



HAL
open science

Les archives bilingues de Totoès et de Tatéhathyris

Lorenzo Uggetti

► **To cite this version:**

Lorenzo Uggetti. Les archives bilingues de Totoès et de Tatéhathyris. Histoire. Université Paris sciences et lettres, 2018. Français. NNT : 2018PSLEP008 . tel-02283192

HAL Id: tel-02283192

<https://theses.hal.science/tel-02283192v1>

Submitted on 10 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT

de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres
PSL Research University

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études

Les archives bilingues de Totoès et de Tatéhathyris

École doctorale de l'EPHE – ED 472

Spécialité : SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ : HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, LANGUES ET LITTÉRATURES

Soutenue par :

Lorenzo UGGETTI

le 10 février 2018

Dirigée par :

Michel CHAUVEAU

COMPOSITION DU JURY :

M. Michel CHAUVEAU
École Pratique des Hautes Études
Directeur de thèse

M. Mark DEPAUW
KU Leuven
Examineur

M. Jean-Luc FOURNET
Collège de France
Président du jury, Rapporteur

M. Paolo GALLO
Università degli Studi di Torino
Examineur



École Pratique
des Hautes Études





École Pratique
des Hautes Études

Mention « Histoire, textes et documents »

École doctorale de l'École Pratique des Hautes Études
EA 4519 – Égypte ancienne : archéologie, langue, religion

Les archives bilingues de Totoès et de Tatéhathyris

vol. 1 : Synthèse

Par Lorenzo UGGETTI

Thèse de doctorat d'Histoire ancienne

Sous la direction de M. Michel CHAUCHEAU, Directeur d'études

Soutenue le 10 février 2018

Devant un jury présidé par :

M. Jean-Luc FOURNET, Professeur, Collège de France

Et composé de :

M. Michel CHAUCHEAU, Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études

M. Mark DEPAUW, Professeur, KU Leuven

M. Paolo GALLO, Chercheur Universitaire, Université de Turin

1. Introduction

Les archives bilingues de Totoès et de Tatéhathyris (TM Arch 248), découvertes en 1905 à Deir al-Medina et conservées aujourd'hui au Musée Égyptien de Turin, ont été publiées en séparant les textes grecs des documents démotiques. L'édition des premiers remonte à 1929 et ne comportait que la transcription du grec avec quelques notes, sans traductions ni photographies¹. Les seconds ont été mis à la disposition du public en 1967 accompagnés de clichés de bonne qualité, bien que dans certains cas les formats étaient excessivement réduits². Dix papyrus ont été ensuite réédités entre 1978 et 1997³. Leur étude d'ensemble n'a été abordée que de manière marginale dans des articles au propos essentiellement juridique⁴. Cette collection présente cependant un intérêt reconnu, et remarquablement formulé en 1978 par Pestman : « Beaucoup de travail doit encore être accompli en matière de lecture comme en matière de traduction et d'interprétation, afin de mettre à jour l'inimaginable richesse documentaire de ces textes. Un obstacle sérieux est constitué par le volume imposant de ces archives ainsi que par le fait qu'elles contiennent de nombreux textes difficiles, d'un contenu inhabituel et dus à des scribes inexpérimentés. »⁵

La base du présent travail est formée par la réédition du lot de 61 documents dans son intégralité, pour lesquels on propose la nouvelle dénomination P. Tor. Totoès. Grâce à une étude paléographique et philologique complète, on intègre les corrections proposées par plusieurs savants au fil du temps et on propose parfois de nouvelles lectures. Pour chaque texte, on donnera la translittération, la traduction ainsi que des photographies en haute définition ; cela sera complété par des enquêtes détaillées sur les principaux points problématiques, en croisant les données disponibles dans les

¹ Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 15-35.

² Botti, *L'archivio demotico I-II*.

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 3-29 et pl. II ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 172-91 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 20-33.

⁴ El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 85-120 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), pp. 156-59 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 193-205 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 60-79 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 144-48 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, pp. 24-29 et 165 ; Martin, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 60-61, 71 et 74-75 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 83-87.

⁵ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 193.

deux langues.

Les documents sont de nature très variée. La plupart concernent la vente, la location⁶ ou la donation⁷ de jours d'entretien et de service liturgique⁸, qui donnaient droit à une partie proportionnelle des revenus des différents temples de la rive gauche thébaine. D'autres actes mentionnent l'affermage de champs⁹, l'achat d'immeubles, ainsi qu'une forme de bail difficile à définir¹⁰.

Les papyrus démotiques qui ont pour objet le transfert d'un bien contre paiement¹¹ sont généralement composés d'un *sh r-db3 hḏ*, « acte de vente » (συγγραφή πράξεως), où le vendeur déclare avoir reçu l'argent de l'acheteur, et par un *sh n w3y*, « acte de cession » (συγγραφή ἀποσ ασίου), où le premier cède ses droits sur le bien au second¹². La monographie de Zauzich sur le sujet en décrit la structure¹³. Outre les actes officiels (*sh*), ces archives accueillent aussi un bon nombre de documents démotiques sous une forme épistolaire (*šc.t*)¹⁴. Parmi eux on peut compter quatre reconnaissances de dette en raison d'un prêt de blé¹⁵, une d'obligation en guise d'accords en présence de témoins, sous-entendant un cautionnement pour mineurs¹⁶ et une cession parachevant un échange d'animaux¹⁷.

⁶ P. Tor. Totoès 13 ; P. Tor. Totoès 14 ; P. Tor. Totoès 20 ; P. Tor. Totoès 21 A ; P. Tor. Totoès 22. Voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 129-30 ; Lippert, *Einführung*, p. 97, § 4.1.2.2.1, pp. 157-59, § 4.2.6.7.1 et p. 173, § 4.2.6.16.1.

⁷ P. Tor. Totoès 8. Voir Lippert, *Einführung*, p. 94, § 4.1.2.1.5 et pp. 156-57, § 4.2.6.5.1.

⁸ Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 109-10.

⁹ En démotique : P. Tor. Totoès 11 A ; P. Tor. Totoès 21 A ; P. Tor. Totoès 30 ; P. Tor. Totoès 36 ; P. Tor. Totoès 17 A. Voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 110-11 et 128-30 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 86-88, 116-30, 139-203, 211-13 et 216-17 ; Lippert, *Einführung*, pp. 95-97, § 4.1.2.2.1 et pp. 157-59, § 4.2.6.7.1. En grec : P. Tor. Totoès 16 A ; P. Tor. Totoès 19 A. Voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 51, no 4 et pp. 128-30 ; Lippert, *Einführung*, pp. 95-97, § 4.1.2.2.1 et p. 160, § 4.2.6.7.2.

¹⁰ P. Tor. Totoès 12 ; P. Tor. Totoès 21 C. Voir Lippert, *Einführung*, p. 97, § 4.1.2.2.1 ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 368.

¹¹ P. Tor. Totoès 1 A+B ; P. Tor. Totoès 3 A+B ; P. Tor. Totoès 5 A+B ; P. Tor. Totoès 6 A+B ; P. Tor. Totoès 7 A+B ; P. Tor. Totoès 10 A+B ; P. Tor. Totoès 31 A+B ; P. Tor. Totoès 35 A+B. Le P. Tor. Totoès 2 conserve le seul acte de cession ; le P. Tor. Totoès 4 est la copie d'un acte de vente.

¹² Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 50-51, n^o 1-2 et pp. 118-19 ; Lippert, *Einführung*, pp. 91-93, § 4.1.2.1.1, pp. 147-50, § 4.2.6.1.1 et pp. 153-54, § 4.2.6.2.3.

¹³ Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 113-56 et II, tableaux 1 et 3.

¹⁴ Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 56-58, n^o B ; Lippert, *Einführung*, pp. 138-40, § 4.2.1.1-2.

¹⁵ P. Tor. Totoès 38 ; P. Tor. Totoès 39 ; P. Tor. Totoès 40 A ; P. Tor. Totoès 42. Voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 51, n^o 5, pp. 113-14, p. 133, n^o 1 et pp. 137-39 ; Lippert, *Einführung*, pp. 99-102, § 4.1.3.1.1 et pp. 160-61, § 4.2.6.8.1.

¹⁶ P. Tor. Totoès 45 A. Voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 53, n^o 9, p. 54, n^o 3, pp. 113-14 et 178-79 ; Lippert, *Einführung*, pp. 103-04, § 4.1.3.1.5-6, p. 116, § 4.1.4.4, pp. 163-64, § 4.2.6.10.1 et p. 174, § 4.2.6.17.

¹⁷ P. Tor. Totoès 41 A. Voir Lippert, *Einführung*, p. 94, § 4.1.2.1.4 et p. 156, § 4.2.6.4.1.

Les actes agoranomiques grecs en double expédition¹⁸ sont formés par une *scriptura exterior*, accueillant le texte intégral de la transaction, et une *scriptura interior* à sa gauche, qui en gardait un résumé et était scellée, pour y recourir en cas de contestation du contenu de la *scriptura exterior*¹⁹. On relève également la présence de deux documents sous la forme d'homologie : l'un de type objectif pour une cession²⁰, l'autre de genre subjectif pour une quittance de remboursement partiel d'argent²¹ ; cette dernière est liée à une autre quittance rédigée en démotique²². La langue grecque a été aussi utilisée par les officiers de banque pour dresser quatre reçus de paiement de l'impôt de mutation²³.

Le droit de la famille est représenté par cinq contrats de mariage et un de divorce. Les actes de mariage²⁴ correspondent à la typologie A de Pestman, où l'homme donne à son épouse un *šp n s.ħm.t*, « cadeau de mariage », et dont le formulaire est bien analysé dans les monographies d'El-Amir, de Lüdeckens et de Pestman²⁵. Le document de divorce²⁶, l'un des dix qui nous sont parvenus de l'Égypte ptolémaïque, a été étudié par El-Amir et Pestman²⁷.

La réédition se fonde sur l'accès direct aux papyrus eux-mêmes et sur les photographies aimablement données ou accordées par la Fondation du Musée des Antiquités Égyptiennes de Turin²⁸ et par la Surintendance Archéologie, Beaux-Arts et Paysage pour la Ville Métropolitaine de

¹⁸ P. Tor. Totoès 9 A+B ; P. Tor. Totoès 23 A+B ; P. Tor. Totoès 24 A+B ; P. Tor. Totoès 29 A+B. Le P. Tor. Totoès 27 ne présente aucune *scriptura interior*.

¹⁹ Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 62-63, n° a et pp. 121-22, n° III ; Wolff, *Das Recht der Griechischen Papyri II*, pp. 184-97 ; Lippert, *Einführung*, pp. 142, § 4.2.2.1.3.

²⁰ P. Tor. Totoès 15 A. Voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 61, n° 3 ; Lippert, *Einführung*, p. 141, § 4.2.2.

²¹ P. Tor. Totoès 43. Voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 61, n° 2 et p. 134 ; Wolff, *Das Recht der Griechischen Papyri II*, pp. 106-14 ; Lippert, *Einführung*, p. 141, § 4.2.2, p. 144, § 4.2.2.2.3 et pp. 161-62, § 4.2.6.8.2.

²² P. Tor. Totoès 44 : voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 132-33 ; Lippert, *Einführung*, pp. 99-102, § 4.1.3.1.1 et p. 173, § 4.2.6.16.1 et pp. 160-61, § 4.2.6.8.1. On pourrait y inclure le P. Tor. Totoès 37, bien que fragmentaire : dans ce cas, voir Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 133, n° 2 ; Lippert, *Einführung*, pp. 99-102, § 4.1.3.1.1 et p. 173, § 4.2.6.16.1 et pp. 160-61, § 4.2.6.8.1.

²³ P. Tor. Totoès 3 C ; P. Tor. Totoès 6 C ; P. Tor. Totoès 10 C ; P. Tor. Totoès 29 C : Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 68, n° ee ; Lippert, *Einführung*, pp. 173-74, § 4.2.6.16.2.

²⁴ P. Tor. Totoès 51 ; P. Tor. Totoès 53 ; P. Tor. Totoès 55 A ; P. Tor. Totoès 52 ; P. Tor. Totoès 56.

²⁵ El-Amir, *Archive from Thebes II*, pp. 139-47 et 162-63 ; Lüdeckens, *Eheverträge*, pp. 254-333, 339-53 et tableaux I-XII ; Pestman, *Marriage*, pp. 9-32, 50-71, 75-102, 108-80 et tableau A. Voir aussi Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 52, n° 6 a et pp. 170-77 ; Lippert, *Einführung*, pp. 119-23, § 4.1.5.1 et pp. 166-69, § 4.2.6.12.1.

²⁶ P. Tor. Totoès 54.

²⁷ El-Amir, *Archive from Thebes II*, pp. 148-49 et 165 ; Pestman, *Marriage*, pp. 58, 71-79, 167-81 et tableau Z. Voir aussi Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 52, n° 7 et pp. 177-78 ; Lippert, *Einführung*, pp. 123-24, § 4.1.5.2 et p. 171, § 4.2.6.13.1.

²⁸ « Fondazione Museo delle Antichità Egizie di Torino ».

Turin²⁹, que je tiens à remercier ici. Les *scripturae interiores* de trois papyrus grecs³⁰ ont été publiées par Vitelli et Norsa³¹, mais ont été ensuite enroulées une deuxième fois et demeurent aujourd'hui inaccessibles : par conséquent, on ne peut que se fier aux éditions de ces deux savants pour en présenter le texte.

Les fiches du corpus sont introduites par une liste des éditions antérieures et de la bibliographie se référant à chaque papyrus, ainsi que par la mention des photographies précédemment parues dans différents ouvrages. La description du support et de la mise en page se trouvent dans une section distincte : la disposition des translittérations et des traductions sur deux colonnes côte à côte, ainsi que la longueur de nombreuses lignes, n'aurait pas permis de donner une idée fidèle de certains éléments (*paragraphoi*, indentations, *vacat*) directement dans l'édition des documents. À cela fait suite un résumé du contenu, avec parfois l'exposé de problèmes syntactiques spécifiques pour faciliter la lecture de l'édition.

Conformément à une suggestion formulée par Vittmann³², la translittération du démotique suit l'école « historique » en s'approchant autant que possible de celle de l'égyptologie « classique ». On translittérera ainsi *nṯr* et non *ntr*, ou encore *sdm* au lieu de *sdm* ou *stm*, même si une telle distinction entre consonnes dentales n'était plus pertinente pour les Égyptiens à cette époque. On a opté pour ce choix dans le but d'éviter au lecteur de possibles confusions, on a préféré translittérer *dn*, « corbeille », *ṯn*, « élever, honorer » et *ṯnw*, « chaque », plutôt que regrouper ces termes distincts sous la même graphie *tn*. Devant les pronoms suffixes en fin de mot, le signe *ṯ* a toujours été indiqué en ajout à la dernière consonne de la racine ou à la désinence du féminin *.t*, pour en signaler la réalisation graphique dans les textes et permettre de reconnaître plus aisément les cas où il est absent : on trouvera ainsi *ṯt.ṯ=w*, *mw.t.ṯ=w*, *ḏr.t.ṯ=f*. La formule de souhait *ᶜnh wḏ3 snb*, « vie, prospérité, santé », qui suit le terme *Pr-ᶜ3* et les noms des souverains, a été abrégée en *ᶜ.w.s.*, « v.p.s. », et écrite en exposant³³.

²⁹ « Soprintendenza Archeologia, Belle Arti e Paesaggio per la Città Metropolitana di Torino ».

³⁰ P. Tor. Totoès 23 A, P. Tor. Totoès 24 A et P. Tor. Totoès 29 A.

³¹ Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 24, 30 et 33 ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pp. 10-11.

³² Vittmann, *Rylands 9 I*, p. XVI.

³³ Devauchelle, *Enchoria* 12 (1984), p. 197.

La police employée pour la translittération du démotique est EgyptoSerif, réalisée par Serge Rosmorduc³⁴ ; celles pour la transcription du grec sont IFAO-Grec Unicode et IFAO-Grec Expositif, mises à disposition par Jean-Luc Fournet, Ralph Hancock et Adam Bülow-Jacobsen³⁵. Je tiens à tous les remercier ici.

On a appliqué les conventions éditoriales du système de Leyde³⁶ dans l'édition des textes grecs comme dans celle des documents démotiques, dans un souci d'uniformité et de clarté. La seule différence concerne l'indication des lectures douteuses : en grec elles sont signalées par un point au-dessous des lettres concernées (.), alors qu'en démotique on a eu recours aux demi-crochets ('t'). Dans les cas de *Verschleifung* constatés³⁷, on a suivi les dispositions recommandées dans l'introduction des *O.Stras.* II³⁸ : on a transcrit les noms en entier dans l'édition, sans l'emploi de parenthèses puisqu'il ne s'agit pas d'un phénomène d'abréviation à proprement parler, et on a utilisé le trait (-) dans l'apparat critique pour signaler les lettres résorbées dans des ondulations informelles.

La présence simultanée du démotique et du grec sur un même papyrus, ainsi que la tradition éditoriale à l'égard des actes démotiques de vente et de cession, nous a persuadé de la nécessité de doter chaque texte de sa propre numérotation, au lieu d'en adopter une seule en continu pour le même document. Pour rendre plus rapidement repérables les seize témoins au verso des documents démotiques, on a marqué chaque ligne de leurs listes par un T suivi d'un numéro d'ordre entre 1 et 16. Assez souvent, dans plusieurs papyrus reviennent les mêmes termes qui méritent un commentaire : c'est la raison pour laquelle on a rassemblé toutes les notes aux textes dans un chapitre dédié, plutôt qu'à la fin de chaque fiche du corpus. Les notes sont rangées par ordre alphabétique, le démotique avant le grec. Pour mettre en évidence les mots auxquels on a consacré une note, on a utilisé le gras dans l'édition.

Les actes de vente et de cession démotiques sur le même papyrus, ainsi que la *scriptura interior* et la *scriptura exterior* des actes agoranomiques grecs en double expédition, ont été rédigés

³⁴ *EgyptoSerif*, <<https://jsesh.genherkhopeshef.org/varia/transliteration>>.

³⁵ *IFAO-Grec Unicode*, <<http://fournet.monsite-orange.fr/>>.

³⁶ Schubert, dans Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, p. 203.

³⁷ P. Tor. Totoès 3 C, ll. 3 et 5 ; P. Tor. Totoès 10 C, l. 7.

³⁸ Heilporn, *Thèbes et ses taxes*, pp. 28-30.

respectivement par un même scribe ou agoranome. Le passage d'une main à une autre a été indiqué seulement à l'intérieur d'un même texte. Sauf la copie P. Tor. Totoès 4, entièrement dressée par une seule personne, les signatures des témoins au verso des actes légaux démotiques diffèrent l'une de l'autre et on considère que chacun d'eux a directement apposé la sienne : on a évité de signaler les changements de mains pour ne pas alourdir le texte. Pour les signes de vérification ou *check marks* à côté de leurs noms, on renvoie à l'article de Nur El-Din sur le sujet³⁹. Les traits au-dessus des listes des témoins ont été analysés à plusieurs reprises par Pestman⁴⁰ : les mesures prises sur chaque papyrus confirment son hypothèse, selon laquelle la position de leur centre est déterminée par celle du signe *dd* au recto, introduisant le corps de l'acte.

Étant donné que certains documents de ces archives ont été publiés ou corrigés plusieurs fois, on a choisi de présenter deux apparats critiques dans l'édition, pour mieux répartir les informations à leur sujet et en permettre une consultation plus aisée. Le premier est dédié aux faits paléographiques et grammaticaux : on y note les abréviations et les symboles qu'on voit sur les papyrus et qui apparaissent développés dans le texte, ainsi que les fautes commises ou les corrections apportées par les scribes eux-mêmes. En raison de la spécificité de certaines réalisations graphiques, on a élaboré une introduction paléographique aux papyrus grecs pourvue d'une liste d'images à laquelle on renvoie par le moyen du sigle *IP* suivi d'un numéro d'ordre. Le second apparat critique est consacré aux faits éditoriaux, c'est-à-dire aux divergences de lecture ou de translittération relevées dans la littérature savante. Pour éviter d'alourdir inutilement l'édition, les divergences mineures de traduction n'ont pas été signalées, non plus que celles portant sur le degré de certitude de certains signes ou mots, quand la lecture de ceux-ci paraissait certaine en rapport au contexte. Quant à la transcription des prépositions *n* et *r* en démotique, qui peuvent être confondues avec d'autres petits traits : on a seulement noté les cas où d'autres auteurs ont proposé de lire l'une, tandis qu'on présente l'autre dans l'édition. On a également évité d'insister sur la différence dans les conventions suivies, lorsque cela n'apporte pas de changements d'interprétation. C'est le cas par exemple, en démotique,

³⁹ Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), pp. 49-62

⁴⁰ Pestman, *Amenothès*, p. 161 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 225-32 ; Pestman, *Tsenhor* I, pp. 26-27.

dans l'adoption de graphies phonétiques de l'école anglaise, le remplacement de *t* par *ṭ* ou de *iw* par *e*. En grec, cela concerne la différente accentuation de certains mots ainsi que leur séparation, ou l'emploi par Vitelli et Norsa des doubles crochets à la place des accolades.

Quand un papyrus est inclus dans une édition répertoriée dans la *Checklist*⁴¹, il est mentionné en italique sans espaces (par exemple, *P.Brit.Mus.* IV 32). S'il n'y figure pas, comme les nombreux textes démotiques publiés dans des revues ou encore inédits, ainsi que pour la nouvelle dénomination proposée P. Tor. Totoès, le nom est laissé en romain avec des espaces après les points, tout en gardant pour le reste les conventions de la *Checklist*, pour permettre ainsi une identification rapide de sa collection d'origine (par exemple, P. Brit. Mus. EA 10622). On a cité les documents selon l'édition la plus récente accompagnée d'une translittération : la seule exception concerne les *P.Choach.Survey*, qui n'offrent pas une édition proprement dite, mais qui procurent une quantité d'informations et de corrections indispensables, ainsi que les renvois aux autres publications disponibles.

En ce qui concerne les abréviations des périodiques et des collections, on renvoie à l'ouvrage de Mathieu⁴². Pour les descriptions physiques présentes dans certains papyrus grecs, on se conforme aux études de Caldara⁴³ et de Clarysse⁴⁴. Pour les conversions monétaires, on a employé les tableaux de correspondances entre talents, deben et drachmes dressés par Pestman⁴⁵.

Pour l'onomastique démotique, sauf des cas particuliers discutés en note, on renvoie au *Demotisches Namenbuch*⁴⁶ ; pour les noms grecs, on se rapportera au *Namenbuch* de Preisigke (abrégé *NB* d'après le système proposé par Mathieu⁴⁷) et à celui de Foraboschi⁴⁸. Pour l'accentuation des noms grecs, on a suivi les règles préconisées par Clarysse⁴⁹. Les transcriptions en français des noms sont restées fidèles aux textes ; quand cela était possible, on a essayé de les conformer à celles

⁴¹ *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic Papyri, Ostraca, and Tablets*, <<http://papyri.info/docs/checklist>>.

⁴² Mathieu, *Abréviations des périodiques et collections*.

⁴³ Caldara, *I connotati personali*.

⁴⁴ Clarysse, *The Petrie Papyri*, pp. 49-55.

⁴⁵ Pestman, *Amenothès*, pp. 28-29, n. g ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 350.

⁴⁶ Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I.

⁴⁷ Mathieu, *Abréviations des périodiques et collections*, p. 100.

⁴⁸ Foraboschi, *Onomasticon Alterum Papyrologicum*.

⁴⁹ Clarysse, *ZPE* 119 (1997), pp. 177-84.

en anglais du portail *Trismegistos*⁵⁰, pour faciliter le repérage des informations et des parallèles les concernant. Les références spécifiques aux fiches de ce site présentent des formes abrégées suivies de numéros d'identifiant⁵¹ : « TM Nam » pour les noms d'individus, « TM Per » pour les personnes spécifiques et « TM Geo » pour les lieux. Pour les noms de lieux en grec, on se reporte au dictionnaire géographique de Calderini et Daris⁵².

La synthèse sur l'apport de ces archives à nos connaissances sur la population, l'administration et la toponymie de la rive ouest thébaine au II^e siècle av. J-C. se veut préliminaire. Dans un deuxième temps, on inclura les données fournies par de nombreux papyrus démotiques des Musées de Berlin - dont on ne dispose que de photographies et de courtes descriptions⁵³ - du Louvre et de l'ancienne collection Amherst, aujourd'hui conservés dans la Pierpont Morgan Library de New York. Ce travail s'insère dans le cadre d'un projet sur la prosopographie et la topographie de la région thébaine à l'époque ptolémaïque, dont les objectifs dépassent néanmoins les limites du présent travail de thèse.

Parmi les ouvrages auxquels on n'a pas eu accès, il faut signaler K. Vandorpe et S. P. Vleeming, *The Erbstreit Papyri: a Bilingual Dossier from Pathyris of the Second Century BC (P.Erbstreit)*, Louvain - Paris - Bristol 2017, et K. Vandorpe, *Breaking the Seal of Secrecy: Sealing-Practices in Greco-roman and Byzantine Egypt Based on Greek, Demotic and Latin Papyrological Evidence*, Leyde 1995.

Sauf indication contraire, toutes les dates sont avant Jésus-Christ.

⁵⁰ *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/index.html>>.

⁵¹ *Trismegistos*, <http://www.trismegistos.org/about_how_to_cite>.

⁵² Calderini et Daris, *Dizionario* I-V et Suppl. I-V.

⁵³ Spiegelberg, *Demotische Papyrus aus den königlichen Museen zu Berlin*.

2. L'histoire des archives de Totoès

A. La découverte des archives

En 1929, dans l'introduction à la première publication de textes appartenant aux archives de Totoès, à savoir les numéros 1014 à 1025 du neuvième volume de la série des *Pubblicazioni della Società Italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto. Papiri greci e latini*, leur éditeur Girolamo Vitelli¹ a évoqué le récit de leur découverte. L'auteur de ce récit est le directeur des fouilles d'où ces papyrus proviennent², l'archéologue italien Ernesto Schiaparelli³, directeur du Musée Égyptien de Turin à l'époque, qui n'a malheureusement jamais publié les rapports concernant cette trouvaille⁴. La découverte a eu lieu en février 1905 à Deir al-Medina, sur la rive gauche de

- 1 Pour la vie et l'oeuvre de Vitelli, voir Manfredi, dans Capasso (éd.), *Hermae*, pp. 45-52 ; Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 202, 205 et 233 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 67-68, 74 et 122 et *MATur* 35-36 (2011-2012), pp. 180 et 187 ; Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 557-58 ; Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, p. 154.
- 2 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 15 : « Questi papiri greci, dei quali pubblichiamo ora la trascrizione, furono trovati, insieme a papiri demotici (riguardanti probabilmente gli stessi negozii giuridici delle stesse persone), in due vasi di terra cotta. Sono perciò ottimamente conservati. Riferisco qui le parole dell'amico mio carissimo Ernesto Schiaparelli, che dirigeva nel 1905 gli scavi onde essi provengono. "Nel Febbraio dell'anno 1905, dopo avere esaurito l'esplorazione della Valle delle Regine, iniziammo i lavori nella vicina valle di Deir el Medinet, ai due lati del tempio tolemaico che sta in testa alla valle medesima. Il centro di questa piccola valle, segnatamente al tempo della XX^a Dinastia, e forse anche prima, era occupato da una piccola città, la città della Necropoli, nella quale risiedevano i numerosi funzionarii addetti al servizio di quella parte di Tebe. Essa dovette cadere in rovina fra la XX^a e la XXV^a Dinastia; e non vi si trovano che rarissimi indizii di età posteriori. Sulle rovine di codesta piccola città fu costruita nell'età tolemaica una casa di abitazione di qualche importanza, a poche diecine di metri dal recinto del tempio, anche questo ricostruito nel medesimo periodo; e probabilmente per uso di persone addette al tempio stesso. Fra i ruderi di questa casa si trovarono i due vasi contenenti i papiri, collocati l'uno accanto all'altro e ancora chiusi coi loro antichi legamenti. A poca distanza poi dai ruderi della detta casa, esplorammo una tomba in rovina, che dovette essere assai cospicua, e da riferirsi a un di presso all'età tolemaica, se non pure a tempo un poco più tardo. Non è impossibile vi sia qualche rapporto tra la famiglia, che abitava la casa dei papiri, e questa tomba." »
- 3 Pour la figure de Schiaparelli, voir Botti, dans Associazione Amici Collaboratori del Museo Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, pp. 11-27 ; Curto, *Storia del Museo Egizio*, pp. 38-39, 52, 71-72 et 86 ; Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 15-268 et 301-10 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 51, 54, 63, 151-52, 155 et 239 et *MATur* 35-36 (2011-2012), pp. 171-72, 174, 176-77, 179 et 187 ; Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 492-93 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 58-60, 64-99 et 104 ; Moiso et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 37-57 et 321-29 ; Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 149-75 ; Del Vesco et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 241-48 ; Moiso, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 271-79.
- 4 Schiaparelli, *Relazione sui lavori*, pp. V-VI : « Non appena nel corso dell'anno 1905 esaurimmo l'esplorazione della "Valle delle Regine", nell'anno medesimo iniziammo quella di Deir el Medinet, facendo centro intorno al tempietto di Hathor che domina la valle. I lavori della nostra Missione in quella parte della necropoli tebana si protrassero per tre campagne, negli anni 1905, 1906 e 1909. [...] Si recuperarono in notevole quantità - come materiale disperso - iscrizioni funerarie, ostraca jeratici, vasi e altri oggetti della vita domestica, un papiro jeratico concernente il culto dei Faraoni defunti, e numerosi papiri greci e demotici, - atti privati di tempio tolemaico - : si rinvenne infine una cospicua tomba completamente intatta, della diciottesima Dinastia, - la tomba dell'architetto *Cha*, - la quale, ricostruita nella sua integrità nel Museo di Torino, ne costituisce presentemente una delle maggiori attrattive.

Thèbes. À l'emplacement du village du Nouvel Empire et à quelques dizaines de mètres de l'enceinte du petit temple ptolémaïque d'Hathor et de Maât, subsistait les ruines d'une maison d'une certaine importance, probablement à l'usage des prêtres du sanctuaire. À l'intérieur, ont été mises au jour deux jarres intactes en terre cuite, l'une à côté de l'autre, encore hermétiquement fermées et soigneusement scellées, qui renfermaient les papyrus en question.

Dans l'édition *princeps* des documents démotiques en 1967, *L'archivio demotico da Deir El-Medineh*, Giuseppe Botti⁵ n'a relaté que de manière très succincte les circonstances de la découverte⁶.

Parmi les documents parvenus en quatre livraisons de la Surintendance Spéciale du Musée des Antiquités Égyptiennes de Turin⁷, les Archives d'État de Turin ont reçu le brouillon du rapport de Schiaparelli à la Direction Générale des Antiquités et Beaux-Arts du Ministère Royal de l'Éducation Nationale⁸. Daté du 24 août 1905, ce rapport permet d'ajouter quelques détails sur la trouvaille. Lors

Rimandando ad altra pubblicazione il riferire sul materiale archeologico rinvenuto disperso negli anni 1905, 1906 e 1909 negli scavi di Deir el Medinet, nel presente volume illustreremo soltanto la tomba di *Cha*, chiedendo venia di poterlo fare solo oggi con così grande ritardo. E. SCHIAPARELLI. Torino, Febbraio 1927. » Le 14 février 1928, Schiaparelli est mort : Botti, dans Associazione Amici Collaboratori del Museo Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, p. 11 ; Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 128 et 302 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 63 et *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 179 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, p. 99 ; Moiso et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, p. 56. Le plan des publications a demeuré inachevé.

- 5 Pour la vie et l'oeuvre de Botti, voir Donadoni, *RSO* 43 (1968), pp. 379-82 ; Curto, *ZÄS* 96 (1970), pp. VI-VIII et *Aegyptus* 55 (1975), pp. 271-72 ; Roccati, dans Associazione Amici Collaboratori del Museo Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, p. 8 ; Botti, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 279-80 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 21-241 et *MATur* 35-36 (2011-2012), pp. 171-95 ; Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 73-74 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, p. 107. Aucun lien de parenté avec son homonyme fondateur et premier directeur du Musée Gréco-Romain d'Alexandrie. Ce dernier est parfois qualifié de Giuseppe Botti « le premier », le démotisant comme « le second ».
- 6 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 1 : « *La scoperta*. - I preziosissimi documenti che costituiscono l'oggetto della pubblicazione del presente Catalogo, sono stati scoperti dal prof. Ernesto Schiaparelli, nel febbraio del 1905, durante la sua campagna di scavo nella piccola valle di Deir el-Medineh, dopo aver compiuto l'esplorazione della Valle delle Regine, che di questa costituisce quasi la continuazione, avendo iniziato i suoi lavori ai due lati del tempio tolemaico, in testa alla valle medesima. Li rinvenne a poche decine di metri di distanza dal recinto del tempio, fra i ruderi di una casa di abitazione, probabilmente quella degli addetti al culto del tempio stesso, entro due giarre, ancora ermeticamente chiuse e munite dei loro antichi legamenti. » Auparavant, le même savant avait fait des allusions rapides à l'épisode dans Botti, *Aegyptus* 31 (1951), p. 192 : « Quel gruppo di papiri, che, insieme con numerosi altri demotici tuttora inediti, lo Schiaparelli aveva scoperto nel 1905 nella Valle di Deir el Médineh » et dans Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 92 (cité par son petit-neveu Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 174) : « I papiri che compongono l'Archivio, scoperti dal prof. Ernesto Schiaparelli, nel febbraio del 1905, contenuti in due giarre ermeticamente chiuse, visibili nel Museo, durante i suoi scavi nella località di Deir el-Medineh, ai due lati del tempio tolemaico, dedicato alla dea Hathor, sono 45. »
- 7 Supprimée en 2004 en faveur de l'actuelle Fondation du Musée des Antiquités Égyptiennes de Turin.
- 8 *AST, MAE, secondo versamento*, doss. 1, fasc. 9 : « I principali obiettivi della Missione erano, per il corrente anno, i seguenti: 1° esaurire nella necropoli tebana l'esplorazione archeologica della Valle delle Regine e contemporaneamente iniziare, e spingere innanzi più che fosse possibile, quella della attigua necropoli di Deir-el-Medinet. [...] Il lavoro di maggiore importanza nella necropoli tebana, fu, nell'anno corrente lo scavo di quella parte della necropoli di Deir-el-Medinet, che si trova sulla destra e sulla sinistra dell'omonimo tempio. [...] Prima di

des fouilles à droite et à gauche du temple ptolémaïque, les restes de nombreuses habitations ont dû être démantelés afin d'atteindre les couches inférieures. Ces structures avaient été relevées auparavant par Roberto Paribeni⁹, assistant de fouilles à l'époque. L'une d'entre elles se dressait à la place d'une chapelle antérieure pour le pharaon Séthi I^{er} et c'est dans la niche d'un des murs de cette demeure que les deux jarres ont été retrouvées. Une lettre de Francesco Ballerini¹⁰ à sa famille, datée du 14 mars 1905, confirme que la découverte a été accomplie par Paribeni¹¹. En outre, au dos du tirage d'une photographie des fouilles, on peut lire : « Luogo del ritrovamento dei papiri. Deir el Medinet 1905. »¹² Le lieu représenté est la chapelle de Séthi I^{er} susmentionnée, laquelle apparaît pendant et après son déblayage dans au moins trois autres clichés, tous conservés aujourd'hui dans les archives photographiques de la Surintendance Archéologie, Beaux-Arts et Paysage pour la Ville Métropolitaine de Turin (SABAP-TO)¹³.

giungere allo strato archeologico più antico, e sovrastanti alle rovine delle tombe e delle altre costruzioni già menzionate, si erano colà costruite nel periodo romano numerose abitazioni i cui resti, dopo che furono diligentemente rilevati a cura de Dott. Paribeni, si dovettero demolire per arrivare agli strati inferiori. Eseguendo appunto la demolizione di una di queste casette, che si era innestata sulla cappella consacrata al faraone Seti I, vennero in luce due vasi fittili intatti, colla bocca chiusa con un piattello ben assicurato alle anse con più giri di spago, che, aperti, si rinvennero pieni di papiri in perfetto stato di conservazione. Erano 34 rotoli di varia lunghezza, ben legati con spago e fasciati con tele, nella condizione medesima in cui dal loro antico proprietario erano stati riposti in un vano nel muro. Di quelli che intanto si sono aperti, uno è greco e gli altri sono demotici; tutti sono atti che costituivano l'archivio di una famiglia egiziana nel periodo romano. » Texte partiellement recopié par Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 218-19.

- 9 Pour la figure de Paribeni, voir Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 217-19 et 221 ; Pintaudi, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, p. 291 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 74 et 85 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 86, 90 et 97 ; Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 154-55 et 164-65.
- 10 Pour la vie et l'oeuvre de Ballerini, voir Curto, *Storia del Museo Egizio*, pp. 38 et 86 ; Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 116, 118, 121, 124, 203, 205-06, 210-12, 217-23, 227, 230, 232-34, 237-39 et 241-42 ; Curto, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 275-76 ; Bierbrier, *Who Was Who*, p. 37 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 58, 64, 68, 74-79, 86-88 et 92-94 ; Moiso et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 48, 55 et 324 ; Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 153-54, 158, 160-65 et 167-68 ; Del Vesco et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 241-49 ; Moiso, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, p. 272.
- 11 Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, p. 124. Voir aussi Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 154 et 164. Il est curieux de noter qu'ensuite, en 1934, Paribeni a aidé Botti à obtenir une bourse d'étude de la Fondation Volta, pour lui permettre de suivre les cours de démotique de Lexa à l'Université de Prague : Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 74, 85 et 89 et *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 180, n. 56.
- 12 *AST, MAE, secondo versamento*, doss. 1, fasc. 8. Le négatif du cliché est répertorié comme *SABAP-TO, archivio fotografico*, C 930. L'image et la note ont été présentées lors du colloque « L'objet égyptien, source de la recherche » le 18/06/2015, qui a eu lieu au Musée du Louvre à Paris, par M. Del Vesco, conservateur au Musée Égyptien de Turin, que je tiens à remercier ici.
- 13 *SABAP-TO, archivio fotografico*, C 897 et C 922 (fort similaires) et C 933 (presque identique à C 930).



La chapelle de Séthi I^{er} durant son déblayage (*SABAP-TO, archivio fotografico, C 930*)



La chapelle de Séthi I^{er} après déblayage (*SABAP-TO, archivio fotografico, C 922*)

B. L'ouverture des jarres et l'agencement des papyrus

Le moment de l'ouverture des deux jarres et la disposition des documents à l'intérieur de ces dernières ont été exposés de façon schématique par Botti. Il a affirmé que les contenants sont parvenus encore bouchés à Turin, dans le même état que lors de leur exhumation en Égypte¹⁴. Ensuite, il est possible de déduire de ses dires¹⁵ que les rouleaux ont été extraits par Schiaparelli et qu'ils étaient au nombre de 33. Certains étaient enveloppés dans de la toile de lin et liés par des ficelles fines et grossières, parfois effilochées au bout. D'autres rouleaux étaient entourés par des bandelettes en lin, grossières mais fort résistantes¹⁶, occasionnellement imprégnées d'une « substance gommeuse », ou bien portant des inscriptions à l'encre noire¹⁷. Après déroulement, 95 feuilles de papyrus ont été obtenues, comptant 9 textes grecs et 45 en démotique¹⁸. Enfin, Botti a souligné que les numéros d'inventaire définitifs leur ont été attribués sous la direction de Silvio Curto¹⁹, et cela des décennies après leur découverte. Étant donné que ces papyrus proviennent des fouilles de Schiaparelli, ils portent des « n^{os} Suppl. » de 6068 à 6125, à savoir en « Supplément »

14 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 3 : « Giova sin da ora rilevare che per le rotture che si incontrano nei papiri, le mancanze di parte del testo, e i frammenti conservatici si devono ascrivere allo stato dei testi all'epoca stessa della loro introduzione nelle giarre, non già in seguito alla loro apertura; essendo esse, come già si è detto, giunte a Torino ermeticamente chiuse, così come si erano trovate. » Ainsi Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 193 : « Lorsque les deux vases qu'E. Schiaparelli avait trouvés clos lors de fouilles à Deir el-Medineh au printemps 1905, furent ouverts au Museo egizio de Turin, il apparut qu'ils contenaient une des plus sensationnelles trouvailles de papyrus. »

15 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 2 : « *I documenti contenuti*. - "L'apertura della bocca" delle due giarre, chi sa con quale trepida ansia, fatta dal fortunato scopritore, gli fece ritrovare in esse 33 rotoli di papiri, diversamente presentati: alcuni avvolti in tela legati con cordicelle, sottili, grossolane, qualche volta munite di frangia; altri avviluppati in strisce e bende, stracciate da pezze di maggior dimensione, alcune delle quali ancora impregnate di umore gommoso, residui di altre adoperate in precedenza per uso funerario. Le bende, recanti brevi iscrizioni in inchiostro nero molto intenso, fatte accuratamente restaurare, hanno potuto trovare il loro posto in questo volume alla tavola n. L. Sviluppate con la massima cura anche i rotoli, questi risultarono composti di 95 fogli di papiro; che, successivamente, con lo studio sistematico di essi, composti in unità, diedero 9 papiri greci e 45 papiri demotici. »

16 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 204.

17 Une façon assez répandue de classer les papiers dans l'antiquité : Vandorpe, dans Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, p. 243.

18 Légèrement différent du compte donné par Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 193 : « De ces 53 documents, 42 sont rédigés en démotique, 7 en grec et 4 tant en démotique qu'en grec. » ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 145 : « Deux cruches scellées pleines de papyrus grecs et démotiques, cinquante-trois au total. » ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiarchieven*, p. 24 : « 53 papyri: 9 Griekse en 44 Demotische contracten. » ; Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 150, n. 39 : « L'archivio contiene 9 documenti greci contro i 40 e più demotici. »

19 Pour la figure de Curto, voir Curto, *Aegyptus* 55 (1975), p. 271 et *Storia del Museo Egizio*, pp. 38-39, 53, 71 et 86 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 185 et 208-10 et *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 189 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 107, 109 et 114-19 ; Moiso et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, p. 325.

aux numéros du catalogue du vieux fonds du Musée Égyptien de Turin²⁰.

Comme l'a remarqué Karl-Theodor Zauzich, Botti n'a pas signalé l'agencement des papyrus à l'intérieur des jarres²¹, comme l'aurait déjà souhaité Ulrich Wilcken²² en 1930²³. Le seul détail donné par Botti concerne le *P. Tor. Totoès 50*²⁴ : selon lui, ce document enveloppait un groupe de papyrus concernant les mandataires d'Hathor, sans toutefois spécifier lesquels. Dans le descriptif du contenu de ce texte, il a écrit que cela renvoie au *P. Tor. Totoès 47*.

Un indice qui pourrait éclairer le déroulement des faits apparaît dans la publication des bandelettes de lin par Botti²⁵. Il a affirmé qu'elles enveloppaient les rouleaux, presque tous ainsi attachés et que chacun était composé par plus d'un papyrus. Au moment de l'ouverture des deux jarres, on a conféré un numéro à chaque rouleau et une légende numérotée à chaque bandelette. Suite à un remaniement postérieur, la plupart des légendes ont été perdues et les numéros d'ordre ne sont pas restés appliqués aux rouleaux. Face à une telle confusion, Botti n'a pas pu classer les

20 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 3 : voir *infra*, n. 44. Curto, *Storia del Museo Egizio*, p. 124 : « Sempre nel 1964, la Direzione del Museo impiantò un catalogo a schedoni mobili in cartoncino, a uso innanzitutto amministrativo, con segnato ogni evento nella "vita" degli oggetti. Segnate sono anche le voci bibliografiche afferenti, raccolte dal sottoscritto in un ventennio di ricerca in tal senso. Unita è una fotografia. Questo schedario è diviso in tre parti. Una di oggetti classificati "N° Cat. ...", e sono del vecchio fondo, ossia descritti dal FABRETTI-ROSSI-LANZONE; la seconda di oggetti "N° Suppl. ...", ossia schiaparelliani e costituenti un virtuale supplemento al *Catalogo* del FABRETTI-ROSSI-LANZONE; la terza "N° Provv. ...", per oggetti di provenienza (quella prossima) ignota. Tali designazioni sono state usate in tutte le notizie scientifiche comunque diramate a studiosi, dal 1948 a tutt'oggi, e pertanto compaiono in quasi tutte le pubblicazioni recenti. » Néanmoins, d'une part l'année 1948 citée par Curto, d'autre part la date du 1^{er} mai 1955 pour la rédaction de certaines fiches préparatoires au catalogue papier du Musée Égyptien de Turin (*SABAP-TO, archivio cartaceo*, schede pre-catalogo 6115-18 et 6123-25) révèlent que le travail d'attribution des numéros d'inventaire définitifs a commencé sous la direction de Scamuzzi (1945 - 1964) et il y a la possibilité qu'au moins les textes démotiques des archives de Totoès aient été déjà répertoriées les premières années : voir *infra*, n. 101. La condition de catalogage précédente a été délinéée par Curto, *Storia del Museo Egizio*, p. 124 : « I numeri di questo inventario [Schiaparelli] si trovano riportati sugli oggetti, a inchiostro nero su uno striscio a vernice rossa a modo di etichetta, apposto direttamente all'oggetto stesso. Tale inventario evidentemente non serve a prefigurare gli oggetti; d'altra parte essi hanno subito la stessa vicenda del vecchio fondo, spesso quindi serbano numero illeggibile o addirittura l'hanno perduto. »

21 Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 337, n. 1.

22 Pour la vie et l'oeuvre de Wilcken, voir Poethke, dans Capasso (éd.), *Hermae*, pp. 81-96 ; Bierbrier, *Who Was Who*, p. 577.

23 Wilcken, *APF* 9 (1930), p. 76.

24 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 179.

25 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 204 : « **Le Bende** (cfr. Tav. L, nn. 1-5) *Descrizione*. - Hanno servito ad avvolgere i rotoli, contenenti più di un papiro, quasi tutte poi assicurate con cordicelle. Quando i rotoli furono estratti dalle due giarre, in cui furono rinvenuti ermeticamente rinchiusi, e che risultarono in numero di 33, le bende ebbero una propria didascalia di riconoscimento con numero d'ordine: e precisamente: cordicella-tela; tela e cordicella; tela con suggello; tela con iscrizione, e in numero maggiore quelle semplicemente denominate "cordicella". In seguito ai rimaneggiamenti posteriori, la maggior parte delle didascalie andarono perdute, le bende quindi si confusero, come anche non rimasero applicati ai singoli rotoli i numeri d'ordine loro assegnati al monumento (*sic*) dell'estrazione dalle giarre. Rinvenute in tale confusione, non mi è stato possibile classificarle, e sarebbe stato anche lavoro inutile, non essendo di alcuna utilità per lo studio, al pari della loro misurazione. Mi sono quindi ridotto a dare di esse un esemplare delle bende più grandi, per la lunghezza e larghezza (vedi nella tavola, la fasciatura) e a presentare invece le poche rinvenute con iscrizione (n. 5), la quale però, non sempre corrisponde ai papiri studiati, e anche se vi può corrispondere, difficilmente è individuabile per quale papiro, ricorrendo le persone nominate in parecchi di essi. »

bandelettes, ni évidemment les papyrus. Il s'est donc borné à en publier un exemplaire parmi les plus grands et les cinq bandelettes qui portent une inscription, sans cependant réussir à les relier avec certitude aux documents qu'elles renfermaient à l'origine.

D'après une lettre que Vitelli a expédiée à Annibale Evaristo Breccia²⁶ le 23 mai 1905, Schiaparelli savait que les deux vases contenaient des papyrus avant son propre retour en Italie, lorsqu'il dirigeait une mission de fouilles dans la banlieue nord du Caire, la suite des campagnes menées dans le sud du pays²⁷. Cela remet en question la déclaration de Botti sur l'arrivée à Turin des jarres intactes²⁸. Cette arrivée a eu lieu sans doute en 1906 par les soins de la société de transport des frères Gondrand, après catalogage et stockage chez la mission franciscaine de Louqsor et inspection par le Service des Antiquités du Caire²⁹.

D'ailleurs, dans son édition, Vitelli n'a donné guère d'informations sur ces questions. Il a constaté seulement que les papyrus étaient montés entre plaques de verre à Turin au moment de ses missions d'étude et de la publication³⁰. Quelques détails supplémentaires sont apportés sur les *scripturae interiores* des *P. Tor. Totoès* 23, 24 et 29. Elles étaient encore scellées quand il a effectué ses

26 Pour la figure de Breccia, voir Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 202, 205-07, 210, 216, 233 et 261 ; Roccati, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 280-81 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 67, n. 121, pp. 117 et 124-25 ; Bierbrier, *Who Was Who*, p. 79 ; Marvulli, dans Capasso (éd.), *Hermae*, pp. 25-38 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 74 et 88 ; Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 153-54 et 162-64.

27 Vitelli, dans Morelli et Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 149 : « Oggi ho avuto notizie anche dello Schiaparelli da Matarié. Passerà ancora del tempo prima che torni in Italia. Pare sia contento dei risultati ottenuti. Mi accenna anche ad alcuni papiri: vedremo cosa saranno, se toccherà a me vederli. » À propos de la permanence de Schiaparelli en Égypte du 18 janvier au 4 juillet, voir le brouillon de son rapport au Ministère Royal de l'Éducation Nationale conservé dans *AST, MAE, secondo versamento*, doss. 1, fasc. 9 : « Gli scavi iniziati il dì 18 gennajo, si proseguirono ininterrottamente fino al dì 4 luglio, condotti sempre con metodo scientifico rigoroso, sotto la sorveglianza mia e dei miei collaboratori. » Sur la permanence de Schiaparelli en Égypte du 16 décembre 1904 au 4 juillet 1905 au moins, voir Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 217-22. Sur le déplacement progressif du sud vers le nord des missions qu'il dirigeait, lorsqu'il disposait de concessions sur plusieurs sites pendant la même campagne annuelle de fouilles, voir Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, p. 203.

28 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 3. Voir *supra*, n. 14.

29 Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 72-74 : « Le antichità, al termine della campagna annuale e dopo essere state inventariate, venivano di solito stoccate presso i magazzini della Missione Franciscana di Luxor, provvedendo l'anno seguente alle pratiche per l'espatrio, dopo essere state sottoposte al Servizio delle Antichità del Cairo, che normalmente ne tratteneva una parte. » Pour la collaboration entre la Mission Archéologique Italienne de Schiaparelli et la « Società Nazionale di Trasporti Fratelli Gondrand » entre 1903 et 1908, voir Moiso et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, p. 321. Au cas où le transport aurait été effectué durant cette même année 1905, cela aurait pu se produire autour du 10 août, comme le montre une note de cette société de ce jour énumérant le nombre (111) et le poids (35 tonnes) des colis qui renfermaient les pièces archéologiques : Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, p. 222.

30 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16 : « Gli originali erano e sono sotto vetro a Torino. »

transcriptions et collations sur les originaux, au plus tard à la fin du mois de septembre 1927³¹, mais ont été déroulées pour en prendre des photographies qui lui ont été envoyées peu avant l'impression du volume des *PSI IX* en 1929³². Ensuite, elles ont été enroulées à nouveau on ne sait pas quand exactement, mais sûrement avant 1955, date de la rédaction de la fiche préparatoire pour insérer le *P. Tor. Totoès 29* dans le catalogue papier du Musée Égyptien de Turin, qui décrit ce document comme étant en partie enroulé³³. Cet état de conditionnement des textes grecs est confirmé en 1986 par Pieter Willem Pestman³⁴, en clôture de son manuscrit sur l'étude des archives des choachytes thébains. Il a dit avoir reçu d'Anna Maria Donadoni Roveri³⁵, directrice du Musée Égyptien de Turin à l'époque, un cliché du sceau du *P. Tor. Totoès 24* avec la *scriptura interior* repliée³⁶. Les sceaux en argile que renfermaient ces papyrus étaient identiques pour les *P. Tor. Totoès 23* et *24* (ainsi que pour l'*UPZ II 181* du 07/02/105), avec le profil de la tête d'un homme barbu, portant un casque³⁷. Ces deux sceaux ont paru dans les planches de la paléographie de Medea Norsa³⁸ et ont été successivement étudiés par Pestman et Katelijn Vandorpe³⁹. Dans le même article, Vandorpe a analysé aussi deux autres sceaux conservés dans les archives de Totoès. L'un scellait le *P. Tor. Totoès 41* tout entier et apparaît dans les planches de Botti, l'autre était apposé sur la *scriptura interior* du *P. Tor. Totoès 9*, mais on ne dispose pas de reproduction⁴⁰. Deux sceaux supplémentaires

31 D'après les témoignages de Botti, *Aegyptus* 31 (1951), p. 192 et *L'archivio demotico I*, p. 4. Voir *infra*, n. 145.

32 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 2 : « Intanto, per la molta cortesia di E. Schiaparelli e dei funzionari del Museo di Torino, e per l'interessamento affettuoso di Nicola Terzaghi, ho avuto ora la fotografia della *scriptura interior* dei n° 1018. 1022. 1025, ancora suggellata quando trascrissi il resto. »

33 *SABAP-TO, archivio cartaceo*, scheda pre-catalogo 6125 : « 6125: papiro greco. Reca due pagine rispettivamente di 11 e 8 righe. Un margine ne è tuttora in parte riavvolto. »

34 Pestman, *Theban Choachytes*, pp. V et XXI. Sur ce savant, voir Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 426-27.

35 Pour la figure de Donadoni Roveri, voir Curto, *Storia del Museo Egizio*, p. 38 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 5 et 207 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, p. 119.

36 Pestman, *Theban Choachytes*, p. 325 : « Two other documents were found with his seal intact, *PSI 1018* and *1022*; by courtesy of Mrs. Donadoni, Directrice of the Museo Egizio in Turin, I am able to present here a photograph of the seal on *PSI 1022* showing the *scriptura interior* still sealed. » La photographie de Pestman à la p. 327 a été successivement republiée par Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pl. 45, fig. 2.

37 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 24, n. à la l. 7 : « Del resto 1018 e 1022 sono della stessa mano: di tutti e due è conservato il sigillo identico (una figura di uomo, barbato), che chiude la parte sinistra del foglio con la *scriptura interior* (cioè a = rr. 1-4). Quasi tutti gli stessi errori sono nel PLeid N (come mi ha fatto notare il Wilcken), certamente della stessa mano con identico sigillo (Leemans p. 67 'sigillum argillaceum, capite barbato munitum'). » Le papyrus grec de Leyde cité correspond au *UPZ II 181* du 07/02/105. Les deux sceaux figurent sur deux photographies sans date dans les archives de la Surintendance de Turin : *SABAP-TO, archivio fotografico*, C 1785 et E 113.

38 Pour la vie et l'oeuvre de Norsa, voir Capasso, dans Capasso (éd.), *Hermae*, pp. 223-41 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 195, n. 506.

39 Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pl. VII ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 325-27 ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, p. 236, p. 261, n°s 23-24, p. 291 et pl. 45, fig. 2.

40 Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXIII ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pp. 245-46,

(ce qui en porte le nombre à six) n'ont pas été recensés jusqu'à aujourd'hui : l'un est fragmentaire, il conserve toutefois encore la ficelle qui le liait au *P. Tor. Totoès 27*⁴¹ et l'autre est un petit rond d'argile qui scellait le *P. Tor. Totoès 29*, mais qui ne conserve plus ni inscription ni image⁴².

Néanmoins, un certain nombre de renseignements sur les rouleaux originaux peuvent être déduits des notes liées aux photographies de bonne qualité et grandeur nature que Schiaparelli avait envoyé en Angleterre peu après le déroulement des papyrus, mais qui n'ont pas pu être retrouvées jusqu'à maintenant. L'histoire de ces photographies est connue par Mustafa Muhammad El-Amir⁴³ et par Botti⁴⁴. Adressées en premier lieu à Francis Llewellyn Griffith⁴⁵ pour recevoir en réponse des renseignements rapides sur le contenu des textes, ces photographies sont passées au fil des années

p. 261, n^{os} 21 et p. 275, n^o 200.

41 *SABAP-TO, archivio cartaceo*, scheda pre-catalogo 6124 : « 6124: papiro greco. Reca una pagina di 8 linee. Serba sigillo e legaccio. »

42 *SABAP-TO, archivio fotografico*, C 1787 et E 111. Les deux clichés montrent encore une partie de la ficelle qui liait la *scriptura interior* du *P. Tor. Totoès 29*.

43 El-Amir, *Archive from Thebes I*, p. VII : « I am also indebted to him [Glanville] for giving me access, at all times, to Sir Herbert Thompson's papers now at Cambridge, above all to the photographs of the unpublished Theban papyri in Turin, which have provided a substantial part of the evidence. » El-Amir, *Archive from Thebes II*, p. 16 : « In 1905 Schiaparelli discovered some forty demotic papyri at Deir-el-Medinah, now in the Turin Museum. These papyri have not yet been published, but, through the kindness of Prof. Glanville, I have been able to transliterate the whole series from photographs. » El-Amir, *Archive from Thebes II*, p. 16, n. 4 : « Originally belonged to Sir H. Thompson, now in the possession of Prof. Glanville, from whom I understand that Dr. Botti intends to undertake an edition of the whole collection. » El-Amir, *AcOr (C)* 25 (1960), p. 204 : « Again in 1905-1906, Schiaparelli discovered a large group of Demotic papyri at Deir-el-Medinah, now preserved in the Turin Museum. These papyri have not yet been published but through the kindness of the late Professor Glanville, who gave me access at all times to Sir H. Thompson's papers, I was able to study the whole group from photographs which provided a substantial part of my studies. » Sur ce savant, voir Bierbrier, *Who Was Who*, p. 19.

44 Botti, *L'archivio demotico I*, p. 3 : « *I papiri demotici*. - Non appena furono sviluppati, il prof. Schiaparelli non tardò ad inviare al Griffith, riuscitissime fotografie di essi, alla grandezza naturale, per venire presto a conoscenza, almeno sommariamente del loro contenuto, nell'attesa della pubblicazione; ma il Griffith, se fu sollecito ed esauriente nel dare la risposta, declinò l'incarico del loro studio, perché assorbito da altri lavori. Rivolse invece la sua attenzione alle fotografie del Thompson, per ricavarne, proprio in omaggio al Griffith, nel volume a lui dedicato, *Studies presented to F. Ll. Griffith* (London, 1932, Egypt Exploration Society, pp. 16-37), l'interessantissimo articolo *Eponymous Priests under the Ptolemies*, con il quale mise in luce il primo nuovo contributo recato ai nostri studi dell'importante scoperta. Dalle mani del Thompson, le fotografie passarono in quelle del professor Glanville, presso il quale, successivamente, il prof. Mustafa El-Amir ebbe agio di studiarle, per dare poi adeguata informazione di tutto il contenuto dei testi, ad eccezione di pochi, non so per quale ragione omissi, negli *Acta orientalia*, XXV (1960), nn. 3-4, pp. 203-228, dedicati alle onoranze per il 70° compleanno del compianto prof. W. Erichsen, con l'articolo, *The unpublished Demotic Papyri in the Turin Museum*. La pubblicazione in *extenso* del preziosissimo materiale, più volte raccomandatami per corrispondenza dal Glanville, da quel buono e caro amico che sempre mi era stato, non è stata ignota al prof. El-Amir (cfr. *A Family Archive from Thebes*, parte II, p. 16, nota 4), che appunto non l'ha pregiudicata in precedenza col suo lavoro. E neppure si può dire sia stata molto menomata nella sua integrità, quale ora viene alla luce, dalle sole due pubblicazioni: REICH, *Terms for Repayment of a seed Loan, preserved in Turin* (1936; vedi n. 26); KAPLONY-HECKEL, *Demotischen Tempelsteine, DP Turin - Supplement 6096* (1963; vedi n. 40), che l'hanno preceduta. Non avendo però avuto i testi ancora un proprio numero di inventario (lo ebbero più tardi per cura del prof. Silvio Curto, durante la sua radicale sistemazione di tutto il materiale del Museo, compiuta con tanta dedizione e saggezza), il prof. El-Amir li presentò nel suo articolo, col numero provvisorio del rotolo dal quale erano stati tolti dalle giarre, oppure, secondo il quadro in cui parecchi di essi erano stati disposti. »

45 Pour la vie et l'oeuvre de Griffith, voir Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 227-28.

de main en main, d'Henry Francis Herbert Thompson⁴⁶, à Stephen Ranulph Kingdon Glanville⁴⁷ et enfin à El-Amir. Étant donné que ce dernier n'a pas pu décrire tous les papyrus des archives de Totoès, il est possible que quelques clichés aient été perdus avant 1950 ou que certains documents n'aient pas été faits photographier du tout par Schiaparelli⁴⁸. Sur ces clichés étaient marqués au crayon soit les numéros temporaires des rouleaux qui contenaient chacun des papyrus dans les jarres, parfois suivis d'une lettre, soit les cadres dans lesquels ils avaient été disposés, distingués entre eux par une lettre majuscule, un chiffre romain et souvent une lettre minuscule⁴⁹. Grâce aux mentions de ces annotations par Thompson dans un article de 1932⁵⁰, par Glanville et Theodore Cressy Skeat dans une publication de 1954⁵¹ et par El-Amir dans sa thèse en 1959 ainsi que dans sa contribution en hommage à Erichsen de 1960⁵², et à partir des renvois aux pages de ce dernier article faits par Botti dans l'introduction à l'édition *princeps* de chaque document⁵³, il est possible de dresser le tableau de correspondance suivant.

<u>P.Tor.Botti</u>	<u>P. Tor.</u> <u>Totoès</u>	<u>N° El-Amir</u>	<u>N°</u> <u>Thompson</u>	<u>N° Glanville et</u> <u>Skeat</u>	<u>Rouleau ou cadre</u>
1	2		A 45	16	Rouleau 30
2	1	28			Rouleau 16
3	3	27	B 17		Rouleau 12 A et B
4	4	19			Cadre C V a
5	51	13	A 55	38	Cadre B II
7	6	14 et 15			Cadre B III a et b

46 Sur ce savant, voir Bierbrier, *Who Was Who*, p. 540.

47 Pour la figure de Glanville, voir Bierbrier, *Who Was Who*, p. 214.

48 El-Amir, *Archive from Thebes* I, p. VII : « My claim to original work in this dissertation is based primarily on my transliterations and translations of the unpublished Philadelphia papyri, which forms part I and on the use made of my transliterations and translations of other unpublished papyri more especially a group of forty from Turin. » La date de l'avant-propos d'où cette phrase est tirée, est le 5 mai 1950. Ensuite, El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 205, n. 7 : « The summary of 42 documents only is given here, the collection is surely more than this number. »

49 El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 205, n. 7 : « The Documents are arranged according to the numbers marked on the photographs in pencil, without any chronological order. »

50 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27, n° 45, p. 34, n° 17, pp. 21 et 29, n° 55 et pp. 32 et 35, n° 22.

51 Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et p. 53, n° 38.

52 El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 31, n. 1, pp. 67-68, p. 76, n. 1, pp. 80-81, n° 9 A+B et 10, p. 149, n. 2, pp. 157-59 et 162-63, n° 13-15, p. 161, n° 4, p. 165, n° 8 et *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 206-26.

53 Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 30, 36, 44, 53, 65, 75, 83, 92, 96, 103, 105, 107, 109, 111, 117, 122, 126, 129, 132, 135, 139, 142, 145, 149, 151, 153, 155, 159, 164, 168, 173, 180, 184, 193, 195, 196, 198 et 201.

8	7	29 et 30	B 22		Rouleau 21 A et B
9	8	31			Rouleau 23
11	53	23			Rouleau 8 D
12	10	5 et 6			Cadre A III c et d
13	38	35			Rouleau 9 (H. 30,75 cm x L. 14,5 cm)
14	39	37			Rouleau 9 (H. 31 cm x L. 13 cm)
15	40	36			Rouleau 9 (H. 27,5 cm x L. 12,5 cm)
16	54	17			Cadre B V
17	12	4			Cadre A III b
19	11	20			Cadre C VI a
21	14	21			Cadre C VI b
22	55	1			Cadre A I
23	45	3			Cadre A III a
24	20	9			Cadre B I a
25	21	10, 11 et 12			Cadre B I b, c et d
26	42	16			Cadre B IV
27	22	7			Cadre A IV
28	18	41			Deir al Medina (H. 33 cm x L. 16 cm)
29	25	8			Cadre A V
30	30	18			Cadre B VI
31	31	32 et 33			Rouleau 24 A et B
32	33	2			Cadre A II
33	35	34			Rouleau 26 A et B
34 A	46	25			Rouleau 11 (d)
36	48	24			Rouleau 11 (c)
37	36	22			Cadre C VII
40	49	40			Rouleau 11 (H. 20,5 cm x L. 9 cm)
41	57	26			Rouleau 11 (e)
42	44	39			6 ^e groupe (H. 15,5 cm x L. 18 cm)

43	17	38			Rouleau 9 (H. 33 cm)
44	26	42			Deir al-Medina (H. 30,25 cm x L. 14,5 cm)

Dix papyrus, les *P. Tor. Totoès 2, 5 A+B, 13, 19, 37, 41, 47, 50, 52 et 56*, n'ont pas été analysés par El-Amir⁵⁴. On ne dispose donc d'aucune donnée les concernant, à l'exception du *P. Tor. Totoès 2*, que Thompson, Glanville et Skeat ont associé au rouleau d'origine. Dans d'autres cas, on constate une certaine imprécision dans ces notes au crayon : pour les *P. Tor. Totoès 18 et 26*, le lieu de découverte et les dimensions sont notifiés, mais ni le rouleau, ni le cadre ne sont spécifiés. D'ailleurs, il n'est pas clair à quoi se réfère exactement l'annotation « 6^e groupe » pour le *P. Tor. Totoès 44*, ni pourquoi on a désigné les papyrus du rouleau 9 et l'un du rouleau 11 par leur taille, alors que les autres documents portent une lettre après le numéro du rouleau.

Contenue dans le même ouvrage que l'article d'El-Amir de 1960, une note de Arthur Frank Peter Shore⁵⁵ et Harry Sidney Smith sur deux papyrus donne d'autres indications que le cadre : le *P. Tor. Totoès 25* est mentionné comme « Pap. Turin, Deir-el-Medineh 25 » et le *P. Tor. Totoès 33*, comme « Pap. Turin, Deir-el-Medineh 28 »⁵⁶. Les deux savants ont dit avoir tiré ces informations des annotations manuscrites de Thompson.

Plusieurs notes de Pestman permettent de remonter aux rouleaux d'origine de certains papyrus. Malheureusement, il n'a jamais cité la source de ces renseignements, dû sans doute à sa fréquentation régulière du Musée Égyptien de Turin pendant plusieurs années⁵⁷. Dans le volume 19 des *Papyrologica Lugduno-Batava*, il indique que le *P. Tor. Totoès 27* vient du rouleau 17 et que ce

54 Botti, *L'archivio demotico I*, pp. 25, 58, 89, 116, 120, 173, 179, 188, 191 et 203.

55 Pour la vie et l'oeuvre de Shore, voir Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 508-09.

56 Shore et Smith, *AcOr (C) 25 (1960)*, p. 277, n. 2, à l'égard du *P. Tor. Totoès 25* : « Pap. Turin, Deir-el-Medineh 25, unpublished, from Thebes dated year 12 of Cleopatra III = year 9 of Ptolemy Alexander I. We owe the reference and summary of the document to the manuscript notes of Sir Herbert Thompson. There is reference to this payment in a receipt for a lease given by Pikos to his sister, two years later, in which he admits that he had still not completed the burial of his father (Pap. Turin, Deir-el-Medineh 28). » La description du dernier texte correspond au *P. Tor. Totoès 33* : Botti, *L'archivio demotico I*, p. 164 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 196 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178.

57 Comme révélé en 1985 par Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 167, n. * : « Desidero esprimere il mio riconoscimento per l'aiuto continuo ricevuto dai responsabili del Museo Egizio, e per il contributo con cui il Consiglio Nazionale delle Ricerche, oramai da molti anni, facilita il mio lavoro a Torino. »

dernier était entouré par le *P. Tor. Totoès 28*⁵⁸. Une autre note dans le même livre, toujours de la main de Pestman, mais en collaboration avec Marjolein Thieme, établit des liens précis entre bandelettes inscrites et papyrus : la bandelette *P. Tor. Totoès 34* est rattachée au *P. Tor. Totoès 33*⁵⁹, la *P. Tor. Totoès 60* au *P. Tor. Totoès 49* et la *P. Tor. Totoès 32* au *P. Tor. Totoès 31 A+B*⁶⁰. De plus, dans le tome 23 de cette même collection, il écrit que le *P. Tor. Totoès 50* enveloppait les *P. Tor. Totoès 46, 47 et 48*, qui étaient enroulés l'un dans l'autre et formaient le rouleau 11⁶¹. Il s'agit d'une indication précieuse pour les *P. Tor. Totoès 47 et 50*, car absente des études d'El-Amir, mais qui confirme et précise les renseignements de Botti⁶². Puis, dans ce même article, Pestman a dit que le *P. Tor. Totoès 26* a été retrouvé dans le rouleau 18, avec le *P. Tor. Totoès 49* et peut-être le *P. Tor. Totoès 54*, tous entourés par la bandelette *P. Tor. Totoès 60*⁶³. En ce qui concerne le *P. Tor. Totoès 49*, cette précision diffère toutefois des données à disposition d'El-Amir sur les photographies de Schiaparelli, qui l'assignaient plutôt au rouleau 11⁶⁴. Enfin, parmi les observations incluses dans le premier volume de *A Berichtigungsliste of Demotic Documents*, Pestman a signalé que le *P. Tor. Totoès 11* entourait le *P. Tor. Totoès 14*, en constituant ainsi le rouleau 27⁶⁵, et qu'il fallait détacher la

58 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1 : « *PSI 9 1024* Avant que ce texte ne fût déroulé et ne reçût un numéro d'inventaire, il fut désigné comme "17^e rouleau" (Rotolo N. 17) ; autour du rouleau de papyrus se trouvait la bandelette de lin N. 2 (voir plus haut p. 144 note 1 et BOTTI, L'archivio demotico da Deir el-Medineh, pl. L) qui contenait une indication démotique relative au contenu. »

59 Réaffirmé dans la légende à côté d'une photographie intégrale du *P. Tor. Totoès 34* par Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 27 : « Linnen bandje waarmee een van de papyri uit het archief van Totoës was dichtgebonden. Het document waarom het gaat (P. dem. Tor. Botti 32) is een kwitantie die Pikos voor zijn zuster Tatehathyris heeft opgesteld. »

60 Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 : « In this case [*P. Tor. Totoès 61*] it is not known to which document the band belongs, but, in the other cases, it is certain that no. 1 belongs to P. Tur. Botti 32, no. 2 to *PSI 9 1024* (see Appendix A, p. 195, note), no. 3 to P. Tur. Botti 40, and no. 5 to P. Tur. Botti 31. »

61 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169, n. 8 : « La denominazione *rd.w* si ritrova sulla striscia di papiro *P. Tor. Botti 35* (tavola XXXIX) che ha servito per tenere insieme i documenti citati qui sopra - B, *Bbis* e C, cioè risp. *P. Tor. Botti 34A, 34 B/C* e *36* - indicandone il contenuto: *p3 shn* (doc. C) *n n3 rd.w n H.t-Hr irm p3 wj* (doc. B) *irm p3 b3k n cnh* (doc. *Bbis*). I quattro papiri sono stati trovati arrotolati l'uno nell'altro; si tratta del "rotolo n. 11". » Concept réaffirmé dans Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 398 : « **36 vo.** (1-2) The two 'lines' belong together and are written on one line, separated by a short blank, along the outer edge of the papyrus, and refer to the contents of docs. *34 A-C* and *36*, which were all found rolled up together (*rotolo 11*), P. W. PESTMAN. »

62 Botti, *L'archivio demotico I*, p. 179.

63 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181, n. * : « Il documento è stato trovato nel "rotolo 18", insieme con *P. Tor. Botti 40* e (forse) *16*, nonché la benda n. 3. »

64 El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 225, n° 40.

65 Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 388 : « **19 vo.** The text is in fact the docket to doc. 21, not its *vo.*, as suggested by ZAUZICH, *Enchoria 2* (1972), 90 n. 12; the two papyri were found rolled up together (*rotolo 27*), P. W. PESTMAN. [...] **21** The text was found rolled up in doc. 19 (*rotolo 27*), P. W. PESTMAN: doc. 19 *vo.* is in fact the docket to doc. 21, not its *vo.* as suggested by ZAUZICH (*ibid.*, n. 12) »

partie supérieure du *P. Tor. Totoès 56* de l'inférieure, composée par les ll. 11-20⁶⁶.

Malheureusement, l'inventaire dressé par Schiaparelli fournit des descriptions d'objets trop succinctes⁶⁷. Au contraire, des documents conservés aux Archives d'État de Turin et à la Surintendance de Turin permettent d'éclaircir certaines questions. Tout d'abord, le brouillon du rapport de Schiaparelli, envoyé à son retour de la mission de 1905 à la Direction Générale des Antiquités et Beaux-Arts du Ministère Royal de l'Éducation Nationale, résout peut-être la contradiction apparente entre les affirmations de Botti et celles de Pestman d'un côté⁶⁸ et de Vitelli de l'autre⁶⁹. Il a déclaré que les rouleaux retrouvés étaient au nombre de 34 et que, parmi ceux qui sont déjà ouverts jusque là, l'un était grec et les autres en démotique⁷⁰. Il est donc vraisemblable que Schiaparelli ait préventivement débouché l'une ou l'autre jarre, voire les deux, en Égypte lors de la trouvaille pour constater leur contenu et en ait déroulé quelques rouleaux pour voir les textes. Il pourrait en avoir communiqué l'information par lettre à Vitelli et enfin bien renfermé et expédié les vases et les papyrus à Turin, afin d'en permettre l'étude à partir de l'état le moins perturbé possible. On conserve aussi trois photographies des rouleaux intacts, sans malheureusement savoir ni où, ni quand elles ont été prises : *SABAP-TO, archivio fotografico*, D 98, D 99 et D 142⁷¹.

66 Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 399 : « **39 (A)** 1-10 This text is to be separated from P. Tor. Botti 39 (B) l. 11-20; it shows the same hand as doc. 21, P. W. PESTMAN. » Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 400 : « **39 (B)** 11-20 This marriage-contract is to be separated from P. Tor. Botti 39 (A) l. 1-10, P. W. PESTMAN. » Cela avait déjà été supposé par Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68, n. 16 : « Nach der Tafel erscheint es möglich, daß der Papyrus aus zwei Teilen zusammengesetzt ist, wobei der Bruch zwischen Zeile 9 und 10 verläuft. Kann es sein, daß die beiden Teile überhaupt nicht zusammengehören? Die Schrift und der rechte Rand legen diesen Verdacht nahe. »

67 Curto, *Storia del Museo Egizio*, pp. 57-58 : « Consuntivo d'inventario e Inventario Schiaparelli 1894-1920, a numerazione continua, di nuovo partendo dal n. 1, suddivisa in trance intitolate alle successive acquisizioni. [...] Le trance successive allineano acquisti Schiaparelli 1900-01 e poi le sue campagne di scavo: qui i fascicoli d'Inventario esistono, ma recano descrizioni tanto sommarie da riuscire inutili, quando non si riesca a identificare per altra via gli oggetti corrispondenti. » Curto, *Storia del Museo Egizio*, p. 123 : « Abbiamo già descritto nel Capitolo Sesto il Consuntivo e l'Inventario Schiaparelli. Il valore del secondo è molto scarso: mancano i primi quattro fascicoli; il quinto, muove dal n. 278 e prosegue con altri ventuno sino al 17.130; ciascun fascicolo è dedicato a una campagna di scavo e pertanto l'insieme vale a precisare la provenienza degli oggetti, ma li descrive soltanto con il nome e il materiale, non la misura; in alcuni fascicoli è indicato il valore in piastre, pagato all'Egitto onde poter esportare, secondo la legge del tempo; talora una nota a margine indica un gruppo di voci come unico reperto. [...] Il Marro, da noi interpellato nel 1948, per notizie circa le campagne schiaparelliane, ci confermò che - com'era del resto presumibile - i reperti furono inventariati in sito. »

68 Botti, *L'archivio demotico I*, p. 3 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 193. Voir *supra*, n. 14.

69 Vitelli, dans Morelli et Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 149. Voir *supra*, n. 27.

70 *AST, MAE, secondo versamento*, doss. 1, fasc. 9. Voir *supra*, n. 8.

71 L'accès aux archives papier et photographiques a été facilité par Mme Trapani, égyptologue de la Surintendance de Turin, que je tiens à remercier ici.



14 rouleaux (SABAP-TO, *archivio fotografico*, D 98)



14 rouleaux (SABAP-TO, *archivio fotografico*, D 99)



19 rouleaux (*SABAP-TO, archivio fotografico, D 142*)

De nombreux clichés sans date, probablement pris à Turin⁷², montrent les documents dépliés, en entier⁷³ et parfois en détail⁷⁴, et apportent des données enrichissant notre connaissance des archives de Totoès. Une photographie⁷⁵ confirme les remarques émises par Zauzich et Pestman⁷⁶ : le *P. Tor. Totoès 56* a été retrouvé séparé en deux fragments, que deux étiquettes assignent au rouleau 24.

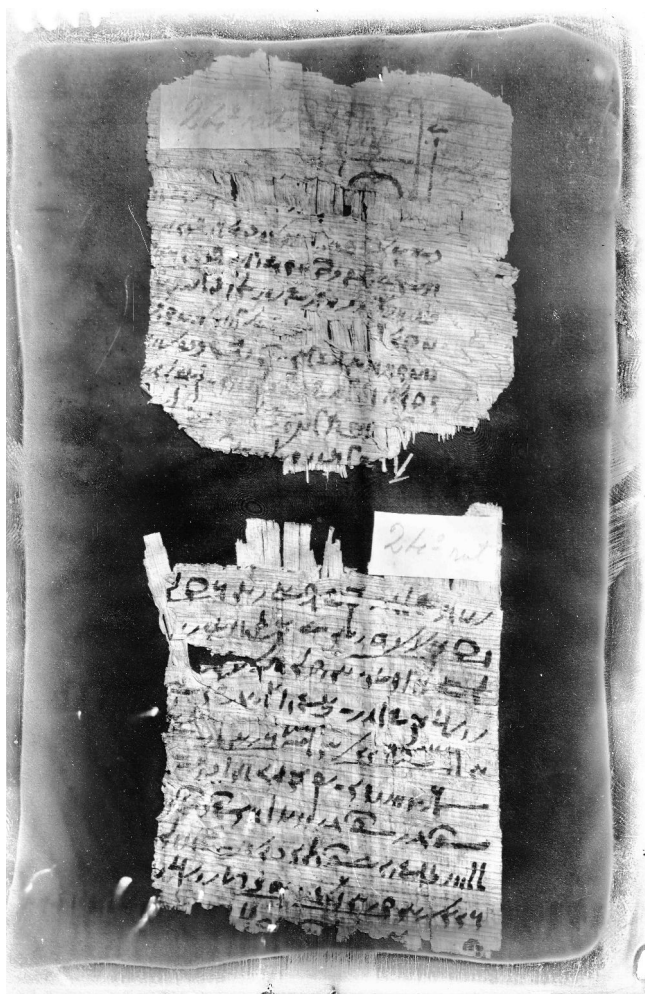
⁷² Les deux photographies *SABAP-TO, archivio fotografico, E 144* et *E 147* correspondent précisément aux planches de l'édition de Botti, lesquelles ont été réalisées à partir des clichés du photographe Rampazzi : Botti, *L'archivio demotico I*, pp. VII et 4 (voir *infra*, nn. 148-49). Sa propension à superposer partiellement les marges des papyrus, comme cela est constatable dans *SABAP-TO, archivio fotografico, E 144 (P. Tor. Totoès 46 et 47)*, est visible aussi dans *SABAP-TO, archivio fotografico, E 575 (P. Tor. Totoès 22 et 25)*. Par conséquent, il est fort probable que les séries de photographies *E 137-88* et *E 555-83* aient été exécutées par ce dernier.

⁷³ *SABAP-TO, archivio fotografico, B 5777, C 1295, C 1783-89, C 1791-96, C 1799, C 1802, C 1804-06, C 2762-2805, C 2808-11, C 2813-26, D 144-49, D 152-54, D 156-57, E 110-13, E 137, E 140, E 143, E 144-47, E 151-56, E 161, E 170, E 178-79, E 182-83, E 186, E 188, E 555-56, E 560-62, E 574-75, E 577, E 579 et E 581-83*. Les lettres correspondent à différents formats de plaques photographiques : B mesure 9 x 12 cm, C 13 x 18 cm, D 18 x 24 cm et E 24 x 32 cm.

⁷⁴ *SABAP-TO, archivio fotografico, C 1815, D 51, D 53, D 150-51, D 155, E 141-42, E 157, E 171, E 176-77, E 180-81, E 184-85, E 187, E 557-59 et E 576*.

⁷⁵ *SABAP-TO, archivio fotografico, C 1799*.

⁷⁶ Zauzich, *Enchoria 3* (1973), p. 68, n. 16 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 399-400. Voir *supra*, n. 66.



P. Tor. Totoès 56 (SABAP-TO, archivio fotografico, C 1799)

En ce qui concerne l'attribution de chaque papyrus à son rouleau d'origine, les brouillons datés de 1962 à 1964 de l'édition de Botti, conservés dans les Archives d'État de Turin, fournissent des renseignements fort intéressants pour les documents démotiques⁷⁷. On y découvre qu'au cours de l'été 1948, Botti s'est occupé personnellement de dérouler les *P. Tor. Totoès 41* et 13 et probablement aussi un troisième papyrus⁷⁸. En outre, dans la description de la majorité des documents, il avait

⁷⁷ *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4.

⁷⁸ Fiche du *P. Tor. Totoès 41* dans *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4 : « Papiro: Suppl. 6113. [...] Bibliografia. Manca. È stato sviluppato dallo scrivente solo nel 1948 insieme con altri due 6097 - (*vacat*), sfuggiti allo Schiaparelli, nella sistemazione fatta nell'estate 1948 di tutto il materiale demotico posseduto dal Museo di Torino. » Description du *P. Tor. Totoès 13* dans *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4 : « Papiro: Suppl. 6103. [...] Bibliografia. Manca. Sviluppato nella sistemazione del 1948. » Dans le brouillon de l'édition du *P. Tor. Totoès 44*, il avait écrit « Papiro: Suppl. 6097. [...] Bibliografia. Manca. Il papiro fu sviluppato come il n. 6113 nella sistemazione del 1948. [...] Non risulta nell'articolo di El-Amir. Sviluppato nella sistemazione del 1948 », mais le tout est barré d'un trait, étant donné qu'en réalité le texte a été cité par El-Amir : *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4. Le troisième papyrus dont Botti a parlé en se référant au *P. Tor. Totoès 41* n'est pas identifié.

inséré le numéro du rouleau d'où ils avaient été tirés. Néanmoins, toutes ces informations ont été supprimées par l'auteur de ses épreuves successives dès 1965. D'après ses dires, le 10 mai 1963, seuls trois papyrus portaient encore l'annotation du rouleau original sur une étiquette : les *P. Tor. Totoès 3 A+B*, *5 A+B* et *7 A+B*⁷⁹. L'absence d'indication pour certains textes, à savoir les *P. Tor. Totoès 6 A+B*, 13, 19, et 22, ainsi que l'incertitude concernant d'autres, comme les *P. Tor. Totoès 18*, *54* et *57* ou la bandelette *P. Tor. Totoès 60*, l'ont poussé à ne pas exploiter ces données⁸⁰.

Quant aux papyrus grecs, quelques informations peuvent être tirées des fiches préparatoires au catalogue papier du Musée Égyptien de Turin, actuellement conservées dans les locaux de la Surintendance de Turin⁸¹. Des annotations au crayon, sans date, retracent les rouleaux d'origine de manière explicite pour quatre d'entre eux (*P. Tor. Totoès 9*, 15, 16 et 23) et semblent les suggérer pour trois autres (*P. Tor. Totoès 27*, 29 et 43).

En croisant toutes ces notes avec les remarques faites par d'autres savants et les indications venant des photographies, un cadre général assez précis peut être dressé, illustré par les tableaux suivants.

<u>P. Tor.</u>	<u>N° de rouleau d'après Botti</u>	<u>N° de rouleau d'après d'autres sources</u>
<u>Totoès</u>		
1	16 pour le fragment le plus grand, 8 pour le plus petit	El-Amir : 16
2	30	Thompson, Glanville et Skeat : 30
3	12 A	El-Amir et Thompson : 12 A et B
4	30	
5	25	
7	21	El-Amir et Thompson : 21 A et B

⁷⁹ *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4 : « Solo sui papiri seguenti rimasto cartellino indicante il rotolo: N. 6078 = rotolo 25, N. 6079 = rotolo 21, N. 6080 = rotolo 12. » Seul le *P. Tor. Totoès 3 A+B* conserve encore aujourd'hui l'étiquette originale. Dans les deux autres cas, on les a remplacé avec des étiquettes plus récentes appliquées sur les papyrus.

⁸⁰ *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4 : « Ma i cartellini con i numeri dei singoli rotoli dei papiri, nel rimaneggiamento di questi sono in gran parte andati perduti, per cui i rotoli non sono più tutti precisabili: d'altra parte la distinzione non era ad essi inerente, fu fatta per la semplice enumerazione dei rotoli al momento dell'estrazione dalle giarre. La perdita non ha pregiudicato per nulla la classificazione dei papiri, risultata ben chiara dai singoli contesti; e quindi non mi sono preoccupato della numerazione dei singoli rotoli. »

⁸¹ *SABAP-TO, archivio cartaceo*, schede pre-catalogo 6115-18 et 6123-25.

8	23	Photographie <i>SABAP-TO</i> , <i>archivio fotografico</i> , E 147 : 23 ; El-Amir : 23
10	5	
11	27	Pestman : 27
12	5	
14	27	Pestman : 27
17	9	El-Amir : 9
18	2 (?)	
20	14	
21	14	
25	19	Shore et Smith : 25
26	18	Pestman : 18
28	17	Pestman : 17
30	15	
31	24	El-Amir : 24 A et B
32	24 ou 26	
33	13	Shore et Smith : 28
34	13	
35	26	El-Amir : 26 A et B
36	28	
37	8	
38	9	El-Amir : 9
39	9	El-Amir : 9
40	9	El-Amir : 9
41	9	
42	32	
44	6	Photographie <i>SABAP-TO</i> , <i>archivio fotografico</i> , C 1805 : 6 ; El-Amir : 6
45	3	
46	11	El-Amir : 11 (d) ; Pestman : 11
47	11	Pestman : 11
48	11	El-Amir : 11 (c) ; Pestman : 11
49	11, corrigé en 18	El-Amir : 11 ; Pestman : 18
50	11	Pestman : 11
51	31	
52	8	

53	8	El-Amir : 8 D
54	18 (?)	Pestman : 18 ?
55	29	
56	2	Photographie <i>SABAP-TO</i> , <i>archivio fotografico</i> , C 1799 : 24, pour chacun des deux fragments
57	9 ou 11	Photographie <i>SABAP-TO</i> , <i>archivio fotografico</i> , C 1802 : 9 ; El-Amir : 11 (e)
59	2	
60	11 ou 18	Pestman : 18
61	20	

<u>P. Tor.</u>	<u>N° de rouleau d'après</u>	<u>N° de rouleau d'après d'autres sources</u>
<u>Totoès</u>	<u><i>SABAP-TO</i>, <i>archivio cartaceo</i></u>	
9	3 f. 3°	
15	3 f. 3°	
16	3 f. 1°	
19		
23	33	
24		
27	6c	Pestman : 17
29	6c	
43	6c	

Ces comparaisons permettent certaines mises au point. Pour le *P. Tor. Totoès 44*, le « 6° groupe » d'El-Amir⁸², aussi mentionné sur l'étiquette visible dans la photographie des archives de la Surintendance de Turin⁸³, correspond en effet au rouleau 6 de Botti. D'ailleurs, il n'est pas certain que les numéros donnés par Shore et Smith, « Pap. Turin, Deir-el-Medineh 25 » pour le *P. Tor. Totoès 25* et « Pap. Turin, Deir-el-Medineh 28 » pour le *P. Tor. Totoès 33*⁸⁴ se rapportent effectivement aux rouleaux, puisqu'ils ne s'accordent nullement avec les informations de l'éditeur italien. Enfin, la divergence entre l'attribution claire de Pestman du *P. Tor. Totoès 27* au rouleau 17⁸⁵

82 El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 225, n° 39.

83 Photographie *SABAP-TO*, *archivio fotografico*, C 1805.

84 Shore et Smith, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 277, n. 2. Voir *supra*, n. 56.

85 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1. Voir *supra*, n. 58.

et la note au crayon dans les fiches préparatoires au catalogue papier du Musée Égyptien de Turin, qui groupe les numéros d'inventaire des *P. Tor. Totoès 27, 29 et 43* sous la légende « 6c »⁸⁶ (sans mieux en définir la nature), invite à penser que ce chiffre ne se réfère pas à un rouleau, mais probablement à l'armoire de la papyrothèque du musée dans lequel les trois documents grecs étaient conservés à l'époque⁸⁷.

Si les sources ne concordent pas, elles arrivent pourtant souvent à s'éclaircir mutuellement. Par exemple, Botti, El-Amir⁸⁸ et Pestman⁸⁹ ont inclus dans le rouleau 11 les *P. Tor. Totoès 46, 47, 48 et 50*. El-Amir y a ajouté aussi les *P. Tor. Totoès 49 et 57*⁹⁰, mais Botti, dans ses brouillons, a hésité à le suivre : pour le premier texte, il a corrigé le numéro de rouleau de 11 à 18, alors que pour le second, il a signalé comme origine alternative possible le rouleau 9. Quoique le *P. Tor. Totoès 49* soit en étroite relation avec le *P. Tor. Totoès 48*, Pestman a précisé qu'en réalité le premier était enveloppé par la bandelette *P. Tor. Totoès 60* avec le *P. Tor. Totoès 26* et peut-être le *P. Tor. Totoès 54* (cette dernière incertitude était partagée par Botti) dans le rouleau 18⁹¹. Ce cadre d'ensemble s'accorde au texte démotique du *P. Tor. Totoès 50*, qui servait d'enveloppe au rouleau 11 : celui-ci ne mentionne qu'un seul serment, donc le *P. Tor. Totoès 47*, et exclut ainsi du même rouleau le *P. Tor. Totoès 49*, un serment lui aussi. En ce qui concerne l'autre papyrus attribué au rouleau 11 par El-Amir, le *P. Tor. Totoès 57*, sa photographie dans les archives de la Surintendance de Turin présente une étiquette avec la légende « 9° rotolo »⁹². Bien que ces clichés puissent être considérés comme des témoignages fiables, comme dans le dernier cas, des considérations d'ordre pratique poussent parfois à leur préférer les annotations de Botti. Dans la fiche du *P. Tor. Totoès 56*, il a signalé que ce dernier document provenait du rouleau 2, alors que deux indications dans une photographie l'attribuent au numéro 24⁹³. Botti a aussi associé à ce même rouleau 2, avec un point d'interrogation,

86 SABAP-TO, *archivio cartaceo*, schede pre-catalogo 6123-25.

87 Explication proposée par Mme Trapani, que je tiens à remercier ici.

88 El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 219, n° 24 et p. 220, n° 25.

89 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169, n. 8 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 398. Voir *supra*, n. 61.

90 El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 220, n° 26 et p. 225, n° 40.

91 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181, n. *. Voir *supra*, n. 63.

92 SABAP-TO, *archivio fotografico*, C 1802.

93 SABAP-TO, *archivio fotografico*, C 1799.

le *P. Tor. Totoès 18*, tandis qu'avec El-Amir⁹⁴ ils ont assigné au numéro 24 le *P. Tor. Totoès 31 A+B*. Or, dans la même description du *P. Tor. Totoès 56*, le savant italien a inséré aussi le petit fragment Suppl. 6114, qui mesure 3,5 x 7 cm, en expliquant qu'il a été retrouvé au-dessus de la ficelle qui liait ce dernier texte⁹⁵, probablement en guise de protection supplémentaire. Le *P. Tor. Totoès 56* étant large de 8,5 cm, il semble donc difficile qu'un morceau de 7 cm au maximum, tel que le Suppl. 6114, ait pu entourer un papyrus de 121,5 cm, comme le *P. Tor. Totoès 31 A+B*. Au contraire, la taille du *P. Tor. Totoès 18* (16,5 cm), au cas où il aurait fait partie du même rouleau que le *P. Tor. Totoès 56*, n'aurait pas représenté un obstacle insurmontable. Par conséquent, on préfère suivre Botti dans l'attribution du *P. Tor. Totoès 56*, du *P. Tor. Totoès 59* et éventuellement du *P. Tor. Totoès 18* au rouleau 2, plutôt qu'au numéro 24. Enfin, quant aux bandelettes de lin, Pestman a fourni des points de repère stables⁹⁶. Il était d'accord avec Botti sur l'association entre la bandelette *P. Tor. Totoès 34*, le rouleau 13 et le *P. Tor. Totoès 33*⁹⁷, ainsi que sur celle entre la bandelette *P. Tor. Totoès 28*, le rouleau 17 et le *P. Tor. Totoès 27*⁹⁸. Puis, Pestman a dissipé certains doutes de Botti, en rattachant la bandelette *P. Tor. Totoès 60* aux *P. Tor. Totoès 26, 49* et peut-être *54* et au rouleau 18⁹⁹ (alors que Botti hésitait entre ce dernier et le numéro 11) et la bandelette *P. Tor. Totoès 32* au rouleau 24 et au *P. Tor. Totoès 31 A+B* (le savant italien ne pouvait pas se décider entre les rouleaux 24 et 26).

Pour la plupart des documents cependant, les brouillons de Botti sont les seuls à fournir des renseignements sur les rouleaux d'origine, comme le cas de la bandelette *P. Tor. Totoès 61*, reliée au rouleau 20, malheureusement sans indication d'aucun papyrus qui composait ce dernier. De plus, il apparaît que les deux parties du *P. Tor. Totoès 1 A+B* proviennent de deux rouleaux différents : la plus grande (fragment 2) du numéro 16, alors que la portion à replacer à sa droite (fragment 1), du numéro 8. Étant donné que ces brouillons confirment l'appartenance aux archives de Totoès du Suppl. 6114, qui pourtant n'a pas apparu dans la publication finale, et qu'il est difficile d'avoir

94 El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n° 32 et p. 224, n° 33.

95 *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4 : « Frammento: Suppl. 6114. [...] Fu trovato ulteriormente sopra la legatura immediata del papiro sul rotolo n. 2. »

96 Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1. Voir *supra*, n. 60.

97 Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 27. Voir *supra*, n. 59.

98 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1. Voir *supra*, n. 58.

99 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181, n. *. Voir *supra*, n. 63.

intercalé lors du catalogage, un document étranger à ce fonds documentaire dans la série continue des numéros d'inventaire entre Suppl. 6068 et 6125, il semble nécessaire d'incorporer dans l'édition le seul autre papyrus encore inédit du lot : le Suppl. 6101.

Le tableau suivant vise à présenter un récapitulatif de ces données.

<u>N° de rouleau</u>	<u>Papyrus et bandelettes attribués</u>
1	Pas de données
2	P. Tor. Totoès 56 et P. Tor. Totoès 59 (P. Tor. Totoès 18 ?)
3	P. Tor. Totoès 45 et P. Tor. Totoès 9, 15 et 16
4	Pas de données
5	P. Tor. Totoès 10 A+B et 12
6	P. Tor. Totoès 44
7	Pas de données
8	P. Tor. Totoès 1 A (le fragment 1, le plus petit), P. Tor. Totoès 37, 52 et 53
9	P. Tor. Totoès 17, 38, 39, 40, 41 et 57
10	Pas de données
11	P. Tor. Totoès 46, 47, 48 et 50
12	P. Tor. Totoès 3 A+B
13	P. Tor. Totoès 33 et bandelette P. Tor. Totoès 34
14	P. Tor. Totoès 20 et 21 A+B+C
15	P. Tor. Totoès 30
16	P. Tor. Totoès 1 A+B (le fragment 2, le plus grand)
17	P. Tor. Totoès 27 et bandelette P. Tor. Totoès 28
18	P. Tor. Totoès 26 et 49 et bandelette P. Tor. Totoès 60 (P. Tor. Totoès 54 ?)
19	P. Tor. Totoès 25
20	Bandelette P. Tor. Totoès 61
21	P. Tor. Totoès 7 A+B
22	Pas de données
23	P. Tor. Totoès 8
24	P. Tor. Totoès 31 A+B et bandelette P. Tor. Totoès 32
25	P. Tor. Totoès 5 A+B
26	P. Tor. Totoès 35 A+B
27	P. Tor. Totoès 11 et 14
28	P. Tor. Totoès 36
29	P. Tor. Totoès 55

30	P. Tor. Totoès 2 et 4
31	P. Tor. Totoès 51
32	P. Tor. Totoès 42
33	P. Tor. Totoès 23

Les seuls documents pour lesquels on ne dispose pas d'informations sont les *P. Tor. Totoès 6 A+B*, 13, 22 et les *P. Tor. Totoès 19*, 24, 27 et 29. D'autre part, la composition originale de cinq rouleaux (les numéros 1, 4, 7, 10 et 22) demeure inconnue. Malheureusement, on ne dispose d'aucune indication sur la répartition des rouleaux entre les deux jarres.

Les papyrus ont été restaurés par Erminia Caudana, active au Musée Égyptien de Turin de 1928 à 1974¹⁰⁰. Il est possible qu'elle ait travaillé avec Botti, avec qui elle collaborait dès 1935 pour des pièces d'autres collections¹⁰¹, sur les textes démotiques au cours de la période du 1^{er} juillet au 15 août 1948, lorsque celui-ci se trouvait à Turin¹⁰². Au contraire, les fiches préparatoires au catalogue papier du Musée Égyptien de Turin confirment que la plupart des documents grecs (*P. Tor. Totoès 9*, 15, 16, 23, 27, 29 et 43) a été consolidée sur voile en 1950¹⁰³.

C. Le travail des éditeurs précédents

Mis au courant de l'existence des papyrus peu après leur découverte¹⁰⁴, Vitelli a apparemment peiné à obtenir la permission de Schiaparelli pour publier les textes grecs¹⁰⁵. Dans l'introduction à

100Pour la figure de Caudana, voir Curto, *Aegyptus* 55 (1975), pp. 271-73 et *Storia del Museo Egizio*, pp. 39, 70 et 85 ; Curto, dans Donadoni Roveri (éd.), *Dal Museo al Museo*, p. 163 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 106-07.

101Des papyrus et des tissus conservés à Florence, Bologne, Cortone, Copenhague et Schifanoia : Curto, *Aegyptus* 55 (1975), p. 272 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 68, p. 73, n. 129, pp. 92-93 et 109, p. 114, n. 239, p. 123, p. 143, n. 360, pp. 198-99, 233 et 238.

102Les numéros d'inventaire de certains papyrus sont encore marqués sur des étiquettes ovales que Caudana avait l'habitude d'apposer entre les plaques de verre, d'après une communication personnelle de Mme Demichelis, égyptologue de la Surintendance de Turin, que je tiens à remercier ici. Comme l'affirme Curto, *Storia del Museo Egizio*, p. 124, les numéros d'inventaire des pièces de la collection turinoise ont été communiqués aux savants qui y étaient intéressés dès 1948 : voir *supra*, n. 20. Ces données concorderaient avec la période du séjour de Botti à Turin : Botti, *L'archivio demotico* I, p. 4 ; Curto, *Aegyptus* 55 (1975), p. 271 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 133 et 174 et *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 184 (voir *infra*, n. 146). De plus, dans ses papiers privés, Botti a affirmé qu'il a déroulé trois papyrus en été 1948 : *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4. Quoique sous la supervision du dernier, il est presque certain que Caudana a été l'auteur de ces interventions. Voir *supra*, n. 78.

103SABAP-TO, *archivio cartaceo*, schede pre-catalogo 6115-18 et 6123-25 : « Restaurato su velo (1950). »

104Vitelli, dans Morelli et Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 149. Voir *supra*, n. 27.

105Vitelli, dans Morelli et Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 261 : « Ernesto Schiaparelli non sta del tutto bene: ha scritto in questi giorni di sentirsi meglio. Ma ha tante cose da fare, che non credo avrà tempo per le

son édition, il a rappelé le processus de son travail¹⁰⁶. Il a transcrit les documents grecs vers 1911¹⁰⁷ à partir des originaux, en effectuant la collation entre fin septembre 1926¹⁰⁸ et fin septembre 1927¹⁰⁹. En outre, il s'est servi d'excellentes photographies obtenues fin septembre 1926¹¹⁰, auxquelles s'est attachée aussi Norsa pour donner sa contribution. Peu avant l'envoi des épreuves pour l'impression, il a reçu les clichés des *scripturae interiores* des *P. Tor. Totoès 23, 24 et 29*, qui étaient encore scellées quand il a effectué ses transcriptions¹¹¹. À plusieurs reprises, Vitelli a tenu à préciser le but de sa tâche : dans l'attente de l'édition des textes démotiques, il veut fournir une transcription pour rendre accessible le contenu des textes grecs¹¹², transcription accompagnée de quelques notes et renseignements, fruit de la collaboration avec Wilcken et Wilhelm Spiegelberg¹¹³.

pubblicazioni egittologiche. Da una dozzina d'anni ho copiato quei papiri che egli trovò a Gebelên: quando mi concederà di pubblicarli? » À noter la confusion du lieu de la trouvaille entre Gebelên et Deir al-Medina.

106 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 15 : « Trascrissi molti anni fa (nel 1911, credo) i documenti dagli originali, ed ho poi in questi ultimi anni riscontrato i luoghi per i quali avevo dei dubbi: sempre, con ogni specie di agevolezze, mi hanno aiutato e lo Schiaparelli stesso e gl'impiegati del Museo da lui diretto. A tutti vorrei saper dimostrare la mia affettuosa riconoscenza. Per generosità loro ho avuto anche a disposizione eccellenti fotografie, e in qualche punto sulle fotografie ha trovato il vero M. Norsa. »

107 Donnée concordante avec ce qu'il a affirmé dans une lettre daté du 1923, à savoir qu'il avait copié les papyrus une douzaine d'années auparavant : Vitelli, dans Morelli et Pinaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 261. Voir *supra*, n. 105.

108 Vitelli, dans Morelli et Pinaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 307 : « Torino 27.9.'26. C(ara) S(ignorina) Ho cominciato qui la revisione e già oggi ho potuto lavorare più di tre ore. Certamente avrò finito Mercoledì a mezzogiorno, sicché nel pomeriggio me ne tornerò a Cerrione. Son contento della revisione. Un luogo che m'era parso indecifrabile, mi è ora chiarissimo. » Vitelli, dans Morelli et Pinaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 309 : « Cerrione 30 Sett. '26. Cara Signorina Tornai ieri sera da Torino [...] A Torino ho lavorato benissimo. »

109 D'après les témoignages de Botti, *Aegyptus* 31 (1951), p. 192 et *L'archivio demotico* I, p. 4. Voir *infra*, n. 145.

110 Comme attesté par deux missives à Norsa en 1926. La première, envoyée de Turin le 27/09/1926, dans Vitelli, dans Morelli et Pinaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 307 : « Avrò delle fotografie, e col Suo aiuto spero di presentare una edizione decente. » La seconde du 30/09/1926, expédiée de Cerrione, en Piémont, dans Vitelli, dans Morelli et Pinaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, p. 309 : « A Torino ho lavorato benissimo, ed ho ora con me le fotografie di tutti i testi che dovrò pubblicare. Ce n'è alcuni in cui non mi raccapezzo, e fo affidamento sui Suoi lumi superiori. »

111 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 2. Voir *supra*, n. 32.

112 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 15 : « Ben s'intenda che una illustrazione completa di questi documenti greci potrà essere fatta solo dopo la pubblicazione dei documenti demotici; e anche per questa ragione le nostre note saranno brevi e prudenti. » Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16 : « Insomma si ha qui una edizione provvisoria col solo scopo di non privare gli studiosi per lungo tempo ancora delle notizie più importanti, di persone e di cose, che i testi greci contengono. » Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16 : « Come ho detto sopra, era mia intenzione, in attesa della pubblicazione dei testi demotici, dare soltanto una semplice e bonaria trascrizione dei greci. »

113 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16 : « Ma avendo avuto la buona idea di mandare al Wilcken le bozze di stampa, queste mi sono tornate con tante e tanto felici osservazioni e correzioni da obbligarmi, non solo a mutare e correggere parecchi luoghi del testo e molte delle mie note, ma anche a modificare il carattere della pubblicazione ed a dare molte più notizie ed indicazioni, pur sapendo di non poterne dare tante e tanto esatte quanto sarebbe stato desiderabile in una edizione definitiva. Comunque, avrei avuto torto a fare diversamente. Sicché i lettori non debbono al Wilcken soltanto le sempre sagaci e dotte osservazioni sue, ma gli debbono anche quel pochissimo in meglio che ora ho saputo fare io. Alcune parole egiziane ci furono spiegate con l'abituale prontezza e cortesia da W. Spiegelberg; ci sia concesso ringraziarlo ancora una volta. » Références ponctuelles à leurs contributions dans Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 17-19, 23-30, 32 et 34-35 (Wilcken) et 19, 21-22, 28 et 34 (Spiegelberg). Sur Spiegelberg, voir Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 521-22.

Quoique le compte-rendu de l'année suivante à l'ouvrage de Vitelli, « Urkunden-Referat. IV. PSI VIII 2 und IX 1 »¹¹⁴, ne le fasse point ressortir, Wilcken doit sans doute avoir eu accès aux photographies des textes grecs grâce à son collègue italien. Ceci a dû avoir eu lieu après l'envoi de la part de Vitelli des épreuves de son édition¹¹⁵, mais avant sa publication finale, comme cela peut être éduité de l'introduction au *P. Tor. Totoès 3 C*¹¹⁶.

Presqu'en simultanée avec le neuvième volume des *PSI*, Norsa a publié non seulement une translittération des *P. Tor. Totoès 19, 23 et 24* dans sa paléographie *Papiri greci delle collezioni italiane. Scritture documentarie I*, mais aussi leurs photographies¹¹⁷, y compris celles des *scripturae interiores* des *P. Tor. Totoès 23 et 24*, en remerciant Schiaparelli pour les illustrations¹¹⁸. Il s'agit sans aucun doute des mêmes clichés acquis par Vitelli en 1926¹¹⁹ et 1929¹²⁰. Il est fort probable que l'on ait puisé dans les planches de Norsa en 1974, pour le détail du *P. Tor. Totoès 19* inséré dans le troisième volume de *Introduzione allo studio della cultura classica*¹²¹.

En 1959, la *scriptura exterior* du *P. Tor. Totoès 9* a été transcrite à nouveau et traduite pour la première fois, en anglais, sous le numéro « 37. Sale of Holy Days » du premier tome (voué aux textes non littéraires) de l'anthologie papyrologique de Arthur Surridge Hunt¹²² et Campbell Cowan Edgar¹²³ : *Select Papyri I. Non-Literary Papyri, Private Affairs*¹²⁴.

Les premières informations concernant les papyrus démotiques sont parues dans deux articles portant sur le même sujet. L'un de Thompson, « Eponymous Priests under the Ptolemies », sorti dans les hommages à Griffith en 1932¹²⁵ et l'autre par Glanville et Skeat, « Eponymous Priesthoods

114Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 75-80.

115Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 213-18, n° 1 (lettre datée du 13/12/1927), notamment p. 215 : « Haben Sie eine Photographie hiervon, die Sie mir schicken könnten? » Sa requête a peut-être été exaucée successivement.

116Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 17 : « l'ha letta il Wilcken sulla fotografia ».

117Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pp. 10-12 et pl. VII-VIII.

118Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, p. 10 : « Avemmo splendide fotografie da E. Schiaparelli. »

119Vitelli, dans Morelli et Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia*, pp. 307 et 309. Voir *supra*, n. 110.

120Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 2. Voir *supra*, n. 32.

121Paribeni et al., *Introduzione*, pl. 8.

122Pour la vie et l'oeuvre de Hunt, voir Lehnus, dans Capasso (éd.), *Hermae*, pp. 115-39 ; Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 269-70.

123Pour la figure d'Edgar, voir Pellé, dans Capasso (éd.), *Hermae*, pp. 181-86 ; Bierbrier, *Who Was Who*, p. 171.

124Hunt et Edgar, *Select Papyri I*, pp. 108-11.

125Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27, n° 45, pp. 21 et 29, n° 55, p. 34, n° 17 et pp. 32 et 35, n° 22.

of Alexandria from 211 B.C. », dans le volume 40 du *JEA* en 1954¹²⁶. Le premier s'est borné à remercier Giulio Farina¹²⁷, directeur du Musée Égyptien de Turin à partir de 1933, pour la permission de publier des textes inédits¹²⁸, alors que les seconds n'ont nullement cité la source de leurs lectures. C'est seulement à travers les témoignages postérieures d'El-Amir et Botti, que l'on apprend qu'ils ont pu profiter des photographies envoyées par Schiaparelli à Griffith¹²⁹. Ces données sur les prêtres éponymes ont été utilisées en 1961 par Jozef Ijsewijn dans *De Sacerdotibus Sacerdotiisque Alexandri Magni et Lagidarum Eponymis*¹³⁰.

Le premier papyrus démotique à être publié a été le *P. Tor. Totoès 42*, dans l'article « Terms for Repayment of a Seed-Loan. Preserved in Turin » par Nathaniel Julius Reich¹³¹, paru en 1936 dans le troisième fascicule de la revue *Mizraim*¹³². Reich a édité le recto du document avec une photographie communiquée par Farina, le verso lui étant resté inaccessible, puisqu'à l'époque le papyrus était conservé avec d'autres dans un cadre qu'il n'était pas possible d'ouvrir¹³³. En 1959, Wolja Erichsen¹³⁴ a tiré du cliché une copie du texte insérée dans le deuxième volume de ses *Demotische Lesestücke*¹³⁵. Grâce à ces deux publications, ce document a été ensuite cité deux fois

126Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et p. 53, n° 38.

127Sur ce savant, voir Curto, *Aegyptus* 55 (1975), pp. 271-72 ; Botti, dans Associazione Amici Collaboratori del Museo Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, pp. 29-32 ; Curto, *Storia del Museo Egizio*, pp. 38-39, 53, 68, 71-72 et 86 ; Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 121-22, 227, 233-34, 242, 246 et 264 ; Roccati, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 282-83 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 63, 119, 156 et 239 et *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 179 ; Bierbrier, *Who Was Who*, p. 187 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 72-74, 88 et 104-08 ; Moiso et al., dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, p. 38 ; Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 154, 156, 158, 166 et 169 ; Moiso, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, p. 279.

128Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 16 : « I have collected here all the later material that I could find, both published and unpublished. For the use of the latter I am indebted to the generous permission granted to me for the British Museum by the late Keeper of the Department of Egyptian Antiquities, Dr. H. R. Hall and his successor Mr. Sidney Smith; for the Turin Museum to the Director Comm. G. Farina, and for the University of Pennsylvania, Philadelphia, U.S.A., to Mr. Horace F. Jayne, the Director of the University Museum, to all of whom my best thanks are due. »

129El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 205, n. 5 : « Sir H. Thompson used these documents in his study of the Eponymous Priests under the Ptolemies. See his article in "Studies presented to F. L. L. (sic) Griffith" pp. 16-37. » Botti, *L'archivio demotico* I, p. 3 : voir *supra*, n. 44. El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 8 : « Some of these Turin documents were used by Sir H. Thompson in his study of the Eponymous Priests under the Ptolemies. »

130Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, p. 41, n° 99, pp. 46-47, n° 116, pp. 50-51, n° 134 et pp. 55-56, n° 149.

131Pour la vie et l'oeuvre de Reich, voir Bierbrier, *Who Was Who*, p. 458.

132Reich, *Mizraim* 3 (1936), pp. 26-30 et pl. III-IV.

133Reich, *Mizraim* 3 (1936), p. 26 : « That I am able to edit this most important papyrus, I owe to the kindness of Professor Giulio Farina, the Director of the *R. Museo di Antichità* in Turin, who not only permitted me to study the document with every facility but also was good enough to provide me with the excellent photograph and to allow me to publish it. I thank Dr. Farina very sincerely for this most scholarly attitude. As the papyrus is in a frame with others which cannot be opened at present, the *verso* of the document will be published later when this will be possible. »

134Pour la figure d'Erichsen, voir Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 179-80.

135Erichsen, *Demotische Lesestücke II.1*, pp. 175-76.

dans la *Ptolemäische Rechtsgeschichte* de Erwin Oskar Friedrich Seidl¹³⁶ en 1962¹³⁷.

Le deuxième texte publié est le *P. Tor. Totoès 49*, sous le numéro de catalogue 216 de la thèse d'Ursula Kaplony-Heckel, *Die demotischen Tempeleide*, publiée en 1963¹³⁸. Celle-ci a remercié pour les droits de publication Ernesto Scamuzzi¹³⁹, directeur du musée turinois dès 1945, et Botti, qui était déjà chargé à l'époque de l'édition de l'ensemble des textes démotiques¹⁴⁰. D'après son commentaire, il semble qu'elle ait travaillé seulement sur un cliché, sans avoir pu effectuer une collation sur place¹⁴¹.

Entre-temps, dans le 25^e volume de la revue danoise *Acta Orientalia*, en l'honneur du 70^e anniversaire d'Erichsen en 1960, Shore et Smith ont brièvement résumé le contenu du *P. Tor. Totoès 25* dans l'introduction de « A Demotic Embalmers' Agreement (Pap. Dem. B. M. 10561) »¹⁴², en signalant qu'ils se sont basé sur des notes manuscrites de Thompson¹⁴³.

Au début de son ouvrage, après avoir retracé l'histoire des publications antérieures¹⁴⁴, Botti a évoqué les étapes principales de ses propres recherches sur les archives de Totoès. Son premier contact avec les papyrus eut lieu dans la seconde moitié du mois de septembre 1927. Vitelli s'était rendu à Turin pour étudier les documents grecs et Schiaparelli avait confié la tâche de l'assister à Botti, qui à l'époque n'avait pas encore appris le démotique¹⁴⁵.

136 Sur ce savant, voir Bierbrier, *Who Was Who*, p. 500.

137 Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 133, n. 4 et p. 139, n. 2.

138 Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, pp. 348-51 et II, pl. 200, n° 216.

139 Pour la figure de Scamuzzi, voir Curto, *Aegyptus* 55 (1975), p. 271 ; Curto, *Storia del Museo Egizio*, pp. 38-39, 68-69 et 85-86 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 119 et 133, p. 152, n. 395 et *MATur* 35-36 (2011-2012), pp. 184, 186 et 189 ; Bierbrier, *Who Was Who*, p. 490 ; Moiso, *La storia del Museo Egizio*, pp. 107, 109 et 114.

140 Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, p. XI : « Die demotischen Papyri des Museo Civico in Turin zu studieren, gestattete mir Herr Professor SCAMMUZZI (*sic*) und liess später auf meine briefliche Anfrage von den einschlägigen Ostraka für mich Photographien anfertigen, wofür ich ihm sehr zu Dank verpflichtet bin. Herr Professor BOTTI war so gütig, mir die Publikation zu erlauben; dafür möchte ich ihm überaus herzlich danken. »

141 Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, p. 350, n. 2 : « Mit dem sechsten in Turin genannten Mann *Wsr-m3^ct-R^c*, S. des *P3y-k3*, passen in Nr. 216 die in (4) auf der Photographie noch gering erhaltenen Spuren des gelöschten Namens ausgezeichnet überein. »

142 Shore et Smith, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 277 : « In the other case, the receipt is given by Pikos son of Psenminis to his sister Tateathyris for her one-third share of the expenses of the burial (*ksj*) of their father, and the document includes the declaration that Pikos will have the mummification completed and the body laid to rest (*hṭp*) without making any further claim against Tateathyris. »

143 Shore et Smith, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 277, n. 2. Voir *supra*, n. 56.

144 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 3. Voir *supra*, n. 44.

145 Botti, *Aegyptus* 31 (1951), p. 192 : « Conobbi il prof. Vitelli, a Torino, nell'ultima decade del settembre 1927, quando Egli capitò al Museo egizio, ospite del suo carissimo amico il prof. E. Schiaparelli, per rivedere gli originali greci (già da Lui trascritti parecchi anni prima) di quel gruppo di papiri, che, insieme con numerosi altri demotici tuttora inediti, lo Schiaparelli aveva scoperto nel 1905 nella Valle di Deir el Médineh, e che poi il Vitelli con la collaborazione di M. Norsa pubblicò nel 1929, nel vol. 9° dei *Papiri greci e latini della Società italiana*, nn. 1014 -

Il dit ensuite ne plus s'en être occupé jusqu'en 1948, à l'occasion du reclassement des papyrus et des ostraca du Musée Égyptien de Turin, sous la direction de Scamuzzi¹⁴⁶, lequel avait demandé le détachement de Botti au ministère italien de l'Éducation nationale et sollicité sa présence à Turin, en tant que seul démotisant italien, du 1^{er} juillet au 15 août¹⁴⁷. Botti s'est finalement consacré à l'édition dès que cela a été possible¹⁴⁸. Il aurait alors demandé une nouvelle série de clichés, grandeur nature, au photographe turinois Giustino Rampazzi¹⁴⁹. C'est à partir de ces photographies qu'il a pu effectuer la translittération, la traduction et le commentaire de chaque texte. Les archives privées de

1025, pp. 15-35, col titolo *Nuovi documenti greci tolemaici del Museo di Torino*. Ebbi allora anche la fortuna di essergli utile nel rintracciare i documenti e di godere per alcuni giorni della sua preziosa compagnia. » Botti, *L'archivio demotico* I, p. 4 (cité par son petit-neveu Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 174) : « La prima conoscenza della preziosa mèsse l'avevo già fatta nell'ultima decade di settembre del 1927, quando ebbi la fortuna di conoscere il prof. Vitelli, giunto a Torino per studiare i testi greci, e per incarico del prof. Schiaparelli lo potei coadiuvare nelle sue ricerche (cfr. *Il carro del sogno* [*Per un grato ricordo personale*], in *Aegyptus*, XXXI [1951], pp. 192-198, tavv. I-II); ma allora non conoscevo il demotico e dovetti accontentarmi di dare tutta la mia ammirazione ai bellissimi testi così bene conservati, serbando nel cuore il più vivo rammarico di non saperli leggere. »

146Botti, *L'archivio demotico* I, p. 4 (cité par son petit-neveu Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 174) : « Ripresa la loro conoscenza nel luglio del 1948, quando per benevola concessione dell'amico carissimo prof. Ernesto Scamuzzi, allora Soprintendente del Museo torinese, potei riordinarli, insieme con la sistemazione di tutti gli altri papiri già in parte editi della Collezione Drovetti (ne trovai ancora 14 inediti, che spero di poter in seguito pubblicare), e la messa a punto dei numerosi ostraca provenienti da Gebelên, da Siut, dalla Valle delle Regine; non potei, purtroppo, dedicarmi al loro studio per la pubblicazione, causa le mansioni che dovetti esplicare presso il Museo egizio di Firenze, e subito dopo, presso l'Università di Roma, mansioni però che sono state ben testimoniate da altri lavori a stampa. » Botti, *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 184 (pareillement Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 133) : « Nella sua [de Giuseppe Botti] venuta torinese dell'estate del 1948 fu attratto principalmente dal nucleo di papiri scoperti dallo Schiaparelli nel 1905. »

147Botti, *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 184 (texte pour la plupart similaire à Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 130) : « Ed è proprio grazie all'esperienza acquisita in qualità di demotista che si renderà necessario il suo comando provvisorio (un mese e mezzo) presso il Museo Egizio di Torino: "Il Soprintendente alle Antichità di Torino II ha fatto presente la necessità che il Prof. Botti, unico studioso italiano specializzato in demotico, si rechi a Torino per lo studio di un certo numero di papiri in demotico, in possesso di quel Museo Egizio". Inizia con queste frasi la missiva inviata dal Ministero della Pubblica Istruzione al Soprintendente alle Antichità di Firenze, Antonio Minto, al fine di comandare Giuseppe Botti presso il Museo torinese "dal 1° luglio al 15 agosto p.v. presso la Soprintendenza alle Antichità di Torino II". » Botti, *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 184, n. 78 (document déjà cité par Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 130, n. 323) : « La stessa lettera fu inviata, per conoscenza, anche al Soprintendente alle Antichità di Torino II, Ernesto Scamuzzi. Quest'ultimo spedì, in data 18 giugno 1948, un'ulteriore lettera ad Antonio Minto, spiegando meglio i motivi della convocazione torinese di Giuseppe Botti: "Esiste infatti presso questa Soprintendenza, da più decenni, un certo numero di testi demotici. Finora nessun competente aveva mai provveduto al loro consolidamento e al loro studio. Nel passato ho avuto occasione di far noto al Ministero che sarebbe stato utile che uno specialista li esaminasse e li portasse a conoscenza degli studiosi. Poiché lo specialista italiano è il Prof. Botti, avevo segnalato il suo nome alla nostra Direzione [...] Confido pertanto che Lei vorrà approvare la venuta del Prof. Botti a Torino per mettere in valore la silloge demotica torinese". Anche nella missiva del 09/07/48, spedita da Minto al Ministero della Pubblica Istruzione, si informa che Giuseppe Botti è partito per Torino "allo scopo di esaminare i papiri demotici di quel Museo Egizio" (Archivio Storico del Museo Archeologico di Firenze, Sezione Egizia). »

148Botti, *L'archivio demotico* I, p. 4 : « Non appena però l'onere delle mansioni affidatemi venne a cessare, feci subito eseguire dalla ben nota perizia del fotografo torinese, signor Giustino Rampazzi, nuove fotografie di tutti i testi demotici, per quanto fu possibile alla grandezza naturale; e su di esse iniziai la trascrizione, seguita dallo studio sistematico di ogni singolo documento, con la traduzione, adeguato commento, per dedurne la datazione cronologica (l'elemento più importante per la valorizzazione di tutto il materiale). »

149Botti, *L'archivio demotico* I, p. VII : « Sinceri ringraziamenti devo ancora al signor GIUSTINO RAMPAZZI di Torino per la perizia dimostrata nella riproduzione fotografica degli originali. »

Botti permettent de mieux fixer le cadre chronologique de ces derniers événements. En effet, ses plus anciennes translittérations de textes provenant des archives de Totoès sont antérieures à l'été 1948, entre le 24 novembre 1947 et le 24 janvier 1948¹⁵⁰. Celles-ci se réfèrent à des numéros d'inventaire provisoires¹⁵¹ ainsi qu'à des numéros de clichés qui correspondent à la série E des archives photographiques de la Surintendance de Turin¹⁵². Par conséquent, c'est avant la fin de 1947 que Botti doit avoir obtenu de Scamuzzi un premier dossier de clichés exécutés par Rampazzi, étant donné qu'ils sont identiques à ceux que l'on retrouve dans les planches de l'édition *princeps*, lesquelles sont explicitement attribuées à ce dernier¹⁵³. Ce premier envoi a été suivi par d'autres dès janvier 1948¹⁵⁴. Pendant son séjour à Turin en l'été 1948, Botti a pu voir de ses yeux les papyrus, et ce pour la deuxième fois depuis 1927. Il a pu achever le recensement de tous les documents appartenant aux archives de Totoès, en faisant encore dérouler par Caudana certains d'entre eux qui avaient échappés à Schiaparelli¹⁵⁵. Enfin, il s'est probablement adressé à Rampazzi pour les photographies des textes restants, afin de pouvoir continuer son travail chez lui.

Outre l'édition des textes démotiques, Botti a aussi recopié les souscriptions en grec données par Vitelli : le *P. Tor. Totoès 3 C* au bas du *P. Tor. Totoès 3 A*, le *P. Tor. Totoès 6 C* au-dessous du *P. Tor. Totoès 6 A* et le *P. Tor. Totoès 10 C* en bas du *P. Tor. Totoès 10 A*. De plus, grâce à la lecture de Vittorio Bartoletti¹⁵⁶, il a publié deux lignes en grec oubliées par Vitelli sur la face perfibrile du *P. Tor. Totoès 19*, au verso¹⁵⁷. Après avoir achevé son manuscrit, Botti affirme l'avoir collationné sur

150AST, *Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4. On y retrouve les translittérations de treize documents. Le *P. Tor. Totoès 10 A+B* a été le premier à être transcrit, alors que le *P. Tor. Totoès 1 A+B* a été le dernier.

151AST, *Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4. Ces numéros sont plus petits de 40 unités par rapport aux définitifs. Par exemple, le *P. Tor. Totoès 1 A+B* porte le numéro Suppl. 6035 à la place du 6075.

152SABAP-TO, *archivio fotografico*, E 141-42 (*P. Tor. Totoès 10 A+B*), E 145 (*P. Tor. Totoès 7 A+B*), E 147 (*P. Tor. Totoès 2 et 8*), E 151 (*P. Tor. Totoès 3 A+B*), E 152 (*P. Tor. Totoès 31 A+B*), E 153 (*P. Tor. Totoès 35 A+B*), E 154 (*P. Tor. Totoès 5 A+B*), E 156 (*P. Tor. Totoès 55*), E 161 (*P. Tor. Totoès 1 A+B*), E 178 (*P. Tor. Totoès 51*), E 181 et 185 (*P. Tor. Totoès 4*), E 187 (*P. Tor. Totoès 10 A+B*) et E 188 (*P. Tor. Totoès 33*).

153Botti, *L'archivio demotico* I, pp. VII et 4. Voir *supra*, nn. 148-49.

154Botti, *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 184 (ainsi dans Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 133) : « Successivamente, grazie all'invio, da parte dello Scamuzzi, di alcuni fascicoli contenenti le foto di diversi papiri demotici presenti presso il Museo torinese, Giuseppe Botti può proseguirne lo studio. » Botti, *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 184, n. 81 (citation similaire dans Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 133, n. 326 et pl. CI et CXIV) : « Plico del 7/01/48, contenente "N. 7 grandi fotografie di papiri demotici". Plico del 27/05/49, contenente "il pacchetto di foto e l'acclusa lettera". [...] (Archivio Storico del Museo Archeologico di Firenze, Sezione Egizia). »

155AST, *Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4. Voir *supra*, n. 78.

156Pour la vie et l'oeuvre de Bartoletti, voir Bastianini, dans Capasso (éd.), *Hermae*, pp. 327-34.

157Botti, *L'archivio demotico* I, p. 2 : « *I papiri greci*. - Sono stati i primi ad avere l'onore, fra tanta dovizia, di essere presentati agli studiosi, per opera del prof. G. Vitelli, in collaborazione con la prof. M. Norsa, nel vol. IX (1929) dei

les originaux à Turin¹⁵⁸. Cependant, cette toute dernière phase de vérification ne doit pas avoir entièrement abouti¹⁵⁹ et, pour certains points, il semble qu'il ait dû s'être appuyé exclusivement sur les clichés de Rampazzi. On ne pourrait pas expliquer autrement l'attribution des *P. Tor. Totoès 46* et *P. Tor. Totoès 47* à un seul et même papyrus, comme cela semble être le constat de la planche XLIII¹⁶⁰, alors qu'ils portent deux numéros d'inventaire distincts (Suppl. 6102 pour le *P. Tor. Totoès 46* et Suppl. 6100 pour le *P. Tor. Totoès 47*), comme remarqué d'ailleurs par Pestman¹⁶¹. Un autre exemple est l'intervertissement par le savant des numéros d'inventaire des *P. Tor. Totoès 2* et *8*, avec la désignation du premier comme « Suppl. 6069 » à la place de 6070¹⁶² et du second comme « Suppl. 6070 », alors qu'il est bien le 6069¹⁶³, chacun accompagné de la translittération erronée de la liste des témoins de l'autre¹⁶⁴. En outre, la confusion de Botti est déjà évidente dans ses brouillons, où il a corrigé une fois le numéro d'inventaire du *P. Tor. Totoès 8*, mais jusqu'à quatre

Papiri greci e latini della Società italiana, nn. 1014-1025, pp. 15-35, col titolo *Nuovi documenti greci tolemaici del Museo egizio di Torino*, insieme con le sottoscritte dei tre testi demotici, n. 3 (= n. 1014); n. 7 (= n. 1015); n. 12 (= n. 1017). Le due linee greche, omesse in tale pubblicazione, vedansi ora nel testo demotico n. 45 (tav. VIII). » Botti, *L'archivio demotico* I, p. 203, n. 2 : « Secondo la lettura del prof. Vittorio Bartoletti, che vivamente ringrazio. » Pour les souscriptions en grec aux textes démotiques, voir Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 38, 67 et 97-98.

158Botti, *L'archivio demotico* I, p. 4 : « I risultati ottenuti con la trascrizione furono poi attentamente collazionati sugli originali a Torino. »

159On peut supposer qu'aient joué un rôle l'aggravation de l'état de santé suivie du décès de son frère Giovanni, qui l'ont aussi empêché de participer en personne au onzième congrès international de papyrologie de Milan : Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 173.

160Botti, *L'archivio demotico* I, p. 173 : « **Papiro n. 34 (Suppl. 6100)** (cfr. Tav. XLIII) *Descrizione*. - Si compone di due parti entrambe ottimamente conservate. » Le négatif d'où cette planche a été tirée, est conservé dans les archives photographiques de la Surintendance de Turin : *SABAP-TO, archivio fotografico*, E 144.

161Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 6 : « È da notare che il P. Tor. Botti 34 consiste in realtà di due documenti diversi: i papiri Suppl. 6100 (= P. Tor. Botti 34B/C) e Suppl. 6102 (= P. Tor. Botti 34A). Sulla tavola XLIII sono presentati in un modo ingannevole: a sinistra si vede il recto (34B) e a destra il verso (34C) del Suppl. 6100, mentre nel centro il recto (34A) del Suppl. 6102 è a torto stato attaccato a 34B come se formassero insieme un documento unico. » Apparemment, les deux documents n'ont même pas été photographiés ensemble quand Schiaparelli a voulu demander l'avis de Griffith sur les textes démotiques. De fait, quoique les analyses d'El-Amir reposent sur ces dernières, le *P. Tor. Totoès 47* en est absent, comme constaté par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 173 : « *Bibliografia*. - EL-AMIR, o. c., n. 25, p. 220, e Id., *Archive*, IV, nota 1, p. 76. Della parte B e C non è, invece fatto alcun cenno. » Dans ses brouillons, Botti a changé plusieurs fois le numéro d'inventaire des deux papyrus, entre Suppl. 6100 et 6102, mais a gardé le même pour les deux : *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4.

162Botti, *L'archivio demotico* I, p. 25 et II, p. III et pl. I-II.

163Botti, *L'archivio demotico* I, p. 83 et II, p. III et pl. I-II.

164Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 29-30 : après la traduction du recto du *P. Tor. Totoès 2*, se trouve la liste des témoins du Suppl. 6069, qui est cependant le *P. Tor. Totoès 8*. Le contraire dans Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 87-88 : les témoins du *P. Tor. Totoès 2* (placés donc correctement sous le numéro d'inventaire Suppl. 6070) suivent le texte du *P. Tor. Totoès 8*.

celui du *P. Tor. Totoès 2*¹⁶⁵. Ces erreurs ont été signalées par Zauzich grâce à l'aide de Curto¹⁶⁶.

En 1965, à l'occasion du onzième congrès international de papyrologie de Milan, Botti a envoyé une présentation intitulée « L'archivio demotico da Deir El-Medineh nel Museo Egizio di Torino », ainsi que les planches de son travail¹⁶⁷, que l'on peut considérer définitivement achevé le 16 juillet 1966, date de la préface à l'édition *princeps*¹⁶⁸. Cet ouvrage a été le volume inaugural de la série consacrée aux monuments et aux textes du Catalogue du Musée Égyptien de Turin¹⁶⁹, ainsi que le dernier livre avant la mort de Botti, qui est décédé le 27 décembre 1968 à Florence¹⁷⁰. Curto ed Edda Bresciani ont livré deux présentations de cet ouvrage peu après sa parution¹⁷¹.

El-Amir s'est penché sur les textes démotiques des archives antérieurement à la publication de Botti et a continué à les étudier après la parution de cette dernière. En premier lieu, il les a cités à plusieurs reprises en traduisant en partie les actes de mariage et celui de divorce dans sa thèse

165AST, *Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4. D'après une note sur le revers d'une transcription du *P. Tor. Totoès 2*, le savant italien s'était rendu compte au moins de l'échange entre les listes des témoins, en attribuant la responsabilité à la photo, mais évidemment il n'est pas parvenu à corriger l'édition finale. Voir AST, *Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4 : « [Per i nn. 6069-6070 già viste generalità] Trovare invece dove El-Amir cita il n. 6070 e cambiare trascrizione del verso (testimoni) nei due papiri, per errore scambiato nella foto. 17-12-'62. »

166Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 1 et n. 3 et *Enchoria* 1 (1971), pp. 44-45, n. 5 et pp. 55-56, n. 9 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 364, 366 et 380-81.

167Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-95 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 4.

168Botti, *L'archivio demotico* I, p. VIII.

169Botti, *L'archivio demotico* I, p. VII : « Nel presentare agli studiosi questo lavoro, con il quale si inaugura il Catalogo ufficiale del Museo egizio di Torino, devo anzitutto esprimere i sensi più vivi del mio grato animo agli amici e colleghi carissimi, proff. ERNESTO SCAMUZZI e SILVIO CURTO, che ne hanno agevolato il compimento. Al prof. Scamuzzi, per avermi riservato il privilegio, nella sua qualità di Soprintendente del Museo, di pubblicare il materiale tanto prezioso dell'Archivio, a più riprese richiestogli anche da altri studiosi; al prof. Curto, il quale, allora nella sua qualità di Direttore, si dimostrò sempre premurosamente generoso nel fornirmi tutte quelle informazioni e non furono poche, che mi fu necessario richiedergli nel decorso del mio studio. » Sur la proposition d'inaugurer avec ce fonds documentaire le catalogue du Musée Égyptien de Turin, voir Curto, *Storia del Museo Egizio*, p. 124 : « Recentemente è stato impiantato un nuovo *Catalogo del Museo Egizio di Torino*. Esso ebbe inizio con un'opera che può dirsi sua componente " ante litteram ", G. BOTTI (II), *L'archivio demotico di Deir el-Medineh*, 2 voll., Firenze 1967. Fu, difatto, l'opera precitata, in preparazione sin dal 1955, col suo concetto informativo, a dare lo spunto nel 1965 a un programma elaborato dallo stesso Botti e da Sergio Donadoni, con Ernesto Scamuzzi, relativo alla pubblicazione di un nuovo catalogo dell'intero Museo. » Ainsi Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, pp. 173-74 et *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 186 : « "Il Catalogo (generale) del Museo Egizio di Torino è nato da un suggerimento del prof. Sergio Donadoni, titolare della cattedra di egittologia dell'Università di Roma 'La Sapienza' al(l'allora: 1965) soprintendente Ernesto Scamuzzi. Il prof. Giuseppe Botti, al tempo professore fuori ruolo dell'Università di Roma 'La Sapienza', aderì con entusiasmo all'idea di redigere il volume inaugurale, al quale lavorava da tempo e per il quale era stato ottenuto un finanziamento di £. 25.000.000 dal CNR". Con queste parole, è il Prof. Roccati a renderci edotti sulle modalità della nascita del catalogo del museo torinese. »

170Donadoni, *RSO* 43 (1968), p. 379 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 337 ; Curto, *ZÄS* 96 (1970), pp. VI et VIII ; Roccati, dans Associazione Amici Collaboratori del Museo Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, p. 8 ; Botti, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 279-80 ; Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni*, p. 181 et *MATur* 35-36 (2011-2012), p. 190 ; Bierbrier, *Who Was Who*, p. 74. Sa dernière contribution scientifique a paru dans le volume en hommage à Černý pour son 70^e anniversaire : Botti, *JEA* 54 (1968), pp. 223-30 et pl. XXXV, dans un *addendum* de laquelle a annoncé la parution de Botti, *L'archivio demotico* I-II.

171Curto, *Aegyptus* 47 (1967), pp. 87-89 ; Bresciani, *OrAnt* 7 (1968), p. 76.

publiée en 1959 : *A Family Archive from Thebes. Demotic Papyri in the Philadelphia and Cairo Museums from the Ptolemaic Period*¹⁷². Ensuite, il a donné en 1960 un résumé précis de chacun d'eux et une copie du seul *P. Tor. Totoès 48* dans son article « The Unpublished Demotic Papyri in the Turin Museum », publié dans les mélanges Erichsen, comme présentation préliminaire dans l'attente de leur publication finale¹⁷³. Enfin, en 1969 il a ajouté des considérations générales et des corrections aux translittérations et traductions dans « Further Notes on the Demotic Papyri in the Turin Museum (Topographical, Sociological and Legal Studies) », paru dans le tome 68 du *BIFAO*¹⁷⁴. Il semble évident qu'El-Amir n'a étudié ces documents que d'après les photographies utilisées par Thompson, sans avoir eu accès aux originaux avant la sortie des planches de Botti¹⁷⁵.

Dans le cadre de son doctorat sur les actes de vente ptolémaïques *Die ägyptische Schreibertradition in Aufbau, Sprache und Schrift der demotischen Kaufverträge aus Ptolemäischer Zeit*, Zauzich a étudié les documents des archives de Totoès non seulement sur photographie¹⁷⁶, mais a aussi consulté les originaux lors d'un séjour à Turin en 1963¹⁷⁷, consultation au cours de laquelle il a pris des notes. Il a utilisé ces dernières pour ses corrections de l'ouvrage de Botti qui ont parues après l'achèvement du manuscrit de sa thèse¹⁷⁸. Ces corrections se trouvent dans le compte-rendu publié dans le vingt-sixième volume de *Bibliotheca Orientalis* en 1969, ainsi que

172El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 31, n. 1, pp. 67-68, p. 76, n. 1, pp. 80-81, n^{os} 9 A+B et 10, p. 148, n. 1, p. 149, n. 2, pp. 157-59 et 162-63, n^{os} 13-15, p. 161, n^o 4 et p. 165, n^o 8.

173El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 205 : « The unpublished material is eagerly awaited by students of Demotic. In the following list I only give a precise summary of the documents. This will, no doubt, offer an opportunity to scholars but, I am aware, many important results should follow from their full publication. » El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 205, n. 7 : « No attempt has been made to give a comprehensive study of the documents nor the history of the property and the genealogy of the concerned people. This should be left for the full publication of the documents. » El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 226 : « From the above summary, it will be seen that the full publication of these documents is highly important and eagerly awaited by scholars of Demotic. The right of publishing the photographs is now in the hands of the authorities of the Turin Museum. »

174El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 86 : « In this present article, I must call particular attention to the contents of the Turin documents not claiming to give an exhaustive study for this would need a monumental work. I wish only to give a few general remarks on the different parts of the documents i. e. the date, the parties, the legal formulae, the notary and witnesses and the subject matter of the contracts. » El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 98 : « This present article is confined to give a few general remarks on topographical, sociological and legal aspects of the Turin Papyri. No attempt has been made to give a comprehensive study of the concerned families and the history of their properties. » El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 112 : « I wish to congratulate Professor G. Botti for this great effort and present the following observations on the translations of the individual papyri. »

175Comme cela semble clair d'après El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 205, n. 7 : « The summary of 42 documents only is given here, the collection is surely more than this number. »

176Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 37, n^o 28, p. 41, n^o 35, p. 42, n^o 38, p. 43, n^o 40, p. 46, n^o 43, p. 47, n^o 44, p. 52, n^{os} 50-51, p. 57, n^o 59, p. 85, n^{os} 113-14, p. 93, n^o 119, p. 94, n^{os} 120, 122 et 123, p. 99, n^{os} 129 et 131 et p. 102, n^o 134.

177Zauzich, *Schreibertradition* I, avant-propos et p. 8 et *Enchoria* 1 (1971), p. 43.

178Zauzich, *Schreibertradition* II, pp. 309-10, n. 926.

dans les trois articles intitulés « Korrekturvorschläge zur Publikation des demotischen Archivs von Deir el-Medineh » parus dans les trois premières livraisons d'*Enchoria*, entre 1971 et 1973¹⁷⁹

Pour différentes raisons, Pestman s'est intéressé à plusieurs reprises aux archives de Totoès. Tout d'abord, il a intégré les actes de mariage et de divorce dans son étude de 1961 *Marriage and Matrimonial Property in Ancient Egypt. A Contribution to Establishing the Legal Position of the Woman*¹⁸⁰. Il a été le premier à citer ces textes par numéro d'inventaire. Il a fondé ses observations sur des photographies et les a collationnées sur les originaux¹⁸¹. Ensuite, en 1965 il s'est appuyé sur le *P. Tor. Totoès I*, daté de Chaonnophris, dans « Harmachis et Anchmachis, deux rois indigènes du temps des Ptolémées », son premier essai sur le sujet, inséré dans la *Chronique d'Égypte* numéro 40¹⁸². Après la publication de Botti, Pestman a réédité pas moins de six documents des archives de Totoès¹⁸³ : trois en 1978¹⁸⁴, après avoir collationné les originaux au moins une fois en 1975¹⁸⁵, et trois autres en 1985¹⁸⁶, consécutivement à des nombreux séjours à Turin¹⁸⁷. Il a traduit en néerlandais et commenté le *P. Tor. Totoès 54*, au sein d'autres exemples du droit familial égyptien,

179Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 337-40, *Enchoria* 1 (1971), pp. 43-56, *Enchoria* 2 (1972), pp. 85-95 et *Enchoria* 3 (1973), pp. 63-70.

180Sous les numéros A 33, 38, 43 et Z 8 : Pestman, *Marriage*, p. 22, n. 3, p. 25, n. 1, p. 28, n. 1, p. 56, n. 1, p. 58, n. 2, p. 63, n. 5, p. 65, nn. 5-6, p. 72, nn. 5-7, p. 73, nn. 4-6, p. 76, n. 3, p. 77, n. 2, p. 91, n. 4, pp. 91-92, n. 7, p. 92, n. 2, p. 93, nn. 3, 6 et 7, p. 94, nn. 4 et 7, p. 95, nn. 4 et 6, p. 111, n. 2, p. 112, n. 6, p. 113, nn. 2-3, p. 117, n. 5, p. 118, n. 3, p. 119, p. 122, nn. 4-5, p. 128, nn. 4-5, p. 150, p. 156, nn. 3 et 5, p. 161, nn. 3-4, pp. 170-71, p. 173, nn. 6-7, p. 174, p. 175, n. 5, pp. 193-94, 200 et 205, tableau A et tableau Z.

181Pestman, *Marriage*, p. XI : « Photographs of as yet unpublished texts or those not adequately published have been obligingly put at our disposal by the management of the Museo Egizio in Turin, the Vatican Museums, the British Museum in London and the Louvre in Paris, while we were permitted to study the already mentioned, original texts, apart from those of the museums in Turin and Paris, in the Museum of Antiquities at Leiden and in the Bibliothèque National (*sic*) in Paris. » Pestman, *Marriage*, p. 193 : « *P. Tur.* 6076 Unpublished; the contents are given by Must. el-Amir (*Archive from Thebes* II p. 157 and p. 162 no. 14). Studied from the original text and a photograph. » Pestman, *Marriage*, p. 194 : « *P. Tur.* 6111 Unpublished; the contents are given by Must. el-Amir (*Archive from Thebes* II p. 157 and pp. 162-163 no. 13). Studied from the original text and a photograph. » Pestman, *Marriage*, p. 194 : « *P. Tur.* 6082 Unpublished; the contents are given by Must. el-Amir (*Archive from Thebes* II p. 159 and pp. 162-163 no. 15). Studied from the original text and a photograph. » Pestman, *Marriage*, p. 200 : « *P. Tur.* 6094 Unpublished; translation by Must. el-Amir (*Archive from Thebes* II p. 161 no. 4) verified by means of the original text and a photograph. »

182Pestman, *ChronEg* 40 (1965), pp. 158-59 et 165, p. 166, n. 2 et p. 167.

183Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 167, n. 1 : « Fin'ora sei documenti sono stati nuovamente studiati, tre nel presente volume, e gli altri nel volume 19 del P. L. Bat., cioè: PSI 9 1021 = P. L. Bat. 19 doc. 3; P. Tor. Botti 23 = doc. 1; P. Tor. Botti 28 = P. L. Bat. 19 doc. 2; P. Tor. Botti 29 = doc. 2; P. Tor. Botti 43 = P. L. Bat. 19 doc. 1; P. Tor. Botti 44 = doc. 3; P. Tor. Botti 45 = P. L. Bat. 19 doc. 3. »

184Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 3-12 (*P. Tor. Totoès 17*), 13-18 (*P. Tor. Totoès 18*) et 19-29 et pl. II (*P. Tor. Totoès 19*).

185Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1 : « Pour la facilité, je réunis ci-dessous quelque (*sic*) notices relatives à ce même groupe de textes grecs (PSI 9 1014-1025), que j'ai pu revoir à Turin durant l'été 1975. »

186Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 172-76 et 186-87 (*P. Tor. Totoès 45*), 177-80 et 188-89 (*P. Tor. Totoès 25*) et 181-85 et 190-91 (*P. Tor. Totoès 26*).

187Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 167, n. *. Voir *supra*, n. 57.

dans le recueil *Schrijvend verleden* en 1983¹⁸⁸. Pestman a consacré aussi plusieurs études sur des points spécifiques des archives de Totoès. L'appendice A des déjà cités *P.L.Bat.* 19, « La terre "la Pointe" dans le domaine Pestenemenôphis. Archives de Totoês, prêtre aux Memnoneia », dédié à cette parcelle de terrain et à la famille de Tatéhathyris, où il a récapitulé les principales publications et signalé le contenu des inscriptions au verso des *P. Tor. Totoès* 15 et 16, oubliées par Vitelli¹⁸⁹. Il faut aussi mentionner « Fureter dans les papiers de Totoês : archives familiales grecques-démotiques de Turin », dans les *P.L.Bat.* 23, qui a étudié plus particulièrement la constitution et certains aspects juridiques de ce fonds documentaire¹⁹⁰. « Was de Egyptische vrouw geëmancipeerd of niet? (een verstoorde droom) » est la publication d'une conférence donnée en 1986 à l'Institut de Papyrologie de l'Université de Leyde sur le statut juridique de la femme à la lumière des archives de Totoès¹⁹¹, qui présente aussi deux clichés inédits jusqu'alors : l'un de la jarre Suppl. 6121, l'autre de la bandelette *P. Tor. Totoès* 34¹⁹². Sur un sujet similaire mais étendu aux enfants, les parties III et IV de l'exposé « Appearance and Reality in Written Contracts: Evidence from Bilingual Family Archives » ont été présenté aussi en 1986, mais à Londres¹⁹³. Enfin, lors d'un colloque international à Bologne en 1987, il a attiré l'attention sur les figures de Totoès et de l'agoranome Apollonios au cours de sa dissertation concernant les « Egizi sotto dominazioni straniere »¹⁹⁴.

George Hughes¹⁹⁵, avec son article « Notes on Demotic Egyptian Leases of Property », paru dans le numéro 32 du *JNES* en 1973, a mentionné les *P. Tor. Totoès* 11, 12, 14, 21 B+C et 49 parmi les textes dont il a commenté la formule de location¹⁹⁶. Hughes avait déjà cité le dernier de ces textes dès 1968 dans une note concernant un ostracon inclus dans la publication des « Tempeleide » de Berlin par Kaplony-Heckel « Die demotischen Tempeleide der Berliner Papyrussammlung »¹⁹⁷. À

188Pestman, dans Veenhof (éd.), *Schrijvend verleden*, pp. 199-200, n° 4.

189Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 193-205.

190Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 144-48.

191Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, pp. 24-29 et 165. Sujet partiellement abordé déjà en 1969 dans Pestman, *Over vrouwen en voogden in het Oude Egypte*, pp. 15-16 et p. 40, nn. 28-32 et repris ensuite dans Pestman, *The New Papyrological Primer*, p. 52.

192Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, pp. 26-27. La photographie de la jarre Suppl. 6121 a été républiée par Vandorpe, dans Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, p. 223.

193Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 83-87.

194Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 149-52, n°s 19-20.

195Pour la figure d'Hughes, voir Bierbrier, *Who Was Who*, pp. 267-68.

196Hughes, *JNES* 32 (1973), pp. 156-59.

197Hughes, dans Kaplony-Heckel, *ForschBer* 10 (1968), p. 148.

son tour, son élève Janet H. Johnson a traduit une partie du *P. Tor. Totoès 4* dans les argumentations de son intervention pour les mélanges dédiés à Richard Anthony Parker, « The Role of the Egyptian Priesthood in Ptolemaic Egypt »¹⁹⁸.

Afin de mieux illustrer ou bien fonder certaines de ses analyses, Stefan Grunert a traduit en allemand de nombreux textes issus des archives de Totoès : des passages de 16 d'entre eux en 1979, dans son article « Ägyptische Erscheinungsformen des Privateigentums zur Zeit der Ptolemäer: Liturgietage » paru dans *ZÄS* 106¹⁹⁹ et 7 dans leur intégralité en 1982, à la fin de son ouvrage *Der Kodex Hermopolis*²⁰⁰. Dans son compte-rendu sur ce dernier ouvrage, Kaplony-Heckel en 1987 dans *OLZ* 82 a corrigé à plusieurs reprises ses traductions concernant les documents des archives de Totoès²⁰¹.

Une étude sur les agoranomes d'époque ptolémaïque, incluant ceux qui ont signé certains documents en grec des archives de Totoès, a été menée en 1980 par Gabriella Messeri Savorelli, « Lista degli agoranomi di età tolemaica », parue dans le septième volume de la série *Papyrologica Florentina*²⁰². D'après de nombreuses affirmations et certains rapprochements paléographiques, il semble qu'elle ait eu accès à des photographies encore inédites des papyrus grecs²⁰³. Puisque le neuvième volume des *PSI* ne contient pas d'images, il est impossible d'établir avec certitude si ces clichés sont ceux utilisés par Vitelli et partiellement publiés par Norsa.

En 1986, lors du même colloque à Londres auquel a pris part Pestman, Cary J. Martin a présenté

198Johnson, dans Lesko (éd.), *Egyptological Studies in Honor of Richard A. Parker*, pp. 78-79.

199Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 (*P. Tor. Totoès 1 A*), 65 (*P. Tor. Totoès 2*), 65-66 (*P. Tor. Totoès 3 A*), 66-67 (*P. Tor. Totoès 4*), 67 (*P. Tor. Totoès 5 A*), 67-68 (*P. Tor. Totoès 6 A*), 68-69 (*P. Tor. Totoès 7 A*), 69-70 (*P. Tor. Totoès 8*), 70-71 (*P. Tor. Totoès 10 A*), 71 (*P. Tor. Totoès 13*), 71-72 (*P. Tor. Totoès 14*), 72-73 (*P. Tor. Totoès 20*), 73 (*P. Tor. Totoès 21 A et 22*), 74-75 (*P. Tor. Totoès 31 A*) et 75 (*P. Tor. Totoès 35 A*).

200Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 103 (*P. Tor. Totoès 38*), 114-20 (*P. Tor. Totoès 21 A+B+C*), 120-22 (*P. Tor. Totoès 14*), 134-35 (*P. Tor. Totoès 54*), 152-53 (*P. Tor. Totoès 45*), 154-59 (*P. Tor. Totoès 4*) et 160-63 (*P. Tor. Totoès 8*).

201Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), pp. 136-37.

202Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-45 et 248-49.

203Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 240-41, n. 94 : « L'esame delle fotografie dei documenti agoranomici pubblicati nel IX volume dei *PSI*, permette di dire: a) che le firme di Apollonios sono tutte uguali e tracciate nello stesso identico modo; b) che nei documenti in cui è presente la firma (*P. Tor. Totoès 15, 16, 19 et 23*), essa sembra scritta di getto, subito dopo il testo (stesso calamo, identico spessore del tratto), quindi dalla medesima persona che ha compilato il testo (Apollonios o il suo scriba). » Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, p. 244, n. 103 : « Non Ἡρακλείδου come indicato nella edizione (dal controllo sulla fotografia). » Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, p. 248, n. 112 : « La lettura del testo, come compare nell'edizione è esatta (dal controllo sulla fotografia) e la scrittura è tale da non lasciare adito a dubbi. »

une translittération et une traduction, entre autres, de quelques passages des *P. Tor. Totoès 36* et *55* et cela pour illustrer les formules concernant les actes de mariage, les testaments et les baux à ferme en démotique dans sa conférence « II. Marriages, Wills and Leases of Land: Some Notes on the Formulae of Demotic Contracts »²⁰⁴.

Trois photographies en noir et blanc des deux jarres Suppl. 6121 et 6122 et d'un détail du *P. Tor. Totoès 8* ont été publiées par Alessandro Roccati, dans le chapitre sur « Arte e tecnica della scrittura », dans un livre de présentation de la collection du Musée Égyptien de Turin en 1987, intitulé *Civiltà degli Egizi. La vita quotidiana*²⁰⁵. Cet auteur avait déjà présenté les mêmes clichés des deux vases dans son premier guide en 1974 *Il Museo Egizio di Torino*²⁰⁶, alors qu'il en a publié un autre en couleurs en 2003 dans son deuxième livre au même sujet, *Museo Egizio Torino*²⁰⁷. Les photographies en noir et blanc des contenants déjà parues deux fois, ont été publiés une troisième fois dans l'exposé de Beppe Moiso « La figura di Schiaparelli e la sua attività a Tebe », à l'occasion du colloque célébrant le centenaire de la découverte de la tombe de Kha en 2006. Sur le fond, un cliché de Deir al-Medina signale par une flèche l'endroit de la trouvaille, sans cependant indiquer la source de cette information²⁰⁸.

Les sceaux qui renfermaient une partie (*P. Tor. Totoès 9, 23* et *24*) ou la totalité de certains papyrus (*P. Tor. Totoès 41*) ont été intégrés dans l'essai « Seals in and on the Papyri of Greco-Roman and Byzantine Egypt » de Vandorpe en 1996²⁰⁹.

En 1997, Heinz Felber a fourni dans *Demotische Ackerpachtverträge der Ptolemäerzeit* des translittérations et des traductions améliorées de quatre textes démotiques : les *P. Tor. Totoès 11, 21 C, 30* et *36*²¹⁰. Pour le *P. Tor. Totoès 17*²¹¹, il a simplement renvoyé à la publication de Pestman²¹².

Cependant, l'objectif n'était pas d'en fournir une nouvelle édition, mais seulement de les intégrer

204Martin, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 60-61, 71 et 74-75.

205Roccati, dans Donadoni Roveri (éd.), *La vita quotidiana*, p. 27, fig. 12-13 et p. 31, fig. 20.

206Roccati, *Il Museo Egizio di Torino*, p. 76, fig. 69.

207Roccati, *Museo Egizio Torino*, p. 68, fig. 79.

208Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, p. 125.

209Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pp. 236 et 245-46, p. 261, n^{os} 21 et 23-24, p. 275, n^o 200, p. 291 et pl. 45, fig. 2.

210Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 20-22 (*P. Tor. Totoès 11*), 23-26 (*P. Tor. Totoès 21 C*), 26-29 (*P. Tor. Totoès 30*) et 29-33 (*P. Tor. Totoès 36*).

211Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 22.

212Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 3-12.

dans son corpus de baux à ferme²¹³. Apparemment, il ne s'est servi que des planches de l'édition *princeps* de Botti²¹⁴.

Plusieurs traductions ont paru dans différents manuels universitaires. L'intégralité du texte des *P. Tor. Totoès 18, 19 et 54* a été publié en anglais par Jane Rowlandson dans *Women and Society in Greek and Roman Egypt. A Sourcebook*, daté de 1998²¹⁵. En 2000, Friedhelm Hoffmann a traduit en allemand le seul protocole du *P. Tor. Totoès 8*, dans *Ägypten: Kultur und Lebenswelt in griechisch-römischer Zeit*²¹⁶. De son côté, Régis Burnet a inclus le *P. Tor. Totoès 9* dans son anthologie en français de papyrus grecs, *L'Égypte ancienne à travers les papyrus. Vie quotidienne*, sortie en 2003²¹⁷. Enfin, le *P. Tor. Totoès 24* a été traduit en anglais dans le recueil de sources publié en 2004 par Roger Bagnall et Peter Derow *The Hellenistic Period. Historical Sources in Translation*²¹⁸.

En puisant des clichés en lien avec le Musée Égyptien de Turin au sein des archives de l'Institut Central pour le Catalogage et la Documentation en Italie, Marina Sapelli Ragni et Emanuele Marcello Ciampini ont republié l'image des deux jarres (déjà parue dans l'édition *princeps* de Botti²¹⁹), ainsi qu'une vue du haut inédite de celles-ci et la souscription grecque *P. Tor. Totoès 3 C*, dans *Il Museo Egizio di Torino tra passato e presente* en 2005²²⁰. Une dernière photographie en couleurs des deux vases a paru dans l'article « I papiri del Museo Egizio » de Sara Maria Demichelis, dans le catalogue de 2015 *Museo Egizio*²²¹.

Enfin, les corrections et remarques aux éditions ont été reprises dans les deux séries de

213Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 6 : « In diesem Teil der Arbeit werden alle für die Analyse berücksichtigten Pachtverträge vorgestellt und mehrere der Texte neu bearbeitet. Einige sind bisher entweder nur summarisch publiziert worden (z.B. P. Berl. Spieg. 3102 und P. Strasb. 9), oder sie verlangen nach einer Neubearbeitung, in der ältere und neue Verbesserungen berücksichtigt werden (z.B. einige der P. Tor. Botti). Diese Neubearbeitungen wollen aber keineswegs eine Neuedition ersetzen, die in einigen Fällen wünschenswert ist. Sie sollen nur die Texte den Anforderungen dieser Untersuchung entsprechend aufbereitet wiedergeben. »

214Comme on pourrait le déduire de Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 21, n. à la l. 1 : « Der bei BOTTI, Archivio, auf Tafel 23 abgebildete und dort diesem Papyrus als Verso zugeschriebene Text steht, wie ZAUZICH, in: *Enchoria* 2(1972) 90, n. 12 vorschlägt, wahrscheinlich auf der Rückseite von P. Tor. Botti 21; inhaltlich paßt er nicht zum Ackerpachtvertrag P. Tor. Botti 19. »

215Rowlandson, *Women and Society*, pp. 160-61, n° 120 et pp. 226-28, n° 165 A et B.

216Hoffmann, *Ägypten*, p. 80.

217Burnet, *L'Égypte ancienne*, pp. 165-66, n° 101.

218Bagnall et Derow, *The Hellenistic Period*, pp. 276-77, n° 169.

219Botti, *L'archivio demotico I*, p. IX.

220Sapelli Ragni et Ciampini, *Il Museo Egizio di Torino tra passato e presente*, p. 151, fig. 143, p. 152, fig. 144 et p. 155, fig. 149.

221Demichelis, dans Borla et al., *Museo Egizio*, p. 256, fig. 331.

Berichtigungsliste, respectivement celle pour les textes grecs²²² et celle pour les documents démotiques²²³. En se fondant sur les planches de Botti, une grande partie des mots et la totalité des noms de personnes en démotique ont été intégrés respectivement dans le *Chicago Demotic Dictionary*²²⁴ et dans le *Demotisches Namenbuch*²²⁵.

222Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 144 ; David et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden III*, p. 227 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden V*, p. 125 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VI*, p. 183 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, pp. 101 et 238 ; Clarysse et al., *Konkordanz I-VII*, pp. 118 et 233-34 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VIII*, p. 404 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden IX*, p. 319 ; Rupprecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden XI*, p. 249 ; Rupprecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden XII*, p. 254.

223Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 3-5, 241, 244, 355 et 364-401.

224CDD *Prologue*, p. 6 : « The coverage of texts published between 1955 and 1979 is intended to be comprehensive. »
CDD *Prologue*, p. 10 : « Adobe Acrobat (PDF) viewer software allows the pages to be viewed as large as 1600%, which should allow the user a close up view of the examples, which were scanned from published photographs at 300 dpi. »

225Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, 1, p. VI : « Die Materialerfassung für das Namenbuch erstreckt sich grundsätzlich auf die Publikationen, die bis 1974 einschließlich erschienen sind. » Dans la liste des musées recevant des remerciements, celui de Turin n'apparaît pas.

3. Les jarres qui renfermaient les archives de Totoès

A. La description des contenants

Les deux jarres portent les numéros d'inventaire Suppl. 6121 et 6122. Lors des missions de recherche à Turin, la première était présentée au sein de l'exposition permanente et la seconde en cours de restauration. Par conséquent, ce chapitre se limitera à en donner une présentation préliminaire sur la base des données disponibles, dans l'attente de la possibilité d'effectuer une étude céramologique intégrale.

Les mesures et autres informations des deux jarres peuvent être trouvées dans l'édition de Botti de 1967 des papyrus démotiques¹ et dans les fiches du catalogue papier du Musée Égyptien de Turin².

	<u>Suppl. 6121</u>	<u>Suppl. 6122</u>
<i>Hauteur</i>	39 cm	39 cm
<i>Diamètre</i>	22 - 23 cm	23 - 24,5 cm
<i>Épaisseur</i>	0,8 - 0,6 cm	0,5 cm
<i>Fond</i>	plat	arrondi

Il s'agit donc de deux grandes jarres à bord en bourrelet, à col court, épaule haute et panse cylindrique, chacune dotée de trois anses fixées sur la lèvre et sur l'épaule³.

Botti a fourni une description de la pâte : terre cuite rougeâtre, avec des restes d'enduit blanc sur le col et l'épaule. La fracture présente un cœur gris foncé et des surfaces externes roses. Cela pourrait indiquer une production locale, en pâte calcaire, dont des ateliers ont été localisés à Médamoud⁴.

Une écuelle noire d'un diamètre de 13 cm, dont la lèvre possède une légère inflexion vers

1 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 1.

2 *SABAP-TO, archivio cartaceo*, schede Reperto Archeologico 6121-22.

3 Dans la rédaction de cette notice et dans l'identification de la pâte, j'ai pu profiter de l'aide et des suggestions de Romain David, de Guy Lecuyot et d'Hélène Delattre, que je tiens à remercier ici.

4 Barahona-Mendieta, dans David (éd.), *Céramiques ptolémaïques de la région thébaine*, pp. 25-37.

l'intérieur, fait office de couvercle pour la jarre Suppl. 6121, alors qu'une assiette creuse tronconique de couleur rose et jaune pâles et d'un diamètre de 17,8 cm remplit cette fonction pour la seconde jarre, le Suppl. 6122. Ces deux systèmes de fermeture sont attachés aux jarres grâce à des cordages soigneusement enroulés autour des anses, comme le montre la photographie suivante.



La jarre Suppl. 6121 (photographie de l'auteur)

Étant donné l'état de conservation des noeuds d'une part et les fractures visibles sur les épaules des deux jarres d'autre part⁵, il est fort probable qu'au moment de leur ouverture, on ait choisi de les casser dans la partie supérieure, entre la panse et l'épaule, plutôt que de dénouer les cordages. Les deux vases qui ont fourni les archives de Psenminis et de Tamounis - actuellement réparties entre Le Caire et Philadelphie - possèdent le même système de fermeture⁶.

5 *SABAP-TO, archivio cartaceo*, scheda Reperto Archeologico 6121 : « Stato di conservazione: mediocre. Il vaso è stato restaurato ricongiungendo numerosi frammenti. Numerose crepe ma nessuna lacuna. La coppa che funge da coperchio è integra. » *SABAP-TO, archivio cartaceo*, scheda Reperto Archeologico 6122 : « Stato di conservazione: mediocre. Il vaso è stato restaurato ricomponendo i frammenti. Permangono numerose crepe e due vistose lacune all'altezza della spalla. L'orlo della coppa di chiusura è eroso. » Les deux fiches ont été contrôlées par des fonctionnaires de la Surintendance de Turin en 1990.

6 Glanville, *A Theban Archive*, p. XX, n. 4 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 29.

Les archives photographiques de la Surintendance Archéologie, Beaux-Arts et Paysage pour la Ville Métropolitaine de Turin conservent le négatif de la photographie publiée dans l'édition de Botti⁷.



Jarre Suppl. 6121 à gauche et jarre Suppl. 6122 à droite (*SABAP-TO, archivio fotografico, C 1790*)

B. La typologie des jarres

La forme des deux contenants, quoique cylindrique, se rattache à une typologie connue pour les III^e et II^e siècles avant J.-C., sans que des parallèles exacts puissent être clairement identifiés⁸. On

⁷ Botti, *L'archivio demotico* I, p. IX.

⁸ Je remercie à nouveau Romain David et Guy Lecuyot des leurs conseils et références bibliographiques à ce sujet.

peut mentionner une jarre de stockage à fond arrondi, en pâte alluviale, trouvée à Éléphantine⁹ dans une couche antérieure au règne de Ptolémée IV Philopator, puisque ses monnaies sont les plus récentes d'un trésor découvert dans le niveau immédiatement supérieur. Mais on peut surtout citer une autre jarre à fond plat, en pâte calcaire, découverte dans la tombe de Wah-ib-Rê dans la nécropole thébaine de l'Assasif¹⁰, datée d'après son style d'entre la XXX^e dynastie et le début de l'époque ptolémaïque, en remploi d'une chambre de la tombe saïte d'Ankh-Hor (TT 414). Devant l'ouverture de ce vase gisait une écuelle, fort probablement utilisée en tant que couvercle¹¹ comme c'est le cas pour les exemplaires de Deir al-Medina. Seuls le nombre des anses ainsi que leur position diffèrent : les contenants d'Éléphantine et de l'Assasif en ont quatre, fixées sur l'épaule et sur la panse, tandis que les jarres de Deir al-Medina en ont trois, fixées sur la lèvre et sur l'épaule.



Jarre provenant d'Éléphantine à gauche, de la tombe de Wah-ib-Rê dans l'Assasif à droite

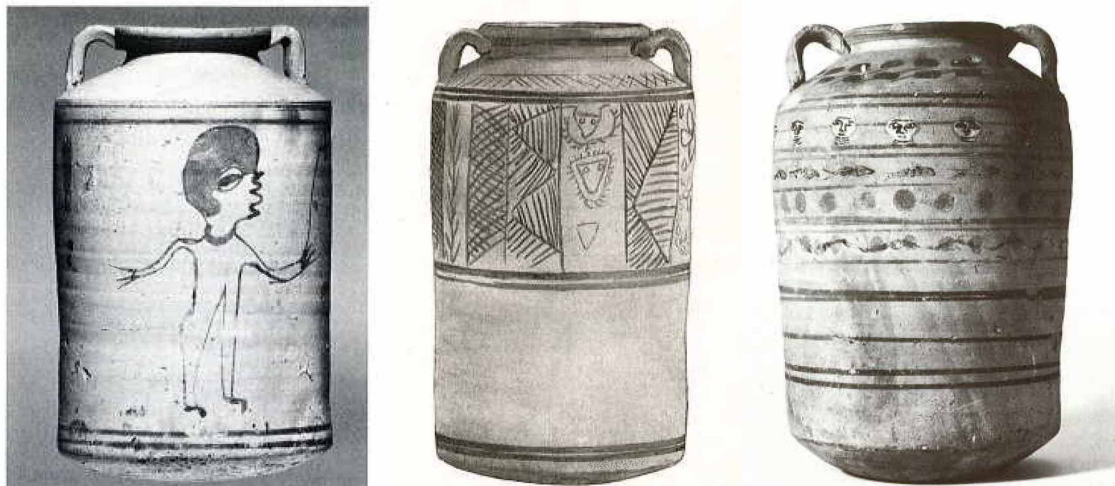
(Aston, *Elephantine XIX*, pl. 16, n° 2437 ; Bietak et Reiser-Haslauer, *Das Grab des 'Anch-Hor II*, pl. 127, n° 571)

9 Aston, *Elephantine XIX*, pp. 281-82 et pl. 16, n° 2437.

10 Bietak et Reiser-Haslauer, *Das Grab des 'Anch-Hor II*, pp. 191 et 193 et pl. 127, n° 571.

11 Bietak et Reiser-Haslauer, *Das Grab des 'Anch-Hor II*, pp. 191 et 193, n° 572.

Ces formes se retrouvent dans certains équipements funéraires des cimetières nubiens de Faras¹² et d'Aniba¹³ datant du I^{er} siècle après J.-C.



Jarre provenant de Faras à gauche, d'Aniba au centre et d'origine inconnue à droite

(Wenig, *Africa in Antiquity II*, p. 287, n° 234 ; Woolley et Randall-MacIver, *Karanòg II*, pl. 57, n° 8191. G 664 ;

Bourriau, *Umm El-Ga'ab*, p. 109, n° 217)

C. L'usage de conservation de papyrus dans des jarres

La pratique de stocker des documents à l'intérieur de jarres placées dans une pièce cachée d'une maison - souvent la cave - est bien attestée par l'archéologie¹⁴. Parmi les cas les plus célèbres, on relèvera les archives de Psenminis et de Tamounis¹⁵ évoquées précédemment. Le 22 février 1922, la mission du Musée de Philadelphie dirigée par Fisher a mis au jour deux jarres à Dra Abou el-Naga,

12 Griffith, *AAALiv* 11 (1924), pp. 144-45, 151 et pl. XXVI, n° LIV B, et *AAALiv* 12 (1925), p. 103, n° 701 A ; Wenig, *Africa in Antiquity II*, p. 287, n° 234.

13 Woolley et Randall-MacIver, *Karanòg I*, p. 262 et II, pl. 57, n° 8191. G 664. Un exemplaire d'origine inconnue a été repertorié par Bourriau, *Umm El-Ga'ab*, pp. 109-10, n° 217.

14 El-Amir, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, pp. 111-12 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 8 ; Vandorpe, dans Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, p. 219.

15 TM Arch 203 : Reich, *Mizraim* 1 (1933), pp. 135-39, *Mizraim* 2 (1936), pp. 13-29 et 57-69, *Mizraim* 3 (1936), pp. 9-17 et 31-50, *Mizraim* 7 (1938), pp. 11-19, *Mizraim* 8 (1938), pp. 7-14, *Mizraim* 9 (1938), pp. 7-32 ; El-Amir, *Archive from Thebes I-II* ; Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 28-29, n° 13 et 44-47, n° 20 ; Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 17-19, n° 1 ; Botti, *L'archivio demotico I*, p. 2 ; Thissen, *Enchoria* 1 (1971), pp. 19-28 ; El-Amir, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, pp. 112-13 ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 108-114 ; *LÁ* VI, p. 880, n° IV B ; Pestman, *Theban choachytes*, pp. 28-30 ; Depauw, *Companion*, p. 156 ; Muhs, *Tax Receipts*, p. 130 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 319-20.

sur la rive ouest thébaine, dans le coin d'une maison d'époque ptolémaïque adossée au pylône d'une tombe de la XIX^e dynastie (TT 156)¹⁶. Sur ce même site, en 1911, Carter avait retrouvé une jarre au-dessous d'une tombe en briques crues d'époque lagide¹⁷, laquelle renfermait deux papyrus appartenant à Paos et Psénésis¹⁸. Deux autres jarres mises au jour en 1962 par l'Université du Caire et le Service des Antiquités de l'Égypte¹⁹ dans une habitation contemporaine à Touna el-Gebel ont livré les archives de Téos fils d'Horos²⁰. Enfin, on peut citer les papiers du *praktor* Milon²¹, actuellement conservés à Berlin et découverts par Rubensohn en 1906 sur l'île d'Elephantine, dans une cave étroite : ils étaient contenus dans une jarre à panse arrondie, retrouvée détruite au sol²².

Deux derniers cas pourraient être rattachés à ce corpus, mais provenant du marché des antiquités, on ne dispose d'aucune certitude à leur égard. Il s'agit d'abord d'une vingtaine de papyrus démotiques et grecs de la collection Amherst, acquis entre 1861 et 1899. Si les renseignements donnés par Newberry sont exacts, ils ont été trouvés ensemble dans une jarre en terre cuite découverte près de Thèbes²³ et pourraient donc constituer les archives complètes du choachyte

-
- 16 Reich, *Mizraim* 7 (1938), p. 12 et *Mizraim* 8 (1938), p. 8 ; Glanville, *A Theban Archive*, p. XX, n. 4 ; El-Amir, *Archive from Thebes* I, pp. IX-X et II, p. 21 ; Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 17, n° 1 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 2 ; El-Amir, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, p. 112 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 29 ; Depauw, *Teos and Thabis*, pp. 3-4, n. 4 ; Muhs, *Tax Receipts*, p. 130.
- 17 Le Comte de Carnarvon, dans : Le Comte de Carnarvon et H. Carter (éd.), *Five Years' Explorations*, p. 8 ; Carter, dans : Le Comte de Carnarvon et H. Carter (éd.), *Five Years' Explorations*, p. 43 ; Spiegelberg, *Demotische Inschriften und Papyri*, p. 116, n° 50164 ; El-Amir, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, p. 111.
- 18 Spiegelberg, dans : Le Comte de Carnarvon et H. Carter (éd.), *Five Years' Explorations*, pp. 46-47 ; Spiegelberg, *RecTrav* 35 (1913), pp. 150-61 et *Demotische Inschriften und Papyri*, p. 116, n°s 50164-65.
- 19 El-Amir, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, p. 112 ; Lüddeckens, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, p. 235 ; Farid, dans Daoud et al. (éd.), *Studies Radwan*, p. 324 ; Farid, dans El-Sharkawy (éd.), *The horizon*, p. 261.
- 20 TM Arch 440 : El-Amir, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, p. 112 ; Lüddeckens, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, pp. 235-38 ; El-Amir et Lüddeckens, *Enchoria* 3 (1973), pp. 1-4 ; *LÄ* VI, p. 881, n° VI A ; Depauw, *Companion*, p. 158 ; Farid, dans Daoud et al. (éd.), *Studies Radwan*, pp. 323-46 ; Farid, dans El-Sharkawy (éd.), *The horizon*, pp. 261-76.
- 21 TM Arch 141 : Rubensohn et al., *Elephantine-Papyri*, pp. 34-83 ; Spiegelberg, *Demotische Papyrus von der Insel Elephantine I*, pp. 10-22 ; Witkowski, *Epistulae Privatae Graecae*, pp. 42-43, n° 25 ; Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, p. 215, n° 182, pp. 400-01, n° 340 et pp. 532-33, n° 451 ; Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 287-384 ; Spiegelberg, *Demotische Inschriften und Papyri*, p. 116, n°s 50162-63 ; Hunt et Edgar, *Select papyri I*, pp. 281-82, n° 96 ; Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 45-46, n° 36 ; Hunt et Edgar, *Select papyri II*, pp. 132-35, n° 233 ; Lüddeckens et Zauzich, *Ägyptische Handschriften, Teil 2*, pp. 1-5, n°s 1-7 ; *LÄ* VI, p. 877, n° I ; Depauw, *Companion*, p. 159 ; Clarysse, dans Vandorpe et Clarysse (éd.), *Edfu*, pp. 17-27 ; Manning, *Land and Power*, pp. 83-85.
- 22 Rubensohn et al., *Elephantine-Papyri*, p. 34 ; Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 45, n° 36 ; *LÄ* VI, p. 877, n° I ; Clarysse, dans Vandorpe et Clarysse (éd.), *Edfu*, p. 17 ; Vandorpe, dans Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, p. 219.
- 23 Newberry, *The Amherst Papyri*, pp. VII et 55 ; Grenfell et Hunt, *The Amherst Papyri II*, p. 35 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 35.

Panas fils de Péchytès²⁴. Il est enfin question de trois paquets de papyrus enveloppés dans des bandes de tissu qui renfermaient les papiers de Téos et de Thabis²⁵, achetés par De Meulenaere en 1972 pour les Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles et qui pourraient correspondre au contenu intégral d'une jarre de la région thébaine²⁶.

24 TM Arch 364 : Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, pp. 24-25, n° 4 ; *LÄ VI*, p. 881, n° IV G ; Pestman, *Theban Choachytes* ; Depauw, *Companion*, p. 157.

25 TM Arch 228 : Quaegebeur, dans Bingen et al. (éd.), *Au temps où on lisait le grec en Égypte*, pp. 29-30, n° XIII ; Quaegebeur, *Enchoria 8 Sonderband* (1978), pp. 27-28, n°s 8252-56 et 8391 ; Quaegebeur, dans Bingen et Nachtergaele (éd.), *Actes du XV^e Congrès International de Papyrologie IV*, pp. 40-48 ; *LÄ VI*, p. 880, n° IV F ; Depauw, *Companion*, p. 156 et *Teos and Thabis*.

26 Depauw, *Teos and Thabis*, pp. 3 et 15-16.

4. Introduction paléographique aux textes grecs

Certains textes grecs présentent des abréviations, des symboles ou des combinaisons de lettres assez particuliers, dont il n'est pas possible de donner une idée précise dans l'apparat critique à travers les signes mis à disposition par les polices IFAO-Grec Unicode et IFAO-Grec Expositif, nonobstant la variété de solutions qu'elles offrent. Pour cette raison, on a choisi de fournir une liste des faits paléographiques les plus spécifiques, chacun accompagné par une image d'exemple. Dans l'apparat critique des documents édités, on y renvoie au moyen du sigle *IP* suivi par un numéro d'ordre. Pour l'analyse des phénomènes phonétiques et grammaticaux, on se reportera aux notes aux textes.

Autres sigles utilisées dans l'apparat critique

□□ γίνεται, γίνονται

‡ δίμοιρον

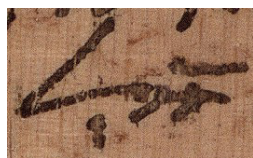
⋈, ⋈, ⋈ δραχμή

L έτος

⌊ ήμισυ

‡ πυρός

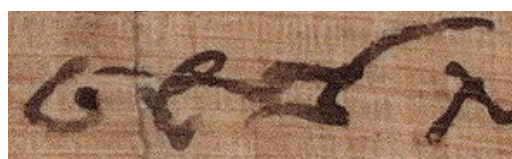
⌋, ⌋ τάλαντον



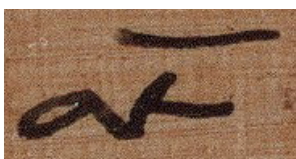
1. Ἄπολλώ(νιος) : La signature de l'agoranome Apollonios (TM Per 5542 = 294068) est composée par un gros *alpha* dont le trait inférieur fait aussi office de *pi*, au-dessous duquel se trouve un *omicron* en forme de petit rond. À droite, au-dessus de deux *lambda* on voit un *omega*. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs*,



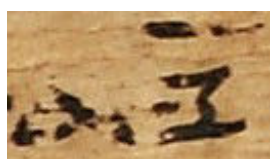
2. ἀρι(στερᾶι) / ἀρι(στερὸν) / ἀρι(στερῶν) : Comme dans les abréviations pour δεξι(ὸν) et εὐθύρι(νος), le *iota* prend la forme d'un trait oblique qui monte vers la droite, étant employé comme marque d'abréviation également.



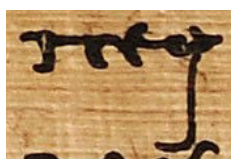
3. δεξι(ὸν) : Comme dans les abréviations pour ἀρι(στερὸν) et εὐθύρι(νος), le *iota* prend la forme d'un trait oblique qui monte vers la droite, étant employé comme marque d'abréviation également.



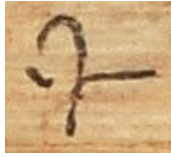
4. δε(ξιῶι) : Il semble difficile de voir, dans le trait horizontal au-dessus de l'*epsilon*, une version cursive du *ksi* : par conséquent, on la considère une barre d'abréviation. Cela semble confirmé par l'abréviation du même mot figurant dans le P. Tor. Totoès 29 B, l. 10, où une barre identique se trouve au-dessus d'un *ksi* bien écrit.



5. δεξ(ιῶι) : Cette graphie corrobore l'impression que, dans le cas spécifique de ce mot, le trait supérieur ait la fonction de simple marque d'abréviation et ne représente aucune lettre en exposant.



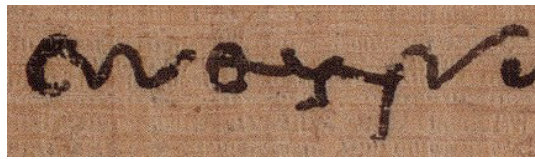
6. Δι(ονύσιος) / πεδί(οις) : Le banquier Dionysios, pour sa propre signature et dans l'abréviation d'un nom qui présente le groupe *δι* dans le P. Tor. Totoès 29 C, a tracé en un seul trait un long *iota* vers le bas en partant du coin inférieur droit du *delta*.



7. (δραχμῶν) Γ̄ : Le symbole pour les drachmes est réduit à un petit trait oblique à gauche du *gamma* pour le chiffre 3000, lequel à son tour est couronné par une ligne courbe.



8. Ἑρμ(ώνθει) : Le groupe est mal conservé, mais la lecture est assurée par le parallèle *O.Theb. G 2*, où on affirme pareillement qu'Hermophilos est à la tête de la banque à Hermonthis. On voit encore clairement à gauche la demi-circonférence de l'*epsilon*. La barre horizontale représenterait le *mu*, alors qu'on aperçoit au-dessous un petit rond, qui formerait la partie supérieure du *rho*.



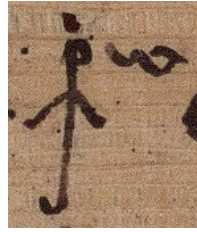
9. εὐθύρι(ν) / εὐθύρι(νος) : Comme dans les abréviations pour δεξι(ὸν) et ἀρι(στερὸν), le *iota* prend la forme d'un trait oblique qui monte vers la droite, étant employé comme marque d'abréviation également.



10. (μέρει) : En s'appuyant sur la liste donnée par Kenyon et Bell, *Greek Papyri in the British Museum III*, pp. 344-45, où la graphie est similaire, on considère ce signe comme un symbole et non comme une abréviation, avec le *mu* au-dessus et le *epsilon* tracé dans un seul trait.



11. πρ(όσωπος) : Le *pi* prend la forme d'une courbe, qui peut être douce ou assez anguleuse, traversée au milieu par la barre verticale du *rho*.



12. **πρόσ(ωπος) / προσ(ώπου) :** L'abréviation n'est pas seulement constitué par le croisement du *pi* en forme anguleuse et du *rho*, mais aussi de la graphie en exposant, à côté du rond du *rho*, de l'*omicron* et du *sigma*.



13. **(Τέτακται) :** Ce sigle montre un trait horizontal soit collé, soit légèrement détaché du centre de la sinusoïde et qui ne semble pas appartenir à son même *ductus*, la courbe en bas ne remontant pas suffisamment.



14. **τρά(πεζαν) / τρα(πεζίτης) :** Le *tau* est ligaturé avec le *rho* au-dessous, les deux partageant la barre verticale. En haut on a un *Hakenalpha*.

5. Notes aux textes

A. Mots en démotique

1. **3ys** : la graphie semble montrer une métathèse entre *yod* et *s*, à la place de la forme plus fréquente *3sy*. Pour le sens de l'expression *ir 3sy*, « subir une perte », « encourir une amende », voir *DemGloss*, p. 10 ; *CDD 3*, pp. 81-82.
2. **3lkys** : on opte pour la transcription de Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, d'El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n. 65, de Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 77-80, de Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis et p. 109 et de Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149 (bien que le premier et les deux derniers ouvrages l'aient proposée avec un point d'interrogation), en considérant le démotique *3lkys*, attesté seulement par le P. Tor. Totoès 7 A+B, comme correspondant au grec Ἀλκαῖος (*NB*, p. 20). Sur la transcription en démotique *-ys* du groupe grec *-αιος* à la fin des noms propres, voir Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 155. Il paraît ainsi logique d'attribuer cette graphie au nom Alkaïos (*Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/1903>>), plutôt que de la considérer comme une des variantes de l'anthroponyme Aglaos, à côté de *3grys* : *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/1796>>. Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 1, p. 36, ont incorporé sous la même entrée *3lkys* et *3grys*, en proposant Ἀγλαός et Ἀλκαῖος comme homologues possibles en grec.
3. **3h.w n w3y** : pour le sens de « champs pour lesquels il y a une exonération des impôts » et le parallèle grec γῆ ἐν ἀφέσει, voir Kaplony-Heckel, *ZÄS* 128 (2001), pp. 30-31, n° H 1 ; *CDD W*, p. 23 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 187.
4. **3sy** : pour le sens particulier du terme dans le contexte, en tant que « frais de justice », voir Pestman, *Theban Choachytes*, p. 210, n. c ; *CDD 3*, p. 81.

5. **3qb** : pour cet *hapax legomenon*, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202, § 4 c ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 33, n. à la l. 14 ; *CDD 3*, p. 89. Étant donné que la zone était auparavant occupée par plusieurs buttes, des jachères et ensuite un champ appartenant à Onnophris fils de Psenminis, sans apparemment aucun mur marquant apparemment une nette délimitation, on préfère la traduction « aire sacrée » à celle de « téménos » proposée par Pestman.
6. **3tt.t** : pour l'interprétation du terme en tant que « sommet », « faitage », voir *CDD 3*, p. 99.
7. **ī3w.t nb.t šḥn nb** : comme observé par Hoffmann et Quack, dans Dodson et al. (éd.), *A Good Scribe and an Exceedingly Wise Man*, pp. 144-45, les deux titres se trouvent à la fin d'une liste de charges sacerdotales, rangées par ordre décroissant. Le terme *ī3we.t* désigne un titre et une fonction réguliers, au statut indépendant (par exemple, Vleeming, *Some Coins of Artaxerxes*, p. 29, l. 48), qui passent en cas de décès à un nouveau individu : Quirke, *RdE 37* (1986), p. 108 ; *AnLex II*, 78.0137 : *ī3w.t n(t) īt=k*, « la fonction de ton père ». Parfois, il est associé à la royauté [*Wb I*, p. 29.7 ; *AnLex III*, 79.0084 : *ī3w.t*, « la fonction (royale) » ; Wilson, *A Ptolemaic Lexikon*, p. 32 ; *CDD I*, p. 8 : *ī3w(.t) n Pr-^c3*, « fonction de souverain »]. L'abstrait de la charge peut aussi indiquer celui qui l'assume : *Wb I*, p. 29.11 ; Vittmann, *SAK 22* (1995), p. 315, n. 144. Par cet aspect de pérennité, de durée dans le temps, *ī3we.t* semble indiquer l'ensemble des offices stables à l'intérieur d'un temple : *DemGloss*, p. 16, Hoffmann, *Der Kampf um den Panzer des Inaros*, p. 201, n° 8.13 et n. 1023 et *CDD I*, p. 8 signalent l'expression *ī3w.t.w n ḥw.t-nṯr*, « officiers du temple ». D'ailleurs, le mot *šḥn* semble dénoter le fait de confier, investir d'une tâche, mais de manière temporaire : *Wb IV*, pp. 216.8 et 217.5 ; Wilson, *A Ptolemaic Lexikon*, p. 892 ; on retrouve probablement le même sens dans l'expression *tp-n-šḥn*, « tableau de service », dans Andreu et Cauville, *RdE 30* (1978), p. 20. Ce qui se refléterait dans le sens dérivé de « location », qui a par définition une valeur temporelle : *DemGloss*, pp. 446-48 ; Pestman, *Enchoria 12* (1984), pp. 36-37, n. e ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 117 ; Vittmann, *Rylands 9 II*, pp. 346-47, n. à la l. 10 ; *CDD S*,

pp. 350-54. Comme pour *ĩ3we.t*, le substantif *shn* peut désigner aussi la personne à qui une chose a été confiée : Pestman et al., *Recueil* II, p. 102, n° 3. À la fin de l'énumération des charges sacerdotales, on aurait donc utilisé une expression résomptive pour indiquer que l'individu en question revêtait toutes les fonctions existantes, stables comme temporaires, d'un temple, lequel était nécessairement de petite taille. Par conséquent, on propose de traduire la formule *ĩ3we.t nb.t shn nb* par « chargé de tout office et de toute commission ».

8. **(i.)ĩr / (i.)ĩr ĩr** : pour ces formes verbales, voir Chapitre 6 F.
9. **ĩ.ĩr**, suivi par un pronom suffixe ou par un nom en fonction de sujet : pour la possibilité d'employer cette graphie pour le verbe *ĩr*, « faire », en cas de relative au passé avec antécédent différent du sujet de la relative, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 248-49, § 549 ; Johnson, *The Demotic Verbal System*, p. 118.
10. **ĩ.ĩr**, suivi par un pronom suffixe ou par un nom en fonction de sujet et ensuite par un verbe : pour la nuance temporelle de cette construction, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 231, § 509 ; Simpson, *Demotic Grammar*, pp. 172-74, § 11.4.1.
11. **ĩ.ĩry** : pour cette graphie de l'impératif du verbe *ĩr*, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 98, § 216, n° 1 ; *CDD I*, p. 180.
12. **ĩ.ĩr-n=** : pour l'emploi et la valeur de cette préposition dans la construction *wn mtw=k ... ĩ.ĩr-n=y*, « tu as à exiger de moi », voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 211-12, § 11 ; Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 174, § 390 b ; *DemGloss*, p. 37 ; *CDD I*, pp. 18-21.
13. **ĩ.ĩr-ħr n** : pour des graphies raccourcies du second élément *ħr*, voir *DemGloss*, p. 318.
14. **ĩ.ĩr-ħr n** : sur la valeur « pour » que cette préposition peut prendre et sur sa graphie devant un nom, voir Spiegelberg, *ZÄS* 51 (1914), pp. 83-84, n. à la l. 1 ; *DemGloss*, p. 318 c.
15. **(i.)ĩr ĥpr** : pour cette forme participiale, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 114, § 241 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 28, n. à la l. 1 et p. 32, n. à la l. 1 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), pp. 101-02 et 111-12.

16. **iw** : voir note sur **ir iw r-dr.t.t̄=**.
17. **iw=f hpr iw** : sur cette tournure pour introduire une protase avec un *sdm=f*, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 227-28, § 500.
18. **iw=s ir n=k sde** : pour la signification « faire un accord », « constituer une autorisation », voir *CDD S*, pp. 526-27, en renvoyant au copte ϣⲁⲭⲉ signalé par Crum, *A Coptic Dictionary*, p. 614.
19. **iw̄t̄=** : pour la nuance de possession que cette préposition peut exprimer, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 142, § 314 b .
20. **inw** : pour la translittération et le sens de ce terme, voir Hughes, *JNES* 16 (1957), pp. 57-58 ; Lüdeckens, *Eheverträge*, pp. 289-91 ; Smith, *Papyrus BM 10507*, p. 94, n. 404 ; Quack, *Enchoria* 21 (1994), p. 188 ; Smith, *Enchoria* 24 (1997/1998), p. 199 ; Muhs et Dieleman, *ZÄS* 133 (2006), p. 60, n. t ; *CDD I*, pp. 164-66.
21. **ir iw r-dr.t.t̄=** : pour le sens de l'expression, quand son sujet désigne un inanimé, comme « constituer paiement pour » quelqu'un, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 116-17, § 16 ; Hughes, *JNES* 16 (1957), p. 58 ; *CDD I*, pp. 49-50. Pour la lecture *iw* du terme pour « paiement », voir Malinine, *Choix I*, p. 40, n. 13 ; Malinine, *OLZ* 50 (1955), pp. 498-500, n° V ; Malinine, *JEA* 54 (1968), pp. 190-91, n. a-b ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 35-36, n. a ; Pierce, *Three Demotic Papyri*, pp. 60-62, § 55 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 814, § 16 ; *CDD I*, p. 43.
22. **iry-ε3** : pour la lecture de ce titre sacerdotal, voir Zauzich, dans Frandsen et Ryholt (éd.), *The Carlsberg Papyri 3*, pp. 47-48, n. à la l. 151 ; Hoffmann et Quack, dans Dodson et al. (éd.), *A Good Scribe and an Exceedingly Wise Man*, pp. 127-48.
23. **iry.t̄** : pour cette forme passive archaïsante qui prévoit parfois le *yod* devant la désinence *.t̄*, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 114, § 247.
24. **irm** : pour la lecture des deux traits qui parfois relie des chiffres entre eux, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Zenon Archive*, p. 70, n. p ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études*

de papyrologie, p. 190, n. à la l. 2 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 815, § 19.

Dans le P. Tor. Totoès 18, l. 5, on a une graphie développée du groupe.

25. **irm (3lgsntrws^{e.w.s.}** : sur la présence et la position inattendues de *irm*, conséquences probables de la nécessité d'effacer *n3 ntr.w*, voir Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 32, n. à la l. 1 et suivantes.
26. **ir ry.t** : la graphie du substantif *ry.t* semble certaine, en regardant *DemGloss*, p. 241. Le sens de l'expression pourrait être analogue à celui de *t3y ry.t*, « prendre partie », dans Chasheshonqy, col. 9, l. 3 : voir Glanville, *The Instructions of 'Onchsheshonqy*, p. 25 ; *CDD R*, p. 13.
27. **yl3 / ylw** : pour la translittération et le sens de ce terme, apparemment attesté dans ces graphies seulement dans les archives de Totoès, voir *DemGloss*, p. 50 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 291 ; *CDD Y*, p. 13.
28. **°yš n Pr-°3^{e.w.s.}** : pour le sens et les attestations de cette expression, voir *DemGloss*, p. 56 , Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 79-82 ; Zauzich, *Enchoria* 17 (1990), p. 161 ; Manning, dans Teeter et Larson (éd.), *Gold of Praise*, pp. 279-82 ; *CDD Š*, pp. 39-40 ; Lippert, *Einführung*, pp. 93-94, § 4.1.2.1.3.
29. **°.wy** : pour cette graphie abrégée du mot, rendu par un simple trait vertical suivi par le déterminatif de la maison, voir *DemGloss*, p. 53 ; De Cenival, *Les associations religieuses*, p. 21, n. à la l. 4,1 ; *CDD ı*, p. 8.
30. **°.wy.w** : le contexte montre qu'il s'agit d'éléments à l'intérieur d'une chambre, qui donc ne peuvent pas être traduits par « maisons ». Pour le sens générique de « place », voir *DemGloss*, pp. 52-53 ; *CDD ı*, pp. 6, 16 et 18.
31. **°.wy (n) wh3** : pour le sens de cette expression, voir Cuvigny et Devauchelle, *BIFAO* 103 (2003), pp. 119-21 et 128-30 ; *CDD ı*, p. 6 et *W*, p. 148.
32. **°b3(.t) n Is.t** : il est probable que la plupart des fois le mot *°b3(.t)* ait été écrit sans déterminatif, suivi immédiatement par la spécification « d'Isis ». Le P. Tor. Totoès 21 A serait

le seul à montrer le terme écrit avec un déterminatif spécifique, accompagné juste après par *n* *Is.t* : voir *CDD* , pp. 51-53. Cela semble être plus plausible qu'un redoublement pour encore mieux définir Isis, « sanctuaire d'Isis, de l'Isis (qui réside) au coeur de Djemé », comme l'a proposé Pestman, *RdE* 25 (1973), p. 22, n. 1 et accepté Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 391.

33. **(^cš) šḥn nfr / ^cš šḥn bīn / ^cš bīn** : l'absence de l'élément ^cš au début du syntagme n'en modifie pas le sens dans le P. Tor. Totoès 49, ll. 14-15, étant donné que ce dernier se retrouve dans la même construction dans le P. Tor. Totoès 47, l. 16, en prouvant, par conséquent, la synonymie entre *šḥn nfr* et ^cš *šḥn nfr*. De même pour ^cš *šḥn bīn* et ^cš *bīn*, puisque une phrase formulée deux fois dans le même papyrus, le P. Tor. Totoès 47, avec une seule petite variation, montre la première fois à la l. 26 ^cš *bīn*, la seconde à la l. 32 ^cš *šḥn bīn*. Comme proposé par Hughes dans Kaplony-Heckel, *ForschBer* 10 (1968), p. 163, la meilleure manière de traduire dans ce contexte le mot *šḥn* est « intérêt ». Les P. Tor. Totoès 47 et P. Tor. Totoès 49 sont deux serments où les *presbyteroi* du temple d'Hathor se déclarent solidaires avec les mandataires qu'ils ont nommés, en affirmant qu'ils les soutiendront pour toute la durée de leur mandat et qu'ils les défendront aussi en cas de litige avec une tierce personne. Ils assurent qu'ils sont (*tw=n ḥn*) ou qu'ils seront (*īw=n r ḥpr ḥn*) dans le (^cš) *šḥn*, bon ou mauvais : le (^cš) *šḥn nfr* des mandataires et du temple d'Hathor, au contraire le ^cš (*šḥn*) *bīn* de n'importe qui, à son tour, serait dans le ^cš (*šḥn*) *bīn* du temple d'Hathor. En tant que prêtres d'Hathor, leur objectif est la bonne gestion du temple et la sauvegarde des ses intérêts, qui pourraient entrer en collision avec ceux d'autres individus. Par conséquent, on a choisi de traduire *tw=n / īw=n (r) ḥpr ḥn p3* (^cš) *šḥn nfr* par « nous agissons / agirons dans le meilleur intérêt » des mandataires ou du temple, et *īw=n (r) ḥpr ḥn p3y=f* ^cš (*šḥn*) *bīn* par « nous agirons contre son intérêt » de ceux qui voudront agir contre l'intérêt du temple. Ainsi, dans la traduction en français, on a transféré la connotation positive ou négative du syntagme (^cš) *šḥn* de l'adjectif qui l'accompagne à la préposition qui l'introduit, en faisant

correspondre « dans » à *nfr* et « contre » à *bīn*.

34. **w3h sy** : pour la nominalisation de l'expression « disposer la poutre », qui donne en copte οϣεσχοι, voir Crum, *A Coptic Dictionary*, p. 318 ; Seibert, *Die Charakteristik*, p. 152, n. r ; Vycichl, *Dictionnaire*, p. 241 ; *CDD W*, pp. 11-12.
35. **ww3y** : pour les graphies avec redoublement du *w* initial, voir Griffith, *Rylands III*, p. 340 ; *DemGloss*, p. 78 ; *CDD W*, p. 20.
36. **(wrh) ql3** : la locution indiquerait une place libre sur le quai, probablement réservée pour un accès privilégié par bateau de la personne chargée des tâches sacerdotales liées aux jours d'entretien en question. Plaiderait en faveur de cette interprétation la variante *p3y=y 1/5 n p3 ql3 nty hn=f*, « mon 1/5 du quai qui y rentre », attestée par le P. Tor. Totoès 10 A, l. 4 et B, l. 4 : la fraction correspond au nombre de jours par mois, à savoir 6, objet de la vente, elle est donc à comprendre comme partie de temps pour profiter des avantages exclusifs du poste d'amarrage, plutôt que comme surface acquise du quai. Voir *contra* Pestman, *Amenothès*, pp. 150-51, n. e ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 121-22 ; *CDD Q*, pp. 57-58.
37. **Wsr-m3^c.t-R^c** : pour la graphie de ce nom sans pavois divin pour le théonyme *R^c*, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, n. 1.
38. **wḏ3** : pour cette lecture du terme pour « magasin », bien attestée dans les autres phases de la langue égyptienne, alors que l'alternative proposée *r3* serait présente seulement en démotique dans ce sens, voir *DemGloss*, p. 109 ; Quack, *APF* 45 (1999), p. 135 et, nonobstant les hésitations à l'égard de la graphie, les argumentations en faveur de *wḏ3* dans Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, pp. 827-28, § 42.
39. **P3-h3.t.t̄ / P3-h3.t** (TM Geo 10634) : pour cette parcelle de terrain, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-205, notamment les pp. 204-05 pour ses différentes graphies. Pour la traduction « pointe », voir aussi *CDD H*, pp. 45-47.
40. **P3-(i)šde-n-Imn-īp(y)** (TM Geo 6533) : ce toponyme tirerait son nom de « l'arbre-īšd

d'Amenenope ». La version grecque de ce nom, Πεστενεμενώφης, est attestée par le P. Tor. Totoès 19 A, ll. 10-11. Sur ce toponyme et ses graphies, voir Bataille, *Les Memnonia*, pp. 32-33, 71-72 et 88-89 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 10, n. e, p. 26, n. g et pp. 199-200 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 429, § 18 f ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 820, § 28 ; *CDD P*, pp. 5-6.

41. **Pa-tm** : pour les graphies habituelles de ce nom, avec le seul déterminatif de l'homme assis, voir Zauzich, *Schreibertradition II*, p. 254, n. 123 et Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, 6, pp. 430-31. Au contraire, pour les graphies du nom *Stm*, avec le pavois divin, voir Brunsch, *GöttMisz* 39 (1980), pp. 15-17 et Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, 13, p. 947.
42. **Pa-tn / Pa-d3 / Pa-t** (TM Geo 6383) : la deuxième graphie, attestée dans le P. Tor. Totoès 17 A, l. 6, montre la seconde partie du nom composée par un grand monolittère *d* suivi par *aleph* et le déterminatif de la maison. La troisième, présente dans le P. Tor. Totoès 26, l. 9, lui était proche à l'origine, avec un petit *t* suivi par un *aleph* et le déterminatif de la plante, mais ces deux derniers signes ont été ensuite effacés par un grand déterminatif de l'eau. Dans les deux cas, il ne semble pas que le signe lu *aleph* puisse être interprété comme le déterminatif du canal, notamment sur la base du P. Tor. Totoès 26, l. 9, où la graphie de ce déterminatif, compris dans celui de l'eau, dans la correction de la même main du texte original, est sensiblement différente. Ce mot a été transcrit en grec Πατίνας dans le P. Tor. Totoès 19 A, l. 15. Sur ce toponyme, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 27, n. k et pp. 201-02 ; *CDD P*, pp. 34-35. On pourrait prudemment suggérer un rapprochement avec le *mw Pṭn* mentionné dans le *P.Choix I* 19, l. 10.
43. **P3-rmt-'hf(3)'** : bien que ce nom ne soit pas attesté par Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, la graphie de sa première partie est sans aucun doute *P3-rmt-* et celle de la seconde semble correspondre aux deux monolittères *ḥ* et *f*. L'absence d'autres déterminatifs

que l'homme assis rendrait néanmoins difficile l'identification de sa signification originaire. On pourrait le considérer comme une sorte de variante du nom *P3-ḥf*, « Le serpent » (TM Nam 908), répertorié dans *PN*, p. 115, n° 14 et Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, 3, p. 204 : cependant, les formations onomastiques *P3-rmt-* + « nom d'animal » sont très rares (http://www.trismegistos.org/nam/list_names.php?language=&god=&type=P%C8%9D-rmt-n-AN&comb=AND&search=Search). Sinon, la construction *P3-rmt-* + « nom de lieu » est assez bien attesté (http://www.trismegistos.org/nam/list_names.php?language=&god=&type=P%C8%9D-rmt-n-GN&comb=AND&search=Search) et on pourrait identifier le second élément avec la ville Héfat (TM Geo 2578), dont plusieurs graphies hiéroglyphiques montrent l'absence de l'*aleph* à la fin : voir Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques IV*, pp. 27-28. Cette dernière suggestion est due à M. Chauveau, que je tiens à remercier ici.

44. ***P3-sy*** : à remarquer la graphie pour la ville de Ptolémaïs, que dans la seconde partie ressemble plutôt à celle attestée pour la ville de Saïs. Voir *DemGloss*, pp. 407-08.
45. ***[P3-di]-Nfr-ḥtp*** : l'intégration en lacune est proposée sur la base de la fréquence des attestations de cette forme. Dans ses variantes, le nom Péténéphotès est bien attesté par de nombreux documents (TM Nam 874 : 384 attestations), alors que le deuxième nom le plus fréquent qui se termine par *-Nfr-ḥtp*, qui est Pachompétéphotès (*P3-ḥm-p3-di-Nfr-ḥtp*, TM Nam 11405 : 22 attestations), n'était répandu que dans les nomes Apollonopolite et Ombite et que les autres ne sont que rarement attestés : 11 fois Néphotès (TM Nam 13265), 3 fois Pa-Néphotès (TM Nam 10414), 1 fois Es-Néphotès (TM Nam 15110), Di-Néphotès (TM Nam 20658) et Chonsou-m-Waset-Néphotès (TM Nam 20732).
46. ***Pnmns*** : Botti, *L'archivio demotico I*, p. 79, dans le texte du P. Tor. Totoès 7 B a correctement translittéré ce patronyme. Dans le protocole du P. Tor. Totoès 7 A, l'auteur l'a pourtant lu *Phmns* et a inséré pour les deux documents la traduction « Phemnasis » (*Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/901>>), qui n'est ni attesté au II^e siècle av.

J.-C, ni écrit de cette manière en démotique. Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, pp. 32 et 35, n° 22, a opté pour la translittération *Ph̄mnys*, en admettant comme possible la version *Pnmnys*. Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, a proposé soit la version *Ph̄mnys*, avec les traductions « Phémennae » ou « Phemnasis » suivies par un point d'interrogation, soit l'alternative *Pnmnys*, traduit par « Pnéménis ». El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n. 65, a translittéré le nom *Phl̄ny*. Voir Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 7, p. 464 ; Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 50, n° 153 bis et p. 110 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79.

47. **Prygstmws** : les translittérations *Qrtytmws / Grtytmws* et la transcription « Kratidémós » ont été données par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, par Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et par Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 26-27. Cependant, celles-ci ne s'accordaient pas à Πραζίτιμος, le père de la canéphore attestée par le P. Mich. Inv. 928 A : Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, p. 41, n° 99 ; Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 23, n° 103. Elles ont été corrigées par Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 44, Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 7, p. 466 et par Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 364 (ces deux derniers ont mis le s du milieu en lacune). Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, pp. 98 et 110, ont opté pour *Prygstmws* ; le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/ref/69817>> pour *Prygstmws*.
48. **ph̄** : pour le sens et les graphies de ce verbe, voir Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 95, n. 15 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 10-11, n. k ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 134 et 138 ; Azzoni et Lippert, *Enchoria* 26 (2000), p. 29, n. 51 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 821, § 32 ; *CDD P*, pp. 153-54.
49. **m^{3c}.kw** : à remarquer cette forme du qualitatif du verbe *m^{3c}*, attesté seulement dans ces textes. Voir *CDD M*, p. 27.

50. **mi-nn** : pour les différentes significations de cette expression, de celle plus générale d'« également » à celle plus spécifique pour indiquer que le personnage en question porte les mêmes titres que celui qui le précède, voir *DemGloss*, p. 152 ; Pestman, *OMRO* 44 (1963), p. 14, n. b ; Pestman et al., *Recueil II*, p. 96, n. j ; Jasnow, *Enchoria* 11 (1982), pp. 18-20, n. f.
51. **my(.t)** : la graphie correspond au terme *m3y*, « l'île », sans le déterminatif, dont les variantes sont visibles dans *DemGloss*, p. 148 et *CDD M*, pp. 15-17. Or, les différentes attestations de la limite nord de la parcelle « La Pointe » montrent qu'en 159, elle côtoyait un lieu d'amarrage, se situant donc proche du fleuve ou d'un canal ; cependant, dès 109 un autre champ appartenant à Ptollis, et à son père Onnophris avant lui, avait pris sa place, ou de toute manière s'interposait entre la parcelle de Tatéhathyris et l'eau. Une éventuelle île n'aurait pu se former que sur le côté nord du terrain de Ptollis, sans atteindre « La Pointe », en suivant le commentaire explicatif de Vandorpe, *Enchoria* 22 (1995), pp. 160-61 ; en outre, elle aurait été exploitée, sinon achetée, par un privé, dont on aurait indiqué le nom. D'ailleurs, les indications d'éléments placés entre deux différentes propriétés incluaient d'habitude des murs ou des zones de passage : par exemple, dans le P. Tor. Totoès 4, ll. 6-7, on trouve « la rue du souverain » et une « ruelle », ainsi que dans le P. Tor. Totoès 21 B, ll. 11-13, auxquelles s'ajoute un « mur porteur ». Par conséquent, on propose plutôt de voir dans ce terme une confusion phonétique de la part du scribe entre *m3y* (copte $\mu\omicron\gamma\epsilon$) et *mī(.t)/my(.t)* (*DemGloss*, p. 152 et *CDD M*, pp. 45-11, copte $\mu\omicron\epsilon\iota\tau$), mot féminin employé par exemple dans le P. Tor. Totoès 4 pour signaler *t3 mī.t n Imn r Dm3*, « l'allée d'Amon vers Djémé ». Enfin, l'énumération des riverains de « La Pointe » en 109 dans le P. Tor. Totoès 19 A, ll. 13-15, révèle qu'entre celle-ci et le champ d'Onnophris passait un $\sigma\omega\lambda\acute{\eta}\nu$, « une rigole » : on pourrait donc ainsi traduire le mot dans le P. Tor. Totoès 26, l. 9, en y voyant une voie creuse pour le passage de l'eau entre les deux terrains. La transcription *šy*, « lac, puits » (*DemGloss*, pp. 484-85 et *CDD M*, pp. 6-11), ne peut pas être prise en considération, car il s'agit d'un mot masculin, alors que l'article féminin est bien marqué.

52. ***m^cd(3).t / md^c(.t)*** : pour la lecture et la valeur de cette unité de mesure, correspondant à 1/12 d'artabe, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, p. 185-86, § 58 ; Vleeming, *Enchoria* 11 (1982), pp. 115-16 ; Fournet, *BSLP* 84 (1989), p. 70, n° 10 ; *CDD M*, pp. 302-04.
53. ***mw.t=s T3-*** : on signale l'haplographie pour le pronom suffixe féminin à la 3^e personne du singulier =s et l'article défini féminin *t3* au début des matronymes, homographes en démotique.
54. ***m-mtw*** : le *m* est rajouté par le scribe privé Aménothès fils de Panas pour renforcer la prononciation du *m*, d'une manière similaire au *n* devant la préposition *n-m-b3h* d'autres scribes. Voir Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 91 et 94-95 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 193 et 195 ; Quack, *LingAeg* 3 (1993), p. 61. La combinaison *nty mtw* n'aurait pas de sens dans les différents contextes pris en considération ; celle *wn mtw* ne pourrait pas s'appliquer dans la phrase *wn mtw=y dī.t ky krkr 5 m-b3h Dm3*, qui est coordonnée à la précédente *iw=y (r) dī.t krkr 5 r n3 kll.w n n3 Pr-c3^{c.w.s}* (.w), « alors je donnerai 5 talents pour les holocaustes des souverains^{v.p.s.} ». Pour des graphies analogues du groupe *mtw*, précédé par *n* ou *m*, quoique non signalées dans sa fonction de conjonctif, qui est la plus fréquemment attestée dans les textes d'Aménothès fils de Panas, voir *DemGloss*, p. 188.
55. ***Mnntrtws*** : dans cette graphie, assez claire, ce patronyme n'est attesté que dans le P. Tor. Totoès 7 A+B. Aucune correspondance certaine avec un nom grec ne peut être proposée, comme semblent le confirmer Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis et p. 111 et Lüdeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 8, p. 594. Malgré tout, plutôt que la transcription « Ménandros », proposée dans *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/namevariant/25165>>, ou « Ménestratos », choisie par Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, ou encore « Ménestartos », employée avec un point d'interrogation par Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149, il me semble

préférable d'adhérer au « Ménentratos » proposé dans l'acte de vente par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 77 (en rejetant « Ménentertos » donné aussi par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 81, pour le même personnage dans la traduction de l'acte de cession).

56. ***Mnt-nb-Iwnw-šm^c (-R^c-Hr-3h.t.t)*** : pour la lecture correcte de la seconde partie de ce nom divin, voir *CDD H*, pp. 176-78. Pour un commentaire sur ses différentes graphies, voir Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 315-17.
57. ***mrh3(.t) / mrh3(.t) / mrh(.t)*** : pour la translittération et le sens de ce mot, voir *DemGloss*, p. 169 ; Lüdeckens, *Eheverträge*, p. 294 ; *CDD M*, pp. 159-60.
58. ***ml*** : pour les attestations et le sens de ce terme, voir Wildung, *Imhotep und Amenhotep*, pp. 266-71, § 173-74 ; Pestman et al., *Recueil* II, pp. 79-80 ; Laskowska-Kusztal, *Deir el-Bahari III*, pp. 66-68 ; *CDD M*, pp. 162-63.
59. ***mh*** : pour le sens de « remplir (l'obligation) », « se conformer (à un acte) », voir Pestman, *Amenothès*, p. 110, n. h ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. g ; *CDD M*, pp. 174-75.
60. ***mhy*** : pour cette graphie du qualitatif, voir *CDD M*, pp. 172-73.
61. ***m-s3*** : pour le sens de « ressortir de », dans de propositions relatives qui spécifient la relation juridique de dépendance entre certains éléments de moindre importance (comme des magasins) et d'autres plus considérables, voir Nims, *JEA* 24 (1938), p. 78, n° 4.
62. ***m-s3 t3 nhb(3.t)*** : pour cette expression, voir Appendice E.
63. ***mst*** : le déterminatif du phallus, qui n'est pas attesté dans les dictionnaires, pourrait ajouter une implication sexuelle à la cause éventuelle du divorce. Voir Pestman, *RdE* 25 (1973), pp. 27-28, n°s 14-15.
64. ***mtw*** : sur cette graphie alternative pour la relative *nty iw*, fondée sur l'homophonie des deux groupes, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 72-73, § 151 ; *DemGloss*, pp. 189 et 231 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 16, n. 17 ; *CDD M*, p. 273.

65. **mtw=** : pour l'emploi absolu du conjonctif, à traduire par un futur indépendant avec une nuance d'obligation, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 72-73, § 152 ; Nims, *JEA* 24 (1938), pp. 77-78.
66. **mtn** : pour ce verbe, voir Pestman, *Theban Choachytes*, p. 334, n. γ ; *CDD M*, p. 275. Il indique l'apposition de la souscription en grec en bas de l'acte, faite par le banquier suite au paiement de l'impôt de mutation par l'acheteur.
67. **mtry=y n pṣ.t irm=t mtre=t (n) pṣ.t irm=n** : pour la construction de ce verbe avec la préposition *irm*, qui requiert l'introduction de l'objet de l'accord par l'intermédiaire de la particule *n*, voir Pestman et al., *Recueil II*, p. 97, n. *n* ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 17, n. *c* ; *CDD M*, p. 279.
68. **mḍ(.t)** : voir note sur **ṃḍ(3).t / mḍ(.t)**.
69. **n3y.t** : pour la traduction de ce terme, qui prête à confusion, voir Smith, *Papyrus BM 10507*, pp. 65-66, n. *c* ; *CDD N*, p. 15 ; *contra* Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 27, n. *j*, qui a proposé avec réserve « élévation de terrain ».
70. **ṇš** : dans certains cas, comme déterminatif du mot est employé le signe pour le faucon d'Horus. Voir *DemGloss*, p. 208.
71. **n-m-b3h** : le *n* est rajouté pour renforcer la prononciation du *m* de la préposition. Voir Pestman, *Amenothés*, p. 24, n. 5 ; Vittmann, *Enchoria* 11 (1982), p. 80, n. à la l. 2 ; *CDD B*, p. 9.
72. **-n3y=w-Ḥmn.w-îw** : Vittmann, dans Budka et al. (éd.), *Florilegium Aegyptiacum*, p. 168, a montré l'équivalence entre le nom en démotique *Ns-n3y=w-Ḥmn.yw* et la variante en hiéroglyphes *Ns-Ḥmn.yw*. La graphie démotique de la composante *n3y=w-Ḥmn.w-îw*, dans le théonyme *Imn-n3y=w-Ḥmn.w-îw* comme dans l'anthroponyme *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-îw*, pourrait être ainsi expliquée. D'abord, *Ḥmn.yw* n'était plus identifié à l'époque comme un adjectif-nisbe et a été réinterprété par l'étymologie populaire comme une composition de *Ḥmn.w* suivi par *îw*, le qualitatif du verbe « venir », souvent employé dans

les formations onomastiques « nom divin » + *iw*, « Le dieu DN est venu » ([http://www.trismegistos.org/nam/list_names.php?language=&god=&type=DN-
iw&comb=AND&search=Search](http://www.trismegistos.org/nam/list_names.php?language=&god=&type=DN-
iw&comb=AND&search=Search)). Pour la graphie parétymologique de la terminaison des adjectif-nisbe, en utilisant le verbe *iw*, voir Thissen, *Enchoria* 3 (1973), p. 40, n. b et Brunsch, *Enchoria* 8.1 (1978), p. 84, n. 177. En même temps, *Hmn.w* étant associé au toponyme « Ville-Huit », à savoir Hermopolis Magna, plutôt que compris comme une désignation de l'Ogdoade au complet (comme c'était le cas au contraire avec l'adjectif-nisbe *Hmn.yw*), la graphie démotique *n3-Hmn.w* n'aurait plus eu de sens aux oreilles des Égyptiens. Cela a probablement amené à une hypercorrection de l'article défini *n3*, en le transformant dans l'article possessif *n3y=w* : de cette manière, on aurait obtenu la périphrase « Ceux de la Ville-Huit » comme désignation de l'Ogdoade. Pour l'alternance entre *n3* et *n3y=w* devant le nom de l'Ogdoade dans les textes démotiques, voir Smith, *On the Primaeval Ocean*, p. 39. Dans la compréhension des différents éléments de l'expression, qui se serait reproduite dans l'écriture, on aurait eu donc un glissement de la probable forme originale *n3-Hmn.yw* vers la variante plus fréquemment attestée *n3y=w-Hmn.w-iw*, les deux employées pour signifier l'Ogdoade. Voir Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 170-71, n. 74. De toute manière, même aux porteurs de ce noms arrivait de se confondre : le 2^e témoin du P. Tor. Totoès 35 a signé de manière habituelle *Ns-n3y=w-Hmn.w-iw* au verso du texte A, mais a omis la dernière partie de son nom au verso du document B, en écrivant *Ns-n3y=w-Hmn.w*.

73. **-n3-*h̄t̄.w*** : pour la lecture de la seconde partie de ces noms, précédemment lue *n^{h̄t̄}.w*, voir Pestman, *RdE* 25 (1973), pp. 31-34 ; Evrard-Derriks et Quaegebeur, *ChronEg* 54 (1979), pp. 42-46, n. c.
74. ***nby*** : pour le sens et la traduction de ce mot, voir Hughes, *Saite Demotic Land Leases*, pp. 64-65 ; *DemGloss*, p. 214 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 140-41 ; *CDD N*, pp. 63-64 et *H*, pp. 242-43.
75. ***nbw hm*** : pour le sens de cette expression, en tant qu'unité de valeur, voir Lüddeckens,

Eheverträge, pp. 295 et 309 ; Pestman, *Amenothés*, p. 29, n. j ; Vittmann, *Enchoria* 11 (1982), p. 82, n. à la l. 6 ; *CDD* , pp. 59-60.

76. ***n-mtw*** : le *n* est rajouté par le scribe Phatrès fils d'Harmaïs pour renforcer la prononciation du *m*, d'une manière similaire au *n* devant la préposition *n-m-b3h* d'autres scribes : Pestman, *Amenothés*, p. 24, n. 5 ; Pestman, *Il processo di ermias*, p. 29, n. 19. Pour des graphies analogues du groupe *mtw*, précédé par *n* ou *m*, quoique non signalées dans sa fonction de conjonctif, qui est la plus fréquemment attestée dans le texte de Phatrès fils d'Harmaïs, voir *DemGloss*, p. 188.
77. ***Ns-Wsr[-m3^c.t-R^c (?)]*** : le nom *Ns-Wsr.t* est attesté seulement par le socle d'une statue conservée à Stockholm (TM 48466 = Medelhavsmuseet NME 77, texte A, l. 1), publié par Burchardt, *ZÄS* 47 (1910), p. 111 et p. 113, n. 7. Dans ce papyrus, les restes pourraient plutôt constituer une graphie phonétique, insistant sur la consonne spirante initiale, pour le début du nom « Zmanrès », très répandu à Djémê à l'époque.
78. ***n šb(.t) hr*** : voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181 ; *CDD* Š, pp. 74-77. Pour l'expression probablement analogue *n t3 šb(.t) / p3 šb n*, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 365-66, § 39 a ; Pestman, *Tsenhor I*, p. 92, n° III.
79. ***nty i.ir r*** : pour la construction du Futur III dans les propositions relatives à sujet nominal, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 246-47, § 544.
80. ***nty iw*** : pour l'alternance dans l'emploi entre le simple *nty* et *nty iw*, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, p. 81, § 31 b, p. 166, § 32, p. 396, § 24 et p. 419, § 23 ; *DemGloss*, p. 231 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 16, n. 9.
81. ***nty iw di=k mr di.t st*** : soit on songe à une confusion du scribe entre *di=k* et *iw=k / ir=k*, pour exprimer une relative au futur, comme l'a proposé Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. i. Soit on y voit une certaine difficulté de la part d'Aménouthès fils de Panas dans la construction d'une relative au présent avec le verbe *mr*, qui garde un aspect temporel aoriste dans une construction employée d'habitude pour le passé des

autres verbes : le scribe a peut-être essayé de résoudre le problème en faisant suivre au pronom relatif *nty iw* la construction courante pour le Présent I indépendant, mais incorrecte pour ce verbe.

82. *r* : pour une telle graphie de la particule *iw* pour cause d'homophonie, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 7, § 4, n° 12 ; *DemGloss*, pp. 19-20.
83. *n ir / n di.t* : le trait arrondi au-dessus de *ir* ou *di.t* pourrait être interprété soit comme une version archaïque de *r*, soit comme une variante de *n*. Dans des contextes identiques à l'intérieur de ces archives, parmi les parallèles présentant des graphies clairement compréhensibles de la préposition utilisée, les seuls P. Tor. Totoès 4, l. 1 et P. Tor. Totoès 20, l. 17 penchent en faveur du *r*, le premier avec le participe *r.ir*, le second avec la phrase *iw=w m-s3=f r di.t ir=f*. Tous les autres montrent l'emploi clair du *n* : *iw=k m-s3=y n di.t w3y=f [r-r=k]* dans le P. Tor. Totoès 37, ll. 13-14 ; *iw=tn m-s3=y n w3y r-hr=tn* dans le P. Tor. Totoès 22, ll. 12-13 ; *iw(=w) m-s3=f n (di.t) ir(=f)* du P. Tor. Totoès 18, ll. 11-12 ; *iw=w m-s3=y n di.t ir=y* dans le P. Tor. Totoès 25, l. 9 ; *iw=w m-s3=f n di.t ir=f* dans le P. Tor. Totoès 26, ll. 14-15. De plus, des traits arrondis au-dessus des signes substituent la préposition *n* dans d'autres formulations : dans l'expression ^c*w n h3y* du P. Tor. Totoès 33, l. 5, et à la l. 6 du même papyrus et dans le P. Tor. Totoès 47, l. 4 comme complément phonétique dans le nom propre *Wn-nfr* ; encore dans le P. Tor. Totoès 47, ll. 15 et 19 pour la tournure *n t3y (n)*, ou dans le P. Tor. Totoès 48 B dans le complément temporel *n rnp.t 5.t* ; enfin, dans le P. Tor. Totoès 49, l. 7, dans la spécification *n Dm3*. Il faut aussi remarquer la distinction dans le P. Tor. Totoès 46 entre graphie habituelle de *r* dans l'expression *iw=f r di.t hq 30000* à la l. 27 et trait arrondi au-dessus de *di.t* à la l. 28. Cependant, les mêmes scribes manifestent parfois une application ambiguë du trait arrondi : dans le P. Tor. Totoès 41 A, l. 6, le scribe privé Imouthès fils de Panéchetès a bien écrit le *n* devant le verbe *di.t*, mais a ensuite ajouté le trait arrondi au-dessus du *ir* qui le suit, sans aucune raison syntactique, dans la phrase *iw=k m-s3=y n di.t {n} ir=y r-h.t.t=w^cn*. De plus, aux ll. 9-10, il a

utilisé le trait arrondi au-dessus de *dî.t* dans une expression analogue à celle de la l. 6 : *îw=w m-s3=f n dî.t îr=f r-h.t.t=w^cn*. Voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 825, § 37.

84. **r.îr** : il s'agit d'une graphie du participe *î.îr*, avec un *r* archaïque au-dessus du verbe à la place du *yod* prothétique.
85. **ry(.t)** : pour la traduction de ce terme par « chapelle », si suivi par un nom divin, voir *CDD I*, pp. 190-91 et *CDD R*, p. 12.
86. **r^c.wy=** : pour l'emploi et la valeur de cette expression, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 22-23, § 20 c-d et p. 149, § 10 ; Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 144-45, § 320-21 ; *DemGloss*, p. 52 ; *CDD^c*, p. 5.
87. **R^c-ms-îs.t** : comme proposé par Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 10, p. 717, il s'agit fort probablement d'une restitution parétymologique du nom Ramsès.
88. **rwd** : bien que les P. Tor. Totoès 46, l. 10, P. Tor. Totoès 49, l. 7, P. Tor. Totoès 48 A, l. 8 et B, l. 1 et P. Tor. Totoès 50 montrent le déterminatif de l'homme qui porte la main à sa bouche, le terme indiquerait un « mandataire ». Le déterminatif typique pour ce mot est la corde d'arc (cataloguée sous le numéro T12 dans la liste des signes hiéroglyphiques de Gardiner), qui avait la même valeur phonétique du titre en question. Au long de son évolution graphique, la corde d'arc est parvenue à avoir la même forme du signe de l'ennemi ligoté (le numéro Z6 dans la liste des signes de Gardiner), lequel accompagne la plupart des mots chargés d'une acception négative. Or, les P. Tor. Totoès 46 et P. Tor. Totoès 48 A ont été rédigés par le même scribe, Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), qui est aussi l'un des porteurs de ce titre. La graphie fort similaire porte à lui attribuer aussi la rédaction du P. Tor. Totoès 49 et du P. Tor. Totoès 48 B, lequel montrerait la liberté qu'il prenait avec les déterminatifs dans le texte, avec l'apposition du cobra au mot *shn*, typique pour son homophone dans le sens de « couronne » (*DemGloss*, p. 446 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 184, n. 1 ; *CDD S*, p. 352), à la place de celui correct de la plante pour exprimer la signification de « bail », la seule requise par le contexte (*DemGloss*, p. 448). L'autre attestation, celle du P. Tor. Totoès 50, pourrait avoir été

influencée par les actes officiels d'Aménothès fils de Chestépnachthès (B). Au contraire, le P. Tor. Totoès 47, le serment étroitement lié au P. Tor. Totoès 46, a été signé par le scribe privé Aménothès fils de Téos : le P. Tor. Totoès 47, l. 30, en se référant toujours aux mêmes individus, montre la graphie habituelle pour *rwḏ* et son contexte illustre que les personnes portant ce titre s'occupaient de la gestion du temple d'Hathor. On peut donc interpréter le déterminatif de l'homme qui porte la main à sa bouche comme une hypercorrection de la part d'Aménothès fils de Chestépnachthès (B), lequel évidemment ne voulait pas associer son propre titre à un déterminatif doté d'une si forte acception négative.

89. ***rmṯ iw=f ir mnḥ n p3 msh n t3 ḥw.t Sbk n Dm3*** : la fonction se réfère probablement à la préparation de la momie des crocodiles sacrés du dieu Sobek, décédés à Djémê et ensevelis dans un tombeau qui leur était réservé, un κροκοδιλοτάφιον sur la rive ouest thébaine. Cela semble s'adapter à ce contexte mieux que la charge de stoliste. Comme l'a signalé *CDD M*, p. 115, ce dernier serait décrit, par exemple, en tant que *w^cb nty ir mnḥ (n) Is.t*, « prêtre qui habille Isis » : sa fonction se rattacherait directement à la divinité en question, plutôt qu'à son hypostase, ou bien on utiliserait un terme pour « image divine », tel que *twtw*, pour renvoyer à la statue conservée dans le naos à l'intérieur du temple, et non le mot *msh*, « crocodile ». En outre, pour indiquer un bâtiment sacré tel qu'un temple, les termes plus courants dans les archives de Totoès sont *(i)rpy* ou *ḥw.t-ntr*, alors que *ḥw.t* est fréquemment attesté dans les textes contemporains pour indiquer des tombeaux : voir Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 467-68, n° VI.
90. ***rmṯ iw=f šp ḥbs*** : pour la translittération et l'interprétation de ce titre, voir Vleeming, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 204-07 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 122, n. e ; Fischer-Bovet, *Army and Society*, p. 109 ; Vandorpe, dans Veisse et Wackenier (éd.), *L'armée en Égypte*, p. 122.
91. ***rr(3)*** : pour la translittération et le sens de ce terme, voir *DemGloss*, p. 262 ; Lüdeckens, *Eheverträge*, p. 295 ; *CDD R*, pp. 10-11.

92. **r-ḥn=w / r-ḥn^r=w^r / ḥn=w** : il s'agirait de graphies fautives du mot *ḥnw.t*, « régente », fréquemment attesté en tant qu'attribut des déesses Hathor et Maât à Deir al-Medina. Son emploi comme épithète d'Hathor est présent ailleurs : *DemGloss*, p. 310 ; *CDD H*, p. 149. L'absence du pronom résomptif *n=s*, ainsi que l'omission du *r* dans le dernier exemple (P. Tor. Totoès 2, ll. 2-3), rendent incomplète dans tous les cas la construction d'une forme relative au passé du verbe *ḥn*, « confier », au sujet impersonnel, exprimé par le pronom suffixe à la 3^e personne du pluriel.
93. **r ḥpr** : pour d'autres exemples où une phrase introduite par *ḥn-n3.w* présente le *r* du futur, voir Johnson, *The Demotic Verbal System*, pp. 152-53. La marge droite n'est dépassée que par ce *r* : on pourrait y voir un hypercorrectisme de la part du scribe, qui l'aurait ajouté après relecture du texte achevé.
94. **r ḥ(.t) n** : pour la valeur partitive de ce syntagme, voir Malinine, *Choix I*, p. 130, n. 6 ; Vittmann, *Rylands 9 II*, pp. 333-35, n. à la l. 20.
95. **r t3 p.t** : pour cette expression, qui en copte est lexicalisée en εrne, voir Crum, *A Coptic Dictionary*, p. 259. La préposition *r* est régie par le verbe *sny* : *Wb III*, p. 456.7 ; *AnLex I*, 77.3612 ; *AnLex III*, 79.2593.
96. **r tw** : pour cette graphie parétymologique du convertisseur relatif *nty iw*, voir Zauzich, *Enchoria 1* (1971), p. 52 ; *CDD N*, pp. 139-40.
97. **r di.t** : voir note sur **r ir / r di.t**.
98. **lwh** : pour le sens et la traduction de ce mot, voir El-Amir, *BIFAO 68* (1969), pp. 106-07 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 139-40 ; *CDD L*, pp. 4-5 et *H*, pp. 242-43.
99. **ll** : voir note sur **rr(3)**.
100. **itm.t** : pour une analyse des attestations de cette plante et sa possible identification avec une espèce de palmier, voir Devauchelle, *RdE 32* (1980), pp. 65-68 ; *CDD L*, pp. 23-24.
101. **he** : pour le sens de ce terme et sa distinction du mot *hy*, voir Hughes, *JNES 16* (1957), p. 60 ; *CDD_*, pp. 4-8.

102. **hy** : pour la signification de ce mot et ses différences du substantif *he*, voir Hughes et Nims, *AJSL* 57 (1940), pp. 247-48 ; Hughes, *JNES* 16 (1957), p. 60 ; *CDD_* , pp. 9-11.
103. **hwtn** : apparemment, il s'agit de la seule attestation de ce verbe en démotique, suivi par la préposition *r*. Voir *CDD_* , p. 30.
104. **hrw-5-ḥb.w** : l'ajout du pluriel après *ḥb*, « fête », et non après *hrw*, « jour », montre que le groupe était considéré comme un seul mot composé : « cinq jours de fête ». Voir Pestman, *Enchoria* 2 (1972), p. 36.
105. **Hrklyt** : malgré le choix en faveur d'Hérakleïtos fait par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, par El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, par Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56 et 114, n° 149, par Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 77-80 et sur le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/41715>>, ou bien d'Hérakleïdès de la part de Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79, il n'est guère possible de se décider sûrement en faveur de l'un ou de l'autre. Voir Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis, p. 87 et p. 113 ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 10, pp. 732-33 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149.
106. **hlq** : pour la signification de ce mot, voir *DemGloss*, p. 281 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 296 ; *CDD_* , pp. 94-95.
107. **hn=w** : voir note sur **r-ḥn=w / r-ḥn^l=w^l / ḥn=w**.
108. **ḥ3(.t)** : pour les graphies devant les substantifs et les valeurs de cette préposition, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 139, § 306 ; *DemGloss*, p. 287 ; *CDD H*, p. 5.
109. **hry** : cette graphie, qui prévoit la barre du signe en horizontal plutôt qu'en vertical, est typique du scribe privé Aménothès fils de Panas. Voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 186, n. à la l. 13 et p. 188, n. à la l. 10.
110. **'Hr-'nhṯ(.t)'-it=f'** : parmi les noms répertoriés, les rapprochements les plus vraisemblables peuvent être dressés avec certaines variantes phonétiques du nom Harendotès,

qui prévoient la substitution de *nd* par *nh̄t̄(.t)*. Voir Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 14, p. 825-27. Du point de vue paléographique, les traces d'encre à la fin, où on s'attendrait *ît*, sont compatibles aussi avec le mot *nb* : on pourrait songer à une graphie *'Hr-¹nh̄t̄(.t)'-nb=f'*, « Hornechthénibis », mais le nom n'est pas attesté.

111. **hsb.t** : pour la lecture du signe pour l'année de règne, voir Zauzich, *GöttMisz* 99 (1987), pp. 83-84 ; Ritner, dans Ryholt (éd.), *Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 357 ; *CDD H*, pp. 268-73 et Vinson, *Enchoria* 30 (2006/2007), pp. 151-54. La désinence du féminin est confirmée par celle, fréquemment marquée, du chiffre qui s'accorde avec lui. Les P. Tor. Totoès 38, l. 1, P. Tor. Totoès 39, l. 1 et P. Tor. Totoès 45 A, ll. 1 et 17 sont à signaler pour une graphie abrégée qui prévoit un point additionnel devant le signe : voir *CDD H*, p. 271. Le P. Tor. Totoès 45 A, l. 17 montre que ce point ne peut pas être confondu avec la préposition *n*, puisque les deux sont là présents.
112. **Hq3-Iwnw** (TM Geo 10673) : pour ce toponyme, qui identifie le temple funéraire de Medinet Habou à travers l'épithète du souverain auquel il était consacré à l'origine, à savoir Ramsès III, voir Thissen, *Enchoria* 2 (1972), pp. 46-47, n. h ; Thissen, *Die Demotischen Graffiti von Medinet_ abu*, p. 144 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 190, n. 29.
113. **htp** : étant donné que la racine est associée au concept d'offrande sacrée et que le verbe dans la phrase est mis en corrélation avec *qs*, plus proprement lié à la procédure et au rituel concernant l'enterrement, ce terme se réfère probablement au fait que le défunt soit satisfait de l'offrande funéraire qui aurait dû lui être apportée régulièrement à la chapelle funéraire. Voir *Wb* III, p. 188.7 et 188.12 ; *AnLex* II, 78.2866 : « se satisfaire (d'aliments) ». Par conséquent, il sous-entend aussi les dépenses qu'en découlaient et dont Pikos (B) devait se charger, ayant reçu le tiers de compétence de sa soeur Tatéhathyris.
114. **hd** : pour le sens de ce verbe peu attesté, voir *DemGloss*, p. 282 ; *Wb* III, p. 204.1-5 ; Zauzich, *Enchoria* 6 (1976), pp. 81-82, n. à la l. 10 ; *CDD H*, p. 327. Sa construction étant peu connue, on peut supposer que la préposition *r* introduit l'objet à dorer.

115. **ḥḏ** : dans les deux cas, on aurait une haplographie pour le déterminatif de l'objet de la dot et pour le mot « deben », homographes en démotique.
116. **ḥyt** : apparemment, il s'agit de la seule attestation de ce mot en démotique. Voir *CDD H*, p. 27.
117. **ḥpr ḥrm=k (wb3=f)** : pour cette construction, qui exprime le soutien légal en faveur de quelqu'un en cas de litige contre une tierce personne, voir De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 95-96
118. **ḥpr=y ḥr rd.wy.t=** : le *P.Tor.Amen.* 10, ll. 13-14 et l'*O.Leid.Dem.* 410 vso, l. 7 semblent être les seuls parallèles publiés à ce jour pour cette expression. Pour l'interprétation de sa signification, voir El-Amir, *Archive from Thebes II*, pp. 80-81, n° 9 a-b ; El-Amir, *AcOr (C) 25* (1960), p. 207, n° 4 et pp. 210-11, n° 11 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 159, n° VII ; Nur El-Din, *The Demotic Ostraca*, pp. 314-15, n. à la l. 7 ; Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 79-80, n. à la l. 24 ; Pestman, *Amenothos*, p. 95, n. f ; *CDD H*, p. 59 ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 368.
119. **ḥpr=f** : quoique de difficile interprétation du point de vue grammatical, l'expression équivaut à une relative *nty ḥpr* et correspond au français « qui vient ».
120. **ḥpr r^c.wy=y** : pour cette expression concernant la responsabilité des actions nommées, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, p. 23, § 20 c, pp. 301-03, § 18 et p. 346, § 18 b ; Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 144-45, § 320-21 ; *DemGloss*, p. 52 ; *CDD^c*, p. 5 et *H*, p. 58.
121. **ḥftḥ** : pour les problématiques autour de la compréhension et de la traduction de ce terme, voir Gallo, dans Vleeming (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography*, pp. 36-37 ; Vittmann, *Rylands 9 II*, pp. 485-486, n. à la l. 18 ; Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 169-70, n. 71. Le P. Tor. Totoès 49, l.7 montre une variante de la désignation la plus fréquente, *n ḥftḥ n Dm3*, pour le lieu où prêter les serments au nom d'Amon-de-l'Ogdoade sur la rive ouest de Thèbes : *n p3 inḥ n Dm3*, « dans la cour de Djémê ». De plus, l'étude architecturale du petit temple de

Medinet Habou de Hölscher, *The Temples of the Eighteenth Dynasty*, pp. 3-62, pousse à supposer que celui-ci n'a jamais eu sans doute un *dromos* axial. Par conséquent, on préfère la traduction « parvis » du temple à celle de « *dromos* ». Un cas similaire pourrait être représenté par l'alternance entre les mots *hftḥ* et *nḥb* dans un petit groupe de serments d'Hermonthis conservés à Berlin et publiés par Kaplony-Heckel, *ForschBer* 10 (1968), p. 133-184. Les deux indiquaient l'endroit pour prêter les serments au nom de Montou : *hftḥ n Mnṯ* (P. 781 and 14828, à savoir les n^{os} 22 et 34 dans l'article de Kaplony-Heckel) et *p3 nḥb n Mnṯ* (P. 770, 786 and 6170, équivalants aux n^{os} 1, 13 et 33 d'après Kaplony-Heckel). Pour la traduction de ce dernier terme par « Vorhof », voir Kaplony-Heckel, *ForschBer* 10 (1968), p. 136 ; *CDD N*, p. 119.

122. **hne** : le déterminatif du phallus, qui n'est attesté que dans ce papyrus d'après *CDD H*, p. 101, pourrait ajouter une implication sexuelle à la cause éventuelle du divorce. Voir Pestman, *RdE* 25 (1973), pp. 27-28, n^{os} 14-15.
123. **Hnsw-Dḥwty** : il s'agit du même individu mentionné à la l. 7. Pour une graphie similaire de ce nom, voir Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 12, p. 882, n^o 38.
124. **hne(.t) / hny(.t)** : pour la translittération de ce mot, voir De Cenival, *RdE* 57 (2006), pp. 233-34. Voir aussi la note sur **s(.t) hny(.t)**.
125. **Hnm-nb-W3s.t** : pour la lecture de ce groupe, l'un des noms du Ramesseum, voir Zauzich, *Enchoria* 5 (1975), p. 125 et Quaegebeur, dans Bondi et al. (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, p. 463.
126. **hr** : pour l'idée de possession et d'exploitation parfois liée à cette préposition, appliquée notamment aux enfants par rapport aux biens de leurs parents peut-être trop âgés, sans cependant désigner la propriété et la titularité de ces derniers dans les documents, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 133-34, § 294 ; Pestman et al., *Recueil* II, p. 34, n. r ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203 ; *CDD__*, p. 52.

127. **hr-n-pr.t** : pour la lecture de ce mot, voir Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 394-95, n. e. La désinence du féminin à la fin, qui s'accorde avec l'article, alors que le terme *hr* isolé est masculin, signale que le mot est composé.
128. **hr n t3y n** : pour cette construction, à traduire par « à partir de » et attestée seulement dans les archives de Totoès, voir *CDD T*, p. 10.
129. **hr-r-r=w** : à remarquer la graphie de cette préposition, avec deux *r* devant le pronom suffixe =*w*, qui n'est pas signalée dans *DemGloss*, p. 386, mais mentionnée par Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, p. 303, § 18 e et p. 491, § 6 b.
130. **hr.t** : pour la traduction du mot par « le nécessaire », voir *Wb* III, pp. 390-91 ; *AnLex* II, 78.3226 ; *AnLex* III, 79.2344 ; *CDD H*, p. 65.
131. **hl** : pour le sens de ce mot, voir Hughes et Nims, *AJSL* 57 (1940), pp. 252-54 ; *DemGloss*, p. 395 ; *CDD H*, p. 77.
132. **h(.t)** : sur sa signification, que l'on peut traduire par « copie » ou par « contenu, texte » selon les contextes, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 369 et 389-90 ; Thompson, *A family archive from Siut I*, p. 12, n. 1 ; *DemGloss*, p. 374 ; *CDD__*, pp. 5-6.
133. **s3 sp-2** : raccourci employé plusieurs fois par le témoin Snachommeus, pour évoquer l'anthroponyme du père, qui portait son même nom, sans devoir l'écrire en toutes lettres.
134. **syhf / shf** : pour le sens de ce terme dans les actes de mariage, voir *DemGloss*, p. 454 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 314-15 ; Pestman, *Marriage*, pp. 99-100 ; Pestman et al., *Recueil* II, p. 71, n. r ; *CDD S*, pp. 374-75.
135. **sbt(.t)** : pour ce terme au féminin designant une colline, à distinguer du masculin *sbt*, « mur », voir *DemGloss*, p. 423 ; *CDD S*, pp. 164-66 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 107-08.
136. **sp-2** : pour la translittération et le sens de l'expression, voir Pestman, *Enchoria* 2 (1972), pp. 33-36 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, pp. 831-32, § 50.
137. **slm** : le mot a été commenté, sans trouver une traduction univoque, par Spiegelberg, *RecTrav*

25 (1903), pp. 10-12, n° XVI ; El-Amir, *Archive from Thebes II*, p. 75 ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 80, nn. 12 et 30 ; Zauzich, *Enchoria* 18 (1991), p. 145, n. à la l. 13 et n. 3 ; Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 34-35, n. v ; *CDD S*, pp. 314-15. La proposition d'Andrews, « au visage allongé », est rejetée sur la base du P. Tor. Totoès 7 A, l. 4, où le terme est suivi par *wsh hr*, « au visage large », les deux étant incompatibles, comme remarqué par Zauzich, *Enchoria* 18 (1991), p. 145, n. 3 et par Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 34-35, n. v. Ces derniers ont aussi mis en question la traduction d'El-Amir d'après le dictionnaire démotique manuscrit de Thompson, « aux cheveux longs », la longueur étant un élément variable et peu fiable pour une identification. Dans les actes légaux démotiques, le mot *slm* se trouve toujours à l'intérieur d'une séquence consacrée à la description d'un individu, après l'indication du teint. En outre, les *P.Choach.Survey* 55 et *P.Brit.Mus.* IV 33 B associent le terme à la tête (*slm d3d3*). Caldara, *I connotati personali*, pp. 23-24 a signalé que, entre le teint et la forme du visage, on insère d'habitude des annotations sur la chevelure : ce qui pourrait être le cas du P. Tor. Totoès 7 A, l. 4, où le terme *slm* est placé après l'indication du teint mat (*km*) et avant celle du visage large (*wsh hr*) de Psenminis dit Panéhéki. D'après Caldara, *I connotati personali*, p. 58 et Clarysse, *The Petrie Papyri*, p. 52, n° 5, les vocables les plus employés dans ce domaine sont τετανόθριξ / τετανός, « aux cheveux raides », κλαστόθριξ / κλαστός, « aux cheveux bouclés » et φάλακρος / ἀναφάλακρος / ἀναφάλαντος, « chauve ». Le seul parallèle qui place le mot *slm* hors du cadre des descriptions individuelles est donné par l'O. Vind. Dem. 70, l. 13, publié par Zauzich, *Enchoria* 18 (1991), pp. 136-38. Ici, le terme porte le déterminatif de la mort et est intégré dans une invective contre une femme. Cette connotation négative inviterait soit à opter pour la traduction « chauve », soit pour une autre indication concernant un mauvais aspect de la tête : dans sa traduction du texte, Quack, *Einführung in die altägyptische Literaturgeschichte III*, p. 88 a opté pour « en mèches poisseuses ». Zauzich, *Enchoria* 18 (1991), p. 145, n. 3, a proposé un parallèle avec le grec σπογγωκέφαλος, mot composé qui établit une similitude entre la tête

et une éponge. Cela plaiderait en faveur de l'hypothèse de Mme Wackenier, que je tiens à remercier ici, selon laquelle *slm* indiquerait l'aspect maculée de la peau de la tête, comme la surface d'une éponge. S'il s'agissait de la conséquence d'une maladie, on pourrait adopter la traduction « peau grêlée ». L'indication de macules pourrait s'adapter aussi pour la représentation des oreilles d'une vache, si l'intégration proposée par Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), p. 34, n. 49 pour le P. Amiens 1, publié par Devauchelle, *Enchoria* 14 (1986), pp. 57-60, était confirmée : *[iḥ.t] 'km(.t)¹ sq³ sl[m m]sḏr.wy*, « [vache] noire, de labour, macu[lée d'o]reilles ».

138. *shn* : au contraire des autres attestations dans les archives de Totoès, dans le P. Tor. Totoès 33, ll. 4 et 6 ce substantif ne peut pas être traduit par « bail à ferme ». Dans le contexte de ce document, Pikos (B) a « confié », « remis aux soins » de sa soeur Tatéhathyris un champ qui, dans le P. Tor. Totoès 17 A du 16/01/109, faisait partie de l'héritage indivis de leur père Psenminis (D), mais qui a été assigné à la seule Tatéhathyris lors du partage du 08/05/109, témoigné par le P. Tor. Totoès 18. Ainsi, Pikos (B) a abandonné la possession et la jouissance de ce terrain et a donc effectué un acte où il renonçait à ses droits en faveur de sa soeur. Au contraire, le P. Tor. Totoès 21 A du 20/10/108 est précisément un « bail à ferme », où Tatéhathyris a donné à Pikos (B) la parcelle de terre en question contre un loyer. Pour le sens de cette racine, voir Pestman et al., *Recueil* II, p. 102 ; Pestman, *Enchoria* 12 (1984), pp. 36-37, n. d ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 150, n. c ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 117 ; *CDD S*, pp. 350-54.

139. *shn* : dans le P. Tor. Totoès 48 B, le rédacteur de la note d'archivage, probablement Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), a échangé le déterminatif de la plante, généralement utilisé pour le mot dans son acception de « bail » comme montré par *DemGloss*, p. 448, avec celui du cobra, typique pour l'homophone *shn*, « couronne ». Voir *DemGloss*, p. 446 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 184, n. 1 ; *CDD S*, p. 352.

140. *shn nfr* : voir note sur **(*š*) *shn nfr* / (*š*) *shn bin* / *š bin***.

141. **shf** : voir note sur **syhf** / **shf**.
142. **sh** : pour l'emploi du terme comme marque de conclusion d'un texte, notamment les documents en format épistolaire ou les questions oraculaires, voir Depauw, dans Bresciani (éd.), *Acta Demotica*, p. 89 ; Zauzich, dans Schade-Busch (éd.), *Wege öffnen*, pp. 376-80 ; Depauw, *The Demotic Letter*, pp. 167-68 ; *CDD S*, p. 410.
143. **sh.w n r^c-wh3** : pour la traduction de l'expression, voir Pierce, *Three Demotic Papyri*, pp. 145-50, § 39 ; Pierce, *JEA* 69 (1983), pp. 198-99 ; Pestman, *Amenothès*, p. 133, n. e ; *CDD R*, pp. 22-23.
144. **sh-*nsw.t*** : dans le P. Tor. Totoès 14, ll. 8 et 12, le scribe Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A), suivi par son fils Aménothès dans les P. Tor. Totoès 46, l. 7 et P. Tor. Totoès 48 A, l. 7, ont appliqué l'antéposition honorifique, en faisant précéder le terme *nsw.t*, « roi », à celui de *sh*, « scribe ».
145. **sh tnn** : pour le sens de ce terme et son équivalence avec le grec δάνειον, voir Cheshire, *Enchoria* 7 (1977), p. 54, n. j ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography*, p. 22, n° 18 ; Chauveau, dans Ryholt (éd.), *Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 47, n. à la l. x+9 ; *CDD T*, p. 248.
146. **sq3** : comme l'a remarqué M. Chauveau, cette translittération est à préférer à celle avec *k* (*sk3*), car le copte montre le verbe *σκαι* (Crum, *A Coptic Dictionary*, p. 328 ; Vycichl, *Dictionnaire*, p. 187), où le *kappa* résulte du *q* du démotique (Crum, *A Coptic Dictionary*, p. 90 ; Vycichl, *Dictionnaire*, p. 70), alors que le *k* démotique est généralement rendu par le *kima* en copte (Crum, *A Coptic Dictionary*, p. 801 ; Vycichl, *Dictionnaire*, p. 335).
147. **sk-ih.t** : du point de vue paléographique, la lecture *sgy.t*, « anône », serait infirmée par le fait que le dernier trait du *yod* se replie vers l'intérieur. La translittération *sg3.t* de Botti, *L'archivio demotico* I, p. 116 pose aussi le problème de l'identification de l'*aleph* parmi les signes visibles. La proposition *sgs.t* de Pestman, *Amenothès*, p. 116 conviendrait du point de vue paléographique, mais n'aurait pas de correspondances dans les dictionnaires. D'ailleurs, le

composé *sk-ih.t*, suggéré avec hésitation par *CDD S*, p. 478, permettrait de faire correspondre aisément la graphie de la fin du groupe avec le substantif pour « vache » (*DemGloss*, p. 41) et le début avec le mot pour « mineur » (*DemGloss*, pp. 417 et 467 ; *Wb IV*, p. 76.9 ; *CDD S*, pp. 107-08 et 468), quoique sans déterminatif. De plus, le terme « génisse » s'accorderait avec celui qui le précède, « vache », en ramenant à la même espèce les deux animaux groupés, et encore pourrait justifier la cession de la paire : si la génisse était née de la vache en question, elle était peut-être encore trop petite pour en être séparée, en obligeant ainsi son propriétaire à l'échanger ensemble à sa mère.

148. **st** : pour cette graphie du pronom dépendant au pluriel avec la barre verticale à la fin, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 118-19, § 258.
149. **st mtw=k (r) °.wy=y** : pour cette expression concernant un engagement juridique, suivie par la préposition *r* et l'infinitif, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 23-24, § 20 d ; Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 144-45, § 321 ; De Cenival, *Cautionnements*, pp. 160-63, § V.
150. **s.t hny(.t)** : la locution indiquerait la place où se réunissait l'association religieuse, dont la personne chargée des tâches sacerdotales liées aux jours d'entretien en question devenait membre. Voir *contra CDD S*, p. 87. Étant donné qu'il s'agit d'un cas unique, l'inversion des termes *hny(.t) s.t* dans le P. Tor. Totoès 31 B, l. 4 peut être considérée comme une faute du scribe, qui d'ailleurs les a écrits dans l'ordre habituel sur le P. Tor. Totoès 31 A, l. 4.
151. **š3y** : pour le sens de ce terme dans les actes de mariage, voir *DemGloss*, p. 486 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 314-15 ; Pestman, *Marriage*, pp. 99-100 ; Pestman et al., *Recueil II*, p. 71, n. r ; *CDD Š*, pp. 17-18.
152. **š3š** : pour la traduction et le sens de ce terme, en tant que lieu ouvert en proximité d'un lieu sacré, où les gents se réunissaient pour glorifier la divinité, voir Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 115-18 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 192, 194 et 196.
153. **šn°** : pour le sens de ce terme et ses attestations, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman

- (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 203 et 205 ; Vleeming, *Enchoria* 15 (1987), pp. 155-56 ; *CDD Š*, pp. 178-79.
154. **šnt3** : pour la translittération et le sens de ce terme, voir *DemGloss*, p. 516 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 299 ; Pestman et al., *Recueil* II, p. 71, n. n ; *CDD Š*, pp. 183-84.
155. **Šlyb3** : pour ce nom très rare, dont on n'aurait d'autres attestations que dans l'*O.Medin. abuDem.* 144, l. 13, voir Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 13, p. 973. On préfère la translittération š à m pour le premier monolittère puisque l'aspect aplati de sa partie supérieure ressemble davantage au même signe dans le nom *Ta-p3-š3y* à la l. 5, plutôt qu'au m du terme *m3^c* à la l. 3, plus arrondi.
156. **škr** : pour le sens de « loyer », voir El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 207, n° 4 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), pp. 158-59 ; Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, p. 82, n. à la l. 5 ; Pestman, *Amenothés*, p. 96, n. g ; Vittmann, *WZKM* 86 (1996), p. 443 ; *CDD Š*, p. 226.
157. **šš3** : pour la translittération et le sens de ce terme en tant que « cruche », voir *DemGloss*, p. 523 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 299-300 ; Thissen, *Enchoria* 5 (1975), p. 110, n. à la l. 3 ; *CDD Š*, pp. 213-16. La graphie avec un *aleph* à a fin n'est pas attestée dans les dictionnaires.
158. **q(w)s n (t3) (ipy.t n hn) 29** : pour la correcte translittération et compréhension de cette formule, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 222-23, § 28 b ; Nims, *MDAIK* 16 (1958), p. 242, n. o ; Vleeming, *The Gooseherds of ou*, n. hh ; *CDD Q*, p. 14 et *Numbers*, p. 106.
159. **qb3(.t) / qb(.t)** : pour la translittération et le sens de ce terme en tant que « tissu », voir Spiegelberg, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 176, n. 2 ; Vos, *The Apis Embalming Ritual*, pp. 70-71, n. 5 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, pp. 836-37, § 58 ; *CDD Q*, pp. 19-21.
160. **qb3(.t)** : pour la translittération et le sens de ce terme en tant que « cruche », voir *DemGloss*, p. 534 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 300 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, pp. 836-37, § 58 ; *CDD Q*, p. 19.

161. **qpe / qpe.t** : pour la signification de cette racine, qui donne lieu au verbe *qpe* et au substantif féminin *qpe.t*, voir Crum, *A Coptic Dictionary*, p. 114 ; *Wb V*, p. 104.4-12 ; *AnLex I*, 77.4503 ; *AnLex II*, 78.4355-56 ; *AnLex III*, 79.3204 ; Vycichl, *Dictionnaire*, p. 84 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 419, n. 1 ; *CDD Q*, pp. 26-28.
162. **qnd3 / qndw / qndw3** : pour la translittération et le sens de ce mot, voir *DemGloss*, p. 543 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 300 ; Nur El-Din, *The Demotic Ostraca*, p. 164, n. à la l. 3 ; Tait, *JEA* 68 (1982), p. 218, n. à la l. 9 ; *CDD Q*, pp. 54-55.
163. **ql3** : voir note sur **wrh ql3**.
164. **qll** : pour la translittération et le sens de ce terme, voir Erichsen, *Ein demotischer Ehevertrag*, p. 8, n. 3 ; *DemGloss*, p. 544 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 300-01 ; *CDD Q*, p. 64.
165. **qs(.t) / qs** : pour les graphies et le sens de cette racine, qui peut se référer à différents éléments (momie, bandages, appareil funéraire) concernant l'enterrement, voir *DemGloss*, pp. 548-50 ; Nur El-Din et Vos, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 173 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 229, n. 25 ; Vos, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 265, § 4 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 179, n. d et p. 188, nn. aux ll. 2 et 4 ; *CDD Q*, pp. 84-85. Étant donné le délai entre la première mention de la *qs(.t)* de Psenminis (D), le 17/08/105 du P. Tor. Totoès 25, et le 15/05/103 du P. Tor. Totoès 33, on peut supposer que son cadavre avait été déjà embaumé et donc pouvait se conserver assez longtemps, mais qu'il attendait encore d'être mis au tombeau.
166. **krkr** : dans ce cas spécifique, le déterminatif de la flamme remplace celui de l'argent. Le scribe a probablement anticipé de manière inconsciente la destination du montant à verser : les holocaustes des souverains, qui suivent immédiatement et qui portent le même déterminatif. Voir Pestman, *RdE* 25 (1973), p. 26, n° 12 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 27.
167. **gw.t** : pour ce terme, voir *DemGloss*, pp. 570 et 574 ; *Wb V*, p. 150.1-4 ; *AnLex I*, 77.4599 ;

CDD G, pp. 1-2. Le déterminatif indique que son matériau de construction était le bois.

168. **g(r)** : pour des graphies similaires du mot, avec l'omission du *r*, voir *CDD K*, pp. 8-9.
169. **gl̥t gswr** : pour la translittération et le sens de cette expression, voir *DemGloss*, pp. 591 et 593 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 301-02 ; Pestman, *Amenothés*, p. 30, n. k ; Vittmann, *Enchoria* 11 (1982), p. 83, n. à la l. 6 ; *CDD G*, pp. 65-66 et 70.
170. **Gl̥t̥3** : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 26-27 ont fourni la translittération *Gls* et les transcriptions « Kalis (?) / Kalès ». Néanmoins, celles-ci leur posaient le problème de ne pas correspondre à Γαλατεία, la canéphore attestée par le P. Mich. Inv. 928 A : Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, p. 41, n° 99 ; Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 23, n° 103. Elles ont depuis été corrigées par Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 44, Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, pp. 80 et 115, Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 14, p. 1041 ainsi que par Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 364.
171. **gtn** : pour la signification de ce mot et sa correspondance avec le grec χιτών, voir *DemGloss*, p. 594 ; Hughes, *JNES* 16 (1957), p. 57 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 302 ; Chauveau, dans Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 57 ; *CDD G*, pp. 76-77.
172. **t̥3y dny.t 1/3** : la graphie doit se référer à l'adjectif démonstratif, comme le montrerait le parallèle *tw=y mḥ n p̥3 škr n p̥3y hrw n s^cnḥ 8*, « Je suis payé du loyer de ces 8 jours d'entretien » dans le P. Tor. Totoès 13, l. 3. La manque d'un troisième trait vertical à la fin, pour correctement indiquer le *yod* final, pourrait s'expliquer par la correction de *t̥3y=t* précédemment écrit, qui a laissé une zone légèrement bavée derrière le deuxième petit trait difficile à retoucher. Néanmoins, pour des graphies du pronom et adjectif démonstratif *n̥3y* avec deux seuls traits, voir *DemGloss*, p. 203. La lecture du groupe comme adjectif possessif

t3y=y n'aurait pas de sens dans la structure du texte, car le tiers dont on discute est clairement celui de Tatéhathyris, la soeur cadette, alors que Pikos (B), son frère aîné, était chargé des deux tiers des frais et de l'organisation de l'enterrement de leur père Psenminis (D).

173. **tb ky** : pour l'emploi de la forme masculine de l'adjectif à la place de celle féminine, voir Sethe et Partsch, *Bürgschaftsrechte*, p. 395-96, § 22. Au début du P. Tor. Totoès 45 A, l. 15 on peut constater que la variante masculine est écrite de la même manière.

174. **Ty3gnys** : Diogénis (TM Nam 2790), employé par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, par El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, par Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, par Botti, *L'archivio demotico I*, p. 77 et par Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149, et Diognis (TM Nam 2789), utilisé par Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis, p. 83 et p. 116, ne sont que deux transcriptions légèrement différentes du même nom féminin. Pour les anthroponymes *Ty3gn3s* du *P.Brit.Mus.* IV 10 et *Ty3gnys* du *P.Brit.Mus.* IV 28 (Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, 17, p. 1254 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 70), Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, pp. 42 et 70 a opté pour la seconde version, alors que le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2790>> penche pour la première. D'ailleurs, pour le nom Diognis, le même site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2789>> donne le démotique *Ty3gnys* du P. Tor. Totoès 7 A+B comme seule occurrence. Comme indiqué par Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, 17, p. 1254, le nom Δίωγνις n'est qu'une reconstitution moderne : il est donc préférable de la rejeter et de conserver la transcription Diogénis issue du seul nom attesté en grec, Διογενίς.

175. **tb(3)** : pour la translittération et le sens de ce terme en tant que « cruche », voir *DemGloss*, p. 618 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 303 ; Nur El-Din, *The Demotic Ostraca*, p. 72, n. à la l. 2 ; *CDD T*, pp. 141-42.

176. **TymI's'** : lecture proposée par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.),

Studies presented to F. Ll. Griffith, pp. 20 et 27-28, n° 45, par Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ainsi que par Botti, *L'Archivio demotico* I, p. 26. Cependant, la graphie de la fin du nom ne correspond à aucune ligature du *s* avec le déterminatif, comme on peut le voir à la même ligne et à la suivante pour les anthroponymes *Grn3s*, *Prygtmws* et *Ptlwmys*. Bien que les terminaisons des noms *Ghryl3n*, *Nmpy3n* et *Hyryn* dans ce même protocole ne lui soient pas parfaitement superposables, la fin du patronyme de la canéphore ressemble plutôt au groupe *n* plus déterminatif. On voit l'affinité entre les deux monolittères à la fin du nom et les signes *rn* de *Grn3s* (le nom qui le précède), si ce n'est que ces derniers sont ligaturés, alors que dans le patronyme en question le *ductus* a été interrompu pour ajouter le petit trait au milieu qui permet de distinguer le monolittère *l* du *r*. Le P. Mich. Inv. 928 A serait le seul texte grec témoignant des prêtrises de l'an 18 de Ptolémée VI Philomètor (188/187) et permettant de confirmer ou abandonner la translittération *Tymls*. Or la transcription de ce patronyme qu'en a tirée Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, p. 41, n° 99 est Τιμολάου ; celle de Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et de Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 22, n° 103 est Τιμόλαος. Dans les deux cas, les points au-dessous des lettres signalent que la lecture de la fin du nom n'est pas sûre : il y aurait donc la possibilité de songer à une graphie démotique *Tymln* dans le P. Tor. Totoès 2, à laquelle pourrait correspondre en grec Τιμολέων dans le P. Mich. Inv. 928 A. Quoi qu'il en soit, dans l'attente de la publication de ce dernier document (qui est probablement en cours, puisque l'accès à la photographie en ligne en est limité sur le site *Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan*, <http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5594/928AR.TIF?lasttype=boolean:lastview=thumbnail:resnum=1:size=20:sort=apis_inv:start=1:subview=detail;view=entry;rgn1=apis_inv;q1=P.Mich.Inv.%2520928>), il est plus prudent de se tenir à la lecture et à la transcription « Timolaos » de Thompson et Botti.

177. **tygrp / ty3grph3** : pour le sens et les attestations de ce mot, voir *DemGloss*, p. 608 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 82 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs*,

démotiques et bilingues, p. 64, n. k ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography*, pp. 22-23, n° 20 ; Zauzich, *Enchoria* 17 (1990), p. 161 ; Manning, dans Teeter et Larson (éd.), *Gold of Praise*, p. 281 ; *CDD T*, pp. 88-89.

178. **Tmtry3** : Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 76-81, a correctement transcrit dans les traductions le nom de la prêtresse Démétria (dont le sexe est confirmé par le signe suivant, *ta*, employé uniquement pour la filiation des femmes), mais l'a translittéré par deux formes, *Tmtrys* dans l'acte de vente, *Tymtrys* dans l'acte de cession, dotées d'un -s final qui les ferait correspondre plutôt au masculin Démétrios (Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 116 ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1282 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2734>>). Sur la transcription en démotique -y3 du groupe grec -ια à la fin des noms propres, voir Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 151. Sur la correction de *Tmtrys* et *Tymtrys* en *Tmtry3* dans le P. Tor. Totoès 7 A+B, voir Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 32, n° 22 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 53 ; Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 50, n° 153 bis ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1281 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79. El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, a translittéré *Tmtly3*.
179. **tr(.t) shr** : pour la translittération et le sens de cette expression, voir *DemGloss*, p. 647 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 214, n. 506, pp. 295-96 et p. 303 ; *Wb* IV, p. 208.16-17 ; *CDD T*, p. 251.
180. **t3y-mw** : pour le sens de cette locution, voir Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, p. 73, n. à la l. 9 et p. 74, n. à la l. 11 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199, n. j ; Pestman, *Amenothès*, p. 146, n. 11 et p. 152, n. q ; *CDD T*, p. 6 ; Monson, *Agriculture and Taxation*, p. 108, n. à la col. 2, l. 6.
181. **t3y-hbs** : pour la translittération et le sens de ce terme, voir *CDD T*, pp. 2-3.

182. **tsw** : pour la traduction « officier », voir *CDD T*, p. 17, plutôt que la proposition « déposition (de la plainte) » avancée par Pestman, *Theban Choachytes*, p. 210, n. e.
183. **dmd** : dans la structure des énumérations des voisins de certains immeubles cités, il semble évident que ce mot a été employé par les scribes en sorte de marque de ponctuation, pour en indiquer à la fois l'achèvement et l'exhaustivité. De manière analogue, le mot apparaît isolé dans le *P.Count* 2, ll. 45, 48, 66, 100 et 194, pour séparer certaines sections du texte. Voir Zauzich, dans Schade-Busch (éd.), *Wege öffnen*, p. 378.
184. **dn(3)** : comme déterminatif du mot est employé le signe pour l'or, pour indiquer le métal de la corbeille en question. Voir Pestman, *RdE* 25 (1973), p. 30, n° 27.
185. **dnf** : pour le sens de ce terme, voir *DemGloss*, pp. 681-82 ; Pierce, *JARCE* 4 (1965), pp. 73-78 ; Nur El-Din, *The Demotic Ostraca*, pp. 267-68, n. à la l. 6 ; *CDD D*, pp. 51-56.
186. **ddy.t** : pour cette forme passive archaïsante qui prévoit parfois le *yod* devant la désinence *.t*, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 114, § 247.
187. **dd qnb(.t)** : cette locution lexicalisée ne semble avoir été nominalisée, pour indiquer quelqu'un qui attaque en justice, que dans le P. Tor. Totoès 49, l. 16. Voir Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, p. 349 ; *CDD D*, p. 6.
188. **dd.t** : pour cette forme passive, où la désinence *.t* dériverait du Moyen Égyptien *.tw*, voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 113-14, § 246.
189. **1/2** : la valeur s'impose afin que les calculs sur les aroures soient exacts (P. Tor. Totoès 4). Le trait est plus court seulement en combinaison avec la fraction 1/4, dont le signe descend davantage. Voir *CDD Numbers*, p. 308.
190. **2/3 1/6** : pour la lecture de ce groupe de fractions, voir Nims, *MDAIK* 16 (1958), p. 241, n. g ; Chauveau, *Enchoria* 14 (1986), pp. 26-27, n. à la l. 11,2 ; *CDD Numbers*, p. 300.

B. Mots en grec

- 191. ἀγορα(νόμου) ξενικοῦ** : l'existence de ce fonctionnaire est attesté à Thèbes déjà entre 119 et 116 par le *P.Tor.Amen.* 7, ll. 7-8 et par le *P.Tor.Amen.* 8, l. 6, qui malheureusement n'en mentionnent pas le nom. L'adjectif ξενικός laisse entendre qu'il travaillait particulièrement pour ceux qui n'étaient pas originaires de la ville : voir Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 248-49, n. 112 a ; Pestman, *Amenothos*, p. 54, n. 4. Néanmoins, d'après les documents de ces archives, les familles de Pikos (B) fils de Psenminis (D) et de Totoès fils de Zmanrès (D) étaient installées depuis des générations à Djémê. En outre, Apollonios qui a dressé pour eux et d'autres personnes différents actes, dans lesquels il s'est décrit comme « le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa du Pathyrite » (P. Tor. Totoès 15 A, l. 1 et P. Tor. Totoès 16 A, ll. 1-2, les deux du 04/12/110), « le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa et de la toparchie inférieure du Pathyrite » (P. Tor. Totoès 19 A, ll. 2-4 du 20/10/109 et UPZ II 181 du 07/02/105), et encore « le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa du Pathyrite de la Thébaïde » (P. Tor. Totoès 23 B, l. 9 du 27/11/107 et P. Tor. Totoès 24 B, l. 13 du 07/05/106) ne semble donc pas avoir comme unique compétence le fait de s'occuper de ceux venant d'ailleurs comme explicité dans le P. Tor. Totoès 43, ll. 10-11 par un autre scribe.
- 192. Ἄθουρνουεμοντεσεμα** : il s'agit de la transcription en grec du nom de la déesse Hathor accompagné par son épiclèse locale, *Hw.t-Hr ḥnw.t imnꜥ Dm3*, « Hathor régente de l'occident de Djémê ». Voir les considérations de Spiegelberg dans Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 21, n. aux ll. 33 et 12 et dans Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76 et 78. L'agoranome Hérakleïdès a pris cette expression pour le nom du temple, non de la divinité qui y était vénérée.
- 193. Ἄπέδετο** : pour des cas où *epsilon* prend la place d'*omicron*, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 72-73, n° 2.
- 194. Ἀπολλωνίδης** : du point de vue paléographique, les traces se prêteraient à la lecture

Ἀμῶνίδης. Cependant, ce nom n'est attesté qu'avec redoublement du μ , ainsi que lacunaire pour la partie finale, dans seulement deux témoignages datés du 129 après J.-C, se référant probablement à la même personne : voir TM Nam 8492. Étant donné que les éléments clairement distinguables sur le P. Tor. Totoès 10 C sont la lettre initiale α et la terminaison en -νίδης, le site *Trismegistos* <http://www.trismegistos.org/nam/list_names.php?language=&god=&type=-%CE%B9%CE%B4%CE%B7%CF%82&comb=AND&search=Search> permet de constater que seuls cinq autres noms correspondent à ces caractéristiques. Deux ne paraissent qu'une fois dans la documentation (Ἀρρενίδης, « Arrénidès » et Ἀσωνίδης, « Asonidès »), un troisième deux fois (Ἀνδρωνίδης, « Andronidès »), et un quatrième onze fois (Ἀρχωνίδης / Ἀρχονίδης, « Archonidès ») : de ces quatre noms, seules deux attestations proviennent de la région thébaine et peuvent remonter au II^e siècle avant J.-C. La seule autre possibilité est représentée par « Apollonidès » (TM Nam 2141), connu par 19 textes thébains datable du II^e siècle avant J.-C. en plusieurs variantes (*Ἀπολλωνιδης*, *Ἀπολλωνιδης*). Notamment, parmi les individus qui portaient ce nom, sont attestés deux banquiers de Thèbes, l'un actif en 143 (*O.Bodl.* I 63), l'autre à un moment indéterminé entre 130 et 84 (*O.Theb.* III 6) : voir Bogaert, *ZPE* 75 (1988), pp. 125 et 132. La préférence accordée au nom « Apollonidès » semble la plus cohérente avec les données onomastiques à disposition sans qu'il soit possible d'assurer la correspondance prosopographique.

- 195.** ἄρακώσασθαι : le parallèle démotique de cet *hapax legomenon* en grec est l'expression *ῥῆ νωρ(3)*, connu par les P. Tor. Totoès 17 A, ll. 11-12 et P. Tor. Totoès 30, l. 12. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 27, n. 1.
- 196.** Ἀφροδισειῖον / Ἀφροδισίωι : les nominatifs Ἀφροδισειῖον et Ἀφροδισίωι sont répertoriées dans *WB* III, p. 256. Pour la construction de Ἀφροδισειῖον par analogie avec d'autres noms de temples se terminant en -ειῖον, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 64-66, n° 3 d β. Dans le P. Tor. Totoès 9 A, ll. 11-12 et B, l. 17, après le substantif ἱερῶι, « temple », il semble que

l'agoranome Hérakleïdès ait employé l'adjectif Ἀφροδισίωι à la place du nom au génitif de la déesse Ἀφροδίτης. Néanmoins, par la construction grammaticale cohérente et formellement correcte de sa phrase, il paraît qu'il identifie le temple, et non la divinité, avec la transcription Ἀθουρνουεμοντεσεμα qui suit. D'ailleurs, dans les P. Tor. Totoès 24 B, ll. 8-9, l'agoranome Apollonios donne une impression encore plus marquée d'utiliser l'adjectif à la place du substantif, en écrivant ἱερεῖ Ἀφροδισιείου καλουμένη Ἀθούρ. Au fait, l'adjectif n'est pas concordé avec son nom au datif (qui prend ici la forme non correcte de ἱερεῖ, à la place de ἱερωῖ), mais au génitif, comme s'il était en quelque sorte substantivé. Cependant, au contraire de son collègue Hérakleïdès, Apollonios a décliné au féminin (et au nominatif, en le privant ainsi du point de vue formel d'un antécédent dans la phrase) le participe καλουμένη, qui relie Ἀφροδισιείου et Ἀθούρ. Cela révèle qu'il était conscient que le nom égyptien se référait à la déesse, et non à son sanctuaire, et en ajout de sa faible maîtrise de la syntaxe grecque, pourrait aussi être un autre indice du fait qu'il était probablement égyptophone, comme proposé par Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21. De toute manière, un autre acte légal, daté du 09/01/127, le *Chrest. Wilck.* 107, col. 3, l. 4, présente une construction similaire aux précédentes, où un temple est suivi par le nom de la déesse qui y était vénérée, et qui semble cacher les mêmes associations mentales : τοῦ ἐν Παθούρει Ἰσιείωι λεγομένης Ἰσιδος Νεμητος θεᾶς μεγίστης. Voir Wilcken, *APF* 9 (1930), p. 76. Dans l'édition des archives de Totoès, on a préféré la traduction « temple d'Aphrodite » à celle littérale de « temple aphrodisiaque », pour la rendre immédiatement compréhensible et montrer aussi le rapport entre le nom grec de la divinité et la transcription de l'égyptien qui suit, Ἀθούρ (ou de sa première composante dans Ἀθουρνουεμοντεσεμα), le nom de la déesse Hathor.

197. **γυναικογένειαν** : ce terme, non repertorié dans les dictionnaires, mais qui trouve son antonyme en ἀνδρογένεια, est composé à partir des racines pour γυνή, « femme », et γένος, « famille, ascendance ».

198. **δανίου** : pour le iotacisme qui peut affecter la diphtongue *ει* devant les voyelles, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 63-64, n° 3 c.
199. **δεκα-** : pour la construction des numéraux cardinaux entre 11 et 19, avec la dizaine *δέκα* suivie par les unités, voir Mayser, *Grammatik* I.2, pp. 75-76, n° 9.
200. **ἐγ-** : pour la sonorisation de la consonne du préfixe verbal *ἐκ*, devant des racines commençant par *lambda* ou *mu*, voir Mayser, *Grammatik* I.1, p. 202, n° 3 b.
201. **Ἐδέ(ξαστο)** : à première vue, la dernière lettre du mot ressemble à un *_ akenalpha*. Par conséquent, l'abréviation a été développée par Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194, n. 1, suivi par Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-39, n. 89 et par Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 238 comme *ἐδά(νεισεν)*, « a prêté ». Étant donné que l'acte au recto est une cession, cela a poussé Pestman à insérer parmi les transactions mentionnées dans les P. Tor. Totoès 15 et 16 un prêt, dont Imouthès aurait été débiteur envers Pikos (B) et Tatéhathyris. À la ligne suivante, Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-39, n. 89 a ensuite proposé de reconnaître dans le nom abrégé la forme *Ἀπολλ(ώνιος)*, « Apollonios ». Elle présente de fortes similarités paléographiques avec le début de la version développée de son nom dans d'autres actes de sa main, notamment le P. Tor. Totoès 23 B, l. 5 : l'attribution de cette note d'archivage à cet agoranome est donc fort probable, après avoir rédigé l'acte au recto, et il aurait opté pour une variante plus facilement lisible de son nom par rapport à sa signature caractéristique en fin des documents. D'ailleurs, aucun autre Apollonios attesté dans les archives de Totoès semble avoir eu des rapports économiques avec Pikos (B) ou Tatéhathyris : hormis l'agoranome, les seuls autres sont un fermier de l'impôt de mutation en 143/142 dans la souscription P. Tor. Totoès 6 C, l. 1 et un témoin le 14/01/102 du P. Tor. Totoès 35 A+B. En ce qui concerne la lettre qui suit le *delta* dans le P. Tor. Totoès 15 B, l. 1, on pourrait songer à une autre voyelle que l'*alpha*. Dans les documents qu'il a écrit, Apollonios a tendance à appuyer l'*epsilon* sur le

delta qui précède, en traçant un trait en forme d'angle aigu pour la partie supérieure de la lettre et en utilisant la barre oblique droite du *delta* aussi pour la moitié inférieure de l'*epsilon* : par exemple, dans le P. Tor. Totoès 15 A, aux ll. 10 (μηδ' ἐπελεύσασθαι) et 11 (μηδένα et δέκα) ; dans le P. Tor. Totoès 16 A, à la l. 5 (ἀδελφοῦ) ; dans le P. Tor. Totoès 19 A, à la l. 33 (δὲ) ; enfin, dans le P. Tor. Totoès 24 B, à la l. 4 (Φιλαδελφος et δὲ). Dans le P. Tor. Totoès 15 B, l. 1, l'angle aigu serait déplacé légèrement en haut pour signaler qu'il s'agit d'une abréviation : par conséquent, on propose de lire εδε et non εδα et de développer le sigle en ἐδέ(ξατο), « a agréé ». L'indication qu'Apollonios, en tant qu'agoranome, aurait agréé un accord dans lequel il n'aurait pas été directement impliqué, permettrait de relier la note d'archivage P. Tor. Totoès 15 B au texte au recto et semblerait être plus simple qu'imaginer la référence à une autre transaction, ayant pour protagoniste le même Apollonios ou l'un de ses homonymes, qui n'a pas laissé d'autres traces dans les archives scellées de Totoès.

- 202.** ἐλάσσω : pour la chute du *nu* final de ce mot, notamment dans les description physiques, voir Mayser, *Grammatik* I.1, p. 169, § 40, n° 1 a.
- 203.** ἐμ : pour l'assimilation du *nu* en *mu* devant *pi*, voir Mayser, *Grammatik* I.1, p. 203, § 53 A, n° 1 a.
- 204.** Ἐμίσθω(σεν) : dans l'introduction des actes le location avant la conquête romaine, la forme au pluriel ἐμίσθωσαν devant plusieurs sujets n'est attestée avec certitude que par le *P.Frankf.* 3 daté de 213/212, d'après la base de données *Papyri.info*, <http://papyri.info/search?DATE_MODE=LOOSE&DATE_END_TEXT=1&DATE_END_ERA=CE&DOCS_PER_PAGE=15&STRING1=%CE%B5%CE%BC%CE%B9%CF%83%CE%B8%CF%89%CF%83%CE%B1%CE%BD&target1=TEXT&no_caps1=on&no_marks1=on>. Par conséquent, on n'a pas corrigé le singulier en pluriel dans l'apparat critique et on a restitué le premier dans le développement de l'abréviation du P. Tor. Totoès 16 B, l. 1, en supposant dans tous les cas l'accord du verbe seulement avec le premier des sujets.
- 205.** ἐμποήσεσθαι : pour la chute du *iota* dans la diphtongue *oi* devant une autre voyelle, fort

fréquente pour le verbe ποιέω et ses composés au II^e et au I^{er} siècle, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 87-88, n° 1 a.

- 206.** ἐνλίπει : pour la graphie étymologique de la préposition ἐν devant *lambda*, sans assimilation, voir Mayser, *Grammatik* I.1, p. 208, n° 3 a. Pour le iotacisme qui peut affecter la diphtongue ει devant les consonnes, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 61-62, n° 3 b.
- 207.** ἐπελεύσασθαι : pour la confusion entre les désinences du futur et celles de l'aoriste, en particulier dans l'infinitif moyen, voir Mayser, *Grammatik* I.2, pp. 163-64, n° 3.
- 208.** Εὐεργέδιτος : pour l'échange entre *delta* et *tau*, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 146-47, n° 3 a et p. 159, n° 3 b. En égyptien, à l'époque ptolémaïque on utilisait le même signe pour la consonne dentale sourde et pour la sonore : voir Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, pp. 10-11, § 4, n° 24. Cela pourrait être un indice de l'origine de l'agoranome Apollonios, auteur de cette graphie aussi dans l'*UPZ* II 181, col. 2, l. 3 du 07/02/105.
- 209.** Εὐπατορου / Φιλοπατορου : l'agoranome Apollonios s'est trompé dans la déclinaison du génitif, comme si le mot était de la 2^e déclinaison et non pas de la 3^e, et a écrit Φιλοπατορου à la place de Φιλοπάτορος. Dans le P. Tor. Totoès 24 B, l. 4 et l'*UPZ* II 181, col. 2, l. 4 du 07/02/105, il a utilisé la mauvaise épithète (Eupator pour Philopator) et l'a mal déclinée elle aussi : le résultat en a été Εὐπατορου. Voir Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 151 ; Bagnall et Derow, *The_ ellenistic Period*, p. 277.
- 210.** -ηι : pour l'ajout, fréquent entre III^e et I^{er} siècle, du *iota* derrière *eta* dans la désinence au nominatif des noms, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 106-07, n° 5 b β.
- 211.** ἧν : le pronom relatif, dans sa forme au féminin, manquerait d'antécédent. Du point de vue du sens, la proposition relative renvoie à ἐκ τοῦ δανείου, « du prêt » : le féminin du pronom doit se référer à un terme qui accompagnait d'habitude le mot δάνειον et qui désignait le document de prêt, mais que le scribe a omis lors de la rédaction, même s'il l'avait à l'esprit. Ce mot était fort probablement συγγραφή, attesté notamment dans des documents contemporains au P. Tor. Totoès 43 dans la Thébaïde, comme le *P.Choach.Survey* 84 et le *SB XVI* 12985, et dans le

Pathyrite, comme les *P.Dryton* 30, *P.Grenf.* II 19, *P.Grenf.* I 26, *SB XVIII* 13846, *P.Lips.* I 7 et *P.Grenf.* II 30, ainsi que par de nombreux textes du II^e-I^{er} siècle provenant d'autres régions (*P. els.* I 7 ; *P. eid.* VIII 412 ; *P.Köln* XIV 561 ; *P.Amh.* II 42 ; *P.Dion.* 11, 12, 28, 29, 30 ; *P.Würzb.* 6 ; *SB VI* 9405, 9420 ; *P.Oxy.* XIV 1644 ; *BGU VIII* 1818, XIV 2374). Il serait à préférer à συγχώρησις, présent uniquement dans des papyrus d'origine alexandrine datés du début de l'époque romaine (*BGU IV* 1132, 1150, 1153, 1156, 1164, 1165, 1167, 1168, 1171, 1173 et 1174).

- 212.** ἦς ἀνὰ μέσον σωλήνος : l'expression correspondant à cette réalité en démotique se trouve dans le P. Tor. Totoès 26, l. 9, *t3 my(.t) nty iwt=y irm (p3 3h n) Ptl3s*, « l'allée qui passe entre moi et le champ de Ptollis ». L'emploi en grec d'une construction purement nominale, à la place d'un génitif absolu, laisse penser qu'il s'agit d'un calque de l'égyptien. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 26-27, n. h.
- 213.** θεᾶς : dans les P. Tor. Totoès 23 B, l. 4 et P. Tor. Totoès 24 B, l. 4, ainsi que dans l'*UPZ* II 181, col. 2, l. 3 du 07/02/105, l'agoranome Apollonios a écrit θεᾶς, « déesse », à la place de ἱερέας, « prêtresse », probablement en ne pensant qu'au statut de reine divinisée d'Arsinoé III, et non à son sacerdoce.
- 214.** ἱερέων : pour la substitution de la voyelle *epsilon* avec la diphtongue *ei* devant *omega*, notamment dans cette formule sur les prêtres éponymes, voir Mayser, *Grammatik* I.1, p. 43, n° 2 c γ.
- 215.** ἱεροῦ πώλου : en adhérant aux arguments de Cheshire, *Enchoria* 34 (2014/2015), pp. 29-35, on peut supposer que cette prêtrise éponyme, connue dans d'autres villes grecques de la Méditerranée sous la graphie de ἱεραπόλος, mais attesté en Égypte seulement dans les protocoles de datation, n'était pas comprise dans son sens profond et traitée comme deux mots distincts non seulement par les scribes égyptiens, mais aussi par les agoranomes grecs. Pour le démotique, voir aussi Pestman, *Chronologie*, pp. 146-47, 151-52 et 155 ; Lüddeckens et al., *Demotische und Koptische Texte*, p. 36, n. 9 ; Pierce, *Three Demotic Papyri*, p. 32 ; Reymond

et Barns, *Embalmer's Archives from awara*, pp. 60-61, n. 2 ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography*, p. 24 ; Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 281, nn. 54 et 61 et p. 283 ; Lüddeckens, *awara I*, p. 106, n. 6 ; Martin, *Memphite Necropolis*, p. 121, n. f.

216. Ἴμου(θῆν) : pour la restitution de l'accusatif d'un nom égyptien qui suit la flexion -ῆς, -έους, voir Mayser, *Grammatik I.2*, pp. 41-42.
217. καρπέας : pour la graphie du simple *epsilon* à la place de la diphtongue *ei* devant *alpha*, voir Mayser, *Grammatik I.1*, p. 55, § 8 b.
218. καρπεῶν : pour la graphie du simple *epsilon* à la place de la diphtongue *ei* devant *omega*, voir Mayser, *Grammatik I.1*, pp. 56-57.
219. κ' η : pour la possibilité d'une graphie défective ou d'une élision de la diphtongue *ai* de la conjonction *καί* devant *eta*, voir Mayser, *Grammatik I.1*, p. 86, n° 5 a, p. 134, n° 2 e et pp. 137-38, n° 3 b.
220. κυριεύεστωι : l'agoranome Apollonios a visiblement confondu l'expression courante à la fin des actes légaux, κυρία ἔστω, attestée 229 fois dans le portail *Papyri.info*, <[http://papyri.info/search?STRING=\(%CE%BA%CF%85%CF%81%CE%B9%CE%B1+THEN+%CE%B5%CF%83%CF%84%CF%89\)~1chars&no_caps=on&no_marks=on&target=text&DATE_MODE=LOOSE&DOCS_PER_PAGE=15](http://papyri.info/search?STRING=(%CE%BA%CF%85%CF%81%CE%B9%CE%B1+THEN+%CE%B5%CF%83%CF%84%CF%89)~1chars&no_caps=on&no_marks=on&target=text&DATE_MODE=LOOSE&DOCS_PER_PAGE=15)>, avec l'impératif présent médio-passif κυριεύεστω du verbe κυριεύω, lequel n'est pas présent dans cette même base de données.
221. λειτουργίας / λειτουργικὰς : pour le iotacisme qui peut affecter la diphtongue *ei* devant les consonnes, même à l'intérieur d'une racine, voir Mayser, *Grammatik I.1*, pp. 61-62, n° 3 b.
222. μελάνχ(ρωσ) : pour la dissimilation des nasales devant *chi*, voir Mayser, *Grammatik I.1*, p. 208, n° 2.
223. Μεμ(νονέων) : on propose de développer ainsi l'abréviation, sans *iota*, sur la base d'autres passages de la main de l'agoranome Apollonios où ce nom est écrit en entier, parfois dans le même texte, comme les P. Tor. Totoès 23 B, ll. 5 et 7, P. Tor. Totoès 15 A, l. 1, P. Tor. Totoès

16 A, l. 2 et P. Tor. Totoès 24 B, ll. 5 et 9. Pour la graphie du simple *epsilon* à la place de la diphtongue *ei* devant *omega*, notamment dans le cas de ce toponyme, voir Mayser, *Grammatik* I.1, p. 57 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24, n. 1.

- 224.** ὄρο / ὄρου : ces différentes graphies sont exemplaires des difficultés rencontrées par les scribes à l'époque ptolémaïque avec le génitif de noms comme ὄρος, « montagne », appartenant à la 3^e déclinaison, mais qui peut donner lieu à une confusion avec la 2^e déclinaison. Voir Mayser, *Grammatik* I.2, pp. 36-37, § 64, n° 2 a.
- 225.** ὄφρῦει : pour le passage de la diphtongue *υι* à *υει*, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 67-68, n° 2 a et p. 92, n° 3.
- 226.** Πανου : à la place de suivre la flexion Πάν, Πανός, le nom de ce dieu est décliné selon la 2^e déclinaison, il semble que l'agoranome Apollonios a pris le génitif pour le nominatif et l'a assimilé à l'anthroponyme Πάνος ou Πανᾶς.
- 227.** Πατίνας (TM Geo 6383) : les correspondances en démotique de ce nom géographique, *Pa-tn* / *Pa-d3* / *Pa-t*, sont attestées par de nombreux papyrus des archives de Totoès. Sur ce toponyme, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 27, n. k et pp. 201-02 ; Calderini et Daris, *Dizionario* IV, p. 68.
- 228.** Περίνη(ι) : pour le sens de ce terme dans la deuxième partie du II^e siècle, désignant la condition de débitrice, voir Pestman, *Aegyptus* 43 (1963), pp. 18-19 et 22-29 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, pp. 60-61 et p. 62, n. 14.
- 229.** Πεστενεμενώφει (TM Geo 6533) : les équivalences en démotique de ce toponyme, *P3-(i)šde-n-Imn-īp(y)*, sont attestées par plusieurs papyrus dans les archives de Totoès. Voir Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 28 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 32-33, 71-72 et 88-89 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 10, n. e, p. 26, n. g et pp. 199-200 ; Calderini et Daris, *Dizionario* IV, p. 111.

- 230. Πίκοται** : pour la substitution du *iota* par la diphtongue *ει* dans la désinence du datif singulier, voir Mayser, *Grammatik* I.1, p. 69, n° 3 a.
- 231. Πμενακοακ** (TM Geo 6775, à distinguer du champ Πτεμενακοακ / Πτενακοακ / Πτνενακακ) : cela est la transcription grecque d'un toponyme égyptien dont la seconde partie, *ακοακ*, demeure obscure, mais était présente à l'identique dans un autre nom de lieu avoisinant qui définissait un champ à blé, Πτεμενακοακ / Πτενακοακ / Πτνενακακ. Comme suggéré par le terme grec *λίμνη* qui l'introduit dans le texte, il s'agissait d'une étendue d'eau : le début du mot équivaut à l'égyptien *P3-m3-n*, « le canal de », pour lequel voir *DemGloss*, p. 174 et *CDD M*, pp. 9-12. Cela serait à préférer à *mr.t*, « port, quai », qui est de genre féminin, alors que le *pi* initial signale un mot masculin. Voir Spiegelberg dans une note de Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 34, n. aux ll. 15, 16 et 24 ; Bataille, *Les Memnonia*, p. 33 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Calderini et Daris, *Dizionario* IV, p. 162.
- 232. Πμενανουβιος** (TM Geo 6776) : comme dans le cas de Πμενακοακ, la transcription de ce toponyme se réfère à un canal. On peut en proposer la traduction « le canal d'Anoubis » : la référence au dieu Ἄνουβις à la fin, avec son nom même décliné au génitif, est fort plausible. Voir Spiegelberg dans une note de Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 34, n. aux ll. 15, 16 et 24 ; Bataille, *Les Memnonia*, p. 34 ; Calderini et Daris, *Dizionario* IV, p. 162.
- 233. Πτεμενακοακ / Πτενακοακ / Πτνενακακ** (TM Geo 6775, à distinguer du canal Πμενακοακ) : les différentes graphies identifient le champ à blé acheté par Totoès fils de Zmanrès (D) le 05/09/104 à son beau-frère Pikos (B) fils de Psenminis (D) par le P. Tor. Totoès 29 A+B+C, situé dans la plaine autour des Memnoneïa. On peut proposer pour le début la correspondance avec l'égyptien *P3-t3-n*, « le champ de » : voir *DemGloss*, pp. 598-99 et *CDD T*, pp. 46-52. La partie finale du nom, *ακ(ο)ακ*, reste difficile à déchiffrer. Il représentait une réalité contigüe mais différente du bassin Πμενακοακ du P. Tor. Totoès 29 B, l. 8, avec lequel ce même agoranome a failli le confondre à la l. 7, comme le montre la correction.

234. **συν-** : pour la graphie étymologique de la préposition σύν devant une consonne gutturale, sans assimilation, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 207-08, n° 2.
235. **τακτομίσθου** : pour ce terme, désignant un soldat qui recevait un salaire fixe, voir Fischer-Bovet, *Army and Society*, p. 109.
236. **τέτακται** : le rédacteur de la souscription P. Tor. Totoès 3 C a confondu la construction de ce verbe avec celle d'un autre, qui devait prévoir le sujet logique exprimé par παρά suivi par un génitif, et non par un nominatif. Étant donné que les parallèles demandent de développer à l'accusatif le sigle pour les drachmes à payer, on s'abstient de décliner ce dernier au nominatif et d'en faire le sujet grammatical de la phrase, qui enfin manque : le sujet logique demeure Zmanrès (E) fils de Psenminis (C). L'emploi de la 3^e personne du singulier est d'autant plus justifié par le fait que le second payeur, Téos fils de Psenminis (C), a été ajouté par la suite, probablement par une deuxième main.
237. **τῆ κ'** : pour l'emploi du genre féminin, à l'époque ptolémaïque, dans les ordinaux des fractions concernant les impôts, voir Mayser, *Grammatik* I.2, p. 79, n° 3 b.
238. **Τοτοῆι** : pour cette graphie de la désinence du datif singulier, alternative fréquente à εἰ dans les noms d'individus pendant l'époque ptolémaïque, voir Mayser, *Grammatik* I.2, p. 39, n° 3 b et pp. 40-41, n° 4 c.
239. **Τσατφε** (TM Geo 7736) : il s'agit de la transcription grecque d'un toponyme égyptien autrement inconnu. Comme remarqué par Spiegelberg dans une note de Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 34, n. à la l. 16, suivi par Bataille, *Les Memnonia*, p. 35, on peut supposer que le *tau* initial représente l'article féminin singulier égyptien *t3*. Voir aussi Calderini et Daris, *Dizionario V*, p. 35.
240. **Φιλαδελφος** : dans les P. Tor. Totoès 23 B, l. 3 et P. Tor. Totoès 24 B, l. 4, ainsi que dans l'UPZ II 181, col. 2, l. 3 du 07/02/105, l'agoranome Apollonios a mal décliné le génitif, en écrivant Φιλαδελφος comme si ce mot appartenait à la 3^e déclinaison (probablement induit en erreur par l'épithète qui le précède Εὐεργέτις, Εὐεργέτιδος), alors que la forme correcte du

génitif de la 2^e déclinaison est Φιλαδέλφου.

241. **Φιλομητόρων** : dans les P. Tor. Totoès 23 B, l. 2 et P. Tor. Totoès 24 B, l. 3, l'agoranome Apollonios s'est trompé le long de la séquence et, entre les dieux Évergètes et les dieux Épiphanes, a mentionné les dieux Philomètors à la place des dieux Philopators. Voir Bagnall et Derow, *The_ ellenistic Period*, p. 277.
242. **Φιλοπατορου** : voir note sur **Εὐπατορου / Φιλοπατορου**.
243. **-οι** : pour la fréquente confusion, au II^e et I^{er} siècle, entre -οι et -ω en fin de mot, notamment dans la désinence de la 1^{re} personne du singulier de l'indicatif, ainsi que dans la 3^e personne du singulier de l'impératif, voir Mayser, *Grammatik* I.1, pp. 113-14, n° 3 b.

6. Les protocoles dans les archives de Totoès

Les archives bilingues de Totoès et de Tatéhathyris couvrent la presque totalité du II^e siècle av. J.-C. Vingt-six papyrus démotiques et cinq documents grecs conservent un protocole royal complet, ce qui permet leur datation absolue ; deux autres textes en démotique sont fragmentaires, mais peuvent être assignés à un règne spécifique. Étant donné que ces protocoles présentent les noms et les épicleses des rois dont l'autorité était reconnue dans la Thébaïde, ainsi que les titres - voire les noms propres - des prêtres du culte dynastique en charge à la date de leur rédaction, ils constituent une précieuse source d'informations pour la période comprise entre août/septembre 194 (P. Tor. Totoès 1 A+B) et avril 100 (P. Tor. Totoès 48). Comme l'ont noté Koenen et Thompson, ces protocoles sont un véritable « séismographe des changements dynastiques »¹ et leur étude permet de suivre, sinon la stricte actualité du pouvoir, du moins la propagande officielle du règne de Chaonnophris à celui de Ptolémée X Alexandre I^{er}². Il est cependant probable, à l'exception bien sûr de la domination du « pharaon rebelle », que les protocoles étaient d'abord élaborés en grec dans les centres du culte dynastique, puis traduits en démotique³.

Outre les éditeurs précédents⁴, de nombreux savants ont proposé des dates pour certains

1 Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 71 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 698. Ainsi Hoffmann, *Ägypten*, p. 77.

2 Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, p. 1267.

3 Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 86, n. b ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 4 et 460.

4 Pour les papyrus démotiques : Botti, *L'archivio demotico I* ; Reich, *Mizraim* 3 (1936), p. 29 (P. Tor. Totoès 42) ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 23, p. 25, n. à la l. 1, pp. 89 et 94 (P. Tor. Totoès 21 A+B+C), pp. 26, 90 et 94 (P. Tor. Totoès 30), p. 29, p. 32, n. à la l. 1, pp. 90 et 94 (P. Tor. Totoès 36). Pour les textes grecs : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 21, 23-24 et 31-33 ; Hunt et Edgar, *Select papyri I*, pp. 108-09 (P. Tor. Totoès 9).

protocoles de ces archives⁵, en se limitant parfois à l'année⁶. Des fautes de déchiffrement ou de conversion dans le calendrier julien ont souvent entraîné des datations erronées, parfois reproduites ailleurs dans la littérature scientifique. Dans l'étude qui suivra, les dates résulteront de lectures issues de la collation sur les originaux et des conversions assurées par le site de Grieshaber⁷.

-
- 5 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 20, n° 45, p. 21, n° 55, p. 32, n° 22 et p. 34, n° 17 (P. Tor. Totoès 2, 3 A+B, 51 et 7 A+B) ; Pestman, *Marriage*, tableau A, n°s 33, 38, 43 et tableau Z, n° 8 (P. Tor. Totoès 51, 53, 54 et 55) ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 (P. Tor. Totoès 1 A+B, 3 A+B et 36) ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 91-92 (P. Tor. Totoès 51, 6 A+B et 8) ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 71, n. 11 (P. Tor. Totoès 29) ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 66 (P. Tor. Totoès 36) ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1, p. 21 et pp. 194-95 (P. Tor. Totoès 4, 55, 21 A+B+C, 46, 36, 23 et 24) ; Grunert, *ZAS* 106 (1979), pp. 64-75 (P. Tor. Totoès 2, 1 A+B, 3 A+B, 4, 5 A+B, 6 A+B, 7 A+B, 8, 10 A+B, 14, 20, 21 A+B+C, 31 A+B, 35 A+B, 9, 23, 24 et 27) ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica*, pp. 240-45 (P. Tor. Totoès 9, 23, 24, 27 et 29) ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 68-69 (P. Tor. Totoès 23) ; Boswinkel et al., *Berichtungsliste der griechischen Papyrusurkunden* 7, p. 238 (P. Tor. Totoès 23 et 24) ; Vandorpe, *ChronEg* 61 (1986), pp. 295, 298, 300 et 301 (P. Tor. Totoès 2 et 1 A+B) ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 423, n. 62 (P. Tor. Totoès 6 A+B) ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, p. 170 (P. Tor. Totoès 51) ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 699, n. 16 et pp. 700-01, nn. 22-23 (P. Tor. Totoès 10 A+B, 54, 12, 14, 20, 21 A+B+C, 42, 30, 31 A+B, 33, 35 A+B, 36, 23, 24 et 29) ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 158, n. 95 (P. Tor. Totoès 5 A+B) ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 330 (P. Tor. Totoès 4) ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 555, n. 2, p. 557, n. 17 et p. 559 (P. Tor. Totoès 51) ; Martin, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal documents of the hellenistic world*, pp. 71 et 74-75 (P. Tor. Totoès 55 et 36) ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal documents of the hellenistic world*, p. 84 (P. Tor. Totoès 21 A+B+C, 30 et 36) ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 116, n. ee et p. 119, n. qq (P. Tor. Totoès 2 et 1 A+B) ; Rowlandson, *Women and society*, p. 160, n° 120, p. 227, n° 165 A+B et p. 228, n. 2 (P. Tor. Totoès 54, 18, 25 et 19) ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 136 et p. 192, n. 691 (P. Tor. Totoès 14) ; Huß, *Ägypten*, p. 578, n. 319, p. 640, n. 115 et p. 653, n. 95 (P. Tor. Totoès 51, 10 A+B, 46 A, 48 et 36) ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 20 (P. Tor. Totoès 2) ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, pp. 3, 4, 364, 366, 386, 389, 391, 392 et 396 (P. Tor. Totoès 2, 1 A+B, 12, 55, 21 A+B+C, 42, 46 et 36) ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 42-46 (P. Tor. Totoès 2, 1 A+B, 3 A+B, 4, 51, 5 A+B, 6 A+B, 7 A+B, 8, 37, 53, 54, 12, 14, 21, 42, 30, 31 A+B, 33, 35 A+B, 48 et 36) ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 110 (P. Tor. Totoès 15 et 16) ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 167, n. 43, p. 195, n. 21, p. 218, nn. 141-42, pp. 241 et 247, p. 300, n. 133, p. 309, n. 178, p. 333, p. 348, n. 24, pp. 354, 386 et 389 (P. Tor. Totoès 51, 5 A+B, 6 A+B, 7 A+B, 37, 53 et 9) ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 191-94 (P. Tor. Totoès 6 A+B, 10 A+B et 12).
- 6 Bataille, *Les Memnonia*, pp. 29, 32-33, 44-46, 48-51, 69, 72, 95-96, 103 et 105-06 (P. Tor. Totoès 3 C, 6 C, 9, 10 C, 23, 15, 16, 19, 24, 43, 27 et 29) ; Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et p. 53, n° 38 (P. Tor. Totoès 2 et 51) ; Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 133, n. 4 et p. 139, n. 2 (P. Tor. Totoès 42) ; El-Amir, *Archive from Thebes II*, pp. 157-59 et 162, n°s 13-15, p. 161, n° 4 et p. 165, n° 8 (P. Tor. Totoès 51, 53, 54 et 55) ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99, pp. 46-47, n° 116, pp. 50-51, n° 134 et pp. 55-56, n° 149 (P. Tor. Totoès 2, 3 A+B, 51 et 7 A+B) ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338 (P. Tor. Totoès 2 et 8) ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 37, n° 28, pp. 41-43, n°s 35, 38 et 40, pp. 46-47, n°s 43-44, pp. 51-52, n°s 50-51, p. 57, n° 59, p. 85, n°s 113-14, pp. 93-94, n°s 119-20 et 122-23, p. 99, n°s 129 et 131 et p. 102, n° 134 (P. Tor. Totoès 2, 1 A+B, 3 A+B, 4, 5 A+B, 6 A+B, 7 A+B, 10 A+B, 31 A+B et 35 A+B) ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1, pp. 96-97 et 100 (P. Tor. Totoès 2, 3 A+B, 4, 51, 5 A+B, 6 A+B, 7 A+B, 8, 37, 10 A+B, 54, 12, 14, 20, 42, 30, 31 A+B, 35 A+B, 46, 48 et 36) ; Hughes, *JNES* 32 (1973), pp. 157-59 (P. Tor. Totoès 12, 11, 14 et 21 A+B+C) ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 114, 120, 134, 154 et 160 (P. Tor. Totoès 4, 8, 54, 14 et 21 A+B+C) ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 146-48 et 168-69, pp. 175-76, nn. d, f, h et j, pp. 178 et 181 et pp. 184-85, n. p (P. Tor. Totoès 51, 8, 10 A+B, 12, 55, 33, 46 et 48) ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 21 (P. Tor. Totoès 23) ; Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 149 (P. Tor. Totoès 19) ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j (P. Tor. Totoès 12, 11, 21 A+B+C et 42) ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 210 (P. Tor. Totoès 42) ; Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The unbroken reed*, p. 265 (P. Tor. Totoès 5 A+B, 21 A+B+C et 36) ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal documents of the hellenistic world*, pp. 83 et 85 (P. Tor. Totoès 7 A+B et 8) ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-

A. Chaonnophris

Le papyrus le plus ancien des archives est le P. Tor. Totoès 1 A+B⁸. Bien que le texte A soit fragmentaire, son protocole peut être reconstitué dans son intégralité grâce au texte B.

ḥsb.t 11.t ḥbd-3 šmw n Pr-^{c3}.^{c.w.s.} (cⁿḥ-
Wn-nfr^{c.w.s.} cⁿḥ d.t mr Is.t mr Imn-R^c-
nsw.t-nṯr.w p3 nṯr c3

L'année de règne 11, mois Épeiph du
souverain^{v.p.s.} Chaonnophris^{v.p.s.}, éternellement
vivant, aimé d'Isis, aimé d'Amonrasonthèr, le
grand dieu

La date égyptienne mentionnée correspond à la période 07/08 - 05/09/194⁹. Parmi les documents précisément datés de la domination du « pharaon rebelle » Chaonnophris (199 - 186)¹⁰ publiés à ce jour, celui-ci est le premier à témoigner de la reconquête de Thèbes¹¹, reprise à l'armée lagide qui avait temporairement occupée la Thébaïde¹². Il s'agit aussi de l'avant-dernière mention de Chaonnophris comme roi, la dernière, chronologiquement parlant, étant le *P.Ehevertr.* 29 de l'année

1999), pp. 215-17 (P. Tor. Totoès 23, 24 et 29) ; Burnet, *L'Égypte ancienne*, p. 165, n° 101 (P. Tor. Totoès 9) ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 57-58, n. 112 (P. Tor. Totoès 9) ; Bagnall et Derow, *The hellenistic period*, p. 276, n° 169 (P. Tor. Totoès 24) ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 106-07, p. 109, n. 24, p. 111, n. 35, p. 112, p. 113, n. 51 et p. 114 (P. Tor. Totoès 2, 1 A+B, 4, 5 A+B, 6 A+B, 7 A+B, 8, 14, 20, 31 A+B, 35 A+B, 9, 23, 15, 16 et 24) ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), pp. 393 et 397 (P. Tor. Totoès 4, 21 A+B+C, 23, 24 et 27) ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 193, 195 et 218-19 (P. Tor. Totoès 5 A+B et 6 A+B).

7 Grieshaber, *Date Converter for Ancient Egypt. Ptolemaic Kings*, <<http://egypt.online-resourcen.de/ptolemies>>. Les données concordent avec celles présentées par le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/tm/search.php>> et, pour les seuls papyrus démotiques, par Depauw et al., *A chronological survey*.

8 Bien que Botti ait opéré des conversions incorrectes pour les dates des P. Tor. Totoès 2 et 1 A+B et que la datation exacte d'Haronnophris et de Chaonnophris n'ait été établie qu'en 1995 par Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 101-09 et 128-31, le savant italien avait déjà reconnu que le P. Tor. Totoès 1 A+B était antérieur au P. Tor. Totoès 2 [comme déjà implicitement admis dans Botti, dans Milano, *istituto lombardo di scienze e lettere* (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92 et 95]. Toutefois, bien qu'en classant les documents par ordre chronologique dans sa publication, il ne lui a pas semblé approprié de donner la première place au papyrus d'un « usurpateur » : Botti, *L'archivio demotico I*, p. 31, n. 2.

9 Sur l'omission du jour dans les actes légaux, voir Pestman et al., *Recueil II*, pp. 12-13, n. b.

10 Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 130 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 22-24.

11 Huß, *Ägypten*, p. 508, n. 16 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 25, n. 90. Les deux autres papyrus qui présentent une date certaine du règne de Chaonnophris, avant la première offensive de Ptolémée V Épiphane, sont le *P.Berl.Dem.* II 3146 de l'année 7, mois Thôth [= 12/10 - 10/11/199 : Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 114, n. v ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 13, 26 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 63-64 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82], et le *P.Brit.Mus.* IV 19 de l'année 7, mois Phaophi [= 11/11 - 10/12/199 : Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 114, n. w ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 13, 26 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 69 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82].

12 Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 105-07 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 19.

14, mois Épeiph = 06/08 - 04/09/191¹³. Puisque le « pharaon rebelle » ne disposait d'aucun autre élément pour contrebalancer les nombreuses prêtrises du culte dynastique des Ptolémées, sa titulature s'est développée autour des divinités dont il demandait la protection¹⁴. Cette titulature ne présente aucune variation dans les divers actes légaux qui l'attestent : au contraire, elle est même identique à celle de son prédécesseur Haronnophris (205 - 199)¹⁵, chacun d'eux se proclamant « éternellement vivant, aimé d'Isis, aimé d'Amonrasonthèr, le grand dieu »¹⁶, en admettant bien sûr

- 13 Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 116 n. gg ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 13-14 et 229-36 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 84. Comme l'ont remarqué Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 115, n. dd, et Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 19, n. 11, le *P.Brit.Mus.* IV 11 de 195/194 peut être assigné tant à Chaonnophris qu'à Ptolémée V Épiphane, étant donné qu'il ne présente aucun protocole.
- 14 Clarysse, *ChronEg* 53 (1978), p. 251 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 96-97 ; Coulon, dans Delattre et Heilporn (éd.), « *Et maintenant ce ne sont plus que des villages...* », pp. 24-25.
- 15 Pour les dates de début et fin de règne, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 130 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 22-24 ; Depauw, *SAK* 34 (2006), p. 103. La titulature d'Haronnophris est attestée par : la Tablette Caire JdE 38258 du 10/11/205, publiée par Depauw, *SAK* 34 (2006), pp. 97-98 ; *P.Recueil* 11 de 201/200 [pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104-05 et 113, n. q ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12 et 26 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 327 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81] et *P. Brit. Mus.* EA 10486 du 27/09/204 [ce dernier a été édité par Chaufray et Wegner, dans Lippert et al. (éd.), *Sapientia felicitatis*, pp. 24-25] les deux seuls textes qui omettent sûrement les mots ^cnh ^d.t, le même passage sur la Tablette Caire JdE 38258 n'étant pas lisible ; *P.Brit.Mus.Reich* 10079 D du 12/11 - 11/12/202 [pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104 et 113, n. l ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 25 et 233 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 84 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81] ; *P.Cair.* III 50164 et 50165, les deux de la période 12/12/202 - 10/01/201 [publiés par Spiegelberg, *RecTrav* 35 (1913), pp. 153-59 ; pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104-05 et 113, nn. m et n ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 25 et 233 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II, p. 699 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81] ; *P.Ehevertr.* 27 du 08/08 - 06/09/201 [pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104 et 113, n. o ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 25 et 233 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 193 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 42] ; *P.David* 12 du 27/12/201 ; *P.Berl.Dem.* II 3142 + 3144 du 09/07 - 07/08/199 [pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104-05 et 114, n. s ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 26 et 233 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, pp. 62-63 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82]. Voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 104 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 25-26 et 229-37 ; Chaufray et Wegner, dans Lippert et al. (éd.), *Sapientia felicitatis*, pp. 35-36.
- 16 Pestman, *ChronEg* 40 (1965), p. 158 ; Clarysse, *ChronEg* 53 (1978), pp. 251-53 ; Lanciers, *MDAIK* 42 (1986), p. 84 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 127 ; Hoffmann, *Ägypten*, pp. 77 et 81 ; Hölbl, *History*, p. 155 ; Huß, *Ägypten*, p. 506 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 86-87 et 96 [le *P. Brit. Mus.* EA 10486 du 27/09/204 présente une titulature identique aux autres textes : Chaufray et Wegner, dans Lippert et al. (éd.), *Sapientia felicitatis*, p. 25, n. aux ll. 1-2] ; Eldamaty, *Ein ptolemäisches Priesterdekret*, pp. 65 et 82 ; Coulon, dans Delattre et Heilporn (éd.), « *Et maintenant ce ne sont plus que des villages...* », pp. 24-25. Comme l'ont noté Pestman et Veïsse, une légère variante, qui ajoute Osiris derrière Isis, n'est apparemment attestée que par le *P.Recueil* 11 du 201/200 [pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104-05 et 113, n. q ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12 et 26 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 327 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81], un graffiti relevé dans le temple de Sethi I^{er} à Abydos avec un protocole d'Haronnophris en langue égyptienne, mais transcrit en lettres grecques : Πρωτῶ Ὑρ Γοναφορ μηι Εστ νομ Ουσιρε μηι Εμουπλασοντηρ Πνωτω (Perdrizet et Lefebvre, *Les graffites grecs du Memnonion d'Abydos*, p. 13), correspondant au démotique *Pr-c³.w.s. Hr-wn-nfr^{c.w.s.} mr Is.t irm Wsir mr Imn-R^c-nsw.t-ntr.w p³ ntr^{c3}*, « le souverain^{v.p.s.} Haronnophris^{v.p.s.}, aimé d'Isis et d'Osiris, aimé d'Amonrasonthèr, le grand dieu » [Zauzich, *GöttMisZ* 29 (1978), p. 157 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 96-97, n. 56]. Devant des protocoles incomplets, seuls des arguments prosopographiques permettent de supposer une attribution à Haronnophris ou à Chaonnophris : c'est le cas du *P.Brit.Mus.* IV 4, rédigé sous Chaonnophris probablement par le même scribe que le *P. Tor. Totoès* 1 A+B et signé par certains témoins en commun [Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 28, n. 1 et p. 29, nn. 12, 15, 16, 18 et 19 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 116, n. ii ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 22]. Pour d'autres cas, la circonspection est de mise, comme dans le cas du *P. University of Pennsylvania Museum E-*

qu'il s'agit de deux personnages distincts et non pas d'un seul et même « pharaon rebelle », qui aurait changé de nom en 199¹⁷.

B. Ptolémée V Épiphané

Le P. Tor. Totoès 2 est le deuxième texte dans l'ordre chronologique des archives de Totoès (05/08 - 03/09/187) et le seul à être daté du règne rétabli en Thébaïde de Ptolémée V Épiphané (204 - 180)¹⁸ grâce à la deuxième offensive de son armée en 191¹⁹. Parmi les actes légaux en démotique édités à ce jour, il s'agit du deuxième document qui atteste de la reconnaissance de son autorité dans la région, après le protocole raccourci du P. Louvre E 9415, daté de l'an 15, mois Mésorè = 05/09 - 04/10/190 ; il est intéressant de noter que ces deux papyrus ont été rédigés par le même scribe²⁰.

<p>hsb.t 18 ibd-3 ṣmw¹ Pr-^cṣ^{w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Ṣrsynṣ^{c.w.s.} n3 nṯr.w mr it=w</p>	<p>L'année de règne 18, mois Épeiph du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Arsinoé^{v.p.s.}, les dieux Philopators,</p>
<p>iw Ghryl3n [[ta]] s3 Nmpy3n n w^cb (Ḳlgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr it=w n3 nṯr.w nty pr</p>	<p>alors que Charilaos fils de Nymphion remplit la fonction de prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes,</p>
<p>iw Grn3s ta Tyml¹s¹²¹ f3y qn n^cš (Brnḡṣ^{c.w.s.} t3 mnḥ(.t)</p>	<p>alors que Karneïs fille de Timolaos est athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>

16336, publié par Farid, *ZĀS* 132 (2005), pp. 2-5 ; voir aussi Veisse, dans Charpentier et Puech (éd.), *Villes et campagnes*, p. 509.

17 Voir Appendice A.

18 Chauveau, *L'Égypte*, pp. 284-85 ; Hölbl, *History*, p. 134 ; Huß, *Ägypten*, p. 11.

19 Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 107 ; Huß, *Ägypten*, p. 510 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 19-20.

20 Devauchelle, *RdE* 31 (1979), pp. 30-34 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 107 et p. 118, n. II ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 20.

21 Lecture proposée par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, par Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ainsi que par Botti, *L'Archivio demotico* I, p. 26. Cependant, la graphie de la fin du nom ne correspond à aucune ligature du s avec le déterminatif, comme on peut le voir à la même ligne et à la suivante pour les anthroponymes *Grn3s*, *Prygtmws* et *Ptlwmys*. Bien que les terminaisons des noms *Ghryl3n*, *Nmpy3n* et *Hyrn* dans ce même protocole ne lui soient pas parfaitement superposables, la fin du patronyme de la canéphore ressemble plutôt au groupe n plus déterminatif. Notamment, on

<i>iw Gl̄t̄3²² ta Prygstmws²³ f̄3y dn̄3 m- b3h (3rsyn̄3^{c.w.s.} t̄3 mr sn</i>	alors que Galatée fille de Praxitimos est canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie,
<i>iw Hyrn ta Ptlwm̄ys t̄3 w^cb.(t) (3rsyn̄3^{c.w.s.} t̄3 mr it=s</i>	alors qu'Eirène fille de Ptolémaïos est la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator,
<i>irm p̄3 nty ir Pr-^c3^{c.w.s.} r hn=s r ir=f²⁴ n w^cb (Ptlwm̄ys^{c.w.s.} (P(3)-S3wtr^{c.w.s.}</i>	avec celui que le souverain ^{v.p.s.} nommera pour qu'il soit prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Sôter ^{v.p.s.}

Ce texte est le seul papyrus démotique qui témoigne des prêtrises éponymes à Alexandrie pour l'an 188/187²⁵. En ce qui concerne le culte dynastique de la capitale, alors que le *P.Schreibertrad.* 26

voit l'affinité entre les deux monolittères à la fin du nom et les signes *rn* de *Grn̄3s* (le nom qui le précède), sauf que ces derniers sont ligaturés, alors que dans le patronyme en question le *ductus* a été interrompu pour ajouter le petit trait au milieu qui permet de distinguer le monolittère *l* du *r*. Le P. Mich. Inv. 928 A serait le seul texte grec témoignant des prêtrises de l'an 18 de Ptolémée VI Philométor (188/187) et permettant de confirmer ou abandonner la translittération *Tym̄ls*. Or, la transcription de ce patronyme qu'en a tirée Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99 est Τιμολάου; celle de Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et de Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 22, n° 103 est Τιμόλαος. Dans les deux cas, les points au-dessous des lettres signalent que la lecture de la fin du nom n'est pas sûre : il y aurait donc la possibilité de songer à une graphie démotique *Tym̄ln* dans le P. Tor. Totoès 2, à laquelle pourrait correspondre en grec Τιμολέων dans le P. Mich. Inv. 928 A. Quoi qu'il en soit, dans l'attente de la publication de ce dernier document (qui est probablement en cours, puisque l'accès à la photographie en ligne en est limité sur le site *Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan*, <http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5594/928AR.TIF?lasttype=boolean:lastview=thumbnail:resnum=1:size=20:sort=apis_inv:start=1:subview=detail:view=entry:rgn1=apis_inv;q1=P.Mich.Inv.%2520928>), il est plus prudent de se tenir à la lecture et à la transcription « Timolaos » de Thompson et Botti.

- 22 La translittération *Gls* et les transcriptions « Kalis (?) / Kalès », fournies par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, par Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et par Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 26-27, posaient à ces derniers le problème de ne pas correspondre à Γαλατεία, la canéphore attestée par le P. Mich. Inv. 928 A [Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 23, n° 103]. Elles ont depuis été corrigées par Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 44, Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 80 et 115, Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 14, p. 1041 ainsi que par Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 364.
- 23 Les translittérations *Qrtytmws* / *Grtytmws* et la transcription « Kratidémós », données par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, par Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et par Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 26-27, ne s'accordaient pas à Πραξιτίμος, le père de la canéphore attestée par le P. Mich. Inv. 928 A [Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 23, n° 103]. Elles ont été corrigées par Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 44, Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 7, p. 466 et par Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 364 (ces deux derniers ont mis le *s* du milieu en lacune). Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 98 et 110, ont opté pour *Prygstmws*; le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/ref/69817>> pour *Prygtmws*.
- 24 Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 26-27, n'a pas lu la relative au futur nominalisée. Pour sa translittération, voir Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n. 4 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 44 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 364.
- 25 D'après Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99 et Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 22, n° 103, un autre témoin des prêtres éponymes pour cette année est le texte grec P. Mich. Inv. 928 A : sa fiche est accessible en ligne sur le site *Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan*, <http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5594/928AR.TIF?lasttype=boolean:lastview=thumbnail:resnum=1:size=20:sort=apis_inv:start=1:subview=detail:view=entry:rgn1=apis_inv;q1=P.Mich.Inv.%2520928>, mais sa publication est en cours et la qualité de la photographie disponible est trop faible pour en permettre la lecture.

du 11/12/199 - 09/01/198²⁶ est le premier à attester que Ptolémée V Épiphanes seul y a été introduit dès l'an 7 (199/198)²⁷, ainsi que la prêtresse d'Arsinoé III Philopator²⁸, le P. Tor. Totoès 2 permet de constater que, suite au mariage du roi avec la fille d'Antiochos III, Cléopâtre I^{re}, au cours de l'hiver 194/193²⁹, le couple royal a désormais remplacé de façon stable le souverain seul depuis quelques années³⁰. En outre, on note l'exclusion des dieux Sôtères³¹, qui est presque systématique à partir de l'an 7 (199/198) dans les textes démotiques³², mais seulement dès l'an 12 (194/193) dans les papyrus grecs édités jusqu'à aujourd'hui³³.

Ni la province de Thèbes, ni la ville de Ptolémaïs ne sont évoquées en lien avec la dernière

-
- 26 En dehors de la translittération de Zauzich, son contenu est lisible sur la copie donnée par Revillout, *Chrestomathie*, p. 390. Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 121, a affirmé que le titre du prêtre d'Alexandre est détruit, ce qui ne semble vrai qu'en partie. Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 375, n. 8 et p. 376, a adhéré à son affirmation.
- 27 Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 119 et 127 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 42 et 137 ; Lanciers, *ZPE* 66 (1986), p. 61 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 121-22 ; Eldamaty, *Ein ptolemäisches Priesterdekret*, p. 68.
- 28 Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 121 et 127 ; Pestman, *Chronologie*, p. 138 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 20-21 ; Lanciers, *ZPE* 66 (1986), p. 61 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 121 ; Huß, *Ägypten*, pp. 530-31 ; Eldamaty, *Ein ptolemäisches Priesterdekret*, p. 70 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 482, n. 36.
- 29 Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 120 ; Mørholm, *Antiochus IV of Syria*, p. 67 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 123 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 170 ; Hölbl, *History*, pp. 140 et 171 ; Huß, *Ägypten*, p. 514 ; Bennett, « Cleopatra I », n. 6, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_i_fr.htm> ; Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 381 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 149 et 165 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 448 et 483.
- 30 À partir apparemment du 29 du mois Apellaios = Payni de l'an 13 (04/08/192), comme le certifie la copie d'un protocole complet contenue dans le *P.Tebt.* III.1 816 : Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 120, n. 1 ; Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 381. Comme l'ont signalé Lanciers, *ZPE* 66 (1986), pp. 61-63 et *APF* 60 (2014), p. 381, Pestman et al., *Berichtungsliste der griechischen Papyrusurkunden* 8, p. 50, et Clarysse et Bennett, « Ptolemy V », n. 11, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_v_fr.htm>, si l'équivalence entre le mois macédonien Xandikos et l'égyptien Phaophi est correcte, le *BGU* X 1967 pourrait remonter au 09/11 - 08/12/193 et être l'attestation la plus ancienne des dieux Épiphanes. Les traces qui restent pour l'année à la l. 1 peuvent correspondre aux chiffres 13, 15 ou 19 ; cependant, le 13 conviendrait mieux au contexte, car l'ampleur de la lacune au début de la l. 2 implique la mention des dieux Sôtères, lesquels semblent disparaître du titre du prêtre du culte dynastique à Alexandrie dans les mêmes années. Le P. Hamb. Dem. 35, publié par Brunsch, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata demotika*, pp. 11-14 et pl. 3, pourrait lui aussi avoir une datation plus haute, entre l'an 12 (= 194/193) et l'an 13 (= 193/192), puisqu'il contient les mentions, quoique très fragmentaires, à la fois des dieux Épiphanes et des dieux Sôtères : Lanciers, *ZPE* 66 (1986), pp. 62-63 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II, p. 753.
- 31 Lanciers, *ZPE* 66 (1986), pp. 61-63 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 121, 127-31 et 186 ; Huß, *Ägypten*, p. 530, n. 16 ; Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 374. Sur l'exclusion de l'analyse des décrets sacerdotaux, compte tenu de leur particularité, voir Lanciers, *ZPE* 66 (1986), p. 61, n. 4.
- 32 Exceptions : le *P.Ehevert.* 28 du 12/10 - 10/11/198 et éventuellement le P. Hamb. Dem. 35, qui pourrait remonter à la période 194 - 192 [Brunsch, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata demotika*, pp. 11-14 et pl. 3 ; pour la date proposée, voir Lanciers, *ZPE* 66 (1986), pp. 62-63 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II, p. 753].
- 33 On peut déduire leur exclusion dès le 19/06/193 en analysant le P. Stan. Class. Inv. 2 : le titre du prêtre du culte dynastique alexandrin est partiellement en lacune juste après le nom d'Alexandre, mais il n'y a pas assez d'espace pour restituer les dieux Sôtères, outre les dieux Adelphe et les dieux Évergètes qui devaient forcément y apparaître, avant les dieux Philopators bien écrits au début de la ligne suivante. Voir Clarysse et Fischer-Bovet, *JJP* 42 (2012), pp. 36-39 ; Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 374. Exceptions : éventuellement le *BGU* X 1967, qui pourrait remonter au 09/11 - 08/12/193 [pour la date proposée, voir Lanciers, *ZPE* 66 (1986), pp. 61-63 et *APF* 60 (2014), p. 381 ; Pestman et al., *Berichtungsliste der griechischen Papyrusurkunden* 8, p. 50 ; Clarysse et Bennett, « Ptolemy V », n. 11, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_v_fr.htm>], et *P.Tebt.* III.1 816, copie d'un document qui porte la date du 04/08/192.

prêtrise, mais c'est la position que cette dernière occupe à la fin du protocole qui en rend la localisation géographique évidente : d'ailleurs, le toponyme P3-sy n'apparaît dans les protocoles démotiques qu'à partir de l'an 19, dans le P. Boston MFA 38.2063 A du 02/02/186³⁴. La question de ce sacerdoce sera traitée dans l'Appendice B.

C. Ptolémée VI Philomètor

Les P. Tor. Totoès 3 A+B, 4, 5 A+B et 51 sont datés du règne de Ptolémée VI Philomètor (180 - 145)³⁵. Le P. Tor. Totoès 3 A+B a été rédigé le 23/12/171.

<p><i>ḥsb.t 11 ibd-3 3ḥ.t (sw-)20 n Pr-^{c3}.w.s. (Ptlwmys^{c.w.s.} s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr</i></p>	<p>L'année de règne 11, mois Hathyr, jour 20 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,</p>
<p><i>irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty nḥm^r.ṯ¹ n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr it.ṯ=w n3 nṯr.w nty pr n3 nṯr.w mr mw.t.ṯ=w</i></p>	<p>avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtars, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, des dieux Philomètors,</p>
<p><i>irm t3 f3y qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnḥ.t irm t3 f3y dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</i></p>	<p>avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie,</p>
<p><i>irm t3 w^cb(.t) n (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.ṯ=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd</i></p>	<p>avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie,</p>
<p><i>iw Hyplws s3 S3s n w^cb n p3 ṯš n Niw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P3)-Swtr^{c.w.s.} irm Pr-</i></p>	<p>alors qu'Hippalos fils de Sosos remplit la fonction de prêtre dans la province de Thèbes</p>

34 Parker, *JARCE* 2 (1963), pp. 114-15 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 115. Pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 108 et 119, n. ss ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 636 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 84.

35 Chauveau, *L'Égypte*, pp. 284-85 ; Huß, *Ägypten*, p. 11.

^c 3 ^{c.w.s.} (Ptlwmys ^{c.w.s.} p3 ntr nty pr (i.)ir ir n3{.w} nfr.w	de Ptolémée ^{v.p.s.} Sôter ^{v.p.s.} et du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Épiphane Euchariste,
irm [[Pr- ^c 3 ^{c.w.s.}]] w ^c b (Ptlwmys ^{c.w.s.} p3 mr sn ³⁶	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philadelphie,
iw Gn3s s3 Thsyths n w ^c b n Pr- ^c 3 ^{c.w.s.} (Ptlwmys ^{c.w.s.} irm (Glwptr ^{c.w.s.} t3y=f mw.t	alors que Kineas fils de Dositheos remplit la fonction de prêtre du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} et de Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa mère,
irm t3 f3y dn n-m-b3h (3rsyn3 ^{c.w.s.} t3 mr sn	avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie

Ce protocole montre Ptolémée VI Philomètor seul au pouvoir, après la courte période d'association au pouvoir avec sa mère Cléopâtre I^{re}, période qui s'est achevée à la mort de cette dernière entre le 20/09/178³⁷ et le 07/10/177³⁸. On constate d'une part qu'il a fait réintroduire les dieux Sôtters dans le culte dynastique à Alexandrie et insérer les dieux Philomètors³⁹, suite à son

36 Le texte B présente la version, attendue, de p3 w^cb, sans que Pr-^c3^{c.w.s.} ait été écrit auparavant et cela par erreur ; cependant, afin de ne pas trop dépasser la marge gauche de la l. 2, le nom « Ptolémée » a été raccourci en Ptlw(mys)^{c.w.s.}. Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 37-41, pour les textes A et B, a erronément translittéré (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t et traduit « Tolomeo, il Filometore ».

37 Le dernier protocole précisément daté publié à ce jour, mentionnant Cléopâtre I^{re} en charge, son nom apparaissant devant celui de son fils Ptolémée VI Philomètor, est contenu dans le *P.Freib.* III 22 de l'année de règne 3, mois Mésorè, jour 19 : Hintze, *ArOr* 20 (1952), p. 102, n. 18 ; Caimi, *Aegyptus* 57 (1977), p. 138 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 161.

38 Le *terminus ante quem* pour son décès, fixé sur la base du *P.Brit.Mus.Reich* 10230 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 7-10), qui montre Ptolémée VI Philomètor seul au pouvoir, est l'année de règne 5, mois Thôth, jour 2, correspondant au 07/10/177 : Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 160. Contrairement à cela, Botti, dans Milano, istituto lombardo di scienze e lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 et Botti, *L'archivio demotico* I, p. 9 et p. 37, n. 11, a pensé de façon erronée que la mention du sacerdoce pour Ptolémée VI Philomètor et sa mère à Ptolémaïs dans le P. Tor. Totoès 3 A+B, était une preuve que Cléopâtre I^{re} était encore en vie en 171.

39 Shore et Smith, *JEA* 45 (1959), p. 55, nn. a-b ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 120 et 127 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 127 et 134-37 ; Hölbl, *History*, p. 172 ; Huß, *Ägypten*, p. 541 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 61 ; Bennett, « Ptolemy VI », n. 7, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 156 et 162 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 22, 28, 77, 80, 94, 449, 480 et 484. La première attestation est fournie par le P. Brit. Mus. EA 10589 [bien que la graphie des « dieux Sôtters » ne soit pas parfaitement intelligible : Shore et Smith, *JEA* 45 (1959), p. 55, n. a] en l'an 6, le 15/04/175 : Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 413, n. 6. Le même phénomène est visible dans un papyrus grec, le *P.Amh.* II 42, ainsi que dans deux documents démotiques publiés par Farid, dans Daoud et al. (éd.), *Studies Radwan*, pp. 325-32 et 340-43, à savoir les P. Cair. TR 24/11/62/2 et P. Cair. TR 24/11/62/3. Bien que le *P.Amh.* II 42 soit daté de l'an 2, Caimi, *Aegyptus* 57 (1977), pp. 123-35 a proposé qu'il se réfère en réalité à l'an 6 (176/175). Au contraire, Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 24-25, n^{os} 111 et 116, ont conseillé d'attribuer les P. Cair. TR 24/11/62/2 et P. Cair. TR 24/11/62/3, datés de l'an 6, plutôt à l'an 2 (180/179). Comme admis par Clarysse, dans Hoogendijk et Van Minnen (éd.), *Leiden Papyrological Institute*, p. 110, les problèmes de datation de ces trois textes ne sont pas résolus et il est donc préférable de ne pas les utiliser comme des points de repère, tout comme le *P.Leid.Inst.* 20, lequel ne montre qu'en partie les noms des prêtresses alexandrines du *P.Amh.* II 42 : Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 136-37 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 156-57 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 93-94. De toute

mariage en 175⁴⁰ ; d'autre part, il a mis en place un sacerdoce spécifique pour lui-même et sa mère, Cléopâtre I^{re}, à Ptolémaïs⁴¹. Les particularités les plus remarquables de ce protocole consistent en la présentation des prêtrises de Ptolémaïs. D'abord, on ne cite nommément que certains prêtres, à savoir ceux pour Ptolémée I^{er} Sôter et Ptolémée V Épiphane ains que pour Ptolémée VI Philomètor et sa mère⁴², en omettant de spécifier qui exerçait la fonction de canéphore à Ptolémaïs⁴³, comme c'est le cas aussi pour tous les sacerdoce d'Alexandrie. L'analyse des sources et leur attribution aux

manière, l'introduction du seul Ptolémée VI Philomètor dans le culte dynastique à Alexandrie semble remonter à l'an 3, durant l'association au pouvoir avec sa mère Cléopâtre I^{re}, au milieu du mois de septembre 178 : le *P.Freib.* III 12, venant du Fayoum, en est la première attestation et porte la date de l'année de règne 3, mois Mésorè, jour 14, à savoir le 15/09/178, alors que le *P.Cair.* II 30783 + 30714 + 30968 + 30967 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 34-36), rédigé à Pathyris le jour suivant (année de règne 3, mois Mésorè, jour 15 = 16/09/178), signale que la nouveauté n'avait pas encore été transmise au sud du pays. Voir Partsch, *Mitteilungen aus der Freiburger Papyrussammlung* 3, p. 6 ; Hintze, *ArOr* 20 (1952), pp. 105-06 et *MIO* 1 (1953), p. 241, n. 46 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 120 ; Pestman, *Chronologie*, p. 140 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 133-34 ; Hölbl, *History*, p. 172 ; Bennett, « Ptolemy VI », n. 1, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 156, n. 52, p. 161 et p. 171, n. 148 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 480 et 484 et p. 487, n. 44. Caimi, *Aegyptus* 57 (1977), p. 126, a proposé que cette création de prêtrise a eu lieu lors des Ptolemaia, comme Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 128 l'avait supposé pour tous les Ptolémées. Huß, *Ägypten*, p. 541, bien qu'il ait reconnu que l'épithète de « Philomètor » soit attesté pour Ptolémée VI dès la rédaction de certains des *P.Freib.* III, a donc placé son introduction dans le culte dynastique le 05/03/175.

40 Shore et Smith, *JEA* 45 (1959), p. 55, n. b ; Parker, *JARCE* 3 (1964), p. 92, n. b ; Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, p. 68, n. 18 ; Pestman, *Chronologie*, p. 48, n. a et pp. 140-41 ; Mooren, *AncSoc* 4 (1973), p. 118, n. 24 ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 79, 124 et 164 ; Caimi, *Aegyptus* 57 (1977), p. 133 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 53 et 55 et *OLP* 28 (1997), p. 110 ; Hölbl, *History*, p. 143 ; Huß, *Ägypten*, p. 541 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 136 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 61 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 25, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 381, n. 45 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 162, n. 90 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 21, 77, 94, 159, 449, 458 et 463 : tous ont situé cet événement entre le 05/03 - 03/04/175, date du P. Boston MFA 38.2063 B [Parker, *JARCE* 3 (1964), pp. 91-92], qui ne mentionne que le seul Philomètor dans le culte alexandrin, et le 15/04/175, date du P. Brit. Mus. EA 10589 [Shore et Smith, *JEA* 45 (1959), pp. 53-55], qui cite le couple des dieux Philomètors.

41 Attesté depuis l'an 5 de son règne (177/176) : *P.Brit.Mus.Reich* 10230 (07/10/177 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 7-10), *P.Recueil* 9 (14/07/176), *P.Brit.Mus.* IV 42 (14/09/176), P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad [14/09/176 : El-Amir, *EtudPap* 8 (1957), pp. 60-67 ; pour la date, voir Pestman et al., *Recueil* I, p. 87, n. 1 et II, p. 95, n. a ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 626 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 88], comme l'ont signalé Hintze, *ArOr* 20 (1952), p. 102 et *MIO* 1 (1953), p. 238 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 123 ; Pestman, *Chronologie*, p. 46, n. c et p. 142 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 42-43, n° 114 bis ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 137-38 ; Hölbl, *History*, p. 172 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 159-61 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 15, 481-82 et 484. Tous ces documents et les suivants montrent le « prêtre du souverain Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa mère », comme dans le P. Tor. Totoès 3 A+B. Le seul papyrus à ma connaissance présentant à sa place le « prêtre de la souveraine Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain Ptolémée^{v.p.s.}, son fils » est le P. Brit. Mus. EA 10518 du 08/04/176 : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 28, n° 49 ; Hintze, *ArOr* 20 (1952), p. 103 ; Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 140 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 126 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 159 et p. 161, n. 85 et *Inventer le pouvoir féminin*, p. 481, n. 35 ; sa photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112966&partId=1&searchText=10518&page=1> n'est malheureusement pas lisible. Ce texte n'est pas le plus ancien du groupe (le *P.Brit.Mus.Reich* 10230 pp. 7-8 du 07/10/177 le précède de six mois : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 7-10). Comme l'a remarqué Caimi, *Aegyptus* 57 (1977), p. 141, on peut considérer cette variante comme la conséquence d'une période de transition et d'incertitude dans la formulation du protocole suite à la disparition de Cléopâtre I^{re} ou bien à une erreur du scribe. Il est certain qu'on ne puisse pas utiliser cette apparente modification de titre sacerdotal à Ptolémaïs pour fixer le *terminus ante quem* pour le décès de la reine, comme l'ont

scribes indiquent qu'il s'agit d'un choix assez récurrent⁴⁴, résultat exclusif des caprices de ces derniers. Certains scribes l'effectuaient d'une manière cohérente, comme Aménothès fils de Totoès (TM Per 4741 = 62061), qui entre l'an 5 (177/176) et l'an 7 (175/174) l'a appliqué aux *P.Brit.Mus.Reich* 10230 (07/10/177)⁴⁵, *P.Recueil* 9 (14/07/176), P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad (14/09/176)⁴⁶, *P.Brit.Mus.* IV 42 (14/09/176), *P.Berl.Dem.* II 3111 + 3141 (18/11/176) et *P.Brit.Mus.* IV 5 et 6 (les deux du 21/10/175). D'autres documents présentent aléatoirement des mentions des seuls noms de ces deux prêtres (le premier pour Ptolémée I^{er} Sôter et Ptolémée V Épiphane, le deuxième pour Ptolémée VI Philomètor et Cléopâtre I^{re}) et l'énumération de tous les titulaires : c'est le cas de Pabis fils de Kollouthès (TM Per 14412 = 16866 = 62381), qui a opté pour la première solution dans le *P.Choach.Survey* 81 A du 22-23/02/175, mais pour la seconde dans le *P.Brit.Mus.* IV 12 + P. Brux. Dem. E 8053 + P. Brux. Dem. E 8051 B+A du 19/09/170⁴⁷. C'est également le cas de Paès (B) fils de Péteésis (TM Per 11214), l'auteur du P. Tor. Totoès 3, qui a rédigé la même année le *P.Tor.Amen.* 1 (01/11/171) selon des critères presque identiques⁴⁸, alors que l'année suivante, dans le P. Paris Bibl. Nat. 236 daté du 10/05/169⁴⁹, il avait cité nommément tous

bien souligné Caimi, *Aegyptus* 57 (1977), pp. 138-41 et Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 11-12. Comme l'affirment Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 160, en raison du moment de l'apparition de cette prêtrise, après la mort de Cléopâtre I^{re}, il semble logique de la considérer comme une innovation dûe à Ptolémée VI Philomètor et non pas à sa mère.

- 42 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 34, n° 17 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 44-45, n° 120 bis. Les deux ont de longues carrières : Hippalos fils de Sosos (TM Per 18) était déjà en charge comme prêtre de Ptolémée I^{er} Sôter et Ptolémée V Épiphane sous le règne de ce dernier, dès l'an 186/185, et l'est resté au moins jusqu'en 170/169 [Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 33, n° 8 ; Mooren, *AncSoc* 4 (1973), p. 119 et *The aulic titlature*, p. 86] ; Kineas fils de Dositheos (TM Per 20) est attesté comme prêtre de Ptolémée VI Philomètor et Cléopâtre I^{re} entre 177/176 et 170/169 [Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 161].
- 43 Omission faite aussi par le *P.Tor.Amen.* 1 (01/11/171) et par le *P.Siut* 10597 (02/11/171 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 61-64) de la même année, alors que son nom, Stratoniké fille d'Autonous, est témoigné par le *P.Brit.Mus.* IV 12 + P. Brux. Dem. E 8053 + P. Brux. Dem. E 8051 B+A [19/09/170 : Depauw, dans Claes et al. (éd.), *Elkab and beyond*, pp. 264-74] : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 34, n° 17 ; Quaegebeur, *ChronEg* 55 (1980), pp. 259-61 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 44-45, n° 120 bis ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 45 ; Depauw, dans Claes et al. (éd.), *Elkab and beyond*, pp. 265, 271 et 275.
- 44 Quaegebeur, *ChronEg* 55 (1980), p. 261, a supposé que : « La prêtresse de Cléopâtre II et la canéphore n'étaient en charge que pendant un an de sorte qu'il y a lieu de penser qu'à cette époque les prêtres-scribes ne prenaient plus toujours la peine de mentionner les noms des prêtres éponymes qui changeaient chaque année ».
- 45 Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 7-10.
- 46 El-Amir, *EtudPap* 8 (1957), pp. 60-67. Pour la date, voir Pestman et al., *Recueil* I, p. 87, n. 1 et II, p. 95, n. a ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 626 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 88.
- 47 Quaegebeur, *Enchoria* 8 Sonderband (1978), p. 27 et *ChronEg* 55 (1980), pp. 259-61, qui a fait aussi la même remarque sur la variabilité des habitudes scribales de Pabis fils de Kollouthès ; Depauw, dans Claes et al. (éd.), *Elkab and beyond*, pp. 264-74.
- 48 En ajoutant le sacerdoce pour Cléopâtre II (sans en nommer toutefois le titulaire) à la place de celui pour Ptolémée « Philadelphie ».
- 49 Vittmann, *Enchoria* 11 (1982), pp. 77-79. Pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 617 ;

les prêtres d'Alexandrie et de Ptolémaïs. Il est fort probable enfin que ce qu'il reste du protocole grec du *P. Dryton* 11 + P. Oxf. EES 89A/45(d) du 10/10/174⁵⁰ indique une troisième possibilité : ne citer nommément aucun prêtre, bien que chacune des charges soit mentionnée.

Dans la suite du protocole du P. Tor. Totoès 3, on présente à Ptolémaïs une prêtrise pour Ptolémée « Philadelphie » : la question de ce sacerdoce sera traitée dans l'Appendice C.

Le protocole du P. Tor. Totoès 4 est abrégé.

ḥ(.t) w^c sh r-dḥ3 ḥd r.īr n ḥsb.t 22
 ibd-3 šmw sw-16 n n3 Pr-^c3^{w.s.}.w
 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t
 n3 ḥrd.t.w n (Ptlwmys^{c.w.s.} irm
 (Glwptr3^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pyr m-s3 t3
 nḥb3(.t) n Pr-^c3^{w.s.}

Copie d'un acte de vente fait l'année de règne 22, mois Épeiph, jour 16 des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, ensuite le protocole du souverain^{v.p.s.}

Il s'agit de la copie⁵¹ de six transactions différentes rédigées le 13/08/159 au nom du scribe Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A). Cette copie a été effectuée par son fils Chestéphnachthès (B)⁵² pour Tatéhathyris, soeur de Pikos (B), comme titre de propriété de la part de celle-ci, alors que l'original est probablement resté en possession du frère⁵³. La rédaction du duplicata a eu probablement lieu à l'occasion de la division de l'héritage de leur père Psenminis (D) (TM Per 16990), que le P. Tor. Totoès 18 place autour du 08/05/109, à savoir une cinquantaine d'années plus tard⁵⁴. Ce document mérite d'être cité dans cette analyse puisqu'il est le premier à témoigner d'une nouvelle phase du règne de Ptolémée VI Philomètor, exactement comme le P. Tor.

Depauw et al., *A chronological survey*, p. 91.

50 Gonis, *APF* 52 (2006), pp. 198-99.

51 Voir Appendice E.

52 Voir Chapitre 7 L.

53 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1 et p. 197 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147.

54 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 330 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 95 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 393 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/text/45079>>.

Totoès 51, daté du 31/08/152.

<p>ḥsb.t 29 ibd-4 šmw (sw-)6 n Pr- c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 ḥrd.t.w n (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr</p>	<p>L'année de règne 29, mois Mésorè, jour 6 des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,</p>
<p>iw Tmtrys s3 3strtnyg3 n w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty nḥm^r.t' n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr it.t=w n3 nṯr.w nty pr p3 nṯr (r)ṯn it.t=f n3 nṯr.w mr mw.t.t=w</p>	<p>alors que Demetrios fils de Stratonikos⁵⁵ remplit la fonction de prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtèrs, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, des dieux Philomètors,</p>
<p>iw Hyrn3 ta Tysqwryts f3y qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnḥ(.t)</p>	<p>alors qu'Eirène fille de Dioskouridès est athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>
<p>iw Glwptr ta Ptlwmys f3y dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</p>	<p>alors que Kléopâtra fille de Ptolémaïos est canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie</p>

À partir du début de l'an 19 (163/162)⁵⁶ et jusqu'à la mort de Ptolémée VI Philomètor, Cléopâtre

II reste la seule associée au pouvoir du roi dans les protocoles. Les périodes précédentes - celles du règne conjoint de Ptolémée VI Philomètor, Ptolémée VIII et Cléopâtre II entre 170/169 et 164/163⁵⁷

55 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 29, n° 55, ainsi que Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 53, n° 38, et Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 12 et p. 50, n° 134 et n. 3, ont pris l'aleph final du nom démotique pour l'indication du genre féminin et l'ont transcrit en conséquence « Stratoniké », tout en remarquant la singularité de l'indication du matronyme à la place du patronyme.

56 Les premiers textes à témoigner de cette période seraient les P. Cair. TR 24/11/62/9 et *P.Ryl.Dem.* 15 A+B : Pestman, *Chronologie*, p. 48, n. b et p. 50 ; El-Amir et Lüddeckens, *Enchoria* 3 (1973), pp. 3-4, n. 11 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 26-27, n° 127 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 408-09 ; Bennett, « Cleopatra II », nn. 11-11.1, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 63 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 47-49, 77, 451, 458 et 463.

57 Samuel, *Ptolemaic chronology*, pp. 140-43 et 168 ; Emery, *JEA* 52 (1966), p. 3 ; Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, pp. 69-70, 76 et 192-93 ; Pestman, *Chronologie*, p. 48, n. b, p. 56 et p. 141 ; Skeat et Turner, *JEA* 54 (1968), pp. 200-06 ; Mooren, *AncSoc* 4 (1973), p. 123 ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 2, 20, 31-32, 46, 53, 86, 97-98, 103, 119-20, 125, 129 et 164-65 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 26-27 (où ils proposent de dater à l'an 16 = 166/165, durant l'association au pouvoir des trois, l'inédit *P.Cair.* II 31042) et 44-47 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 405-18 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 435 ; Chauveau, *BIFAO* 90

et de la domination de Ptolémée VIII en 164/163⁵⁸ - n'ont pas laissé des traces évidentes dans les archives de Totoès. Le *P.Ehevertr.* 36, provenant de Pathyris, montre que Ptolémée Eupator, le fils aîné du couple royal⁵⁹, a été associé au pouvoir⁶⁰ et inséré dans le culte dynastique à Alexandrie (avec les autres Lagides) et à Ptolémaïs (avec une prêtrise individuelle spécifique)⁶¹, toujours après le culte de son père, Ptolémée VI Philomètor et cela dès le 05/04/152. Le fait que, dans le P. Tor. Totoès 51, il ne soit plus cité comme souverain en charge (*Pr-c3^{c.w.s.}*) et que son titre dans le culte

(1990), p. 148 ; Migliardi Zingale, *Papiri dell'Università di Genova*, p. 19 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 53 et 55 et *OLP* 28 (1997), p. 110 ; Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, p. 1267 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 127 et 186 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 141 et 186-88 ; Hölbl, *History*, pp. 144-46, 172, 181-83 et p. 214, n. 16 ; Huß, *Ägypten*, pp. 545-46, 555-56 et 562-64 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 61 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 29 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), pp. 137-38 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 166 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, pp. 62-63 ; Bennett, « Ptolemy VI », nn. 8-11, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm> et « Cleopatra II », nn. 6-10, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, pp. 146-48 ; Minas-Nerpel, dans Kousoulis et Lazaridis (éd.), *Proceedings of the tenth international congress of egyptologists*, pp. 811-13 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 148, 163 et 173 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 31-48, 77, 81-85, 95, 100-02, 105-14, 116, 135, 162, 258, 450, 458, 463, 480-81 et 483. Sur l'attribution à cette période des *O.Bodl.* I 149-51, des reçus de paiement de taxe qui n'explicitent pas le nom du souverain, voir Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 407-08 ; Bennett, « Ptolemy VI », n. 12, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm>.

58 La durée de l'interrègne de Ptolémée VIII (lorsqu'il a assumé l'épithète d'Évergète) est habituellement fixée entre octobre 164 et juillet - août 163, durant l'an 18 de Ptolémée VI Philomètor, correspondant à l'an 7 d'association au pouvoir du frère et de la soeur : Hintze, *MIO* 1 (1953), p. 242 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 50 et 56 ; Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 143 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 406-22 ; Chauveau, *BIFAO* 91 (1991), p. 125 et *L'Égypte*, p. 16 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 53 et 55 et *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 141-42 et 187-88 ; Hölbl, *History*, p. 183 ; Huß, *Ägypten*, pp. 567-68 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), pp. 137-38 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 63 ; Bennett, « Ptolemy VI », nn. 11-12, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, p. 148 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 40, 46-48, p. 82, n. 25 et pp. 450 et 483. Sa première attestation serait le P. Münch. Dem. 4 [Reich, *WZKM* 25 (1911), p. 316], qui peut donc être daté du 07/12/164 : Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 410-11 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 46, n. 148. D'ailleurs, l'acte de cession P. Heid. Dem. 700 A+B+C + 703 E+F de Pathyris, dont on ne conserve pas la date, montre l'épithète « Philomètor » au singulier, sans citer toutefois le deuxième couple Évergète. Son éditeur Hintze, *MIO* 1 (1953), pp. 236-44, l'a assigné à Ptolémée VIII, en supposant que celui-ci ait employé cette épithète pendant ce court règne, après l'avoir partagé avec son frère et sa sœur durant les années passées ensemble au pouvoir. Cependant, la publication du *P.Gebelen* 3, son acte de vente, a permis de précisément le dater à l'an 19 (163/162) et d'assurer la lecture « les souverains » au début du protocole. Il faut donc attribuer donc ces deux textes à la domination des seuls Ptolémée VI Philomètor et Cléopâtre II, cette dernière étant bizarrement exclue du culte dynastique : Kaplony-Heckel, *Gebelen-Urkunden*, pp. 21-22 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 412-16 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 94-95, n. 88. Sur l'attribution à cette période du *O.Bodl.* I 152, un reçu de paiement de taxe daté de l'an 7 qui n'explicitent pas le nom du souverain, voir Skeat, *The reigns of the Ptolemies*, p. 34 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 407-08 et 418 ; Bennett, « Ptolemy VI », n. 12, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm>.

59 Le texte démotique affirme *Pr-c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 šr c3 p3 ntr 3wptr* : Griffith, *Rylands* III, p. 271 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 88 ; Pestman, *Chronologie*, p. 50 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 29 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 157 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 555 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 142 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 165. En l'an 24 (158/157), il était prêtre éponyme du culte dynastique à Alexandrie, comme l'attestent les P. Brit. Mus. EA 10561 du 12/07/157 [Shore et Smith, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 281-85], P. Brit. Mus. EA 10618 B (inédit) et *P.Cair.* II 30606 du 27/08 - 25/09/157 (De Cénival, *Les associations religieuses*, pp. 45-

dynastique à Alexandrie⁶² précède celui de ses parents, toujours au pouvoir, manifeste sa mort après moins de cinq mois et fixe le *terminus ante quem* de son décès⁶³. Ce protocole, bien qu'il cite nommément le prêtre du culte dynastique, l'athlophore et la canéphore alexandrins⁶⁴, se distingue toutefois par l'absence inhabituelle de la prêtresse d'Arsinoé III Philopator à Alexandrie et des prêtres en charge à Ptolémaïs, malgré sa provenance thébaine⁶⁵.

51) : Spiegelberg, *Die demotischen Papyrus I*, p. 26, n. 2 ; Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 28-29, n° 53 ; Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), pp. 52-53, n° 35 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 108, n° 128 ; Pestman, *Chronologie*, p. 52, n. e ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 27, 29, 121, 124 et 166 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 28-29, n° 133 ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, pp. 159-60 et 173 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 159-60, n. 97 ; Schubert, *ZPE* 94 (1992), p. 121 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 47 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142 et 160 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 192 ; Hölbl, *History*, p. 192 ; Chauveau, *RdE* 51 (2000), p. 257, n. 6 ; Bennett, « Ptolemy Eupator », n. 4, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/eupator_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 112 et 162.

60 Griffith, *Rylands III*, pp. 140-41 ; Pestman, *Chronologie*, p. 52, n. e ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 27, 100 et 166 ; Cauville et Devauchelle, *RdE* 35 (1984), p. 37, n. 9 ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, pp. 160 et 173 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 159-60, n. 97 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 559 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 53-54, *OLP* 28 (1997), p. 110 et *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142 et 187-88 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 192 ; Hölbl, *History*, p. 192 et p. 216, n. 53 ; Huß, *Ägypten*, p. 576 ; Kramer, dans Geus et Zimmermann (éd.), *Punica - Libyca - Ptolemaica*, pp. 326-27 ; Bennett, « Ptolemy Eupator », n. 5, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/eupator_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 89, 100, 162, 167, 173 et 451. Le *terminus post quem* pour son intronisation semble être le 03/02/152, donné par le *P.Köln III* 144 : bien que fragmentaire, il est précisément daté et l'ampleur des lacunes dans son protocole ne laisse pas de place au nom de Ptolémée Eupator, ni dans la formule de datation, ni dans le culte dynastique. Voir Hagedorn, dans Krämer et al. (éd.), *Kölner Papyri (P. Köln). Band 3*, p. 88-89, n. aux ll. 1-4 = 14-19. Un autre texte qui semble le montrer en tant que corégent est le *P.Gen. III* 130 : malheureusement, sa date est complètement en lacune et son attribution à l'an 29 (153/152) ne peut être établie que grâce aux noms des prêtres éponymes. Sur la datation de ce dernier entre le 03/02 et le 31/08/152, voir Schubert, *ZPE* 94 (1992), pp. 119-20 et Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 88 et 95 ; contre l'intégration d'Eupator parmi les souverains au pouvoir dans ce protocole, voir Huß, *Ägypten*, p. 576, n. 307 ; Kramer, dans Geus et Zimmermann (éd.), *Punica - Libyca - Ptolemaica*, pp. 326-27 ; Rupprecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden 12*, p. 75. Deux textes démotiques partiellement publiés permettent de douter d'une association au pouvoir de Ptolémée Eupator antérieure à 152. L'acte de cession du *P.Choach.Survey* 8 A, qui porte la date du 14/06/153, ne le mentionne ni à la suite de ses parents ni dans le culte dynastique alexandrin, mais cite, à Ptolémaïs, en plus d'un prêtre pour Ptolémée VI Philomètor qui suit celui pour Ptolémée I^{er} Sôter, un autre pour le « roi Ptolémée », cité entre ceux de Ptolémée V Épiphane et de Cléopâtre I^{re}. Cependant, ce document n'est connu que par une copie de Revillout, *Chrestomathie*, pp. 351-57, alors que son acte de vente montre, à sa place, un sacerdoce pour la « reine Cléopâtre (II) », absent ailleurs. Zauzich, *Schreibertradition II*, p. 298, n. 779, s'est interrogé sur la fiabilité de la copie de Revillout, mais on pourrait aussi songer à une bévue du scribe égyptien. D'ailleurs, dans la traduction donnée par Thompson, dans Petrie, *Gizeh and Rifeh*, pp. 35-36, du papyrus B 2, bien daté du 05/08/153, mais au protocole fragmentaire, on trouve sept Ptolémées dans le culte dynastique de Haute Égypte, dans un ordre incertain et dont les épithètes ont été parfois omises, parfois perdues en lacune. Les données que ces deux textes semblent fournir ne rentrent pas dans la chronologie généralement admise (03/02 - 05/04/152) pour l'association au pouvoir de Ptolémée Eupator. Ces éléments sont contradictoires et difficiles à vérifier ; de toute manière, toute prise en compte de ces documents nécessiterait préalablement leur publication complète.

61 Griffith, *Rylands III*, p. 141 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 120, 124 et 127 ; Pestman, *Chronologie*, p. 52, n. c, pp. 141 et 143 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 48-49, n° 138 bis ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, p. 160 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 53-55 et pp. 75-76, n. 92, *OLP* 28 (1997), p. 110 et *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142 et 187 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 96 et 167.

62 Avec la désignation *p3 ntr (r-)tn it=f*, ce dernier épithète étant employée plus fréquemment que la transcription en démotique *3wptr* du grec *Εὐπάτωρ*. Sur les transcriptions et traductions en démotique du titre « Eupator », voir Pestman, *Chronologie*, pp. 50 et 161 ; Pierce, *Three demotic papyri*, pp. 29-30 ; Pestman et al., *Recueil II*, p. 45, n.

Le P. Tor. Totoès 5 A+B, daté du 29/10/150, présente une version plus complète des sacerdoces éponymes à Alexandrie et à Ptolémaïs durant les dernières années du règne de Ptolémée VI Philomètor, bien qu'il ne mentionne pas les noms des titulaires respectifs⁶⁶.

<p>ḥsb.t 32 tpy 3ḥ.t (sw) ^crqy n n3 Pr- ^c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 ḥrd.t.w n (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr</p>	<p>L'année de règne 32, mois Thôth, dernier jour des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,</p>
<p>irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty nhm^r.t¹ n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr it.t=w n3 nṯr.w nty pr p3 nṯr (r-)tn it.t=f n3 nṯr.w mr mw.t.t=w</p>	<p>avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, des dieux Philomètors,</p>

b ; Vittmann, *GöttMisz* 46 (1981), pp. 21-23 ; Brunsh, *Enchoria* 11 (1982), p. 139 ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of demotic lexicography*, p. 24 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 555, n. 3 et *Ägypten*, p. 576, n. 311.

63 El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 112 ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, p. 161 ; Schubert, *ZPE* 94 (1992), p. 120 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 555, n. 2, p. 557 et p. 559 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), p. 54 et pp. 75-76, n. 92 ; Heinen, dans Kramer et al. (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses I*, p. 449, n. 3 ; Chauveau, *L'Égypte*, pp. 16-17 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142 et 188 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 192, n. 480 ; Hölbl, *History*, pp. 192 et 285 ; Huß, *Ägypten*, pp. 577-78 ; Kramer, dans Geus et Zimmermann (éd.), *Punica - Libyca - Ptolemaica*, pp. 326-27 ; Huß, *ZPE* 140 (2002), p. 40 ; Bennett, « Ptolemy Eupator », n. 8, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/eupator_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 100, 167, 173, 175, 194, 354 et 451. Un autre document qui aurait pu aider à le déterminer est le serment royal SB XXVI 16698 de l'an 29 (153/152), date qui peut être établie d'après les noms des prêtres éponymes, mais le mois est en lacune. Néanmoins, on peut le situer après la mort de Ptolémée Eupator par la position de son épithète dans le titre du prêtre du culte dynastique à Alexandrie, entre les dieux Épiphanes et les dieux Philomètors, position reconstituée sur la base de l'ampleur exacte du texte perdu dans les lacunes : Kramer, dans Geus et Zimmermann (éd.), *Punica - Libyca - Ptolemaica*, p. 327 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 96.

64 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 53 ; Hagedorn, dans Krämer et al. (éd.), *Kölner Papyri (P. Köln). Band 3*, p. 88-89, n. aux ll. 1-4 = 14-19 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 30-31, n° 138 : apparemment, il en est le seul témoin en démotique pour cette année, avec le papyrus grec *P.Köln* III 144, lequel cite aussi la prêtresse d'Arsinoé III Philopator.

65 Sous le règne de Ptolémée VI Philomètor, les seuls papyrus provenant du sud de l'Égypte qui ne citent pas les prêtres de Ptolémaïs sont : le *P.Ehevertr.* 33 (19/01/172), lequel présente dans son protocole même des difficultés de transmission des listes des prêtres éponymes ; le *P.Ryl.Dem.* 15 A+B (18/10/163), dont le protocole est raccourci ; le *P.Choach.Survey* 11 (copie d'un acte du 25/04/146) et le *P.Tor.Amen.* 2 (13/05/145), ce dernier est de la même main que le P. Tor. Totoès 51, à savoir celle de Paès fils de Péteésis (TM Per 11214). Voir Griffith, *Rylands* III, p. 131, n. 4 ; Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 29, n° 55 ; Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 53, n° 38 ; Pestman, *Amenothos*, p. 28, n. c.

66 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 58.

<i>irm t3 f(3y) qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnḥ(.t))</i>	avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
<i>irm t3 f(3y) dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</i>	avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie,
<i>irm t3 w^cb.t (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r- ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd.t̄</i>	avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie,
<i>irm p3 w^cb n p3 tš n Nīw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.}</i>	avec le prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée ^{v.p.s.} Sôter ^{v.p.s.} ,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philadelphie,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr mnḥ</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Évergète,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t̄=f</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philopator,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr nty pr (i.)ṯr ṯr n3{.w} nfr.w</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Épiphanes Euchariste,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr (r-)ṯn it.t̄=f</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Eupator,
<i>irm t3 w^cb.t n t3 Pr^{c3}.t (Klwptr^{c.w.s.}</i>	avec la prêtresse de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} ,
<i>irm t3 w^cb.t (Klwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 nṯre.t nty pr</i>	avec la prêtresse de Cléopâtre ^{v.p.s.} , la mère, la déesse Épiphanes,
<i>irm t3 f3y dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</i>	avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie

Dans l'énumération des prêtrises de Ptolémaïes, celle pour Ptolémée VI Philomètor prend la place de celle pour son père, juste après celle pour Ptolémée I^{er} Sôter, au moins dès l'an 19 (163/162), position déjà attestée dans le protocole du P. Heid. Dem. 700 A+B+C + 703 E+F⁶⁷. Dès ce moment,

67 Hintze, *MIO* 1 (1953), pp. 234-37 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 412 et 415 ; probablement aussi Pestman, *Chronologie*, pp. 142-43. Pour la datation, voir Kaplony-Heckel, *Gebelen-Urkunden*, pp. 21-22 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste II*, p. 656 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 93 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 94-95, n. 88. Le dernier papyrus qui signale un sacerdoce unique pour Ptolémée I^{er} Sôter et Ptolémée V Épiphanes au début de la liste est le *P.Dryton* 10, daté du 18/01/164 : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll.*

l'habitude est que le sacerdoce pour Ptolémée V Épiphanes est décalé après celui pour son prédécesseur, Ptolémée IV Philopator, selon l'ordre chronologique des rois lagides⁶⁸. En outre, la position du prêtre du dieu Eupator peut varier, se trouvant parfois nommé entre Ptolémée IV Philopator et Ptolémée V Épiphanes Euchariste⁶⁹. L'ordre attesté par le P. Tor. Totoès 5 A+B ne se cristallise que sous Ptolémée VIII Évergète II. Les seuls autres protocoles assez complets du règne de Ptolémée VI Philomètor qui suivent cet exemple, en plaçant l'héritier décédé après Ptolémée V Épiphanes, mais avant les sacerdoce féminins consacrés à la reine Cléopâtre II, à Cléopâtre I^{re} et la canéphore, sont le *P.Dryton* 2 (04/03/150) et le *P.Stras.Dem.* 21, le second étant le dernier document précisément daté de ce règne (25/06 - 15/07/145) publié à ce jour⁷⁰. L'institution d'un sacerdoce individuel pour chaque souverain lagide à Ptolémaïs remonte à l'an 21 (161/160)⁷¹ ; la prêtresse de la seule Cléopâtre I^{re}, non plus rattachée à son fils Ptolémée VI Philomètor, est attestée dès l'an 17 (165/164)⁷², alors que celle de Cléopâtre II apparaît dans la documentation dès l'an 10 (172/171)⁷³.

Griffith, p. 30, n° 13a ; voir la photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113093&partId=1&searchText=10516&object=21215&material=18087&museumno=10515&page=1>.

On demeure dans l'incertitude pour l'an 18 = 164/163, compte tenu de l'état fragmentaire des sources.

68 Voir aussi Pestman, *Chronologie*, pp. 142-43 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 48-52 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 139. Exception : le P. Brit. Mus. EA 10824 du 08/02/159 [Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 95-98 et pl. III-IV], qui semble indiquer le prêtre de Ptolémée V Épiphanes avant celui de Ptolémée VI Philomètor et ceux des autres Lagides.

69 Sous le règne de Ptolémée VI Philomètor, les autres exemples sont les *P.Choach.Survey* 9 (01/02/150) et 12 A (15/12/146).

70 Skeat, *The reigns of the Ptolemies*, p. 34 ; Pestman, *Chronologie*, p. 56, n. b ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 422. Pour la date de ce document, voir Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 157, n. 89 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 357 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 101.

71 Première attestation : *P.Brit.Mus.* IV 7 du 22/06/160. Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 139-40, 144 et 187, a vu une réforme en deux étapes : l'introduction en 165/164 des prêtrises pour Ptolémée I^{er} Sôter, Ptolémée VI Philomètor, Ptolémée II Philadelphe et Cléopâtre I^{re}, Cléopâtre II ayant été déjà introduite en 172/171 (et non en 171/170) suivie de l'ajout de Ptolémée III Évergète, Ptolémée IV Philopator et Ptolémée V Épiphanes en 161/160.

72 Première attestation : *P.Dryton* 10 du 18/01/164 [Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 30 et 33-34, n° 13a ; photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113093&partId=1&searchText=10516&object=21215&material=18087&museumno=10515&page=1>].

Voir aussi Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 125 ; Pestman, *Chronologie*, p. 46, n. c et p. 143 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 46-47, n° 126 bis ; Huß, *Ägypten*, p. 595 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 162-63 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 15, 111 et 484.

73 Première attestation : *P.Dryton* 12 du 01/09/171. Voir aussi Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 123 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 142-43 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 44-45, n° 119 bis ; Hölbl, *History*, pp. 172 et 285 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 162 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 110, 114, 482 et 484.

D. Ptolémée VIII Évergète II

Le règne de Ptolémée VIII Évergète II (145 - 116)⁷⁴ est attesté par les protocoles des P. Tor. Totoès 6 A+B, 7 A+B, 8, 37 et 53, rédigés en démotique, et par le P. Tor. Totoès 9, écrit en grec. Le P. Tor. Totoès 6 A+B, du 10/12/143, est la deuxième attestation de protocole complet en démotique de ce règne⁷⁵. Parvenu sur le trône suite à la mort de son frère aîné Ptolémée VI Philomètor, à la fin juillet 145⁷⁶, Ptolémée VIII Évergète II a retenu la date de son association au pouvoir avec ses frère et sœur en 170/169 comme date de début de son règne personnel et par conséquent, a commencé le décompte de sa domination solitaire par l'an 25⁷⁷.

<p>ḥsb.t 28 ḥbd-3 3ḥ.t (sw-)14 n n3 Pr- c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 ḥrd.ṯ.w n (Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm (Klwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty</p>	<p>L'année de règne 28, mois Hathyr, jour 14 des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les dieux Évergètes, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux</p>
---	--

74 Chauveau, *L'Égypte*, pp. 284-85 ; Hölbl, *History*, p. 194 ; Huß, *Ägypten*, p. 11.

75 Le premier papyrus qui porte une datation selon ce nouveau décompte, qui ne cite que le nouveau couple royal et ses parents dans le protocole, est le *P.Oxf.Griffith* 59 du 13/08/145 : Pestman, *Amenothès*, p. 37, n. a ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 422-23 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 144, nn. 14-15 ; Hölbl, *History*, p. 217, n. 63 ; Huß, *Ägypten*, p. 598, n. 10 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 296 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 12, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 176, n. 11 et pp. 192-93 et 452. Le deuxième document (le premier à témoigner d'un protocole complet sous Ptolémée VIII Évergète II) est le *P.Cair.* II 30605 du 20/09/145 (De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 73-78) : Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 54, n° 43 ; Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 145 ; De Cenival, *RdE* 17 (1965), p. 189 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 54-55 et p. 56, n. b ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 32-33, n° 145 c ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 423 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 144, n. 20 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 144-45 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 193. Deux inscriptions démotiques de la nécropole thébaine présentent la double date ḥsb.t 36 (i.)ḥr ḥsb.t 25 ḥbd-3 šmw sw-11. Cela semble montrer que le 04/08/145 les scribes thébains avaient déjà reçu la nouvelle du retour sur le trône d'Égypte de Ptolémée VIII Évergète II, mais non une confirmation officielle : Spiegelberg, dans The marquis of Northampton et al., *Report on some excavations in the Theban necropolis*, p. 21 et pl. XXVII ; Lanciers, *Simblos* 1 (1995), pp. 33-35.

76 Sans règne indépendant d'un Ptolémée VII : Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 143-68 et *BIFAO* 91 (1991), p. 132 ; Heinen, dans Kramer et al. (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses I*, p. 450 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142-43 ; Chauveau, *RdE* 51 (2000), pp. 257-59 ; Hölbl, *History*, p. 194 et p. 217, n. 63 ; Huß, *Ägypten*, p. 11 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), pp. 61-62 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), pp. 138-39 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 163 ; Bennett, « Ptolemy VI », n. 15, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm> et « Ptolemy Memphites », n. 9, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/memphites_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 167, 176-77, 181-85 et 452-53.

77 Pestman, *Chronologie*, pp. 54-56 ; Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 9 ; Hölbl, *History*, p. 195 et 286 ; Huß, *Ägypten*, p. 598 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 192, n. 6.

<i>pr</i>	Épiphanes,
<i>irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty nhm^r.t' n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ(.w) n3 ntr.w mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pr n3 ntr.w mr mw.t.t̄=w p3 ntr (r-)tn it.t̄=f p3 ntr mnḥ</i>	avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.} , des dieux Sôters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, des dieux Philomètors, du dieu Eupator, du dieu Évergète,
<i>irm t3 f(3y) qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnḥ(.t))</i>	avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
<i>irm t3 f(3y) dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</i>	avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie,
<i>irm t3 w^cb.t (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd</i>	avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie,
<i>irm p3 w^cb n p3 tš n Nīw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.}</i>	avec le prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée ^{v.p.s.} Sôter ^{v.p.s.} ,
<i>irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor,
<i>irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philadelphie,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ⁷⁸</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Évergète,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t̄=f</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philopator,
<i>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr (i.)ir ir n3{.w} nfr.w</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Épiphanes Euchariste,
<i>irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr (r-)tn it.t̄=f</i>	avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Eupator,
<i>irm t3 w^cb.t n t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.}</i>	avec la prêtresse de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} ,
<i>irm t3 w^cb.t (Klwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 ntr.t nty pr</i>	avec la prêtresse de Cléopâtre ^{v.p.s.} , la mère, la déesse Épiphanes,
<i>irm t3 f(3y) dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</i>	avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie

78 Prêtrise citée deux fois dans le texte B.

Peu de différences peuvent être observées entre ce protocole et celui du P. Tor. Totoès 5 A+B, de la fin du règne précédent : Ptolémée VIII Évergète II remplace son frère comme co-régent et mari de Cléopâtre II⁷⁹. Néanmoins, l'appellation du couple comme « les dieux Évergètes », apparaissant pour la première fois dans le P. Tor. Totoès 6 A+B⁸⁰, marque l'introduction des épithètes des souverains au pouvoir dès la formule de datation, alors qu'il était l'usage auparavant d'insérer les seules épicleses cultuelles des parents du roi dans la filiation⁸¹. En ce qui concerne le culte dynastique à Alexandrie, ce document présente l'insertion de Ptolémée VIII seul en tant que « dieu Évergète » (épithète qu'il avait d'ailleurs déjà choisi pour lui-même lors de son règne individuel en 164/163)⁸² après le dieu Eupator, alors que sa soeur est associée à leur frère Ptolémée VI en tant que « dieux Philomètors ». Une telle répartition n'est attestée que dans cet unique exemple, du moins dans les documents datant de la période où Cléopâtre II était seule reine⁸³. Le premier témoignage d'un protocole complet pour le nouveau règne est le *P.Cair.* II 30605 du 20/09/145⁸⁴. Ce dernier clôt la titulature du prêtre du culte dynastique alexandrin par les « dieux Philomètors »⁸⁵, à partir de

79 Pestman, *Chronologie*, pp. 56, 62 et 145 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 435-36 ; Chauveau, *L'Égypte*, pp. 18 et 42 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 187 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 145 ; Hölbl, *History*, pp. 194-95 ; Huß, *Ägypten*, p. 600 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 138 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, pp. 64-65 ; Bennett, « Cleopatra II », nn. 32-33, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, p. 152 ; Minas-Nerpel, dans Kousoulis et Lazaridis (éd.), *Proceedings of the tenth international congress of egyptologists*, pp. 813-14 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 185, 191, 195-96, 239-41, 452, 458 et 485.

80 Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 423, n. 62. Les textes démotiques *P.Oxf.Griffith* 59 et *P.Cair.* II 30605 (De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 73-78), les deux de l'an 25 = 146/145, n'attribuent aux souverains aucune épithète, en indiquant seule la filiation de Ptolémée V Épiphane et Cléopâtre I^{re}. Entre les ans 26 et 27 = 145/143, les documents grecs qui ont été publiés à ce jour ne montrent pas de façon nette l'ajout de la qualification « les dieux Évergètes » au tout début du protocole, dans la formule de datation : sur les *P.Diosk.* 18 (14/11/145) et *P.Köln* VIII 350 (probablement du 28/08/143) on peut clairement le constater, alors que dans les *P.Gen.* II 87 (145/144) et *P.Horak* 29 (12/07/143) il n'est pas possible pour cause de vastes lacunes, quoique leur ampleur permette de restituer cette apposition. Le papyrus *CPR* XXIX 1, rédigé à Soknopaiou Nesos après le P. Tor. Totoès 6 A+B, le 08/03/142, omet encore cette épithète.

81 Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 145 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 195, 464 et 481.

82 Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 421-23, 430 et 433 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 141-42 et 144 ; Hölbl, *History*, p. 285 ; Huß, *Ägypten*, p. 575, n. 299 et pp. 599-600 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 61 ; Bennett, « Ptolemy VIII », n. 1, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_viii_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 40, 45-46, 106-07 et 484.

83 Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 146.

84 De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 73-78.

85 Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 428 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 144-45 ; Huß, *Ägypten*, p. 600, n. 22 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 14, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm>.

l'année de règne suivante de Ptolémée VIII (comptée comme 26 = 145/144). Les papyrus grecs *P.Diosk.* 18 et *P.Gen.* II 87, datés respectivement du 14/11/145 et de 145/144, introduisent les « dieux Évergètes » à la fin de la liste et cela après le « dieu Philomètor » au singulier, manifestant ainsi clairement que la reine Cléopâtre II a été cultuellement associée à son nouvel époux Ptolémée VIII et séparée de l'ancien, le défunt Ptolémée VI⁸⁶. Enfin, on remarque que la position de Ptolémée Eupator dans l'ordre dynastique se stabilise : après Ptolémée VI Philomètor en Haute Égypte (au sud de l'Hermopolite)⁸⁷, avant ce dernier en Basse Égypte⁸⁸.

À Ptolémaïs, aucune modification dans les sacerdoces éponymes n'est observable : la prêtrise en l'honneur de Ptolémée VI Philomètor succède à celle pour Ptolémée I^{er} Sôter, comme si le sixième lagide était encore au pouvoir. Pourtant, son nom n'est pas précédé par le titre royal. D'ailleurs, aucun prêtre de Ptolémée VIII Évergète II n'est attesté, et cela jusqu'au 06/04/141 compris, date du *P.Brit.Mus.* IV 32, de la même main que le P. Tor. Totoès 6 A+B⁸⁹.

Le P. Tor. Totoès 7 A+B est le dernier papyrus des archives de Totoès qui cite nommément les prêtres éponymes, bien qu'uniquement ceux de Ptolémaïs. Ce document est par ailleurs le seul témoignage qui nous soit parvenu de cette année et probablement aussi le dernier dans l'absolu de ces sacerdoces⁹⁰. Il présente trois personnes au pouvoir le 13/09/137.

86 Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 120 ; Pestman, *Amenothos*, p. 28, n. b ; Wehrli, *Les papyrus de Genève, deuxième volume*, p. 28 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 423 et 428-29 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 145-46 et p. 149, n. 578 ; Hölbl, *History*, pp. 195, 197 et 286 ; Huß, *Ägypten*, pp. 600 et 623 ; Quenouille, *APF* 48 (2002), p. 71, n. 12 ; Cowey, dans Cowey et al., *Das archiv des Phrurarchen Dioskurides*, p. 115 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 14, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 194-95. Ainsi les *P.Horak* 29 et *P.Köln* VIII 350 de l'an 27 (144/143) et le *CPR* XXIX 1 de l'an 28 (143/142).

87 Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 194, n. 14. Exceptions : *P.Horak* 29 du 12/07/143 ; *P.Choach.Survey* 16 du 07/09/140 ; *SB* XXVIII 16852 du 29/06/132 ; *P.Bad.* II 2 du 29/10/130 ; *SB* XXII 15537 du 25/01/124 ; *P.Adl.Dem.* 2 du 15/12/124 ; *P.Lond.* III 879 du 03/11/123 ; *P.Ryl.* IV 581 du 31/03/121 ; *P.Ryl.Dem.* 19, daté probablement du 16/03/118 ; *P.Batav.* 5 du 02/05/118 ; *P.Choach.Survey* 47 du 08/05/117 ; *P.Ryl.Dem.* 18 du 04/10/117. Le *P.Adl.* 1 du 17/09/134 ne mentionne pas Ptolémée VI Philomètor, alors que le *CPR* XXIX 2 du 12/12/122 n'inclut pas Ptolémée Eupator dans le culte dynastique alexandrin : Schentuleit et Vittmann, *Urkunden aus Soknopaiu Nesos*, p. 40, n. à la l. 1 et p. 43, n. à la l. 2. Bien que l'origine du *P.Gen.* II 87 de l'an 26 (145/144) soit inconnue, le fait qu'il place Ptolémée Eupator immédiatement avant les « dieux Évergètes » devrait permettre de situer sa provenance en Haute Égypte.

88 Pestman, *Chronologie*, p. 145.

89 Pestman, *Chronologie*, p. 143 et Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 77, nn. 11-12, ont supposé au contraire que l'épithète de « Philomètor » dans le culte dynastique de Haute Égypte se réfère à Ptolémée VIII.

90 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 32 et 35, n° 22 ; Botti, *L'archivio demotico I*, p. 75 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 50-52, n° 153 bis ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 145 et 190. Sur la diminution des papyrus citant nommément les

<p><i>ḥsb.t 33.t ibd-4 šmw sw-23 n Pr-c3^{c.w.s.}</i> <i>(Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr mnḥ s3 (Pṭlwmys^{c.w.s.}</i> <i>irm (Glwptr3^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr</i></p>	<p>L'année de règne 33, mois Mésorè, jour 23 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,</p>
<p><i>irm t3 Pr-c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f</i> <i>sn.t</i></p>	<p>et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur,</p>
<p><i>irm t3 Pr-c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f</i> <i>s.ḥm.t n3 nṯr.w mnḥ.w</i></p>	<p>et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme, les dieux Évergètes,</p>
<p><i>irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 nṯr.w</i> <i>nty nḥm.w n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w</i> <i>mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t=f n3 nṯr.w nty</i> <i>pr p3 nṯr mr mw.t.t=f p3 nṯr r-tn it.t=f</i> <i>irm p3 nṯr mnḥ</i></p>	<p>avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Sôtèrs, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et du dieu Évergète,</p>
<p><i>Tymkls s3 Tymkls n w^cb n p3 tš n</i> <i>Niw.t (Pṭlwmys^{c.w.s.} P3-Swtr^{c.w.s.}</i></p>	<p>Timoklès fils de Timoklès remplissant la fonction de prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.},</p>
<p><i>3pwnys s3 Pṭlwmys^{{c.w.s.}91} n w^cb n Pr-</i> <i>c3^{c.w.s.} (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr nty pr i.ir nḥm</i> <i>iw=f ir n3 nfr.w</i></p>	<p>Apollonios fils de Ptolémaïos remplissant la fonction de prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphanes Sôter Euchariste,</p>
<p><i>3pwnys s3 Srpy3n n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.}</i> <i>p3 mr sn</i></p>	<p>Apollonios fils de Sarapion remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie,</p>

prêtres éponymes sous le règne de Ptolémée VIII Évergète II comme conséquence de l'importance donnée désormais uniquement à leurs titres et à leur nombre (et cela au détriment de l'identité spécifique des titulaires) à seule fin de proclamer et de légitimer la divinité des souverains, voir Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 144 et 190. Sur la continuité de cette tendance à la fin du II^e siècle, voir Pestman et al., *Recueil* II, p. 45, n. e, p. 54, n. d et p. 62, n. e.

91 L'ajout de la formule de souhait normalement réservée au rois après le patronyme du prêtre, est dû à une bévue du scribe, influencé par la constante répétition des noms royaux ; elle est ainsi absente du texte B.

<i>Hrmy3s s3 Pnmns⁹² n w^cb</i> (<i>Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mnḥ</i>)	Hermias fils de Penemenès remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Évergète,
<i>Pnysqws s3 3pwnys n w^cb</i> (<i>Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t=f</i>)	Paniskos fils d'Apollonios remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philopator,
<i>Twry3n s3 Srpy3n n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.}</i> <i>p3 nṭr nty pr i.ir ir n3 nfr.w</i>)	Dorion fils de Sarapion remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Épiphanes Euchariste,
<i>Thwkls s3 3lkys n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3</i> <i>mr mw.t.t=f</i>)	Theoklès fils d'Alkaïos ⁹³ remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor,
<i>Pṭlwmys s3 Prtrqws n w^cb</i> (<i>Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṭr r-tny it.t=f⁹⁴</i>)	Ptolémaïos fils de Protarchos remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Eupator,
<i>Brnyk3 ta Hrklyt n w^cb.(t) n t3 Pr-</i> <i>c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t</i>)	Béréniké fille d'Hérakleïdès / Hérakleïtos ⁹⁵ remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa soeur,

92 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 79, dans le texte du P. Tor. Totoès 7 B a correctement translittéré ce patronyme. Dans le protocole du P. Tor. Totoès A, l'auteur l'a pourtant lu *Phmns* et a inséré pour les deux documents la traduction « Phemnasis » (*Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/901>>), qui n'est ni attesté au II^e siècle av. J.-C., ni écrit de cette manière en démotique. Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 32 et 35, n° 22, a opté pour la translittération *Phmnys*, en admettant comme possible la version *Pnmnys*. Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, a proposé soit la version *Phmnys*, avec les traductions « Phemennae » ou « Phemnasis » suivies par un point d'interrogation, soit l'alternative *Pnmnys*, traduit par « Pnemenis ». El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n. 65, a translittéré le nom *Phlny*. Voir Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 7, p. 464 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 50, n° 153 bis et p. 110 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79.

93 On opte pour la transcription de Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, d'El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n. 65, de Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 77-80, de Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 51, n° 153 bis et p. 109 et de Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149 (bien que le premier et les deux derniers ouvrages l'aient proposée avec un point d'interrogation), en considérant le démotique *3lkys*, attesté seulement par le P. Tor. Totoès 7 A+B, comme correspondant au grec Ἀλκαῖος (*NB*, p. 20). Sur la transcription en démotique *-ys* du groupe grec *-aios* à la fin des noms propres, voir Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 155. Il paraît ainsi logique d'attribuer cette graphie au nom Alkaïos (*Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/1903>>), plutôt que de la considérer comme une des variantes de l'anthroponyme Aglaos, à côté de *3grys* : *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/1796>>. Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 1, p. 36, ont incorporé sous la même entrée *3lkys* et *3grys*, en proposant Ἀγλαός et Ἀλκαῖος comme homologues possibles en grec.

94 Dans le texte B, le scribe a confondu et a assigné ce prêtre aussi au culte de Ptolémée Philomètor, en oubliant d'insérer Ptolémée Eupator dans la liste.

95 Malgré le choix en faveur d'Hérakleïtos fait par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, par El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, par Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 55-56 et 114, n° 149, par Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 77-80 et sur le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/41715>>, ou bien d'Hérakleïdès de la part de Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79, il n'est guère possible de se décider sûrement en faveur de l'un ou de l'autre : Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 51, n° 153 bis, p. 87 et p. 113 ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 10, pp. 732-33 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149.

<p>Ty3gnys ta Strtn n w^cb.(t) n t3 Pr- c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f s.ħm.t</p>	<p>Diogénis⁹⁶ fille de Straton remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme,</p>
<p>Tmtry3⁹⁷ ta 3pwnys n w^cb.(t) n t3 Pr- c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f šr.t⁹⁸</p>	<p>Démétria fille d'Apollonios remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa « fille »,</p>
<p>Nyqstrt⁹⁹ ta Nyqstrtws n w^cb.(t) n t3 Pr-c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3 mw.t {n} t3 nṯre.t nty pr</p>	<p>Nikostrate fille de Nikostratos remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la déesse Épiphane,</p>
<p>Mnphyl3 ta Mnntrtws s3 Strtnyqws n f3y {n f3y} dn nbw m-b3ħ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn</p>	<p>Menophila fille de Menentratos¹⁰⁰ fils de Stratonikos remplissant la fonction de canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie</p>

96 Diogénis (TM Nam 2790), employé par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, par El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, par Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 77 et par Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149, et Diognis (TM Nam 2789), utilisé par Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 51, n° 153 bis, p. 83 et p. 116, ne sont que deux transcriptions légèrement différentes du même nom féminin. Pour les anthroponymes Ty3gn3s du *P.Brit.Mus.* IV 10 et Ty3gnys du *P.Brit.Mus.* IV 28 (Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1254 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 70), Andrews, *Ptolemaic legal texts*, pp. 42 et 70 a opté pour la seconde version, alors que le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2790>> penche pour la première. D'ailleurs, pour le nom Diognis, le même site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2789>> donne le démotique Ty3gnys du P. Tor. Totoès 7 A+B comme seule occurrence. Comme indiqué par Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1254, le nom Δίωγνις n'est qu'une reconstitution moderne : il est donc préférable de la rejeter et de conserver la transcription Diogénis issue du seul nom attesté en grec, Διογενίς.

97 Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 76-81, a correctement transcrit dans les traductions le nom de la prêtresse Démétria (dont le sexe est confirmé par le signe suivant, ta, employé uniquement pour la filiation des femmes), mais l'a translittéré par deux formes, Tmtrys dans l'acte de vente, Tymtrys dans l'acte de cession, dotées d'un -s final qui les ferait correspondre plutôt au masculin Démétrios : Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 116 ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1282 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2734>>. Sur la transcription en démotique -y3 du groupe grec -ια à la fin des noms propres, voir Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 151. Sur la correction de Tmtrys et Tymtrys en Tmtry3 dans le P. Tor. Totoès 7 A+B, voir Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 32, n° 22 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 53 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 50, n° 153 bis ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1281 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79. El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, a translittéré Tmtly3.

98 Dans le texte B, le scribe s'est trompé et a assigné aussi cette prêtresse au culte de « Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme ».

99 Le texte B montre bien un aleph à la fin du nom féminin : Nyqstrt3.

100 Dans cette graphie, assez claire, ce patronyme n'est attesté que dans le P. Tor. Totoès 7 A+B. Aucune correspondance certaine avec un nom grec ne peut être proposée, comme semblent le confirmer Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 51, n° 153 bis et p. 111 et Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 8, p. 594. Malgré tout, plutôt que la transcription « Menandros », proposée dans *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/namevariant/25165>>, ou « Menestratos », chiosie par Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, ou encore « Menestartos », employée avec un point d'interrogation par Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149, il me semble préférable d'adhérer au « Menentratos » proposé dans l'acte de vente par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 77 (en rejetant « Menentertos » donné aussi par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 81, pour le même personnage dans la traduction de l'acte de cession).

Le couple royal du P. Tor. Totoès 6 A+B cède ici la place au trio formé par le souverain, sa soeur Cléopâtre II et sa femme Cléopâtre III¹⁰¹. Les premiers textes à montrer cette réorganisation du sommet de l'État remontent à l'an 29 (142/141). Le *P.Choach.Survey* 14 du 08/05/141 est le premier à associer « la souveraine » Cléopâtre II et « la femme Évergète » Cléopâtre III au roi directement dans la formule de datation¹⁰². Le *P.Brit.Mus.* IV 32 du 06/04/141 témoigne en premier lieu de l'association au pouvoir de Cléopâtre III, apparemment sans citer Cléopâtre II¹⁰³. Ce dernier document présente aussi pour la première fois le nom de Ptolémée VIII isolé au début du protocole, suivi par son épithète Évergète, ce qui semble être une caractéristique des écoles scribales de Haute Égypte au sud de l'Hermopolite¹⁰⁴, puisqu'au moins dès l'an 33 (date du P. Tor. Totoès 7 A+B), la divinisation en couple du souverain et de sa soeur Cléopâtre II en tant que « dieux Évergètes » dans la formule de datation n'est attestée que par des textes venant du Fayoum¹⁰⁵. Par ailleurs, le P. Tor.

101Hölbl, *History*, p. 195.

102Le texte démotique montre *Pr-^{c3}.w.s. (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mnḥ s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm t3 Pr-^{c3}.w.s.t (Glwptr^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} t3 s.ḥm.t mnḥ.t*. Voir Heinen, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, p. 149 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 65 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 437-38 et 442 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 82, n. a ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 54 et 56, *OLP* 28 (1997), pp. 89-90 et 113 et *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 146 ; Huß, *Ägypten*, p. 606, n. 68 et p. 623 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 65 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 2, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, p. 152.

103Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 146, n. 563. Le début du protocole présente : *n3 Pr-^{c3}.w.s.w (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 [mn]ḥ s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr irm (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f ḥm.t t3 mnḥ(.t)*. Sur les protocoles du début du règne de Ptolémée VIII Évergète II, voir Appendice D. Sur l'emploi constant de l'épithète *sn.t* pour Cléopâtre II dans les temples égyptiens, seul moyen de la distinguer de Cléopâtre III, voir Heinen, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, pp. 148-49 et 153-54 ; Minas-Nerpel, *OLP* 28 (1997), pp. 89-90 et 119 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 238 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 262-64 et 271, p. 317, n. 110 et pp. 362-71, 375 et 467. Dans le *P.Brit.Mus.* IV 32, outre les sacerdoce à Ptolémaïs pour les différents Ptolémées et celui pour Cléopâtre I^{re}, on trouve une seule prêtresse de « la souveraine Cléopâtre ». Étant donné qu'elle est exclue de la formule de datation et que le titre du prêtre du culte dynastique à Alexandrie mentionne « les dieux Philomètres » au pluriel et ensuite « le dieu Évergète » au singulier, on pourrait mettre en doute l'attribution de cette charge en l'honneur de Cléopâtre II, comme elle l'est d'habitude. Cependant, il est vrai que les protocoles de ces années présentent de nombreuses variantes. On ne peut donc pas exclure que le scribe, Paès fils de Péteésis (TM Per 11214), le même que le P. Tor. Totoès 6 A+B, ait simplement modifié la formule de datation, sans toucher au reste du protocole qui serait donc resté inchangé par rapport à l'année précédente. Voir à ce sujet Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 217-19.

104Exception : *SB* XXVIII 16852 du 29/06/132, venant de Qaw el-Kebir.

105*P.KölnLüddeckens* 1 de l'an 33 (138/137) ; *P. Brit. Mus.* EA 10622 du 18/11/138 [Thompson, *JEA* 26 (1940), p. 70 ; pour la date, voir Chauveau, *BIFAO* 91 (1991), p. 124, n. 9 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 639 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 107] ; *P. Prague Dem.* B du 11/05/137 (De Cénival, *Les associations religieuses*, pp. 83-91) ; *P.Bürgsch.* 20 du 03/06/137 (De Cénival, *Les associations religieuses*, pp. 93-97) ; *P. Mich. Inv.* 4244.1 du 28/05/135 (Cruz-Uribe, *Demotic papyri at University of Michigan*, pp. 22-23 et fiche sur le site *Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan*, <[http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5346/4244_IR.TIF?](http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5346/4244_IR.TIF?lasttype=boolean:lastview=reslist:resnum=8:size=50:sort=apis_inv:start=1;subview=detail:view=entry:rgn1=apis_in)
[lasttype=boolean:lastview=reslist:resnum=8:size=50:sort=apis_inv:start=1;subview=detail:view=entry:rgn1=apis_in](http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5346/4244_IR.TIF?lasttype=boolean:lastview=reslist:resnum=8:size=50:sort=apis_inv:start=1;subview=detail:view=entry:rgn1=apis_in)

Totoès 7 A+B est le premier papyrus à réunir Ptolémée VIII, Cléopâtre II et Cléopâtre III sous la dénomination commune de « dieux Évergètes »¹⁰⁶. En même temps, ce protocole n'intègre pas les deux Cléopâtres dans le culte dynastique alexandrin, étant donné que ce sont le « dieu Philomètor » et le « dieu Évergète » au singulier qui y sont mentionnés. Dans les deux cas, une certaine liberté de choix de la part des scribes de l'époque peut être constatée, qui a donné lieu à plusieurs variantes, présentées dans les tableaux suivants. Quoi qu'il en soit, le P. Tor. Totoès 7 A+B est le cas presque unique d'un protocole dont tous les sacerdoces féminins alexandrins sont absents¹⁰⁷.

<u>Variante dans la formule de datation</u>	<u>Attestations</u>
Souverain(s) Ptolémée ^{v.p.s.} , (le dieu Évergète .) (fils de Ptolémée ^{v.p.s.}) (et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Épiphanes,) et (la souveraine) Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa soeur, et (la souveraine) Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa femme, les dieux Évergètes ¹⁰⁸	P. Moscou Pushkin I.1.d. 114 du 18/10/139 ¹⁰⁹ ; <i>Chrest. Wilck.</i> 106 du 21/10/139 ; <i>P.Oxf.Griffith</i> 73 du 24/02/137 ; P. Tor. Totoès 7 A+B du 13/09/137 ; <i>P.Choach.Survey</i> 17 A du 30/01/136 ¹¹⁰ ; P. Tor. Totoès 8 du 07/05/134 ; <i>P.Adl.</i> 1 du 17/09/134 ; <i>P.Choach.Survey</i> 83 du 10/09/133 ; <i>SB</i> XXIV 15973 et 15974, les deux du 22/02/132 ; <i>SB</i> XXVIII 16852 du 29/06/132
Souverain(s) Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Évergètes , ceux/nés de Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Épiphanes, et la souveraine Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa femme, la	<i>P.KölnLüddeckens</i> 1 de l'an 33 (138/137) ; P. Brit. Mus. EA 10622 du 18/11/138 ¹¹¹ ; P. Prague Dem. B du 11/05/137 ¹¹² ; P. Mich. Inv. 4244.1 du 28/05/135 ¹¹³

[v;q1=P.Mich.Inv.%25204244>](#)).

106Hölbl, *History*, p. 196.

107Le seul parallèle, le *P.Choach.Survey* 83 du 10/09/133, a été aussi rédigé par Esminis fils de Pabis (TM Per 8342) comme le P. Tor. Totoès 7 A+B.

108Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 321-22.

109Devauchelle, dans Ryholt (éd.), *Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 135.

110Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 25-30 et 37-42.

111Thompson, *JEA* 26 (1940), p. 70. Pour la date, voir Chauveau, *BIFAO* 91 (1991), p. 124, n. 9 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste II*, p. 639 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 107.

112De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 83-91.

113Cruz-Uribe, *Demotic papyri at University of Michigan*, pp. 22-23 et fiche sur le site *Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan*, <http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5346/4244_1R.TIF?

déesse Évergète	
Souverains Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Évergètes , nés de Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Épiphanes, et la souveraine Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa femme, les dieux Évergètes	<i>P.Bürgsch.</i> 20 du 03/06/137 ¹¹⁴
Souverain(s) Ptolémée ^{v.p.s.} , le (dieu) Évergète , fils de Ptolémée ^{v.p.s.} (et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Épiphanes,) et la souveraine Cléopâtre ^{v.p.s.} , (sa soeur,) et (la souveraine) Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa femme, (la déesse) Évergète	<i>P.Choach.Survey</i> 14 du 08/05/141 ; <i>P.Erbstreit</i> 16 du 24/04 - 23/05/136 ¹¹⁵ , ainsi que dans sa traduction en grec <i>Jur.Pap.</i> 29 ¹¹⁶ ; <i>P.Brit.Mus.</i> IV 33 du 19/12/136 ; le troisième acte reproduit dans le <i>P.Giss.</i> 37, dont l'original datait du 22/08 - 20/09/136
Souverain Ptolémée ^{v.p.s.} et (la souveraine) Cléopâtre ^{v.p.s.} , (sa sœur) (les enfants de Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Épiphanes,) et la souveraine Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa femme, la déesse Évergète ¹¹⁷	<i>P.Ryl.</i> II 252 de l'an 30 (141/140) ; P. Amiens 2 du 24/04 - 24/05/138 ¹¹⁸ ; P. Münch. Dem. 3, daté du 28/10/137 environ ¹¹⁹ ; P. Figeac E 9 ¹²⁰ , bien que l'épithète et la date de ce dernier soient en lacune
<u>Variantes à la fin du titre du prêtre pour le culte dynastique à Alexandrie, après les dieux Épiphanes</u>	<u>Attestations</u>
Dieu Philomètor ,	<i>P.Choach.Survey</i> 14 du 08/05/141 ; P. Tor.

[lasttype=boolean;lastview=reslist;resnum=8;size=50;sort=apis_inv:start=1;subview=detail;view=entry;rgn1=apis_in v:q1=P.Mich.Inv.%25204244>\).](#)

114De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 93-97.

115Pour l'année correcte, voir Pestman, *Chronologie*, p. 129, n. 37 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 205.

116Spiegelberg, dans Gradenwitz et al., *Ein Erbstreit aus dem ptolemäischen Ägypten*, p. 39 ; Kornemann et Meyer, *Giessen. Band I. Heft 3*, pp. 162 et 168 ; Meyer, *Juristische Papyri*, p. 82.

117Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 244.

118Devauchelle, *Enchoria* 14 (1986), pp. 62-63.

119Reich, *WZKM* 25 (1911), pp. 315-16.

120Devauchelle, *CMC* 1 (1988), pp. 12-13.

<p>dieu Eupator et dieu Évergète¹²¹</p>	<p>Totoès 7 A+B du 13/09/137 ; <i>P.Brit.Mus.</i> IV 33 du 19/12/136 ; P. Tor. Totoès 8 du 07/05/134</p>
<p>Dieu Philomètor, dieu Eupator et dieux Évergètes</p>	<p><i>Chrest.Wilck.</i> 106 du 21/10/139 ; <i>PSI</i> XIII 1311 du 19/09/136¹²² ; <i>P.Choach.Survey</i> 83 du 10/09/133</p>
<p>Dieu Eupator, dieu Philomètor et dieux Évergètes</p>	<p><i>P.Ryl.</i> II 252 de l'an 30 (141/140) ; <i>P.Choach.Survey</i> 16 du 07/09/140 ; <i>P.KölnLüddeckens</i> 1 de l'an 33 (138/137) ; P. Brit. Mus. EA 10622 du 18/11/138¹²³ ; P. Prague Dem. B du 11/05/137¹²⁴ ; <i>P.Bürgsch.</i> 20 du 03/06/137¹²⁵ ; P. Mich. Inv. 4244.1 du 28/05/135¹²⁶ ; P. Dem. Memphis 4 du 06/08/135 environ</p>
<p>Dieux Philomètors, dieu Eupator et dieu Évergète¹²⁷</p>	<p><i>P.Brit.Mus.</i> IV 32 du 06/04/141</p>
<p>Dieux Philomètors, dieu Eupator et dieux Évergètes¹²⁸</p>	<p><i>P.Choach.Survey</i> 17 A du 30/01/136¹²⁹ ; <i>P.Erbstreit</i> 16 du 24/04 - 23/05/136¹³⁰</p>

121Pestman, *Chronologie*, p. 145, n. a ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 80, n. 4.

122Andorlini, *AnPap* 10-11 (1998-99), pp. 124-25.

123Thompson, *JEA* 26 (1940), p. 70. Pour la date, voir Chauveau, *BIFAO* 91 (1991), p. 124, n. 9 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 639 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 107.

124De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 83-91.

125De Cenival, *Les associations religieuses*, pp. 93-97.

126Cruz-Urbe, *Demotic papyri at University of Michigan*, pp. 22-23 et fiche sur le site *Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan*, <http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5346/4244_1R.TIF?lasttype=boolean;lastview=reslist;resnum=8;size=50;sort=apis_inv;start=1;subview=detail;view=entry;rgn1=apis_inv;q1=P.Mich.Inv.%25204244>.

127Pestman, *Chronologie*, p. 145, n. a ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 77, n. 7. Cette anomalie serait justifié par le fait que le scribe de ce texte, Paès fils de Pétéésis (TM Per 11214), aurait recopié la liste des prêtrises sous les dernières années de Ptolémée VI Philomètor, en se souciant juste de modifier le début du protocole et d'ajouter Ptolémée VIII Évergète : Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 217-19.

128Quenouille, *APF* 48 (2002), p. 71 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 322.

129Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 25-30 et 37-42.

130Pour l'année correcte, voir Pestman, *Chronologie*, p. 129, n. 37 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 205.

Dieu Eupator,
dieux **Philomètors**
et dieux **Évergètes**

SB XXVIII 16852 du 29/06/132

Les interventions les plus importantes dans le culte dynastique sont constatées à Ptolémaïs. L'installation d'un sacerdoce spécifique pour Ptolémée VIII remonte à l'an 29 (142/141)¹³¹, à la place habituellement réservée au roi au pouvoir, à savoir juste derrière Ptolémée I^{er} Sôter, dans la première attestation, le *P.Choach.Survey* 14 du 08/05/141¹³² avec le titre du $w^c b n Pr^c 3^c.w.s.$ ($Ptlwmys^c.w.s. p3 ntr mnḥ$, « prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète ». Pourtant, le P. Tor. Totoès 7 A+B présente le roi avec une épithète attestée nulle part ailleurs en démotique : $w^c b n Pr^c 3^c.w.s. (Ptlwmys^c.w.s. p3 ntr nty pr i.ir nḥm iw=f ir n3 nfr.w$, « prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphane Sôter Euchariste »¹³³. Le *Chrest.Wilck.* 106 du 21/10/139, le *P.Adl.* 1 du 17/09/134, le *Stud.Pal.* IV 1 de l'an 44 (127/126) et le *P.Lond.* III 879 du 03/11/123 semblent en montrer une version grecque, avec le sacerdoce du βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Εὐεργέτου καὶ Σωτήρος ἑαυτῶν Εὐχαρίστου¹³⁴. Alors que les deux dernières épithètes (Sôter et Euchariste) ont été transposées relativement fidèlement en démotique, la première, « Évergète », a été transformée en « Épiphane » dans le P. Tor. Totoès 7 A+B. Puisqu'il s'agit d'un cas unique et isolé en démotique, cela va dans le sens d'une erreur du scribe dans son essai de traduction du protocole grec en démotique.

131 Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 150.

132 Comme observable dans la publication de ce texte par Erichsen, *ZÄS* 77 (1967), pp. 93-99 et pl. III-VII, l'apparition du sacerdoce pour Ptolémée VIII Évergète II s'accompagne exceptionnellement de l'omission des prêtres de Ptolémée VI Philomètor et de Ptolémée Eupator, par ailleurs régulièrement attestés tout au long du règne du premier : Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 145.

133 Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 421-22, n. 54 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 145 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), p. 116. La traduction littérale du texte démotique est : « le dieu qui apparaît, qui sauve en faisant du bien ». L'emploi d'une circonstancielle en rapport de contemporanéité pour traduire « Euchariste » pourrait être vu comme une tentative de rendre compte du pronom réfléchi grec entre les deux dernières épithètes : Σωτήρος ἑαυτῶν Εὐχαρίστου, « (leur) sauveur et bienfaiteur d'eux-mêmes ». L'attribution de l'épithète « Euchariste » à Ptolémée VIII trouve un parallèle en démotique dans le P. Cair. TR 24/11/62/8, sous la forme $p3 nb n3 md.w nfr.w$: Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 421-22.

134 Grenfell et Hunt, *New classical fragments*, p. 32, n. 5 ; Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 7, n. à la l. 11 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 384. L'intégration des lacunes dans les *Chrest.Wilck.* 106 et *Stud.Pal.* IV 1 est possible grâce aux textes complets des *P.Adl.* 1 et *P.Lond.* III 879.

De plus, entre les prêtresses de la soeur Cléopâtre II et de la mère Cléopâtre I^{re}¹³⁵, on remarque l'apparition de deux autres sacerdoce, ici réunis pour la seule fois et unique dans la documentation démotique : *w^cb(.t) n t3 Pr-^c3^{f.w.s.}.t (Klwptr3^{f.w.s.} t3y=f s.ħm.t*, « prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme » et *w^cb(.t) n t3 Pr-^c3^{f.w.s.}.t (Klwptr3^{f.w.s.} t3y=f šr.t*, « prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa fille ». Contrairement à la prêtrise pour Ptolémée VIII Évergète II, il ne peut pas s'agir d'une erreur, car le scribe a mentionné les noms propres des titulaires de ces sacerdoce. On trouve des parallèles en grec dans le *Chrest. Wilck.* 106 du 21/10/139, le *P.Adl.* 1 du 17/09/134 et le *P.Lond.* III 879 du 03/11/123 : les prêtresses des βασιλίσσης (μὲν) Κλεοπάτρας τῆς γυναικὸς καὶ βασιλίσσης¹³⁶ Κλεοπάτρας τῆς θυγατρὸς¹³⁷. Le *Chrest. Wilck.* 106 fournit aussi la première attestation du premier de ces deux titres, alors que le second titre a fait son apparition dès la dernière année de règne de Ptolémée VI Philomètor, certainement dans le *P.Stras.Dem.* 21 du 25/06 - 15/07/145¹³⁸. À propos de ce dernier sacerdoce apparu en l'an 36 (146/145), Chauveau a commenté : « Il s'agit d'une prêtresse consacrée à Cléopâtre la fille du roi (*t3 šr.t n Pr-^c3*), qui ne peut être à ce moment que la future Cléopâtre III. [...] La création d'un tel culte pour un membre de la famille royale autre que la reine constitue un fait sans précédent, et même sans parallèle. »¹³⁹ Le

135L'attribution du titre de « souveraine^{v.p.s.} » à Cléopâtre I^{re}, la mère, dans son propre sacerdoce à Ptolémaïs est tout à fait exceptionnelle sous le règne de Ptolémée VIII Évergète II et il peut être considéré que le scribe du P. Tor. Totoès 7 A+B l'a écrit machinalement en ayant encore à l'esprit les prêtrises qui précèdent.

136Omise dans le *P.Lond.* III 879.

137Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 7, n. à la l. 14 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 384. Fort probablement aussi dans le *P.Grenf.* I 24, bien que le document soit fragmentaire et sa datation incertaine.

138Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 157, n. 89 et p. 158, n. 94 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 150 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 65 ; Minas-Nerpel, dans Kousoulis et Lazaridis (éd.), *Proceedings of the tenth international congress of egyptologists*, p. 815 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 112, p. 218, n. 143, pp. 241 et 244. Pour la date de ce document, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 357 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 101. Le *P.Choach.Survey* 13 mentionne aussi l'institution de ce culte et porte même une date antérieure, le 15/12/146. Il s'agit cependant d'une copie, rédigée peut-être aux alentours de 140 avec quelques modifications dans le protocole : Pestman, *Theban choachytes*, p. 79, nn. e et i. À cet égard, on remarque que le scribe de l'original, Horos fils de Pabis (TM Per 15276), a composé le même jour un autre texte, le *P.Choach.Survey* 12 A, sans citer cette prêtresse à Ptolémaïs. Il est certain qu'il ne l'a intégrée dans ses protocoles qu'à partir du *P.Choach.Survey* 14 du 08/05/141. Pour ce dernier, on a signalé que la copie et la translittération d'Erichsen, *ZÄS* 77 (1967), p. 93 et pl. IV ne sont pas fiables : Pestman, *Chronologie*, p. 149, n. a ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas I*, p. 65, n. 8 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 82, n. a ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 147, n. 570 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 741. Le texte démotique lisible à la fin de la l. 2 dans Spiegelberg, *Demotische Papyrus aus den königlichen Museen zu Berlin*, pl. 20 est : *t3 w^cb.t (Glwptr^{f.w.s.} šr.t Pr-^c3^{f.w.s.}*.

139Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 157-58. Ainsi Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 140 et 147-48 ; Hölbl, *History*, pp. 192 et 285 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 5, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm> et « Cleopatra IV », n. 4, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iv_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 112.

même auteur a exclu la possibilité que cette même prêtrise, quelques années plus tard sous Ptolémée VIII Évergète II, pût avoir changé de bénéficiaire en faveur d'une des filles du souverain et de Cléopâtre III, notamment Cléopâtre IV¹⁴⁰. Il s'agirait donc d'un sacerdoce créé par Ptolémée VI Philomètor pour sa propre fille, perpétué sans modifications sous Ptolémée VIII Évergète II et auquel se serait ajouté un second, suite aux noces royales entre le roi et Cléopâtre III¹⁴¹. Ainsi, cette reine aurait profité de deux cultes, l'un en tant que femme de Ptolémée VIII Évergète II, l'autre en qualité de fille de Ptolémée VI Philomètor¹⁴². Sous Ptolémée VIII Évergète II, le passage de *t3 šr.t n Pr-ꜥ3^{c.w.s.}*, « la fille du souverain^{v.p.s.} »¹⁴³, à *t3y=f šr.t*, « sa fille »¹⁴⁴, pourrait s'expliquer par un oubli ou une confusion de la part des scribes égyptiens de l'origine et de la signification exacte de ce sacerdoce. D'autant plus que les papyrus grecs montrent toujours le seul article déterminatif devant les épicleses des reines lagides, alors que les textes démotiques antéposent régulièrement des adjectifs possessifs à toutes ces appositions. Par conséquent, après la succession au pouvoir entre les deux fils de Ptolémée V Épiphane, on a probablement identifié le « souverain » du titre sacerdotal avec Ptolémée VIII Évergète II et, par analogie avec les prêtrises qui précèdent et suivent, on a traduit τῆς θυγατρὸς, « la fille »¹⁴⁵ par *t3y=f šr.t*, « sa fille ». Par ailleurs, il faut rappeler que l'égyptien ancien disposait d'une gamme limitée de termes pour exprimer les liens de parenté¹⁴⁶. On

140Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 158-59, n. 96 : contre l'opinion d'Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 125 ; Botti, dans Milano, istituto lombardo di scienze e lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 9 et p. 77, n. 1 ; Pestman, *Chronologie*, p. 149 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 50-51, n° 153 bis.

141Le mariage entre Ptolémée VIII Évergète II et Cléopâtre III est probablement à situer en 141/140 : Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 158, n. 90 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 86, n. b ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 146 ; Hölbl, *History*, p. 195 et p. 217, n. 72 ; Huß, *Ägypten*, p. 606 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 48 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 10, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm>.

142Grenfell et Hunt, *New classical fragments*, p. 32, n. 9 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 158-59, n. 96 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 147 ; Hölbl, *History*, pp. 285-86.

143*P.Choach.Survey* 14 du 08/05/141 et 16 du 07/09/140.

144Outre le P. Tor. Totoès 7 A+B, on cite le P. Stras. Bibl. Nat. Wiss. Ges. 15 de l'an 33 = 138/137 [Spiegelberg, *RecTrav* 35 (1913), pp. 82-86].

145*Chrest.Wilck.* 106 du 21/10/139 ; *P.AdL.* 1 du 17/09/134 ; *P.Lond.* III 879 du 03/11/123 ; *P.Grenf.* I 24, datation incertaine.

146Bien qu'elle se réfère à l'époque ramesside, on peut citer l'étude menée sur les liens de parenté à Deir al-Medina par Bierbrier, *JEA* 66 (1980), p. 100 : « It is probable that in some cases simple terms of relationship such as *it* or *s3* may mask a more complex relationship which is not expressed fully for reasons of space or custom. » Aussi pp. 106-07 : « The result of this brief survey tends to demonstrate that terms of relationship in tomb-reliefs and stelae usually do indicate an actual relationship rather than a vague affinity, but the terms themselves may have a wider meaning than has hitherto been supposed. » Ou encore, l'étude sur les termes de la parenté au Moyen et Nouvel Empire menée par Robins, *ChronEg* 54 (1979), p. 201 : « The usual translation of *s3* is "son", but it has a wider sphere of reference which includes "grandson" and "descendant". » Voir aussi Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 41.

peut supposer que *šr.t* ait exprimé une appartenance générique à la génération suivante, incluant fils, neveux, beau-fils. Cela laisserait la possibilité que cette confusion soit passée encore plus inaperçue en ce qui concerne Cléopâtre III, nièce de Ptolémée VIII Évergète II. Un cas similaire est attesté dans le P. Tor. Totoès 48 A, où l'on affirme que Ptolémée XI Alexandre II était *šr* de Cléopâtre Bérénice III, alors qu'il était en fait son beau-fils et cousin germain.

La forte ressemblance entre les protocoles des P. Tor. Totoès 8 et 37, l'un daté de l'an 36 (07/05/134), l'autre de l'an 49 (03/07/121), cache en réalité les bouleversements de la guerre civile entre Ptolémée VIII Évergète II et sa soeur Cléopâtre II¹⁴⁷. Cela n'est qu'une conséquence du fait qu'ils sont du même scribe, Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A)¹⁴⁸. Pour analyser ces deux textes, il suffit d'indiquer le texte du P. Tor. Totoès 8¹⁴⁹, en signalant en note les variantes et les lacunes présentées dans le P. Tor. Totoès 37.

<p><i>ḥsb.t 36 ibd-4 pr.t (sw-)14 n Pr-ḳ3^{c.w.s.}</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr mnḥ s3</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.150} ḥrm (Klwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w</i> <i>nty pr¹⁵¹</i></p>	<p>L'année de règne 36, mois Pharmouthi, jour 14 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,</p>
<p><i>ḥrm t3 Pr-ḳ3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t</i></p>	<p>et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur,</p>
<p><i>ḥrm t3 Pr-ḳ3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f</i> <i>s.ḥm.t n3 nṯr.w mnḥ.w¹⁵²</i></p>	<p>et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme, les dieux Évergètes,</p>

147Samuel, *Ptolemaic chronology*, pp. 143-45 et 168 ; Mørkholm, *ANS* 20 (1975), pp. 10-11 ; Chauveau, *L'Égypte*, p. 55 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 136-39, 155 et 188 ; Hölbl, *History*, pp. 197-203 ; Huß, *Ägypten*, pp. 608-15 et 621-22 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 66 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 50-63, 77 et 79 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 166 ; Bennett, « Cleopatra II », nn. 15-19, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 65, 145, 179-80, 188, 191-92, 215, 254-55, 259, 273-345, 349-50, 380-82, 454-58, 465, 484-85, 488 et 490.

148Voir Chapitre 7 L.

149Traduction dans Hoffmann, *Ägypten*, p. 80.

150Après l'expression de la filiation, bien conservée, dans le P. Tor. Totoès 37 il ne subsiste que le dernier monolittère s et la formule de souhait du nom du père Ptolémée V Épiphane, le reste étant tombé en lacune.

151*ḥrm (Klwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr* : quoique le passage y soit bien conservé, les mentions de la mère Cléopâtre I^{re} et de l'épithète « Épiphane » pour les parents de Ptolémée VIII Évergète II sont absentes du P. Tor. Totoès 37.

152Les épicleses qui suivent le nom de Cléopâtre III sont presque entièrement en lacune dans le P. Tor. Totoès 37. Bien

<p><i>irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w¹⁵³ n3 ntr.w mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr mr mw.t.t̄=f p3 ntr r-tn it.t̄=f irm p3 ntr mnḥ¹⁵⁴</i></p>	<p>avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et du dieu Évergète,</p>
<p><i>irm t3 f3y qn n^cš (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t</i></p>	<p>avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>
<p><i>irm t3 f3y dn nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn¹⁵⁵</i></p>	<p>avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie,</p>
<p><i>irm t3 w^cb.t (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s¹⁵⁶</i></p>	<p>avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator,</p>
<p><i>r-ḥ(.t) n3 nty smn (n) R^c-qd irm n3 nty smn n P3-sy nty n p3 tš n Nīw.t¹⁵⁷</i></p>	<p>conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à ceux qui sont établis à Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes</p>

À partir de l'an 34 (137/136)¹⁵⁸, on constate dans les papyrus provenant de Haute Égypte publiés à ce jour une tendance (apparemment systématique dans les textes démotiques, avec quelques exceptions en grec¹⁵⁹) à ne plus citer dans le détail que les sacerdoces d'Alexandrie et non ceux de Ptolémaïs¹⁶⁰. En démotique, la formule la plus détaillée est celle présentée dans le P. Tor. Totoès 8 et

que la place au début de la l. 3 soit apparemment limitée, la restitution de la séquence *t3y=f s.ḥm.t n3 ntr.w mnḥ.w* s'impose. L'épithète « les dieux Évergètes » est assurée par la fin de *mnḥ.w*, la seule partie clairement lisible au début de la ligne, alors que l'appellation « sa femme » est systématiquement appliquée à Cléopâtre III dans les protocoles contemporains de la main d'Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) (voir Chapitre 7 L).

153Les épithètes pour les dieux Adelphe et les dieux Évergètes sont presque complètement en lacune dans le PP. Tor. Totoès 37 : *n3 ntr.w [sn.w n3 ntr.w mnḥ].Jw*. Ici Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 89-90, a lu la fin de l'épithète des dieux Philomètors à la place des dieux Évergètes. Voir Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 56 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 381.

154*r-tn it.t̄=f irm p3 ntr mnḥ* : le P. Tor. Totoès 37 présente la variante *rf-tn it.t̄=f n3] ntr.w mnḥ.w*. La manque de place en lacune et son absence d'autres papyrus rédigés par Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) (voir Chapitre 7 L), invitent à ne pas restituer la particule *irm*.

155Le titre de la canéphore est fort lacunaire dans le P. Tor. Totoès 37, mais on peut le restituer sur la base des autres textes écrits par Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) (voir Chapitre 7 L), absolument cohérents dans ce passage : *[irm t3 f3y dn] 'nbw' m-b3ḥ [(J3r[sy]n^{c.w.s.} t3 mr sn*.

156Seule la fin de l'épithète d'Arsinoé III est tombée en lacune au début de la l. 7 du P. Tor. Totoès 37 : *t3 mr [it.t̄=s]*.

157Dans le P. Tor. Totoès 37, la première partie de la formule est perdue au début de la l. 7, mais les restes encore lisibles montrent qu'Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) a opté pour une version abrégée, comme il l'a fait aussi dans les *P.Choach.Survey* 35 et 36 (les deux du 09/07/124), *P.Brit.Mus.* IV 22 et *P.Choach.Survey* 43 (les deux du 02/03/119), *P.Choach.Survey* 45 (31/10/119) et 46 A (22/05/118) : *[r-ḥ(.t) n3 nty smn] (n) R^c-qd (n) P3-sy (n) p3 tš Nīw.t*.

158P. Münch. Dem. 3, daté du 28/10/137 environ [Reich, *WZKM* 25 (1911), pp. 315-16] ; *P.Choach.Survey* 17 A du 30/01/136 [Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 25-30 et 37-42] ; *P.Erbstreit* 16 du 24/04 - 23/05/136 (pour l'année correcte, voir Pestman, *Chronologie*, p. 129, n. 37 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 205).

159Les *P.Ad.* 1 du 17/09/134, *Stud.Pal.* IV 1 de l'an 44 (127/126) et *P.Lond.* III 879 du 03/11/123 présentent des protocoles complets. Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 384.

160Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 302, 309 et 348.

d'autres documents contemporains¹⁶¹. Une variante montre la substitution du *r-h(.t)* initial par la préposition *irm*¹⁶², une autre, la suppression du verbe *smn* devant *Pr-sy*, graphie alternative de *P3-sy* pour indiquer la ville de Ptolémaïs¹⁶³. Bien que partiellement en lacune, le P. Tor. Totoès 37 montre une version plus concise : *[r-h(.t) n3 nty smn] (n) R^c-qd (n) P3-sy (n) p3 tš Nīw.t*. Cette variante est aussi souvent employée dans d'autres textes contemporains¹⁶⁴, comme son alternative *irm n3 nty smn(.w) n R^c-qd (irm) P3-sy nty n p3 tš n Nīw.t*¹⁶⁵ ou l'expression encore plus raccourcie *r-h(.t) n3 nty smn (n) R^c-qd (n) P3-sy*¹⁶⁶. Leurs parallèles en grec sont représentés par des formules qui suivent les prêtresses d'Alexandrie, à savoir τῶν οὐσῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι, ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερειῶν καὶ κανηφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν¹⁶⁷, ou encore τῶν ὄντων ἐν Ἀλεξανδρείαι, ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερειῶν καὶ κανηφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν ἐν Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος¹⁶⁸, deux locutions que l'on peut traduire par « celles / ceux qui sont établi(e)s à Alexandrie et à Ptolémaïs de la Thébaïde, du temps des prêtres, des prêtresses et de la canéphore qui sont établis (à Ptolémaïs de la

161 *P.Choach.Survey* 83 du 10/09/133, 31 A du 30/01/124 et 41 du 07/03/120 ; P. Tor. Totoès 53 du 01/02/118. Le scribe Kollouthès fils de Pabis (TM Per 9804 = 62369) y a apporté une légère modification dans les *P.Tor.Amen.* 15, *P.Tor.Choach.* 13 et 10, les trois datés de l'an 44 (127/126), en introduisant les sacerdoces de Ptolémaïs avec une relative au futur : *r-h(.t) n3 nty smn R^c-qd irm n3 nty iw=w r smn=w (n) Pr-sy (nty) (n) p3 tš Nīw.t*. Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 308 et 386.

162 *P.Adl.Dem.* 2 du 15/12/124 et *P.Ryl.Dem.* 17 du 10/03/118, les deux rédigés par Espnoutis fils de Teos (TM Per 163). Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 383 et 390.

163 *P.Choach.Survey* 39 du 06/01/121 ; *P.Tor.Amen.* 10 du 20/01 - 18/02/118 ; *P.Tor.Amen.* 17, datant d'autour du 22/09/118 ; *P.Choach.Survey* 47 du 08/05/117. Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 385, 389 et 391-92.

164 *P.Erbstreit* 16 du 24/04 - 23/05/136 (pour l'année correcte, voir Pestman, *Chronologie*, p. 129, n. 37 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 205) ; *P.Choach.Survey* 22 du 23/12/127 ; *P.Choach.Survey* 34, 35 et 36, les trois du 09/07/124 ; *P.Brit.Mus.* IV 22 et *P.Choach.Survey* 43, les deux du 02/03/119 ; *P.Choach.Survey* 45 du 31/10/119 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 15-18) ; *P.Choach.Survey* 46 A du 22/05/118. Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 335, 387-88 et 390. L'auteur de tous ces textes, sauf les deux premiers, est Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) : voir Chapitre 7 L.

165 P. Münch. Dem. 3, daté du 28/10/137 environ [d'après la traduction de Reich, *WZKM* 25 (1911), p. 315-16, le nom de la seule ville de Ptolémaïs n'aurait pas été indiquée dans le protocole] ; *P.Choach.Survey* 17 A du 30/01/136 ; *P.Brit.Mus.* IV 33 du 19/12/136 ; *P.Ryl.Dem.* 19 daté probablement du 16/03/118 ; *P.Batav.* 5 du 02/05/118 ; *P.Ryl.Dem.* 18 du 04/10/117. Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 390.

166 *P.Tor.Amen.* 9 du 14/08/125 : voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 310 et 338. Le *P.Choach.Survey* 20 du 02/09/127 offrirait une version divergente : *r-h(.t) n3 nty smn (n R^c-qd) irm n3 nty smn (n) Pr-sy* : voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 335. Pestman, *Theban choachytes*, p. 96, n. c, a proposé de considérer l'omission du nom de la ville d'Alexandrie comme intentionnelle, manifestant l'absence des prêtres éponymes de la capitale de l'Égypte pendant la guerre civile.

167 *SB XXVIII* 16852 du 29/06/132.

168 *P.Ryl.* IV 581 du 31/03/121, de la main de l'agoranome Héliodoros (TM Per 37). Ce même personnage, dans un autre texte plus ancien, le *P.Lond.* III 879 du 03/11/123, a employé la même locution, en mentionnant toutefois tous les sacerdoces de Ptolémaïs après la première citation de Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος. On constate la même chose dans le *P.Adl.* 1 du 17/09/134 et il faudrait probablement restituer la fin de la formule dans la lacune à la fin du protocole du *Stud.Pal.* IV 1 de l'an 44 = 127/126.

Thébaïde) ». Une autre variante¹⁶⁹ met en exergue le prêtre de Ptolémée I^{er} Sôter plutôt que la canéphore à Ptolémaïs : ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερέων Πτολεμαίου μὲν Σωτήρος τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν ἐν Πτολεμαίδι. Mais la version grecque la plus courte est celle attestée par le P. Tor. Totoès 9 : ἐφ' ἱερείων καὶ ἱερείων τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν ἐν Πτολεμαίδι. De plus, certains papyrus, quoique provenant du sud du pays, ne contiennent aucun renvoi aux prêtres de Ptolémaïs, comme si le seul clergé installé était celui de la capitale. Cela est le cas dans le *P.Horak* 29 du 12/07/143, écrit à Assiout, lequel semble clore le protocole avec l'énumération seule des sacerdoces alexandrins.

La tendance à la réduction des protocoles dans le sud du pays se traduit parfois par l'omission des prêtresses alexandrines¹⁷⁰ ou de l'une des deux Cléopâtres¹⁷¹, ou par l'utilisation de protocoles très courts qui se limitent à citer uniquement le nom de Ptolémée VIII Évergète II avec son père¹⁷² ou ses deux parents¹⁷³, éventuellement avec l'ajout de la seule Cléopâtre III et ses enfants, pendant la révolte de Cléopâtre II¹⁷⁴. Dans ces derniers cas, on remarque l'emploi constant en démotique de la même phrase en clôture : ἶρμ n3 nty smn(.w) (n) R^c-qd (n) P3-sy nty n p3 tš n Nīw.t, « avec ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes ».

La révolte de Cléopâtre II a entraîné son exclusion des protocoles au nom de son frère entre le 29/06/132 (*SB* XXVIII 16852)¹⁷⁵ et le 09/11/132 (*P. Dem. Memphis* 5 A+B)¹⁷⁶. Cependant, les

169 *Chrest. Wilck.* 107 du 09/01/127. Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 302, n. 146 et p. 334.

170 Outre leur absence totale dans les P. Tor. Totoès 7 et *P.Choach.Survey* 83 du 10/09/133, on constate l'oubli de la seule prêtresse d'Arsinoé III Philopator dans le *P.Choach.Survey* 20 du 02/09/127 (Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 335) et de cette dernière et de l'athlophore dans le *P.Choach.Survey* 22 du 23/12/127. Ces quatre papyrus sont tous à attribuer à une seule et même main : celle d'Esminis fils de Pabis (TM Per 8342). Les trois premiers conservent son nom à la fin du texte ; pour l'attribution à ce scribe du dernier texte, dont la fin manque et qui n'est connu que par des copies, voir Pestman et al., *Recueil* I, p. 155 et Pestman, *Theban choachytes*, p. 79. Par conséquent, il est possible d'attribuer l'absence de certaines ou de l'entier des prêtresses alexandrines dans les protocoles datés de Ptolémée VIII Évergète II à son seul bon vouloir.

171 Phénomène que l'on peut déjà constater dans le *P.Brit.Mus.* IV 32 du 06/04/141, où la mention de Cléopâtre II manque. Sur les problématiques concernant le *P.Choach.Survey* 16 du 07/09/140 et le P. Stras. Bibl. Nat. Wiss. Ges. 15 de l'an 33 [138/137 : Spiegelberg, *RecTrav* 35 (1913), pp. 82-86], voir Appendice D.

172 *P.Brit.Mus.* I 10500 du 06/03/125 : voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 309-10 et 338.

173 *P.Dryton* 5 du 25/03/123 : Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 383.

174 *P.Bürgsch.* 9 du 05/05/124 (pour la date, voir Pestman, *Amenothès*, p. 139, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 105 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 117) : voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 339.

175 Quenouille, *APF* 48 (2002), p. 72 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 274-75, 322 et 453.

176 Bien que partiellement lacunaire, la formule de datation n'offre pas assez de place pour le nom et les épicleses de

Alexandrins auraient contraint Ptolémée VIII Évergète II et Cléopâtre III à fuir la capitale quelques temps après le déclenchement des troubles, entre 131/130 et 127/126, pour trouver temporairement refuge à Chypre¹⁷⁷. De fait, deux papyrus de Haute Égypte, le *UPZ* II 217 et le *P.Bad.* II 2, datés respectivement de l'an 2 (22/11/131) et de l'an 3 (29/10/130) du règne de la seule Cléopâtre II, portent un protocole où elle est présentée comme la « déesse Philomètor Sôteïra » (titre qui renvoyait à la fois à son premier mari et au fondateur de la dynastie lagide)¹⁷⁸, accompagnée de ses propres prêtres éponymes, parmi lesquels évidemment aucun n'est consacré à Ptolémée VIII Évergète II ou à Cléopâtre III¹⁷⁹. Alors que le P. Dem. Memphis 5 A+B montre la permanence dans la capitale des sacerdoces fidèles au roi le 09/11/132, grâce à l'expression *[n3 nt]y hpr (n) R^c-qd*, « [ceux qu]i sont à Alexandrie »¹⁸⁰, le P. Dem. Memphis 6 du 30/09/131 fait clairement allusion à la guerre civile, en faisant suivre la liste des prêtres éponymes par la phrase *n3 nty hpr irm Pr-^{c3}^{c.w.s.}*, « ceux qui sont avec le souverain^{v.p.s.} »¹⁸¹, mieux explicitée par le parallèle *m-s3 Pr-^{c3}^{c.w.s.}*,

- Cléopâtre II : Martin, *Memphite necropolis*, p. 126, n. ii ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 275, 322 et 454. Sur le déclenchement de la guerre civile, voir Pestman, *Chronologie*, p. 62 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 436 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 154, n. 68 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 150 ; Huß, *Ägypten*, p. 608, n. 88 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 50-59 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 273-92.
- 177Mitford, *JHS* 79 (1959), p. 103 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 62 ; Mooren, *AncSoc* 4 (1973), pp. 128-29 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 54 et 56 et *OLP* 28 (1997), p. 113 ; Chauveau, *L'Égypte*, p. 19 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 136 et 188 ; Hölbl, *History*, pp. 197, 200 et 286 ; Huß, *Ägypten*, pp. 610-14 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 54, 58 et 108 ; Bennett, « Cleopatra II », nn. 16 et 18, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, p. 152 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 281-85, 304-05, 308, 316 et 454-55.
- 178Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 120 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), p. 54 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 69 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 165 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 67 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 296-97, 314, 316, 465, 481 et 485. Les deux textes commencent par : Βασιλευούσης Κλεοπάτρας θεᾶς Φιλομήτορος Σωτείρας. Ce titre n'est pas attesté en démotique : Pestman, *Chronologie*, p. 62, n. g ; Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, p. 1263, n. 2.
- 179Cela est visible malgré les lacunes partielles des deux documents vers la fin du titre pour le prêtre du culte dynastique à Alexandrie : Bilabel, *Griechische Papyri*, pp. 4-5 ; Wilcken, *Urkunden der Ptolemäerzeit II*, p. 262 ; Pestman, *Chronologie*, p. 60 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 150-51 et 189 ; Hölbl, *History*, pp. 197 et 286 ; Huß, *Ägypten*, p. 608, n. 92, p. 609, n. 112 et p. 612, n. 132 ; Bennett, « Cleopatra II », nn. 17-18, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, pp. 121-22 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 296-98, 303-04, 320, 326, 331 et 348.
- 180Tournure aussi employée dans la région memphite dans les *P.Recueil* 4 (14/02/108), 6 (15/02/108) et 5 (an 9 = 109/108), rédigés pendant une période de relative tranquillité du point de vue des conflits dynastiques : Pestman et al., *Recueil II*, p. 45, n. e, p. 54, n. d et p. 62, n. e.
- 181Cette expression indiquerait que ces prêtres éponymes n'étaient pas à Alexandrie, mais qu'ils avaient quitté la capitale pour accompagner Ptolémée VIII Évergète II : Winnicki, *JJP* 21 (1991), pp. 93-94 ; Clarysse, dans Mooren (éd.), *Politics, administration and society*, p. 49 ; Huß, *Ägypten*, p. 612, n. 135 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 57-58 ; Martin, *Memphite necropolis*, p. 141, n. iv ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, p. 121 ; Cheshire, *Enchoria* 34 (2014/2015), p. 33 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 284-85 et 325. Ptolémée VIII Évergète II se serait enfui vers Chypre avec Cléopâtre III vers la fin du mois de septembre 131, étant donné que le P. Dem. Memphis 6 porte la date égyptienne de l'an 40,

« derrière le souverain^{v.p.s.} »¹⁸², auxquels fait pendant en grec la locution τοῦ ὄντος / τῶν οὐσῶν ἐν τῷ τοῦ βασιλέως στρατοπέδῳ, « celui qui est / celles qui sont dans le camp du roi »¹⁸³. En parallèle, le P. Dem. Memphis 5 A+B, parmi les textes publiés à ce jour¹⁸⁴, introduit pour la première fois à Alexandrie, en position prééminente devant l'athlophore, un autre sacerdoce, celui du « hiéropolos », qui semble se référer à Cléopâtre III¹⁸⁵. Le seul témoin de cette période dans les archives de Totoès est le P. Tor. Totoès 9 du 21/12/129.

Βασιλεύοντος Πτολεμαίου θεοῦ Εὐεργέτου	Sous le règne de Ptolémée, le dieu
τοῦ Πτολεμαίου καὶ Κλεοπάτρας θεῶν Ἐπιφανῶν	Évergète, fils de Ptolémée et Cléopâtre, les dieux Épiphanes,
καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας τῆς γυναικὸς θεᾶς Εὐεργέτιδος ἔτους μβ,	et de la souveraine Cléopâtre, sa femme, la déesse Évergète, l'an 42,

6 Thôth, mais que des monnaies alexandrines à son nom portent encore la date de l'an 40 = 131/130 : Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 11 ; Hölbl, *History*, p. 197 ; Huß, *Ägypten*, p. 608 ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, p. 123 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 284-85. De toute façon, d'après Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 151 et Hölbl, *History*, p. 199 et p. 218, n. 93, la formule du P. Dem. Memphis 6 montre une volonté de distinction nette entre les deux collègues sacerdotaux et leur emploi par les deux camps comme des instruments de propagande.

182 Formule qui suit chaque sacerdoce dans le *P.Hawara* 8 A+B + *P.Cair.* III 50134 C du 23/05/129 [Vleeming, *Enchoria* 25 (1999), pp. 137-38] : Lüddeckens, *Hawara* I, pp. 96-97, n. 7, qui a proposé aussi d'y voir, durant les ans 130 - 129, le loyalisme envers Ptolémée VIII Évergète II de la région du Fayoum où se trouvait Hawara ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 299, n. 125 et p. 332.

183 Dans le *Chrest. Wilck.* 107 du 09/01/127, cette phrase s'applique respectivement au prêtre du culte dynastique et aux trois prêtresses des reines lagides : Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyrskunde*, p. 137 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 84 ; Winnicki, *JJP* 21 (1991), pp. 93-94 ; Clarysse, dans Mooren (éd.), *Politics, administration and society*, p. 49 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 151 ; Hölbl, *History*, p. 199 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 57 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 18, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, p. 122 ; Cheshire, *Enchoria* 34 (2014/2015), p. 33 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 302 et 334.

184 Le P. Tebt. Suppl. Dem. 155, daté de l'an 133/132, encore inédit, pourrait en conserver l'attestation la plus ancienne : Lippert, dans Lippert et Schentuleit (éd.), *Graeco-Roman Fayum*, p. 168 ; Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte*, p. 67, n. 217.

185 Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 137-38 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 62, 146-47, 151-52 et 155 ; Lüddeckens et al., *Demotische und Koptische Texte*, p. 36, nn. 9-10 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 66 ; Pierce, *Three demotic papyri*, pp. 32-33 ; Reymond et Barns, *Embalmers' archives from Hawara*, pp. 60-61, n. 2 ; Brunsch, *Enchoria* 11 (1982), p. 139 ; Lüddeckens, dans *Papyrus Erzherzog Rainer (P. Rainer Cent.)*, pp. 179-80, nn. u-w ; Thissen, dans Bondi et al. (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, pp. 516-19 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 699 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 19-20 ; Colin, *ZPE* 102 (1994), pp. 271-87 et 292-93 ; Zauzich, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion I*, p. 745-49 ; Lüddeckens, *Hawara* I, p. 97, n. 8 et p. 106, n. 6 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 151-53 et 189 ; Hölbl, *History*, pp. 199 et 286 ; Huß, *Ägypten*, p. 624 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 70 ; Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte*, p. 67 ; Martin, *Memphite necropolis*, p. 126, n. iii ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, pp. 67-68 ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, pp. 119-21 ; Cheshire, *Enchoria* 34 (2014/2015), pp. 29-47 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 275, 297, 320, 322, 325, 348, 381, 383, 387-88, 391, p. 483, n. 38 et p. 485.

ἐφ' ἱερέως τοῦ ὄντος Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν Φιλοπατόρων καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ Εὐπάτορος καὶ θεῶν Εὐεργετῶν,	du temps du prêtre qui est établi d'Alexandre, des dieux Sôtters, des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et des dieux Évergètes,
ἄθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέτιδος,	et de l'athlophore de Bérénicé Évergète,
κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου,	et de la canéphore d'Arsinoé Philadelphie,
ἱερείας Ἀρσινόης Φιλοπάτορος,	et de la prêtresse d'Arsinoé Philopator,
ἐφ' ἱερείων καὶ ἱερείων τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν ἐν Πτολεμαίδι, μηνὸς Ἀθὺρ κϚθ	et des prêtres et des prêtresses qui sont établis à Ptolémaïs, mois Hathyr, jour 29

Ce texte est l'un des rares à décliner au singulier l'épithète de dieu ou déesse Évergète pour chacun des souverains séparément¹⁸⁶. Pendant cette période de troubles, au contraire, tous les autres documents énoncent la seule divinisation du couple royal, avec l'apposition au pluriel. D'autre part, en Haute Égypte, l'usage persiste de désigner le roi au tout début du protocole comme « le souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète », en lui attribuant donc la même épithète deux fois. Par rapport à la situation variable et confuse de la période qui précède la rébellion, on remarque dorénavant au contraire l'insertion cohérente et constante du « dieu Philomètor » au singulier et des « dieux Évergètes » au pluriel dans le culte alexandrin¹⁸⁷, comme observé dans le P. Tor. Totoès 37. Cependant, ce papyrus ne signale pas Alexandrie en tant que siège des sacerdoces mentionnés, avant la mention raccourcie de ceux de Ptolémaïs. Pestman, s'appuyant sur le *P.Choach.Survey* 20 du 02/09/127¹⁸⁸, de même que Veïsse pour le même document des archives de Totoès et le

186L'unique autre exemple sûr est le *Chrest.Wilck.* 107 du 09/01/127 : voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 334.

187L'acte de vente du *CPR* XXIX 3 du 02/11/119 est le seul à mentionner après le « dieu Philomètor » et les « dieux Évergètes » deux couples encore : « des dieux Philomètors et des dieux Évergètes ». Il s'agit visiblement d'une faute du scribe, étant donné qu'à la même ligne il a répété deux fois les paires des dieux Philadelphes et des dieux Évergètes. À la fin du protocole, il a omis la prêtresse d'Arsinoé III Philopator. La liste des sacerdoces dans l'acte de cession qui suit ne présente aucune irrégularité : Schentuleit et Vittmann, *Urkunden aus Soknopaiu Nesos*, p. 55, n. à la l. 2 et p. 56, n. à la l. 4 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 388.

188Pestman, *Theban choachytes*, p. 96, n. c. Ainsi Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 304 et 335.

P.Ehevertr. 7 D + P. Cair. JdE 34662 du 26/02/128¹⁸⁹, ont proposé d'interpréter cette omission comme volontaire. Celle serait l'indication que les prêtres éponymes fidèles à Ptolémée VIII Évergète II n'étaient pas installés dans la capitale à ce moment-là. Enfin, la nouvelle prêtrise du « hiéropolos » est absente¹⁹⁰.

Après la fuite de Cléopâtre II en Syrie¹⁹¹, la réconciliation entre les deux parties adverses s'affiche en l'an 46 (125/124) dans les *P.Choach.Survey* 34, 35 et 36, trois papyrus datés du 09/07/124¹⁹². La nouvelle entente royale comporte une fois encore trois souverains associés au pouvoir, désormais invariablement divinisés tous ensemble comme « dieux Évergètes » à la fin de la formule de datation¹⁹³, comme semblent le confirmer les signes lisibles au début de la l. 3 du P. Tor. Totoès 37, rédigé à cette époque. Outre ce dernier, le P. Tor. Totoès 53 du 01/02/118 appartient lui aussi à cette phase et mérite d'être cité pour ses particularités.

189Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 57-58, n. 112. Ainsi Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 302. Pour le P. Cair. JdE 34662, voir Lüddeckens, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 240-43.

190Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 333.

191Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 62 ; Chauveau, *L'Égypte*, p. 19 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 138 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 153 ; Hölbl, *History*, pp. 200-01 ; Huß, *Ägypten*, p. 613 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 54-55, 60 et 63 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 18, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 305-08, 311, 320, 341-45, 455 et 490.

192Pestman, *Chronologie*, pp. 61-62 ; Pestman, *Amenothés*, p. 139, n. b ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 61, n. 3 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 96, n. b et p. 130, n. c ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 54 et 56 et *OLP* 28 (1997), p. 113 ; Huß, *Ägypten*, p. 615, n. 157 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 60 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 166 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 68 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 19, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, pp. 152 et 155 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 308 et 339 et p. 344, n. 13. Selon la restitution du protocole par Messeri Savorelli, dans Capasso (éd.), *Papiri documentari greci*, pp. 79-82, le SB XXII 15537 montrerait la réintégration de Cléopâtre II dans l'association au pouvoir avec Ptolémée VIII Évergète II et Cléopâtre III dès le 25/01/124 : Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 344 et 457. Cependant, l'état extrêmement lacunaire du protocole empêche de l'utiliser comme un point d'appui solide pour une telle reconstitution historique.

193En plus des deux papyrus qui viennent d'être évoqués, on peut mentionner : P. Brit. Mus. EA 10385 du 02 - 13/10/124 [Martin, *BMSAES* 23 (2016), pp. 83-85] ; *P.Ehevertr.* 8D et 8Z, les deux du 05/11/124 (pour la datation, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 199-200 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 117) ; *P.AdL.Dem.* 2 du 15/12/124 ; *CPR* XXIX 2 du 12/12/122 ; *P.Choach.Survey* 39 du 06/01/121 ; *P.Ryl.* IV 581 du 31/03/121 ; *P.Choach.Survey* 41 du 07/03/120 ; *P.Brit.Mus.* IV 22 et *P.Choach.Survey* 43, les deux du 02/03/119 ; P. Brit. Mus. EA 10398 du 21/06/119 [Brunsch, dans Apelt et al. (éd.), *Studia in honorem Fritz Hintze*, pp. 71-75] ; *P.Cair.* II 30628 du 21/05 - 19/08/119 (le mois est en lacune, mais la saison semble bien être šmw et le jour 2) ; *P.Choach.Survey* 45 du 31/10/119 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 15-18) ; *CPR* XXIX 3 du 02/11/119 ; *P.Tor.Amen.* 10 du 20/01 - 18/02/118 ; *P.Oxf.Griffith* 57 du 02/03/118 [pour la datation, voir Chauveau, *BIFAO* 91 (1991), p. 120, n. 3 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 296 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 121] ; *P.Ryl.Dem.* 17 du 10/03/118 ; *P.Batav.* 5 du 02/05/118 ; *P.Choach.Survey* 46 A du 22/05/118 ; *P.Hawara* 9 A+B du 19/08/118 ; P. Pavia Dem. 1120 du 21/09/118 [Botti, *Bollettino Storico Pavese* 2 (1939), pp. 9-22 ; pour la date, voir Colin, *Enchoria* 21 (1994), p. 143, n. 6 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 605 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 122] ; *P.Choach.Survey* 47 du 08/05/117 ; *P.Ryl.Dem.* 18 du 04/10/117. Voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 383-92.

<i>ḥsb.t 52 tpy pyr(.t) (sw-)13 n Pr-^c3^{c.w.s.}</i>	L'année de règne 52, mois Tybi, jour 13 du
<i>Ptlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr mnḥ^{c.w.s.} s3</i>	souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Évergète ^{v.p.s.} ,
<i>Ptlwmys^{c.w.s.}</i>	fils de Ptolémée ^{v.p.s.} ,
<i>irm t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t Glwptr3^{c.w.s.}.t t3y=f</i>	et de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} , son
<i>ḥm.t</i>	épouse,
<i>irm w^cb n 3lgsntrs^{c.w.s.} n3 nṯr.w sn.w</i>	avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.} , des dieux
<i>n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w nty pyr n3</i>	Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux
<i>nṯr.w [...] n3 nṯr.w mr it.t=f w p3 [nṯr] mr</i>	Épiphanes, des dieux [...], des dieux
<i>mw.t.t=f p3 nṯr mr it.t=f p3 nṯr r-ṯn</i>	Philopators, du [dieu] Philomètor, du dieu
<i>it.t=f n3 nṯr.w [mnḥ](.w)</i>	Philopator, du dieu Eupator, des dieux
<i>iw t3 f3y qny n^cš Brnyg3^{c.w.s.}.t t3 mnḥ.t</i>	[Évergète]s,
<i>iw t3 f3y dne nbw m[-b3ḥ] 3rsyn3^{c.w.s.}.t</i>	alors qu'il y a l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.}
<i>t3 mr sn</i>	Évergète,
<i>iw t3 w^cb.t m-b3ḥ 3rsyn3^{c.w.s.}.t t3 mr</i>	alors qu'il y a la canéphore [d']Arsinoé ^{v.p.s.}
<i>it.t(=s)</i>	Philadelphie,
<i>r-ḥ.t n3 nty smn n R^c[-qd i]rm n3 nty</i>	alors qu'il y a la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.}
<i>smn n P3-sy nty (n) p3 tš n Nīw.t</i>	Philopator,
	conformément à ceux qui sont établis à
	Alexan[drie e]t à ceux qui sont établis à
	Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes

À l'exclusion des protocoles très raccourcis qui ne citent que le nom de Ptolémée VIII Évergète II¹⁹⁴, il s'agit d'un des rares papyrus ne mentionnant pas à cette période sa soeur Cléopâtre II, autrement associée au pouvoir jusqu'à la fin du règne de son frère¹⁹⁵. Une autre spécificité, déjà visible dans le P. Tor. Totoès 37, consiste dans l'indication de la filiation de Ptolémée VIII Évergète

194P.Dryton 5 du 25/03/123 : Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 383.

195Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 389. Un autre cas semblable est le P.Lond. III 879 du 03/11/123 : Huß, *Ägypten*, p. 616 (cité par Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 346, n. 18 et p. 384), a attribué son omission dans ce dernier texte au fait que Pathyris, son lieu de rédaction, s'était rangée du côté de Ptolémée VIII Évergète II et Cléopâtre III pendant la guerre civile.

II. Lorsqu'elle est explicitée, plusieurs scribes, exclusivement en Haute Égypte, se sont parfois limités à ne mentionner que le nom de son père, sans évoquer ni sa mère, ni leur épithète commune de « dieux Épiphanes »¹⁹⁶.

En outre, la liste des Lagides honorés à Alexandrie est pour le moins particulière : d'abord, les dieux Sôtères ne semblent pas être pris en compte, un cas unique dans les papyrus de l'époque¹⁹⁷. Ensuite, l'ordre des plus anciens couples royaux de la dynastie demeure confus, fait exceptionnel lui aussi. Les dieux Adelphe et les dieux Évergètes sont suivis par les dieux Épiphanes, par un couple dont l'épithète est complètement perdue puis par les dieux Philopators. Étant donné qu'aucun couple royal n'est absent, il est difficile de combler cette lacune¹⁹⁸. Soit on songerait à l'insertion à cet endroit des dieux Sôtères qui sinon manqueraient, soit à une répétition de la part du scribe, comme c'est le cas dans le *P.Cair.* II 30628 du 21/05 - 19/08/119¹⁹⁹, citant apparemment deux fois les dieux Philopators, ou encore l'acte de vente du *CPR XXIX 3* du 02/11/119, qui double d'abord les dieux Philadelphes et le premier couple Évergète, et enchaîne ensuite avec le dieu Philomètor, les dieux Évergètes, et encore les dieux Philomètors et les dieux Évergètes²⁰⁰. Enfin, on remarque pour la première fois l'introduction fort probable dans le culte dynastique de Ptolémée dit « Memphitès »²⁰¹. Fils de Ptolémée VIII Évergète II et de Cléopâtre II, né à Memphis lors des rites pharaoniques du couronnement royal en 144/143, il a été probablement nommé prêtre éponyme alexandrin en l'an 36

196 *P.Choach.Survey* 14 du 08/05/141, 20 du 02/09/127 et 22 du 23/12/127 ; *P.Tor.Amen.* 15 du 11-20/01/126 ; *P.Tor.Choach.* 13 du 15/06/126 et 10 du 16/09/126 ; *P.Brit.Mus.* I 10500 du 06/03/125 ; *P.Tor.Amen.* 9 du 14/08/125 ; *P.Choach.Survey* 31 A du 30/01/124, 39 du 06/01/121 et 41 du 07/03/120 ; *P.Brit.Mus.* IV 22 et *P.Choach.Survey* 43, les deux du 02/03/119 ; *P.Choach.Survey* 45 du 31/10/119 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 15-18) ; *P.Tor.Amen.* 10 du 20/01 - 18/02/118 ; *P.Choach.Survey* 46 A du 22/05/118 et 47 du 08/05/117. Tous ces textes sont en démotique : voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 249, n. 20, pp. 334-38, 348, 385-90, 392 et 461. Les seuls papyrus grecs qui manifestent la même particularité sont les *SB XXIV* 15973 et 15974, les deux du 22/02/132. Ce trait paraît géographiquement marqué et semble donc confirmer l'hypothèse avancée par Kramer, *APF* 43 (1997), p. 328, qui localiserait leur rédaction en Haute Égypte.

197 Pestman, *Chronologie*, p. 146, n. a.

198 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 92, n. 2, ainsi que Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 354 et 389, malgré la lacune, ont affirmé la possibilité de restituer à cet endroit les dieux Philomètors sans doute aucun, sans fournir d'autres explications.

199 D'après la photographie dans Spiegelberg, *Die demotischen Papyrus* II, pl. 41, le mois est en lacune, mais la saison semble bien être *šmw* et le jour 2 : *DemGloss*, pp. 507-08 et 707, *CDD Š*, p. 142 et *Days of the month*, p. 1. La période entre le 2 Pachons et le 2 Mésoré de l'an 51 de Ptolémée VIII Évergète II correspond au 21/05 - 19/08/119 : Grieshaber, *Date Converter for Ancient Egypt. Ptolemaic Kings*, <<http://egypt.online-resourcen.de/ptolemies>>.

200 L'acte de cession correspondant, au contraire, ne présente aucune irrégularité dans la liste des sacerdoces : Schentuleit et Vittmann, *Urkunden aus Soknopaiu Nesos*, p. 55, n. à la l. 2 et p. 56, n. à la l. 4 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 388.

201 Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 354-55 et 389.

(135/134)²⁰². Assassiné par Ptolémée VIII Évergète II lors du conflit avec Cléopâtre II en 130, alors âgé 14 ans, il a été divinisé peu avant la proclamation des décrets d'amnistie de 118, en signe de réelle réconciliation entre les deux enfants de Ptolémée V Épiphanes et de leurs factions respectives²⁰³. Le nouveau titre, sous la forme θεοῦ Νέου Φιλοπάτορος, ou bien θεοῦ Φιλοπάτ(ο)ρος Νέου, « dieu Ptolémée Néos²⁰⁴ Philopator », a donné lieu à différentes traductions en démotique selon l'origine géographique, jouant sur des divers synonymes pour rendre le mot Νέος (ou sur son omission). Le P. Tor. Totoès 53 montre la prédilection pour le simple $p\bar{3} n\bar{t}r mr \dot{it}.t=f$ dans la région thébaine²⁰⁵, solution utilisée aussi dans l'Hermopolite²⁰⁶. À Pathyris, on remarque une préférence de l'usage de $p\bar{3} n\bar{t}r hwn mr \dot{it}.t=f$ ²⁰⁷. La région memphite optait pour $p\bar{3} n\bar{t}r mn\dot{h}$

202 *P.Tebt.* III.1 810 du 29/07/134 : Hunt et Smyly, *The Tebtunis papyri. Volume III, part I*, p. 266, n. 3 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 32-33, n° 156 ; Chauveau, *RdE* 51 (2000), p. 257, n. 6 ; Bennett, « Ptolemy Memphites », n. 5.1, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/memphites_fr.htm>.

203 Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 128 ; Pestman, *Chronologie*, p. 54 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 154-56 et 165 ; Chauveau, *L'Égypte*, pp. 18-20 et 55-57 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 136-38 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142-43, 153-54 et 189 ; Hölbl, *History*, pp. 195, 197-198, 201-203 et 286 ; Huß, *Ägypten*, pp. 611 et 624 ; Chauveau, *RdE* 51 (2000), pp. 259-60 ; Huß, *ZPE* 140 (2002), pp. 40-42 ; Vittmann, *JEA* 90-Suppl. (2004), p. 54 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 139 ; Bennett, « Ptolemy Memphites », nn. 1-9, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/memphites_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 260, 269, 280-82, 288-89, 351-56, 374, 380, 454 et 485.

204 Le premier papyrus à introduire cette spécification supplémentaire, absente du P. Tor. Totoès 53, est le P. Pavia Dem. 1120 du 21/09/118 : $p\bar{3} n\bar{t}r mn\dot{h} mr [\dot{it}.t=f]$. Voir Botti, *Bollettino Storico Pavese* 2 (1939), pp. 9-22 ; pour la date, voir Colin, *Enchoria* 21 (1994), p. 143, n. 6 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II, p. 605 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 122.

205 Tous les autres textes des archives de Totoès qui attestent de ce titre (P. Tor. Totoès 10, 12, 14, 20, 21 A+B+C, 42, 30, 31 A+B, 33, 35 A+B, 48 et 36), le font dans cette forme jusqu'au règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}, ainsi que les suivants : *P.Choach.Survey* 46 A du 22/05/118, 47 du 08/05/117 et 51 du 20/10/114 (Hintze, *Champollion*, pl. 2, a publié une photographie du dernier avec le numéro d'inventaire erroné 3123) ; P. Chicago Field Museum 31323 de l'an 9 = 109/108 [Reich, *Mizraim* 2 (1936), pp. 38-42] ; *P.Choach.Survey* 64 du 01/04/103 ; *P.Tor.Choach.* 6 du 23/12/099 ; *P.Choach.Survey* 70 + 71 du 03/01/098. Les seules exceptions sont le *P.Ryl.Dem.* 18 du 04/10/117, provenant de Pathyris, et le *P.Hawara* 9 A+B du 19/08/118, qui présente la forme : $p\bar{3} n\bar{t}r r.\dot{ir} mr p\bar{3}y=f \dot{it}$.

206 *P.Dion.* 3 et 4, datés du 16/12/108, et probablement *P.Dion.* 1 du 24/06/110, quoique lacunaire : Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, p. 83, p. 179, n. 9 et p. 182. Cela reflète la situation dans les textes grecs de la région, les seuls à montrer le θεός Φιλοπάτωρ sans l'élément Νέος : sûrement dans le *P.Dion.* 21 du 13/03/113, probablement aussi dans les *P.Dion.* 13 (04/12/112) et 22 (13/02/111), qui portent le même formulaire que le premier, bien qu'ils présentent ce titre partiellement en lacune (Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, p. 179). L'inclusion du *P.Dion.* 20 du 10/01/105 dans ce groupe se fonderait sur l'absence de place en lacune pour la restitution de Νέος : Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, p. 180, n. 10 et p. 233.

207 *P.Ryl.Dem.* 24 du 13/07/113 ; *P.Ehevertr.* 40 du 29/11/112 [pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 196 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128] ; *P.Stras.Dem.* 7 du 18/05 - 15/06/111 ; *P.Ryl.Dem.* 23, rédigé sous le règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, mais dont la date est perdue ; *P.Stras.Dem.* 9 du 02/09/104 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 49-51) ; *P.Ehevertr.* 42, daté de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er} ; *P.Ehevertr.* 45 du 01/03/099 (pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 114) ; *P.Dryton* 9 du 16/03/095 (photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113092&partId=1&searchText=10514&page=1>) ; *P.Stras.Dem.* 6 du 03/09/095 (pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 356 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 144) ; *P.Stras.Dem.* 44 du 10/03/094 [Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 98-101] ; *P.AdL.Dem.* 20 du 03/07/093 (pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 145). Voir Pestman, *Chronologie*, p. 151, n. b et p. 154, n. a.

*mr it.t=f*²⁰⁸. Dans le Fayoum enfin, les scribes utilisaient *p3 ntr bry mr it.t=f*²⁰⁹. Selon toute vraisemblance, la divinisation du prince a eu du mal à s'imposer tout de suite puisque jusqu'à la fin du règne de Ptolémée VIII Évergète II, plusieurs documents ne la signalent pas encore²¹⁰.

E. Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II

À la mort de Ptolémée VIII Évergète II, survenue le 28/06/116, comme confirmé par une inscription du temple d'Edfou²¹¹, le pouvoir a été partagé entre Cléopâtre II, Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, fils de cette dernière²¹² : les seuls témoins connus à ce jour de cette courte période sont le *P.Ehevertr.* 39 du 29/10/116 et deux inscriptions hiéroglyphiques inédites d'une chapelle de Kalabsha actuellement partiellement remontée au sud de l'île d'Eléphantine²¹³. Le décès

- 208P. Pavia Dem. 1120 du 21/09/118 [Botti, *Bollettino Storico Pavese* 2 (1939), pp. 9-22 ; pour la date, voir Colin, *Enchoria* 21 (1994), p. 143, n. 6 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 605 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 122] ; *P.Cair.* II 30602 et 30603, les deux du 06/04/115 ; P. Vat. Gr. 22 du 06/02/108 [Revillout, *RevEg* 3 (1885), pp. 25-27 et pl. 6-7] ; *P.Recueil* 4 (14/02/108), 6 (15/02/108) et 5 (an 9 = 109/108). Voir Spiegelberg, *RecTrav* 25 (1903), p. 13, n. 5 ; Pestman, *Chronologie*, p. 151, n. b ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 30 ; Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 59-60, n. 1.
- 209P. *Ashm.* I 3 du 21/04/115 ; *P.Hawara* 10 + *P.Cair.* III 50134 C du 11/03/114 [Vleeming, *Enchoria* 25 (1999), pp. 138 et 142] ; *P.Rain.Cent.* 4 du 03/07/110 ; *P.Hawara* 11, rédigé sous le règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, mais dont la date est perdue ; *P.Cair.* II 31079 et 31254, les deux du 05/09/105. Voir Pestman, *Chronologie*, p. 151, n. b et p. 154, n. a ; Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 59-60, n. 1.
- 210P. *Ryl.Dem.* 17 du 10/03/118 ; *P.Ryl.Dem.* 19, daté probablement du 16/03/118 ; *P.Batav.* 5 du 02/05/118 ; *P.Tor.Amen.* 17, datant autour du 22/09/118. Voir Griffith, *Rylands* III, p. 145, n. 3 ; Botti, *Bollettino Storico Pavese* 2 (1939), p. 10, n. 13 et p. 17, n. 73 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 46, n. d ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 355. On le constate encore dans le *P.Lond.* VII 2191, qui porte un protocole de Ptolémée VIII Évergète II, bien qu'il appartienne vraisemblablement au règne suivant : Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 149 ; Pestman, *JEA* 55 (1969), pp. 137-38.
- 211Edfou VII, 9, 3-4 : Skeat, *The reigns of the Ptolemies*, p. 35 ; Mitford, *JHS* 79 (1959), p. 104 ; Samuel, *Ptolemaic chronology*, pp. 147-49 et 168 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 56 et 64 ; Pierce, *Three demotic papyri*, pp. 27-28 ; Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 11 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, p. 67 ; Cauville et Devauchelle, *RdE* 35 (1984), pp. 40-41 et 50 ; Lanciers, *MDAIK* 43 (1987), p. 174 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 435 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 693 et 695 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 79 ; Hölbl, *History*, p. 204 ; Huß, *Ägypten*, p. 624 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), pp. 178 et 220 ; Bennett, « Ptolemy VIII », n. 21, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_viii_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 358, 361, 393 et 457.
- 212Griffith, *Rylands* III, p. 149, n. 2 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 64-66 ; Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 59-60, n. 1 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, p. 67 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 440, n. 34 et pp. 443-44, n. 58 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 19 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), pp. 43-44 et 65 ; Chauveau, *L'Égypte*, p. 21 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 155 et 191 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 79 ; Hölbl, *History*, p. 205 ; Huß, *Ägypten*, pp. 627-30 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 141 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 68 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 22 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 21, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> et « Ptolemy IX », nn. 4 et 9, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_ix_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 395-99, 457-58, 465, 472, 481 et 485.
- 213Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, p. 1272, n. 32 ; Hölbl, *History*, p. 205 ; Chauveau,

de Cléopâtre II peu après celui de son frère²¹⁴, marque le début du règne conjoint de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II (116 - 107)²¹⁵. Huit textes contenus dans les archives de Totoès appartiennent à cette période. Sept d'entre eux ont été rédigés par deux familles scribales²¹⁶, ce qui a pour conséquence une forte similarité de leurs protocoles.

<u>P. Tor. Totoès</u>	<u>Date égyptienne</u>	<u>Date julienne</u>	<u>Scribe</u>
10 A+B	An 3, 20 Thôth	10/10/115	Hérieus l'âgé fils de Phatrès
54	An 4, 10 Choïak	29/12/114	Harsiésis (B) fils de Chestépnachthès (B)
12	An 6, 4 Tybi	21/01/111	Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)
14	An 7, 27 Hathyr	15/12/111	Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)
20	An 10, 19 Thôth	07/10/108	Hérieus l'âgé fils de Phatrès
21 A+B+C	An 10, 2 Phaophi	20/10/108	Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)
42	An 10, 10 Tybi	26/01/107	Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)

L'exemple du P. Tor. Totoès 12 permet de mettre en lumière les problématiques de la période, en renvoyant en note aux divergences constatées des autres documents.

<i>ḥsb.t 6 tpy pr(.t) sw-4 n t3 Pr-C3^{c.w.s.}.t</i> <i>(Glwptr3^{c.w.s.}</i>	L'année de règne 6, mois Tybi, jour 4 de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.}
<i>irm Pr-C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr</i> <i>mw.t.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.217}</i>	et du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor Sôter ^{v.p.s.} ,
<i>irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3</i> <i>nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w</i>	avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.} et des dieux Sôtors, des dieux Adelpes, des dieux

Gnomon 74 (2002), p. 519 ; Cañor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), pp. 45-46 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 396.

214Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 168 ; Pestman, *Chronologie*, p. 66 ; Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 59-60, n. 1 ; Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 11 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 65 ; Chauveau, *L'Égypte*, p. 21 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 155 et 191 ; Hölbl, *History*, p. 205 ; Huß, *Ägypten*, pp. 630 et 639 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 142 ; Cañor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 22 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179 ; Bennett, « Cleopatra II », n. 22, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 396-97 et 457.

215Chauveau, *L'Égypte*, pp. 284-85 ; Hölbl, *History*, p. 204 ; Huß, *Ägypten*, p. 11.

216Pour Hérieus l'âgé fils de Phatrès, voir « L'attribution du protocole incomplet du P. Tor. Totoès 52 au règne de Ptolémée VI Philomètor » ; pour Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et son fils Harsiésis (B), voir Chapitre 7 L.

217P. Tor. Totoès 10 A+B : *n3 nṯr.w mr mw.t=w n3 nṯr.w (nty) nḥm* à la place de *p3 mr mw.t.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.}*

<p><i>mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t̄=w n3 nṯr.w nty pyr p3 nṯr r-tny²¹⁸ it.t̄=f p3 nṯr mr mw.t.t̄=f p3 nṯr mr it.t̄=f n3 nṯr.w mnḥ.w p3 mr mw.t.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.219}</i></p>	<p>Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes, de Philomètor Sôter^{v.p.s.},</p>
<p><i>irm t3 f3y qny n^cš n (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t</i></p>	<p>avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>
<p><i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn</i></p>	<p>avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie,</p>
<p><i>irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) P3-sy n p3 tš n Nīw.t²²⁰</i></p>	<p>avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes</p>

Le nom de Cléopâtre III s'est imposé en position initiale dès les premières attestations²²¹, en ouvrant la formule de datation avec le féminin singulier *t3 Pr-C3^{c.w.s.}.t* dans les textes démotiques de Haute Égypte, alors que dans le Fayoum et dans la région memphite le pluriel *n3 Pr-C3^{c.w.s.}.w* est plutôt utilisé pour le couple royal²²². L'association au pouvoir des enfants royaux déclarée par

218 Dans les P. Tor. Totoès 10 A+B et 20, on a préféré l'emploi de la relative au présent *nty tn* à la relative au passé *r-tn(y)*, plus fréquente.

219 P. Tor. Totoès 10 A+B : *n3 nṯr.w mr mw.t̄=w n3 nṯr.w (nty) nḥm* à la place de *p3 mr mw.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.}*

220 P. Tor. Totoès 20 présente la seule variante *nty ḥn p3 tš Nīw.t* à la place de *n p3 tš n Nīw.t*. Dans le P. Tor. Totoès 10 A+B, la clôture du protocole est légèrement plus développée : *r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd irm n3 nty smn n P3-sy nty (n) p3 tš Nīw.t*.

221 Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 149 ; Pestman et al., *Recueil II*, p. 45, n. c ; Quaegebeur, dans Fazzini et Bianchi (éd.), *Cleopatra's Egypt*, p. 51 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 140 et 188 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 155, 157 et 191 ; Hölbl, *History*, p. 206 ; Huß, *Ägypten*, p. 630 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), pp. 22-23 et 251 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179. La prééminence de la reine est aussi remarquable dans les reliefs et inscriptions des temples : Quaegebeur, dans Maehler et Strocka (éd.), *Das ptolemäische Ägypten*, p. 255 ; Quaegebeur, dans Fazzini et Bianchi (éd.), *Cleopatra's Egypt*, p. 51 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), pp. 141-44 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), pp. 241-42 et 252-55 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, pp. 68-69 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 191. Certains papyrus grecs de Pathyris citent en premier lieu la reine, mais pas son nom, dans l'expression βασιλευόντων βασιλίσσης καὶ βασιλέως Πτολεμαίου θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων (Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 8, n. aux ll. 1-9) : *P.Stras.* II 83 du 07/04/114 ; *P.Grenf.* I 25 du 12/05/114 ; *P.Stras.* II 84 du 03/09/114 ; *P.Grenf.* II 20 du 11/10/114 ; *P.Lond.* III 880 du 15/03/113 ; *P.Stras.* II 85 du 15/03/113 ; *Chrest.Mitt.* 152 du 26/12/113 ; *P.Stras.* II 86 du 30/08/111 ; *P.Batav.* 6 du 10/11/110. Ptolémée IX Sôter II semble même avoir été exclu du protocole du P. Köln Dem. 7676, daté du 20/05/114 : Thissen, dans Bresciani (éd.), *Acta demotica*, p. 284.

222 Pestman, *Chronologie*, p. 66 ; Lüddeckens, dans *Papyrus Erzherzog Rainer (P. Rainer Cent.)*, p. 179, n. o. La région de l'Hermopolite balançait entre les deux usages : le *P.Dion.* 2 du 22/10/109 a opté pour le féminin singulier (comme le *P.Dion.* 6 du 13/10/106), alors que les *P.Dion.* 1 du 24/06/110 et *P.Dion.* 4 du 16/12/108 le pluriel (ainsi que les *P.Dion.* 5 et 7, datés du règne suivant). De leur côté, les documents grecs commencent tous avec le participe présent actif au génitif pluriel βασιλευόντων.

certain papyrus de Pathyris pendant le règne de Ptolémée VIII Évergète II de manière générique ($n\bar{3}y=w \text{ } \underline{h}rd.\underline{t}.w$)²²³ se concrétise après la disparition de ce dernier avec la nomination explicite en tant que roi, mais derrière Cléopâtre III, de leur fils Ptolémée IX Sôter II. Ce dernier ne paraît que rarement à la première place dans le protocole²²⁴ et ses épithètes individuelles sont Philomètor Sôter²²⁵, parfois aussi Néos Philopator²²⁶. Dans les cas où il est divinisé en couple avec sa mère dans la formule de datation, comme dans le P. Tor. Totoès 10 A+B, les deux sont appelés les « dieux Philomètors Sôtors »²²⁷, moins souvent les « dieux Épiphanes »²²⁸.

Les sacerdoces féminins alexandrins sont toujours mentionnés, bien qu'aucune trace des trois prêtrises installées directement par Cléopâtre III en son propre honneur au début du règne conjoint avec Ptolémée IX Sôter II ne soit conservée dans les documents de Haute Égypte²²⁹. Ces sacerdoces sont au contraire bien mentionnés dans la région de Memphis, dans le Fayoum et dans l'Hermopolite²³⁰. Leurs premières témoignages en sont les *P.Cair.* II 30602 et 30603, deux papyrus

223 *P.Bürgsch.* 9 du 05/05/124 (pour la date, voir Pestman, *Amenothés*, p. 139, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 105 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 117) ; *P.Adl.Dem.* 2 du 15/12/124 ; *P.Ryl.Dem.* 17 du 11/03/118 ; *P.Batav.* 5 du 02/05/118 ; *P.Ryl.Dem.* 18 du 04/10/117 et probablement, malgré les lacunes, *P.Ryl.Dem.* 19, daté sans doute du 16/03/118 et de main du même scribe du *P.Ryl.Dem.* 18. Voir Griffith, *Rylands* III, p. 142, n. 5 et p. 147, n. 2 ; Pestman, *Chronologie*, p. 60 et p. 61, n. e ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 155, n. 1 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 339, 355-56 et 390.

224 *P.Gebelen* 37 (05/12/115) et 38 (23/01/114).

225 Pestman, *Chronologie*, p. 66 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 27. Sur l'influence de l'épithète utilisée par Cléopâtre II lors de la guerre civile sur celle de Ptolémée IX, voir Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 155 ; Hölbl, *History*, p. 205 ; Huß, *Ägypten*, p. 628 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 23 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179, n. 13.

226 *P. Brit. Mus. EA 10570.1* du 19/10/112 [pour la date, voir Kaplony-Heckel, *Enchoria* 22 (1995), p. 73 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128 ; photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112485&partId=1&searchText=10570&page=1>] et *P.Ryl.Dem.* 21 du 04/07/111 (pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128). Voir Griffith, *Rylands* III, p. 150, n. 4.

227 Pierce, *Three demotic papyri*, p. 25 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 66-68 ; Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 59-60, n. 1 ; Hölbl, *History*, pp. 205 et 286 ; Huß, *Ägypten*, pp. 629-30 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 66 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 23 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179. Ils ne sont apparemment que les « dieux Philomètors » dans le P. Köln Dem. 7676 du 20/05/114 : Thissen, dans Bresciani (éd.), *Acta demotica*, p. 284.

228 *P.Gebelen* 37 du 05/12/115 et 38 du 23/01/114 ; *P.Ryl.Dem.* 24 du 13/07/113 ; *P.Dryton* 27 du 12/02/112 ; P. Mallawi 602/10, dont le protocole est daté du 27/09/111 [El-Aguizy, *BIFAO* 88 (1988), pp. 53-60] ; *P.Adl.Dem.* 5 de l'an 10 = 108/107.

229 Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 122 et 138-39 ; Pestman, *Chronologie*, p. 62, n. c et p. 152 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 31 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 19-21 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 157-60 et 192 ; Hölbl, *History*, pp. 205 et 287 ; Huß, *Ägypten*, p. 639 ; Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte*, p. 67 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 240 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 15, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm> ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, pp. 120 et 124.

230 Pestman, *Chronologie*, p. 152 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 699 ; Huß, *Ägypten*, p. 639, n. 105. Région de Memphis : *P.Cair.* II 30602 et 30603 ; P. Vat. Gr. 22 [Revillout, *RevEg* 3 (1885), pp. 25-27 et pl. 6-7] ; *P.Recueil* 4, 5 et 6. Hawara : *P.Ashm.* I 3 et 22, *P.Hawara* 11 et 10 + *P.Cair.* III 50134 C

démotiques provenant de Saqqara et datés du 06/04/115. Ici, les trois prêtrises ne sont pas ajoutées à la fin du protocole, mais insérées à l'intérieur de l'ordre habituel des sacerdoces. Après le prêtre du culte dynastique et le « hiéropolos » apparaît la « porteuse de la couronne » ou stéphanéphore (*f3y.t qlm / klm*, στεφανηφόρος)²³¹. L'athlophore de Bérénice II Évergète vient ensuite, suivie à son tour par la « porteuse de la lumière » ou phosphore (*f3y.t mnw / wyn*, φωσφόρος)²³². La canéphore d'Arsinoé II Philadelphie et la prêtresse de Cléopâtre III (*w^cb(.t) t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t (Gl3wptr3^{c.w.s.}*, ἱέρεια βασιλίσσης Κλεοπάτρας)²³³ viennent à leur suite. Le protocole se clôt enfin avec la prêtresse d'Arsinoé III Philopator. Chaque nouveau titre sacerdotal est rattaché à la reine, en démotique *t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t (Gl3wptr3^{c.w.s.} t3 mr mw.t nty lk hb t3 mr hp t3 nb.t qny*, en grec βασιλίσσης Κλεοπάτρας θεᾶς Φιλομήτορος Σωτείρας Δικαιοσύνης Νικηφόρου, « (de) la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la (déesse) Philomètor Sôteïra, (l'amie de) la Justice, la maîtresse / porteuse de la victoire »²³⁴. D'autres papyrus présentent une séquence différente²³⁵ : prêtre du culte dynastique, prêtresse de Cléopâtre III, « hiéropolos », prêtresse d'Arsinoé III Philopator, stéphanéphore, phosphore, canéphore d'Arsinoé II Philadelphie, athlophore de Bérénice II Évergète. Parmi eux, le *P.Cair.* II 31254 du 05/09/105, dernière attestation des trois sacerdoces, ainsi que le fragmentaire *P.Köln* II 81 de l'an 105/104. Ce dernier conserve avec certitude la mention de la prêtresse de Cléopâtre III, étant donné que le titre de la stéphanéphore est très lacunaire, mais enregistre aussi

[Vleeming, *Enchoria* 25 (1999), pp. 138 et 142]. Soknopaiou Nesos : *P.Rain.Cent.* 4. Tebtynis : *P.KölnLüddeckens* 2, *P.Cair.* II 31079 et 31254. Hermopolite : *P.Dion.* 13, 14, 15, 16, 17, 21 et 22. Origine inconnue : *P.Köln* II 81.

231Pestman, *Chronologie*, p. 152 ; Lüddeckens et al., *Demotische und Koptische Texte*, p. 36, n. 11 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 66 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 33 ; Lüddeckens, dans *Papyrus Erzherzog Rainer (P. Rainer Cent.)*, p. 178, n. c ; Lüddeckens, *Hawara* I, p. 117, n. 9 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 158.

232Pestman, *Chronologie*, p. 152 ; Lüddeckens et al., *Demotische und Koptische Texte*, p. 36, n. 13 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 66 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 33 ; Lüddeckens, dans *Papyrus Erzherzog Rainer (P. Rainer Cent.)*, p. 180, n. z ; Thissen, dans Bondi et al. (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, pp. 513-15 ; Lüddeckens, *Hawara* I, p. 118, n. 13 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 158.

233Pestman, *Chronologie*, p. 152 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 66 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 31 ; Lüddeckens, *Hawara* I, p. 118, n. 14. Omise par les *P.Dion.* 21 (13/03/113), 13 (04/12/112) et 22 (13/02/111) ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 182 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 158.

234Pestman, *Chronologie*, pp. 152 et 155 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), pp. 66-67 ; Pierce, *Three demotic papyri*, pp. 31-32 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 699 ; Lüddeckens, *Hawara* I, p. 117, nn. 10-11 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 158 ; Hölbl, *History*, pp. 287-88 ; Huß, *Ägypten*, p. 640 ; Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte*, p. 67 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 240 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 15, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm>.

235P. Vat. Gr. 22 du 06/02/108 [Revillout, *RevEg* 3 (1885), pp. 25-27 et pl. 6-7] ; *P.Recueil* 4 (14/02/108), 6 (15/02/108) et 5 (an 9 = 109/108) ; *P.Ashm.* I 22 (27/05 - 04/06/106) ; *P.Cair.* II 31079 (05/09/105), qui omet cependant la prêtresse d'Arsinoé III Philopator et la phosphore. Voir Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 158-59.

l'ajout d'un autre prêtre de Cléopâtre III²³⁶, placé entre le culte dynastique et sa propre prêtresse.

Enfin, la tendance déjà constatée dans les textes composés en Haute Égypte sous le règne de Ptolémée VIII Évergète II, consistant à évoquer dans une formule concise les titres des prêtres de Ptolémaïs, continue de s'imposer tout au long de ce règne et du suivant, avec un nombre limité de variantes. La phrase la plus développée est celle attestée dans le P. Tor. Totoès 10 A+B²³⁷, mais la version la plus courante en démotique est celle utilisée dans les P. Tor. Totoès 12, 14, 20, 21 A+B+C, 42 et 54²³⁸, plus souvent introduite par *irm* à la place de *r-h(.t)*²³⁹. Le seul *P.Choach.Survey* 66 du 03/06/102, malgré sa brièveté, montre une attention particulière au prêtre de Ptolémée I^{er} Sôter à Ptolémaïs²⁴⁰.

Le P. Tor. Totoès 55 du 21/05/108 est le seul à présenter un protocole dont la structure diffère.

<i>hsb.t 9 tpy šmw sw-5 n t3 Pr-c3^{c.w.s.}(.t)</i> <i>(Glwptrw^{c.w.s.}</i>	L'année de règne 9, mois Pachons, jour 5 de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.}
<i>irm Pr-c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr^{c.w.s.} mr</i> <i>mw.t=f P3-Swtrw^{c.w.s.}</i>	et du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu ^{v.p.s.} Philomètor Sôter ^{v.p.s.} ,

236 Ἱερεὺς διὰ βίου βασιλίσσης Κλεοπάτρας θεᾶς Εὐεργέτιδος τῆς καὶ Φιλομήτορος Δικαιοσύνης Νικηφόρου. Voir Cañor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 241.

237 *r-h(.t) n3 nty smn (n) R^c-qd irm n3 nty smn (n) P3/Pr-sy nty (n) p3 tš (n) Nïw.t* : ainsi dans le *P.Choach.Survey* 63 du 16/03/103.

238 *r-h(.t) (n3 nty) smn (n) R^c-qd (n) P3-sy (nty) (n) p3 tš (n) Nïw.t*, comme dans les *P.Choach.Survey* 51 du 20/10/114 (Hintze, *Champollion*, pl. 2, en a publié une photographie avec le numéro d'inventaire erroné 3123) et P. Chicago Field Museum 31323 de l'an 9 = 109/108 [Reich, *Mizraim* 2 (1936), pp. 38-42]. À remarquer la substitution de *n p3 tš* par *nty hn p3 tš* dans le P. Tor. Totoès 20.

239 *P.Ryl.Dem.* 24 du 13/07/113 ; P. Brit. Mus. EA 10570.1 du 19/10/112 [pour la date, voir Kaplony-Heckel, *Enchoria* 22 (1995), p. 73 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128 ; photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112485&partId=1&searchText=10570&page=1>] ; *P.Ehevertr.* 40 du 29/11/112 [pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 196 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128] ; *P.Stras.Dem.* 7 du 18/05 - 15/06/111 ; *P.Ryl.Dem.* 23, appartenant à la corégence entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, mais dont la formule de datation est fragmentaire ; P. Brit. Mus. EA 10521 du 03/11/107 (pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 133 ; photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112979&partId=1&searchText=10521&page=1>) ; *P.Stras.Dem.* 9 du 02/09/104 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 49-51) ; *P.Adl.Dem.* 7 du 14/01/103 ; *P.Ehevertr.* 42 et P. Brit. Mus. EA 10570.2 (photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112486&partId=1&searchText=10570&page=1>), attribuables au règne conjoint entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}, bien que leur date soit perdue ; *P.Gebelen* 12, dont la formule de datation est très fragmentaire.

240 Avec la formule : *r-h(.t) n3 nty smn n R^c-qd irm P3-sy n p3 tš Nïw.t w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} P3-Swtrw^{c.w.s.}*

irm p3 w^cb 3lgstrs^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty)
 nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ(.w) n3
 ntr.w mr {tn} it.t=f w n3 ntr.w nty pr p3
 ntr^{c.w.s.} (r-)tn it.t=f p3 ntr mr mw.t=f P3-
 Swtrw^{c.w.s.}

avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux
 Sôtters, des dieux Adelpes, des dieux
 Évergètes, des dieux Philopators, des dieux
 Épiphanes, du dieu^{v.p.s.} Eupator, du dieu
 Philomètor Sôter^{v.p.s.}

On peut remarquer que les choix opérés dans la présentation du culte dynastique par ce scribe, quoique particuliers, ne sont pas exceptionnels. Suite à la succession des cinq premiers couples royaux des Sôtters aux Épiphanes, chronologiquement correcte et fréquemment respectée dans les textes de l'époque, ce scribe n'a cité que Ptolémée Eupator et Ptolémée IX Philomètor Sôter II. C'est le seul papyrus à montrer cette séquence exacte, mais un certain nombre d'autres documents manifeste plusieurs alternatives aux versions plus courantes, à savoir les trois premières dans le tableau qui suivra.

<u>Variantes à la fin du titre du prêtre pour le culte dynastique à Alexandrie, après les dieux Épiphanes</u>	<u>Attestations</u>
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu (Néos) Philopator, dieux Évergètes et Philomètor Sôter ²⁴¹	<i>P.Choach.Survey</i> 51 du 20/10/114 ²⁴² ; P. Tor. Totoès 54 du 29/12/114, 12 du 21/01/111 et 14 du 15/12/111 ; P. Chicago Field Museum 31323 de l'an 9 = 109/108 ²⁴³ ; P. Tor. Totoès 20 du 07/10/108, 21 A+B+C du 20/10/108 et 42 du 26/01/107
Dieu Eupator,	<i>P.Cair.</i> II 30602 e 30603, les deux du

241Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 121, n. 1 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 66-68 et p. 151, n. b ; Pierce, *Three demotic papyri*, pp. 25-29 ; Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 60-61, n. 2. Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 135-36, a remarqué que, dans la liste des souverains adorés dans le culte dynastique à l'époque, la présence ou l'absence du terme pour « dieu » devant le nom du roi au pouvoir n'était plus un élément significatif.

242Hintze, *Champollion*, pl. 2, en a publié une photographie avec le numéro d'inventaire erroné 3123.

243Reich, *Mizraim 2* (1936), pp. 38-42.

<p>dieu Philomètor, dieu (Néos) Philopator, dieux Évergètes et dieux Philomètors Sôtors²⁴⁴</p>	<p>06/04/115²⁴⁵ ; P. Tor. Totoès 10 A+B du 10/10/115</p>
<p>Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu (Néos) Philopator, dieu Évergète et dieux Philomètors Sôtors²⁴⁶</p>	<p><i>P.Ashm.</i> I 3 du 21/04/115 ; <i>P.Hawara</i> 10 + <i>P.Cair.</i> III 50134 C du 11/03/114²⁴⁷ ; <i>P.Rain.Cent.</i> 4 du 03/07/110 ; <i>P.Dion.</i> 4 du 16/12/108 ; <i>P.Hawara</i> 11, daté d'entre 116 et 107 ; la presque totalité des papyrus grecs de ce règne</p>
<p>Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu Néos Philopator, dieu Évergète, déesse Philomètor et dieux Philomètors Sôtors²⁴⁸</p>	<p>P. Vat. Gr. 22 du 06/02/108²⁴⁹ ; <i>P.Recueil</i> 4 du 14/02/108 et 5 de l'an 9 (109/108)²⁵⁰</p>
<p>Dieu Philomètor, dieu Eupator, dieu Néos Philopator, dieux Évergètes</p>	<p><i>P.Ehevertr.</i> 40 du 29/11/112²⁵¹ ; <i>P.Stras.Dem.</i> 7 du 18/05 - 15/06/111</p>

244Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 121 ; Pestman, *Chronologie*, p. 68, n. g et p. 151 ; Pierce, *Three demotic papyri*, pp. 25-28 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 700-01, n. 23 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 155-56 et 191 ; Hölbl, *History*, p. 205 ; Huß, *Ägypten*, p. 629.

245Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 60-61, n. 2 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 698.

246On peut reconstituer la même séquence dans les *P.Dion.* 1 (24/06/110) et 3 (16/12/108), étant donné qu'ils sont rédigés par la même famille scribale que l'auteur du *P.Dion.* 4 (16/12/108) : Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 128, n. 2.

247Vleeming, *Enchoria* 25 (1999), pp. 138 et 142.

248Ainsi probablement le *P.Recueil* 6 du 15/02/108, bien que dans la dernière épithète les signes pour distinguer le singulier du pluriel soient en lacune. Sur la présence de Cléopâtre III dans le culte dynastique alexandrin en tant que « déesse Philomètor », voir Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 156.

249Revillout, *RevEg* 3 (1885), pp. 25-27 et pl. 6-7.

250Le scribe de ce texte avait d'abord inséré deux fois Ptolémée VI Philomètor (avant et après le dieu Néos Philopator), avant de se corriger : Pestman et al., *Recueil* I, p. 47, n. 3.

251Pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 196 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128.

et dieux Philomètors Sôtors	
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu Évergète et dieux Philomètors Sôtors	<i>P.Choach.Survey</i> 54 A du 25/07/113 ; <i>BGU</i> III 996 du 23/10/107 ²⁵²
Dieu Philomètor, dieu Eupator, dieux Évergètes et Philomètor Sôter	<i>P.Ehevertr.</i> 39 du 29/10/116
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu Néos Philopator et dieux Évergètes	<i>P.Ryl.Dem.</i> 24 du 13/07/113 ; <i>P.Ryl.Dem.</i> 23, daté entre 116 et 107
Dieu Philomètor, dieu Eupator et dieux Évergètes	P. Brit. Mus. EA 10570.1 du 19/10/112 ²⁵³

Le P. Tor. Totoès 55 omet complètement les prêtrises féminines alexandrines²⁵⁴, ainsi que les prêtrises de Ptolémaïs, bien qu'il ait été rédigé dans le sud de l'Égypte²⁵⁵.

252Néanmoins, dans ce document, la graphie θεοῦ Φιλομήτορος Νέου peut faire songer à un *lapsus calami* de la part du scribe pour θεοῦ Φιλομήτορος (καὶ θεοῦ Φιλοπάτορος) Νέου : *Aegyptische Urkunden aus den koeniglichen Museen zu Berlin, griechische Urkunden, dritter Band*, p. 9 ; Preisigke, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden I*, p. 86.

253Photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112485&partId=1&searchText=10570&page=1>. Pour la date, voir Kaplony-Heckel, *Enchoria* 22 (1995), p. 73 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128.

254Ainsi le *P.Choach.Survey* 51 du 20/10/114 (Hintze, *Champollion*, pl. 2, en a publié une photographie avec le numéro d'inventaire erroné 3123). Parfois, leur absence est compensée par la formule *irm n3 w^cb.w nty (n) R^c-qd* : *P.Dion.* 1 du 24/06/110 et *P.Dion.* 3 et 4, les deux du 16/12/108.

255Les *P.Ehevertr.* 39 du 29/10/116 et *P.Gebelen* 38 du 23/01/114 de même.

F. Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}

Dans la seconde moitié d'octobre 107, une modification est intervenue au sommet de l'état²⁵⁶. Le *BGU* III 996 atteste qu'à Pathyris le 23/10/107 on supposait Cléopâtre III encore associé au pouvoir avec Ptolémée IX Sôter II, alors que le *P.Dion.* 18 confirme que le 30/10/107 dans l'Hermopolite ce dernier avait été remplacé par son frère cadet Ptolémée X Alexandre I^{er} au sein du pouvoir et dans les protocoles. Quatre papyrus démotiques des archives de Totoès remontent à cette nouvelle phase et portent des protocoles parfaitement identiques, documents rédigés par une même famille scribale. Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) en a rédigé trois, le quatrième étant de la main de son fils Aménothès²⁵⁷.

<u>P. Tor. Totoès</u>	<u>Date égyptienne</u>	<u>Date julienne</u>	<u>Scribe</u>
30	An 14 = 11, 14 Thôth	01/10/104	Aménothès fils de Chestéphnachthès (B)
31 A+B	An 14 = 11, 20 Thôth	07/10/104	Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)
33	An 14 = 11, 30 Pharmouthi	15/05/103	Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)
35 A+B	An 15 = 12, 29 Choïak	14/01/102	Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)

Le texte du P. Tor. Totoès 31 A+B est un excellent exemple.

<p><i>ḥsb.t 14 (i.)ir ir ḥsb.t 11 tpy 3ḥ.t sw- 20 n t3 Pr-3^{c.w.s.}.t (Glwptr3^{c.w.s.} t3 nṯre.t mnḥ.t</i></p>	<p>L'année de règne 14 correspondant à l'année de règne 11, mois Thôth, jour 20 de la</p>
--	---

²⁵⁶Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 13, n. à la l. 7 ; Skeat, *The reigns of the Ptolemies*, p. 35 ; Samuel, *Ptolemaic chronology*, pp. 150-51 et 168 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 64 ; Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 12 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 21-22 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 67-69 et 220-21 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 694-95 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 21 et 137 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 76 ; Chauveau, dans Kramer et al. (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses I*, p. 171 et *L'Égypte*, p. 21 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 141 et 188 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 156 ; Huß, *Ägypten*, p. 635 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 69 et 104 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 146 ; Cañor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 24 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), pp. 179 et 224 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 17, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm>.

²⁵⁷Pour ces deux scribes, voir Chapitre 7 L.

	souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} , la déesse Évergète,
<i>irm Pr-3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} nty iw=w</i> <i>dd n=f (3lgsntrws^{c.w.s.} p3y=s šr n3 ntr.w</i> <i>nty nhm</i>	et du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , que l'on appelle Alexandre ^{v.p.s.} , son fils, les dieux Sôtters,
<i>n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w n3</i> <i>ntr.w mr it.ḫ=w n3 ntr.w nty pyr p3 ntr</i> <i>r-ḫny it.ḫ=f p3 ntr mr mw.t.ḫ=f p3 ntr mr</i> <i>it.ḫ=f n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr</i> <i>mw.t.ḫ=w nty nhm</i>	les dieux Adelpes, les dieux Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes, les dieux Philomètors Sôtters,
<i>irm t3 f3y qny n^cš nty n R^c-qd</i>	avec l'athlophore qui est à Alexandrie

Les protocoles composés au cours de cette période sont normalement caractérisés par l'emploi d'une double datation²⁵⁸, qui affiche d'abord le comput de Cléopâtre III, lequel continuait celui inauguré en 117/116 lors de l'accession au trône avec Ptolémée IX Sôter II, comput suivi par les années de règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}, que l'on faisait commencer avec sa nomination en tant que roi de Chypre en 114/113²⁵⁹. L'équivalence entre les deux est exprimée de différentes manières en démotique²⁶⁰, néanmoins les variantes en sont réductibles à deux formes, interchangeable dans la pratique scribale de l'époque²⁶¹. Une tournure au présent, *nty ir*, et une autre imperfective,

258Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 151 ; Pestman, *Chronologie*, p. 68 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 21-23 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 697 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 110-12 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 149-50 ; Chauveau, dans Kramer et al. (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses I*, p. 164 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 141 et 188 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 156-57 et 191 ; Hölbl, *History*, pp. 207-08 ; Huß, *Ägypten*, p. 644 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 24. Cette double datation visible aussi dans les frappes monétaires, comme l'a montré Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 12, mais qui n'exprimait pas la correspondance entre l'année de règne et l'année fiscale, comme supposé par Botti, dans Milano, *istituto lombardo di scienze e lettere* (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 93 et Botti, *L'archivio demotico* I, p. 5, p. 155, n. 1, p. 168, n. 1 et p. 170, n. 1.

259Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 151 ; Pestman, *Chronologie*, p. 70, n. e ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 79, n. 29 ; Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 12 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 22 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 67 ; El-Aguizy, *BIFAO* 89 (1989), p. 93 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 22 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 76 ; Chauveau, dans Kramer et al. (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses I*, p. 164 et *L'Égypte*, p. 21 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 141 ; Hölbl, *History*, pp. 205 et 207 ; Huß, *Ägypten*, p. 628, n. 9 ; Schentuleit, dans Moers et al. (éd.), *Festschrift für Friedrich Junge II*, p. 592 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 24 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179 ; Bennett, « Ptolemy X », n. 8, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_x_fr.htm>.

260Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 139-40, n. 86 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), pp. 114-15.

261Solution proposée dans une communication personnelle par M. Chauveau, que je tiens à remercier ici.

représentée par *i.îr îr*, *r.îr îr* (confusion phonétique entre *r* et *yod* prothétique), *îr îr* (chute du *yod* prothétique)²⁶² et *i.îr* (forme alternative pour *i.îr îr*)²⁶³ sont utilisées indifféremment. La position de Cléopâtre III montre bien le maintien de sa position de prééminence dans le couple au pouvoir²⁶⁴. De plus, contrairement à sa corégence précédente avec Ptolémée IX Sôter II, la reine est présentée dès le début de la formule de datation comme la « déesse Évergète »²⁶⁵, parfois aussi comme la « déesse Évergète Philomètor »²⁶⁶, « déesse Évergète Philomètor Sôteira »²⁶⁷, ou encore « déesse Évergète Philomètor, (l'amie de) la Justice, la maîtresse / porteuse de la victoire »²⁶⁸. Son fils Ptolémée X Alexandre I^{er}²⁶⁹, à son tour, prend parfois l'épiclèse individuelle de « dieu Philomètor »²⁷⁰, mais comme c'était le cas auparavant pour son frère Ptolémée IX Sôter II, il est le

262Comme observé par Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 28, n. à la l. 1.

263Felber, *GöttMisz* 123 (1991), pp. 29-30, n. 11 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), pp. 101-21, notamment pp. 104 et 114-15.

264Le seul texte de cette période qui ne montre que Ptolémée X Alexandre I^{er} dans son protocole, sans aucune mention de Cléopâtre III, est le P. Brit. Mus. EA 10505, daté de l'année 8, 25 Pachons, ce qui correspond au 10/06/106 (photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113115&partId=1&searchText=10505&page=1>).

265Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 13, n. à la l. 7 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 68-70 ; Reymond et Barns, *Embalmer's archives from Hawara*, pp. 59-60, n. 1 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 157 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 2, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm>. Outre les P. Tor. Totoès 30, 31 A+B, 33 et 35 A+B, on mentionne les *P.Dion.* 7 du 19/10 - 02/11/106 ; *P.Tebt.* I 166 du 17/03 - 15/04/105 [pour la date, voir Verhoogt, *Menches*, pp. 51 et 195 ; Rupperecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 277] ; *P.Cair.* II 31079 et 31254, les deux du 05/09/105 ; *P.Choach.Survey* 64 du 01/04/103 et 65 du 15/10/103 ; *P.Tebt.* I 105 du 10/11/103 ; *P.Würzb.* 6 du 10/07/102 ; *P.Choach.Survey* 67 du 27/09 - 06/10/102 ; *Chrest.Mitt.* 154 du 27/03/101.

266*P.Dion.* 5 du 28/09/106.

267*P.Dion.* 20 du 10/01/105.

268Ainsi commence le texte du *P.Köln* II 81 (105/104) : βασιλευόντων Κλεοπάτρας θεᾶς Εὐεργέτιδος τῆς καὶ Φιλομή[τ]ορος Δικαιοσύνης Νικηφόρου.

269Pour introduire le nom de naissance de Ptolémée X dans les protocoles démotiques, la relative au présent *nty îw=w ḡd n=f* est l'option la plus fréquente : le participe *ḡd(.t) n=f*, durant l'association au pouvoir avec Cléopâtre III, n'est utilisé que par les *P.Dion.* 5 (28/09/106) et 7 (19/10 - 02/11/106), les *P.Cair.* II 31079 et 31254 (les deux du 05/09/105) et le *P.Choach.Survey* 66 (03/06/102) ; après la mort de la reine-mère, par le *P.Choach.Survey* 68 (16/12/099) et les *P.Cair.* II 30617 A+B [02/12/098 : Jelínková-Reymond, *RIDA* 1 (1954), pp. 23-27 et 35-38 ; pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 117-19], 30615 (08/12/098), 30612 A+B (27/09/097), 30613 (14/03/094 : pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 144), 30626 (26/04/093) et 30630 [22/07/089 : Winkler, dans Depauw et Broux (éd.), *Acts of the tenth international congress of demotic studies*, pp. 362-64]. Le *P.Hawara* 15 du 10/04/093 est le seul à employer la forme *ḡd=w n=f*. Les documents grecs recourent tous à l'expression (τοῦ) ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου. Durant la corégence avec Cléopâtre III, on ne trouve la tournure τοῦ καὶ Ἀλεξάνδρου que dans le *Chrest.Mitt.* 154 (27/03/101) et dans le *P.Köln* II 81 de l'an 105/104 (lequel apparemment omet le mot καὶ : Πτολεμαίου τοῦ Ἀλεξάνδρου[δρου]). Durant le règne indépendant de Ptolémée X Alexandre I^{er}, dans les *Chrest.Mitt.* 134 (30/10/101), *P.Ad.* 20 (15/04 - 14/05/098), *C.Pap.Hengstl* 72 (22/02/092) et *UPZ I* 125 (27/09/089). Sur le maintien des deux noms de la part du souverain, voir Huß, *Ägypten*, p. 642.

270*P.Dion.* 5 (28/09/106), 7 (19/10 - 02/11/106) et 20 (10/01/105, où les éditeurs ont opté plutôt pour la restitution en lacune Φιλ[ομή]το(ρος) Σωτήρο(ς) : Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 233) ; *P.Köln* II 81 (an 105/104) et *Chrest.Mitt.* 154 (27/03/101). Probablement aussi dans le P. Brit. Mus. EA 10506.2, dont la date exacte est perdue (photographie disponible sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113117&partId=1&searchText=10506&page=1>). Voir Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 141 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 157 ; Bennett, « Ptolemy X », n. 1, dans *The Ptolemaic*

plus fréquemment divinisé en couple avec sa mère en tant que « dieux Philométors Sôtors »²⁷¹, tantôt en conclusion de la formule de datation, tantôt à la fin du titre du prêtre du culte dynastique à Alexandrie où sont cités usuellement les souverains au pouvoir.

En exploitant la seconde partie de l'épithète commune des « dieux Philométors Sôtors » dans la formule de datation et le nom de naissance de Ptolémée X, les P. Tor. Totoès 30, 31 A+B, 33 et 35 A+B montrent de manière exemplaire la liberté prise par certains scribes de modifier la formulation des protocoles royaux, notamment à partir de ce règne²⁷². Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) avait entamé sa carrière de scribe à Djémê durant le règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II²⁷³. Les textes de sa main de cette période, datés de 114 à 107, sont les *P.Choach.Survey* 50 (18/08/114), P. Tor. Totoès 12, 14, 21 A+B+C, 22 et 42 et le P. Chicago Field Museum 31323 (109/108)²⁷⁴. Comme vu précédemment, le protocole de chacun d'eux²⁷⁵ détaille correctement les ancêtres vénérés par le prêtre alexandrin du culte dynastique, l'athlophore, la canéphore et la prêtresse d'Arsinoé III Philopator, sans se détacher des pratiques sribales courantes. Au contraire, sous le règne conjoint de Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}, Chestéphnachthès (B) a effectué systématiquement un saut du pareil au même dans les protocoles qu'il a rédigés : les P. Tor. Totoès 31 A+B, 33 et 35 A+B, *P.Choach.Survey* 64 (01/04/103) et 65 (15/10/103). En profitant de l'homonymie entre le souverain au pouvoir et Alexandre le Grand d'un côté, de l'autre de l'épithète partiellement identique pour le couple régnant et pour celui des fondateurs de la dynastie lagide,

dynasty, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_x_fr.htm>.

271Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 13, n. à la l. 7 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 68 et 154 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 72, n. 13 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 157 et 191 ; Hölbl, *History*, p. 286 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), pp. 239-40 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179 ; Bennett, « Ptolemy X », n. 10, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_x_fr.htm>. Outre les P. Tor. Totoès 23 et 24, en tant qu'exemples de divinisation commune dans la formule de datation, on cite les P. Brit. Mus. EA 10521 (03/11/107, photographie disponible sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112979&partId=1&searchText=10521&page=1> ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 133), *P.Choach.Survey* 62 (07/02/105), *P.Tebt.* I 166 [17/03 - 15/04/105 : Verhoogt, *Menches*, pp. 51 et 195 ; Rupprecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 277], *P.AdL.* 7 (copie du *P.Mil.* I 2 du 02/07/104), *P.Lips.* I 1 (05/09/104), *P.AdL.Dem.* 7 (14/01/103) et probablement le *P.Stras.Dem.* 9 (02/09/104 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 49-51), partiellement fragmentaire à cet endroit.

272En se référant au P. Tor. Totoès 30, Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 28-29, n. aux ll. 3 et suivantes, a considéré ces modifications comme des fautes de la part du scribe.

273Voir Chapitre 7 L.

274Reich, *Mizraim* 2 (1936), pp. 38-42.

275Sauf le P. Tor. Totoès 22, qui n'a pas de protocole. On n'a pas de renseignements à ce sujet sur le *P.Choach.Survey* 50, qui demeure inédit.

Ptolémée I^{er} Sôter et Bérénice I^{re}, le scribe a pu s'éviter d'écrire le début du titre du prêtre du culte dynastique alexandrin après le nom de naissance du roi et son épithète : *irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty nhm*, « avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtères ». En même temps, il n'a signalé que l'athlophore, sans spécifier qu'elle était rattachée à Bérénice II Évergète, ni mentionner les deux autres sacerdoces féminins²⁷⁶. La raison principale de ces raccourcis dans la liste des prêtres éponymes semble avoir été la seule volonté d'épargner du temps lors de la rédaction et de l'espace sur le papyrus, pour passer plus rapidement à la partie centrale des actes légaux. Ces motivations pratiques et partagées par d'autres collègues le long de la vallée du Nil, comme par exemple à Pathyris, ont abouti à des solutions partiellement différentes²⁷⁷.

Au cours de ce règne, quatre protocoles en grec des archives de Totoès ont été composés.

L'auteur du P. Tor. Totoès 23, daté du 27/11/107²⁷⁸, et du P. Tor. Totoès 24 du 07/05/106 est

²⁷⁶Pestman, *Chronologie*, pp. 154-55.

²⁷⁷Le scribe Nechtminis fils de Nechtminis (TM Per 167, actif au moins entre 124 et 94) a utilisé lui aussi le saut du pareil au même dans la rédaction du *P.Stras.Dem.* 9 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 49-51), daté du 02/09/104, et probablement du P. Brit. Mus. EA 10570.2, dont la date est perdue (étant donné une courte lacune qui porte à reconstituer un texte similaire et non pas une version plus longue, d'après les photographies disponibles sur le site *The British Museum Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112486&partId=1&searchText=10570&page=1>); néanmoins, il a cité tous les sacerdoces féminins d'Alexandrie. Voir Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 97-98.

²⁷⁸Il faut corriger la conversion au 27/11/110 effectuée par Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 23-24. Cependant, il a admis la possibilité qu'il puisse s'agir plutôt de l'an 107 en tant que huitième année de règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}. De plus, il a souligné le manque de fiabilité des arguments que Wilcken lui a proposés par lettre [publiée par Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 213-18, n° 1, notamment pp. 216 et 218] concernant l'indication de l'âge de Pikos (B) fils de Psenminis (D). Ce dernier aurait eu 20 ans à l'époque du P. Tor. Totoès 23 et 25 lors du P. Tor. Totoès 24 : d'après Wilcken, les deux documents ne devraient pas être attribués à la même année de règne, étant donné que le second porte la double date de l'an 11 = 8 qui le place avec certitude en l'an 107/106. Néanmoins, Vitelli a remarqué que le même Pikos (B) avait 32 ans dans le P. Tor. Totoès 27 du 03/06/104, mais 30 ans le 05/09/104 dans le P. Tor. Totoès 29 [autres objections dans Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 68, n. 19 ; sur le manque de fiabilité des indications d'âge à l'époque, voir aussi Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 51, et dans Bresciani et al. (éd.), *Scritti in onore di Orsolina Montevicchi*, pp. 312-13, qui a constaté que la même femme pouvait avoir environ 30 ans en 112, mais 45 en 109]. Malgré tous ces doutes, Vitelli a finalement convenu avec Wilcken que l'an 8 appartenait au règne de Cléopâtre III, à savoir 110/109 : Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 213-18, n° 1, notamment pp. 215-16. D'ailleurs, dans son compte-rendu à l'ouvrage de Vitelli, Wilcken, *APF* 9 (1930), p. 78 semble avoir été convaincu en partie par l'équivalence de Vitelli entre l'an 8 et 107/106, en attendant toutefois des preuves supplémentaires pour l'accepter de façon incontestable. Enfin, Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 21-23 et p. 26, n. a [suivi par Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica*, p. 240, n. 93 et repris dans Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 68-69] a montré l'emploi de deux calculs régnaux pendant la première année d'association au pouvoir de Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er} en 107/106. Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 112-14 ont ensuite signalé que l'usage de dates simples, suivant le décompte soit de Cléopâtre III, soit de Ptolémée X Alexandre I^{er}, est attesté tout au long de leur corégence : notamment, dans le protocole du *P.Choach.Survey* 63 du 16/03/103, daté de l'an 11 de Ptolémée X Alexandre I^{er}.

l'agoranome Apollonios. Compte tenu de leur ressemblance, on donnera le texte plus complet du P. Tor. Totoès 23 et on indiquera en note les différences du P. Tor. Totoès 24.

Βασιλευόντων Κλεοπάτρας	Sous le règne de Cléopâtre
καὶ βασιλέως Πτολεμαίου υἱὸς ὁ ἐπικαλούμενος Ἀλέξανδρος ²⁷⁹ θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων ἔτους η̄ Ἀθὺρ ²⁸⁰ ,	et du souverain Ptolémée, son fils, que l'on appelle Alexandre, les dieux Philomètors Sôtters, l'an 8, mois Hathyr, jour 10,
ἐφ' ἱερέως τοῦ ὄντος ἐν Ἀλεξανδρείαι Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν {Φιλομητόρων} <Φιλοπατόρων> ²⁸¹ καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ Εὐπάτορος καὶ θεῶν Εὐεργετῶν	du temps du prêtre qui est établi à Alexandrie d'Alexandre, des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Ériphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et des dieux Évergètes,
ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέδιτος ²⁸²	et de l'athlophore de Bérénice Évergète,
κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδελφος ²⁸³	et de la canéphore d'Arsinoé Philadelphie,
καὶ {θεᾶς} <ιερείας> ²⁸⁴ Ἀρσινόης Φιλοπατορου ²⁸⁵ τῶν ὄντων ἐν Ἀλεξανδρείαι,	et de la prêtresse d'Arsinoé Philopator, ceux qui sont établis à Alexandrie,
ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερέων Πτολεμαί(ου) ²⁸⁶ τοῦ μὲν Σωτήρος τῶν ὄντων	et à Ptolémaïs de la Thébaïde, du temps des prêtres de Ptolémée Sôter, ceux et celles qui

279On constate ici l'emploi fautif du nominatif à la place de la forme du génitif υἱοῦ τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου, correctement attestée par le P. Tor. Totoès 24.

280Ce document porte l'indication d'une seule année de règne, celle de Ptolémée X Alexandre I^{er}, ἔτους η̄, à la place de la double datation courante lors de ce règne, ἔτους ια τοῦ καὶ η̄ (ἔτους), attestée par le P. Tor. Totoès 24. Voir *supra*, n. 313.

282Dans les deux textes, ainsi que dans l'UPZ II 181 du 07/02/105, l'agoranome s'est trompé dans la graphie de l'épithète de Bérénice II, a confondu les deux consonnes dentales entre elles et a donc qualifié cette dernière d'Εὐεργέδιτος à la place d'Εὐεργέτιδος.

281Dans les deux papyrus, l'agoranome s'est trompé le long de la séquence et, entre les dieux Évergètes et les dieux Ériphanes, a mentionné les dieux Philomètors à la place des dieux Philopators. Voir Bagnall et Derow, *The hellenistic period*, p. 277.

283Dans les deux papyrus, ainsi que dans l'UPZ II 181 du 07/02/105, l'agoranome a mal décliné le génitif, en écrivant Φιλαδελφος comme si ce mot appartenait à la 3^{ème} déclinaison (probablement induit en erreur par l'épithète qui le précède Εὐεργέτις, Εὐεργέτιδος), alors que la forme correcte du génitif de la 2^{ème} déclinaison est Φιλαδέλφου.

284Dans les deux papyrus, ainsi que dans l'UPZ II 181 du 07/02/105, l'agoranome a écrit θεᾶς, « déesse », à la place de ιερείας, « prêtresse », probablement en ne pensant qu'au statut de reine divinisée d'Arsinoé III, et non à son sacerdoce.

285L'agoranome s'est trompé dans la déclinaison du génitif, comme si le mot était de la 2^{ème} déclinaison et non pas de la 3^{ème}, et a écrit Φιλοπατορου à la place de Φιλοπάτορος. Dans le P. Tor. Totoès 24 et l'UPZ II 181 du 07/02/105, il a utilisé la mauvaise épithète (Eupator pour Philopator) et l'a erronément déclinée elle aussi : le résultat en a été Εὐπατορου. Voir Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 151 ; Bagnall et Derow, *The hellenistic period*, p. 277.

Avec le *P.Dion.* 18 du 30/10/107, le P. Tor. Totoès 23 est le seul texte qui nous soit parvenu portant la date simple de l'an 8, bien qu'explicitement assigné au règne de Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}²⁸⁷. Ce texte est un témoignage de la phase transitoire au début de leur association au pouvoir, où les scribes des documents officiels ont d'abord daté de manière traditionnelle, selon le règne du nouveau roi²⁸⁸, pour ensuite passer à une double datation, telle celle qui apparaît dans le P. Tor. Totoès 24 ou dans les P. Tor. Totoès 30, 31 A+B, 33 et 35 A+B. Le culte dynastique alexandrin ne mentionne pas le couple royal, ce qui n'est pas un cas isolé²⁸⁹. De même la fin du protocole, qui évoque de manière explicite le seul culte de Ptolémée I^{er} Sôter à Ptolémaïs, manifeste une certaine tendance à la concision²⁹⁰. Néanmoins, les agoranomes ne sont jamais parvenus à abroger des parties du protocole pour simplifier leur tâche, contrairement aux scribes locaux : les altérations au texte opérées par Apollonios ne rentrent pas dans la catégorie des ruses subtiles, mais plutôt dans celle des fautes de prononciation (Εὐεργέδιτος), de déclinaison (Πτολεμαίου υἱὸς ὁ ἐπικαλούμενος Ἀλέξανδρος), d'attention (θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν Φιλομητόρων καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν) ou de compréhension (θεᾶς Ἀρσινόης Φιλοπατορου)²⁹¹.

Leur propension à la synthèse s'exprimait plutôt par une alternance entre protocoles complets et abrégés, quoique formellement corrects, comme le montrent les deux seuls documents qui

286 Dans le P. Tor. Totoès 24, la désinence -ou de Πτολεμαίου a été correctement écrite.

287 À ces deux papyrus grecs, on peut ajouter un troisième document démotique inédit, le P. Brit. Mus. EA 10505 (photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113115&partId=1&searchText=10505&page=1>). Dans son protocole, la date de l'an 8, 25 Pachons est reliée au seul souverain Ptolémée X Alexandre I^{er}, sans aucune mention de sa mère Cléopâtre III. Celle-ci ne peut correspondre qu'au 10/06/106 (Grieshaber, *Date Converter for Ancient Egypt. Ptolemaic Kings*, <<http://egypt.online-resourcen.de/ptolemies>>), étant donné que le règne indépendant de Ptolémée X Alexandre I^{er} (quand son nom est passé de manière stable en première position dans la formule de datation) n'a débuté qu'en l'an 14 de son comput, en 101/100.

288 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 21-23 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica*, p. 240, n. 93 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 68-69.

289 Comme dans les *P.Choach.Survey* 62 (07/02/105), *P.Stras.Dem.* 9 (02/09/104 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 49-51) et *P.Choach.Survey* 63 (16/03/103). Voir Pestman, *Chronologie*, p. 154.

290 Apollonios a employé la même formule, avec l'ajout final de ἐν Πτολεμαίῳ, dans le *P.Choach.Survey* 62 du 07/02/105.

291 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 24, n. aux ll. 5 et 7 et p. 31, n. à la l. 11 ; Wilcken, *Urkunden der Ptolemäerzeit II*, pp. 175-76.

témoignent de la main du successeur d'Apollonios, l'agoranome Hermodoros, rédigés à trois mois d'intervalle. Le premier est le P. Tor. Totoès 27, daté du 03/06/104.

Βασιλευόντων Κλεοπάτρας	Sous le règne de Cléopâtre
καὶ Πτολεμαίου τοῦ ἐπικαλουμένου	et de Ptolémée, que l'on appelle Alexandre,
Ἀλεξάνδρου τοῦ υἱοῦ θεῶν Φιλομητόρων	son fils, les dieux Philomètors, l'an treize qui
ἔτους τρεῖσκαϊδεκάτου τοῦ καὶ δεκάτου,	est aussi le dix,
ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερειῶν καὶ κανηφόρου τῶν	du temps des prêtres, des prêtresses et de la
ὄντων καὶ οὐσῶν μηνὸς Παχῶν ιθ	canéphore qui sont établis, mois Pachons, jour
	19

Comme au temps de l'association au pouvoir de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, les formules employées se rattachent directement aux noms et aux épithètes des souverains au pouvoir²⁹² et rappellent d'une manière générale les prêtrises éponymes et les deux villes dans lesquelles ces dernières étaient installées. En démotique, la plus commune reste *irm (n3) nty smn(.w) (n) R^c-qd (n) P3/Pr-sy nty (n) p3 tš (n) Nîw.t*²⁹³, parfois avec l'omission de Ptolémaïs, bien que les documents soient originaires du sud²⁹⁴. En grec, on préfère focaliser

292Il est rare que les protocoles se terminent brusquement après les noms royaux : sous Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, on le voit très probablement dans le P. Köln Dem. 7676 du 20/05/114 [d'après ce que l'on peut deviner de sa publication partielle : Thissen, dans Bresciani (éd.), *Acta demotica*, p. 284] ; pendant l'association au pouvoir de la reine avec Ptolémée X Alexandre I^{er}, dans le P. Brit. Mus. EA 10505 du 10/06/106, lequel porte le seul nom du roi (photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113115&partId=1&searchText=10505&page=1>).

293Du règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, nous sont parvenus les *P.Dryton* 26 (16/10/116, photographie disponible sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113147&partId=1&searchText=10484&page=1>), P. Bremen 242 [116/115, photographie dans Vandorpe et Quack, dans Felgenhauer (éd.), *Aus Gräbern, Heiligtumern und Siedlungen*, p. 154], *P.Gebelen* 37 (05/12/115), *P.Dryton* 27 (12/02/112), *P.Ryl.Dem.* 21 (04/07/111 : pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 128), *P.Adl.Dem.* 5 (108/107). De la période de Ptolémée X Alexandre I^{er} et sa mère, les *P.Adl.Dem.* 6 (05/12/107), P. Berl. Dem. 9069 (19/08/103 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 52-53) et p. 55 (24/08/102) et probablement aussi les *P.Gebelen* 10 et P. Brit. Mus. EA 10506.2 (photographie disponible sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113117&partId=1&searchText=10506&page=1>), bien que fragmentaires. Voir aussi Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 97.

294*P.Gebelen* 38 du 23/01/114 et P. Brit. Mus. EA 10492 du 22/02/101 (pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 139 ; photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?assetId=366307001&objectId=118693&partId=1>), les deux rédigés à Pathyris.

l'attention sur l'un des sacerdoces, sans forcément nommer l'une des deux villes : le plus fréquemment mentionné est la canéphore, comme on le constate dans le P. Tor. Totoès 27 et d'autres textes²⁹⁵, mais le prêtre d'Alexandre est lui aussi occasionnellement mis en exergue grâce à l'expression ἐφ' ἱερέως Ἀλεξάνδρου καὶ τῶν ἄλλων τῶν γραφομένων ἐν Ἀλεξανδρείαι²⁹⁶.

Le second texte d'Hermodoros est le P. Tor. Totoès 29 du 05/09/104, qui présente une liste étendue des sacerdoces alexandrins.

Βασιλευόντων Κλεοπάτρας	Sous le règne de Cléopâtre
καὶ Πτολεμαίου τοῦ υἱοῦ τοῦ ἐπικαλουμένου	et de Ptolémée, son fils, que l'on appelle
Ἀλεξάνδρου θεῶν Φιλομητόρων ἔτους	Alexandre, les dieux Philomètres, l'an treize
τρεῖσκαϊδεκάτου τοῦ καὶ δεκάτου,	qui est aussi le dix,
ἐφ' ἱερέως τοῦ ὄντος ἐν Ἀλεξανδρείαι	du temps du prêtre qui est établi à
Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ θεῶν	Alexandrie d'Alexandre, des dieux Sôtters,
Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν	des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des
Φιλοπατόρων καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ θεοῦ	dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du
Εὐπάτορος καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ	dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu
Νέου Φιλοπάτορος καὶ θεοῦ Εὐεργέτου καὶ	Néos Philopator, du dieu Évergète et des
θεῶν Φιλομητόρων	dieux Philomètres,

295À l'époque où l'associé au pouvoir de Cléopâtre III était Ptolémée IX Sôter II : *P.Stras.* II 87 (24/02/107). Quand le dernier a cédé sa place à Ptolémée X Alexandre I^{er} : *Sel.Pap.* I 27 (15/11/107), *P.Stras.* II 88 (10/05/105), *P.Mil.* I 2 et sa copie *P.AdL.* 7 (02/07/104), *P.AdL.* 8, avec l'omission de καὶ ἱερείων (09/07/104), *P.AdL.* 9 (03/09/104), *P.Lips.* I 1 (05/09/104), *BGU* III 997 (27/11/103), *Chrest.Mitt.* 154 (27/03/101), *P.Grenf.* II 32 (01/05/101) et *P.Grenf.* I 34 (102/101).

296Du règne de Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er} : *P.Tebt.* I 105 (10/11/103) et *P.Würzb.* 6 (10/07/102), comme remarqué aussi par Vandorpe et Clarysse, dans Verhoogt et Vleeming (éd.), *The two faces of Graeco-Roman Egypt*, p. 134. Le *P.Tebt.* I 166 du 17/03 - 15/04/105 [pour la date, voir Verhoogt, *Menches*, pp. 51 et 195 ; Rupprecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 277] cite aussi le nom du prêtre du culte dynastique : le roi Ptolémée X Alexandre I^{er}, charge qu'il a assumée plusieurs fois au cours de cette association au pouvoir, comme l'attestent aussi le *P.Ashm.* I 22 du 27/05 - 04/06/106, le *P.Dion.* 19 du 09/01/105 et le *P.Dion.* 20 du 10/01/105 [Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 59 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), pp. 75-76 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 182 et p. 230, n. à la l. 3 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 36-37 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 161 ; Hölbl, *History*, pp. 208 et 286-87 ; Huß, *Ägypten*, pp. 644-45 ; Bennett, « Ptolemy X », n. 11, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_x_fr.htm>]. Pour le règne précédent, l'un des rares parallèles en démotique est fourni par le *P.Dion.* 2 (22/10/109) : *w^cb* (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty nḥm ḥrm n3 w^cb.w nty (n) R^c-qd.

ιερού πόλου Ἰσιδος μεγάλης μητρὸς θεῶν	et du hiéropolos ²⁹⁷ d'Isis la grande, mère des dieux,
ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέτιδος	et de l'athlophore de Bérénice Évergète,
κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου	et de la canéphore d'Arsinoé Philadelphé,
ιερείας Ἀρσινόης Φιλοπάτορος τῶν οὐσῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι,	et de la prêtresse d'Arsinoé Philopator, ceux qui sont établis à Alexandrie,
ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερείων καὶ κανηφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν μηνὸς Μεσορῆ τρίτῃ καὶ εἰκάδι	et à Ptolémaïs de la Thébaïde, du temps des prêtres, des prêtresses et de la canéphore qui sont établis, mois Mésorè, vingt-troisième jour

Contrairement au démotique, la manière d'exprimer en grec l'équivalence entre les années de règne des deux souverains était toujours la même : ἔτους X τοῦ καὶ Υ²⁹⁸. Le couple royal pouvait apparaître avec la simple épithète de « dieux Philomètors », autant dans la formule de datation²⁹⁹ que dans le culte dynastique à Alexandrie³⁰⁰. Comme lors du règne précédent, l'ordre des ancêtres après les dieux Épiphanes demeure relativement variable.

297En adhérant aux arguments de Cheshire, *Enchoria* 34 (2014/2015), pp. 29-35, on peut supposer que cette prêtrise éponyme, connue dans d'autres villes grecques de la Méditerranée sous la graphie de ἱεραπόλος, mais attesté en Égypte seulement dans les protocoles de datation, n'était pas comprise dans son sens profond et traitée comme deux mots distincts non seulement par les scribes égyptiens, mais aussi par les agoranomes grecs. Pour le démotique, voir aussi Pestman, *Chronologie*, pp. 146-47, 151-52 et 155 ; Lüdeckens et al., *Demotische und Koptische Texte*, p. 36, n. 9 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 32 ; Reymond et Barns, *Embalms' archives from Hawara*, pp. 60-61, n. 2 ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of demotic lexicography*, p. 24 ; Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 281, nn. 54 et 61 et p. 283 ; Lüdeckens, *Hawara I*, p. 106, n. 6 ; Martin, *Memphite necropolis*, p. 121, n. f.

298Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas I*, pp. 139-40, n. 86 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), p. 114.

299Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 157. Ainsi que les P. Tor. Totoès 27 et 29, on évoque les *Sel.Pap.* I 27 (15/11/107), *P.Ashm.* I 22 (27/05 - 04/06/106), *P.Stras.* II 88 (10/05/105), *P.Cair.* II 31079 et 31254 (05/09/105), *P.Mil.* I 2 (02/07/104), *P.AdL.* 8 (09/07/104) et 9 (03/09/104), P. Berl. Dem. 9069 (19/08/103 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 52-53), *P.Tebt.* I 105 (10/11/103), *BGU* III 997 (27/11/103), *P.Würzb.* 6 (10/07/102), *P.Ryl.Dem.* 26 (24/08/102 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 55-56), P. Brit. Mus. EA 10492 (22/02/101, photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?assetId=366307001&objectId=118693&partId=1> ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 139), *P.Grenf.* II 32 (01/05/101), *P.AdL.* 11 (14/10/101) et les *P.Ehevertr.* 42 et P. Brit. Mus. EA 10570.2, dont la date est en lacune (photographies du dernier disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112486&partId=1&searchText=10570&page=1>).

300Outre le P. Tor. Totoès 29, on peut citer : *P.Ashm.* I 22 du 27/05 - 04/06/106, qui présente aussi la « déesse Philomètor » juste avant ; *P.Cair.* II 31079 et 31254 du 05/09/105, le second montrant aussi une répétition de cette épithète ; *P.Köln* II 81 de l'an 105/104.

<u>Variantes à la fin du titre du prêtre pour le culte dynastique à Alexandrie, après les dieux Épiphanes</u>	<u>Attestations</u>
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu (Néos) Philopator, dieux Évergètes et dieux Philomètors Sôtors ³⁰¹	P. Tor. Totoès 30 du 01/10/104 et 31 A+B du 07/10/104 ; <i>P.Choach.Survey</i> 64 du 01/04/103 ; P. Tor. Totoès 33 du 15/05/103 ; <i>P.Choach.Survey</i> 65 du 15/10/103 ; P. Tor. Totoès 35 A+B du 14/01/102 ; <i>P.Choach.Survey</i> 67 du 27/09 - 06/10/102
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu Néos Philopator, dieu Évergète et dieux Philomètors	<i>P.Cair.</i> II 31079 et 31254 ³⁰² , les deux du 05/09/105 ; P. Tor. Totoès 29 du 05/09/104 ; <i>P.Köln</i> II 81 de l'an 105/104
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu Néos Philopator, dieu Évergète , déesse Philomètor et dieux Philomètors ³⁰³	<i>P.Ashm.</i> I 22 du 27/05 - 04/06/106
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieux Évergètes et dieux Philomètors Sôtors	P. Brit. Mus. EA 10521 du 03/11/107 ³⁰⁴

301Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23.

303Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 157.

302Ce dernier répète deux fois les dieux Philomètors à la fin.

304Photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112979&partId=1&searchText=10521&page=1> ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 133.

Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu (Néos) Philopator et dieux Évergètes	<i>P.Choach.Survey</i> 63 du 16/03/103
Dieu Philomètor, dieu Eupator, dieu Néos Philopator, dieux Évergètes et dieux Philomètors Sôtors	<i>P.Ehevertr.</i> 42, daté entre 107 et 101
Dieu Philomètor, dieu Eupator, dieu Néos Philopator et dieux Évergètes	<i>P.Stras.Dem.</i> 9 du 02/09/104 ³⁰⁵
Dieu Philomètor, dieu Eupator et dieux Évergètes ³⁰⁶	P. Tor. Totoès 23 du 27/11/107 et 24 du 07/05/106 ; <i>P.Choach.Survey</i> 62 du 07/02/105

Le P. Tor. Totoès 29 est le dernier texte précisément daté qui atteste du sacerdoce du « hiéropolos », étant donné que le *P.Köln* II 81, de la même année, a perdu en lacune le mois et le jour³⁰⁷. Il est intéressant de noter qu'en Haute Égypte, cette prêtrise n'est attestée que par des papyrus grecs³⁰⁸, alors que les actes démotiques la mentionnant proviennent tous de la région de

305Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 49-51.

306Thompson, dans Crisculo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23.

307Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 443-44, n. 58 ; Thompson, dans Crisculo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 699, n. 16 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 20 ; Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 279, n. 45, pp. 282, 285 et 286 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 151, n. 587 ; Hölbl, *History*, p. 288 ; Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte*, p. 67, n. 217 ; CaBor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 240 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 11, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm>.

308Toujours entre le prêtre du culte dynastique alexandrin et l'athlophore [Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 280, n. 51 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 152], dans la locution *ιερός πῶλος Ἴσιδος μεγάλης μητρὸς θεῶν* [Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 280 ; Hölbl, *History*, p. 199] : *P.Stras.* II 81 (30/12/115) et 83 (07/04/114) ; *P.Grenf.* I 25 (12/05/114) ; *P.Stras.* II 84 (03/09/114) ; *P.Grenf.* II 20 (11/10/114) ; *P.Dion.* 21 (13/03/113) ; *P.Lond.* III 880 (15/03/113) ; *P.Stras.* II 85 (15/03/113) ; *P.Choach.Survey* 54 A (25/07/113) ; *Chrest.Mitt.* 152 (26/12/113) ; *P.Ad.* 3 et *P.Dion.* 13 (les deux du 04/12/112) ; *P.Dion.* 22 (13/02/111) ; *BGU* III 994 [27/06/111 : Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 47 et 58] ; *P.Stras.* II 86 (30/08/111) ; *P.Dion.* 14 (15/10/110) ; *P.Batav.* 6 (10/11/110) ; *P.Dion.* 15 (02/02/109) et 16 (15/02/109) ; *Chrest.Mitt.* 156 (27/02/109) ; *Chrest.Mitt.* 153

Memphis ou du Fayoum³⁰⁹. Comme déjà remarqué plus haut, le *P.Köln* II 81 est le dernier témoin de la prêtresse de Cléopâtre III, l'un des trois sacerdoce installés pour la souveraine au début de son règne avec Ptolémée IX Sôter II³¹⁰. Ce document témoigne aussi d'un autre prêtre « à vie de la souveraine Cléopâtre, la déesse Évergète Philomètor, (l'amie de) la Justice, la porteuse de la victoire ». Il pourrait être mis en relation avec la prêtrise qui apparaît dans une inscription de Chypre³¹¹ et dans trois papyrus datant de l'association au pouvoir avec Ptolémée X Alexandre I^{er}³¹² : le *P.Ashm.* I 22 du 27/05 - 04/06/106 et les *P.Cair.* II 31079 et 31254, les deux du 05/09/105. La forme grecque du titre sacerdotal est ἱερεὺς βασιλίσσης Κλεοπάτρας θεᾶς Ἀφροδίτης ἥς καὶ Φιλομήτορος, la version démotique est *p3 w^cb t3 Pr-c3^{c.w.s.}.t Qlwptr3 t3 Hw.t.t-Hr t3 ntr.t mr mw.t*, que l'on peut traduire ainsi : « le prêtre de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre, la (déesse) Aphrodite / Hathor, la (déesse) Philomètor ». Placé après le culte dynastique (pour en souligner l'importance) et juste avant le « hiéropolos », comme cette dernière charge est occupée par un homme et non une

(10/03/108) ; *P.AdL.* 5 (28/05/108) ; *P.Dion.* 17 (16/12/108). Ou bien, dans sa variante ἱερός πῶλος Ἰσιδος θεᾶς μεγίστης μητρὸς θεῶν [Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 280, n. 52 et p. 282] : *BGU* III 996 (23/10/107). Voir Colin, *ZPE* 102 (1994), pp. 280 et 282.

309P. Dem. Memphis 5 A+B du 09/11/132 ; P. Dem. Memphis 6 du 30/09/131 ; *P.Hawara* 8 A+B + *P.Cair.* III 50134 C du 23/05/129 [Vleeming, *Enchoria* 25 (1999), pp. 137-38] ; P. Brit. Mus. EA 10385 du 02 - 13/10/124, venant de Memphis [Martin, *BMSAES* 23 (2016), pp. 83-85] ; *P.Ehevertr.* 8D et 8Z, les deux du 05/11/124 et de Tebtynis (pour la datation, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 199-200 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 117) ; P. Brit. Mus. EA 10398 du 21/06/119, venant de Memphis [Brunsch, dans Apelt et al. (éd.), *Studia in honorem Fritz Hintze*, pp. 71-75] ; *P.Cair.* II 30628 du 21/05 - 19/08/119, venant de Tebtynis ; *CPR* XXIX 3 du 02/11/119, venant de Soknopaiou Nesos ; *P.Hawara* 9 A+B du 19/08/118 ; P. Pavia Dem. 1120 du 21/09/118, venant de Memphis [Botti, *Bollettino Storico Pavese* 2 (1939), pp. 9-22 ; pour la date, voir Colin, *Enchoria* 21 (1994), p. 143, n. 6 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 605 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 122] ; *P.Cair.* II 30602 et 30603, les deux du 06/04/115, venant de Saqqara ; *P.Ashm.* I 3 du 21/04/115, venant d'Hawara ; *P.Hawara* 10 + *P.Cair.* III 50134 C [11/03/114 : Vleeming, *Enchoria* 25 (1999), pp. 138 et 142] ; *P.Rain.Cent.* 4 du 03/07/110, venant de Soknopaiou Nesos ; *P.KölnLüdeckens* 2 du 10/11/110, venant de Tebtynis [pour la datation, voir Quaegebeur, *ChronEg* 45 (1970), p. 83 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 68, n. 20 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 239 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 129] ; P. Vat. Gr. 22 du 06/02/108, venant de Memphis [Revillout, *RevEg* 3 (1885), pp. 25-27 et pl. 6-7] ; *P.Recueil* 4 (14/02/108), 6 (15/02/108) et 5 (an 9 = 109/108), les trois de Memphis ; *P.Hawara* 11 sans datation précise, mais du règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II ; *P.Cair.* II 31254 et 31079, les deux du 05/09/105, venant de Tebtynis. Voir Colin, *ZPE* 102 (1994), pp. 280-82 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 381, 383, 387-88 et 391. Pour les variantes de la graphie phonétique de ce titre, voir Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 281, nn. 54 et 61 ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of demotic lexicography*, p. 24 ; Cheshire, *Enchoria* 34 (2014/2015), p. 29.

310Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 20 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 15, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm>.

311Mitford, *JHS* 79 (1959), pp. 102-03 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 73.

312Pestman, *Chronologie*, p. 155 ; Quaegebeur, *AncSoc* 20 (1989), p. 113 ; Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 284, n. 76 ; Huß, *Ägypten*, pp. 643 et 661-62 ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, p. 127, n. 33 ; Cheshire, *Enchoria* 34 (2014/2015), p. 36. Koenen, *ZPE* 5 (1970), pp. 67 et 73-74, ainsi que Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 159-60 et Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte*, pp. 67-68, les ont mis en relation directe ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 122, 131-32 et 139, Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 20, n. 18 et Hölbl, *History*, p. 288 les ont enchevêtrés.

prêtresse, contrairement aux usages précédents pour les reines lagides³¹³. La différence entre les deux consiste dans le fait que Cléopâtre III est ici explicitement mise en équivalence avec Aphrodite / Hathor, alors que le rapport entre la reine et Isis reste implicite dans le titre du « hiéropolos ».

Comme le long du règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, les protocoles de Haute Égypte se terminent avec une expression résomptive pour évoquer les prêtres de Ptolémaïs sans les dénombrer dans le détail, formule très proche de celle employée dans les protocoles abrégés, avec le seul ajout des noms de la ville et de sa région³¹⁴, souvent redoublés au début et à la fin de la phrase³¹⁵.

G. Ptolémée X Alexandre I^{er}

Les archives de Totoès conservent de même la première attestation en démotique de la succession de Cléopâtre III parmi les documents publiés jusqu'à ce jour, les premiers protocoles grecs étant les *P.Adl.* 12 du 26/10/101 et le *Chrest.Mitt.* 134 du 30/10/101³¹⁶. Il s'agit du P. Tor. Totoès 36, daté du 16/11/101.

ḥsb.t 14 ibd-3 3ḥ.t sw-[[n]]-1 n Pr-

L'année de règne 14, mois Hathyr, jour 1 du

313 Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 152 et 159 ; Hölbl, *History*, p. 286 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 11, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm> ; Criscuolo, dans Gnoli et Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi*, pp. 124 et 127.

314 *P.Stras.* II 81 (30/12/115) ; *P.Choach.Survey* 54 A (25/07/113) ; *P.Stras.* II 86 (30/08/111) ; *P.Batav.* 6 (10/11/110) ; *Chrest.Mitt.* 156 (27/02/109) ; *Chrest.Mitt.* 153 (10/03/108) ; *P.Adl.* 5 (28/05/108).

315 ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερείων καὶ ἱερισσῶν καὶ κληφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν ἐν Πτολεμαίδι (τῆς Θηβαίδος) : *P.Stras.* II 83 (07/04/114) ; *P.Grenf.* I 25 (12/05/114) ; *P.Stras.* II 84 (03/09/114) ; *P.Grenf.* II 20 (11/10/114) ; *P.Lond.* III 880 (15/03/113) ; *P.Stras.* II 85 (15/03/113) ; *Chrest.Mitt.* 152 (26/12/113) ; *BGU* III 996 (23/10/107) ; *P.Adl.* 3 (04/12/112) et *BGU* III 994 [27/06/111 : Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 47 et 58].

316 Grenfell et al., *The Tebtunis papyri I*, p. 463 ; Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 13, n. à la l. 7 ; Adler et al., *The Adler papyri*, pp. 29-30 ; Skeat, *The reigns of the Ptolemies*, p. 36 ; Samuel, *Ptolemaic chronology*, pp. 152 et 168 ; Pestman, *Chronologie*, pp. 68 et 72 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 698 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 29 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 54, n. 71 et p. 66 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 142 et 155 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 157, 161 et 192 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 79 ; Huß, *Ägypten*, p. 652 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 69 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 147 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 24 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, p. 69 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 20, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm> et « Ptolemy X », n. 12, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_x_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 173.

^c 3 ^{c.w.s.} (Ptlwmys ^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f [[n3 ntr.w]] irm ³¹⁷ (3lgsntrws ^{c.w.s.}	souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor et Alexandre ^{v.p.s.}
irm (Klwptr3 ^{c.w.s.} nty iw=w dd n=s (Brnyg ^{c.w.s.}	et de Cléopâtre ^{v.p.s.} , que l'on appelle Bérénice ^{v.p.s.} ,
irm (3lgsntrws ^{c.w.s.} p3y=s šr n3 ntr.w mnḥ.w	et d'Alexandre ^{v.p.s.} , son beau-fils, les dieux Évergètes,
n3 ntr.w mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pyr p3 ntr r-t̄n it.t̄=f p3 ntr mr mw.t.t̄=f p3 ntr mr it.t̄=f n3 ntr.w mnḥ{.t}{.w}	les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes,
irm t3 f3y qn n ^c š n (Brnyk ^{c.w.s.} t3 mnḥ[[.w]].t	avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn ^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R ^c -qd (n) P3-sy (n) p3 tš n Niw.t	avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes

Contrairement à ce que croyait Botti³¹⁸, Cléopâtre III n'a pas pris le surnom de Bérénice à la fin de son règne et n'a pas cédé à son fils la première position dans le protocole. Simplement, on a omis le nom de la reine-mère suite à son décès. Dès cette date, Ptolémée X Alexandre I^{er} est mentionné en tête. Dans la continuité avec la première partie de son règne, il conserve l'épithète « Philomètor » pour lui-même³¹⁹. La « Cléopâtre » qu'il a associée au pouvoir est Cléopâtre Bérénice III : le P. Tor.

317 Sur la présence et la position inattendues de *irm*, conséquences probables de la nécessité d'effacer *n3 ntr.w*, voir Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 32.

318 Botti, dans Milano, istituto lombardo di scienze e lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92 et 95 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 5 et 9, p. 174, n. 1 et p. 181, n. 6.

319 Pestman, *Chronologie*, p. 72. Selon Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 157 et Huß, *Ägypten*, p. 653, cette épithète aurait été choisie par Ptolémée X Alexandre I^{er} bien qu'il ait été le commanditaire du meurtre de sa mère. Outre les P. Tor. Totoès 36, 47 et 48, on peut l'observer sur les *P.Adl.* 12 (26/10/101) ; *Chrest.Mitt.* 134 (30/10/101) ; *Sel.Pap.* I 29 (17/12/101) ; P. Mallawi 602/09 [25/01/100 : El-Aguizy, *BIFAO* 89 (1989), pp. 90-92 et 97] ; P. Oxf. Dem. EES D 91 [11/02/100 : Schentuleit, dans Moers et al. (éd.), *Festschrift für Friedrich Junge* II, pp. 582-86] ; *P.Hawara* 12 (13/09/100) ; *P.Cair.* II 30620 [01/10/100 : Jelínková-Reymond, *RIDA* 1 (1954), pp. 38-41] ; *P.Hawara* 13 (20/04/099) ; *P.Choach.Survey* 68 (16/12/099) ; *CPR* XXIX 4 (30/12/099) ; *P.Ashm.* 10 (15/08/098) ; *P.Hawara* 14 + *P.Cair.* III 50135 A+B [15/10/098 : Vleeming, *Enchoria* 25 (1999), pp. 138-39] ; *P.Cair.* II 30617 A+B [02/12/098 : Jelínková-Reymond, *RIDA* 1 (1954), pp. 23-27 et 35-38 ; pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 117-19], 30612 A+B (27/09/097), 30613 (14/03/094 : pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 144) et 30626 (26/04/093) ; *P.Tebt.* I 109 (22/12/093) ; *P.Hawara* 16 A+B et 17 A+B (les deux du 13/02/092) ; *C.Pap.Hengstl* 72 (22/02/092).

Totoès 36 compte parmi les rares témoignages qui relient les deux noms à la même personne³²⁰.

Dans la majorité des cas, le nom « Bérénice » était le seul à figurer dans les protocoles, rarement substitué par « Cléopâtre »³²¹. Dans d'autres documents, sa relation avec le roi est couramment déterminée par les termes $t\bar{z}y=f sn.t / \tau\eta\varsigma \acute{\alpha}\delta\epsilon\lambda\phi\eta\varsigma$, moins souvent par $t\bar{z}y=f sn.t t\bar{z}y=f \eta m.t / \tau\eta\varsigma \acute{\alpha}\delta\epsilon\lambda\phi\eta\varsigma \kappa\alpha\iota \gamma\upsilon\nu\alpha\iota\kappa\acute{o}\varsigma$ ³²² et de manière exceptionnelle avec seulement $t\bar{z}y=f \eta m.t$ ³²³.

L'application de l'apposition $t\bar{z}y=f sn.t$ au nom de la reine, fille de Ptolémée IX Sôter II, et donc

320 Outre les P. Tor. Totoès 46 et 48, le seul autre texte n'appartenant pas aux archives de Totoès est le *P.Choach.Survey* 68 du 16/12/099 : Pestman, *Chronologie*, p. 72 et *Theban choachytes*, p. 216, n. c ; Huß, *Ägypten*, p. 652, n. 87 ; Bennett, « Berenice III », n. 1, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/berenice_iii_fr.htm>.

321 P. Brit. Mus. EA 10502 + 10503 (fort probablement du 21/11/095 : photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113113&partId=1&searchText=10502&page=1> et <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113112&partId=1&searchText=10502&page=1>); *P.Hawara* 15 du 10/04/093 ; *P.Adl.Dem.* 22 (03/05/090 : pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 147) ; P. Brit. Mus. EA 10501 (04/01/089, photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113122&partId=1&searchText=10501&page=1> ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 147) ; *P.Adl.Dem.* 23 (12/01/089) et 25 (14 - 16/04/089 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 148) ; *P.Ehevertr.* 50 (11/06 - 10/07/089) ; *P.Cair.* II 30630 [22/07/089 : Winkler, dans Depauw et Broux (éd.), *Acts of the tenth international congress of demotic studies*, pp. 362-64] ; *P.Lond.* III 1209 (02/08/089) ; *UPZ I* 125 (27/09/089) ; *P.Stras.* VI 565 (à dater entre le 15/12/091 et le 14/12/089) ; *P.Lond.* III 883 (02/01/088) ; *Sel.Pap.* I 28 (06/09/088) ; *P.Hawara* 18 [entre 90 et 88 : pour la date, voir Seidl, *Aegyptus* 49 (1969), p. 47 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste I*, p. 226]. Probablement aussi dans le *P.Cair.* II 30615 (08/12/098), où le texte est difficilement lisible à cet endroit. Voir Wilcken, *Urkunden der Ptolemäerzeit I*, p. 459, n. à la l. 1.

322 *P.Dryton* 8 (21/09/100) ; *P.Ehevertr.* 45 (01/03/099 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 141) ; P. Brit. Mus. EA 10504 (16/12/099 - 14/01/098, photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113114&partId=1&searchText=10504&page=1> ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 141) ; *P.Ehevertr.* 46 (09/07/096 ; pour la date, voir Pestman, *Marriage*, p. 194 et tableau A, n° 47 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste I*, p. 197 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 143) ; P. Brit. Mus. EA 10502 + 10503 (fort probablement du 21/11/095 : photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113113&partId=1&searchText=10502&page=1> et <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113112&partId=1&searchText=10502&page=1>); *P.Hawara* 15 (10/04/093) ; *P.Adl.Dem.* 20 (03/07/093 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 145) ; *P.Ehevertr.* 48 [15/07/092 ; pour la date, voir Vittmann, *JEA* 90-Suppl. (2004), p. 55 ; Vleeming, *A Berichtungsliste of demotic documents in A. D. 2005-2006*, p. 12 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 146], 47 (01/08/092) et 49 (11/01/091) ; *P.Ryl.Dem.* 29 (29/05/091) ; P. Brit. Mus. EA 10501 (04/01/089, photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113122&partId=1&searchText=10501&page=1> ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 147) ; *P.Adl.Dem.* 22 (03/05/090 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 147), 23 (12/01/089) et 25 (14 - 16/04/089 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 148) ; *P.Ehevertr.* 50 (11/06 - 10/07/089) ; *P.Cair.* II 30630 [22/07/089 : Winkler, dans Depauw et Broux (éd.), *Acts of the tenth international congress of demotic studies*, pp. 362-64] ; *P.Cair.* II 30752 (dont la datation balance entre 93 et 89 : voir Zauzich, *Schreibertradition I*, p. 224 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste I*, p. 126). Voir Pestman, *Chronologie*, p. 72 ; Cañor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), pp. 250-51. Les seuls textes grecs sont les *UPZ I* 125 (27/09/089) et probablement le *P.Stras.* VI 565 (à dater entre 15/12/091 et 14/12/089), bien que le début de l'épiclese dans ce dernier soit en lacune.

323 Le seul *P.Hawara* 18, rédigé entre 90 et 88 : pour la date, voir Seidl, *Aegyptus* 49 (1969), p. 47 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste I*, p. 226.

nièce de Ptolémée X Alexandre I^{er}, appartient aux appellations traditionnelles des peuples sémitiques pour les époux et est attestée dans la dynastie lagide dès Bérénice II, cousine germaine de Ptolémée III Évergète³²⁴. Cléopâtre Bérénice III était elle aussi divinisée individuellement en tant que « déesse Philomètor »³²⁵, ou en tant que « déesse Philadelphie »³²⁶, mais la plupart des attestations la montrent honorée dans le cadre des « dieux Philomètors », plus rarement des « dieux Philomètors Sôtors »³²⁷. Les P. Tor. Totoès 36, 46 et 48 sont les seuls papyrus qui attestent de l'association au pouvoir du fils de Ptolémée X, lui aussi nommé Alexandre, le futur Ptolémée XI³²⁸. L'emploi de l'expression $p3y=s šr$ pour le désigner doit être lu à l'exemple de l'expression similaire déjà étudiée dans le P. Tor. Totoès 7 : $t3y=f šr.t$, qui présentait Cléopâtre III en lien avec Ptolémée VIII Évergète II, alors qu'en réalité elle était la fille de Ptolémée VI Philomètor et Cléopâtre II. Le pronom suffixe féminin met en lien Ptolémée XI Alexandre II avec Cléopâtre Bérénice III. Du point de vue biologique, elle n'était pas sa mère (d'ailleurs inconnue), mais sa cousine germaine.

-
- 324Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, pp. 1263-64 et 1266. Voir aussi Robins, *ChronEg* 54 (1979), pp. 202-04 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 41 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 151 et *Inventer le pouvoir féminin*, p. 486.
- 325P. Oxf. Dem. EES D 91 [11/02/100 : Schentuleit, dans Moers et al. (éd.), *Festschrift für Friedrich Junge II*, pp. 582-86] ; *CPR* XXIX 4 (30/12/099) ; *P.Ashm.* 10 (15/08/098).
- 326*IG Fayoum* I 7 (101) ; *Chrest.Mitt.* 134 (30/10/101) ; *P.Hawara* 12 (13/09/100) et 13 (20/04/099) ; *UPZ* I 106 (15/10/099) ; *BGU* VIII 1735 (21/02/098) : voir Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, pp. 1263-66 ; Huß, *Ägypten*, p. 653 ; Bennett, « Berenice III », n. 6, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/berenice_iii_fr.htm>.
- 327*SB* I 428 (22/07/099) ; P. Brit. Mus. EA 10502 + 10503 (fort probablement du 21/11/095 : photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113113&partId=1&searchText=10502&page=1> et <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113112&partId=1&searchText=10502&page=1>) ; *P.Stras.Dem.* 44 [10/03/094 : Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 98-101] ; *P.AdL.Dem.* 20 (03/07/093 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 145) ; *P.Ehevertr.* 48 [15/07/092 ; pour la date, voir Vittmann, *JEA* 90-Suppl. (2004), p. 55 ; Vleeming, *A Berichtigungsliste of demotic documents in A. D. 2005-2006*, p. 12 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 146], 47 (01/08/092) et 49 (11/01/091) ; *P.Ryl.Dem.* 29 (29/05/091) ; P. Brit. Mus. EA 10501 (04/01/089 : photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113122&partId=1&searchText=10501&page=1> ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 147) ; *P.AdL.Dem.* 22 (03/05/090 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 147), 23 (12/01/089) et 25 (14 - 16/04/089 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 148) ; *P.Ehevertr.* 50 (11/06 - 10/07/089) ; *P.Lond.* III 1209 (02/08/089) ; *P.Lond.* III 883 (02/01/088) ; *Sel.Pap.* I 28 (06/09/088). Voir Pestman, *Chronologie*, pp. 72 et 156 ; Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, pp. 1264-65 ; Hölbl, *History*, pp. 210 et 286 ; Huß, *Ägypten*, p. 653 ; Schentuleit, dans Moers et al. (éd.), *Festschrift für Friedrich Junge II*, p. 592 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 24.
- 328Pestman, *Chronologie*, p. 72 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 154-55 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 62 ; Huß, *Ägypten*, p. 653 ; Bennett, « Ptolemy XI », n. 2, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_xi_fr.htm>. Le *P.Ehevertr.* 46 du 097/096 (pour la date, voir Pestman, *Marriage*, p. 194 et tableau A, n° 47 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 197 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 143), quoique partiellement lacunaire, semble inclure dans l'association au pouvoir « leurs enfants », sans mieux les déterminer : $irm n3y=w [hrd.t.w]$.

Toutefois, en raison de son mariage avec son père, Ptolémée X Alexandre I^{er}, elle était devenue la belle-mère du prince héritier. L'éventail assez peu varié du lexique égyptien concernant les membres de la famille³²⁹ peut justifier l'utilisation du mot *šr* au sens large de « beau-fils »³³⁰.

Si l'on interprète correctement la fin de la formule de datation, Ptolémée X Alexandre I^{er}, Cléopâtre Bérénice III et (Ptolémée XI) Alexandre (II) pouvaient être vénérés en tant que « dieux Évergètes », épithète que l'on ne trouve nulle part ailleurs pour ces souverains. Le P. Tor. Totoès 46 offre un protocole abrégé sans les sacerdoces éponymes, mais montre cette même épiclese dans la même position, ce qui semble donc confirmer cette interprétation³³¹. En fait, l'analyse des protocoles est encore une fois compliquée par le recours à deux sauts du pareil au même. L'auteur en est Harsisés (B)³³², fils du scribe Chestépnachthès (B) qui a rédigé les P. Tor. Totoès 31 A+B, 33 et 35 A+B sous le règne précédent et où il a appliqué une technique semblable. Au delà des difficultés dans la rédaction du protocole, dûes sans doute à la succession récente et signalées par les auto-corrections du scribe, on remarque qu'il a évité d'écrire le passage : *irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 ntr.w nty nḥm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w*, « avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Sôtères, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes »³³³. Si l'épithète qui suit le prince Alexandre, les « dieux Évergètes », appartenait réellement au trio au pouvoir, alors il s'en serait servi pour passer directement au quatrième couple royal lagide, les « dieux Philopators ». Ensuite, après avoir correctement cité l'athlophore de Bérénice II Évergète, il a profité de l'homonymie entre les épouses de Ptolémée II Philadelphe et de Ptolémée IV Philopator pour effectuer une sorte de crase entre

329Robins, *ChronEg* 54 (1979), pp. 201-02 ; Bierbrier, *JEA* 66 (1980), pp. 100 et 106-07 ; *LÄ* VI, pp. 1032-34.

330Traduction proposée aussi par Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 152-54, et par Bennett, *AncSoc* 28 (1997), pp. 40-41 et « Ptolemy XI », n. 4, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_xi_fr.htm>. Huß, *Ägypten*, p. 653 (possibilité admise par Bennett, « Berenice III », n. 20, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/berenice_iii_fr.htm>), a proposé d'y voir l'adoption de Ptolémée XI Alexandre II par Cléopâtre Bérénice III, imposée par Ptolémée X Alexandre I^{er}. À l'appui de son argumentation, dans la note 97 il a cité le *P.Cair.* II 30752 (dont la datation se situe entre 93 et 89 : voir Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 224 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 126), où on déchiffrerait : « Bérénice, sa mère, sa femme ». Cependant, comme remarqué par Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 224, il s'agit d'une lecture erronée à la place de *t3y=f sn.t t3y=f ḥm.t*, comme on peut le constater aussi sur la photographie dans Spiegelberg, *Die demotischen Papyrus* II, pl. 58.

331Botti, *L'archivio demotico* I, p. 180, n. 1.

332Voir Chapitre 7 L.

333Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 62 a aussi signalé l'absence du début du titre sacerdotal.

leurs sacerdoces respectifs et en obtenir la « canéphore d'Arsinoé Philopator »³³⁴. Cela lui a permis en outre de sauter le passage *t3 mr sn irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.}*, « Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} ». Deux contractions qui passaient probablement inaperçues à ses contemporains et lui faisaient sans doute gagner du temps dans ses tâches.

Son frère Aménothès fils de Chestéphnachthès (B)³³⁵ est le rédacteur du P. Tor. Totoès 46 du 15/01/100. Le protocole est raccourci car il s'agit de la copie de Totoès d'un autre document, aujourd'hui perdu, et il a pu donc éviter de retranscrire tous les sacerdoces éponymes en renvoyant directement au protocole royal établi à Alexandrie³³⁶.

<i>ḥsb.t 14 tpy pr(.t) sw-1 n Pr-^c3^{w.s.}</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} nty iw=w ḡd n=f</i> <i>(3lgsntrws^{c.w.s.} p3 mr mw.t.ḫ=f</i>	L'année de règne 14, mois Tybi, jour 1 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , que l'on appelle Alexandre ^{v.p.s.} Philomètor,
<i>irm (Klwptr3^{c.w.s.} nty iw=w ḡd n=s</i> <i>(Brnyk^{c.w.s.}</i>	et de Cléopâtre ^{v.p.s.} , que l'on appelle Bérénice ^{v.p.s.} ,
<i>irm (3lgsntrws^{c.w.s.} p3y=s šr n3 ntr.w</i> <i>mnḥ.w</i>	et d'Alexandre ^{v.p.s.} , son beau-fils, les dieux Évergètes,
<i>m-s3 t3 nḥb.t n n3 Pr-^c3^{w.s.}.w</i>	ensuite le protocole des souverains ^{v.p.s.}

Aménothès a été aussi l'auteur du dernier acte précisément daté des archives de Totoès : le P. Tor. Totoès 48, composé le 17/04/100.

<i>ḥsb.t 14 ibd-4 pr(.t) sw-3 n Pr-^c3^{w.s.}</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} nty iw=w ḡd n=f</i> <i>(3lgsntrws^{c.w.s.} p3 mr mw.t.ḫ=f</i>	L'année de règne 14, mois Pharmouthi, jour 3 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , que l'on appelle Alexandre ^{v.p.s.} Philomètor,
<i>irm (Klwptr3^{c.w.s.} nty iw=w ḡd n=s</i>	et de Cléopâtre ^{v.p.s.} , que l'on appelle

334Botti, *L'archivio demotico* I, p. 180, n. 2. Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 33, n. à la l. 7 et p. 63, l'a considéré comme une faute.

335Voir Chapitre 7 L.

336Voir Appendice E.

<i>(Brnyk^{c.w.s.}</i>	Bérénice ^{v.p.s.} ,
<i>irm (3lgsntrws^{c.w.s.} p3y=s šr n3 ntr.w mnḥ.w</i>	et d'Alexandre ^{v.p.s.} , son beau-fils, les dieux Évergètes,
<i>n3 ntr.w mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pyr p3 ntr r-tny it.t̄=f p3 ntr mr mw.t.t̄=f p3 ntr mr it.t̄=f</i>	les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator,
<i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) P3-sy n p3 tš n Niw.t</i>	avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes

On constate l'absence d'un modèle de protocole qui soit méthodiquement utilisé à l'intérieur de la même école scribale et la liberté de chaque scribe dans la rédaction. Durant l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}, Aménothès s'était apparemment conformé aux pratiques de son père Chestéphnachthès (B) dans les P. Tor. Totoès 30 et *P.Choach.Survey 67* du 27/09 - 06/10/102 (les deux textes qui lui sont attribués de cette période), mais on ne peut pas exclure une influence réciproque, puisque dans ces années père et fils collaboraient³³⁷. Notamment dans le P. Tor. Totoès 30, Aménothès terminait la prêtrise éponyme alexandrine avec les dieux Évergètes et les dieux Philomètors Sôtors, suivis par la seule athlophore. Or, les P. Tor. Totoès 36 et 48 montrent que lui et son frère Harsiésis (B) ont effectué des sauts du pareil au même identiques, mais différents de celui utilisé par leur père, et ont suivi un ordre commun dans la liste des ancêtres pour le culte dynastique qui excluait les « dieux Philomètors Sôtors ». Cependant, Aménothès a fait des choix encore plus radicaux qu'Harsiésis (B) : il a omis les « dieux Évergètes » à la fin de la liste, ainsi que l'athlophore de Bérénice II Évergète³³⁸. Enfin, comme son frère et collègue, il a terminé le

337 Voir Chapitre 7 L. Pour des exemples similaires de collégialité entre père et fils dans une charge, celle des commandements éponymes de l'armée lagide, voir Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, pp. 112-15.

338 L'habitude d'omettre les prêtresses alexandrines dans les protocoles étendus était répandue, comme l'a remarqué Pestman, *Chronologie*, pp. 156-57. Elles sont toutes absentes du *P.Choach.Survey 68* (16/12/099) et du *P.Choach.Survey 70 + 71* (03/01/098), probablement aussi des *P.Dion.* 19 (09/01/105) et 20 (10/01/105), malgré les lacunes, car il n'y aurait pas assez de place dans les deux cas pour les restituer dans le texte. Nechtminis fils de Nechtminis (TM Per 167) choisissait parfois d'omettre la canéphore et la prêtresse d'Arsinoé III Philopator, comme on peut le voir dans le *P.Dryton 9* (16/03/095 : photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?

protocole avec l'une des formules habituelles pour évoquer, et non citer dans le détail, les sacerdoces de Ptolémaïs. La variante qui remplace simplement *r-h(.t)* par *irm* au tout début, semble être typique de Pathyris³³⁹, alors qu'une version légèrement plus étendue est attestée par des documents de la main d'Osoroeris fils de Kollouthès (TM Per 11126)³⁴⁰.

Le long de ce règne, l'autonomie des scribes dans l'énumération des Lagides³⁴¹ est illustrée par le tableau qui suivra.

<u>Variantes à la fin du titre du prêtre pour le culte dynastique à Alexandrie, après les dieux Épiphanes</u>	<u>Attestations</u>
Dieu Eupator, dieu Philomètor, dieu (Néos) Philopator, dieux Évergètes et dieux Philomètors	<i>P.Tor.Choach.</i> 6 du 23/12/099 ³⁴² ; <i>P.Choach.Survey</i> 70 + 71 du 03/01/098
Dieu Eupator, dieu Philomètor,	P. Tor. Totoès 36 du 16/11/101

http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113092&partId=1&searchText=10514&page=1) et le *P.Stras.Dem.* 44 [10/03/094 : Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 98-101]. Le *P.Stras.Dem.* 6 (03/09/095 ; pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 356 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 144) montre que la canéphore aussi pouvait être omise. Mais la plus négligée était la prêtresse d'Arsinoé III Philopator : elle est absente des *P.Adl.Dem.* 20 (03/07/093 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 145), *P.Ehevertr.* 48 [15/07/092 ; pour la date, voir Vittmann, *JEA* 90-Suppl. (2004), p. 55 ; Vleeming, *A Berichtigungsliste of demotic documents in A. D. 2005-2006*, p. 12 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 146] et 47 (01/08/092).

339 *P.Ehevertr.* 45 (01/03/099 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 141) ; *P.Dryton* 9 (16/03/095 : photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113092&partId=1&searchText=10514&page=1>) ; *P.Stras.Dem.* 6 (03/09/095 ; pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 356 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 144) et 44 [10/03/094 : Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 98-101] ; *P.Adl.Dem.* 20 (03/07/093 ; pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 145) ; *P.Ehevertr.* 48 [15/07/092 ; pour la date, voir Vittmann, *JEA* 90-Suppl. (2004), p. 55 ; Vleeming, *A Berichtigungsliste of demotic documents in A. D. 2005-2006*, p. 12 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 146] et 47 (01/08/092).

340 Dans les *P.Tor.Choach.* 6 du 23/12/099 (pour l'attribution du document à ce scribe, voir Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 67 et *Theban choachytes*, pp. 217 et 311) et *P.Choach.Survey* 70 + 71 du 03/01/098 : *r-h(.t) n3 nty smn n R^c-qd irm n3 nty (n) Pr-sy (nty) n p3 tš (n) N'iw.t.*

341 Dans la plupart des cas, épurée des dieux Sôtiers au début.

342 Pour l'attribution du document à Osoroeris fils de Kollouthès (TM Per 11126), voir Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 67 et *Theban choachytes*, pp. 217 et 311.

<p>dieu (Néos) Philopator et dieux Évergètes</p>	
<p>Dieu Eupator, dieu Philomètor et dieu (Néos) Philopator</p>	<p>P. Tor. Totoès 48 du 17/04/100</p>
<p>Dieu Philomètor, dieu Eupator, dieu Néos Philopator, dieux Évergètes et dieux Philomètors Sôtors</p>	<p><i>P.Ehevertr.</i> 45 du 01/03/099³⁴³ ; <i>P.Stras.Dem.</i> 6 du 03/09/095³⁴⁴</p>
<p>Dieu Philomètor, dieu Eupator, dieu Néos Philopator, dieux Évergètes et dieux Philomètors</p>	<p><i>P.Dryton</i> 9 du 16/03/095³⁴⁵ ; <i>P.Adl.Dem.</i> 20 du 03/07/093³⁴⁶</p>
<p>Dieu Philomètor, dieu Eupator, dieu Néos Philopator et dieux Évergètes</p>	<p><i>P.Stras.Dem.</i> 44 du 10/03/094³⁴⁷</p>
<p>Dieu Philomètor, dieu Eupator et dieux Évergètes</p>	<p><i>P.Ehevertr.</i> 47 du 01/08/092</p>
<p>/ (le titre s'arrête aux dieux Épiphanes)</p>	<p><i>P.Choach.Survey</i> 68 du 16/12/099</p>

La variabilité considérable des formulations du coeur du protocole n'a fait son apparition que

343Pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 141.

344Pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 356 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 144.

345Photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*,
<http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113092&partId=1&searchText=10514&page=1>.

346Pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 145.

347Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 98-101.

sous le règne de Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}, pour voir son apogée lors des premières années du règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}³⁴⁸. Dans un contexte où se multipliaient sans doute les difficultés de transmission des listes-types du protocole officiel d'Alexandrie au reste du royaume, comme les négligences de vérification de la part de l'administration centrale, certains scribes locaux ont ainsi pu reformuler les protocoles des actes légaux à leur gré.

H. L'attribution du protocole incomplet du P. Tor. Totoès 52 au règne de Ptolémée VI

Philomètor

Le P. Tor. Totoès 52 n'a conservé que la seule partie centrale. Par conséquent, les informations relatives à l'année de règne, au mois et au jour ont été perdues et il ne reste qu'une partie du protocole d'origine. Néanmoins, il est possible d'attribuer ce document avec certitude au règne de Ptolémée VI Philomètor³⁴⁹. D'abord, les premiers mots lisibles à la l. 1 précèdent la mention du sacerdoce du culte dynastique à Alexandrie et manifestent donc les parents du souverain : « Ptolémée (V) et Cléopâtre (I^{re}), les dieux Épiphanes ». Il est vrai qu'on pourrait encore hésiter entre l'un ou l'autre de leurs fils, Ptolémée VI et Ptolémée VIII Évergète II, si l'on ne possédait aucun autre élément du protocole. Mais la l. 2 mentionne les prêtres à Ptolémaïs, dont le premier est toujours celui de Ptolémée I^{er} Sôter et le deuxième, d'habitude, celui du roi en charge, distingué d'avec les autres Ptolémées défunts grâce au titre *Pr*^{-C3^c.w.s.} « souverain^{v.p.s.} ». Dans cette position, on trouve : *p3 w^cb Pr*^{-C3^c.w.s.} (*Ptlwmys*^{c.w.s.} *p3 mr mw.t=f*, « le prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} (VI) Philomètor »³⁵⁰.

348Pestman, *Chronologie*, p. 156 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 162. On peut observer les mêmes dynamiques à Pathyris, outre l'oeuvre du scribe Nechtminis fils de Nechtminis (TM Per 167), aussi dans les textes de Pétéharsomtous fils de Pakebkis (TM Per 222).

349Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 188 et 206, a assigné ce papyrus au règne de Ptolémée VIII Évergète II, mais s'est fondé sur la lecture erronée de la première épithète, *n3 ntr.w mnḥ.w*, « les dieux Évergètes », à la place de *n3 ntr.w (nty) pr*, « les dieux Épiphanes » : voir Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 67 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 399.

350Il est vrai que souvent, sous le règne de Ptolémée VI Philomètor, le titre *Pr*^{-C3^c.w.s.} est omis dans la prêtrise à Ptolémaïs qui lui est seulement consacrée : P. Brit. Mus. EA 10823 du 03/11/162 [Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 92-95 et pl. I-II] ; *P.Brit.Mus.* IV 7 du 22/06/160 ; P. Brit. Mus. EA 10824 du 08/02/159 [Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 95-98 et pl. III-IV] ; *P.Choach.Survey* 7 et 8 A, les deux portant la date du 14/06/153 ; *P.Ehevertr.* 36 du 05/04/152 ; *P.Cair.* II 30650 + 30688 + 30800 de l'an 31 = 151/150 [Bruns, *Orientalia* 56 (1987), pp. 76-77 et 81-83 ; pour la datation, voir Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, pp. 173-74 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II,

Ce qui apporte davantage de précision sur la datation de ce document est la phrase relative au futur utilisée pour introduire le sacerdoce de Ptolémée I^{er} Sôter à Ptolémaïs. De nombreux documents démotiques emploient des propositions relatives au futur pour signaler la vacance de certaines prêtrises, comme constaté dans le P. Tor. Totoès 2. Le délai dans les nominations semble avoir parfois pris un temps considérable. Si l'on se fie littéralement à de ces textes, personne n'aurait revêtu la charge de prêtre à Ptolémaïs pendant 9 mois en l'an 20 de Ptolémée VI Philomètor (162/161)³⁵¹ et durant 8 mois en l'an 44 de Ptolémée VIII Évergète II (127/126)³⁵².

Toutefois, deux cas à Assiout laissent penser que ce n'étaient pas les nominations elles-mêmes qui prenaient tant de temps, mais plutôt la communication de leurs résultats aux bureaux locaux des scribes. Le P. Brit. Mus. EA 10589³⁵³ du 15/04/175 rapporte les noms propres des prêtres à Ptolémaïs, d'une part celui de Ptolémée I^{er} Sôter et de Ptolémée V Épiphane, de l'autre celui de Ptolémée VI Philomètor et de sa mère Cléopâtre I³⁵⁴. En revanche, au début du protocole, les prêtrises à Alexandrie sont mentionnées, mais sans le nom d'aucun des titulaires. Après leur énumération, on trouve la phrase *nty iw=w sh n-ïm=w n R^c-qd.t š^c-tw=w hb rn=w*, « ceux

p. 661 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 99] ; *P.Choach.Survey* 9 du 01/02/150 ; P. Tor. Totoès 5 A+B du 29/10/150. La même organisation du culte à Ptolémaïs est attestée jusqu'à la moitié de l'an 29 de Ptolémée VIII Évergète II, le dernier texte qui la cite étant le *P.Brit.Mus.* IV 32 du 06/04/141 [quoique ce papyrus, dans le cas spécifique, soit issu d'un scribe peu consciencieux, Paès fils de Péteésis (TM Per 11214), qui aurait recopié la liste des prêtrises sous Ptolémée VI Philomètor en ajoutant Ptolémée VIII Évergète : Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 217-19]. Néanmoins, aucun protocole daté du règne de Ptolémée VIII Évergète II ne fait le contraire, à savoir assigner le titre de « souverain » à Ptolémée VI Philomètor dans sa prêtrise en Haute Égypte : cela invite donc à rejeter le parallèle instauré par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 188, avec le P. Tor. Totoès 6, que le savant italien a utilisé aussi pour assigner le P. Tor. Totoès 52 au règne de Ptolémée VIII Évergète II.

351 Comme le montrent deux papyrus qui utilisent la même formule, *p3 nty i.ir Pr-3^{c.w.s.} r hn=s r ir=f n w^cb p3 tš Nïw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P3-Swtr^{c.w.s.}, « celui que le souverain^{v.p.s.} nommera pour qu'il soit prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.} », suivie par tous les sacerdoxes de Ptolémaïs : le P. Brit. Mus. EA 10823 de Djémê, daté du 2 Phaophi (= 03/11/162) et publié par Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 92-95 et pl. I-II, et le P. Chicago OI 10551 de Pathyris, daté du 7 Epeiph (= 04/08/161) et édité par Ritner, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata demotika*, pp. 171-74. Voir Pestman, *Theban choachytes*, p. 59, n. b. Les *P.Gebelen* 9 + P. Brit. Mus. EA 71003, publiés par Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 39-41, forment un troisième texte assigné à l'an 20 sur la base de critères internes, provenant de la même région. Ce texte montre cette phrase relative au futur, mais qui est malheureusement fragmentaire : le mois et le jour de la rédaction nous sont inconnus.*

352 Le scribe thébain Kollouthès fils de Pabis (TM Per 9804 = 62369) a inséré dans trois textes la même expression à la fin de la liste des prêtres à Alexandrie : *ïrm n3 nty iw=w r smn=w n Pr-sy (nty) (n) p3 tš Nïw.t*, « et ceux qui seront établis à Ptolémaïs qui est dans la province de Thèbes ». Les trois papyrus sont les *P.Tor.Amen.* 15, *P.Tor.Choach.* 13 et 10 : le premier est daté entre le 11 et le 20/01/126, le deuxième du 15/06/126 et le dernier du 16/09/126. Si l'absence d'un prêtre en 162/161 est difficile à justifier du point de vue historique, celle de 126 pourrait cependant s'expliquer par des troubles consécutifs à la guerre civile entre Ptolémée VIII Évergète II et Cléopâtre II, qui apparemment ont continué à secouer la Haute Égypte même après le départ de la reine en Syrie en 129. Voir Pestman, *Amenothès*, pp. 132-33, n. c et *Il processo di Hermias*, p. 121, n. b et p. 205, n. b ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 58-59 et 63 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 308-10 et 336.

353 Shore et Smith, *JEA* 45 (1959), pp. 53-55.

354 Le titre de la canéphore d'Arsinoé II Philadelphie est cité, mais pas le nom de la prêtresse.

qui sont enregistrés à Alexandrie, jusqu'à ce qu'on envoie leur(s) nom(s) ». Dans ce cas-là, le scribe n'a pas affirmé que ces prêtrises étaient alors vacantes, mais a explicité plutôt que les nominations dans la capitale avaient bien dû avoir lieu, et que son bureau à Assiout ne les connaissait pas encore, alors que celles à Ptolémaïs lui avaient été communiquées. Le cas du scribe Hérianoupis fils de Imen-néchet (TM Per 7763) est encore plus clair. Quand il a rédigé le *P.Ehevertr.* 33 le 19/01/172, il n'a pas donné les noms des prêtres alexandrins et a employé une formule similaire à celle du P. Brit. Mus. EA 10589, *r-h(.t) n3 nty iw=w sh n-im=w (n) R^c-qd š^c-tw Pr-^c3^{c.w.s.} hb*, « conformément à ceux qui sont enregistrés à Alexandrie, jusqu'à ce que le souverain^{v.p.s.} envoie (leurs noms) ». Quelques mois plus tard, le 18/07/172, les noms ont été évidemment envoyés et sont parvenus à Assiout, puisqu'il les a écrits dans le protocole du *P.Ehevertr.* 34. Trois documents de la même année que les *P.Ehevertr.* 33 et 34 (173/172), qui proviennent de régions plus au nord de l'Égypte, donnent la preuve que les prêtres éponymes alexandrins étaient régulièrement nommés avant le 18/07/172, en citant leurs noms³⁵⁵ : le *P.Kramer* 22 (Kerkesephis, probablement entre le 02/02 et le 03/03/172)³⁵⁶, le P. Cair. TR 21/11/62/4 (Touna el-Gebel, entre le 04/11 et le 03/12/173)³⁵⁷ et le *P.Mich.* III 190 (Philadelphia, 06/07/172).

Par conséquent, il semble plus raisonnable d'envisager une justification similaire pour la région de Thèbes et de Pathyris. L'absence éventuelle des noms de prêtres éponymes doit être imputée à des aléas matériels dans la transmission des listes officielles aux bureaux provinciaux, l'annonce de celles-ci dépassant alors les délais normaux pour la circulation des nouvelles³⁵⁸, plutôt qu'à des problèmes d'ordre politique affectant le culte dynastique dans la capitale du royaume ou dans la métropole grecque de la Thébaïde. Les parallèles d'Assiout et les textes écrits par le scribe thébain Kollouthès fils de Pabis (TM Per 9804 = 62369)³⁵⁹, se référant à l'absence de nouvelles concernant

355Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 24-25, n° 118.

356Thissen, dans Eberhard et al. (éd.), *Papyrologische Beiträge zu Ehren von Bärbel Kramer*, pp. 234-35, a correctement restitué en lacune le mois Tybi (*tpy pr.t*) dans la translittération, mais dans la traduction a écrit « Thôth » et a ensuite effectué la conversion au 05/10/173, lorsqu'il a indiqué la date du papyrus aux pp. 236-37, n. aux ll. 1-5, en supposant aussi qu'il s'agissait forcément du premier jour du mois.

357Farid, dans El-Sharkawy (éd.), *The horizon*, pp. 261-65.

358Un mois au maximum d'Alexandrie à la région thébaine, cinq jours au minimum d'Alexandrie au Fayoum : Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 145.

359*P.Tor.Amen.* 15 (11 - 20/01/126), *P.Tor.Choach.* 13 (15/06/126) et 10 (16/09/126) : voir Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 308-10 et 336.

toutes les prêtrises d'Alexandrie, invitent aussi à une autre considération : bien que la relative employée dans les P. Tor. Totoès 2, P. Brit. Mus. EA 10823 (03/11/162)³⁶⁰, P. Chicago OI 10551 (04/08/161)³⁶¹, *P.Gebelen* 9 + P. Brit. Mus. EA 71003 (162/161)³⁶², *P.Choach.Survey* 7 et 8 A (les deux portant la date du 14/06/153), 12 A et 13 (les deux du 15/12/146), 14 (08/05/141) et 16 (07/09/140) semble se référer au seul prêtre de Ptolémée I^{er} Sôter, elle doit en réalité concerner tous les sacerdoces de Ptolémaïs. Il est plus logique et probable que les noms des prêtres éponymes aient été transmis tous ensemble dans une liste-type, l'une pour Alexandrie et une autre pour Ptolémaïs, plutôt que chacun des noms séparément.

Or, sous le règne de Ptolémée VI Philomètor, les documents publiés fournissent des indices sur cinq occurrences de retard dans la transmission des listes officielles aux bureaux provinciaux en Haute Égypte. La première, qui remonte à l'an 6 du règne, est attestée par le P. Brit. Mus. EA 10589 (Assiout, 15/04/175)³⁶³, déjà signalé plus haut. Cependant, dans ce cas-là, la liste qui n'est pas parvenue est celle d'Alexandrie, alors que les prêtres de Ptolémaïs sont appelés par leurs noms. Il n'est donc pas possible de le rapprocher du protocole du P. Tor. Totoès 52, où ce sont les sacerdoces de la métropole grecque de la Thébaïde qui font défaut. La deuxième occurrence, de l'an 9, est attestée par le *P.Ehevertr.* 33 (Assiout, 19/01/172), mais les listes des prêtres d'Alexandrie et aussi de Ptolémaïs sont parvenues à Assiout avant le 18/07/172³⁶⁴. Le P. Tor. Totoès 52 ne peut pas non plus être attribué à cette période, car il présente à Ptolémaïs le sacerdoce pour Ptolémée I^{er} Sôter suivi par celui pour Ptolémée VI Philomètor, innovation qui n'est attestée qu'à partir de l'an 19 (163/162), comme le montre antérieurement le P. Heid. Dem. 700 A+B+C + 703 E+F³⁶⁵. La

360 Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 92-95 et pl. I-II.

361 Rötner, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata demotika*, pp. 171-74.

362 Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 39-41.

363 Shore et Smith, *JEA* 45 (1959), pp. 53-55. Il est intéressant de noter que, de la même manière, trois autres documents de la même année, provenant de Haute Égypte, mentionnent seulement les titres des prêtrises d'Alexandrie, alors qu'ils citent les noms des titulaires des sacerdoces à Ptolémaïs : le *P.Berl.Dem.* II 3111 + 3141 (Thèbes, 18/11/176), le *P.Choach.Survey* 81 A (Thèbes, 22-23/02/175) et le P. Boston MFA 38.2063 B (Deir el-Ballas, 05/03 - 03/04/175), ce dernier édité par Parker, *JARCE* 3 (1964), pp. 91-103. À la fin de la liste des sacerdoces alexandrins, après la prêtresse d'Arsinoé III Philopator, ce troisième texte montre la phrase : *r-h(.t) p3 nty sh n t3 nhbe(.t) nty smn n R^c-qd*, « conformément à ce qui est écrit dans le protocole qui est établi à Alexandrie ». Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 42-43, n° 115 bis, signalent aussi le P. Cologne P. 7678, qui demeure inédit.

364 Comme le montre le *P.Ehevertr.* 34, de la main du même scribe du *P.Ehevertr.* 33, Herianoupis fils de Imen-nechet (TM Per 7763).

365 Hintze, *MIO* 1 (1953), pp. 234-37 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international*

troisième remonte à l'an 20, au moins entre le 03/11/162 du P. Brit. Mus. EA 10823 de Djémê³⁶⁶ et le 04/08/161 du P. Chicago OI 10551 de Pathyris³⁶⁷, comme remarqué plus haut³⁶⁸. La quatrième occurrence date de l'an 28, certifiée par deux papyrus thébains portant la même date, le 14/06/153 : les *P.Choach.Survey* 7 et 8 A³⁶⁹. La cinquième est de l'an 36, comme l'attestent deux documents thébains écrits le 15/12/146 par Horos fils de Pabis (TM Per 15276) : *P.Choach.Survey* 12 A et 13³⁷⁰.

En outre, des rapprochements paléographiques avec des documents publiés à ce jour permettent d'attribuer avec certitude le P. Tor. Totoès 52 à l'école scribale d'Hermonthis représentée par deux personnages au nom d'Hérieus fils de Phatrès. Au premier, actif entre 153 et 140, correspondent plusieurs TM Per : 61871 (pour la rédaction de l'acte de cession du *P.Choach.Survey* 16 du 07/09/140)³⁷¹ et 74145 (pour celle du *P.Choach.Survey* 8 A, daté du 14/06/153), auxquels il faut ajouter l'écriture de l'acte de vente du *P.Choach.Survey* 16 du 07/09/140, la fonction de scribe et le numéro de la Pros.Ptol. III 7733 + *addenda*, les trois derniers erronément attribués à un certain Hérieus fils de Psenamounis (TM Per 7796). Enfin, il est signalé comme scribe dans le corps du texte des *P.Choach.Survey* 7 et 8 B (l'original de ce dernier papyrus est l'acte de vente du *P.Choach.Survey* 8 A du 14/06/153), mais en jugeant par la copie donnée par Young³⁷², il en n'a pas été l'auteur matériel. Le deuxième Hérieus fils de Phatrès (TM Per 7798) a toujours inclus dans sa signature l'épithète $\rho\beta$ $\epsilon\beta$. Entre 123 et 103, il a rédigé les *P.Choach.Survey* 37 (probablement du

congress of papyrology II, pp. 412 et 415. Pour la datation, voir Kaplony-Heckel, *Gebelen-Urkunden*, pp. 21-22 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 412-16 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 656 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 93 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 94-95, n. 88.

366 Spiegelberg, *Rec Trav* 31 (1909), pp. 92-95 et pl. I-II.

367 Ritner, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata demotika*, pp. 171-74.

368 Pestman, *Theban choachytes*, p. 59, n. b.

369 Pestman, *Theban choachytes*, p. 59, n. b.

370 Pestman, *Theban choachytes*, p. 59, n. b. Bien que le *P.Choach.Survey* 13 soit la copie d'un original daté du 15/12/146, écrit peut-être aux alentours de 140 avec quelques modifications dans le protocole (Pestman, *Theban choachytes*, p. 79, nn. e et i), l'emploi de la relative au futur est si caractéristique et écarté de la norme pour les protocoles qu'il ne peut que renvoyer à l'original.

371 Individu différent du témoin homonyme sur le verso du même papyrus (TM Per 42938 = 42968), qui ajoutait le pavois divin à la fin du nom Hérieus, alors que ce scribe l'omettait toujours. Il n'y a pas d'éléments qui mettent en rapport ce dernier avec le propriétaire foncier cité dans les *P.Berl.Dem.* II 3142 + 3144 du 09/07 - 07/08/199 et *P.Berl.Dem.* II 3146 du 12/10 - 10/11/199 [pour les dates, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104-06 et 114, nn. s et v ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12-13, 26 et 233-34 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 62-64 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82], les deux mentionnés parmi les sources de TM Per 61871.

372 Young, *Hieroglyphics*, pl. 34.

25/01/123), P. Tor. Totoès 10 et 20, *P.Ehevertr.* 41 (24/12/110)³⁷³ et *P.Choach.Survey* 63 (16/03/103)³⁷⁴. Il a déjà été reconnu par Zauzich³⁷⁵ que les graphies de ces deux scribes se ressemblent beaucoup. Il a supposé que les deux étaient parents, sans cependant en définir le lien précis. En analysant dans le détail les graphies de tous ces documents, il semble que les petites différences puissent être réduites à une simplification de certains traits³⁷⁶. Par exemple, dans le groupe *n3 ntr.w nty pr*, le raccourcissement de la barre vers le haut du signe *pr* ou encore, le groupe *cnh wd3 snb* qui peut être composé soit par trois petits traits, soit par un petit trait qui prolonge l'extrémité inférieure du pavois divin (comme le P. Tor. Totoès 10 le montre à l'intérieur du même document). Certaines graphies sont tout à fait idiosyncratiques : dans l'épithète *mr it.t=w*, la réduction du suffixe *t=w* à une ligature en forme de L, ou encore l'écriture d'un seul trait du mot *iw.ty*. Le P. Tor. Totoès 52 se rapproche beaucoup du *P.Choach.Survey* 16 du point de vue paléographique (bien que le premier ne présente pas la ligature en forme de L pour *mr it.t=w* comme le deuxième, néanmoins la graphie du suffixe *t=w* du P. Tor. Totoès 52 est identique à la désinence du terme *hrd.t.w* dans le *P.Choach.Survey* 16). En ce qui concerne le contenu du texte, le P. Tor. Totoès 52 est un acte de mariage qui trouve son seul parallèle dans le *P.Ehevertr.* 41, non seulement dans la structure et l'ordre général des phrases³⁷⁷, mais aussi dans l'énonciation de certaines clauses, notamment celle interdisant de prêter serment pour empêcher la femme de récupérer sa dot, en cas de divorce (la seule entièrement conservée dans le P. Tor. Totoès 52)³⁷⁸. Pour ces différentes raisons, on propose de voir dans les deux Hérius fils de Phatrès, le premier attesté entre 153 et 140 et le second entre 123 et 103, un seul et unique scribe. Il aurait eu certes une

373Pour la datation, voir Pestman, *Chronologie*, p. 67 ; Quaegebeur, *ChronEg* 45 (1970), pp. 83-84 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 196 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 130.

374La lecture correcte de son nom dans les deux derniers documents a été donnée par Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 210, n° 41.

375Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 210, n° 40.

376Des considérations similaires à propos de certains scribes thébains, sur l'évolution de leur écriture vers une plus grande simplification de traits et utilisation de ligatures, ont été faites par Vandorpe, *Dryton*, pp. 89-90 et 130.

377Le « Formular VII » : Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 342.

378« Eidesklausel ». La clause concernant les enfants et leur droit à l'héritage paternel (« Klausel über die Kinder ») trouve son seul correspondant dans le *P.Ehevertr.* 39 du 29/10/116 de Pathyris, qui signale que l'époux a eu des enfants d'un mariage précédent, mais que les nouveaux-nés issus de la nouvelle union auront des droits égaux : Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 278-79. Cela montre aussi la proximité des formulaires entre Hermonthis et Pathyris : les documents qui affichent le « Formular VII » ne viennent que de ces deux villes et, comme l'a remarqué Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 267, les différences dans l'ordre des phrases sont conditionnées par l'origine géographique des textes. Pour l'énoncé des différentes clauses, voir Lüddeckens, *Eheverträge*, tableaux I et IV-VII.

carrière très longue, près de 51 ans, mais cela ne diffère pas de la durée atteinte par certains de ses collègues dans la région, comme Pétéésis fils de Paès (TM Per 12009)³⁷⁹ ou encore Pabis fils de Kollouthès (TM Per 14412 = 16866 = 62381)³⁸⁰, les deux ayant cumulé au moins 39 ans d'activité, ou encore l'un des fils du dernier, Kollouthès (TM Per 9804 = 62369)³⁸¹, scribe de 171 à 117, à savoir durant 55 ans. D'ailleurs, l'épithète *p3 c3* employée durant la dernière décennie aurait pu rendre très bien compte de son long temps de service. C'est pour cette raison que l'on choisit de le traduire par « l'âgé ».

Si l'on attribue le P. Tor. Totoès 52 à Hérieus l'âgé fils de Phatrès (TM Per 7798 = 61871 = 74145)³⁸², étant donné le manque d'arguments³⁸³ pour faire remonter plus haut le début de sa carrière ou pour identifier d'autres périodes de communications difficiles entre l'administration centrale et des bureaux provinciaux sous Ptolémée VI Philomètor, outre les cinq évoquées ci-dessus (dont on a déjà écarté les deux premières), le choix pour la date de composition de ce document peut se limiter à l'an 28 = 154/153 ou à l'an 36 = 146/145³⁸³. D'ailleurs, ce sont deux textes qui nous montrent le début de son activité, les *P.Choach.Survey 7* et *8 A*, datés du 14/06/153, qui mettent en lumière les problématiques de l'an 28. De même, l'usage des graphies non encore simplifiées ni ligaturées du P. Tor. Totoès 52, pencherait en faveur d'une datation ancienne. Malheureusement, les faibles appuis prosopographiques du P. Tor. Totoès 52 ne permettent pas de se prononcer d'une manière définitive. Néanmoins, on peut reconstituer son protocole d'après les parallèles remontant à ces deux dates : les

379Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; Pestman, *ChronEg* 40 (1965), pp. 166-67 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 175 et 208, n° 22 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 145 ; Lanciers, *MDAIK* 42 (1986), p. 90 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 24, n. 27, p. 41, n. 40, p. 55, n. 13, p. 57, n. 13 et p. 58, n. 4 ; Pestman, *Theban choachytes*, pp. 281 et 319 ; Hoffmann, *Ägypten*, pp. 76 et 87 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 231-37 et 240 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35, 39-40 et 42 ; Muhs, dans Hawass et Wegner (éd.), *Millions of jubilees* I, p. 449, n. à la l. 12.

380Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 177 et 209, n° 28 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Quaegebeur, *Enchoria* 8 Sonderband (1978), p. 27 et *ChronEg* 55 (1980), p. 261 ; Pestman, *Amenothès*, p. 155 ; Vittmann, *Enchoria* 15 (1987), p. 138, n. 62 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 41, n. 28, p. 44, n. 25 et p. 46, n. 14 ; Pestman, *Theban choachytes*, pp. 310-11 ; Ritner, *Enchoria* 22 (1995), p. 135 ; Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), pp. 22-24 ; Vandorpe, *Dryton*, pp. 126-28 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 32, 34, 40 et 43.

381Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 179, n° 35 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 124, 141 et 154-55, *Il processo di Hermias*, p. 112 et *Theban choachytes*, pp. 310-11 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 78-79 ; Vandorpe, *Dryton*, pp. 126-30 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 32-34, 40-41 et 44.

382Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 249 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 208-10, n^{os} 5, 6 et 9 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23, 96 et 132 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 181 et 210, n^{os} 40-41 ; Pestman, *Theban choachytes*, pp. 58, 63, 87, 136, 205, 263, 312-13, 338-39 et 435.

383Pestman, *Theban choachytes*, p. 59, n. b.

ans 28 et 36 du règne de Ptolémée VI Philomètor.

<p>[Pr-^c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 hrd.t.w] (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty)³⁸⁴ pr</p>	<p>[souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de] Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,</p>
<p>irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty) nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnh.w n3 ntr.w mr it.t=w n3 [ntr.w nty pr (p3 ntr r-tn it.t=f)³⁸⁵ n3 ntr.w mr mw.t.t=w]</p>	<p>avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtors, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des [dieux Épiphanes, (du dieu Eupator,) des dieux Philomètors,]</p>
<p>[irm t3 f3y qn n^cš (Brnyg^{c.w.s.} t3 mnh.t]</p>	<p>[avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,]</p>
<p>[irm t3 f3y dn m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn]</p>	<p>[avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie,]</p>
<p>[irm t3 w^cb.t³⁸⁶ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s r-h.t n3 nty smn n R^c-qd]</p>	<p>[avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie,]</p>
<p>[irm p3 (nty)³⁸⁷ i.ir Pr-^c3^{c.w.s.} r hn=s] r ir=f p3 w^cb n p3 tš Niw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P3-Swtr^{c.w.s.}</p>	<p>[avec celui que le souverain^{v.p.s.} nommera] pour qu'il soit prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.},</p>
<p>irm p3 w^cb Pr-^c3^{c.w.s.}³⁸⁸ (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t=f³⁸⁹</p>	<p>avec le prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor,</p>
<p>irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn</p>	<p>avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie,</p>
<p>irm p3 [w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mnh]</p>	<p>avec le [prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Évergète,]</p>
<p>[irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr</p>	<p>[avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator,]</p>

384À intégrer aussi dans le *P.Choach.Survey* 8 A.

385L'insertion de Ptolémée Eupator dans le culte dynastique à Alexandrie n'est attestée que par les *P.Choach.Survey* 12 A du 15/12/146 (le *P.Choach.Survey* 13 porte la même date, mais il s'agit d'une copie, rédigée peut-être aux alentours de 140 avec quelques modifications dans le protocole : Pestman, *Theban choachytes*, p. 79, nn. e et i) et pourrait apparaître dans le protocole du P. Tor. Totoès 52 seulement s'il était postérieur à 152.

386Les *P.Choach.Survey* 7 et 8 A mentionnent le masculin à la place du féminin : Zauzich, *Schreibertradition* II, p. 277, n. 439.

387Absent des *P.Choach.Survey* 7 et 8 A.

388Le titre Pr-^c3^{c.w.s.} est omis par les *P.Choach.Survey* 7 et 8 A.

<i>it.t=f]</i> ³⁹⁰	
<i>[(irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr r-tn it.t=f)]</i> ³⁹¹	[avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Eupator,]
<i>[irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr i.ir ir nfr.w)]</i> ³⁹²	[avec le prêtre de Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Épiphane Euchariste,]
<i>[irm t3 w^cb.t</i> ³⁹³ <i>t3 Pr-C3^{c.w.s.}.t (Glwptr^{c.w.s.})]</i> ³⁹⁴	[avec la prêtresse de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} ,]
<i>[irm t3 w^cb.t</i> ³⁹⁵ <i>(Glwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 ntr.t nty pr</i> ³⁹⁶]	[avec la prêtresse de Cléopâtre ^{v.p.s.} , la mère, la déesse Épiphane,]
<i>[irm t3 f3]y dn m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</i>	[avec la ca]néphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie

I. L'attribution du protocole incomplet du P. Tor. Totoès 56 au règne de Cléopâtre III et

Ptolémée IX Sôter II

Bien que fragmentaire, il est possible d'attribuer avec certitude le P. Tor. Totoès 56 au règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II³⁹⁷. À la fin de ce qui reste de la l. 1, on peut distinguer la partie inférieure de l'article féminin *t3* suivi par le mot *Pr-C3^{c.w.s.}.t*, dont on ne voit que les extrémités du pavois divin et du signe pour ^c*n*h, les signes pour *w*d3, *snb* et le *.t* du féminin étant en lacune.

Compte tenu de l'ambiguïté graphique de l'article en démotique et la perte de la désinence, il est vrai

389Le *P.Choach.Survey* 13, copie d'un original perdu qui portait la date du 15/12/146, confond l'épithète Philomètor avec Philopator : *p3 w^cb Pr-C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t=f*. Voir Zauzich, *Schreibertradition* II, p. 271, n. 374.

390En se basant sur la copie de Revillout, *Chrestomathie*, pp. 62-84, la transcription de Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 44, montre à cet endroit *it.t=f*. Cependant, les copies données par Young, *Hieroglyphics*, pl. 31 et Brugsch, *Thesaurus V*, p. 880, invitent plutôt à la lecture *mw.t.t=f*. Celle publiée par Andrews, *Ptolemaic legal texts*, pl. 50, signale une espace laissée en blanc avant le pronom suffixe.

391L'insertion de Ptolémée Eupator dans le culte dynastique à Ptolémaïs n'est attesté que par le *P.Choach.Survey* 12 A et pourrait paraître dans le protocole du P. Tor. Totoès 52 seulement s'il était postérieur à 152.

392Prêtrise omise par le *P.Choach.Survey* 13, copie d'un original perdu qui portait la date du 15/12/146.

393Le *P.Choach.Survey* 7 et l'acte de vente du *P.Choach.Survey* 8 A mentionnent un prêtre à la place de la prêtresse : Zauzich, *Schreibertradition* II, p. 298, n. 779.

394Entre les prêtrises pour la souveraine et soeur Cléopâtre II et pour la mère Cléopâtre I^{re}, le *P.Choach.Survey* 13 ajoute une *w^cb.t n (Klwptr^{c.w.s.} šr.t n Pr-C3^{c.w.s.}*, « prêtresse de Cléopâtre^{v.p.s.}, fille du souverain^{v.p.s.} ». Néanmoins, ce texte est la copie d'un original daté du 15/12/146, pourrait donc avoir été rédigé plus tard (aux alentours de 140 peut-être) et avoir altéré le protocole d'origine : Pestman, *Theban choachytes*, p. 79, nn. e et i.

395Les *P.Choach.Survey* 7 et l'acte de vente du *P.Choach.Survey* 8 A mentionnent un prêtre à la place de la prêtresse : Zauzich, *Schreibertradition* II, p. 298, n. 779.

396L'épithète Épiphane est omise par le *P.Choach.Survey* 8 A.

397Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 191 et 206.

que ces restes sont compatibles avec la forme au pluriel $n\beta Pr^{-c}\beta^{w.s.}.w]$. Toutefois, les ll. 2 et 5 apportent des arguments incontestables. La partie lisible de la l. 2 donne le nom et la première épithète du corégent : $(Ptlwmys^{c.w.s.} p\beta mr mw.t.t=f$. Ptolémée X n'est désigné comme Philomètor, seul, que dans deux papyrus³⁹⁸, cette qualification étant précédée par son autre nom Alexandre. Dans tous les autres cas, cette épithète est propre à Ptolémée IX. Enfin, à la fin de la ligne 5, on trouve le début de la citation de l'athlophore, la canéphore étant bien conservée à la ligne suivante. Par conséquent, selon l'ordre habituel de ces protocoles, ce qui la précède est la fin du titre du prêtre du culte dynastique, emplacement réservé au souverain régnant. Quoique lacunaire, on y lit $p\beta mr mw.[t.t=f (P]\beta-Swtr^{c.w.s.}$, à savoir l'épithète « Philomètor Sôter », employée au singulier exclusivement pour Ptolémée IX.

En outre, malgré la perte du nom du scribe, on peut l'identifier avec certitude à Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)³⁹⁹, grâce à des comparaisons avec les graphies et la mise en page des papyrus qu'il a rédigés sous ce règne. Il est l'auteur de sept textes entre les ans 3 (=115/114) et 10 (=108/107) : le *P.Choach.Survey* 50, les P. Tor. Totoès 12, 14, 21 A+B+C, 22, 42 et le P. Chicago Field Museum 31323⁴⁰⁰. Bien que peu fiables en général, les arguments paléographiques sont nombreux, surtout par rapport au seul concurrent possible, son père Harsiésis (A) fils de Chestépnachthès (A)⁴⁰¹. Par exemple, le cercle du signe $hsb.t$ (plus cadré celui d'Harsiésis)⁴⁰², le yod composé par trois traits presque superposés (alors qu'Harsiésis les distingue bien), le signe mr plus grand et ouvert que celui de son père, ou encore le trait diacritique après le signe du pluriel de $ntr.w$, qu'Harsiésis (A) n'utilise jamais. Surtout, sur cinq documents comparables⁴⁰³, quatre présentent une mise en page identique, avec les mêmes mots au début des mêmes lignes : les P. Tor. Totoès 14 et 42 sont presque superposables au P. Tor. Totoès 56⁴⁰⁴, alors que les P. Tor. Totoès 21

398 *P.Dion.* 5 (28/09/106) et 7 (19/10 - 02/11/106).

399 Voir Chapitre 7 L.

400 Reich, *Mizraim* 2 (1936), pp. 38-42.

401 Voir Chapitre 7 L.

402 Sur la possibilité de s'appuyer sur la graphie de ce mot, entre autres, pour reconnaître la main des différents scribes, voir Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 163 et 168-204 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 77.

403 Le *P.Choach.Survey* 50 est encore inédit, alors que le P. Tor. Totoès 22 n'a pas de protocole.

404 Les similitudes avec le P. Tor. Totoès 14 ont été déjà observées par Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68, n. 17 et Pestman, dans Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 399.

A+B+C et le P. Chicago Field Museum 31323 montrent au début de la l. 4 le verbe *pr* et non pas le pronom relatif *nty* comme les autres, déplacé à la fin de la l. 3. Grâce à cela, on peut reconstituer en entier le protocole du P. Tor. Totoès 56.

<i>t3 Pr-C3^c.t (Glwptr3^{c.w.s.})</i>	La souverain[e ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.}]
<i>[irm Pr-C3^{c.w.s.}] (Ptlwmy[s^c]^{w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f [(P3-Swtr^{c.w.s.})</i>	[et le souverain ^{v.p.s.}] Ptolémé[e ^{v.}] ^{p.s.} Philomètor [Sôter ^{v.p.s.} ,]
<i>[irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.}) irm n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr[.w mnḥ.w n3 ntr.w mr it.t̄=f n3 ntr.w] nty pyr p3 ntr r-t̄ny it.t̄=f p3 ntr [mr mw.t.t̄=f p3 ntr mr it.t̄=f n3 ntr.w mnḥ.w] p3 mr [mw.t.t̄=f (P3-)Swtr^{c.w.s.}</i>	[avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.}] et des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieu[x Évergètes, des dieux Philopators, des dieux] Épiphane, du dieu Eupator, du dieu [Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes,] de Philo[mètor] Sôter ^{v.p.s.} ,
<i>irm t3 f3y qny n^cš n (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t]</i>	avec l'ath[lophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,]
<i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rs[yn^{c.w.s.} t3 mr sn]</i>	avec la canéphore d'Ars[inoé ^{v.p.s.} Philadelphe,]
<i>[irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.}) t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) [P3-sy n p3 tš n Nīw.t]</i>	[avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.}] Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à [Ptolémaïs dans la province de Thèbes]

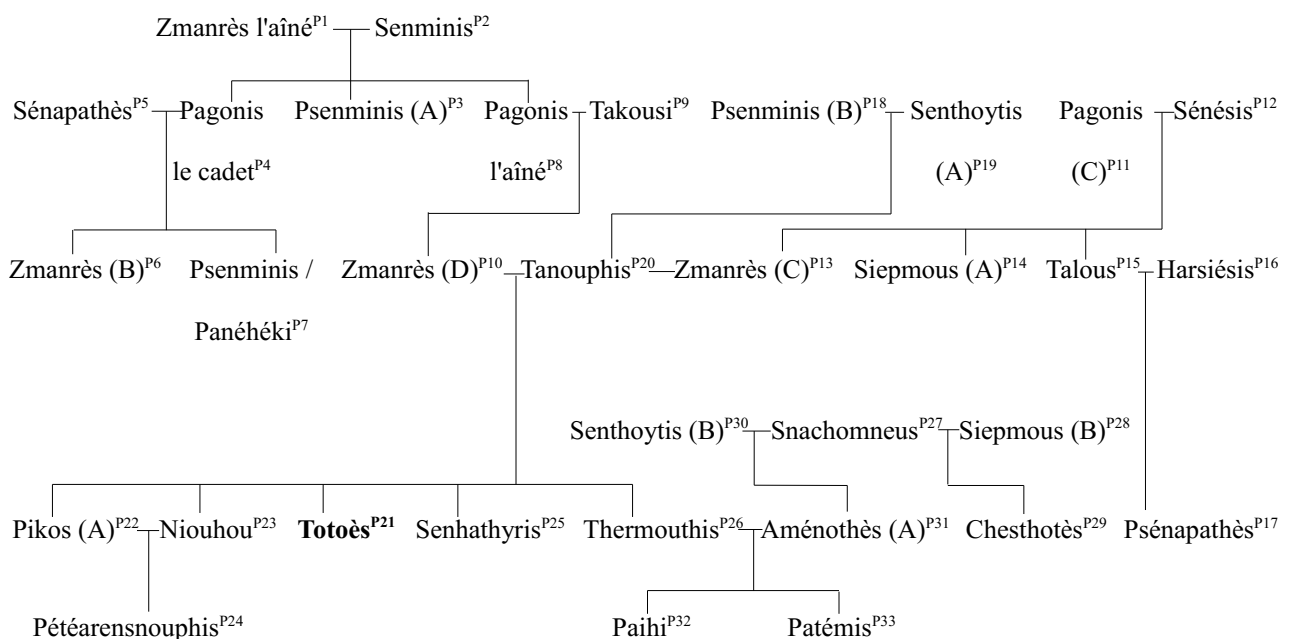
Compte tenu de la cohérence de Chestéphnachthès (B) dans la mise en page de ses documents à partir du P. Tor. Totoès 14, on peut dater le P. Tor. Totoès 56 après l'an 7 de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II (111/110). Après le signe rond de *ḥsb.t*, on distingue assez clairement les traces du *.t* du féminin placé au-dessous du chiffre indiquant l'année de règne. Malgré l'état lacunaire de la première ligne, qui ne conserve que la partie inférieure, les chiffres 9 et 11 peuvent être écartés, car on devrait en voir descendre les barres oblique (pour le 9) ou verticale (pour l'unité du 11). En ce

qui concerne le chiffre 7, comme on le voit sur le P. Tor. Totoès 14, le *.t* du féminin devrait être plus proche du signe *ḥsb.t*. Les années d'attribution les plus probables semblent donc être l'an 8 (110/109) ou 10 (108/107). Les restes de la date du P. Tor. Totoès 56 sont apparemment superposables à celle du P. Tor. Totoès 42, le 10 Tybi de l'année 10, notamment en ce qui concerne l'espace disponible, la barre oblique qui dépasse au-dessus de la ligne pour indiquer la première décade et, peut-être, les traces de la saison qui seraient compatibles avec *pr.t*. Cependant, l'absence de repères prosopographiques fiables et les formules standardisées d'acte de mariage, font que ce rapprochement est malgré tout purement supposé et que la date de rédaction du P. Tor. Totoès 56, en l'état actuel, reste impossible à déterminer avec certitude.

7. Les personnages dans les archives de Totoès

Pour montrer plus aisément les rapports entre les individus, le chapitre est divisé en sections. Les deux premières (A et B), chacune introduite par un arbre généalogique, sont consacrées aux familles de Totoès et de Tatéhathyris. La partie C réunit les autres contractants intervenant dans les actes légaux, alors que les autres sections (D à J) groupent les personnages par profession ou charge sacerdotale : les deux étant souvent transmises de père en fils, on a opté pour une présentation par descendance, suivant l'ordre chronologique des textes. Seule la dernière (K), qui énumère les nombreux témoins des actes en démotique, chacun suivi de son patronyme, conserve l'ordre par ascendance des listes au verso des papyrus, afin d'en faciliter la consultation. À la fin de l'énumération, quatre paragraphes (L à O) sont dédiés à des sujets de prosopographie : la famille des scribes Harsiésis et Chestéphnachthès à Djémê, le partage de l'héritage de Psenminis (D), enfin les *presbyteroi* et les mandataires d'Hathor.

A. La famille de Totoès



1. **Zmanrès l'aîné** (TM Per 80438 = 85153 = 85184 = 85157 = 342889). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m^{3c}.t-R^c p³ c³* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2), *Wsr-m^{3c}.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 1 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 4). En grec : Ζμανρέους (*P. Tor. Totoès 3 C*, l. 4).
Mari de Senminis (*P. Tor. Totoès 1 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6), père de Psenminis (A) (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 2 et *B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2), Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et *B*, l. 3 et *P. Tor. Totoès 3 C*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 4) et Pagonis le cadet (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6), grand-père de Zmanrès (B) (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6) et de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4), arrière-grand-père de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4 et 5), Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2-4), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4 et 7), Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4 et 7) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4 et 7), arrière-arrière-grand-père de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4, 5 et 7), Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).
2. **Senminis** (TM Per 77484 = 77485 = 77509). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Mn* (*P. Tor. Totoès 1 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6).
Femme de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 1 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6), mère de Psenminis (A) (*P. Tor. Totoès 1 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2), Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et *B*, l. 3) et Pagonis le cadet (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6), grand-mère de Zmanrès (B) (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6) et de Zmanrès (D), arrière-grand-mère de Pikos (A), Totoès, Senhathyris, Thermouthis et Niouhou, arrière-arrière-grand-mère de Pétéarensnouphis, Paihi et Patémis.
3. **Psenminis (A)** (TM Per 16988). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 2 et *B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2).
Fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 2 et *B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2) et Senminis (*P. Tor. Totoès 1 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2), frère de Pagonis l'aîné et Pagonis le cadet.

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et de Maât régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 1 A*, ll. 1-2 et *B*, ll. 1-2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

Entre le 07/08 et le 05/09/194, il a acheté chez Imouthès l'aîné fils de Psénomounis et Taouahmou 4 jours 4/9 d'entretien par mois, à savoir 53 1/3 par an, dans le temple d'Hathor régente de l'occident, plus précisément la totalité des jours 24 à 27 et les 4/9 du jour 28 (*P. Tor. Totoès 1 A+B*).

Entre le 05/08 e le 03/09/187, il a acheté chez Psenminis l'aîné fils de Totoès et Tigonis 10 jours d'entretien par mois, à savoir 120 par an, dans le temple d'Hathor régente de l'occident et de Maât régente de l'occident : notamment, les 5/6 du jour 5, la totalité des jours 17 et 18, la moitié du jour 19, les 2/3 du jour 24 et tous les 6 jours du 24 au dernier du mois (*P. Tor. Totoès 2*).

4. **Pagonis le cadet** (TM Per 16972 = 77505 = 77507 = 77525). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn p3 ḥ(m)* (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 3 et 7 et *B*, ll. 3 et 6 ; *P. Tor. Totoès 8*, ll. 5-6), *Pa-wn {s3} p3 ḥm* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et *B*, l. 4), *Pa-wn p3 ḥm* (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4-5).

Fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6) et Senminis (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6), frère de Psenminis (*A*) et Pagonis l'aîné, mari de Sénapathès (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et *B*, l. 3), père de Zmanrès (*B*) (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 3 et 7 et *B*, ll. 3 et 6 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 4) et Psenminis dit Panéhéki (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et *B*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 8*, ll. 5-6).

Pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6).

Le 29/10/150, il a donné son consentement à la vente de la part de son fils Zmanrès (*B*) de 4 jours d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident à Zmanrès (*D*) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 3 A+B*).

5. **Sénapathès** (TM Per 77526 = 77506, ce dernier ayant été attribué à Sénésis). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-ḥ3-ph.t* (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4

et B, l. 4).

Femme de Pagonis le cadet (P. Tor. Totoès 5 A, l. 3 et B, l. 3 ; P. Tor. Totoès 7 A, l. 4 et B, l. 4), mère de Zmanrès (B) (P. Tor. Totoès 5 A, l. 3 et B, l. 3) et de Psenminis dit Panéhéki (P. Tor. Totoès 7 A, l. 4 et B, l. 4).

6. **Zmanrès (B)** (TM Per 16804 = 16805). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m3^c.t-R^c* (P. Tor. Totoès 5 A, l. 3 et B, l. 3 ; P. Tor. Totoès 8, l. 4).

Petit-fils de Zmanrès l'aîné (P. Tor. Totoès 5 A, l. 7 et B, l. 6) et Senminis (P. Tor. Totoès 5 A, l. 7 et B, l. 6), fils de Pagonis le cadet (P. Tor. Totoès 5 A, l. 3 et B, l. 3 ; P. Tor. Totoès 8, l. 4) et Sénapathès (P. Tor. Totoès 5 A, l. 3 et B, l. 3), frère de Psenminis dit Panéhéki.

Pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (P. Tor. Totoès 5 A, l. 3 et B, l. 3).

Il possédait 7 jours 1/5 d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident, le même nombre de jours que son frère Psenminis dit Panéhéki, et en a vendu 4 à son homonyme Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi le 29/10/150 ; son père Pagonis le cadet a donné son consentement à la transaction (P. Tor. Totoès 5 A+B). Cette vente a été évoquée le 07/05/134, lorsque Zmanrès (D) a rappelé comment il a obtenu tous ses 56 jours d'entretien dans le temple d'Hathor (P. Tor. Totoès 8, l. 4).

7. **Psenminis dit Panéhéki** (TM Per 17167). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn ddy.t n=f P3-nhq* (P. Tor. Totoès 7 A, l. 4 et B, l. 4), *P3-nhky dd.t n=f P3-šr-Mn* (P. Tor. Totoès 8, ll. 5-6).

Petit-fils de Zmanrès l'aîné et Senminis, fils de Pagonis le cadet (P. Tor. Totoès 7 A, l. 4 et B, l. 4 ; P. Tor. Totoès 8, ll. 5-6) et Sénapathès (P. Tor. Totoès 7 A, l. 4 et B, l. 4), frère de Zmanrès (B).

Né vers le 177, il était de grande taille, au teint mat, *slm* (?), au visage large (P. Tor. Totoès 7 A, l. 4).

Pastophore d'Amon de Djémê (P. Tor. Totoès 7 A, l. 4 et B, l. 4).

Possesseur de 7 jours 1/5 d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê, la même quantité que son frère Zmanrès (B), le 13/09/137 en a cédé 3 jours 1/5 à Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A) (*P. Tor. Totoès 7 A+B*). En réalité, l'acheteur était son mari Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi, qui a simplement fait mettre le nom de sa femme sur l'acte¹ ; probablement en même temps, et de toute manière avant le 07/05/134, ce dernier a aussi acquis les 4 autres jours (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5-6).

8. Pagonis / Phagonis l'aîné (TM Per 14418 = 77505 = 77507). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn p3 c3* (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, ll. 2 et 4). En grec : Φαγώνιος (*P. Tor. Totoès 3 C*, l. 3).

Fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et B, l. 3 et *P. Tor. Totoès 3 C*, ll. 3-4) et Senminis (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et B, l. 3), mari de Takousi (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 2), père de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, ll. 2 et 3), grand-père de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4 et 5), Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2-4), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4 et 7), Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4 et 7) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4 et 7), arrière-grand-père de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 7), Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et B, l. 3).

Il a acheté 10 jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident à la vente aux enchères du souverain, à une date inconnue. Ensuite, le 23/12/171, il a vendu 1/3 de ces jours, à savoir 3 1/3, à Zmanrès (E) et à son frère Téos, fils de Psenminis (C) et Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A+B*).

Étant donné que le 07/05/134, son fils Zmanrès (D) a déclaré d'avoir hérité de lui 20 jours d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, sa mort est à fixer avant cette date.

9. Takousi (TM Per 77508 = 77506, à la place du nom Sénésis). Graphies de son nom en

¹ Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

démotique : $T3-qwsy$ (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et *B*, l. 3), $T3-qwsy3$ (*P. Tor. Totoès 8*, l. 2).

Femme de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 2), mère de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 2), grand-mère de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 7), Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2-4), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4 et 7), Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4 et 7) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4 et 7), arrière-grand-mère de Pétéarensnouthis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 7), Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).

Les *P. Tor. Totoès 51*, *P. Tor. Totoès 5 A+B* et *P. Tor. Totoès 6 A+B* ont été rédigés par le même scribe, Paès (B) fils de Péteésis, qui n'a jamais instauré de correspondance entre ce nom et celui de Sénésis. De plus, dans le *P. Tor. Totoès 8*, le scribe a noté plusieurs fois le second nom d'un individu, Panéhéki dit Psenminis, alors qu'il n'a rien noté dans ce cas spécifique. Par conséquent, Takousi et Sénésis doivent être considérées comme étant deux femmes distinctes, qui ont épousé chacune un Pagonis différent et engendré un Zmanrès. Tanouphis s'est mariée d'abord avec le fils de Sénésis, ensuite avec celui de Takousi.

- 10. Zmanrès (D)** (TM Per 16804 = 16805 = 77897 = 80416 = 80420 = 80447 = 80451 = 80452 = 80454 = 85159 = 329834 = 348787). Graphies de son nom en démotique : $Wsr-m3^c.t-R^c$ (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 7 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 3 à 5 et *B*, ll. 3, 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès 40 B*, ll. 6 et 8 ; *P. Tor. Totoès 11 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 3 et 6 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 13 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 1), $Smn-R^c$ (*P. Tor. Totoès 38*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 39*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 44*, l. 2), $Ns-mn-R^c$ (*P. Tor. Totoès 41 B*, l. 1). En grec : Ζμανρέους (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 5-6 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 29 A*, l. 3, *B*, l. 9 et *C*, l. 4), Ζμανρέο(υς) (*P. Tor. Totoès 43*, l. 2). Pour une analyse des

graphies, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 6-7, n. 1 ; pour les graphies parétymologiques *Smn-R^c* et *Ns-mn-R^c*, voir aussi Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338 et p. 339, n. 8 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 87 et 89.

Petit-fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès* 8, l. 4), fils de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès* 5 A, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès* 8, ll. 2 et 4) et Takousi (*P. Tor. Totoès* 5 A, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès* 8, l. 2), mari de Tanouphis (*P. Tor. Totoès* 8, l. 2 ; *P. Tor. Totoès* 10 A, ll. 3 et 5 et B, ll. 3, 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès* 41 A, l. 1 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès* 14, l. 10 ; *P. Tor. Totoès* 20, l. 8 ; *P. Tor. Totoès* 42, l. 9 ; *P. Tor. Totoès* 30, l. 8 ; *P. Tor. Totoès* 31 A, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès* 35 A, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès* 36, ll. 10-11), père de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès* 8, ll. 5 et 7 ; *P. Tor. Totoès* 45 A, l. 3), Totoès (*P. Tor. Totoès* 8, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès* 10 A, ll. 3 et 4 et B, ll. 3 et 5 et *P. Tor. Totoès* 10 C, l. 3 ; *P. Tor. Totoès* 38, l. 2 ; *P. Tor. Totoès* 39, l. 2 ; *P. Tor. Totoès* 40 B, ll. 6 et 8 ; *P. Tor. Totoès* 11 A, l. 1 ; *P. Tor. Totoès* 41 A, l. 1 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès* 14, ll. 9-10 ; *P. Tor. Totoès* 19 A, ll. 5-6 ; *P. Tor. Totoès* 45 A, l. 6 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès* 20, l. 8 ; *P. Tor. Totoès* 42, l. 9 ; *P. Tor. Totoès* 22, l. 2 ; *P. Tor. Totoès* 23 B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès* 24 B, l. 9 ; *P. Tor. Totoès* 43, l. 2 ; *P. Tor. Totoès* 44, ll. 1-2 ; *P. Tor. Totoès* 26, l. 1 ; *P. Tor. Totoès* 27, l. 6 ; *P. Tor. Totoès* 29 A, l. 3, B, l. 9 et C, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès* 30, l. 8 ; *P. Tor. Totoès* 31 A, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès* 35 A, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès* 36, l. 10 ; *P. Tor. Totoès* 46, ll. 12-13 ; *P. Tor. Totoès* 47, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès* 48 A, l. 11 ; *P. Tor. Totoès* 49, l. 1), Senhathyris (*P. Tor. Totoès* 8, l. 7), Thermouthis (*P. Tor. Totoès* 8, l. 7 ; *P. Tor. Totoès* 10 A, l. 5 et B, ll. 5 et 6) et Niouhou (*P. Tor. Totoès* 8, l. 7), grand-père de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès* 8, ll. 5 et 7), Paihi (*P. Tor. Totoès* 45 A, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès* 45 A, l. 7).

Pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès* 5 A, l. 3 et B, l. 3). Le titre de prêtre de Min de Medinet Habou n'est pas attesté par le *P. Tor. Totoès* 8 du 07/05/134.

Le 29/10/150, il a acheté chez son homonyme Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et Sénapathès 4 jours d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor.*

Totoès 5 A+B).

Le 07/05/134, il a stipulé un acte de donation en faveur de son fils Totoès, ayant pour objet 5 jours $4/5$ d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê. Le texte informe sur les modalités grâce auxquelles Zmanrès (D) a obtenu les 56 jours d'entretien par an dont il était bénéficiaire dans ce temple et sur le partage qu'il a prévu de ceux-ci entre tous ses descendants. Il avait hérité 20 jours de son père Pagonis l'aîné, ce qui signifie que ce dernier était mort avant le 07/05/134. Les autres dérivait d'achats : il a mis à son propre nom les 4 jours acquis de Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et les 12 de Tigonis fille d'Apathès, alors qu'ont été mis au nom de son fils aîné Pikos (A) les 3 jours achetés de Sheliba fille de Aménothès, les $4 \frac{4}{5}$ de Tapsais fille d'Aménothès, les 5 d'Aménothès fils de Patémis et 4 jours de Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet, pour un total de 16 jours $4/5$. En réalité, Zmanrès (D) avait pris tous les 7 jours $1/5$ en possession de Psenminis dit Panéhéki : simplement, il avait fait mettre les 3 autres jours $1/5$ au nom de sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B)². Puisque ces derniers 3 jours $1/5$ rentrent dans le comput des 56 jours que Zmanrès (D) a désigné comme les siens, il n'y a aucun doute sur la fonction de simple prête-nom de Tanouphis, son mari étant le vrai responsable de la prêtrise. La transaction relative aux 3 jours $1/5$ est conservée dans les archives de Totoès comme P. Tor. Totoès 7 A+B : par conséquent, la date de ce dernier, le 13/09/137, fixe le terminus ante quem du mariage entre Zmanrès (D) et Tanouphis. De ses 56 jours d'entretien, Zmanrès (D) avait déjà préparé son héritage dans les détails, principalement à travers un acte de partage rédigé entre le 24/04 et le 07/05/134, qui réglait la transmission de 35 jours. À son fils aîné Pikos (A) étaient assignés 14 jours ; Pétéarensnouphis, le fils aîné de Pikos (A), avait droit à 9 jours ; les trois filles cadettes de Zmanrès (D) et Tanouphis, à savoir Senhathyris, Thermouthis et Niouhou, touchaient ensemble 12 autres jours. La différence entre les 16 jours $4/5$ que Zmanrès (D) avait fait mettre à l'origine au nom de Pikos (A), et les 12 qui revenaient à ce dernier au final, montre qu'une partie du patrimoine a été destinée directement par le grand-

² Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

père à son petit-fils Pétéarensnouthis, aux dépens de Pikos (A). Enfin, à Totoès étaient assignés les 21 restants jours sur 56 de son père : les 5 jours $\frac{4}{5}$ donnés directement par son père Zmanrès (D) et $15 \frac{1}{5}$ qui seraient passé à Totoès en héritage à travers sa mère, à savoir les 3 jours $\frac{1}{5}$ acquis par son père chez Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet, mais mis au nom de Tanouphis³, et 12 autres que Zmanrès (D) avait vendu directement à sa femme. Étant donné que Zmanrès (D) n'a gardé aucun jour pour lui-même et qu'il a prévu leur attribution intégrale à ses descendants, cet acte de donation porte les traits caractéristiques d'une donatio propter mortem (P. Tor. Totoès 8).

Le 10/10/115, il était propriétaire d'une maison au sud de la chapelle méridionale d'Arensouthis, dans le quartier sud de Djémê, en copropriété avec le maçon Panouphis (P. Tor. Totoès 10 A, l. 4 et B, ll. 4-5).

- 11. Pagonis / Phagonis (C)** (TM Per 77505 = 80440 = 80441 = 348799, à la place du nom Psenminis). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (P. Tor. Totoès 51, l. 2 ; P. Tor. Totoès 6 A, l. 3 et B, l. 3). En grec : ΦαγώνιοϚ (P. Tor. Totoès 6 C, l. 4).

Mari de Sénésis (P. Tor. Totoès 51, l. 2 ; P. Tor. Totoès 6 A, l. 3 et B, l. 3), père de Zmanrès (C) (P. Tor. Totoès 51, l. 2 ; P. Tor. Totoès 6 A, l. 3 et B, l. 3 et P. Tor. Totoès 6 C, l. 4), Talous (P. Tor. Totoès 6 A, ll. 5-6 et B, ll. 5-6) et Siepmous (A) (P. Tor. Totoès 6 A, ll. 5-6 et B, ll. 5-6).

- 12. Sénésis** (TM Per 77506). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Is.t* (P. Tor. Totoès 51, l. 2 ; P. Tor. Totoès 6 A, l. 3 et B, l. 3).

Femme de Pagonis (C) (P. Tor. Totoès 51, l. 2 ; P. Tor. Totoès 6 A, l. 3 et B, l. 3), mère de Zmanrès (C) (P. Tor. Totoès 51, l. 2 ; P. Tor. Totoès 6 A, l. 3 et B, l. 3).

Les P. Tor. Totoès 51, P. Tor. Totoès 5 A+B et P. Tor. Totoès 6 A+B ont été rédigés par le même scribe, Paès (B) fils de Péteésis, qui n'a jamais instauré de correspondance entre ce nom et celui de Takousi. Par conséquent, Takousi et Sénésis doivent être considérées comme étant deux femmes distinctes, qui ont épousé chacune un Pagonis différent et engendré un Zmanrès.

Tanouphis s'est mariée d'abord avec le fils de Sénésis, ensuite avec celui de Takousi.

³ Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

13. **Zmanrès (C)** (TM Per 16804 = 348798). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m^{3c}.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 51*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3). En grec : Ζμανρέους (*P. Tor. Totoès 6 C*, l. 4).

Fils de Pagonis (C) (*P. Tor. Totoès 51*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 et *P. Tor. Totoès 6 C*, l. 4) et Sénésis (*P. Tor. Totoès 51*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3), frère de Talous et Siepmous (A), mari de Tanouphis (*P. Tor. Totoès 51*, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 51*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3).

Le 31/08/152, il a épousé Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A). Comme cadeau de mariage, il lui a donné 10 deben, alors que la valeur de la dot de sa femme s'élevait à 910 deben en cuivre (correspondant à 18200 drachmes), 2 en petit or et 2 kité de vrai argent. Si elle l'avait quitté, il aurait dû lui rendre les objets de sa dot ; s'il l'avait répudié, il aurait dû donner à Tanouphis 100 deben, outre sa dot ou son équivalent en argent. L'acte garantissait aux futurs enfants du couple d'être cohéritiers des biens de leur père avec les fils que ce dernier avait eus précédemment : il semble donc qu'il ne s'agissait pas du premier mariage pour Zmanrès (C)⁴ et que cela aurait évité l'application de la loi de l'an 21 d'Amasis qui statuait que les enfants issus de secondes noces n'auraient pas pu toucher au patrimoine paternel après son décès⁵ (*P. Tor. Totoès 51*).

Le 10/12/143, il a vendu à sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A) quatre biens : une chambre, avec une cour qui en dépendait, et la moitié d'un terrain à bâtir, correspondant à 1/8 de coudée de terrain ou à 3,44 m², les deux dans le quartier sud de Djémê ; un jour d'entretien par mois dans le temple d'Hathor régente de l'occident, sur la montagne de Djémê ; 12 jours d'entretien par mois dans la chapelle d'Arensnouphis, située dans le quartier sud de Djémê. Un autre jour d'entretien par mois dans le temple d'Hathor

4 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147.

5 *P.Siut* 10591 rto, col. I, ll. 17-20 et col. II, ll. 20-23.

régente de l'occident restait à la disposition de Zmanrès (C), alors que l'autre moitié du terrain à bâtir était à ses soeurs Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C). La division de cette parcelle entre les trois membres de la fratrie, la moitié (deux quarts) au frère, probablement l'aîné, qui avait droit au double des autres selon le Manuel Légal d'Hermopolis, col. IX, ll. 9-11⁶, et un quart à chacune des deux soeurs, laisse penser que cette situation était la conséquence de la division de l'héritage de leurs parents, probablement morts avant le 10/12/143. La condition soumise à la fin des actes, impliquant que Tanouphis n'aurait pu céder les biens en question à personne d'autre qu'aux enfants qu'elle avait donnés à Zmanrès (C) et à ceux qu'elle lui donnera, place la naissance au moins de leur premier fils entre le 31/08/152, date de leur mariage d'après le *P. Tor. Totoès 51*, et le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6 A+B*).

D'après le témoignage du *P. Tor. Totoès 8*, l. 5, Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi a fait dresser le 13/09/137 un document, le *P. Tor. Totoès 7 A+B*, au nom de Tanouphis, qui à l'époque était la mère de ses enfants : cela impliquerait qu'avant cette date Zmanrès (C) avait divorcé de Tanouphis, ou qu'il était décédé.

- 14. Siepmous (A)** (TM Per 77514). Graphies de son nom en démotique : *Si̅y-p̅3-mwt* (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6).

Fille de Pagonis (C) (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6), soeur de Talous (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6) et de Zmanrès (C).

Le 10/12/143, elle est attestée comme copropriétaire, avec sa soeur Talous, d'une chambre et de la moitié d'un terrain vague, correspondant à 1/8 de coudée de terrain, à savoir 3,44 m², les deux dans le quartier sud de Djémê, à l'intérieur du mur de la ville (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6). L'autre moitié du terrain, délimitée à l'ouest par la pièce de Talous et Siepmous (A), revenait à son frère Zmanrès (C), qui l'a cédée avec une chambre avoisinante à sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B). Le partage entre les trois membres de la fratrie, la moitié

⁶ Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 16, 40 et p. 119, n. aux ll. 9-11 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78 et 181 ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, p. 99.

(deux quarts) au frère, probablement l'aîné, qui avait droit au double des autres selon le Manuel Légal d'Hermopolis, col. IX, ll. 9-11⁷, et un quart à chacune des deux soeurs, laisse penser à la division de l'héritage de leurs parents, probablement morts avant le 10/12/143.

On ne dispose d'aucun élément qui permette de l'identifier avec certitude avec l'homonyme Siepmous (B), femme de Snachomneus.

- 15. Talous** (TM Per 77513 = 77544). Graphies de son nom en démotique : *Ta-lw* (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6), *Ta-lw3* (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 2 et *B*, l. 2).

Fille de Pagonis (C) (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6), soeur de Siepmous (A) (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6) et de Zmanrès (C), femme d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 2 et *B*, l. 2), mère de Psénapathès (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 2 et *B*, l. 2).

Le 10/12/143, elle est attestée comme copropriétaire, avec sa soeur Siepmous (A), d'une chambre et de la moitié d'un terrain vague, correspondant à 1/8 de coudée de terrain, à savoir 3,44 m², les deux dans le quartier sud de Djémê, à l'intérieur du mur de la ville (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6). L'autre moitié du terrain, délimitée à l'ouest par la pièce de Talous et Siepmous (A), revenait à son frère Zmanrès (C), qui l'a cédée avec une chambre avoisinante à sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B). Le partage entre les trois membres de la fratrie, la moitié (deux quarts) au frère, probablement l'aîné, qui avait droit au double des autres selon le Manuel Légal d'Hermopolis, col. IX, ll. 9-11⁸, et un quart à chacune des deux soeurs, laisse penser à la division de l'héritage de leurs parents, probablement morts avant le 10/12/143.

- 16. Harsiésis** (TM Per 50571 = 77543 = 80423). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 6*, T 11 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 2 et *B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 9). En grec : Ἀρσιήσιος (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 4).

Mari de Talous (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 2 et *B*, l. 2), père de Psénapathès (*P. Tor. Totoès 6*, T 11 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 2 et *B*, l. 2 et *P. Tor. Totoès 10 C*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 9).

⁷ Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 16, 40 et p. 119, n. aux ll. 9-11 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78 et 181 ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, p. 99.

⁸ Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 16, 40 et p. 119, n. aux ll. 9-11 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78 et 181 ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, p. 99.

17. Psénapathès (TM Per 15005 = 15006 = 50570 = 77466). Graphies de son nom en démotique : P3-šr-ε3-ph.t̄ (P. Tor. Totoès 6, T 11 ; P. Tor. Totoès 10 A, l. 3 et B, l. 3 ; P. Tor. Totoès 45 A, l. 9). En grec : Ψεναπάθου (P. Tor. Totoès 10 C, l. 4).

Petit-fils de Pagonis (C), fils d'Harsiésis (P. Tor. Totoès 6, T 11 ; P. Tor. Totoès 10 A, l. 2 et B, l. 2 et P. Tor. Totoès 10 C, l. 4 ; P. Tor. Totoès 45 A, l. 9) et Talous (P. Tor. Totoès 10 A, l. 2 et B, l. 2).

Homme qui pare la momie du crocodile dans la tombe de Sobek à Djémê (P. Tor. Totoès 10 A, l. 2 et B, l. 2).

Témoin le 10/12/143 (P. Tor. Totoès 6, T 11).

Le 10/10/115, il a vendu 6 jours d'entretien par mois dans la chapelle sud d'Arensnouphis à Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis, positionnée dans le quartier sud de Djémê, jouxtant à l'est le mur de la ville. Le corps des actes montre que les bénéficiaires de l'achat étaient au nombre de deux : Totoès et sa soeur Thermouthis, à parts égales, à hauteur de trois jours chacun. De même, on détaille le cadre complet du service sur les 30 jours de chaque mois : outre les 6 jours en question, 12 autres appartenaient à Totoès et ses collègues, les 12 restants à Psénapathès et ses collègues (P. Tor. Totoès 10 A+B).

Avant le 15/07/108, dans le cadre des démarches pour l'achat de la part de Totoès fils de Zmanrès (D) de la moitié d'une maison et d'une cour chez Aménothès (A) fils de Snachomneus, Psénapathès avait agi au nom de la femme de ce dernier Thermouthis, en dressant pour Aménothès (A) un acte de vente de ces biens. Celle-ci était issue de secondes noces de l'ancienne femme (probablement veuve) de son oncle Zmanrès (C), à savoir Tanouphis. On ignore la raison pour laquelle Thermouthis n'a pas agi en personne⁹ : elle était peut-être décédée à cette époque (P. Tor. Totoès 45 A, ll. 8-12).

Pour cet individu, voir Pestman, *Amenothès*, pp. 158-59, n° 14 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, nn. e, f et h.

18. Psenminis (B) (TM Per 77510 = 348797). Graphies de son nom en démotique : P3-šr-Mn (P.

⁹ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. f.

Tor. Totoès 51, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 13*, ll. 2 et 9 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et B, l. 3). En grec : Ψεμμίνιος (*P. Tor. Totoès 6 C*, l. 2).

Mari de Senthoytis (A) (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et B, l. 3), père de Tanouphis (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 et *P. Tor. Totoès 6 C*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 13*, ll. 2 et 9 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, ll. 2-3 et B, l. 3).

- 19. Senthoytis (A)** (TM Per 77511). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et B, l. 3), [*T3-šr.t-]Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3).

Femme de Psenminis (B) (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et B, l. 3), mère de Tanouphis (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et B, l. 3).

- 20. Tanouphis** (TM Per 4418, à la place du nom Tanoupis = 77531 = 77576 = 348796). Graphies de son nom en démotique : *Ta-nfr* (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 3 et 5 et B, ll. 3, 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 13*, ll. 2 et 9 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 2, B, l. 3 et C, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 11). En grec : Τάνουφης (*P. Tor. Totoès 6 C*, l. 2).

Fille de Psenminis (B) (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 et *P. Tor. Totoès 6 C*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 13*, ll. 2 et 9 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, ll. 2-3 et B, l. 3) et Senthoytis (A) (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4 ; *P.*

Tor. Totoès 8, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3), femme de Zmanrès (C) (*P. Tor. Totoès 51*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et *B*, l. 10), ensuite de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 3 et 5 et *B*, ll. 3, 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 10-11), mère de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5), Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 6 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, ll. 9-10 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 10-11), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 5 et *B*, ll. 5 et 6) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), grand-mère de Pétéarensnouthis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 7), Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).

Les *P. Tor. Totoès 51*, *P. Tor. Totoès 5 A+B* et *P. Tor. Totoès 6 A+B* ont été rédigés par le même scribe, Paès (B) fils de Péteésis, qui n'a jamais instauré de correspondance entre les noms Sénésis et Takousi. De plus, dans le *P. Tor. Totoès 8*, le scribe a noté plusieurs fois le second nom d'un individu, Panéhéki dit Psenminis, alors qu'il n'a rien noté dans le cas de Takousi. Par conséquent, Takousi et Sénésis doivent être considérées comme étant deux femmes distinctes, qui ont épousé chacune un Pagonis différent et engendré un Zmanrès. Tanouphis s'est mariée d'abord avec le fils de Sénésis, ensuite avec celui de Takousi : le second probablement après le décès du premier, étant donné que le contrat de mariage et des documents de celui-ci sont passés dans les archives d'un fils de secondes noces de sa femme. Le 31/08/152, elle a épousé Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis, qui lui a donné 10 deben comme cadeau de mariage, alors qu'elle apportait en dot des biens pour une valeur totale de 910 deben en cuivre (correspondant à 18200 drachmes), 2 en petit or et 2 kité de vrai argent. Si elle avait été répudiée par son mari, elle aurait eu droit à 100 deben en plus de sa dot ; au contraire, si elle avait demandé le divorce, elle aurait récupéré uniquement ses biens à

elle, ou leur valeur en argent. Leurs futurs enfants auraient partagé l'héritage de Zmanrès (C) avec les fils qu'il avait eus précédemment¹⁰ : cela aurait permis de détourner l'application de la loi de l'an 21 d'Amasis qui statuait que les enfants de secondes noces n'auraient pas pu toucher au patrimoine paternel après la mort de ce dernier¹¹ (*P. Tor. Totoès 51*).

Le 10/12/143, elle a acheté chez son mari Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis quatre biens : une chambre, avec une cour qui en dépendait, et la moitié d'un terrain à bâtir, correspondant à 1/8 de coudée de terrain ou à 3,44 m², les deux dans le quartier sud de Djémê ; un jour d'entretien par mois dans le temple d'Hathor régente de l'occident, sur la montagne de Djémê ; 12 jours d'entretien par mois dans la chapelle d'Arensnouphis, située dans le quartier sud de Djémê. L'autre moitié du terrain à bâtir restait aux soeurs de son mari, Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C). La condition soumise à la fin des actes, impliquant que Tanouphis n'aurait pu céder les biens en question à personne d'autre qu'aux enfants qu'elle avait donnés à Zmanrès (C) et à ceux qu'elle lui donnera, place la naissance au moins de leur premier fils entre le 31/08/152, date de leur mariage d'après le *P. Tor. Totoès 51*, et le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6 A+B*).

Le 13/09/137, elle a acheté chez Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet et Sénapathès 3 jours 1/5 d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 7 A+B*). En réalité, l'acheteur était son mari Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi, qui a simplement fait mettre le nom de sa femme sur l'acte¹² : puisque ces jours rentrent dans le nombre des 56 que Zmanrès (D) désigne comme les siens, il n'y a aucun doute sur la fonction de simple prête-nom de Tanouphis et que son mari était le véritable responsable de la charge sacerdotale. Une autre transaction s'est passée directement entre les deux conjoints avant le 07/05/134 : Zmanrès (D) a vendu à Tanouphis 12 autres jours dans le même sanctuaire. De toute façon, les 15 jours 1/5 au total mis au nom de Tanouphis étaient au final destinés en héritage à leur fils Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5-6). Ces données laissent

10 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147.

11 *P. Siut 10591* rto, col. I, ll. 17-20 et col. II, ll. 20-23.

12 Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

entendre qu'avant le 13/09/137, Tanouphis s'était séparée de Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis, soit après divorce, soit après mort du dernier, et qu'elle s'était mariée à nouveau avec Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi.

Le 06/03/111, elle a échangé une vache et une génisse contre une ânesse avec son fils Totoès. Si elle n'avait pas respecté l'accord, elle aurait été contrainte de verser au total 15 talents, correspondant à 4500 deben et à 90000 drachmes : 5 pour le travail de rénovation de Djémê et 10 autres pour les holocaustes des souverains (*P. Tor. Totoès 41 A*).

Avant le 14/09/111, date d'expiration du bail, elle a payé le loyer de 8 jours d'entretien à Snachomneus le cadet fils de Chesthotès : malheureusement, on ne connaît ni le cycle mensuel ou annuel auquel ils étaient liés, ni la durée de la location, ni le sanctuaire auquel ils étaient rattachés. En supposant que Snachomneus le cadet fils de Chesthotès était le frère de Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, mentionné dans le *P. Tor. Totoès 46*, l. 12 et le *P. Tor. Totoès 48*, ll. 10-11, on pourrait supposer que ces 8 jours étaient liés au temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, dont Snachomneus l'aîné était l'un des *presbyteroi* (*P. Tor. Totoès 13*).

Le 07/10/104, elle a vendu à son fils Totoès 15 jours 1/5 d'entretien par an, ce qui correspondait à 1 jour 4/15 par mois, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 31 A+B*).

- 21. Totoès** (TM Per 14286 = 17199 = 77462 = 77546 = 77550 = 77551 = 77559 = 294067 = 348786). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 38*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 39*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 40 B*, ll. 6 et 8 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 11 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 5 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 44*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3, *B*, l. 3 et *C*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 32*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès*

49, l. 1), *hl*, « le jeune » (*P. Tor. Totoès 11 B*, l. 1). En grec : *Totoῆς* (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 5 et 25 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, ll. 8 et 10 ; *P. Tor. Totoès 24 B*, ll. 9 et 11 ; *P. Tor. Totoès 29 B*, ll. 9 et 11 et *C*, l. 3), *Totoέους* (*P. Tor. Totoès 27*, l. 6), *Totoήτει* (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 24), *Totoήτι* (*P. Tor. Totoès 43*, l. 2), *Totoήτι* (*P. Tor. Totoès 29 A*, l. 3).

Arrière-petit-fils par la branche paternelle de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4) et Senminis, petit-fils par la branche paternelle de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2-4) et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2-3), petit-fils par la branche maternelle de Psenminis (B) (*P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3) et Senthoytis (A) (*P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3), fils de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 3 et *B*, l. 3 et *P. Tor. Totoès 10 C*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 38*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 39*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 40 B*, ll. 6 et 8 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 11 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, ll. 9-10 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 5-6 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 5 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 43*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 44*, ll. 1-2 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 29 A*, l. 3, *B*, l. 9 et *C*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 12-13 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 1) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 1 et *B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, ll. 9-10 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 10-11), frère cadet de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5), frère aîné de Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-6) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), mari de Tatéhathyris (*P. Tor. Totoès 22*, ll. 6-7 ; *P. Tor. Totoès 27*, ll. 5-7), oncle de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 7), Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).

Né autour de 139 selon le *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 9, vers 136 d'après les *P. Tor. Totoès 24 B*, l.

10 et *P. Tor. Totoès 27*, l. 6¹³, il était d'assez petite taille pour le *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 10, mais de taille moyenne selon les *P. Tor. Totoès 27*, l. 7 et *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 9, au teint couleur de miel, aux cheveux raides, au nez droit et au visage rond d'après le *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 10 et *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 9, mais allongé pour le *P. Tor. Totoès 27*, l. 6, enfin avec une cicatrice sur le poignet droit.

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 8*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 2-3 et *B*, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès 20*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 42*, ll. 7-9 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et *B*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 9-10 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11). Le second titre n'est pas mentionné dans le *P. Tor. Totoès 14*, l. 9 et le *P. Tor. Totoès 30*, l. 8. Dans les *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 8, *P. Tor. Totoès 24 B*, ll. 9-10, *P. Tor. Totoès 27*, l. 6 et *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 9, on évoque simplement son appartenance aux pastophores des Memnoneïa.

Presbyteros du temple et des prêtres d'Hathor le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 12-15) et le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-13).

Le 07/05/134, quand Totoès avait entre 2 et 5 ans (selon que l'on accepte une date de naissance en 136, en suivant les *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 10 et *P. Tor. Totoès 27*, l. 6, ou en 139, comme affirmé par le *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 9)¹⁴, il a reçu en don par son père Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné 5 jours 4/5 d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê. L'acte cache en réalité une donatio propter mortem et témoigne du fait que 21 jours au total étaient destinés à Totoès par son père : outre les 5 jours 4/5 qui faisaient l'objet de la donation, 15 autres jours 1/5 seraient parvenus à Totoès en héritage par l'intermédiaire de sa mère. Au nom de Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A), son mari Zmanrès (D) avait fait mettre 3 jours 1/5 achetés de Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet, alors que Zmanrès (D) lui avait directement vendu 12 autres jours (*P. Tor.*

13 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

14 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

Totoès 8).

Le 10/10/115, il a acheté 6 jours d'entretien par mois dans la chapelle sud d'Arensnouphis chez Psénapathès fils d'Harsiésis et Talous, positionnée dans le quartier sud de Djémê, mitoyenne à l'est avec le mur de la ville. Le contenu des textes montre qu'il partageait ces jours avec sa soeur Thermouthis, à raison de trois pour chacun d'entre eux. Le papyrus illustre dans les détails la répartition du service dans le petit sanctuaire sur tout le mois : outre les 6 jours en question, 12 autres revenaient à Totoès et ses collègues, les 12 restants sur les 30 mensuels à Psénapathès et ses collègues (*P. Tor. Totoès 10 A+B*).

Le 25/10/114, il avait prêté à Totoès fils de Psenchonsis 7 artabes de blé, au nom desquelles ce dernier aurait dû lui rembourser 10 artabes $1/2$, ce qui révèle l'application de sa part d'un taux d'intérêt de 50 %. Si le débiteur n'avait pas respecté les termes de l'accord, Totoès fils de Zmanrès (D) aurait obtenu six objets évidemment mis en gage, qui semblent appartenir à une dot (*P. Tor. Totoès 38*).

Le même jour, il avait avancé 15 autres artabes de blé à Tanouphis fille de Totoès. En cas de non-paiement, Totoès aurait pu garder les gages donnés par cette dernière, qu'il détenait déjà mais dont la nature n'est pas spécifiée (*P. Tor. Totoès 39*).

Le 30/11/114, Psenminis fils de Péténéphotès a prêté 7 artabes de blé à Tasémis fille de Psenminis, en exigeant la restitution de 10 artabes $1/2$ à la récolte, avec un intérêt de 3 artabes $1/2$, pour un taux de 50 %. Puisque Psenminis devait restituer à son tour 10 artabes $1/2$ à Totoès, selon la mesure appartenant à ce dernier, et que le document a fini parmi ses papiers, il est probable que ce dernier ait été le bénéficiaire réel du paiement de Tasémis et que Psenminis n'ait été qu'un intermédiaire (*P. Tor. Totoès 40 B*).

Il était propriétaire d'un tiers de 20 aroures d'un champ surélevé, à savoir 6 aroures $2/3$. Le 14/09/112, il l'a donné à ferme pour un an à Psenmonthès fils d'Harsiésis. Selon les termes de l'accord, ce dernier aurait enrichi au moyen d'engrais 3 aroures sur le côté oriental et cultivé normalement le reste du terrain, pour ensuite payer l'impôt sur la récolte au grenier du

souverain au nom de Totoès et lui verser 6 artabes 2/3 de blé avant l'expiration du bail. La fin de l'acte n'est pas claire : on cite le champ « La Pointe », mais on ignore la relation entre celui-ci et le terrain de 6 aroures 2/3 en question (*P. Tor. Totoès 11 A*).

Le 06/03/111, Totoès a échangé une ânesse contre une vache et une génisse avec sa mère Tanouphis fille de Psenminis (B). En cas de violation des termes de l'accord, il aurait dû payer 10 talents, équivalant à 3000 deben et à 60000 drachmes, pour les holocaustes des souverains (*P. Tor. Totoès 41 A*).

À une date inconnue, il a acheté chez Psenthotès fils de Pébos 3 jours d'entretien par an dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou. Le 15/12/111, il les a loués à Psenmonthès fils de Paos et Tapsais pour 3 ans. La période de location ayant déjà débutée le 1^{er} Thôt de la même année, à savoir le 20/09/111, et le montant du loyer ayant été réglé à l'avance, on peut supposer qu'il s'agissait de coucher par écrit une situation en réalité déjà en cours (*P. Tor. Totoès 14*). Après l'expiration de ce bail, le 07/10/108 Totoès a cédé en location ces 3 jours à un autre serviteur divin d'Aménothès fils d'Hapou, Harsiésis fils de Chélo et Tipa, pour 3 autres années. On spécifie le montant de la rente : 15 deben en cuivre par an, à savoir 45 deben pour toute la durée de la location (*P. Tor. Totoès 20*). Étant donné que le *P. Tor. Totoès 11* enveloppait le *P. Tor. Totoès 14*, si la note d'archivage *P. Tor. Totoès 11 B* renvoie correctement aux deux parties de ce dernier, alors Totoès y serait appelé *hl*, « le jeune ».

Le 08/05/109, dans un court passage de l'acte où Pikos (B) fils de Psenminis (D) renonçait à tout droit sur la parcelle « La Pointe » en faveur de sa soeur Tatéhathyris, la substitution du pronom suffixe féminin de la 2^e personne du singulier avec celui du masculin, semble révéler qu'il l'a accompagnée lors de la stipulation du document¹⁵. Il semble que Pikos (B) se soit adressé à lui directement pour le paiement d'un premier acompte de 456 deben 1/3 et de 6 artabes de blé, demandé comme dédommagement pour l'aliénation du champ, ainsi que pour

15 Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

le rappel de la créance de 48 deben encore à payer¹⁶, et qu'il ait terminé son discours en parlant à lui et à Tatéhathyris. Cela pourrait suggérer que Totoès et Tatéhathyris étaient déjà mariés à cette date¹⁷ : de toute manière, le *terminus post quem* pour cette union est situé le 04/12/110 par les *P. Tor. Totoès 15 A* et *P. Tor. Totoès 16 A*, où le tuteur légal de Tatéhathyris, selon le droit grec, était encore son frère Pikos (B), alors que le *P. Tor. Totoès 27* du 03/06/104 montre que cette charge avait été assumée par Totoès suite au mariage (*P. Tor. Totoès 18*, ll. 8-9).

Le 20/10/109, Totoès a remplacé Tatéhathyris en tant que gestionnaire du champ « La Pointe »¹⁸ : cela constitue le *terminus ante quem* certain pour leur mariage. Il a donné à ferme le terrain pour un an à Tachratis fille de Pésouris, en présence de son fils à elle, en qualité de tuteur, Pamonthès fils de Psénomounis. Celle-ci a remplacé Psenmonthès fils de Zmanrès, qui avait affermé la parcelle le 16/01/109 pour deux ans, selon le *P. Tor. Totoès 17 A*¹⁹. Le nouveau bail à ferme prévoyait que la fermière aurait ensemencé au moyen d'*arakos* 7 aroures²⁰, alors que Totoès aurait dû verser l'impôt sur la récolte au grenier royal. Ce dernier ne semble pas percevoir de loyer et Tachratis semble garder toute la récolte : elle aurait donné le produit d'une demi-aroure d'*arakos* à son bailleur, mais en échange de deux artabes de blé (*P. Tor. Totoès 19 A*).

Le 15/07/108, en présence de quatre *presbyteroi* d'Hathor²¹, il a conclu des accords oraux avec Aménothès (A) fils de Snachomneus pour finaliser l'achat de la moitié d'une maison et d'une cour. Totoès les avait déjà payés, mais Aménothès (A) n'était pas le propriétaire de ces biens à l'origine : ils revenaient à sa femme Thermouthis, laquelle pour une raison inconnue n'a pas pris un rôle actif dans l'affaire²², peut-être était-elle déjà morte. Pour cette raison, Psénapathès fils d'Harsiésis, le fils d'une soeur de l'ancien mari de la mère de Thermouthis, Tanouphis, qui

16 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 13 et p. 17, n. i.

17 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13, 19 et 197-98.

18 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

19 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 19, p. 27, n. l et p. 198.

20 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

21 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 174-75, n. a.

22 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. f.

agissait en son nom, avait dressé un acte de vente destiné à Aménothès (A). Afin de valider l'achat, les enfants d'Aménothès (A) et Thermouthis, à savoir Paihi et Patémis, devaient donner leur consentement et faire une cession de leurs droits sur ces immeubles en faveur de Totoès, comme statué par la loi de l'an 21 d'Amasis²³. Ils étaient probablement encore trop jeunes pour agir légalement, leur père Aménothès (A) s'est donc porté garant pour eux afin de conclure le plus tôt possible la vente²⁴ : cependant, l'absence d'autres actes légaux concernant ces biens dans les papiers de Totoès, invite à penser que cela n'a jamais eu lieu. Par ailleurs, dans le respect des dispositions de leur père Zmanrès (D) et peut-être de leur grand-père Pagonis l'aîné²⁵, une partie des accords visait à assurer le maintien de la possession de l'autre moitié de la maison et de la cour en question par les trois soeurs cadettes de Totoès : Senhathyris et Niouhou, outre Thermouthis, la femme d'Aménothès (A) (si encore vivante) (*P. Tor. Totoès 45 A*). Suite à la créance sur Aménothès (A) fils de Snachommeus, pour l'argent donné sans recevoir les biens promis, il est possible que Totoès ait pris le *P. Tor. Totoès 12* en gage de la conclusion de la vente, ou en dédommagement de son échec, en tenant compte aussi de l'intérêt de la famille de Totoès envers le culte d'Arensnouphis, attesté par les *P. Tor. Totoès 6 A+B* et *P. Tor. Totoès 10 A+B*.

Le 26/01/107, il était créancier envers Horos fils de Psénaménophis et Senthoytis de 6 artabes 3/4 de blé, qu'il lui avait prêté en semences. Il lui demandait de le rembourser sous la même forme, par le moyen d'une livraison à son mandataire à sa maison à Djémê, en utilisant comme unité la mesure lui appartenant. Au cas où Horos aurait manqué de restituer le blé avant le terme fixé, le mois suivant Totoès aurait eu droit au paiement de 60 deben pour chaque artabe non rendue, ainsi qu'à l'indemnisation des frais de justice en cas de plainte (*P. Tor. Totoès 42*).

Le 27/02/107, il a payé à Pikos (B) fils de Psenminis (D) le loyer de quelques jours d'entretien

23 *P. Siut 10591 rto*, col. X, ll. 7-9 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 148 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87.

24 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, nn. e et g.

25 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, nn. l et m.

dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê. Malheureusement, ni leur nombre ni la durée ni le montant du bail ne sont explicités : on peut seulement supposer que ce dernier a pris fin ce jour-là, étant donné les deux références dans le document à la période *r hn r p3 hrw*, « jusqu'à aujourd'hui ». Totoès y accomplissait des libations, avec l'aide probablement de sa femme Tatéhathyris, soeur de Pikos (B) : ce dernier rapport de parenté n'est pas énoncé dans le texte (*P. Tor. Totoès 22*).

Le 27/11/107, il a acheté 5 jours d'entretien dans le temple d'Aphrodite, dont la périodicité n'est pas explicitée par an ou par mois (quoique la première soit la plus probable²⁶), de son beau-frère Pikos (B) fils de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 23*). Le 07/05/106, il a acquis auprès de lui 3 autres jours d'entretien par an dans le même temple (*P. Tor. Totoès 24*).

Avant le 09/07/106, il a demandé un prêt à Pikos (B) fils de Psenminis (D) de 4 talents et fait écrire un document à ce sujet dans les bureaux de l'agoranome Apollonios. Le 09/07/106, il a procédé à un premier remboursement de 2 talents et 800 drachmes, correspondant à 640 deben (*P. Tor. Totoès 43*). Ensuite, il a versé 1 autre talent et 2320 drachmes, à savoir 416 deben. Pour solder son compte, il aurait dû restituer à Pikos (B) les 144 deben manquants, équivalant à 2880 drachmes, avant le 10/01/105 (*P. Tor. Totoès 44*)²⁷.

Vers le 16/08/105, il a payé à Pikos (B), à la place de sa femme Tatéhathyris²⁸, un deuxième acompte de 1100 deben, en conséquence de la renonciation faite par celui-ci dans le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109 à tout droit concernant le terrain « La Pointe », au bénéfice de sa soeur, et probablement aussi pour le tiers à Tatéhathyris des frais pour l'enterrement de leur père Psenminis (D). L'annexe à la fin du document montre que Totoès avait déjà versé le premier acompte de 800 deben, équivalant aux 456 deben 1/3 et aux 6 artabes de blé du *P. Tor. Totoès 18*²⁹. Bien que le formulaire laisse entendre que l'acquittement de 1900 deben au total ait réglé toute créance en souffrance, le *P. Tor. Totoès 33* révèle que le solde a eu lieu en

26 Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

27 Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 339-40, n° 20 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 48, n. 3.

28 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

29 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

réalité le 15/05/103. L'amende qui aurait dû être payée se serait élevée à 30 talents, correspondant à 9000 deben et à 180000 drachmes : 10 pour les holocaustes des souverains, 10 pour le dieu Djémê³⁰ et 10 pour le dieu Montou (*P. Tor. Totoès 26*).

Le 03/06/104, il a joué le rôle de tuteur de sa femme Tatéhathyris dans son acquisition d'1 jour d'entretien par mois, équivalant à 12 par an, dans le grand lieu sacré d'Isis dans les Memnoneïa et les terrains vagues aux alentours, qu'elle a payé à son frère Pikos (B) (*P. Tor. Totoès 27*).

Le 05/09/104, il a acheté chez son beau-frère Pikos (B) fils de Psenminis (D) les 2/3 d'une partie indivisible correspondant à 1/6, à savoir 1/9 du total, d'un champ de blé appelé Ptéménakoak, voire Pténakoak ou Ptnénakak, localisé dans la plaine autour des Memnoneïa. La proportion des deux tiers pourrait faire penser que la propriétaire du tiers restant était Tatéhathyris, soeur cadette de Pikos (B) et femme de Totoès, en tant que part résultant de la répartition de l'héritage du père Psenminis (D)³¹ (*P. Tor. Totoès 29*).

Le 01/10/104, Totoès a pris à nouveau la place de Tatéhathyris dans la gestion du terrain appelé « La Pointe »³² et l'a donné à ferme pour un an à Pétepsaïs l'aîné fils d'Hérianouphis et Tasémis, cavalier en garnison à Hermonthis. Le bail à ferme prévoyait que ce dernier aurait engraisé au moyen d'*arakos* 7 aroures, alors que Totoès aurait pu ensemercer une demi-aroure avec du lin³³. Était du ressort de Pétepsaïs l'aîné de verser l'impôt sur la récolte au grenier du souverain aussi pour la partie cultivée par Totoès ; en contrepartie, ce dernier lui aurait donné 2/3 d'artabe de blé nets d'intérêt de fermier (*P. Tor. Totoès 30*).

Le 07/10/104, il a acheté chez sa mère Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A) 15 jours 1/5 d'entretien par an, ce qui correspondait à 1 jour 4/15 par mois, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 31 A+B*).

Le 14/01/102, il a acheté chez sa femme Tatéhathyris fille de Psenminis (D) et Senmouthis 10

30 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 165-66 et 173-74.

31 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

32 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

33 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199.

jours d'entretien par an, équivalant à 5/6 de jour par mois, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 35 A+B*).

Le 16/11/101, Totoès s'est occupé à nouveau, à la place de sa femme Tatéhathyris, de la parcelle « La Pointe »³⁴, en donnant à ferme uniquement le terrain atteint par la crue, pour un an, au soldat recevant un salaire enregistré à Thèbes Paéris fils de Psen-Setné et Tanouphis³⁵. Celui-ci aurait dû verser l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et faire délivrer à la maison de Totoès à Djémê 1 artabe 1/3 de blé, selon la mesure-*oïpé* de 29 *hin* (*P. Tor. Totoès 36*).

Le 15/01/100, avec cinq collègues, il a approuvé la dévolution des fonctions de mandataire entre Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*). Le même jour, en lien avec l'acte précédent, il a prêté serment avec six collègues, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor en évitant les amendes à sa charge, ainsi que dans l'intérêt de ses mandataires, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Le 17/04/100, avec cinq collègues et en présence de la déesse, il a donné en location pour cinq ans trois troncs pour les offrandes à Aménothès fils de Chestéphnachthès (B)³⁶ (*P. Tor. Totoès 48 A+B*). Pour ratifier l'acte précédent, avec quatre collègues il a prêté serment au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou, d'agir dans le meilleur intérêt du temple et d'Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) et de soutenir ce dernier pendant les cinq ans de sa charge, sans nommer personne d'autre à sa place, au contraire en le défendant contre des plaideurs éventuels (*P. Tor. Totoès 49*).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 197, n. f.

22. Pikos (A) (TM Per 17182 = 77458 = 77532). Graphies de son nom en démotique : *P3-k3* (*P.*

34 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

35 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199.

36 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

Tor. Totoès 8, ll. 5 et 7 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3).

Arrière-petit-fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4 et 5) et Senminis, petit-fils de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4 et 5) et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2 et 5), fils aîné de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 7 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5), frère aîné de Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7) et Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), frère aîné et mari de Niouhou (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), père de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), oncle de Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).

Premier *presbyteros* des prêtres d'Hathor le 15/07/108 (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 2-3).

Son père Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné avait fait mettre à son nom plusieurs achats de jours d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê : notamment, les 3 jours achetés auprès de Sheliba fille de Aménothès, les 4 4/5 de Tapsais fille d'Aménothès, les 5 d'Aménothès fils de Patémis et 4 jours de Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet, pour un total de 16 jours 4/5. Néanmoins, un acte de partage rédigé entre le 24/04 et le 07/05/134 lui a attribué 14 jours. Il est fort probable qu'entre-temps soit né le fils aîné de Pikos (A), Pétéarensnouphis, et que 2 jours 4/5 originellement destinés au premier aient été directement attribués au second par son grand-père Zmanrès (D), qui en aurait reçu 9 au total (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4, 5 et 7).

Le 15/07/108, avec trois collègues, il a assisté en tant que *presbyteros* d'Hathor aux accords entre son frère Totoès fils de Zmanrès (D) et Aménothès (A) fils de Snachommeus, destinés à la vente de la moitié d'une maison et d'une cour (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 1-4).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 170-71 et p. 175, n. c.

- 23. Niouhou** (TM Per 17194 = 77533, à la place du nom Ti-ou-hou). Graphies de son nom en démotique : $N\bar{3}y=w-\bar{h}w.w$ (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7).

Arrière-petite-fille de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4, 5 et 7) et Senminis, petite-fille de

Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4, 5 et 7) et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 7), fille de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), soeur de Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7) et Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), soeur cadette et femme de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 7), mère de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), tante de Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).

L'extrême rareté du nom, qui n'est attesté que par le *P. Tor. Totoès 8*³⁷, invite à penser que toutes les mentions dans ce dernier se réfèrent à la même personne : par conséquent, Niouhou aurait épousé son frère Pikos (A)³⁸.

Par le moyen d'un acte de partage rédigé entre 24/04 et 07/05/134, elle a été désignée bénéficiaire par son père Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné, ensemble à ses deux soeurs Senhathyris et Thermouthis, de 12 jours d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7).

- 24. Pétéarensnouphis** (TM Per 17174). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-Ïry-ḥms-nfr* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7).

Arrière-arrière-petit-fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 4, 5 et 7) et Senminis, arrière-petit-fils de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 4, 5 et 7) et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 2, 5 et 7), petit-fils de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 7) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 7), fils aîné de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7), neveu de Totoès (*P. Tor. Totoès 8*, ll. 5 et 7), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7) et Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7). L'extrême rareté du nom Niouhou, qui n'est attesté que par le *P. Tor. Totoès 8*³⁹, invite à penser que toutes les mentions dans ce dernier se réfèrent à la même personne : par conséquent, Pétéarensnouphis serait fils de frère et soeur⁴⁰. De plus, le nom du dernier pourrait être lié à l'engagement de la famille dans le culte d'Arensnouphis⁴¹.

37 *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/nam/detail.php?record=1418>>.

38 Lippert, *Einführung*, p. 123, § 4.1.5.1.

39 *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/nam/detail.php?record=1418>>.

40 Lippert, *Einführung*, p. 123, § 4.1.5.1.

41 Lanciers, *SAK 45* (2016), p. 205.

Par le moyen d'un acte de partage rédigé entre le 24/04 et le 07/05/134, il était le bénéficiaire désigné de 9 jours d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê, grâce à son grand-père Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*).

- 25. Senhathyris** (TM Per 17187). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Hw.t-Hr* (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*).

Arrière-petite-fille de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 8, ll. 4, 5 et 7*) et Senminis, petite-fille de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 8, ll. 2, 4, 5 et 7*) et Takousi (*P. Tor. Totoès 8, ll. 2, 5 et 7*), fille de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*), soeur de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8, ll. 5 et 7*), Totoès (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*), Thermouthis (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*), tante de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*), Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 6-7*) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A, l. 7*).

Par le moyen d'un acte de partage rédigé entre le 24/04 et le 07/05/134, elle a été désignée bénéficiaire par son père Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné, conjointement à ses deux soeurs Thermouthis et Niouhou, de 12 jours d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*).

- 26. Thermouthis** (TM Per 17150 = 77465). Graphies de son nom en démotique : *T3-Rmwṯ3.t* (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*), *T3-Rmwṯ* (*P. Tor. Totoès 10 A, ll. 5-6 et B, ll. 5-6* ; *P. Tor. Totoès 45 A, l. 7*), *T3-(R)mwṯ* (*P. Tor. Totoès 45 A, l. 9*).

Arrière-petite-fille de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 8, ll. 4, 5 et 7*) et Senminis, petite-fille de Pagonis l'aîné (*P. Tor. Totoès 8, ll. 2, 4, 5 et 7*) et Takousi (*P. Tor. Totoès 8, ll. 2, 5 et 7*), fille de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 8, l. 7* ; *P. Tor. Totoès 10 A, l. 5 et B, ll. 5-6*) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8, l. 7* ; *P. Tor. Totoès 10 A, l. 5 et B, ll. 5-6*), soeur de Pikos (A) (*P. Tor. Totoès 8, ll. 5 et 7*), Totoès (*P. Tor. Totoès 8, l. 7* ; *P. Tor. Totoès 10 A, ll. 5-6 et B, ll. 5-6*), Senhathyris (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*) et Niouhou (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*), femme d'Aménothès (A) (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 7 et 9-10*), mère de Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 6-7*) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A, l. 7*), tante de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 8, l. 7*).

Par le moyen d'un acte de partage rédigé entre le 24/04 et le 07/05/134, elle a été désignée bénéficiaire par son père Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné, conjointement à ses deux soeurs Senhathyris et Niouhou, de 12 jours d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 8*, l. 7).

Le 10/10/115, sans apparaître en tant qu'acheteuse, elle était néanmoins devenue bénéficiaire de 3 jours d'entretien par mois dans la chapelle sud d'Arensnouphis, située dans le quartier sud de Djémê, jouxtant à l'est le mur de la ville. Son frère Totoès les avait acquis auprès de Psénapathès fils d'Harsiésis et Talous (*P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 5-6 et *B*, ll. 5-7).

Avant le 15/07/108, Psénapathès fils d'Harsiésis, le fils d'une soeur de l'ancien mari de la mère de Thermouthis, à savoir Tanouphis, avait agi en son nom en dressant un acte de vente pour Aménothès (A), à l'égard de la moitié d'une maison et d'une cour que ce dernier s'était engagé à vendre à Totoès fils de Zmanrès (D). On ignore la raison pour laquelle elle ne l'a pas fait personnellement⁴² : elle était peut-être morte à cette date. De toute manière, une partie des accords entre Aménothès (A) et Totoès visait à laisser la possession de l'autre moitié des biens en question aux trois filles de Zmanrès (D), selon ses dispositions testamentaires et peut-être celles du grand-père Pagonis l'aîné⁴³ : y compris Thermouthis, au cas où elle aurait été encore en vie (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 8-12).

Sur cette femme, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, n. f ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87, n. 14.

27. Snachomneus (TM Per 77555 = 77557 = 80424). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Hmn.w-iw* (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 5 et *B*, l. 1).

Mari de Siepmous (B) (*P. Tor. Totoès 12*, l. 7), ensuite de Senthoytis (B) (*P. Tor. Totoès 12*, l. 8), père de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 12*, l. 7) et Aménothès (A) (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 5 et *B*, l. 1), grand-père de Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 5-6) et Patémis (*P.*

⁴² Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. f.

⁴³ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, nn. l et m.

Tor. Totoès 45 A, ll. 5-7).

- 28. Siepmous (B)** (TM Per 77556). Graphies de son nom en démotique : *Siy-p3-mwt* (*P. Tor. Totoès 12, l. 7).*

Femme de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 12, l. 7*), mère de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 12, l. 7*).

On ne dispose d'aucun élément qui permette de l'identifier avec certitude avec l'homonyme Siepmous (A), fille de Pagonis (C) et Sénésis.

- 29. Chesthotès** (TM Per 17198). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 12, l. 7).*

Fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 12, l. 7*) et Siepmous (B) (*P. Tor. Totoès 12, l. 7*), demi-frère d'Aménothès (A) (*P. Tor. Totoès 12, ll. 7-8*).

Pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 12, ll. 6-7*).

Le 21/01/111, il a pris de son demi-frère Aménothès (A) fils de Snachomneus et Senthoytis (B) les places inférieures dans une chapelle d'Arensnouphis, sous la forme d'une location d'une durée d'un an. Il était le propriétaire des places supérieures dans la même chapelle, ainsi que d'une cour à l'est de celle-ci, partagée avec les enfants de Zmanrès fils de Pagonis. Il s'engageait à faire la garde des locaux inférieurs, en assumant les éventuelles négligences ou dommages constatés à la fin du bail. L'accord prévoyait aussi le paiement au mandataire d'Aménothès (A) de 3 deben pour la période, soit 2 kité 1/2 par mois. De plus, il donnait l'autorisation à Aménothès (A) de refaire la couverture des places inférieures durant son occupation des lieux ; néanmoins, il lui interdisait de surélever le plafond, pour éviter de se voir réduire le volume des places supérieures, dont il était titulaire (*P. Tor. Totoès 12*).

- 30. Senthoytis (B)** (TM Per 77558). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 12, l. 8).*

Femme de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 12, l. 8*), mère d'Aménothès (A) (*P. Tor. Totoès 12, ll. 7-8*), grand-mère de Paihi et Patémis.

- 31. Aménothès (A)** (TM Per 17126 = 77467 = 80421 = 80422). Graphies de son nom en

démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 12*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 5-7 et B, l. 1).

Fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 5 et B, l. 1) et Senthoytis (B) (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 7-8), demi-frère de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 7-8), mari de Thermouthis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7 et 9-10), père de Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 7).

Pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 12*, l. 7).

Le 21/01/111, il a donné à son demi-frère Chesthotès fils de Snachomneus et Siepmous (B) les places inférieures dans une chapelle d'Arensnouphis, sous la forme d'une location d'une durée d'un an. Chesthotès était le propriétaire des places supérieures dans la même chapelle et se chargeait de la garde et des éventuelles négligences ou dommages constatés pendant le bail ; en plus de cela, il aurait dû verser au mandataire d'Aménothès (A) un loyer de 3 deben, soit 2 kité 1/2 par mois. Aménothès (A) avait aussi obtenu l'autorisation de Chesthotès de refaire la couverture des places inférieures lors de la permanence de ce dernier, sans cependant pouvoir en surélever le plafond : cela aurait réduit le cubage des locaux supérieurs, possédés par le même Chesthotès (*P. Tor. Totoès 12*).

Le 15/07/108, devant quatre *presbyteroi* d'Hathor⁴⁴, il a passé des accords oraux avec Totoès fils de Zmanrès (D) afin de lui vendre la moitié d'une maison et d'une cour. Aménothès (A) avait déjà encaissé l'argent, mais à l'origine il n'était pas le propriétaire de ces biens : ils appartenaient à sa femme Thermouthis, laquelle pour une raison inconnue n'a pas pris un rôle actif dans l'affaire⁴⁵, peut-être était-elle décédée. Pour cela, Psénapathès fils d'Harsiésis, le fils d'une soeur de l'ancien mari de la mère de Thermouthis, à savoir Tanouphis, agissait en son nom et avait fait un acte de vente pour Aménothès (A). Pour finaliser l'achat, les enfants d'Aménothès (A) et Thermouthis, à savoir Paihi et Patémis, devaient donner leur consentement et faire une cession de leurs droits sur ces immeubles en faveur de Totoès, comme statué par la loi de l'an 21 d'Amasis⁴⁶. Étant donné qu'ils étaient probablement encore

44 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 174-75, n. a.

45 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. f.

46 *P.Siut* 10591 rto, col. X, ll. 7-9 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 148 ; Pestman,

trop jeunes pour agir légalement, leur père Aménothès (A) s'est porté garant pour la conclusion de la vente⁴⁷ : cependant, l'absence d'autres actes légaux concernant ces biens dans les archives de Totoès, invite à penser que cela n'a jamais eu lieu. Enfin, pour respecter la volonté de leur père Zmanrès (D) et peut-être de leur grand-père Pagonis l'aîné⁴⁸, une partie des accords se concentrait sur le maintien de la possession de l'autre moitié de la maison et de la cour de la part des trois soeurs cadettes de Totoès : Senhathyris et Niouhou, outre Thermouthis, la femme d'Aménothès (A), si cette dernière était encore en vie (*P. Tor. Totoès 45 A*). Il est possible qu'Aménothès (A) ait donné à Totoès le *P. Tor. Totoès 12* en gage de la conclusion de la vente du *P. Tor. Totoès 45 A*, ou en dédommagement de son échec, étant donné d'un côté la dette contractée par Aménothès (A) envers Totoès pour l'argent encaissé d'après ce dernier document, de l'autre côté l'implication de la famille de Totoès dans le culte d'Arensnouphis, témoignée par les *P. Tor. Totoès 6 A+B* et *P. Tor. Totoès 10 A+B*, deux actes de vente et de cession concernant des jours d'entretien de ce dieu.

- 32. Paihi** (TM Per 77463). Graphies de son nom en démotique : *P3-îhy* (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 6). Petit-fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 5-6), fils d'Aménothès (A) (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7) et Thermouthis (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7), frère de Patémis (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 6-7).

Le 15/07/108, probablement à cause de son très jeune âge, son père Aménothès (A) fils de Snachomneus s'est porté garant pour lui et son frère⁴⁹, pour qu'ils dressent dès que possible une cession de leurs droits (nécessaire d'après la loi de l'an 21 d'Amasis⁵⁰) relatifs à la moitié d'une maison et d'une cour qu'Aménothès (A) s'était engagé à vendre à Totoès fils de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 7-9).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, n. e.

dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87.

47 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, nn. e et g.

48 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, nn. l et m.

49 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, nn. e et g.

50 *P.Siut 10591* rto, col. X, ll. 7-9 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 148 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87.

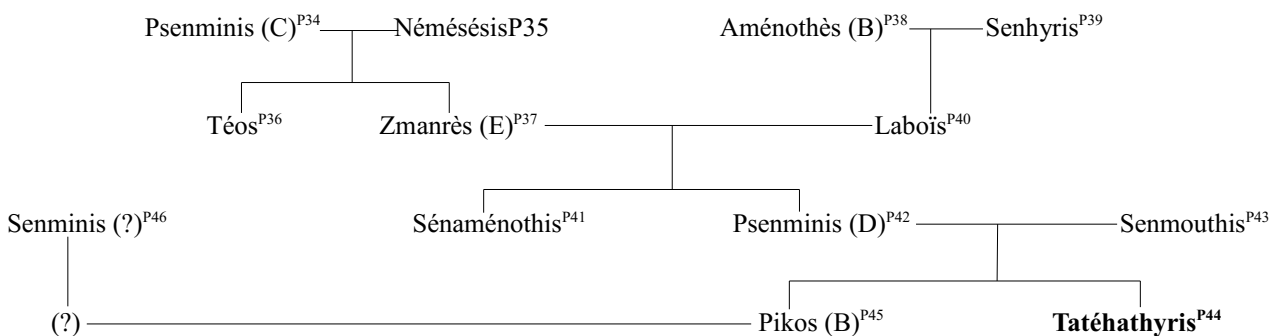
33. **Patémis** (TM Per 77464). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tm* (*P. Tor. Totoès 45 A, 1. 7*).

Petit-fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 5-7*), fils d'Aménothès (A) (*P. Tor. Totoès 45 A, 1. 7*) et Thermouthis (*P. Tor. Totoès 45 A, 1. 7*), frère de Paihi (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 6-7*).

Le 15/07/108, sans doute trop jeune pour agir du point de vue légal, son père Aménothès (A) fils de Snachomneus s'est porté garant pour lui et son frère⁵¹, pour qu'ils cèdent dès que possible leurs droits (étape nécessaire pour donner suite à la vente, d'après la loi de l'an 21 d'Amasis⁵²) sur la moitié d'une maison et d'une cour qu'Aménothès (A) s'était engagé à vendre à Totoès fils de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 7-9*).

Pour cet individu, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, n. e.

B. La famille de Tatéhathyris



34. **Psenminis (C)** (TM Per 80430 = 342886). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 3 A, ll. 4 et 6 et B, ll. 4 et 6 ; P. Tor. Totoès 4, ll. 5, 8, 17 et 19 ; P. Tor. Totoès 21 B, 1. 11*). En grec : Ψεμμίνιος (*P. Tor. Totoès 3 C, 1. 2*).

Père de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 3 A, 1. 4 et B, 1. 4 et P. Tor. Totoès 3 C, 1. 2*) et de Téos (*P.*

51 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, nn. e et g.

52 *P.Siut 10591 rto*, col. X, ll. 7-9 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 148 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87.

Tor. Totoès 3 A, l. 6 et *B*, l. 6 et *P. Tor. Totoès 3 C*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 4*, ll. 5, 8, 17 et 19 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, l. 11), mari de Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 4 et 6 et *B*, ll. 4 et 6).

35. Némésésis (TM Per 77489). Graphies de son nom en démotique : *Nḥm-s-n-Īs.t* (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 4 et 6 et *B*, ll. 4 et 6).

Mère de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 4 et *B*, l. 4) et de Téos (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 6 et *B*, l. 6), femme de Psenminis (C) (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 4 et 6 et *B*, ll. 4 et 6).

36. Téos (TM Per 77494 = 342887). Graphies de son nom en démotique : *Ḍd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 5-6 et *B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 4*, ll. 5, 8, 17 et 19 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, l. 11). En grec : Τέωτος (*P. Tor. Totoès 3 C*, l. 2).

Fils de Psenminis (C) (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 6 et *B*, l. 6 et *P. Tor. Totoès 3 C*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 4*, ll. 5, 8, 17 et 19 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, l. 11) et Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 6 et *B*, l. 6), frère de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 6 et *B*, l. 6), oncle de Psenminis (D) et Sénaménothis.

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 5-6 et *B*, l. 6).

Avec son frère Zmanrès (E), le 23/12/171 il a acheté 3 1/3 jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident à Pagonis l'aîné fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 3 A+B*).

Le 13/08/159, il a été signalé comme propriétaire d'une chambre sur le côté sud et de la moitié de l'entrée, de la terrasse et de la cour d'une maison dans le quartier sud de Djémê, ainsi que de la moitié d'un pigeonnier et des terrains vagues qui l'entouraient dans le quartier nord de Djémê. Le reste de ces deux structures appartenaient à Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 5-9). Dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, il possédait aussi un champ au nord de celui de Psenminis (D) et Sénaménothis, les enfants de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 4*, l. 17). Il en détenait un deuxième dans le domaine divin d'Amon dans la campagne ḥ...¹, lequel demeurait au sud du terrain « La Pointe » de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E)⁵³ (*P. Tor. Totoès 4*, l. 19).

⁵³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

Par la suite, la chambre dans le quartier sud de Djémê était devenue une maison à part entière, qui donc se trouvait au sud de la nouvelle habitation de Psenminis (D). Le 20/10/108, cette dernière était déjà passée en héritage à ses enfants Pikos (B) et Tatéhathyris, alors que Téos était encore propriétaire de la sienne (*P. Tor. Totoès 21 B*, ll. 11-12).

La présence du *P. Tor. Totoès 3 A+B*, où Téos est l'acheteur avec Zmanrès, dans les archives de Totoès et de Tatéhathyris, ainsi que les rapports étroits entre les propriétés du premier et celles de Psenminis (D) dans le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 5-9, 17 et 19, poussent à identifier le frère de Téos avec le père de Psenminis (D), ce dernier ayant donc porté le nom de son grand-père et hérité de son père des biens partagés avec son oncle Téos.

37. Zmanrès (E) (TM Per 77903 = 80427 = 80435 = 342885). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m^{3c}.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 3-4 et *B*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 4*, ll. 3 et 16 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 2 et 8 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 7-8). En grec : Ζμανρέους (*P. Tor. Totoès 3 C*, l. 2).

Fils de Psenminis (C) (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 4 et *B*, l. 4 et *P. Tor. Totoès 3 C*, l. 2) et Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 4 et *B*, l. 4), frère de Téos (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 6 et *B*, l. 6), mari de Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*, l. 3), père de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 2 et 7-8 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 7-8) et de Sénaménthis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16), grand-père de Pikos (B) (*P. Tor. Totoès 25*, ll. 1-3 et 6-8 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 7-9) et Tatéhathyris (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 12-13 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1-3 et 7-8 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 7-9).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 3-4 et *B*, ll. 3-4).

Avec son frère Téos, le 23/12/171 il a acheté 3 1/3 jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident à Pagonis l'aîné fils de Zmanrès l'aîné (*P. Tor. Totoès 3 A+B*).

Le fait que sa femme Laboïs n'ait pas participé à la vente aux enchères du souverain avec lui, mais avec son fils aîné Psenminis (D)⁵⁴, invite à penser qu'il était mort ou avait divorcé avant le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*).

54 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 197-98, n. a.

La présence du *P. Tor. Totoès 3 A+B*, où Zmanrès (E) est l'acheteur, dans les archives de Totoès et de Tatéhathyris, ainsi que les rapports étroits entre les propriétés de son frère Téos et celles de Psenminis (D) dans le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 5-9, 17 et 19, à savoir le partage d'une maison dans le quartier sud de Djémê et la contiguïté entre plusieurs champs, poussent à réunir en une seule personne le frère de Téos et le père de Psenminis (D). Ce dernier aurait hérité, grâce à son père, le nom de son grand-père et des biens partagés avec son oncle Téos.

- 38. Aménothès (B)** (TM Per 77491). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2).

Père de Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2), mari de Senhyris (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2).

- 39. Senhyris** (TM Per 77492). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Ḥr* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2).

Mère de Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2), femme d'Aménothès (B) (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2).

- 40. Laboïs** (TM Per 17151 = 77493 = 80948). Graphies de son nom en démotique : *Lby3* (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 2-3), *Lby* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16).

Fille d'Aménothès (B) (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2) et Senhyris (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2), femme de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 4*, l. 3), mère de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 4*, l. 3) et de Sénaménouthis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16).

Le 13/08/159, elle a vendu à son fils Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 4*) des biens qu'elle avait achetés avec lui à la vente aux enchères du souverain⁵⁵ : la moitié d'une chambre sur le côté nord, avec un magasin qui en était une dépendance, et un quart respectivement de l'entrée, de la terrasse et de la cour d'une maison dans le quartier sud de Djémê ; un quart d'un pigeonnier et des terrains vagues qui l'entouraient, dans le quartier nord de Djémê ; un jour d'entretien par mois dans le lieu sacré d'Isis, lui aussi dans le quartier nord de Djémê ; 5/6 de jour dans le temple d'Hathor régente de l'occident, dans la nécropole de Djémê ; 3 aroures 3/4 d'un champ surélevé de 17 aroures 1/2 dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, alors qu'elle avait cédé à sa fille cadette, Sénaménouthis, 5 autres aroures ; 3 aroures 1/2, à savoir la moitié,

⁵⁵ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 197-98, n. a.

du champ dit « La Pointe » dans le domaine divin d'Amon dans la campagne ʿ...⁵⁶. Étant donné que Laboïs avait acheté ces biens à la vente aux enchères du souverain avec son fils aîné, et non avec son mari, il est fort probable qu'avant le 13/08/159 Zmanrès (E), mari de Laboïs et père de Psenminis (D) et Sénaménothis, était mort ou avait divorcé. De plus, le fait que Laboïs ne semble garder aucune part dans ses possessions, pousse à interpréter cet acte de vente comme une succession testamentaire qui ne serait devenue effective qu'à sa mort, survenue peut-être quelques temps après⁵⁷. Enfin, le partage du champ surélevé de 17 aroures 1/2 entre les seuls Psenminis (D) et Sénaménothis, dans les proportions fort approximatives de 2/3 pour le fils aîné et 1/3 pour la fille cadette, suggère que les deux étaient les seuls enfants (ou quand même ceux encore vivants) de Laboïs et Zmanrès (E).

- 41. Sénaménothis** (TM Per 77499). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16).

Fille de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16) et Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16), soeur cadette de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16), nièce de Téos.

Elle était propriétaire des 5 aroures les plus au nord d'un champ surélevé dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, dont les autres 12 aroures 1/2 appartenaient à son frère aîné dès le 13/08/159⁵⁸. Ce partage avec le seul Psenminis (D), dans les proportions très approximatives de 2/3 pour son frère aîné et 1/3 pour elle-même, la cadette, suggère que les deux étaient les seuls enfants (ou du moins les seuls encore vivants) de Laboïs et Zmanrès (E) à cette date.

- 42. Psenminis / Psemminis (D)** (TM Per 16990 = 50747 = 50755 = 50805 = 77470 = 74771 = 80425 = 80462 = 329833). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 54*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 12*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8 et 12, B, l. 8 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 44*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1-2 et 6-7 ; *P. Tor.*

⁵⁶ Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198, n. b.

⁵⁷ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 196, n. a.

⁵⁸ Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

Totoès 33, ll. 3-4 et 7-8 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3), *P3-šr^f-Mn¹* (*P. Tor. Totoès 56*, l. 8), *'P3-šr-Mn¹* (*P. Tor. Totoès 17 B*, l. 2), *P3(-šr)-Mn* (*P. Tor. Totoès 18*, l. 2). En grec : Ψεμμίνιος (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 3 et 4 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 24 A*, l. 4 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 43*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 27*, ll. 3 et 5 ; *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 6 et C, l. 7), Ψεμμί(νιος) (*P. Tor. Totoès 29 A*, l. 2).

Fils de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 2 et 7-8 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 7-8) et Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*, l. 3), neveu de Téos, frère aîné de Sénaménouthis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 16), mari de Senmouthis (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 8-9, B, ll. 8-9 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3), père de Pikos (B) (*P. Tor. Totoès 54*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 12*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 15 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8, B, l. 8 et C, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 56*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 24 A*, ll. 3-4 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 43*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 44*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1, 3 et 6-7 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 29 A*, l. 2, B, l. 6 et C, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 3 et 7-9) et Tatéhathyris (*P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 2 et B, ll. 1-2 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8 et 12-13, B, l. 8 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 26*, ll. 1 et 3-5 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1, 3 et 7-8 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 4 et 7-9 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, ll. 2-3 et B, l. 3).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et toute commission d'Hathor régente de l'occident et d'Isis qui réside à Djémê (*P. Tor. Totoès 4*, l. 2).

Le 13/08/159, il a acheté à sa mère Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*) l'autre moitié de certains biens qu'ils avaient acquis ensemble lors d'une vente aux enchères du souverain⁵⁹. Parmi eux, la moitié d'une chambre sur le côté nord, avec un magasin qui en était une dépendance, et un quart respectivement de l'entrée, de la terrasse et de la cour d'une maison dans le quartier sud de Djémê. Possédant déjà l'autre moitié de la même pièce et le quart des trois autres éléments,

⁵⁹ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 197-98, n. a.

il est devenu ainsi propriétaire de la pièce nord toute entière et de la moitié des parties communes de la maison en question, dont l'autre partie appartenait à Téos fils de Psenminis (C). À travers le même acte, il a acquis aussi un quart d'un pigeonnier et des terrains vagues qui l'entouraient, dans le quartier nord de Djémê. De même, Psenminis (D) possédait déjà un quart de cette structure et de ses dépendances : grâce au *P. Tor. Totoès 4*, il a donc obtenu la moitié du pigeonnier, qu'il partageait dans ce cas-là aussi avec Téos fils de Psenminis (C). Sa mère lui a vendu aussi un jour d'entretien par mois dans le lieu sacré d'Isis, à côté du pigeonnier, dont il détenait déjà un jour, pour un total de 2 jours d'entretien. Ainsi que 5/6 de jour dans le temple d'Hathor régente de l'occident, où pareillement il prêtait service déjà pour 5/6 de jour, en arrivant donc à cumuler 1 2/3 de jours d'entretien. La vente concernait aussi des terrains⁶⁰ : 3 aroures 3/4 d'un champ surélevé dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, dont il possédait auparavant 8 aroures 3/4, ce qui lui a permis d'obtenir au total 12 aroures 1/2. Tout le terrain mesurait 17 aroures 1/2 et les 5 aroures plus au nord étaient à la disposition de sa soeur cadette Sénaménouthis. 3 aroures 1/2 supplémentaires, lesquelles constituaient la moitié d'un champ dit « La Pointe », dans le domaine divin d'Amon dans la campagne '...', ont permis à Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) de recomposer l'intégralité de cette parcelle de 7 aroures, étant donné qu'il en possédait déjà l'autre moitié. Le fait qu'il ait participé à la vente aux enchères du souverain avec sa mère, à la place de son père, laisse entendre qu'avant le 13/08/159 Zmanrès (E), mari de Laboïs et père de Psenminis (D) et Sénaménouthis, était mort ou avait divorcé. En outre, cet acte de vente semble fonctionner comme une succession testamentaire qui ne serait devenue efficace qu'à la mort de Laboïs, survenue peut-être peu après⁶¹. Le partage du champ surélevé de 17 aroures 1/2 entre les seuls Psenminis (D) et Sénaménouthis, dans les proportions fort approximatives de 2/3 pour le fils aîné et 1/3 pour la fille cadette, suggère qu'ils étaient les seuls enfants (ou du moins les seuls encore vivants) de Laboïs et Zmanrès (E) le 13/08/159.

60 Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198, n. b.

61 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 196, n. a.

Dans les deux actes en grec *P. Tor. Totoès 15 A* et *P. Tor. Totoès 16 A+B*, datés du 04/12/110, le fait que le tuteur de sa fille Tatéhathyris soit son frère aîné Pikos (B), et non lui-même, n'implique pas forcément que Psenminis (D) était décédé à cette époque, parce que ce rôle pouvait être joué par l'un des parents masculins de la femme, pas seulement par le père⁶², et Psenminis (D) n'est pas attesté par d'autres documents précédents comme tuteur de Tatéhathyris.

De toute manière, la situation décrite par les *P. Tor. Totoès 17 A* du 16/01/109, *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109 et *P. Tor. Totoès 26* environ du 16/08/105, où ses enfants Pikos (B) et Tatéhathyris se partagent son héritage foncier de 21 aroures (correspondant probablement aux 19 aroures 1/2 héritées de sa mère Laboïs le 13/08/159, auxquelles était rattachée de la terre non adaptée à la culture et qui n'était pas incluse dans le compte à l'époque⁶³), signalent qu'il est certainement mort avant la date du premier. Le *P. Tor. Totoès 25* du 16/08/105 et le *P. Tor. Totoès 33* du 15/05/103 montrent qu'il n'avait pas encore été enterré⁶⁴.

La conservation du *P. Tor. Totoès 3 A+B*, où Téos est l'acheteur avec Zmanrès (E), dans les archives de Totoès et de Tatéhathyris, ainsi que les rapports étroits entre les propriétés du premier et celles de Psenminis (D) dans le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 5-9, 17 et 19, poussent à identifier le frère de Téos et le père de Psenminis (D) en un seul Zmanrès. Psenminis (D) aurait donc porté le nom de son grand-père et hérité de son père des biens partagés avec son oncle Téos.

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 196, n. b.

- 43. Senmouthis** (TM Per 77570). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Mw.t* (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 8-9, B, ll. 8-9 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3).

⁶² Wolff, *Das Recht der Griechischen Papyri I*, p. 37 ; Lippert, *Einführung*, p. 116, § 4.1.4.3.

⁶³ Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

⁶⁴ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Quaegebeur, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 238, n. 54 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178.

Femme de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 8-9, B, ll. 8-9 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3), mère de Pikos (B) (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8, B, l. 8 et C, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 3) et Tatéhathyris (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 9, B, l. 9 et C, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 196, n. c.

- 44. Tatéhathyris** (TM Per 13994). Graphies de son nom en démotique : *Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr* (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8, B, l. 8 et C, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 25*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 2 et B, l. 3), *'Ta-tw'[[Ḥw.t-Ḥr]]* (*P. Tor. Totoès 17 B*, l. 1), *Ta(-tw)-Ḥw.t-Ḥr* (*P. Tor. Totoès 26*, l. 3). En grec : *Ταταθύρις* (*P. Tor. Totoès 27*, ll. 5 et 8), *Ταταθυρ* (*P. Tor. Totoès 16 A*, l. 3 et B, ll. 1-2), *Ταταθύρει* (*P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 3-4 et 10-11). Pour les différentes variantes, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, n. 2.
- Petite-fille de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 12-13 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1-3 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 7-8), fille de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 2 et B, ll. 1-2 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8 et 12-13, B, l. 8 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1, 3 et 8 ; *P. Tor. Totoès 26*, ll. 3-5 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, ll. 2-3 et B, l. 3) et Senmouthis (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 8-9, B, ll. 8-9 et C, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3), soeur cadette de Pikos (B) (*P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 3-5 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 8-9, B, ll. 8-9 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 25*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 27*, ll. 3-5 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 3-4 et 7-9), femme de Totoès (*P. Tor. Totoès 22*, ll. 6-7 ; *P. Tor. Totoès 27*, ll. 5-6).

Née vers 129, de taille moyenne, au teint couleur de miel, au visage allongé, au nez retroussé, avec une cicatrice sur le nez du côté gauche (*P. Tor. Totoès 27*, l. 5).

« Perse » (*P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 3-4 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 5).

Le 04/12/110, assistée par son frère Pikos (B) en qualité de co-proprétaire et tuteur, elle a acquis 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite, dont la valeur était de 13 talents, équivalant à 3900 deben et à 78000 drachmes, chez Imouthès fils de Thotsytès (*P. Tor. Totoès 15*). Le même jour, toujours accompagnée par Pikos (B), elle a loué au même Imouthès fils de Thotsytès 10 jours d'entretien dans le temple d'Aphrodite, du mois de la rédaction de l'acte, Hathyr, jusqu'à la fin de l'année, le 30 Mésorè, à savoir pour 10 mois, au prix de 100 drachmes par mois, correspondant à 5 deben (*P. Tor. Totoès 16*). Il est fort probable que les deux affaires soient liées : Imouthès aurait d'abord vendu à Pikos (B) et Tatéhathyris 10 jours d'entretien pour 13 talents, pour tout de suite les prendre en location pour 100 drachmes par mois⁶⁵. Ainsi, Imouthès aurait converti ses privilèges sacerdotaux en une somme considérable, en s'assurant en même temps la poursuite de son activité dans le temple d'Aphrodite, et les recettes qui en découlaient, jusqu'à la fin de l'année, en versant un loyer que la cession précédente aurait aisément repayé.

Le 16/01/109, elle a donné à ferme un tiers d'une parcelle dénommée « La Pointe » à Psenmonthès fils de Zmanrès. Un tiers correspond à la part qu'elle touchait de l'héritage de son père, son frère aîné Pikos (B) revenant les autres deux tiers⁶⁶ : il est donc certain que Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) est décédé auparavant⁶⁷. Cela confirmerait aussi que Pikos (B) et Tatéhathyris étaient les seuls enfants de Psenminis (D) à sa mort (du moins ceux encore vivants, malgré l'absence de tout renseignement à propos d'autres). Cependant, cela illustre une condition antérieure au partage, attesté par le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109, où le champ entier a été confié à Tatéhathyris : on pourrait donc supposer qu'à l'époque « La Pointe » faisait partie de l'héritage encore indivis entre frère et soeur. La date très tardive, le 29 Choïak, à la fin de la saison de la crue, pourrait être liée à la durée de deux ans de l'affermage⁶⁸ ou

65 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 25-26 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194, n. 1 ; Harrauer, *AnPap 10-11* (1998-1999), pp. 216-17, n° 1018.

66 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

67 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

68 Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 129.

sous-entendre que l'acte régularisait une situation déjà existante⁶⁹. Pour l'an 8, le locataire Psenmonthès se serait occupé de cultiver la terre, de verser l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et le fermage à la bailleresse, alors que pour l'an 9, il aurait engraisé au moyen d'*arakos* la parcelle et encore effectué le paiement des taxes, mais pas du loyer à Tatéhathyris⁷⁰. Le revenu de l'an 8 aurait été délivré à la maison de cette dernière à Djémê, en présence de son mandataire, selon la mesure-*oïpé* de 29 *hin* et s'élevait à 12 artabe 1/2 de blé, sans frais ni port dû. Si le calcul s'appliquait aux 7 aroures 1/2 normalement attestées pour « La Pointe » par les documents successifs, un tiers correspondrait à 2 aroures 1/2, et une rente de 12 artabes 1/2 entraînerait une valeur de location de 5 artabes de blé par aroure⁷¹, ce qui serait très élevé par rapport à celles déclarées les années suivantes et serait plutôt proche de leur prix de vente⁷². En revanche, si ce montant se distribuait sur toutes les 7 aroures 1/2, on parviendrait à un prix d'1 artabe 2/3 par aroure, aligné davantage sur les autres taux. Cela pourrait cacher le fait qu'en réalité Psenmonthès fils de Zmanrès avait pris à ferme la totalité de « La Pointe », en dressant pour les autres deux tiers un acte similaire mais aujourd'hui perdu destiné à Pikos (B) fils de Psenminis (D)⁷³, frère aîné de Tatéhathyris, qui aurait bien pu jouer le rôle de « mandataire » de cette dernière⁷⁴. Le *rwǵ* apparaît deux fois dans le *P. Tor. Totoès 17 A*, aux ll. 15 et 19, et s'occupait de percevoir le paiement à la maison de Djémê de Tatéhathyris : à l'époque, celle-ci pouvait encore être la même habitation que Pikos (B). D'ailleurs, la confusion aux ll. 15 et 16 (cette dernière enfin corrigée) entre le masculin $\rho\beta\gamma=k$ et le féminin attendu $\rho\beta\gamma=t$, pourrait aussi signaler que Pikos (B) avait accompagné sa soeur chez le scribe privé⁷⁵. Les 12 artabes 1/2 auraient été donc le montant global de

69 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 10, n. j.

70 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

71 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 11, nn. m et o.

72 Pour Pathyris en 110/109, le *P. Batav.* 6, ll. 19-25 et 30-33 révèle que 2 aroures 1/2 de terrain (un quart de deux champs, l'un de 8 et l'autre de 2 aroures) ont été vendues pour 13 artabes 1/2 de blé, au prix de vente donc de 5 artabes 2/5 par aroure.

73 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, p. 8, n. 19, pp. 9-10, n. c et p. 10, n. j.

74 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 11, n. n.

75 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 19 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

l'affermage revenant aux deux héritiers et Pikos (B) aurait pu l'encaisser sans qu'une exacte répartition des bénéfices ait été établie au préalable entre eux (*P. Tor. Totoès 17 A*).

Le 08/05/109, son frère aîné Pikos (B) a confié à ses soins l'intégralité du champ surélevé dénommé « La Pointe », en renonçant à tout droit sur lui, dans le cadre du partage de l'héritage de leur père Psenminis (D). Le montant de la sanction s'élevait à 15 talents, correspondant à 1500 deben et à 30000 drachmes : 5 pour le dieu Montou, 5 pour le dieu Djémê⁷⁶ et 5 pour le roi. Le terrain mesurait 7 aroures 1/2 sur les 21 au total du patrimoine foncier familial, en correspondant environ à un tiers de l'héritage : cela confirme ainsi que Pikos (B) et Tatéhathyris étaient les seuls enfants de Psenminis (D) vivants à l'époque, puisque au premier échouaient nécessairement les autres deux tiers (à l'aîné revenant le double des autres cohéritiers selon le Manuel Légal d'Hermopolis, col. IX, ll. 9-11⁷⁷). Néanmoins, le *P. Tor. Totoès 17 A* du 16/01/109 affichait encore une gestion partagée du terrain : il est donc probable que Pikos (B) ait demandé un dédommagement à Tatéhathyris à la fois pour la cession de la parcelle toute entière et pour la demi-aroure qu'elle aurait touchée en plus du tiers de l'héritage qui lui revenait⁷⁸. Cette indemnité se matérialisait en 456 deben 1/3, ainsi que 6 artabes de blé, encaissés par Pikos (B), lequel remarquait qu'une dette de 48 deben demeurait encore. Ce premier acompte aurait été comptabilisé comme 800 deben dans le *P. Tor. Totoès 26*⁷⁹, où on révèle que le payeur était Totoès fils de Zmanrès (D). D'ailleurs, l'échange entre pronom suffixe féminin de la 2^e personne du singulier et son équivalent au masculin dans le passage du *P. Tor. Totoès 18* concernant ce dédommagement, semble indiquer que Tatéhathyris était accompagnée par le même Totoès au moment de la conclusion de l'accord⁸⁰ : apparemment, Pikos (B) s'est adressé directement à lui pour le paiement et a enfin terminé son discours en parlant peut-être aux deux. Cela pourrait suggérer que Totoès et

76 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 164-66 et 173-74.

77 Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 16, 40 et p. 119, n. aux ll. 9-11 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78 et 181 ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, p. 99.

78 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181 et pp. 183-84, n. b.

79 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

80 Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

Tatéhathyris étaient déjà mariés le 08/05/109⁸¹. De toute manière, le *terminus post quem* pour cette union est le 04/12/110 indiqué dans les *P. Tor. Totoès 15 A* et *P. Tor. Totoès 16 A*, où le tuteur légal de Tatéhathyris, selon le droit grec, était encore Pikos (B), alors que le *P. Tor. Totoès 27* du 03/06/104 montre que cette charge avait été assumée par Totoès suite au mariage ; d'ailleurs, son *terminus ante quem* incontestable est le 20/10/109, date du *P. Tor. Totoès 19 A*, où Totoès a agi en qualité de gestionnaire du champ « La Pointe », lequel néanmoins restait dans la propriété de Tatéhathyris⁸² (*P. Tor. Totoès 18*, ll. 8-9). (*P. Tor. Totoès 18*).

Le 20/10/108, elle a donné en location trois biens à son frère Pikos (B). D'abord, elle lui a donné à ferme le terrain « La Pointe » et un tiers de la digue de Patinis jusqu'à la fin du mois Pachons de l'année en cours, en échange de leur entretien et du montant des impôts et de l'intérêt de fermier les concernant⁸³ : Tatéhathyris aurait dû ensuite payer la taxe au grenier du souverain (*P. Tor. Totoès 21 A*). Ensuite, Pikos (B) a pris sous une forme de location (*shn*), d'une durée d'un an, au prix de 3 deben, le tiers d'une maison que Tatéhathyris avait reçu en héritage de son père Psenminis (D), dont Pikos (B) possédait les autres deux tiers en tant que frère aîné, ainsi qu'un tiers de certaines constructions vers le quai de Medinet Habou (*P. Tor. Totoès 21 B*). Enfin, Tatéhathyris a loué pour une année à son frère aîné 6 jours 2/3 d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê et 12 autres par an dans le lieu sacré d'Isis, pour un total de 18 jours 2/3 d'entretien par an : la valeur du loyer a été fixée à 12 deben, 1 par mois (*P. Tor. Totoès 21 C*).

Elle assistait probablement son mari Totoès fils de Zmanrès (D) dans les opérations de libation dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, au moins en ce qui concerne les jours d'entretien (dont la quantité n'est pas définie) que lui a donné à loyer son frère Pikos (B) (avec qui le rapport de parenté n'est pas explicité). Ce bail, dont la durée demeure

81 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13, 19 et 197-98.

82 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

83 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

inconnue, doit avoir expiré le 27/02/107, date de l'émission de son reçu de paiement (*P. Tor. Totoès 22*).

Le 16/08/105, son frère aîné Pikos (B) a déclaré qu'elle lui avait payé le tiers qui lui revenait des frais d'enterrement pour leur père Psenminis (D), dont se serait occupé Pikos (B) en personne⁸⁴, en choisissant les objets de l'apparat funéraire et assurant probablement l'apport régulier de l'offrande à la chapelle funéraire. La proportion d'un tiers pour la fille cadette, auquel devaient correspondre les deux tiers du fils aîné⁸⁵, confirme encore que Tatéhathyris et Pikos (B) étaient les deux seuls enfants vivants à la mort de Psenminis (D). Le passage des pronoms et adjectifs possessifs en se rapportant au destinataire, de la 2^e personne du féminin singulier à la 2^e du masculin, en plein milieu du discours de Pikos (B), dévoile une réplique de la part de Tatéhathyris, qui reconnaissait l'autorité de son frère sur le choix des objets pour l'apparat funéraire⁸⁶. Le montant de la dépense pour les funérailles n'est pas indiqué, alors que le *P. Tor. Totoès 26* concerne 1900 deben pour le terrain « La Pointe », plus du double de la valeur apparemment fixée pour celle-ci le 08/05/109 dans le *P. Tor. Totoès 18*. Il y a donc la possibilité que les *P. Tor. Totoès 25* et *P. Tor. Totoès 26*, rédigés tous deux par le scribe privé Aménothès fils de Panas, soient complémentaires : le premier aurait concerné l'acquittement légal de Tatéhathyris envers Pikos (B) pour l'enterrement de leur père, le second la transaction financière pour le compte de Tatéhathyris entre son mari Totoès et son frère pour régler à la fois le passage de propriété du champ et les frais pour les funérailles de Psenminis (D)⁸⁷. En cas de violation des termes de l'accord, ce dernier aurait dû verser 5 talents, correspondant à 1500 deben et à 30000 drachmes, pour les holocaustes des souverains et 5 autres pour le dieu Djémê⁸⁸ (*P. Tor. Totoès 25*).

Autour du 16/08/105, son mari Totoès fils de Zmanrès (D) a réglé pour son compte la deuxième tranche de 1100 deben, versé à son frère Pikos (B) en compensation de sa

84 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 177.

85 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

86 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h.

87 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

88 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 165-66 et 173-74.

renonciation à faire valoir ses droits sur le terrain « La Pointe », établie en sa faveur dans le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109, ainsi que concrètement pour le tiers lui revenant des frais pour les funérailles de son père Psenminis (D). L'ajout en bas du papyrus confirme que Totoès l'avait déjà fait pour le premier acompte de 800 deben, à savoir les 456 deben 1/3 et les 6 artabes de blé mentionnés dans le *P. Tor. Totoès 18*⁸⁹. Nonobstant les formules employées qui pourraient pousser à interpréter l'affaire comme réglée, Tatéhathyris aurait dû ensuite solder son compte le 15/05/103, grâce au *P. Tor. Totoès 33* (*P. Tor. Totoès 26*).

Le 03/06/104, elle a acheté chez son frère Pikos (B), passant par le tutorat de son mari Totoès fils de Zmanrès (D), 1 jour d'entretien par mois, équivalant à 12 par an, dans le grand lieu sacré d'Isis dans les Memnoneïa et les terrains vagues aux alentours (*P. Tor. Totoès 27*).

Le 15/05/103, elle a soldé le dédommagement dû à son frère Pikos (B) pour la concession de tout le champ « La Pointe », ainsi que pour son tiers des dépenses pour les honneurs funèbres rendus à leur père Psenminis (D) : ce dernier demeurait sans tombe plus de six ans après son décès, survenu avant le 16/01/109 selon le contexte du *P. Tor. Totoès 17 A*⁹⁰. Le montant final s'élevait à 1950 deben : son mari Totoès fils de Zmanrès (D) avait payé le premier acompte de 800 deben le 08/05/109 d'après le *P. Tor. Totoès 18*, texte cité deux fois dans le *P. Tor. Totoès 33* comme *shn* ; ensuite, vers le 16/08/105, il avait versé 1100 autres deben, en suivant le *P. Tor. Totoès 26*. Par conséquent, Tatéhathyris n'a dû donner que 50 deben, fort probablement la réévaluation des 48 deben qui restaient sur son compte dans le *P. Tor. Totoès 18*⁹¹. Si son frère n'avait pas respecté le pacte, elle aurait reçu 10 talents, correspondant à 3000 deben et à 60000 drachmes (*P. Tor. Totoès 33*).

Le 14/01/102, elle a vendu à son mari Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis 10 jours d'entretien par an, équivalant à 5/6 de jour par mois, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê (*P. Tor. Totoès 35 A+B*).

89 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

90 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Quaegebeur, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 238, n. 54 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178

91 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 197, n. e.

45. Pikos (B) (TM Per 12463 = 17183 = 50746 = 50754 = 50804 = 77468 = 77581 = 294066).

Graphies de son nom en démotique : $P\beta\gamma-k\beta$ (*P. Tor. Totoès 54*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 12*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8, B, l. 8 et C, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 56*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 44*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 25*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 34*, l. 1). En grec : Πίκως (*P. Tor. Totoès 16 A*, l. 3 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 23 A*, l. 3 et B, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 24 A*, l. 3 et B, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 43*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 27*, ll. 3 et 8 ; *P. Tor. Totoès 29 A*, l. 2 et B, ll. 6 et 10), Πίκως (*P. Tor. Totoès 24 B*, l. 6), Πίκως (*P. Tor. Totoès 23 B*, l. 6), Πίκωτος (*P. Tor. Totoès 29 C*, l. 7), Πίκωτει (*P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 3 et 4), Πίκωτι (*P. Tor. Totoès 16 A*, l. 5), Πίκων (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, l. 12).

Petit-fils de Zmanrès (E) (*P. Tor. Totoès 25*, ll. 1-3 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 7-9), fils de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 54*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 12*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 15 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8, B, l. 8 et C, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 56*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 24 A*, ll. 3-4 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 43*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 44*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1, 6-7 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 29 A*, l. 2, B, l. 6 et C, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 3 et 7-9) et Senmouthis (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 8, B, l. 8 et C, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 3), frère aîné de Tatéhathyris (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 3-5 ; *P. Tor. Totoès 18*, ll. 1-2 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 8-9, B, ll. 8-9 et C, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 25*, ll. 1-3 ; *P. Tor. Totoès 27*, ll. 3-5 ; *P. Tor. Totoès 33*, ll. 3-4 et 7-9).

Né autour de 136 d'après le *P. Tor. Totoès 27*, l. 3, en 134 d'après le *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 6, aux environs de 131 selon le *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 6, ou vers 127 d'après le *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 6, il était de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux bouclés, au visage allongé, au nez droit, avec une cicatrice au milieu du front pour le *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 6, sur

le sourcil gauche selon le *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 6, sur ce sourcil et aussi une autre au milieu du nez pour le *P. Tor. Totoès 27*, l. 3, enfin d'assez nombreuses cicatrices sur le visage d'après le *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 6.

Pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 7-8, *B*, ll. 7-8 et *C*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 56*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 3). Le *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 6 le mentionne seulement comme pastophore des Memnoneïa.

Témoin le 29/12/114 (*P. Tor. Totoès 54*, l. 25), le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 3) et le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14*, T 12). Pour ses signatures en tant que témoin, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 4.

Le 04/12/110, avec sa soeur Tatéhathyris, dont il était aussi le tuteur, il a acheté 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite, dont la valeur était de 13 talents, correspondant à 3900 deben et à 78000 drachmes, chez Imouthès fils de Thotsytès (*P. Tor. Totoès 15*). Le même jour, à nouveau en compagnie de sa soeur, il a donné à loyer au même Imouthès fils de Thotsytès 10 jours d'entretien dans le temple d'Aphrodite, à partir du mois de la rédaction de l'acte, Hathyr, jusqu'à la fin de l'année, le 30 Mésorè, à savoir pour 10 mois, au prix de 100 drachmes par mois, équivalant à 5 deben (*P. Tor. Totoès 16*). Il est fort probable que l'objet des deux transactions ait été le même : Imouthès aurait d'abord cédé à Pikos (B) et Tatéhathyris 10 jours d'entretien pour 13 talents, pour immédiatement les prendre en location pour 100 drachmes par mois⁹². Cela lui aurait permis de monétiser rapidement ses prérogatives sacerdotales et en même temps, de continuer à bénéficier des revenus de l'activité de prêtre dans le sanctuaire d'Aphrodite jusqu'à la fin de l'année, en payant comme loyer un montant largement couvert par la vente précédente.

D'après deux confusions entre le masculin $p\bar{z}y=k$ et le féminin attendu $p\bar{z}y=t$ dans le *P. Tor. Totoès 17 A*, ll. 15 et 19, il est possible que le 16/01/109 il ait accompagné sa soeur

92 Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 25-26 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194, n. 1 ; Harrauer, *AnPap 10-11* (1998-1999), pp. 216-17, n° 1018.

Tatéhathyris chez le scribe privé⁹³, lors de son affermage à Psenmonthès fils de Zmanrès d'un tiers de la terre « La Pointe », et ait été son « mandataire », cité aux ll. 15 et 19⁹⁴. Le montant élevé de 12 aroures 1/2 laisse aussi penser qu'il avait dressé un acte concernant ses deux tiers à lui de la parcelle⁹⁵ pour le même locataire, qui lui aurait payé la totalité de la somme pour tout le champ (*P. Tor. Totoès 17 A*).

Le 08/05/109, il a confié aux soins de sa soeur cadette Tatéhathyris tout le champ surélevé dénommé « La Pointe », en abandonnant ses droit de propriété et de jouissance sur lui, dans le contexte de la division de l'héritage de leur père Psenminis (D). Équivalant à peu près à un tiers des 21 aroures globales, l'attribution de cette parcelle de 7 aroures 1/2 révèle que Pikos (B) et Tatéhathyris étaient les seuls enfants de Psenminis (D) vivants à l'époque, puisque selon le droit égyptien le premier touchait aux deux tiers (à l'aîné revenant le double des autres cohéritiers selon le Manuel Légal d'Hermopolis, col. IX, ll. 9-11) et la seconde à un tiers de l'ensemble⁹⁶. Étant donné que le *P. Tor. Totoès 17 A* affichait encore une gestion commune du terrain, il est probable que Pikos (B), à travers le *P. Tor. Totoès 18* dont il était aussi sans doute le rédacteur⁹⁷, ait demandé un dédommagement à Tatéhathyris, et pour la cession de la parcelle toute entière, et pour la demi-aroure qu'elle aurait touchée en plus du tiers de l'héritage qui lui revenait⁹⁸. La trace concrète de cette indemnité sont les 456 deben 1/3 et les 6 artabes de blé encaissés par Pikos (B), qui en même temps réclamait encore une créance de 48 deben. Ce premier acompte aurait été comptabilisé comme 800 deben dans le *P. Tor. Totoès 26*⁹⁹, où on découvre que le payeur était en réalité Totoès fils de Zmanrès (D), mari de Tatéhathyris. D'ailleurs, l'échange entre pronom suffixe féminin de la 2^e personne du singulier

93 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 19 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

94 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 11, n. n.

95 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, p. 8, n. 19, pp. 9-10, n. c et p. 10, n. j.

96 Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 16, 40 et p. 119, n. aux ll. 9-11 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78 et 181 ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, p. 99.

97 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 15.

98 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181 et pp. 183-84, n. b.

99 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

et son correspondant masculin dans le passage du *P. Tor. Totoès 18* au sujet de ce dédommagement, semble indiquer que Tatéhathyris était accompagnée par Totoès, déjà devenu peut-être son mari¹⁰⁰, lors de la stipulation de l'accord¹⁰¹ : Pikos (B) semble parler directement avec Totoès pour le paiement et s'adresser à la fin au couple. Le montant de l'amende en cas de violation des termes se montait à 15 talents, correspondant à 1500 deben et à 30000 drachmes : 5 pour le dieu Montou, 5 pour le dieu Djémê¹⁰² et 5 pour le roi (*P. Tor. Totoès 18*).

Le 20/10/108, il a pris en location trois biens de sa soeur Tatéhathyris. D'abord, il a pris à ferme le terrain « La Pointe » et un tiers de la digue de Patinis jusqu'à la fin du mois Pachons de l'année en cours, en assurant leur culture et le paiement du montant des impôts et de l'intérêt de fermier¹⁰³ ; puis, Tatéhathyris se serait occupée de s'acquitter de la taxe au grenier du souverain (*P. Tor. Totoès 21 A*). Ensuite, il a pris sous une forme de location (*shn*) d'une durée d'un an le tiers d'une maison, que les deux ont hérité de leur père Psenminis (D) et dont Pikos (B) possédait les deux autres tiers en tant que fils aîné, ainsi qu'un tiers de certaines constructions vers le quai de Medinet Habou ; le bail a été établi à 3 deben par an, à savoir 2 kité 1/2 par mois (*P. Tor. Totoès 21 B*). Enfin, Tatéhathyris lui a cédé pour une année 6 jours 2/3 d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê et 12 autres par an dans le lieu sacré d'Isis, pour un total de 18 jours 2/3 d'entretien par an : pour cela, Pikos (B) devait verser à sa soeur 12 deben, 1 par mois (*P. Tor. Totoès 21 C*).

Le 27/02/107, il a reçu de la part de Totoès fils de Zmanrès (D) le paiement du loyer de quelques jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê. Malheureusement, ni leur nombre ni la durée ni le montant du bail ne sont explicités : on peut seulement supposer que ce dernier s'est achevé ce jour-là, étant donné les deux références dans le corps du texte à la période *r hn r p3 hrw*, « jusqu'à aujourd'hui ». Néanmoins, on

100Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 13 et p. 17, n. i.

101Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

102Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 164-66 et 173-74.

103Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

signale que Totoès y exécutait des libations, avec l'aide probablement de sa femme Tatéhathyris, soeur de Pikos (B) (le rapport entre ces deux n'est pas précisé dans le texte) (*P. Tor. Totoès 22*).

Le 27/11/107, il a vendu 5 jours d'entretien dans le temple d'Aphrodite, dont la périodicité n'est pas explicitée par an ou par mois (quoique la première soit la plus probable¹⁰⁴), à son beau-frère Totoès fils de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 23*).

Entre 110/109 et 108/107, il se serait marié : bien que la lecture du nom de son père Psenminis (D) soit lacunaire et celui de sa mère soit complètement perdu, le seul autre Pikos fils de Psenminis attesté dans les archives de Totoès est le frère aîné de Tatéhathyris et on peut facilement penser qu'il ait demandé à sa soeur et à son beau-frère de garder son acte de mariage. Malheureusement, les noms de l'épouse et de son père sont perdus ; pour la mère de celle-ci, les traces disponibles semblent suggérer le nom Senminis (?). On ignore le montant du cadeau de mariage, alors que la valeur de la dot de la femme s'élevait à 840 deben, correspondant à 4200 statères et à 16800 drachmes, et 2 en petit or au moins. En cas de répudiation de la part de Pikos (B), il aurait dû verser à sa femme 100 deben en ajout à sa dot (*P. Tor. Totoès 56*).

Le 07/05/106, il a vendu 3 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite à son beau-frère Totoès fils de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 24*).

Avant le 09/07/106, il a prêté 4 talents à Totoès fils de Zmanrès (D), en dressant un document dans les bureaux de l'agoranome Apollonios. Le 09/07/106, il a reçu un premier remboursement de 2 talents et 800 drachmes, correspondant à 640 deben (*P. Tor. Totoès 43*). Ensuite, il a encaissé un deuxième versement d'1 talent et 2320 drachmes, à savoir 416 deben. Les 144 deben, équivalant à 2880 drachmes, qui restaient sur le compte de Totoès auraient dû être payés avant le 10/01/105 (*P. Tor. Totoès 44*)¹⁰⁵.

Le 16/08/105, il a déclaré avoir reçu de sa soeur cadette Tatéhathyris le tiers qui lui revenait

104Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

105Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 339-40, n° 20 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 48, n. 3.

des frais d'enterrement pour leur père Psenminis (D), de la mise en oeuvre duquel il était chargé¹⁰⁶, notamment du choix de l'apparat funéraire et probablement de l'apport régulier de l'offrande à la chapelle funéraire. La proportion d'un tiers pour la fille cadette, auquel devaient correspondre les deux tiers du fils aîné¹⁰⁷, confirme encore que Tatéhathyris et Pikos (B) étaient les deux seuls enfants vivants à la mort de Psenminis (D). Ni le montant ni la nature des dépenses ne sont spécifiés, alors que dans le *P. Tor. Totoès 26* il est question de 1900 deben pour le terrain « La Pointe », plus du double du montant apparemment établi pour cette dernière le 08/05/109 dans le *P. Tor. Totoès 18*. Il est donc possible que les *P. Tor. Totoès 25* et *P. Tor. Totoès 26*, rédigés les deux par le scribe privé Aménothès fils de Panas, soient complémentaires : le premier aurait concerné l'acquittement légal de Tatéhathyris envers Pikos (B) pour l'enterrement de leur père, le second la transaction financière pour le compte de Tatéhathyris entre son mari Totoès et son frère pour régler à la fois le passage de propriété du champ et les frais pour les funérailles de Psenminis (D)¹⁰⁸. L'amende à payer en cas d'infraction des termes statués par Pikos (B) s'élevait à 5 talents, correspondant à 1500 deben et à 30000 drachmes, pour les holocaustes des souverains et 5 autres pour le dieu Djémê¹⁰⁹ (*P. Tor. Totoès 25*).

Autour du 16/08/105, il a encaissé le deuxième acompte de 1100 deben pour sa renonciation à faire valoir ses droits sur la parcelle « La Pointe », arrêté dans le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109 en faveur de Tatéhathyris, et probablement aussi pour le tiers revenant à celle-ci des dépenses pour l'enterrement de leur père Psenminis (D). Il l'a reçu de la main de Totoès fils de Zmanrès (D), dont l'ajout en bas du papyrus indique qu'il a joué le rôle de payeur pour le compte de sa femme aussi dans le cas du premier acompte de 800 deben, à savoir les 456 deben 1/3 et les 6 artabes de blé cités dans le *P. Tor. Totoès 18*¹¹⁰. Bien que le formulaire laisse entendre que l'acquittement de 1900 deben au total ait réglé toute créance en souffrance, le *P.*

106Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 177.

107Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

108Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

109Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 165-66 et 173-74.

110Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

Tor. Totoès 33 signale que le solde final a été versé le 15/05/103. La sanction qui aurait dû être payée aurait été de 30 talents, correspondant à 9000 deben et à 180000 drachmes : 10 pour les holocaustes des souverains, 10 pour le dieu Djémê¹¹¹ et 10 pour le dieu Montou (*P. Tor. Totoès 26*).

Le 03/06/104, il a vendu à sa soeur Tatéhathyris, désignée comme « Perse » et ayant comme tuteur son mari, Totoès fils de Zmanrès (D), 1 jour d'entretien par mois, équivalant à 12 par an, dans le grand lieu sacré d'Isis dans les Memnoneïa et les terrains vagues aux alentours (*P. Tor. Totoès 27*).

Le 05/09/104, il a cédé à son beau-frère Totoès fils de Zmanrès (D) les 2/3 d'une partie indivisible équivalant à 1/6, à savoir 1/9 du total, d'un champ de blé appelé Ptéménakoak, voire Pténakoak ou Ptnénakak, situé dans la plaine autour des Memnoneïa. La proportion des deux tiers pourrait faire penser que le tiers restant était en possession de Tatéhathyris, soeur cadette de Pikos (B) et femme de Totoès, en tant que part lui revenant du partage de l'héritage du père Psenminis (D)¹¹² (*P. Tor. Totoès 29*).

Le 15/05/103, il a perçu de Tatéhathyris le solde final du dédommagement pour la concession de l'intégralité du champ « La Pointe », ainsi que pour le tiers qu'elle lui devait pour les frais des obsèques de leur père Psenminis (D). Quoique mort avant le 16/01/109, d'après le contexte du *P. Tor. Totoès 17 A*, celui-ci n'avait pas encore été enterré plus de six ans après¹¹³.

Le total était fixé à 1950 deben : 800 avaient été payés par Totoès fils de Zmanrès (D) le 08/05/109 selon le *P. Tor. Totoès 18*, mentionné deux fois dans le *P. Tor. Totoès 33* comme *shn* ; 1100 deben vers le 16/08/105 toujours par celui-ci, d'après le *P. Tor. Totoès 26*. Par conséquent, le 15/05/103 le versement a été de 50 deben seulement, correspondant fort probablement à la réévaluation des 48 deben qui restaient sur le compte de Tatéhathyris dans le *P. Tor. Totoès 18*¹¹⁴. En cas de violation des accords, Pikos (B) aurait donné 10 talents,

111 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 165-66 et 173-74.

112 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

113 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Quaegebeur, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 238, n. 54 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178

114 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

correspondant à 3000 deben et à 60000 drachmes, à Tatéhathyris et aussi 20 talents, à savoir 6000 deben et 120000 drachmes, pour les holocaustes des souverains (*P. Tor. Totoès 33*).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 196-97, n. d.

46. **Senminis (?)** (TM Per 77580, à la place du nom Pasémis). Graphies de son nom en démotique : 'T3-šr.t-Mn' (*P. Tor. Totoès 56*, l. 9).

Mère de la femme de Pikos (B) fils de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 56*, ll. 8-9).

C. Les autres contractants

47. **Psénomounis** (TM Per 77480). Graphies de son nom en démotique : P3-šr-Imn (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1).

Père d'Imouthès l'aîné (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1), mari de Taouahmou (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1).

48. **Taouahmou** (TM Per 77481, à la place du nom T-hyris). Graphies de son nom en démotique : T3-w3ḥ-mw (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1).

Mère d'Imouthès l'aîné (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1), femme de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1).

49. **Imouthès l'aîné** (TM Per 17079). Graphies de son nom en démotique : İy-m-ḥtp p3 ʿ3 (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1).

Fils de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1) et Taouahmou (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1).

Prêtre de Min de Medinet Habou et prêtre d'Amon-Rê du Ramesseum (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1).

À une date non précisée, il a acheté chez Senhyris fille de Patémis 4 jours 4/9 d'entretien par mois, à savoir 53 1/3 par an, dans le temple d'Hathor régente de l'occident, plus précisément la

totalité des jours 24 à 27 et les 4/9 du jour 28. Ensuite, entre le 07/08 et le 05/09/194 il les a tous vendus à Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 1 A+B*).

- 50. Patémis** (TM Per 77482, à la place du nom Pagonis). Graphies de son nom en démotique :

Pa-tm (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 5).

Père de Senhyris (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 5).

- 51. Senhyris** (TM Per 17118). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Hr* (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 4).

Fille de Patémis (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 5).

Elle a vendu à Imouthès l'aîné fils de Psénamounis et Taouahmou, un jour non spécifié avant la période 07/08 - 05/09/194, 4 jours 4/9 d'entretien par mois, à savoir 53 1/3 par an, dans le temple d'Hathor régente de l'occident : la totalité des jours 24 à 27 et les 4/9 du jour 28 (*P. Tor. Totoès 1 A*, ll. 4-5).

- 52. Totoès** (TM Per 77476). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

Père de Psenminis l'aîné (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2) et mari de Tigonis (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

- 53. Tigonis** (TM Per 77477). Graphies de son nom en démotique : *T3y-wn* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

Mère de Psenminis l'aîné (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2) et femme de Totoès (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

- 54. Psenminis l'aîné** (TM Per 17202). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn p3 c3* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

Fils de Totoès (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2) et Tigonis (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

Pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2).

Entre le 05/08 et le 03/09/187, il a vendu à Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis

10 jours d'entretien par mois, à savoir 120 par an, dans le temple d'Hathor régente de l'occident et de Maât régente de l'occident : la liste comprend les 5/6 du jour 5, l'intégralité des jours 17 et 18, la moitié du jour 19, les 2/3 du jour 24 et les 6 jours du 24 à la fin du mois (*P. Tor. Totoès 2*).

- 55. Zmanrès (?)** (TM Per 17075). Graphies de son nom en démotique : *Ns-Wsr[-m3^c.t-R^c (?)]*

(*P. Tor. Totoès 52*, l. 3).

Pastophore d'Amon de Djémê et prêtre d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 52*, l. 3).

En 154/153 ou en 146/145, il s'est marié : malheureusement, son propre nom est fort lacunaire et ceux de ses parents, ainsi que ceux de son épouse et de la famille de celle-ci, sont complètement perdus. Ce qui reste du texte donne des informations sur les montants de son cadeau de mariage, 10 deben, et de la dot de sa femme, 385 deben, correspondant à 1925 statères et à 7700 drachmes et 2 en petit or au moins. En cas de répudiation, il aurait dû verser à son épouse 50 deben en plus de sa dot ; au contraire, si cette dernière avait décidé de le quitter, elle aurait récupéré uniquement ses propres biens, ou une compensation en argent. À cet égard, il était interdit à Zmanrès (?) de prêter un faux serment pour garder la dot de son épouse. Puisqu'on affirme que les futurs enfants du couple auraient partagé l'héritage de leur père avec les fils qu'il avait eus précédemment, Zmanrès (?) s'était évidemment marié une deuxième fois et aurait visé à empêcher l'application de la loi de l'an 21 d'Amasis qui statuait que les enfants issus de secondes noces n'auraient pas pu toucher au patrimoine paternel après son décès¹¹⁵. Tout rapprochement de cet individu à Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi, lui aussi pastophore d'Amon de Djémê et membre du personnel sacerdotal du temple d'Hathor, demeure hypothétique. Il serait possible, si l'on prend en considération la date de 146/145, entre le 31/08/152 du *P. Tor. Totoès 51*, acte de mariage entre Zmanrès (C) et Tanouphis, et le 13/09/137 du *P. Tor. Totoès 7 A+B*, quand Tanouphis était déjà mère des enfants de Zmanrès (D) : on pourrait avoir alors l'acte de mariage entre les parents de Totoès, Zmanrès (D) et Tanouphis, que leur fils aurait conservé parmi ses papiers. Néanmoins, cette possibilité se heurte à la quantité d'individus appelés Zmanrès à l'époque ptolémaïque dans la région thébaine, outre l'incertitude concernant la lecture d'un nom dont il ne reste que le début (*P. Tor. Totoès 52*).

- 56. Apathès** (TM Per 77527). Graphies de son nom en démotique : $\epsilon\beta\text{-}p\eta.\text{t}$ (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

¹¹⁵*P. Siut 10591* rto, col. I, ll. 17-20 et col. II, ll. 20-23.

Père de Tigonis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

- 57. Tigonis** (TM Per 17192, à la place du nom Tauonis). Graphies de son nom en démotique :

T3y-wn (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

Fille d'Apathès (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

Avant le 07/05/134, elle a vendu 12 jours d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê à Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

- 58. Aménothès** (TM Per 77528). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

Père de Sheliba (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

Il pourrait s'agir du même personnage que le père de Tapsais (TM Per 77529) : dans ce cas-là, elle serait la soeur de Sheliba.

- 59. Sheliba** (TM Per 17189). Graphies de son nom en démotique : *Šlyb3* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

Fille d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

Avant le 07/05/134, elle a vendu 3 jours d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê à Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, l. 4).

Si son père et le père de Tapsais devaient être réunis en une seule personne (TM Per 77528 et 77529), alors elles seraient soeurs.

- 60. Aménothès** (TM Per 77529). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Père de Tapsais (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Il pourrait s'agir du même personnage que le père de Sheliba (TM Per 77528) : dans ce cas-là, elle serait la soeur de Tapsais.

- 61. Tapsais** (TM Per 17193). Graphies de son nom en démotique : *Ta-p3-š3y* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Fille d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Avant le 07/05/134, elle a vendu 4 jours 4/5 d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente

de l'occident de Djémê à Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Si son père et le père de Sheliba devaient être réunis en une seule personne (TM Per 77528 et 77529), alors elles seraient soeurs.

- 62. Patémis** (TM Per 77530, à la place du nom Setem). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tm* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

- 63. Aménothès** (TM Per 17125). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Fils de Patémis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

Avant le 07/05/134, il a vendu 5 jours d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê à Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 8*, l. 5).

- 64. Horos** (TM Per 242063). Graphies de son nom en grec : Ὅρου (*P. Tor. Totoès 9 B*, l. 9).

Père de Senmouthis (*P. Tor. Totoès 9 B*, l. 9).

- 65. Senmouthis** (TM Per 13424, à la place du nom Senpnouthis). Graphies de son nom en grec : Σένμουθις (*P. Tor. Totoès 9 A*, l. 2 et *B*, l. 9).

Fille d'Horos (*P. Tor. Totoès 9 B*, l. 9), parent par descendance maternelle d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 9 B*, ll. 9-11).

Habitante des Memnoneïa de la rive occidentale du Pathyrite, elle serait née autour de 159, de taille moyenne, au teint basané, au visage rond, au nez retroussé, avec une cicatrice près du coin droit de la bouche, aux joues assez grandes (*P. Tor. Totoès 9 B*, ll. 9-10).

Le 21/12/129, elle a cédé en tant que titulaire, assistée par son tuteur et co-titulaire des biens Harsiésis fils de Patémis et Laboïs, 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite à Psenminis fils de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 9*).

Celle-ci pourrait être la même personne que la femme de Psenminis (D) et mère de Pikos (B) et Tatéhathyris, signalée dans les *P. Tor. Totoès 21 A+B+C*, *P. Tor. Totoès 33* et *P. Tor. Totoès 35 A+B* (TM Per 77570).

- 66. Patémis** (TM Per 242028). Graphies de son nom en grec : Πατήμιος (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 11*).
Mari de Laboïs (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 11-12*), père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 11*).
- 67. Laboïs** (TM Per 242104). Graphies de son nom en grec : Λαβάιτος (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 12*).
Femme de Patémis (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 11-12*), mère d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 11-12*).
Celle-ci pourrait être la même personne que la précédente femme de Zmanrès (E) et mère de Psenminis (D), attestée par le *P. Tor. Totoès 4* (TM Per 17151 = 77493 = 80948).
- 68. Harsiésis** (TM Per 6088). Graphies de son nom en grec : Ἀρσιήσιος (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 11 et 14*).
Fils de Patémis (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 11*) et Laboïs (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 11-12*), parent de Senmouthis (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 9-11*).
Taktomisthos des fantassins de Ptolémaïos fils de Pyrros, il serait né autour de 164, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux légèrement bouclés, au visage large, au nez droit, aux oreilles grandes et décollées, dont la gauche percée (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 19-20*).
Le 21/12/129, il a vendu en tant que titulaire, ainsi que tuteur de Senmouthis, 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite à Psenminis fils de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 9*).
- 69. Pyrros** (TM Per 242060). Graphies de son nom en grec : Πύρρου (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 12*).
Père de Ptolémaïos (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 12*).
- 70. Ptolémaïos** (TM Per 12923). Graphies de son nom en grec : Πτολεμαίου (*P. Tor. Totoès 9 A, l. 2*).
Fils de Pyrros (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 12*).
Le 21/12/129, il était à la tête de la compagnie de fantassins dont Harsiésis fils de Patémis et Laboïs faisait partie (*P. Tor. Totoès 9 B, ll. 11-12*).
- 71. Pétéminis** (TM Per 242086). Graphies de son nom en grec : Πεπεμίνιος (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 19*).
Père de Psenminis (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 19*).

- 72. Psenminis** (TM Per 15066). Graphies de son nom en grec : Ψευμίνας (*P. Tor. Totoès 9 A*, l. 3) ; Ψένμινις (*P. Tor. Totoès 9 B*, ll. 19 et 22).
Fils de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 9 B*, l. 19).
Habitant des Memnoneïa, il serait né autour de 169, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux raides, au visage large, au nez droit, avec une cicatrice sur les deux côtés du front (*P. Tor. Totoès 9 B*, ll. 19-20).
Le 21/12/129, il a acheté 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite à Senmouthis fille d'Horos et à son tuteur et parent Harsiésis fils de Patémis et Laboïs (*P. Tor. Totoès 9*).
- 73. Esnéchatès** (TM Per 50639 = 77535). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3-ḥt.w* (*P. Tor. Totoès 8*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 37*, l. 8).
Mari de Senhérieus (*P. Tor. Totoès 37*, l. 8), père de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 8*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 37*, l. 8).
- 74. Senhérieus** (TM Per 77536). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-hry=w* (*P. Tor. Totoès 37*, l. 8).
Femme d'Esnéchatès (*P. Tor. Totoès 37*, l. 8), mère de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 37*, l. 8).
Femme dotée (*P. Tor. Totoès 37*, l. 8).
- 75. Péténéphotès** (TM Per 16514 = 50638). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-nfr-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 8*, T 13) ; *[P3-dî-]Nfr-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 37*, l. 8).
Fils d'Esnéchatès (*P. Tor. Totoès 8*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 37*, l. 8) et Senhérieus (*P. Tor. Totoès 37*, l. 8).
Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8*, T 13).
Cavalier, dont le lieu d'enregistrement est en lacune, mais qui devait être soit Thèbes, soit Djémê¹¹⁶ (*P. Tor. Totoès 37*, ll. 7-8).
Le 03/07/121, il a reçu de Péténéphotès fils de Téos et Tasémis le remboursement total d'une dette, dont le montant et la nature ne sont pas indiqués, mais qui probablement étaient marqués dans des billets à ordre émis précédemment. En cas de dispute, il aurait dû payer à

¹¹⁶Winnicki, *Ptolemäerarmee*, p. 59, n. 45 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 381.

son ancien débiteur 1500 deben, correspondant à 5 talents et à 30000 drachmes (*P. Tor. Totoès 37*).

- 76. Téos** (TM Per 77537). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*).

Mari de Tasémis (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*), père de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*).

- 77. Tasémis** (TM Per 77538). Graphies de son nom en démotique : *Ta-Dm3* (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*).

Femme de Téos (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*), mère de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*).

- 78. Péténéphotès** (TM Per 17176). Graphies de son nom en démotique : *P3-di-Nfr-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*).

Fils de Téos (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*) et Tasémis (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*).

Son titre est en lacune : la partie qui reste, fort probablement la fin du nom « Djémê », laisse penser à une relation avec cette ville, soit comme militaire, cavalier peut-être comme Péténéphotès fils d'Esnéchatès, soit en tant que pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 37, l. 9*).

Le 03/07/121, il a intégralement remboursé à Péténéphotès fils d'Esnéchatès et Senhérieus une dette, dont le montant et la nature demeurent inconnus, mais qui probablement étaient écrits dans des billets à ordre émis précédemment. En cas de réclamation par son ancien créancier, il aurait pu exiger de lui 1500 deben, correspondant à 5 talents et à 30000 drachmes (*P. Tor. Totoès 37*).

- 79. Psénésis** (TM Per 80443). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Is.t* (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

Mari de Sénamounis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*), père de Patemous (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

- 80. Sénamounis** (TM Per 80949). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Imn* (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

Femme de Psénésis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*), mère de Patemous (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

- 81. Patemous** (TM Per 77539). Graphies de son nom en démotique : *Pa-t3-mi.t* (*P. Tor. Totoès*

53, l. 7).

Fils de Psénésis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*) et Sénamounis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*), mari de Tasémis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

Berger et serviteur de Montou (*P. Tor. Totoès 53, ll. 6-7*).

Le 01/02/118, il a pris pour épouse Tasémis fille de Pasémis et Tasémis : il lui a donné 10 deben comme cadeau de mariage, alors qu'elle a apporté des objets dans la maison du mari pour une valeur totale de 700 deben, correspondant à 3500 statères et à 14000 drachmes. S'il avait décidé de la répudier, il aurait dû lui verser 50 deben en ajout à sa dot ; au contraire, si Tasémis avait demandé le divorce, il lui aurait dû lui rendre uniquement ses biens à elle, ou leur équivalent en argent. Il s'agissait probablement de son premier mariage, étant donné qu'il n'avait pas eu d'enfants d'autres liaisons (*P. Tor. Totoès 53*).

82. Pasémis (TM Per 80444). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

Mari de Tasémis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*), père de Tasémis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

83. Tasémis (TM Per 80950). Graphies de son nom en démotique : *Ta-Dm3* (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

Femme de Pasémis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*), mère de Tasémis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

84. Tasémis (TM Per 77540). Graphies de son nom en démotique : *Ta-Dm3* (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

Fille de Pasémis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*) et Tasémis (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*), femme de Patemous (*P. Tor. Totoès 53, l. 7*).

Le 01/02/118, elle s'est mariée avec Patemous fils de Psénésis et Sénamounis : elle a reçu de sa part 10 deben comme cadeau de mariage, mais a apporté des objets dans la maison du mari pour une valeur totale de 700 deben, correspondant à 3500 statères et à 14000 drachmes. Au cas où elle aurait été répudiée, Patemous aurait dû lui verser 50 deben hormis sa dot ; au contraire, si elle avait décidé de le quitter, le mari aurait dû lui rendre uniquement ses biens à

elle, ou leur équivalent en argent. Il s'agissait probablement de son premier mariage, étant donné que son fils aîné était (ou aurait été) aussi le fils aîné de Patemous (*P. Tor. Totoès 53*).

- 85. Psenchonsis** (TM Per 80446). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 38*, l. 1).

Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 38*, l. 1).

- 86. Totoès** (TM Per 77545). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 38*, l. 1).

Fils de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 38*, l. 1).

Le 25/10/114, il a emprunté de Totoès fils de Zmanrès (D) 7 artabes de blé, pour lesquelles il aurait dû restituer 10 artabes 1/2, ce qui révèle l'application d'un taux d'intérêt de 50 %. En cas de non-paiement, il aurait cédé à son créancier six objets, qui semblent appartenir à une dot et qui évidemment avaient été mis en gage pour garantir l'exécution de la dette (*P. Tor. Totoès 38*).

Étant donné que les *P. Tor. Totoès 38* et *P. Tor. Totoès 39* ont été rédigés le même jour et ont pour créancier le même individu, à savoir Totoès fils de Zmanrès (D), il est possible que le Totoès fils de Psenchonsis du *P. Tor. Totoès 38* soit le père de Tanouphis fille de Totoès du *P. Tor. Totoès 39*, mais on n'a aucune certitude à ce sujet.

- 87. Totoès** (TM Per 80448). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 39*, l. 1).

Père de Tanouphis (*P. Tor. Totoès 39*, l. 1).

Étant donné que les *P. Tor. Totoès 38* et *P. Tor. Totoès 39* ont été rédigés le même jour et ont pour créancier le même individu, à savoir Totoès fils de Zmanrès (D), il est possible que le Totoès fils de Psenchonsis du *P. Tor. Totoès 38* soit le père de Tanouphis fille de Totoès du *P. Tor. Totoès 39*, mais on n'a aucune certitude à ce sujet.

- 88. Tanouphis** (TM Per 77547). Graphies de son nom en démotique : *Ta-nfr* (*P. Tor. Totoès 39*, l. 1).

Fille de Totoès (*P. Tor. Totoès 39*, l. 1).

Le 25/10/114, elle a demandé à Totoès fils de Zmanrès (D) 15 artabes de blé. Si elle n'avait

pas respecté la date limite déterminée, Totoès aurait pu s'approprier des gages qu'elle avait déposés dans ses mains, dont on ignore la nature (*P. Tor. Totoès 39*).

- 89. Psenminis** (TM Per 80449). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 40 B, l. 1*).

Père de Tasémis (*P. Tor. Totoès 40 B, l. 1*).

- 90. Tasémis** (TM Per 77548). Graphies de son nom en démotique : *Ta-Dm3* (*P. Tor. Totoès 40 B, l. 1*).

Fille de Psenminis (*P. Tor. Totoès 40 B, l. 1*).

Le 30/11/114, elle a emprunté 7 artabes de blé de Psenminis fils de Péténéphotès, à qui elle aurait dû rendre 10 artabes 1/2 à la récolte, ce qui montre un taux d'intérêt de 50 %. L'origine du prêt semble être qu'il y avaient des difficultés de la part de Tasémis et des ses proches à accéder à leurs provisions. Étant donné que Psenminis était redevable à son tour de 10 artabes 1/2 auprès de Totoès fils de Zmanrès (D) et que le document a été retrouvé dans les archives de ce dernier, il est probable que Tasémis ait versé ce montant directement à Totoès (*P. Tor. Totoès 40 B*).

- 91. Péténéphotès** (TM Per 80450). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Nfr-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 40 B, l. 2*).

Père de Psenminis (*P. Tor. Totoès 40 B, ll. 1-2*).

- 92. Psenminis** (TM Per 77549). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 40 B, l. 1*).

Fils de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 40 B, ll. 1-2*).

Le 30/11/114, il a prêté 7 artabes de blé à Tasémis fille de Psenminis, en exigeant la restitution de 10 artabes 1/2 à la récolte, en appliquant ainsi un intérêt de 3 artabes 1/2, pour un taux de 50 %. Étant donné qu'il était débiteur à son tour de 10 artabes 1/2 auprès de Totoès fils de Zmanrès (D) et que le papyrus a été découvert dans les archives de ce dernier, il est probable que Psenminis ait servi simplement d'intermédiaire pour le paiement entre Tasémis et Totoès

(*P. Tor. Totoès 40 B*).

- 93. Esnéchatès** (TM Per 77552). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3-ḥt̄.w* (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*).

Mari de Thatrès (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*), père d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*).

- 94. Thatrès** (TM Per 77553). Graphies de son nom en démotique : *T3-ḥtr.t* (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*).

Femme d'Esnéchatès (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*), mère d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*).

- 95. Harpaésis** (TM Per 17134). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-pa-Is.t* (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*).

Fils d'Esnéchatès (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*) et Thatrès (*P. Tor. Totoès 54, l. 12*), ex-mari de Tetosiris (*P. Tor. Totoès 54, ll. 12-14*).

Pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 54, ll. 11-12*).

Le 29/12/114, il a divorcé de Tetosiris fille de Pchembik et Sénimouthis. Il s'est engagé à ne pas empêcher son ex-femme de trouver un autre homme (*P. Tor. Totoès 54*).

- 96. Pchembik** (TM Per 80453). Graphies de son nom en démotique : *P3-ḥ(m)-b̄ik* (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*).

Mari de Sénimouthis (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*), père de Tetosiris (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*).

- 97. Sénimouthis** (TM Per 80951). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-İy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*).

Femme de Pchembik (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*), mère de Tetosiris (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*).

- 98. Tetosiris** (TM Per 77554). Graphies de son nom en démotique : *Ta-tw-WS̄ir* (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*).

Fille de Pchembik (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*) et Sénimouthis (*P. Tor. Totoès 54, l. 13*), ex-femme d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 54, ll. 12-14*).

Le 29/12/114, elle a divorcé d'Harpaésis fils d'Esnéchatès et Thatrès. Puisqu'elle a engendré des enfants avec Harpaésis, elle aurait gardé le vieil acte de mariage, probablement pour

sauvegarder les droits de leurs fils à l'avenir (*P. Tor. Totoès 54*).

- 99. Imouthès** (TM Per 80414). Graphies de son nom en démotique : *Iy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 11 A*, l. 10).

Père de Panéchetès (*P. Tor. Totoès 11 A*, ll. 9-10).

Il n'est pas certain de pouvoir l'identifier avec le scribe privé et témoin Imouthès (TM Per 50892) fils de Panéchetès (TM Per 50893). Sur cet individu, voir Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 22, n. à la l. 9.

- 100. Panéchetès** (TM Per 77450). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-ḥt.w* (*P. Tor. Totoès 11 A*, l. 9).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 11 A*, ll. 9-10).

Propriétaire de la mesure employée pour déterminer les 6 artabes $\frac{2}{3}$ que Psenmonthès fils d'Harsiésis devait verser à Totoès fils de Zmanrès (D) avant le 16/06/111, en contrepartie de l'affermage de 6 aroures $\frac{2}{3}$ de champ le 14/09/112 (*P. Tor. Totoès 11 A*, ll. 9-10).

On ignore le lien de parenté exacte (père ou fils) avec Imouthès (TM Per 50892) fils de Panéchetès (TM Per 50893), scribe privé et témoin. Sur ce dernier personnage, voir Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 22, n. à la l. 9.

- 101. Chesthotès** (TM Per 77561). Graphies de son nom en démotique : *Ḥnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 13*, ll. 1 et 10).

Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 13*, ll. 1 et 9-10).

- 102. Snachomneus le cadet** (TM Per 17190). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw p3 ḥm* (*P. Tor. Totoès 13*, ll. 1 et 9-10).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 13*, ll. 1 et 9-10).

Avant le 14/09/111, date d'expiration du bail, il a encaissé le loyer de 8 jours d'entretien payé par Tanouphis fille de Psenminis (B) : malheureusement, on ne connaît ni le cycle mensuel ou annuel auquel ils étaient liés, ni la durée de la location, ni le sanctuaire auquel ils étaient rattachés. En supposant qu'il était le frère cadet de Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès,

mentionné dans le *P. Tor. Totoès 46*, l. 12 et le *P. Tor. Totoès 48*, ll. 10-11, on pourrait penser lier ces 8 jours au temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, dont Snachomneus l'aîné était l'un des *presbyteroi* (*P. Tor. Totoès 13*).

- 103. Paos** (TM Per 77562, à la place du nom Pahyris). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥr* (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9).

Mari de Tapsaïs (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9), père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9).

- 104. Tapsaïs** (TM Per 77563). Graphies de son nom en démotique : *Ta-p3-š3y* (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9).

Femme de Paos (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9), mère de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9).

- 105. Psenmonthès** (TM Per 16992 = 17203). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 11 B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 9).

Fils de Paos (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9) et Tapsaïs (*P. Tor. Totoès 14*, l. 9).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès fils d'Hapou (*P. Tor. Totoès 14*, ll. 8-10).

Le 15/12/111, il a pris en location auprès de Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis 3 jours d'entretien par an dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou, pour une durée de 3 ans. Étant donné que la période de location avait déjà commencée le 1^{er} Thôt de la même année, à savoir le 20/09/111, et que le loyer avait été complètement réglé à l'avance, l'acte semble avoir représenté la régularisation d'une situation en réalité déjà en cours (*P. Tor. Totoès 14*).

- 106. Pébos** (TM Per 77564). Graphies de son nom en démotique : *P3-3b3* (*P. Tor. Totoès 14*, l. 16).

Père de Psenhotès (*P. Tor. Totoès 14*, l. 16).

- 107. Psenhotès** (TM Per 17201). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 14*, l. 16).

Fils de Pébos (*P. Tor. Totoès 14*, l. 16).

Avant le 15/12/111, il a vendu à Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis 3 jours d'entretien

par an dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou (*P. Tor. Totoès 14*, l. 16).

108. Thotsytès / Thotsytmis (TM Per 50871 = 61824). Graphies de son nom en démotique :

Dḥwty-sḏm (*P. Tor. Totoès 20*, T 13). En grec : Θοτσύτου (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 2), Θοτσύ(του) (*P. Tor. Totoès 16 B*, l. 2).

Père d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 16 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 20*, T 13).

Pour la transcription de l'égyptien *-sḏm* par le grec *-σύτης*, voir Wagner et Quaegebeur, *BIFAO 73* (1973), pp. 48-54.

109. Imouthès (TM Per 9278 = 50870). Graphies de son nom en démotique : *Ỉy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 20*, T 13). En grec : Ἴμουθῆς (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 2), Ἴμου(θῆς) (*P. Tor. Totoès 16 B*, l. 2), Ἴμουθεῖ (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 13).

Fils de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 16 B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 20*, T 13).

Prêtre de Pan (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 2).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 13).

Né autour de 150, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux raides, au visage allongé, au nez droit (*P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 2-3).

Le 04/12/110, il a cédé 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite, dont la valeur était de 13 talents, correspondant à 3900 deben et à 78000 drachmes, à Tatéhathyris fille de Psenminis (D), qualifiée de « Perse », et à son frère Pikos (B), qui jouait aussi le rôle de tuteur (*P. Tor. Totoès 15*). Le même jour, il a pris en location auprès de Tatéhathyris et Pikos (B) 10 jours d'entretien dans le temple d'Aphrodite, à partir du mois de la rédaction du document, Hathyr, jusqu'à la fin de l'année, le 30 Mésorè, à savoir pour 10 mois, au prix de 100 drachmes par mois (*P. Tor. Totoès 16*). Il est fort probable que l'objet des deux actes ait été le même : Imouthès aurait d'abord cédé à Pikos (B) et Tatéhathyris 10 jours d'entretien pour 13 talents, pour les prendre tout de suite en location pour 100 drachmes par mois¹¹⁷. Cela aurait

¹¹⁷Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 25-26 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194, n. 1 ; Harrauer, *AnPap 10-11* (1998-1999), pp. 216-17, n° 1018.

permis à Imouthès d'immédiatement monétiser ses titres et en même temps, de continuer à bénéficier des revenus de l'activité de prêtre dans le sanctuaire en question jusqu'à la fin de l'année, en versant un loyer largement couvert par la vente précédente.

110. Zmanrès (TM Per 80517). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m3^c.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 17 A, l. 1 et C, l. 1*). Pour les variantes graphiques de ce nom, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, n. 1.

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 17 A, l. 1 et C, l. 1*).

111. Psenmonthès (TM Per 77664). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṭ* (*P. Tor. Totoès 17 A, l. 1 et C, l. 1*).

Fils de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 17 A, l. 1 et C, l. 1*).

Le 16/01/109, il a pris à ferme un tiers de la parcelle « La Pointe » de Tatéhathyris fille de Psenminis (D). La date très tardive, le 29 Choïak, à la fin de la saison de la crue, pourrait être liée à la durée de deux ans de l'affermage¹¹⁸ ou signaler qu'en réalité l'acte régularisait une situation déjà en cours¹¹⁹. Pour l'an 8, Psenmonthès se serait occupé de cultiver la terre, de verser l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et le fermage à la bailleresse, alors que pour l'an 9, il aurait engraisé au moyen d'*arakos* la parcelle et encore effectué le paiement des taxes, mais pas du loyer à Tatéhathyris¹²⁰. Il aurait fait délivré le revenu de l'an 8 à la maison de cette dernière à Djémê, en présence de son mandataire, selon la mesure-*oïpé* de 29 *hin*, revenu qui s'élevait à 12 artabe 1/2 de blé, sans frais ni port dû. Si le calcul s'appliquait aux 7 aroures 1/2 normalement attestées pour « La Pointe » par les documents successifs, un tiers correspondrait à 2 aroures 1/2, et une rente de 12 artabes 1/2 entraînerait une valeur de location de 5 artabe de blé par aroure¹²¹, ce qui serait très élevé par rapport à celles déclarées les années suivantes et serait plutôt proche de leur prix de vente¹²². En revanche, si ce montant

118Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 129.

119Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 10, n. j.

120Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

121Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 11, nn. m et o.

122Pour Pathyris en 110/109, le *P.Batav.* 6, ll. 19-25 et 30-33 révèle que 2 aroures 1/2 de terrain (un quart de deux champs, l'un de 8 et l'autre de 2 aroures) ont été vendues pour 13 artabes 1/2 de blé, au prix de vente donc de 5 artabes 2/5 par aroure.

se distribuait sur toutes les 7 aroures 1/2, on parviendrait à un prix d'1 artabe 2/3 par aroure, aligné davantage sur les autres taux. Cela pourrait cacher le fait qu'en réalité Psenmonthès avait pris à ferme la totalité de « La Pointe », en dressant pour les deux autres tiers un acte similaire mais aujourd'hui perdu destiné à Pikos (B) fils de Psenminis (D)¹²³, frère aîné de Tatéhathyris, qui aurait bien pu jouer le rôle de « mandataire » de cette dernière¹²⁴. Les 12 artabes 1/2 auraient donc été le montant global de l'affermage revenant aux deux héritiers et Pikos (B) aurait pu l'encaisser sans qu'une exacte répartition des bénéfiques ait été établie au préalable entre eux. De toute manière, le *P. Tor. Totoès 19 A* montre que l'accord a été résilié après 9 mois, quand la parcelle a été confiée à Tachratis fille de Pésouris pour l'ensemencement en *arakos*¹²⁵. (*P. Tor. Totoès 17 A*).

112. Pésouris (TM Per 19354). Graphies de son nom en grec : Πεσούριος (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 6).

Père de Tachratis (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 6), grand-père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 6-8).

Sur ce nom, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. d.

113. Tachratis (TM Per 14017). Graphies de son nom en démotique : *Ta-ḥrṭ* (*P. Tor. Totoès 19 B*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 19 C*, l. 1). En grec : Ταχρατῆς (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 23-24), Ταχρατεῖ (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 6 et 26).

Fille de Pésouris (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 6), femme de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 6-9), mère de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 8).

« Perse » (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 6-7).

Le 20/10/109, elle a reçu en location le terrain « La Pointe » par Totoès fils de Zmanrès (D) (qui remplaçait sa femme Tatéhathyris)¹²⁶ pour un an, à la place de Psenmonthès fils de

¹²³Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, p. 8, n. 19, pp. 9-10, n. c et p. 10, n. j.

¹²⁴Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 11, n. n.

¹²⁵Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 19, p. 27, n. l et p. 198.

¹²⁶Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

Zmanrès, qui avait affermé la parcelle le 16/01/109 pour deux ans, selon le *P. Tor. Totoès 17 A*¹²⁷. Dans le cadre du droit grec, elle figurait dans l'acte sous la tutelle de son fils Pamonthès fils de Psénomounis. Selon les termes établis, elle aurait ensemencé le champ au moyen d'*arakos*¹²⁸, alors que Totoès aurait dû verser l'impôt sur la récolte au grenier royal. Aucun loyer n'est mentionné et Tachratis semble avoir droit à toute la récolte à la fin de l'année agricole, sauf le produit d'une demi-aroure d'*arakos* qu'elle aurait dû donner à son bailleur, en échange tout de même de deux artabes de blé (*P. Tor. Totoès 19 A*).

114. Psénomounis (TM Per 348791). Graphies de son nom en grec : Ψεναμούνιος (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 8-9).

Mari de Tachratis (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 6-9), père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 8-9).

115. Pamonthès (TM Per 348790). Graphies de son nom en grec : Παμώνθου (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 8).

Petit-fils de Pésouris (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 6-8), fils de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 8-9) et Tachratis (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 8).

Tuteur de sa mère Tachratis fille de Pésouris, lors de son affermage de la parcelle « La Pointe » de Totoès fils de Zmanrès (D) (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 6-9).

116. Pétéchonsis l'aîné (TM Per 348788). Graphies de son nom en grec : Πετεχῶ(v) / Πετέχω(νσις) πρ(εσβύτερος) (*P. Tor. Totoès 19 D*, l. 1).

Son nom apparaît en qualité de bailleur dans une note d'archivage daté après 20/10/109 (*P. Tor. Totoès 19 D*, ll. 1-2).

117. Phibis (TM Per 348789). Graphies de son nom en grec : Φίβει (*P. Tor. Totoès 19 D*, l. 2).

Son nom figure en qualité de locataire dans une note d'archivage daté après 20/10/109 (*P. Tor. Totoès 19 D*, ll. 1-2).

118. Psenthotès (TM Per 80456). Graphies de son nom en démotique : P3-šr-Dḥwtj (*P. Tor.*

¹²⁷Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 19, p. 27, n. 1 et p. 198.

¹²⁸Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

Totoès 55 A, l. 3).

Mari de Senchonsis (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*), père de Piouéris (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

- 119. Senchonsis** (TM Per 80952). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

Femme de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*), mère de Piouéris (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

- 120. Piouéris** (TM Per 77565, à la place du nom Pikos). Graphies de son nom en démotique : *P3y-wr* (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

Fils de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*) et Senchonsis (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*), mari de Senmouthis (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

Berger et serviteur de Montou-seigneur-d'Hermonthis (*P. Tor. Totoès 55 A, ll. 2-3*).

Le 21/05/108, il a épousé Senmouthis fille de Pasémis et Senthoytis, en lui donnant 10 deben comme cadeau de mariage et en accueillant dans sa maison une dot consistant en 725 deben, correspondant à 3625 statères et à 14500 drachmes, et en 8 kité d'objets en argent. S'il avait décidé de la répudier ou si Senmouthis avait voulu le divorce, dans les deux cas cette dernière aurait eu droit uniquement à ses propres biens, ou à leur équivalent en argent. En même temps, Piouéris n'aurait pas pu prêter un faux serment pour les garder. Les mariés n'avaient pas eu d'enfants précédemment et probablement il s'agissait de leur premier mariage à tous les deux (*P. Tor. Totoès 55 A*).

- 121. Pasémis** (TM Per 80457). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

Mari de Senthoytis (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*), père de Senmouthis (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

- 122. Senthoytis** (TM Per 80953). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

Femme de Pasémis (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*), mère de Senmouthis (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

- 123. Senmouthis** (TM Per 77566). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Mw.t* (*P. Tor. Totoès 55 A, l. 3*).

Fille de Pasémis (*P. Tor. Totoès 55 A*, l. 3) et Senthoytis (*P. Tor. Totoès 55 A*, l. 3), femme de Piouéris (*P. Tor. Totoès 55 A*, l. 3).

Le 21/05/108, elle s'est mariée avec Piouéris fils de Psenhotès et Senchonsis : il lui a donné 10 deben comme cadeau de mariage, alors que la valeur de la dot de Senmouthis s'élevait à 725 deben, correspondant à 3625 statères et à 14500 drachmes, et à 8 kité d'objets en argent. Soit que le mari ait répudié la femme, soit qu'au contraire cette dernière ait voulu le quitter, elle aurait récupéré uniquement ses propres biens, ou leur équivalent en argent. En même temps, il était interdit à Piouéris de prêter un faux serment pour les garder. Les époux n'avaient pas eu d'enfants d'autres liaisons et il s'agissait probablement de leur premier mariage à tous les deux. Par conséquent, Senmouthis ne peut pas être aussi la mère de Pikos (B) et Tatéhathyris¹²⁹, tous les deux majeurs à l'époque, bien que le mari de celle-ci, Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), soit mort avant le 16/01/109 du *P. Tor. Totoès 17 A*¹³⁰ (*P. Tor. Totoès 55 A*).

124. Pétosiris (TM Per absent). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-Wsîr* (*P. Tor. Totoès 55 B*, l. 1).

Son nom figure dans une note d'archivage postérieure au 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55 B*).

125. Chélo (TM Per 50907 = 77568). Graphies de son nom en démotique : *Ḥl-c3* (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7), *Ḥr-c3* (*P. Tor. Totoès 21*, T 15).

Mari de Tipa (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7), père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 15).

126. Tipa (TM Per 77569). Graphies de son nom en démotique : *T3y-p^c* (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7).

Femme de Chélo (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7), mère d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7).

127. Harsiésis (TM Per 16758 = 50906). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 15).

¹²⁹Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146.

¹³⁰Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

Fils de Chélo (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 15) et Tipa (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin du scribe royal Aménothès fils d'Hapou (*P. Tor. Totoès 20*, l. 7), témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 15).

Le 07/10/108, il a pris en location auprès de Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis 3 jours d'entretien par an dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou, pour une durée de 3 ans. La valeur de la rente est fixée à 15 deben en cuivre par an, à savoir 45 deben pour toute la durée de la location (*P. Tor. Totoès 20*).

128. Psénaménophis (TM Per 77574). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-İmn-İpy* (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8).

Mari de Senthoytis (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8), père d'Horos (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8).

129. Senthoytis (TM Per 77575). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8).

Femme de Psénaménophis (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8), mère d'Horos (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8).

130. Horos (TM Per 15286). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8).

Fils de Psénaménophis (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8) et Senthoytis (*P. Tor. Totoès 42*, l. 8).

Pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 42*, ll. 7-8).

Le 26/01/107, il était débiteur envers Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis de 6 artabes 3/4 de blé, que ce dernier lui avait prêté en semences. Il aurait dû les rendre pareillement en semences, les jauger avec la mesure appartenant à Totoès et les livrer à son mandataire à sa maison à Djémê. S'il avait manqué de restituer le blé avant la date établie, le mois suivant il aurait été obligé de verser à Totoès 60 deben pour chaque artabe non rendue. Toute déclaration de la part d'Horos sur l'acquiescement de sa dette n'aurait pas eu de valeur sans un reçu valable ; de plus, si Totoès avait déposé plainte contre lui, il aurait dû lui rembourser les frais de justice (*P. Tor. Totoès 42*).

131. Hérianoupis (TM Per 77451). Graphies de son nom en démotique : *Hry-İnp* (*P. Tor. Totoès 30*, l. 7).

Mari de Tasémis (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*), père de Pétepsaïs l'aîné (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*).

- 132. Tasémis** (TM Per 77452). Graphies de son nom en démotique : *Ta-Dm3* (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*).

Femme d'Hérianoupis (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*), mère de Pétepsaïs l'aîné (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*).

- 133. Pétepsaïs l'aîné** (TM Per 16515). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-p3-š3y p3 c3* (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*).

Fils d'Hérianoupis (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*) et Tasémis (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*).

Cavalier qui était enregistré à Hermonthis (*P. Tor. Totoès 30, l. 7*).

Le 01/10/104, il a pris à ferme auprès de Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis, gestionnaire pour le compte de sa femme Tatéhathyris¹³¹, le terrain appelé « La Pointe » pour un an : selon les termes de l'acte, il aurait engraisé au moyen d'*arakos* 7 aroures, alors que Totoès aurait pu planter du lin sur une demi-aroure¹³², et payé l'impôt sur la récolte au grenier du souverain pour les deux. En échange, Totoès lui aurait versé 2/3 d'artabe de blé nets d'intérêt de fermier (*P. Tor. Totoès 30*).

- 134. Psen-Setné** (TM Per 77454). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Stm* (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*).

Mari de Tanouphis (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*), père de Paéris (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*).

- 135. Tanouphis** (TM Per 77455). Graphies de son nom en démotique : *Ta-nfr* (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*).

Femme de Psen-Setné (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*), mère de Paéris (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*).

- 136. Paéris** (TM Per 16594). Graphies de son nom en démotique : *Pa-īry* (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*).

Fils de Psen-Setné (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 36, l. 9*).

Soldat recevant un salaire qui était enregistré à Thèbes (*P. Tor. Totoès 36, ll. 8-9*).

Le 16/11/101, il a pris à ferme auprès de Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis,

¹³¹Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

¹³²Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199.

gestionnaire pour le compte de sa femme Tatéhathyris¹³³, uniquement la partie atteinte par la crue de la parcelle « La Pointe », pour une durée d'un an¹³⁴. L'accord prévoyait qu'il aurait dû s'occuper du versement de l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et de la livraison à la maison de Totoès à Djémê d'1 artabe 1/3 de blé, selon la mesure-*oipé* de 29 *hin* (*P. Tor. Totoès* 36).

137. Psénoménophis (TM Per absent). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn-ipy* (*P. Tor. Totoès* 58 A, l. 4).

Père de P(?)osiris (*P. Tor. Totoès* 58 A, l. 4).

138. P(?)osiris (TM Per absent). Graphies de son nom en démotique : *P3ʿ-... ʿ-ʿWsir* (*P. Tor. Totoès* 58 A, l. 4).

Fils de Psénoménophis (*P. Tor. Totoès* 58 A, l. 4).

Son nom apparaît dans un compte, dont la date, la nature et le contexte demeurent incertains (*P. Tor. Totoès* 58 A).

D. Les scribes égyptiens

139. Totoès (TM Per 77483). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès* 1 B, l. 7).

Père de Pétoisiris (B) (*P. Tor. Totoès* 1 B, l. 7).

140. Pétoisiris¹³⁵ (TM Per 17541). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-ʿWsir* (*P. Tor. Totoès* 1 A, l. 8 et B, l. 7).

Fils de Totoès (*P. Tor. Totoès* 1 B, l. 7).

Scribe (*P. Tor. Totoès* 1 A, l. 8 et B, l. 7).

¹³³Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

¹³⁴Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199.

¹³⁵Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 176 et 208, n° 26 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 66 et 147 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 27, n. 30 et p. 29, n. 12 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 116, n. ee ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35, 37 et 43. El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n° 28 et Botti, *L'archivio demotico* I, p. 30, ainsi que dans les translittérations et traductions du *P. Tor. Totoès* 1 A+B, ont lu le nom du scribe *P3-dī-ʿIs.t*, « Péteésis ».

Outre le *P. Tor. Totoès 1 A+B* et le *P. Brit. Mus. IV 4* (environ 197 - 191)¹³⁶, un autre texte daté du règne de Chaonnophris, ce a signé deux documents antérieurs qui présentent le protocole de Ptolémée V Épiphanes. Le *P. Recueil 8 A+B* de l'an 7 (09 - 18/02/198)¹³⁷ montre que ce scribe était au service du pouvoir lagide suite à la première offensive du roi en 199. Le *P. Brit. Mus. IV 3* (11/12/198 - 09/01/197), qui porte la date de l'an 8, alors que les noms des prêtres éponymes sont ceux de l'an 7¹³⁸, démontre que Pétoisiris était encore en service à Thèbes, dans une ville loyale au souverain légitime, mais probablement isolée de la capitale Alexandrie¹³⁹. Enfin, les *P. Tor. Totoès 1 A+B* et le *P. Brit. Mus. IV 4* prouvent qu'il a conservé son poste et ses fonctions à la suite de la reconquête par Chaonnophris¹⁴⁰, ce qui illustre bien « le pragmatisme avec lequel les prêtres thébains [et les scribes des offices notariaux qui leur étaient subordonnés] ont réagi aux changements de souveraineté à Thèbes entre 206 et 186 »¹⁴¹.

141. Paès (A)¹⁴² (TM Per 48951 = 61814). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥ3.t* (*P. Tor. Totoès 1*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 5).

Père de Péteésis (*P. Tor. Totoès 1*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 5).

142. Péteésis¹⁴³ (TM Per 12009 = 48917 = 48950). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Is.t*

136Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 116-17, n. ii ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 22, 26 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 67.

137Pour la date du document, voir Pestman et al., *Recueil II*, p. 84, n. b ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82. D'après Pestman, Andrews et Arlt, quoique le *P. Recueil 8 A+B* ait été signé au nom de Pétoisiris fils de Totoès, il aurait été en réalité rédigé par un scribe différent, à en juger l'écriture : Pestman et al., *Recueil I*, pp. 66 et 147 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, pp. 27, n. 30 et 29, n. 12 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 43, n. 58.

138Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 20, n° 92 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 27, n. 4 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 115, n. bb et pp. 132-34.

139Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 107.

140Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 107.

141Citation de Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 235. Ainsi Vandorpe, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 233 ; Chauveau, *L'Égypte*, pp. 63 et 67 ; Huß, *Ägypten*, p. 512. Cela contrebalance le cadre de destruction et mort, à cause de la rébellion, dressé par le deuxième décret de Philae : *Urk. II*, p. 222, 1-2 et d. 7 et Stèle Caire TR 27/11/58/4, l. 24.

142Botti, *L'archivio demotico I*, pp. 23 et 25, ainsi que dans les translittérations et traductions du *P. Tor. Totoès 2*, a lu le patronyme *P3-ḥtr*, « Phatrès » ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 a opté pour la transcription *Pa-ḥtr*. La seule occasion où Botti a correctement lu *Pa-ḥ3.t* est dans les listes au verso du *P. Tor. Totoès 1*, pour le patronyme du quatrième témoin, son fils Péteésis.

143Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; Pestman, *ChronEg* 40 (1965), pp. 166-67 ; Zauzich, *Schreibertradition I*, pp. 175 et 208, n° 22 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Pestman et al., *Recueil I*, p. 145 ; Lanciers, *MDAIK* 42 (1986), p. 90 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 24, n. 27, p. 41, n. 40, p. 55, n. 13, p. 57, n. 13 et p. 58, n. 4 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 281 et 319 ; Hoffmann, *Ägypten*, pp. 76 et 87 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 231-37 et 240 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35, 39-40 et 42 ; Muhs, dans Hawass et Wegner (éd.), *Millions of jubilees I*, p. 449, n. à la l. 12.

(*P. Tor. Totoès 1*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 5 et T 3 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10).

Fils de Paès (A) (*P. Tor. Totoès 1*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 5), père de Paès (B) (*P. Tor. Totoès 2*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 d'un acte écrit par Pétoisiris fils de Totoès (*P. Tor. Totoès 1*, T 4). Scribe qui a rédigé au nom des 5 phylés des prêtres d'Amonrasonther, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators et des dieux Épiphanes (*P. Tor. Totoès 2*, ll. 5-6).

Il présente un cas de « pragmatisme »¹⁴⁴ similaire à celui de Pétoisiris fils de Totoès, lequel a écrit le *P. Tor. Totoès 1 A+B*. Sa carrière à Thèbes semble avoir commencé en l'an 22 de Ptolémée III Évergète, avec le *P.Ehevertr.* 19 du 16/04 - 15/05/225, sous lequel il a rédigé aussi les *P.Schreibertrad.* 20 (14/08 - 12/09/225), *P.Brit.Mus.* IV 2 (15/02 - 16/03/223) et *P.Berl.Dem.* II 3096 (15/06 - 14/07/222). Il est l'auteur de huit textes au cours du règne suivant, celui de Ptolémée IV Philopator : les *P.Brit.Mus.Reich* 10073 (15/01 - 16/10/218)¹⁴⁵, *P. Marseille* 297 (14/01/217)¹⁴⁶, *P. Louvre N* 3263 (12/08 - 10/09/215)¹⁴⁷, *P.Brit.Mus.* IV 40 (14/01 - 12/02/214), *P.Brit.Mus.* IV 16 (14/04 - 13/05/214), *P.Brit.Mus.* IV 17 (12/02 - 13/03/212), *P.Ehevertr.* 25 (12/07 - 10/08/210) et *P.Brit.Mus.* IV 18 (13/01 - 04/02/209) ; son mandataire Horos fils de Pétéchonsis (TM Per 43046) a écrit à son nom les *P.Fam.Theb.* 26 (11/09 - 10/10/217). Durant la rébellion, Péteésis fils de Paès a composé sous Haronnophris les *P.Brit.Mus.Reich* 10079 D (12/11 - 11/12/202)¹⁴⁸ et *P.Ehevertr.* 27 (08/08 - 06/09/201)¹⁴⁹, sous Chaonnophris les *P.Berl.Dem.* II 3146 (12/10 - 10/11/199)¹⁵⁰ et *P.Brit.Mus.* IV 19 (11/11

144Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 235 ; Vandorpe, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 233 ; Chauveau, *L'Égypte*, pp. 63 et 67 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 76.

145Pour l'année correcte, voir Pestman, *Chronologie*, p. 128, n. 18 ; Pestman et al., *Recueil I*, p. 145 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 81 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 77 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 42.

146Menu, *RdE* 24 (1972), pp. 125-26.

147Muhs, dans Hawass et Wegner (éd.), *Millions of jubilees I*, pp. 444-47.

148Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104 et 113, n. 1 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 25 et 233 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 84 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81.

149Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 104 et 113, n. o ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 25 et 233 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 193 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 42.

150Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 114, n. v ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*,

- 10/12/199)¹⁵¹. Comme vu plus haut, cela ne l'a pas empêché de conclure sa carrière sous le pouvoir rétabli de Ptolémée V Épiphane, ainsi que l'attestent le P. Louvre E 9415 (05/09 - 04/10/190)¹⁵² et le *P. Tor. Totoès 2* (05/08 - 03/09/187). En l'état actuel des sources, une activité d'au moins 39 ans est attestée par 18 papyrus autographes, en sus de celui signé de la main de son mandataire.

143. Paès (B)¹⁵³ (TM Per 11214 = 48916). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥ3.t* (*P. Tor. Totoès 2*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10).

Petit-fils de Paès (A), fils de Péteésis (*P. Tor. Totoès 2*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 d'un acte écrit par son père (*P. Tor. Totoès 2*, T 3)¹⁵⁴. Scribe qui a rédigé au nom du serviteur divin de Djémê Osoroéris dit Aménothès (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et B, l. 8), ensuite du serviteur divin féminin de Djémê Senchonsis fille de Spotous (*P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10).

Il a exercé la plus grande partie de son activité sous le règne de Ptolémée VI Philomètor, carrière attestée par dix papyrus : les *P.Tor.Amen. 1* (01/11/171), P. Paris Bibl. Nat. 236 (10/05/169)¹⁵⁵, *P.Brit.Mus. IV 7* (22/06/160), P. Brit. Mus. EA 10824 (08/02/159)¹⁵⁶, *P.Choach.Survey 9* (01/02/150) et 10 (02/03/150), *P.Tor.Amen. 2* (13/05/145), en supplément des *P. Tor. Totoès 3 A+B*, 5 et 6 A+B. Sous le règne suivant, il a signé cinq autres textes : les

pp. 13, 26 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 63-64 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82.

151Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, pp. 106 et 114, n. w ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 13, 26 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 69 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82.

152Devauchelle, *RdE* 31 (1979), pp. 33-34.

153Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 104-05 ; Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 212, n° 14, p. 213, n° 15 et p. 221, n° 26 ; Botti, *L'archivio demotico I*, pp. 36, 53, 58 et 65 ; Zauzich, *Schreibertradition I*, pp. 177 et 209, n° 30 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 96-97 ; Pestman et al., *Recueil I*, pp. 145-46 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 20, 32 et 154 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 36, n. 23, p. 77, n. 27 et p. 80, n. 26 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 65, 67, 86, 90, 275, 318-19 et 435 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, pp. 820-21, § 31 ; Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), p. 36, n. xiv ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35, 40-41 et 44 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 241-42. El-Amir et Botti ont lu le nom *Pa-ḥtr* ou *P3-ḥtr*, « Phatrès ». La seule occasion où Botti a correctement lu *Pa-ḥ3.t* est dans la liste des témoins au verso du *P. Tor. Totoès 2* : Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 2.

154Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 1-2 et *Enchoria* 1 (1971), p. 56.

155Vittmann, *Enchoria* 11 (1982), pp. 77-79. Pour la date, voir Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 617 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 91.

156Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 95-98 et pl. III-IV.

P. Tor. Totoès 6 A+B, *P.Brit.Mus.* IV 32 (06/04/141), *P.Choach.Survey* 15 (14/01/140) et 17 A (30/01/136)¹⁵⁷ et *P.Brit.Mus.* IV 33 (19/12/136). Paès fils de Péteésis était membre d'une importante famille scribale de la rive ouest thébaine. Son père Péteésis fils de Paès (TM Per 12009), comme vu précédemment, est l'auteur de dix-huit actes légaux, parmi lesquels le *P. Tor. Totoès 2*. Les carrières des deux scribes ont été longues : celle du père a duré au moins 39 ans, celle de Paès 36. Considérant la longue habitude prise par ce scribe de recopier les protocoles du règne de Ptolémée VI Philomètor, de même que la forte similarité entre ces derniers et celui du *P. Tor. Totoès 6 A+B*, et celui du *P.Brit.Mus.* IV 32 de l'année suivante, où les seules modifications se bornent à la formule initiale de datation et à l'introduction de Ptolémée VIII Évergète II dans le culte dynastique alexandrin, « Il est clair que le scribe reproduit dans ce cas une liste obsolète remontant au règne précédent », pour reprendre les mots de Chauveau¹⁵⁸. Aussi peut-on observer dans les deux autres papyrus de la main du même scribe datés de Ptolémée VIII Évergète II, les *P.Choach.Survey* 17 A et *P.Brit.Mus.* IV 33, qu'il a été parmi les premiers à illustrer la tendance, en Haute Égypte, à employer une expression résumant la séquence des sacerdoces de Ptolémaïs, en s'évitant ainsi de retenir les nouvelles formulations pour les prêtrises éponymes. Une décision d'abréviation d'ailleurs déjà prise sporadiquement sous le règne de Ptolémée VI Philomètor, avec les *P. Tor. Totoès 51* et *P.Tor.Amen. 2*.

144. Phatrès (TM Per 65587). Graphies de son nom en démotique : *P3-ḥtr* (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 8 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 17).

Père d'Hérieus l'âgé (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 8 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 17).

145. Hérieus l'âgé¹⁵⁹ (TM Per 7798 = 61871 = 74145, voir Chapitre 6 H). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w p3 °3* (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 8 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 17).

Fils de Phatrès (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 8 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 17).

¹⁵⁷Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 25-30 et 37-42.

¹⁵⁸Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 158, n. 93. Remarques similaires pour le *P.Brit.Mus.* IV 32 dans Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 217-19.

¹⁵⁹Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 249 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 208-10, n^{os} 5, 6 et 9 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23, 96 et 132 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 181 et 210, n^{os} 40-41 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 58, 63, 87, 136, 205, 263, 312-13, 338-39 et 435.

Scribe qui écrivait au nom des 5 phylés des prêtres de Montou-seigneur-d'Hermonthis-Rê-Horakhty (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 8 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 17).

Voir Chapitre 6 H.

146. Pabis (TM Per 14412). Graphies de son nom en démotique : *Pa-by* (*P. Tor. Totoès 1 B*, l. 7).

Père d'Esminis (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 7 et B, l. 8).

147. Esminis¹⁶⁰ (TM Per 8342). Graphies de son nom en démotique : *Ns-Mn* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 7 et B, l. 8).

Fils de Pabis (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 7 et B, l. 8).

Scribe qui écrivait au nom des 5 phylés des prêtres d'Amonrasonthér et des Lagides divinisés (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 7 et B, l. 8).

Membre d'une importante famille de scribes thébains, il semble avoir succédé à son frère Horos (TM Per 15276). Du début de son activité, quelques ostraca nous sont parvenus : O. Stras. Dem. 1611 (07/05/144)¹⁶¹ ; *O.Medin.HabuDem.* 3 (22/08/140), 4 (21/09/140) et 5 (26/10/140)¹⁶² ; *O.Mattha* 23 (25/12/140)¹⁶³ ; *O.Theb.* D 4 et D 61 (les deux datés du 11/04/135)¹⁶⁴. Par la suite, il a rédigé d'autres papyrus que le *P. Tor. Totoès 7 A+B*, lequel demeure le plus ancien qui nous soit parvenu. Les *P.Choach.Survey* 83 (10/09/133), 20 (02/09/127), 22 (23/12/127)¹⁶⁵, 31 A (30/01/124), 41 (07/03/120) et *P.Tor.Amen.* 14 (16/07/118) sont aussi de sa main. D'après les sources disponibles, il semble que son activité se soit déroulée essentiellement sous le règne de Ptolémée VIII Évergète II, à l'exception du

160Lichtheim, *Medinet Habu*, pp. 7-8 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n° 29 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23 et 75 et p. 79, n. 1 ; De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 178 et 209, n° 33 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 116-17 ; Bogaert, *ZPE* 75 (1988), p. 127, n. 64 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 61, n. 24 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 95, 99, 121, 145, 172, 240, 295, 310-11 et 435 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 33-34, 41 et 45.

161Lichtheim, *Medinet Habu*, p. 7. Pour la date, voir De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 457 ; Grieshaber, *Date Converter for Ancient Egypt. Ptolemaic Kings*, <<http://egypt.online-resourcen.de/ptolemies>>.

162Pour les dates, voir De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 155 et 157 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 457 ; Depauw et al., *A chronological survey*, pp. 105-06.

163Pour la date, voir De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 155 et 157 ; Bogaert, *ZPE* 75 (1988), p. 127, n. 64 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 444 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 106.

164Pour la date, voir De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 155 et 157 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 477 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 109.

165L'attribution a été faite par Pestman et al., *Recueil* I, p. 155 et Pestman, *Theban Choachytes*, p. 99, sur la base de la graphie du document, étant donné que la fin en est perdue.

P.Choach.Survey 51 (20/10/114), qui a été cependant écrit à son nom par son fils et mandataire Horos (TM Per 5996)¹⁶⁶, au cours d'une carrière d'environ 24 ans.

- 148. Palous** (TM Per 77541 = 80445). Graphies de son nom en démotique : *Pa-lw* (*P. Tor. Totoès* 53, ll. 15 et 17).

Père de Parès (*P. Tor. Totoès* 53, l. 15) et Aménothès (*P. Tor. Totoès* 53, l. 17).

- 149. Parès**¹⁶⁷ (TM Per 17529). Graphies de son nom en démotique : *Pa-R^c* (*P. Tor. Totoès* 53, l. 15).

Fils de Palous (*P. Tor. Totoès* 53, l. 15), frère d'Aménothès (*P. Tor. Totoès* 53, ll. 15 et 17).

Scribe qui écrivait au nom des 5 phylés des prêtres d'Amonrasonther (*P. Tor. Totoès* 53, l. 15).

D'après les sources publiées à ce jour, le *P. Tor. Totoès* 53 serait le seul texte de sa main.

- 150. Aménothès** (TM Per 77542). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès* 53, l. 17).

Fils de Palous (*P. Tor. Totoès* 53, l. 17), frère de Parès (*P. Tor. Totoès* 53, ll. 15 et 17).

Contresignataire d'un acte rédigé par son frère Parès fils de Palous (*P. Tor. Totoès* 53, l. 17).

- 151. Harmaïs** (TM Per 77567). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-m-ḥb* (*P. Tor. Totoès* 55 A, l. 10).

Père de Phatrès (*P. Tor. Totoès* 55 A, l. 10).

- 152. Phatrès**¹⁶⁸ (TM Per 17557). Graphies de son nom en démotique : *P3-ḥtr* (*P. Tor. Totoès* 55 A, l. 10).

Fils d'Harmaïs (*P. Tor. Totoès* 55 A, l. 10).

Scribe le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès* 55 A, l. 10).

Les seuls autres documents attribués à sa main sur des bases paléographiques, sans que son nom n'y figure, sont les copies *P.Tor.Choach. 2*, qui porte la date du 03/06/118, alors que son

¹⁶⁶Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 223 et II, p. 308, n. 917 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96, n. 2 ; Thissen, *Enchoria* 8 Sonderband (1978), p. 39 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 174, n. g ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 251.

¹⁶⁷El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 219, n° 23 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23 et 92 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 179 et 209, n° 36 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 33 et 45. Pestman, *Marriage*, p. 174 a translittéré le nom *P3-R^c* et n'a pas indiqué le patronyme.

¹⁶⁸El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 206, n° 1 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23 et 126 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 181 et 210, n° 42 ; Pestman, *Theban choachytes*, pp. 283 et 312-13.

original est du 22/05/118, et *P.Choach.Survey* 68, daté du 16/12/099¹⁶⁹.

153. Chestépnachthès (A) (voir paragraphe L plus bas). Graphies de son nom en démotique :

Hnsw-t3y=f-nh̄t̄.t (*P. Tor. Totoès* 4, l. 26 ; *P. Tor. Totoès* 51, T 16 ; *P. Tor. Totoès* 8, l. 9),

Hnsw-t3y=f-nh̄[t̄.t] (*P. Tor. Totoès* 57, l. x+1)

Père d'Harsiésis (A) (*P. Tor. Totoès* 4, l. 26 ; *P. Tor. Totoès* 51, T 16 ; *P. Tor. Totoès* 8, l. 9),

grand-père de Chestépnachthès (B), arrière-grand-père d'Harsiésis (B), Aménothès et Pikos.

Voir paragraphe L plus bas.

154. Harsiésis (A) (voir paragraphe L plus bas). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t*

(*P. Tor. Totoès* 4, l. 26 ; *P. Tor. Totoès* 51, T 16 ; *P. Tor. Totoès* 8, l. 9 ; *P. Tor. Totoès* 37, ll. 15 et

17 ; *P. Tor. Totoès* 12, l. 26 ; *P. Tor. Totoès* 14, l. 27 ; *P. Tor. Totoès* 21 A, l. 24, B, l. 26 et C, l.

25 ; *P. Tor. Totoès* 42, l. 27 ; *P. Tor. Totoès* 22, l. 14 ; *P. Tor. Totoès* 31 A, l. 10 et B, l. 9 ; *P. Tor.*

Totoès 33, l. 10 ; *P. Tor. Totoès* 35 A, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès* 36, l. 31 ; *P. Tor. Totoès* 46,

ll. 17 et 24 ; *P. Tor. Totoès* 57, l. x+2).

Fils de Chestépnachthès (A) (*P. Tor. Totoès* 4, l. 26 ; *P. Tor. Totoès* 51, T 16 ; *P. Tor. Totoès* 8,

l. 9 ; *P. Tor. Totoès* 37, l. 15), père de Chestépnachthès (B) (*P. Tor. Totoès* 37, l. 17 ; *P. Tor.*

Totoès 12, ll. 25-26 ; *P. Tor. Totoès* 14, l. 27 ; *P. Tor. Totoès* 21 A, l. 24, B, l. 26 et C, l. 25 ; *P.*

Tor. Totoès 42, l. 27 ; *P. Tor. Totoès* 22, l. 14 ; *P. Tor. Totoès* 31 A, l. 10 et B, l. 9 ; *P. Tor.*

Totoès 33, l. 10 ; *P. Tor. Totoès* 35 A, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès* 36, l. 31 ; *P. Tor. Totoès* 46,

ll. 17 et 24 ; *P. Tor. Totoès* 57, l. x+2), grand-père d'Harsiésis (B) (*P. Tor. Totoès* 46, ll. 8, 17,

24 et 31), Aménothès (*P. Tor. Totoès* 42, ll. 26-27 et T 1 ; *P. Tor. Totoès* 46, ll. 8-9, 17, 24 et

29) et Pikos (*P. Tor. Totoès* 46, ll. 9, 17, 24 et 32).

Scribe qui a rédigé au nom du serviteur divin féminin de Djémê Senchonsis fille de Spotous

(*P. Tor. Totoès* 4, ll. 26-27 ; *P. Tor. Totoès* 8, l. 9), ensuite du serviteur divin de Djémê

Espmétis fils d'Osoroéris (*P. Tor. Totoès* 37, ll. 15-16).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès* 51, T 16).

Voir paragraphe L plus bas.

¹⁶⁹Pestman, *Theban choachytes*, p. 160, n. h et p. 216, n. g ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 19-22.

155. Chestépnachthès (B) (voir paragraphe L plus bas). Graphies de son nom en démotique :

Hnsw-t3y=f-nḥt.t (*P. Tor. Totoès 37*, l. 17 ; *P. Tor. Totoès 54*, ll. 21 et 24 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 25 et T 2 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 24, B, l. 26 et C, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 26 et T 1 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 24 et T 3 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et B, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 28, 30 et 31 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9, 17, 24, 29 et 31-32 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 8 et 26 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 57*, l. x+2), *Hnsw-t3y=f-nḥt* (*P. Tor. Totoès 47*, l. 9).

Petit-fils de Chestépnachthès (A), fils d'Harsiésis (A) (*P. Tor. Totoès 37*, l. 17 ; *P. Tor. Totoès 12*, ll. 25-26 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 24, B, l. 26 et C, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 42*, ll. 26-27 ; *P. Tor. Totoès 22*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et B, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 31 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 17 et 24 ; *P. Tor. Totoès 57*, l. x+2), mari de Sénésis (*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8), père d'Harsiésis (B) (*P. Tor. Totoès 54*, l. 21 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 28 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8 et 31 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 9), Aménothès (*P. Tor. Totoès 54*, l. 24 ; *P. Tor. Totoès 12*, T 2 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 24 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9 et 29 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 8 et 26 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 6) et Pikos (*P. Tor. Totoès 30*, T 3 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 30 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 9 et 32).

Témoin le 10/12/143 d'un acte écrit par Paès (B) fils de Péteésis (*P. Tor. Totoès 6*, T 3) et le 16/11/101 d'un autre acte écrit par son fils Harsiésis (B) (*P. Tor. Totoès 36*, l. 31).

Contresignataire d'actes rédigés par son père Harsiésis (A) fils de Chestépnachthès (A) (*P. Tor. Totoès 37*, l. 17 ; *P. Tor. Totoès 57*, l. x+2) et par lui-même (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 25-27).

Scribe qui a rédigé au nom du serviteur divin de Djémê Espmétis fils d'Osoroéris (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 25-26 ; *P. Tor. Totoès 14*, ll. 27-28 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 24-25, B, ll. 26-27 et C, ll. 25-26 ; *P. Tor. Totoès 42*, ll. 26-27 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et B, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et B, l. 8), mais agissant aussi en tant que scribe privé (*P.*

Tor. Totoès 22, ll. 14-15).

Jusqu'au 14/01/100, il avait accompli des travaux de rénovation et des dépenses pour le temple d'Hathor et souscrit des documents avec les *presbyteroi* des prêtres et du temple d'Hathor, dont ses trois enfants ont pris la relève. Apparemment, il attendait encore le versement complet des salaires pour ces tâches (*P. Tor. Totoès 46*).

Voir paragraphe L plus bas.

156. Sénésis (TM Per 77591). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Is.t* (*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8).

Femme de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8), mère d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8).

157. Harsiésis (B) (voir paragraphe L plus bas). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 54*, l. 21 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 28 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8 et 31 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 9).

Arrière-petit-fils de Chestéphnachthès (A), petit-fils d'Harsiésis (A) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 8, 17, 24 et 31), fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 54*, l. 21 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 28 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8 et 31 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 9), frère d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9 et 29) et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9 et 32).

Scribe, pastophore d'Amon de Djémê, serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès fils d'Hapou (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 5-8).

Mandataire d'Hathor (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-10 ; *P. Tor. Totoès 47*, ll. 9 et 30).

Scribe qui a rédigé au nom du serviteur divin de Djémê Espmétis fils d'Osoroéris (*P. Tor. Totoès 54*, ll. 21-22 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 28-29).

Le 15/01/100, en compagnie de ses deux frères, il a déclaré aux *presbyteroi* des prêtres et du temple d'Hathor remplir les obligations que son père Chestéphnachthès (B) avait souscrites avec ces derniers - notamment à l'égard de 17 talents, de travaux de rénovation et de dépenses

pour le temple d'Hathor, accomplis par lui et par eux-mêmes - et ce jusqu'à la veille de la rédaction de l'acte. Apparemment, le règlement de la part des *presbyteroi* pour la précédente prise en charge de ces tâches était en cours, mais n'était pas terminé ni pour le père Chestéphnachthès (B) ni pour ses enfants. L'éventuelle amende à payer s'élevait à 30000 deben, correspondant à 100 talents et à 600000 drachmes. À la fin de l'acte, il a ajouté sa signature et donné son consentement aux paroles écrites par son frère Aménothès (*P. Tor. Totoès 46*). Le même jour, en lien avec l'acte précédent, lui et ses frères ont été les bénéficiaires du serment prêté par sept *presbyteroi*, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans leur meilleur intérêt, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Voir paragraphe L plus bas.

158. Aménothès (voir paragraphe L plus bas). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 54*, l. 24 ; *P. Tor. Totoès 12*, T 2 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 24 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8 et 29 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 6).

Arrière-petit-fils de Chestéphnachthès (A), petit-fils d'Harsiésis (A) (*P. Tor. Totoès 42*, ll. 26-27 et T 1 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9, 17, 24 et 29), fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 54*, l. 24 ; *P. Tor. Totoès 12*, T 2 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 24 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9 et 29 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 6) et Sénésis (*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8), frère d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9 et 31) et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-9 et 32).

Témoin le 29/12/114 d'un acte dressé par Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 54*, l. 24), le 21/01/111 et le 26/01/107 de deux actes écrits par Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) (*P. Tor. Totoès 12*, T 2 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 1).

Scribe, pastophore d'Amon de Djémê, serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès fils d'Hapou (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 5-9 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 6-8).

Mandataire d'Hathor (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 8-10 ; *P. Tor. Totoès 47*, ll. 9-10 et 30 ; *P. Tor.*

Totoès 48 A, l. 8 et B, l. 1 ; P. Tor. Totoès 49, ll. 6-7).

Scribe qui a rédigé au nom du serviteur divin de Djémê Espmétis fils d'Osoroéris (*P. Tor. Totoès 30, ll. 24-25 ; P. Tor. Totoès 48 A, ll. 26-27*), mais aussi sous forme privée pour les *presbyteroi* des prêtres d'Hathor (*P. Tor. Totoès 46, ll. 29-30*).

Le 15/01/100, il a dressé l'acte où il proclamait, avec ses deux frères, remplir les obligations que leur père Chestépnachthès (B) avait souscrites avec les *presbyteroi* des prêtres et du temple d'Hathor - notamment à l'égard de 17 talents, de travaux de rénovation et de dépenses pour le temple d'Hathor, effectués par lui et par eux-mêmes - et ce jusqu'au jour précédent l'écriture du document. Il paraît que les *presbyteroi* étaient en train de payer le père Chestépnachthès (B) et ses enfants, mais qu'ils ne l'avaient pas encore entièrement fait pour la période précédente. La sanction évoquée en cas de violation des termes était de 30000 deben, correspondant à 100 talents et à 600000 drachmes (*P. Tor. Totoès 46*). Sans être cité nommément, il a été bénéficiaire avec ses frères, le même jour, du serment prêté par sept *presbyteroi*, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans leur meilleur intérêt, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Le 17/04/100, il a rédigé l'acte de location où les six *presbyteroi* des prêtres d'Hathor, en présence de la déesse, lui ont confié pour cinq ans trois troncs pour les offrandes¹⁷⁰, l'un dans le parvis du temple d'Hathor, les deux autres dans la ville. L'accord l'engageait à utiliser trois quarts des revenus dans des travaux de rénovation et des dépenses habituelles pour le temple : en particulier, de l'or et de l'argent auraient été employés pour dorer la chapelle d'Hathor. S'il s'était soustrait à ses obligations, il aurait dû apporter le registre de compte d'Hathor devant les *presbyteroi* et verser 20 talents, correspondant à 6000 deben et à 120000 drachmes : 10 devant Hathor et 10 pour les holocaustes des souverains (*P. Tor. Totoès 48 A+B*). Sans doute peu après, il a été le destinataire du serment prêté par cinq *presbyteroi* au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou, d'agir dans son meilleur intérêt et de le soutenir pendant les cinq ans de sa charge, ainsi que contre des plaideurs éventuels (*P.*

¹⁷⁰Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

Tor. Totoès 49).

Voir paragraphe L plus bas.

159. Pikos (voir paragraphe L plus bas). Graphies de son nom en démotique : *P3y-k3* (*P. Tor. Totoès 30, T 3 ; P. Tor. Totoès 36, l. 30 ; P. Tor. Totoès 46, ll. 9 et 32).*

Arrière-petit-fils de Chestéphnachthès (A), petit-fils d'Harsiésis (A) (*P. Tor. Totoès 46, ll. 9, 17, 24 et 32*), fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 30, T 3 ; P. Tor. Totoès 36, l. 30 ; P. Tor. Totoès 46, ll. 9 et 32*), frère d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 46, ll. 8-9 et 31*) et Aménothès (*P. Tor. Totoès 46, ll. 8-9 et 29*).

Témoin le 01/10/104 d'un acte écrit par son frère Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 30, T 3*) et le 16/11/101 d'un autre acte écrit par son autre frère Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 36, l. 30*).

Scribe, pastophore d'Amon de Djémê, serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès fils d'Hapou (*P. Tor. Totoès 46, ll. 5-9*).

Mandataire d'Hathor (*P. Tor. Totoès 46, ll. 9-10 ; P. Tor. Totoès 47, ll. 9-10 et 30*).

Le 15/01/100, en compagnie de ses deux frères, il a assuré aux *presbyteroi* des prêtres et du temple d'Hathor de remplir les obligations que son père Chestéphnachthès (B) avait souscrites avec ces derniers - en particulier à l'égard de 17 talents, de travaux de rénovation et de dépenses pour le temple d'Hathor, accomplis par lui et par eux-mêmes - et cela jusqu'à la veille de la rédaction de l'acte. Il semble que le paiement de la main des *presbyteroi* pour la précédente prise en charge de ces tâches était en cours, mais n'était pas terminé ni pour le père Chestéphnachthès (B) ni pour ses enfants. L'éventuelle sanction était fixée à 30000 deben, correspondant à 100 talents et à 600000 drachmes. À la fin de l'acte, il a ajouté sa signature et donné son consentement aux paroles écrites par son frère Aménothès (*P. Tor. Totoès 46*). Sans être cité nommément, il a été bénéficiaire avec ses frères, le même jour, du serment prêté par sept *presbyteroi*, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans leur meilleur intérêt,

sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Voir paragraphe L plus bas.

160. Panouphis (TM Per 77534). Graphies de son nom en démotique : *Pa-nfr* (*P. Tor. Totoès 8*, l. 10).

Contresignataire d'Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8*, l. 10).

161. Panéchetès (TM Per 50765 = 50893 = 50921 = 80455). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-ḥt̄.w* (*P. Tor. Totoès 12*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 6).

Père d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 12*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 6).

On ignore s'il était le même individu (TM Per 77450) ou le grand-père du propriétaire de la mesure pour le blé attesté par le *P. Tor. Totoès 11*, ll. 9-10 : voir Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 22, n. à la l. 9.

162. Imouthès (TM Per 50764 = 50892 = 50920 = 77560). Graphies de son nom en démotique : *Ïy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 12*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 6).

Fils de Panéchetès (*P. Tor. Totoès 12*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 41 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 8 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 6).

Scribe privé le 06/03/111 (*P. Tor. Totoès 41 A*, l. 11).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 8), le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 8) et le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42*, T 6).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc. Il n'est pas certain de pouvoir l'identifier avec le père (TM Per 80414) du Panéchetès (TM Per 77450) propriétaire de la mesure pour le blé attesté par le *P. Tor. Totoès 11*, ll. 9-10 : voir Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j ; Felber,

Ackerpachtverträge, p. 22, n. à la l. 9.

163. Pétoisiris (TM Per 50757 = 50791 = 51003 = 80518). Graphies de son nom en démotique :

P3-dī-Wsīr (*P. Tor. Totoès 12*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 5 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 15).

Père de Psénosiris (*P. Tor. Totoès 12*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 5 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 15).

164. Psénosiris (TM Per 50756 = 50790 = 51002 = 77665). Graphies de son nom en démotique :

P3-šr-Wsīr (*P. Tor. Totoès 12*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 5 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 15).

Fils de Pétoisiris (*P. Tor. Totoès 12*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 5 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 15).

Scribe privé le 16/01/109 (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 26).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 4), le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14*, T 5) et le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33*, T 15).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, p. 12, n. r et pp. 48-49, n. cc.

165. Panas (TM Per 50895 = 50969 = 50975 = 51017 = 78005). Graphies de son nom en

démotique : *Pa-n3* (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 16 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 9 ; *P. Tor. Totoès 25*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 26*, ll. 15 et 20 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 6).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 16 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 9 ; *P. Tor. Totoès 25*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 26*, ll. 15 et 18-19 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 6).

166. Aménothès (TM Per 50894 = 50968 = 50974 = 51016 = 73256). Graphies de son nom en

démotique : *İmn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 16 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 9 ; *P. Tor. Totoès 25*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 26*, ll. 15 et 19 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 1 ; *P. Tor.*

Totoès 35, T 6).

Fils de Panas (*P. Tor. Totoès 45 A, l. 16 ; P. Tor. Totoès 21, T 9 ; P. Tor. Totoès 25, l. 10 ; P. Tor. Totoès 26, ll. 15 et 18-19 ; P. Tor. Totoès 31, T 14 ; P. Tor. Totoès 33, T 1 ; P. Tor. Totoès 35, T 6).*

Scribe privé le 15/07/108 (*P. Tor. Totoès 45 A, l. 16*), le 16/08/105 (*P. Tor. Totoès 25, l. 10*) et autour du 16/08/105 (*P. Tor. Totoès 26, ll. 15-16 et 19-20*).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21, T 9*), le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 14*), le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 1*) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35, T 6*).

Sur ce scribe, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 167-68, p. 181, n. 3 et pp. 192-97.

167. Pasémis (TM Per 50977 = 80463). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 33, T 2 ; P. Tor. Totoès 44, l. 7*).

Père de Paéris (*P. Tor. Totoès 33, T 2 ; P. Tor. Totoès 44, l. 7*).

168. Paéris (TM Per 50976 = 77583). Graphies de son nom en démotique : *Pa-iry* (*P. Tor. Totoès 33, T 2 ; P. Tor. Totoès 44, l. 7*).

Fils de Pasémis (*P. Tor. Totoès 33, T 2 ; P. Tor. Totoès 44, l. 7*).

Scribe privé entre 09/07/106 et 10/01/105 (*P. Tor. Totoès 44, l. 7*).

Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 2*).

Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc.

E. Les agoranomes

169. Hérakleïdès (TM Per 8597). Graphies de son nom en grec : Ἡρακλείδου (*P. Tor. Totoès 9 B, l. 7*).

Agoranome du Peri Thèbes (TM Geo 1690) en 129/128 (*P. Tor. Totoès 9 B*, ll. 7-8).

Les seuls textes qui nous soient parvenus de sa main sont les *P. Tor. Totoès 9* et *P.Choach.Survey 26* du 13/09/126¹⁷¹.

170. Apollonidès (?) (TM Per 4417, à la place du nom lacunaire A..nidès). Graphies de son nom en grec : Ἀπολλωνίδης (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 7).

Sa signature, suivie par l'abréviation du verbe χρηματίζω généralement utilisée par les fonctionnaires préposés à l'agoranomie, a été ajoutée le 07/11/115 au-dessous de deux actes démotiques concernant une vente (*P. Tor. Totoès 10 A+B*), à côté d'un reçu de paiement de l'impôt de mutation à la banque d'Hermonthis, gérée par Ammonios (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 7).

Du point de vue paléographique, les traces se prêteraient à la lecture Ἀμμωνίδης. Cependant, ce nom n'est attesté qu'avec redoublement du μ et lacune de la partie finale, dans deux seuls témoignages datés de 129 après J.-C, se référant probablement à la même personne : voir TM Nam 8492. Étant donné que les éléments clairement identifiables sur le *P. Tor. Totoès 10 C* sont la lettre initiale α et la terminaison en -νίδης, le site *Trismegistos* <http://www.trismegistos.org/nam/list_names.php?language=&god=&type=-%CE%B9%CE%B4%CE%B7%CF%82&comb=AND&search=Search> permet de constater que seuls cinq autres noms correspondent à ces caractéristiques. Deux n'apparaissent qu'une fois dans la documentation (Ἀρρενίδης, « Arrenidès » et Ἀσωνίδης, « Asonidès »), un troisième deux fois (Ἀνδρωνίδης, « Andronidès »), et un quatrième onze (Ἀρχωνίδης / Ἀρχονίδης, « Archonidès ») : de ces quatre noms, seules deux attestations proviennent de la région thébaine et peuvent remonter au II^e siècle avant J.-C. La seule autre possibilité est « Apollonidès » (TM Nam 2141), cité par 19 textes thébains datables du II^e siècle avant J.-C. en plusieurs variantes (Ἐρωλνυτς, Ἐρωλνυδς, Ἐρωλνυδς, Ἀπολλων[εἰ]δης, Ἀπολλωνίδης). Parmi les individus qui portaient ce nom, deux banquiers de Thèbes sont notamment mentionnés, l'un actif en 143 (*O.Bodl. I 63*), l'autre à un moment indéterminé entre 130 et 84 (*O.Theb. III*

171 Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica*, pp. 244-45 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 102.

6) : voir Bogaert, *ZPE* 75 (1988), pp. 125 et 132. Malgré l'absence de rapprochement prosopographique certain avec l'un de ces personnages, la préférence accordée au nom « Apollonidès » semble la plus cohérente avec les données onomastiques actuellement à disposition.

171. Apollonios¹⁷² (TM Per 5542 = 294068). Graphies de son nom en grec : Ἀπολλωνίου (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 43*, l. 10), Ἀπολλωνίου (*P. Tor. Totoès 24 B*, l. 5), Ἀπολλώ(νιος) (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 15 et *B*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, l. 16 ; *P. Tor. Totoès 23 B*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, l. 35).

Préposé à l'agoranomie des Memnoneïa (TM Geo 1341) du Pathyrite (TM Geo 2849) en 110/109 (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 1-2) ; préposé à l'agoranomie des Memnoneïa et de la toparchie inférieure (TM Geo 9149) du Pathyrite en 109/108 (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 1-4) ; préposé à l'agoranomie des Memnoneïa du Pathyrite de la Thébaïde (TM Geo 2982) en 107/106 (*P. Tor. Totoès 23 B*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 5). Les trois variantes indiquent sans doute la même charge officielle.

Agoranome pour les étrangers en 107/106 (*P. Tor. Totoès 43*, ll. 10-11).

Il a été le seul à avoir assumé la charge de « préposé à l'agoranomie » dans les Memnoneïa : au cours des autres périodes, les seuls bureaux agoranomiques étaient ceux d'Hermonthis et de Thèbes, ce qui invite à penser qu'il se soit agi d'un service temporaire¹⁷³. En outre, en 107/106 il est mentionné en tant qu'« agoranome pour les étrangers », à savoir ceux qui n'étaient pas originaires de la ville, une fonction attestée à Thèbes déjà entre 119 et 116 par le *P.Tor.Amen.* 7, ll. 7-8 et par le *P.Tor.Amen.* 8, l. 6¹⁷⁴. Néanmoins, celle-ci n'était pas sa fonction exclusive, étant donné qu'il rédigeait aussi des documents pour des familles installées dans les

¹⁷²Bataille, *Les Memnonia*, p. 54 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica*, pp. 238-41 ; Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 150-52 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), p. 217. Sur le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/5542>>, la référence au *PSI IX 1033*, daté du 03/06/166 apr. J-C. et venant d'Oxyrhynchos, est à supprimer.

¹⁷³Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 21.

¹⁷⁴Pestman, *Amenothès*, p. 54, n. 4.

Memnoneïa depuis des générations, comme celles de Pikos (B) fils de Psenminis (D) et de Totoès fils de Zmanrès (D).

Il a été l'auteur des *P. Tor. Totoès 23* à 1022 et *UPZ II 181* ; en outre, le *P. Tor. Totoès 43* fait référence à un texte écrit par lui¹⁷⁵. Sa graphie est soignée et sa signature combine de manière fort personnelle les lettres grecques¹⁷⁶. Certains indices conduisent à supposer que sa langue maternelle était en réalité l'égyptien¹⁷⁷ : les particularités syntactiques du *P. Tor. Totoès 19 A* ; l'emploi de formes purement nominales à la place du génitif absolu - comme dans le *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 14-15 où l'on se serait attendu davantage à la phrase ὄντων ἀνὰ μέσον σωλήνου ὄντος plutôt qu'à ἥς ἀνὰ μέσον σωλήνος¹⁷⁸ ; ses problèmes à décliner les noms communs et propres¹⁷⁹, ainsi que la syntaxe des cases des formules des *P. Tor. Totoès 23*, *P. Tor. Totoès 15*, *P. Tor. Totoès 24* ; enfin son choix d'omettre les terminaisons grecques de certains noms égyptiens dans le *PSI 1020 A*, l. 3 et B, ll. 1-2.

172. Hermodoros¹⁸⁰ (TM Per 7928). Graphies de son nom en grec : Ἑρμόδωρος (*P. Tor. Totoès 27*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 29 B*, ll. 5 et 12), Ἑρμόδω(ρος) (*P. Tor. Totoès 29 A*, l. 8), Ἑρμοδώρου (*P. Tor. Totoès 27*, l. 2).

Agoranome à Hermonthis (TM Geo 812) du Pathyrite (TM Geo 2849) de la Thébaïde (TM Geo 2982) en 105/104 (*P. Tor. Totoès 27*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 29 A*, l. 5).

Les seuls textes qui nous soient parvenus de sa main sont les *P. Tor. Totoès 27* et *P. Tor. Totoès 29*.

F. Les fermiers des impôts et les banquiers

173. Ammonios (TM Per 6560 = 342890). Graphies de son nom en grec : Ἀμμώνιος (*P. Tor.*

175Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 20.

176Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24, n. 13.

177Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 20.

178Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24, n. 4.

179Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 24, n. à la l. 7 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 20.

180Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica*, pp. 240-43.

Totoès 3 C, l. 5).

Fermier de l'impôt de mutation d'1/20 des Memnoneïa en 171/170, collègue de Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 3 C, l. 5*)

- 174. Thotortaïos** (TM Per 15693 = 342891). Graphies de son nom en grec : Θοτορταῖος (*P. Tor. Totoès 3 C, l. 5*).

Fermier de l'impôt de mutation d'1/20 des Memnoneïa en 171/170, collègue d'Ammonios (*P. Tor. Totoès 3 C, l. 5*).

- 175. Apollonios** (TM Per 5487). Graphies de son nom en grec : Ἀπολλωνίου (*P. Tor. Totoès 6 C, l. 1*).

Fermier de l'impôt de mutation d'1/20 en 143/142, probablement à Hermonthis, et collègue de Ptolémaïos (*P. Tor. Totoès 6 C, l. 1*)

- 176. Ptolémaïos** (TM Per 13019). Graphies de son nom en grec : Πτολεμαίου (*P. Tor. Totoès 6 C, l. 1*).

Fermier de l'impôt de mutation d'1/20 en 143/142, probablement à Hermonthis, et collègue d'Apollonios (*P. Tor. Totoès 6 C, l. 1*).

- 177. Ammonios** (TM Per 393). Graphies de son nom en grec : Ἀμμώνιος (*P. Tor. Totoès 6 C, l. 2*).

Contrôleur du bordereau de versement d'Apollonios et Ptolémaïos, fermiers de l'impôt de mutation d'1/20 en 143/142, probablement à Hermonthis, (*P. Tor. Totoès 6 C, l. 2*). Il n'est pas possible de savoir avec certitude si en 115/114 il a gardé la même fonction (TM Per 4830) ou s'il est devenu banquier en chef à Hermonthis (TM Per 4817).

- 178. Hermophilos** (TM Per 7957). Graphies de son nom en grec : Ἑρμόφιλος (*P. Tor. Totoès 6 C, ll. 1 et 5*).

Banquier à la tête de la banque d'Hermonthis en 143/142 (*P. Tor. Totoès 6 C, ll. 1 et 5*).

Un autre texte qui témoigne de son activité est le *O.Theb. G 2*.

- 179. Memnon** (TM Per 10321). Graphies de son nom en grec : Μέμνωνος (*P. Tor. Totoès 10 C, l. 2*).

Fermier de l'impôt de mutation d'1/10 en 115/114, probablement à Hermonthis, et collègue d'Hermias (*P. Tor. Totoès 6 C*, ll. 1-2)

180. Hermias (TM Per 7880). Graphies de son nom en grec : Ἑρμίου (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 2).

Fermier de l'impôt de mutation d'1/10 en 115/114, probablement à Hermonthis, et collègue de Memnon (*P. Tor. Totoès 6 C*, ll. 1-2).

181. Ammonios (TM Per 4830). Graphies de son nom en grec : Ἀμμώνιος (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 2).

Contrôleur du bordereau de versement de Memnon et Hermias, fermiers de l'impôt de mutation d'1/10 en 115/114, probablement à Hermonthis, (*P. Tor. Totoès 6 C*, l. 2). Il n'est pas possible de savoir avec certitude s'il s'agit de la même personne que le contrôleur en 143/142 (TM Per 393), qui aurait gardé son poste pendant presque trente ans.

182. Ammonios (TM Per 4817). Graphies de son nom en grec : Ἀμμώνιος (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 1), Ἀμμώ(νιος) (*P. Tor. Totoès 10 C*, l. 5).

Banquier à la tête de la banque d'Hermonthis en 115/114 (*P. Tor. Totoès 6 C*, ll. 1 et 6). On ne peut pas savoir avec certitude s'il s'agit de la même personne que le contrôleur en 143/142 (TM Per 393), qui aurait accédé aux échelons supérieurs à sa fonction précédente.

183. Psenchonsis (TM Per 15133). Graphies de son nom en grec : Ψενχώ(νσιος) (*P. Tor. Totoès 29 C*, l. 2).

Fermier de l'impôt de mutation d'1/10 en 105/104, probablement à Hermonthis, (*P. Tor. Totoès 29 C*, l. 2)

184. Hérakleïdès (TM Per 8574). Graphies de son nom en grec : Ἡρα(κλείδης) (*P. Tor. Totoès 29 C*, l. 3).

Contrôleur du bordereau de versement de Psenchonsis, fermiers de l'impôt de mutation d'1/10 en 105/104, probablement à Hermonthis, (*P. Tor. Totoès 29 C*, ll. 2-3).

185. Dionysios (TM Per 7312). Graphies de son nom en grec : Διονύ(σιος) (*P. Tor. Totoès 29 C*, l. 2), Δι(ονύσιος) (*P. Tor. Totoès 29 C*, l. 8).

Banquier à la tête de la banque d'Hermonthis en 105/104 (*P. Tor. Totoès 29 C*, ll. 2 et 8).

G. Les prêtres éponymes

186. Nymphion (TM Per 80428). Graphies de son nom en démotique : *Nmpy3n* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Père de Charilaos (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

187. Charilaos (TM Per 77473). Graphies de son nom en démotique : *Ghryl3n* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Fils de Nymphion (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Prêtre du culte dynastique d'Alexandre aux dieux Épiphanes à Alexandrie en 188/187 (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

188. Timolaos (TM Per 77474). Graphies de son nom en démotique : *Tyml^ls^l* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Père de Karneïs (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Lecture du nom proposée par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, par Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ainsi que par Botti, *L'Archivio demotico* I, p. 26. Cependant, la graphie de la fin du nom ne correspond à aucune ligature du *s* avec le déterminatif, comme on peut le voir à la même ligne et à la suivante pour les anthroponymes *Grn3s*, *Prygtmws* et *Ptlwmys*. Bien que les terminaisons des noms *Ghryl3n*, *Nmpy3n* et *Hyrn* dans ce même protocole ne lui soient pas parfaitement superposables, la fin du patronyme de la canéphore ressemble plutôt au groupe *n* plus déterminatif. On peut notamment voir l'affinité entre les deux monolittères à la fin du nom d'une part et les signes *rn* de *Grn3s* (le nom qui le précède) d'autre part. Cependant ces derniers sont ligaturés, alors que dans le patronyme en question, le *ductus* a été interrompu pour ajouter le petit trait au milieu qui permet de distinguer le monolittère *l* du *r*.

Le P. Mich. Inv. 928 A serait le seul texte grec témoignant des prêtrises de l'an 18 de Ptolémée VI Philomètor (188/187) et permettant de confirmer ou abandonner la translittération *Tymls*. Or la transcription de ce patronyme qu'en a tirée Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99 est Τιμολάωο celle de Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et de Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 22, n° 103 est Τιμόλαωο. Dans les deux cas, les points au-dessous des lettres signalent que la lecture de la fin du nom n'est pas sûre : il y aurait donc la possibilité de songer à une graphie démotique *Tymln* dans le *P. Tor. Totoès 2*, à laquelle pourrait correspondre en grec Τιμολέων dans le P. Mich. Inv. 928 A. Quoi qu'il en soit, dans l'attente de la publication de ce dernier document (qui est probablement en cours de réalisation, puisque l'accès à la photographie en ligne est limité sur le site *Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan*, <http://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-5594/928AR.TIF?lasttype=boolean;lastview=thumbnail;resnum=1;size=20;sort=apis_inv;start=1;subview=detail;view=entry;rgn1=apis_inv;q1=P.Mich.Inv.%2520928>), il est plus prudent de s'en tenir à la lecture et à la transcription « Timolaos » de Thompson et Botti.

189. Karneïs (TM Per 9631). Graphies de son nom en démotique : *Grn3s* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Fille de Timolaos (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Athlophore de Bérénice Évergète à Alexandrie en 188/187 (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

190. Praxitimos (TM Per 41692). Graphies de son nom en démotique : *Prygstmws* (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Père de Galatée (*P. Tor. Totoès 2*, l. 1).

Les translittérations *Qrtytmws* / *Grtytmws* et la transcription « Kratidémós » ont été données par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, par Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et par Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 26-27. Cependant, celles-ci ne s'accordaient pas à Πραξίτιμος, le père de la canéphore attestée par le P. Mich. Inv. 928 A : Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p.

49, n° 16 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 23, n° 103. Elles ont été corrigées par Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 44, Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 7, p. 466 et par Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 364 (ces deux derniers ont mis le s du milieu en lacune). Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 98 et 110, ont opté pour *Prygtsmws* ; le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/ref/69817>> pour *Prygtmws*.

191. Galatée (TM Per 6720). Graphies de son nom en démotique : *Glt̄3* (*P. Tor. Totoès* 2, l. 1).

Fille de Praxitimos (*P. Tor. Totoès* 2, l. 1).

Canéphore d'Arsinoé II Philadelphie à Alexandrie en 188/187 (*P. Tor. Totoès* 2, l. 1).

Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45, Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 et Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 26-27 ont fourni la translittération *Gls* et les transcriptions « Kalis (?) / Kalès ». Néanmoins, celles-ci leur posaient le problème de ne pas correspondre à Γαλατεία, la canéphore attestée par le P. Mich. Inv. 928 A : Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 41, n° 99 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 23, n° 103. Elles ont depuis été corrigées par Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 44, Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 80 et 115, Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 14, p. 1041 ainsi que par Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 364.

192. Ptolémaïos (TM Per 12779). Graphies de son nom en démotique : *Ptlwm̄ys* (*P. Tor. Totoès* 2, l. 2).

Père d'Eirène (*P. Tor. Totoès* 2, l. 2).

193. Eirène (TM Per 7647). Graphies de son nom en démotique : *Hyr̄n* (*P. Tor. Totoès* 2, l. 2).

Fille de Ptolémaïos (*P. Tor. Totoès* 2, l. 2).

Prêtresse d'Arsinoé III Philopator à Alexandrie en 188/187 (*P. Tor. Totoès* 2, l. 2).

194. Sosos (TM Per 41570). Graphies de son nom en démotique : *S3s* (*P. Tor. Totoès* 3 A, l. 2 et B, l. 2).

Père d'Hippalos (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 2 et B, l. 2*).

- 195. Hippalos** (TM Per 18). Graphies de son nom en démotique : *Hyplws* (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 2 et B, l. 2*).

Fils de Sosos (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 2 et B, l. 2*).

Prêtre à Ptolémaïs en 171/170 à la fois de Ptolémée I^{er} Sôter et de Ptolémée V Épiphane Euchariste (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 2 et B, l. 2*).

- 196. Dosithéos** (TM Per 21). Graphies de son nom en démotique : *Thsyths* (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 3 et B, l. 3*).

Père de Kinéas (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 3 et B, l. 3*).

- 197. Kinéas** (TM Per 20). Graphies de son nom en démotique : *Gn3s* (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 3 et B, l. 3*).

Fils de Dosithéos (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 3 et B, l. 3*).

Prêtre à Ptolémaïs en 171/170, à la fois du souverain au pouvoir Ptolémée VI Philomètor, et de sa mère Cléopâtre I^{re} (*P. Tor. Totoès 3 A, l. 3 et B, l. 3*).

- 198. Stratonikos** (TM Per 77502, à la place du nom Stratoniké). Graphies de son nom en démotique : *3strtnyg3* (*P. Tor. Totoès 51, l. 1*).

Père de Démétrios (*P. Tor. Totoès 51, l. 1*).

Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 29, n° 55, ainsi que Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 53, n° 38, et Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 12 et p. 50, n° 134 et n. 3, ont pris l'aleph final du nom démotique pour l'indication du genre féminin et l'ont transcrit en conséquence « Stratoniké », tout en remarquant la singularité de l'indication du matronyme à la place du patronyme.

- 199. Démétrios** (TM Per 6921). Graphies de son nom en démotique : *Tmtrys* (*P. Tor. Totoès 51, l. 1*).

Fils de Stratonikos (*P. Tor. Totoès 51, l. 1*).

Prêtre du culte dynastique d'Alexandre aux dieux Philomètors, à Alexandrie en 153/152 (*P.*

Tor. Totoès 51, ll. 1-2).

200. Dioskouridès (TM Per 77503). Graphies de son nom en démotique : *Tysqwryts* (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

Père d'Eirène (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

201. Eirène (TM Per 7644). Graphies de son nom en démotique : *Hyrn3* (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*
Fille de Dioskouridès (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

Athlophore de Bérénice Évergète à Alexandrie en 153/152 (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

202. Ptolémaïos (TM Per 77504). Graphies de son nom en démotique : *Ptlwmys* (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

Père de Kléopâtra (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

203. Kléopâtra (TM Per 9755). Graphies de son nom en démotique : *Glwptr* (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

Fille de Ptolémaïos (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

Canéphore d'Arsinoé II Philadelphie à Alexandrie en 153/152 (*P. Tor. Totoès 51, l. 2).*

204. Timoklès (TM Per 77515). Graphies de son nom en démotique : *Tymkls* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 1 et B, l. 2).*

Père de Timoklès (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 1 et B, l. 2).*

205. Timoklès (TM Per 14242). Graphies de son nom en démotique : *Tymkls* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 1 et B, l. 2).*

Fils de Timoklès (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 1 et B, l. 2).*

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée I^{er} Sôter (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 1 et B, l. 2).*

206. Ptolémaïos (TM Per 77516). Graphies de son nom en démotique : *Ptlwmys* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2).*

Père d'Apollonios (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2).*

207. Apollonios (TM Per 5396). Graphies de son nom en démotique : *3pwlnys* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2).*

Fils de Ptolémaïos (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée VIII, dans ce cas appelé « le dieu Épiphanes Sôter Euchariste » (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

208. Sarapion (TM Per 41673). Graphies de son nom en démotique : *Srpy3n* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

Père d'Apollonios (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

209. Apollonios (TM Per 5404). Graphies de son nom en démotique : *3pwnys* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

Fils de Sarapion (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée II Philadelphe (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

210. Pénéménès (TM Per 77517). Graphies de son nom en démotique : *Pnmns* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

Père d'Hermias (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 2 et B, l. 2).

Botti, *L'archivio demotico* I, p. 79, a correctement translittéré ce patronyme dans le texte du *P. Tor. Totoès 7 B*. Dans le protocole du *P. Tor. Totoès 7 A*, l'auteur l'a pourtant lu *Phmns*, et a proposé pour les deux documents la traduction « Phemnasis » (*Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/901>>), qui n'est ni attestée au II^e siècle av. J.-C, ni écrite de cette manière en démotique. Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, pp. 32 et 35, n° 22, a opté pour la translittération *Phmnys*, en admettant comme possible la version *Pnmnys*. Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, a proposé soit la version *Phmnys*, avec les traductions « Phemnnae » ou « Phemnasis » suivies par un point d'interrogation, soit l'alternative *Pnmnys*, traduite par « Pnemenis ». El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n. 65, a translittéré le nom *Phlny*. Voir Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 7, p. 464 ; Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 50, n° 153 bis et p. 110 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79.

211. Hermias (TM Per 7861). Graphies de son nom en démotique : *Hrmy3s* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l.

2 et B, l. 2).

Fils de Pénéménès (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2*).

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée III Évergète (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2*).

212. Apollonios (TM Per 77518). Graphies de son nom en démotique : *Ἀπωλινυς* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2*).

Père de Paniskos (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2*).

213. Paniskos (TM Per 11389). Graphies de son nom en démotique : *Πνυσικως* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2*).

Fils d'Apollonios (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2*).

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée IV Philopator (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 2*).

214. Sarapion (TM Per 77519). Graphies de son nom en démotique : *Σαρπηζην* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 3*).

Père de Dorion (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 3*).

215. Dorion (TM Per 7527). Graphies de son nom en démotique : *Δωριζην* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 3*).

Fils de Sarapion (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 3*).

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée V Épiphane Euchariste (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 3*).

216. Alkaïos (TM Per 4447, à la place du nom Aglaos). Graphies de son nom en démotique : *Ἀλκῆις* (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 3*).

Père de Théoklès (*P. Tor. Totoès 7 A, l. 2 et B, l. 3*).

On opte pour la transcription de Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, d'El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n. 65, de Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 77-80, de Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis et p. 109 et de Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149 (bien que le premier et les deux derniers ouvrages l'aient proposée avec un point

d'interrogation), en considérant le démotique *3lkys*, attesté seulement par le *P. Tor. Totoès 7 A+B*, comme correspondant au grec Ἀλκαῖος (*NB*, p. 20). Sur la transcription en démotique *-ys* du groupe grec *-αιος* à la fin des noms propres, voir Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 155. Il paraît ainsi logique d'attribuer cette graphie au nom Alkaïos (*Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/1903>>), plutôt que de la considérer comme une des variantes de l'anthroponyme Aglaos, à côté de *3grys* : *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/1796>>. Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch I*, 1, p. 36, ont répertorié sous la même entrée *3lkys* et *3grys*, en proposant Ἀγλαός et Ἀλκαῖος comme homologues possibles en grec.

217. Théoklès (TM Per 8932). Graphies de son nom en démotique : *Thwkl̄s* (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 2 et B, 1. 3).

Fils d'Alkaïos (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 2 et B, 1. 3).

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée VI Philomètor (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 2 et B, 1. 3).

218. Protarchos (TM Per 77520). Graphies de son nom en démotique : *Prtr̄qws* (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 3 et B, 1. 3).

Père de Ptolémaïos (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 3 et B, 1. 3).

219. Ptolémaïos (TM Per 12877). Graphies de son nom en démotique : *Pṯl̄wmys* (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 3 et B, 1. 3).

Fils de Protarchos (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 3 et B, 1. 3).

Prêtre à Ptolémaïs en 138/137 de Ptolémée Eupator (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 3 et B, 1. 3).

220. Hérakleïdès / Hérakleïtos (TM Per 41715). Graphies de son nom en démotique : *Hrklyt* (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 3 et B, 1. 3).

Père de Béréniké (*P. Tor. Totoès 7 A*, 1. 3 et B, 1. 3).

Malgré le choix en faveur d'Hérakleïtos fait par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, par El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, par Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56 et 114, n° 149, par Botti,

L'archivio demotico I, pp. 77-80 et sur le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/41715>>, ou bien d'Hérakleïdès de la part de Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79, il n'est guère possible de se décider sûrement en faveur de l'un ou de l'autre. Voir Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis, p. 87 et p. 113 ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 10, pp. 732-33 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149.

221. Béréniké (TM Per 6637). Graphies de son nom en démotique : *Brnyk3* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

Fille d'Hérakleïdès / Hérakleïtos (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

Prêtresse à Ptolémaïs en 138/137 de la souveraine Cléopâtre II « sa soeur » (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

222. Straton (TM Per 77521). Graphies de son nom en démotique : *Strtn* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

Père de Diogénis (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

223. Diogénis (TM Per 7125, à la place du nom Diognis). Graphies de son nom en démotique : *Ty3gnys* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

Fille de Straton (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

Prêtresse à Ptolémaïs en 138/137 de la souveraine Cléopâtre III « sa femme » (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 3).

Diogénis (TM Nam 2790), employé par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, par El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, par Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149, par Botti, *L'archivio demotico* I, p. 77 et par Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149, et Diognis (TM Nam 2789), utilisé par Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis, p. 83 et p. 116, ne sont que deux transcriptions légèrement différentes du même nom féminin. Pour les anthroponymes *Ty3gn3s* du *P.Brit.Mus.* IV 10 et *Ty3gnys* du *P.Brit.Mus.* IV 28

(Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1254 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 70), Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, pp. 42 et 70 a opté pour la seconde version, alors que le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2790>> penche pour la première. D'ailleurs, pour le nom Diognis, le même site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2789>> donne le démotique *Tyβgnys* du *P. Tor. Totoès 7 A+B* comme seule occurrence. Comme indiqué par Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1254, le nom Δίωγνις n'est qu'une reconstitution moderne : il est donc préférable de la rejeter et de conserver la transcription Diogénis issue du seul nom attesté en grec, Διογενίς.

224. Apollonios (TM Per 77522). Graphies de son nom en démotique : *βpwnyns* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et B, ll. 3-4).

Père de Démétria (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et B, ll. 3-4).

225. Démétria (TM Per 6853, à la place du nom Démétrios). Graphies de son nom en démotique : *Tmtryβ* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et B, ll. 3-4).

Fille d'Apollonios (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et B, ll. 3-4).

Prêtresse à Ptolémaïs en 138/137 de la souveraine Cléopâtre III « sa fille » (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et B, ll. 3-4).

Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 76-81, a correctement transcrit dans les traductions le nom de cette prêtresse (dont le sexe est confirmé par le signe suivant, *ta*, employé uniquement pour la filiation des femmes), mais l'a translittéré par deux formes, *Tmtrys* dans l'acte de vente, *Tymtrys* dans l'acte de cession, dotées d'un -s final qui les ferait correspondre plutôt au masculin Démétrios (Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 116 ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1282 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/name/2734>>). Sur la transcription en démotique -yβ du groupe grec -ια à la fin des noms propres, voir Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 151. Sur la correction de *Tmtrys* et *Tymtrys* en *Tmtryβ* dans le *P. Tor. Totoès 7 A+B*, voir

Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 32, n° 22 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 53 ; Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 50, n° 153 bis ; Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 17, p. 1281 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-79. El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n. 65, a translittéré *Tmtly3*.

226. Nikostratos (TM Per 77523). Graphies de son nom en démotique : *Nyqstrtws* (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

Père de Nikostrate (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

227. Nikostrate (TM Per 10847). Graphies de son nom en démotique : *Nyqstrt* (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3), *Nyqstrt3* (*P. Tor. Totoès* 7 B, l. 4)

Fille de Nikostratos (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

Prêtresse à Ptolémaïs en 138/137 de la souveraine Cléopâtre I^{re} Épiphanè « la mère » (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

228. Stratonikos (TM Per 80442). Graphies de son nom en démotique : *Strtnyqws* (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

Grand-père de Ménophila, père de Ménentratos (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

229. Ménentratos (TM Per 77524, à la place du nom Ménandros). Graphies de son nom en démotique : *Mnntrtws* (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

Père de Ménophila, fils de Stratonikos (*P. Tor. Totoès* 7 A, l. 3 et B, l. 4).

Dans cette graphie, assez claire, ce patronyme n'est attesté que par le *P. Tor. Totoès* 7 A+B.

Aucune correspondance certaine avec un nom grec ne peut être proposée, comme semblent le confirmer Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 35, n° 22, Clarysse et Van Der Veken, *The Eponymous Priests*, p. 51, n° 153 bis et

p. 111 et Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 8, p. 594. Malgré tout, plutôt que la

transcription « Ménandros », proposée dans *Trismegistos*,

<<http://www.trismegistos.org/namevariant/25165>>, ou « Ménestratos », chiosie par Ijsewijn,

De Sacerdotibus, pp. 55-56, n° 149, ou encore « Ménestartos », employée avec un point d'interrogation par Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 149, il me semble préférable d'adhérer au « Ménentratos » proposé dans l'acte de vente par Botti, *L'archivio demotico I*, p. 77 (en laissant de côté « Ménentertos », donné aussi par Botti, *L'archivio demotico I*, p. 81, pour le même personnage dans la traduction de l'acte de cession).

230. Ménophila (TM Per 10424). Graphies de son nom en démotique : *Mnphyl3* (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 4)

Fille de Ménentratos, petit-fille de Stratonikos (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 3 et *B*, l. 4).

Canéphore d'Arsinoé II Philadelphie à Ptolémaïs en 138/137 (*P. Tor. Totoès 7 A*, ll. 3-4 et *B*, l. 4).

H. Les serviteurs divins de Djémê

231. Espmétis (A) (TM Per 77901). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3-mtre* (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et *B*, l. 8).

Grand-père d'Espmétis (B), père d'Osooroéris dit Aménothès (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et *B*, l. 8).

232. Osooroéris dit Aménothès (TM Per 11122). Graphies de son nom en démotique : *Wsir-wr dd.t̄ n=f Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et *B*, l. 8), *Wsir-wr* (*P. Tor. Totoès 37*, l. 15 ; *P. Tor. Totoès 54*, l. 22 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 25, *B*, l. 26 et *C*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et *B*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et *B*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 29 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 27).

Fils d'Espmétis (A) (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et *B*, l. 8), père d'Espmétis (B) (*P. Tor. Totoès 37*, l. 15 ; *P. Tor. Totoès 54*, l. 22 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 25, *B*, l. 26 et *C*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et *B*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et *B*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 36*,

ll. 28-29 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 27).

Serviteur divin de Djémê (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et *B*, l. 8).

233. Espmétis (B) (TM Per 8034). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3-mtre* (*P. Tor. Totoès 37*, l. 15 ; *P. Tor. Totoès 54*, l. 22 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 25, *B*, l. 26 et *C*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et *B*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et *B*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 27), *Ns-p3-mtr* (*P. Tor. Totoès 36*, l. 28).

Petit-fils d'Espmétis (A), fils d'Osoroéris dit Aménothès (*P. Tor. Totoès 37*, l. 15 ; *P. Tor. Totoès 54*, l. 22 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 25, *B*, l. 26 et *C*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et *B*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et *B*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 28-29 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 27).

Serviteur divin de Djémê (*P. Tor. Totoès 37*, l. 15 ; *P. Tor. Totoès 54*, l. 22 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 14*, ll. 27-28 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 25, *B*, ll. 26-27 et *C*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et *B*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et *B*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 28-29 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 27).

234. Spotous (TM Per 13662). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3y=w-t3.wy* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et *B*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 9).

Père de Senchonsis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et *B*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 9).

Père divin et serviteur divin (*P. Tor. Totoès 4*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et *B*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 9).

235. Senchonsis (TM Per 13443). Graphies de son nom en démotique : *T3-šr.t-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et *B*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et *B*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 9).

Fille de Spotous (*P. Tor. Totoès 4*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 9).

Femme dotée, fille de prêtre d'Amon, serviteur divin féminin de Djémê (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 26-27 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 9).

I. Les presbyteroi des prêtres d'Hathor

236. Chesthotès (TM Per 77584 = 80417). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwtj* (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11).

Grand-père de Chesthotès, père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3) et Snachomneus l'aîné (*P. Tor. Totoès 46*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11).

237. Aménothès (TM Per 77459). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3), frère de Snachomneus l'aîné.

Presbyteros des prêtres d'Hathor le 15/07/108 (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 2-3).

Le 15/07/108, avec trois collègues, il a assisté en tant que *presbyteros* aux accords entre Aménothès (A) fils de Snachomneus et Totoès fils de Zmanrès (D), ayant pour but la vente de la moitié d'une maison et d'une cour (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 1-4).

238. Snachomneus l'aîné (TM Per 16943 = 77590). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw p3 c3* (*P. Tor. Totoès 46*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11), *Ns-n3y=w-Ḥmn.w 'p3 c3'* (*P. Tor. Totoès 47*, l. 1), *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw* (*P. Tor. Totoès 47*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 3)

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 46*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11), frère d'Aménothès, père de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 47*, ll. 1 et 7 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 3).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès*

46, ll. 10-12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11).

Presbyteros du temple et des prêtres d'Hathor le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 12-15) et le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-13).

Le 15/01/100, avec cinq collègues, il a approuvé la dévolution des fonctions de mandataire entre Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*).

Le 17/04/100, avec cinq collègues et en présence de la déesse, il a donné en location pour cinq ans trois troncs pour les offrandes à Aménothès fils de Chestéphnachthès (B)¹⁸¹ (*P. Tor. Totoès 48 A+B*).

239. Chesthotès (TM Per 17198). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 47*, ll. 1 et 7 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 3).

Petit-fils de Chesthotès, fils de Snachomneus l'aîné (*P. Tor. Totoès 47*, ll. 1 et 7 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 3).

Le 15/01/100, en lien avec l'acte de dévolution des fonctions *P. Tor. Totoès 46*, il a prêté serment avec six collègues, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor en évitant les amendes à sa charge, ainsi que dans l'intérêt de ses mandataires, à savoir Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) et ses frères, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Autour du 17/04/100, en rapport avec l'acte de location *P. Tor. Totoès 48 A*, avec quatre collègues il a prêté serment au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou, d'agir dans le meilleur intérêt du temple et du locataire et mandataire d'Hathor Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), et de soutenir ce dernier pendant les cinq ans de sa charge sans nommer personne d'autre à sa place, mais au contraire en le défendant contre des plaideurs éventuels (*P. Tor. Totoès 49*).

Sur cet individu, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 171, n° 12.

¹⁸¹Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

240. Aménothès (TM Per 43453 = 50985 = 51027 = 77585 = 80418). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 11 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 13 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 2).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 11) et Pagonis (*P. Tor. Totoès 46*, l. 13 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 2).

241. Psenmonthès (TM Per 43452 = 50984 = 51026 = 77460). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 11).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 12 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 11), frère de Pagonis.

Presbyteros des prêtres d'Hathor le 15/07/108 (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 2-3).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30*, T 12), le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33*, T 6) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35*, T 11).

Le 15/07/108, avec trois collègues, il était présent en qualité de *presbyteros* lors des accords entre Aménothès (A) fils de Snachomneus et Totoès fils de Zmanrès (D), ayant pour bout la vente de la moitié d'une maison et d'une cour (*P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 1-4).

Sur ce personnage, voir Pestman, *Amenothès*, p. 159, n° 17 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 171, n° 5.

242. Pagonis (TM Per 16973). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 46*, l. 13 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 2).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 46*, l. 13 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 2), frère de Psenmonthès.

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-13 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12).

Presbyteros du temple et des prêtres d'Hathor le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 13-15) et le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 12-13).

Le 15/01/100, avec cinq collègues, il a approuvé la dévolution des fonctions de mandataire entre Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*). Le même jour, en lien avec cet acte, il a prêté serment avec six collègues, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor en évitant les amendes à sa charge, ainsi que dans l'intérêt de ses mandataires, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Le 17/04/100, avec cinq collègues et en présence de la déesse, il a donné en location pour cinq ans trois troncs pour les offrandes à Aménothès fils de Chestépnachthès (B)¹⁸² (*P. Tor. Totoès 48 A+B*). Pour ratifier l'acte précédent, avec quatre collègues il a prêté serment au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou, d'agir dans le meilleur intérêt du temple et d'Aménothès fils de Chestépnachthès (B), et de soutenir ce dernier pendant les cinq ans de sa charge sans nommer personne d'autre à sa place, mais au contraire en le défendant contre des plaideurs éventuels (*P. Tor. Totoès 49*).

243. Psenminis (TM Per 77588 = 79686 = 80419 = 80461 = 348793). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 5). En grec : Ψεμίνιος (*P. Tor. Totoès 19*, ll. 13-14), Ψεμμίνιος (*P. Tor. Totoès 19*, ll. 16-17).

Père d'Onnophris (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 19*, ll. 13-14 et 16-17 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, ll. 4-5 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 5) et Pétepsaïs (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 4).

Ce personnage correspond au n° 271.

¹⁸²Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

244. Pétepsaïs (TM Per 77461). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-p3-š3y* (*P. Tor. Totoès 45 A, l. 4*).

Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 45 A, l. 4*), frère d'Onnophris.

Presbyteros des prêtres d'Hathor le 15/07/108 (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 2-4*).

Le 15/07/108, avec trois collègues, il était témoin en tant que *presbyteros* des accords entre Aménothès (A) fils de Snachomneus et Totoès fils de Zmanrès (D) visant à la vente de la moitié d'une maison et d'une cour (*P. Tor. Totoès 45 A, ll. 1-4*).

Sur ce personnage, voir Pestman, *Amenothès*, p. 159, n. 16 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 171, n° 7.

245. Téos (TM Per 77586). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 46, l. 14 ; P. Tor. Totoès 47, l. 4 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 12 ; P. Tor. Totoès 49, l. 2*).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 46, ll. 13-14 ; P. Tor. Totoès 47, l. 4 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 12 ; P. Tor. Totoès 49, l. 2*).

246. Aménothès (TM Per 16742). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 46, l. 13 ; P. Tor. Totoès 47, l. 4 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 12 ; P. Tor. Totoès 49, l. 2*).

Fils de Téos (*P. Tor. Totoès 46, ll. 13-14 ; P. Tor. Totoès 47, l. 4 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 12 ; P. Tor. Totoès 49, l. 2*).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 46, ll. 10-13 ; P. Tor. Totoès 48 A, ll. 10-12*).

Presbyteros du temple et des prêtres d'Hathor le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 46, ll. 13-15*) et le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A, ll. 12-13*).

Scribe privé le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 47, l. 27*).

Le 15/01/100, avec cinq collègues, il a approuvé la dévolution des fonctions de mandataire entre Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*). Le même jour, en lien avec cet acte, il a prêté serment avec six collègues, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans le meilleur intérêt du temple

d'Hathor en évitant les amendes à sa charge, ainsi que dans l'intérêt de ses mandataires, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Le 17/04/100, avec cinq collègues et en présence de la déesse, il a donné en location pour cinq ans trois troncs pour les offrandes à Aménothès fils de Chestépnachthès (B)¹⁸³ (*P. Tor. Totoès 48 A+B*). Pour ratifier l'acte précédent, avec quatre collègues il a prêté serment au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou, d'agir dans le meilleur intérêt du temple et d'Aménothès fils de Chestépnachthès (B) et de soutenir ce dernier pendant les cinq ans de sa charge sans nommer personne d'autre à sa place, mais au contraire en le défendant contre des plaideurs éventuels (*P. Tor. Totoès 49*).

247. Parès (TM Per 77587). Graphies de son nom en démotique : *Pa-R^c* (*P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 5).

Père de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 5).

248. Thotsytmis (TM Per 16813). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 5).

Fils de Parès (*P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 5).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-14).

Presbyteros du temple et des prêtres d'Hathor le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 14-15).

Le 15/01/100, avec cinq collègues, il a approuvé la dévolution des fonctions de mandataire entre Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*). Le même jour, en lien avec cet acte, il a prêté serment avec six collègues, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor en évitant les amendes à sa charge, ainsi que dans l'intérêt de ses mandataires, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

249. Pikos (TM Per 77592 = 80464). Graphies de son nom en démotique : *P3y-k3* (*P. Tor. Totoès 47*, l. 6), *P3-k3* (*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 4).

¹⁸³Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

Père de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 47*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 4).

250. Zmanrès (TM Per 16806 = 77589). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m^{3c}.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 47*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 4).

Fils de Pikos (*P. Tor. Totoès 47*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 4).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11).

Presbyteros des prêtres d'Hathor le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 11-13).

Le 15/01/100, en lien avec l'acte de dévolution des fonctions *P. Tor. Totoès 46*, il a prêté serment avec six collègues, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor en évitant les amendes à sa charge, ainsi que dans l'intérêt de ses mandataires, à savoir Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) et ses frères, sans entrâver leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Le 17/04/100, avec cinq collègues et en présence de la déesse, il a donné en location pour cinq ans trois trons pour les offrandes à Aménothès fils de Chestéphnachthès (B)¹⁸⁴ (*P. Tor. Totoès 48 A+B*). Pour ratifier l'acte précédent, il aurait dû prêter serment au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou, mais son nom a été effacé, probablement à cause de son absence¹⁸⁵ (*P. Tor. Totoès 49*).

J. Les voisins

251. Pétéaménophis (TM Per 80431). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-Îmn-îpy* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6).

Père de Psenminis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6).

252. Psenminis (TM Per 77495). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6).

¹⁸⁴Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

¹⁸⁵Kaplony-Heckel, *Tempeleide I*, p. 350, n. 2 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169 et 171.

Fils de Pétéaménophis (*P. Tor. Totoès 4, l. 6*).

Le 13/08/159, ses enfants étaient propriétaires d'une maison située au sud de celle partagée entre Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Téos fils de Psenminis (C), dans le quartier sud de Djémê ; les deux étaient séparées par la rue du souverain (*P. Tor. Totoès 4, l. 6*).

253. Psenhotès (TM Per 80432, à la place du nom Psénosiris, et 49083 = 50575). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 4, l. 6 ; P. Tor. Totoès 5, T 6 ; P. Tor. Totoès 6, T 13*).

Grand-père d'Horos, père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 4, l. 6 ; P. Tor. Totoès 5, T 6 ; P. Tor. Totoès 6, T 13*).

254. Pagonis (TM Per 49082 = 50574 = 50927 = 51047 = 77496 = 80439). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 4, l. 6 ; P. Tor. Totoès 5, T 6 ; P. Tor. Totoès 6, T 13 ; P. Tor. Totoès 21 B, l. 12 ; P. Tor. Totoès 42, T 9 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 31*).

Fils de Psenhotès (*P. Tor. Totoès 4, l. 6 ; P. Tor. Totoès 5, T 6 ; P. Tor. Totoès 6, T 13*), père d'Horos (*P. Tor. Totoès 21 B, l. 12 ; P. Tor. Totoès 42, T 9 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 31*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 6*) et le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 13*).

Le 13/08/159, il était propriétaire d'une maison au nord de celle partagée entre Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Téos fils de Psenminis (C), dans le quartier sud de Djémê ; les deux étaient séparées par une ruelle (*P. Tor. Totoès 4, l. 6*). Le 20/10/108, cette habitation avait désormais été transmise par héritage à son fils Horos (*P. Tor. Totoès 21 B, l. 12*).

255. Horos (TM Per 50926 = 51046 = 77512). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 21 B, l. 12 ; P. Tor. Totoès 42, T 9 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 31*).

Petit-fils de Psenhotès, fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 21 B, l. 12 ; P. Tor. Totoès 42, T 9 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 31*).

Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 9*) et le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 31*).

Le 20/10/108, il était propriétaire d'une maison au nord de celle partagée entre Pikos (B) et Tatéhathyris, les enfants de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), dans le quartier sud de

Djémê ; les deux étaient séparées par une ruelle (*P. Tor. Totoès 21 B*, l. 12). Il a donc hérité l'habitation de son père le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6).

256. Aménothès (TM Per 80433). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, l. 13).

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, ll. 12-13).

257. Phibis (TM Per 77497, à la place du nom Paibis). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, l. 12).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, ll. 12-13).

Le 13/08/159, il était propriétaire d'une maison à l'est de celle partagée entre Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Téos fils de Psenminis (C), dans le quartier sud de Djémê (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6). Le 20/10/108, il est toujours mentionné en tant que tel (*P. Tor. Totoès 21*, ll. 12-13).

258. Zmanrès (TM Per 80434). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m3^c.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 7).

Père de Pétésouchos (*P. Tor. Totoès 4*, l. 7).

259. Pétésouchos (TM Per 77498). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Sbk* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 7).

Fils de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 7).

Le 13/08/159, il était propriétaire d'une maison à l'ouest de celle partagée entre Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Téos fils de Psenminis (C), dans le quartier sud de Djémê ; les deux étaient séparées par la rue du souverain (*P. Tor. Totoès 4*, l. 7).

260. Horos (TM Per 80436). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 17).

Père de Panéchetès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 17).

261. Panéchetès (TM Per 77500). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-ḥt̄.w* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 17).

Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 4*, l. 17).

Le 13/08/159, il était propriétaire d'un champ situé au sud de celui de 17 aroures 1/2 partagé entre Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et sa soeur cadette Sénaménouthis, dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé (*P. Tor. Totoès 4*, l. 17).

262. Oseptais (TM Per 342885, à la place du nom Zmanrès). Graphies de son nom en démotique :

Wsr-Pth (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4 et 6 et B, ll. 4-5).

Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4 et 6 et B, ll. 4-5).

Choachyte (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4 et 6 et B, ll. 4-5).

263. Hérieus (TM Per 17213). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4 et 6 et B, ll. 4-5).

Fils d'Oseptais (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4 et 6 et B, ll. 4-5).

Le 10/12/143, il possédait une chambre à son nom, dont la propriété revenait à ses enfants. Elle se trouvait au nord de la chambre et de la moitié du terrain vague appartenant à Tanouphis fille de Psenminis (B), dans le quartier sud de Djémê ; la limite entre ces biens immobiliers était marquée par un mur porteur (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4 et 6 et B, ll. 4-6).

264. Pagonis (TM Per 80439). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 6 A*, l. 4 et 6 et B, ll. 4 et 6).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 6 A*, l. 4 et 6 et B, ll. 4 et 6).

265. Horos (TM Per 77512). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 6 A*, l. 4 et 6 et B, ll. 4 et 6).

Fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 6 A*, l. 4 et 6 et B, ll. 4 et 6).

Le 10/12/143, il avait une chambre à son nom, dont la propriété revenait à ses enfants. Elle se trouvait à l'ouest de celle de Tanouphis fille de Psenminis (B), et à l'est de la moitié du terrain vague de cette dernière, dans le quartier sud de Djémê ; les limites entre ces trois biens immobiliers étaient marquées par des murs porteurs (*P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4-6 et B, ll. 4 et 6).

266. Panouphis (TM Per 11416). Graphies de son nom en démotique : *Pa-nfr* (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 4 et B, l. 5).

Maçon (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 4 et B, l. 5).

Le 10/10/115, il était propriétaire d'une maison située au sud de la chapelle méridionale d'Arensnouphis, dans le quartier sud de Djémê, en copropriété avec Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné, le père de Totoès (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 4 et B, ll. 4-5).

267. Pagonis (TM Per 85164). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 12*, l. 12).

Père de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 12*, l. 12).

268. Zmanrès (TM Per 85161). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m³c.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 12*, l. 12).

Fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 12*, l. 12).

Le 21/01/111, ses enfants partageaient une cour avec Chesthotès fils de Snachomneus et Siepmous (B), à l'est d'une chapelle d'Arensnouphis dans le quartier sud de Djémê : ce dernier prenait de son demi-frère Aménothès (A) fils de Snachomneus et Senthoytis (B) les places inférieures, sous une forme de location de la durée d'un an (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 11-12). Étant donné la récurrence de Zmanrès fils de Pagonis dans les archives de Totoès, il n'est pas possible de le rapprocher de l'un de ses homonymes mieux connus.

269. Thoteus / Thotortaïos (TM Per 80415 = 80458 = 348792). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-î.îr-dî-s* (*P. Tor. Totoès 18*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6), *Dḥwty-îw* (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11).

En grec : Θοτέως (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 12-13).

Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 12-13 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6).

Sur la difficulté de déterminer quel était exactement le nom de cet individu, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, n. 5 et p. 202 ; Pestman, dans Bondi et al. (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, p. 414 ; Felber,

Ackerpachtverträge, p. 26, n. à la l. 11 et p. 29, n. à la l. 11. Si l'identification de son fils avec le 5^e témoin au verso du *P. Tor. Totoès 6* se révélait correcte¹⁸⁶, on devrait considérer « Thoteus » (TM Per 50559) comme la bonne version du patronyme et « Thotortaïos » comme une confusion des scribes.

270. Pasémis (TM Per 11496 = 77453 = 77572). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6). En grec : Πασήμιος (*P. Tor. Totoès 19 A*, l. 12). Fils de Thoteus/Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 12-13 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6).

Le 16/01/109, il possédait un champ au sud de « La Pointe », quand Tatéhathyris fille de Psenminis (D) avait alors accordé le fermage du tiers qui lui revenait à Psenmonthès fils de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 5).

Le 08/05/109, il détenait encore le terrain situé au sud de « La Pointe » que Pikos (B) fils de Psenminis (D) avait confié aux soins de sa soeur cadette Tatéhathyris en échange d'un dédommagement, dans le cadre du partage de l'héritage de leur père (*P. Tor. Totoès 18*, l. 6).

Le 20/10/109, on confirme qu'il était riverain du sud de « La Pointe », que Totoès fils de Zmanrès (D) en donnait le fermage à Tachratis fille de Pésouris, toujours dans Pesténéménophis (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 12-13).

Le 20/10/108, il était encore propriétaire du champ localisé au sud de « La Pointe » que Tatéhathyris fille de Psenminis (D) a donné en fermage à son frère Pikos (B), dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11).

Autour du 16/08/105, il demeurait titulaire du terrain situé au sud de « La Pointe » dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, pour lequel Totoès fils de Zmanrès (D) avait versé à Pikos (B) 1100 deben (*P. Tor. Totoès 26*, l. 8).

Le 01/10/104, le *P. Tor. Totoès 30* confirme qu'il demeurait le riverain du sud de « La Pointe »,

¹⁸⁶Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

toujours dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, alors que Totoès fils de Zmanrès (D) avait donné cette dernière en fermage à Pétepsaïs l'aîné fils d'Hérianoupis et Tasémis, (*P. Tor. Totoès 30*, l. 11).

Le 15/05/103, il avait encore la propriété du terrain situé au sud de « La Pointe », pour lequel Tatéhathyris fils de Psenminis (D) avait soldé le dédommagement dû à son frère aîné Pikos (B), toujours dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé (*P. Tor. Totoès 33*, ll. 5-6).

Il pourrait être le 5^e témoin mentionné au verso du *P. Tor. Totoès 6* (TM Per 50558)¹⁸⁷. Sur ce personnage, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

271. Psenminis (TM Per 77588 = 79686 = 80419 = 80461 = 348793). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 45 A*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 5). En grec : Ψεμίνιος (*P. Tor. Totoès 19*, ll. 13-14), Ψεμμίνιος (*P. Tor. Totoès 19*, ll. 16-17).

Père d'Onnophris (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 19*, ll. 13-14 et 16-17 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, ll. 4-5 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 5) et Pétepsaïs (*P. Tor. Totoès 45 A*, l. 4).

Ce personnage correspond au n° 243.

272. Onnophris (TM Per 11025 = 16844 = 76135 = 77456 = 77579 = 80459 = 80460, à la place du nom Zmanrès). Graphies de son nom en démotique : *Wn-nfr* (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 11-12 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 36*, l. 13 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, l. 4 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 5). En grec : Ὀννώφριος (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 13 et 16).

¹⁸⁷Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 13-14 et 16-17 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 46*, l. 14 ; *P. Tor. Totoès 47*, ll. 4-5 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 49*, l. 5), frère de Pétepsais, père de Ptollis (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6).

Pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-14 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12).

Presbyteros du temple et des prêtres d'Hathor le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 14-15) et le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 12-13).

Le 16/01/109, il possédait un champ situé au nord de « La Pointe », alors que Tatéhathyris fille de Psenminis (D) avait donné en fermage le tiers qui lui revenait à Psenmonthès fils de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 17 A*, l. 6).

Le 08/05/109, il détenait toujours le terrain au nord, et avait ajouté celui à l'ouest de « La Pointe » que Pikos (B) fils de Psenminis (D) avait confié aux soins de sa soeur cadette Tatéhathyris en échange d'un dédommagement, dans le cadre du partage de l'héritage de leur père (*P. Tor. Totoès 18*, ll. 6-7).

Le 20/10/109, on confirme qu'il était riverain au nord et à l'ouest de « La Pointe », que Totoès fils de Zmanrès (D) donnait en fermage à Tachratis fille de Pésouris, toujours dans Pesténéménophis (*P. Tor. Totoès 19*, ll. 13-17).

Le 20/10/108, il n'est plus propriétaire que du champ à l'ouest de « La Pointe », que Tatéhathyris fille de Psenminis (D) a donné en fermage à son frère Pikos (B), dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 11-12).

Autour du 16/08/105, il demeurait propriétaire du terrain à l'ouest de « La Pointe » dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, pour lequel Totoès fils de Zmanrès (D) avait versé à Pikos (B) 1100 deben (*P. Tor. Totoès 26*, l. 10).

Le 01/10/104 lui étaient attribués à nouveau les terrains au nord et à l'ouest de « La Pointe »

toujours dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, alors que Totoès fils de Zmanrès (D) a donné cette dernière en fermage à Pétepsaïs l'aîné fils d'Hérianouphis et Tasémis, (*P. Tor. Totoès 30*, l. 11).

Le 15/05/103, il n'avait plus que le terrain à l'ouest de « La Pointe » toujours dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, terrain pour lequel Tatéhathyris fils de Psenminis (D) avait soldé le dédommagement dû à son frère aîné Pikos (B), (*P. Tor. Totoès 33*, l. 6).

Le 16/11/101, il est mentionné comme titulaire du champ situé au nord de « La Pointe » toujours à l'intérieur du domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, alors que la gestion effective en revenait à ses enfants ; Totoès fils de Zmanrès (D) avait alors donné en fermage à Paéris fils de Psen-Setné et Tanouphis la partie de son terrain atteinte par la crue (*P. Tor. Totoès 36*, l. 13).

Le 15/01/100, avec cinq collègues, il a approuvé la dévolution des fonctions de mandataire entre Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos (*P. Tor. Totoès 46*). Le même jour, en lien avec cet acte, il a prêté serment avec six collègues, devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, d'agir dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor en lui évitant les amendes, ainsi que dans l'intérêt de ses mandataires en n'entravant pas leurs tâches (*P. Tor. Totoès 47*).

Le 17/04/100, avec cinq collègues et en présence de la déesse, il a donné trois troncs pour les offrandes en location pour cinq ans à Aménothès fils de Chestéphnachthès (B)¹⁸⁸ (*P. Tor. Totoès 48 A+B*). Afin de ratifier cet acte, avec quatre collègues il a prêté serment au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou, d'agir dans le meilleur intérêt du temple ainsi que d'Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), et de soutenir ce dernier pendant les cinq ans de sa charge sans nommer personne d'autre à sa place, mais au contraire en le défendant contre les plaideurs éventuels (*P. Tor. Totoès 49*).

Sur cet individu, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 171, n° 8.

¹⁸⁸Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

273. Ptollis (TM Per 77472 = 77573 = 77578). Graphies de son nom en démotique : *Ptwlyls* (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6), *Ptl3s* (*P. Tor. Totoès 26*, l. 9).

Fils d'Onnophris (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6).

Le 20/10/108, il avait hérité de son père la propriété du champ situé au nord de « La Pointe », que Tatéhathyris fille de Psenminis (D) a donné en fermage à son frère Pikos (B), dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé (*P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11).

Autour du 16/08/105, il figurait comme propriétaire du terrain situé au nord de « La Pointe » dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, pour lequel Totoès fils de Zmanrès (D) avait versé à Pikos (B) 1100 deben. Entre les deux parcelles est signalée la présence d'une allée (*P. Tor. Totoès 26*, ll. 8-9).

Le 15/05/103, il possédait toujours le champ situé au nord de « La Pointe », pour lequel Tatéhathyris fils de Psenminis (D) avait soldé le dédommagement dû à son frère aîné Pikos (B), toujours dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé (*P. Tor. Totoès 33*, l. 6).

Sur ce voisin, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. h.

274. Osoroéris (TM Per 17216). Graphies de son nom en démotique : *Wsîr-wr* (*P. Tor. Totoès 36*, l. 13).

Choachyte (*P. Tor. Totoès 36*, l. 13).

Le 16/11/101, dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, il était propriétaire du terrain situé au sud de « La Pointe », dont la partie atteinte par la crue a été donnée en fermage par Totoès fils de Zmanrès (D) à Paéris fils de Psen-Setné et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 36*, l. 13).

Sur cette personne et sa famille, voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 417, n. a ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 33, n. à la l. 13.

275. Phagonis le cadet (TM Per 350473). Graphies de son nom en grec : Φαγώνιος νεωτέρου (*P. Tor. Totoès 29 B*, ll. 8-9).

Père de Psennésis (*P. Tor. Totoès 29 B*, ll. 8-9).

276. Psennésis (TM Per 350472). Graphies de son nom en grec : Ψεννήσιος (*P. Tor. Totoès 29 B, l. 8*).

Fils de Phagonis le cadet (*P. Tor. Totoès 29 B, ll. 8-9*).

Le 05/09/104, il possédait un champ situé à l'ouest de celui appelé Pténakoak, dans la plaine autour des Memnoneïa ; Pikos (B) fils de Psenminis (D) en a vendu 2/3 d'1/6, à savoir 1/9 du total, à Totoès fils de Zmanrès (D), (*P. Tor. Totoès 29 B, ll. 8-9*).

K. Les témoins

277. Teéphthaphonychos (TM Per 48944). Graphies de son nom en démotique : $\overline{Dd-Pth-îw=f-}^c n\eta$ (*P. Tor. Totoès 1, T 1*).

Fils d'Espmétis (?) (*P. Tor. Totoès 1, T 1*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 1*).

278. Espmétis (?) (TM Per 48945, à la place du nom Esharpochratès). Graphies de son nom en démotique : $Ns^f-p\beta-mtr^1$ (*P. Tor. Totoès 1, T 1*).

Père de Teéphthaphonychos (*P. Tor. Totoès 1, T 1*).

279. Nechtharmaïs (TM Per 48946, à la place du nom Nechthyris). Graphies de son nom en démotique : $N\eta\ddot{t}(.t)-\overline{Hr-m-}\eta b$ (*P. Tor. Totoès 1, T 2*).

Fils d'Harendotès (?) (*P. Tor. Totoès 1, T 2*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 2*).

280. Harendotès (?) (TM Per 48947, à la place du nom Néchoutès). Graphies de son nom en démotique : $^1\overline{Hr-}^1n\eta\ddot{t}(.t)^f-\ddot{t}t=f^1$ (*P. Tor. Totoès 1, T 2*).

Père de Nechtharmaïs (*P. Tor. Totoès 1, T 2*).

281. Harpaésis (TM Per 48948). Graphies de son nom en démotique : $\overline{Hr-pa-}\ddot{I}s.t$ (*P. Tor. Totoès 1, T 3*).

Fils de Psénosiris (*P. Tor. Totoès 1, T 3*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 3*).

282. Psénosiris (TM Per 48949). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Wsîr* (*P. Tor. Totoès 1, T 3*).

Père d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 1, T 3*).

283. Psenminis (TM Per 48952). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 1, T 5*).

Fils de Patéphis (*P. Tor. Totoès 1, T 5*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 5*).

284. Patéphis (TM Per 48953). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tw=f* (*P. Tor. Totoès 1, T 5*).

Père de Psenminis (*P. Tor. Totoès 1, T 5*).

285. Nechtmonthès (TM Per 48954). Graphies de son nom en démotique : *Nḥṯ(.t)-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 1, T 6*).

Fils de Pibouchis (*P. Tor. Totoès 1, T 6*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 6*).

286. Pibouchis (TM Per 48955). Graphies de son nom en démotique : *P3y-bḥ* (*P. Tor. Totoès 1, T 6*).

Père de Nechtmonthès (*P. Tor. Totoès 1, T 6*).

287. Pétéarensnouphis (TM Per 48956). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-îry-ḥms-nfr* (*P. Tor. Totoès 1, T 7*).

Fils de Psénamounis (*P. Tor. Totoès 1, T 7*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 7*).

288. Psénamounis (TM Per 48957). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Îmn* (*P. Tor. Totoès 1, T 7*).

Père de Pétéarensnouphis (*P. Tor. Totoès 1, T 7*).

289. Harmiysis (TM Per 48958). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-m3e-ḥs* (*P. Tor. Totoès*

1, T 8).

Fils de Pésouris (*P. Tor. Totoès 1, T 8*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 8*).

290. Pésouris (TM Per 48959). Graphies de son nom en démotique : *P3-Ỉ̅r* (*P. Tor. Totoès 1, T 8*).

Père d'Harmiysis (*P. Tor. Totoès 1, T 8*).

291. Patous (TM Per 48960). Graphies de son nom en démotique : *Pa-t3.wy* (*P. Tor. Totoès 1, T 9*).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 1, T 9*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 9*).

292. Aménothès (TM Per 48961). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 1, T 9*).

Père de Patous (*P. Tor. Totoès 1, T 9*).

293. Harsiésis (TM Per 48962). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Ỉ̅s.t* (*P. Tor. Totoès 1, T 10*).

Fils de Panouphis (*P. Tor. Totoès 1, T 10*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 10*).

294. Panouphis (TM Per 48963). Graphies de son nom en démotique : *Pa-nfr* (*P. Tor. Totoès 1, T 10*).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 1, T 10*).

295. Psenminis (TM Per 48964). Graphies de son nom en démotique : *P3-ṣr-Mn* (*P. Tor. Totoès 1, T 11*).

Fils de Chapochratès (*P. Tor. Totoès 1, T 11*).

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 11*).

296. Chapochratès (TM Per 48965). Graphies de son nom en démotique : *ᶜnh-p3-ḥrṯ* (*P. Tor. Totoès 1, T 11*).

Père de Psenminis (*P. Tor. Totoès 1, T 11*).

- 297. Pétoſiris** (TM Per 48966). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Wsīr* (*P. Tor. Totoès 1, T 12*).
- Fils de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 1, T 12*).
- Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 12*).
- 298. Péténéphotès** (TM Per 48967). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-nfr-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 1, T 12*).
- Père de Pétoſiris (*P. Tor. Totoès 1, T 12*).
- 299. Harmaïs (?)** (TM Per 48968). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr^f-m-ḥb¹* (*P. Tor. Totoès 1, T 13*).
- Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 1, T 13*).
- Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 13*).
- 300. (?)** (TM Per 48969, le nom Rer-sa-osiris n'étant pas certain). Graphies de son nom en démotique : *ʿ...ʿ* (*P. Tor. Totoès 1, T 13*).
- Père d'Harmaïs (?) (*P. Tor. Totoès 1, T 13*).
- 301. Psenthotès** (TM Per 48970). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 1, T 14*).
- Fils de Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 1, T 14*).
- Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 14*).
- 302. Thotortaïos** (TM Per 48971). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-ī.īr-dī-s* (*P. Tor. Totoès 1, T 14*).
- Père de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 1, T 14*).
- 303. Pétéminis** (TM Per 48972). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Mn* (*P. Tor. Totoès 1, T 15*).
- Fils de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 1, T 15*).
- Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 15*).
- 304. Zmanrès** (TM Per 48973). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m^{3c}.t-R^c* (*P. Tor.*

Totoès 1, T 15).

Père de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 1, T 15).*

305. Horos (TM Per 48974). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 1, T 16).*

Fils d'Oaphrès (*P. Tor. Totoès 1, T 16).*

Témoin le 07/08 - 05/09/194 (*P. Tor. Totoès 1, T 16).*

306. Oaphrès (TM Per 48975). Graphies de son nom en démotique : *W3ḥ-īb-R^c* (*P. Tor. Totoès 1, T 16).*

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 1, T 16).*

307. Phibis (TM Per 48912). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 2, T 1).*

Fils de Sésoosis (*P. Tor. Totoès 2, T 1).*

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 1).*

308. Sésoosis (TM Per 48913). Graphies de son nom en démotique : *Sn-Wsr(.t)* (*P. Tor. Totoès 2, T 1).*

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 2, T 1).*

309. Sésoosis (TM Per 48914). Graphies de son nom en démotique : *S-wsr* (*P. Tor. Totoès 2, T 2).*

Fils de Psénosiris (*P. Tor. Totoès 2, T 2).*

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 2).*

310. Psénosiris (TM Per 48915). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Wsīr* (*P. Tor. Totoès 2, T 2).*

Père de Sésoosis (*P. Tor. Totoès 2, T 2).*

311. Aménothès (TM Per 48918). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 2, T 4).*

Fils de Pétéharprès (*P. Tor. Totoès 2, T 4).*

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 4).*

312. Pétéharprès (TM Per 48919). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥr-p3-R^c* (*P. Tor. Totoès 2, T 4).*

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 2, T 4*).

313. Harsiésis (TM Per 48920). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 2, T 5*).

Fils d'Inaroys (*P. Tor. Totoès 2, T 5*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 5*).

314. Inaroys (TM Per 48921). Graphies de son nom en démotique : *Ir.t-Hr-r-r=w* (*P. Tor. Totoès 2, T 5*).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 2, T 5*).

315. Hék-Iounou (TM Per 48922). Graphies de son nom en démotique : *Hq-İwnw* (*P. Tor. Totoès 2, T 6*).

Fils d'Esptais (*P. Tor. Totoès 2, T 6*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 6*).

316. Esptais (TM Per 48923). Graphies de son nom en démotique : *Ns-Pth* (*P. Tor. Totoès 2, T 6*).

Père d'Hék-Iounou (*P. Tor. Totoès 2, T 6*).

317. Totoès (TM Per 48924). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 2, T 7*).

Fils de Pétéaménophis (?) (*P. Tor. Totoès 2, T 7*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 7*).

318. Pétéaménophis (?) (TM Per 48925, à la place du nom Pétémestous). Graphies de son nom en démotique : *P3-^rdi-İmn-İp¹* (*P. Tor. Totoès 2, T 7*).

319. Thotsytmis (TM Per 48926). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 2, T 8*).

Fils d'Apathès (?) (*P. Tor. Totoès 2, T 8*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 8*).

320. Apathès (?) (TM Per 48927, à la place du *vacat*). Graphies de son nom en démotique : *^{rc}3-ph.ḫ¹* (*P. Tor. Totoès 2, T 8*).

Père de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 2, T 8*).

- 321. Achoapis** (TM Per 48928). Graphies de son nom en démotique : $^c n\dot{h}-\dot{H}p$ (*P. Tor. Totoès 2, T 9*).
- Fils de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 2, T 9*).
- Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 9*).
- 322. Psénomounis** (TM Per 48929). Graphies de son nom en démotique : $P\dot{3}-\dot{s}r-Imn$ (*P. Tor. Totoès 2, T 9*).
- Père d'Achoapis (*P. Tor. Totoès 2, T 9*).
- 323. Pétosorbouchis** (TM Per 48930). Graphies de son nom en démotique : $P\dot{3}-d\dot{i}-W\dot{s}ir-B\dot{h}$ (*P. Tor. Totoès 2, T 10*).
- Fils de Pémaus (?) (*P. Tor. Totoès 2, T 10*).
- Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 10*).
- 324. Pémaus (?)** (TM Per 48931). Graphies de son nom en démotique : $P\dot{3}^f-\dot{i}my^1$ (*P. Tor. Totoès 2, T 10*).
- Père de Pétosorbouchis (*P. Tor. Totoès 2, T 10*).
- 325. Pagonis** (TM Per 48932). Graphies de son nom en démotique : $Pa-wn$ (*P. Tor. Totoès 2, T 11*).
- Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 2, T 11*).
- Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 11*).
- 326. Harsiésis** (TM Per 48933). Graphies de son nom en démotique : $\dot{H}r-s\dot{3}-\dot{I}s.t$ (*P. Tor. Totoès 2, T 11*).
- Père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 2, T 11*).
- 327. Psénapathès** (TM Per 48934). Graphies de son nom en démotique : $P\dot{3}-\dot{s}r-^c\dot{3}-p\dot{h}.t$ (*P. Tor. Totoès 2, T 12*).
- Fils d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 2, T 12*).
- Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 12*).
- 328. Hérieus** (TM Per 48935). Graphies de son nom en démotique : $Hry=w$ (*P. Tor. Totoès 2, T*

12).

Père de Psénapathès (*P. Tor. Totoès 2, T 12*).

- 329. Pagonis** (TM Per 48936). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 2, T 13*).

Fils de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 2, T 13*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 13*).

- 330. Psenthotès** (TM Per 48937). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 2, T 13*).

Père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 2, T 13*).

- 331. Thotortaïos** (TM Per 48938). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-ī.īr-dī-s* (*P. Tor. Totoès 2, T 14*).

Petit-fils de Thotortaïos, fils de Phibis (*P. Tor. Totoès 2, T 14*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 14*).

- 332. Phibis** (TM Per absent). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 2, T 14*).

Père de Thotortaïos, fils de Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 2, T 14*).

- 333. Thotortaïos** (TM Per 48939). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-ī.īr-dī-s* (*P. Tor. Totoès 2, T 14*).

Grand-père de Thotortaïos, père de Phibis (*P. Tor. Totoès 2, T 14*).

- 334. Horos** (TM Per 48940). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 2, T 15*).

Fils de Psenchonsis (?) (*P. Tor. Totoès 2, T 15*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 15*).

- 335. Psenchonsis (?)** (TM Per 48941). Graphies de son nom en démotique : *P3^f-šr-H¹nsw¹* (*P. Tor. Totoès 2, T 15*).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 2, T 15*).

- 336. Psénomounis** (TM Per 48942). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn* (*P. Tor. Totoès 2, T 16*).

Fils de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 2, T 16*).

Témoin le 05/08 - 03/09/187 (*P. Tor. Totoès 2, T 16*).

337. Psenchonsis (TM Per 48943). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 2, T 16*).

Père de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 2, T 16*).

338. Aménothès (TM Per 48976). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 3, T 1*).

Fils de Pachratès (*P. Tor. Totoès 3, T 1*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 1*).

339. Pachratès (TM Per 48977). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥrṯ* (*P. Tor. Totoès 3, T 1*).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 3, T 1*).

340. Pagonis (TM Per 48978). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 3, T 2*).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 3, T 2*), peut-être frère de Psenmonthès fils d'Harsiésis (TM Per 48980).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 2*).

341. Harsiésis (TM Per 48979). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 3, T 2*).

Père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 3, T 2*). Il s'agit peut-être du père de Psenmonthès (TM Per 48981).

342. Psenmonthès (TM Per 48980). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 3, T 3*).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 3, T 3*), peut-être frère de Pagonis fils d'Harsiésis (TM Per 48978).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 3*).

343. Harsiésis (TM Per 48981). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 3,*

T 3).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 3, T 3*). Il s'agit peut-être du père de Pagonis (TM Per 48978).

344. Phibis (TM Per 48982). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 3, T 4*).

Fils de Psen-Setné (*P. Tor. Totoès 3, T 4*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 4*).

345. Psen-Setné (TM Per 48983). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Stn* (*P. Tor. Totoès 3, T 4*).

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 3, T 4*).

346. Téos le cadet (TM Per 48984). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 3, T 5*).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 3, T 5*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 5*).

347. Aménothès (TM Per 48985). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 3, T 5*).

Père de Téos le cadet (*P. Tor. Totoès 3, T 5*).

348. Phibis (TM Per 48986). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 3, T 6*).

Fils de Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 3, T 6*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 6*).

349. Thotortaïos (TM Per 48987). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-ī.īr-dī-s* (*P. Tor. Totoès 3, T 6*).

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 3, T 6*).

350. Horos (TM Per 48988). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 3, T 7*).

Fils de Pétéchonsis (*P. Tor. Totoès 3, T 7*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 7*).

351. Pétéchonsis (TM Per 48989). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥnsw* (*P. Tor.*

Totoès 3, T 7).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 3, T 7).*

352. Aménothès (TM Per 48990). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 3, T 8).*

Fils de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 3, T 8).*

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 8).*

353. Pamonthès (TM Per 48991). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 3, T 8).*

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 3, T 8).*

354. Horos (TM Per 48992). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 3, T 9).*

Fils de Psénémous (*P. Tor. Totoès 3, T 9).*

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 9).*

355. Psénémous (TM Per 48993). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mḥy(.t)* (*P. Tor. Totoès 3, T 9).*

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 3, T 9).*

356. Kléio (TM Per 48994). Graphies de son nom en démotique : *Gly3* (*P. Tor. Totoès 3, T 10).*

Fils d'Achoapis (*P. Tor. Totoès 3, T 10).*

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 10).*

357. Achoapis (TM Per 48995). Graphies de son nom en démotique : *ᶜnh-Ḥp* (*P. Tor. Totoès 3, T 10).*

Père de Kléio (*P. Tor. Totoès 3, T 10).*

358. Totoès (TM Per 48996). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 3, T 11).*

Fils de Pétéménophis (*P. Tor. Totoès 3, T 11).*

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 11).*

359. Pétéménophis (TM Per 48997). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Imn-īp* (*P. Tor. Totoès 3, T 11).*

Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 3, T 11*).

360. Psénaménophis (TM Per 48998). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-İmn-ipy* (*P. Tor. Totoès 3, T 12*).

Fils d'Harthotès (*P. Tor. Totoès 3, T 12*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 12*).

361. Harthotès (TM Per 49007). Graphies de son nom en démotique : *Hr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 3, T 12*).

Père de Psénaménophis (*P. Tor. Totoès 3, T 12*).

362. Aménothès (TM Per 48999). Graphies de son nom en démotique : *İmn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 3, T 13*).

Fils de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 3, T 13*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 13*).

363. Psenthotès (TM Per 49000). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 3, T 13*).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 3, T 13*).

364. Hérieus (TM Per 49001). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 3, T 14*).

Fils de Psénaménophis (*P. Tor. Totoès 3, T 14*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 14*).

365. Psénaménophis (TM Per 49002). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-İmn-ipy* (*P. Tor. Totoès 3, T 14*).

Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 3, T 14*).

366. Snachomneus (TM Per 49003). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-İmnw-ıw* (*P. Tor. Totoès 3, T 15*).

Fils de Phibis (*P. Tor. Totoès 3, T 15*).

Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 15*).

- 367. Phibis** (TM Per 49004). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 3, T 15*).
Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 3, T 15*).
- 368. Bellès** (TM Per 49005). Graphies de son nom en démotique : *Bl* (*P. Tor. Totoès 3, T 16*).
Fils de Panouphis (*P. Tor. Totoès 3, T 16*).
Témoin le 23/12/171 (*P. Tor. Totoès 3, T 16*).
- 369. Panouphis** (TM Per 49006). Graphies de son nom en démotique : *Pa-nfr* (*P. Tor. Totoès 3, T 16*).
Père de Bellès (*P. Tor. Totoès 3, T 16*).
- 370. Pétéhyris** (TM Per 49008). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥr* (*P. Tor. Totoès 4, l. 30*).
Fils de Péténephtimis (*P. Tor. Totoès 4, l. 30*).
Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4, l. 30*).
- 371. Péténephtimis** (TM Per 49009). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Nfr-tm* (*P. Tor. Totoès 4, l. 30*).
Père de Pétéhyris (*P. Tor. Totoès 4, l. 30*).
- 372. Snachomneus** (TM Per 49010 = 49042). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw* (*P. Tor. Totoès 4, l. 31 ; P. Tor. Totoès 51, T 2*).
Fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 4, l. 31 ; P. Tor. Totoès 51, T 2*).
Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4, l. 31*) et le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 2*).
- 373. Pagonis** (TM Per 49011 = 49043). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 4, l. 31 ; P. Tor. Totoès 51, T 2*).
Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 4, l. 31 ; P. Tor. Totoès 51, T 2*).
- 374. Pchorchonsis** (TM Per 49012). Graphies de son nom en démotique : *P3-ḥl-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 4, l. 32*).
Fils de Panéchetès (*P. Tor. Totoès 4, l. 32*), peut-être frère de Pétosiris (*P. Tor. Totoès 4, l. 39*).
Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4, l. 32*).

- 375. Panéchetès** (TM Per 49013 = 49027 ?). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-ḥḫ.w* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 32).
 Père de Pchorchonsis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 32) et peut-être de Pétosiris (*P. Tor. Totoès 4*, l. 39).
- 376. Haryothès** (TM Per 49014). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-wd3* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 33).
 Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 33).
 Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 33).
- 377. Psenminis** (TM Per 49015). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 33).
 Père d'Haryothès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 33).
- 378. Harsiésis** (TM Per 49016). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 34).
 Fils de Chélo (*P. Tor. Totoès 4*, l. 34).
 Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 34).
- 379. Chélo** (TM Per 49017). Graphies de son nom en démotique : *Ḥl-c3* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 34).
 Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 34).
- 380. Harsiésis** (TM Per 49018). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 35).
 Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 35).
 Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 35).
- 381. Harsiésis** (TM Per 49019). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 35).
 Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 35).
- 382. Siepmous** (TM Per 49020). Graphies de son nom en démotique : *Siy-p3-mwt* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 36).
 Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 4*, l. 36).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 36).

383. Horos (TM Per 49021). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 36).

Père de Siepmous (*P. Tor. Totoès 4*, l. 36).

384. Snachomneus (TM Per 49022). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Hmnw-ıw*

(*P. Tor. Totoès 4*, l. 37).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 37).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 37).

385. Imouthès (TM Per 49023). Graphies de son nom en démotique : *Iy-m-htp* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 37).

Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 4*, l. 37).

386. Horos (TM Per 49024). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 38).

Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 38).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 38).

387. Psenminis (TM Per 49025). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 38).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 4*, l. 38).

388. Pétosiris (TM Per 49026). Graphies de son nom en démotique : *P3-di-Wsır* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 39).

Fils de Panéchetès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 39), peut-être frère de Pchorchonsis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 32).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 39).

389. Panéchetès (TM Per 49027 = 49013 ?). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-ht.w* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 39).

Père de Pétosiris (*P. Tor. Totoès 4*, l. 39) et peut-être de Pchorchonsis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 32).

390. Phibis (TM Per 49028). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 40).

Fils d'Harnouphis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 40).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 40).

391. Harnouphis (TM Per 49029). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-nfr* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 40).

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 40).

392. Pétéchonsis (TM Per 49030). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 41).

Fils de Pakebkis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 41).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 41).

393. Pakebkis (TM Per 49031). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Gbk* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 41).

Père de Pétéchonsis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 41).

394. Aménothès (TM Per 49032). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 42).

Fils d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 4*, l. 42).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 42).

395. Hérieus (TM Per 49033). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 42).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 42).

396. Pamonthès (TM Per 49034). Graphies de son nom en démotique : *P3-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 43).

Fils de Pétoiris (*P. Tor. Totoès 4*, l. 43).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 43).

397. Pétoiris (TM Per 49035). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Wsīr* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 43).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 4*, l. 43).

398. Psénésis (TM Per 49036). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Is.t* (*P. Tor. Totoès 4*, l.

44).

Fils de Patimis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 44).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 44).

399. Patimis (TM Per 49037, à la place du nom Setem). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tm* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 44).

Père de Psénésis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 44).

400. Psénomounis (TM Per 49038). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 45).

Fils de Permamis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 45).

Témoin le 13/08/159 (*P. Tor. Totoès 4*, l. 45).

401. Permamis (TM Per 49039). Graphies de son nom en démotique : *P3-rmṭ-mm* (*P. Tor. Totoès 4*, l. 45).

Père de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 4*, l. 45).

402. Psénosiris (TM Per 49040). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Wsîr* (*P. Tor. Totoès 51*, T 1).

Fils d'Herta (*P. Tor. Totoès 51*, T 1).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51*, T 1).

403. Herta (TM Per 49041). Graphies de son nom en démotique : *Hrt3* (*P. Tor. Totoès 51*, T 1).

Père de Psénosiris (*P. Tor. Totoès 51*, T 1).

404. Snachomneus (TM Per 49044). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-îw* (*P. Tor. Totoès 51*, T 3).

Fils de Paès (*P. Tor. Totoès 51*, T 3).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51*, T 3).

405. Paès (TM Per 49045). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥ3.t* (*P. Tor. Totoès 51*, T 3).

Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 51*, T 3).

406. Pasémis (TM Per 49046 = 51076). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Ḍm3* (*P. Tor.*

Totoès 51, T 4 ; *P. Tor. Totoès 52*, T 15).

Fils de Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 51*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 52*, T 15).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51*, T 4) et en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52*, T 15).

Il pourrait s'agir du propriétaire du terrain au sud de la parcelle « La Pointe » (TM Per 11496 = 77453 = 77572)¹⁸⁹, attesté par les *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, l. 12 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6.

407. Thotortaïos (TM Per 49047 = 51077). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-î.îr-dî-s* (*P. Tor. Totoès 51*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 52*, T 15).

Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 51*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 52*, T 15).

Il pourrait s'agir du patronyme, sous deux variantes, du propriétaire du terrain situé au sud de « La Pointe » (TM Per 80415 = 80458 = 348792)¹⁹⁰, cité dans les *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 18*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 12-13 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 26*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 11 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 6.

408. Pathotès (TM Per 49048). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 51*, T 5).

Fils de Chélo (*P. Tor. Totoès 51*, T 5).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51*, T 5).

409. Chélo (TM Per 49049). Graphies de son nom en démotique : *Hl-c3* (*P. Tor. Totoès 51*, T 5).

Père de Pathotès (*P. Tor. Totoès 51*, T 5).

410. Pamonthès (TM Per 49050). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 51*, T 6).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 51*, T 6).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51*, T 6).

¹⁸⁹Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

¹⁹⁰Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

- 411. Chesthotès** (TM Per 49051). Graphies de son nom en démotique : $\overline{H}nsw\text{-}\overline{D}ḥwty$ (*P. Tor. Totoès 51, T 6*).
Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 51, T 6*).
- 412. Téos** (TM Per 49052). Graphies de son nom en démotique : $\overline{D}d\text{-}\overline{ḥ}r$ (*P. Tor. Totoès 51, T 7*).
Fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 51, T 7*).
Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 7*).
- 413. Snachomneus** (TM Per 49053). Graphies de son nom en démotique : $Ns\text{-}n\overline{3}y=w\text{-}\overline{H}mn.w\text{-}\overline{i}w$ (*P. Tor. Totoès 51, T 7*).
Père de Téos (*P. Tor. Totoès 51, T 7*).
- 414. Patémis** (TM Per 49054). Graphies de son nom en démotique : $Pa\text{-}tm$ (*P. Tor. Totoès 51, T 8*).
Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 51, T 8*).
Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 8*).
- 415. Harsiésis** (TM Per 49055). Graphies de son nom en démotique : $\overline{H}r\text{-}s\overline{3}\text{-}\overline{I}s.t$ (*P. Tor. Totoès 51, T 8*).
Père de Patémis (*P. Tor. Totoès 51, T 8*).
- 416. Psénapathès** (TM Per 49056). Graphies de son nom en démotique : $P\overline{3}\text{-}\overline{š}r\text{-}^c\overline{3}\text{-}pḥ.t$ (*P. Tor. Totoès 51, T 9*).
Fils d'Harsiésis (?) (*P. Tor. Totoès 51, T 9*).
Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 9*).
- 417. Harsiésis (?)** (TM Per 49057). Graphies de son nom en démotique : ${}^{\prime}\overline{H}r\text{-}s\overline{3}\text{-}\overline{I}s.t^{\prime}$ (*P. Tor. Totoès 51, T 9*).
Père de Psénapathès (*P. Tor. Totoès 51, T 9*).
- 418. Néchoutès** (TM Per 49058). Graphies de son nom en démotique : $N\overline{3}\text{-}nḥt=f$ (*P. Tor. Totoès 51, T 10*).
Fils de Pétéharsomtous (*P. Tor. Totoès 51, T 10*).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 10*).

419. Pétéharsomtous (TM Per 49059). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Hr-sm3-t3.wy*
(*P. Tor. Totoès 51, T 10*).

Père de Néchoutès (*P. Tor. Totoès 51, T 10*).

420. Harpaésis (TM Per 49060). Graphies de son nom en démotique : *Hr-pa-Is.t* (*P. Tor. Totoès 51, T 11*).

Fils de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 51, T 11*).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 11*).

421. Thotsytmis (TM Per 49061). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 51, T 11*).

Père d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 51, T 11*).

422. Psenmonthès (TM Per 49064). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 51, T 13*).

Fils de Psenhotès (*P. Tor. Totoès 51, T 13*).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 13*).

423. Psenhotès (TM Per 49065). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 51, T 13*).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 51, T 13*).

424. Paos (TM Per 49066, à la place du nom Pahyris). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥr*
(*P. Tor. Totoès 51, T 14*).

Fils d'Harhotès (*P. Tor. Totoès 51, T 14*).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 14*).

425. Harhotès (TM Per 49067). Graphies de son nom en démotique : *Hr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 51, T 14*).

Père de Paos (*P. Tor. Totoès 51, T 14*).

426. Permamis (TM Per 49068). Graphies de son nom en démotique : *P3-rmḫ-mm* (*P. Tor. Totoès*

51, T 15).

Fils de Pélaïas (*P. Tor. Totoès 51, T 15*).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 15*).

427. Pélaïas (TM Per 49069). Graphies de son nom en démotique : *P3-mr-ih* (*P. Tor. Totoès 51, T 15*).

Père de Permamis (*P. Tor. Totoès 51, T 15*).

428. Pinhyris (TM Per 49072). Graphies de son nom en démotique : *P3-ihw-Hr* (*P. Tor. Totoès 5, T 1*).

Fils de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 5, T 1*), peut-être frère d'Oaphrès (TM Per 49074).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 1*).

429. Péténéphotès (TM Per 49073). Graphies de son nom en démotique : *P3-di-nfr-htp* (*P. Tor. Totoès 5, T 1*).

Père de Pinhyris (*P. Tor. Totoès 5, T 1*). Il s'agit peut-être du père d'Oaphrès (TM Per 49075).

430. Oaphrès (TM Per 49074). Graphies de son nom en démotique : *W3h-ib-R^c* (*P. Tor. Totoès 5, T 2*).

Fils de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 5, T 2*), peut-être frère de Pinhyris (TM Per 49072).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 2*).

431. Péténéphotès (TM Per 49075). Graphies de son nom en démotique : *P3-di-nfr-htp* (*P. Tor. Totoès 5, T 2*).

Père d'Oaphrès (*P. Tor. Totoès 5, T 2*). Il s'agit peut-être du père de Pinhyris (TM Per 49073).

432. Harsiésis (TM Per 49076). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 5, T 3*).

Fils de Spotous (*P. Tor. Totoès 5, T 3*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 3*).

433. Spotous (TM Per 49077). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3y=w-t3.wy* (*P. Tor. Totoès 5, T 3*).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 5, T 3*).

434. Pétéminis (TM Per 49078). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Mn* (*P. Tor. Totoès 5, T 4*).

Fils de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 5, T 4*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 4*).

435. Zmanrès (TM Per 49079). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-m3^c.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 5, T 4*).

Père de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 5, T 4*).

436. Thotsytmis (TM Per 49080). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 5, T 5*).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 5, T 5*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 5*).

437. Imouthès (TM Per 49081). Graphies de son nom en démotique : *Ỉy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 5, T 5*).

Père de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 5, T 5*).

438. Abos (TM Per 49062, à la place de ... = 49084 = 50556). Graphies de son nom en démotique : *Ḥb* (*P. Tor. Totoès 51, T 12 ; P. Tor. Totoès 6, T 4*), *Ḥb3* (*P. Tor. Totoès 5, T 7 ; P. Tor. Totoès 6, T 4*).

Fils de Téos (*P. Tor. Totoès 51, T 12 ; P. Tor. Totoès 5, T 7 ; P. Tor. Totoès 6, T 4*).

Témoin le 31/08/152 (*P. Tor. Totoès 51, T 12*), le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 7*) et le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 4*).

439. Téos (TM Per 49063 = 49085 = 50557). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 51, T 12 ; P. Tor. Totoès 5, T 7 ; P. Tor. Totoès 6, T 4*).

Père d'Abos (*P. Tor. Totoès 51, T 12 ; P. Tor. Totoès 5, T 7 ; P. Tor. Totoès 6, T 4*).

440. Pagonis (TM Per 49086). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 5, T 8*).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 5, T 8*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 8*).

441. Harsiésis (TM Per 49087). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 5, T 8*).

Père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 5, T 8*).

442. Psenmonthès (TM Per 49088). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnꜥ* (*P. Tor. Totoès 5, T 9*).

Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 5, T 9*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 9*).

443. Psenminis (TM Per 49089). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 5, T 9*).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 5, T 9*).

444. Psenmonthès (TM Per 49090). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnꜥ* (*P. Tor. Totoès 5, T 10*).

Fils de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 5, T 10*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 10*).

445. Pétéminis (TM Per 49091). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Mn* (*P. Tor. Totoès 5, T 10*).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 5, T 10*).

446. Aménothès (TM Per 49092). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 5, T 11*).

Fils de Téos (*P. Tor. Totoès 5, T 11*), peut-être frère de Pasémis (TM Per 49094).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 11*).

447. Téos (TM Per 49093). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 5, T 11*).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 5, T 11*). Il s'agit peut-être du père de Pasémis (TM Per 49095).

448. Pasémis (TM Per 49094). Graphies de son nom en démotique : *P3-Dm3* (*P. Tor. Totoès 5, T*

12).

Fils de Téos (*P. Tor. Totoès 5, T 12*), peut-être frère d'Aménothès (TM Per 49092).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 12*).

449. Téos (TM Per 49095). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 5, T 12*).

Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 5, T 12*). Il s'agit peut-être du père d'Aménothès (TM Per 49093).

450. Spemminis (TM Per 49096). Graphies de son nom en démotique : *Šp-Mn* (*P. Tor. Totoès 5, T 13*).

Fils de P-ihî (*P. Tor. Totoès 5, T 13*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 13*).

451. P-ihî (TM Per 49097). Graphies de son nom en démotique : *P3-ihy* (*P. Tor. Totoès 5, T 13*).

Père de Spemminis (*P. Tor. Totoès 5, T 13*).

452. Psénoménophis (TM Per 49098). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-İmn-ipy* (*P. Tor. Totoès 5, T 14*).

Fils d'Esnéchatès (*P. Tor. Totoès 5, T 14*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 14*).

453. Esnéchatès (TM Per 49099). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3-ḥt.w* (*P. Tor. Totoès 5, T 14*).

Père de Psénoménophis (*P. Tor. Totoès 5, T 14*).

454. Ra-mes-ésis (TM Per 49100). Graphies de son nom en démotique : *R^c-ms-İs.t* (*P. Tor. Totoès 5, T 15*).

Fils de Péteésis (*P. Tor. Totoès 5, T 15*).

Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 15*).

455. Péteésis (TM Per 49101). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-İs.t* (*P. Tor. Totoès 5, T 15*).

Père de Ra-mes-ésis (*P. Tor. Totoès 5, T 15*).

- 456. Snachomneus** (TM Per 49102). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-
iw* (*P. Tor. Totoès 5, T 16*).
- Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 5, T 16*).
- Témoin le 29/10/150 (*P. Tor. Totoès 5, T 16*).
- 457. Imouthès** (TM Per 49103). Graphies de son nom en démotique : *Iy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 5, T
16*).
- Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 5, T 16*).
- 458. Nechtmonthès** (TM Per 51048). Graphies de son nom en démotique : *Nḥṯ-Mnṯ* (*P. Tor.
Totoès 52, T 1*).
- Fils de Paous (*P. Tor. Totoès 52, T 1*).
- Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 1*).
- 459. Paous** (TM Per 51049). Graphies de son nom en démotique : *Pa^cw* (*P. Tor. Totoès 52, T 1*).
- Père de Nechtmonthès (*P. Tor. Totoès 52, T 1*).
- 460. Psenmonthès** (TM Per 51050). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor.
Totoès 52, T 2*).
- Fils d'Hatrès (*P. Tor. Totoès 52, T 2*).
- Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 2*).
- 461. Hatrès** (TM Per 51051). Graphies de son nom en démotique : *Ḥtr* (*P. Tor. Totoès 52, T 2*).
- Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 52, T 2*).
- 462. Totoès** (TM Per 51052). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 52, T 3*).
- Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 52, T 3*), peut-être frère de Platon (TM Per 51054).
- Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 3*).
- 463. Imouthès** (TM Per 51053). Graphies de son nom en démotique : *Iy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 52,
T 3*).
- Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 52, T 3*). Il s'agit peut-être du père de Platon (TM Per 51055).
- 464. Platon** (TM Per 51054). Graphies de son nom en démotique : *Pltn* (*P. Tor. Totoès 52, T 4*).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 52, T 4*), peut-être frère de Totoès (TM Per 51052).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 4*).

465. Imouthès (TM Per 51055). Graphies de son nom en démotique : *Ỉy-m-Ỉtp* (*P. Tor. Totoès 52, T 4*).

Père de Platon (*P. Tor. Totoès 52, T 4*). Il s'agit peut-être du père de Totoès (TM Per 51053).

466. Pétéminis (TM Per 51056). Graphies de son nom en démotique : *P3-dỉ-Mn* (*P. Tor. Totoès 52, T 5*).

Fils de Pétosorbouchis (*P. Tor. Totoès 52, T 5*).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 5*).

467. Pétosorbouchis (TM Per 51057). Graphies de son nom en démotique : *P3-dỉ-Wsỉr-bỈ* (*P. Tor. Totoès 52, T 5*).

Père de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 52, T 5*).

468. Chesthotès (TM Per 51058). Graphies de son nom en démotique : *Ỉnsw-DỈwtỈ* (*P. Tor. Totoès 52, T 6*).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 52, T 6*).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 6*).

469. Chesthotès (TM Per 51059). Graphies de son nom en démotique : *Ỉnsw-DỈwtỈ* (*P. Tor. Totoès 52, T 6*).

Père de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 52, T 6*).

470. Harnouphis (TM Per 51060). Graphies de son nom en démotique : *Ỉr-nỈr* (*P. Tor. Totoès 52, T 7*).

Fils de Pausiris (*P. Tor. Totoès 52, T 7*).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 7*).

471. Pausiris (TM Per 51061). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Wsỉr* (*P. Tor. Totoès 52, T 7*).

Père d'Harnouphis (*P. Tor. Totoès 52, T 7*).

- 472. Kollouthès** (TM Per 51062). Graphies de son nom en démotique : *Qlwd'3'* (*P. Tor. Totoès 52, T 8*).
- Fils de Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 52, T 8*).
- Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 8*).
- 473. Thotortaïos** (TM Per 51063). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-î.îr-dî-s* (*P. Tor. Totoès 52, T 8*).
- Père de Kollouthès (*P. Tor. Totoès 52, T 8*).
- 474. Espmétis** (TM Per 51064). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3-mtry* (*P. Tor. Totoès 52, T 9*).
- Fils d'Harpnoutès (?) (*P. Tor. Totoès 52, T 9*).
- Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 9*).
- 475. Harpnoutès (?)** (TM Per 51065, à la place du nom Harpaésis). Graphies de son nom en démotique : *Hr'-p3-nṯr'* (*P. Tor. Totoès 52, T 9*).
- Père d'Espmétis (*P. Tor. Totoès 52, T 9*).
- 476. P[...]**osiris**** (TM Per 51066, à la place du nom Pétosiris). Graphies de son nom en démotique : *P3[-...]-Wsîr* (*P. Tor. Totoès 52, T 10*).
- Fils d'Espmétis (*P. Tor. Totoès 52, T 10*).
- Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 10*).
- 477. Espmétis** (TM Per 51067). Graphies de son nom en démotique : *Ns-mtry* (*P. Tor. Totoès 52, T 10*).
- Père de P[...]**osiris** (*P. Tor. Totoès 52, T 10*).
- 478. Pétéharoéris (?)** (TM Per 51068). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-Hr'-wr'* (*P. Tor. Totoès 52, T 11*).
- Fils de Pachratès (*P. Tor. Totoès 52, T 11*).
- Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 11*).
- 479. Pachratès** (TM Per 51069). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥrṯ* (*P. Tor. Totoès 52, T*

11).

Père de Pétéharoéris (?) (*P. Tor. Totoès 52, T 11*).

480. Népherprès (TM Per 51070). Graphies de son nom en démotique : *N3-nfr-ib-R^c* (*P. Tor. Totoès 52, T 12*).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 52, T 12*).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 12*).

481. Harsiésis (TM Per 51071). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 52, T 12*).

Père de Népherprès (*P. Tor. Totoès 52, T 12*).

482. Thotsytmis (TM Per 51072). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 52, T 13*).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 52, T 13*).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 13*).

483. Chesthotès (TM Per 51073). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 52, T 13*).

Père de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 52, T 13*).

484. Phibis (TM Per 51074). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 52, T 14*).

Fils d'Achoapis (*P. Tor. Totoès 52, T 14*).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 14*).

485. Achoapis (TM Per 51075). Graphies de son nom en démotique : *^cnḥ-Hp* (*P. Tor. Totoès 52, T 14*).

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 52, T 14*).

486. Horos (TM Per 51078). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 52, T 16*).

Fils de Teéphibis (*P. Tor. Totoès 52, T 16*).

Témoin en 154/153 ou 146/145 (*P. Tor. Totoès 52, T 16*).

487. Teéphibis (TM Per 51079). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr-p3-hb* (*P. Tor. Totoès*

52, T 16).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 52, T 16*).

488. Thotsytmis (TM Per 50549). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 6, T 1*).

Fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 6, T 1*), petit-fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 6, T 1*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 1*).

489. Pagonis (TM Per 50550). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 6, T 1*).

Père de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 6, T 1*), fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 6, T 1*).

490. Harsiésis (TM Per 50551). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 6, T 1*).

Grand-père de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 6, T 1*), père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 6, T 1*).

491. Psen-Setné (TM Per 50552). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Stne* (*P. Tor. Totoès 6, T 2*).

Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 6, T 2*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 2*).

492. Psenmonthès (TM Per 50553). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 6, T 2*).

Père de Psen-Setné (*P. Tor. Totoès 6, T 2*).

493. Pasémis (TM Per 50558). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 6, T 5*).

Fils de Thoteus (*P. Tor. Totoès 6, T 5*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 5*).

Il pourrait s'agir du propriétaire du terrain situé au sud de « La Pointe » (TM Per 11496 = 77453 = 77572)¹⁹¹, attesté par les *P. Tor. Totoès 17 A, l. 5* ; *P. Tor. Totoès 18, l. 6* ; *P. Tor. Totoès 19 A, l. 12* ; *P. Tor. Totoès 21 A, l. 11* ; *P. Tor. Totoès 26, l. 8* ; *P. Tor. Totoès 30, l. 11* ; *P. Tor. Totoès 33, l. 6*.

¹⁹¹Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

- 494. Thoteus** (TM Per 50559). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-iw* (*P. Tor. Totoès 6, T 5*).
- Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 6, T 5*).
- Il pourrait s'agir du patronyme, sous deux variantes, du propriétaire du terrain situé au sud de la parcelle « La Pointe » (TM Per 80415 = 80458 = 348792)¹⁹², cité dans les *P. Tor. Totoès 17 A, l. 5* ; *P. Tor. Totoès 18, l. 6* ; *P. Tor. Totoès 19 A, ll. 12-13* ; *P. Tor. Totoès 21 A, l. 11* ; *P. Tor. Totoès 26, l. 8* ; *P. Tor. Totoès 30, l. 11* ; *P. Tor. Totoès 33, l. 6*.
- 495. Pasémis** (TM Per 50560). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 6, T 6*).
- Fils d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 6, T 6*).
- Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 6*).
- 496. Hérieus** (TM Per 50561). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 6, T 6*).
- Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 6, T 6*).
- 497. Patémis** (TM Per 50562). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tm* (*P. Tor. Totoès 6, T 7*).
- Fils de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 6, T 7*).
- Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 7*).
- 498. Psenchonsis** (TM Per 50563). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 6, T 7*).
- Père de Patémis (*P. Tor. Totoès 6, T 7*).
- 499. Pasémis** (TM Per 50564). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 6, T 8*).
- Fils d'Esnéchatès (*P. Tor. Totoès 6, T 8*).
- Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 8*).
- 500. Esnéchatès** (TM Per 50565). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3-ḥṯ.w* (*P. Tor. Totoès 6, T 8*).

¹⁹²Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 6, T 8*).

501. Psénomounis (TM Per 50566). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn* (*P. Tor. Totoès 6, T 9*).

Fils de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 6, T 9*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 9*).

502. Psenthotès (TM Per 50567). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 6, T 9*).

Père de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 6, T 9*).

503. Pétéminis (TM Per 50568). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Mn* (*P. Tor. Totoès 6, T 10*).

Fils de Paéris (*P. Tor. Totoès 6, T 10*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 10*).

504. Paéris (TM Per 50569). Graphies de son nom en démotique : *Pa-īry* (*P. Tor. Totoès 6, T 10*).

Père de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 6, T 10*).

505. Pétepsaïs (TM Per 50572). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-p3-š3y* (*P. Tor. Totoès 6, T 12*).

Fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 6, T 12*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 12*).

506. Snachomneus (TM Per 50573). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw* (*P. Tor. Totoès 6, T 12*).

Père de Pétepsaïs (*P. Tor. Totoès 6, T 12*).

507. Psénomounis (TM Per 50576). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn* (*P. Tor. Totoès 6, T 14*).

Fils de Pagonis le cadet (*P. Tor. Totoès 6, T 14*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 14*).

508. Pagonis le cadet (TM Per 50577). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn p3 ḥ(m)* (*P.*

Tor. Totoès 6, T 14).

Père de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 6, T 14*).

509. Oseptais (TM Per 50578). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-Pth* (*P. Tor. Totoès 6, T 15*).

Fils de Pétosiris (*P. Tor. Totoès 6, T 15*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 15*).

510. Pétosiris (TM Per 50579). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-Wsîr* (*P. Tor. Totoès 6, T 15*).

Père d'Oseptais (*P. Tor. Totoès 6, T 15*).

511. Péténéphotès (TM Per 50580). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-nfr-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 6, T 16*).

Fils de Paos (*P. Tor. Totoès 6, T 16*).

Témoin le 10/12/143 (*P. Tor. Totoès 6, T 16*).

512. Paos (TM Per 50581, à la place du nom Pahyris). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥr* (*P. Tor. Totoès 6, T 16*).

Père de Péténéphotès (*P. Tor. Totoès 6, T 16*).

513. Osoroéris (TM Per 50582). Graphies de son nom en démotique : *Wsîr-wr* (*P. Tor. Totoès 7, T 1*).

Fils de Kollouthès (*P. Tor. Totoès 7, T 1*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 1*).

514. Kollouthès (TM Per 50583). Graphies de son nom en démotique : *Qlwd* (*P. Tor. Totoès 7, T 1*).

Père d'Osoroéris (*P. Tor. Totoès 7, T 1*).

515. Chesthotès (TM Per 50584). Graphies de son nom en démotique : *Ḥnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 7, T 2*).

Fils de Thotortaïos (*P. Tor. Totoès 7, T 2*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 2*).

516. Thotortaïos (TM Per 50585). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-î.îr-dî-s* (*P. Tor. Totoès 7, T 2*).

Père de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 7, T 2*).

517. Miysis (TM Per 50586). Graphies de son nom en démotique : *M3e-ḥs* (*P. Tor. Totoès 7, T 3*).
Fils de Pétobastis (*P. Tor. Totoès 7, T 3*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 3*).

518. Pétobastis (TM Per 50587). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-B3st.t* (*P. Tor. Totoès 7, T 3*).

Père de Miysis (*P. Tor. Totoès 7, T 3*).

519. Pétéimouthès (TM Per 50588). Graphies de son nom en démotique : *P3-dî-Îy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 7, T 4*).

Fils de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 7, T 4*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 4*).

520. Psenthotès (TM Per 50589). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 7, T 4*).

Père de Pétéimouthès (*P. Tor. Totoès 7, T 4*).

521. Panéchetès (TM Per 50590). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-ḥṯ.w* (*P. Tor. Totoès 7, T 5*).

Fils de Marrès (*P. Tor. Totoès 7, T 5*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 5*).

522. Marrès (TM Per 50591). Graphies de son nom en démotique : *M3^c.t-R^c* (*P. Tor. Totoès 7, T 5*).

Père de Panéchetès (*P. Tor. Totoès 7, T 5*).

523. Spotous (TM Per 50592). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3y=w-t3.wy* (*P. Tor. Totoès 7, T 6*).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 7, T 6*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 6*).

524. Imouthès (TM Per 50593). Graphies de son nom en démotique : *Ỉy-m-Ỉtp* (*P. Tor. Totoès 7, T 6*).

Père de Spotous (*P. Tor. Totoès 7, T 6*).

525. Harpaéis (TM Per 50594). Graphies de son nom en démotique : *Ỉr-pa-Ỉs.t* (*P. Tor. Totoès 7, T 7*).

Fils d'Harpaéis (*P. Tor. Totoès 7, T 7*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 7*).

526. Harpaéis (TM Per 50595). Graphies de son nom en démotique : *Ỉr-pa-Ỉs.t* (*P. Tor. Totoès 7, T 7*).

Père d'Harpaéis (*P. Tor. Totoès 7, T 7*).

527. Psenchonsis (TM Per 50596). Graphies de son nom en démotique : *P3-Ỉr-Ỉnsw* (*P. Tor. Totoès 7, T 8*).

Fils d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 7, T 8*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 8*).

528. Hérieus (TM Per 50597). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 7, T 8*).

Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 7, T 8*).

529. Psénatymis (TM Per 50598). Graphies de son nom en démotique : *P3-Ỉr-Ỉtm* (*P. Tor. Totoès 7, T 9*).

Fils de Pétéharprès (*P. Tor. Totoès 7, T 9*), peut-être frère d'Hérieus (TM Per 50604).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 9*).

530. Pétéharprès (TM Per 50599). Graphies de son nom en démotique : *P3-dỈ-Ỉr-p3-R^c* (*P. Tor. Totoès 7, T 9*).

Père de Psénatymis (*P. Tor. Totoès 7, T 9*). Il s'agit peut-être du père d'Hérieus (TM Per

50605).

531. Psénémous (TM Per 50600). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mḥe(.t)* (*P. Tor. Totoès 7, T 10*).

Fils d'Harmaïs (*P. Tor. Totoès 7, T 10*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 10*).

532. Harmaïs (TM Per 50601, à la place du nom Harthotès). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-m-ḥb* (*P. Tor. Totoès 7, T 10*).

Père de Psénémous (*P. Tor. Totoès 7, T 10*).

533. Inaroys (TM Per 50602). Graphies de son nom en démotique : *Ir.t-Ḥr-r-r=w* (*P. Tor. Totoès 7, T 11*).

Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 7, T 11*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 11*).

534. Psenminis (TM Per 50603). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 7, T 11*).

Père d'Inaroys (*P. Tor. Totoès 7, T 11*).

535. Hérieus (TM Per 50604). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 7, T 12*).

Fils de Pétéharprès (*P. Tor. Totoès 7, T 12*), peut-être frère de Psénatymis (TM Per 50598).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 12*).

536. Pétéharprès (TM Per 50605). Graphies de son nom en démotique : *P3-dì-Ḥr-p3-R^c* (*P. Tor. Totoès 7, T 12*).

Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 7, T 12*). Il s'agit peut-être du père de Psénatymis (TM Per 50599).

537. Miysis (TM Per 50606). Graphies de son nom en démotique : *M3y-ḥs* (*P. Tor. Totoès 7, T 13*).

Fils d'Éphonychos (*P. Tor. Totoès 7, T 13*).

Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 13*).

- 538. Éphonychos** (TM Per 50607). Graphies de son nom en démotique : $\dot{I}w=f^c n\dot{h}$ (*P. Tor. Totoès 7, T 13*).
Père de Miysis (*P. Tor. Totoès 7, T 13*).
- 539. Pétéménophis** (TM Per 50608). Graphies de son nom en démotique : $P\dot{3}-d\dot{i}-\dot{I}mn-\dot{i}py$ (*P. Tor. Totoès 7, T 14*).
Fils d'Esminis (*P. Tor. Totoès 7, T 14*).
Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 14*).
- 540. Esminis** (TM Per 50609). Graphies de son nom en démotique : $Ns-Mn$ (*P. Tor. Totoès 7, T 14*).
Père de Pétéménophis (*P. Tor. Totoès 7, T 14*).
- 541. Hérieus** (TM Per 50610). Graphies de son nom en démotique : $Hry=w$ (*P. Tor. Totoès 7, T 15*).
Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 7, T 15*).
Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 15*).
- 542. Chesthotès** (TM Per 50611). Graphies de son nom en démotique : $\dot{H}nsw-D\dot{h}wty$ (*P. Tor. Totoès 7, T 15*).
Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 7, T 15*).
- 543. Pametis (?)** (TM Per 50612). Graphies de son nom en démotique : Pa^f-mte^1 (*P. Tor. Totoès 7, T 16*).
Fils de Pétéchonsis (*P. Tor. Totoès 7, T 16*).
Témoin le 13/09/137 (*P. Tor. Totoès 7, T 16*).
- 544. Pétéchonsis** (TM Per 50613). Graphies de son nom en démotique : $P\dot{3}-d\dot{i}-\dot{H}nsw$ (*P. Tor. Totoès 7, T 16*).
Père de Pametis (?) (*P. Tor. Totoès 7, T 16*).
- 545. Achoapis (?)** (TM Per 50614). Graphies de son nom en démotique : ${}^f c n\dot{h}-\dot{H}p^1$ (*P. Tor. Totoès 8, T 1*).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 8, T 1*).

Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 1*).

546. Harsiésis (TM Per 50615). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 8, T 1*).

Père d'Achoapis (?) (*P. Tor. Totoès 8, T 1*).

547. Pasémis (TM Per 50616). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 8, T 2*).

Fils de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 8, T 2*).

Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 2*).

548. Psenchonsis (TM Per 50617). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Hnsw* (*P. Tor. Totoès 8, T 2*).

Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 8, T 2*).

549. Psénomounis (TM Per 50618). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn* (*P. Tor. Totoès 8, T 3*).

Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 8, T 3*).

Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 3*).

550. Psenminis (TM Per 50619). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 8, T 3*).

Père de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 8, T 3*).

551. Pamonthès (TM Per 50620). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 8, T 4*).

Fils de Psenhotès (*P. Tor. Totoès 8, T 4*).

Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 4*).

552. Psenhotès (TM Per 50621). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 8, T 4*).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 8, T 4*).

- 553. Totoès** (TM Per 50622). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 8, T 5*).
 Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 8, T 5*).
 Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 5*).
- 554. Psenminis** (TM Per 50623). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 8, T 5*).
 Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 8, T 5*).
- 555. Kel** (TM Per 50624). Graphies de son nom en démotique : *Ql* (*P. Tor. Totoès 8, T 6*).
 Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 8, T 6*).
 Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 6*).
- 556. Psenminis** (TM Per 50625). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 8, T 6*).
 Père de Kel (*P. Tor. Totoès 8, T 6*).
- 557. Thotsytmis** (TM Per 50626). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 8, T 7*).
 Fils de Pétéminis (*P. Tor. Totoès 8, T 7*).
 Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 7*).
- 558. Pétéminis** (TM Per 50627). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Mn* (*P. Tor. Totoès 8, T 7*).
 Père de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 8, T 7*).
- 559. Psénomounis** (TM Per 50628). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn* (*P. Tor. Totoès 8, T 8*).
 Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 8, T 8*).
 Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 8*).
- 560. Aménothès** (TM Per 50629). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 8, T 8*).
 Père de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 8, T 8*).

- 561. Horos** (TM Per 50630). Graphies de son nom en démotique : \overline{Hr} (*P. Tor. Totoès 8, T 9*).
- Fils de Pachratès (*P. Tor. Totoès 8, T 9*).
- Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 9*).
- 562. Pachratès** (TM Per 50631). Graphies de son nom en démotique : $\overline{Pa-hr\ddot{x}}$ (*P. Tor. Totoès 8, T 9*).
- Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 8, T 9*).
- 563. Psenmonthès** (TM Per 50632). Graphies de son nom en démotique : $\overline{P3-šr-Mn\ddot{x}}$ (*P. Tor. Totoès 8, T 10*).
- Fils de Phibis (*P. Tor. Totoès 8, T 10*).
- Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 10*).
- 564. Phibis** (TM Per 50633). Graphies de son nom en démotique : $\overline{P3-hb}$ (*P. Tor. Totoès 8, T 10*).
- Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 8, T 10*).
- 565. Pamonthès** (TM Per 50634). Graphies de son nom en démotique : $\overline{Pa-Mn\ddot{x}}$ (*P. Tor. Totoès 8, T 11*).
- Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 8, T 11*).
- Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 11*).
- 566. Psenmonthès** (TM Per 50635). Graphies de son nom en démotique : $\overline{P3-šr-Mn\ddot{x}}$ (*P. Tor. Totoès 8, T 11*).
- Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 8, T 11*).
- 567. Psenmonthès** (TM Per 50636). Graphies de son nom en démotique : $\overline{P3-šr-Mn\ddot{x}}$ (*P. Tor. Totoès 8, T 12*).
- Fils d'Aménothès l'aîné (*P. Tor. Totoès 8, T 12*).
- Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 12*).
- 568. Aménothès l'aîné** (TM Per 50637). Graphies de son nom en démotique : $\overline{Imn-htp p3^c3}$ (*P. Tor. Totoès 8, T 12*).
- Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 8, T 12*).

- 569. Pétepsaïs** (TM Per 50640). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-p3-š3y* (*P. Tor. Totoès 8, T 14*).
- Fils de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 8, T 14*).
- Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 14*).
- 570. Thotsytmis** (TM Per 50641). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sdm* (*P. Tor. Totoès 8, T 14*).
- Père de Pétepsaïs (*P. Tor. Totoès 8, T 14*).
- 571. Nechtmonthès** (TM Per 50642). Graphies de son nom en démotique : *Nḥt-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 8, T 15*).
- Fils de Psénésis (*P. Tor. Totoès 8, T 15*).
- Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 15*).
- 572. Psénésis** (TM Per 50643). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Is.t* (*P. Tor. Totoès 8, T 15*).
- Père de Nechtmonthès (*P. Tor. Totoès 8, T 15*).
- 573. Haryothès** (TM Per 50644 = 50970). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-wd3* (*P. Tor. Totoès 8, T 16 ; P. Tor. Totoès 31, T 15*).
- Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 8, T 16 ; P. Tor. Totoès 31, T 15*).
- Témoin le 07/05/134 (*P. Tor. Totoès 8, T 16*) et le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 15*).
- 574. Psenmonthès** (TM Per 50645 = 50971). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 8, T 16 ; P. Tor. Totoès 31, T 15*).
- Père d'Haryothès (*P. Tor. Totoès 8, T 16 ; P. Tor. Totoès 31, T 15*).
- 575. Psenmonthès** (TM Per 50646). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 37, T 1*).
- Fils de [...] (*P. Tor. Totoès 37, T 1*).
- Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 1*).
- 576. [...]** (TM Per 50647). Graphies de son nom en démotique : [...] (*P. Tor. Totoès 37, T 1*).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 37, T 1*).

577. P-(?) (TM Per 50648). Graphies de son nom en démotique : *P3^f-...¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 2*).

Fils de [...] (*P. Tor. Totoès 37, T 2*).

Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 2*).

578. [...] (TM Per 50649). Graphies de son nom en démotique : [...] (*P. Tor. Totoès 37, T 2*).

Père de P-(?) (*P. Tor. Totoès 37, T 2*).

579. Pétéare[nsnouphis] (TM Per 50650). Graphies de son nom en démotique : *P3-dì-ìry[-hms-nfr]* (*P. Tor. Totoès 37, T 3*).

Fils de [Pi]kos (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 3*).

Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 3*).

580. [Pi]kos (?) (TM Per 50651, à la place de ...). Graphies de son nom en démotique : *P3y-J^fk3¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 3*).

Père de Pétéare[nsnouphis] (*P. Tor. Totoès 37, T 3*).

581. Pa-(?) (TM Per 50652, à la place du nom Pa-^{c3}). Graphies de son nom en démotique : *Pa^f-...¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 4*).

Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 4*).

Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 4*).

582. (?) (TM Per 50653). Graphies de son nom en démotique : *ʿ...¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 4*).

Père de Pa-(?) (*P. Tor. Totoès 37, T 4*).

583. Panéchat[ès] (TM Per 50654, à la place du nom Pamounis). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-hṭ[.w]* (*P. Tor. Totoès 37, T 5*).

Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 5*).

Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 5*).

584. (?) (TM Per 50655, à la place du nom Esnéchatès). Graphies de son nom en démotique : *ʿ...¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 5*).

Père de Panéchat[ès] (*P. Tor. Totoès 37, T 5*).

- 585. Pamonthès** (TM Per 50656). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 37, T 6*).
- Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 6*).
- Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 6*).
- 586. (?)** (TM Per 50657). Graphies de son nom en démotique : *ʿ...ʿ* (*P. Tor. Totoès 37, T 6*).
- Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 37, T 6*).
- 587. Patémis** (TM Per 50658, à la place du nom Panéchetès). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tm* (*P. Tor. Totoès 37, T 7*).
- Fils de Thoteus (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 7*).
- Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 7*).
- 588. Thoteus (?)** (TM Per 50659, à la place de ...). Graphies de son nom en démotique : *ʿDḥwty-
iḥwʿ* (*P. Tor. Totoès 37, T 7*).
- Père de Patémis (*P. Tor. Totoès 37, T 7*).
- 589. Psenchonsis** (TM Per 50660). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 37, T 8*).
- Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 37, T 8*).
- Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 8*).
- 590. Horos** (TM Per 50661). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 37, T 8*).
- Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 37, T 8*).
- 591. Pahyris-(?)** (TM Per 50662, à la place du nom Harnachtès). Graphies de son nom en démotique : *ʿPa-Ḥrʿ* (*P. Tor. Totoès 37, T 9*).
- Fils d'Harmachoros (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 9*).
- Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 9*).
- 592. Harmachoros (?)** (TM Per 50663). Graphies de son nom en démotique : *ʿḤr-m3^c-ḥrwʿ* (*P. Tor. Totoès 37, T 9*).
- Père de Pahyris-(?) (*P. Tor. Totoès 37, T 9*).

- 593. Harsiésis (?)** (TM Per 50664, à la place du nom Pétéchonsis). Graphies de son nom en démotique : *Hr^r-s3-Is.t¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 10*).
Fils d'Esnéchatès (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 10*).
Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 10*).
- 594. Esnéchatès (?)** (TM Per 50665, à la place du nom Panéchatès). Graphies de son nom en démotique : *'Ns-'n3-ḥt.w* (*P. Tor. Totoès 37, T 10*).
Père d'Harsiésis (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 10*).
- 595. Pétéménophis (?)** (TM Per 50666, à la place du nom Pété-...). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Imn^r-īpy¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 11*).
Fils de Psenchonsis (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 11*).
Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 11*).
- 596. Psenchonsis (?)** (TM Per 50667, à la place du nom Pétéchonsis). Graphies de son nom en démotique : *'P3-šr-Ḥnsw¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 11*).
Père de Pétéménophis (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 11*).
- 597. P-(?)** (TM Per 50668, à la place du nom Harsiésis). Graphies de son nom en démotique : *P^r-...¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 12*).
Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 12*).
Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 12*).
- 598. (?)** (TM Per 50669, à la place du nom Pamonthès). Graphies de son nom en démotique : *'...¹* (*P. Tor. Totoès 37, T 12*).
Père de P-(?) (*P. Tor. Totoès 37, T 12*).
- 599. Téos** (TM Per 50670). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 37, T 13*).
Fils de Téos (*P. Tor. Totoès 37, T 13*).
Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 13*).
- 600. Téos** (TM Per 50671). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 37, T 13*).
Père de Téos (*P. Tor. Totoès 37, T 13*).

- 601. Harpaésis** (TM Per 50672). Graphies de son nom en démotique : *Hr-pa-Is.t* (*P. Tor. Totoès 37, T 14*).
Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 14*).
Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 14*).
- 602. (?)** (TM Per 50673). Graphies de son nom en démotique : *'...'* (*P. Tor. Totoès 37, T 14*).
Père d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 37, T 14*).
- 603. Hérieus** (TM Per 50674). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 37, T 15*).
Fils de Psénomounis-(?) (*P. Tor. Totoès 37, T 15*).
Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 15*).
- 604. Psénomounis-(?)** (TM Per 50677, à la place de ...). Graphies de son nom en démotique : *'P3-šr-Imn-...'* (*P. Tor. Totoès 37, T 15*).
Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 37, T 15*).
- 605. Esnéchatès (?)** (TM Per 50676). Graphies de son nom en démotique : *'Ns-n3-ḥt.w'* (*P. Tor. Totoès 37, T 16*).
Fils d'Hérieus (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 16*).
Témoin le 03/07/121 (*P. Tor. Totoès 37, T 16*).
- 606. Hérieus (?)** (TM Per 50677). Graphies de son nom en démotique : *'Hry=w'* (*P. Tor. Totoès 37, T 16*).
Père d'Esnéchatès (?) (*P. Tor. Totoès 37, T 16*).
- 607. Pasémis** (TM Per 50678). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 53, T 1*).
Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 53, T 1*).
Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 1*).
- 608. Horos** (TM Per 50679). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 53, T 1*).
Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 53, T 1*).

- 609. Pamonthès** (TM Per 50680). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 53, T 2*).
- Fils d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 53, T 2*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 2*).
- 610. Hérieus** (TM Per 50681). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 53, T 2*).
- Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 53, T 2*).
- 611. Pachnoumis** (TM Per 50682). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Ḥnm* (*P. Tor. Totoès 53, T 3*).
- Fils de Pétechnoumis (*P. Tor. Totoès 53, T 3*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 3*).
- 612. Pétechnoumis** (TM Per 50683). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥnm* (*P. Tor. Totoès 53, T 3*).
- Père de Pachnoumis (*P. Tor. Totoès 53, T 3*).
- 613. Totoès** (TM Per 50684). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 53, T 4*).
- Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 53, T 4*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 4*).
- 614. Aménothès** (TM Per 50685). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 53, T 4*).
- Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 53, T 4*).
- 615. Pétéchonsis** (TM Per 50686). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 53, T 5*).
- Fils de Pensaïs (*P. Tor. Totoès 53, T 5*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 5*).
- 616. Pensaïs** (TM Per 50687). Graphies de son nom en démotique : *P3-msh* (*P. Tor. Totoès 53, T 5*).

Père de Pétéchonsis (*P. Tor. Totoès 53, T 5*).

617. Horos (TM Per 50688). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 53, T 6*).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 53, T 6*). Peut-être frère de Pétéharoéris fils de Chesthotès (TM Per 50690).

Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 6*).

618. Chesthotès (TM Per 50689). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 53, T 6*).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 53, T 6*). Il s'agit peut-être du père de Pétéharoéris (TM Per 50691).

619. Pétéharoéris (TM Per 50690). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Hr-wr* (*P. Tor. Totoès 53, T 7*).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 53, T 7*). Peut-être frère d'Horos fils de Chesthotès (TM Per 50688).

Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 7*).

620. Chesthotès (TM Per 50691). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 53, T 7*).

Père de Pétéharoéris (*P. Tor. Totoès 53, T 7*). Il s'agit peut-être du père d'Horos (TM Per 50689).

621. Pachoïtès (?) (TM Per 50692, à la place du nom Pachnoumis). Graphies de son nom en démotique : *Pa^f-ḥt¹* (*P. Tor. Totoès 53, T 8*).

Fils de Totoès (*P. Tor. Totoès 53, T 8*).

Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 8*).

622. Totoès (TM Per 50693). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 53, T 8*).

Père de Pachoïtès (?) (*P. Tor. Totoès 53, T 8*).

623. Patès (TM Per 50694, à la place du nom Paneithès). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tw* (*P. Tor. Totoès 53, T 9*).

Fils d'Harsytmis (*P. Tor. Totoès 53, T 9*).

Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 9*).

624. Harsytmis (TM Per 50695). Graphies de son nom en démotique : *Hr-sḏm* (*P. Tor. Totoès 53, T 9*).

Père de Patès (*P. Tor. Totoès 53, T 9*).

625. Pétéchonsis (?) (TM Per 50696, à la place du nom Pété-na-nechetou). Graphies de son nom en démotique : *P3-di-Hnsw¹* (*P. Tor. Totoès 53, T 10*).

Fils de Pétéchonsis (*P. Tor. Totoès 53, T 10*).

Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 10*).

626. Pétéchonsis (TM Per 50697). Graphies de son nom en démotique : *P3-di-Hnsw* (*P. Tor. Totoès 53, T 10*).

Père de Pétéchonsis (?) (*P. Tor. Totoès 53, T 10*).

627. Pasémis (TM Per 50698). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 53, T 11*).

Fils de Pétautos (*P. Tor. Totoès 53, T 11*).

Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 11*).

628. Pétautos (TM Per 50699). Graphies de son nom en démotique : *P3-dw* (*P. Tor. Totoès 53, T 11*).

Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 53, T 11*).

629. Pétautos (TM Per 50700). Graphies de son nom en démotique : *P3-dw* (*P. Tor. Totoès 53, T 12*).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 53, T 12*).

Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 12*).

630. Chesthotès (TM Per 50701). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 53, T 12*).

Père de Pétautos (*P. Tor. Totoès 53, T 12*).

- 631. Pasémis** (TM Per 50702). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 53, T 13*).
- Fils de Pachratès (*P. Tor. Totoès 53, T 13*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 13*).
- 632. Pachratès** (TM Per 50703). Graphies de son nom en démotique : *Pa-hrṭ* (*P. Tor. Totoès 53, T 13*).
- Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 53, T 13*).
- 633. Paneithès** (TM Per 50704). Graphies de son nom en démotique : *Pa-N.t* (*P. Tor. Totoès 53, T 14*).
- Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 53, T 14*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 14*).
- 634. Horos** (TM Per 50705). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 53, T 14*).
- Père de Paneithès (*P. Tor. Totoès 53, T 14*).
- 635. Portis** (TM Per 50706, à la place du nom Poéris). Graphies de son nom en démotique : *P3-wr-5* (*P. Tor. Totoès 53, T 15*).
- Fils de Pachoïtès (*P. Tor. Totoès 53, T 15*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 15*).
- 636. Pachoïtès** (TM Per 50707, à la place du nom Panachtès). Graphies de son nom en démotique : *Pa-hṭ* (*P. Tor. Totoès 53, T 15*).
- Père de Portis (*P. Tor. Totoès 53, T 15*).
- 637. Pachoïtès** (TM Per 50708, à la place du nom Pechytès). Graphies de son nom en démotique : *Pa-hṭ* (*P. Tor. Totoès 53, T 16*).
- Fils de Psénésis (*P. Tor. Totoès 53, T 16*).
- Témoin le 01/02/118 (*P. Tor. Totoès 53, T 16*).
- 638. Psénésis** (TM Per 50709). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Is.t* (*P. Tor. Totoès 53, T 16*).

Père de Pachoïtès (*P. Tor. Totoès 53, T 16*).

639. Pamonthès (TM Per 50710). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 10, T 1*).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 10, T 1*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 1*).

640. Harsiésis (TM Per 50711). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 10, T 1*).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 10, T 1*).

641. Harsiésis (TM Per 50712). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 10, T 2*).

Fils de Thoteus (?) (*P. Tor. Totoès 10, T 2*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 2*).

642. Thoteus (?) (TM Per 50713). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty^f-iw¹* (*P. Tor. Totoès 10, T 2*).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 10, T 2*).

643. Chesthotès (TM Per 50714). Graphies de son nom en démotique : *Ḥnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 10, T 3*).

Fils de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 10, T 3*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 3*).

644. Psenthotès (TM Per 50715). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 10, T 3*).

Père de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 10, T 3*).

645. Nechtminis (TM Per 50716). Graphies de son nom en démotique : *Nḥṯ-Mn* (*P. Tor. Totoès 10, T 4*).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 10, T 4*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 4*).

- 646. Aménothès** (TM Per 50717). Graphies de son nom en démotique : *İmn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 10*, T 4).
Père de Nechtminis (*P. Tor. Totoès 10*, T 4).
- 647. Psénésis** (TM Per 50718). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Is.t* (*P. Tor. Totoès 10* A, T 5 et B, T 6).
Fils de Phatrès (*P. Tor. Totoès 10* A, T 5 et B, T 6).
Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10* A, T 5 et B, T 6).
- 648. Phatrès** (TM Per 50719). Graphies de son nom en démotique : *P3-ḥtre* (*P. Tor. Totoès 10* A, T 5 et B, T 6).
Père de Psénésis (*P. Tor. Totoès 10* A, T 5 et B, T 6).
- 649. Pamonthès** (TM Per 50720). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 10* A, T 6 et B, T 5).
Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 10* A, T 6 et B, T 5).
Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10* A, T 6 et B, T 5).
- 650. Horos** (TM Per 50721). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 10* A, T 6 et B, T 5).
Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 10* A, T 6 et B, T 5).
- 651. Porieuthès** (TM Per 50722). Graphies de son nom en démotique : *P3-wr-ī3bḫ* (*P. Tor. Totoès 10*, T 7).
Fils de Totoès (*P. Tor. Totoès 10*, T 7).
Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10*, T 7).
- 652. Totoès** (TM Per 50723). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 10*, T 7).
Père de Porieuthès (*P. Tor. Totoès 10*, T 7).
- 653. Psenchonsis** (TM Per 50724). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 10*, T 8).
Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 10*, T 8).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10*, T 8).

654. Chesthotès (TM Per 50725). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 10*, T 8).

Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 10*, T 8).

655. Harsiésis (TM Per 50726). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 10*, T 9).

Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 10*, T 9).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10*, T 9).

656. Psenmonthès (TM Per 50727). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 10*, T 9).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 10*, T 9).

657. Harpaésis (TM Per 50728). Graphies de son nom en démotique : *Hr-pa-Is.t* (*P. Tor. Totoès 10*, T 10).

Fils d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 10*, T 10).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10*, T 10).

658. Harpaésis (TM Per 50729). Graphies de son nom en démotique : *Hr-pa-Is.t* (*P. Tor. Totoès 10*, T 10).

Père d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 10*, T 10).

659. Psenmonthès (TM Per 50730). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 10*, T 11).

Fils de Chaiéhyris (*P. Tor. Totoès 10*, T 11).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10*, T 11).

660. Chaiéhyris (TM Per 50731). Graphies de son nom en démotique : *H^c-Hr* (*P. Tor. Totoès 10*, T 11).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 10*, T 11).

661. Pausiris (TM Per 50732, à la place du nom Pamonthès). Graphies de son nom en démotique :

Pa-Wsîr (*P. Tor. Totoès 10, T 12*).

Fils d'Ammonios (*P. Tor. Totoès 10, T 12*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 12*).

662. Ammonios (TM Per 50733). Graphies de son nom en démotique : *ʒmnys* (*P. Tor. Totoès 10, T 12*).

Père de Pausiris (*P. Tor. Totoès 10, T 12*).

663. Psénésis (TM Per 50734). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Īs.t* (*P. Tor. Totoès 10, T 13*).

Fils de Pyrros (*P. Tor. Totoès 10, T 13*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 13*).

664. Pyrros (TM Per 50735). Graphies de son nom en démotique : *Pwrhws* (*P. Tor. Totoès 10, T 13*).

Père de Psénésis (*P. Tor. Totoès 10, T 13*).

665. Séharptos (TM Per 50736). Graphies de son nom en démotique : *T̄3y-Ĥr-p3-t3* (*P. Tor. Totoès 10, T 14*).

Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 10, T 14*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 14*).

666. Chesthotès (TM Per 50737). Graphies de son nom en démotique : *Ĥnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 10, T 14*).

Père de Séharptos (*P. Tor. Totoès 10, T 14*).

667. Onnophris (TM Per 50738). Graphies de son nom en démotique : *Wn-nfr* (*P. Tor. Totoès 10, T 15*).

Fils d'Achoapis (*P. Tor. Totoès 10, T 15*).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10, T 15*).

668. Achoapis (TM Per 50739). Graphies de son nom en démotique : *°nḥ-Ĥp* (*P. Tor. Totoès 10, T 15*).

Père d'Onnophris (*P. Tor. Totoès 10*, T 15).

669. Psenmonthès (?) (TM Per 50740). Graphies de son nom en démotique : $P3\text{-}\check{s}r^f\text{-}Mn\check{t}^1$ (*P. Tor. Totoès 10*, T 16).

Fils d'Hatrès (?) (*P. Tor. Totoès 10*, T 16).

Témoin le 10/10/115 (*P. Tor. Totoès 10*, T 16).

670. Hatrès (?) (TM Per 50741, à la place du nom Honès). Graphies de son nom en démotique : H^ftr^1 (*P. Tor. Totoès 10*, T 16).

Père de Psenmonthès (?) (*P. Tor. Totoès 10*, T 16).

671. Pikos (TM Per 50742). Graphies de son nom en démotique : $P3y\text{-}k3$ (*P. Tor. Totoès 54*, l. 23).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 54*, l. 23).

Témoin le 29/12/114 (*P. Tor. Totoès 54*, l. 23).

672. Harsiésis (TM Per 50743). Graphies de son nom en démotique : $Hr\text{-}s3\text{-}Is.t$ (*P. Tor. Totoès 54*, l. 23).

Père de Pikos (*P. Tor. Totoès 54*, l. 23).

673. Patémis (TM Per 50748). Graphies de son nom en démotique : $Pa\text{-}tm$ (*P. Tor. Totoès 54*, l. 26).

Fils de Patémis (*P. Tor. Totoès 54*, l. 26).

Témoin le 29/12/114 (*P. Tor. Totoès 54*, l. 26).

674. Patémis (TM Per 50749). Graphies de son nom en démotique : $Pa\text{-}tm$ (*P. Tor. Totoès 54*, l. 26).

Père de Patémis (*P. Tor. Totoès 54*, l. 26).

675. Harsiésis (TM Per 50750 = 50794). Graphies de son nom en démotique : $Hr\text{-}s3\text{-}Is.t$ (*P. Tor. Totoès 12*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 7).

Fils de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 12*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 14*, T 7).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 1) et le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14*, T 7).

676. Pamonthès (TM Per 50751 = 50795). Graphies de son nom en démotique : $Pa\text{-}Mn\check{t}$ (*P. Tor.*

Totoès 12, T 1 ; P. Tor. Totoès 14, T 7).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 12, T 1 ; P. Tor. Totoès 14, T 7).*

677. Pachnoumis (TM Per 50758, à la place du nom Panachtès). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Ḥnm* (*P. Tor. Totoès 12, T 5).*

Fils d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 12, T 5).*

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12, T 5).*

678. Hérieus (TM Per 50759). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 12, T 5).*

Père de Pachnoumis (*P. Tor. Totoès 12, T 5).*

679. Psenchnoumis (TM Per 50760). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnm* (*P. Tor. Totoès 12, T 6).*

Fils de Pachnoumis (*P. Tor. Totoès 12, T 6).*

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12, T 6).*

680. Pachnoumis (TM Per 50761). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Ḥnm* (*P. Tor. Totoès 12, T 6).*

Père de Psenchnoumis (*P. Tor. Totoès 12, T 6).*

681. Imouthès (TM Per 50762 = 50918). Graphies de son nom en démotique : *Iy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 12, T 7 ; P. Tor. Totoès 42, T 5).*

Fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 12, T 7 ; P. Tor. Totoès 42, T 5).*

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12, T 7*) et le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 5).*

682. Snachomneus (TM Per 50763 = 50919). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw* (*P. Tor. Totoès 12, T 7 ; P. Tor. Totoès 42, T 5).*

Père d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 12, T 7 ; P. Tor. Totoès 42, T 5).*

683. Piésis (?) (TM Per 50766, à la place du nom Pikos). Graphies de son nom en démotique : *P3y-ʿIs.t¹* (*P. Tor. Totoès 12, T 9).*

Fils de Chonsou-hétép (*P. Tor. Totoès 12, T 9).*

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 9).

684. Chonsou-hétép (TM Per 50761, à la place du nom Chesthotès). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 12*, T 9).

Père de Piésis (?) (*P. Tor. Totoès 12*, T 9).

685. Phibis (TM Per 50768). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 12*, T 10).

Fils d'Achoapis (*P. Tor. Totoès 12*, T 10).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 10).

686. Achoapis (TM Per 50769). Graphies de son nom en démotique : *°nh-Ḥp* (*P. Tor. Totoès 12*, T 10).

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 12*, T 10).

687. Horos (TM Per 50770). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 12*, T 11).

Fils de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 12*, T 11).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 11).

688. Psénomounis (TM Per 50771). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn* (*P. Tor. Totoès 12*, T 11).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 12*, T 11).

689. Harsiésis (TM Per 50772). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 12*, T 12).

Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 12*, T 12).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 12).

690. Psenminis (TM Per 50773). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 12*, T 12).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 12*, T 12).

691. Pagonis (TM Per 43439 = 50774). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 12*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 5).

Fils de Psénomounis le cadet (*P. Tor. Totoès 12*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 5).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 13) et le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30*, T 5).

692. Psénomounis le cadet (TM Per 43440 = 50775). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn p3 ḥ(m)* (*P. Tor. Totoès 12*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 5).

Père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 12*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 30*, T 5).

693. Harthotès (TM Per 50776 = 51028). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 12*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 12).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 12*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 12).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 14) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35*, T 12).

694. Imouthès (TM Per 50777 = 51029). Graphies de son nom en démotique : *Ỉy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 12*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 12).

Père d'Harthotès (*P. Tor. Totoès 12*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 12).

695. Panentéris (TM Per 50778 = 50922, à la place du nom Pagonis = 51034). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3.w-nṯr* (*P. Tor. Totoès 12*, T 15 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 7 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 15).

Fils d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 12*, T 15 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 7 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 15).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 15), le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42*, T 7) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35*, T 15).

696. Harpaésis (TM Per 50779 = 50923 = 51035). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-pa-Ỉs.t* (*P. Tor. Totoès 12*, T 15 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 7 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 15).

Père de Panentéris (*P. Tor. Totoès 12*, T 15 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 7 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 15).

697. Kialès (TM Per 50780). Graphies de son nom en démotique : *Gl3* (*P. Tor. Totoès 12*, T 16).

Fils d'Horos le cadet (*P. Tor. Totoès 12*, T 16).

Témoin le 21/01/111 (*P. Tor. Totoès 12*, T 16).

698. Horos le cadet (TM Per 50781, à la place du nom Chéret). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr p3 ḥm* (*P. Tor. Totoès 12*, T 16).

Père de Kialès (*P. Tor. Totoès 12*, T 16).

- 699. Psenchonsis** (TM Per 50782). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 14, T 1*).
Fils de Chestéphnachthès (*P. Tor. Totoès 14, T 1*).
Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 1*).
- 700. Chestéphnachthès** (TM Per 50783). Graphies de son nom en démotique : *Ḥnsw-t3y=f-nḥṯ(.t)* (*P. Tor. Totoès 14, T 1*).
Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 14, T 1*).
- 701. Pamonthès** (TM Per 50784). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 14, T 2*).
Fils d'Hérianoupis (*P. Tor. Totoès 14, T 2*).
Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 2*).
- 702. Hérianoupis** (TM Per 50785). Graphies de son nom en démotique : *Hry-Ḥnp* (*P. Tor. Totoès 14, T 2*).
Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 14, T 2*).
- 703. Psenminis** (TM Per 50786). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès 14, T 3*).
Fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 14, T 3*).
Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 3*).
- 704. Pagonis** (TM Per 50787). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 14, T 3*).
Père de Psenminis (*P. Tor. Totoès 14, T 3*).
- 705. Psenthotès** (TM Per 50788). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 14, T 4*).
Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 14, T 4*).
Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 4*).
- 706. Horos** (TM Per 50789). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 14, T 4*).

Père de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 14, T 4*).

707. Pamonthès (TM Per 50792). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 14, T 6*).

Fils de Panentéris (*P. Tor. Totoès 14, T 6*).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 6*).

708. Panentéris (TM Per 50793, à la place du nom Patès). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3.w-nṯr* (*P. Tor. Totoès 14, T 6*).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 14, T 6*).

709. Psenchonsis (TM Per 50796 = 50886 = 50972). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 14, T 8 ; P. Tor. Totoès 21, T 5 ; P. Tor. Totoès 31, T 16*).

Fils de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 14, T 8 ; P. Tor. Totoès 21, T 5 ; P. Tor. Totoès 31, T 16*).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 8*), le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21, T 5*) et le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 16*)

710. Psenchonsis (TM Per 50797 = 50887 = 50973). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 14, T 8 ; P. Tor. Totoès 21, T 5 ; P. Tor. Totoès 31, T 16*).

Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 14, T 8 ; P. Tor. Totoès 21, T 5 ; P. Tor. Totoès 31, T 16*).

711. Patès (TM Per 50798 = 50990). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tw* (*P. Tor. Totoès 14, T 9 ; P. Tor. Totoès 33, T 9*).

Fils de Pikos (*P. Tor. Totoès 14, T 9 ; P. Tor. Totoès 33, T 9*).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 9*) et le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 9*).

712. Pikos (TM Per 50799 = 50991). Graphies de son nom en démotique : *P3y-k3* (*P. Tor. Totoès 14, T 9 ; P. Tor. Totoès 33, T 9*).

Père de Patès (*P. Tor. Totoès 14, T 9 ; P. Tor. Totoès 33, T 9*).

713. Psenmonthès (TM Per 50800). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 14, T 10*).

Fils d'Hatrès (*P. Tor. Totoès 14, T 10*).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14*, T 10).

714. Hatrès (TM Per 50801). Graphies de son nom en démotique : *Htr* (*P. Tor. Totoès 14*, T 10).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 14*, T 10).

715. Harpaésis (TM Per 50802). Graphies de son nom en démotique : *Hr-pa-Is.t* (*P. Tor. Totoès 14*, T 11).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 14*, T 11).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14*, T 11).

716. Aménothès (TM Per 50803). Graphies de son nom en démotique : *Imn-htp* (*P. Tor. Totoès 14*, T 11).

Père d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 14*, T 11).

717. Harsiésis (TM Per 50806 = 50884 = 50982). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 14*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 5).

Fils de Psénapathès (*P. Tor. Totoès 14*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 5).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14*, T 13), le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 4) et le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33*, T 5).

718. Psénapathès (TM Per 50807 = 50885 = 50983). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-c3-ph.t* (*P. Tor. Totoès 14*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 5).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 14*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 21*, T 4 ; *P. Tor. Totoès 33*, T 5).

719. Psénaménophis (TM Per 50808). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Imn-ip* (*P. Tor. Totoès 14*, T 14).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 14*, T 14).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14*, T 14).

720. Imouthès (TM Per 50809). Graphies de son nom en démotique : *Iy-m-htp* (*P. Tor. Totoès 14*, T 14).

Père de Psénaménophis (*P. Tor. Totoès 14*, T 14).

721. Pamonthès (TM Per 50810 = 50998). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnt* (*P. Tor.*

Totoès 14, T 15 ; P. Tor. Totoès 33, T 13).

Fils de Psenthotès (*P. Tor. Totoès 14, T 15 ; P. Tor. Totoès 33, T 13).*

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 15*) et le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 13*).

722. Psenthotès (TM Per 50811 = 50999). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 14, T 15 ; P. Tor. Totoès 33, T 13*).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 14, T 15 ; P. Tor. Totoès 33, T 13*).

723. Esminis (TM Per 50812). Graphies de son nom en démotique : *Ns-Mn* (*P. Tor. Totoès 14, T 16 ; P. Tor. Totoès 30, T 6*).

Fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 14, T 16 ; P. Tor. Totoès 30, T 6*).

Témoin le 15/12/111 (*P. Tor. Totoès 14, T 16*) et le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 6*).

724. Snachomneus (TM Per 43441 = 50813). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw* (*P. Tor. Totoès 14, T 16 ; P. Tor. Totoès 30, T 6*).

Père d'Esminis (*P. Tor. Totoès 14, T 16 ; P. Tor. Totoès 30, T 6*).

725. Psenchonsis (TM Per 50814 = 50856). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 55, T 1 ; P. Tor. Totoès 20, T 6*).

Fils d'Ammonios (*P. Tor. Totoès 55, T 1 ; P. Tor. Totoès 20, T 6*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 1*) et le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20, T 6*).

726. Ammonios (TM Per 50815 = 50857). Graphies de son nom en démotique : *3mnys* (*P. Tor. Totoès 55, T 1 ; P. Tor. Totoès 20, T 6*).

Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 55, T 1 ; P. Tor. Totoès 20, T 6*).

727. Horos (TM Per 50816). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 55, T 2*).

Fils de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 55, T 2*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 2*).

728. Pamonthès (TM Per 50817). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 55, T 2*).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 55, T 2*).

- 729. Pamonthès** (TM Per 50818). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 55, T 3*).
- Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 55, T 3*).
- Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 3*).
- 730. Chesthotès** (TM Per 50819). Graphies de son nom en démotique : *Ḥnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 55, T 3*).
- Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 55, T 3*).
- 731. Sésoosis** (TM Per 50820). Graphies de son nom en démotique : *S-Wsr* (*P. Tor. Totoès 55, T 4*).
- Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 55, T 4*).
- Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 4*).
- 732. Harsiésis** (TM Per 50821). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 55, T 4*).
- Père de Sésoosis (*P. Tor. Totoès 55, T 4*).
- 733. Horos** (TM Per 50822). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 55, T 5*).
- Fils d'Harnouphis (*P. Tor. Totoès 55, T 5*).
- Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 5*).
- 734. Harnouphis** (TM Per 50823, à la place du nom Harmonthès). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-nfr* (*P. Tor. Totoès 55, T 5*).
- Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 55, T 5*).
- 735. Pétobastis** (TM Per 50824). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-B3st.t* (*P. Tor. Totoès 55, T 6*).
- Fils de Pa-Harchébis (*P. Tor. Totoès 55, T 6*).
- Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 6*).
- 736. Pa-Harchébis** (TM Per 50825). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Ḥr-ḥby* (*P. Tor. Totoès 55, T 6*).

Père de Pétobastis (*P. Tor. Totoès 55, T 6*).

737. Pamonthès (TM Per 50826). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṭ* (*P. Tor. Totoès 55, T 7*).

Fils d'Asklas (*P. Tor. Totoès 55, T 7*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 7*).

738. Asklas (TM Per 50827). Graphies de son nom en démotique : *ʒsqlʒ* (*P. Tor. Totoès 55, T 7*).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 55, T 7*).

739. Harsiésis (TM Per 50828). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-sʒ-Is.t* (*P. Tor. Totoès 55, T 8*).

Fils de Néchoutès (*P. Tor. Totoès 55, T 8*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 8*).

740. Néchoutès (TM Per 50829). Graphies de son nom en démotique : *Nʒ-nḥṭ=f* (*P. Tor. Totoès 55, T 8*).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 55, T 8*).

741. Harmiysis (TM Per 50830). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-mʒy-ḥs* (*P. Tor. Totoès 55, T 9*).

Fils de Sabbataïos (*P. Tor. Totoès 55, T 9*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 9*).

742. Sabbataïos (TM Per 50831). Graphies de son nom en démotique : *Šbty* (*P. Tor. Totoès 55, T 9*).

Père d'Harmiysis (*P. Tor. Totoès 55, T 9*).

743. Totoès (TM Per 50832 = 50956). Graphies de son nom en démotique : *Twtw* (*P. Tor. Totoès 55, T 10 ; P. Tor. Totoès 31, T 8*).

Fils de Patous (*P. Tor. Totoès 55, T 10 ; P. Tor. Totoès 31, T 8*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 10*) et le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 8*).

744. Patous (TM Per 50833 = 50957). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tʒ.wy* (*P. Tor.*

Totoès 55, T 10 ; P. Tor. Totoès 31, T 8).

Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 55, T 10 ; P. Tor. Totoès 31, T 8).*

745. Hérieus (TM Per 50834). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 55, T 11).*

Fils de Néchoutès (*P. Tor. Totoès 55, T 11).*

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 11).*

746. Néchoutès (TM Per 50835). Graphies de son nom en démotique : *N3-nḥt=f* (*P. Tor. Totoès 55, T 11).*

Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 55, T 11).*

747. Neïlos (TM Per 50836). Graphies de son nom en démotique : *Nylws* (*P. Tor. Totoès 55, T 12).*

Fils d'Harbachtis (?) (*P. Tor. Totoès 55, T 12).*

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 12).*

748. Harbachtis (?) (TM Per 50837, à la place du nom Her-p-djenem). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-p3-ʿBḥt¹* (*P. Tor. Totoès 55, T 12).*

Père de Neïlos (*P. Tor. Totoès 55, T 12).*

749. Phibis (TM Per 50838). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 55, T 13).*

Fils de Thotomous (*P. Tor. Totoès 55, T 13).*

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 13).*

750. Thotomous (TM Per 50839). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-m3^c.t* (*P. Tor. Totoès 55, T 13).*

Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 55, T 13).*

751. Antiochos (TM Per 50840). Graphies de son nom en démotique : *3ntywghs* (*P. Tor. Totoès 55, T 14).*

Fils d'Hermias (*P. Tor. Totoès 55, T 14).*

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 14).*

752. Hermias (TM Per 50841). Graphies de son nom en démotique : *Hrmys* (*P. Tor. Totoès 55, T*

14).

Père d'Antiochos (*P. Tor. Totoès 55, T 14*).

753. Psénomounis (TM Per 50842). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-İmn* (*P. Tor. Totoès 55, T 15*).

Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 55, T 15*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 15*).

754. (?) (TM Per 50843). Graphies de son nom en démotique : *ʿ...ʿ* (*P. Tor. Totoès 55, T 15*).

Père de Psénomounis (*P. Tor. Totoès 55, T 15*).

755. Pamonthès (TM Per 50844). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 55, T 16*).

Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 55, T 16*).

Témoin le 21/05/108 (*P. Tor. Totoès 55, T 16*).

756. Aménothès (TM Per 50845). Graphies de son nom en démotique : *İmn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 55, T 16*).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 55, T 16*).

757. Siepmous (TM Per 50846). Graphies de son nom en démotique : *Siʿy-p3-mwt* (*P. Tor. Totoès 20, T 1*).

Fils d'Askas (*P. Tor. Totoès 20, T 1*).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20, T 1*).

758. Askas (TM Per 50847). Graphies de son nom en démotique : *3sgl3* (*P. Tor. Totoès 20, T 1*).

Père de Siepmous (*P. Tor. Totoès 20, T 1*).

759. Porieuthès (TM Per 50848). Graphies de son nom en démotique : *P3-wr-İ3bt* (*P. Tor. Totoès 20, T 2*).

Fils d'Harmaïs (*P. Tor. Totoès 20, T 2*).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20, T 2*).

760. Harmaïs (TM Per 50849). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-m-ḥb* (*P. Tor. Totoès 20,*

T 2).

Père de Porieuthès (*P. Tor. Totoès 20, T 2*).

761. Panebchounis (TM Per 50850). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-bḥn* (*P. Tor. Totoès 20, T 3*).

Fils de Pétosiris (*P. Tor. Totoès 20, T 3*).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20, T 3*).

762. Pétosiris (TM Per 50851). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥsīr* (*P. Tor. Totoès 20, T 3*).

Père de Panebchounis (*P. Tor. Totoès 20, T 3*).

763. Nechtmonthès (TM Per 50852). Graphies de son nom en démotique : *Nḥt-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 20, T 4*).

Fils de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 20, T 4*).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20, T 4*).

764. Thotsytmis (TM Per 50853). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-sḏm* (*P. Tor. Totoès 20, T 4*).

Père de Nechtmonthès (*P. Tor. Totoès 20, T 4*).

765. Pétéharprès (TM Per 50854). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Ḥr-p3-R^c* (*P. Tor. Totoès 20, T 5*).

Fils de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 20, T 5*).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20, T 5*).

766. Pamonthès (TM Per 50855). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 20, T 5*).

Père de Pétéharprès (*P. Tor. Totoès 20, T 5*).

767. Psenchonsis (TM Per 50856). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 20, T 6*).

Fils d'Ammonios (*P. Tor. Totoès 20, T 6*).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 6).

768. Ammonios (TM Per 50857). Graphies de son nom en démotique : *ʒmnys* (*P. Tor. Totoès 20*, T 6).

Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 20*, T 6).

769. Harsiésis (TM Per 50858). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 20*, T 7).

Fils d'Har-Psammétichos (*P. Tor. Totoès 20*, T 7).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 7).

770. Har-Psammétichos (TM Per 50859). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-P3-s-n-mtk* (*P. Tor. Totoès 20*, T 7).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 20*, T 7).

771. Thoteus (TM Per 50860). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-īw* (*P. Tor. Totoès 20*, T 8).

Fils d'Esminis (*P. Tor. Totoès 20*, T 8).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 8).

772. Esminis (TM Per 50861). Graphies de son nom en démotique : *Ns-Mn* (*P. Tor. Totoès 20*, T 8).

Père de Thoteus (*P. Tor. Totoès 20*, T 8).

773. Pamonthès (TM Per 50862). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 20*, T 9).

Fils de Chesthotès (?) (*P. Tor. Totoès 20*, T 9).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 9).

774. Chesthotès (?) (TM Per 50863, à la place du nom Harthotès). Graphies de son nom en démotique : *Ḥnsw-ḶDḥwty* (*P. Tor. Totoès 20*, T 9).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 20*, T 9).

775. Psenmonthès (TM Per 50864). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor.*

Totoès 20, T 10).

Fils d'Her-pai-ésis (*P. Tor. Totoès 20*, T 10).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 10).

776. Her-pai-ésis (TM Per 50865, à la place du nom Harsiésis). Graphies de son nom en démotique : *Hr-p3y-Is.t* (*P. Tor. Totoès 20*, T 10).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 20*, T 10).

777. Haryotès (TM Per 50866). Graphies de son nom en démotique : *Hr-wd3* (*P. Tor. Totoès 20*, T 11).

Fils de Porieuthès (*P. Tor. Totoès 20*, T 11).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 11).

778. Porieuthès (TM Per 50867). Graphies de son nom en démotique : *P3-wr-i3bḫ* (*P. Tor. Totoès 20*, T 11).

Père d'Haryotès (*P. Tor. Totoès 20*, T 11).

779. Panéhotès (TM Per 50868). Graphies de son nom en démotique : *Pa-n3-ḫḫ.w* (*P. Tor. Totoès 20*, T 12).

Fils de Pasémis (*P. Tor. Totoès 20*, T 12).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 12).

780. Pasémis (TM Per 50869). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 20*, T 12).

Père de Panéhotès (*P. Tor. Totoès 20*, T 12).

781. Psenmonthès (TM Per 50872). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnḫ* (*P. Tor. Totoès 20*, T 14).

Fils d'Inaroys (?) (*P. Tor. Totoès 20*, T 14).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 14).

782. Inaroys (?) (TM Per 50873). Graphies de son nom en démotique : *ʿIr.t-Hr-r-r=w¹* (*P. Tor. Totoès 20*, T 14).

Père de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 20*, T 14).

783. Harsiésis (TM Per 50874). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 20*, T 15).

Fils de Pasémis (*P. Tor. Totoès 20*, T 15).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 15).

784. Pasémis (TM Per 50875). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 20*, T 15).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 20*, T 15).

785. Pamonthès (TM Per 50876). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 20*, T 16).

Fils d'Harmiysis (*P. Tor. Totoès 20*, T 16).

Témoin le 07/10/108 (*P. Tor. Totoès 20*, T 16).

786. Harmiysis (TM Per 50877). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-M3e-ḥse* (*P. Tor. Totoès 20*, T 16).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 20*, T 16).

787. Pabouchis (TM Per 50878 = 50912). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Bḥ* (*P. Tor. Totoès 21*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 2).

Fils de Sésoosis (*P. Tor. Totoès 21*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 1), peut-être frère d'Horos (TM Per 50902).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 1) et le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42*, T 2).

788. Sésoosis (TM Per 50879 = 50913, à la place du nom A-ouseret). Graphies de son nom en démotique : *S-Wsr* (*P. Tor. Totoès 21*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 2).

Père de Pabouchis (*P. Tor. Totoès 21*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 2). Il s'agit peut-être du père d'Horos (TM Per 50903).

789. Pétéménophis (TM Per 50880 = 50942 = 50996 = 51020). Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Imn-īpy* (*P. Tor. Totoès 21*, T 2 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 1 ; *P. Tor. Totoès 33*, T

12 ; *P. Tor. Totoès 35, T 8*).

Fils de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 21, T 2 ; P. Tor. Totoès 31, T 1 ; P. Tor. Totoès 33, T 12 ; P. Tor. Totoès 35, T 8*).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21, T 2*), le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 1*), le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 12*) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35, T 8*).

790. Psenchonsis (TM Per 50881 = 50943 = 50997 = 51021). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Hnsw* (*P. Tor. Totoès 21, T 2 ; P. Tor. Totoès 31, T 1 ; P. Tor. Totoès 33, T 12 ; P. Tor. Totoès 35, T 8*).

Père de Pétéménophis (*P. Tor. Totoès 21, T 2 ; P. Tor. Totoès 31, T 1 ; P. Tor. Totoès 33, T 12 ; P. Tor. Totoès 35, T 8*).

791. Pamonthès (TM Per 50882 = 50936). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 21, T 3 ; P. Tor. Totoès 42, T 14*).

Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 21, T 3 ; P. Tor. Totoès 42, T 14*).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21, T 3*) et le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 14*).

792. Psenmonthès (TM Per 50883 = 50937, à la place du nom Pétémouthès). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 21, T 3 ; P. Tor. Totoès 42, T 14*).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 21, T 3 ; P. Tor. Totoès 42, T 14*).

793. Pikos (TM Per 43460 = 50888). Graphies de son nom en démotique : *P3y-k3* (*P. Tor. Totoès 21, T 6 ; P. Tor. Totoès 30, T 16*).

Fils de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 21, T 6 ; P. Tor. Totoès 30, T 16*).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21, T 6*) et le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 16*).

794. Pamonthès (TM Per 43461 = 50889). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 21, T 6 ; P. Tor. Totoès 30, T 16*).

Père de Pikos (*P. Tor. Totoès 21, T 6 ; P. Tor. Totoès 30, T 16*).

795. Stotoétis (TM Per 50890). Graphies de son nom en démotique : *St3.ṯ=w-t3-wt* (*P. Tor. Totoès 21, T 7*).

Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 21*, T 7).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 7).

796. Psenmonthès (TM Per 50891). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 21*, T 7).

Père de Stotoétis (*P. Tor. Totoès 21*, T 7).

797. Pétoisiris (TM Per 50896 = 50934, à la place du nom Pétémonthès = 50958 = 51030).

Graphies de son nom en démotique : *P3-dī-Wsīr* (*P. Tor. Totoès 21*, T 10 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 9 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 13).

Fils de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 21*, T 10 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 9 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 13).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 10), le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42*, T 13), le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31*, T 9) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35*, T 13).

798. Pamonthès (TM Per 50897 = 50935 = 50959 = 51031). Graphies de son nom en démotique :

Pa-Mnṯ (*P. Tor. Totoès 21*, T 10 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 9 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 13).

Père de Pétoisiris (*P. Tor. Totoès 21*, T 10 ; *P. Tor. Totoès 42*, T 13 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 9 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 13).

799. Pamonthès (TM Per 50898). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 21*, T 11).

Fils d'Apathès (*P. Tor. Totoès 21*, T 11).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 11).

800. Apathès (TM Per 50899). Graphies de son nom en démotique : *ᶜ3-ph.ṯ* (*P. Tor. Totoès 21*, T 11).

Père de Pamonthès (*P. Tor. Totoès 21*, T 11).

801. Aménothès (TM Per 50900). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 21*, T 12).

Fils d'Harmiysis (*P. Tor. Totoès 21*, T 12).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 12).

802. Harmiysis (TM Per 50901). Graphies de son nom en démotique : *Hr-m3e-ḥs* (*P. Tor. Totoès 21*, T 12).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 21*, T 12).

803. Horos (TM Per 50902). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 21*, T 13).

Fils de Sésoosis (*P. Tor. Totoès 21*, T 13), peut-être frère de Pabouchis (TM Per 50878 = 50912).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 13).

804. Sésoosis (TM Per 50903). Graphies de son nom en démotique : *S-Wsr.t* (*P. Tor. Totoès 21*, T 13).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 21*, T 13). Il s'agit peut-être du père de Pabouchis (TM Per 50879 = 50913).

805. Harsiésis (TM Per 50904 = 50952 = 51014). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 21*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 5).

Fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 21*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 5).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 14), le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31*, T 6) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35*, T 5).

806. Pagonis (TM Per 50905 = 50953 = 51015). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 21*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 5).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 21*, T 14 ; *P. Tor. Totoès 31*, T 6 ; *P. Tor. Totoès 35*, T 5).

807. Snachomneus (TM Per 50908). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-ìw* (*P. Tor. Totoès 21*, T 16).

Fils de Thotsytmis (*P. Tor. Totoès 21*, T 16).

Témoin le 20/10/108 (*P. Tor. Totoès 21*, T 16).

808. Thotsytmis (TM Per 50909). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwtj-sdm* (*P. Tor.*

Totoès 21, T 16).

Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 21, T 16).*

- 809. Horos** (TM Per 50914 = 50966). Graphies de son nom en démotique : $\dot{H}r$ (*P. Tor. Totoès 42, T 3 ; P. Tor. Totoès 31, T 13).*

Fils d'Inaroy (*P. Tor. Totoès 42, T 3 ; P. Tor. Totoès 31, T 13).*

Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 3*) et le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 13).*

- 810. Inaroy** (TM Per 50915 = 50967). Graphies de son nom en démotique : $\dot{I}r.t.\dot{H}r-r-r=w$ (*P. Tor. Totoès 42, T 3 ; P. Tor. Totoès 31, T 13).*

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 42, T 3 ; P. Tor. Totoès 31, T 13).*

- 811. Aménothès** (TM Per 50916). Graphies de son nom en démotique : $\dot{I}mn-\dot{h}tp$ (*P. Tor. Totoès 42, T 4).*

Fils de Chélo (*P. Tor. Totoès 42, T 4).*

Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 4).*

- 812. Chélo** (TM Per 50917). Graphies de son nom en démotique : $\dot{H}l-c3$ (*P. Tor. Totoès 42, T 4).*

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 42, T 4).*

- 813. Snachomneus** (TM Per 50924). Graphies de son nom en démotique : $Ns-n3y=w-\dot{H}mn.w-iw$ (*P. Tor. Totoès 42, T 8).*

Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 42, T 8).*

Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 8).*

- 814. (?)** (TM Per 50925, à la place du nom $Pa-c3$). Graphies de son nom en démotique : $^r...^1$ (*P. Tor. Totoès 42, T 8).*

Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 42, T 8).*

- 815. Hérieus** (TM Per 50928). Graphies de son nom en démotique : $Hry=w$ (*P. Tor. Totoès 42, T 10).*

Fils de Pachnoumis (*P. Tor. Totoès 42, T 10).*

Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 10).*

- 816. Pachnoumis** (TM Per 50929). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Ḥnm* (*P. Tor. Totoès 42, T 10*).
Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 42, T 10*).
- 817. Palous** (TM Per 50930). Graphies de son nom en démotique : *Pa-lw3* (*P. Tor. Totoès 42, T 11*).
Fils de Paneithès (?) (*P. Tor. Totoès 42, T 11*).
Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 11*).
- 818. Paneithès (?)** (TM Per 50931). Graphies de son nom en démotique : *'Pa-ḤN.t* (*P. Tor. Totoès 42, T 11*).
Père de Palous (*P. Tor. Totoès 42, T 11*).
- 819. P-(?)** (TM Per 50932, à la place de ...). Graphies de son nom en démotique : *'P3-...'* (*P. Tor. Totoès 42, T 12*).
Fils de (?)-chnoumis (*P. Tor. Totoès 42, T 12*).
Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 12*).
- 820. (?)-chnoumis** (TM Per 50933, à la place du nom Pétechnoumis). Graphies de son nom en démotique : *'...-Ḥnm'* (*P. Tor. Totoès 42, T 12*).
Père de P-(?) (*P. Tor. Totoès 42, T 12*).
- 821. Horos** (TM Per 50938). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 42, T 15*).
Fils d'Harpaésis (?) (*P. Tor. Totoès 42, T 15*).
Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42, T 15*).
- 822. Harpaésis (?)** (TM Per 50939). Graphies de son nom en démotique : *'Ḥr-pa-Ḥs.t* (*P. Tor. Totoès 42, T 15*).
Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 42, T 15*).
- 823. (?)** (TM Per 50940, à la place du nom Aménothès). Graphies de son nom en démotique : *'...'* (*P. Tor. Totoès 42, T 16*).
Fils de (?) (*P. Tor. Totoès 42, T 16*).

Témoin le 26/01/107 (*P. Tor. Totoès 42*, T 16).

824. (?) (TM Per 50941, à la place du nom Honès). Graphies de son nom en démotique : '...'¹ (*P. Tor. Totoès 42*, T 16).

Père de (?) (*P. Tor. Totoès 42*, T 16).

825. Psénésis (TM Per 43430). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Is.t* (*P. Tor. Totoès 30*, T 1).

Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 30*, T 1).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30*, T 1).

826. Horos (TM Per 43431 = 43432). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 30*, T 1).

Père de Psénésis (*P. Tor. Totoès 30*, T 1).

827. Harsiésis (TM Per 43433). Graphies de son nom en démotique : *Hr-s3-Is.t* (*P. Tor. Totoès 30*, T 2).

Fils d'Orseus (*P. Tor. Totoès 30*, T 2).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30*, T 2).

828. Orseus (TM Per 43434). Graphies de son nom en démotique : *Wrše* (*P. Tor. Totoès 30*, T 2).

Père d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 30*, T 2).

829. Pétéménophis (TM Per 43437). Graphies de son nom en démotique : *P3-dì-Imn-ipy* (*P. Tor. Totoès 30*, T 4).

Fils d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 30*, T 4).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30*, T 4).

830. Hérieus (TM Per 43438). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 30*, T 4).

Père de Pétéménophis (*P. Tor. Totoès 30*, T 4).

831. Pagonis (TM Per 43442). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 30*, T 7).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 30, T 7*).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 7*).

832. Harsiésis (TM Per 43443, à la place du nom Haroéris). Graphies de son nom en démotique :

Hr-s3-Is.t (*P. Tor. Totoès 30, T 7*).

Père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 30, T 7*).

833. Pasémis (TM Per 43444). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 30, T 8*).

Fils de Pétosiris (*P. Tor. Totoès 30, T 8*).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 8*).

834. Pétosiris (TM Per 43445). Graphies de son nom en démotique : *Pa-di-Wsir* (*P. Tor. Totoès 30, T 8*).

Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 30, T 8*).

835. Totoès (TM Per 43446, à la place du nom Pamounis). Graphies de son nom en démotique :

Twtw (*P. Tor. Totoès 30, T 9*).

Fils d'Imouthès (?) (*P. Tor. Totoès 30, T 9*).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 9*).

836. Imouthès (?) (TM Per 43447, à la place du nom Pétéamounis). Graphies de son nom en démotique : *'Iy-m-htp'* (*P. Tor. Totoès 30, T 9*).

Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 30, T 9*).

837. Psenchonsis (TM Per 43448). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Hnsw* (*P. Tor. Totoès 30, T 10*).

Fils de (?)-chonsis (*P. Tor. Totoès 30, T 10*).

Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 10*).

838. (?) -chonsis (TM Per 43449, à la place du nom Psenchonsis). Graphies de son nom en démotique : *'...-Hnsw* (*P. Tor. Totoès 30, T 10*).

Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 30, T 10*).

- 839. Pīkos** (TM Per 43450). Graphies de son nom en démotique : *P3y-k3* (*P. Tor. Totoès 30, T 11*).
 Fils de Thot-hétép (*P. Tor. Totoès 30, T 11*).
 Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 11*).
- 840. Thot-hétép** (TM Per 43451). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 30, T 11*).
 Père de Pīkos (*P. Tor. Totoès 30, T 11*).
- 841. Hérieus** (TM Per 43454). Graphies de son nom en démotique : *Hry=w* (*P. Tor. Totoès 30, T 13*).
 Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 30, T 13*).
 Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 13*).
- 842. Imouthès** (TM Per 43455). Graphies de son nom en démotique : *Ỉy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 30, T 13*).
 Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 30, T 13*).
- 843. Pasémis** (TM Per 43456). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès 30, T 14*).
 Fils d'Hék-Iounou (*P. Tor. Totoès 30, T 14*).
 Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 14*).
- 844. Hék-Iounou** (TM Per 43457, à la place du nom Héka-semteus). Graphies de son nom en démotique : *Hq-Ỉwnw* (*P. Tor. Totoès 30, T 14*).
 Père de Pasémis (*P. Tor. Totoès 30, T 14*).
- 845. Harmaïs** (TM Per 43458, à la place du nom Harchébis). Graphies de son nom en démotique : *Hr-m-ḥb* (*P. Tor. Totoès 30, T 15*).
 Fils de Téos (*P. Tor. Totoès 30, T 15*).
 Témoin le 01/10/104 (*P. Tor. Totoès 30, T 15*).
- 846. Téos** (TM Per 43459). Graphies de son nom en démotique : *Dd-ḥr* (*P. Tor. Totoès 30, T 15*).
 Père d'Harmaïs (*P. Tor. Totoès 30, T 15*).

- 847. Osé-aès** (TM Per 50944 = 51006). Graphies de son nom en démotique : *Wsr-ḥ3.t* (*P. Tor. Totoès 31, T 2 ; P. Tor. Totoès 35, T 1*).
Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 31, T 2 ; P. Tor. Totoès 35, T 1*).
Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 2*) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35, T 1*).
- 848. Psenmonthès** (TM Per 50945 = 51007). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mnṯ* (*P. Tor. Totoès 31, T 2 ; P. Tor. Totoès 35, T 1*).
Père d'Osé-aès (*P. Tor. Totoès 31, T 2 ; P. Tor. Totoès 35, T 1*).
- 849. Har-ab** (TM Per 50946). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-3by3* (*P. Tor. Totoès 31, T 3*).
Fils de Memnon (*P. Tor. Totoès 31, T 3*).
Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 3*).
- 850. Memnon** (TM Per 50947). Graphies de son nom en démotique : *Mmnn* (*P. Tor. Totoès 31, T 3*).
Père d'Har-ab (*P. Tor. Totoès 31, T 3*).
- 851. Patémis** (TM Per 50948). Graphies de son nom en démotique : *Pa-tm* (*P. Tor. Totoès 31, T 4*).
Fils de Pasémis (*P. Tor. Totoès 31, T 4*).
Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 4*).
- 852. Pasémis** (TM Per 50949). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Ḍm3* (*P. Tor. Totoès 31, T 4*).
Père de Patémis (*P. Tor. Totoès 31, T 4*).
- 853. Aménothès** (TM Per 50950). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 31, T 5*).
Fils de Paos (*P. Tor. Totoès 31, T 5*).
Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 5*).
- 854. Paos** (TM Per 50951, à la place du nom Pahyris). Graphies de son nom en démotique : *Pa-ḥr*

(*P. Tor. Totoès 31, T 5*).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 31, T 5*).

855. Chesthotès (TM Per 50954). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 31, T 7*).

Fils de Thoteus (*P. Tor. Totoès 31, T 7*).

Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 7*).

856. Thoteus (TM Per 50955). Graphies de son nom en démotique : *Dḥwty-īw* (*P. Tor. Totoès 31, T 7*).

Père de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 31, T 7*).

857. Horos (TM Per 50960). Graphies de son nom en démotique : *Hr* (*P. Tor. Totoès 31, T 10*).

Fils de Pétéchonsis (*P. Tor. Totoès 31, T 10*).

Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 10*).

858. Pétéchonsis (TM Per 50961). Graphies de son nom en démotique : *P3-di-Hnsw* (*P. Tor. Totoès 31, T 10*).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 31, T 10*).

859. Snachomneus (TM Per 50962 = 51008). Graphies de son nom en démotique : *Ns-n3y=w-Hmn.w-īw* (*P. Tor. Totoès 31, T 11* ; *P. Tor. Totoès 35, T 2 A*) ; *Ns-n3y=w-Hmn.w* (*P. Tor. Totoès 35, T 2 B*).

Fils de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 31, T 11* ; *P. Tor. Totoès 35, T 2*).

Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 11*) et le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35, T 2*).

860. Snachomneus (TM Per 50963 = 51009, à la place du nom Sep-sen). Graphies de son nom en démotique : *sp-2* (*P. Tor. Totoès 31, T 11* ; *P. Tor. Totoès 35, T 2*).

Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 31, T 11* ; *P. Tor. Totoès 35, T 2*).

861. Phibis (TM Per 50964). Graphies de son nom en démotique : *P3-hb* (*P. Tor. Totoès 31, T 12*).

Fils de Psenmonthès (*P. Tor. Totoès 31, T 12*).

Témoin le 07/10/104 (*P. Tor. Totoès 31, T 12*).

- 862. Psenmonthès** (TM Per 50965). Graphies de son nom en démotique : $P3\text{-}\check{s}r\text{-}Mn\check{x}$ (*P. Tor. Totoès 31, T 12*).
Père de Phibis (*P. Tor. Totoès 31, T 12*).
- 863. Chapochonsis** (TM Per 50978). Graphies de son nom en démotique : $Kp=f\text{-}h^c\text{-}Hnsw$ (*P. Tor. Totoès 33, T 3*).
Fils d'Iou-i-iou (?) (*P. Tor. Totoès 33, T 3*).
Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 3*).
- 864. Iou-i-iou (?)** (TM Per 50979). Graphies de son nom en démotique : $Iw=y^f\text{-}i\check{w}^1$ (*P. Tor. Totoès 33, T 3*).
Père de Chapochonsis (*P. Tor. Totoès 33, T 3*).
- 865. Psénapathès** (TM Per 50980). Graphies de son nom en démotique : $P3\text{-}\check{s}r\text{-}^c3\text{-}ph.\check{x}$ (*P. Tor. Totoès 33, T 4*).
Fils de Teéphibis (*P. Tor. Totoès 33, T 4*).
Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 4*).
- 866. Teéphibis** (TM Per 50981). Graphies de son nom en démotique : $Dd\text{-}hr\text{-}p3\text{-}hb$ (*P. Tor. Totoès 33, T 4*).
Père de Psénapathès (*P. Tor. Totoès 33, T 4*).
- 867. Psénamounis** (TM Per 50986). Graphies de son nom en démotique : $P3\text{-}\check{s}r\text{-}Imn$ (*P. Tor. Totoès 33, T 7*).
Fils de Pétéménophis (*P. Tor. Totoès 33, T 7*).
Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 7*).
- 868. Pétéménophis** (TM Per 50987). Graphies de son nom en démotique : $P3\text{-}d\check{i}\text{-}Imn\text{-}i\check{p}y$ (*P. Tor. Totoès 33, T 7*).
Père de Psénamounis (*P. Tor. Totoès 33, T 7*).
- 869. Totoès** (TM Per 50988). Graphies de son nom en démotique : $Twtw$ (*P. Tor. Totoès 33, T 8*).
Fils de Psénaménophis (*P. Tor. Totoès 33, T 8*).

Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 8*).

870. Psénaménophis (TM Per 50989). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-İmn-İp* (*P. Tor. Totoès 33, T 8*).

Père de Totoès (*P. Tor. Totoès 33, T 8*).

871. Psentaès (?) (TM Per 50992, à la place du nom Psenchonsis). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr^r-t3-İh.t¹* (*P. Tor. Totoès 33, T 10*).

Fils d'Espmétis (?) (*P. Tor. Totoès 33, T 10*).

Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 10*).

872. Espmétis (?) (TM Per 50993). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3^r-mtr¹* (*P. Tor. Totoès 33, T 10*).

Père de Psentaès (?) (*P. Tor. Totoès 33, T 10*).

873. Aménothès (TM Per 50994). Graphies de son nom en démotique : *İmn-htp* (*P. Tor. Totoès 33, T 11*).

Fils de Philon (*P. Tor. Totoès 33, T 11*).

Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 11*).

874. Philon (TM Per 50995). Graphies de son nom en démotique : *Phyln* (*P. Tor. Totoès 33, T 11*).

Père d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 33, T 11*).

875. Harpaésis (TM Per 51000). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-pa-İs.t* (*P. Tor. Totoès 33, T 14*).

Fils d'Harsiésis (*P. Tor. Totoès 33, T 14*).

Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 14*).

876. Harsiésis (TM Per 51001). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr-s3-İs.t* (*P. Tor. Totoès 33, T 14*).

Père d'Harpaésis (*P. Tor. Totoès 33, T 14*).

877. Horos (TM Per 51004). Graphies de son nom en démotique : *Ḥr* (*P. Tor. Totoès 33, T 16*).

Fils de Pagonis (*P. Tor. Totoès 33, T 16*).

Témoin le 15/05/103 (*P. Tor. Totoès 33, T 16*).

878. Pagonis (TM Per 51005). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 33, T 16*).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 33, T 16*).

879. Zmanrès (TM Per 51010). Graphies de son nom en démotique : *Smn-R^c* (*P. Tor. Totoès 35, T 3*).

Fils de Pikos (*P. Tor. Totoès 35, T 3*).

Témoin le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35, T 3*).

Sur cet individu, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 171, n° 11.

880. Pikos (TM Per 51011). Graphies de son nom en démotique : *P3-k3* (*P. Tor. Totoès 35, T 3*).

Père de Zmanrès (*P. Tor. Totoès 35, T 3*).

881. Psenchonsis (TM Per 51012). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Ḥnsw* (*P. Tor. Totoès 35, T 4*).

Fils d'Espmétis (*P. Tor. Totoès 35, T 4*).

Témoin le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35, T 4*).

882. Espmétis (TM Per 51013). Graphies de son nom en démotique : *Ns-p3-mtr* (*P. Tor. Totoès 35, T 4*).

Père de Psenchonsis (*P. Tor. Totoès 35, T 4*).

883. Pagonis (TM Per 51018). Graphies de son nom en démotique : *Pa-wn* (*P. Tor. Totoès 35, T 7*).

Fils d'Imouthès (*P. Tor. Totoès 35, T 7*).

Témoin le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès 35, T 7*).

884. Imouthès (TM Per 51019). Graphies de son nom en démotique : *İy-m-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 35, T 7*).

Père de Pagonis (*P. Tor. Totoès 35, T 7*).

- 885. Psen-Setné** (TM Per 51022). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Stne* (*P. Tor. Totoès* 35, T 9).
Fils de Pasémis (*P. Tor. Totoès* 35, T 9).
Témoin le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès* 35, T 9).
- 886. Pasémis** (TM Per 51023). Graphies de son nom en démotique : *Pa-Dm3* (*P. Tor. Totoès* 35, T 9).
Père de Psen-Setné (*P. Tor. Totoès* 35, T 9).
- 887. Haryotès** (TM Per 51024). Graphies de son nom en démotique : *Hr-wd3* (*P. Tor. Totoès* 35, T 10).
Fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès* 35, T 10).
Témoin le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès* 35, T 10).
- 888. Psenminis** (TM Per 51025). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Mn* (*P. Tor. Totoès* 35, T 10).
Père d'Haryotès (*P. Tor. Totoès* 35, T 10).
- 889. Apollonios** (TM Per 51032). Graphies de son nom en démotique : *3plnys* (*P. Tor. Totoès* 35, T 14).
Fils de Ménandros (*P. Tor. Totoès* 35, T 14).
Témoin le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès* 35, T 14).
- 890. Ménandros** (TM Per 51033, à la place du nom Menoklès). Graphies de son nom en démotique : *Mntrs* (*P. Tor. Totoès* 35, T 14).
Père d'Apollonios (*P. Tor. Totoès* 35, T 14).
- 891. Psen-Setné** (TM Per 51036). Graphies de son nom en démotique : *P3-šr-Stne* (*P. Tor. Totoès* 35, T 16).
Fils de Paéris (*P. Tor. Totoès* 35, T 16).
Témoin le 14/01/102 (*P. Tor. Totoès* 35, T 16).
- 892. Paéris** (TM Per 51037). Graphies de son nom en démotique : *Pa-iry* (*P. Tor. Totoès* 35, T 16).

Père de Psen-Setné (*P. Tor. Totoès 35, T 16*).

893. Hérieus (TM Per 51038). Graphies de son nom en démotique : $Hry=w$ (*P. Tor. Totoès 46, l. 33*).

Fils de Promhéf (?) (*P. Tor. Totoès 46, l. 33*).

Témoin le 15/01/100 (*P. Tor. Totoès 46, l. 33*).

894. Promhéf (?) (TM Per 51039, à la place du nom Permamis). Graphies de son nom en démotique : $P3-rmt-ḥf(3)^1$ (*P. Tor. Totoès 46, l. 33*).

Père d'Hérieus (*P. Tor. Totoès 46, l. 33*).

895. Pikos (TM Per 43311). Graphies de son nom en démotique : $P3y-k3$ (*P. Tor. Totoès 36, l. 32*).

Fils de Psénapathès (*P. Tor. Totoès 36, l. 32*).

Témoin le 16/11/101 (*P. Tor. Totoès 36, l. 32*).

896. Psénapathès (TM Per 43312). Graphies de son nom en démotique : $P3-šr-ḥ3-ph.t$ (*P. Tor. Totoès 36, l. 32*).

Père de Pikos (*P. Tor. Totoès 36, l. 32*).

897. Horos (TM Per 43313). Graphies de son nom en démotique : Hr (*P. Tor. Totoès 36, l. 33*).

Fils d'Horos (*P. Tor. Totoès 36, l. 33*).

Témoin le 16/11/101 (*P. Tor. Totoès 36, l. 33*).

898. Horos (TM Per 43314). Graphies de son nom en démotique : Hr (*P. Tor. Totoès 36, l. 33*).

Père d'Horos (*P. Tor. Totoès 36, l. 33*).

899. Snachomneus (TM Per 51040). Graphies de son nom en démotique : $Ns-n3y=w-Hmn.w-ḥw$ (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 28*).

Fils de Pétéchonsis (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 28*).

Témoin le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 28*).

900. Pétéchonsis (TM Per 51041). Graphies de son nom en démotique : $P3-dḥ-Hnsw$ (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 28*).

Père de Snachomneus (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 28*).

- 901. Harthotès** (TM Per 51042). Graphies de son nom en démotique : *Hr-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 29*).
- Fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 29*).
- Témoin le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 29*).
- 902. Chesthotès** (TM Per 51043). Graphies de son nom en démotique : *Hnsw-Dḥwty* (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 29*).
- Père d'Harthotès (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 29*).
- 903. Pikos** (TM Per 51044). Graphies de son nom en démotique : *P3y-k3* (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 30*).
- Fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 30*).
- Témoin le 17/04/100 (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 30*).
- 904. Aménothès** (TM Per 51045). Graphies de son nom en démotique : *Imn-ḥtp* (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 30*).
- Père de Pikos (*P. Tor. Totoès 48 A, l. 30*).

L. La famille des scribes Harsiésis et Chestéphnachthès à Djémê

L'arbre généalogique et l'attribution de plusieurs documents aux différents membres de cette famille scribale ont été l'objet de nombreuses contributions, qui ont mené jusqu'ici à l'identification de sept générations¹⁹³.

Dix-huit textes ont été rédigés au nom d'Harsiésis fils de Chestéphnachthès à Djémê : deux reçus de paiement de la taxe relative à la vente de champs à la fin des P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad¹⁹⁴ et *P.Brit.Mus.* IV 42 (les deux du 14/09/176) ; *l'O.Medin.HabuDem.* 1 (daté de l'an 30, 12

¹⁹³De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), pp. 69-73 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23-24 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 95-97 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 94, 140-41 et 148-53 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 318-19 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35-37, 40-41 et 44-46. À remarquer qu'à propos d'une autre famille de scribes à Thebes, Pestman et al., *Recueil* I, p. 158 ont marqué de très peu probable une restitution généalogique de cinq générations pour une période de moins de 90 ans.

¹⁹⁴El-Amir, *EtudPap* 8 (1957), pp. 60-67. Pour la date, voir Pestman et al., *Recueil* I, p. 87, n. 1 et II, p. 95, n. a ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II, p. 626 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 88.

Mésorè, soit de Ptolémée VI Philomètor, soit de son frère Ptolémée VIII Évergète II, correspondant au 06/09/151 ou bien au 03/09/140)¹⁹⁵ et les ll. 4-5 du *O.Theb.* D 1 (qui portent la date de l'an 35, Mecheir de l'un des deux fils de Ptolémée V Épiphane, à savoir 26/02 - 27/03/146 ou 23/02 - 24/03/135)¹⁹⁶ ; le papyrus P. Brit. Mus. EA 10823 (03/11/162)¹⁹⁷ ; la version originale du texte du *P. Tor. Totoès 4*, qui porte la date du 13/08/159 ; les *P. Tor. Totoès 8* (07/05/134) et *P.Tor.Amen. 9* (14/08/125) ; les *P.Choach.Survey 34, 35* et *36*, les trois datés du 09/07/124 ; le *P. Tor. Totoès 37* (03/07/121) ; les *P.Brit.Mus. IV 22* et *P.Choach.Survey 43* (les deux du 02/03/119), *45* (31/10/119)¹⁹⁸ et *46 A* (22/05/118) ; les *P. Tor. Totoès 54* (29/12/114) et *37* (16/11/101). Enfin, Harsiésis fils de Chestéphnachthès apparaît en tant que témoin dans plusieurs actes : les *P.Brit.Mus. IV 5* et *6*, (les deux du 21/10/175), le P. Brit. Mus. EA 10824 (08/02/159)¹⁹⁹ et le *P. Tor. Totoès 51* (31/08/152).

Pestman, Quaegebeur et Vos ont proposé d'identifier trois personnes portant ce nom et de répartir les documents répertoriés à l'époque de la manière suivante²⁰⁰.

?	P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad ; <i>O.Medin.HabuDem. 1</i> ; <i>O.Theb.</i> D 1 ; témoin du <i>P. Tor. Totoès 51</i>
Harsiésis I ^{er}	P. Brit. Mus. EA 10823 ; <i>P. Tor. Totoès 4</i> et <i>9</i>

195Pour les différentes possibilités, voir Pestman et al., *Recueil I*, p. 148 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 457 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/text/43715>>. Le règne de Ptolémée VI Philomètor a été choisi par De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), pp. 299-300, El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 et Kaplony-Heckel, *EVO* 17 (1994), p. 174, alors que Bogaert, *ZPE* 75 (1988), p. 127 a préféré celui de Ptolémée VIII Évergète II.

196Pour les deux alternatives, voir Pestman et al., *Recueil I*, p. 148 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 479 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/text/50649>>. De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 299 et Kaplony-Heckel, *Enchoria* 18 (1991), pp. 55 et 60, ont adopté la date la plus ancienne, alors que Kaplony-Heckel, dans Johnson (éd.), *Life in a multi-cultural society*, p. 173, n. 20 a enfin admis l'impossibilité de trancher.

197Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 92-95 et pl. I-II.

198Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 15-18.

199Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 95-98 et pl. III-IV.

200Pestman et al., *Recueil I*, pp. 148-52. Ainsi Pestman, *Amenothès*, pp. 77-78 et 154 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 30, n. 29, p. 34, n. 92 et p. 63, n. 22 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 128, 131, 134, 149, 155, 158, 260 et 319 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 29 et 78 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35-37, 40-41 et 44-46, qui a ajouté le *P.Brit.Mus. IV 22* pour Harsiésis II. El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 214, n° 17, p. 217, n° 19, p. 218, n° 22 et p. 223, n° 31 n'a pas pris de position. Zauzich, *Schreibertradition I*, p. 178, n° 31, p. 179, n° 34 et p. 209, n° 31 et 34, a fait distinction du *P. Tor. Totoès 4* et de tous les autres papyrus. El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 95-96 a séparé le *P. Tor. Totoès 36* de tous les autres, alors que Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 104-05, suivi par Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), pp. 96-98, a assigné tous les texte à la même personne, à une époque où le *P. Tor. Totoès 36* demeurerait inédit.

Harsiésis II	<i>P.Tor.Amen.</i> 9 ; <i>P.Choach.Survey</i> 34, 35, 36, 43, 45 et 46 A ; <i>P. Tor. Totoès</i> 37 et 16
Harsiésis III	<i>P. Tor. Totoès</i> 36

En expliquant leur hypothèse, ces savants ont souligné à deux reprises que l'écriture des scribes homonymes en question est très similaire²⁰¹ ; en même temps, ils ont constaté des variations dans l'écriture d'Harsiésis II entre différents documents, en raison de l'épaisseur du pinceau qu'il a utilisé chaque fois²⁰². Il faut aussi remarquer que les critères adoptés pour distinguer Harsiésis I^{er} d'Harsiésis II ne reposent pas sur des bases solides²⁰³ : en regardant les photographies des P. Brit. Mus. EA 10823 et *P.Choach.Survey* 43, on constate que l'orthographe du nom *Ns-p3-mtre* n'est pas si différente, comme il semblerait d'après les copies présentées. De plus, l'attribution du *P. Tor. Totoès* 8 à Harsiésis I^{er} plutôt qu'à Harsiésis II porte sur l'absence, dans certaines expressions figées, de la préposition *n*, la particule la plus volatile en démotique²⁰⁴, et surtout sur la formulation du protocole, un élément susceptible d'être considérablement modifié par le même scribe, comme on l'a noté pour Paès fils de Péteésis (TM Per 11214) et Pabis fils de Kollouthès (TM Per 14412 = 16866 = 62381)²⁰⁵ sous le règne de Ptolémée VI Philomètor. Le *P. Tor. Totoès* 8 et les *P.Choach.Survey* 34, 35 et 36 se ressemblent beaucoup, dans leur aspect général comme dans les détails (par exemple, dans la graphie de l'expression *n3 ntr.w nty pr*). Tout au plus, on peut parfois observer une tendance vers des signes moins arrondis et plus petits, qui semble s'accompagner dans cette série de documents du choix prépondérant d'un format plus étroit, aux lignes plus nombreuses et entassées, au détriment d'une mise en page avec des très longues lignes. Par conséquent, on propose de supprimer la distinction entre Harsiésis I^{er} et Harsiésis II et d'y voir une seule personne²⁰⁶.

En ce qui concerne les ostraca *O.Medin.HabuDem.* 1 et *O.Theb.* D 1, les signatures qu'ils portent

201Pestman et al., *Recueil* I, p. 148 et p. 149, n. g.

202Pestman et al., *Recueil* I, pp. 94-95.

203Pestman et al., *Recueil* I, p. 149.

204Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 121, § 265 ; *DemGloss*, p. 196 ; Johnson, *Thus wrote 'Onchsheshonqy*, p. 28, n. 1.

205Au sujet duquel Quaegebeur, *ChronEg* 55 (1980), p. 261 a fait les mêmes constatations.

206Hypothèse déjà suggérée par Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), pp. 96-98, notamment aux nn. 15, 16 et 22, et Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23-24, 44, 83, 89, 108 et 185, mais abandonnée par De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), p. 72 à cause de l'écart de 25 ans entre le dernier document d'Harsiésis I^{er} et le premier d'Harsiésis II, à son avis trop long.

sont très proches de celles montrées par les papyrus normalement attribués aux Harsiésis I^{er} et II : l'omission du signe *t3* dans la graphie de l'adjectif possessif *t3y=f* à l'intérieur du patronyme *Hnsw-t3y=f-nht.t*, signalée par Pestman, Quaegebeur et Vos²⁰⁷, ne paraît qu'aléatoire ou éventuellement conditionnée par la surface limitée à disposition. Comme l'ont encore remarqué ces trois savants²⁰⁸ : « Les textes sur ostraca peuvent être écrits par des personnes qui sont attestées comme scribes officiels. Il paraît probable qu'ils ont fait ce travail avant d'être nommés notaires, bien que la possibilité ne puisse être exclue qu'ils se soient encore prêtés à ce travail pendant ou éventuellement après leur carrière de scribe officiel. » Cela est évident dans le cas d'Esminis fils de Pabis (TM Per 8342)²⁰⁹ : les premiers textes de sa main qui nous sont parvenus sont cinq ostraca (O. Stras. Dem. 1611, *O.Medin.HabuDem.* 3, 4 et 5 et *O.Mattha* 23) qui s'échelonnent entre le 07/05/144²¹⁰ et le 25/12/140²¹¹, alors que son premier papyrus est le *P. Tor. Totoès* 7 A+B du 13/09/137 ; il a ensuite signé les *O.Theb.* D 4 et D 61 le 11/04/135²¹² et maintenu sa charge de scribe d'actes officiels au moins jusqu'au 20/10/114, date du *P.Choach.Survey* 51, écrit à son nom par son mandataire et fils Horos (TM Per 5996)²¹³. On assigne donc le *O.Medin.HabuDem.* 1 et les ll. 4-5 du *O.Theb.* D 1 à la main de l'Harsiésis fils de Chestéphnachthès qui prendrait la place des Harsiésis I^{er} et II dans la reconstitution précédente²¹⁴. De même pour les signatures de témoin dans les *P.Brit.Mus.* IV 5 et 6, le *P. Brit. Mus.* EA 10824 et le *P. Tor. Totoès* 51, quoique cette dernière ait été

207Pestman et al., *Recueil* I, p. 149, nn. e et f.

208Pestman et al., *Recueil* I, p. 156.

209Lichtheim, *Medinet Habu*, pp. 7-8 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n° 29 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 75 et p. 79, n. 1 ; De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 178 et 209, n° 33 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 116-17 ; Bogaert, *ZPE* 75 (1988), p. 127, n. 64 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 61, n. 24 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 95, 99, 121, 145, 172, 240, 295, 310-11 et 435 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 33-34, 41 et 45.

210O. Stras. Dem. 1611 : Lichtheim, *Medinet Habu*, p. 7. Pour la date, voir De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 457 ; Grieshaber, *Date Converter for Ancient Egypt. Ptolemaic Kings*, <<http://egypt.online-resourcen.de/ptolemies>>.

211*O.Mattha* 23 : pour la date, voir De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 155 ; Bogaert, *ZPE* 75 (1988), p. 127, n. 64 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 457 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 106.

212Pour la date, voir De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 155 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 444 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 109.

213Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 223 et II, p. 308, n. 917 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96, n. 2 ; Thissen, *Enchoria* 8 Sonderband (1978), p. 39 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 174, n. g ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 251.

214Comme proposé avec précaution par De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), p. 71, n. 6, et pour le seul *O.Theb.* D 1, par Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), p. 98.

écrite de façon maladroite²¹⁵ ; de plus, le P. Brit. Mus. EA 10824 permet de connaître le nom de son grand-père, Esminis (TM Per 51795)²¹⁶.

Cependant, il est plus difficile de lui attribuer les souscriptions concernant l'impôt de mutation à la fin des P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad et *P.Brit.Mus.* IV 42, datés du 14/09/176, en se fondant sur des arguments purement paléographiques : le pavois divin visible ici à la fin du nom, à la place du déterminatif de l'homme assis, n'est pas attesté dans les autres signatures, notamment celles au verso des *P.Brit.Mus.* IV 5 et 6 de l'année suivante. Le fait que l'*O.Medin.HabuDem.* 1 soit un reçu de paiement en lin²¹⁷ pourrait laisser penser que cet Harsiésis fils de Chestépnachthès s'occupait aussi de la rédaction des reçus de paiement des certaines taxes ; toutefois, on préfère rester prudent et ne pas prendre une position sur la paternité des souscriptions des P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad et *P.Brit.Mus.* IV 42²¹⁸.

On concorde avec la reconstitution précédente sur le fait que le *P. Tor. Totoès 36* a été écrit par un auteur différent des autres textes : certaines variantes s'écartent considérablement des habitudes graphiques visibles sur les autres exemplaires. L'écriture du chiffre 24 notamment, qui présente le 4 totalement superposé au 20 et non partiellement de côté, et des mots *Dm3* (graphie simplifiée avec la préposition *n* parfois suscrite) et *imnt̄* (*yod* prothétique bien marqué, absence du déterminatif de la mort, *t̄* avant le pavois divin). Pourtant, bien que l'orthographe du nom « Cléopâtre » soit différente (*Glwptr* contre *Klwptr3* du *P. Tor. Totoès 36*), le *P. Tor. Totoès 54* se rapproche davantage du *P. Tor. Totoès 36* que des autres papyrus portant le nom d'Harsiésis fils de Chestépnachthès : dans les graphies stylisées similaires de *Dm3*, *t3 f3y dn n nbw* et probablement aussi *n3 n̄tr.w nty pry* (étant donné l'ampleur de l'épithète dans le *P. Tor. Totoès 36*, où il est partiellement lacunaire), dans l'ajout sporadique d'un petit trait à la fin de la désinence du pluriel du terme *n3 n̄tr.w*, absent dans la majorité des cas, ainsi que dans la prédilection pour un format étroit développé en vertical et l'agencement des signatures de quatre témoins au bas de l'acte,

215Pestman et al., *Recueil I*, p. 149, n. d.

216Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 30, n. 29 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 696.

217Mattha, *Demotic ostraka*, pp. 15 et 44 ; Lichtheim, *Medinet Habu*, pp. 6-9.

218Contrairement aux positions d'El-Amir, *EtudPap* 8 (1957), pp. 65-66, n. 4 et d'Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 98, n. 22.

au lieu des seize habituelles sur le verso. Enfin, le deuxième témoin, Aménothès fils de Chestéphnachthès, pourrait bien être son frère. Sur la base de ces considérations, on attribue les *P. Tor. Totoès* 54 et 37 à la main d'un second Harsiésis fils de Chestéphnachthès.

Par conséquent, on aurait deux scribes homonymes de la même famille : un grand-père et son petit-fils. Harsiésis le grand-père aurait agi en qualité de scribe à Djémê au moins du 03/11/162 (date du *P. Brit. Mus. EA 10823*) au 22/05/118 (date du *P. Choach. Survey* 46 A), mais il n'est pas certain que ce soit lui qui ait signé, le 14/09/176, le reçu de paiement à la fin du *P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad*. L'activité d'Harsiésis le petit-fils, serait attesté par les seuls *P. Tor. Totoès* 54 et 37, du 29/12/114 au 16/11/101 au minimum. La longue carrière du premier, 45 ans au moins, rentre dans les limites maximales fixées par certains de ses collègues dans la région thébaine : les 39 ans de Péteésis fils de Paès (TM Per 12009)²¹⁹ et Pabis fils de Kollouthès (TM Per 14412 = 16866 = 62381)²²⁰ d'un côté, de l'autre les 55 ans de Kollouthès fils de Pabis (TM Per 9804 = 62369)²²¹.

Vingt-et-un textes ont été écrits au nom de Chestéphnachthès fils d'Harsiésis : les *P. Choach. Survey* 34, 35 et 36 (tous les trois du 09/07/124), *P. Tor. Totoès* 37 (03/07/121), *P. Choach. Survey* 43 (02/03/119), 45 (31/10/119)²²² et 46 A (22/05/118) et *P. Tor. Totoès* 57, dont la date est perdue, portent une seule ligne de sa main, en qualité de contresignataire ; les *P. Choach. Survey* 50 (18/08/114) et *P. Tor. Totoès* 12 (21/01/111) le montrent dans la double fonction de scribe et contresignataire ; outre le *P. Tor. Totoès* 56 (dont la date est en lacune, mais devait être

219Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; Pestman, *ChronEg* 40 (1965), pp. 166-67 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 175 et 208, n° 22 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 145 ; Lanciers, *MDAIK* 42 (1986), p. 90 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 24, n. 27, p. 41, n. 40, p. 55, n. 13, p. 57, n. 13 et p. 58, n. 4 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 281 et 319 ; Hoffmann, *Ägypten*, pp. 76 et 87 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 231-37 et 240 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35, 39-40 et 42 ; Muhs, dans Hawass et Wegner (éd.), *Millions of jubilees* I, p. 449, n. à la l. 12.

220Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 177 et 209, n° 28 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Quaegebeur, *Enchoria* 8 Sonderband (1978), p. 27 et *ChronEg* 55 (1980), p. 261 ; Pestman, *Amenothès*, p. 155 ; Vittmann, *Enchoria* 15 (1987), p. 138, n. 62 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 41, n. 28, p. 44, n. 25 et p. 46, n. 14 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 310-11 ; Ritner, *Enchoria* 22 (1995), p. 135 ; Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), pp. 22-24 ; Vandorpe, *Dryton*, pp. 126-28 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 32, 34, 40 et 43.

221Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 179, n° 35 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 124, 141 et 154-55, *Il processo di Hermias*, p. 112 et *Theban Choachytes*, pp. 310-11 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 78-79 ; Vandorpe, *Dryton*, pp. 126-30 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 32-34, 40-41 et 44.

222Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 15-18.

entre 111/110 et 107)²²³, les *P. Tor. Totoès 14* (15/12/111), P. Chicago Field Museum 31323 (109/108)²²⁴, *P. Tor. Totoès 21 A+B+C* (20/10/108), 26 (26/01/107), 27 (27/02/107) et 31 A+B (07/10/104), *P.Choach.Survey* 64 (01/04/103), *P. Tor. Totoès 33* (15/05/103), *P.Choach.Survey* 65 (15/10/103) et *P. Tor. Totoès 35 A+B* (14/01/102) prouvent son activité en tant que scribe. Le nom de Chestéphnachthès fils d'Harsiésis figure aussi parmi les témoins du *P. Tor. Totoès 6*, acte de Paès fils de Péteésis (TM Per 11214)²²⁵ daté du 10/12/143, et du *P. Tor. Totoès 36*, document rédigé le 16/11/101 par le second Harsiésis fils de Chestéphnachthès. Enfin, il apparaît en compagnie d'un collègue dans l'*O.Mattha* 272 (II^e/I^{er} siècle)²²⁶, avec le titre probablement de 'rwd[.w] n p3 wb, « mandataires du sanctuaire » : malheureusement, l'ostrakon n'est pas bien lisible à cet endroit et la lecture douteuse.

Comme dans le cas d'Harsiésis, Pestman, Quaegebeur et Vos ont supposé l'existence de quatre individus au nom de Chestéphnachthès et ont ainsi assigné les textes à disposition²²⁷.

?

témoin du *P. Tor. Totoès 6* et citation dans
l'*O.Mattha* 272

223Pour l'assignation et les dates les plus probables, voir « L'attribution du protocole incomplet du *P. Tor. Totoès 56* au règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II ».

224Reich, *Mizraim* 2 (1936), pp. 38-42.

225Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 212, n° 14, p. 213, n° 15 et p. 221, n° 26 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 36, 53, 58 et 65 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 177 et 209, n° 30 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 96-97 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 145-46 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 20, 32 et 154 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 36, n. 23, p. 77, n. 27 et p. 80, n. 26 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 65, 67, 86, 90, 275, 318-19 et 435 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, pp. 820-21, § 31 ; Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), p. 36, n. xiv ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35, 40-41 et 44 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 241-42.

226Le texte porte la date de l'an 35, 30 Hathyr et la graphie semble de la fin de l'époque ptolémaïque. Par conséquent, les règnes à prendre en considération sont ceux de Ptolémée VI Philomètor (27/12/147), de Ptolémée VIII Évergète II (24/12/136) et de Ptolémée IX Sôter II (11/12/083) : *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/text/49895>>. Mattha, *Demotic ostraka*, p. 195, n. à la l. 8, suivi par Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), p. 98, n. 21, a préféré la dernière possibilité, alors que Kaplony-Heckel, *Tempelide* I, p. 85 et Pestman et al., *Recueil* I, p. 150 ont opté plutôt pour la deuxième.

227Pestman et al., *Recueil* I, pp. 150-53 : ils n'ont pas pris en considération le *P. Tor. Totoès 56*. Ainsi Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 167, n. 2 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 128, 132, 134, 149, 155, 158, 170, 208, 209, 257 et 319 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 23 et 79-80 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 36-37, 41 et 45-46. Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 170, 318 et 340 et Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45 ont ensuite ajouté le *P.Choach.Survey* 50 aux textes de Chestéphnachthès II. El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 206, n° 2, p. 207, n° 4, pp. 210-11, n°s 10-12, p. 214, n° 16, p. 218, n° 21 et p. 224, n°s 32 et 34 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23-24, 111, 122, 135, 145, 159, 164 et 168 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 180 et 209, n° 37 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 95-96 : ils ont tous attribué la rédaction de tous ces actes à une seule personne.

Chestépnachthès I ^{er}	aucun document
Chestépnachthès II	<i>P.Choach.Survey</i> 34, 35, 36, 43, 45, 46 A ; <i>P. Tor. Totoès</i> 37, 17 et 41
Chestépnachthès III	<i>P. Tor. Totoès</i> 4, 21, 25 A+B+C, 26, 27, 31 A+B, 32 et 33 A+B ; P. Chicago Field Museum 31323 ; <i>P.Choach.Survey</i> 64 et 65
Chestépnachthès IV	témoin du <i>P. Tor. Totoès</i> 36

Cette reconstitution soulève plusieurs objections. Du point de vue de la graphie, ces savants ont affirmé eux-mêmes : « Bien que la manière d'écrire de Khestepnakhthis II ressemble beaucoup à celle de Khestepnakhthis III, l'écriture de ce dernier est plus élégante, ornée de petites boucles aux extrémités des signes, qui sont en outre souvent plus facilement reconnaissables. »²²⁸ Les oppositions remarquées entre *P. Tor. Totoès* 12 et 25 B sont minimes et pourraient être dues à des aléas matériels comme, par exemple, des types de pinceau ou de surface de papyrus différents. Au contraire, les points communs entre ces deux papyrus, comparés à des actes issus d'autres scribes, sont nombreux : par exemple, le signe *ḥsb.t*²²⁹ présente des longs traits verticaux et un rond de petite taille, contrairement aux habitudes des deux Harsiésis (celui du *P. Tor. Totoès* 8 trace une large circonférence, alors que celui du *P. Tor. Totoès* 36 des barres verticales assez courtes) ; ou encore, le *yod* est constamment explicité dans l'épithète *n3 nṯr.w nty pyr* (omis par l'Harsiésis du *P. Tor. Totoès* 8) ou dans le titre *t3 f3y qny n^cš* (négligé par les deux Harsiésis). Surtout, le *P. Tor. Totoès* 12 partage avec les actes officiels postérieurs rédigés au nom de Chestépnachthès (sauf le *P. Tor. Totoès* 22, qui n'a pas d'ailleurs un tel statut) une mise en page rigoureuse, qui respecte le cours horizontal des lignes et la verticalité des marges : éléments qui n'étaient d'une importance capitale ni pour l'Harsiésis auteur des *P.Tor.Amen.* 9 et *P. Tor. Totoès* 37, ni pour l'Harsiésis scribe du *P. Tor. Totoès* 36.

Du point de vue de l'attribution des compétences, le rôle de Chestépnachthès II aurait été

²²⁸Pestman et al., *Recueil* I, p. 150, n. cc.

²²⁹Sur la possibilité de s'appuyer sur la graphie de ce mot, entre autres, pour reconnaître la main des différents scribes, voir Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 163 et 168-204 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 77.

essentiellement celui de contresignataire des documents de son fils Harsiésis II de 124 à 118 : les seuls papyrus qu'il aurait écrit lui-même (et constresigné aussi) seraient le *P.Choach.Survey* 50 du 18/08/114 et le *P. Tor. Totoès 12* du 21/01/111²³⁰. Peu après, il aurait cédé sa place à son petit-fils Chestépnachthès III avant le 15/12/111, date de la rédaction du *P. Tor. Totoès 14*. En outre, l'un des témoins du *P.Choach.Survey* 50 est Aménothès fils de Chestépnachthès III, qui aurait été donc l'arrière-petit-fils du scribe de l'acte²³¹.

Ce schéma dépend de la personne à qui on assigne la tâche de contresignataire. Dans leur analyse du contreseing au bas de certains documents thébains, Pestman, Quaegebeur et Vos ont convenu que, « bien que la signification précise de cette souscription ne soit pas encore élucidée », le responsable « contresigne le document en sa qualité de scribe »²³². Outre les papyrus que l'on est en train d'analyser, le seul texte qui permet d'établir un lien de parenté entre le scribe et le contresignataire est le *P. Tor. Totoès 53* du 01/02/118, où les deux sont frères²³³. À propos du contresignataire Chestépnachthès, ces trois savants ont tranché en faveur du père du scribe Harsiésis II, en fondant leur proposition sur « l'idée que la souscription serait une notice de contrôle : en effet, le contrôle est plutôt confié à une personne plus âgée (le père) qu'à un jeune homme (le fils) »²³⁴. Pour corroborer leur identification, ils ont souligné que Chestépnachthès III, le fils d'Harsiésis II, « ajoute régulièrement un déterminatif supplémentaire au mot *sh* dans l'expression *p3 sh nty hry*, tandis que Khestepnakhthis II et le Khestepnakhthis des souscriptions ne le font jamais ». On constate donc que la préférence accordée à Chestépnachthès II, le père d'Harsiésis II, repose sur une idée *a priori* et sur l'absence d'un déterminatif.

Toutefois, si l'on admet que le contresignataire était le fils d'Harsiésis²³⁵, et non le père, et que le *P. Tor. Totoès 12* ait été rédigé par la même main des *P. Tor. Totoès 14*, 25 A+B+C, 26, 27, 31 A+B, 32 et 33 A+B, du P. Chicago Field Museum 31323 et des *P.Choach.Survey* 64 et 65, on en tirera un

²³⁰Pestman et al., *Recueil I*, pp. 150 et 159-60.

²³¹Pestman, *Theban Choachytes*, p. 171, n. a.

²³²Pestman et al., *Recueil I*, pp. 159-61.

²³³Pestman et al., *Recueil I*, pp. 159-60. Ainsi Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 340-41 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 33.

²³⁴Pestman et al., *Recueil II*, p. 109, n. ee.

²³⁵Comme l'ont proposé Erichsen, dans Firchow (éd.), *Ägyptologische Studien*, pp. 77-78 et Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), p. 98.

cadre plus simple et cohérent. D'abord, Chestéphnachthès a joué le rôle de contresignataire sous son père Harsiésis, au moins entre 124 et 118, quand ce dernier était scribe ; ensuite, à partir au moins de 114, lui a succédé dans la tâche de scribe officiel, comme le confirmerait le *P.Choach.Survey* 50, composé et contresigné par lui-même le 18/08/114. De toute manière, si l'on accepte qu'un seul Harsiésis prenne la place des Harsiésis I^{er} et II de la reconstitution précédente de Pestman, Quaegebeur et Vos, alors le contresignataire ne peut pas être son père, parce que le *P. Brit. Mus. EA* 10824 signale qu'il s'appelait Chestéphnachthès fils d'Esminis, et non d'Harsiésis²³⁶. D'ailleurs, l'Aménothès fils de Chestéphnachthès apparaissant comme témoin au verso de cet acte (comme il l'est aussi dans les *P. Tor. Totoès* 54 du 29/12/114, 17 du 21/01/111 et 26 du 26/01/107) n'est pas son arrière-petit-fils, mais l'un de ses fils, qui est ensuite devenu scribe officiel des *P. Tor. Totoès* 30 (01/10/104), *P.Choach.Survey* 67 (27/09 - 06/10/102), *P. Tor. Totoès* 46 (15/01/100), *P. Tor. Totoès* 48 (17/04/100) et, d'après la graphie, aussi du serment lié à ce dernier et rédigé probablement à la même date, le *P. Tor. Totoès* 49²³⁷.

Le *P. Tor. Totoès* 54 du 29/12/114 montre que, dès le début de cette seconde phase, Chestéphnachthès a été assisté par un autre de ses fils, homonyme du grand-père, Harsiésis. Le *P. Tor. Totoès* 36, aussi de sa main, date du 16/11/101 : peu après le dernier acte sûrement daté qui nous est parvenu de Chestéphnachthès, le *P. Tor. Totoès* 35 A+B du 14/01/102, mais avant le *P. Tor. Totoès* 46 du 15/01/100, qui présuppose le retrait de Chestéphnachthès de la vie publique, sinon sa mort. Étant donné la datation du document, la période de collaboration entre le fils Harsiésis et le père Chestéphnachthès et la similitude avec les signatures des actes rédigés par ce dernier, on peut envisager que, après le premier témoin du *P. Tor. Totoès* 36 qui est Pikos fils de Chestéphnachthès, encore un autre frère encore du scribe, le deuxième est bien leur père Chestéphnachthès fils d'Harsiésis. Cela au lieu de supposer l'existence d'un fils du scribe Harsiésis, inconnu par ailleurs,

²³⁶Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 30, n. 29 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 696.

²³⁷El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 214, n. 36, p. 215, n° 18 et n. 38, p. 219, n° 24 et n. 61 et p. 220, n° 25 ; De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), pp. 72-73 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23, 155, 173 et 180 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 180 et 209-10, n° 38 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 151-52 et 161 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 171, n. a et pp. 213, 252 et 318-19 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 26 et 79-80 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 36-37, 41 et 46.

qui aurait porté le même nom de son grand-père²³⁸.

En dehors des textes qu'il a écrits, Chestéphnachthès aurait bien pu figurer au verso du *P. Tor. Totoès 6* le 10/12/143 en tant que témoin : il ne peut pas s'agir du père d'Harsiésis, car, comme on l'a vu précédemment, le *P. Brit. Mus. EA 10824* révèle que le nom de son grand-père était Esminis (TM Per 51795) et non à nouveau Harsiésis²³⁹. Le titre de « mandataire du sanctuaire » de l'*O. Mattha 272*, si sa lecture était confirmée, concorderait de manière remarquable avec le cadre dressé par les *P. Tor. Totoès 46*, 34 B+C, 35, 36 et 40, où les enfants de Chestéphnachthès succèdent dans la charge de leur père et sont appelés les « mandataires d'Hathor »²⁴⁰. Dans ce scénario, en tenant compte de la carrière de Chestéphnachthès, il vaudrait mieux assigner l'an 35 mentionné au règne de Ptolémée VIII Évergète II et convertir la date égyptienne au 24/12/136²⁴¹. En revenant donc aux positions de De Meulenaere²⁴², on propose de remplacer les figures jusqu'ici présentées comme Chestéphnachthès II, III et IV par un seul scribe.

Des considérations issues de l'observation des originaux permettent d'attribuer trois documents à leurs véritables auteurs. Le *P. Tor. Totoès 12* montre que l'indication de la fonction de contresignataire suivait immédiatement la signature de Chestéphnachthès à la fin des actes, quand il en était aussi le scribe officiel. Au contraire, lorsqu'il exerçait exclusivement la première tâche, il ajoutait une ligne séparée au-dessous de la fin du texte : il ne l'a fait pour aucun autre scribe que son père Harsiésis. Or, le *P. Tor. Totoès 57* n'est constitué que par une telle souscription²⁴³ de Chestéphnachthès fils d'Harsiésis et par les bribes de la dernière ligne de l'acte d'origine, où on peut tout de même reconnaître la trace du nom « Chestéphnachthès ». Par conséquent, on propose d'attribuer la rédaction de ce papyrus à son père Harsiésis fils de Chestéphnachthès, dont on aurait conservé en partie le patronyme englobé dans sa signature.

238Hypothèse envisagée par Pestman et al., *Recueil I*, p. 151, n. oo et p. 152, à cause d'une datation du *P. Tor. Totoès 46* au 101, antérieure au *P. Tor. Totoès 36*.

239Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 30, n. 29 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 696.

240*P. Tor. Totoès 46*, l. 10 et *P. Tor. Totoès 50*, l. 1 : *n3 rwq.w n Hw.t-Hr*, en renvoyant aux trois enfants de Chestéphnachthès, à savoir Harsiésis (B), Aménothès et Pikos. *P. Tor. Totoès 48*, l. 8 et *P. Tor. Totoès 49*, l. 7 : *p3 rwq (n) Hw.t-Hr*, en lien avec Aménothès seul. Voir Botti, *L'archivio demotico I*, p. 17.

241En se conformant ainsi aux propositions de Kaplony-Heckel, *Tempeleide I*, p. 85 et Pestman et al., *Recueil I*, p. 150.

242De Meulenaere, *ChronEg 37* (1962), pp. 71-73.

243Laquelle n'est pas la signature du scribe de l'acte, comme l'a affirmé au contraire Botti, *L'archivio demotico I*, p. 195.

Au contraire, le *P. Tor. Totoès 4* a été signé au nom d'Harsiésis fils de Chestéphnachthès, mais n'est visiblement pas de sa main. Il est la copie²⁴⁴ de six transactions conclues le 13/08/159 : étant des titres de propriété de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), ils ont été probablement retranscrits lors du partage de son héritage, que le *P. Tor. Totoès 18* permet de situer autour du 08/05/109²⁴⁵, entre ses enfants Tatéhathyris et Pikos (B), ce dernier ayant probablement gardé les originaux²⁴⁶. La datation présumée du duplicata rentre dans la période d'activité de Chestéphnachthès en tant que scribe officiel à Djémê. De plus, comme l'ont justement noté Pestman, Quaegebeur et Vos, l'écriture est bien la sienne²⁴⁷ : outre la graphie similaire des mots *ĩ3w.t* et *qnb.t*, on signale aussi celle de *ĩmnt*, de *Dm3* et de l'épithète *n3 ntr.w nty pyr*, ainsi que sa caractéristique rigueur dans la mise en page. Cela permet d'affirmer que le *P. Tor. Totoès 4* a été dressé par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis.

Enfin, le petit fragment *P.Cair. II 31040* ne conserve ni la date, ni le nom de son auteur ; néanmoins, on peut ainsi restituer la fin du texte : *[nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-]wr p3 hm-ntr n D[m3]*, « [qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osor]oéris, le serviteur divin de Djé[mê] ». Les seuls scribes qui ont signé ainsi des actes légaux sont les membres de cette famille scribale²⁴⁸. Parmi eux, on peut proposer d'attribuer ce morceau de document à la main de Chestéphnachthès fils d'Harsiésis²⁴⁹, en se fondant sur la forte ressemblance entre les mots qui restent et leur graphie dans les papyrus qu'il a composés : *pš.t* (*P. Tor. Totoès 4*, 21, 26 et *P. Chicago Field Museum 31323*), *r-db3* (*P. Tor. Totoès 4*, 21, 31 A+B et 33 A+B), *bnr* (*P. Tor. Totoès 42*, 31 A+B, 33 A+B, *P. Chicago Field Museum 31323* et *P.Choach.Survey 64*) et *Wsir-wr* (*P. Tor. Totoès 31* A+B, 33 A+B, *P. Chicago Field Museum 31323* et *P.Choach.Survey 64*).

Sur la base des remarques avancées, on propose une nouvelle succession, au sein de cette

244 Voir Appendice E.

245 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 330 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 95 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/text/45079>>.

246 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1 et p. 197 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147.

247 Pestman et al., *Recueil I*, p. 74, p. 149, n. c et p. 151, n. nn ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45, n. 74 et p. 46, n. 88.

248 Pestman et al., *Recueil I*, pp. 143-44 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 318.

249 Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), pp. 97-98, n. 17, a opté pour son père Harsiésis.

famille, dans la charge de scribe officiel à Djémê : pour distinguer les homonymes entre eux, on utilisera des lettres, pour éviter toute confusion avec la reconstitution précédente de Pestman, Quaegebeur et Vos. Malgré l'hésitation dans l'attribution des souscriptions à la fin des P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad et *P.Brit.Mus.* IV 42, les deux du 14/09/176, on peut tout de même soutenir que son premier membre actif a été Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A), dont on conserve quatorze textes de 162 (*P. Brit. Mus. EA 10823*) à 118 (*P.Choach.Survey 46 A*) ; il est aussi témoin au verso des *P.Brit.Mus.* IV 5 et 6, *P. Brit. Mus. EA 10824* et *P. Tor. Totoès 51*. Après avoir contresigné les actes de son père au moins entre 124 et 118, Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) a pris la relève et quinze documents attestent aujourd'hui son travail de 114 (*P.Choach.Survey 50*) à 102 (*P. Tor. Totoès 35 A+B*) ; il a fort probablement signé en qualité de témoin les *P. Tor. Totoès 6* et *37* et est nommé dans l'*O.Mattha 272* et le *P. Tor. Totoès 46*. Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) a collaboré avec son père au moins dès 114 (*P. Tor. Totoès 54*) et a continué à exercer sa fonction jusqu'à 101 (*P. Tor. Totoès 36*) au minimum, en figurant ensuite dans les *P. Tor. Totoès 46* (qu'il a aussi souscrit) et *P. Tor. Totoès 47*. Le fait qu'il porte le nom de son grand-père, qu'il soit le premier à coopérer avec son père et qu'il soit nommé le premier, lors de l'énumération des enfants de Chestéphnachthès (B), dans le *P. Tor. Totoès 46*, de la main de son frère Aménothès, pousse à considérer Harsiésis (B) comme étant le fils aîné²⁵⁰. Quatre autres papyrus confirment qu'Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) a aidé son père et son frère de 104 (*P. Tor. Totoès 30*) à 100 (*P. Tor. Totoès 48*)²⁵¹, période où il détenait peut-être la charge seul, étant donné le silence des sources sur les deux autres ; il figure comme témoin dans le *P.Choach.Survey 50* et les *P. Tor. Totoès 54*, 17 et 26 et comme mandataire d'Hathor dans les *P. Tor. Totoès 46*, B+C, 36 et 40. Un troisième frère, Pikos, n'est jamais présent en tant que scribe, mais seulement comme témoin ou souscripteur (*P.Choach.Survey 64* et *P. Tor. Totoès 30*, 34 A et 37)²⁵², dans deux cas aussi

250Comme c'est le cas à Thèbes pour Kollouthès fils de Pabis (TM Per 9804 = 62369) : Vandorpe, *Dryton*, p. 130.

251El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 214, n. 36, p. 215, n° 18 et n. 38, p. 219, n° 24 et n. 61 et p. 220, n° 25 ; De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), pp. 72-73 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23, 155, 173 et 180 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 180 et 209-10, n° 38 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 151-52 et 161 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 171, n. a et pp. 213, 252 et 318-19 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 26 et 79-80 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 36-37, 41 et 46.

252Pestman et al., *Recueil* I, p. 153 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 208, n. a et p. 285 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 36, n. 35.

comme mandataire d'Hathor (*P. Tor. Totoès 46* et B+C) : comme l'ont proposé Pestman, Quaegebeur et Vos, on pourrait l'assimiler au plaignant des *O. Tempeleide 111* (probablement du 10/08/102) et 72 (10/11/098)²⁵³ ; cependant, on manque de points d'appui satisfaisants pour proposer une éventuelle identification avec le « mandataire de Djémê » du Graff. Med. Habu 44, daté du 17/09/048²⁵⁴.

Ce schéma montre que la fin de l'activité d'Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) a été suivie par une direction collégiale du bureau scribal de Djémê entre Chestéphnachthès (B) et son fils Harsiésis (B) entre 114 et 104, année à partir de laquelle son autre fils Aménothès les a rejoints en tant que scribe officiel²⁵⁵ ; ensuite, quand Chestéphnachthès (B) a quitté son poste, autour des années 101 et 100, ses deux fils ont exercé la charge seuls²⁵⁶. Comme l'ont déjà remarqué Pestman, Quaegebeur et Vos²⁵⁷, durant le II^e siècle il y avait deux scribes qui travaillaient officiellement côté à côté à Djémê, jusqu'en 136 issus de différentes familles sribales. Ensuite, la seule famille des Harsiésis et Chestéphnachthès est restée en fonction : d'après la reconstitution des trois savants, à partir de 134 avec un seul scribe (Harsiésis I^{er} et II, suivis par Chestéphnachthès II et III), tandis qu'à partir de 104 un deuxième se serait associé à lui (Aménothès). Ce nouveau cadre réduit d'une décade le travail en solitaire des scribes à Djémê, en faisant remonter sa fin de 104 à 114 ; de plus, il se coordonne mieux avec la situation à Thèbes au II^e siècle, où on constate un seul scribe actif à la fois, excepté de 126 à 117, quand Kollouthès fils de Pabis (TM Per 9804 = 62369)²⁵⁸ a assisté son

253Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, p. 150, n. 1 et p. 204, n. 2 ; De Meulenaere, *BiOr* 21 (1964), p. 38 ; Pestman, *Chronologie*, p. 73 et p. 129, n. 50 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 153 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, pp. 470-72 ; Depauw et al., *A chronological survey*, pp. 138 et 142.

254Pour la date, voir Ricketts, *BASP* 27 (1990), p. 51, n. 15 et dans Johnson (éd.), *Life in a multi-cultural society*, p. 279, n. 27 ; Chauveau, *RdE* 46 (1995), p. 253 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 512 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 156.

255El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 214, n. 36, p. 215, n° 18 et n. 38, p. 219, n° 24 et n. 61 et p. 220, n° 25 ; De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), pp. 72-73 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23, 155, 173 et 180 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 180 et 209-10, n° 38 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 151-52 et 161 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 171, n. a et pp. 213, 252 et 318-19 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 26 et 79-80 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 36-37, 41 et 46.

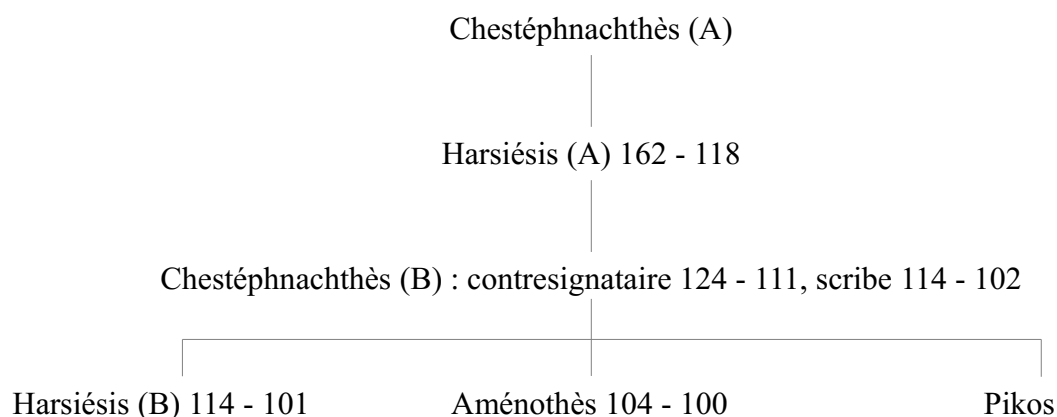
256Pestman et al., *Recueil* I, p. 152. Pour un exemple tout à fait identique à Thèbes à la même époque, voir plus bas le cas d'Esminis fils de Pabis (TM Per 8342) et de son frère Kollouthès (TM Per 9804 = 62369) : Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-55 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 33-34. Pour des cas analogues de collégialité dans une charge, telle que le commandement éponyme de l'armée lagide, entre père et fils et entre frères, voir Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, pp. 112-15.

257Pestman et al., *Recueil* I, pp. 140, 151 et 161. Ainsi Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35 et 37-38.

258Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 248-49 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 179, n° 35 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 124, 141 et 154-55, *Il processo di Hermias*, p. 112 et *Theban Choachytes*, pp. 310-11 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 78-79 ; Vandorpe, *Dryton*, pp. 126-30 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 32-34, 40-41 et 44.

frère Esminis (TM Per 8342)²⁵⁹. L'interaction entre les deux bureaux de la région thébaine, qui visait apparemment à maintenir au moins trois scribes opérationnels en même temps sur les deux rives²⁶⁰ et prévoyait des collaborations intérimaires²⁶¹, n'aurait donc échoué qu'entre 134 et 126 et de 117 à 114. On ne peut pas exclure que la publication de nouveaux documents portera à l'avenir à supprimer ces deux interruptions, étant donné par exemple que Kollouthès fils de Pabis est attesté en qualité de scribe dès 171²⁶² et c'est peut-être simplement par hasard que d'autres actes officiels de sa main entre 171 et 126 n'aient pas été publiés.

La question peut être résumée par l'arbre généalogique, avec la durée attestée jusqu'ici des carrières respectives, et par le tableau suivant.



? Harsiésis fils de Chestéphnachthès TM Per 65278 ²⁶³	14/09/176	souscription des P. Dem. Soc. Aeg. Papyr. / P. IFAO Fouad et <i>P.Brit.Mus.</i> IV 42	fermier d'impôts
Harsiésis (A) fils de	21/10/175	<i>P.Brit.Mus.</i> IV 5 et 6	témoin

²⁵⁹Lichtheim, *Medinet Habu*, pp. 7-8 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 222, n° 29 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23 et 75 et p. 79, n. 1 ; De Meulenaere, *ChronEg* 42 (1967), p. 333 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 178 et 209, n° 33 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 154-58 ; Pestman, *Amenothès*, pp. 116-17 ; Bogaert, *ZPE* 75 (1988), p. 127, n. 64 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, p. 61, n. 24 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 95, 99, 121, 145, 172, 240, 295, 310-11 et 435 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 33-34, 41 et 45.

²⁶⁰Pestman et al., *Recueil* I, p. 140 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 85.

²⁶¹Comme il semble bien le cas de Péteésis fils de Paès (TM Per 12009), scribe du bureau de Djémê qui a rédigé le *P. Tor. Totoès 2* au nom du celui de Thèbes : Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35 et 37-38.

²⁶²Vandorpe, *Dryton*, pp. 126-30 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 32-34, 40-41 et 44.

²⁶³Pour l'attribution de la seule souscription du *P.Brit.Mus.* IV 42.

Chestépnachthès (A)	03/11/162	P. Brit. Mus. EA 10823	scribe	
TM Per 6098 ²⁶⁴ = 6099 = 43310 = 44313 = 49070 = 50555 = 51793 ²⁶⁵ = 61827 = 63320 = 63381 = 65278 ²⁶⁶ = 68408 = 116747	08/02/159	P. Brit. Mus. EA 10824	témoin	
	13/08/159	original perdu du <i>P. Tor.</i> <i>Totoès 4</i>	scribe	
	31/08/152	<i>P. Tor. Totoès 51</i>	témoin	
	06/09/151 ou 03/09/140	<i>O.Medin.HabuDem. 1</i>	scribe	
	26/02 - 27/03/146 ou 23/02 - 24/03/135	<i>O.Theb. D 1, ll. 4-5</i>	scribe	
	07/05/134	<i>P. Tor. Totoès 8</i>	scribe	
	14/08/125	<i>P.Tor.Amen. 9</i>	scribe	
	09/07/124	<i>P.Choach.Survey 34, 35 et 36</i>	scribe	
	03/07/121	<i>P. Tor. Totoès 37</i>	scribe	
	02/03/119	<i>P.Brit.Mus. IV 22 et</i> <i>P.Choach.Survey 43</i>	scribe	
	31/10/119	<i>P.Choach.Survey 45</i>	scribe	
	22/05/118	<i>P.Choach.Survey 46 A</i>	scribe	
	?	<i>P. Tor. Totoès 57</i>	scribe	
	Chestépnachthès (B)	10/12/143	<i>P. Tor. Totoès 6</i>	témoin
	fils d'Harsiésis (A) TM Per 14914 = 14915 = 14916 = 43308 = 43309 = 43436 = 43952 = 50554 = 50745 = 50753 = 50911 = 61828	24/12/136	<i>O.Mattha 272</i>	mandataire (?) du sanctuaire
		09/07/124	<i>P.Choach.Survey 34, 35 et 36</i>	contresignataire
03/07/121		<i>P. Tor. Totoès 37</i>	contresignataire	
02/03/119		<i>P.Choach.Survey 43</i>	contresignataire	
31/10/119		<i>P.Choach.Survey 45</i>	contresignataire	
22/05/118		<i>P.Choach.Survey 46 A</i>	contresignataire	
?		<i>P. Tor. Totoès 57</i>	contresignataire	
18/08/114		<i>P.Choach.Survey 50</i>	scribe et contresignataire	
21/01/111		<i>P. Tor. Totoès 12</i>	scribe et contresignataire	
15/12/111		<i>P. Tor. Totoès 14</i>	scribe	

264Signalé comme Harsiésis fils de Patès par le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/6098>>.

265Indiqué comme Harsiésis fils de Panéchetès sur le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/51793>>.

266Pour l'attribution de la rédaction du seul *P.Brit.Mus. IV 22*.

	autour du 08/05/109	<i>P. Tor. Totoès 4</i>	copiste
	109/108	P. Chicago Field Museum 31323	scribe
	20/10/108	<i>P. Tor. Totoès 21 A+B+C</i>	scribe
	26/01/107	<i>P. Tor. Totoès 42</i>	scribe
	27/02/107	<i>P. Tor. Totoès 22</i>	scribe
	111/110 - 107	<i>P. Tor. Totoès 56</i>	scribe
	07/10/104	<i>P. Tor. Totoès 31 A+B</i>	scribe
	01/04/103	<i>P.Choach.Survey 64</i>	scribe
	15/05/103	<i>P. Tor. Totoès 33</i>	scribe
	15/10/103	<i>P.Choach.Survey 65</i> ²⁶⁷	scribe
	14/01/102	<i>P. Tor. Totoès 35 A+B</i>	scribe
	?	<i>P.Cair. II 31040</i>	scribe
	16/11/101	<i>P. Tor. Totoès 36</i>	témoin
	15/01/100	<i>P. Tor. Totoès 46</i>	précédent mandataire d'Hathor
Harsiésis (B) fils de	29/12/114	<i>P. Tor. Totoès 54</i>	scribe
Chestéphnachthès (B)	16/11/101	<i>P. Tor. Totoès 36</i>	scribe
TM Per 6099 ²⁶⁸ = 16759	15/01/100	<i>P. Tor. Totoès 46</i>	mandataire d'Hathor et souscripteur
	15/01/100	<i>P. Tor. Totoès 47</i>	mandataire d'Hathor
Aménothès fils de	18/08/114	<i>P.Choach.Survey 50</i>	témoin
Chestéphnachthès (B)	29/12/114	<i>P. Tor. Totoès 54</i>	témoin
TM Per 4743 = 50744 = 50752 = 50910	21/01/111	<i>P. Tor. Totoès 12</i>	témoin
	26/01/107	<i>P. Tor. Totoès 42</i>	témoin
	01/10/104	<i>P. Tor. Totoès 30</i>	scribe
	27/09 - 06/10/102	<i>P.Choach.Survey 67</i> ²⁶⁹	scribe

²⁶⁷Lapsus dans l'attribution du texte sur le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/4743>> : le *P.Choach.Survey 65* est de la main de Chestéphnachthès, alors que son fils Aménothès est l'auteur du *P.Choach.Survey 67*.

²⁶⁸Pour l'attribution de la rédaction du seul *P. Tor. Totoès 54*.

²⁶⁹Lapsus dans l'assignation du texte sur le site *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/person/14915>> : c'est Aménothès qui a écrit le *P.Choach.Survey 67*, alors que son père Chestéphnachthès a rédigé le *P.Choach.Survey 65*.

	15/01/100	<i>P. Tor. Totoès 46</i>	mandataire d'Hathor et scribe
	15/01/100	<i>P. Tor. Totoès 47</i>	mandataire d'Hathor en tant que frère d'Harsiésis (B)
	17/04/100	<i>P. Tor. Totoès 48</i>	mandataire d'Hathor et scribe
	autour du 17/04/100	<i>P. Tor. Totoès 49</i>	mandataire d'Hathor et scribe
Pikos fils de	01/10/104	<i>P. Tor. Totoès 30</i>	témoin
Chestéphnachthès (B)	01/04/103	<i>P.Choach.Survey 64</i>	témoin
TM Per 16920 = 43307	10/08/102	<i>O.Tempeleide 111</i>	plaignant
= 43435 = 43951 =	16/11/101	<i>P. Tor. Totoès 36</i>	témoin
53557 = 53634	15/01/100	<i>P. Tor. Totoès 46</i>	mandataire d'Hathor et souscripteur
	15/01/100	<i>P. Tor. Totoès 47</i>	mandataire d'Hathor en tant que frère d'Harsiésis (B)
	10/11/098	<i>O.Tempeleide 72</i>	plaignant
? Pikos fils de	17/09/048	Graff. Med. Habu 44	mandataire de
Chestéphnachthès			Djémê
TM Per 88046			

M. Le partage de l'héritage de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E)

Le dernier transfert de propriété connu du terrain « La Pointe » est lié à l'administration du patrimoine de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) après sa mort.

Le *P. Tor. Totoès 17 A* du 16/01/109 est un acte issu d'un scribe privé, où sa fille Tatéhathyris a donné à ferme pour deux ans à Psenmonthès fils de Zmanrès un tiers²⁷⁰ de « La Pointe ». Le nom et la taille du terrain ne sont pas explicités, mais ce dernier est clairement identifiable d'après les limites qui reviennent dans les documents successifs qui lui sont rattachés. Le fait que Tatéhathyris ait affermé ce champ à la place de son père, lequel en était le seul propriétaire à partir du 13/08/159, comme en témoigne le *P. Tor. Totoès 4*, sous-entend que le décès de celui-ci était advenu auparavant²⁷¹. De plus, la partie louée correspond au tiers, comme les frais pour l'enterrement de Psenminis (D) qu'elle a versés au frère aîné Pikos (B) le 16/08/105, d'après le *P. Tor. Totoès 25* : cela montre que Pikos (B) et Tatéhathyris étaient les deux seuls enfants de leur père après sa mort pouvant réclamer une fraction de son héritage, à hauteur de deux tiers pour le fils aîné, soit le double de la part de la fille cadette²⁷². D'ailleurs, on ne dispose d'aucun renseignement concernant une autre descendance de Psenminis (D) : il est fort probable donc que Pikos (B) et Tatéhathyris furent ses seuls enfants.

Le *P. Tor. Totoès 17 A* décrit le patrimoine familial encore indivis, étant donné que Tatéhathyris, à partir du 08/05/109, serait devenue la seule titulaire de « La Pointe » au complet, comme l'atteste le *P. Tor. Totoès 18*. Le montant du loyer pour une année s'élevait à 12 artabes 1/2 de blé. Cette valeur semble se référer à l'ensemble de la parcelle de 7 aroures 1/2 : il donnerait le prix d'1 artabe 2/3 pour l'affermage d'une aroure, comparable aux autres taux attestés. Par exemple, celui du *P. Tor. Totoès 11*, ll. 3-8, daté du 14/09/112 : 6 artabes 2/3 de blé pour l'affermage d'un an de 6 aroures 2/3 de champ, à savoir une valeur de location d'1 artabe par aroure. Cette option paraît préférable que d'imputer la somme au seul tiers de Tatéhathyris, à savoir 2 aroures 1/2 : cela fixerait une location annuelle de 5 artabes par aroure²⁷³, laquelle aurait été assez proche du prix de vente pour une aroure, comme le montre le *P. Batav. 6*, ll. 19-25 et 30-33 pour Pathyris en 110/109. En outre, le blé aurait

270Comme l'a affirmé Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 9-10, n. c, cela ne s'appliquait pas à la totalité de la parcelle, bien que les mots $\rho\zeta\upsilon=t\ \zeta\eta$, « ton champ », puissent le faire penser.

271Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

272Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

273Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 11, nn. m et o.

dû être délivré au mandataire de Tatéhathyris à sa maison de Djémê. Certains passages de l'acte, notamment l'usage aux ll. 15 et 16, dont seulement le second corrigé, de la forme masculine de l'adjectif possessif $\rho\beta\gamma=k$ à la place du féminin $\rho\beta\gamma=t$, révèle aussi que Tatéhathyris avait été accompagnée par un homme au bureau du scribe privé²⁷⁴.

Le mandataire et l'accompagnateur de celle-ci pourraient être la même personne : son frère aîné Pikos (B), avec qui elle partageait encore probablement la maison²⁷⁵. Le contexte semble donc suggérer que Psenmonthès fils de Zmanrès avait pris à ferme la totalité de « La Pointe », en dressant pour les deux tiers restants un acte similaire, aujourd'hui perdu, ayant comme bénéficiaire Pikos (B)²⁷⁶, et que ce dernier aurait encaissé le montant global de l'affermage, y compris la partie pour le compte de sa soeur Tatéhathyris. L'impression est donc que la gestion du champ dans son ensemble se trouvait à l'époque sous la main de Pikos (B).

Quelques mois après, le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109²⁷⁷ montre que Pikos (B) et Tatéhathyris sont parvenus à un accord sur le partage des terrains revenant de leur père Psenminis (D), qui mesuraient 21 aroures au total : le premier a cédé à la seconde l'intégralité de la parcelle « La Pointe » de 7 aroures 1/2. La stipulation, probablement un chirographe de Pikos (B)²⁷⁸, inclut le paiement de la part de Tatéhathyris à ce dernier de 456 deben 1/3 et de 6 artabes de blé et précise qu'elle lui devait encore 48 deben. Le texte ne semble pas spécifier à quoi est imputée exactement cette somme, calculée en partie en argent (504 deben 1/3) et en partie en céréales (6 artabes de blé). D'ailleurs, Pikos (B) est présent comme locataire de Tatéhathyris dans le *P. Tor. Totoès 21 A* du 20/10/108, relativement à la « La Pointe » et à son tiers de la digue héritée de leur père Psenminis (D)²⁷⁹.

Dans le *P. Tor. Totoès 26*, qui ne porte malheureusement pas de date et est de la main d'un scribe

274Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 19 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

275Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 11, n. n.

276Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, p. 8, n. 19, pp. 9-10, n. c et p. 10, n. j.

277Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 17, n. a et p. 195, contre la datation au 08/05/106 proposée par Botti, *L'archivio demotico I*, p. 151.

278Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 15.

279Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

privé, on assiste à une légère modification des parties en cause : Pikos (B) ne discutait plus directement avec sa soeur, mais avec le mari de celle-ci Totoès fils de Zmanrès (D). L'objet de ce reçu est le versement de 1100 deben : le texte affirme qu'il sont *n p3 šb n P3-ḥ3.t.t*, « en échange de "La Pointe" ». Un ajout à la fin du document dévoile aussi que Pikos (B) avait déjà encaissé 800 deben de Totoès en relation à la même affaire, pour un total de 1900 deben²⁸⁰. On confirme que le terrain en question avait été confié à Tatéhathyris en tant que sa part des terres paternelles. En même temps, Pikos (B) a déclaré *tw=y ww3y (r-)r=s n-īm=f n t3y (n) p3 hrw r ḥry*, « Je suis quitte envers elle (Tatéhathyris) à propos de lui (le champ "La Pointe") à partir d'aujourd'hui et désormais », et, en définissant la limite nord du terrain, il a employé l'expression *t3 my(.t) nty iwt=y irm (p3 3ḥ n) Ptl3s*, « l'allée qui passe entre moi et le champ de Ptollis ».

Le *P. Tor. Totoès 33* du 15/05/103 est un autre reçu émis par un scribe officiel de Djémê à la demande de Pikos (B), mais pour sa soeur Tatéhathyris. Le montant en question est cette fois-ci 1950, à savoir 50 en plus des 1900 mentionnés dans le *P. Tor. Totoès 26*, et de manière similaire à ce dernier texte, il sont *n šb(.t) ḥr p3 šḥn i.īr=y n=t r p3 3ḥ q(3y) nty iw=w dd n=f P3-ḥ3.t*, « en échange de l'acte que j'ai fait pour toi à l'égard du champ surélevé que l'on appelle "La Pointe" ». Cela est répété aux ll. 6-7 : *p3 3ḥ dr=f r-īr=y n=t šḥn r-r=f ḥr t3y=t dny.t 1/3 n n3 3ḥ.w q(3y.w) nty mtw P3-šr-Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3y=y it.t p3y=t it.t*, « le champ dans son ensemble, à l'égard duquel j'ai fait pour toi un acte, par rapport à ton tiers des champs surélevés qui appartenaient à Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), mon père, ton père ». Suivent immédiatement des considérations liées aux frais pour l'enterrement de Psenminis (D), dont Pikos (B) était chargé et qui n'avait pas encore eu lieu plus de six ans après sa mort, survenue peu avant le 16/01/109²⁸¹ : le frère aîné a attesté avoir obtenu de sa soeur cadette le tiers lui revenant des dépenses pour les honneurs funèbres et de n'avoir plus aucune réclamation contre elle.

La formule *tw=y ww3y (r-)r=s n-īm=f* du *P. Tor. Totoès 26* était adoptée dans les actes de

²⁸⁰Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. m.

²⁸¹Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Quaegebeur, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 238, n. 54 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178.

cession par les anciens propriétaires, pour manifester leur éloignement du bien dont ils disposaient précédemment. Cela, ajouté à l'usage, dans le même texte, du pronom suffixe à la 1^{re} personne du singulier dans la phrase *t3 my(.t) nty iwt=y irm (p3 3h n) Ptl3s*, en se rapportant à la parcelle, illustre le point de vue de Pikos (B) : « La Pointe » était encore sa propriété, au moins en partie. D'ailleurs, le *P. Tor. Totoès 33*, ll. 4-7 cite à deux reprises un *shn* la concernant, terme normalement utilisé dans le contexte des transactions relatives aux champs pour indiquer un « bail à ferme », mais qui dans ce cas spécifique semble plutôt signifier l'abandon de la possession et de la jouissance²⁸² de cette parcelle par Pikos (B) en faveur de Tatéhathyris, dans le cadre de l'attribution du tiers de tous les champs de leur père Psenminis (D) au bénéficiaire de cette dernière. Cela pourrait être une façon de désigner le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109, étant donné que ce sens de *shn* correspondrait à son contenu. Néanmoins, le transfert d'argent et de blé dont témoigne cet acte prouverait que Tatéhathyris, pour avoir la pleine disposition de « La Pointe », a dû non seulement faire valoir ses droits d'héritière, mais aussi payer son frère Pikos (B), directement ou par l'entremise de son mari Totoès.

Le *P. Tor. Totoès 17 A* semble illustrer le fait que Pikos (B) préférait une gestion partagée de ce terrain. Cependant, le 08/05/109 frère et soeur sont convenus de son entière attribution à la seconde, d'après le *P. Tor. Totoès 18*. Aux ll. 8 (*dī=k*) et 9 (*(r-)d3d3=k*) de ce document, la substitution du pronom suffixe masculin au féminin attendu paraît indiquer qu'un homme a accompagné Tatéhathyris lors de la discussion de la convention de partage avec Pikos (B)²⁸³ : il s'agissait sans doute de Totoès fils de Zmanrès (D), probablement devenu son mari peu auparavant²⁸⁴. On pourrait penser que Totoès a poussé les deux à s'accorder de telle manière, en préférant administrer « La Pointe » uniquement avec sa femme, plutôt qu'un tiers de chacune des 21 aroures légués par Psenminis (D) fils de Zamnrès (E), en gardant Pikos (B) comme co-propriétaire de tous les champs. Étant donné que le champ mesurait 7 aroures 1/2 au moment de la division, une demi-aroure en

282Pestman et al., *Recueil II*, p. 102 ; Pestman, *Enchoria* 12 (1984), pp. 36-37, n. d ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 150, n. c ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 117 ; *CDD S*, pp. 350-54.

283Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 84-85.

284Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 13, p. 17, n. i et pp. 197-98.

plus, donc, du tiers des 21 au total, et que Pikos (B) devait s'occuper de l'organisation et des dépenses pour les funérailles de Psenminis (D), il est vraisemblable qu'en contrepartie de la concession du terrain tout entier, Pikos (B) ait demandé un dédommagement au couple²⁸⁵.

Dans le *P. Tor. Totoès 26*, il est question de 1900 deben ; dans le *P. Tor. Totoès 33*, de 1950. Les premiers ont été déboursés par Totoès, pour le compte de sa femme ; les seconds, nominalement par Tatéhathyris en personne. Bien que le formulaire du *P. Tor. Totoès 26* laisse entendre que le remboursement ait été définitivement réglé, il est possible que le montant total ait été légèrement renégocié à la hausse le 15/05/103, et que les deux chiffres se réfèrent en réalité à la même somme à verser et que le payeur ait toujours été en réalité Totoès. Si cela était correct, le *P. Tor. Totoès 26* montrerait le versement de 1100 deben et le *P. Tor. Totoès 33* celui de seulement 50 deben²⁸⁶. Les 800 deben qui restent pour compléter les 1950 au total sont notés dans l'intégration au fond du *P. Tor. Totoès 26* comme payé précédemment, mais ils ne sont pas immédiatement repérables dans les documents composant les archives de Totoès et de Tatéhathyris.

Néanmoins, ces dernières ayant été découvertes intactes, il est probable que ces 800 deben soient cachés quelques parts dans les textes. Or, à l'occasion du partage du 08/05/109, le *P. Tor. Totoès 18*, ll. 8-9 atteste un versement de 456 deben 1/3 et 6 artabes de blé²⁸⁷. C'est précisément, et uniquement, dans ces lignes concernant ce paiement que l'on constate le passage du féminin, employé dans tout le document pour se référer à Tatéhathyris, au masculin : il est donc probable que Pikos (B) s'adressait dans ce cas-là directement à Totoès, qui aurait été là présent à côté de sa femme pour le règlement. Selon le *P. Tor. Totoès 26*, c'était le même Totoès qui aurait payé les premiers 800 deben à Pikos (B).

Or, le *P. Tor. Totoès 42*, ll. 16-17 établit le 26/01/107 qu'en cas de violation des accords pris, on aurait dû payer 60 deben, équivalant à 300 statères, par artabe de blé. Cela correspond au montant fixé à Pathyris en 110/109 (un lieu et une époque proches du contexte des archives de Totoès). Il

285Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181 et pp. 183-84, n. b.

286Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

287Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. n.

était, pour une artabe de blé, de 1200 drachmes, correspondant à 60 deben²⁸⁸. Si l'on multiplie ce prix pour les 6 artabes du *P. Tor. Totoès 18*, on obtiendra 360 deben, qui, additionnés aux 456 deben 1/3 payés en argent, portent la somme à 816 deben 1/3²⁸⁹. La différence par rapport aux 800 deben du *P. Tor. Totoès 26* peut être attribuée à la fluctuation de la valeur de l'artabe de blé, qui probablement à Thèbes le 08/05/109 coûtait un peu moins de 60 deben²⁹⁰ : si l'on soustrayait aux 800 deben du total du *P. Tor. Totoès 26* les 456 deben 1/3 versés en argent dans le *P. Tor. Totoès 18*, et si ensuite on divisait le résultat par 6, à savoir le nombre d'artabes dans le *P. Tor. Totoès 18*, on arriverait à une valeur d'environ 57 deben 1/4 par artabe²⁹¹. Par ailleurs, si l'on divisait les 800 deben par cette valeur, on parviendrait presque exactement à 14 artabes²⁹². Quoique la valeur de « La Pointe » soit énoncée en argent dans les *P. Tor. Totoès 26* et *P. Tor. Totoès 33*, il est possible qu'elle ait été établie en artabes de blé au moment des discussions sur le partage du patrimoine foncier de Psenminis (D) le 08/05/109, attesté par le *P. Tor. Totoès 18*. Cela est attesté dans le *P. Batav. 6*, acte pathyrite de 110/109, où 2 aroures 1/2 de terrain (un quart de deux champs, l'un de 8 et l'autre de 2 aroures) ont été vendues pour 13 artabes 1/2 de blé, et probablement dans de nombreux autres cas²⁹³.

D'ailleurs, le *P. Tor. Totoès 33* semble associer le prix négocié pour la parcelle de terrain au règlement du tiers des frais d'enterrement pour Psenminis (D) que Tatéhathyris devait à son frère aîné²⁹⁴. N'apparaissant pas dans le *P. Tor. Totoès 18*, ce règlement pourrait constituer l'une des causes de la renégociation à la hausse du montant, passé de 800 à 1950 deben, en raison aussi de la probable appréciation du prix de l'artabe de blé en l'an 103 par rapport à l'an 109, ou bien à une demande de son ajustement de la part de Pikos (B). En fait, bien que Tatéhathyris ait eu des droits à faire valoir sur sa portion d'héritage et que Pikos (B) n'ait donc pas pu vraisemblablement exiger

288Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 58, n. à la l. 33 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas I*, pp. 17-18 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. n ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 350, tableau 16.

289Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

290Il est vraisemblable que le montant fixé par le *P. Tor. Totoès 42*, ll. 16-17 ait été supérieur au prix courant à l'époque pour une artabe, pour correctement remplir sa fonction de sanction.

291(800 - 456,3) : 6 = 57,283. Sur la fluctuation de cette valeur, voir Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas I*, p. 17.

292800 : 57,283 = 13,965.

293Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 56, n. 4.

294Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

l'application exacte des prix du marché, le *P. Batav.* 6 montre que la vente d'une aroure pouvait atteindre les 5 artabes $2/5$ ²⁹⁵, tandis que dans la transaction concernant « La Pointe » contenue dans le *P. Tor. Totoès 18*, l'estimation aurait été inférieure à 2 artabes²⁹⁶.

Le *P. Tor. Totoès 33* ne précise pas le montant exact des dépenses pour les obsèques de Psenminis (D) dû par Tatéhathyris. Ainsi le *P. Tor. Totoès 25* du 16/08/105, où Pikos (B) a certifié qu'elle avait soldé son tiers à elle. Il s'agit d'un reçu similaire au *P. Tor. Totoès 26*, comme celui-ci véridique seulement dans l'intention, étant donné que les questions sur les règlements au sujet de « La Pointe » et des funérailles n'ont été résolues que le 15/05/103 dans le *P. Tor. Totoès 33*. Les *P. Tor. Totoès 25* et *P. Tor. Totoès 26* étant tous deux de la main du scribe privé Aménothès fils de Panas, il est possible que celui-ci ait choisi d'aborder les deux affaires séparément : traiter le transfert d'argent entre Totoès et Pikos (B) dans le *P. Tor. Totoès 26*, qui aurait concerné non seulement le terrain pour le compte de Tatéhathyris, mais aussi implicitement sa cotisation pour l'enterrement²⁹⁷, et ratifier l'acquittement légal des frais de Tatéhathyris pour les obsèques de Psenminis (D), organisées par Pikos (B), dans le *P. Tor. Totoès 25*. Le premier étant sans année de règne, mais ses effets portant probablement à la rédaction du second, on peut proposer de le rapprocher de la date de celui-ci, le 16/08/105²⁹⁸.

Après presque deux ans, le 15/05/103, les deux questions restaient en suspens. Suite à l'inefficacité d'un texte sans doute chirographe de Pikos (B)²⁹⁹ (*P. Tor. Totoès 18*) et de deux reçus de la main d'un scribe privé, Aménothès fils de Panas (*P. Tor. Totoès 26* et *P. Tor. Totoès 25*), les parties en cause ont opté pour un acte dressé par un scribe officiel qui écrivait au nom du prophète de Djémê, Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) (*P. Tor. Totoès 33*), pour définitivement trancher les différends. L'impression donnée par les textes est que Totoès et Tatéhathyris aient ainsi poussés

295 *P. Batav.* 6, ll. 19-25 et 30-33 : $13,5 : [(8 + 2) : 4] = 5,4$.

296 14 artabes divisées par 7 aroures $1/2$ équivalent à 1,86 artabes par aroure. En appliquant les taux de Pathyris en 110/109 à « La Pointe », on parviendrait à une valeur de 40 artabes $1/2$ (7,5 aroures x 5,4 artabes par aroure), correspondant à 2430 deben (40,5 artabes x 60 deben par artabe). Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 58, n. à la l. 33 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 17-18 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. n ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 350, tableau 16.

297 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

298 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j et p. 195.

299 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 15.

Pikos (B) à tenir ses engagements et à ne plus avancer de réclamations contre eux.

Au total, on pourrait donc dénombrer trois paiements encaissés par Pikos (B). Le premier effectué par Totoès (*P. Tor. Totoès 18*, ll. 8-9), lors du partage de l'héritage de Tatéhathyris avec son frère le 08/05/109, sous la forme de 456 deben 1/3 et 6 artabes de blé, qui auraient ensuite été comptabilisés comme 800 deben dans le *P. Tor. Totoès 26*, ll. 17-19. Le couple restait redevable de 48 deben, selon le premier montant négocié entre les deux parties. Le deuxième aussi par Totoès (*P. Tor. Totoès 26*, ll. 2-5), de 1100 deben à une date proche du 16/08/105, après la renégociation qui aurait fait monter la dette à 1900 deben. Enfin, le troisième et dernier le 15/05/103 par Tatéhathyris (*P. Tor. Totoès 33*, ll. 4-7, mais il n'est pas à exclure que Totoès l'ait accompagné et ait déboursé la somme), s'élevant à 50 deben, qui sont très proches des 48 deben restant sur le compte dans le *P. Tor. Totoès 18*, l. 9³⁰⁰ : vraisemblablement, Pikos (B) les avait oubliés lors du règlement témoigné par le *P. Tor. Totoès 26*, mais exigés à nouveau au moment de la rédaction du *P. Tor. Totoès 33*.

N. Les presbyteroi des prêtres d'Hathor

Dans cinq documents des archives de Totoès, datés entre le 15/07/108 et le 17/04/100, figure un groupe de prêtres appelés *n3 hl.w^cy.w*, « les *presbyteroi* »³⁰¹, dans le *P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 1-2 ; *n3 hl^cy.w n p3 rpy n Hw.t-Hr irm n3 w^cb.w n Hw.t-Hr dr=w*, « les *presbyteroi* du temple d'Hathor et des prêtres d'Hathor dans leur totalité », dans le *P. Tor. Totoès 46*, ll. 15-16 ; enfin, *n3 hl^cy.w n n3 w^cb.w n Hw.t-Hr*, « les *presbyteroi* des prêtres d'Hathor », dans le *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 12. Le *P. Tor. Totoès 48 B*, l. 1 les mentionne sous le nom de la congrégation dont ils étaient les représentants : *n3 w^cb.w Hw.t-Hr*, « les prêtres d'Hathor »³⁰².

Dans le *P. Tor. Totoès 45 A*, le 15/07/108, ils n'ont fait qu'assister, en tant que garants, aux accords passés entre Aménothès (A) fils de Snachomneus et Totoès fils de Zmanrès (D) concernant

300Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. o.

301Allam, dans Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies*, pp. 15-26.

302Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 168-70.

la moitié d'une maison et de sa cour. Ils étaient en nombre de quatre³⁰³ et l'expression *n3 hl.w-cy.w r-wn-n3.w hms*, « les *presbyteroi* qui siégeaient », permet de supposer qu'ils n'étaient pas au complet³⁰⁴. Le premier est le frère aîné de Totoès, Pikos (A) fils de Zmanrès (D)³⁰⁵ ; les autres sont Aménothès fils de Chesthotès, Psenmonthès fils d'Aménothès et Pétepsais fils de Psenminis.

Le 15/01/100, ils sont directement concernés dans le *P. Tor. Totoès 46* : ils s'assurent que la fonction de mandataire exercée jusqu'alors par Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) soit transmise à ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos, notamment d'un acte à l'égard de 17 talents. Chacun d'eux porte le titre de « pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident »³⁰⁶ et ils sont six : l'utilisation de l'article déterminatif devant *hl.-cy.w* et surtout la spécification finale *ḡr=w* semblent assurer qu'ils étaient présents dans leur totalité³⁰⁷. Il s'agit de : Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, Totoès fils de Zmanres (D), Pagonis fils d'Aménothès, Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis et Thotsytmis fils de Parès. Aucun des *presbyteroi* du 15/07/108 n'est resté en charge³⁰⁸.

Dans le *P. Tor. Totoès 47*, étroitement lié au *P. Tor. Totoès 46* dont il partage la date, ils ont prêté un serment en faveur des trois enfants de Chestéphnachthès (B), en réponse de l'acte que ces derniers ont souscrit. Le texte ne mentionne pas leurs titres ; en outre, leur composition et leur nombre changent³⁰⁹. Totoès fils de Zmanres (D), Pagonis fils d'Aménothès, Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis et Thotsytmis fils de Parès ont gardé leur place dans le même ordre que celui du *P. Tor. Totoès 46*. Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, le premier dans le *P. Tor. Totoès 46*, n'était pas présent, mais il a été remplacé par Chesthotès fils de Snachomneus. En plus, Zmanrès fils de Pikos a rejoint le groupe, portant alors ses membres au nombre de sept.

Quelques mois plus tard, le 17/04/100, ils ont passé un autre acte, le *P. Tor. Totoès 48 A*, avec Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), cette fois-ci en présence solennelle d'Hathor : l'objet était

303Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

304Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169, n. 9.

305Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 171, n° 1.

306*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-11 : *iry-c3 n Imn n Ḍm3 hm-nṯr n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ*.

307Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

308Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 170.

309Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

la gestion pour cinq ans de trois troncs pour les offrandes à la déesse, l'un dans le parvis du temple et les deux autres dans la ville³¹⁰. Leurs charges sacerdotales et leur nombre sont identiques à celles du *P. Tor. Totoès 46*. Néanmoins, par rapport à ce dernier, leur identité varie légèrement : Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès a repris la première position, suivi par Totoès fils de Zmanres (D), Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis ; Pagonis fils d'Aménothès est passé en dernière position ; sa place précédente, juste derrière Totoès, a été occupée par Zmanrès fils de Pikos, qui est rentré dans le groupe déjà lors du serment *P. Tor. Totoès 47* et a évidemment remplacé au fil du temps Thotsytmis fils de Parès³¹¹.

Le texte du serment qui était rattaché au *P. Tor. Totoès 48 A*, à savoir le *P. Tor. Totoès 49*, sans date mais écrit autour du 17/04/100 comme le premier³¹², révèle que les *presbyteroi* auraient dû être six pour le prêter, mais que probablement Zmanrès fils de Pikos, le cinquième dans l'ordre, n'a pas pu se présenter : son nom a été effacé sans doute pour cette raison³¹³. Comme dans l'autre serment, le *P. Tor. Totoès 47*, le nom de Totoès fils de Zmanres (D) est le premier et Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès a été remplacé par Chesthotès fils de Snachomneus. Les autres *presbyteroi* demeurent inchangés : Aménothès fils de Téos, Pagonis fils d'Aménothès et Onnophris fils de Psenminis gardent leur charge, seul l'ordre de leur énumération varie.

La formule employée dans le *P. Tor. Totoès 46*³¹⁴ semble établir que ce collège sacerdotal était normalement formé par six membres. Néanmoins, ils pouvaient changer selon les contextes : les serments indiquent que certains prêtres ont été suppléés (le cas de Chesthotès fils de Snachomneus qui prenait la place de Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès), d'autres étaient simplement absents (comme Zmanrès fils de Pikos dans le *P. Tor. Totoès 49*) ou s'ajoutaient aux six déjà en fonction, dans la probable perspective de préparer la succession à un collègue (le même Zmanrès fils de Pikos dans le *P. Tor. Totoès 47*, qui se serait substitué à Thotsytmis fils de Parès). La mission de

310Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

311Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 170, n. 11.

312Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

313Kaplony-Heckel, *Tempeleide I*, p. 350, n. 2 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169 et 171.

314*P. Tor. Totoès 46*, ll. 15-16 : n3 ḥl-cy.w n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr irm n3 w^cb.w n Ḥw.t-Ḥr ḡr=w, « les *presbyteroi* du temple d'Hathor et des prêtres d'Hathor dans leur totalité ».

presbyteros était temporaire : toutefois, en s'appuyant sur la similarité entre les noms et les patronymes, la confrontation entre les listes d'un côté du *P. Tor. Totoès 45 A*, de l'autre côté des *P. Tor. Totoès 46*, *P. Tor. Totoès 47*, *P. Tor. Totoès 48 A* et *P. Tor. Totoès 49*, dévoile que souvent les membres succédaient à des parents, dans la plupart des cas à leurs frères³¹⁵.

<u>Presbyteroi en 108</u>	<u>Presbyteroi en 100</u>
Pikos (A) fils de Zmanrès (D)	Totoès fils de Zmanres (D)
Aménothès fils de Chesthotès	Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès
Psenmonthès fils d'Aménothès	Pagonis fils d'Aménothès
Pétepsaïs fils de Psenminis	Omnophris fils de Psenminis

En outre, Chesthotès fils de Snachomneus, qui prend la place de Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès dans les serments *P. Tor. Totoès 47* et *P. Tor. Totoès 49*, était probablement son fils³¹⁶. Moins simple à établir pour la diffusion des deux noms dans la région à l'époque, cependant une relation père-fils pourrait être éventuellement envisagée aussi dans le cas de Pikos (A) fils de Zmanrès (D), le premier *presbyteros* du *P. Tor. Totoès 45 A*, et Zmanrès fils de Pikos, présent dans les *P. Tor. Totoès 47* et *P. Tor. Totoès 48 A*, mais effacé du *P. Tor. Totoès 49*.

L'ordre des *presbyteroi*, quoique variable vers la fin, semble respecté dans les premières positions : Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès est toujours le premier quand il est cité ; dans ces cas, Totoès le suit au deuxième rang, sinon prend sa place en son absence. Cela pousse à penser que ces personnages remplissaient la fonction de présidents de cet organe de représentation et pourrait justifier la présence des *P. Tor. Totoès 46*, *P. Tor. Totoès 47*, *P. Tor. Totoès 50*, *P. Tor. Totoès 48 A+B* et *P. Tor. Totoès 49* dans les archives privées de Totoès³¹⁷.

Pour exercer un rôle de garantie, le collège ne devait pas forcément se réunir dans sa totalité : à l'occasion des accords du *P. Tor. Totoès 45 A*, la présence de quatre membres était considérée comme suffisante. Pourtant, il n'est pas complètement à exclure, quoique des indicateurs explicites

³¹⁵Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 170-71.

³¹⁶Kaplony-Heckel, *Tempeleide I*, p. 350, n. 2 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 170.

³¹⁷Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 170.

manquent, que les deux parties en cause aient pu appartenir aussi aux *presbyteroi* : Totoès fils de Zmanrès (D) en aurait été certainement membre en 100, alors qu'Aménothès (A) fils de Snachomneus pourrait être apparenté avec Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès et Chesthotès fils de Snachomneus. Cela porterait à nouveau le total des *presbyteroi* à six.

Leur tâche principale était d'assurer le bon déroulement des activités du temple d'Hathor, en affidant éventuellement la gestion à des tierces personnes, nommées « les mandataires d'Hathor ». Cela est montré par les actes *P. Tor. Totoès 46* et *P. Tor. Totoès 48 A*, lesquels laissent entendre que l'administration conjointe des trois frères Harsiésis (B), Aménothès et Pikos ait succédé à la direction de leur père Chestéphnachthès (B)³¹⁸. On ne peut pas établir si ces derniers portaient le titre de « serviteur divin d'Hathor régente de l'occident » avant l'assignation de leur mission, ce qui signifierait que les mandataires étaient choisis à l'intérieur du clergé de la déesse, ou s'ils l'ont obtenu plutôt comme conséquence de la charge administrative occupée. Le texte du *P. Tor. Totoès 46*³¹⁹ clarifie que les *presbyteroi* étaient responsables du paiement des mandataires. D'ailleurs, le *P. Tor. Totoès 48 A*, bien qu'il semble accorder à ces derniers une plus grande liberté dans la gestion des entrées du bilan du temple, souligne le rôle de consultation et de contrôle sur les sorties rempli par les *presbyteroi*³²⁰.

Les serments *P. Tor. Totoès 47* et *P. Tor. Totoès 49* confirment que ce collège sacerdotal devait agir « dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor »³²¹. Non seulement en contrôlant les actes des mandataires, comme le rappelle le *P. Tor. Totoès 47* : « Nous pourrions poursuivre toi et tes frères pendant ces 5 ans »³²². Mais aussi en certifiant leur support à l'activité de ces derniers, comme souligné par les phrases principales de ces textes : « Nous agissons dans votre / ton meilleur

318 Voir paragraphe O.

319 *P. Tor. Totoès 46*, ll. 22-26 : *mn md.t iw=n °š m-s3=tn n-im=s iw=tn mh n hđ nbw prt hmt hbs nty nb nkt nb (i.)ir ir iw r-dr.t.š=f n Hnsw-t3y=f-nh.t s3 Hr-s3-Is.t p3y=n it.š hn° n3 i.ir ir iw r-dr.t.š=n h°=n r hn r hsb.t 17 (i.)ir ir hsb.t 14 ibd-4 3h.t sw °r qy p3 ssw hrw nty hry °n*, « Il n'y a rien que nous réclamons contre vous, tant que vous payez en argent, or, semence, cuivre, vêtements, tout et chaque bien constituant paiement pour lui, à savoir Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, notre père, avec ce qui constitue paiement pour nous-mêmes, jusqu'à l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14, mois Choïak, dernier jour, le terme ci-dessus à nouveau. »

320 *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 19-21 : *bn-ïw=y ir hy he iw.ty šn=tn mtw=y in p3 ip n Hw.t-Hr i.ir-hr=tn n p3 hrw nty i.ir=tn r šn.š=y r-r=f n-im=f*, « Si je ne m'occupe pas de travaux de rénovation et de dépenses sans vous consulter, alors j'apporterai le registre de compte d'Hathor devant vous le jour où vous me requerrerez de lui. »

321 *P. Tor. Totoès 47*, ll. 16-17 et *P. Tor. Totoès 49*, ll. 14-16.

322 *P. Tor. Totoès 47*, ll. 17-19 : *tw=n m-s3=k irm n3y=k sn.w n t3y rnp.t 5.t*.

intérêt »³²³ ; « Nous te soutiendrons pendant ces 5 ans »³²⁴. De plus, ils assuraient de supprimer toute entrave : dans le *P. Tor. Totoès 47*, l'engagement « nous n'irons pas contre votre intérêt »³²⁵ est corroboré par d'autres dans le même sens³²⁶ ; le *P. Tor. Totoès 49* contient la promesse que « nous ne nommerons personne d'autre comme mandataire que toi pendant ces 5 ans »³²⁷. Enfin, ils s'engageaient également à fournir assistance aux mandataires sur le plan juridique contre d'éventuels plaideurs, comme semble le déclarer le *P. Tor. Totoès 47*, ll. 29-33, « celui qui agira contre l'intérêt des mandataires et du temple, nous agirons contre son intérêt et celui de ses compagnons »³²⁸. On trouve la même idée dans une reformulation de la dernière clause au recto³²⁹ ; mais surtout comme le statue clairement le *P. Tor. Totoès 49* : « Le plaideur qui viendra à l'emplacement d'Hathor, nous te soutiendrons contre lui par tous les moyens. »³³⁰

Il est intéressant de noter que, bien que les affaires en question concernent le temple d'Hathor et que la location des troncs pour les offrandes soit souscrite en présence de la déesse³³¹, les serments étaient prêtés devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade, dans la cour du petit temple de Medinet Habou : *n p3 inh n Dm3*, dans la surligne du *P. Tor. Totoès 49*, l. 7. La prééminence de cette divinité sur celle du sanctuaire de Deir al-Medina dans l'esprit même des ses prêtres est marquée par l'antéposition de leur titre de « pastophore d'Amon de Djémê », aux premières impressions de rang inférieur, à celui de « serviteur divin d'Hathor régente de l'occident »³³².

323 *P. Tor. Totoès 47*, ll. 12-13 et *P. Tor. Totoès 49*, l. 14.

324 *P. Tor. Totoès 49*, l. 10 : *iw=n r hpr irm=k n t3y rnp.t 5.t*.

325 *P. Tor. Totoès 47*, ll. 13-14 : *bn-iw=n sm hn p3y=tn cš bin*.

326 *P. Tor. Totoès 47*, ll. 20-23 : *bn-iw=n 'ir d3(.t).w' r di.t ir p3 rpy Hw.t-Hr 3ys bn-iw=n ir ry.t r-hr=tn n t3y rnp.t 5.t*, « Nous ne commettons (?) pas de fautes (?) pour que le temple d'Hathor ait à encourir une amende. Nous ne prendrons pas partie contre vous pendant ces 5 ans. »

327 *P. Tor. Totoès 49*, ll. 12-13 : *bn-iw=n ir gr rmt n rwd (r-)bnr=k n t3y rnp.t 5.t*.

328 *P. Tor. Totoès 47*, ll. 29-33 : *p3 rmt nty iw=f hpr hn p3 cš shn bin n3 rwd.w irm p3 rpy (iw=)n (r) hpr hn p3y=f cš shn bin irm n3y=w iry.w*.

329 *P. Tor. Totoès 47*, ll. 24-26 : *p3 rmt nty iw=f (r) hpr hn p3 cš shn bin n p3 rpy iw=n (r) hpr hn p3y=w cš bin*, « Celui qui agira contre l'intérêt du temple, nous agirons contre son intérêt. »

330 *P. Tor. Totoès 49*, ll. 16-19 : *p3 dd qnb(.t) nty iw=f r iy r p3 m3c Hw.t-Hr iw=n r hpr irm=k wb3=f n gy nb*.

331 *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 9 : *m-b3h Hw.t-Hr hnw.t imnt n Dm3 t3 ntre.t c3.t*, « devant Hathor régente de l'occident de Djémê, la grande déesse ».

332 *P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-11 : *iry-c3 n Imn n Dm3 hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imnt* : Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

O. Les mandataires d'Hathor

Les *P. Tor. Totoès 46* et *P. Tor. Totoès 48 A+B* sont deux actes légaux où les parties en cause sont les *presbyteroi* des prêtres d'Hathor d'un côté, de l'autre trois frères. Les *P. Tor. Totoès 47* et *P. Tor. Totoès 49* sont les serments qui leur étaient rattachés³³³. Ces papyrus ont été retrouvés pour la plupart dans le même rouleau, le n° 11 : le *P. Tor. Totoès 50*, en guise de bandelette inscrite, enveloppait et notait le contenu des *P. Tor. Totoès 46*, *P. Tor. Totoès 47* et *P. Tor. Totoès 48 A+B*³³⁴. Le *P. Tor. Totoès 49*, quoique étroitement lié au *P. Tor. Totoès 48 A+B* et originellement assigné par El-Amir au même rouleau 11³³⁵, a été retrouvé en réalité dans le rouleau 18³³⁶ : cela concorde avec le texte du *P. Tor. Totoès 50*, qui ne mentionne qu'un seul serment, qui serait le *P. Tor. Totoès 47*. De toute manière, il mérite d'être analysé avec les autres, car l'ensemble forme un dossier unique.

Les trois frères en question sont introduits par les titres suivants : « scribe, pastophore d'Amon de Djémê, serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès fils d'Hapou »³³⁷. D'ailleurs, ce qui suit leurs noms, comme dans le cas des *presbyteroi*, est la désignation du collège qu'ils représentaient, employée aussi dans d'autres textes comme nom collectif pour les évoquer sans les citer nommément. Le terme utilisé a été translittéré par Kaplony-Heckel, Botti et Pestman *rwḏ*, « mandataire »³³⁸, dont le déterminatif typique est la corde d'arc (cataloguée sous le numéro T12 dans la liste des signes hiéroglyphiques de Gardiner), qui avait la même valeur phonétique³³⁹. Cependant, dans les *P. Tor. Totoès 46*, l. 10, *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 8, *P. Tor. Totoès 48 B*, l. 1, *P. Tor. Totoès 49*, ll. 7 et 13 et *P. Tor. Totoès 50*, l. 1, cette qualification est accompagnée par le déterminatif de l'homme qui porte la main à sa bouche : cela a poussé El-Amir et Zauzich à proposer la

333« Promissorischer Eid ». Voir Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, pp. 9 et 17 ; Lippert, *Einführung*, p. 105, § 4.1.3.2.1 et pp. 174-75, § 4.2.7.1.

334El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 219, n° 24 et p. 220, n° 25 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 179 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169, n. 8 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 398.

335El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 220, n° 26 et p. 225, n° 40.

336Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181, n. *. Voir *supra*, n. 63.

337*P. Tor. Totoès 46*, ll. 5-8 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 6-8.

338Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, pp. 348-50 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 174-75, 178-79, 181-82, 184, 194-95 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 396-400.

339*Wb* II, p. 413.12-26 ; *DemGloss*, pp. 256-57.

correction *ḥs*, « chanteurs »³⁴⁰.

Or, la lecture des actes les concernant aide à clarifier la nature de leur fonction. Dans le *P. Tor. Totoès 48 A* du 17/04/100, l'un des trois frères, Aménothès fils de Chestépnachthès (B), a pris en location trois troncs pour les offrandes à Hathor, pour la durée de cinq ans : on spécifie que trois quarts du total encaissé auraient dû être dépensés pour « les travaux de rénovation, les dépenses, le nécessaire »³⁴¹, évidemment en relation avec le temple de la déesse, et que l'argent et l'or reçus étaient destinés « pour que l'on recouvre d'or la chapelle d'Hathor »³⁴². S'il manque à ses engagements, il devra produire le registre comptable de la déesse³⁴³. Ses tâches impliquaient donc la collecte d'une partie des revenus du sanctuaire, leur gestion finalisée à l'accomplissement tantôt des affaires courantes, tantôt de travaux d'envergure pour le temple, enfin l'enregistrement comptable de toute opération financière supervisée. Ce qui semble dépasser les compétences d'un « chanteur ».

D'ailleurs, parmi les textes où le titre analysé montre le déterminatif de l'homme qui porte la main à sa bouche, deux sont explicitement signés par le même Aménothès fils de Chestépnachthès (B) : le *P. Tor. Totoès 46* et le *P. Tor. Totoès 48 A*. De plus, le *P. Tor. Totoès 49* présente des similarités graphiques considérables avec ces deux documents : par exemple, le nom Chestépnachthès est écrit avec le *.t* du féminin après *nḥt* et l'homme assis comme déterminatif. Cette graphie n'est signalée dans les répertoires onomastiques, pour l'époque ptolémaïque³⁴⁴, que dans des textes qui renvoient à des membres de la famille d'Aménothès, lesquels étaient presque tous scribes. On eut noter également que le nom Snachomneus écrit avec deux pavois divins (l'un derrière *Hmn.w*, l'autre à la fin) et l'élément final *iw* tracé en deux traits courbés et un troisième vertical, n'est lui aussi attesté³⁴⁵ que pour des documents de la main de cette famille scribale³⁴⁶. Par conséquent, on propose d'assigner aussi le *P. Tor. Totoès 49* à Aménothès fils de Chestépnachthès

340El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 220, n° 25 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 65-66 et 68.

341*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 17 : *hy he ḥr.t*.

342*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 19 : *r ḥd=w n nbw r t3 gw.t n Ḥw.t-Ḥr*.

343*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 20 : *mtw=y in p3 ip n Ḥw.t-Ḥr i.ir-ḥr=tn*, « alors j'apporterai le registre de compte d'Hathor devant vous ».

344Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 12, pp. 880-81.

345Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 9, pp. 680-82.

346Voir paragraphe L.

(B). Ainsi, il est fort probable que, au verso du *P. Tor. Totoès 48 A* écrit par lui, il ait pareillement rédigé la note d'archivage, à savoir le *P. Tor. Totoès 48 B*, où on remarque la même graphie pour Chestéphnachthès. Enfin, le *P. Tor. Totoès 50*, au cas où il n'aurait pas été lui aussi composé par Aménothès, de toute manière aurait été écrit en regardant les textes des *P. Tor. Totoès 46* et *P. Tor. Totoès 48 A+B*, étant donné qu'il faisait fonction de note d'archivage commune. Au final, le déterminatif de l'homme qui porte la main à sa bouche dans les graphies du titre spécifiant la fonction d'Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) et ses frères, n'apparaîtrait que dans des documents dressés ou influencés par lui même.

Enfin, le seul document qui n'est sûrement pas de sa main est le serment associé au *P. Tor. Totoès 46*, à savoir le *P. Tor. Totoès 47*, signé par le scribe privé Aménothès fils de Téos. À la l. 30, dans la reformulation de la dernière clause au verso, il a employé le titre se rapportant à Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) : dans ce cas, il ne peut être translittéré que par *rwḏ*, « mandataire », étant donné qu'il porte le déterminatif de la corde d'arc et que, d'après le contexte, les *presbyteroi* auraient défendu les intérêts du porteur de cette charge de la même manière que ceux du temple d'Hathor, ce qui souligne son importance. Sa comparaison avec le mot qui précède, *bīn*, « mauvais », illustre clairement que les évolutions graphiques des déterminatifs de la corde d'arc d'un côté, de l'autre côté de l'ennemi ligoté (le numéro Z6 dans la liste des signes de Gardiner), lequel accompagne la plupart des mots chargés d'une acception négative, ont abouti à des résultats identiques.

On pourrait donc expliquer les autres graphies du terme *rwḏ*, « mandataire », avec le déterminatif de l'homme qui porte la main à sa bouche, par une hypercorrection de la part d'Aménothès fils de Chestéphnachthès (B). Voyant probablement d'un mauvais oeil que ce titre, qu'il portait lui-même, ait un déterminatif qu'on pouvait confondre (ou que lui seul a confondu) avec celui du « mal », il aurait préféré de l'échanger avec celui plus neutre de l'homme qui porte la main à sa bouche. D'ailleurs, les libertés qu'il prenait de réinterpréter les déterminatifs seraient patentes dans le *P. Tor. Totoès 48 B* : pour le mot *shn*, « bail », à la place de la plante³⁴⁷, il aurait choisi le

³⁴⁷*DemGloss*, p. 448.

cobra, qui cependant est utilisé pour l'homophone *shn*, « couronne »³⁴⁸.

Le premier document à mentionner des mandataires d'Hathor est le *P. Tor. Totoès 46* du 15/01/100. Il s'agit des trois enfants de Chestépnachthès (B) : Harsiésis (B), Aménothès, et Pikos, qualifiés de *n3 rwd.w n Hw.t-Hr*. Le deuxième est aussi le scribe de l'acte, alors que les deux autres l'ont soussigné. Le contenu du texte explique que quatre phases avaient eu lieu :

- un acte initial a été dressé entre leur père Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et les *presbyteroi* à l'égard de 17 talents³⁴⁹ ;
- suivent des documents additionnels³⁵⁰ ;
- puis des travaux de rénovation et des dépenses que Chestépnachthès (B) avait faits dans le temple d'Hathor jusqu'au jour précédent la rédaction de l'acte³⁵¹ ;
- on trouvera enfin d'autres prestations de service, probablement non incluse dans un acte légal, que les trois frères avaient directement effectuées jusqu'à la même date³⁵².

La suite révèle que leur père aussi bien qu'eux-mêmes attendaient encore le paiement complet de leurs tâches³⁵³.

L'ouverture du corps de l'acte, *tw=n mh n p3y b3k*, a été ainsi traduite par Botti : « Nous avons fait entièrement le paiement de cet écrit. »³⁵⁴ selon l'acception courante du verbe *mh* dans les textes administratifs. Néanmoins, il est d'habitude suivi par un montant en argent, non par un terme désignant un document. Des parallèles pourraient suggérer une traduction alternative. Le *P.Tor.Amen.* 13 des 22-24/07/117 est un serment prononcé dans le temple de Djémê qui visait à résoudre une querelle sur la propriété d'une maison et de certains terrains : Aménothès fils d'Horos assurait que le père de la partie adverse lui avait donné un acte de vente et un autre de cession ensuite égarés concernant les biens disputés. Aux ll. 10-15, le texte affirme : *iw=f ir p3 cnh*

348 *DemGloss*, p. 446 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 184, n. 1 ; *CDD S*, p. 352.

349 *P. Tor. Totoès 46*, ll. 16-18 : *p3y b3k r-ir=tn n Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr-s3-Is.t p3y=n it.t r p3y krkr 17*.

350 *P. Tor. Totoès 46*, l. 18 : *b3k nb sh nb r-ir=tn*.

351 *P. Tor. Totoès 46*, ll. 18-20 : *hy nb he nb i.ir=f n p3 rpy n Hw.t-Hr t3 h3.t r hn r hsb.t 17 (i.)ir ir hsb.t 14 ibd-4 3h.t sw crqy*.

352 *P. Tor. Totoès 46*, ll. 20-21 : *n3.w ir=n hc=n r hn r hsb.t 17 (i.)ir ir hsb.t 14 ibd-4 3h.t sw crqy*.

353 *P. Tor. Totoès 46*, ll. 22-26 : *mn md.t iw=n cš m-s3=tn n-im=s iw=tn mh n hd nbw prt hmt hbs nty nb nkt nb (i.)ir ir iw r-dr.t.t=f n Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr-s3-Is.t p3y=n it.t hn^c n3 i.ir ir iw r-dr.t.t=n hc=n r hn r hsb.t 17 (i.)ir ir hsb.t 14 ibd-4 3h.t sw crqy p3 ssw hrw nty hry^cn*.

354 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 175.

mtw=s w3y r-r=f iw=f st3.t=f r tm ir=f mtw=f in p3y=f sh mtw=w mh=f r-h.t.t=f,
« S'il prête le serment, alors elle s'éloignera de lui. Mais s'il se refuse à le faire, alors il devra
apporter son document et ils se conformeront à son contenu. » De manière analogue, dans le bail à
ferme *P.Tor.Amen. 17* de 118/117, le même personnage a statué : *bn-îw=y rh t3y prt nb šn^c nb*
nty nb (n) p3 t3 hr [p3 3h nty hry] iw bn-pw=y mh n3 nty sh r hrw=y hry, « Je ne pourrai
emporter aucune semence, aucun arbre, rien au monde d[u champ ci-dessus], si je ne me suis pas
conformé à ce qui est écrit à ma demande ci-dessus. » Enfin, dans un autre texte des archives de
Totoès, le *P. Tor. Totoès 45 A* du 15/07/108, dans les accords pris au sujet d'un cautionnement,
Aménothès fils de Snachommeus à assuré à Totoès fils de Zmanrès (D) : *st mtw=k (r) ^c.wy=y r*
ir P3-ihy s3 Imn-htp hn^c Pa-tm s3 Imn-htp r n3y=y hrd.t.w (n3 hrd.t.w) n T3-Rmwṯ
t3y=y s.hm.t mh p3 hp, « Je m'engage avec toi afin que Paihi fils d'Aménothès et Patémis fils
d'Aménothès, soit mes enfants, les enfants de Thermouthis, ma femme, remplissent l'obligation. ».

Le sens de « remplir (l'obligation) », « se conformer (à un acte) »³⁵⁵, conviendrait aussi au début
du *P. Tor. Totoès 46*, ll. 16-21 : *tw=n mh n p3y b3k r-ir=tn n Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr-s3-Is.t*
p3y=n it.t r p3y krkr 17 hn^c b3k nb sh nb r-ir=tn hn^c hy nb he nb i.ir=f n p3 rpy n
Hw.t-Hr t3 ht.t r hn r hsb.t 17 (i.)ir ir hsb.t 14 ibd-4 3h.t sw ^crqy hn^c n3.w ir=n h^c=n r
hn r hsb.t 17 (i.)ir ir hsb.t 14 ibd-4 3h.t sw ^crqy p3 ssw hrw nty hry ^cn, « Nous nous
conformons à ce document que vous avez passé avec Chestépnachthès fils d'Harsiésis, notre père,
à l'égard de ces 17 talents, avec tout document et tout écrit que vous avez passés, avec tout travail
de rénovation et toute dépense qu'il a accompli dans le temple d'Hathor précédemment jusqu'à
l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14, mois Choïak, dernier jour, avec ceux que
nous avons accomplis nous-mêmes jusqu'à l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14,
mois Choïak, dernier jour, le terme ci-dessus à nouveau. » L'acte montrerait donc l'engagement de
la part des enfants de Chestépnachthès (B) à remplir les obligations de leur père, lequel n'avait pas
terminé et n'était plus en mesure peut-être de mener à bien les tâches dont il avait été chargé par les

presbyteroi d'Hathor. Tâches qui probablement résument les devoirs d'un mandataire d'Hathor et
355Pestman, *Amenothès*, p. 110, n. h ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. g ; *CDD*
M, pp. 174-75.

qui, de manière indirecte, confirment que Chestépnachthès (B) aussi avait porté ce titre, comme ses enfants qui s'occupaient des mêmes affaires.

En particulier, la dernière partie de cette déclaration montre que jusqu'à la veille de la rédaction non seulement Chestépnachthès (B) avait effectué des prestations de service, mais aussi ses trois enfants : cela implique que père et fils avaient tous travaillé pour les *presbyteroi* en même temps et qu'ils avaient donc collaboré. Cela confirmerait le cadre relatif à leur activité de scribes, la seule connue par les autres documents³⁵⁶ : une direction collégiale du bureau scribal de Djémê entre Chestépnachthès (B) et Harsiésis (B) entre 114 et 104, ensuite une coopération à trois avec Aménothès jusqu'à 101/100, quand Chestépnachthès (B) a quitté son poste. En outre, les dates entre les deux passations de pouvoir concordent, le *P. Tor. Totoès 46* étant du 15/01/100. Étant donné que la date de cet acte correspond au 1^{er} Tybi, le début de la saison-*pr.t.*, et qu'on affirme que Chestépnachthès (B) a assumé ses responsabilités jusqu'au jour précédent, le 30 Choïak, il est probable qu'une simple passation de charges a eu lieu entre ce dernier et ses enfants quand il était encore vivant. Bien que le *P. Tor. Totoès 46* ne fixe pas un terme à la fonction, son serment *P. Tor. Totoès 47*, ll. 18 et 23 semble indiquer une durée de cinq ans. On retrouve la même périodicité quelques mois plus tard, le 17/04/100, dans le bail des trois troncs pour les offrandes à Hathor³⁵⁷ et son serment³⁵⁸. Par ailleurs, on pourrait voir dans cette concession un amortissement de la dette des *presbyteroi* envers les trois frères pour leurs salaires partiellement impayés, comme dénoncé dans le *P. Tor. Totoès 46*, ll. 22-26.

Il est intéressant de remarquer que le montant faisant objet de ce document s'élève à 17 talents. Pour le contextualiser, les reçus de paiement de l'impôt de mutation peuvent fournir une idée approximative sur la valeur des immeubles à Djémê à l'époque. Le *P.Choach.Survey 63* du 16/03/103 et le *P.Choach.Survey 64* du 01/04/103 révèlent qu'un sixième de la même habitation pouvait coûter respectivement entre deux talents et un demi-talent, ce qui donne un prix de la maison entière qui oscillait entre 12 et 3 talents.

³⁵⁶Voir paragraphe L.

³⁵⁷*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 14-15 et 21.

³⁵⁸*P. Tor. Totoès 49*, ll. 10-13.

En outre, l'amende à payer en cas de violation des accords dans le *P. Tor. Totoès 46* s'élevait à 100 talents, équivalant à 30000 deben. La deuxième sanction la plus élevée dans les archives de Totoès est de 30 talents dans le *P. Tor. Totoès 26*, daté vers le 16/08/105, et dans le *P. Tor. Totoès 33* du 15/05/103, les deux concernant les questions héréditaires entre Pikos (B) et Tatéhathyris (et son mari Totoès). Le *P. Tor. Totoès 48 A* présente le montant pour une éventuelle sanction s'élevant à 20 talents au total, comme dans les accords ratifiés dans le *P. Tor. Totoès 45 A* du 15/07/108, alors que dans les actes de location, la somme était habituellement de 2 talents³⁵⁹.

Dans le *P. Tor. Totoès 46*, l. 18, ainsi que dans le *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 18, les mots *hy* et *he* sont mentionnés parmi les tâches entamées par Chestéphnachthès (B) ou à accomplir par son fils Aménothès. Hughes a précisé la signification et la distinction entre ces termes : « travail de construction ou de rénovation » pour *hy*, « dépense » pour *he*³⁶⁰. Il est vraisemblable que la somme de 17 talents, sur la mauvaise gestion de laquelle était pendante la sanction considérable de 100 talents, aurait dû être dépensée pour des interventions dans le temple d'Hathor à Deir al-Medina. Une possible destination pourrait avoir été la dorure de la chapelle d'Hathor citée dans le *P. Tor. Totoès 48 A*³⁶¹, et dont le déterminatif semble indiquer qu'elle était construite en bois. On pourrait néanmoins songer aussi à des interventions sur la structure en grès encore *in situ*.

Les reliefs des trois chapelles, qui forment le noyau originel du temple d'époque ptolémaïque, ont été exécutés en partie par Ptolémée IV Philopator³⁶², en partie par Ptolémée VI Philomètor, qui a fait décorer aussi les portes des trois chapelles, le pronaos et l'escalier³⁶³. Des colonnes de hiéroglyphes dénotent des interventions dans la chapelle centrale et dans le pronaos de la part de Ptolémée VIII, Cléopâtre II et Cléopâtre III³⁶⁴. Les cartouches sur la porte du temple ont été laissés vides³⁶⁵, alors que le portail de l'enceinte a été orné sous le règne de Ptolémée XII Néos Dionysos³⁶⁶.

359À titre d'exemple : *P. Tor. Totoès 12*, ll. 24-25 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 20*, l. 16 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 23, B, ll. 24-25 et C, l. 24 ; *P. Tor. Totoès 30*, ll. 22-23 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 26-27.

360Hughes et Nims, *AJSL* 57 (1940), pp. 247-48 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 60 ; *CDD H*, pp. 4-11.

361*P. Tor. Totoès 48 A*, l. 19 : *r ḥḏ=w n nbw r t3 gw.t n Ḥw.t-Ḥr*.

362Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, pp. 16, 22, 32, 54 et 76.

363Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, pp. 3, 28, 36, 40, 49, 56, 58, 60, 69, 78, 80, 82, 91, 92, 94, 98, 102, 107, 111, 114, 116, 127, 136, 138, 148 et 150.

364Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, pp. 29-31, 36, 38, 91 et 96.

365Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, § 171-80.

366Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, p. 177.

Enfin, le temple adossé fut décoré sous Auguste³⁶⁷. Une construction qui s'appuie sur la face externe méridionale de la chapelle sud du temple est appelée « mammisi »³⁶⁸ et est composée par deux chambres voûtées construites en briques crues. Seule la paroi de droite de la seconde chambre, celle adossée à la structure en pierre du temple principal, est décorée par deux panneaux, qui portent les cartouches de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II³⁶⁹.

Étant donné que Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) a signé des papyrus à Djémê à partir des dernières années de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II et que, pendant la même période, il aurait pu être aussi mandataire d'Hathor, on pourrait éventuellement songer qu'il s'est occupé de la construction et de la décoration du « mammisi » de Deir al-Medina, ou bien que lui et ses enfants dirigeaient le chantier de la porte du temple, dont les cartouches n'ont pas été achevés.

367Du Bourguet, *Deir al-Médina*, p. 173.

368Daumas, *Les mammisis*, pp. 43-44 considérerait toutefois insuffisantes les restes des inscriptions sur cette structure pour qu'on puisse l'appeler de telle manière.

369Du Bourguet, *Deir al-Médina*, p. 167.

8. Les lieux dans les archives de Totoès

La zone dénommée $\underline{Dm3}$, « Djémê » en démotique et τὰ Μεμνόνεια, « les Memnoneïa » en grec est difficile à définir avec précision. Elle peut correspondre à un district administratif de la rive ouest thébaine, dont la limite nord passait entre Deir al-Medina et Dra Abu al-Naga, alors que la frontière sud était située entre Medinet Habou et Hermonthis, et qui était rattaché au Pathyrite au sud, comme semble le montrer les variantes du titre du préposé à l'agoranomie Apollonios : τῶν Μεμνονέων τοῦ Παθυρίτου (*P. Tor. Totoès 15 A*, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 1-2) ; τῶν Μεμ(νονέων) καὶ τῆς κάτω τοῦ αρχίας τοῦ Παθυρίτου (*P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 1-4) ; τῶν Μεμνονέων τοῦ Παθυρίτου τῆς Θη(βαίδος) (*P. Tor. Totoès 23 B*, l. 5 ; *P. Tor. Totoès 24 B*, l. 5). $\underline{Dm3}$ désigne aussi la ville à l'intérieur du mur d'enceinte de Medinet Habou : $\underline{hn p3 sbt n Dm3}$ (*P. Tor. Totoès 4*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4, 5 et 7 et *B*, ll. 4, 5 et 7 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 4 et 5 et *B*, ll. 4 et 5 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 21 B*, l. 10), ἐντὸς τοῦ τεύχους (*P. Tor. Totoès 6 C*, l. 3). Enfin, ce nom s'applique à toute la nécropole de la rive ouest de Thèbes. Voir Bataille, *Les Memnonia*, pp. 5, 7, 12, 20-27, 40-42, 50-70, 83-84 ; Otto, *Topographie*, pp. 54-55, 75 et 77-78 ; El-Amir, *Archive from Thebes II*, pp. 56-69 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 411-15 ; Calderini et Daris, *Dizionario III*, pp. 256-57, Suppl. I, pp. 194-95, Suppl. II, p. 119, Suppl. III, p. 73, Suppl. IV, p. 86 et Suppl. V, p. 60 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 108 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), pp. 123-24.

A. Les bâtiments sacrés

1. Le temple d'Hathor régente de l'occident (TM Geo 12214)

Le temple est cité de nombreuses fois dans les documents, notamment dans les actes de vente et de cession de jours d'entretien le concernant. La forme la plus fréquente en démotique est

p3 (i)rpy n Hw.t-Hr hnw.t imnt n Dm3. En outre, plusieurs individus portent des titres sacerdotaux qui y étaient rattachés, notamment celui de serviteur divin (*hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imnt n Dm3*) : Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 1 A*, ll. 1-2 et B, ll. 1-2 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2, dans la version inhabituelle qui inclue Maât, *hm-ntr Hw.t-Hr hn=w imnt M3^c.t hn=w imnt*) ; Pagonis l'aîné fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et B, l. 3) ; Zmanrès (E) fils de Psenminis (C) et Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 3-4 et B, ll. 3-4) ; Téos fils de Psenminis (C) et Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 5-6 et B, l. 6) ; Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 2-3, pour lequel on indique aussi toutes les autres charges : serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission d'Hathor régente de l'occident) ; Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et Sénapathès (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 3 et 7 et B, ll. 3 et 6) ; Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 2) ; Pagonis le cadet fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 6-7 et B, ll. 5-6) ; Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis (*P. Tor. Totoès 51*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3) ; Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 2-3 et B, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès 20*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 11-13 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 10-11) ; Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 6-8) ; Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 6-9 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 7-8) ; Pikos fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 6-9) ; Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 11-12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11) ; Pagonis fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 11-13 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12) ; Aménothès fils de Téos (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 11-14 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12) ; Onnophris fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 11-14 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12) ; Thotsytmis fils de Parès (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 11-14) ; Zmanrès fils de Pikos (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11). Seul Zmanrès (?), dont les parents nous sont inconnus, porte uniquement le titre de *w^cb n Hw.t-Hr hnw.t*

imnṯ, « prêtre d'Hathor régente de l'occident » (*P. Tor. Totoès 52*, l. 3).

Deux collèges rattachés à ce temple sont cités dans certains textes. Le premier est celui des *presbyteroi* des prêtres d'Hathor. Le *P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 2-4 du 15/07/108 en mentionne 4 : Pikos (A) fils de Zmanrès (D), Aménothès fils de Chesthotès, Psenmonthès fils d'Aménothès et Pétepsaïs fils de Psenminis. Dans le *P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-16 du 15/01/100 on en compte six : Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, Totoès fils de Zmanrès (D), Pagonis fils d'Aménothès, Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis et Thotsytmis fils de Parès. Bien que leur charge ne soit pas mise en évidence, ils sont présents aussi dans le *P. Tor. Totoès 47*, ll. 1-7, le serment promissoire lié et daté du même jour du *P. Tor. Totoès 46*, mais leur nombre monte à sept, avec quelques variations : Totoès fils de Zmanrès (D), Pagonis fils d'Aménothès, Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis, Thotsytmis fils de Parès, Zmanrès fils de Pikos et Chesthotès fils de Snachomneus. Dans le *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-13 du 17/04/100 ils sont à nouveau six : Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, Totoès fils de Zmanrès (D), Zmanrès fils de Pikos, Aménothès fils de Teos, Onnophris fils de Psenminis et Pagonis fils d'Aménothès. La note d'archivage *P. Tor. Totoès 48 B*, l. 1 au verso les appelle simplement « prêtres d'Hathor ». Comme l'autre serment *P. Tor. Totoès 47*, le *P. Tor. Totoès 49* ne cite pas non plus le titre de *presbyteroi*, mais en énumère cinq : Totoès fils de Zmanrès (D), Aménothès fils de Teos, Pagonis fils d'Aménothès, Chesthotès fils de Snachomneus et Onnophris fils de Psenminis ; le nom d'un sixième, Zmanrès fils de Pikos, a été effacé, en raison de son absence peut-être¹.

Le second collège est celui des mandataires d'Hathor. Le *P. Tor. Totoès 46*, ll. 5-10 du 15/01/100 en cite trois : Harsiésis (B), Aménothès et Pikos, les enfants de Chestépnachthès (B). Ils sont nommés « Harsiésis fils de Chestépnachthès et ses frères », sans cependant en rappeler la fonction, dans le *P. Tor. Totoès 47*, ll. 9-10, concernant la même affaire et daté du même jour. Dans le *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 6-8 et B, l. 1 du 17/04/100, le seul à apparaître est

¹ Kaplony-Heckel, *Tempelide I*, p. 350, n. 2 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169 et 171.

Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), ainsi que dans le *P. Tor. Totoès 49*, ll. 6-7 et 13, dressé sans doute les mêmes jours que le texte précédent. Le *P. Tor. Totoès 50*, l. 1, rédigé après le 17/04/100, mentionne tous les trois par leur titre uniquement, sans les citer nommément.

P. Tor. Totoès 1 A, ll. 1-3 et B, ll. 1-3 : le sanctuaire est nommé dans la vente de 4 jours 4/9 d'entretien par mois, 53 1/3 par an. Imouthès l'aîné fils de Psénamounis et Taouahmou les avait achetés chez Senhyris fille de Patémis à un moment non précisé. Par ces actes légaux, il les a vendus entre le 07/08 et le 05/09/194 à Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis. Les jours sont énumérés dans le détail : la totalité des jours 24 à 27 et les 4/9 du jour 28 chaque mois, ainsi que les charges : serviteur divin, prêtre, pastophore, portier, astronome, chargé de tout office et de toute commission dans le temple qui est situé dans la nécropole de Djémê (*nty iw hr t3 h3s.t n Dm3*).

P. Tor. Totoès 2, ll. 2-4 : le lieu sacré est cité sous la forme peu habituelle *p3 rpy Hw.t-Hr r-hn=w imnt M3^c.t hn=w imnt*, « le temple d'Hathor, à laquelle on a confié l'occident, et de Maât, à laquelle on a confié l'occident ». Le papyrus témoigne de la vente, entre le 05/08 et le 03/09/187, par Psenminis l'aîné fils de Totoès et Tigonis de 10 jours d'entretien par mois, 120 par an, à Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis. La liste de ces jours comprend le 5/6 du jour 5, la totalité des jours 17 et 18, la moitié du jour 19, les 2/3 du jour 24 et les 6 jours du 24 au dernier du mois. Le temple est situé sur la colline de Djémê (*nty hr t3 sbt.t n Dm3*).

P. Tor. Totoès 3 A, ll. 4 et 6 et B, ll. 4 et 6 : le sanctuaire est mentionné dans le contexte d'une vente de jours d'entretien. Pagonis l'aîné fils de Zmanrès l'aîné avait acheté à la vente aux enchères du souverain, à une date non spécifiée, 10 jours de charge par mois en tant que serviteur divin et avait reçu un bordereau (*tygrp*) comme attestation de propriété. Le papyrus témoigne de la vente de sa part à Zmanrès (E) et à son frère Téos, fils de Psenminis (C), de 3 1/3 jours le 23/12/171, ce qui monte à 40 jours par an. La souscription fixe leur valeur à 3000

drachmes, qui correspond à 150 deben, à savoir 75 drachmes ou 3 deben 3/4 par jour d'entretien. De plus, elle établit la correspondance entre la déesse égyptienne Hathor des textes démotiques avec la divinité grecque Aphrodite (*P. Tor. Totoès 3 C*, l. 3 : ἡμερῶν ἀγνευτικῶν Ἀφροδίτης). Le document ne fournit aucune autre indication au sujet du temple.

P. Tor. Totoès 4, ll. 12-15 : on se réfère au sanctuaire lors de la vente, le 13/08/159, de 5/6 de jour d'entretien par mois, à savoir 10 jours par an, de la part de Labois fille d'Aménothès (B) à Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), son fils à elle. On le localise dans la nécropole de Djémê (*nty hr t3 h3s.t n Dm3*).

P. Tor. Totoès 5 A, ll. 3-5 et *B*, ll. 3-5 : le temple est cité pour localiser l'objet d'une vente formalisée le 29/10/150. Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et Sénapathès possédait 7 jours 1/5 d'entretien par an dans ce sanctuaire et en a cédé 4 à son homonyme Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi. Le lieu de culte est situé sur la montagne de Djémê (*nty hr p3 dw n Dm3*).

P. Tor. Totoès 6 A, ll. 6-7 et *B*, l. 6 : le sanctuaire est nommé dans le contexte d'une vente. Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis s'occupait de l'entretien d'Hathor 2 jours par mois : le 10/12/143, il a vendu 1 jour à sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A), à la condition qu'elle ne le céderait à personne d'autre qu'à leurs enfants. Il n'est pas possible de connaître la valeur exacte attribuée à ce jour, car la souscription grecque établit le prix de 2 talents, correspondant à 600 deben et à 12000 drachmes, comme total pour celui-ci et trois autres biens. Le lieu de culte se trouve sur la montagne de Djémê (*nty hr p3 dw n Dm3*).

P. Tor. Totoès 7 A, ll. 4-6 et *B*, ll. 5-7 : on cite le temple lors d'une vente. Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet et Sénapathès détenait les droits sur 7 jours 1/5 par an : le 13/09/137, il en a cédé 3 jours 1/5 à Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A). Le sanctuaire est localisé sur la montagne de Djémê (*hr p3 dw n Dm3*).

P. Tor. Totoès 8, ll. 3 et 8 : on évoque le lieu de culte dans le cadre d'une donation. Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi y possédait 56 jours par an : le 07/05/134, il en a cédé 5

jours 4/5 à son fils Totoès et a détaillé la division des autres parmi tous ses héritiers. La créance que Totoès aurait eu envers n'importe quel adversaire de cette décision est fixée à 3000 deben, équivalant à 10 talents et à 60000 drachmes. On situe le temple sur la montagne de Djémê (*nty hr p3 dw Dm3*).

P. Tor. Totoès 9 A, ll. 11-14 et B, ll. 17-18 : le texte grec lie le temple à Aphrodite. En même temps, l'agoranome a rattaché la transcription Ἀθουρουεμοντεσεμα, correspondant à l'égyptien *Hw.t-Hr hnw.t imnt Dm3*, «Hathor, régente de l'occident de Djémê »², non pas directement à la déesse, mais à l'édifice ; ce dernier est localisé ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονείων, « parmi les tombes des Memnoneïa ». L'acte atteste la vente, le 21/12/129, par Senmouthis fille d'Horos accompagnée de son tuteur et parent Harsiésis fils de Patémis et Laboïs, de 10 jours d'entretien par an à Psenminis fils de Pétéminis. Le prix d'achat est fixé à 4 talents, correspondant à 1200 deben et à 24000 drachmes, à savoir 120 deben et 2400 drachmes par jour d'entretien.

P. Tor. Totoès 13 : bien que ce reçu de paiement, daté avant le 14/09/111, ne spécifie pas à quel lieu de culte les 8 jours d'entretien en question étaient rattachés, on pourrait songer au temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê. La locataire est Tanouphis fille de Psenminis (B), leur propriétaire était Snachomneus le cadet fils de Chesthotès : s'il s'avère qu'il était le frère de Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, mentionné dans le *P. Tor. Totoès 46*, l. 12 et le *P. Tor. Totoès 48*, ll. 10-11, étant donné que ce dernier était l'un des *presbyteroi* du sanctuaire, alors les liens entre Snachomneus le cadet et ce temple seraient assez étroits pour justifier une telle attribution. Le montant à payer en cas de violation des termes du bail était de 1 talent, à savoir 300 deben ou 6000 drachmes.

P. Tor. Totoès 15 A, ll. 8-9 : le 04/12/110, Imouthès fils de Thotsytès a officialisé la cession à Pikos (B) fils de Psemminis (D) et à sa soeur Tatéhathyris de 10 jours d'entretien par an pour 13 talents, correspondant à 3900 deben et à 78000 drachmes, à savoir 390 deben ou 7800

2 Note de Spiegelberg dans Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 21, n. aux ll. 33 et 12 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 25 et 95 ; Pestman, *Amenothés*, p. 95, n. 1 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 106.

drachmes pour chaque jour d'entretien³. En cas de violation des termes, l'amende à payer à la partie adverse se serait élevée à 10 talents, outre les dommages conformément à la loi, et à 100 drachmes en argent frappé à verser au trésor royal. Le féminin utilisé pour le participe καλουμένη révèle que l'agoranome considérait le nom égyptien Hathor comme celui de la déesse Aphrodite, et non de son temple, qui était localisé parmi les tombes des Memnoneïa (ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονέων τάφοις).

P. Tor. Totoès 16 A, ll. 6-7 : le même jour du *P. Tor. Totoès 15 A*, Imouthès fils de Thotsytès a pris en location auprès de Pikos (B) fils de Psemminis (D) et de sa soeur Tatéhathyris 10 jours d'entretien pour 10 mois, d'Hathyr à la fin de l'année (30 Mésorè). La valeur du bail était de 100 drachmes par mois, à savoir 5 deben, ce qui serait donc le prix mensuel de location d'un seul jour d'entretien. Le lieu de culte où le service liturgique se serait déroulé se trouvait dans la partie nord des Memnoneïa, sur une montagne qui apparemment dérivait son nom du temple même (ἐν τῷ ἄ ὀ βορρᾶ μέρει Μεμνονέων ἐ ἰ τοῦ ὄρο Ἀφροδισιείου).

P. Tor. Totoès 21 C, ll. 9-11 : le document règle la location pour une année, le 20/10/108, de 6 jours 2/3 d'entretien par an, de la part de Tatéhathyris fils de Psenminis (D) à son frère Pikos (B). Le même bail concerne 12 autres jours par an dans le lieu sacré d'Isis, et leur valeur totale est déterminée à 12 deben par an, à savoir 1 par mois, alors que l'amende à payer se serait élevée à 600 deben, correspondant à 2 talents et à 12000 drachmes. On se réfère au temple comme à celui de « Hathor régente de l'occident de Djémê ».

P. Tor. Totoès 22, ll. 4-5 : ce reçu de paiement, daté du 27/02/107, se rapporte à la fin de la location de jours d'entretien donnés par Pikos (B) fils de Psenminis (D) à Totoès fils de Zmanrès (D), dont sa femme Tatéhathyris s'occupait aussi, mais ni leur nombre ni la durée du bail ni le montant du loyer ne sont spécifiés. Seule l'amende est indiquée : 1500 deben, équivalant à 5 talents et à 30000 drachmes. Le sanctuaire est consacré à « Hathor régente de l'occident de Djémê » et on précise que des libations y sont accomplies.

P. Tor. Totoès 23 B, l. 7 : le lieu sacré est nommé dans la vente de 5 jours d'entretien, dont la

³ Lanciers, *SAK 45* (2016), pp. 198-99.

périodicité n'est pas spécifiée, mais qui probablement était annuelle⁴. Pikos (B) fils de Psenminis (D) les a cédés à Totoès fils de Zmanrès (D) le 27/11/107, pour un montant de 10 talents, à savoir 3000 deben ou 60000 drachmes : l'évaluation de chaque jour était donc de 2 talents⁵. La position du sanctuaire était dans la partie nord des Memnoneïa, sur une montagne prenant son nom du temple même (ἄ ὁ βορρᾶ μέρει Μεμνονέων ἐ ἰ τοῦ ὄρου Ἀφροδισιείου). *P. Tor. Totoès 24* A, l. 6 et B, ll. 8-9 : la mention du sanctuaire apparaît le 07/05/106 dans une vente de 3 jours d'entretien par an, dont les contractants sont à nouveau Pikos (B) fils de Psenminis (D) en qualité de vendeur et Totoès fils de Zmanrès (D) comme acheteur. Leur valeur était de 6 talents, correspondant à 1800 deben et à 36000 drachmes, ce qui confirme le prix de 2 talents par jour d'entretien⁶. L'agoranome a instauré une correspondance entre grec et égyptien : la déclinaison au féminin du participe καλουμένη, bien que grammaticalement incorrecte, semble relier le nom égyptien Hathor directement à la déesse Aphrodite et non à son temple. Ce dernier était situé parmi les tombes des Memnoneïa (ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονέων τάφοις).

P. Tor. Totoès 31 A, ll. 3-6 et B, ll. 3-6 : les deux actes ratifient la vente, le 07/10/104, de 15 jours 1/5 d'entretien par an, à savoir 1 jour 4/15 par mois, de la part de Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A) à son fils Totoès. On se réfère au temple comme à celui de « Hathor régente de l'occident de Djémê ».

P. Tor. Totoès 35 A, ll. 3-6 et B, ll. 3-6 : on fait allusion au lieu de culte dans le cadre de la vente, le 14/01/102, de 10 jours d'entretien par an, correspondant à 5/6 de jour par mois, de la part de Tatéhathyris fille de Psenminis (D) et Senmouthis à son mari Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis. On se réfère au temple comme à celui de « Hathor régente de l'occident de Djémê ».

P. Tor. Totoès 46, ll. 16-29 : des travaux de rénovation et des dépenses relatifs au temple d'Hathor, effectués au moins jusqu'au 14/01/100, sont évoqués dans la dévolution des

4 Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

5 Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 397 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

6 Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 397 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

fonctions de mandataire de la déesse entre Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos, sous la vigilance des *presbyteroi* du temple et des prêtres d'Hathor⁷. On se réfère à un acte concernant 17 talents et à une éventuelle amende à payer de 100 talents, correspondant à 30000 deben et à 600000 drachmes. On nomme le bâtiment « le temple d'Hathor ».

P. Tor. Totoès 47, ll. 16-33 : dans le serment promissoire rattaché à l'acte précédent, lui aussi du 14/01/100, le temple est cité par les *presbyteroi* pour assurer qu'ils auraient agi dans son meilleur intérêt, en évitant qu'il puisse encourir une amende et s'opposant à ceux qui iront contre son intérêt. Aux ll. 17 et 21-22, le sanctuaire est appelé « le temple d'Hathor », mais aux ll. 25 et 31 on s'y réfère en le nommant simplement « le temple ».

P. Tor. Totoès 48 A, ll. 13-26 : l'acte du 17/04/100 a pour objet la location pour cinq ans de trois troncs pour les offrandes à la déesse, dont l'un est situé sur le parvis du temple d'Hathor. Le locataire est Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), qui était aussi mandataire de la déesse, et les troncs lui ont été confiés par les *presbyteroi* en présence d'Hathor. Trois quarts des revenus étaient probablement investis dans des travaux de rénovation et des dépenses concernant le temple, mais l'or et l'argent étaient certainement destinés « pour que l'on recouvre d'or la chapelle d'Hathor ». En cas de violation des termes, on aurait dû verser 20 talents, correspondant à 6000 deben et à 120000 drachmes : 10 devant Hathor et 10 pour les holocaustes des souverains. On se réfère au sanctuaire comme au « temple d'Hathor ».

P. Tor. Totoès 49, ll. 14-16 : dans le serment promissoire lié au bail précédent et daté donc autour du 17/04/100, les *presbyteroi* ont promis d'agir dans le meilleur intérêt du « temple d'Hathor », sans aucune autre spécification.

Wilcken, suivi par Grunert⁸, en plus du sanctuaire conservé de Deir al-Medina, a proposé d'en identifier un deuxième consacré à Aphrodite / Hathor, qui aurait été la propriété de Pikos (B)

⁷ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

⁸ Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76 et 78-79 ; Grunert, *ZÁS* 106 (1979), pp. 76-78.

fils de Psenminis (D), et qui aurait été érigé d'après Bataille dans une cour du temple funéraire d'Hatchepsout de Deir al-Bahari⁹. Les sources pour ce postulat sont les *P. Tor. Totoès 23 B*, ll. 6-7 et *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 5-7, dont le texte est presque identique et indique Pikos (B) comme sujet : ἄ ὁ τοῦ ὕ ἀρχοντος αὐτῶι / αὐτοῖς (ἐν τῶι) ἄ ὁ βορρᾶ μέρει Μεμ(νονέων) ἐ ἰ τοῦ ὄρο(υ) Ἀφροδισιείου ἡμέρας / ἡμερῶν ἀγνευτικῶν. La base de l'hypothèse du savant allemand est la déclinaison au génitif singulier du participe ὕ ἀρχοντος, « qui appartient », et de Ἀφροδισιείου, le terme désignant le temple d'Aphrodite / Hathor, qui aurait été situé ἐ ἰ τοῦ ὄρο(υ) « sur la montagne ». Cette localisation, d'après Wilcken, s'opposerait à l'autre, mentionnée par exemple par le *P. Tor. Totoès 24 B*, ll. 8-9 : ἐν ἱερῆι Ἀφροδισιείου καλουμένη Ἀθῦρ ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονέων τάφοις, où le temple d'Aphrodite / Hathor « parmi les tombes des Memnoneia » serait à rapporter au temple ptolémaïque encore *in situ*. Néanmoins, une série d'observations invitent à la prudence.

D'abord, la possibilité d'une confusion a déjà été envisagée par le savant allemand lui-même dans un cas au moins. La même *scriptura interior* du *P. Tor. Totoès 24 A*, ll. 4-7, qui doit forcément se référer au même lieu sacré que le temple d'Aphrodite / Hathor « parmi les tombes des Memnoneia », mentionne τὸ (sic) ὕ ἀρχοντος αὐτῶι Ἀφροδισιε[ί]ου ἡμερῶν τριῶν : ce dernier aussi rentrerait donc parmi les biens de Pikos (B), qui auraient donc compris deux temples dédiés à la même déesse dans la zone de Deir al-Medina. Cependant, la *scriptura exterior* *P. Tor. Totoès 24 B* n'établit aucun rapport de propriété entre le temple et Pikos (B). De plus, les actes démotiques des archives de Totoès, où pourtant Pikos (B) est bien attesté, ne soulignent aucun lien spécifique entre ce dernier et le culte d'Hathor : il ne portait aucun titre sacerdotal associé à cette déesse, alors que de nombreux autres personnages en étaient serviteurs divins, ni prenait part à aucun des collègues d'Hathor, les *presbyteroi* ou les mandataires. La seule charge cultuelle qui lui était rattachée est celle de pastophore d'Amon de Djémê (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 7-8, *B*, ll. 7-8 et *C*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 6).

⁹ Bataille, *Les Memnonia*, pp. 41-42, 87, 94-97 et 116.

Ensuite, dans le *P. Tor. Totoès 16 A*, à côté de Pikos (B), comme copropriétaire et bailleresse des jours d'entretien figurait sa soeur Tatéhathyris, alors que le pronom se rapportant à la propriété est au pluriel : ἄ ὁ τοῦ ὑ ἀρχοντος αὐτοῖς. Par conséquent, elle aussi aurait été copropriétaire au moins du temple « sur la montagne », tandis que son mari Totoès fils de Zmanrès (D) aurait pu ensuite s'y joindre, sans aucun doute intéressé à la question, étant donné sa position dans le clergé de la déesse en tant que *presbyteros*, ainsi que la part considérable que prenaient dans ses papiers privés les transactions au sujet de jours d'entretien d'Hathor. Pourtant, aucune trace ne resterait de cette jouissance de la part du couple, ni de sa cession intégrale à Pikos (B) lors du partage de l'héritage avec Tatéhathyris, bien attesté au contraire à l'égard d'autres biens, tels que le terrain « La Pointe ».

Wilcken dans une lettre à Vitelli, ainsi que ce dernier, Pestman et Lanciers¹⁰, ont également constaté que les 10 jours d'entretien qu'Imouthès fils de Thotsytès a d'abord vendu par le *P. Tor. Totoès 15*, et ensuite loué le même jour grâce au *P. Tor. Totoès 16*, sont les mêmes. Ils doivent donc concerner le même temple : si dans le *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 6-7, celui-ci est ἐ ἰ τοῦ ὄρο Ἀφροδισιείου, dans le *P. Tor. Totoès 15 A*, ll. 8-9 il est question de ἐν ἱερεῖ Ἀφροδισίῳ καλουμένη Ἀθῶρ ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονέων τάφοις. L'emploi de deux localisations différentes pour le même lieu de culte a déconcerté Wilcken et Grunert : pour autant, les documents démotiques en fournissent la confirmation.

Dans les textes égyptiens, les divinités auxquelles chaque temple était consacré portaient des épithètes caractéristiques, liées exclusivement à un seul sanctuaire dans la région. Quand les papyrus démotiques des archives de Totoès mentionnent l'épiclèse d'Hathor associée au sanctuaire, celle-ci est toujours *ḥnw.t imnꜥ* (*Dm3*), « régente de l'occident (de Djémê) » : à cela correspond la transcription dans le *P. Tor. Totoès 9 A*, ll. 12-13 et B, l. 18 Ἀθουρνουεμοντεσεμα¹¹. D'après le *P. Tor. Totoès 1 A*, l. 2 et B, l. 2 et le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 12-

10 Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 216-17, n° 1018 ; Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 25-26 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194, n. 1 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 110.

11 Note de Spiegelberg dans Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 21, n. aux ll. 33 et 12 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 25 et 95 ; Pestman, *Amenothès*, p. 95, n. 1 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 106.

15, la position du « temple d'Hathor régente de l'occident (de Djémê) » est *ḥr t3 ḥ3s.t n Dm3*, « dans la nécropole de Djémê ». D'ailleurs, les *P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 3-5 et B, ll. 3-5, *P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 6-7 et B, l. 6, *P. Tor. Totoès 7 A*, ll. 4-6 et B, ll. 5-7 et *P. Tor. Totoès 8*, l. 3 placent le sanctuaire de la même divinité *ḥr p3 ḡw n Dm3*, « sur la montagne de Djémê », dont la variante la moins fréquente est témoignée par le *P. Tor. Totoès 2*, l. 3, *ḥr t3 sbt(.t) n Dm3*, « sur la colline de Djémê »¹².

L'appellation alternative dans le *P. Tor. Totoès 2*, ll. 3-4 « le temple d'Hathor, à laquelle on a confié l'occident, et de Maât, à laquelle on a confié l'occident » (*p3 rpy Ḥw.t-Ḥr r-ḥn=w imnt M3^c.t ḥn=w imnt*), permette d'identifier avec certitude ce lieu de culte avec le temple ptolémaïque de Deir al-Medina encore *in situ*¹³. En effet, ce sanctuaire se trouve, en même temps, aux pieds des contreforts de la chaîne lybique et au milieu des tombeaux des ouvriers du village du Nouvel Empire, réemployées pendant l'époque ptolémaïque¹⁴. Dans sa décoration intérieure, chacune des deux déesses Hathor et Maât porte fréquemment l'épithète de *ḥnw.t imnt.t* « régente de l'occident »¹⁵. Représentées en train de recevoir des offrandes de la part du souverain, elles figurent séparément dans trois tableaux sur la paroi du fond de la chapelle centrale¹⁶, mais dans la même scène au fond de la chapelle nord¹⁷. Ainsi, les deux paraissent ensemble avec ce même attribut dans d'autres tableaux¹⁸ ou inscriptions dédicatoires¹⁹ du lieu de culte, jusqu'à leur union syncrétique dans la divinité *M3^c.t-Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnt.t*, « Maât-Hathor, régente de l'occident »²⁰.

Les données textuelles en démotique, combinées avec les témoignages épigraphiques encore existants, invitent enfin à dresser des parallèles entre les expressions *ḥr t3 ḥ3s.t n Dm3* et ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμμονέων τάφοις, « dans la nécropole de Djémê / parmi les tombes des

12 El-Amir, *Archive from Thebes II*, p. 68 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 107-08.

13 Bataille, *Les Memnonia*, pp. 116-17.

14 Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 108-10. Sur le remploi des tombeaux pharaoniques de la zone à l'époque ptolémaïque, voir Bataille, *Les Memnonia*, pp. 184-92.

15 Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 106.

16 Hathor : Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, § 12, 4-5 et § 13, 4-5. Maât : § 14, 4-5.

17 Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, § 83, 5 et 9.

18 Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, § 27, 4-5 (variante pour Hathor : *ḥnw.t n.t ḥ3s.t imnt.t*) et 7-8 ; § 29, 5-6 et 9 ; § 33, 15 et 17 ; § 88, 12 et 18-19 ; § 120, 5-6 (Hathor-Isis) et 8-9 ; § 182, 6 et 9.

19 Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, § 35, 1-2.

20 Otto, *Topographie*, p. 52 ; Du Bourguet, *Deir al-Médîna*, § 121, 9.

Memnoneïa », ainsi qu'entre *hr p3 dw / t3 sbt(.t) n Dm3* et ἐ ἰ τοῦ ὄρο(υ) Ἀφροδισειῶ
« sur la montagne / colline de Djémê / du temple d'Aphrodite », et d'y voir seulement des
variantes (fondées possiblement sur la polysémie du terme *h3s.t* en égyptien) pour se référer
à un seul temple, celui bâti par les Ptolémées pour Hathor et Maât à Deir al-Medina, comme
l'ont déjà remarqué par Pestman et Lanciers²¹. Un temple où étaient actifs un collège de
presbyteroi et des mandataires pour le gérer, selon les documents démotiques, et non pas un
propriétaire unique, comme sembleraient l'indiquer certains papyrus grecs.

Or, les attestations contradictoires des *P. Tor. Totoès 23 B*, *P. Tor. Totoès 16 A* et *P. Tor. Totoès 24 A* sont d'une seule main : le préposé à l'agoranomie Apollonios. Notamment, celles-ci dérivent toutes de la même expression, qui commence par ἀ ὀ τοῦ ὑ ἀρχοντος, poursuit avec la localisation du temple, lui aussi au génitif, et s'achève par l'indication des jours d'entretien. Malgré sa graphie soignée et sa signature particulière²², plusieurs indices poussent à supposer que sa langue maternelle était en réalité l'égyptien²³. Notamment, le recours à des formes purement nominales à la place du génitif absolu²⁴ ; la mauvaise interprétation de certaines formules, qui l'a poussé parfois à des solutions peu orthodoxes, comme la création de l'impératif autrement inattesté κυριεύεστωι à la place de κυρία ἔστω²⁵ ; les déclinaisons fautives de plusieurs noms communs et propres²⁶, jusqu'à l'omission des terminaisons grecques de certains noms égyptiens²⁷ ; enfin, les difficultés à accorder les cas, comme dans la séquence du *P. Tor. Totoès 24 B*, ll. 8-9 : ἐν ἱερῶι (à la place de ἱερῶι) Ἀφροδισειῶ καλουμένη Ἀθῶρ.

L'erreur d'interprétation serait liée à l'incapacité d'Apollonios à décliner ou à adapter la formule pour exprimer l'origine de l'objet possédé, qu'il avait apprise de façon mécanique et

21 Pestman, *Amenothès*, p. 95, n. 1 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 105-13.

22 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24, n. 13.

23 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 20.

24 *P. Tor. Totoès 19 A*, ll. 14-15 : ἥς ἀνὰ μέσον σωλήνος, à la place où on se serait attendu davantage la phrase ὦν ἀνὰ μέσον σωλήνου ὄντος. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24, n. 4.

25 *P. Tor. Totoès 15 A*, l. 14.

26 *P. Tor. Totoès 16 A*, ll. 4-5 : τοῦ ἑαυτῆς ἀδελφοῦ Πίκωτι τοῦ ρογεγρα(μμένου), à la place de Πίκωτος.

27 *P. Tor. Totoès 16 A*, l. 3 et B, ll. 1-2 : Ταταεθυρ. Voir Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 24, n. à la l. 7 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 20.

qu'il utilisait de manière figée. Dans les *P. Tor. Totoès 23 B*, ll. 6-7 et *P. Tor. Totoès 16 B*, ll. 5-6, on ne trouve que ἄ ὁ τοῦ ὑ ἀρχοντος αὐτῶι / αὐτοῖς, quoique le bien en question soit au pluriel (ἡμέρας / ἡμερῶν ἀγνευτικῶν), alors qu'un autre agoranome, au nom d'Hérakleïdès, dans le *P. Tor. Totoès 9 B*, l. 14 a utilisé l'énoncé plus fluide τὸ ὑ ἀρχον αὐτοῖς γέρας, « la prérogative qui leur appartient ». Bien qu'on eusse plutôt attendu l'emploi du pluriel, on proposera donc d'interpréter ἄ ὁ τοῦ ὑ ἀρχοντος αὐτῶι / αὐτοῖς comme un participe substantivé avec fonction partitive, « de ce qui lui / leur appartient », suivi par les compléments circonstanciels de lieu (ἐν τῶι) ἄ ὁ βορρᾶ μέρει Μεμ(νονέων) ἐ ἰ τοῦ ὄρο(υ) Ἀφροδισιείου²⁸, « dans la partie nord des Memnoneïa, sur la montagne du temple d'Aphrodite » et enfin par les biens possédés à cet endroit-là, ἡμέρας ἀγνευτικῶν / ⟨γέρα⟩ ἡμερῶν ἀγνευτικῶν « (les prérogatives des) jours d'entretien ». Cela permettrait ainsi d'éliminer l'épineux problème concernant un second temple d'Hathor dans la région qui aurait été possédé par Pikos (B)²⁹.

En ce qui concerne le temple ptolémaïque de Deir al-Medina, le *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 13 assure qu'un tronc pour les offrandes à Hathor était établi sur le parvis (TM Geo 13443) : *t3 °fḫ.t n ḥftḫ n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr*³⁰. En outre, à la l. 19, on mentionne une chapelle de la déesse à dorer, qui probablement faisait partie du bâtiment : *r ḥḏ=w n nbw r t3 gw.t n Ḥw.t-Ḥr*. Le déterminatif laisse penser qu'elle était en bois.

2. Le grand lieu sacré d'Isis de Djémê / Memnoneïa (TM Geo 13541)

Il est nommé dans le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 9-12 sous la forme *t3 °b3(.t) n Is.t n Ḍm3*, dans le *P. Tor. Totoès 21 C*, ll. 11-12 comme *t3 °b3(.t) n Is.t ḥry-ib Ḍm3* et dans la version

28 Par analogie, on pourrait même prendre en considération l'hypothèse de Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), pp. 126-27, à l'égard d'un village de la rive ouest thébaine à situer autour du temple de Deir Chelouit. Celui-ci est cité dans le *P.Lips.* I 97 (Hermonthis, après le 25/04/338 apr. J.-C.), col. 11, l. 20 sous la forme ἄ ὁ Ἰσιδίου Ὄρους : ce savant a proposé comme nominatif Ἰσίδιον Ὄρους, ayant comme signification « le temple d'Isis de la montagne ». Lanciers a remarqué aussi qu'un toponyme identique peut être identifié à al-Kubaniya, où un temple ptolémaïque était érigé au pied d'un massif rocheux : une situation topographique similaire à celle du temple de Deir al-Medina.

29 Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 112-13.

30 El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 69.

raccourcie ^cb3(.t) *Is.t* dans la P. Tor. Totoès 28, l. 2. Son équivalent grec est présent dans le P. Tor. Totoès 27, l. 4 : τοῦ ἐν τοῖς Μεμμονεῖοις μεγάλου Ἰσιείου³¹. Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Laboïs porte les titres de serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission d'Isis qui réside à Djémê (*ḥm-nṯr w^cb ἰry-^c3 ἰ3w.t nb.t shn nb n ... Is.t ḥry-ib Dm3* : P. Tor. Totoès 4, ll. 2-3).

P. Tor. Totoès 4, ll. 9-12 : Laboïs fille d'Aménothès (B) détenait un jour d'entretien par mois dans ce lieu, à savoir 12 par an, et les a vendus, le 13/08/159, à Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), son fils à elle, qui en possédait déjà un par mois, 12 par an. Outre les revenus habituellement attachés aux jours d'entretien, dans ce cas sont ajoutés les produits des dattiers, des sycomores et de tout arbre qui y pousse, des terrains vagues aux alentours, des champs exonérés et de ceux du souverain. À travers les renseignements donnés directement sur la position de ce lieu sacré et indirectement sur l'emplacement du pigeonnier avoisinant, il est possible de le localiser avec précision³². Il se trouvait dans le quartier nord de Djémê (TM Geo 13547) et était bordé au sud par le canal de Djémê, ainsi que le pigeonnier, alors qu'au nord se trouvaient des puits funéraires. À l'est, ce même pigeonnier et la route du souverain (TM Geo 10682) le bornaient, tandis qu'un autre axe, probablement processionnel, le délimitait à l'ouest : l'allée d'Amon vers Djémê (TM Geo 10683).

	puits de tombes		terrains vagues du lieu sacré d'Isis		
allée d'Amon vers Djémê	lieu sacré d'Isis	terrains vagues du lieu sacré d'Isis	pigeonnier	route du souverain	terrains vagues du lieu sacré d'Isis
	canal de Djémê				

P. Tor. Totoès 21 C, ll. 11-12 : le 20/10/108, Tatéhathyris fils de Psenminis (D) a donné en location à son frère Pikos (B), pour une année, 12 jours d'entretien par an dans ce lieu sacré, dont on ne fournit aucune localisation précise. Le même acte concerne 6 autres jours 2/3 par

31 Pestman, *Amenothès*, p. 95 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 393.

32 El-Amir, *Archive from Thebes II*, p. 62, n° 3 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), pp. 394-96.

an dans le temple d'Hathor régente de l'occident, et le prix d'ensemble du loyer signalé est de 12 deben par an, 1 par mois, alors que la sanction pécuniaire en cas de rupture de l'acte aurait été de 600 deben, équivalant à 2 talents et à 12000 drachmes.

P. Tor. Totoès 27, ll. 4-7 : le 03/06/104, Pikos (B) fils de Psenminis (D) a vendu à sa soeur Tatéhathyris, ayant comme tuteur son mari, Totoès fils de Zmanrès (D), 12 jours d'entretien par an dans ce lieu sacré. Le montant versé est de 4 talents et 1500 drachmes, correspondant à 1275 deben et à 25500 drachmes : la valeur d'un jour était donc de 2125 drachmes³³. Sa position n'est pas spécifiée, mais on souligne que les terrains vagues faisaient partie du complexe cultuel. La *P. Tor. Totoès 28*, l. 2 ne renvoie qu'au contenu du *P. Tor. Totoès 27*³⁴, sans donner d'autres renseignements.

3. Les chapelles d'Arensnouphis (TM Geo 7001)

Chacun de ces lieux sacrés est appelé *t3 ry(.t) n Iry-ḥms(.t)-nfr* dans les *P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 7-8 et B, ll. 6-8, *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 3-5 et B, ll. 3-6 et *P. Tor. Totoès 12*, ll. 9 et 11. La souscription *P. Tor. Totoès 10 C* en donne l'équivalence en grec : ἐν τῷ Ῥαμεσονουφείῳ³⁵. Quoique aucun personnage dans les archives de Totoès ne porte un titre qu'y soit lié, le *P. Tor. Totoès 10 A*, l. 4 et B, l. 4 laisse transparaître qu'au moins la charge de pastophore y était rattachée : *p3 ḥry-c3 ḏr=f n t3 ry.t (n) rn=s*. La lecture du Graff. Med. Habu 130, l. 1 certifie néanmoins l'existence d'au moins un serviteur divin d'Arensnouphis : *ḥm-nṯr Iry-ḥms-nfr*³⁶. En outre, deux de ces actes ont pour objet la vente de jours d'entretien dans ce sanctuaire : 12 dans le *P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 7-8 et B, ll. 6-8, alors que 6 autres sont mentionnés dans le *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 3-5 et B, ll. 3-6. Par conséquent, on adopte pour

33 Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 397 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

34 Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

35 Bataille, *Les Memnonia*, p. 106 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 193.

36 Edgerton, *Medinet Habu Graffiti Facsimiles*, pl. 41, n° 130 ; Chauveau, *RdE* 46 (1995), p. 254 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 194 et 197.

ry.t la traduction de « chapelle »³⁷.

La première figure dans le *P. Tor. Totoès 6* A, ll. 7-8 et B, ll. 6-8³⁸ : le 10/12/143, Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis a vendu 12 jours d'entretien par mois, 144 par an, à sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A), à la condition qu'elle ne puisse les céder à personne d'autre qu'à leurs enfants. Il n'est pas possible de connaître la valeur exacte de ces jours, puisque la souscription grecque fixe le prix de 2 talents, correspondant à 600 deben et à 12000 drachmes, comme total pour ceux-ci et trois autres biens.

Étant donné que ces mêmes actes concernaient aussi une chambre cédée à Tanouphis fille de Psenminis (B), à l'est de la chapelle d'Arensnouphis, et un terrain à bâtir avoisinant, on peut définir la position relative de ce lieu de culte. Il se dressait dans le quartier sud de Djémê (TM Geo 13438), à l'intérieur du mur de la ville, à savoir l'enceinte actuelle de Medinet Habou. Une place d'adoration (šcš) y était associée et était située au sud d'une série de propriétés à l'ouest de la même chapelle.

Hérieus fils d'Oseptais et ses enfants								
mur porteur								
Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C)	mur porteur	terrain à bâtir de Tanouphis fille de Psenminis (B) et de Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C)	mur porteur	Horus fils de Pagonis et ses enfants	mur porteur	chambre de Tanouphis fille de Psenminis (B)	mur porteur	chapelle d'Arensnouphis
place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis								

La seconde chapelle paraît dans le *P. Tor. Totoès 10* A, ll. 3-5 et B, ll. 3-6 le 10/10/115³⁹.

Psénapathès fils d'Harsiésis et Talous a vendu 6 jours d'entretien par mois à Totoès et à

37 Ainsi Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), p. 23 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 189. Quand le terme est suivi par un nom divin, la même solution a été adoptée aussi par *CDD I*, pp. 190-91 et *CDD R*, p. 12.

38 Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 191-92.

39 Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 192-93.

Thermouthis, deux enfants de Zmanrès (D) et Tanouphis, qui les partageaient de manière équitable, 3 pour chacun d'eux. Leur valeur est montrée par la souscription grecque : 3 talents en bronze, équivalant à 900 deben et à 18000 drachmes, pour 6 jours par mois, correspondant à 72 jours par an, à savoir pour 1 jour 12 deben 1/2 ou 250 drachmes⁴⁰. Ces actes de vente et de cession révèlent aussi que le service de culte était entièrement assuré par Totoès et ses collègues d'un côté, bénéficiaires de 12 autres jours d'entretien par mois, et par Psénapathès et ses collègues à lui de l'autre côté, qui possédaient les 12 jours restants qui complétaient le total de 30 jours par mois égyptien.

Ce petit sanctuaire se trouvait lui-aussi dans le quartier sud de Djémê (TM Geo 13438), à l'intérieur du mur de la ville, à savoir l'enceinte actuelle de Medinet Habou : le texte grec le place ἐν τοῖς Μεμνονείοις. Dans sa description, on retrouve une autre chapelle d'Arensnouphis, *t3 kṯ.t ry.t Iry-ḥms-nfr* : celle-ci en délimitait le côté nord, alors qu'au sud se trouvait la maison en copropriété entre le maçon Panouphis et Zmanrès (D), le père de Totoès et Thermouthis, à l'est le mur de Djémê et à l'ouest la rue du souverain. Une trentaine d'années s'étant écoulée depuis la rédaction du *P. Tor. Totoès 6 A+B*, il ne semble pas prudent d'immédiatement superposer les données relatives aux deux chapelles, puisque certains éléments peuvent avoir changé de destination ou de propriétaire : notamment, à l'ouest on attendrait la place d'adoration de la chapelle (š^cš), au lieu de la rue du souverain. Tout de même, il est fort probable que la chapelle nord d'Arensnouphis était elle aussi mitoyenne du mur de Djémê (*p3 sbt Dm3*).

	chapelle nord d'Arensnouphis	mur de Djémê
rue du souverain	chapelle sud d'Arensnouphis	
	Panouphis le maçon et Zmanrès (D)	

Une troisième mention, datée du 21/01/111, est présente dans le *P. Tor. Totoès 12*, ll. 8-22⁴¹.

⁴⁰ Lanciers, *SAK 45* (2016), p. 198.

⁴¹ Lanciers, *SAK 45* (2016), pp. 193-94.

Les places inférieures d'une chapelle d'Arensnouphis ont été concernées par une forme de location d'une durée d'un an entre Aménothès (A) fils de Snachomneus et Senthoytis (B), leur propriétaire, et son demi-frère Chesthotès fils de Snachomneus et Siepmous (B), qui à son tour détenait les places supérieures du même bâtiment. Ce dernier aurait été responsable de la garde des locaux et des négligences ou dommages constatés durant le bail ; en même temps, il aurait dû verser au mandataire d'Aménothès (A) un loyer de 3 deben, soit 2 kité 1/2 par mois (comme dans le *P. Tor. Totoès 21 B*, ll. 18-19, un autre bail d'immeuble). L'amende à payer serait montée à 600 deben, correspondant à 2 talents et à 12000 drachmes. Aux ll. 18-20, Chesthotès a donné l'autorisation à Aménothès (A) d'effectuer des travaux de rénovation de la couverture de ses locaux : il aurait pu abattre ses poutres, mais pas surélever le plafond, puisque cela se serait produit au détriment des places supérieures que le même Chesthotès possédait.

Comme dans le *P. Tor. Totoès 10 A+B*, le lieu sacré était situé dans le quartier sud de Djémê (TM Geo 13438), à l'intérieur de l'enceinte de Medinet Habou, entre une autre chapelle d'Arensnouphis au nord (*t3 k.t ry.t n Iry-ḥms-nfr*) et la rue du souverain à l'ouest. Les descriptions du *P. Tor. Totoès 10 A+B* et du *P. Tor. Totoès 12* sont séparées par un intervalle d'un peu plus de trois ans : si l'omission à l'est d'une cour entre la chapelle et le mur de Djémê pourrait éventuellement être admissible, quoique délicate à justifier, il paraît toutefois difficile qu'au sud, dans un si court laps de temps, la maison en copropriété entre le maçon Panouphis et Zmanrès (D) ait été rasée pour laisser la place à une place d'adoration d'Arensnouphis. Bien que cela implique la multiplication des lieux de culte d'Arensnouphis dans le quartier sud de Djémê, il semble plus prudent de garder distincts les édifices signalés par le *P. Tor. Totoès 10 A+B* et par le *P. Tor. Totoès 12*⁴². D'ailleurs, le cadre dressé par le P. Sallier 2 du 06/04 - 06/05/185⁴³, au sujet d'une chapelle d'Arensnouphis dans le quartier sud de Djémê, quoique fragmentaire, ne peut être associé à aucune description contenue dans les archives de Totoès,

42 Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 194.

43 Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), p. 23 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 190. Une translittération de ce texte, qui sera publié par Mme Widmer, a été aimablement fournie par M. Devauchelle, que je tiens à remercier ici.

car celle-ci se trouvait entre la rue du souverain au sud et le mur de Djémê au nord. Au fil du temps, on aurait eu donc au moins quatre complexes religieux dédiés à Arensnouphis dans cette zone de la rive ouest thébaine, qui pourraient arriver jusqu'à 7 en considérant le III^e et le II^e siècle⁴⁴.

	chapelle nord d'Arensnouphis	
	mur porteur	
rue du souverain	chapelle sud d'Arensnouphis	cour de Chesthotès fils de Snachommeus et Siepmous (B) et des enfants de Zmanrès fils de Pagonis
	place d'adoration d'Arensnouphis	

4. Le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou

Ce complexe cultuel était aménagé sur deux niveaux, où se déroulaient les services liturgiques rattachés aux mêmes jours d'entretien, comme en témoignent le *P. Tor. Totoès 14*, ll. 11-12 et le *P. Tor. Totoès 20*, l. 14 : *p3 ml hry p3 ml hry (n sh nsw.t Imn-htp s3 Hp)*.

Les titres de serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès fils d'Hapou (*hm-ntr w^cb iry-^c3 i3w.t nb.t shn nb n sh-nsw.t Imn-htp s3 Hp*) sont portés par Psenmonthès fils de Paos et Tapsaïs (*P. Tor. Totoès 14*, l. 8), Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 6-8), Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) et Sénésis (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 6-9 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 7-8) et Pikos fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 6-9), alors que pour Harsiésis fils d'Hellos et Tipa on rend explicite uniquement la première charge (*hm-ntr sh nsw.t Imn-htp s3 Hp* : *P. Tor. Totoès 20*, ll. 6-7).

P. Tor. Totoès 14, ll. 10-26 : Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis avait acheté chez

Psenthotès fils de Pebos 3 jours d'entretien par an dans ce sanctuaire, et le 15/12/111 les a

⁴⁴ Lanciers, *SAK 45* (2016), p. 195.

donnés en location à Psenmonthès fils de Paos et Tapsais pour 3 ans. La période de location avait déjà commencé au 1^{er} Thôt de la même année, à savoir le 20/09/111, et le loyer avait été entièrement payé à l'avance. La sanction pécuniaire en cas de rupture de l'acte aurait été de 600 deben, correspondant à 2 talents et à 12000 drachmes.

P. Tor. Totoès 20, ll. 8-17 : après l'expiration du bail précédent, le 07/10/108 Totoès a cédé en location ces 3 jours à Harsiésis fils d'Hellos et Tipa, qui revêtait la même charge que l'ancien locataire Psenmonthès fils de Paos et Tapsais, à savoir serviteur divin d'Aménothès fils d'Hapou. L'acte, d'une validité à nouveau de 3 ans, définit la valeur de la rente : 15 deben en cuivre par an, à savoir 45 deben pour l'ensemble de la période et 5 deben par an pour chaque jour d'entretien. L'amende à payer en cas de violation des termes de l'accord aurait été de 600 deben, correspondant à 2 talents et à 12000 drachmes, explicitement destinés aux holocaustes des souverains.

Aucun renseignement sur la position de ce lieu de culte n'est fourni, qui d'ailleurs n'est cité que de manière indirecte dans le *P. Tor. Totoès 20* (*p3 ml hry{.t} p3 ml hry{.t} nty hry*). Cependant, l'organisation du complexe sur plusieurs niveaux pourrait faire allusion à la structure à terrasses du temple funéraire d'Hatchepsout de Deir al-Bahari, sur la rive ouest de Thèbes. Sur la deuxième de ces terrasses, deux salles de l'ancien sanctuaire ont été réutilisées pour le culte d'Aménothès fils d'Hapou et Imhotep, une troisième a été taillée dans la roche au fond et un kiosque a été ajouté au front à l'époque ptolémaïque : les inscriptions portent les cartouches de Ptolémée VIII Évergète II. Sur ce sanctuaire, voir Bataille, *Les Memnonia*, pp. 99-101 et 115-16 ; Wildung, *Imhotep und Amenhotep*, pp. 266-71, § 173-74 ; Pestman et al., *Recueil II*, pp. 79-80 ; Laskowska-Kusztal, *Deir el-Bahari III*, pp. 20-23, 64-69, 106-13 et 118-27 ; *CDD M*, pp. 162-63. Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 114-18 était d'accord sur l'identification du seul *ml* supérieur à cet endroit, alors qu'il a proposé de situer le *ml* inférieur autour du temple funéraire d'Aménothès fils d'Hapou.

5. Le temple d'Amon de Djémê

De nombreux individus portent le titre sacerdotal de pastophore de ce dieu : $\dot{\text{ir}}y\text{-}^{\text{c}}3 n \text{Imn} n \text{Dm}3$. Notamment, Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1 ; *P. Tor. Totoès 2*, l. 2) ; Psenminis l'aîné fils de Totoès et Tigonis (*P. Tor. Totoès 2*, l. 2) ; Pagonis l'aîné fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 3 et B, l. 3) ; Zmanrès (E) fils de Psenminis (C) et Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 3-4 et B, ll. 3-4) ; Téos fils de Psenminis (C) et Némésésis (*P. Tor. Totoès 3 A*, ll. 5-6 et B, l. 6) ; Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Laboïs (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 2-3) ; Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et Sénapathès (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 3 et 7 et B, ll. 3 et 6) ; Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 2) ; Pagonis le cadet fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 6-7 et B, ll. 5-6) ; Zmanrès (?), les noms des parents duquel sont en lacune (*P. Tor. Totoès 52*, l. 3) ; Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis (*P. Tor. Totoès 51*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 3 et B, l. 3) ; Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet et Sénapathès (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 4 et B, l. 4) ; Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 8*, l. 2 ; *P. Tor. Totoès 10 A*, ll. 2-3 et B, ll. 2-3 ; *P. Tor. Totoès 14*, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 20*, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 42*, ll. 8-9 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 3 et B, l. 3 ; *P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-13 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 9-11) ; Harpaésis fils d'Esnéchatès et Thatrès (*P. Tor. Totoès 54*, ll. 11-12) ; Chesthotès fils de Snachomneus et Siepmous (B) (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 6-7) ; Aménothès (A) fils de Snachomneus et Senthoytis (B) (*P. Tor. Totoès 12*, ll. 7-8) ; Psenmonthès fils de Paos et Tapsaïs (*P. Tor. Totoès 14*, ll. 7-9) ; Harsiésis fils d'Hellois et Tipa (*P. Tor. Totoès 20*, ll. 6-7) ; Pikos (B) fils de Psenminis (D) et Senmouthis (*P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 7-8, B, ll. 7-8 et C, ll. 7-8 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 3) ; Horos fils de Psénaménophis et Senthoytis (*P. Tor. Totoès 42*, ll. 7-8) ; Harsiésis (B) fils de Chestépnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 5-8) ; Aménothès fils de Chestépnachthès (B) et Sénésis (*P. Tor. Totoès 46*, ll.

5-9 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 6-8) ; Pikos fils de Chestéphnachthès (B) (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 5-9) ; Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-12 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11) ; Pagonis fils d'Aménothès (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-13 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12) ; Aménothès fils de Téos (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-14 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12) ; Onnophris fils de Psenminis (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-14 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-12) ; Thotsytmis fils de Parès (*P. Tor. Totoès 46*, ll. 10-14) ; Zmanrès fils de Pikos (*P. Tor. Totoès 48 A*, ll. 10-11). Ce même titre, fort lacunaire, pourrait avoir été porté aussi par Pikos fils de Psenminis (?) dans le *P. Tor. Totoès 56*, ll. 8-9, lequel pourrait éventuellement être identifié avec le frère de Tatéhathyris. Dans les actes en grec, apparaît la seule définition de « pastophores des Memnoneïa » : elle est essentiellement rattachée à Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis (*P. Tor. Totoès 23 B*, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 24 B*, ll. 9-10 ; *P. Tor. Totoès 27*, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 29 B*, l. 9), mais une fois aussi à son beau-frère Pikos (B) fils de Psenminis (D) (*P. Tor. Totoès 29 B*, l. 6).

En outre, les serviteurs divins de Djémê (*ḥm-nṯr n Dm3*) dépendaient fort probablement eux aussi de ce sanctuaire⁴⁵ : Osoroéris dit Aménothès fils d'Espmétis (*P. Tor. Totoès 3 A*, l. 9 et B, l. 8) ; Senchonsis fille de Spotous (*P. Tor. Totoès 4*, ll. 26-27 ; *P. Tor. Totoès 51*, l. 7 ; *P. Tor. Totoès 5 A*, l. 7 et B, l. 6 ; *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 11 et B, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 8*, l. 9), Espmétis fils d'Osoroéris (*P. Tor. Totoès 54*, l. 22 ; *P. Tor. Totoès 12*, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 14*, ll. 27-28 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, l. 25, B, ll. 26-27 et C, l. 26 ; *P. Tor. Totoès 42*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 30*, l. 25 ; *P. Tor. Totoès 31 A*, l. 10 et B, l. 9 ; *P. Tor. Totoès 33*, l. 10 ; *P. Tor. Totoès 35 A*, l. 9 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 48 A*, l. 27 ; *P. Tor. Totoès 36*, ll. 28-29).

Ce lieu de culte était situé à Djémê, sur la rive ouest thébaine (TM Geo 1341), et est à identifier avec le petit sanctuaire bâti sous la XVIII^e dynastie à Medinet Habou et renové sous les Ptolémées, consacré à Amon-Rê de *Dsr-s.t*⁴⁶. Le *P. Tor. Totoès 49*, ll. 7-8 établit un lien

45 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 160-63, 168-69 et 173-74.

46 Bataille, *Les Memnonia*, pp. 86-88 et 117-18 ; Otto, *Topographie*, pp. 71-72 ; El-Amir, *Archive from Thebes* II, pp. 57-58 ; Dorman, dans *The Epigraphic Survey* (éd.), *Medinet Habu - Volume IX*, p. XXVII ; Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 173-74.

entre la cour de Djémê, où ce serment promissoire aurait dû être prêté, et le dieu Amon-de-l'Ogdoade (*Imn-n3y=w-Hmn.w-îw*), maître des lieux (*nty htp dy*). Étant donné que, pour les serments, une relation étroite existait entre le lieu de performance et la divinité invoquée⁴⁷ et que dans la cour de Djémê on jurait soit au nom du dieu Djémê, soit à celui d'Amon-de-l'Ogdoade⁴⁸, on pourrait considérer les deux noms divins comme synonymes⁴⁹.

6. Le temple de Min de Medinet Habou

Le culte de Min est mentionné dans le titre d'Imouthès l'aîné fils de Psénamounis et Taouahmou (*P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1), de Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et Sénapathès (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 3 et 7 et B, ll. 3 et 6), Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi (*P. Tor. Totoès 5 A*, l. 3 et B, l. 3) et Pagonis le cadet fils de Zmanrès l'aîné et Senminis (*P. Tor. Totoès 5 A*, ll. 6-7 et B, ll. 5-6) qui en étaient prêtres : *w^cb n Mn Hq3-Iwnw*. L'équivalent en grec de cette charge sacerdotale est fourni par le *P. Tor. Totoès 15 A*, l. 2, à propos d'Imouthès fils de Thotsytès : ἱερεὺς τοῦ Πανου (l. Πανός). Le dieu égyptien Min a donc été assimilé au grec Pan, selon l'*interpretatio graeca* des lieux à l'époque : l'épithète θεοῦ μεγίστου équivaut fort probablement à l'égyptien *p3 ntr c3*, que l'on peut retrouver appliqué à différentes divinités, par exemple dans le *P. Tor. Totoès 1 A*, l. 1 et B, l. 1 à l'égard d'Amonrasonther.

Il se situait sans aucun doute dans l'enceinte de Medinet Habou, le temple funéraire de Ramsès III sur la rive ouest thébaine (TM Geo 10673). Les documents ne fournissent aucune autre indication concernant ce lieu de culte. Voir Bataille, *Les Memnonia*, pp. 103-04 ; El-Amir, *Archive from Thebes II*, pp. 57-58.

47 Kaplony-Heckel, *Tempelide I*, p. 21 ; Devauchelle, *RdE* 48 (1997), p. 261.

48 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 169-72.

49 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 173-74.

7. Le temple d'Amon-Rê du Ramesseum

Les pratiques religieuses qui y étaient rattachées sont évoquées dans le titre d'Imouthès l'aîné fils de Psénamounis et Taouahmou (*P. Tor. Totoès I A*, l. 1 et B, l. 1), qui en était prêtre : *w^cb Imn-R^c Hnm-nb-W3s.t.*

Il se trouvait sans aucun doute dans l'enceinte du Ramesseum, le temple funéraire de Ramsès II sur la rive ouest thébaine (TM Geo 11334). Le document ne donne pas d'autres renseignements sur ce sanctuaire. À cet égard, voir Otto, *Topographie*, pp. 66-67.

8. L'aire sacrée de Min

Le seul témoin de ce lieu sacré est le *P. Tor. Totoès 36*, l. 14, où on mentionne, comme limite ouest de la parcelle « La Pointe », une butte qui est dans *p3 3qb n Mn*, sans autre spécification. Étant donné que d'autres actes légaux montrent que la zone était auparavant occupée par plusieurs buttes, des jachères et ensuite un champ appartenant à Onnophris fils de Psenminis, sans apparemment aucun mur qui marquerait une nette délimitation, on préférera la traduction « aire sacrée » à celle de « téménos » proposée par Pestman, mais sa nature exacte demeure indéchiffrable. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202, § 4 c ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 33, n. à la l. 14 ; *CDD 3*, p. 89.

9. Le temple d'Amonrasothes de Thèbes

Ce complexe religieux n'est pas directement évoqué dans les archives de Totoès, mais sa divinité tutélaire est incluse dans les épithètes du souverain Chaonnophris (*P. Tor. Totoès I A*, l. 1 et B, l. 1) et les 5 phylés de son personnel sacerdotal sont représentées par les scribes

Peteésis fils de Paès (A) (*P. Tor. Totoès 2*, l. 6), Esminis fils de Pabis (*P. Tor. Totoès 7 A*, l. 7 et B, l. 8) et Parès fils de Palous (*P. Tor. Totoès 53*, ll. 15-16).

Celui-ci est à identifier avec le temple de Karnak (TM Geo 13524) à Thèbes, sur la rive est du Nil : voir Otto, *Topographie*, pp. 17-31.

10. Le temple de Montou d'Hermonthis

L'existence de ce sanctuaire est sous-entendue par les titres du scribe Hérieus l'âgé fils de Phatrès : il écrivait au nom des 5 phylés des prêtres de Montou-seigneur-d'Hermonthis-Rê-Horakhty (*P. Tor. Totoès 10 A*, l. 8 et B, l. 8 ; *P. Tor. Totoès 20*, ll. 17-18). Pareillement, le berger Piouéris fils de Psenhotès et Senchonsis était « serviteur de Montou-seigneur-d'Hermonthis » (*P. Tor. Totoès 55 A*, ll. 2-3).

Ce temple se dressait à Hermonthis (TM Geo 812), sur la rive ouest du Nil, au sud de Djémê : voir Otto, *Topographie*, pp. 86-92.

B. Les maisons privées

11. La maison dans le quartier sud de Djémê

Cette habitation est décrite dans le détail dans les *P. Tor. Totoès 4*, ll. 3-7 et *P. Tor. Totoès 21 B*. Dans le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 3-7, Laboïs fille d'Aménothès (B) et femme de Zmanrès (E) en a vendu une partie à son fils Psenminis (D) le 13/08/159. Ce dernier a reçu la moitié d'une chambre sur le côté nord, avec un magasin qui en était une dépendance, et un quart respectivement de l'entrée, de la terrasse et de la cour. Psenminis (D) était déjà propriétaire de l'autre moitié de la même pièce et d'un quart des trois autres éléments : le *P. Tor. Totoès 4* lui a permis donc de posséder en entier la chambre nord de la maison et la moitié des parties

communes de la maison en question. L'autre moitié du bâtiment, qui comprenait une chambre sur le côté sud, appartenait à Téos fils de Psenminis (C).

Avant le 20/10/108, la maison a été séparée en deux habitations. Le *P. Tor. Totoès 21 B* atteste de la transmission en héritage de la propriété de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) à ses deux enfants, l'aîné Pikos (B) et la cadette Tatéhathyris, dans la mesure de deux tiers au premier et d'un tiers à la seconde. Notamment, cet acte concerne une forme de location (*shn*) du tiers de Tatéhathyris à son frère. À l'époque, le bien possédé par Pikos (B) et Tatéhathyris représentait une maison entière, son voisin au sud était Téos fils de Psenminis (C) et les deux bâtiments partageaient un mur. Or, la description de 159 montrait un seul immeuble composé par une chambre au nord, revenant à Psenminis (D), et une autre au sud, appartenant au même Téos fils de Psenminis (C). Il est évident donc que les deux propriétaires avaient procédé à la division du bâtiment en deux, après le 13/08/159, mais avant la mort de Psenminis (D), autour de 109. Le montant annuel du loyer d'un tiers de la maison est fixé à 3 deben, soit 2 kité 1/2 par mois (comme dans le *P. Tor. Totoès 12*, l. 17, un autre bail d'immeuble), alors que la sanction pécuniaire en cas de rupture de l'acte aurait été de 600 deben, correspondant à 2 talents et à 12000 drachmes.

L'habitation était localisée dans le quartier sud de Djémê (TM Geo 13438), à l'intérieur du grand mur de la ville, à savoir l'enceinte actuelle de Medinet Habou. Le 13/08/159, elle était délimitée, au sud et à l'ouest, par la « rue du souverain », qui la séparait respectivement de la maison de Psenminis fils de Pétéaménophis et ses enfants au sud et de celle de Pétésouchos fils de Zmanrès à l'ouest ; au nord, par l'habitation de Pagonis fils de Psenhotès, les deux écartées par une ruelle ; à l'est, enfin, par la maison de Paibis fils d'Aménothès.

		Pagonis fils de Psenhotès	
		ruelle	
Pétésouchos fils de Zmanrès	rue du souverain	Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Teos fils de Psenminis (C)	Paibis fils d'Aménothès
		rue du souverain	
		Psenminis fils de Pétéaménophis et ses enfants	

Le 20/10/108, la moitié nord, devenue la maison à part entière de Pikos (B) et de Tatéhathyris, les enfants de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), était séparée seulement par un mur porteur de la nouvelle maison de Téos fils de Psenminis (C) au sud. Elle était toujours entourée à l'ouest par la rue du souverain et à l'est, enfin, par la maison de Paibis fils d'Aménothès, alors que la propriété de celle du nord, écartée par une ruelle, était passée de Pagonis fils de Psenhotès à son fils Horos. Les voisins au-delà de la rue du souverain ne sont plus attestés.

		Horos fils de Pagonis	
		ruelle	
		Pikos (B) et Tatéhathyris, enfants de Psenminis (D)	
		mur porteur	
		Téos fils de Psenminis (C)	
		rue du souverain	
rue du souverain			Paibis fils d'Aménothès

12. La chambre dans le quartier sud de Djémé

Cette pièce et la cour qui en dépendait sont signalées dans les *P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 4-5 et B, ll. 3-4 par l'expression *ry.t nty qd.t ḥbs ḥn^c p3y=s inh*, correspondant au grec οἴκου οικοδομημένου καὶ τὴν ροσοῦσαν ἀύλην du *P. Tor. Totoès 6 C*, l. 2. Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis les a vendues à sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B) et

Senthoytis (A) le 10/12/143, à la condition qu'elle ne les céderait à personne d'autre qu'à leurs enfants. Il n'est pas possible de connaître la valeur exacte attribuée à cette pièce, car la souscription grecque établit le prix de 2 talents, correspondant à 600 deben et à 12000 drachmes, comme total pour celle-ci et trois autres biens.

Les textes démotiques attestent par l'emploi de la tournure *nty n t3 iwe.t rsy(.t) Dm3* (*P. Tor. Totoès 6 A*, l. 4 et *B*, l. 4), confirmé par son équivalent en grec ἐν τῶι ᾧ ὀ νό(του) (μέρει) Μεμ(νοεΐων) (*P. Tor. Totoès 6 C*, l. 2), que la chambre était située dans le quartier sud de Djémê / Memnoneïa (TM Geo 13438), à l'intérieur du mur de la ville, à savoir l'enceinte actuelle de Medinet Habou. Le 10/12/143, la pièce était délimitée au sud par la place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis et à l'est par le mur porteur de cette même chapelle. Au nord et à l'ouest, la pièce partageait les murs porteurs avec d'autres chambres : au nord, avec celle d'Hérieus fils d'Oseptais, le choachyte, et ses enfants ; à l'ouest, avec celle d'Horos fils de Pagonis et ses enfants.

Il ne semble pas possible d'identifier ce dernier immeuble avec celui mentionné dans le *P. Tor. Totoès 21 B*. D'abord, les deux sont appelés de manière différente : celui du *P. Tor. Totoès 6 A+B* était une chambre (*ry.t*), celui du *P. Tor. Totoès 21 B* une maison (*ˁ.wy*). Ensuite, la première est déjà en possession des enfants d'Horos fils de Pagonis le 10/12/143, alors que la maison du *P. Tor. Totoès 21 B* ne dépendait encore que du seul Horos le 20/10/108, 35 ans plus tard. De plus, la chambre dans le *P. Tor. Totoès 6 A+B* étant directement adossée à celle de Tanouphis fille de Psenminis (B), la place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis se serait trouvée à la place de la maison de Paibis fils d'Aménothès dans la description du *P. Tor. Totoès 21 B* du 20/10/108 : néanmoins, le *P. Tor. Totoès 4* révèle que Paibis a occupé les lieux de manière continue dès le 13/08/159. Les *P. Tor. Totoès 4* et *25 B* indiquent qu'une ruelle passait entre l'habitation de Pagonis fils de Psenthotès, héritée ensuite par son fils Horos, au nord et celle de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), transmise successivement à ses deux enfants Pikos (B) et Tatéhathyris, au sud ; cependant, il paraît difficile que la place d'adoration

puisse avoir pris la place de cette ruelle, qui aurait pu se poursuivre au nord de la maison de Paibis fils d'Aménothès. Enfin, la reconstitution du secteur du quartier sud de Djémê où se trouvait la chambre de Tanouphis fille de Psenminis (B), rendue possible par la mention des limites d'un terrain à bâtir avoisinant dans le *P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et B, ll. 4-6, montre qu'à l'ouest de la chambre d'Horos fils de Pagonis et de ses enfants était localisé le terrain à bâtir cité et encore une autre chambre appartenant à Talous et Siepmous (A), filles de Pagonis (C) : d'après les *P. Tor. Totoès 4* et 25 B, à l'ouest de la maison de Pagonis fils de Psenhotès, cédée successivement en héritage à son fils Horos, au moins entre le 13/08/159 et le 20/10/108, il est fort probable au contraire que se poursuivait la rue du souverain.

		Hérieus fils d'Oseptaïs et ses enfants						
		mur porteur						
Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C)	mur porteur	terrain à bâtir de Tanouphis fille de Psenminis (B) et de Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C)	mur porteur	Horos fils de Pagonis et ses enfants	mur porteur	chambre de Tanouphis fille de Psenminis (B)	mur porteur	chapelle d'Arensnouphis
		place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis						

13. La maison et la cour à localisation inconnue

Le *P. Tor. Totoès 45 A*, ll. 10-12, daté du 15/07/108, mentionne une maison et une cour qui auraient dû être partagées en deux. Totoès fils de Zmanrès (D) voulait conclure l'achat de la moitié de ces biens avec Aménothès (A) fils de Snachomneus : cette transaction nécessitait le consentement de ses enfants Paihi et Patémis, nés de Thermouthis, la propriétaire originaire, mais ils étaient probablement encore trop petits pour le formaliser. Les accords entre les parties prévoyaient que les deux garçons rempliraient leurs obligations, dont leur père se

portait garant, dès que possible. En même temps, l'autre moitié serait restée dans la possession des soeurs de Thermouthis (et d'elle aussi, au cas où elle aurait été encore vivante), selon la volonté de leurs parents. L'amende établie en cas de non-respect des accords s'élevait à 20 talents, correspondant à 6000 deben et à 120000 drachmes : 10 pour les holocaustes des souverains et 10 pour les dépenses pour le dieu Djémê⁵⁰.

Malheureusement, aucun renseignement sur la position de cette propriété n'est fourni par le texte.

C. Les autres bâtiments privés

14. Le pigeonnier dans le quartier nord de Djémê

Cette construction fait partie des immeubles que Laboïs fille d'Aménothès (B) et femme de Zmanrès (E) a vendu à son fils Psenminis (D) dans le *P. Tor. Totoès 4*. Aux ll. 7-9, il est devenu propriétaire d'un quart de pigeonnier et des terrains vagues qui l'entouraient au nord, à l'est et à l'ouest, appartenant au lieu sacré d'Isis. Psenminis (D) étant déjà propriétaire d'un quart de la structure et de ses dépendances, le *P. Tor. Totoès 4* lui a permis d'en obtenir la moitié au total, l'autre moitié appartenant à Téos fils de Psenminis (C). Le pigeonnier est localisé dans le quartier nord de Djémê (TM Geo 13547), délimité au sud par le canal de Djémê, au nord et à l'ouest par les terrains susmentionnés et à l'est par la route du souverain (TM Geo 10682). Étant donné qu'on a déclaré à la l. 7 que la structure était entourée de terrains vagues à l'est aussi, il est fort probable qu'ils se trouvaient juste au-delà de la route du souverain.

⁵⁰ Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 164-66 et 173-74.

	puits de tombes		terrains vagues du lieu sacré d'Isis		
allée d'Amon vers Djémê	lieu sacré d'Isis	terrains vagues du lieu sacré d'Isis	pigeonnier	route du souverain	terrains vagues du lieu sacré d'Isis
	canal de Djémê				

D. Les terrains

15. Le champ surélevé de 17 aroures 1/2 dans le domaine divin d'Amon de Pestenemenopé

Dans le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 15-17, on déclare que Laboïs fille d'Aménothès (B) et femme de Zmanrès (E) possédait la moitié de ce terrain de 17 aroures 1/2, à savoir 8 aroures 3/4. De cette parcelle, elle a donné 5 aroures sur le côté nord à sa fille cadette Sénaménothis et a vendu, le 13/08/159, 3 aroures 3/4 à son fils Psenminis (D). Ce dernier possédait déjà l'autre moitié du terrain et a donc fini par cumuler 12 aroures 1/2 sur le côté sud⁵¹. Le champ est situé dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé (TM Geo 6533)⁵², tandis que les terrains avoisinants appartenaient à Panéchetès fils d'Horos au sud et à Téos fils de Psenminis (C) au nord. À l'est, la route du souverain (TM Geo 10682) le délimitait, alors qu'à l'ouest se trouvait la digue en terre de Patinis (TM Geo 6383)⁵³.

	Téos fils de Psenminis (C)	
digue de Patinis	Sénaménothis fille de Zmanrès (E) : 5	route du souverain
	aroures	
	Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) :	
	12 aroures 1/2	
	Panéchetès fils d'Horos	

51 Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

52 Sur ce domaine, voir Bataille, *Les Memnonia*, pp. 32-33, 71-72 et 88-89 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 10, n. e, p. 26, n. g et pp. 199-200 ; Calderini et Daris, *Dizionario IV*, p. 111.

53 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 27, n. k et pp. 201-02 ; *CDD P*, pp. 34-35 ; Calderini et Daris, *Dizionario IV*, p. 68.

16. Le champ surélevé de 7 aroures dans le domaine divin d'Amon de Pestenenenopé : « La Pointe » (TM Geo 10634)

Ce terrain est mentionné à maintes reprises dans les archives de Totoès et de Tatéhathyris. Sa première attestation remonte au 13/08/159, date de l'original du *P. Tor. Totoès 4*. Détenant la moitié du champ, à savoir 3 aroures 1/2, Laboïs fille d'Aménothès (B) et femme de Zmanrès (E) l'a vendue à son fils Psenminis (D), comme on l'apprend aux ll. 17-20. Ainsi, ce dernier est parvenu à réunir la parcelle toute entière, étant donné qu'il en possédait déjà l'autre moitié, pour un total de 7 aroures⁵⁴.

Le 14/09/112, ce terrain est mentionné dans le *P. Tor. Totoès 11 A*, l. 11 : malheureusement, l'effacement de l'encre ne permet pas d'établir la relation entre celui-ci et le champ de 6 aroures 2/3 qui fait l'objet de l'acte. Malgré la taille similaire, « La Pointe » est toujours citée dans les documents comme terrain à part entière, alors que la parcelle de 6 aroures 2/3 du *P. Tor. Totoès 11 A* était visiblement un tiers d'un champ plus grand de 20 aroures. De plus, on n'a pas de points de repère pour ce dernier. Enfin, la propriété de « La Pointe » est passée à Tatéhathyris fille de Psenminis (D), et éventuellement à son mari Totoès (qui figurait dans le *P. Tor. Totoès 11 A* en qualité de bailleur), seulement le 08/05/109, comme le montre le *P. Tor. Totoès 18*. Par conséquent, il n'est pas possible de considérer les deux comme un seul et même terrain⁵⁵.

Le 16/01/109, une partie de ce terrain, qui n'est pas cité nommément en tant que « La Pointe », mais qui est identifiable grâce aux mêmes limites qui réapparaissent dans les actes postérieurs, a été affermé dans le *P. Tor. Totoès 17 A*. Tatéhathyris fille de Psenminis (D) en a donné à ferme un tiers à Psenmonthès fils de Zmanrès. Cette fraction correspond à la partie qui lui revenait de l'héritage de son père, son frère aîné Pikos (B) touchant les deux autres tiers : la mort de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) doit donc être située avant la date de

54 Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

55 Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 21, n. aux ll. 2 et 11.

l'acte⁵⁶. En même temps, cela prouve que Pikos (B) et Tatéhathyris étaient ses seuls enfants à son décès, ou du moins ceux encore vivants (on n'a de toute façon aucune information concernant d'autres membres de la fratrie). La situation illustrée par cet affermage précède celle du partage du patrimoine familial, attesté par le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109, où la parcelle entière a été conférée à Tatéhathyris. La date très tardive, le 29 Choïak, à la fin de la saison de la crue, pourrait être corrélée à la durée de deux ans de l'affermage⁵⁷ ou sous-entendre que l'acte régularisait une situation déjà en cours⁵⁸. Pour l'an 8, le locataire Psenmonthès se serait occupé de cultiver la terre, de verser l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et le fermage à la bailleresse, alors que pour l'an 9, il aurait engraisé au moyen d'*arakos* la parcelle et encore effectué le paiement des taxes, mais pas celui du loyer à Tatéhathyris⁵⁹. Le revenu de l'an 8 aurait été délivré à la maison de cette dernière à Djémê, en présence de son mandataire, selon la mesure-*oïpé* de 29 *hin*, et il s'élevait à 12 artabe 1/2 de blé, sans frais ni port dû. Si le calcul s'appliquait aux 7 aroures 1/2 normalement attestées pour « La Pointe » par les documents successifs, un tiers correspondrait à 2 aroures 1/2, et une rente de 12 artabes 1/2 entraînerait une valeur de location de 5 artabes de blé par aroure⁶⁰, qui serait très élevée par rapport à celles déclarées les années suivantes et proche plutôt de leur prix de vente⁶¹. En revanche, si ce montant se distribuait sur l'ensemble des 7 aroures 1/2, on parviendrait à un prix d'1 artabe 2/3 par aroure, aligné davantage sur les autres taux⁶². Cela pourrait cacher le fait qu'en réalité Psenmonthès fils de Zmanrès avait pris à ferme la totalité de « La Pointe », en dressant pour les deux autres tiers un acte similaire mais aujourd'hui perdu destiné à Pikos (B) fils de Psenminis (D)⁶³, frère aîné de Tatéhathyris, qui aurait bien pu

56 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

57 Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 129.

58 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 10, n. j.

59 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

60 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 11, nn. m et o.

61 Pour Pathyris en 110/109, le *P. Batav.* 6, ll. 19-25 et 30-33 révèle que 2 aroures 1/2 de terrain (un quart de deux champs, l'un de 8 et l'autre de 2 aroures) ont été vendues pour 13 artabes 1/2 de blé, au prix de vente donc de 5 artabes 2/5 par aroure.

62 *P. Tor. Totoès 11 A* ; *P. Tor. Totoès 30*.

63 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, p. 8, n. 19, pp. 9-10, n. c et p. 10, n. j.

jouer le rôle de « mandataire » de cette dernière⁶⁴. Ce personnage est mentionné deux fois dans le *P. Tor. Totoès 17 A*, aux ll. 15 et 19, et s'occupait de percevoir le paiement à la maison de Tatéhathyris à Djémê : à l'époque, celle-ci pouvait être encore la maison aussi de Pikos (B). D'ailleurs, la confusion aux ll. 15 et 16 (cette dernière enfin corrigée) entre le masculin $p\bar{3}y=k$ et le féminin attendu $p\bar{3}y=t$, pourrait aussi signaler que Pikos (B) avait accompagné sa soeur chez le scribe privé⁶⁵. Les 12 artabes 1/2 auraient donc été le montant global de l'affermage revenant aux deux héritiers et Pikos (B) aurait pu l'encaisser sans qu'une exacte répartition des bénéfices ait été établie au préalable entre eux. Le dernier jour du mois Pachons revient plusieurs fois dans d'autres textes⁶⁶ en tant que terme de la période d'affermage. La valeur de l'amende en cas de violation des termes s'élevait à 2 talents, équivalant à 600 deben et à 12000 drachmes, à donner pour les holocaustes des souverains.

Le 08/05/109, le *P. Tor. Totoès 18* témoigne que la propriété du champ entier revenait à Tatéhathyris fille de Psenminis (D), après renonciation de tout droit de possession et de jouissance sur la parcelle de la part de son frère Pikos (B). Cela rentrait en partie dans le cadre du partage de l'héritage de leur père Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), qui possédait plusieurs terrains pour un total de 21 aroures. Selon le droit égyptien, Tatéhathyris, en tant que soeur cadette, aurait dû obtenir la moitié de ce qui était dévolu à son frère aîné Pikos (B)⁶⁷ : la taille de « La Pointe », destinée à la première, de 7 aroures 1/2, correspondant à un tiers environ de l'ensemble, porte à considérer le second comme bénéficiaire des deux tiers restants et, par conséquent, confirme que les deux étaient les seuls enfants après la mort de leur père Psenminis (D). Étant donné que le *P. Tor. Totoès 17 A* affichait encore une gestion partagée du terrain, il est probable que Pikos (B) ait demandé un dédommagement à Tatéhathyris pour la cession de la parcelle toute entière et pour la demi-aroure supplémentaire qu'elle aurait touchée en sus du tiers de l'héritage qui lui revenait⁶⁸. Cette indemnité prenait la forme de 456

64 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 11, n. n.

65 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 19 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h.

66 *P. Tor. Totoès 11 A*, ll. 8 et 13, *P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 19-20 et *P. Tor. Totoès 36*, ll. 21 et 23.

67 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78, 181 et 196-98.

68 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans

deben 1/3 et de 6 artabes de blé, que Pikos (B) a encaissés en spécifiant qu'une créance de 48 deben restait à régler. Le montant de la sanction en cas de violation de l'accord s'élevait à 15 talents, correspondant à 1500 deben et à 30000 drachmes : 5 pour le dieu Montou, 5 pour le dieu Djémé⁶⁹ et 5 pour le roi.

Quelques mois après, le 20/10/109, Totoès fils de Zmanrès (D) a rempli le rôle de bailleur pour un an de « La Pointe » (bien qu'elle ne fût pas citée dans l'acte, son nom apparaissait dans une note d'archivage se rapportant à ce dernier, en plus d'être clairement identifiable d'après sa position), à la place de sa femme Tatéhathyris⁷⁰. Après avoir évidemment résilié l'accord souscrit avec Psenmonthès fils de Zmanrès 9 mois auparavant, le 16/01/109, qui prévoyait un affermage pour deux ans d'après le *P. Tor. Totoès 17 A*⁷¹, dans le *P. Tor. Totoès 19 A*, il s'est accordé avec Tachratis fille de Pésouris, son tuteur étant son fils Pamonthès fils de Psénomounis, pour l'ensemencement de toute la parcelle à l'*arakos* ; de son côté, Totoès se serait occupé du paiement des impôts au grenier royal. L'acte stipulait aussi la cession à Totoès du produit d'une demi-aroure d'*arakos*, lequel aurait donné en contrepartie à Tachratis deux artabes de blé. Apparemment, le pacte ne prévoyait pas le versement d'un loyer et la fermière pouvait garder la récolte des autres 7 aroures d'*arakos*. La date de l'accord, le 2 Phaôphi, montre que l'ensemencement de « La Pointe » n'avait pas encore eu lieu et que la crue ne l'avait pas encore atteinte, étant donné qu'on parle au futur de βρεχησομένη γῆ, « terrain qui sera inondé ».

Le 20/10/108, le *P. Tor. Totoès 21 A* montre Tatéhathyris fille de Psenminis (D) donner à ferme le terrain à son frère Pikos (B) pour un an⁷². La parcelle n'est pas appelée « La Pointe », cependant son identité est assurée par sa taille et par les noms de ses voisins. Le terme établi, le dernier jour du mois Pachons, semble indiquer la date de la fin des opérations de récolte

Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181 et pp. 183-84, n. b.

69 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 164-66 et 173-74.

70 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84.

71 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 19, p. 27, n. l et p. 198.

72 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

dans la région thébaine chaque année⁷³. La valeur de l'amende en cas de violation des termes est fixée à 600 deben, équivalant à 2 talents et à 12000 drachmes.

Le *P. Tor. Totoès 26*, daté autour du 16/08/105, cite nommément plusieurs fois ce terrain, en relation avec deux acomptes, de 1100 et de 800 deben, versés par Totoès fils de Zamnrès (D), à la place de sa femme Tatéhathyris, en faveur de son frère à elle Pikos (B). La raison était le dédommagement pour la renonciation de celui-ci à faire valoir ses droits sur « La Pointe » en faveur de la pleine propriété de Tatéhathyris, d'après le *P. Tor. Totoès 18* du 08/05/109, et probablement aussi pour le tiers revenant à cette dernière des dépenses pour l'enterrement de leur père Psenminis (D)⁷⁴. L'emploi du suffixe =y pour se référer à la parcelle dévoile cependant la pensée de Pikos (B), qui considérait encore ce champ comme une possession à lui. L'amende qu'aurait dû être payée, étant donné que l'affaire aurait été réouverte le 15/05/103 avec le *P. Tor. Totoès 33*, aurait été de 30 talents, correspondant à 9000 deben et à 180000 drachmes : 10 pour les holocaustes des souverains, 10 pour le dieu Djémê⁷⁵ et 10 pour le dieu Montou. Néanmoins, la hauteur de ce montant pourrait être influencée par d'autres facteurs, comme l'obligation d'accomplir les offices funèbres de Psenminis (D).

Le 01/10/104, Tatéhathyris est remplacée par son mari Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis en tant que bailleur de ce terrain dans le *P. Tor. Totoès 30*⁷⁶. Pour un an, un cavalier qui était en garnison à Hermonthis, Pétepsaïs l'aîné fils d'Hérianoupis et Tasémis, aurait engraisé au moyen d'*arakos* ce champ (dont le nom n'est pas explicité, mais dont l'identité est assurée par la taille et par l'indication des limites), en laissant à Totoès la possibilité de cultiver une demi-aroure en lin⁷⁷. Le locataire se serait occupé de payer l'impôt sur la récolte au grenier du souverain aussi pour la partie qui revenait à Totoès, en demandant en revanche 2/3 d'artabe de blé net d'intérêt de fermier. Au cas où cette quantité de céréales se rapporterait

73 La même date revient dans les *P. Tor. Totoès 11 A*, ll. 8 et 13, *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 21 et *P. Tor. Totoès 36*, ll. 21 et 23.

74 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

75 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 165-66 et 173-74.

76 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84.

77 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199.

au maintien de la gestion de la demi-aroure de la part du propriétaire, malgré l'affermage de la totalité de la parcelle, on aurait alors une valeur d'1 artabe 1/3 par aroure de champ. Le montant de la sanction était de 600 deben, équivalant à 2 talents et à 12000 drachmes.

Selon le *P. Tor. Totoès 33*, la solution de la question de la concession de la pleine propriété de « La Pointe » n'a été résolue que le 15/05/103, avec le solde des 1950 deben comme dédommagement à Pikos (B) fils de Psenminis (D) de la part de sa soeur Tatéhathyris, qui se mêlaient au tiers des frais lui revenant pour l'enterrement de leur père⁷⁸. Pour cette raison, il n'est pas simple d'évaluer la valeur fixée de la peine pour Pikos (B) en cas d'infraction : 10 talents, correspondant à 3000 deben et à 60000 drachmes, à Tatéhathyris ; 20 autres talents, égaux à 6000 deben et à 120000 drachmes, pour les holocaustes des souverains. Puisque le *P. Tor. Totoès 18* (mentionné deux fois comme *shn*, que l'on traduit dans ce cas « acte de renonciation ») montre qu'un premier acompte avait été versé de 800 deben et que le *P. Tor. Totoès 26* en atteste un deuxième de 1100 deben, Tatéhathyris n'a dû solder que 50 deben, probablement la réévaluation des 48 deben qui restaient sur son compte dans le *P. Tor. Totoès 18*⁷⁹.

D'après le *P. Tor. Totoès 36*, le 16/11/101 Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis s'est occupé à nouveau de la parcelle à la place de sa femme Tatéhathyris⁸⁰. Il a donné à ferme au soldat recevant un salaire enregistré à Thèbes Paéris fils de Psen-Setné et Tanouphis seulement le terrain atteint par la crue. Cela confirmerait la double nature du champ (encore une fois non nommé explicitement « La Pointe », mais bien identifiable par sa position) : une partie surélevée, sans doute préponderante, vers l'ouest, où le *P. Tor. Totoès 4* notait plusieurs buttes, et une autre plus basse probablement où se trouvait Patinis, vers l'est, qui pouvait être submergée par les eaux du Nil⁸¹. La taille de la seconde n'est pas spécifiée : on ne sait pas si cela aurait pu correspondre à la demi-aroure cultivée en lin par Totoès en 104/103, citée dans

78 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

79 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

80 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84.

81 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 27-28, n. m et pp. 204-05.

le *P. Tor. Totoès 30*. La date tardive⁸², le 1^{er} Hathyr, en plein milieu de la saison de la crue, pourrait être liée à la définition de l'objet de l'acte, à savoir la seule portion inondée du terrain. Le dernier jour du mois Pachons revient plusieurs fois dans d'autres textes⁸³ en tant que terme de la période d'affermage et de paiement du loyer : par conséquent, dans ce cas spécifique, les plantes choisies pour la culture auraient dû avoir un cycle végétatif de sept mois au maximum. Le locataire se chargeait de payer l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et de faire délivrer à la maison de Totoès à Djémê 1 artabe 1/3 de blé, selon la mesure-*oïpé* de 29 *hin*. La valeur de l'amende en cas de violation des termes s'élevait à 600 deben, équivalant à 2 talents et à 12000 drachmes.

Le champ est situé dans le domaine divin d'Amon dans la campagne «...» selon le *P. Tor. Totoès 4*, ll. 18-19 : étant donné que les *P. Tor. Totoès 17 A*, *P. Tor. Totoès 19 A*, *P. Tor. Totoès 21 A*, *P. Tor. Totoès 30*, *P. Tor. Totoès 33* et *P. Tor. Totoès 36* le situent explicitement dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé / Pesténéménophis (TM Geo 6533)⁸⁴, il est probable que les signes encore non déchiffrés du *P. Tor. Totoès 4* renvoient de manière raccourcie à ce même domaine divin, qui d'ailleurs avait été précédemment cité dans le *P. Tor. Totoès 4* par rapport à un autre champ qui y était placé. Bien que cette parcelle se trouve dans un domaine divin, dans les documents on ne mentionne jamais le versement d'impôts au temple, mais toujours au grenier du souverain : soit ce dernier s'occupait dans un deuxième temps de la redistribution des revenus aux sanctuaires⁸⁵, soit cela était remplacé par le paiement du loyer aux bailleurs, qui étaient liés au milieu sacerdotal⁸⁶. Le 13/08/159, le propriétaire du terrain au sud était Téos fils de Psenminis (C)⁸⁷. Ses autres limites étaient : au nord, le lieu d'amarrage jusqu'à une butte de l'arbre-*Itm.t* ; à l'est, la digue en terre de Patinis

82 Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 32, n. à la l. 1.

83 *P. Tor. Totoès 11 A*, ll. 8 et 13 ; *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 21 ; *P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 19-20.

84 Sur ce domaine, voir Bataille, *Les Memnonia*, pp. 32-33, 71-72 et 88-89 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 10, n. e, p. 26, n. g et pp. 199-200 ; Calderini et Daris, *Dizionario IV*, p. 111.

85 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 10, n. h et p. 28, n. n.

86 Martin, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 74.

87 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

(TM Geo 6383)⁸⁸ ; à l'ouest, les jachères et la butte de l'arbre-*ltm.t* en question, jusqu'à trois buttes, qui marquaient la limite sud de ce côté-là. Cette description montre que ce terrain était enserré entre un canal apte à la navigation et le canal de Patinis, alors qu'à l'ouest se trouvaient une série de monticules : une conformation telle qu'elle justifierait le surnom de « La Pointe »⁸⁹.

	lieu d'amarrage	
butte de l'arbre- <i>ltm.t</i>	Psenminis (D) fils de Zmanrès (E)	digue de Patinis
jachères		
trois buttes		
	Téos fils de Psenminis (C)	

Le 16/01/109, ni le nom ni la taille de la parcelle ne sont révélés. Les démarcations qui sont demeurées stables par rapport au 13/08/159 sont Patinis à l'est et les jachères à l'ouest. Ses autres limites étaient devenues : au sud, le champ de Pasémis fils de Thoteus⁹⁰ ; au nord, le champ d'Onnophris fils de Psenminis⁹¹. Apparemment, on assiste à la mise en culture progressive de terrains qui avaient d'autres destinations cinquante ans auparavant, comme le lieu d'amarrage au nord.

	Onnophris fils de Psenminis	
champ en jachère	Tatéhathyris fille de Psenminis (D)	Patinis
	Pasémis fils de Thoteus	

Quelques mois après, le 08/05/109, les dimensions affichées du champ sont de 7 aroures 1/2. Comme limite orientale on n'a pas signalé Patinis, mais le canal du souverain (TM Geo 10670) : cela montre que les deux termes étaient synonymes⁹². Entre-temps, les jachères à

88 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 27, n. k et pp. 201-02 ; *CDD P*, pp. 34-35 ; Calderini et Daris, *Dizionario IV*, p. 68.

89 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 204-05.

90 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

91 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203.

92 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 201.

l'ouest ont été revendiquées par Onnophris fils de Psenminis, déjà propriétaire du terrain au nord qui était un lieu d'amarrage en 159⁹³. Le voisin au sud reste toujours Pasémis⁹⁴, mais le nom de son père a changé en Thotortaïos : la confusion autour de ce patronyme perdue dans les archives de Totoès, étant donné que les deux formes sont présentes dans une mesure égale dans les textes.

	Onnophris fils de Psenminis	
Onnophris fils de Psenminis	Tatéthyris fille de Psenminis (D)	canal du souverain
	Pasémis fils de Thotortaïos	

Au début de la saison agricole de la même année, le 20/10/109, « La Pointe » (bien qu'elle ne soit pas ainsi nommée) était toujours de 7 aroures 1/2. On préfère à nouveau l'indication à l'est de Patinis comme en 159, plutôt que du canal du souverain comme cinq mois auparavant, mais les autres riverains restent les mêmes. Le seul détail supplémentaire concerne la limite nord, où on note la présence d'une rigole entre les deux terrains⁹⁵. Le nom du père de Pasémis est à nouveau Thoteus⁹⁶.

	Onnophris fils de Psenminis	
	rigole	
Onnophris fils de Psenminis	Totoès fils de Zmanrès (D)	Patinis
	Pasémis fils de Thoteus	

Le 20/10/108, la taille de la parcelle est redevenue de 7 aroures. Patinis demeurait sa limite orientale, Pasémis fils de Thotortaïos et Onnophris fils de Psenminis les voisins respectivement au sud et à l'ouest : cependant, le dernier avait cédé la possession du champ au nord à son fils Ptollis⁹⁷.

93 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203.

94 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203.

95 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203.

96 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

97 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 202-03.

	Ptollis fils d'Onnophris	
Onnophris fils de Psenminis	Tatéhathyris fille de Psenminis (D)	Patinis
	Pasémis fils de Thotortaïos	

Vers le 16/08/105, « La Pointe » avait augmenté à nouveau sa superficie jusqu'à 7 aroures 1/2, mais ses limites n'ont pas changé après trois ans. On répète l'indication déjà donnée le 20/10/109, à savoir qu'une rigole séparait ce terrain du champ devenu de Ptollis au nord. Par ailleurs, le patronyme du dernier, Onnophris, n'a pas été explicité.

	Ptollis	
	rigole	
Onnophris fils de Psenminis	Tatéhathyris fille de Psenminis (D)	Patinis
	Pasémis fils de Thotortaïos	

La situation au 01/10/104 semble revenir à celle de 109 : le terrain mesurait encore 7 aroures 1/2 et le voisin mentionné au nord était à nouveau Onnophris fils de Psenminis⁹⁸, que le *P. Tor. Totoès 30* assure sans ambiguïté comme étant le même propriétaire qu'à l'ouest et, par conséquent, que Ptollis était bien son fils. Les modifications concernent l'indication de la limite orientale, où Patinis s'impose désormais comme dénomination géographique, et du patronyme du titulaire du champ au sud : il n'est plus nommé Thotortaïos, mais Thoteus⁹⁹.

	Onnophris fils de Psenminis	
Onnophris fils de Psenminis	Totoès fils de Zmanrès (D)	Patinis
	Pasémis fils de Thoteus	

Le 15/05/103, « La Pointe » se réduisait à nouveau jusqu'à 7 aroures : la mention des jachères comme partie intégrante du champ pourrait justifier de la variabilité de sa taille au fil du temps. Ses limites étaient identiques à celles indiquées en 108.

98 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. h et p. 203.

99 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 202.

	Ptollis fils d'Onnophris	
Onnophris fils de Psenminis	Tatéhathyris fille de Psenminis (D)	Patinis
	Pasémis fils de Thotortaïos	

La description des limites faite le 16/11/101 manifeste le changement de certains éléments. La taille de la parcelle n'est pas indiquée : néanmoins, celle-ci reste identifiable grâce à son encadrement entre Patinis à l'est et le champ d'Onnophris au nord, bien que les enfants de ce dernier en disposent désormais¹⁰⁰. Le terrain au sud est passé au choachyte Osoroéris¹⁰¹, alors qu'à l'ouest on ne signale plus aucune propriété privée, mais une butte à l'intérieur de l'aire sacrée de Min¹⁰², en rappelant ainsi la situation du 13/08/159 dans le *P. Tor. Totoès 4*.

	Onnophris et ses enfants	
butte dans l'aire sacrée de Min	Totoès fils de Zmanrès (D)	Patinis
	Osoroéris le choachyte	

Sur ce terrain, voir Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 183-84, nn. b, c et e et pp. 194-205.

17. Le champ surélevé de 6 aroures 2/3

Le *P. Tor. Totoès 11 A* atteste que Totoès fils de Zmanrès (D) était propriétaire d'un tiers de 20 aroures d'un champ surélevé, à savoir 6 aroures 2/3, et que le 14/09/112 il l'a donné à ferme à Psenmonthès fils d'Harsiésis. Selon les termes de l'accord, daté du dernier jour du mois Mésorè de l'an 5, Psenmonthès aurait affermé le terrain jusqu'à la fin du mois Pachons de l'année suivante¹⁰³, ce qui semble circonscrire la saison agricole dans la région thébaine entre ces deux limites temporelles. De plus, il s'engageait à enrichir au moyen d'engrais 3 aroures sur le côté oriental et de cultiver normalement le reste de la parcelle : on ne spécifie pas les

¹⁰⁰Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203.

¹⁰¹Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

¹⁰²Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 202.

¹⁰³Terme qui revient dans les *P. Tor. Totoès 21 A*, ll. 19-20, *P. Tor. Totoès 17 A*, l. 21 et *P. Tor. Totoès 36*, ll. 21 et 23.

variétés de plantes utilisées. Ensuite, le locataire se serait occupé d'un côté de payer directement l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et de faire mettre les reçus au nom du propriétaire, de l'autre côté de verser à ce dernier 6 artabes $\frac{2}{3}$ de blé avant la fin du bail à ferme, en recourant à l'unité de mesure à grains d'une tierce personne. Étant donné que le nombre des aroures affermées coïncide avec celui des artabes à verser en tant que loyer, on peut considérer valable comme montant pour la location d'une aroure le prix d'une artabe. La partie finale de l'acte n'est pas claire : on cite le champ « La Pointe », mais on ignore la relation entre celui-ci et le terrain de 6 aroures $\frac{2}{3}$ en question. De toute manière, il est difficile de faire correspondre les deux parcelles¹⁰⁴ : « La Pointe » faisait partie des biens de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Laboïs et est passée dans la disponibilité de sa fille Tatéhathyris, et éventuellement de son mari Totoès, seulement le 08/05/109, environ trois ans après l'état des lieux décrit dans le *P. Tor. Totoès 11 A*.

Malheureusement, le texte ne fournit aucune indication pour localiser le champ en question.

18. Le champ de blé dans la plaine autour des Memnoneïa : Ptéménakoak / Pténakoak / Ptnénakak (TM Geo 6775)

Le *P. Tor. Totoès 29 A*, ll. 4-5, B, ll. 7-9 et C, ll. 4-5 décrit ce terrain de blé (γῆ στροφόρος), dont Pikos (B) fils de Psemminis (D) a vendu le 05/09/104 à son beau-frère Totoès fils de Zmanrès (D) une partie indivisible de $\frac{2}{3}$ à l'intérieur d'une portion d' $\frac{1}{6}$, à savoir $\frac{1}{9}$ de la parcelle complète. Le détail des deux tiers pourrait se référer à la fraction que Pikos (B) obtenait de droit de l'héritage de son père¹⁰⁵ : s'il s'agissait réellement d'un morceau de son patrimoine foncier légué à ses deux enfants, on pourrait alors songer à Tatéhathyris comme propriétaire du tiers restant et voir dans l'achat de Totoès une tentative par le couple de réunir la sixième portion d'origine résultant du partage du champ de Psenminis (D) entre ses fils.

¹⁰⁴Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 21, n. aux ll. 2 et 11.

¹⁰⁵Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78, 181 et 196-98.

Pour 1/9 du terrain, Totoès a versé 4000 drachmes, correspondant à 200 deben et payé 400 drachmes ou 20 deben comme impôt de mutation d'1/10 : la valeur de tout le terrain pouvait donc s'élever à 36000 drachmes ou 1800 deben.

Le champ était situé dans la plaine (au pluriel dans le *P. Tor. Totoès 29 C*, ll. 4-5) autour des Memnoneïa / Djémê (TM Geo 1341)¹⁰⁶. Son nom présente trois transcriptions différentes en grec : Πτεμενακοακ (*P. Tor. Totoès 29 A*, l. 5), Πτενακοακ (*P. Tor. Totoès 29 B*, l. 7) et Πτνενακακ (*P. Tor. Totoès 29 C*, l. 5), signe des difficultés de la part des officiers hellénophones avec ce toponyme égyptien. Malgré la partie finale du nom, ακ(ο)ακ, qui demeure non élucidée, on peut proposer pour le début la correspondance avec l'égyptien *P3-t3-n*, « le champ de »¹⁰⁷. Il faut distinguer ce champ du canal avoisinant au nord Πμενακοακ, avec la même terminaison obscure (les deux référencés avec le TM Geo 6775) : la première partie, au contraire, peut dériver de l'égyptien *P3-m3-n*, « le canal de », comme d'ailleurs le mot introductif λίμνη, « bassin », semble le confirmer¹⁰⁸. Pareillement, la limite sud était elle aussi formée par un canal, dont le nom comporte le même préfixe Πμεν / *P3-m3-n* : Πμενανουβιος (TM Geo 6776)¹⁰⁹. Dans ce cas, l'élément final ne peut être que le nom du dieu Anoubis décliné au génitif, pour avoir donc « le canal d'Anoubis ». Au contraire, pour la bordure orientale, Τσατφε (TM Geo 7736)¹¹⁰, résiste à toute interprétation convaincante : on peut seulement déduire du *tau* initial en grec qu'il s'agissait d'un toponyme au féminin en égyptien. Enfin, le voisin à l'ouest était Psennésis fils de Phagonis le cadet.

106Bataille, *Les Memnonia*, p. 38 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 411, n. 2 et p. 414.

107DemGloss, pp. 598-99 et CDD T, pp. 46-52.

108Spiegelberg dans une note de Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 34, n. aux ll. 15, 16 et 24 ; Bataille, *Les Memnonia*, p. 33 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; DemGloss, p. 174 ; CDD M, pp. 9-12 ; Calderini et Daris, *Dizionario IV*, p. 162.

109Spiegelberg dans une note de Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 34, n. aux ll. 15, 16 et 24 ; Bataille, *Les Memnonia*, p. 34 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Calderini et Daris, *Dizionario IV*, p. 162.

110Spiegelberg dans une note de Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 34, n. à la l. 16 ; Bataille, *Les Memnonia*, p. 35 ; Calderini et Daris, *Dizionario V*, p. 35.

	bassin / canal appelé Pménakoak	
Psennésis fils de Phagonis le cadet	Totoès fils de Zmanrès (D) : 2/3 d'1/6 = 1/9 de Ptéménakoak / Pténakoak / Ptnénakak	Tsatphé
	bassin / canal appelé Pménanoubios	

19. Le terrain à bâtir dans le quartier sud de Djémê

Ce lot de terre est signalé dans le *P. Tor. Totoès 6 A*, ll. 5-6 et B, ll. 4-6 comme *wrḥ n^c.wy*, correspondant au grec *ψιλὸς τό ος* dans le *P. Tor. Totoès 6 C*, l. 3. En tenant compte de ces spécifications, ainsi que de sa position au milieu d'autres bâtiments, on opte pour la traduction « terrain à bâtir ». Celui-ci était partagé en deux entre Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et ses soeurs Talous et Siepmous (A). La division de la parcelle entre les trois membres de la fratrie, la moitié (deux quarts) au frère, probablement l'aîné, qui avait droit au double des autres¹¹¹, et un quart à chacune des deux soeurs, laisse penser à la division de l'héritage de leurs parents. Ensuite, Zmanrès (C) a vendu sa portion le 10/12/143 à sa femme Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A), à la condition qu'elle ne le céderait à personne d'autre qu'à leurs enfants. Il n'est pas possible de connaître la valeur exacte attribuée à ce lot de terre, car la souscription grecque établit le prix de 2 talents, correspondant à 600 deben et à 12000 drachmes, comme total pour celui-ci et trois autres biens.

Le terrain était situé dans le quartier sud de Djémê (TM Geo 13438), à l'intérieur du mur de la ville (*nty (n) p3 hn n sbt Dm3* dans les *P. Tor. Totoès 6 A*, l. 5 et B, l. 5, *ἐντὸς τοῦ τεύχους* dans le *P. Tor. Totoès 6 C*, l. 3), à savoir l'enceinte actuelle de Medinet Habou. Dans sa totalité, il mesurait 1/4 de coudée en surface de terrain (*mḥ itn / ἦχος*), à savoir un quart de la taille d'une bande de terre de 100 coudées sur une coudée (27,56 m²)¹¹². Par conséquent, la demi-part de Tanouphis fille de Psenminis (B), formée par 1/8 de coudée de terrain ou 12 coudées

¹¹¹Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

¹¹²Pestman et al., *Recueil II*, p. 106, n. m ; Vleeming, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 221, § 16 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 368 ; *CDD M*, pp. 185-86.

carrées et demi (*mḥ ht*)¹¹³, avait une superficie de 3,44 m². Le 10/12/143, la parcelle était contiguë, au sud, à la place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis, sur les autres côtés aux murs porteurs de trois différentes chambres : au nord, celle d'Hérieus fils d'Oseptaïs, le choachyte ; à l'ouest celle des deux soeurs Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C) ; à l'est, celle d'Horos fils de Pagonis. Pour l'impossibilité d'identifier ce dernier immeuble avec celui mentionné dans le *P. Tor. Totoès 21 B*, voir plus haut « La chambre dans le quartier sud de Djémê ».

Hérieus fils d'Oseptaïs et ses enfants								
mur porteur								
Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C)	mur porteur	terrain à bâtir de Tanouphis fille de Psenminis (B) et de Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C)	mur porteur	Horos fils de Pagonis et ses enfants	mur porteur	chambre et cour de Tanouphis fille de Psenminis (B)	mur porteur	chapelle d'Arensnouphis
place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis								

113Vleeming, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 220-21, § 15 ; *CDD M*, pp. 190-91.

9. Conclusion

Les archives privées de Totoès et de Tatéhathyris comptent parmi les plus importantes de l'époque ptolémaïque et parmi les rares à avoir été découvertes *in situ* en Égypte, dans leurs jarres encore scellées¹. Les recherches archivistiques ont permis d'établir les circonstances de la trouvaille, en février 1905 à Deir al-Medina, par la Mission Archéologique Italienne dirigée par Ernesto Schiaparelli. L'assistant de fouilles Roberto Paribeni a trouvé les deux vases dans la niche d'un mur d'une maison en ruines construite sur les ruines d'une chapelle dédiée au pharaon Séthi I^{er}, près du temple ptolémaïque d'Hathor². En croisant d'autres données d'archives avec celles des papyrus originaux, il a été possible de retrouver les numéros d'inventaire des documents grecs, restés inconnus car attribués seulement plusieurs décennies après l'édition de Vitelli³, et de repérer deux autres fragments, les seuls à être demeurés inédits dans la série continue entre Suppl. 6068 et 6125, qui rassemble la totalité de ce fonds documentaire⁴. Deux sceaux en argiles ont été identifiés sur les P. Tor. Totoès 27 et P. Tor. Totoès 29⁵ et viennent s'ajouter à ceux déjà recensés par ailleurs⁶. De plus, on est parvenu à reconstituer le contenu des rouleaux d'origine des papyrus, qui étaient 33 ou 34⁷, ce qui a permis de mieux saisir les rapports entre certains documents : par exemple, la note d'archivage P. Tor. Totoès 11 B se rapporte au P. Tor. Totoès 14, car le premier entourait le second dans le rouleau 27⁸.

1 El-Amir, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, pp. 111-12 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 8 ; Vandorpe, dans Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, p. 219. D'autres archives complètes sont celles de Psenminis et de Tamounis (TM Arch ID 203), celles de Paos et Psenesis, de Teos fils d'Horos (TM Arch 440) et du *praktor* Milon (TM Arch 141). Les jarres contenant les papiers de Totoès et de Tatéhathyris portent les numéros d'inventaire Suppl. 6121 et Suppl. 6122.

2 *AST, MAE, secondo versamento*, doss. 1, fasc. 9 ; Moiso, dans Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, pp. 124 et 218-19 ; Moiso et Lovera, dans Del Vesco et Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920*, pp. 154 et 164.

3 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 3 ; Curto, *Storia del Museo Egizio*, p. 124.

4 Suppl. 6101 et Suppl. 6114, édités ici respectivement comme P. Tor. Totoès 58 et P. Tor. Totoès 59. Dans les épreuves de son édition, Botti a écrit que le P. Tor. Totoès 59 a été retrouvé au-dessus de la ficelle qui liait le P. Tor. Totoès 56 : *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4.

5 *SABAP-TO, archivio cartaceo*, scheda pre-catalogo 6124 ; *SABAP-TO, archivio fotografico*, C 1787 et E 111.

6 Sur les P. Tor. Totoès 9, P. Tor. Totoès 23 et P. Tor. Totoès 24 et le P. Tor. Totoès 41. Voir Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 24, n. à la l. 7 ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pl. VII ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 325-27 ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pp. 236 et 245-46, p. 261, n^{os} 21 et 23-24, p. 275, n^o 200, p. 291 et pl. 45, fig. 2.

7 33 d'après Botti, *L'archivio demotico* I, p. 2 ; 34 selon le rapport de Schiaparelli dans *AST, MAE, secondo versamento*, doss. 1, fasc. 9.

8 Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 90, n. 12 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 21, n. à la l. 1 ; Den Brinker et al.,

L'étude de ces archives revêt un grand intérêt historique, puisque de nombreux protocoles témoignent d'événements majeurs de l'histoire de la Thébaïde et de l'Égypte entière, ainsi que de la propagande officielle, entre août/septembre 194⁹ et avril 100¹⁰. Le protocole du P. Tor. Totoès 1 A+B, le plus ancien, compte parmi les rares attestations du « pharaon rebelle » Chaonnophris¹¹ : il s'agit du plus ancien à faire état de sa reconquête de Thèbes après l'occupation temporaire lagide¹² et, en même temps, de l'avant-dernier à mentionner ce roi indigène. Le suivant en ordre chronologique, le P. Tor. Totoès 2, daté de 187, est le deuxième document qui confirme l'autorité rétablie de Ptolémée V Épiphane en Thébaïde, grâce à la seconde offensive de son armée contre les révoltés en 191¹³. Étant donné que Ptolémée Eupator, le fils aîné de Ptolémée VI Philomètor et Cléopâtre II¹⁴, n'y est plus cité comme souverain en exercice et que son titre dans le culte dynastique à Alexandrie précède celui de ses parents encore au pouvoir, le P. Tor. Totoès 51 du 31/08/152 établit le *terminus ante quem* de sa mort¹⁵, moins de cinq mois après la seule attestation de son association au pouvoir le 05/04/152¹⁶. Quatre protocoles mentionnent nommément les prêtres

Berichtigungsliste I, p. 388.

9 P. Tor. Totoès 1 A+B.

10 P. Tor. Totoès 48 A.

11 Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 130 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 22-24.

12 Huß, *Ägypten*, p. 508, n. 16 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 25, n. 90.

13 Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes*, p. 107 ; Huß, *Ägypten*, p. 510 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 19-20.

14 Griffith, *Rylands III*, p. 271 ; Lüdeckens, *Eheverträge*, p. 88 ; Pestman, *Chronologie*, p. 50 ; Pierce, *Three demotic papyri*, p. 29 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 157 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 555 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 142 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 165.

15 El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 112 ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, p. 161 ; Schubert, *ZPE* 94 (1992), p. 120 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 555, n. 2, p. 557 et p. 559 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), p. 54 et pp. 75-76, n. 92 ; Heinen, dans Kramer et al. (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses I*, p. 449, n. 3 ; Chauveau, *L'Égypte*, pp. 16-17 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142 et 188 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 192, n. 480 ; Hölbl, *History*, pp. 192 et 285 ; Huß, *Ägypten*, pp. 577-78 ; Kramer, dans Geus et Zimmermann (éd.), *Punica - Libyca - Ptolemaica*, pp. 326-27 ; Huß, *ZPE* 140 (2002), p. 40 ; Bennett, « Ptolemy Eupator », n. 8, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/eupator_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 100, 167, 173, 175, 194, 354 et 451.

16 *P.Ehevertr.* 36. Voir Griffith, *Rylands III*, pp. 140-41 ; Pestman, *Chronologie*, p. 52, n. e ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 27, 100 et 166 ; Cauville et Devauchelle, *RdE* 35 (1984), p. 37, n. 9 ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, pp. 160 et 173 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 159-60, n. 97 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists*, p. 559 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 53-54, *OLP* 28 (1997), p. 110 et *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142 et 187-88 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 192 ; Hölbl, *History*, p. 192 et p. 216, n. 53 ; Huß, *Ägypten*, p. 576 ; Kramer, dans Geus et Zimmermann (éd.), *Punica - Libyca - Ptolemaica*, pp. 326-27 ; Bennett, « Ptolemy Eupator », n. 5, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/eupator_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 89, 100, 162, 167, 173 et 451.

éponymes¹⁷ : le P. Tor. Totoès 7 A+B de 137 est le dernier papyrus à citer ceux de Ptolémaïs¹⁸. C'est aussi le premier à rassembler Ptolémée VIII Évergète II, Cléopâtre II et Cléopâtre III sous la dénomination commune de « dieux Évergètes »¹⁹, ainsi que le seul en démotique à donner l'épithète « dieu Épiphane Sôter Euchariste » à ce roi à Ptolémaïs²⁰ et à citer ensemble les prêtresses pour « la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme » et « la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa fille »²¹, les deux titres se référant à Cléopâtre III²². Ensuite, pendant la guerre civile entre Ptolémée VIII Évergète II et Cléopâtre II, le P. Tor. Totoès 9 B de 129 omet de manière volontaire Alexandrie en tant que siège des sacerdoces éponymes, pour souligner le fait que les prêtres éponymes fidèles au souverain n'étaient pas installés dans la capitale à ce moment-là²³. Encore, le P. Tor. Totoès 53 a introduit pour la première fois en 118, dans le culte dynastique, Ptolémée dit « Memphitès »²⁴, le fils de Ptolémée VIII Évergète II et de Cléopâtre II assassiné par son père lors du conflit avec sa mère en 130 et divinisé peu avant la proclamation des décrets d'amnistie de 118, en signe de réconciliation entre les deux factions²⁵. Le P. Tor. Totoès 23 A+B du 107 est l'un des rares textes à porter la date simple de l'an 8, bien qu'explicitement assigné au règne de Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}²⁶, avant

17 P. Tor. Totoès 2 ; P. Tor. Totoès 3 A+B ; P. Tor. Totoès 51 ; P. Tor. Totoès 7 A+B.

18 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 32 et 35, n° 22 ; Botti, *L'archivio demotico I*, p. 75 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 50-52, n° 153 bis ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 145 et 190.

19 Hölbl, *History*, p. 196.

20 Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 421-22, n. 54 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 145 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), p. 116. Les *Chrest. Wilck.* 106, *P.AdL.* 1, *Stud.Pal.* IV 1 et *P.Lond.* III 879 semblent en montrer une version grecque par le sacerdoce du βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Εὐεργέτου καὶ Σωτήρος ἑαυτῶν Εὐχαρίστου, avec la transformation d'« Évergète » en « Épiphane » : voir Grenfell et Hunt, *New classical fragments*, p. 32, n. 5 ; Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 7, n. à la l. 11 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 384.

21 Les *Chrest. Wilck.* 106, *P.AdL.* 1 et *P.Lond.* III 879 en donnent les parallèles en grec. Voir Kenyon et Bell, *Greek papyri in the British Museum III*, p. 7, n. à la l. 14 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 384. Fort probablement aussi dans le *P.Grenf.* I 24, bien que le document soit fragmentaire et sa datation incertaine.

22 Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 157-58. Ainsi Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 140 et 147-48 ; Hölbl, *History*, pp. 192 et 285 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 5, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm> et « Cleopatra IV », n. 4, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iv_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 112.

23 Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 57-58, n. 112 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 302.

24 Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 354-55 et 389.

25 Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, p. 128 ; Pestman, *Chronologie*, p. 54 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), pp. 154-56 et 165 ; Chauveau, *L'Égypte*, pp. 18-20 et 55-57 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 136-38 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 142-43, 153-54 et 189 ; Hölbl, *History*, pp. 195, 197-198, 201-203 et 286 ; Huß, *Ägypten*, pp. 611 et 624 ; Chauveau, *RdE* 51 (2000), pp. 259-60 ; Huß, *ZPE* 140 (2002), pp. 40-42 ; Vittmann, *JEA* 90-Suppl. (2004), p. 54 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), p. 139 ; Bennett, « Ptolemy Memphites », nn. 1-9, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/memphites_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 260, 269, 280-82, 288-89, 351-56, 374, 380, 454 et 485.

26 Les autres sont le *P.Dion.* 18 et le P. Brit. Mus. EA 10505 (photographie sur le site *The British Museum. Collection*

l'introduction de la double datation typique pour ce règne. D'ailleurs, le P. Tor. Totoès 29 B est le dernier texte précisément daté en 104 qui atteste du sacerdoce du « hiéropolos »²⁷. Enfin, le P. Tor. Totoès 36, daté du 16/11/101, est le premier texte démotique à révéler le décès de Cléopâtre III : avec les P. Tor. Totoès 46 et P. Tor. Totoès 48 A, tous deux de 100, il est le seul à témoigner de la corégence de Ptolémée X Alexandre I^{er}, de sa femme Cléopâtre Bérénice III et de l'héritier Alexandre II, le futur Ptolémée XI²⁸, ainsi que des deux noms de la reine²⁹ et de l'épiclèse de « dieux Évergètes » pour le trio au pouvoir³⁰.

Certains documents laissent aussi apercevoir l'action de l'*interpretatio graeca* dans la région thébaine au II^e siècle. La déesse Hathor régente de l'occident de Djémê, présentée dans plusieurs textes démotiques comme *Hw.t-Hr hnw.t imnꜥ Dm3*, trouve sa correspondante dans l'Aphrodite grecque : l'équivalence est assurée par le texte bilingue P. Tor. Totoès 3 A+B+C, où les mêmes jours de service liturgique sont rapportés en démotique à Hathor³¹, en grec à Aphrodite³². De plus, l'agoranome Hérakleïdès se référait à son temple, et indirectement à elle, comme ἐν ἱερῶι Ἀφροδισίωι καλουμένωι Ἀθουρνουεμοντεσεμα, dont la partie finale est la transcription de l'épithète démotique citée³³. Au contraire, la désinence féminine utilisée pour le participe qui rattache le nom masculin du temple d'Aphrodite à la transcription grecque Ἀθὺρ révèle que son collègue Apollonios considérait ce dernier comme étant directement le nom de la déesse³⁴. Un autre exemple est celui du

Online, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113115&partId=1&searchText=10505&page=1>. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 21-23 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica*, p. 240, n. 93 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas I*, pp. 68-69.

27 Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 443-44, n. 58 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 699, n. 16 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 20 ; Colin, *ZPE* 102 (1994), p. 279, n. 45, pp. 282, 285 et 286 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 151, n. 587 ; Hölbl, *History*, p. 288 ; Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte*, p. 67, n. 217 ; CaBor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 240 ; Bennett, « Cleopatra III », n. 11, dans *The Ptolemaic Dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_iii_fr.htm>.

28 Pestman, *Chronologie*, p. 72 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, pp. 154-55 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 62 ; Huß, *Ägypten*, p. 653 ; Bennett, « Ptolemy XI », n. 2, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_xi_fr.htm>.

29 Le seul autre texte n'appartenant pas aux archives de Totoès est le *P.Choach.Survey* 68 : Pestman, *Chronologie*, p. 72 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 216, n. c ; Huß, *Ägypten*, p. 652, n. 87 ; Bennett, « Berenice III », n. 1, dans *The Ptolemaic Dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/berenice_iii_fr.htm>.

30 Botti, *L'archivio demotico I*, p. 180, n. 1.

31 P. Tor. Totoès 3 A, ll. 4 et 6 et B, ll. 4 et 6.

32 P. Tor. Totoès 3 C, l. 3.

33 P. Tor. Totoès 9 A, ll. 11-13 et B, ll. 17-18 : note de Spiegelberg dans Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 21, n. aux ll. 33 et 12 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 25 et 95 ; Pestman, *Amenothès*, p. 95, n. 1 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 106.

34 ἐν ἱερῆι Ἀφροδισίωι / Ἀφροδισείου καλουμένη Ἀθὺρ : P. Tor. Totoès 15 A, ll. 8-9 ; P. Tor. Totoès 24 B, ll. 8-9.

dieu égyptien Min, auquel est fort probablement identifié le dieu grec Pan, d'après les titres de certains prêtres actifs dans les transactions légales : à ἱερεὺς τοῦ Πάνου (à la place du génitif correct Πανός)³⁵ correspondrait *w^cb n Mn Ḥq3-Ḳwnw*³⁶.

Dans deux cas, il est possible d'observer la transposition en grec des noms démotiques de deux lieux de culte. Un papyrus bilingue dresse le parallèle entre Ῥαμεσνουφιεῖον et *ry(.t) n Iry-ḥms(.t)-nfr*³⁷, présent aussi dans d'autres documents pour indiquer une chapelle du dieu Arensnouphis³⁸. D'ailleurs, *^cb3(.t) n Is.t ḥry-ib Dm3*, attesté aussi dans des formes plus raccourcies³⁹, trouve son équivalent grec en τὸ ἐν τοῖς Μεμνονείοις μέγα Ἰσιεῖον⁴⁰, étant donné que le support en lin de l'un des textes démotiques⁴¹ enveloppait le papyrus grec qui mentionne le nom du lieu sacré d'Isis.

En ce qui concerne le culte d'Hathor / Aphrodite, la comparaison entre les P. Tor. Totoès 23 B, ll. 6-7 et P. Tor. Totoès 16 A, ll. 5-7 et les données fournies par les textes démotiques et les sources épigraphiques existantes permet la mise en contexte de l'expression ἀπὸ τοῦ ὑπάρχοντος αὐτῶι / αὐτοῖς (ἐν τῶι) ἀπὸ βορρᾶ μέρει Μεμ(νονέων) ἐπὶ τοῦ ὄρο(υ) Ἀφροδισιεῖου ἡμέρας / ἡμερῶν ἀγνευτικῶν. La faible maîtrise de la langue grecque de la part de leur auteur, le préposé à l'agoranomie Apollonios, probablement égyptophone⁴², porte à envisager une mauvaise formulation de sa part, et par conséquent à ne pas rattacher le participe ὑπάρχοντος à Ἀφροδισιεῖου pour la seule raison que les deux sont au génitif, ce qui exclurait l'existence d'un autre temple d'Hathor / Aphrodite. Celui-ci aurait été localisé à Deir al-Bahari et possédé par Pikos (B) fils de Psenminis (D) : toutefois, ce dernier ne porte aucun titre sacerdotal rattaché à cette déesse. Le sanctuaire d'époque ptolémaïque de Deir al-Medina était donc le seul concerné par les jours d'entretien liés à Hathor / Aphrodite. Les scribes égyptiens et les agoranomes le localisaient alternativement « dans la

35 P. Tor. Totoès 15 A, l. 2.

36 P. Tor. Totoès 1 A, l. 1 et B, l. 1 ; P. Tor. Totoès 5 A, ll. 3, 6-7 et B, ll. 3 et 5-6.

37 P. Tor. Totoès 6 A, ll. 7-8, B, ll. 6-8 et C, l. 3 : Bataille, *Les Memnonia*, p. 106 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 193.

38 P. Tor. Totoès 10 A, ll. 3-5 et B, ll. 3-6 ; P. Tor. Totoès 12, ll. 9 et 11.

39 P. Tor. Totoès 4, ll. 9-12 ; P. Tor. Totoès 21 C, ll. 11-12 ; P. Tor. Totoès 28, l. 2.

40 P. Tor. Totoès 27, l. 4 : Pestman, *Amenothès*, p. 95 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 393.

41 P. Tor. Totoès 28.

42 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 20.

nécropole de Djémê / parmi les tombes des Memnoneïa »⁴³ ou « sur la montagne / colline de Djémê / du temple d'Aphrodite »⁴⁴, étant donné sa position à la fois aux pieds des contreforts de la chaîne libyque et au milieu des tombeaux des ouvriers du village du Nouvel Empire, réemployés pendant l'époque ptolémaïque⁴⁵.

Ce temple était représenté par un collège de *presbyteroi*⁴⁶, six en moyenne, une charge temporaire qui passait souvent de frère en frère et dans laquelle on pouvait sans doute être remplacé par un parent en cas d'absence⁴⁷. Totoès est mentionné le premier de ce groupe dans certains textes⁴⁸ : probablement, a-t-il parfois rempli la fonction de président vers l'an 100. Il s'agit sans doute de la raison pour laquelle certains documents où cette fonction est impliquée ont été conservés dans ses archives privées. La tâche principale de ce collège était d'assurer le bon déroulement des activités du temple d'Hathor, en agissant dans son intérêt⁴⁹ et en confiant éventuellement sa gestion à des tierces personnes.

Cela est démontré par le dossier composé par les P. Tor. Totoès 46, P. Tor. Totoès 47, P. Tor. Totoès 48 A+B et P. Tor. Totoès 50, qui étaient enveloppés ensemble dans le même rouleau⁵⁰, et par le P. Tor. Totoès 49, étroitement lié au P. Tor. Totoès 48 A+B. Les protagonistes de ces documents sont trois frères : Harsiésis (B), Aménothès et Pikos, les enfants de Chestéphnachthès (B). Leur désignation collective est parfois déterminée par l'homme qui porte la main à sa bouche, ce qui a induit certains savants à lire *ḥs.w*, « chanteurs »⁵¹. Cependant, la confrontation de la graphie du mot dans ces différents textes et l'analyse des tâches des trois individus, d'une importance capitale dans l'administration financière du lieu de culte, permet de remonter à une hypercorrection de la part d'Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) et d'assurer la translittération de leur charge en *rwḏ.w n*

43 En démotique *ḥr t3 ḥ3s.t n Dm3*, en grec *ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονέων τάφοις*.

44 En démotique *ḥr p3 ḏw / t3 sbt(.t) n Dm3*, en grec *ἐπὶ τοῦ ὄρο(υ) Ἀφροδισειείου*.

45 Pestman, *Amenothes*, p. 95, n. 1 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 105-13 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 108-10.

46 Dans la forme la plus développée, *n3 ḥl-^cy.w n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr irm n3 w^cb.w n Ḥw.t-Ḥr ḏr=w* : P. Tor. Totoès 45 A, ll. 1-2 ; P. Tor. Totoès 46, ll. 15-16 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 12 ; P. Tor. Totoès 48 B, l. 1.

47 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 168-70.

48 P. Tor. Totoès 47, ll. 2-3 ; P. Tor. Totoès 49, l. 1.

49 P. Tor. Totoès 47, ll. 16-17 et P. Tor. Totoès 49, ll. 14-16.

50 El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 219, n° 24 et p. 220, n° 25 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 179 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169, n. 8 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 398.

51 P. Tor. Totoès 46, l. 10 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 8 ; P. Tor. Totoès 48 B, l. 1 ; P. Tor. Totoès 49, ll. 7 et 13 ; P. Tor. Totoès 50, l. 1. Voir El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 220, n° 25 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 65-66 et 68.

Hw.t-Hr, « les mandataires d'Hathor »⁵². De plus, les parallèles fournis par les *P.Tor.Amen.* 13 et *P.Tor.Amen.* 17, deux papyrus thébains de 118/117, ainsi que par le P. Tor. Totoès 45 A, éclairent le sens du P. Tor. Totoès 46, ll. 16-21. Ici, les trois frères ont déclaré : *tw=n mḥ n p3y b3k*, « nous nous conformons à ce document »⁵³, ainsi qu'à d'autres actes que les *presbyteroi* avaient établis avec Chestépnachthès (B). L'acte montrerait donc leur engagement à remplir les obligations de leur père, lequel le 15/01/100 n'avait pas terminé les tâches confiées par les *presbyteroi* d'Hathor. Le montant de 17 talents indiqué par le texte cité dans le P. Tor. Totoès 46, tout comme celui de l'amende éventuellement à payer, 100 talents, et la mention de travaux de construction ou de rénovation et de dépenses (*hy* et *he*) entamés par Chestépnachthès (B) et à accomplir par son fils Aménothès⁵⁴, laissent penser à des actions ponctuelles. La dorure d'une chapelle en bois d'Hathor est explicitement citée dans le P. Tor. Totoès 48 A, l. 19, mais on pourrait prudemment songer à des interventions sur la structure en grès encore *in situ* du temple de Deir al-Medina : notamment, à la construction appelée « mammisi »⁵⁵, décorée par deux panneaux portant les cartouches de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II⁵⁶, période où Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) était déjà actif ; ou bien, à la porte du temple, dont les cartouches sont restés inachevés. De toute manière, la durée de la charge semble avoir été de cinq ans⁵⁷, la même ayant été fixée quelques mois plus tard, le 17/04/100, dans le bail des trois troncs pour les offrandes à Hathor en faveur de l'un des trois frères, Aménothès fils de Chestépnachthès (B)⁵⁸.

Le P. Tor. Totoès 46, ll. 16-21 indique que jusqu'au 14/01/100, la veille de la rédaction de l'acte, Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) avait travaillé pour les *presbyteroi*, en même temps que ses trois enfants : par conséquent, père et fils avaient collaboré en tant que mandataires d'Hathor.

52 Le seule possible dans le P. Tor. Totoès 47, l. 30. Voir Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, pp. 348-50 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 174-75, 178-79, 181-82, 184, 194-95 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 396-400.

53 Pestman, *Amenothès*, p. 110, n. h ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. g ; *CDD M*, pp. 174-75.

54 P. Tor. Totoès 46, l. 18 ; P. Tor. Totoès 48 A, l. 18. Voir Hughes et Nims, *AJSL* 57 (1940), pp. 247-48 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 60 ; *CDD H*, pp. 4-11.

55 Dumas, *Les mammisis*, pp. 43-44 considèrerait toutefois insuffisantes les restes des inscriptions sur cette structure pour qu'on puisse l'appeler de telle manière.

56 Du Bourguet, *Deir al-Médina*, p. 167.

57 P. Tor. Totoès 47, ll. 18 et 23.

58 P. Tor. Totoès 48 A, ll. 14-15 et 21 ; P. Tor. Totoès 49, ll. 10-13.

Puisque la date de cet acte correspond au 1^{er} jour de la saison-*pr.t.*, il est probable que la dévolution de cette fonction, avec le consentement du clergé du temple de Deir al-Medina, ait eu lieu entre Chestéphnachthès (B) et ses enfants quand le premier était encore vivant. Cela confirmerait le cadre relatif à leur activité de scribes, la seule connue par les autres documents. L'étude paléographique de l'ensemble du corpus a conduit à réassigner des textes attribués à certains membres de cette famille scribale et à en remettre en cause l'arbre généalogique⁵⁹. Notamment, on propose de supprimer la distinction faite auparavant entre Harsisés I^{er} et Harsisés II⁶⁰ et d'assigner à ce personnage, Harsisés (A), d'autres ostraca et signatures de témoins⁶¹, pour une activité entre 162 et 118. En outre, on attribue à un Harsisés (B) différent, qui aurait été le petit-fils du premier, le P. Tor. Totoès 36 de 101, ainsi que le P. Tor. Totoès 54 de 114. Enfin, on suggère d'attribuer à la même main les textes assignés à Chestéphnachthès II et à Chestéphnachthès III⁶², à savoir Chestéphnachthès (B), qui aurait rempli la fonction de contresignataire de son père Harsisés (A) entre 124 et 118⁶³, pour ensuite lui succéder comme scribe officiel au moins jusqu'à 102. Il aurait été présent aussi dans le P. Tor. Totoès 6, T 3, l'*O.Mattha* 272, ll. 2-3 et le P. Tor. Totoès 46, ll. 17 et 24 ; il aurait composé le P. Tor. Totoès 4⁶⁴ et le *P.Cair.* II 31040 ; enfin, il aurait signé le P. Tor. Totoès 36 de son fils Harsisés (B) en 101, sans que soit alors nécessaire la restitution d'un tel Chestéphnachthès IV⁶⁵. Le cadre général prévoirait donc une direction collégiale du bureau scribal de Djémê entre Chestéphnachthès (B) et son fils Harsisés (B) entre 114 et 104, et ensuite une coopération à trois avec l'autre fils Aménouthès jusqu'à 101/100⁶⁶, quand Chestéphnachthès (B) a quitté son poste et que seuls ses

59 De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), pp. 69-73 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23-24 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 95-97 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 94, 140-41 et 148-53 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 318-19 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, pp. 35-37, 40-41 et 44-46.

60 Hypothèse déjà suggérée par Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), pp. 96-98, notamment aux nn. 15, 16 et 22, et Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23-24, 44, 83, 89, 108 et 185, mais abandonnée par De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), p. 72 à cause de l'écart de 25 ans entre le dernier document d'Harsisés I^{er} et le premier d'Harsisés II, à son avis trop long.

61 *O.Medin.HabuDem.* 1 et *O.Theb.* D 1, ll. 4-5 : voir De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), p. 71, n. 6, et pour le seul *O.Theb.* D 1, Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), p. 98. Signatures comme témoin : *P.Brit.Mus.* IV 5, T 12 ; *P.Brit.Mus.* IV 6, T 12 ; *P. Brit. Mus.* EA 10824, T 13 ; *P. Tor. Totoès* 51, T 16.

62 De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), pp. 71-73.

63 Comme l'ont proposé Erichsen, dans Firchow (éd.), *Ägyptologische Studien*, pp. 77-78 et Andrzejewski, *JJP* 13 (1961), p. 98.

64 Pestman et al., *Recueil* I, p. 74, p. 149, n. c et p. 151, n. nn ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45, n. 74 et p. 46, n. 88.

65 Hypothèse envisagée par Pestman et al., *Recueil* I, p. 151, n. oo et p. 152, pour cause d'une datation du P. Tor. Totoès 46 à 101, antérieure au P. Tor. Totoès 36.

66 Auteur des P. Tor. Totoès 30 et P. Tor. Totoès 48, témoin dans le *P.Choach.Survey* 50 et les P. Tor. Totoès 54, P. Tor.

enfants sont restés en charge. Cette dernière date concorderait avec la passation de pouvoir en tant que mandataire d'Hathor montrée par le P. Tor. Totoès 46 du 15/01/100.

Les membres de cette famille scribale manifestaient aussi une certaine liberté dans la formulation des protocoles royaux à partir de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}. Chestépnachthès (B) avait commencé sa carrière sous le règne précédent et à l'époque il énumérait correctement les prêtrises alexandrines. Ensuite, il a systématiquement effectué un saut du pareil au même : en profitant de l'homonymie entre le souverain au pouvoir et Alexandre le Grand d'un côté, de l'autre de l'épithète « dieux Sôtères », partiellement identique pour le couple régnant et pour celui des fondateurs de la dynastie lagide, le scribe a pu s'éviter d'écrire le début du titre du prêtre du culte dynastique alexandrin après le nom de naissance du roi et son épithète⁶⁷. En même temps, il n'a signalé que l'athlophore, sans spécifier qu'elle était rattachée à Bérénice II Évergète ni mentionner les deux autres sacerdoces féminins⁶⁸. Durant ce règne, son fils Aménothès appliquait ses mêmes raccourcis⁶⁹. Après le décès de Cléopâtre III, un autre des fils de Chestépnachthès (B), Harsiésis (B), a osé davantage⁷⁰ : il s'est appuyé sur l'épiclèse « dieux Évergètes » du nouveau groupe au pouvoir, composé par Ptolémée X Alexandre I^{er}, Cléopâtre Bérénice III et le prince Alexandre II (le futur Ptolémée XI), pour passer directement à la mention du quatrième couple royal lagide, les « dieux Philopators »⁷¹. Il a aussi profité de l'homonymie entre les deux Arsinoés pour fondre leurs sacerdoces respectifs en la « canéphore d'Arsinoé Philopator »⁷². Pendant la même période, son frère Aménothès a adopté les mêmes formules, en

Totoès 12 et P. Tor. Totoès 42 et mandataire d'Hathor dans les P. Tor. Totoès 46, P. Tor. Totoès 47, P. Tor. Totoès 48 et P. Tor. Totoès 49. Voir El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 214, n. 36, p. 215, n° 18 et n. 38, p. 219, n° 24 et n. 61 et p. 220, n° 25 ; De Meulenaere, *ChronEg* 37 (1962), pp. 72-73 ; Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 23, 155, 173 et 180 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 180 et 209-10, n° 38 ; Pestman et al., *Recueil* I, pp. 151-52 et 161 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 171, n. a et pp. 213, 252 et 318-19 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 26 et 79-80 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du LX^e congrès international des études démotiques*, pp. 36-37, 41 et 46.

67 *irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty nhm*, « avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtères ».

68 P. Tor. Totoès 31 A+B, P. Tor. Totoès 33, P. Tor. Totoès 35 A+B, *P.Choach.Survey* 64 et *P.Choach.Survey* 65. Voir Pestman, *Chronologie*, pp. 154-55.

69 P. Tor. Totoès 30 et *P.Choach.Survey* 67.

70 P. Tor. Totoès 36.

71 En sautant ainsi *irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w*, « avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Sôtères, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes ». Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 62 a aussi signalé l'absence du début du titre sacerdotal.

72 Botti, *L'archivio demotico* I, p. 180, n. 2. Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 33, n. à la l. 7 et p. 63, l'a considéré comme une faute.

omettant aussi les « dieux Évergètes » à la fin de la liste et l'athlophore de Bérénice II Évergète⁷³. Enfin, comme son frère et collègue, il a terminé le protocole avec l'une des formules habituelles pour évoquer, et non citer dans le détail, les sacerdoces de Ptolémaïs. La raison principale de ces raccourcis dans la liste des prêtres éponymes semble avoir été la seule volonté d'épargner du temps lors de la rédaction et de l'espace sur le papyrus, pour passer plus rapidement à la partie centrale des actes légaux⁷⁴, dans un contexte où se multipliaient sans doute les difficultés de transmission des listes-types du protocole officiel d'Alexandrie au reste du royaume, comme les négligences de vérification de la part de l'administration centrale.

D'autres pratiques scribales peuvent être déduites à partir des supports conservés. Bien que treize actes démotiques, parfois de taille considérable⁷⁵, soient de « type large », où le texte au recto n'occupe qu'une partie limitée de la moitié supérieure du papyrus⁷⁶, la plupart sont de « type étroit » et couvrent toute la surface disponible⁷⁷. Dans quelques documents de la seconde catégorie, on constate la coupure de la fin de certaines lignes (phénomène visible aussi dans des textes grecs⁷⁸) et la présence de biffes d'encre le long de la marge droite : il est remarquable dans les P. Tor. Totoès 49 et P. Tor. Totoès 17 A, mais surtout dans les P. Tor. Totoès 38 et P. Tor. Totoès 39. Ces deux reconnaissances de dette ont été dressées le même jour par la même main et proviennent du même rouleau, étant donné que les mêmes irrégularités du support sur la gauche du P. Tor. Totoès 38 se poursuivent sur la droite du P. Tor. Totoès 39. En particulier, les traces du dernier trait du pronom suffixe =y à la fin de la l. 8 du P. Tor. Totoès 38 sont encore légèrement visibles sur le bord droit du P. Tor. Totoès 39, entre les débuts des ll. 8 et 9. Cela impliquerait que les scribes, dans ces cas-là, avaient d'abord rédigé les textes sur la feuille et ensuite les avaient découpés du support, afin

73 P. Tor. Totoès 48 A. L'habitude d'omettre les prêtresses alexandrines dans les protocoles étendus était répandue, comme l'a remarqué Pestman, *Chronologie*, pp. 156-57.

74 Des motivations pratiques partagées par d'autres collègues le long de la vallée du Nil, comme par exemple Nechtminis fils de Nechtminis à Pathyris (TM Per 167, actif au moins entre 124 et 94), avec des résultats en partie différents : voir Pestman, *Chronologie*, p. 156 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 97-98 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 162.

75 Le P. Tor. Totoès 10 A+B+C mesure 236 cm.

76 P. Tor. Totoès 2 ; P. Tor. Totoès 1 A+B ; P. Tor. Totoès 3 A+B+C ; P. Tor. Totoès 51 ; P. Tor. Totoès 5 A+B ; P. Tor. Totoès 6 A+B+C ; P. Tor. Totoès 7 A+B ; P. Tor. Totoès 8 ; P. Tor. Totoès 10 A+B+C ; P. Tor. Totoès 31 A+B+C ; P. Tor. Totoès 33 ; P. Tor. Totoès 35 A+B. Quoique fragmentaire, le P. Tor. Totoès 52 était certainement de type large. Voir Pestman, *Tsenhor I*, pp. 26-27.

77 Pestman, *Tsenhor I*, p. 27.

78 P. Tor. Totoès 19 A, l. 9 ; P. Tor. Totoès 43, ll. 2, 9, 12 et 14.

d'exploiter au maximum le papyrus à leur disposition.

L'analyse paléographique et celle des formules de certains papyrus fragmentaires ont permis de les attribuer de manière ponctuelle à des scribes et, par conséquent, à en proposer une datation approximative. Le P. Tor. Totoès 57 a été rédigé par Harsiésis (A) fils de Chestépnachthès (A) entre 124 et 118, alors que le P. Tor. Totoès 56 a été écrit par son fils Chestépnachthès (B) en 110/109 ou en 108/107, qui y a appliqué une mise en page identique à d'autres textes de sa main⁷⁹. L'observation du P. Tor. Totoès 52 a permis de faire remonter la composition de cet acte au règne de Ptolémée VI Philomètor et de proposer une datation en 154/153 ou 146/145, sur la base de la phrase relative au futur employée pour introduire le sacerdoce de Ptolémée I^{er} Sôter à Ptolémaïs⁸⁰, signe d'aléas matériels spécifiques dans la transmission des listes officielles aux bureaux provinciaux. En outre, la consultation des photographies et des formulaires des documents issus de l'école scribale d'Hermonthis, à laquelle le P. Tor. Totoès 52 appartient sans aucun doute, milite en faveur de l'existence d'un seul scribe Hérieus fils de Phatrès, dont la carrière aurait eu une durée très longue, près de 51 ans, mais pas inhabituelle⁸¹ : dans ce cas-là, on propose de traduire ρ3 °3, présent derrière son nom seulement dans les derniers documents de sa main, par « l'âgé ».

L'étude prosopographique a pareillement donné des résultats importants pour la reconstitution des familles de Totoès et de Tatéhathyris. Tanouphis, mère de Totoès, était mariée avec Zmanrès fils de Pagonis. Paès (B) fils de Péteésis a été l'auteur des P. Tor. Totoès 51, P. Tor. Totoès 5 A+B et P. Tor. Totoès 6 A+B, où apparaissent deux noms différents pour la femme de Pagonis : Takousi et Sénésis. Cependant, ce scribe officiel n'a jamais instauré des correspondances entre les noms des deux femmes. De plus, dans le P. Tor. Totoès 8, le scribe Harsiésis (A) fils de Chestépnachthès (A) a noté plusieurs fois le second nom du cousin du père de Totoès, Panéhéki dit Psenminis, alors qu'il n'a rien ajouté à l'égard de Takousi. Par conséquent, Takousi et Sénésis doivent être considérées comme deux personnes distinctes, qui ont épousé chacune un Pagonis différent et engendré un

79 P. Tor. Totoès 14 et P. Tor. Totoès 42 : voir Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68, n. 17 et Pestman, dans Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 399.

80 Pestman, *Theban Choachytes*, p. 59, n. b.

81 Péteésis fils de Paès (A) et Pabis fils de Kollouthès ont cumulé au moins 39 ans d'activité, alors que l'un des fils du dernier, Kollouthès, a exercé la tâche de scribe de 171 à 117, à savoir pour 55 ans.

Zmanrès. Tanouphis s'est mariée d'abord avec Zmanrès (C) fils de Sénésis, ensuite avec Zmanrès (D) fils de Takousi : le second probablement après le décès du premier (et de ses éventuels descendants), étant donné que son contrat de mariage⁸² et un document le concernant⁸³ sont passés dans les archives de Totoès, fils des secondes noces de Tanouphis. D'ailleurs, l'extrême rareté du nom Niouhou, qui n'est attesté que par le P. Tor. Totoès 8⁸⁴, invite à penser que la soeur cadette et la femme de Pikos (A), les deux portant ce nom, sont en réalité la même personne et qu'un mariage consanguin a été contracté par deux membres de la fratrie de Totoès⁸⁵.

En ce qui concerne la famille de Tatéhathyris, la présence du P. Tor. Totoès 3 A+B dans ces archives, où Téos est l'acheteur à côté de son frère Zmanrès, ainsi que les rapports étroits entre les propriétés du premier et celles de Psenminis (D) dans le P. Tor. Totoès 4, ll. 5-9, 17 et 19, à savoir le partage d'une maison dans le quartier sud de Djémê et la contiguïté de plusieurs champs, poussent à superposer le frère de Téos au père de Psenminis (D) en un seul Zmanrès (E) : Psenminis (D) aurait donc porté le nom de son grand-père et hérité de son père des biens partagés avec son oncle Téos. En ce qui concerne le papyrus fragmentaire P. Tor. Totoès 56, l. 8, si la lecture « Psenminis » pour le nom du père de l'époux Pikos était confirmée, on pourrait considérer cet acte de mariage comme celui du frère aîné de Tatéhathyris, le seul Pikos fils de Psenminis répertorié dans ces archives, lequel aurait demandé à sa soeur et à son beau-frère de le conserver.

Un groupe de documents éclaire les modalités de partage d'une partie de l'héritage foncier de Psenminis (D) entre ses deux enfants Tatéhathyris et Pikos (B), ainsi que le rôle d'intermédiaire joué par Totoès fils de Zmanrès (D). Étant donné que le P. Tor. Totoès 17 A voit Tatéhathyris donner à ferme un tiers⁸⁶ du champ « La Pointe » à la place de son père, lequel en était le seul propriétaire dès 159⁸⁷, la date de rédaction de ce document, le 16/01/109, doit être retenue comme *terminus ante*

82 P. Tor. Totoès 51.

83 P. Tor. Totoès 6 A+B.

84 *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/nam/detail.php?record=1418>>.

85 Lippert, *Einführung*, p. 123, § 4.1.5.1.

86 Comme l'a affirmé Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 9-10, n. c, cela ne s'appliquait pas à la totalité de la parcelle, bien que les mots $p3y=t 3h$, « ton champ », puissent le faire penser.

87 P. Tor. Totoès 4, ll. 17-20.

quem pour le décès de Psenminis (D)⁸⁸. De plus, en prenant en considération la taille de la partie louée par Tatéhathyris et l'aïnesse de son frère Pikos (B), ils étaient évidemment les deux seuls héritiers de leur père : le fils aîné dans la mesure de deux tiers, la fille cadette d'un tiers⁸⁹. Le P. Tor. Totoès 17 A décrit le patrimoine familial encore indivis et plusieurs indices feraient allusion à une gestion du champ en question entièrement sous la main de Pikos (B)⁹⁰. Tatéhathyris serait ensuite devenue la seule titulaire de « La Pointe » au complet à partir du 08/05/109. Les biens agricoles de Psenminis (D) s'élevaient à 21 aroures et correspondaient probablement aux 19 aroures 1/2 héritées de sa mère Laboïs en 159, auxquelles était rattachée de la terre à l'époque non adaptée à la culture qui n'était pas incluse dans le compte⁹¹. Dans le cadre du partage de l'héritage, à travers le P. Tor. Totoès 18 Pikos (B) a cédé à sa soeur l'intégralité de la parcelle « La Pointe », qui mesurait 7 aroures 1/2, un petit peu plus d'un tiers du total, probablement sous l'impulsion de Totoès, devenu mari de Tatéhathyris au moins dès janvier 109. Le même acte mentionne aussi le paiement de la part de Tatéhathyris de 456 deben 1/3 et 6 artabes de blé à son frère, sans en spécifier l'objet. D'ailleurs, le P. Tor. Totoès 26 est un reçu de Pikos (B) délivré à son beau-frère Totoès à l'égard de 1100 deben pour « La Pointe », dont un ajout à la fin dévoile un encaissement précédent de 800 deben en relation à la même affaire, pour un total de 1900 deben⁹². Une dernière quittance est représentée par le P. Tor. Totoès 33 du 15/05/103 : les deben en question étaient 1950, 50 en plus du P. Tor. Totoès 26, mais toujours à l'égard de « La Pointe ». Néanmoins, à cela fait suite, dans le même document, l'attestation que Tatéhathyris avait soldé son tiers des frais pour l'enterrement de Psenminis (D), qui n'avait pas encore eu lieu plus de six ans après sa mort et qui était sous la responsabilité de Pikos

88 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

89 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

90 P. Tor. Totoès 17 A, ll. 15-16 : usage de la forme masculine de l'adjectif possessif $\rho\beta\gamma=k$ à la place de celle féminine $\rho\beta\gamma=t$, révélateur du fait que Tatéhathyris avait été accompagné par un homme au bureau du scribe privé. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 19 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85. P. Tor. Totoès 17 A, ll. 15-20 : montant de l'affermage pour une année de 12 artabes 1/2 de blé, qui semble se référer à l'ensemble de la parcelle de 7 aroures 1/2 et non seulement au tiers de Tatéhathyris, et livraison au mandataire de Tatéhathyris à sa maison de Djémê, où probablement vivait encore Pikos (B). Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 11, n. n.

91 Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

92 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. m.

(B)⁹³. Tous ces documents semblent mener à une conclusion : étant donné que le champ mesurait 7 aroures 1/2 au moment de la division, une demi-aroure en plus donc d'un tiers des 21 au total, et que Pikos (B) devait s'occuper aussi de l'organisation et des dépenses pour les funérailles de Psenminis (D), il est vraisemblable qu'en contrepartie de la renonciation définitive à ses droits sur la parcelle « La Pointe », Pikos (B) ait demandé un dédommagement à Tatéhathyris et à Totoès⁹⁴. Celui-ci aurait été versé en trois tranches : la première réglée le 08/05/109 par Totoès⁹⁵, sous forme de 456 deben 1/3 et 6 artabes de blé, qui auraient ensuite été comptabilisés comme 800 deben⁹⁶, à un taux un peu inférieur à 60 deben par artabe de blé⁹⁷, et avec une dette restante de 48 deben. La deuxième de 1100 deben payée autour du 16/08/105 aussi par Totoès⁹⁸, après une renégociation à la hausse de la dette qui aurait inclus les frais d'enterrement de Psenminis (D)⁹⁹ et qui l'aurait fait monter à 1900 deben. Enfin, le 15/05/103, la troisième et dernière remboursée par Tatéhathyris¹⁰⁰ : le montant de 50 deben est très proche des 48 deben restant sur le compte lors du premier versement¹⁰¹, oubliés peut-être lors du deuxième règlement. Bien que le P. Tor. Totoès 25 soit l'attestation séparée d'acquiescement pour Tatéhathyris du tiers des frais pour les funérailles de son père, leur paiement aurait été mêlé de manière indissoluble à celui pour le terrain « La Pointe ».

Les actes concernant ce champ permettent aussi de constater une gestion du moins commune des biens fonciers par le couple formé par Totoès et Tatéhathyris : bien que celle-ci reste la seule titulaire du terrain et semble le gérer parfois elle-même¹⁰², Totoès figure directement comme loueur

93 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Quaegebeur, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 238, n. 54 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178.

94 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181 et pp. 183-84, n. b.

95 Dans le P. Tor. Totoès 18, ll. 8-9, on constate le passage du féminin, employé dans tout le document pour se référer à Tatéhathyris, au masculin, qui fort probablement se référerait à Totoès, présent à côté de sa femme pour le règlement. Le P. Tor. Totoès 26, ll. 17-19 confirme que Totoès a payé les premiers 800 deben à Pikos.

96 P. Tor. Totoès 26, ll. 17-19.

97 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 58, n. à la l. 33 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 17-18 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. n ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 350, tableau 16.

98 P. Tor. Totoès 26, ll. 2-5.

99 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

100P. Tor. Totoès 33, ll. 4-7 : on ne peut pas exclure que Totoès l'ait accompagnée et ait déboursé la somme.

101P. Tor. Totoès 18, l. 9. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. o.

102Dans le P. Tor. Totoès 17 A avant le mariage, dans le P. Tor. Totoès 21 A après avoir épousé Totoès.

dans certains baux à ferme juste cinq mois après le partage de l'héritage de Psenminis (D)¹⁰³.

Le 30 Pachons revient plusieurs fois dans différents textes comme terme de la période d'affermage¹⁰⁴, mais aussi en tant que dernier délai pour rembourser les prêts de blé¹⁰⁵, payer le loyer des champs affermés¹⁰⁶ ou les rendre aux bailleurs¹⁰⁷ : cela pourrait indiquer la date de fin des opérations de récolte et de règlement des comptes agricoles dans la région thébaine.

La plupart des personnages figurant dans ces documents présentaient comme leur premier titre, qui était en même temps le plus répandu, celui de pastophore d'Amon de Djémê¹⁰⁸ : la prééminence de ce dieu sur la rive ouest thébaine est confirmée par le fait que les serments étaient prêtés devant lui et à son nom¹⁰⁹, même s'ils concernaient les affaires des sanctuaires d'autres divinités¹¹⁰. Néanmoins, la partie prépondérante de ces archives concerne les titres de propriété de jours d'entretien dans le temple d'Hathor : le total s'élève à 301 jours 8/15, dont 231 8/15 venant du côté de Totoès, 60 du côté de Tatéhathyris et 10 d'origine peu claire¹¹¹. Il n'est pas à exclure que certains jours aient été l'objet de plusieurs transactions : de toute manière, les tâches prévues étaient celles de serviteur divin, prêtre, pastophore, portier, astronome, chargé de tout office et de toute commission¹¹². Le grand-père de Tatéhathyris, Zmanrès (E) fils de Psenminis (C) et Némésésis, avait acheté avec son frère Téos 40 jours par an du grand-père de Totoès, Pagonis l'aîné fils de Zmanrès l'aîné et Senminis¹¹³. La femme de Zmanrès (E), Laboïs fille d'Aménothès (B) et Senhyris, en avait donné 10 à leur fils Psenminis (D)¹¹⁴. Enfin, les deux enfants de ce dernier, Pikos (B) et Tatéhathyris, en ont acheté 10 autres¹¹⁵. Au cours des années, Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et

103P. Tor. Totoès 19 A, P. Tor. Totoès 30 et P. Tor. Totoès 36 : Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84.

104P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13 ; P. Tor. Totoès 17 A, l. 21 ; P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 ; P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23.

105P. Tor. Totoès 38, ll. 8-9 ; P. Tor. Totoès 39, ll. 8-9 et 12 ; P. Tor. Totoès 40 B, l. 9 ; P. Tor. Totoès 42, ll. 14-15.

106P. Tor. Totoès 11, ll. 7-8 ; P. Tor. Totoès 36, l. 21.

107P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 ; P. Tor. Totoès 36, ll. 23-24 ; P. Tor. Totoès 17 A, ll. 20-21.

108Même par les *presbyteroi* des prêtres d'Hathor : Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

109Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 166-74.

110P. Tor. Totoès 47, ll. 8-11 ; P. Tor. Totoès 49, ll. 7-9.

111Dans le P. Tor. Totoès 9 A+B, l'acheteur est Psenminis fils de Peteminis, dont on n'a pas repéré les liens avec l'une des deux familles.

112P. Tor. Totoès 1 A, ll. 2-3 et B, l. 3 ; P. Tor. Totoès 4, ll. 2-3.

113P. Tor. Totoès 3 A+B.

114P. Tor. Totoès 4.

115P. Tor. Totoès 15 A.

Senminis, avait cumulé 173 1/3 jours par an¹¹⁶ : il était probablement mort sans héritiers et son patrimoine avait été récupéré par son frère Pagonis l'aîné et passé à sa descendance jusqu'à Totoès. Ensuite, le père de Totoès, Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi, avait acquis 4 jours par an¹¹⁷. Sa mère, Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A), en avait acheté 3 1/5 par an¹¹⁸ et en avait reçu 12 autres de Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis, son premier mari, à condition qu'elle les transmette à leurs enfants¹¹⁹ : étant donné que l'acte de leur propriété est arrivé dans les archives de Totoès, fils de secondes noces de Tanouphis, il faut supposer l'éventuelle mort prématurée des enfants de cette dernière avec Zmanrès (C). De sa part, Totoès, après avoir reçu 5 jours 4/5 de son père Zmanrès (D)¹²⁰, s'est occupé de rassembler le patrimoine familial de ces prébendes dans le temple d'Hathor, en achetant 8 jours par an de son beau-frère Pikos (B) fils de Psenminis (D)¹²¹, 15 1/5 de sa mère Tanouphis¹²² et 10 de sa femme Tatéhathyris¹²³, pour un total de 39¹²⁴.

Bien que la place prise par le temple d'Hathor soit centrale, les services liturgiques et les revenus dans d'autres sanctuaires de la rive ouest thébaine sont également présents. La famille de Tatéhathyris était engagée dans le lieu sacré d'Isis dans la partie nord de Djémê. Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Labois avait acheté chez sa mère 12 jours par an dans ce sanctuaire et en détenait déjà 12 autres¹²⁵. Ces 24 jours sont passés en héritage à ses enfants, 12 pour chacun : en 108, Tatéhathyris a donné à loyer les siens à son frère Pikos (B) pour une année, alors que ce dernier a enfin vendu toute sa partie à sa soeur en 104. De son côté, la parenté de Totoès était plutôt impliquée dans le culte d'Arensnouphis dans le quartier sud de Djémê, comme pourrait le signaler aussi le nom attribué à son neveu par son frère aîné Pikos (A), Pétéarensnouphis. 144 jours dans une chapelle comptaient parmi les biens de Tanouphis, mère de Totoès¹²⁶ ; ce dernier en avait acheté 36

116P. Tor. Totoès 1 A+B et P. Tor. Totoès 2.

117P. Tor. Totoès 5 A+B.

118P. Tor. Totoès 7 A+B.

119P. Tor. Totoès 6 A+B.

120P. Tor. Totoès 8.

121P. Tor. Totoès 23 B et P. Tor. Totoès 24 A+B : Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

122P. Tor. Totoès 31 A+B.

123P. Tor. Totoès 35 A+B.

124Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 113.

125P. Tor. Totoès 4, ll. 9-12.

126P. Tor. Totoès 6 A, ll. 7-8 et B, ll. 6-8.

dans une autre chapelle, dont il en contrôlait 180 autres avec sa soeur Thermouthis et ses collègues¹²⁷. Totoès possédait aussi 3 jours d'entretien par an dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou, qu'il a donné en location au moins deux fois, en 111 et 108, pour la durée de trois ans¹²⁸.

On peut observer l'inflation tout au long du II^e siècle à travers l'augmentation du prix de vente de chaque jour d'entretien dans le temple d'Hathor / Aphrodite : en 171, il était de 3 deben 3/4 ou 75 drachmes¹²⁹, pour monter à 390 deben ou 7800 drachmes en 110¹³⁰ et enfin parvenir en 107/106 à 2 talents, à savoir 600 deben ou 12000 drachmes¹³¹. Les données disponibles confirment que les montants dans les autres sanctuaires étaient inférieurs et reflètent probablement leur importance respective : un jour d'entretien dans le grand lieu sacré d'Isis valait 106 deben 1/4 ou 2125 drachmes en 104¹³², alors qu'un jour de service dans l'une des chapelles d'Arensnouphis ne coûtait que 12 deben 1/2 ou 250 drachmes en 115¹³³. On connaît aussi la valeur de location d'un jour dans le temple d'Hathor / Aphrodite en 110 : 5 deben ou 100 drachmes par mois¹³⁴, douze fois plus élevée que celle rapportée au sanctuaire supérieur et au sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou en 108, étant donné que le même prix était fixé là-bas pour une année entière.

La tendance à consolider les propriétés, probablement par crainte de ne pas récupérer l'intégralité dans le court terme, peut être relevée non seulement pour les jours d'entretien, mais aussi pour les immeubles. Une maison dans le quartier sud de Djémê en est un intéressant cas de figure : Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) et Laboïs, maître d'un quart des lieux, avait reçu de sa mère un autre quart en 159, dans le but de rassembler sous le même titulaire la moitié du bâtiment, dont le reste appartenait à son oncle Téos fils de Psenminis (C)¹³⁵. Au moment du transfert de ses biens à ses enfants Pikos (B) et Tatéhathyris en 108, la moitié de l'édifice était désormais devenue une

127P. Tor. Totoès 10 A, ll. 3-5 et B, ll. 3-6.

128P. Tor. Totoès 14 et P. Tor. Totoès 20 : Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 113.

129P. Tor. Totoès 3 C, ll. 3-4.

130P. Tor. Totoès 15 A, ll. 5-6 : Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 198-99.

131P. Tor. Totoès 23 B, ll. 7 et 9 et P. Tor. Totoès 24 A, ll. 6-7 et B, ll. 7 et 10 : Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 397 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

132P. Tor. Totoès 27, ll. 4-7 : Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

133P. Tor. Totoès 10 A, ll. 3-5 et B, ll. 3-6 : Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 198.

134P. Tor. Totoès 16 A, ll. 7 et 11.

135P. Tor. Totoès 4, ll. 3-7.

maison indépendante, mitoyenne de celle de Téos au sud¹³⁶. Un autre exemple est constitué par le champ surélevé « La Pointe », dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, cité dans 10 papyrus¹³⁷ : comme pour l'habitation précédente, Laboïs fille d'Aménothès (B) et Senhyris en avait vendu la moitié à son fils Psenminis (D), afin qu'il puisse la réunir à sa moitié à lui et ainsi en être le seul propriétaire en 159¹³⁸. Suite au décès du dernier, au moment du partage de son héritage, le même procédé a été poursuivi par sa fille Tatéhathyris, qui a repris les deux tiers de son frère aîné Pikos (B) pour garder dans son intégralité la parcelle de terrain¹³⁹.

Outre trois actes de location de jours d'entretien¹⁴⁰, d'autres documents dévoilent le prix moyen de location de certains biens : pour des parties d'un immeuble, il était de 3 deben par an, soit 2 kité 1/2 par mois¹⁴¹ ; pour des champs, il se situait entre 1 artabe par aroure en 112¹⁴², 1 artabe 1/3 en 104¹⁴³ et 1 artabe 2/3 en 109¹⁴⁴. Sauf des accords à l'égard de la gestion du temple d'Hathor¹⁴⁵ ou des questions de succession¹⁴⁶, les amendes prévues dans les actes rédigés par des scribes officiels semblent elles aussi respecter en général un montant fixe : 2 talents, correspondant à 600 deben et à 12000 drachmes¹⁴⁷. Au contraire, dans les documents dressés par des scribes privés ou les chirographes, elles pouvaient monter à 5¹⁴⁸, 15¹⁴⁹, 20¹⁵⁰ ou 30 talents¹⁵¹, à verser pour les holocaustes des souverains ou de certaines divinités.

Quelques papyrus montrent des traces de restauration dans l'antiquité¹⁵². Les interventions sont

136P. Tor. Totoès 21 B.

137P. Tor. Totoès 4, ll. 17-20 ; P. Tor. Totoès 11 A, l. 11 ; P. Tor. Totoès 17 A ; P. Tor. Totoès 18 ; P. Tor. Totoès 19 A ; P. Tor. Totoès 21 A ; P. Tor. Totoès 26 ; P. Tor. Totoès 30 ; P. Tor. Totoès 33 ; P. Tor. Totoès 36.

138P. Tor. Totoès 4, ll. 17-20.

139P. Tor. Totoès 18.

140P. Tor. Totoès 13, P. Tor. Totoès 21 C et P. Tor. Totoès 22.

141P. Tor. Totoès 12, ll. 8-22 ; P. Tor. Totoès 21 B, ll. 18-19.

142P. Tor. Totoès 11 A, ll. 3, 6-7 et 12.

143P. Tor. Totoès 30, ll. 15-16.

144P. Tor. Totoès 17 A, ll. 17-18.

145P. Tor. Totoès 46, ll. 26-28 : 100 talents ; P. Tor. Totoès 48 A, ll. 24-25 : 20 talents.

146P. Tor. Totoès 33, ll. 8-9 : 30 talents.

147P. Tor. Totoès 12, ll. 24-25 ; P. Tor. Totoès 14, ll. 24-26 ; P. Tor. Totoès 20, ll. 15-17 ; P. Tor. Totoès 21 A, ll. 22-24, B, ll. 24-25 et C, ll. 23-24 ; P. Tor. Totoès 30, ll. 21-24 ; P. Tor. Totoès 36, ll. 26-27. Ainsi dans le P. Tor. Totoès 17 A, ll. 24-25, de la main du scribe privé Psenosiris fils de Petosiris. Voir Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 18, n. k.

148P. Tor. Totoès 22, ll. 10-12.

149P. Tor. Totoès 18, ll. 9-12.

150P. Tor. Totoès 45 A, ll. 10-12. Ainsi dans le P. Tor. Totoès 33 A, ll. 8-9, de la main d'un scribe officiel, qui regardait l'affermage de trois troncs pour les offrandes à Hathor.

151P. Tor. Totoès 26, ll. 11-14. Même montant dans le P. Tor. Totoès 33 A, ll. 8-9, écrit par un scribe officiel et concernant des questions héréditaires.

152Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

variées, même sur des supports de faible qualité à l'origine : feuilles de garde appliquées après la rédaction des textes¹⁵³ ; bords repliés ou bandes additionnelles avec fonction de protection des marges¹⁵⁴ ; bandelettes de papyrus pour consolider les *kolleseis* ou réparer les cassures¹⁵⁵. D'ailleurs, certaines notes d'archivage au verso (ou sur les bandelettes de lin) révèlent un rapport très faible ou pas clair du tout avec le contenu des documents au recto¹⁵⁶, ou encore affichent l'emploi des noms de Totoès et de Tatéhathyris, à la place des pronoms personnels qu'on attendrait au cas où ces textes auraient été écrits de leurs mains¹⁵⁷. On peut donc affirmer que, d'après le contenu de la plupart des textes, les propriétaires des archives étaient sans aucun doute Totoès et Tatéhathyris. Ils étaient probablement aussi les responsables des interventions de restauration visibles sur les papyrus, notamment ceux de « type large », afin de mieux conserver les documents qu'ils considéraient importants pour leur patrimoine. Au contraire, on n'est pas en mesure de se prononcer sur l'identité de celui ou ceux qui s'est ou se sont matériellement occupé(s) de leur archivage.

153P. Tor. Totoès 51 ; P. Tor. Totoès 5 A+B ; P. Tor. Totoès 6 A+B+C ; P. Tor. Totoès 8 ; P. Tor. Totoès 10 A+B+C ; P. Tor. Totoès 45 A+B ; P. Tor. Totoès 31 A+B+C.

154P. Tor. Totoès 51 ; P. Tor. Totoès 7 A+B ; P. Tor. Totoès 10 A+B+C ; P. Tor. Totoès 45 A+B ; P. Tor. Totoès 21 A+B+C ; P. Tor. Totoès 25 ; P. Tor. Totoès 31 A+B+C ; P. Tor. Totoès 35 A+B.

155P. Tor. Totoès 7 A+B ; P. Tor. Totoès 8 ; P. Tor. Totoès 9 A+B+C ; P. Tor. Totoès 29 A+B+C ; P. Tor. Totoès 31 A+B+C.

156P. Tor. Totoès 11 B ; P. Tor. Totoès 55 B ; P. Tor. Totoès 19 D.

157P. Tor. Totoès 41 B ; P. Tor. Totoès 16 B ; P. Tor. Totoès 45 B ; P. Tor. Totoès 32. Éventuellement, le P. Tor. Totoès 17 B, si sa lecture était confirmée.

Appendices

A. Haronnophris = Chaonnophris ?

L'hypothèse selon laquelle Haronnophris (205 - 199)¹ et Chaonnophris (199 - 186)² ne seraient pas deux personnages distincts, mais un seul et même « pharaon rebelle » qui aurait changé de nom en 199, a été proposée par Chauveau, Veisse et Bennett³. Des éléments plaident en faveur de cette théorie, comme la présentation de Chaonnophris (et non Haronnophris) comme déclencheur de la révolte en Égypte dans le deuxième décret de Philae⁴, ainsi que la reprise exceptionnelle du comput réginal d'Haronnophris par Chaonnophris⁵. À cela vient s'ajouter la similarité des titulatures, développées autour de divinités censées protéger le roi : « éternellement vivant, aimé d'Isis, aimé d'Amonrasonther, le grand dieu »⁶. D'après Veisse⁷, le changement de nom serait advenu « dans des circonstances qui nous échappent, mais qui pourraient être liées à la lutte pour le contrôle de la Thébaïde ».

Or, le choix de l'élément *Wn-nfr*, tant dans le nom Haronnophris que dans celui de Chaonnophris, pourrait signaler une relation non seulement avec le dieu Osiris, dont Onnophris est une épithète⁸, mais aussi avec Abydos, la ville de Haute Égypte historiquement liée à son culte⁹. Des indices d'une liaison étroite entre l'épithète et la ville peuvent être trouvés dans trois attestations du

1 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 130 ; Vandorpe, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 232 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 22-24 ; Depauw, *SAK* 34 (2006), p. 103 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 166.

2 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 130 ; Vandorpe, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 232 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 22-24 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 166.

3 Veisse, dans Charpentier et Puech (éd.), *Villes et campagnes*, pp. 513-14 ; Bennett, « Horwennefer / Ankhwennefer », n. 4, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/horwennefer_fr.htm>.

4 *Urk.* II, p. 221, 9 et démotique 7 et Stèle Caire TR 27/11/58/4, l. 23.

5 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 97-98, 107 et 128-31 ; Vandorpe, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 232 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 88 ; Huß, *Ägypten*, p. 506 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 21-22.

6 Clarysse, *ChronEg* 53 (1978), p. 251 ; Hoffmann, *Ägypten*, pp. 77 et 81 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 96-97 ; Coulon, dans Delattre et Heilporn (éd.), « *Et maintenant ce ne sont plus que des villages...* », pp. 24-25.

7 Veisse, dans Charpentier et Puech (éd.), *Villes et campagnes*, p. 514.

8 Clarysse, *ChronEg* 53 (1978), pp. 252-53 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 95-96.

9 *LAI*, pp. 31-40 et IV, pp. 625-26.

nom divin *Wnn-nfr-m-3bdw*, « Onnophris à Abydos », dès le Nouvel Empire¹⁰. D'autre part, une autre épithète *mr Is.t*, « aimé d'Isis », toujours en première position, peut être une référence à la déesse parèdre d'Osiris, maître d'Abydos¹¹, plutôt qu'une réplique de la titulature employée par Ptolémée IV Philopator¹².

D'ailleurs, l'opinion que l'épicentre du pouvoir du « pharaon rebelle » serait Thèbes ne s'appuie que sur peu d'éléments. Tout d'abord, l'origine des sources sur le sujet qui nous sont parvenues sont majoritairement thébaines, mais cela peut parfaitement être dû au hasard des trouvailles. L'utilisation de l'épithète *mr Imn-R^c-nsw.t-ntr.w*, « aimé d'Amonrasoanther » d'autre part, est un autre argument pour lier le pouvoir rebelle à Thèbes. Or, cette épithète pourrait parfaitement avoir été ajoutée à la titulature royale simplement pour faire valider sa légitimité par le temple d'Amon et entrer ainsi dans les bonnes grâces du clergé thébain. Au contraire, une origine hors de Thèbes expliquerait plus aisément le délai entre le déclenchement des troubles, au cours de l'an 16 ou 17 de Ptolémée IV Philopator¹³, et la prise du titre royal par Haronnophris, comme proposé par Depauw¹⁴. De plus, cela permet de mieux justifier l'abandon ou la transformation, lors des révoltes indigènes, du culte dans la nécropole osirienne de Thèbes, qui accueillait les figurines du dieu réalisées puis enterrées d'une année sur l'autre pendant les fêtes de Choïak¹⁵. Ces catacombes se sont considérablement développées sous Ptolémée IV Philopator, lequel y est représenté avec sa femme Arsinoé III en parallèle avec le couple divin d'Osiris et Isis. Marquer une discontinuité s'imposait apparemment aux révoltés. Toutefois, il aurait été difficile pour un « pharaon rebelle », pour qui le lien avec Osiris est central pour caractériser sa propre royauté, d'intervenir dans un rite osirien si important. Dans le cas où le berceau de son pouvoir serait Thèbes, il serait plus tentant d'imaginer une rupture intégrale avec la figure d'Osiris, en raison de la symbiose si forte entre cette divinité et

10 LGG II, p. 376.

11 LÄ III, pp. 189 et 194-98.

12 Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 86 et 97.

13 Skeat, *The reigns of the Ptolemies*, p. 31 et JEA 59 (1973), pp. 169-74 ; Clarysse, *ChronEg* 53 (1978), p. 243 ; Cauville et Devauchelle, *RdE* 35 (1984), pp. 35-36, n. 8 ; Vandorpe, *ChronEg* 61 (1986), p. 297 ; McGing, *APF* 43 (1997), p. 285 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 22-25 ; Depauw, *SAK* 34 (2006), p. 103.

14 Depauw, *SAK* 34 (2006), pp. 103-04.

15 Coulon, dans Delattre et Heilporn (éd.), « *Et maintenant ce ne sont plus que des villages...* », pp. 23-25.

la royauté lagide dans cette région¹⁶.

En adhérant à la reconstruction des événements faite par Pestman¹⁷, l'éventuel abandon du nom Haronnophris pour celui de Chaonnophris pourrait être une conséquence de la prise d'Abydos par l'armée de Ptolémée V Épiphanes. Le *P.Recueil* 11, daté de l'an 5 d'Haronnophris, montre qu'Abydos était aux mains des rebelles en 201/200¹⁸. Un autre graffito dans le même temple de Sethi I^{er}, le Graffito Abydos Gr. 32 bis¹⁹, montre que le siège de la ville était en cours le 28 Payni de l'année 6 de Ptolémée V Épiphanes, à savoir le 05/08/199 : ἐπὶ τῆς Ἀβύδου πολιορκίας (ἔτους) ς Παῶνι κῆ. Le *P.Berl.Dem.* II 3142 + 3144 de la région thébaine, est le dernier document daté explicitement d'Haronnophris, et aussi rédigé pendant le mois Payni de l'an 6. Si l'on admet la correspondance entre le début du règne de Ptolémée V Épiphanes et celui d'Haronnophris²⁰, ce papyrus remonterait à la période 09/07 - 07/08/199²¹, au moment où soit les deux rois se disputaient encore Abydos, soit la nouvelle de sa prise par le pouvoir alexandrin n'était pas encore parvenue à Thèbes. Par conséquent, il semble logique que le scribe de cet acte ait reproduit le dernier protocole qu'il connaissait. À partir du début de l'an 7 (199/198), le *P.Berl.Dem.* II 3146 (12/10 - 10/11/199)²² et le *P.Brit.Mus.* IV 19 (11/11 - 10/12/199)²³ affichent le nom de Chaonnophris, avant que le protocole de Ptolémée V Épiphanes ne réapparaisse dans les actes légaux avec le *P.Schreibertrad.* 26 du mois Hathyr (11/12/199 - 09/01/198)²⁴.

À partir des données actuellement disponibles, il est tentant de supposer que l'épicentre du pouvoir du « pharaon rebelle » n'ait pas été la région thébaine, mais Abydos, en se fondant sur le

16 Lien qui semblerait confirmé par une inscription de rénovation aux noms de Ptolémée V Épiphanes et de Cléopâtre I^{re}, près d'une image d'Osiris sur la paroi est du mur d'enceinte de Karnak : Lanciers, *MDAIK* 42 (1986), pp. 91-92.

17 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 102-07.

18 Lanciers, *MDAIK* 43 (1987), p. 179 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 104-05 et 113, n. q ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12 et 26 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 327 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81.

19 Perdrizet et Lefebvre, *Les graffites grecs du Memnonion d'Abydos*, pp. 7 et 9 ; Pestman et al., *Recueil* II, pp. 111-12 ; Lanciers, *MDAIK* 43 (1987), p. 179 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 104-05 et 114, n. t ; Huß, *Ägypten*, p. 506 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 17.

20 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 130 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 22 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II, p. 812.

21 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 104-05 et 114, n. s ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 12, 26 et 233 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, pp. 62-63 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82.

22 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 106 et 114, n. v ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 13, 26 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, pp. 63-64 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 82.

23 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 106 et 114, n. w ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 13, 26 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* I, p. 69 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 81.

24 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 106-07 et 114-15, n. x ; Huß, *Ägypten*, p. 507.

choix de l'élément Onnophris dans son nom. Ensuite, il est possible que le siège d'Abydos de l'été 199 ait été non seulement le seul affrontement avec les rebelles qui nous soit connu, mais surtout l'événement clé de la première offensive des troupes lagides, lors de leur remontée du Nil venant du nord. Face à cette défaite, on peut supposer que le « pharaon rebelle » se soit retiré vers ses domaines au sud et ait voulu réaffirmer sa souveraineté à Thèbes avec un changement de nom qui, grâce au mot ^c*nh*, aurait mis en exergue le fait qu'il était toujours en charge et vivant, malgré sa participation directe peut-être aux heurts d'Abydos. D'ailleurs, le deuxième décret de Philae montre que le « pharaon rebelle » commandait en personne ses troupes lors de la bataille décisive²⁵. La seule modification de la première partie du nom royal peut aller dans le même sens que la remarque faite à propos de la transcription en grec du nom Haronnophris dans le *P.Recueil* 11 de 201/200²⁶. Cela montrerait qu'il ne s'agissait pas d'un seul mot, *Hr-wn-nfr*, mais bien de deux éléments séparés, *Hr* et *Wn-nfr*. Ce dernier point semble pouvoir être confirmé par une graphie hiéroglyphique, dans le deuxième décret de Philae, de la dénomination employée pour se référer à Chaonnophris, *Hr*²⁷ *Wn-nfr* à la place de ^c*nh* *Wn-nfr*, qui n'entraîne un changement de sens que du début du nom, jouant sur l'homophonie²⁸. Ce qui est sûr, c'est qu'Haronnophris a dû quitter Thèbes quelques mois après le siège d'Abydos donc, avant la fin de l'an 199. Le fait que les noms des prêtres éponymes ne soient pas parvenus ni à Éléphantine (*P.Ehevertr.* 28 du 12/10 - 10/11/198) ni à Thèbes (*P.Brit.Mus.* IV 29 du 12/10 - 10/11/198 et *P.Brit.Mus.* IV 3 du 11/12/198 - 09/01/197) l'année suivante²⁹, montre que les révoltés se sont réfugiés et réorganisés dans la Vallée au nord de Thèbes. Cet élément pourrait plaider en faveur de la région d'Abydos comme le lieu familier et favorable où ils auraient pu trouver un abri après la première offensive de l'armée de Ptolémée V

Épiphanie. Mais pour l'instant, en l'absence d'arguments décisifs, cette reconstruction demeure

25 *Urk.* II, p. 217, 7-8, p. 223, 10 et démotique 9 et Stèle Caire TR 27/11/58/4, l. 32 : Clarysse, *ChronEg* 53 (1978), p. 249 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 109 et 119-21, n. tt ; Hölbl, *istory*, p. 156 ; Huß, *Ägypten*, p. 511 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 84-85, 156 et 159 ; Eldamaty, *Ein ptolemäisches Priesterdekret*, p. 83.

26 Pestman et al., *Recueil* I, p. 104, n. 13, confirmé en partie par Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 126.

27 Dans le sens de « renversé », « ennemi » : *Wb* III, pp. 319-22 ; *AnLex* I, 77.3145-46 ; *AnLex* II, 78.3100-01 ; *AnLex* III, 79.2256-58 ; Wilson, *A Ptolemaic Lexikon*, p. 745.

28 *Urk.* II, p. 221, 9 et Stèle Caire TR 27/11/58/4, ll. 11, 23 et 32 : Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 127 ; Eldamaty, *Ein ptolemäisches Priesterdekret*, p. 59 et p. 64, n. 107.

29 Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 208, nn. 385-86 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 132-34.

hypothétique.

B. Les prêtrises éponymes en tant qu'instruments de propagande sous Ptolémée V

Épiphanie

Le P. Tor. Totoès 2 (05/08 - 03/09/187) montre l'utilisation d'une relative au futur nominalisée³⁰ pour signaler que le monarque n'avait pas encore nommé l'officiant du culte pour Ptolémée I^{er} Sôter³¹. On peut légitimement se demander si la rébellion en Haute Égypte, définitivement étouffée l'année suivante, le 27/08/186³², n'a pas joué un rôle, tant dans le retard de la désignation, conséquence des troubles devant encore affecter certaines zones de la Thébaïde³³, que dans l'omission du roi dans le culte à Ptolémaïs. Pour ce dernier point, la répartition chronologique des sources disponibles semble dresser un cadre cohérent.

D'abord, le sacerdoce conjoint dévoué au fondateur de la dynastie lagide et au souverain en fonction, peut-être interrompu par le déclenchement de la révolte³⁴, a été réinstallé dans les ans 6 et 7 du règne (200 - 198), qui correspondent à la première offensive du roi lagide dans le sud.

Kleitomachos fils de Dikaïarchos (TM Per 9738 = 61966 = 74097) en avait la charge³⁵. Dans les

30 Tandis que le P. Tor. Totoès 2 affiche au début de la relative la construction *p3 nty ir*, les *P.Choach.Survey* 7 et 8 A, tous deux portant la date du 14/06/153, montrent *p3 i.ir*. De toute évidence, cela signale l'interchangeabilité entre *nty ir* et *i.ir*, en corroborant ainsi les considérations de Depauw, *LingAeg* 10 (2002), p. 121. Dans la plupart des cas, on emploie la graphie *p3 nty i.ir Pr-c3.w.s. r hn=s* pour la relative au futur à sujet nominal. À titre d'exemple, dans les *P.Gebelen* 9 + P. Brit. Mus. EA 71003 (162/161 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 39-41), P. Brit. Mus. EA 10823 [03/11/162 : Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), p. 92 et pl. I-II], *P.Choach.Survey* 14 (08/05/141), 12 A et 13 (les deux portant la date du 15/12/146), fort probablement dans les P. Chicago OI 10551 [04/08/161 : Ritner, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata demotika*, pp. 171-74] et *P.Choach.Survey* 16 (07/09/140).

31 Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 127.

32 *Urk.* II, p. 223, 10 et démotique 9 et Stèle Caire TR 27/11/58/4, l. 32 : Pestman, *ChronEg* 40 (1965), pp. 160 et 167 ; Botti, dans Milano, *istituto lombardo di scienze e lettere* (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 ; Botti, *L'archivio demotico* I, p. 9 ; Vandorpe, *ChronEg* 61 (1986), pp. 294, 297 et 302 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 109 et 119-21, n. tt ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 88 ; Hölbl, *istory*, p. 159, n. 25 ; Huß, *Ägypten*, p. 511 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 20, 85-86, 156 et 159 ; Eldamaty, *Ein ptolemäisches Priesterdekret*, p. 83.

33 Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, p. 109.

34 Lanciers, *ZPE* 66 (1986), p. 61 ; Hölbl, *istory*, p. 171.

35 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 30 et 33, n° 7 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, p. 38 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 40 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 132-34 ; Huß, *Ägypten*, pp. 506 et 529. Cinq papyrus démotiques attestent de ce prêtre : deux présentent la date et le protocole corrects de l'an 7 (*P.Schreibertrad.* 26 du 11/12/199 - 09/01/198 et *P.Recueil* 8 A+B du 09 - 18/02/198), deux autres celle de l'an 8, mais les noms des prêtres de l'an 7 (*P.Ehevertr.* 28 du 12/10 - 10/11/198 et *P.Brit.Mus.* IV 3 du 11/12/198 - 09/01/197), le dernier enfin la date de l'an 8 suivie par les personnes chargées du culte l'an 6 (*P.Brit.Mus.* IV 29 du 12/10 - 10/11/198). C'est sur la base de celui-ci que l'on peut considérer le sacerdoce réinstallé (sinon Ptolémaïs complètement reconquis par l'armée lagide) en

mêmes documents³⁶ apparaissent pour la première fois les titres Épiphane, « le dieu qui apparaît », et Euchariste, « le dieu bienfaisant », pour Ptolémée V, qui insistent sur les concepts égyptiens de la divinité du pharaon et du lien avec son peuple d'une manière plus résolue que ceux de ses prédécesseurs. Ce positionnement pourrait avoir été fait en fonction de la propagande contre les insurgés, pour gagner à la cause royale la population et le clergé³⁷. Ensuite, le P. Tor. Totoès 2 et le P. Boston MFA 38.2063 A du 02/02/186³⁸, les deux seuls protocoles démotiques de Haute Égypte citant la prêtrise de Ptolémaïs dans la période suivante, se terminant avec l'ultime défaite de Chaonnophris, ne signalent pas le nom de son titulaire et semblent montrer qu'elle était consacrée au seul Ptolémée I^{er} Sôter. Enfin, entre l'an 20 (186/185) et la fin du règne en 181/180, huit documents présentent Hippalos fils de Sosos (TM Per 18)³⁹ en tant que prêtre de Ptolémée I^{er} Sôter et, à nouveau, de Ptolémée V Épiphane⁴⁰. Par ailleurs, ces mêmes textes, sauf le plus ancien⁴¹, confirment que la canéphore d'Arsinoé II Philadelphie à Ptolémaïs a été établie dès l'an 21 (185/184)⁴².

Sous Ptolémée V Épiphane, il semble donc que le pouvoir central, et ce peut-être dès le choix des
 200/199.

- 36 D'autres attestations, notamment les deux premières (le *P.Schreibertrad.* 26 et le *P.Recueil* 8 A+B), montrent l'emploi de l'épithète « Euchariste » dans le sacerdoce d'Alexandrie et de celui d'« Épiphane » à Ptolémaïs : Lanciers, *APF* 60 (2014), pp. 375-76. Sur les transcriptions et traductions en démotique du titre « Euchariste », voir Pestman, *Chronologie*, pp. 42 et 161 ; Vittmann, *GöttMisz* 46 (1981), p. 21 ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of demotic lexicography*, p. 24 ; Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 145 ; Felber, *GöttMisz* 123 (1991), pp. 29-30, n. 11 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), pp. 115-16.
- 37 En développant les opinions présentées par Chauveau, *L'Égypte*, p. 48, Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 122-25 et Hölbl, *istory*, p. 166. Huß, *Ägypten*, p. 529 et Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 377 ont explicité le lien avec la première offensive lagide dans la Thébaïde seulement pour l'épithète « Épiphane ». Cependant, Lanciers, *APF* 60 (2014), pp. 379-80, a considéré improbable que l'épithète « Euchariste » ait été choisie d'un point de vue égyptien : en même temps, il a pensé qu'elle a été clairement employée pour présenter le souverain à ses sujets comme le garant de la prospérité. Cela supposerait une propagande sélective pour les seuls citoyens grecs, qui n'aurait par conséquent aucun lien avec la révolte indigène de Haute Égypte.
- 38 Parker, *JARCE* 2 (1963), pp. 114-15. Pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *undred-gated Thebes*, pp. 108 et 119, n. ss ; Den Brinker et al., *Berichtungsliste* II, p. 636 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 84.
- 39 Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 33, n° 8 ; Ijsewijn, *De sacerdotibus*, pp. 41-47, 149 et 154 ; Mooren, *AncSoc* 4 (1973), pp. 118-21 et *The aulic titlature*, pp. 85-88, 220 et 227 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 40-42 ; Van't Dack, *Ptolemaica selecta*, pp. 251-53.
- 40 *P.Brit.Mus.Reich* 10226 du 23/04/185 ; *P.Schreibertrad.* 30 + 115 du 20/05/184 ; *P.Choach.Survey* 1 du 03/02/182 ; *P.Brit.Mus.* IV 9 du 12/11/182 ; *P.Brit.Mus.* IV 10 du 27/08/181 ; *P.Siut* 10592 et 10575, le premier probablement, le second certainement daté du 30/11/181 ; P. Yale CtYBR 3598, pour lequel l'éditeur a proposé la date de 181/180 : Ritner, *Enchoria* 22 (1995), pp. 131-34. Voir aussi Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 127.
- 41 *P.Brit.Mus.Reich* 10226 du 23/04/185. L'omission du titre du protocole du *P.Schreibertrad.* 30 du 20/05/184, alors que ce document est l'acte de vente étroitement lié à l'acte de cession *P.Schreibertrad.* 115, semble bien être dû à une faute du scribe : Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 131, n. 507.
- 42 Zauzich, *Schreibertradition* II, p. 291, n. 660 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, p. 42 ; Minas-Nerpel, dans Melaerts (éd.), *Le culte du souverain dans l'Égypte ptolémaïque au III^e siècle avant notre ère*, p. 56 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 130, n. 144 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 131-33 ; Hölbl, *istory*, pp. 171 et 285.

épithètes royales, ait recouru à maintes reprises à la création de nouvelles prêtrises ou à l'expansion de celles déjà pré-existantes comme des instruments d'affirmation de son autorité et de célébration de sa victoire face aux rébellions qui ont secoué le pays⁴³. La divinisation du roi dans les deux villes du culte dynastique et la nomination de la prêtresse d'Arsinoé III Philopator dans la capitale, sont vraisemblablement à placer en correspondance avec la première reconquête de la Thébaïde en 199⁴⁴. Puis, après l'avoir sans doute laissée en suspens pendant la seconde vague de troubles, le culte du monarque est réapparu à Ptolémaïs, suite à la suppression définitive de la révolte dans le sud en 186. Enfin, l'introduction d'une deuxième canéphore à Ptolémaïs, peut être liée à la défaite de Chaonnophris et sans doute aussi à la pacification de presque toute l'Égypte, après la reddition des chefs insurgés du Saïte au nord en 185⁴⁵. On pourrait objecter que la deuxième étape de cette reconstruction ne se fonde que sur deux documents et un *argumentum ex silentio*⁴⁶. Aucune confirmation directe n'est donnée par les sources anciennes sur des liens possibles entre la stabilisation de la situation politique interne et l'institution de la prêtrise d'Arsinoé III Philopator à Alexandrie ou celle de la canéphore à Ptolémaïs. Cependant, la concordance entre les événements

43 Selon un modèle reconnu déjà par Hölbl, *History*, p. 172 : « All these measures show us that, despite or perhaps precisely on account of the weakness of the dynasty, the political propaganda of the Ptolemaic cult was stubbornly upheld or, more accurately, was bolstered as much as possible. » Sur le poids considérable de l'idéologie dans les décrets sacerdotaux de Ptolémée V Épiphanes, en contraste avec les forces nationalistes centrifuges durant son règne, voir Lanciers, *MDAIK* 42 (1986), pp. 83-84 et *MDAIK* 43 (1987), pp. 181-82.

44 Hypothèse formulée par Huß, *Ägypten*, pp. 529-31, et par Lanciers, *APF* 60 (2014), p. 377, ce dernier plaçant aussi l'apothéose de Ptolémée V Épiphanes entre le 03/08 et le 11/10/199, à l'occasion des *Ptolemaia*. Voir aussi Pestman, dans Vleeming (éd.), *Undred-gated Thebes*, pp. 105-07 ; Hölbl, *History*, p. 171 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 19.

45 McGing, *APF* 43 (1997), p. 284 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 186 ; Huß, *Ägypten*, pp. 512-13 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 9-10. Lien vaguement évoqué par Huß, *Ägypten*, p. 531, n. 17.

46 Au long du II^e siècle, d'autres textes démotiques que le P. Tor. Totoès 2 ont employé des propositions relatives au futur pour signaler la vacance d'un certain sacerdoce. On peut se demander si c'étaient les nominations elles-mêmes qui étaient retardées, ou bien leur transmission aux bureaux provinciaux des scribes, communication qui était soumise à des aléas matériels. À cet égard, voir la discussion sur « L'attribution du protocole incomplet du P. Tor. Totoès 52 au règne de Ptolémée VI Philométor ». En ce qui concerne le P. Boston MFA 38.2063 A du 02/02/186 [Parker, *JARCE* 2 (1963), pp. 114-15 ; pour la date, voir Pestman, dans Vleeming (éd.), *Undred-gated Thebes*, pp. 108 et 119, n. ss ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* II, p. 636 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 84], son rédacteur a cité nommément les officiants du culte à Alexandrie, mais pas le prêtre de Ptolémée I^{er} Sôter, en ajoutant juste après la phrase *irm t3 nḥb(.t) nty smn n R^c-qd*, « avec le protocole qui est établi à Alexandrie ». Dans un texte qui lui est proche, le P. Boston MFA 38.2063 B [05/03 - 03/04/175 : Parker, *JARCE* 3 (1964), pp. 91-92], le scribe a fait exactement le contraire : il a mentionné seulement les titres des sacerdoces alexandrins, en les faisant suivre de la formule *r-h(.t) p3 nty sh n t3 nḥb(.t) nty smn n R^c-qd*, « conformément à ce qui est écrit dans le protocole qui est établi à Alexandrie », alors qu'il a cité les noms propres des prêtres de Ptolémaïs. Ces expressions pourraient signaler que les auteurs des documents n'avaient qu'une connaissance sommaire de la situation dans l'une des deux villes et renvoyaient pour plus de sécurité aux originaux des listes officielles qui y étaient conservées. Par conséquent, dans le P. Tor. Totoès 2 comme dans le P. Boston MFA 38.2063 A, l'omission de Ptolémée V Épiphanes dans le titre du prêtre de Ptolémaïs pourrait être éventuellement considérée comme aléatoire. Toutefois, Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 127, a pensé aussi que ces deux textes peuvent être « ein Zeichen, daß die Herrschaft Ptolemaios' V. doch noch unsicher war ».

historiques et les dates d'apparition des titres sacerdotaux est frappante et suit une logique séquentielle.

C. La prêtrise pour Ptolémée « Philadelphie » sous le règne de Ptolémée VI Philomètor

Le P. Tor. Totoès 3 A+B, daté du 23/12/171, mentionne un prêtre de Ptolémée « Philadelphie »⁴⁷, dans le collège de Ptolémaïs. D'autres sacerdoces que ceux voués à Ptolémée I^{er} Sôter et Ptolémée V Épiphane, à Ptolémée VI Philomètor avec Cléopâtre I^{re} ou la canéphore d'Arsinoé II Philadelphie, ne paraissent dans les protocoles que l'année précédant le P. Tor. Totoès 3, c'est-à-dire en septembre 171. Les *P.Dryton* 12 du 01/09/171 et P. Brit. Mus. EA 10517 du 12/09/171⁴⁸ font état aussi de l'existence d'une prêtrise pour Ptolémée « Philadelphie » et en même temps d'une autre pour la « souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} », à savoir Cléopâtre II⁴⁹. Comme attesté par le *P.Brit.Mus.* IV 7 du

47 Botti, *L'Archivio demotico* I, pp. 37-41, pour les textes A et B, a erronément translittéré (*Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t* et traduit « Tolomeo, il Filometore ».

48 Photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112965&partId=1&searchText=10517&page=1>. Pour la date, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 90.

49 L'examen des photographies permet de corriger la lecture « Ptolémée Philomètor » donnée par Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, pp. 31 et 34, n° 16 ; Hintze, *MIO* 1 (1953), p. 238 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 44-45, n° 119 bis ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 139 ; Hölbl, *History*, p. 172 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), p. 162 et *Inventer le pouvoir féminin*, p. 15. En fait, la prêtrise en question se trouve au milieu de la l. 7 du *P.Dryton* 12 du 01/09/171 et on peut constater la ressemblance entre la graphie de son épithète et celle de *mr sn* pour la canéphore à Alexandrie d'Arsinoé II Philadelphie au début de la l. 5. De même, on observe les différences entre l'écriture de la première et celle de *mw.t* pour Cléopâtre I^{re} au début de la l. 8, à savoir le complément phonétique *m* qui précède le signe et la désinence *.t* du féminin qui le suit. Les mêmes considérations sont valables pour le sacerdoce mentionné au milieu de la l. 3 du P. Brit. Mus. EA 10517 du 12/09/171, bien que rédigé par un autre scribe. On y remarque l'affinité paléographique avec les titres des canéphores, vers la fin de la l. 2 et juste au-dessous, au centre de la l. 4, ainsi que la diversité relative à la spécification « la mère » de Cléopâtre I^{re} un peu plus loin dans la l. 3 (photographies accessibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=112965&partId=1&searchText=10517&page=1>). Le scribe du P. Tor. Totoès 3, Paès fils de Peteèsis (TM Per 11214), a souvent modifié l'ordre et l'affectation des sacerdoces à Ptolémaïs. La même année, il a aussi composé le *P.Tor.Amen.* 1 (01/11/171), où il a omis le prêtre de Ptolémée « Philadelphie », mais ajouté la prêtresse de Cléopâtre II. L'année suivante, il a écrit le P. Paris Bibl. Nat. 236 [10/05/169 : Vittmann, *Enchoria* 11 (1982), pp. 77-79], qui ne mentionne que trois sacerdoces, comme le contemporain P. Brit. Mus. EA 10513 du 25/03/169 (photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113091&partId=1&searchText=10513&page=1> ; pour la date de ce dernier, voir Depauw et al., *A chronological survey*, p. 91), le *P.Siut* 10597 (Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 61-64) de l'année précédente (02/11/171) et tous les textes de Haute Égypte jusqu'à l'an 9 (173/172). Ces trois prêtrises sont l'une pour Ptolémée I^{er} Sôter et Ptolémée V Épiphane, une autre pour Ptolémée VI Philomètor et Cléopâtre I^{re}, enfin la canéphore, comme remarqué par Hintze, *MIO* 1 (1953), p. 239. Le *P.Brit.Mus.* IV 12 + P. Brux. Dem. E 8053 + P. Brux. Dem. E 8051 B+A, datant de l'an 11 (171/170) comme le P. Tor. Totoès 3 et le *P.Tor.Amen.* 1, mais écrit par Pabis fils de Kollouthès (TM Per 14412 = 16866 = 62381), montre lui aussi le sacerdoce pour Cléopâtre II, mais pas celui pour

22/06/160, le titre de « Philadelphie » désigne sans aucun doute Ptolémée II à partir de l'an 21 (161/160) étant donné qu'il est inséré dans une séquence cohérente et relativement stable dans le culte dynastique à Ptolémaïs. Cette épiclese est précédée par les titres de Ptolémée I^{er} Sôter et Ptolémée VI Philomètor et suivie de Ptolémée III Évergète, Ptolémée IV Philopator et Ptolémée V Épiphane⁵⁰. Cependant, les premiers indices donnés par les *P.Dryton* 12 et P. Brit. Mus. EA 10517 de l'an 10 (172/171) et par le P. Tor. Totoès 3 A+B de l'an 11 (171/170), avec le cadre offert par les *P.Dryton* 10 (18/01/164)⁵¹, P. Heid. Dem. 700 A+B+C + 703 E+F (an 19, à savoir 163/162)⁵², P. Brit. Mus. EA 10823 (03/11/162)⁵³, P. Chicago OI 10551 (04/08/161)⁵⁴ et *P.Gebelen* 9 + P. Brit. Mus. EA 71003 (162/161)⁵⁵, qui s'échelonnent entre les ans 17 (165/164) et 20 (162/161), invitent à une réflexion⁵⁶.

Ces cinq derniers papyrus présentent la liste suivante de prêtrises à Ptolémaïs : celle pour le seul

Ptolémée « Philadelphie » : Quaegebeur, *ChronEg* 55 (1980), pp. 259-61 ; Andrews, *Ptolemaic legal texts*, pp. 45-46 ; Depauw, dans Claes et al. (éd.), *Elkab and beyond*, pp. 264-74.

- 50 Exceptions : P. Brit. Mus. EA 10824 du 08/02/159, où Ptolémée V Épiphane précède Ptolémée VI Philomètor [Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 95-98 et pl. III-IV] ; P. Brit. Mus. EA 10510 du 15/01/157, où le scribe a inversé les positions de Ptolémée III Évergète et de Ptolémée IV Philopator (photographies disponibles sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113089&partId=1&searchText=10510&page=1> et <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113088&partId=1&searchText=10510&page=1>) ; P. Brit. Mus. EA 10561 du 12/07/157, où Ptolémée II Philadelphie suit directement Ptolémée I^{er} Sôter, de plus Ptolémée V Épiphane et Ptolémée VI Philomètor sont omis [Shore et Smith, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 281-85] ; P. Petr. Mus. B 2 daté du 05/08/153, dans lequel seraient inversés les positions de Ptolémée II Philadelphie et de Ptolémée IV Philopator entre d'autres fautes, d'après la traduction de Thompson, dans Petrie, *Gizeh and Rifeh*, pp. 35-36.
- 51 La photographie en est accessible sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113093&partId=1&searchText=10516&object=21215&material=18087&museumno=10515&page=1>.
- Pour les sacerdoces mentionnés, voir Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 30, n° 13a.
- 52 Hintze, *MIO* 1 (1953), pp. 234-37 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 412. Pour la datation, voir Kaplony-Heckel, *Gebelen-Urkunden*, pp. 21-22 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 412-16 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste II*, p. 656 ; Depauw et al., *A chronological survey*, p. 93.
- 53 Spiegelberg, *RecTrav* 31 (1909), pp. 92-95 et pl. I-II.
- 54 Ritner, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata demotika*, pp. 171-74.
- 55 Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 39-41.
- 56 Comme l'a remarqué Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 139, la situation entre les ans de règne 13 et 16 (169/168 à 166/165) nous est inconnue, faute de papyrus qui citent les sacerdoces de Ptolémaïs. Vittmann, *JEA* 90-Suppl. (2004), p. 54 a signalé la possibilité que l'invasion d'Antiochos IV ait effectivement interrompu la nomination des prêtres éponymes.

Ptolémée I^{er} Sôter⁵⁷, celle pour le seul Ptolémée VI Philomètor⁵⁸, celle pour Ptolémée « Philadelphie », celle pour Cléopâtre II⁵⁹, celle pour Cléopâtre I^{re}⁶⁰ et enfin la canéphore. Parmi les Lagides, l'épithète « Philadelphie » n'est pas toujours forcément attribué à l'un des membres d'un couple marié. Cela est constatable notamment pour le fils de Cléopâtre VII et Marc Antoine, qui aurait reçu cette épiclese dans ses premiers années de vie⁶¹. D'ailleurs, il est fort probable que l'octroi de ce titre ait parfois rempli la fonction programmatique d'apaiser un conflit potentiel à l'intérieur d'une fratrie, ce que sa reprise par d'autres dynasties hellénistiques semble confirmer⁶².

Dans ce contexte de propagande, qui insiste sur les parents proches du souverain (la soeur Cléopâtre II et la mère Cléopâtre I^{re}) et sur le concept d'amour fraternel (avec la canéphore d'Arsinoé II Philadelphie), on peut donc deviner dans la nouvelle charge consacrée à Ptolémée « Philadelphie » une tentative de réconciliation et rapprochement entre les partis rivaux à la cour d'Alexandrie. Ces différentes factions se rassemblaient autour des différents héritiers, avant le règne conjoint de Ptolémée VI Philomètor, Ptolémée VIII (futur Évergète II) et Cléopâtre II, qui aurait commencé l'année après la rédaction du P. Tor. Totoès 3, en 170/169⁶³. D'où la création d'une

57 Le P. Dryton 10 du 18/01/164 montre encore le culte conjoint de Ptolémée I^{er} Sôter et de Ptolémée V Épiphane : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, p. 30, n° 13a et sa photographie sur le site *The British Museum. Collection Online*, <http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=113093&partId=1&searchText=10516&object=21215&material=18087&museumno=10515&page=1>.

Voir aussi Pestman, *Chronologie*, p. 142.

58 Le P. Dryton 10 (18/01/164) et le P. Gebelen 9 + P. Brit. Mus. EA 71003 (162/161 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 39-41) présentent des lacunes à cet endroit. Voir aussi Pestman, *Chronologie*, p. 143 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 139.

59 Dans le P. Heid. Dem. 700 A+B+C + 703 E+F de 163/162, ce titre est presque entièrement en lacune, mais le nom de sa titulaire est bien conservé. Voir aussi Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 412 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 139.

60 Thotortaios fils de Nechtminis (TM Per 436) a rédigé les P. Dryton 10 (18/01/164), P. Chicago OI 10551 (04/08/161) et P. Gebelen 9 + P. Brit. Mus. EA 71003 (162/161 : Felber, *Ackerpachtverträge*, pp. 39-41). Dans le premier texte, il a cité nommément les prêtresses de Cléopâtre II et de Cléopâtre I^{re}, en montrant qu'il s'agissait bien de femmes. Dans deux autres, il n'a écrit que les titres de ces sacerdoces, mais au masculin. Voir Kaplony-Heckel, *Gebelen-Urkunden*, p. 32, nn. I et II ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 41 ; aussi Pestman, *Chronologie*, p. 143 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 46-47, n° 126 bis ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 139.

61 Remarque soumise dans une communication personnelle par Mme Veisse, que je tiens à remercier ici.

62 Criscuolo, *Aegyptus* 70 (1990), pp. 91-92 et 95-96.

63 Samuel, *Ptolemaic chronology*, pp. 140-43 et 168 ; Emery, *JEA* 52 (1966), p. 3 ; Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, pp. 69-70, 76 et 192-93 ; Pestman, *Chronologie*, p. 48, n. b, p. 56 et p. 141 ; Skeat et Turner, *JEA* 54 (1968), pp. 200-06 ; Mooren, *AncSoc* 4 (1973), p. 123 ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 2, 20, 31-32, 46, 53, 86, 97-98, 103, 119-20, 125, 129 et 164-65 ; Clarysse et Van Der Veken, *The eponymous priests*, pp. 26-27 (où ils proposent de dater en l'an 16 = 166/165, durant l'association au pouvoir des trois, l'inédit P. Cair. II 31042) et 44-47 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, pp. 405-18 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 435 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 148 ; Migliardi Zingale, *Papiri dell'Università di Genova*, p. 19 ; Minas-Nerpel, *OLP* 27 (1996), pp. 53 et 55 et *OLP* 28 (1997), p. 110 ; Chauveau, dans Clarysse et al. (éd.), *Egyptian religion II*, p. 1267 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 127 et 186 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 141 et 186-88 ;

véritable prêtrise dédiée au frère cadet Ptolémée VIII, auquel aurait été attribué une épithète appropriée tel que « Philadelphie »⁶⁴.

Cette association au pouvoir, temporairement interrompue suite à la première invasion de l'Égypte par Antiochos IV Épiphanes, au début de la Sixième Guerre de Syrie en 170-168⁶⁵, aurait été reprise avant la deuxième incursion militaire de ce dernier⁶⁶ et maintenue durant les troubles des années 168-164⁶⁷. Ce sont ces derniers événements qui auraient légitimé le maintien de ce sacerdoce tout au long de la période, pour consolider l'image de concorde et d'union du pouvoir lagide contre les menaces extérieures et intérieures. La référence à Ptolémée VIII comme « Philadelphie » aurait pu être maintenue même après la réintronisation de Ptolémée VI Philomètor, suite au règne éphémère de son frère cadet entre fin 164 et l'été 163, comme le reflet de l'accord pour la division des territoires entre les deux, laissant au cadet la Cyrénaïque, comme justification des *philanthropa*

Hölbl, *istory*, pp. 144-46, 172, 181-83 et p. 214, n. 16 ; Huß, *Ägypten*, pp. 545-46, 555-56 et 562-64 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 61 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 29 ; Minas-Nerpel, *APF* 51 (2005), pp. 137-38 ; Vandorpe, dans Lloyd (éd.), *A companion to Ancient Egypt*, p. 166 ; Minas-Nerpel, dans Jördens et Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck*, pp. 62-63 ; Bennett, « Ptolemy VI », nn. 8-11, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm> et « Cleopatra II », nn. 6-10, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/cleopatra_ii_fr.htm> ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, pp. 146-48 ; Minas-Nerpel, dans Kousoulis et Lazaridis (éd.), *Proceedings of the tenth international congress of egyptologists*, pp. 811-13 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 148, 163 et 173 et *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 31-48, 77, 81-85, 95, 100-02, 105-14, 116, 135, 162, 258, 450 et 458. Sur les circonstances de l'association au pouvoir de Ptolémée VI Philomètor, Ptolémée VIII et Cléopâtre II, qui a eu lieu avant le début de la Sixième Guerre de Syrie, voir Bikerman, *ChronEg* 27 (1952), pp. 398-403 ; Skeat, *JEA* 47 (1961), pp. 107-12 ; Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, pp. 67-70 ; Chauveau, *BIFAO* 91 (1991), pp. 124-25 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 127, n. 131 ; Hölbl, *istory*, pp. 144-45 ; Huß, *Ägypten*, p. 545-47 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 29 ; Minas-Nerpel, dans Hoffmann et Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit*, p. 148 ; Minas-Nerpel, dans Kousoulis et Lazaridis (éd.), *Proceedings of the tenth international congress of egyptologists*, pp. 811-13 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 32 et 48.

64 Cet acte pourrait avoir eu les mêmes motivations que l'association au pouvoir, comme proposé pour cette dernière par Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, pp. 69-70 : « In the light of subsequent developments it is tempting to explain the measure as a concession by Eulaeus and Lenaeus to a rival group at the Ptolemaic court, which gathered around the younger brother. » Ou par Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 45 : « On peut estimer que les deux Ptolémées avaient d'abord été contraints de faire front face aux difficultés intérieures, comme ce fut le cas à Alexandrie en 168 pour déjouer les manœuvres de Dionysios Pétozarapis. »

65 Skeat, *JEA* 47 (1961), pp. 108-11 ; Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, p. 74 ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 48, 125 et 164 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 127 et 186 ; Hölbl, *istory*, pp. 145-46 ; Huß, *Ägypten*, pp. 552-53 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 61 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 27-29 et 105 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 33 et 450.

66 Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, pp. 88-89 et 193 ; Ray, *The archive of Hor*, pp. 119, 126 et 164 ; Mooren, *AncSoc* 4 (1973), p. 123 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, pp. 127, 133 et 186 ; Hölbl, *istory*, pp. 146 et 181 ; Huß, *Ägypten*, pp. 555-59 ; Carrez-Maratray, *RdE* 53 (2002), p. 61 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 27-29 et 105 ; Bennett, « Ptolemy VI », n. 10, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_vi_fr.htm> ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 34-35, 48 et 450.

67 Skeat et Turner, *JEA* 54 (1968), pp. 206-07 ; Ray, *The archive of Hor*, p. 165 ; McGing, *APF* 43 (1997), pp. 289-294 ; Hölbl, *istory*, pp. 181-82 ; Huß, *Ägypten*, pp. 563-67 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 27-45 et 106 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 37-38 et 452.

promulgués juste après⁶⁸.

Une réforme du culte dynastique à Ptolémaïs dès l'an 21 (161/160)⁶⁹, prônant l'ajout d'un prêtre pour chacun des rois ancêtres, aurait ensuite dissimulé cette référence à l'amour fraternel des trois fils de Ptolémée V Épiphanes en rattachant manifestement ce prêtre à Ptolémée II⁷⁰. L'an 161 correspond au moment où Rome a retiré son amitié à l'Égypte et a obligé l'ambassadeur lagide à rentrer à Alexandrie, comme la réponse à la cession manquée de Chypre à Ptolémée VIII, qui avait sollicité l'aide du Sénat pour s'emparer de l'île⁷¹. La perte de l'appui de la principale puissance méditerranéenne, jusque là garante de l'indépendance égyptienne face aux autres royaumes hellénistiques, mais qui n'avait pas pris parti ouvertement pour l'un des deux adversaires dans les conflits dynastiques⁷², aurait bien pu marquer une rupture irrémédiable des rapports entre les factions des deux frères. Cela aurait pu pousser Ptolémée VI Philomètor à consolider son emprise sur la Haute Égypte grâce à la nomination au total de neuf prêtres à Ptolémaïs, dont la conséquence aurait été d'effacer des protocoles d'une manière autant discrète qu'efficace le souvenir de l'association au pouvoir de Ptolémée VIII.

D. L'identification de « la reine Cléopâtre, sa soeur, son épouse, la déesse bienfaitrice » dans les P.Choach.Survey 16 et P. Stras. Bibl. Nat. Wiss. Ges. 15

Entre l'an 25 et l'an 29 (145 - 142/141) du règne de Ptolémée VIII Évergète II, ce dernier a partagé le pouvoir avec sa soeur et épouse Cléopâtre II. Or, aucun protocole de cette période publié

68 Hölbl, *istory*, pp. 183-84 ; Huß, *Ägypten*, pp. 567-69 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 44 et 174 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 47, 68 et 450.

69 Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 139-40, 144 et 187, y a vu une réforme en deux étapes. Tout d'abord, l'introduction en 165/164 des prêtrises pour Ptolémée I^{er} Sôter, Ptolémée VI Philomètor, Ptolémée II Philadelphe, Cléopâtre II et Cléopâtre I^{re}. Dans un second temps, l'ajout de Ptolémée III Évergète, Ptolémée IV Philopator et Ptolémée V Épiphanes en 160.

70 Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, pp. 141 et 187, a proposé de voir dans la création du sacerdoce pour Ptolémée « Philadelphe » un renvoi clair dès le début à Ptolémée II et à une période glorieuse où l'Égypte se présentait comme une grande puissance. De toute manière, cette savante était en accord sur la fonction essentiellement de propagande de l'expansion des prêtrises à Ptolémaïs, pour évoquer l'unité de la dynastie lagide.

71 Hölbl, *istory*, pp. 185-86 ; Huß, *Ägypten*, pp. 571-72 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 51.

72 Hölbl, *istory*, pp. 144-48 et 184-86 ; Huß, *Ägypten*, pp. 544-45, 557-61 et 568-69 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, p. 106.

à ce jour⁷³ ne désigne expressément la reine Cléopâtre II comme « sa femme » ou « son épouse »⁷⁴. Pestman⁷⁵ a présenté comme modèle des protocoles entre les ans 28 et 32 (143/142 - 139/138), après les noms des parents de Ptolémée VIII : *t3 Pr-c3^{f.w.s.}.t (Glwptr^{f.w.s.} t3y=f sn.t t3y=f hm.t t3 ntr.t mnḥ.t*, « la reine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} (II), sa soeur, son épouse, la déesse bienfaitante ». Il a indiqué comme attestation le *P.Choach.Survey* 14 du 08/05/141. Toutefois, l'édition de ce papyrus⁷⁶ ne montre pas le même texte, et Pestman s'est ensuite corrigé lui-même dans la lecture de ce document⁷⁷. Les seuls exemples qui reproduisent exactement la titulature citée par Pestman, sont le *P.Choach.Survey* 16 du 07/09/140 et le P. Stras. Bibl. Nat. Wiss. Ges. 15 de l'an 33 (138/137)⁷⁸, ces deux textes étant datés après l'association au pouvoir de Cléopâtre III. Ces deux papyrus sont problématiques, comme Heinen l'a déjà remarqué pour le premier⁷⁹, puisqu'ils combinent pour une seule souveraine les épicleses habituellement différenciées des deux reines. On pourrait éventuellement songer à une sorte de mise en commun du nom « Cléopâtre », ou à une simple faute de la part des scribes.

D'ailleurs, une inscription de Chypre révèle deux Cléopâtres aux côtés du roi Ptolémée VIII Évergète II. La première est qualifiée de τὴν ἀδελφὴν καὶ γυ[ναῖκα], la seconde seulement comme τὴν ἀδελφὴν⁸⁰. Cette épigraphe invite à identifier « la soeur » avec Cléopâtre II et « la soeur et la femme » avec Cléopâtre III. La titulature de cette dernière serait un cas de figure similaire à celle de Cléopâtre Bérénice III, dont la relation avec Ptolémée X Alexandre I^{er}, son oncle, est souvent exprimée dans les protocoles par les termes *t3y=f sn.t / τῆς ἀδελφῆς*⁸¹.

De toute manière, la formulation de la plupart des protocoles de l'époque, faisant la distinction entre « la reine » Cléopâtre II et Cléopâtre III « la femme », semble aller dans la direction de

73 Voir les attestations dans Depauw et al., *A chronological survey*, pp. 101-05.

74 En ce qui concerne l'assignation de ces titres à Cléopâtre II dans les reliefs des temples égyptiens, on se tient à la considération exprimée par Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 239 : « On admet généralement que leur portée historique est assez faible, notamment en raison de leur nature qui est avant tout religieuse et de la stricte codification des motifs figurés. »

75 Pestman, *Chronologie*, p. 56, n. a, suivi par Hoffmann, *Ägypten*, p. 79.

76 Erichsen, *ZÄS* 77 (1967), pp. 93-94 et pl. III.

77 Pestman, *Theban choachytes*, p. 82, n. a.

78 Spiegelberg, *RecTrav* 35 (1913), pp. 82-86.

79 Heinen, dans Kießling et Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses*, p. 151.

80 Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 223.

81 Voir les considérations sur le P. Tor. Totoès 36.

certaines historiens romains qui soutenaient que Ptolémée VIII aurait répudié sa sœur⁸². Par conséquent, il paraît difficile d'identifier *t3 Pr-C3^{c.w.s.}.t (Glwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t t3y=f hm.t t3 ntr.t mnḥ.t* de ces deux documents à la seule Cléopâtre II⁸³.

E. Les copies d'actes légaux en démotique

Certains papyrus en démotique mentionnent expressément être des copies d'actes légaux.

Parmi eux, le *P.Choach.Survey* 81 B est une copie de l'acte de vente du *P.Choach.Survey* 81 A, daté du 22/02/175⁸⁴.

<p>1) <i>ḥ(.t) p3 sh r-ḏb3 ḥḏ r-ir=w n ḥsb.t 6.t tpy pr(.t) sw-20 n Pr-C3^{c.w.s.}. (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t=f ḥ(.t).ṭ=f</i></p>	<p>1) Copie de l'acte de vente que l'on a fait l'année de règne 6, mois Tybi, jour 20 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor. Sa copie :</p>
<p>2) <i>ḥsb.t 6.t tpy pr(.t) sw-20 n Pr-C3^{c.w.s.}. (Pṭlwmys^{c.w.s.} s3 (Pṭlwmy^{f.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} n3 ntr.w nty pr irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr it.ṭ=w n3 ntr.w nty pr irm Pr-C3^{c.w.s.} (Pṭlwmy^{f.s.} p3 mr mw.t.ṭ=f irm t3 f3y qny n^cše (Brnyg3^{c.w.s.} t3 mnḥ.t irm t3 f3y dn nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.}</i></p>	<p>2) l'année de règne 6, mois Tybi, jour 20 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore</p>

82 Leur énumération dans Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 215-16.

83 Contrairement à ce qu'ont fait Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 65-66 ; Mooren, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology II*, p. 438 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 88, n. b ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 219-21.

84 Sur le protocole du document, voir Erichsen, dans Firchow (éd.), *Ägyptologische Studien*, p. 76 ; Zauzich, *Schreibertradition II*, pp. 269-70, n. 350. Sur la datation au 23/02/175 de l'acte de cession du *P.Choach.Survey* 81 A, un jour après son acte de vente, voir Spiegelberg, *Demotische Papyrus aus den königlichen Museen zu Berlin*, p. 8 ; Grunert, *Thebanische Kaufverträge*, p. 3112, p. 5, n. 2 ; Vittmann, *Enchoria* 15 (1987), p. 118, n. 1 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 235 et p. 236, n. f.

	d'Arsinoé ^{v.p.s.}
3) <i>t3 mr sn h(.t).ḫ=f m-s3 t3 nḥb3(.t)</i> <i>Pr-C3^{c.w.s.}</i>	3) Philadelphie. Son contenu ⁸⁵ après le protocole du souverain ^{v.p.s.} :

Un autre de ces documents est le P. Tor. Totoès 4, regroupant six transactions différentes conclues le 13/08/159, aujourd'hui malheureusement perdues⁸⁶.

1) <i>h(.t) w^c sh r-dḅ3 ḥḍ r.ḥr n ḥsb.t 22</i> <i>ḥbd-3 šmw sw-16 n n3 Pr-C3^{c.w.s.}.w</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm (Glwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t</i> <i>n3 ḥrd.ḫ.w n (Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm</i> <i>(Glwptr3^{c.w.s.} n3 nḥr.w nty pyr m-s3 t3</i> <i>nḥb3(.t) n Pr-C3^{c.w.s.}</i>	1) Copie d'un acte de vente fait l'année de règne 22, mois Épeiph, jour 16 des souverains ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa soeur, les enfants de Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux Épiphanes, ensuite le protocole du souverain ^{v.p.s.} .
2) <i>h(.t).ḫ=f</i>	2) Son contenu :

Le *P.Choach.Survey* 13 donne la copie d'un acte légal, aujourd'hui perdu, daté du 15/12/146.

1) <i>w^c sh h(.t).ḫ=f ḥsb.t 36 ḥbd-3 3ḥ.t</i> <i>(sw-)18 Pr-C3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm</i> <i>Klptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 ḥrd.ḫ.w n</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm (Klwptr^{c.w.s.} n3 nḥr.w</i>	1) Un acte, sa copie : l'année de règne 36, mois Hathyr, jour 18 des souverains ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa soeur, les enfants de Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux
2) <i>{n3 nḥr.w} nty pr ḥrm p3 w^cb n</i> <i>(3lgsntrws^{c.w.s.} ḥrm n3 nḥr.w (nty) ḥnhm¹</i> <i>n3 nḥr.w sn.w n3 nḥr¹.w mn¹ḥ.w n3 nḥr.w</i>	2) Épiphanes, avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.} et des dieux Sôtères, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des

85 Sur la signification de *h(.t)*, que l'on peut traduire par « copie » ou par « contenu » selon les contextes, voir Sethe et Patsch, *Bürgschaftsrechte*, pp. 369 et 389-90 ; Thompson, *A family archive from Siut I*, p. 12, n. 1 ; *DemGloss*, p. 374 ; *CDD*__, pp. 5-6.

86 Botti, *L'archivio demotico I*, p. 43 ; Pestman et al., *Recueil I*, p. 151, n. nn ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 44, n. 74 et p. 46, n. 88. Sur le début de ce papyrus, voir Zauzich, *Schreibertradition II*, p. 270, n. 362.

<p>mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr r-t̄n it.t̄=f irm</p>	<p>dieux Épiphanes, du dieu Eupator et</p>
<p>3) n3 ntr.w mr mw.t.t̄=w irm t3 f3y qn n^cše n (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t irm t3 f3y dn nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.}</p>	<p>3) des dieux Philomètors, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.}</p>
<p>4) t3 mr it.t̄=s r-h(.t) n3 nty smn n R^c- qd irm p3 nty i.ir Pr-^c3^{c.w.s.} r ḥn=s r ir=f w^cb (n) p3 tš Nīw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P3- Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb Pr-^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr {it.t̄=f} {mw.t.t̄=f}⁸⁷</p>	<p>4) Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, avec celui que le souverain^{v.p.s.} nommera pour qu'il soit prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor,</p>
<p>5) irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mnḥ irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr {mw.t.t̄=f} {it.t̄=f}⁸⁸ irm t3 w^cb.t n t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} irm t3 w^cb.t</p>	<p>5) avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Évergète, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, avec la prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, avec la prêtresse</p>
<p>6) n (Klwptr^{c.w.s.} t3 šr.t n Pr-^c3^{c.w.s.}⁸⁹ irm t3 w^cb.t n (Klwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 ntr.t nty pr irm t3 f3y dn nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn</p>	<p>6) de Cléopâtre^{v.p.s.}, la fille du souverain^{v.p.s.}, avec la prêtresse de Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la déesse Épiphane, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie</p>

Le *P.Choach.Survey* 31 B est un duplicata du *P.Choach.Survey* 31 A du 30/01/124.

87 Zauzich, *Schreibertradition* II, p. 271, n. 374.

88 En se basant sur la copie de Revillout, *Chrestomathie*, pp. 62-84, la transcription de Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 44, montre à cet endroit it.t̄=f à la place de mw.t.t̄=f. Cependant, les copies données par Young, *ieroglyphics*, pl. 31 et Brugsch, *Thesaurus V*, p. 880, invitent plutôt à la lecture mw.t.t̄=f. Celle publiée par Andrews, *Ptolemaic legal texts*, pl. 50, signale une espace laissée en blanc avant le pronom suffixe. Outre cette confusion entre Philopator et Philomètor, on constate aussi l'omission du prêtre de Ptolémée V Épiphane.

89 L'insertion de cette prêtrise semble avoir été une interpolation de la part du copiste, effectuée probablement aux alentours de 140 : Pestman, *Theban choachytes*, p. 79, nn. e et i.

1) $\underline{h}(.t) p3 w3y \dot{i}.ir \text{ '...}^1$	1) Copie de la cession faite '... ¹
2) $\underline{h}sb.t 46 tpy pr.t sw-10 'm-s3^1 t3$ $\underline{nh}b3.t n3 Pr\text{-}^c3^{c.w.s}(.w)$	2) L'année de règne 46, mois Tybi, jour 10, ensuite le protocole des souverains ^{v.p.s.}

Le *P.Tor.Choach. 2* reproduit le *P.Choach.Survey 46 A* du 22/05/118⁹⁰.

1) $\underline{h}.t p3 sh r\text{-}db3 \underline{hd} r.sh \underline{hre} m-s3 t3$ $\underline{nh}b(.t) Pr\text{-}^c3^{c.w.s} n \underline{h}sb.t 52 tpy \check{s}mw sw-$ $15 n Pr\text{-}^c3^{c.w.s} (Ptlwmys^{c.w.s}.$	1) Copie de l'acte de vente écrit ci-dessous après le protocole du souverain ^{v.p.s.} de l'année de règne 52, mois Pachons, jour 15 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.91} :
---	---

Tous déclarent leur nature dès le début : $\underline{h}(.t) p3 / w^c sh r\text{-}db3 \underline{hd}$, « Copie du / d'un acte de vente » (*P.Choach.Survey 81 B*, *P. Tor. Totoès 4* et *P.Tor.Choach. 2*), ou bien $\underline{h}(.t) p3 w3y$, « Copie de la cession » (*P.Choach.Survey 31 B*), ou encore $w^c sh \underline{h}(.t).t=f$, « Un acte, sa copie » (*P.Choach.Survey 13*)⁹². Ensuite, on trouve le texte original, qui débute avec la date et le protocole royal. Ce qui différencie ces cinq documents est la partie de protocole qu'il a été choisi de citer avant de passer aux parties concernées par la transaction. Le *P.Choach.Survey 81 B* n'ajoute que l'épithète « Philomètor » au nom du roi, pour ensuite répéter *in extenso* le début du protocole de l'original jusqu'à la canéphore d'Alexandrie. Dans le *P. Tor. Totoès 4* apparaissent le nom du souverain Ptolémée VI Philomètor, de sa soeur Cléopâtre II et les noms et l'épiclèse commune de leurs parents, les dieux Épiphanes. Le *P.Choach.Survey 13* reproduit la version longue du protocole de son original, y compris les sacerdoces de Ptolémaïs, avec quelques adaptations⁹³. Le monarque

90 Sur le protocole, voir Zauzich, *Schreibertradition* II, pp. 275-76, n. 426 ; Pestman, *Theban choachytes*, p. 159, n. b et *Il processo di_ ermias*, p. 33, n. a ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 390. On constate que la copie porte une date correspondant au 03/06/118, alors que l'original est du 22/05/118 : Pestman, *Theban choachytes*, p. 158 et *Il processo di_ ermias*, p. 33, n. b.

91 La traduction : « Testo dell'atto di vendita che è scritto qui sotto tranne il protocollo reale. Anno 52, primo mese della stagione $\check{s}mw$, giorno 15, sotto il Faraone Ptolemaios (VIII). », donnée par Pestman, *Il processo di_ ermias*, p. 31, ne semble pas s'adapter aux contextes des autres parallèles et ne tient pas compte de la préposition *n*.

92 Lisible sur les copies données par Young, *ieroglyphics*, pl. 31, Brugsch, *Thesaurus V*, p. 880 et Andrews, *Ptolemaic legal texts*, pl. 50, mais pas dans celle de Revillout, *Chrestomathie*, pp. 62-84, ni dans la translittération de Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 44-46 (qui d'ailleurs s'est basé sur Revillout, comme il l'a déclaré dans *Schreibertradition* II, p 271, n. 370).

93 Pestman, *Theban choachytes*, p. 79, n. e.

n'est même pas mentionné dans le *P.Choach.Survey* 31 B, alors que le *P.Tor.Choach.* 2 indique seulement le nom « Ptolémée ». Néanmoins, à l'exception du *P.Choach.Survey* 13, tous ces duplicata abrègent les protocoles grâce à la formule *m-s3 t3 nhb(3.t) (n) Pr-c3^{c.w.s.} / n3 Pr-c3^{c.w.s.} (.w)*, « ensuite / après le protocole du / des souverain(s)^{v.p.s.} »⁹⁴. Son équivalent en grec est μετὰ τὰ κοινὰ, comme apparaissant dans le *P.Choach.Survey* 12 B, la traduction grecque de l'acte de vente démotique *P.Choach.Survey* 12 A daté du 15/12/146⁹⁵.

1) Ἀντίγραφ[ον συ]γγραφῆς Αἰγυπτίας μεθρημηνε[υ]μένης	1) Copi[e d'un a]cte égyptien trad[u]it
2) κατὰ δύ[ναμιν].	2) autant que po[ssible].
3) Ἔτους λς' [Ἀθὺ]ρ ἡ μετὰ τὰ κοινά·	3) L'année de règne 36, [mois Hathy]r, jour 18, ensuite ce qui est commun ⁹⁶ :

Observations confirmées par les copies des protocoles des actes légaux intégrées dans le duplicata du procès-verbal d'Assiout, le P. Brit. Mus. EA 10591⁹⁷.

Recto, col. 6 (original daté du 30/11/181)⁹⁸.

21) in=f w ^c sh n s ^c nh i.ir-hr=n h(.t).t=f hsb.t 25 ibd-2 3h.t (sw-)25 m-s3	21) Il a apporté un acte d'alimentation devant nous. Sa copie : l'année de règne 25, mois Phaophi, jour 25, ensuite
22) t3 nhb(.t)	22) le protocole

Recto, col. 7 (copie d'un acte du 03/06/173).

94 Zauzich, *Schreibertradition* II, pp. 275-76, n. 426 ; Grunert, *Thebanische Kaufverträge*, P. 3112, p. 1. Il faut souligner que dans la copie du *P.Choach.Survey* 31 B (Leemans, *Papyrus égyptiens démotiques I. 373-382*, pl. CXCV) le mot *m-s3* n'est pas absolument clair.

95 Meyer, *Giessen. Band I. _ eft 2*, p. 10, n. à la l. 9.

96 Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, p. 225, n. à la l. 2.

97 Thompson, *A family archive from Siut* I, pp. 3-33 et 49-62.

98 Sur le protocole, voir Lüddeckens, *Eheverträge*, p. 223, n. 693.

5) <i>in=f \1.t' dny(.t) pš h(.t).t=s hsb.t 8.t</i>	5) Il a apporté un (acte de) partage. Sa copie : l'année de règne 8,
6) <i>tpy šmw sw-2 n Pr-C3^{c.w.s.} (Plwmys nty^{c.nh} d.t m-s3 t3 nhb(.t)</i>	6) mois Pachons, jour 2 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée, éternellement vivant, ensuite le protocole

Verso, col. 5 (duplicata portant la date du 30/11/181).

1) <i>p3 sh dny(.t) pš r-in Hrd-cnh he(.t).t=f r.ir hsb.t 25 ibd-2 3h.t (sw-)25 m-s3 t3 nhb(.t)</i>	1) L'acte de partage que Chéred-anch a apporté. Sa copie, faite l'année de règne 25, mois Phaophi, jour 25, ensuite le protocole
---	--

Ainsi dans le protocole même du document entier au recto, col. 1 (datation correspondant au 22/06/170)⁹⁹.

1) <i>he.t m-s3 t3 nhb(.t)\irm n3 md.w r.sh r t3 h3.t' hsb.t 11.t tpy šmw (sw-)21 Pr-C3^{c.w.s.} (Prwmys s3 (Prwmys^{c.w.s.}</i>	1) Copie, après le protocole et les mots écrits au début : l'année de règne 11, mois Pachons, jour 21 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée fils de Ptolémée ^{v.p.s.}
--	--

Ces considérations invitent à inclure parmi les copies en démotique des actes légaux aussi le P. Tor. Totoès 46¹⁰⁰, portant la date du 15/01/101.

1) <i>hsb.t 14 tpy pr(.t) sw-1 n Pr-C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} nty iw=w</i>	1) L'année de règne 14, mois Tybi, jour 1 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , que l'on appelle
2) <i>dd n=f (3lgsntrws^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f irm</i>	2) Alexandre ^{v.p.s.} Philomètor, et

⁹⁹ Hoffmann, *Ägypten*, pp. 91-92.

¹⁰⁰ Comme préconisé par Zauzich, *Schreibertradition I*, pp. 209-10, n° 38.

3) (Klwptr ^{c.w.s.} nty iw=w dd n=s (Brnyk ^{c.w.s.})	3) de Cléopâtre ^{v.p.s.} , que l'on appelle Bérénice ^{v.p.s.} ,
4) irm (3lgsntrws ^{c.w.s.} p3y=s šr n3 ntr.w mnḥ.w	4) et d'Alexandre ^{v.p.s.} , son fils, les dieux Évergètes,
5) m-s3 t3 nḥb.t n n3 Pr- ^{c3} ^{c.w.s.} .w	5) ensuite le protocole des souverains ^{v.p.s.} ¹⁰¹

Il est vrai qu'il n'y est pas fait mention explicitement de sa nature de copie, contrairement aux *P.Choach.Survey* 13, 31 B et 81 B, du P. Tor. Totoès 4 et du *P.Tor.Choach.* 2. Toutefois, en raison de la présence de la formule *m-s3 t3 nḥb.t n n3 Pr-^{c3}^{c.w.s.}.w*, qui est récurrente et apparemment exclusive des copies, on peut le compter parmi les duplicata d'actes légaux. Cette expression est placée à la suite des noms de Ptolémée X Alexandre I^{er}, Cléopâtre Bérénice III et Ptolémée XI Alexandre II et de leur épithète commune « Évergètes ». Cela ne diffère que peu des protocoles du P. Tor. Totoès 4, du *P.Tor.Choach.* 2, du P. Brit. Mus. EA 10591 recto, col. 1¹⁰² ou de l'acte de partage à la col. 7 de ce dernier document. Cela permettrait aussi de mieux justifier la présence de ce document dans les archives de Totoès. Ce dernier est mentionné parmi les six *presbyteroi* du temple d'Hathor qui composaient l'une des parties de l'acte. Il paraît plus probable qu'il ait été le destinataire d'un duplicata, comme sans doute les autres cinq protagonistes, et que l'original soit resté aux mains d'Harsiésis (B), Aménothès et Pikos, les trois fils de Chestéphnachthès (B)¹⁰³ qui se sont engagés avec eux pour la gestion du temple de Deir al-Medina, en qualité de mandataires de la déesse.

D'autres documents n'explicitent nullement le fait d'être des doubles. C'est le cas des trois textes démotiques contenus dans le P. Grey à Oxford, connus comme les *P.Choach.Survey* 7, 8 B et 11.

¹⁰¹La traduction « che sono nell'ordine della titolatura di successione dei Sovrani » donnée par Botti, *L'archivio demotico* I, pp. 174-75, s'est fondée sur la translittération erronée *nty hr* au lieu de *m-s3*. La preuve que les scribes distinguaient bien ces deux groupes entre eux se trouve dans le P. Tor. Totoès 4. La formule qui peut prêter à confusion pour les éditeurs modernes, sert dans ce papyrus à définir la position exacte de deux objets distincts : à la l. 13, du temple d'Hathor de Deir al-Medina par rapport à la nécropole de Djémê ; aux ll. 17 et 18, d'un champ relativement au domaine divin d'Amon de Pestenenenopé. Dans ces passages, ce groupe doit être nécessairement translittéré *nty hr*, « qui est dans ». Ces signes-là présentent un trait oblique à la fin, alors que le groupe à la l. 1, en clôture du protocole, le montre au milieu. D'ailleurs, dans la translittération de la l. 1 du P. Tor. Totoès 4, Botti, *L'archivio demotico* I, p. 44 a écrit *m-s3* : ces éléments invitent à la même lecture pour le contexte tout à fait analogue du protocole du P. Tor. Totoès 46.

¹⁰²Thompson, *A family archive from Siut I*, pp. 3-33.

¹⁰³Voir Chapitre 6 L.

Leur nature de copie est assurée par le fait qu'on a découvert que l'acte de vente du *P.Choach.Survey* 8 A du 14/06/153 est l'original du *P.Choach.Survey* 8 B, le seul d'ailleurs à interrompre son protocole avec la formule *ᶜnh ḏ.t*, « éternellement vivant », juste après l'épithète « Épiphane » des parents du couple royal¹⁰⁴. S'il faut se fier à la copie de Young¹⁰⁵, le seul élément révélateur serait leur mise en page, insérant de manière inhabituelle la copie du reçu grec de paiement de taxe au-dessus de chacun des trois textes démotiques¹⁰⁶.

104Pestman, *Theban choachytes*, p. 63, n. c.

105Young, *ieroglyphics*, pl. 34-35.

106Sur la composition des copies et l'absence de règles fixes dans leur agencement, voir Pestman, *Theban choachytes*, pp. 331-34. Sur le terme *nḥb(.t)*, voir Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas* I, pp. 111-12, n. c.

Bibliographie

A. Fonds d'archives

Archivio di Stato di Torino (AST), Fondo Botti

Archivio di Stato di Torino (AST), Soprintendenza Speciale al Museo delle Antichità Egizie di Torino (MAE), secondo versamento

Soprintendenza Archeologia, Belle Arti e Paesaggio per la Città Metropolitana di Torino (SABAP-TO), archivio cartaceo

Soprintendenza Archeologia, Belle Arti e Paesaggio per la Città Metropolitana di Torino (SABAP-TO), archivio fotografico

B. Ressources en ligne

Advanced Papyrological Information System at the University of Michigan,
<<http://quod.lib.umich.edu/a/apis?page=index>>.

Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic Papyri, Ostraca, and Tablets,
<<http://papyri.info/docs/checklist>>.

Date Converter for Ancient Egypt. Ptolemaic Kings, <<http://egypt.online-resourcen.de/ptolemies>>.

EgyptoSerif, <<https://jsesh.qenherkhopeshef.org/varia/transliteration>>.

IFAO-Grec Unicode, <<http://fournet.monsite-orange.fr/>>.

Papyri.info, <<http://papyri.info/search>>.

The Ptolemaic Dynasty, <<http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemies.htm>>.

The British Museum. Collection Online,

<http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/search.aspx>.

Trismegistos, <<http://www.trismegistos.org/index.html>>.

C. Articles et monographies

E. N. Adler, J. G. Tait, F. M. Heichelheim et F. Ll. Griffith, *The Adler papyri*, Oxford - Londres 1939.

Aegyptische Urkunden aus den koeniglichen Museen zu Berlin, griechische Urkunden, dritter Band, Berlin 1903.

S. Allam, "Elders (Πρεσβύτεροι) - Notables - Great Men - *rmt.w* ^c3.yw - *hl*-^c3.yw", dans : K. Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies. Copenhagen, 23-27 August 1999* (CNIP 27), Copenhagen 2002, pp. 1-26.

I. Andorlini, "Riedizione di *PSI XIII 1311*: contratto di mutuo in denaro", *AnPap* 10-11 (1998-99), pp. 119-29.

G. Andreu et S. Cauville, "Vocabulaire absent du *Wörterbuch* (II)", *RdE* 30 (1978), pp. 10-21.

C. A. R. Andrews, *Ptolemaic legal texts from the Theban area* (Catalogue of Demotic papyri in the British Museum 4), Londres 1990.

T. Andrzejewski, "Un contrat ptolémaïque de Djêmé", *JJP* 13 (1961), pp. 95-108 et pl. 1-2.

C. Arlt, "Die thebanischen Notare", dans : G. Widmer et D. Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e Congrès International des Études Démotiques* (BiEtud 147), Le Caire 2009, pp. 29-49.

D. A. Aston, *Elephantine XIX. Pottery from the Late New Kingdom to the Early Ptolemaic Period* (ArchVer 95), Mayence 1999.

A. Azzoni et S. L. Lippert, "An Achaemenid Loanword in the Legal Code of Hermopolis: *3bykrm*", *Enchoria* 26 (2000), pp. 20-30.

R. S. Bagnall et P. Derow, *The Hellenistic Period. Historical Sources in Translation*,

Malden - Oxford - Victoria 2004.

Z. Barahona-Mendieta, "La producción cerámica en época ptolemaica en Medamud, hasta comienzos de la dominación romana", dans : R. David (éd.), *Céramiques ptolémaïques de la région thébaine. Actes de la table ronde de Karnak les 28 et 29 septembre 2014* (CCE 10), Le Caire 2016, pp. 25-45.

G. Bastianini, "Vittorio Bartoletti (1912-1967)", dans : M. Capasso (éd.), *Hermae. Scholars and Scholarship in Papyrology*, Pise 2007, pp. 327-34.

A. Bataille, *Les Memnonia. Recherches de papyrologie et d'épigraphie grecques sur la nécropole de la Thèbes d'Égypte aux époques hellénistique et romaine* (RAPH 23), Le Caire 1952.

C. Bennett, "Cleopatra V Tryphaena and the genealogy of the later Ptolemies", *AncSoc* 28 (1997), pp. 39-66.

A. Bielman Sánchez et G. Lenzo, "Réflexions à propos de la « régence » féminine hellénistique : l'exemple de Cléopâtre I", *Studi Ellenistici* 29 (2015), pp. 145-73.

A. Bielman Sánchez et G. Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin : Cléopâtre I et Cléopâtre II, reines d'Égypte au II^e s. av. J.-C.*, Berne 2015.

M. L. Bierbrier, "Terms of relationship at Deir el-Medîna", *JEA* 66 (1980), pp. 100-07.

M. L. Bierbrier, *Who Was Who in Egyptology. Fourth revised edition*, Londres 2012.

M. Bietak et E. Reiser-Haslauer, *Das Grab des 'Anch-Hor, Obersthofmeister der Gottesgemahlin Nitokris, II* (UZK 5), Vienne 1982.

É. Bikerman, "Sur la chronologie de la Sixième Guerre de Syrie", *ChronEg* 27 (1952), pp. 396-403.

F. Bilabel, *Griechische Papyri (Urkunden, Briefe, Mumienetiketten)*, Heidelberg 1923.

F. Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, zweiter Band*, Heidelberg 1933.

J. Bingen, compte-rendu de E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques*

et bilingues, *ChronEg* 53 (1978), pp. 371-74.

R. Bogaert, "Liste chronologique des banquiers royaux thébains - 225-84 avant J.-C.", *ZPE* 75 (1988), pp. 115-38.

E. Boswinkel, W. Clarysse, P. W. Pestman et H.-A. Rupprecht, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, siebenter Band*, Leyde 1986.

E. Boswinkel, M. David, B. A. Van Groningen et E. Kießling, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, fünfter Band*, Leyde 1969.

E. Boswinkel, P. W. Pestman et H.-A. Rupprecht, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, sechster Band*, Leyde 1976.

E. Boswinkel et P. W. Pestman, *Les archives privées de Dionysios, fils de Kephalas*, 2 vol. (P.L.Bat. 22), Leyde 1982.

G. Botti, "Il papiro demotico n. 1120 del Museo Civico di Pavia", *Bollettino Storico Pavese* 2 (1939), pp. 5-22 et pl. I-II.

G. Botti, "Il carro del sogno (per un grato ricordo personale)", *Aegyptus* 31 (1951), pp. 192-98 et pl. 1-2.

G. Botti, "L'archivio demotico da Deir El-Medineh nel Museo Egizio di Torino", dans : Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia. Milano, 2-8 settembre 1965*, Milan 1966, pp. 92-95.

G. Botti, *L'archivio demotico da Deir El-Medineh*, 2 vol. (CMT. Serie Prima - Monumenti e Testi 1), Florence 1967.

G. Botti, "Il Libro del Respirare e un suo nuovo esemplare nel papiro demotico n. 766 del Museo Egizio di Torino", *JEA* 54 (1968), pp. 223-30 et pl. XXXV.

G. Botti, "Ernesto Schiaparelli. Ricordando il maestro nel 13° annuale della sua morte", dans : Associazione Amici Collaboratori del Museo Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, Milan 1984, pp. 11-27.

G. Botti, "Giulio Farina (1889-1947)", dans : Associazione Amici Collaboratori del Museo

Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, Milan 1984, pp. 29-32.

M. Botti, "Giuseppe Botti (Vanzone [Verbano-Cusio-Ossola], 3 novembre 1889 - Firenze, 27 dicembre 1968). Il primo demotista italiano", dans : B. Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin 2008, pp. 279-80.

M. Botti, *Dal Monte Rosa alla Terra dei Faraoni. Giuseppe Botti, una vita per i papiri dell'antico Egitto. L'avventura umana e culturale del primo demotista italiano*, Parme 2010.

M. Botti, "Breve sintesi di una biografia: Giuseppe Botti al Museo Egizio di Torino", *MATur* 35-36 (2011-2012), pp. 171-95.

J. Bourriau, *Umm El-Ga'ab. Pottery from the Nile Valley Before the Arab Conquest. Exhibition Organised by the Fitzwilliam Museum, Cambridge, 6 October to 11 December 1981*, Cambridge - Londres - New York - New Rochelle - Melbourne - Sidney 1981.

E. Bresciani, compte-rendu de G. Botti, *L'archivio demotico da Deir El-Medineh*, *OrAnt* 7 (1968), p. 76.

H. Brunsch, *Thesaurus inscriptionum aegyptiacarum. Altaegyptische Inschriften V. Historisch-biographische Inschriften altaegyptischer Denkmäler*, Leipzig 1891.

W. Brunsch, "Setne=s(t)m oder Setne=śntj-ḥr?", *GöttMisz* 39 (1980), pp. 15-17.

W. Brunsch, "Untersuchungen zu den griechischen Wiedergaben ägyptischer Personennamen", *Enchoria* 8.1 (1978), pp. 1-142.

W. Brunsch, compte-rendu de P. W. Pestman, J. Quaegebeur et R. L. Vos, *Recueil de textes démotiques et bilingues*, *Enchoria* 11 (1982), pp. 137-41.

W. Brunsch, "Ein demotischer Ehevertrag aus der Sammlung der Staats- und Universitätsbibliothek Hamburg", dans : H.-J. Thissen et K.-Th. Zauzich (éd.), *Grammata demotika. Festschrift für Erich Lüdeckens zum 15. Juni 1983*, Würzburg 1984, pp. 11-14 et pl. 3.

W. Brunsch, "Ein demotischer Ehevertrag aus Gebelen", *Orientalia* 56 (1987), pp. 76-83.

W. Brunsch, "Der Papyrus BM 10398. Eine Geschwisterliche Regelung von

Besitzverhältnissen", dans : D. Apelt, E. Endesfelder et S. Wenig (éd.), *Studia in honorem Fritz Hintze* (Meroitica 12), Berlin 1990, pp. 71-77 et pl. I-III.

W. Brunsch et G. Vittmann, "Teilentwurf einer Prosopographie Ägyptens nach den demotischen Quellen", *Enchoria* 13 (1985), pp. 25-39.

M. Burchardt, "Ein saitischer Statuensockel in Stockholm", *ZÄS* 47 (1910), pp. 111-115.

R. Burnet, *L'Égypte ancienne à travers les papyrus. Vie quotidienne*, Paris 2003.

J. Caimi, "Minima ptolemaica", *Aegyptus* 57 (1977), pp. 123-144.

A. Caldara, *I connotati personali nei documenti d'Egitto dell'età greca e romana*, Milan 1924.

A. Calderini et S. Daris, *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano*, 5 vol. et 5 suppl., Milan - Pise - Rome - Bonn 1935-2010.

M. Capasso, "Medea Norsa: gli anni della maturità (1906-1952)", dans : M. Capasso (éd.), *Hermae. Scholars and scholarship in papyrology*, Pise 2007, pp. 223-41.

Le Comte de Carnarvon, "Introduction", dans : Le Comte de Carnarvon et H. Carter (éd.), *Five Years' Explorations at Thebes. A Record of Work Done 1907-1911*, Londres - New York - Toronto - Melbourne 1912, pp. 1-11.

J.Y. Carrez-Maratray, "L'épithète Philometor et la réconciliation lagide de 124-116", *RdE* 53 (2002), pp. 61-74.

H. Carter, "Chapter VIII. Ptolemaic Vaulted Graves", dans : Le Comte de Carnarvon et H. Carter (éd.), *Five Years' Explorations at Thebes. A Record of Work Done 1907-1911*, Londres - New York - Toronto - Melbourne 1912, pp. 42-45.

S. Caßor-Pfeiffer, "Zur Reflexion ptolemäischer Geschichte in den ägyptischen Tempeln aus der Zeit Ptolemaios IX. Philometor II./Soter II. und Ptolemaios X. Alexander I. (116-80 v. Chr.). Teil 1: Die Bau- und Dekorationstätigkeit", *JEH* 1 (2008), pp. 21-77.

S. Caßor-Pfeiffer, "Zur Reflexion ptolemäischer Geschichte in den ägyptischen Tempeln aus der Zeit Ptolemaios IX. Philometor II./Soter II. und Ptolemaios X. Alexander I. (116-80 v.

Chr.). Teil 2: Kleopatra III. und Kleopatra Berenike III. im Spiegel der Tempelreliefs", *JEH* 1 (2008), pp. 235-65.

S. Cauville et D. Devauchelle, "Le temple d'Edfou : étapes de la construction, nouvelles données historiques", *RdE* 35 (1984), pp. 31-55.

M.-P. Chaufray, "Vendre et louer sa maison : le formulaire des contrats de vente et de location de biens immobiliers dans les papyrus démotiques", dans : C. Michel (éd.), *De la maison à la ville dans l'Orient ancien : la maison et son mobilier*, Nanterre 2015, pp. 367-80.

M.-P. Chaufray et W. Wegner, "Two early ptolemaic documents from Pathyris", dans : S. L. Lippert, M. Schentuleit et M. A. Stadler (éd.), *Sapientia felicitatis. Festschrift für Günter Vittmann zum 29. Februar 2016* (CENiM 14), Montpellier 2016, pp. 23-49.

M. Chauveau, "Un compte en démotique archaïque : le Pap. Claude 1", *Enchoria* 14 (1986), pp. 21-29 et pl. 13-14.

M. Chauveau, "Un été 145", *BIFAO* 90 (1990), pp. 135-68.

M. Chauveau, "Un contrat de « hiérodoule ». Le P. dém. Fouad 2", *BIFAO* 91 (1991), pp. 119-27 et pl. 37.

M. Chauveau, "Un été 145. Post-scriptum", *BIFAO* 91 (1991), pp. 129-34.

M. Chauveau, compte-rendu de H. J. Thissen, *Die demotischen Graffiti von Medinet Habu*, *RdE* 46 (1995), pp. 250-55.

M. Chauveau, "Ères nouvelles et corégences en Égypte ptolémaïque", dans : B. Kramer, W. Luppe, H. Maehler et G. Poethke (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses. Berlin, 13.-19.8.1995. Band I* (APF-Beiheft 3), Stuttgart - Leipzig 1997, pp. 163-71.

M. Chauveau, *L'Égypte au temps de Cléopâtre, 180-30 av. J.-C.*, Paris 1997.

M. Chauveau, "Une nouvelle déesse Philadelphie", dans : W. Clarysse, A. Schoors et H. Willems (éd.), *Egyptian religion, the last thousand years. Part II. Studies dedicated to the memory of Jan Quaegebeur* (OLA 85), Louvain 1998, pp. 1263-75.

M. Chauveau, "Encore Ptolémée « VII » et le dieu Néos Philopator !", *RdE* 51 (2000), pp.

257-61.

M. Chauveau, compte-rendu de M. Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen der ptolemäischen Könige. Ein Vergleich mit den Titeln der eponymen Priester in den griechischen und demotischen Texte*, *Gnomon* 74 (2002), pp. 516-20.

M. Chauveau, "Nouveaux documents des archives de Pétéharsemtheus fils de Panebchounis", dans : K. Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies. Copenhagen, 23-27 August 1999* (CNIP 27), Copenhague 2002, pp. 45-57.

W. A. Cheshire, "A New Demotic Loan from Gebelein", *Enchoria* 7 (1977), pp. 51-54 et pl. 9.

W. A. Cheshire, "A 'sacred foal' for Cleopatra III?", *Enchoria* 34 (2014/2015), pp. 29-47.

W. Clarysse, "Notes de prosopographie thébaine. 7. Hurgonaphor et Chaonnophris, les derniers pharaons indigènes", *ChronEg* 53 (1978), pp. 243-253.

W. Clarysse, *Prosopographia Ptolemaica IX. Addenda et corrigenda au volume III* (1956) (StudHell 25), Louvain 1981.

W. Clarysse, "Theban Personal Names and the Cult of Buchis", dans : H.-J. Thissen et K.-Th. Zauzich (éd.), *Grammata Demotika. Festschrift für Erich Lüddeckens zum 15. Juni 1983*, Würzburg 1984, pp. 25-39.

W. Clarysse, "Greek loan words in Demotic", dans : S. P. Vleeming (éd.), *Aspects of demotic lexicography. Acts of the second international conference for demotic studies, Leiden, 19-21 September 1984* (StudDem 1), Louvain 1987, pp. 9-33.

W. Clarysse, "20. Act prescript", dans : F. A. Hoogendijk et P. Van Minnen (éd.), *Papyri, ostraca, parchments and waxed tablets in the Leiden Papyrological Institute* (P.L.Bat. 25), Leyde - New York - Copenhague - Cologne 1991, pp. 110-11.

W. Clarysse, *The Petrie Papyri, second Edition (P. Petrie²). Volume 1, the Wills* (CollHell 2), Bruxelles 1991.

W. Clarysse, "Greek Accents on Egyptian Names", *ZPE* 119 (1997), pp. 177-84.

W. Clarysse, "The Ptolemies visiting the egyptian chora", dans : L. Mooren (éd.), *Politics, administration and society in the hellenistic and roman world: proceedings of the international colloquium, Bertinoro 19-24 July 1997* (StudHell 36), Louvain 2000, pp. 29-53.

W. Clarysse, "The Archive of the Praktor Milon", dans : K. Vandorpe et W. Clarysse (éd.), *Edfu, an Egyptian Provincial Capital in the Ptolemaic Period. Brussels, 3 September 2001*, Bruxelles 2003, pp. 17-27.

W. Clarysse, R. W. Daniel, F. A. J. Hoogendijk et P. Van Minnen, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, Konkordanz und Supplement zu Band I-VII (B. L. Konkordanz)*, Louvain 1989.

W. Clarysse et Chr. Fischer-Bovet, "Greek papyri of the Classics Department at Stanford (P. Stan. Class.). Part I", *JJP* 42 (2012), pp. 31-87.

W. Clarysse et G. Van der Veken, *The eponymous priests of Ptolemaic Egypt* (P.L.Bat. 24), Leyde 1983.

Fr. Colin, "Le trente-cinquième jour du mois dans le P. dém. Pavia Inv. nr. 1120", *Enchoria* 21 (1994), pp. 142-45.

Fr. Colin, "L'Isis « dynastique » et la Mère des dieux phrygienne. Essai d'analyse d'un processus d'interaction culturelle", *ZPE* 102 (1994), pp. 271-95.

L. Coulon, "La nécropole osirienne de Karnak sous les Ptolémées", dans : A. Delattre et P. Heilporn (éd.), « *Et maintenant ce ne sont plus que des villages...* » *Thèbes et sa région aux époques hellénistique, romaine et byzantine. Actes du colloque tenu à Bruxelles les 2 et 3 décembre 2005* (PapBrux 34), Bruxelles 2008, pp. 17-32 et pl. IV-V.

J. M. S. Cowey, "18. Pachtvertrag über einen Garten", dans : J. M. S. Cowey, K. Maresch et C. Barnes (éd.), *Das archiv des Phrurarchen Dioskurides (154 - 145 v. Chr.?) (P.Phrur.Diosk.). Papyri aus den Sammlungen von Heidelberg, Köln, München und Wien* (PapCol 30), Paderborn 2003, pp. 114-26.

L. Criscuolo, "Philadelphos nella dinastia lagide", *Aegyptus* 70 (1990), pp. 89-96.

- L. Criscuolo, "La regina, la dea e il suo cavallo", dans : T. Gnoli et F. Muccioli (éd.), *Divinizzazione, culto del sovrano e apoteosi tra Antichità e Medioevo*, Bologne 2014, pp. 117-28.
- W. E. Crum, *A Coptic Dictionary*, Oxford 1939.
- E. Cruz-Urbe, "Notes on the Demotisches Namenbuch (Fasc. 3 & 4)", *Serapis* 8 (1984-1985), pp. 21-31.
- E. Cruz-Urbe, *A descriptive catalogue of the demotic papyri at University of Michigan*, Ann Arbor 1988.
- S. Curto, compte-rendu de G. Botti, *L'archivio demotico da Deir El-Medineh*, *Aegyptus* 47 (1967), pp. 87-89.
- S. Curto, "Giuseppe Botti «secondo». 3. November 1889 - 27. Dezember 1968", *ZÄS* 96 (1970), pp. VI-VIII.
- S. Curto, "Erminia Caudana", *Aegyptus* 55 (1975), pp. 271-74.
- S. Curto, "Appendice H. Le attività di restauro nel Museo Egizio di Torino", dans : A. M. Donadoni Roveri (éd.), *Dal Museo al Museo. Passato e futuro del Museo Egizio di Torino*, Turin 1989, pp. 161-64.
- S. Curto, *Storia del Museo Egizio di Torino. III edizione riveduta e aggiornata*, Turin 1990.
- S. Curto, "Francesco Ballerini (Como, 1877 - 5 maggio 1910). Uno scienziato a servizio dell'archeologia", dans : B. Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin 2008, pp. 275-76.
- H. Cuvigny et D. Devauchelle, "Les avatars du *chrysous* dans l'Égypte ptolémaïque et romaine", *BIFAO* 103 (2003), pp. 111-31.
- M. David, B. A. Van Groningen et E. Kießling, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, dritter Band*, Leyde 1958.
- Fr. De Cenival, "Quelques rectifications aux noms des prêtres éponymes pour l'an 145 avant J.-C.", *RdE* 17 (1965), pp. 189-91.

Fr. De Cenival, *Les associations religieuses en Égypte d'après les documents démotiques*, 2 vol. (BiEtud 46), Le Caire 1972.

Fr. De Cenival, *Cautionnements démotiques du début de l'époque ptolémaïque (P. Dém. Lille 34 à 96)*, Paris 1973.

Fr. De Cenival, "À propos du mot désignant en démotique « l'association »", *RdE* 57 (2006), pp. 233-34.

P. Del Vesco, Chr. Greco et A. Sesana, "La Valle delle Regine e Francesco Ballerini", dans : P. Del Vesco et B. Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920. L'avventura archeologica M.A.I. raccontata*, Modène 2017, pp. 241-49.

H. De Meulenaere, "Prosopographica ptolemaica, deuxième série. VI. Une famille de notaires thébains", *ChronEg* 37 (1962), pp. 69-73.

H. De Meulenaere, "Prosopographica ptolemaica, troisième série. VIII. Recherches chronologiques sur un groupe d'ostraca démotiques de Thèbes", *ChronEg* 42 (1967), pp. 297-300.

H. De Meulenaere, compte-rendu de U. Kaplony-Heckel, *Die demotischen Tempelide*, *BiOr* 21 (1964), pp. 37-38.

H. De Meulenaere, compte-rendu de P. W. Pestman, *Chronologie égyptienne d'après les textes démotiques (332 av. J.-C. - 453 ap. J.-C.)*, *ChronEg* 42 (1967), pp. 332-34.

Fr. Daumas, *Les mammisis des temples égyptiens*, Paris 1958.

S. M. Demichelis, "I papiri del Museo Egizio", dans : M. Borla, S. Connor, M. Cultraro, P. Del Vesco, R. J. Demarée, S. M. Demichelis, F. Facchetti, A. Fassone, E. Ferraris, Chr. Greco, B. Moiso, C. Oliva, F. Poole, M. Trapani, F. Ugliano et Gruppo di ricerca sulle mummie del Museo Egizio, *Museo Egizio*, Modène 2015.

A. A. Den Brinker, B. P. Muhs et S. P. Vleeming, *A Berichtigungsliste of demotic documents*, 2 vol. (StudDem 7), Louvain - Paris - Dudley 2005.

M. Depauw, "The Demotic Epistolary Formulae", dans : E. Bresciani (éd.), *Acta demotica*.

Acts of the Fifth International Conference for Demotists. Pisa, 4th-8th September 1993 (EVO 17), Pise 1994, pp. 87-94.

M. Depauw, *A Companion to Demotic Studies* (PapBrux 28), Bruxelles 1997.

M. Depauw, *The Archive of Teos and Thabis from Early Ptolemaic Thebes. P. Brux. Dem. Inv. E. 8252-8256* (MRE 8), Turnhout 2000.

M. Depauw, "Two notes on the demotic participle or how *i.îr* became theologically relevant", *LingAeg* 10 (2002), pp. 101-21.

M. Depauw, "Autograph Confirmation in Demotic Private Contracts", *ChronEg* 78 (2003), pp. 66-111.

M. Depauw, "Egyptianizing the chancellery during the Great Theban Revolt (205-186 BC): a new study of Limestone Tablet Cairo 38258", *SAK* 34 (2006), pp. 97-105.

M. Depauw, *The Demotic Letter. A Study of Epistolographic Scribal Traditions Against Their Intra- and Intercultural Background* (DemStud 14), Sommerhausen 2006.

M. Depauw, "A sale of a house in Thebes on a complete papyrus roll (P. BM EA 10678 & Brux. E 8053 & Brux. E 8051 B-A & Brux. E 8054)", dans : W. Claes, H De Meulenaere et S. Hendrickx (éd.), *Elkab and beyond. Studies in honour of Luc Limme* (OLA 191), Louvain - Paris - Walpole 2009, pp. 261-82.

M. Depauw, C. Arlt, M. Elebaut, A. Georgila, S. A. Gülden, H. Knuf, J. Moje, F. Naether, H. Verreth, S. Bronischewski, B. Derichs, S. Eslah et M. Kromer, *A chronological survey of precisely dated demotic and abnormal hieratic sources* (TOP 1), Cologne - Louvain 2008.

L. Depuydt, "Demotic Script and Demotic Grammar (II): Dummy Prepositions Preceding Infinitives", *Enchoria* 27 (2001), pp. 3-35.

D. Devauchelle, "Le papyrus démotique Louvre E 9415. Un partage de biens", *RdE* 31 (1979), pp. 29-35 et pl. 5.

D. Devauchelle, "L'arbre *rdm.t*", *RdE* 32 (1980), pp. 65-68.

D. Devauchelle, compte-rendu de S. Grunert, *Thebanische Kaufverträge des 3. und 2.*

Jahrhunderts v. u. Z., *Enchoria* 12 (1984), pp. 197-99.

D. Devauchelle, "Pap. dém. Amiens n^{os} 1 et 2", *Enchoria* 14 (1986), pp. 57-65 et pl. 15-16.

D. Devauchelle, "Le papyrus démotique du Musée de Figeac (inv. E9) : un prêt d'argent", *CMC* 1 (1988), pp. 10-14 et pl. I.

D. Devauchelle, "Les serments à la porte de Djêmé", *RdE* 48 (1997), pp. 260-63.

D. Devauchelle, "Quatre nouveaux papyrus démotiques provenant de l'ancienne collection Sallier", *BSEG* 22 (1998), pp. 21-27.

D. Devauchelle, "Les archives Michel Malinine conservées au cabinet d'égyptologie du Collège de France (Paris)", dans : K. Ryholt (éd.), *Acts of the seventh international conference of demotic studies. Copenhagen, 23-27 August 1999* (CNIP 27), Copenhagen 2002, pp. 131-37.

S. Donadoni, "Necrologio. Giuseppe Botti", *RSO* 43 (1968), pp. 379-82.

K. Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis [P. Mattha]. Text and Translation*, Leyde 1990.

P. F. Dorman, "Preface", dans : The Epigraphic Survey (éd.), *Medinet Habu - Volume IX. The Eighteenth Dynasty Temple Part 1. The Inner Sanctuaries* (OIP 136), Chicago 2009, pp. XXIII-XXXVII.

P. Du Bourguet, *Le temple de Deir al-Médîna. Textes édités et indexés par Luc Gabolde* (MIFAO 121), Le Caire 2008.

W. F. Edgerton, *Medinet Habu Graffiti Facsimiles* (OIP 36), Chicago 1937.

O. El-Aguizy, "A Ptolemaic judicial document from Ḥwt-nsw", *BIFAO* 88 (1988), pp. 51-62 et pl. IV-V.

O. El-Aguizy, "A demotic deed of « not hindering » from Sharunah", *BIFAO* 89 (1989), pp. 89-99 et pl. XI-XII.

M. El-Amir, "A demotic papyrus from Pathyris", *EtudPap* 8 (1957), pp. 59-67 et pl. I-VI.

M. El-Amir, *A Family Archive from Thebes. Demotic Papyri in the Philadelphia and Cairo*

Museums from the Ptolemaic Period, 2 vol., Le Caire 1959.

M. El-Amir, "The unpublished demotic papyri in the Turin Museum", *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 203-28.

M. El-Amir, "Further notes on the demotic papyri in the Turin Museum (topographical, sociological and legal studies)", *BIFAO* 68 (1969), pp. 85-120.

M. El-Amir, "Varia Demotica", dans : E. Kießling et H.-A. Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. Internationalen Papyrologenkongresses. Marburg/Lahn, 2. bis 6. August 1971* (MBPF 66), Munich 1974, pp. 111-16.

M. El-Amir et E. Lüddeckens, "Ergänzungen zur Liste der eponymen Priester", *Enchoria* 3 (1973), pp. 1-4.

M. Eldamaty, *Ein ptolemäisches Priesterdekret aus dem Jahr 186 v. Chr. Eine neue Version von Philensis II in Kairo* (APF-Beiheft 20), Munich - Leipzig 2005.

W. B. Emery, "Preliminary report on the excavations at North Saqqâra, 1965-6", *JEA* 52 (1966), pp. 3-8 et pl. I-III.

W. Erichsen, *Ein demotischer Ehevertrag aus Elephantine* (AAWB 8), Berlin 1939.

W. Erichsen, "Einige demotische Urkundenvermerke", dans : O. Firchow (éd.), *Ägyptologische Studien* (VIO 29), Berlin 1955, pp. 76-80.

W. Erichsen, *Demotische Lesestücke II. Urkunden der Ptolemäerzeit 1. Heft. Texte*, Leipzig 1959.

W. Erichsen, "Ein demotischer Prozeßvertrag", *ZÄS* 77 (1967), pp. 92-100 et pl. III-VII.

C. Evrard-Derriks et J. Quaegebeur, "La situle décorée de Nesnakhetiou au Musée Royal de Mariemont", *ChronEg* 54 (1979), pp. 26-56.

A. Farid, "Zwei demotische Privatbriefe", *ZÄS* 132 (2005), pp. 1-11 et pl. I-V.

A. Farid, "Two Demotic Annuity Contracts", dans : K. A. Daoud, S. Bedier et S. Abd El-Fattah (éd.), *Studies in Honor of Ali Radwan, Volume I* (ASAE-Suppl. 34), Le Caire 2005, pp. 323-346 et pl. 1-5.

A. Farid, "A demotic sale contract of the whole property", dans : B. S. El-Sharkawy (éd.), *The horizon: studies in egyptology in honour of M. A. Nur el-Din (10-12 April 2007)*, volume III, Le Caire 2009, pp. 261-276.

H. Felber, "Augustus Ζεὺς ἐλευθέριος im Demotischen und die Etymologie von ρμζε", *GöttMisz* 123 (1991), pp. 27-36.

H. Felber, *Demotische Ackerpachtverträge der Ptolemäerzeit* (ÄgAbh 58), Wiesbaden 1997.

Chr. Fischer-Bovet, *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, Cambridge 2014.

D. Foraboschi, *Onomasticon Alterum Papyrologicum. Supplemento al Namenbuch di F. Preisigke* (TDSA 16), Milan - Varèse 1971.

J.-L. Fournet, "Les emprunts du grec à l'égyptien", *BSLP* 84 (1989), pp. 55-80.

P. Gallo, "Some Demotic Architectural Terms", dans : S. P. Vleeming (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography. Acts of the Second International Conference for Demotic Studies, Leiden, 19-21 September 1984* (StudDem 1), Louvain 1987, pp. 35-39.

H. Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques*, 7 vol., Le Caire 1925-1931.

S. R. K. Glanville, *Catalogue of Demotic Papyri in the British Museum, Volume I. A Theban Archive of the Reign of Ptolemy I, Soter*, Londres 1939.

S. R. K. Glanville, *Catalogue of Demotic Papyri in the British Museum, Volume II. The Instructions of 'Onchsheshonqy (British Museum Papyrus 10508). Part I: Introduction, Transliteration, Translation, Notes, and Plates*, Londres 1955.

S. R. K. Glanville et T. C. Skeat, "Eponymous priesthood of Alexandria from 211 B.C.", *JEA* 40 (1954), pp. 45-58.

N. Gonis, "New texts from the archive(s) of Dryton and Apollonia", *APF* 52 (2006), pp. 197-204 et pl. X-XI.

B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *New classical fragments and other Greek and Latin papyri*,

Oxford 1897.

B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Amherst Papyri, Being an Account of the Greek Papyri in the Collection of the Right Hon. Lord Amherst of Hackney, F.S.A., at Didlington Hall, Norfolk. Part II. Classical Fragments and Documents of the Ptolemaic Roman and Byzantine Period with an Appendix Containing Additional Theological Fragments*, Londres 1901.

B. P. Grenfell, A. S. Hunt et J. G. Smyly, *The Tebtunis papyri I*, Londres - Oxford - New York 1902.

F. Ll. Griffith, *Catalogue of the demotic papyri in the John Rylands Library, Manchester*, 3 vol., Manchester - Londres 1909.

F. Ll. Griffith, "Oxford Excavations in Nubia", *AAALiv* 11 (1924), pp. 141-80 et pl. XIV-LXXII.

F. Ll. Griffith, "Oxford Excavations in Nubia", *AAALiv* 12 (1925), pp. 57-172.

S. Grunert, "Zum Eherecht im ptolemäischen Ägypten nach den demotischen Papyri", *ZÄS* 105 (1978), pp. 114-22.

S. Grunert, "Ägyptische Erscheinungsformen des Privateigentums zur Zeit der Ptolemäer: Liturgietage", *ZÄS* 106 (1979), pp. 60-79.

S. Grunert, *Thebanische Kaufverträge des 3. und 2. Jahrhunderts v. u. Z.* (DPB 2), Berlin 1981.

S. Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, Leipzig 1982.

D. Hagedorn, "144. Arbeitsvertrag", dans : B. Krämer, M. Erler, D. Hagedorn et R. Hübner (éd.), *Kölner Papyri (P. Köln). Band 3* (PapCol 15), Opladen 1980, pp. 86-94 et pl. XV.

H. Harrauer, "14 Wilcken-Briefe an Vitelli und 2 Karten an Comparetti", *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 213-36.

R. A. Hazzard, *Imagination of a monarchy: studies in ptolemaic propaganda* [Phoenix (T)-Suppl. 37], Toronto - Buffalo - Londres 2000.

P. Heilporn, *Thèbes et ses taxes. Recherches sur la fiscalité en Égypte romaine (Ostraca de*

Strasbourg II), Paris 2009.

H. Heinen, "Les mariages de Ptolémée VIII Évergète et leur chronologie. Étude comparative de papyrus et d'inscriptions grecs, démotiques et hiéroglyphiques", dans : E. Kießling et H. A. Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. internationalen Papyrologenkongresses. Marburg/Lahn, 2. bis 6. August 1971* (MBPF 66), Munich 1974, pp. 147-55.

H. Heinen, "Der Sohn des 6. Ptolemäers im Sommer 145. Zur Frage nach Ptolemaios VII. Neos Philopator und zur Zählung der Ptolemäerkönige", dans : B. Kramer, W. Luppe, H. Maehler et G. Poethke (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses. Berlin, 13.-19.8.1995. Band I* (APF-Beiheft 3), Stuttgart - Leipzig 1997, pp. 449-60.

F. Hintze, "Fragment eines demotischen Ehevertrages (P. dem. Berlin 15692)", *ArOr* 20 (1952), pp. 100-10 et pl. VII-IX.

F. Hintze, "Fragment einer demotischen Landverkaufsurkunde (P.dem.Heidelberg 700)", *MIO* 1 (1953), pp. 233-49 et pl. III-VI.

F. Hintze, *Champollion Entzifferer der Hieroglyphen*, Berlin 1973.

F. Hoffmann, *Der Kampf um den Panzer des Inaros. Studien zum P. Krall und seiner Stellung innerhalb des Inaros-Petubastis-Zyklus*, Vienne 1996.

F. Hoffmann, *Ägypten: Kultur und Lebenswelt in griechisch-römischer Zeit. Eine Darstellung nach den demotischen Quellen*, Berlin 2000.

F. Hoffmann et J. F. Quack, "Pastophoros", dans : A. M. Dodson, J. J. Johnston, W. Monkhouse et C. J. Martin (éd.), *A Good Scribe and an Exceedingly Wise Man. Studies in Honour of W. J. Tait*, Londres 2014, pp. 127-55.

G. Hölbl, *A history of the Ptolemaic empire*, Londres - New York 2001.

U. Hölscher, *The Excavation of Medinet Habu - Volume II. The Temples of the Eighteenth Dynasty* (OIP 41), Chicago 1939.

G. R. Hughes et Ch. F. Nims, "Some Observations on the British Museum Demotic Theban Archive", *AJSL* 57 (1940), pp. 244-61.

- G. R. Hughes, *Saite Demotic Land Leases* (SAOC 28), Chicago 1952.
- G. R. Hughes, compte-rendu de W. Erichsen, *Demotisches Glossar*, *JNES* 16 (1957), pp. 55-63.
- G. R. Hughes, "Notes on demotic Egyptian leases of property", *JNES* 32 (1973), pp. 152-60.
- A. S. Hunt et C. C. Edgar, *Select papyri I. Non-literary papyri, private affairs*, Londres - Cambridge 1959.
- A. S. Hunt et C. C. Edgar, *Select papyri II. Non-literary papyri, public documents*, Londres - Cambridge 1963.
- A. S. Hunt et J. G. Smyly, *The Tebtunis papyri. Volume III, part I* (UCA 3), Londres - Oxford - New York 1993.
- W. Huß, "Ptolemaios Eupator", dans : A. Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th international congress of papyrologists. Copenhagen, 23-29 August, 1992*, Copenhagen 1994, pp. 555-61.
- W. Huß, *Ägypten in hellenistischer Zeit, 332-30 v. Chr.*, Munich 2001.
- W. Huß, "Noch ein Mord im Haus des Ptolemaios?", *ZPE* 140 (2002), pp. 40-42.
- J. Ijsewijn, *De sacerdotibus sacerdotiisque Alexandri Magni et Lagidarum eponymis* (VAB 42), Bruxelles 1961.
- R. Jasnow, "Two Demotic Papyri in the Oriental Institute", *Enchoria* 11 (1982), pp. 17-22 et pl. 5-6.
- E. Jelínková-Reymond, "Deux contrats démotiques concernant la vente des revenus liturgiques", *RIDA* 1 (1954), pp. 23-48.
- J. H. Johnson, *The Demotic Verbal System* (SAOC 38), Chicago 1976.
- J. H. Johnson, "The Role of the Egyptian Priesthood in Ptolemaic Egypt", dans : L. H. Lesko (éd.), *Egyptological Studies in Honor of Richard A. Parker Presented on the Occasion of His 78th Birthday. December 10, 1983*, Hanover - Londres 1986, pp. 70-84.

- U. Kaplony-Heckel, *Die demotischen Tempeleide*, 2 vol. (ÄgAbh 6), Wiesbaden 1963.
- U. Kaplony-Heckel, *Die demotischen Gebelen-Urkunden der Heidelberger Papyrus-Sammlung*, Heidelberg 1964.
- U. Kaplony-Heckel, "Die demotischen Tempeleide der Berliner Papyrussammlung", *ForschBer* 10 (1968), pp. 133-84 et pl. 26-27.
- U. Kaplony-Heckel, compte-rendu de S. Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, *OLZ* 82 (1987), pp. 134-37.
- U. Kaplony-Heckel, "Das Acker-Amt in Theben-West von 151 bis 141 v. Chr. Die zwanzig Acker-Amt-Quittungen des Sesostris', S. des Anchoapis (übersichtlich beschrieben und aufgelistet)", *Enchoria* 18 (1991), pp. 55-67 et pl. 12-13.
- U. Kaplony-Heckel, "Der thebanische Acker-Schreiber Sesostris, Sohn des Anchoapis", dans : J. H. Johnson (éd.), *Life in a multi-cultural society: Egypt from Cambyses to Constantine and beyond* (SAOC 51), Chicago 1992, pp. 169-79.
- U. Kaplony-Heckel, "Der thebanische Leineweber Psenchonsis Patemios. Neue demotische Ostraka-Quittungen der späten Ptolemäerzeit zum Übergang von Leinwand-Lieferungen zur Leineweber-Steuer", *EVO* 17 (1994), pp. 161-81.
- U. Kaplony-Heckel, "Pathyris III (Nr. 56-85)", *Enchoria* 22 (1995), pp. 40-122 et pl. 8-42.
- U. Kaplony-Heckel, "Theben-Ost III. Die r-rh=w Tempel-Quittungen und ähnliche Texte. Erster Teil: Allgemeiner Teil und Texte Nr. 18-25", *ZÄS* 128 (2001), pp. 24-40 et pl. IX-XV.
- F. G. Kenyon et H. I. Bell, *Greek papyri in the British Museum. Catalogue, with texts III*, Londres 1907.
- L. Koenen, "Kleopatra III. Als Priesterin des Alexanderkultes (P. Colon. Inv. nr. 5063)", *ZPE* 5 (1970), pp. 61-84 et pl. III.
- E. Kornemann et P. M. Meyer, *Griechische Papyri im Museum des Oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen. Band I. Heft 3*, Leipzig - Berlin 1912.
- B. Kramer, "Der κτίστης Boethos und die Einrichtung einer neuen Stadt. Teil I. P.UB Trier

S 135-3 und S 135-1", *APF* 43 (1997), pp. 315-39 et pl. V-VIII.

B. Kramer, "Königseid eines Offiziers aus dem Jahr 152 v.Chr.", dans : K. Geus et K. Zimmermann (éd.), *Punica - Libyca - Ptolemaica. Festschrift für Werner Huß, zum 65. Geburtstag dargebracht von Schülern, Freunden und Kollegen* (OLA 104), Louvain - Paris - Sterling 2001, pp. 323-44.

E. Lanciers, "Die Ägyptischen Tempelbauten zur Zeit des Ptolemaios V. Epiphanes (204-180 v. Chr.). Teil 1", *MDAIK* 42 (1986), pp. 81-98.

E. Lanciers, "The cult of the Theoi Soteris and the date of some papyri from the reign of Ptolemy V Epiphanes", *ZPE* 66 (1986), pp. 61-63.

E. Lanciers, "Die Ägyptischen Tempelbauten zur Zeit des Ptolemaios V. Epiphanes (204-180 v. Chr.). Teil 2", *MDAIK* 43 (1987), pp. 173-82.

E. Lanciers, "Die Alleinherrschaft des Ptolemaios VIII. im Jahre 164/163 v. Chr. Und der Name Euergetes", dans : B. Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology. Athens 25-31 May 1986, Volume II*, Athènes 1988, pp. 405-33.

E. Lanciers, "Some observations on the events in Egypt in 145 B.C.", *Simblis* 1 (1995), pp. 33-39.

E. Lanciers, "The development of the Greek dynastic cult under Ptolemy V", *APF* 60 (2014), pp. 373-83.

E. Lanciers, "The Shrines of Hathor and Amenhotep in Western Thebes in the Ptolemaic Period", *AncSoc* 44 (2014), pp. 105-25.

E. Lanciers, "The Isis Cult in Western Thebes in the Graeco-Roman Period (Part I)", *ChronEg* 90 (2015), pp. 121-33.

E. Lanciers, "The Isis Cult in Western Thebes in the Graeco-Roman Period (Part II)", *ChronEg* 90 (2015), pp. 379-405.

E. Lanciers, "The Cult of Arensnuphis in Thebes in the Graeco-Roman Period", *SAK* 45 (2016), pp. 187-216.

E. Laskowska-Kusztal, *Deir el-Bahari III. Le sanctuaire ptolémaïque de Deir el-Bahari*, Varsovie 1984.

C. Leemans, *Papyrus égyptiens démotiques I. 373-382 du Musée d'Antiquités des Pays-Bas à Leide* (Monumens égyptiens du Musée d'Antiquités des Pays-Bas à Leide 22), Leyde 1863.

L. Lehnus, "Bernard Pyne Grenfell e Arthur Surridge Hunt (1869-1926) (1871-1934)", dans : M. Capasso (éd.), *Hermae. Scholars and scholarship in papyrology*, Pise 2007, pp. 115-41.

M. Lichtheim, *Demotic ostraca from Medinet Habu* (OIP 80), Chicago 1957.

S. L. Lippert, "Like phoenix from the mummies: Demotic documents from Oxyrhyncha in cartonnages from Tebtunis", dans : S. L. Lippert et M. Schentuleit (éd.), *Graeco-Roman Fayum - Text and archaeology. Proceedings of the third international Fayum symposium, Freudenstadt, May 29-June 1, 2007*, Wiesbaden 2008, pp. 165-71

S. L. Lippert, *Einführung in die altägyptische Rechtsgeschichte* (EQA 5), Münster 2012.

E. Lüddeckens, *Ägyptische Eheverträge* (ÄgAbh 1), Wiesbaden 1960.

E. Lüddeckens, "Eine wiederentdeckte demotische Zahlungsschrift (Nachtrag zu den »Ägyptischen Eheverträgen«)", *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 238-49 et pl. III.

E. Lüddeckens, "Ein demotischer Urkundenfund in Tuna el Gebel mit einer genealogischen Skizze", dans : E. Kießling et H.-A. Rupprecht (éd.), *Akten des XIII. Internationalen Papyrologenkongresses. Marburg/Lahn, 2. bis 6. August 1971* (MBPF 66), Munich 1974, pp. 235-38.

E. Lüddeckens, "4. Urkunde über den Verkauf eines Grundstückes aus Dime", dans : *Festschrift zum 100-jährigen Bestehen der Papyrussammlung der Österreichischen Nationalbibliothek. Papyrus Erzherzog Rainer (P. Rainer Cent.)*, Vienne 1983, pp. 174-80.

E. Lüddeckens, *Demotische Urkunden aus Hawara*, 2 vol. (VOHD 28), Stuttgart 1998.

E. Lüddeckens et K.-Th. Zauzich, *Ägyptische Handschriften, Teil 2* (VOHD 19.2),

Wiesbaden 1971.

E. Lüddeckens, A. M. Kropp, A. Hermann et M. Weber, *Demotische und Koptische Texte* (PapCol 2), Cologne - Opladen 1968.

E. Lüddeckens, H.-J. Thissen, W. Brunsch, G. Vittmann et K.-Th. Zauzich, *Demotisches Namenbuch*, 18 vol., Wiesbaden 1980-2000.

R. Mairs et C. J. Martin, "A bilingual 'sale' of liturgies from the archive of the Theban choachytes: P. Berlin 5507, P. Berlin 3098 and P. Leiden 413", *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 22-67 et pl. 1-9.

M. Malinine, *Choix de textes juridiques en hiératique « anormal » et en démotique (XXV^e-XXVII^e dynasties)*, 2 vol., Paris 1953.

M. Malinine, "Une chrestomatie des textes démotiques anciens", *OLZ* 50 (1955), pp. 491-501.

M. Malinine, "Une livraison d'oies au domaine d'Amon (Pap. dém. Strasbourg n° 2)", *JEA* 54 (1968), pp. 188-92 et pl. XXX.

M. Manfredi, "Girolamo Vitelli (1849-1935)", dans : M. Capasso (éd.), *Hermae. Scholars and scholarship in papyrology*, Pise 2007, pp. 45-52.

J. G. Manning, "The Auction of Pharaoh", dans : E. Teeter et J. A. Larson (éd.), *Gold of Praise. Studies on Ancient Egypt in Honor of Edward F. Wente* (SAOC 58), Chicago 1999, pp. 277-84.

J. G. Manning, *Land and Power in Ptolemaic Egypt. The Structure of Land Tenure*, Cambridge 2003.

C. J. Martin, "II. Marriages, wills and leases of land: some notes on the formulae of demotic contracts", dans : M. J. Geller et H. Maehler (éd.), *Legal documents of the hellenistic world. Papers from a seminar arranged by the Institute of Classical Studies, the Institute of Jewish Studies and the Warburg Institute, University of London, February to May 1986*, Londres 1995, pp. 58-78.

C. J. Martin, *Demotic papyri from the Memphite necropolis (P. Dem. Memphis) in the collections of the National Museum of Antiquities in Leiden, the British Museum and the Hermitage Museum* (PALMA 5), Turnhout 2009.

C. J. Martin, "Three papyri: two frames", *BMSAES* 23 (2016), pp. 71-94.

M. Marvulli, "Annibale Evaristo Breccia (1876-1967)", dans : M. Capasso (éd.), *Hermae. Scholars and scholarship in papyrology. IV*, Pise - Rome 2015, pp. 25-38.

B. Mathieu, *Abréviations des périodiques et collections en usage à l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, Le Caire 2010.

G. Mattha, *Demotic ostraka from the collections at Oxford, Paris, Berlin, Vienna and Cairo* (PSFP 6), Le Caire 1945.

G. Mattha et G. R. Hughes, *The Demotic Legal Code of Hermopolis West* (BiEtud 45), Le Caire 1975.

E. Mayser, *Grammatik der Griechischen Papyri aus der Ptolemäerzeit mit Einschluss der gleichzeitigen Ostraka und der in Ägypten verfassten Inschriften*, 2 vol., Berlin - Leipzig 1926-1970.

B. C. McGing, "Revolt egyptian style. Internal opposition to Ptolemaic rule", *APF* 43 (1997), pp. 273-314 et pl. IV.

B. Menu, "Un contrat de prêt démotique conclu sous le règne de Ptolémée IV Philopator (P. Marseille, Inv. N° 297)", *RdE* 31 (1979), pp. 124-28 et pl. 11-12.

G. Messeri Savorelli, "Lista degli agoranomi di età tolemaica", dans : R. Pintaudi (éd.), *Miscellanea papyrologica* (PapFlor 7), Florence 1980, pp. 185-271.

G. Messeri Savorelli, "PL III/145", dans : M. Capasso (éd.), *Papiri documentari greci* (PapLup 2), Lecce 1993, pp. 75-85.

P. M. Meyer, *Griechische Papyri im Museum des Oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen. Band I. Heft 2*, Leipzig - Berlin 1910.

P. M. Meyer, *Juristische Papyri. Erklärung von Urkunden zur Einführung in die juristische*

Papyruskunde, Berlin 1920.

L. Migliardi Zingale, *Papiri dell'Università di Genova (PUG III)* (PapFlor 20), Florence 1991.

M. Minas-Nerpel, "Die Dekorationstätigkeit von Ptolemaios VI. Philometor und Ptolemaios VIII. Euergetes II. an ägyptischen Tempeln (Teil 1)", *OLP* 27 (1996), pp. 51-78.

M. Minas-Nerpel, "Die Dekorationstätigkeit von Ptolemaios VI. Philometor und Ptolemaios VIII. Euergetes II. an ägyptischen Tempeln (Teil 2)", *OLP* 28 (1997), pp. 87-121.

M. Minas-Nerpel, "Die ΚΑΝΗΦΟΡΟΣ. Aspekte des ptolemäischen Dynastiekults", dans : H. Melaerts (éd.), *Le culte du souverain dans l'Égypte ptolémaïque au III^e siècle avant notre ère. Actes du colloque international, Bruxelles 10 mai 1995* (StudHell 34), Louvain 1998, pp. 43-60.

M. Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen der ptolemäischen Könige. Ein Vergleich mit den Titeln der eponymen Priester in den griechischen und demotischen Texte* (AegTrev 9), Mayence 2000.

M. Minas-Nerpel, "Macht und Ohnmacht. Die Repräsentation ptolemäischer Königinnen in ägyptischen Tempeln", *APF* 51 (2005), pp. 127-54.

M. Minas-Nerpel, "Cleopatra II and III: the queens of Ptolemy VI and VIII as guarantors of kingship and rivals for power", dans : A. Jördens et J. F. Quack (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äußerem Druck. Die Zeit Ptolemaios' VI. bis VIII. Internationales Symposium Heidelberg 16.-19.09.2007*, Wiesbaden 2011, pp. 58-79.

M. Minas-Nerpel, "Koregentschaft und Thronfolge. Legitimation ptolemäischer Machtstrukturen in den ägyptischen Tempeln der Ptolemäerzeit", dans : F. Hoffmann et K. S. Schmidt (éd.), *Orient und Okzident in hellenistischer Zeit. Beiträge zur Tagung „Orient und Okzident - Antagonismus oder Konstrukt? Machtstrukturen, Ideologien und Kulturtransfer in hellenistischer Zeit“*. Würzburg 10.–13. April 2008, Vaterstetten 2014, pp. 143-66.

M. Minas-Nerpel, "Ptolemaic queens in Egyptian temple reliefs: intercultural reflections of

political authority, or religious imperatives?", dans : P. Kousoulis et N. Lazaridis (éd.), *Proceedings of the tenth international congress of egyptologists. University of the Aegean, Rhodes, 22-29 May 2008, volume 1* (OLA 241), Louvain 2015, pp. 809-21.

T. B. Mitford, "Helenos, governor of Cyprus", *JHS* 79 (1959), pp. 94-131 et pl. II-III.

B. Moiso, "La figura di Schiaparelli e la sua attività a Tebe", dans : B. Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin 2008, pp. 109-28.

B. Moiso, "Le campagne di scavo di Ernesto Schiaparelli in Egitto dal 1903 al 1920", dans : B. Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin 2008, pp. 199-269.

B. Moiso, *La storia del Museo Egizio*, Modène 2016.

B. Moiso, "Gebelein e Virginio Rosa", dans : P. Del Vesco et B. Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920. L'avventura archeologica M.A.I. raccontata*, Modène 2017, pp. 271-79.

B. Moiso et G. Lovera, "La Missione Archeologica Italiana in Egitto", dans : P. Del Vesco et B. Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920. L'avventura archeologica M.A.I. raccontata*, Modène 2017, pp. 149-75.

B. Moiso, P. Del Vesco et B. Hucks, "L'arrivo degli oggetti al museo e i primi allestimenti", dans : P. Del Vesco et B. Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920. L'avventura archeologica M.A.I. raccontata*, Modène 2017, pp. 321-29.

B. Moiso, M. C. Guidotti, F. Poole et E. Micheletto, "Schiaparelli egittologo, soprintendente e filantropo", dans : P. Del Vesco et B. Moiso (éd.), *Missione Egitto 1903-1920. L'avventura archeologica M.A.I. raccontata*, Modène 2017, pp. 37-57.

A. Monson, *Agriculture and Taxation in Early Ptolemaic Egypt. Demotic Land Surveys and Accounts (P. Agri)*, Bonn 2012.

L. Mooren, "The governors general of the Thebaid in the second century B.C. (I)", *AncSoc* 4 (1973), pp. 115-32.

L. Mooren, *The aulic titulature in Ptolemaic Egypt. Introduction and prosopography* (VAB 78), Bruxelles 1975.

L. Mooren, "The wives and children of Ptolemy VIII Euergetes II", dans : B. Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII international congress of papyrology. Athens 25-31 May 1986, Volume II*, Athènes 1988, pp. 435-44.

L. Mooren et W. Swinnen, *Prosopographia Ptolemaica VIII. Addenda et corrigenda aux volumes I (1950) et II (1952)* (StudHell 21), Louvain 1975.

O. Mørkholm, *Antiochus IV of Syria* (ClassMed-Diss. 8), Copenhague 1966.

O. Mørkholm, "Ptolemaic coins ad chronology: the dated silver coinage of Alexandria", *ANS* 20 (1975), pp. 7-24 et pl. II-VI.

B. Muhs, *Tax Receipts, Taxpayers, and Taxes in Early Ptolemaic Thebes* (OIP 126), Chicago 2005.

B. Muhs, "A demotic donation contract from Early Ptolemaic Thebes (P. Louvre N. 3263)", dans : Z. Hawass et J. H. Wegner (éd.), *Millions of jubilees: studies in honor of David P. Silverman*, vol. 1 (ASAE-Suppl. 39), Le Caire 2010, pp. 439-55.

B. Muhs et J. Dieleman, "A Bilingual Account from Late Ptolemaic Tebtunis. P. Leiden RMO Inv. No. F 1974/7.52", *ZÄS* 133 (2006), pp. 56-65 et pl. XV-XVIII.

P. E. Newberry, *The Amherst Papyri, Being an Account of the Egyptian Papyri in the Collection of the Right Hon. Lord Amherst of Hackney, F.S.A., at Diddington Hall, Norfolk*, Londres 1899.

Ch. F. Nims, "Notes on University of Michigan Demotic Papyri from Philadelphia", *JEA* 24 (1938), pp. 73-82.

Ch. F. Nims, "A Demotic 'Document of Endowment' from the Time of Nectanebo I", *MDAIK* 16 (1958), pp. 237-46 et pl. 17-20.

M. Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane. Scritture documentarie I*, Rome 1929.

M. A. Nur El-Din, *The Demotic Ostraca in the National Museum of Antiquities at Leiden*, Leyde 1974.

M. A. Nur El-Din, "Checking, Terminal, Stress Marks, Partition Indications and Margin

Lines in Demotic Documents", *Enchoria* 9 (1979), pp. 49-62.

M. A. Nur El-Din et R. L. Vos, "42-48. Demotic Mummy Labels Containing Permission for Burial", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 171-73.

E. Otto, *Topographie des Thebanischen Gaues* (UGAÄ 15), Berlin 1952.

R. Paribeni, C. Gatti, G. Ferro, M. Quaini, A. Calderini, O. Montevecchi, A. Bellù, G. Bolognesi, B. Zucchelli, S. B. Hainsworth et F. Della Corte, *Introduzione allo studio della cultura classica. Volume terzo, scienze sussidiarie*, Milan 1974.

R. A. Parker, "A demotic marriage document from Deir el Ballas", *JARCE* 2 (1963), pp. 113-16 et pl. XIX.

R. A. Parker, "A demotic property settlement from Deir el Ballas", *JARCE* 3 (1964), pp. 89-103 et pl. XXI-XXIII.

J. Partsch, *Mitteilungen aus der Freiburger Papyrussammlung 3. Juristische Urkunden der Ptolemäerzeit*, Heidelberg 1927.

N. Pellé, "Campbell Cowan Edgar (1870-1938)", dans : M. Capasso (éd.), *Hermae. Scholars and scholarship in papyrology*, Pise 2007, pp. 181-86.

P. Perdrizet et G. Lefebvre, *Les graffites grecs du Memnonion d'Abydos*, Nancy - Paris - Strasbourg 1919.

P. W. Pestman, *Marriage and matrimonial property in Ancient Egypt. A contribution to establishing the legal position of the woman*, (P.L.Bat. 9), Leyde 1961.

P. W. Pestman, "Les documents juridiques des 'chanceliers du dieu' de Memphis à l'époque ptolémaïque", *OMRO* 44 (1963), pp. 8-23 et pl. VI-IX.

P. W. Pestman, "A proposito dei documenti di Pathyris II. Πέρσαι τῆς ἐπιγονῆς", *Aegyptus* 43 (1963), pp. 15-53.

P. W. Pestman, "Harmachis et Anchemachis, deux rois indigènes du temps des Ptolémées", *ChronEg* 40 (1965), pp. 157-70.

P. W. Pestman, *Chronologie égyptienne d'après les textes démotiques (332 av. J.-C. - 453 ap. J.-C.)* (P.L.Bat. 15), Leyde 1967.

P. W. Pestman, *Over vrouwen en voogden in het Oude Egypte. Rede uitgesproken bij de aanvaarding van het ambt van gewoon hoogleraar in de rechtsgeschiedenis van het Oude Egypte en van het Oude Griekenland, alsmede de juridische papyrologie aan de Rijksuniversiteit te Leiden op 24 oktober 1969*, Leyde 1969.

P. W. Pestman, "A Greek testament from Pathyris (P. Lond. inv. 2850)", *JEA* 55 (1969), pp. 129-60 et pl. XXX-XXXI.

P. W. Pestman, "A Note Concerning the Reading ḥḏ sp-2", *Enchoria* 2 (1972), pp. 33-36.

P. W. Pestman, "Jeux de déterminatifs en démotique", *RdE* 25 (1973), pp. 21-34.

P. W. Pestman, "1. Bail à ferme de la terre « la Pointe »", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 3-12.

P. W. Pestman, "2. Partage de la terre « la Pointe »", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 13-18.

P. W. Pestman, "3. Bail à ferme de la terre « la Pointe »", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 19-29.

P. W. Pestman, "5. Vente d'un terrain à bâtir", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 38-49.

P. W. Pestman, "6. Vente d'une terre pour garantir une dette de froment", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 50-58.

P. W. Pestman, "7. La convention du doc. 6 menée à terme", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 59-66.

P. W. Pestman, "A. La terre « la Pointe » dans le domaine Pestenemenôphis. Archives de Totoês, prêtre aux Memnoneia", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 193-205.

P. W. Pestman, "12. Ricevuta di chicchi di ricino", dans : P. W. Pestman (éd.), *Greek and Demotic Texts from the Zenon Archive*, 2 vol. (P.L.Bat. 20), Leyde 1980, pp. 63-70.

P. W. Pestman, "Nahomseisis, una donna d'affari di Pathyris. L'archivio bilingue di Pelaias, figlio di Eunus", dans : E. Bresciani, G. Geraci, S. Pernigotti et G. Susini (éd.), *Scritti in onore di Orsolina Montevicchi*, Bologne 1981, pp. 295-315.

P. W. Pestman, *L'archivio di Amenotes figlio di Horos (P. Tor. Amenotes). Testi demotici e greci relativi a una famiglia di imbalsamatori del secondo sec. a. C.* (CMT. Serie Prima - Monumenti e Testi 5), Milan 1981.

P. W. Pestman, "22. Enkele demotische teksten over het egyptische familierecht", dans : K. R. Veenhof (éd.), *Schrijvend verleden. Documenten uit het Oude Nabije Oosten vertaald en toegelicht* (MVEOL 24), Leyde - Zutphen 1983, pp. 194-203.

P. W. Pestman, "Remarks on the Legal Manual of Hermopolis: a Review-Article", *Enchoria* 12 (1984), pp. 33-42.

P. W. Pestman, "Ventes provisoires de biens pour sûreté de dettes. Ὠναὶ ἐν πίστει Ἀ Pathyris et à Krokodilopolis", dans : P. W. Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie grecque, démotique et copte* (P.L.Bat. 23), Leyde 1985, pp. 45-59.

P. W. Pestman, "Fureter dans les papiers de Totoês : archives familiales grecques-démotiques de Turin", dans : P. W. Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie grecque, démotique et copte* (P.L.Bat. 23), Leyde 1985, pp. 144-48.

P. W. Pestman, "Lo scriba privato Amenotes, figlio di Panas: tre documenti provenienti dall'archivio di Totoes", dans : P. W. Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie grecque, démotique et copte* (P.L.Bat. 23), Leyde 1985, pp. 167-97.

P. W. Pestman, "A Comforting Thought for Demotists? Errors of Scribes in the 'Archive of the Theban Choachytes'", dans : S. F. Bondi, S. Pernigotti, F. Serra et A. Vivian (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, Pise 1985, pp. 413-22.

P. W. Pestman, "Familiarchieven in Egypte", dans : P. W. Pestman (éd.), *Familiarchieven*

uit het land van Pharao, Zutphen 1989, pp. 7-13.

P. W. Pestman, "Was de Egyptische vrouw geëmancipeerd of niet? (een verstoorde droom)", dans : P. W. Pestman (éd.), *Familiearchieven uit het land van Pharao*, Zutphen 1989, pp. 24-29 et 165.

P. W. Pestman, "Egizi sotto dominazioni straniere", dans : L. Criscuolo et G. Geraci (éd.), *Egitto e storia antica dall'ellenismo all'età araba. Bilancio di un confronto*, Bologne 1989, pp. 693-701.

P. W. Pestman, *The new papyrological primer; being the fifth edition of David and Van Groningen's papyrological primer*, Leyde - New York - Copenhagen - Cologne 1990.

P. W. Pestman, *Il processo di Hermias e altri documenti dell'archivio dei choachiti (P. Tor. Choachiti). Papiri greci e demotici conservati a Torino e in altre collezioni d'Italia* (CMT. Serie Prima - Monumenti e Testi 6), Turin 1992.

P. W. Pestman, *The archive of the Theban choachytes (second century B.C.). A survey of the demotic and Greek papyri contained in the archive* (StudDem 2), Louvain 1993.

P. W. Pestman, *Les papyrus démotiques de Tsenhor (P. Tsenhor). Les archives privées d'une femme égyptienne du temps de Darius I^{er}*, 2 vol., Louvain 1994.

P. W. Pestman, "Drafts of demotic notarial documents", dans : Chr. Eyre, A. Leahy et L. Montagno Leahy (éd.), *The unbroken reed. Studies in the culture and heritage of Ancient Egypt in honour of A. F. Shore*, Londres 1994, pp. 242-67.

P. W. Pestman, "Appearance and reality in written contracts: evidence from bilingual family archives", dans : M. J. Geller et H. Maehler (éd.), *Legal documents of the hellenistic world. Papers from a seminar arranged by the Institute of Classical Studies, the Institute of Jewish Studies and the Warburg Institute, University of London, February to May 1986*, Londres 1995, pp. 79-87.

P. W. Pestman, "A family archive which changes history. The archive of an anonym", dans : S. P. Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes. Acts of a colloquium on Thebes and the*

Theban area during the Graeco-Roman Period (P.L.Bat. 27), Leyde 1995, pp. 91-100.

P. W. Pestman, "Haronnophris and Chaonnophris. Two indigenous pharaohs in Ptolemaic Egypt (205 - 186 B.C.)", dans : S. P. Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes. Acts of a colloquium on Thebes and the Theban area during the Graeco-Roman Period* (P.L.Bat. 27), Leyde 1995, pp. 101-37.

P. W. Pestman, J. Quaegebeur et R. L. Vos, *Recueil de textes démotiques et bilingues*, 3 vol., Leyde 1977.

P. W. Pestman, H.-A. Rupprecht et F. A. J. Hoogendijk, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, achter Band*, Leyde - New York - Cologne 1992.

P. W. Pestman, H.-A. Rupprecht, F. A. J. Hoogendijk, N. Kruit et A. M. F. W. Verhoogt, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, neunter Band*, Leyde - New York - Cologne 1995.

S. Pfeiffer, *Herrscher- und Dynastiekulte im Ptolemäerreich. Systematik und Einordnung der Kultformen*, Munich 2008.

R. H. Pierce, "*Dnf*, a Problem in Demotic Lexicography", *JARCE* 4 (1965), pp. 73-78.

R. H. Pierce, *Three demotic papyri in the Brooklyn Museum. A contribution to the study of contracts and their instruments in Ptolemaic Egypt* (SymbOsl-Suppl. 24), Oslo 1972.

R. H. Pierce, compte-rendu de P. W. Pestman, J. Quaegebeur et R. L. Vos, *Recueil de textes démotiques et bilingues*, *JEA* 69 (1983), pp. 197-99.

R. Pintaudi, "Roberto Paribeni (Roma, 19 maggio 1976 [sic] - 13 luglio 1956). Lo storico delle antichità", dans : B. Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin 2008, p. 291.

G. Poethke, "Ulrich Wilcken (1862-1944)", dans : M. Capasso (éd.), *Hermae. Scholars and scholarship in papyrology*, Pise 2007, pp. 81-96.

F. Preisigke, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, Heft 1*, Strasbourg - Berlin - Leipzig 1913-1922.

F. Preisigke, *Griechische Papyrus der Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg. Band II, Urkunden nr. 81-125*, Leipzig 1920.

J. F. Quack, "Ein altägyptische Sprachtabu", *LingAeg* 3 (1993), pp. 59-79.

J. F. Quack, compte-rendu de R. V. Vos, *The Apis Embalming Ritual. P. Vindob. 3873*, *Enchoria* 21 (1994), pp. 186-91.

J. F. Quack, compte-rendu de H. Felber, *Demotische Ackerpachtverträge der Ptolemäerzeit*, *APF* 45 (1999), pp. 134-37.

J. F. Quack, *Einführung in die altägyptische Literaturgeschichte III. Die demotische und gräko-ägyptische Literatur* (EQA 3), Münster 2005.

J. Quaegebeur, compte-rendu de E. Lüddeckens, A. M. Kropp, A. Hermann et M. Weber, *Demotische und Koptische Texte*, *ChronEg* 45 (1970), pp. 80-84.

J. Quaegebeur, "Papyrus démotiques", dans : J. Bingen, M. Lewuillon-Blume et J. Quaegebeur (éd.), *Au temps où on lisait le grec en Égypte. Catalogue de l'exposition de papyrus et d'ostraca*, Bruxelles 1977, pp. 29-32.

J. Quaegebeur, "Reines ptolémaïques et traditions égyptiennes", dans : H. Maehler et V. M. Strocka (éd.), *Das ptolemäische Ägypten. Akten des internationalen Symposions 27.-29. September 1976 in Berlin*, Mayence 1978, pp. 245-62.

J. Quaegebeur, "Les papyrus démotiques des Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles", *Enchoria* 8 Sonderband (1978), pp. 25-28.

J. Quaegebeur, "F. Mummy Labels: an Orientation", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 232-59.

J. Quaegebeur, "De nouvelles archives de famille thébaines à l'aube de l'époque ptolémaïque", dans : J. Bingen et G. Nachtergaele (éd.), *Actes du XV^e Congrès International de Papyrologie. Bruxelles-Louvain, 29 août-3 septembre 1977. Quatrième partie : papyrologie documentaire* (PapBrux 19), Bruxelles 1979, pp. 40-48.

J. Quaegebeur, "Les prêtres éponymes des années 230/229 et 171/170 av. J.-C.", *ChronEg*

55 (1980), pp. 254-61.

J. Quaegebeur, "Les noms de trois temples funéraires thébains en écriture démotique", dans : S. F. Bondi, S. Pernigotti, F. Serra et A. Vivian (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, Pise 1985, pp. 461-73.

J. Quaegebeur, "Cleopatra VII and the cults of the ptolemaic queens", dans : R. H. Fazzini et R. S. Bianchi (éd.), *Cleopatra's Egypt. Age of the Ptolemies*, Mayence 1988, pp. 41-54.

J. Quaegebeur, "The Egyptian clergy and the cult of the ptolemaic dynasty", *AncSoc* 20 (1989), pp. 93-116.

N. Quenouille, "Eine Sklavenfreilassung aus der Ptolemäerzeit (P.UB Trier S 135-2 und 135-12)", *APF* 48 (2002), pp. 67-97 et pl. V-VI.

S. Quirke, "The Regular Titles of the Late Middle Kingdom", *RdE* 37 (1986), pp. 107-30.

J. D. Ray, *The archive of Hor* (EES Texts from excavations 2), Oxford 1976.

N. J. Reich, "Aus der Sammlung der demotischen Papyri in der Kgl. bayrischen Hof- und Staatsbibliothek zu München", *WZKM* 25 (1911), pp. 311-17.

N. J. Reich, "A Demotic Divorce (Papyrus University Museum Jar 29, 800 d, 885 in Philadelphia)", *Mizraim* 1 (1933), pp. 135-39 et pl. XV.

N. J. Reich, "The Legal Transactions of a Family: Preserved in the University Museum at Philadelphia (the Demotic Papyri from Drah Abu 'L-Negga Covering a Century of the Early Ptolemaic Period)", *Mizraim* 2 (1936), pp. 13-29.

N. J. Reich, "The Field Museum Papyrus (a promissory note of the year 109/8 B.C.)", *Mizraim* 2 (1936), pp. 36-51 et pl. I-II.

N. J. Reich, "A Deed of Gift in 317 B.C. (Papyrus University Museum, Philadelphia, Jar 2; 800 d; 888; 29-86-523 B = Document I)", *Mizraim* 2 (1936), pp. 57-69 et pl. III-IV.

N. J. Reich, "Terms for repayment of a seed-loan. Preserved in Turin", *Mizraim* 3 (1936), pp. 26-30 et pl. III-IV.

N. J. Reich, "Barter for Annuity and Perpetual Provision of the Body (Papyrus University

Museum, Philadelphia, 873; Jar 1; 29-86-508 = Document II)", *Mizraim* 3 (1936), pp. 9-17 et pl. I-II.

N. J. Reich, "Witness-Contract-Copies in the University Museum at Philadelphia (and Other Documents Written on the Same Papyrus-Sheet as the Original Text)", *Mizraim* 3 (1936), pp. 31-50.

N. J. Reich, "The Papyrus-Archive in the Philadelphia University Museum (the Papyri from Dirā' Abū 'L-Naga) I", *Mizraim* 7 (1938), pp. 11-19 et pl. 1-10.

N. J. Reich, "The Papyrus-Archive in the Philadelphia University Museum (the Papyri from Dirā' Abū 'L-Naga) II", *Mizraim* 8 (1938), pp. 7-14 et pl. 11-20.

N. J. Reich, "The Papyrus-Archive in the Philadelphia University Museum (the Papyri from Dirā' Abū 'L-Naga) III", *Mizraim* 9 (1938), pp. 7-18 et pl. 21-28.

N. J. Reich, "The Greek Deposit-Notes of the Record-Office on the Demotic Contracts of the Papyrus-Archive in the University Museum", *Mizraim* 9 (1938), pp. 19-32.

E. Revillout, *Chrestomathie démotique* (Études égyptologiques 13-16), Paris 1880.

E. Revillout, *Le procès d'Hermias d'après les documents démotiques et grecs*, Paris 1882-1903.

E. Revillout, "Les prêts de blé", *RevEg* 3 (1885), pp. 25-27 et pl. 6-7.

E. A. E. Reymond et J. W. B. Barns, *Catalogue of demotic papyri in the Ashmolean Museum, volume I. Embalmers' archives from Hawara, including Greek documents and subscriptions*, Oxford 1973.

L. M. Ricketts, "A dual queenship in the reign of Berenice IV", *BASP* 27 (1990), pp. 49-60.

L. M. Ricketts, "The administration of Late Ptolemaic Egypt", dans : J. H. Johnson (éd.), *Life in a multi-cultural society: Egypt from Cambyses to Constantine and beyond* (SAOC 51), Chicago 1992, pp 275-81.

R. K. Ritner, "A property transfer from the Erbstreit archives", dans : H.-J. Thissen et K.-Th. Zauzich (éd.), *Grammata demotika. Festschrift für Erich Lüddeckens zum 15. Juni 1983*,

Würzburg 1984, p. 171-187 and pl. 24-30.

R. K. Ritner, "A cession document from the Theban archives of Amenothès son of Harsiesis", *Enchoria* 22 (1995), pp. 130-38 et pl. 43-44.

R. K. Ritner, "Third Intermediate Period Antecedents of Demotic Legal Terminology", dans : K. Ryholt (éd.), *Acts of the seventh international conference of demotic studies. Copenhagen, 23-27 August 1999* (CNIP 27), Copenhague 2002, pp. 343-59.

G. Robins, "The relationships specified by Egyptian kinship terms of the Middle and New Kingdom", *ChronEg* 54 (1979), pp. 197-217.

A. Roccati, "Omaggio a Giuseppe Botti", dans : Associazione Amici Collaboratori del Museo Egizio di Torino (éd.), *Omaggio a Giuseppe Botti*, Milan 1984, pp. 7-8.

A. Roccati, "Arte e tecnica della scrittura", dans : A. M. Donadoni Roveri (éd.), *Civiltà degli Egizi. La vita quotidiana*, Milan 1987, pp. 20-45.

A. Roccati, *Il Museo Egizio di Torino*, Rome 1974.

A. Roccati, *Museo Egizio Torino*, Rome 2003.

A. Roccati, "Annibale Evaristo Breccia (Offagna [Ancona], 18 luglio 1876 - 1967). Il cosmopolita", dans : B. Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin 2008, pp. 280-81.

A. Roccati, "Giulio Farina (Frascati [Roma], 31 maggio 1889 - Trofarello [Torino], 23 dicembre 1947). Lo scopritore dei più antichi papiri", dans : B. Moiso (éd.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin 2008, pp. 282-83.

J. Rowlandson, *Women and society in Greek and Roman Egypt. A sourcebook*, Cambridge - New York - Melbourne 1998.

O. Rubensohn, W. Schubart et W. Spiegelberg, *Elephantine-Papyri*, Berlin 1907.

H.-A. Rupprecht, A. M. F. W. Verhoogt, N. Kruit, J. Hengstl et L. E. Tacoma, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, elfter Band*, Leyde - Boston 2002.

H.-A. Rupprecht, K. A. Worp, F. A. J. Hoogendijk, M. J. Bakker et J. Hengstl, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten, zwölfter Band*, Leyde - Boston 2009.

A. E. Samuel, *Ptolemaic chronology* (MBPF 43), Munich 1962.

M. Sapelli Ragni et E. M. Ciampini, *Il Museo Egizio di Torino tra passato e presente. Documentazione fotografica e storia del Museo Egizio dagli archivi dell'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione*, Bologne 2005.

M. Schentuleit, "Ein demotischer Beleg für den Ortsnamen Φιλοπάτωρ ἢ καὶ Θεογένους (P. E. E. S. inv. D91)", dans : G. Moers, H. Behlmer, K. Demuß et K. Widmaier (éd.), *Jn.t dr.w Festschrift für Friedrich Junge II*, Göttingen 2006, pp. 581-96.

M. Schentuleit et G. Vittmann, „*Du hast mein Herz zufriedengestellt ...*“ *Ptolemäerzeitliche demotische Urkunden aus Soknopaiu Nesos* (Corpus Papyrorum Raineri XXIX), Berlin - New York 2009.

E. Schiaparelli, *Relazione sui lavori della Missione Archeologica Italiana in Egitto (anni 1903-1920). Volume secondo. La tomba intatta dell'architetto Cha nella necropoli di Tebe*, Turin 1927.

P. Schubert, "Une attestation de Ptolémée Eupator régnant ?", *ZPE* 94 (1992), pp. 119-22 et pl. I.

P. Schubert, "Chapter 9. Editing a Papyrus", dans : R. S. Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford - New York 2009, pp. 197-215.

P. Seibert, *Die Charakteristik. Untersuchungen zu einer altägyptischen Sprechsitte und ihrer Ausprägungen in Folklore und Literatur. Teil I. Philologische Bearbeitung der Bezeugungen*, (ÄgAbh 17), Wiesbaden 1967.

E. Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte* (ÄgForsch 22), Glückstadt - Hambourg - New York 1962.

E. Seidl, "Studien an den Hawara-Urkunden I", *Aegyptus* 49 (1969), pp. 43-68.

K. Sethe, *Hieroglyphische Urkunden der Griechisch-Römischen Zeit II. Historisch-biographische Urkunden aus den Zeiten der Könige Ptolemäus Philadelphus und Ptolemäus Euergetes I*, Leipzig 1904.

K. Sethe et J. Partsch, *Demotische Urkunden zum ägyptischen Bürgerschaftsrechte vorzüglich der Ptolemäerzeit* (AAWL 32), Leipzig 1920.

A. Shisha-Halevy, "Work-Notes on Demotic Syntax, I", *Orientalia* 58 (1989), pp. 28-60.

A. F. Shore et H. S. Smith, "Two unpublished demotic documents from the Asyūṭ archive", *JEA* 45 (1959), pp. 52-60 et pl. VI-VII.

A. F. Shore et H. S. Smith, "A demotic embalmers' agreement (Pap. Dem. B. M. 10561)", *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 277-94 et pl. V.

R. S. Simpson, *Demotic Grammar in the Ptolemaic Sacerdotal Decrees*, Oxford 1996.

T. C. Skeat, *The reigns of the Ptolemies* (MBPF 39), Munich 1954.

T. C. Skeat, "Notes on Ptolemaic chronology II. 'The twelfth year which is also the first': the invasion of Egypt by Antiochus Epiphanes", *JEA* 47 (1961), pp. 107-12.

T. C. Skeat, "Notes on Ptolemaic chronology IV. The 16th year of Ptolemy Philopator as a *terminus ad quem*", *JEA* 59 (1973), pp. 169-74.

T. C. Skeat et E. G. Turner, "An oracle of Hermes Trismegistos at Saqqâra", *JEA* 54 (1968), pp. 199-208 et pl. XXXII-XXXIII.

M. Smith, *The Mortuary Texts of Papyrus BM 10507* (Catalogue of Demotic Papyri in the British Museum 3), Londres 1987.

M. Smith, compte-rendu de K.-Th. Zauzich, *Papyri von der Insel Elephantine 2, Enchoria* 24 (1997/1998), pp. 194-205.

M. Smith, *On the Primaeval Ocean* (CNIP 26), Copenhagen 2002.

W. Spiegelberg, *Demotische Papyrus aus den königlichen Museen zu Berlin*, Leipzig - Berlin 1902.

W. Spiegelberg, "Demotische Miscellen", *RecTrav* 25 (1903), pp. 6-15.

W. Spiegelberg, *Die demotischen Denkmäler 30601-31270 50001-50022. II Die demotischen Papyrus*, 2 vol. (CGC 30601-31270 50001-50022), Strasbourg 1906-08.

W. Spiegelberg, *Demotische Papyrus von der Insel Elephantine I*, Leipzig 1908.

W. Spiegelberg, "The demotic inscriptions", dans : The Marquis of Northampton, W. Spiegelberg et P. E. Newberry, *Report on some excavations in the Theban necropolis during the Winter of 1898-9*, Londres 1908, pp. 19-25 et pl. XXVI-XXX.

W. Spiegelberg, "Demotische Kaufpfandverträge (Darlehen auf Hypothek)", *RecTrav* 31 (1909), pp. 91-106 et pl. I-V.

W. Spiegelberg, "III. Die demotischen Papyri", dans : O. Gradenwitz, F. Preisigke et W. Spiegelberg, *Ein Erbstreit aus dem ptolemäischen Ägypten. Griechische und demotische Papyri der Wissenschaftlichen Gesellschaft zu Straßburg i. Els.*, Strasbourg 1912, pp. 39-62 et pl. II-IV.

W. Spiegelberg, "Chapter IX. Demotic Papyri and Ostraca", dans : Le Comte de Carnarvon et H. Carter (éd.), *Five Years' Explorations at Thebes. A Record of Work Done 1907-1911*, Londres - New York - Toronto - Melbourne 1912, pp. 46-47.

W. Spiegelberg, "Zwei demotische Urkunden aus Gebelên", *RecTrav* 35 (1913), pp. 82-89 et pl. II-IV.

W. Spiegelberg, "Zwei Kaufverträge aus der Zeit des Königs Harmachis (Papyrus Carnarvon I und II)", *RecTrav* 35 (1913), pp. 150-61.

W. Spiegelberg, "Der Königseid des demotischen Papyrus Berlin 3080", *RecTrav* 36 (1914), pp. 167-74.

W. Spiegelberg, "Neue Denkmäler des Parthenios, des Verwalters der Isis von Koptos", *ZÄS* 51 (1914), pp. 75-88 et pl. IV.

W. Spiegelberg, "Der demotische Papyrus der Stadtbibliothek Frankfurt a. M. (Ein Ehevertrag)", *ZÄS* 54 (1918), pp. 93-98 et pl. III.

W. Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, Heidelberg 1925.

W. Spiegelberg, *Die demotischen Denkmäler III. Demotische Inschriften und Papyri (Fortsetzung)*, (CGC 50023-50165), Berlin 1932.

W. Spiegelberg, "Aus der Geschichte vom Zauberer Ne-Nefer-Ke-Sokar. Demotische Papyrus Berlin 13640", dans : S. R. K. Glanville et N. Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, Londres 1932, pp. 171-80 et pl. 21.

W. J. Tait, "A Demotic Word-List from Tebtunis: P. Carlsberg 41A", *JEA* 68 (1982), pp. 210-27 et pl. XXI-XXII.

M. Thieme et P. W. Pestman, "33-39. Inscribed Bands from Mummies", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 144-46.

M. Thieme et P. W. Pestman, "E. Inscribed Mummy Linen of the Roman Period (Doc. 29-39)", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 225-31.

H.-J. Thissen, "Bemerkungen zur Prosopographie von Theben-West", *Enchoria* 1 (1971), pp. 19-28 et pl. 8.

H.-J. Thissen, "Zu den demotischen Graffiti von Medinet Habu", *Enchoria* 2 (1972), pp. 37-54 et pl. 1.

H.-J. Thissen, "Zu den demotischen Graffiti von Medinet Habu", *Enchoria* 3 (1973), pp. 37-46 et pl. 4.

H.-J. Thissen, "Demotische Ostraka aus Oxyrhynchos", *Enchoria* 5 (1975), pp. 109-13 et pl. 31-34.

H.-J. Thissen, "Demotische Texte der Kölner Sammlung", *Enchoria* 8 Sonderband (1978), pp. 39-40.

H.-J. Thissen, "Parerga demotica", dans : S. F. Bondi, S. Pernigotti, F. Serra et A. Vivian (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, Pise 1985, pp. 513-19.

H.-J. Thissen, *Die Demotischen Graffiti von Medinet Habu* (DemStud 10), Sommerhausen

1989.

H.-J. Thissen, "Zwei demotische Prozeßprotokolle", dans : E. Bresciani (éd.), *Acta demotica. Acts of the Fifth International Conference for Demotists. Pisa, 4th-8th September 1993* (EVO 17), Pise 1994, pp. 283-88.

H.-J. Thissen, "22. Ein Vertrag über Gipsfabrikation", dans : R. Eberhard, H. Kockelmann, S. Pfeiffer et M. Schentuleit (éd.), „... vor dem Papyrus sind alle gleich!“ *Papyrologische Beiträge zu Ehren von Bärbel Kramer (P. Kramer)* (APF-Beiheft 27), Berlin - New York 2009, pp. 234-42 et pl. XIV.

D. J. Thompson, "Pausanias and protocol: the succession to Euergetes II", dans : L. Criscuolo et G. Geraci (éd.), *Egitto e storia antica dall'ellenismo all'età araba. Bilancio di un confronto*, Bologne 1989, pp. 693-701.

H. Thompson, "Chapter XI. The demotic papyri", dans : W. M. F. Petrie, *Gizeh and Rifeh* (BSAE 13), Londres 1907, pp. 31-39.

H. Thompson, "Eponymous priests under the Ptolemies", dans : S. R. K. Glanville et N. Macdonald Griffith (éd.), *Studies presented to F. Ll. Griffith*, Londres 1932, pp. 16-37.

H. Thompson, *A family archive from Siut from papyri in the British Museum*, 2 vol., Oxford 1934.

H. Thompson, "Two demotic self-dedications", *JEA* 26 (1940), pp. 68-78 et pl. XII-XIII.

Cl. Traunecker, "Thèbes, été 115 avant J.-C. Les travaux de Ptolémée IX Sôter II et son prétendu « Château de l'Or » à Karnak", *CENiM* 8 (2013), pp. 177-226.

L. Uggetti, "160. Comptabilité", dans : M.-P. Chaufray et S. Wackenier (éd.), *Papyrus de la Sorbonne (P.Sorb. IV N° 145-160)* (PapParis IV), Paris 2016, pp. 83-89.

L. Uggetti, "The God Djeme", *RdE* 67 (2016), pp. 157-75 et pl. XI.

K. Vandorpe, "The chronology of the reigns of Hurgonaphor and Chaonnophris", *ChronEg* 61 (1986), pp. 294-302.

K. Vandorpe, "'The Dockyard Workshop' or the Toachris village", *Enchoria* 22 (1995), pp.

158-68.

K. Vandorpe, "City of many a gate, harbour for many a rebel. Historical and topographical outline of Greco-Roman Thebes", dans : S. P. Vleeming (éd.), *Hundred-gated Thebes. Acts of a colloquium on Thebes and the Theban area during the Graeco-Roman Period* (P.L.Bat. 27), Leyde 1995, pp. 203-39.

K. Vandorpe, "Seals in and on the papyri of Greco-Roman and Byzantine Egypt", dans : M.-Fr. Boussac et A. Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux du monde hellénistique. Archivi e sigilli nel mondo ellenistico. Torino, Villa Gualino 13 - 16 gennaio 1993* (BCH-Suppl. 29), Athènes 1996, pp. 231-91 et pl. 45-47.

K. Vandorpe, *The bilingual family archive of Dryton, his wife Apollonia and their daughter Senmouthis (P. Dryton)* (CollHell 4), Bruxelles 2002.

K. Vandorpe, "Chapter 10. Archives and Dossiers", dans : R. S. Bagnall (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford - New York 2009, pp. 216-55.

K. Vandorpe, "Chapter 9. The Ptolemaic Period", dans : A. B. Lloyd (éd.), *A Companion to Ancient Egypt*, Malden - Chichester - Oxford 2010, pp. 159-79.

K. Vandorpe, "The Ptolemaic Army in Upper Egypt (2nd-1st Centuries B.C.)", dans : A.-E. Veïsse et S. Wackenier (éd.), *L'armée en Égypte aux époques perse, ptolémaïque et romaine*, Genève 2014, pp. 105-35.

K. Vandorpe et W. Clarysse, "A Greek winery for sale in a Fayum demotic papyrus", dans : A. M. F. W. Verhoogt et S. P. Vleeming (éd.), *The two faces of Graeco-Roman Egypt. Greek and demotic and Greek-demotic texts and studies presented to P. W. Pestman* (P.L.Bat. 30), Leyde - Boston - Cologne 1998, pp. 127-39.

K. Vandorpe et J. F. Quack, "Papyri und Ostraka", dans : A. Felgenhauer (éd.), *Aus Gräbern, Heiligtumern und Siedlungen. Die altägyptische Sammlung des Übersee-Museums Bremen*, Darmstadt 2015, pp. 153-58.

E. Van't Dack, *Ptolemaica selecta. Études sur l'armée et l'administration lagides* (StudHell

29), Louvain 1988.

E. Van't Dack, W. Clarysse, G. Cohen, J. Quaegebeur, J. K. Winnicki, *The Judean-Syrian-Egyptian conflict of 103-101 B.C. A multilingual dossier concerning a "war of sceptres"* (CollHell 1), Bruxelles 1989.

A.-E. Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes ». Recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III à la conquête romaine* (StudHell 41), Louvain - Paris - Dudley 2004.

A.-E. Veïsse, "Retour sur les « révoltes égyptiennes »", dans : G. Charpentier et V. Puech (éd.), *Villes et campagnes aux rives de la Méditerranée ancienne. Hommages à Georges Tate* [Topoi (L)-Suppl. 12], Lyon 2014, pp. 507-16.

A. M. F. W. Verhoogt, *Menches, komogrammateus of Kerkeosiris. The doings and dealings of a village scribe in the late Ptolemaic Period (120-110 B.C.)* (P.L.Bat. 29), Louvain - New York - Cologne 1998.

S. Vinson, "The Demotic 'Regnal Year' Group as ḥsb, 'Reckoning'", *Enchoria* 30 (2006/2007), pp. 151-54.

G. Vitelli, "1014-1025. Nuovi documenti greci tolemaici del Museo di Torino", dans : G. Vitelli et M. Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono, n.º 1001-1096 (PSI IX)*, Florence 1929, pp. 15-35.

G. Vitelli, "55. Vitelli a Breccia. Firenze 23.05.'905", dans : D. Morelli et R. Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia. Carteggi Breccia - Comparetti - Norsa - Vitelli, volume I*, Naples 1983, pp. 149-50.

G. Vitelli, "128. Vitelli a Breccia. Firenze 27.12.'23", dans : D. Morelli et R. Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia. Carteggi Breccia - Comparetti - Norsa - Vitelli, volume I*, Naples 1983, pp. 260-61.

G. Vitelli, "159. Vitelli a Norsa. Torino 27.9.'26", dans : D. Morelli et R. Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia. Carteggi Breccia - Comparetti - Norsa - Vitelli,*

volume I, Naples 1983, pp. 307-08.

G. Vitelli, "160. Vitelli a Norsa. Cerrione 30 Sett. '26", dans : D. Morelli et R. Pintaudi (éd.), *Cinquant'anni di papirologia in Italia. Carteggi Breccia - Comparetti - Norsa - Vitelli*, *volume I*, Naples 1983, pp. 309-10.

G. Vittmann, "Zu den ägyptischen Wiedergaben von 'Eupator'", *GöttMisz* 46 (1981), pp. 21-26.

G. Vittmann, "Ein demotischer Ehevertrag aus dem 12. Jahr des Ptolemaios VI. Philometor (P. Bibliothèque Nationale 236)", *Enchoria* 11 (1982), pp. 77-84 et pl. 10-11.

G. Vittmann, "Drei thebanische Urkunden aus dem Jahre 175 v. Chr. (Papyri Louvre E 3440 A + B und Berlin P 3112)", *Enchoria* 15 (1987), pp. 97-146 et pl. 13-23.

G. Vittmann, "Nochmals zu Paninouthis", *GöttMisz* 109 (1989), pp. 67-71.

G. Vittmann, "Die Autobiographie der Tathotis (Stele Wien 5857)", *SAK* 22 (1995), pp. 283-323 et pl. 13-16.

G. Vittmann, "Semitisches Sprachgut im Demotischen", *WZKM* 86 (1996), pp. 435-47.

G. Vittmann, *Der demotische Papyrus Rylands 9, 2 vol.* (ÄAT 38), Wiesbaden 1998.

G. Vittmann, compte-rendu de M. Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen der ptolemäischen Könige. Ein Vergleich mit den Titeln der eponymen Priester in den griechischen und demotischen Texten*, *JEA* 90-Suppl. (2004), pp. 52-55.

G. Vittmann, "Varia Aegyptia", dans : J. Budka, R. Gundacker et G. Pieke (éd.), *Florilegium Aegyptiacum: eine wissenschaftliche Blütenlese von Schülern und Freunden für Helmut Satzinger zum 75. Geburtstag am 21. Jänner 2013* (Gött Misz-B 14), Goettingue 2013, pp. 161-82 et pl. 22-23.

S. P. Vleeming, "Note on the maače", *Enchoria* 11 (1982), pp. 115-16.

S. P. Vleeming, "The Reading of the Title 'Man Receiving Pay'", dans : P. W. Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie grecque, démotique et copte* (P.L.Bat. 23), Leyde 1985, pp. 204-07.

S. P. Vleeming, "Demotic Measures of Length and Surface, Chiefly of the Ptolemaic Period", dans : P. W. Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie grecque, démotique et copte* (P.L.Bat. 23), Leyde 1985, pp. 208-29.

S. P. Vleeming, "Two Greek-Demotic Notes", *Enchoria* 15 (1987), pp. 155-62.

S. P. Vleeming, "Hawara papyri studies", *Enchoria* 25 (1999), pp. 128-43.

S. P. Vleeming, *The Gooseherds of Hou (Pap. Hou). A Dossier Relating to Various Agricultural Affairs from Provincial Egypt of the Early Fifth Century B.C.* (StudDem 3), Louvain 1991.

S. P. Vleeming, *Some Coins of Artaxerxes and Other Short Texts in the Demotic Script Found on Various Objects and Gathered from Many Publications* (StudDem 5), Louvain - Paris - Sterling 2001.

S. P. Vleeming, *A Berichtigungsliste of demotic documents in A. D. 2005-2006*, Brauneberg 2007.

R. L. Vos, "G. Demotic Mummy Labels Containing Permission to Bury, Addressed to Totoês, a *ḥrj sšṯ* of the Sacred Buchis at Hermonthis. Nos. 42-48", dans : E. Boswinkel et P. W. Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues* (P.L.Bat. 19), Leyde 1978, pp. 260-67.

R. L. Vos, *The Apis Embalming Ritual. P. Vindob. 3873* (OLA 50), Louvain 1993.

W. Vycichl, *Dictionnaire étymologique de la langue copte*, Louvain 1983.

G. Wagner et J. Quaegebeur, "Une dédicace grecque au dieu égyptien Mestasytmis de la part de son synode (Fayoum - époque romaine)", *BIFAO* 73 (1973), pp. 41-60.

C. Wehrli, *Les papyrus de Genève, deuxième volume, n^{os} 82-117. Textes littéraires et documentaires*, Genève 1986.

S. Wenig, *Africa in Antiquity II. The Arts of Ancient Nubia and the Sudan. The Catalogue*, New York 1978.

U. Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde. Erster Band: historischer*

Teil. Zweite Hälfte: Chrestomathie, Berlin - Leipzig 1912.

U. Wilcken, *Urkunden der Ptolemäerzeit (ältere Funde) I. Band. Papyri aus Unterägypten*, Berlin - Leipzig 1927.

U. Wilcken, *Urkunden der Ptolemäerzeit (ältere Funde) II. Band. Papyri aus Oberägypten*, Berlin - Leipzig 1935.

U. Wilcken, "Urkunden-Referat. IV. PSI VIII 2 und IX 1", *APF* 9 (1930), pp. 71-83.

D. Wildung, *Imhotep und Amenhotep. Gottwendung im alten Ägypten* (MÄS 36), Munich 1977.

P. Wilson, *A ptolemaic lexikon: a lexicographical study of the texts in the temple of Edfu* (OLA 78), Louvain 1997.

A. Winkler, "Swapping lands at Tebtunis in the Ptolemaic period. A reassessment of P. Cairo II 30630 and 30631", dans : M. Depauw et Y. Broux (éd.), *Acts of the tenth international congress of demotic studies. Leuven, 26-30 August 2008* (OLA 231), Louvain - Paris - Walpole 2014, pp. 361-90.

J. K. Winnicki, *Ptolemäerarmee in Thebais*, Varsovie - Cracovie - Gdansk 1978.

J. K. Winnicki, "Der zweite syrische Krieg im Lichte des demotischen Karnak-Ostrakons und der griechischen Papyri des Zenon-Archivs", *JJP* 21 (1991), pp. 87-104.

S. Witkowski, *Epistulae Privatae Graecae quae in Papyris Aetatis Lagidarum Servantur*, Leipzig 1911.

H. J. Wolff, *Das Recht der Griechischen Papyri Ägyptens in der Zeit der Ptolemaeer und des Prinzipats*, 2 vol., Munich 2002.

C. L. Woolley et D. Randall-MacIver, *Karanòg. The Romano-Nubian Cemetery*, 2 vol., Philadelphie 1910.

Th. Young, *Hieroglyphics, collected by the Egyptian Society*, Londres 1823.

K.-Th. Zauzich, *Die ägyptische Schreibertradition in Aufbau, Sprache und Schrift der demotischen Kaufverträge aus Ptolemäischer Zeit*, 2 vol. (ÄgAbh 19), Wiesbaden 1968.

K.-Th. Zauzich, compte-rendu de G. Botti, *L'archivio demotico da Deir El-Medineh*, *BiOr* 26 (1969), pp. 337-40.

K.-Th. Zauzich, "Spätdemotische Papyrusurkunden I", *Enchoria* 1 (1971), pp. 29-42 et pl. 4.

K.-Th. Zauzich, "Korrekturvorschläge zur Publikation des demotischen Archivs von Deir el-Medineh", *Enchoria* 1 (1971), pp. 43-56.

K.-Th. Zauzich, "*ḥjš n pr-ḥ3*", *Enchoria* 1 (1971), pp. 79-82.

K.-Th. Zauzich, "Korrekturvorschläge zur Publikation des demotischen Archivs von Deir el-Medineh (Fortsetzung von Heft 1, 1971, 43-56)", *Enchoria* 2 (1972), pp. 85-95.

K.-Th. Zauzich, "Korrekturvorschläge zur Publikation des demotischen Archivs von Deir el-Medineh (Schluß) (Fortsetzung von Heft 2, 1972, 85-95)", *Enchoria* 3 (1973), pp. 63-70.

K.-Th. Zauzich, "Die demotische Schreibung von *ḥnm*", *Enchoria* 5 (1975), pp. 123-26.

K.-Th. Zauzich, "Die schlimme Geschichte von dem Mann der Gottesmutter, der ein Gespenst war", *Enchoria* 6 (1976), pp. 79-82.

K.-Th. Zauzich, "Neue Namen für die Könige Harmachis und Anchemachis", *GöttMisz* 29 (1978), pp. 157-58.

K.-Th. Zauzich, "Das topographische Onomastikon im P. Kairo 31169", *GöttMisz* 99 (1987), pp. 83-91.

K.-Th. Zauzich, "Noch eine Versteigerung", *Enchoria* 17 (1990), pp. 161-62.

K.-Th. Zauzich, "Schmähworte gegen eine Frau", *Enchoria* 18 (1991), pp. 135-51 et pl. 23-25.

K.-Th. Zauzich, "Anchsheschonqi - eine Lehre für den Schreiber?", dans : M. Schade-Busch (éd.), *Wege öffnen. Festschrift für Rolf Gundlach zum 65. Geburtstag* (ÄAT 35), Wiesbaden 1996, pp. 745-50.

K.-Th. Zauzich, "Ein vieldiskutiertes Wort im Titel des Hieros Polos der Königin Kleopatra III", dans : W. Clarysse, A. Schoors et H. Willems (éd.), *Egyptian religion, the last thousand*

years. *Part I. Studies dedicated to the memory of Jan Quaegebeur* (OLA 84), Louvain 1998, pp. 745-50.

K.-Th. Zauzich, "Ein antikes demotisches Namenbuch", dans : P. J. Frandsen et K. Ryholt (éd.), *The Carlsberg Papyri 3. A Miscellany of Demotic Texts and Studies* (CNIP 22), Copenhagen 2000, pp. 27-52 et pl. 4-9.

Table des matières

1. Introduction	p. 2
2. L'histoire des archives de Totoès	p. 10
A. La découverte des archives	p. 10
B. L'ouverture des jarres et l'agencement des papyrus	p. 14
C. Le travail des éditeurs précédents	p. 33
3. Les jarres qui renfermaient les archives de Totoès	p. 49
A. La description des contenants	p. 49
B. La typologie des jarres	p. 51
C. L'usage de conservation de papyrus dans des jarres	p. 53
4. Introduction paléographique aux textes grecs	p. 56
5. Notes aux textes	p. 60
A. Mots en démotique	p. 60
B. Mots en grec	p. 96
6. Les protocoles dans les archives de Totoès	p. 108
A. Chaonnophris	p. 110
B. Ptolémée V Épiphane	p. 112
C. Ptolémée VI Philomètor	p. 115
D. Ptolémée VIII Évergète II	p. 126
E. Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II	p. 151
F. Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I ^{er}	p. 160
G. Ptolémée X Alexandre I ^{er}	p. 173
H. L'attribution du protocole incomplet du P. Tor. Totoès 52 au règne de Ptolémée VI Philomètor	p. 182
I. L'attribution du protocole incomplet du P. Tor. Totoès 56 au règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II	p. 190
7. Les personnages dans les archives de Totoès	p. 194
A. La famille de Totoès	p. 194
B. La famille de Tatéhathyris	p. 227
C. Les autres contractants	p. 249
D. Les scribes égyptiens	p. 271
E. Les agoranomes	p. 286
F. Les fermiers des impôts et les banquiers	p. 289
G. Les prêtres éponymes	p. 292

H. Les serviteurs divins de Djémê	p. 303
I. Les <i>presbyteroi</i> des prêtres d'Hathor	p. 305
J. Les voisins	p. 311
K. Les témoins	p. 321
L. La famille des scribes Harsiésis et Chestéphnachthès à Djémê	p. 404
M. Le partage de l'héritage de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E)	p. 421
N. Les <i>presbyteroi</i> des prêtres d'Hathor	p. 429
O. Les mandataires d'Hathor	p. 435
8. Les lieux dans les archives de Totoès	p. 443
A. Les bâtiments sacrés	p. 443
B. Les maisons privées	p. 468
C. Les autres bâtiments privés	p. 473
D. Les terrains	p. 474
9. Conclusion	p. 490
Appendices	p. 509
A. Haronnophris = Chaonnophris ?	p. 509
B. Les prêtrises éponymes en tant qu'instruments de propagande sous Ptolémée V	p. 513
Épiphane	
C. La prêtrise pour Ptolémée « Philadelphie » sous le règne de Ptolémée VI Philomètor	p. 516
D. L'identification de « la reine Cléopâtre, sa soeur, son épouse, la déesse bienfaisante » dans les <i>P.Choach.Survey</i> 16 et <i>P. Stras. Bibl. Nat. Wiss. Ges.</i> 15	p. 520
E. Les copies d'actes légaux en démotique	p. 522
Bibliographie	p. 530
A. Fonds d'archives	p. 530
B. Ressources en ligne	p. 530
C. Articles et monographies	p. 531



École Pratique
des Hautes Études

Mention « Histoire, textes et documents »

École doctorale de l'École Pratique des Hautes Études
EA 4519 – Égypte ancienne : archéologie, langue, religion

Les archives bilingues de Totoès et de Tatéhathyris

vol. 2 : Corpus

Par Lorenzo UGGETTI

Thèse de doctorat d'Histoire ancienne

Sous la direction de M. Michel CHAUVÉAU, Directeur d'études

Soutenue le 10 février 2018

Devant un jury présidé par :

M. Jean-Luc FOURNET, Professeur, Collège de France

Et composé de :

M. Michel CHAUVÉAU, Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études

M. Mark DEPAUW, Professeur, KU Leuven

M. Paolo GALLO, Chercheur Universitaire, Université de Turin

P. Tor. Totoès 1 A+B

Suppl. 6075 - TM 45078

Deir al-Medina	L. x H. fragment 1 : 6,5 x 27 cm	07/08 - 05/09/194
fragment 1 : rouleau 8	L. x H. fragment 2 : 86 x 30,5 cm	
fragment 2 : rouleau 16		

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 2 (textes démotiques A et B).

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 221, n° 28 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 ; Pestman, *ChronEg* 40 (1965), pp. 158-59 et 167 ; Zauzich, *Schreibertradition I*, p. 37, n° 28 et p. 85, n° 113 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n°s 2-3 et 6 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 117 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 45-46 ; Zauzich, *Enchoria* 5 (1975), p. 125 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 75 ; Quaegebeur, dans Bondi et al. (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, p. 463 ; Vandorpe, *ChronEg* 61 (1986), pp. 295, 298 et 300-02 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-Gated Thebes*, pp. 106 et 116, n° ee ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 414, n. 15 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 13, 26, 78 et 234 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 366-67 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 83 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 43 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 109, n. 24 et pp. 111, n. 34 ; Hoffmann et Quack, dans Dodson et al. (éd.), *A Good Scribe and an Exceedingly Wise Man*, p. 145 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 205.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. III ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. IV.

Description : le document est formé de deux fragments. Le fragment 1, plus petit, contient le début des lignes du texte démotique A, alors que le fragment 2, de plus grande taille, conserve la plus grande partie du texte A et la totalité du texte démotique B. La largeur du protocole de datation du texte B, qui devait se répéter tel quel à la l. 1 du texte A, permet d'estimer la taille de la lacune à environ 11,5 cm, ainsi que la largeur originelle du papyrus entier à 104 cm. Lors du conditionnement sous verre du document, la distance entre les deux fragments a été

respectée, la photographie donne donc une idée fidèle de la largeur et de l'aspect originel du texte. Des 9 *kollemata* du papyrus, la plus grande partie à gauche du 2^e et le bord droit du 3^e ont disparu dès l'antiquité, étant donné que les deux fragments ont été archivés dans deux rouleaux différents. Au recto, l'écriture sur le 1^{er} *kollema* est transfibrale, perfibrale sur tous les autres.

9	8	7	6	5	4	3	2	1
13	12	12,5	13	13	12,5	10,5	3,5	3

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on le remarque surtout sur les *kollemata* 4 et 9. Une cassure verticale coupe la partie centrale du 3^e *kollema*, à 2 cm du bord droit du fragment 2, et concerne les ll. 2 à 7 du texte démotique A : au niveau de celle-ci, on remarque un léger glissement vers le haut de la partie droite des ll. 4 à 6.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau des *kolleseis*. Le milieu du verso du 9^e *kollema* est foncé et la liste des témoins au verso du texte démotique A, sur le 3^e *kollema*, est traversée par une bande verticale de couleur brune.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 8 cm, inférieure 16 cm, droite 3,5 cm, gauche 13,5 cm ; espace entre les textes A et B : 7 cm. Les marges droites des deux textes sont parfois dépassées par les signes horizontaux (texte A : ll. 3, 6 et 7 ; texte B : ll. 2, 5 et 6) ; les marges gauches sont approximativement respectées, sauf par le signe *Hr* à la l. 4 et la préposition *irm=k* à la l. 7 dans le texte A, outre une légère indentation à la l. 1, et par deux traits obliques descendants aux ll. 3 et 5 dans le texte B.

Position de *gd* au recto, texte démotique A : 8,5 cm du haut, 4-7 cm du bord droit du fragment 1 ; texte démotique B : 9 cm du haut, 54,5-57 cm du bord droit du fragment 2. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 8,5 cm du haut, 6 cm du bord gauche du fragment 1 ; texte démotique B : 9 cm du haut, 55 cm du bord gauche du fragment 2. Des traces d'encre horizontales au verso se trouvent sur les 5^e et 6^e *kollemata*.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) concernant 4 jours 4/9 d'entretien par mois (53 1/3 par an) dans le temple d'Hathor régente de l'occident. Le texte démotique B les dénombre dans le détail : la totalité des jours 24 à 27 et les 4/9 du jour 28. Cela permet de comprendre que, dans le texte démotique A, lacunaire à cet endroit-là, le jour 24 a été oublié dans un premier temps et rajouté à la fin de la liste, et que les 4/9 ne se rapportent pas à lui. L'ordre des charges à remplir diffère aussi dans les deux actes : le texte B montre que dans le texte A le scribe avait omis « portier » et « astronome » et les a insérés après les

« offices », qui d'habitude sont placés vers la fin de l'énumération. Le vendeur est Imouthès l'aîné fils de Psénamounis et Taouahmou, l'acheteur est Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis. Le scribe est Pétoisiris fils de Totoès.

Recto →

Texte démotique A

<p>1) ḥsb.t [11.t ḥbd-3 šmw n Pr-^{c3}.w.s. ^cnḥ-Wn-nfr^{c.w.s.} ^cnḥ d.t mr Is.t mr] Imn-R^c-nsw.t-nṯr.w p3 nṯr ^{c3} ḏd w^cb Mn Ḥq3-Ḳwnw w^cb Imn- R^c Ḥnm-nb-W3s.t Iy-m-ḥṯp p3 ^{c3} s3 P3-šr-Imn mw.t=f T3-w3ḥ-mw n iry-^{c3} Imn Dm3 ḥm-nṯr Ḥw.t- Ḥr r-ḥn=w imnṯ</p>	<p>1) L'année de règne [11, mois Épeiph du souverain^{v.p.s.} Chaonnophris^{v.p.s.}, éternellement vivant, aimé d'Isis, aimé] d'Amonrasoher, le grand dieu, a déclaré le prêtre de Min de Medinet Habou et prêtre d'Amon-Rê du Ramesseum Imouthès l'aîné fils de Psénamounis et Taouahmou au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident</p>
<p>2) P3-šr-Mn s3 W[sr-m3^c.t-R^c mw.t=f T3-šr.t-Mn di=k mṯre ḥ3.t=y n] p3 ḥd sw(n.t) p3y=y hrw s^cnḥ 4 1/3 1/9 n p3 irpy Ḥw.t-Ḥr r-ḥn^l=w^l imnṯ nṯy iw ḥr ṯ3 ḥ3s.t n Dm3 ḥr ḥbd nb ḥpr=f n ḥm-nṯr w^cb iry-^{c3} ḥ3w(.t) (nb.t) gwtṯ</p>	<p>2) Psenminis fils de Z[manrès et Senminis : « Tu as satisfait mon coeur de] l'argent de la valeur de mes 4 jours 4/9 d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident, qui est dans la nécropole de Djémê, chaque mois qui vient, en tant que serviteur divin,</p>

	prêtre, pastophore, chargé de tout office, portier,
3) <i>imy[-wnw.t šḥn nb n p3 irpy n rn=f p3y=w wn sw 25 sw 26 sw 27] sw 28 p3 1/3 1/9 sw 24 r hrw s^cnḥ 4 1/3 1/9 ^cn ḥr ibd nb hpr=f nṯy ir hrw s^cnḥ 53 1/3 ḥr rnp.t nb.t hpr=f ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-ḥb.w n3y=w šdy.w ḥn^c n3y=w iḥy.w</i>	3) astro[nome et chargé de toute commission dans le temple en question. Leur énumération : le jour 25, le jour 26, le jour 27,] les 4/9 du jour 28 et le jour 24, soit 4 jours 4/9 d'entretien à nouveau chaque mois qui vient, qui fait 53 jours 1/3 d'entretien chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, leurs revenus, avec leurs usufruits,
4) <i>ḥn^c nṯy iw nb [nṯy iw pr n-im=w ḥn^c nṯy iw nb nṯy iw šp r-r=w ḥn^c n3 nṯy iw=w r w3ḥ r-r=w n] šḥ.t n ḥw.t-nṯr p3 dmy m3^c nb ḥn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w dī=y s n=k mṯw=k s p3y=k hrw s^cnḥ 4 1/3 1/9 r-in=y r-db3 ḥd i.ir s.ḥm.t T3-šr.t-Ḥr</i>	4) avec tout ce [qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté de la] campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs services religieux et leurs services de culte. Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 4 jours 4/9 d'entretien que j'ai achetés chez la femme Senhyris
5) <i>ṯa Pa-tm [... n3.w šp=y sw n.t.t=w n ḥd n-]dr.t.t=k iw=f mḥ iw.ty sp nb ḥ3.t=y mṯry.w n-im=w mn mṯw=y md.t nb.t (n) p3 ṯ3 i.ir-n=k (n) rn=w bn-iw rḥ rmṯ nb (n) p3 ṯ3 ink mh w(.t) ir</i>	5) fille de Patémis [... J'ai reçu leur valeur en argent de] ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni même moi, ne pourra

<p><i>syḥ n-îm=w (r-)bnr=k</i></p>	<p>exercer son pouvoir sur eux sauf toi</p>
<p>6) (n) ṭ3y (n) p3 hrw [r ḥry p3 nṭy <i>îw=f r îy r-r=k r-dḅ3=w n rn=y n rn rmtṭ nb n p3 ṭ3 îw=y r di.ṭ w3y=]f r-r=k mṭw=y di.ṭ w^cb=f n=k r sh nb qnb.ṭ nb.ṭ md.ṭ nb.ṭ (n) p3 ṭ3 (n) ssw nb mṭw=k n3y=f sh.w n3y=f qnb.ṭ.w (n) ^c.wy nb nṭy îw=w n-îm=w sh nb r-îr=w r- r=w ḥn^c sh nb r-îr=w n=y r-r=w ḥn^c sh nb nṭy îw=y m3^c.kw n- îm=w</i></p>	<p>6) à partir d'aujourd'hui [et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je] le [ferai éloigner] de toi. Et je les purgerai pour toi de tout écrit, tout document juridique, toute chose au monde à tout moment. C'est à toi qu'appartiennent leurs écrits et leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, avec tout écrit que l'on a fait pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux.</p>
<p>7) (n) rn=w mṭw=k [s ḥn^c p3y=w hp mṭw=k nṭy m3^c.kw n-îm=w n rn=w p3 ^cn]ḥ p3 ^cḥ^c (r) rd.wy.ṭ nṭy îw=w r di.ṭ s m-s3=k (n) p3 ^c.wy wpy(.ṭ) (n) rn p3 hp p3 sh nṭy ḥry r-îr=y n=k r di.ṭ îr=y s îw=y (r) îr=f îw.ty dd qnb.ṭ nb.ṭ md.ṭ nb.ṭ (n) p3 ṭ3 îrm=k</p>	<p>7) C'est à toi [qu'appartient cela, avec leur droit. C'est toi qui fais valoir tes droits sur eux à leur nom. Le serm]ent ou l'attestation que l'on exigera de toi au tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour toi pour m'engager à faire cela, je l'accomplirai sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi. »</p>
<p>8) <i>sh P3-di-Wsir [s3 Twṭw]</i></p>	<p>8) Écrit par Pétosiris [fils de Totoès.]</p>

1 Mn *Hq3-Iwnw* *w^cb Imn-R^c Hnm-nb-W3s.t* : Mn-*Hp* *w^cb Imn-r^c k3 nb Ws.t* Botti, Mn-*kj-šw.tj* *w^cb Imn-r^c-hnm.t-w3s(.t)* Grunert | *T3-w3h-mw* : prop. dub. Zauzich *Enchoria* 1 atque Grunert, *T3-hr* Botti, *T:s* El-Amir *AcOr* | *r-hn=w* : *hnw.t* Botti | 2 *r-hn^r=w^r* : *hnw.t* Botti | *iry-c3 i3w(.t) (nb.t)* : *wn n knb.t nb* Botti | 3 *šdy.w hn^c n3y=w* : *štj.w n3e=w* Botti | 5 *Pa-ṭm* : *Pa-wn* Botti, Grunert | *mhw(.t)* : *mj.t.t* Botti | 6 *w^cb=f n=k* : prop. dub. Zauzich *Enchoria* 1 atque Den Brinker et al., *w^cb s r.ir=k* Botti | *n3y=f šh.w n3y=f qnb.t.w (n)^c.wy nb* : *n3e=w šh.w n3e=w knb.t.w nt nb* Botti | *šh nb r-ir=w r-r=w* : *šh nb ir=w r.r=w* Botti | *m3^c.kw* : *m3^c.k* Botti | 8 *P3-dī-Wsīr* : prop. dub. Zauzich *Schreibertradition* atque *Enchoria* 1, *P-a.ṭe-Št* El-Amir *AcOr*, *P3-tj-Is* Botti.

Texte démotique B

<p>1) hsb.t 11.t <i>ibd-3 šmw n Pr-c3^{c.w.s.}</i> <i>(^cnḥ-Wn-nfr^{c.w.s.} ^cnḥ d.t mr Is.t mr</i> <i>Imn-R^c-nsw.t-nṯr.w p3 nṯr c3 dd</i> <i>w^cb Mn Hq3-Iwnw w^cb Imn-R^c</i> Hnm-nb-W3s.t <i>ly-m-ḥṯp p3 c3 s3</i> <i>P3-šr-Imn mw.t=f T3-w3h-mw n</i> iry-c3 <i>Imn Dm3 ḥm-nṯr</i></p>	<p>1) L'année de règne 11, mois Épeiph du souverain^{v.p.s.} Chaonnophris^{v.p.s.}, éternellement vivant, aimé d'Isis, aimé d'Amonrasothen, le grand dieu, a déclaré le prêtre de Min de Medinet Habou et prêtre d'Amon-Rê du Ramesseum Imouthès l'aîné fils de Psénamounis et Taouahmou au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin</p>
<p>2) <i>Hw.t-Hr r-hn=w imntṯ P3-šr-Mn</i> <i>s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f T3-šr.t-</i> <i>Mn dī=y w(3y).t r-r=k (n) p3y=k</i> <i>hrw s^cnḥ 4 1/3 1/9 n p3 irpy</i> <i>Hw.t-Hr r-hn=w imntṯ nṯy iw ḥr</i> <i>t3 ḥ3s.t n Dm3</i></p>	<p>2) d'Hathor régente de l'occident Psenminis fils de Zmanrès et Senminis : « Je suis quitte envers toi à propos de tes 4 jours 4/9 d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident, qui est dans la nécropole de</p>

<p>3) <i>hr ibd nb hpr=f n hm-ntr w^cb</i> <i>iry-^c3 gw_t imy-wnw(.t) i3w(.t)</i> <i>nb.t shn nb (n) p3 irpy (n) rn=f</i> <i>p3y=w wn sw 24 sw 25 sw 26 sw</i> <i>27 sw 28 n p3 1/3 1/9 r hrw s^cn_h</i> <i>4 1/3 1/9 ^cn hr ibd nb hpr=f</i></p>	<p>Djémê, 3) chaque mois qui vient, en tant que serviteur divin, prêtre, pastophore, portier, astronome, chargé de tout office et de toute commission dans le temple en question. Leur énumération : le jour 24, le jour 25, le jour 26, le jour 27 et les 4/9 du jour 28, soit 4 jours 4/9 d'entretien à nouveau chaque mois qui vient,</p>
<p>4) <i>n_{ty} ir (hrw) s^cn_h 53 1/3 rⁿ-hr</i> <i>rnp.t nb.t hpr=f hn^c n3y=w r3.w</i> <i>n3 hrw-5-hb.w hn^c n3y=w</i> <i>šdy.w hn^c n3y=w i_h(y).w hn^c n_{ty}</i> <i>iw nb n_{ty} iw pr n-im=w hn^c n_{ty}</i> <i>iw nb n_{ty} iw šp r-r=w hn^c n3 n_{ty}</i> <i>iw=w r w3_h r-r=w (n) sh.t n</i> <i>hw.t-ntr p3 dmy m3^c nb hn^c</i> <i>n3y=w</i></p>	<p>4) qui fait 53 jours 1/3 d'entretien chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs revenus, avec leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs</p>
<p>5) <i>šms.w n3y=w ^crš.w n p3 irpy (n)</i> <i>rn=f r-ir=y n=k sh r-qb3 h_d r-</i> <i>r=w n hsb.t 11.t ibd-3 šmw n Pr-</i> <i>c3^c.w.s. rⁿ ^cn_h d.t m_tw=k s p3y=k</i> <i>hrw s^cn_h 4 1/3 1/9 n_{ty} hry d_r=w</i> <i>mn m_tw=y md.t nb.t (n) p3 t3</i> <i>i.ir-n=k (n) rn=f</i></p>	<p>5) services religieux et leurs services de culte dans le temple en question, à l'égard desquels j'ai dressé pour toi un acte de vente en l'année de règne 11, mois Épeiph du souverain^{v.p.s.}, éternellement vivant. C'est à toi qu'appartient cela, tes 4 jours 4/9 d'entretien ci-dessus dans leur totalité.</p>

	Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet
6) (n) t3y (n) p3 hrw r hry p3 nty iw=f r iy r-r=k r-db3=w (n) rn=y (n) rn rmt nb (n) p3 t3 iw=y (r) di.t w(3y)=f r-r=k r-iw=k m-s3=y (n) p3 hp p3 sh r-db3 hd r-ir=y n=k r-r=w n hsb.t 11.t ibd-3 šmw n Pr- ^{c3} .w.s. ^c nh d.t r ir n=k p3y=f hp (n) ssw nb (n) p3 bnr p3 sh w(3y)	6) à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi, tandis que tu pourras me poursuivre pour le droit de l'acte de vente que j'ai dressé pour toi à leur égard en l'année de règne 11, mois Épeiph du souverain ^{v.p.s.} , éternellement vivant, afin d'accomplir pour toi son droit à tout moment, en ajout à ce présent acte de cession,
7) nty hry r mh sh 2 mtw=y ir n=k n3y=w hp.w (n) ssw nb iw.ty sh nb sh P3-di-Wsir s3 Twtw	7) pour compléter les deux écrits. Et j'accomplirai leurs droits pour toi à tout moment sans aucun recours.» Écrit par Pétoširis fils de Totoès.

1 Mn Hq3-Iwnw w^cb Imn-R^c Hnm-nb-W3s.t : Mn-Hp w^cb Imn-r^c k3 nb Ws.t Botti, Mn-kj-šw.tj w^cb Imn-r^c-hnm.t-w3s(.t) Grunert | T3-w3h-mw : prop. dub. Zauzich *Enchoria* 1 atque Grunert, T3-hr Botti, T.:s El-Amir *AcOr* | 2 r-hn=w bis : hnw.t Botti | w(3y).t : wj Botti | 3 i3w(.t) : knb.t Botti | p3y=w wn : n3e=w wn Botti | sw 28 n p3 1/3 1/9 r hrw s^cnh 4 1/3 1/9 ^cn hr ibd nb hpr=f : sw 28 r p3 1/3 1/9 r hrw s^cnh 4 1/3 1/9 ^cn hr ibd nb hpr=f Botti, sw 28 a hw s^cnh 4 1/3 1/9 hr ·bt nb El-Amir *BIFAO* | 4 šdy.w hⁿc n3y=w ih(y).w : štj.w n3e=w ihj.w Botti | nty iw=w r w3h : nt nb nt e=w r w3h Botti | 5 p3 t3 i.ir-n=k (n) rn=f : p3 t3 nt e.ir.r=k n-m=f Botti | 6 r hry : nt hrj Botti | r-db3=w : db3.te=w Botti | sh r-db3 hd : prop. dub. Zauzich *Enchoria* 1 atque Den Brinker et al., sh db3.te=w Botti | r ir n=k p3y=f hp (n) ssw nb (n) p3 bnr p3 sh w(3y) : r.ir n=k p3e=f hp n ssw nb r p3 bnr sh wj Botti | 7 n=k n3y=w hp.w : n=k n

p3 hp Botti, n=k p3j=w hp Zauzich *Enchoria* 1 atque Den Brinker et al. | P3-dî-Wsîr : prop. dub. Zauzich, P-a.ṭe-Ṣṭ El-Amir *AcOr*, P3-tj-Is Botti.

Verso ↓

TA1) <i>Dd-Pṭḥ-îw=f^cnḥ s3</i> <i>Ns^f-p3-mṭr¹</i>	TB1) <i>Dd-Pṭḥ-îw=f^cnḥ</i> <i>(s3) Ns^f-p3-mṭr¹</i>	T1) Teéphthaphonychos fils d'Espmétis (?)
TA2) <i>Nḥṭ(.t)-Ḥr^f-m-ḥb¹ s3</i> 'Ḥr-¹nḥṭ(.t)-^fit=f'	TB2) <i>Nḥṭ(.t)-Ḥr-m-ḥb s3</i> 'Ḥr-¹nḥṭ(.t)-^fit=f'	T2) Nechtharmaïs fils d'Harendotès (?)
TA3) <i>Ḥr-pa-Îs.ṭ s3 P3-šr-</i> <i>Wsîr</i>	TB3) <i>Ḥr-pa-Îs.ṭ s3 P3-šr-</i> <i>Wsîr</i>	T3) Harpaésis fils de Psénosiris
TA4) <i>Pa-dî-Îs.ṭ s3 Pa-ḥ3.ṭ</i>	TB4) <i>P3-dî-Îs.ṭ s3 Pa-ḥ3.ṭ</i>	T4) Péteésis fils de Paès
TA5) <i>P3-šr-Mn s3 Pa-</i> <i>ṭw=f</i>	TB5) <i>P3-šr-Mn s3 Pa-</i> <i>ṭw=f</i>	T5) Psenminis fils de Patéphis
TA6) <i>Nḥṭ(.t)-Mnṭ s3 P3y-</i> <i>bḥ</i>	TB6) <i>Nḥṭ(.t)-Mnṭ s3 P3y-</i> <i>bḥ</i>	T6) Nechtmonthès fils de Pibouchis
TA7) <i>P3-dî-îry-ḥms-nfr s3</i> <i>P3-šr-Îmn</i>	TB7) <i>P3-dî-îry-ḥms-nfr s3</i> <i>P3-šr-Îmn</i>	T7) Pétearensnouphis fils de Psénomounis
TA8) <i>Ḥr-m3e-ḥs s3 P3-I^fš¹</i> <i>[r]</i>	TB8) <i>Ḥr-m3e-ḥs s3 P3-Išr</i>	T8) Harmiysis fils de Pésouris
TA9) <i>Pa-ṭ3.wy s3 Îmn-ḥṭp</i>	TB9) <i>Pa-ṭ3.wy s3 Îmn-ḥṭp</i>	T9) Patous fils d'Aménothès
TA10) <i>Ḥr-s3-Îs.ṭ s3 Pa-nfr</i>	TB10) <i>Ḥr-s3-Îs.ṭ s3 Pa-nfr</i>	T10) Harsiésis fils de Panouphis
TA11) <i>P3-šr-Mn s3 ^cnḥ-</i> <i>p3-^fḥrṭ¹</i>	TB11) <i>P3-šr-Mn s3 ^cnḥ-</i> <i>p3-ḥrṭ</i>	T11) Psenminis fils de Chapochratès
TA12) <i>P3-dî-Wsîr s3 P3-</i> <i>dî-nfr-ḥṭp</i>	TB12) <i>P3-dî-Wsîr s3 P3-</i> <i>dî-nfr-ḥṭp</i>	T12) Pétosiris fils de Péténéphotès
TA13) <i>Ḥr^f-m-ḥb¹ s3 '^f...¹</i>	TB13) <i>Ḥr^f-m-ḥb¹ s3 '^f...¹</i>	T13) Harmaïs (?) fils de (?)

TA14) P3-šr-Dḥwty s3 Dḥwty-i.ir-di-s	TB14) P3-šr-Dḥwty s3 Dḥwty-i.ir-di-s	T14) Psenthotès fils de Thotortaïos
TA15) P3-di-Mn s3 Wsr- m3 ^c .ṭ-R ^c	TB15) P3-di-Mn s3 Wsr- m3 ^c .ṭ-R ^c	T15) Pétéminis fils de Zmanrès
TA16) Ḥr s3 W3ḥ-ib-R ^c	TB16) Ḥr s3 W3ḥ-ib-R ^c	T16) Horos fils de Oaphrès

T1 Ns-Ḥr^f-m-ḥb¹ : Ns-Ḥr-p3-ḥrt Botti | **T2** Nḥṯ(.t)-Ḥr^f-m-ḥb¹ s3 'Ḥr-ḥnḥṯ(.t)^f-it=f^f : Nḥṯ-Ḥr-p3-ḥrt s3
P3-nḥṯ.ṭe=f Botti | **T13** Ḥr^f-m-ḥb¹ s3 '...¹ : Ḥr-m-ḥb s3 Rr-s3-Wsir Botti | **T16** W3ḥ-ib-R^c : P3-Dm3 Botti.

P. Tor. Totoès 2

Suppl. 6070 - TM 2956

Deir al-Medina
rouleau 30

L. x H. : 76 x 31 cm

05/08 - 03/09/187

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 1. Botti a inversé le numéro d'inventaire avec celui du *P.Tor.Botti* 9 (*P. Tor. Totoès* 8). Il a également inversé la liste des témoins des deux papyrus¹.

Bibliographie : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, pp. 20 et 27-28, n° 45 ; Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 49, n° 16 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, p. 41, n° 99 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 85, n° 114 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n°s 1-2 et 4-5 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 44-45 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64-65 et 75-77 ; Vandorpe, *ChronEg* 61 (1986), pp. 295, 298 et 301-02 ; Pestman, dans Vleeming (éd.), *Hundred-Gated Thebes*, pp. 108-09, 119 et 131-32, n° qq ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 127 ; Veisse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 20, 231 et 235-36 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 364-66 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 84 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 42 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 107-08 et p. 111, n. 34.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. I ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. II.

Description : le support est composé de 6 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

6	5	4	3	2	1
10,5	14,5	16,5	15,5	14	6

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe rarement (par exemple, au milieu de la l. 5). Une cassure verticale coupe la partie supérieure du 2^e *kollema*, juste après la

¹ Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 1 et n. 3 et *Enchoria* 1 (1971), pp. 44-45, n. 5 et pp. 55-56, n. 9 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 364, 366 et 380-81.

kollesis avec le 1^{er} : la perte de texte est minime pour les ll. 1 à 3. On remarque juste une légère superposition des bords au début de la l. 1, survenue lors de la restauration du papyrus, entre le signe pour *Pr^c3* et le pavois divin. Aux ll. 4 à 6, la lacune est plus importante, car il manque un fragment en forme de L renversé, dont la largeur maximale est 4 cm et la hauteur de 8 cm. La perte de fibres horizontales près des *kolleseis* est la cause de petites lacunes le long du texte.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau des *kolleseis*. Au verso, on remarque des zones plus foncées, surtout sur les *kollemata* 1 à 4.

Marges du texte au recto : supérieure 7 cm, inférieure 15 cm, droite 0,5 cm, gauche 6,5 cm. Les marges droite et gauche sont respectées : dans ce but, le scribe a ajouté un *space filler* à la fin de la l. 4.

Position de *dd* au recto : 9,5 cm du haut, 27,5-30 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8 cm du haut, 26,5 cm du bord gauche.

Au verso, de légères bavures d'encre se trouvent sur le 3^e et le 4^e *kollema*.

Contenu : acte de cession concernant 10 jours d'entretien par mois (120 par an) dans le temple d'Hathor régente de l'occident et de Maât régente de l'occident. Les jours sont énumérés dans le détail : 5/6 du jour 5, la totalité des jours 17 et 18, la moitié du jour 19, les 2/3 du jour 24 et les 6 jours entiers du 24 au 30. Le vendeur est Psenminis l'aîné fils de Totoès et Tigonis, l'acheteur est Psenminis (A) fils de Zmanrès l'aîné et Senminis. Le scribe est Péteésis fils de Paès (A). Les prêtres éponymes d'Alexandrie sont cités nommément dans le protocole.

Recto →

1) **ḥsb.t** 18 *ibd-3* 'šmw' *Pr^c3^{w.s.}*
(Ptlwmys^{c.w.s.} s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm
(3rsyn3^{c.w.s.} n3 nṯr.w mr it=w iw
Ghryl3n s3 Nmpy3n n w^cb
(3lgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w sn.w n3
nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr it=w
n3 nṯr.w nty pr iw Grn3s ta
Tyml's' f3y qn **n^cš** (*Brng3^{c.w.s.} t3*

1) L'année de règne 18, mois Épeiph du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Arsinoé^{v.p.s.}, les dieux Philopators, alors que Charilaos fils de Nymphion remplit la fonction de prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, alors

<p><i>mnḥ(.t) iw Glt3 ta Prygstmws</i> <i>f3y dn3 m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr</i> <i>sn</i></p>	<p>que Karneïs fille de Timolaos est athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, alors que Galatée fille de Praxitimos est canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie,</p>
<p>2) <i>iw Hyrn ta Ptlwmys t3 w^cb(.t)</i> <i>(3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it=s irm p3 nty</i> <i>ir Pr-c3^{c.w.s.} r ḥn=s r ir=f n w^cb</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-S3wtr^{c.w.s.} dd</i> <i>iry-c3 Imn n Dm3 P3-šr-Mn p3 c3</i> <i>s3 Twtw mw.t=f T3y-wn n iry-c3</i> <i>Imn Dm3 ḥm-nṯr Ḥw.t-Ḥr ḥn=w</i> <i>imnṯ M3^c.t ḥn=w imnṯ P3-šr-Mn</i> <i>s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3 c3 mw.t=f T3-</i> <i>šr.t-Mn tw=y w3y.k r-r=k</i></p>	<p>2) alors qu'Eirène fille de Ptolémaïos est la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, avec celui que le souverain^{v.p.s.} nommera pour qu'il soit prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.}, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê Psenminis l'aîné fils de Totoès et Tigonis au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et de Maât régente de l'occident Psenminis fils de Zmanrès l'aîné et Senminis : « Je suis quitte envers toi</p>
<p>3) <i>n p3y=k hrw s^cnḥ 10 n p3 rpy</i> <i>Ḥw.t-Ḥr r-ḥn=w imnṯ M3^c.t</i> <i>ḥn=w imnṯ nty ḥr t3 sbt(.t) n</i> <i>Dm3 ḥr ibd nb ḥpr=f r hrw s^cnḥ</i> <i>120 1.t rnp.t ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f</i> <i>ḥn^c n3y=w r3.w n3 hrw-5-ḥb.w</i> <i>ḥn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥy.w</i> <i>ḥn^c nty nb nty pr n-im=w ḥn^c</i> <i>nty nb nty šp r-r=w ḥn^c n3 nty</i> <i>iw=w r w3ḥ r-r=w (n) šḥ.t (n)</i></p>	<p>3) à propos de tes 10 jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident et de Maât régente de l'occident, qui est sur la colline de Djémê, chaque mois qui vient, soit 120 jours d'entretien dans une année chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs revenus et leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec</p>

<p><i>ḥw.t-nṯr p3 d(my) m3^c nb ḥn^c n3y=w šms.w</i></p>	<p>tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs services religieux et</p>
<p>4) <i>n3y=w ^crš.w n p3 [r]p[y] Ḥw.t- Ḥr ḥn=w imnṯ M3^c.t (ḥn=w) imnṯ ḥn^c n3y=w dny.t.w n n3y=w ^c.wy.w wy^c p3y=w wn nty šp ḥn sw 5 hrw s^cnḥ 2/3 1/6 sw 17 sw 18 t3 pš(.t) sw 19 r hrw 2 1/2 r mḥ hrw 3 1/3 p3 2/3 sw 24 sw 25 r sw ^crqy r hrw s^cnḥ 6 2/3 r mḥ p3 hrw s^cnḥ 10 ḥr ibd nb ḥpr=f r hrw s^cnḥ 120 w^c.t rnp.t ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f ḥn^c n3y=w r3.w n3 hrw-5-ḥb.w</i></p>	<p>4) leurs services de culte dans le [tem]p[le] d'Hathor régente de l'occident et de Maât régente de l'occident, avec leurs parties de leurs maisons de paysan. Leur énumération : de ce qui est reçu dans le jour 5, 5/6 de jour d'entretien ; le jour 17, le jour 18, la moitié du jour 19, soit 2 jours 1/2, pour compléter 3 jours 1/3 ; les 2/3 du jour 24, le jour 25 et jusqu'au dernier jour, soit 6 jours 2/3 d'entretien, pour compléter 10 jours d'entretien chaque mois qui vient, soit 120 jours d'entretien dans une année chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes,</p>
<p>5) <i>ḥn^c nty nb nty t3y r-r=w nty ḥry [mtw=k s p3y=k] hrw s^cnḥ 10 ḥr ibd nb ḥpr=f r hrw s^cnḥ 120 1.t rnp.t ḥn^c n3y=w r3.w n3 hrw-5- ḥb.w ḥn^c nty nb nty t3y r-r=w nty ḥry n3.w mn mtw=y md.t nb.t (n) p3 t3 i.īr-n=k (n) rn=w</i></p>	<p>5) avec tout ce qui se rapporte à eux ci-dessus. [C'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes] 10 jours d'entretien chaque mois qui vient, soit 120 jours d'entretien dans une année, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec</p>

<p>(n) t3y (n) p3 hrw r hry p3 nty iw=f r iy r-r=k r-db3.t=w (n) rn=y (n) rn rmt nb (n) p3 t3 {rn=y} iw=y (r) di.t w(3y)=f r- r=k iw=y tm di.t w(3y)=f iw=y (r) di.t w(3y)=f n htret iw.ty mn iw.ty sh nb sh P3-di-Is.t s3 Pa- h3.t</p>	<p>tout ce qui se rapporte à eux ci-dessus. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi. Si je ne le fais pas éloigner, je devrai le faire éloigner obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Péteésis fils de Paès,</p>
<p>6) nty sh (n) rn n3 w^cb.w Imn-R^c[- nsw.t-ntr.w n3 ntr.w sn.w n3] ntr.w mnh(.w) n3 ntr.w mr it=w n3 ntr.w nty pr p3 5 s3.w</p>	<p>6) qui écrit au nom des prêtres d'Amonra[sonther, des dieux Adelphe, des] dieux Évergètes, des dieux Philopators et des dieux Épiphanes, des 5 phylés.</p>

1 Ghryl3n s3 Nmpy3n : s3 ex ta corr. | 5 hr ibd nb : ibd ex rnp.t corr.

1 18 ibd-3 'šmw': 18 pr Botti, 18 ibt 3 pr Zauzich Enchoria | Ghryl3n s3 Nmpy3n : Ghjl3n s3 Nmphy3n
Botti | Tysl's' f3y : Tjmls t3 fj Botti | Gl3 ta Prygstmws f3y : Gl3 ta Grtjtmws t3 fj Botti, Gl3 (?) ta
Prjgstmws fj Zauzich Enchoria, Gl3 ta Pryg[s]tmws (t3) f3y Den Brinker et al. | 2 irm p3 nty ir Pr-c3^{w.s}. r
hn=s r ir=f n w^cb : e P3-?. s3 G..?. w^cb Botti, irm p3 ntj iw(?) pr-c3 r hn-s r ir=f w^cb Zauzich BiOr ac
Enchoria, Minas-Nerpel, Den Brinker et al. | hn=w bis : hnw.t Botti, Zauzich Schreibertradition ac Enchoria
atque Den Brinker et al. | M3^c.t : prop. dub. Zauzich Schreibertradition, Dm3 Botti | 3 p3y=k hrw s^cn^h 10 n
p3 rpy Hw.t-Hr r-hn=w imnt^c M3^c.t hn=w : p3 140 hrw s^cn^h dnj.t n 10 [n] rpj H.t-Hr hnw.t Imnte.t
Dm3 hnw.t Botti, p3j=k hrw s^cn^h 10 [p3] rpj H.t-hr hnw.t imntj.t M3^c(t) hnw.t Zauzich BiOr ac
Enchoria atque Den Brinker et al. | nty pr n-im=w hn^c nty nb nty šp : nt tj n-im=w hn^c nt nb šp Botti | 4
hn=w imnt^c M3^c.t (hn=w) imnt^c : hnw.t Imnte.t Dm3 hnw.t Imnte.t Botti, hnw.t imntj.t M3^c(t) hnw.t)

imntj.t Zauzich Enchoria atque Den Brinker et al. | ^c.wy.w wy^c p3y=w : ipr.w wy^c n3e=w Botti, ^c.wj wj^c p3j=w Zauzich Enchoria | sw 5 : tmj Botti | 2/3 1/6 sw 17 sw 18 t3 pš(.t) sw 19 r hrw 2 1/2 r mḥ hrw 3 1/3 p3 2/3 sw 24 sw 25 r sw ^crqy : 5/6 sw 15 sw 16 n3 6 ḥb r hrw 2 r mḥ hrw 3 1/3 p3 2/3 sw 24 sw 25 sw 30 Botti, 5/6 sw 16(?) sw 18(?) sw (?) r hrw 4 r mḥ hrw 3 1/3 p3 (od. tmt) 2/3 sw 14 (?) sw 22 r sw 30 Zauzich Enchoria | mḥ p3 hrw : mḥ hrw Botti | 5 prim. nty ḥry : nty nb Botti | i.ḥr-n=k (n) rn=w (n) t3y (n) p3 hrw r ḥry : e.ḥr.r=k db3.te=w n rn=j n tj (n) p3 hrw nt ḥrj Botti | p3 t3 {rn=y} : p3 t3 n rn=j Botti | iw=y tm di.t w(3y)=f : e=j tj wj=f (sic) Botti | iw.ty šḥ : md.t nb.t Botti | Pa-ḥ3.t : P3-ḥtr Botti.

Verso ↓

T1) P3-hb s3 Sn-Wsr(.t)	T1) Phibis fils de Sésoosis
T2) S-wsr s3 P3-šr-Wsir	T2) Sésoosis fils de Psénosiris
T3) Pa-ḥ3.t s3 Pa-di-Is.t	T3) Paès fils de Péteésis
T4) Imn-ḥtp s3 P3-di-Ḥr-p3-R ^c	T4) Aménothès fils de Pétéharprès
T5) Ḥr-s3-Is.t s3 Ir.t-Ḥr-r-r=w	T5) Harsiésis fils d'Inaroy
T6) Ḥq-Iwnw s3 Ns-Pth	T6) Hek-Iounou fils d'Esptaïs
T7) Twtw s3 P3- ^r di-Imn-ip ¹	T7) Totoès fils de Pétéaménophis (?)
T8) Dḥwty-sdm (s3) ^r c3-ph.t ¹	T8) Thotsytmis fils d'Apathès (?)
T9) ^c nḥ-Ḥp s3 P3-šr-Imn	T9) Achoapis fils de Psénamounis
T10) P3-di-Wsir-Bḥ s3 P3 ^r -imy ¹	T10) Pétosorbouchis fils de Pémaus (?)
T11) Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t	T11) Pagonis fils d'Harsiésis
T12) P3-šr- ^c 3-ph.t ¹ s3 Hry=w	T12) Psénapathès fils d'Hérieus
T13) Pa-wn s3 P3-šr-Dḥwty	T13) Pagonis fils de Psenthotès
T14) Dḥwty-i.ḥr-di-s s3 P3-hb ^r s3 ¹ Dḥwty-i.ḥr-di-s	T14) Thotortaïos fils de Phibis fils de Thotortaïos
T15) Ḥr s3 P3 ^r -šr-Ḥnsw ¹	T15) Horos fils de Psenchonsis (?)
T16) P3-šr-Imn s3 P3-šr-Ḥnsw	T16) Psénamounis fils de Psenchonsis

T1 Sn-Wsr(.t) : S3-(n)-Wsr.t Botti | **T2** S-wsr : Sn-Wsr Botti | **T3** Pa-di-Is.t : Ḥr-pa-Is Botti | **T6** Ḥq-Iwnw : Ḥ3.te-Iwnw Botti | **T7** P3-^rdi-Imn-ip¹ : P3-tj-Imn-nsw-t3.wj Botti | **T8** (s3) ^rc3-ph.t¹ : s3 ...?.... Botti | **T9** ^cnḥ-Ḥp : P3-ḥm-ntr-(n)-Mw.t Botti | **T14** Dḥwty-i.ḥr-di-s s3 P3-hb : Dḥwtj-p3-tj-Ih Botti | **T15** P3^r-šr-

$H_{\text{ns}}^1 : P^3 \rightarrow H_{\text{ns}}$ Botti.

P. Tor. Totoès 3 A+B+C

Suppl. 6080 - TM 2957

Deir al-Medina	L. x H. : 158,5 x 31,5 cm	Textes démotiques A et B : 23/12/171
rouleau 12		Texte grec C : 29/12/171

Éditions antérieures : PSI IX 1014 (texte grec C) ; P.Tor.Botti 3 (textes démotiques A et B et texte grec C).

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 1, p. 18, p. 21, n. à la l. 1 et p. 35, n. à la l. 16 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76-78 ; Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 144 ; Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, pp. 31 et 34, n° 17 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 44, 69 et 97 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 220-21, n° 27 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 46-47, n° 116 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 et 95 ; Zauzich, *Schreibertradition I*, p. 41, n° 35 et p. 93, n° 119 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 7 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 96, 101 et 112 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 79-80 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 46-47 ; Mooren et Swinnen, *Prosopographia Ptolemaica VIII*, p. 103, n° 1574b et p. 105, n° 1658 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VI*, p. 183 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64-66 et 76-78 ; Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), p. 54, n° E a et p. 55 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 238 ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 30, n. 21 ; Kaplony-Heckel, dans Johnson (éd.), *Life in a Multi-Cultural Society*, p. 173, n. 22 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 367-70 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 91 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 44 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 213-14, n° 1024 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 396, n. 107.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. V ; le texte grec C dans Sapelli Ragni et Ciampini, *Il Museo Egizio di Torino tra passato e presente*, p. 155, fig. 149 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. VI.

Description : le support est composé d'8 *kollemata* ; l'écriture est perfibrile au recto.

8	7	6	5	4	3	2	1
19	21,5	21,5	21,5	21	21	21,5	13,5

De rares cassures préexistaient à l'écriture des textes. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe rarement (par exemple, texte démotique A, l. 4, partie inférieure du signe *sh.t* ; texte démotique B, milieu de la l. 8 ; texte grec C, début de la l. 4).

Couleur : beige uniforme. Au verso, on remarque des fibres plus foncées et des zones noircies au niveau des *kolleseis*.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 8,5 cm, inférieure 15,5 cm, droite 12 cm, gauche 35 cm ; espace entre les textes A et B : 12,5 cm. Les marges droites et gauches des deux textes sont respectées. Marges du texte grec C au recto : supérieure 15,5 cm, inférieure 11,5 cm, droite 37,5 cm, gauche 105,5 cm. La marge gauche est respectée ; la l. 2 du texte dépasse dans la marge droite de 3 cm, signe peut-être de son ajout postérieur. Le texte grec C est placé 1 cm au-dessous de la l. 8 du texte démotique A, à gauche de la fin de la l. 9 ; l'écriture penche légèrement vers le haut. Le dépassement à la l. 2 dans la marge droite, qui autrement aurait été respectée par les trois premières lignes, et la légère inclinaison vers le bas de la fin (καὶ Τεωτ̄ ς Ψεμμίνι ς) confirment l'impression que ces mots ont été ajoutés ensuite par une deuxième main. Cela expliquerait aussi la différence entre les deux graphies du patronyme Ψεμμίνι ς dans la même ligne. Étant donné qu'il y a deux fermiers de l'impôt de mutation, il pourrait s'avérer que le texte grec C ait été rédigée par l'un et l'addition en marge de la l. 2 par l'autre. Des traces d'encre au verso sont dues peut-être à la bavure du texte du recto quand le papyrus a été enroulé.

Position de *gd* au recto, texte démotique A : 10,5 cm du haut, 36-39 cm du bord droit ; texte démotique B : 10,5 cm du haut, 97,5-100,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 10,5 cm du haut, 50 cm du bord gauche ; texte démotique B : 9,5 cm du haut, 175-180 cm du bord gauche.

Devant le nom du onzième témoin, Totoès fils de Pétéménophis, au verso des textes démotiques A et B, on constate un *check mark* oblique. Dans la liste derrière le texte B, les noms du quinzième et seizième témoin sont précédés par un point¹, mais on n'est pas certain qu'ils avaient une véritable fonction de marque de vérification.

¹ Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), p. 54, n° E a et p. 55.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) et reçu de paiement aux fermiers de l'impôt de mutation d'1/20 des Memnoneïa (texte grec C) concernant 3 1/3 jours d'entretien par mois dans le temple d'Hathor régente de l'occident, dont la valeur est fixée à 3000 drachmes, correspondant à 150 deben. Le vendeur est Pagonis l'aîné fils de Zmanrès l'aîné et Senminis, les acheteurs sont Zmanrès (E) et son frère Téos, fils de Psenminis et Némésésis. Formellement, l'acheteur n'est que Zmanrès (E), mais dans le corps des textes on explicite que Téos obtient la moitié des jours cédés, à savoir 1 2/3, ensuite le pluriel est employé dans les formules finales et enfin l'impôt de mutation est payé par les deux. Le scribe est Paès (B) fils de Péteésis ; les fermiers de l'impôt de mutation d'1/20 des Memnoneïa sont Ammonios et Thotortaïos. Certains prêtres éponymes de Ptolémaïs sont cités nommément dans le protocole. Le 10^e témoin porte un nom grec : *Glyβ*, « Kléio ».

Recto →

Texte démotique A

<p>1) ḥsb.t 11 <i>ibd-3 3ḥ.t (sw-)20 n Pr- ^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} <i>irm (Glwptr^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty nḥm^r.ṯ¹ n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr it.ṯ=w n3 nṯr.w nty pr n3 nṯr.w mr mw.t.ṯ=w irm t3 f3y qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnḥ.t</i></i></p>	<p>1) L'année de règne 11, mois Hathyr, jour 20 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtars, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, des dieux Philomètors, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>
<p>2) <i>irm t3 f3y dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb(.t) n (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.ṯ=s r-ḥ(.t) n3</i></p>	<p>2) avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator,</p>

<p>nty smn n R^c-qd iw Hyplws s3 S3s n w^cb n p3 tš n Niw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.} irm Pr-C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr (i.)ir ir n3{.w} nfr.w irm w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn</p>	<p>conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, alors qu'Hippalos fils de Sosos remplit la fonction de prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphane Euchariste, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie,</p>
<p>3) iw Gn3s s3 Thsyths n w^cb n Pr- C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} t3y=f mw.t irm t3 f3y dn n-m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn dd iry-c3 n Imn n Dm3 hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imnt Pa-wn p3 C3 s3 Wsr- m3^c.t-R^c mw.t=f T3-šr.t-Mn n iry- c3 n Imn n Dm3 hm-ntr n Hw.t-Hr</p>	<p>3) alors que Kinéas fils de Dosithéos remplit la fonction de prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et de Cléopâtre^{v.p.s.}, sa mère, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Pagonis l'aîné fils de Zmanrès et Senminis au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor</p>
<p>4) hnw.t imnt Wsr-m3^c.t-R^c s3 P3-šr- Mn mw.t=f Nhm-s-n-Is.t di=k mtre h3.t=y n p3 hd n swn(.t) hrw n s^cnḥ 3 1/3 t3y=w pš(.t) 1 2/3 r hrw n s^cnḥ 3 1/3 cⁿ hn^c t3y=w dny.t (n) hm-ntr n p3 rpy n Hw.t- Hr hnw.t imnt hr ibd nb hpr=f hn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-hb.w</p>	<p>4) régente de l'occident Zmanrès fils de Psenminis et Némésésis : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent de la valeur de 3 jours 1/3 d'entretien, leur moitié étant 1 2/3, soit 3 jours 1/3 d'entretien à nouveau, avec leur partie en tant que serviteur divin dans le</p>

<p><i>hn^c n3y=w dny.t.w p3y=w ^c.wy wy^f hn^c n3y=w šd.w</i></p>	<p>temple d'Hathor régente de l'occident chaque mois qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs parties de leur maison de paysan, avec leurs revenus et</p>
<p>5) <i>n3y=w ihy.w hn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w hn^c nty nb nty pr n- im=w hn^c n3 nty iw=w r w3h r- r=w n sh.t hw.t-ntr p3 d(my) m3^c nb nty hn p3 1/3 n p3 s^cnḥ n Hw.t- Hr hnw.t imntḫ nty ir hrw 10 hr ibd nb hpr=f r-in=y r-db3 ḥd hr p3 ^cyš n Pr-^c3^{w.s.} iw=w ir n=y tygrp r-r=w nty iw wn mtw iry-^c3 n Imn</i></p>	<p>5) leurs usufruits, avec leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui provient d'eux, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, qui font partie d'1/3 d'entretien d'Hathor régente de l'occident, ce qui fait 10 jours chaque mois qui vient, que j'ai achetés à la vente aux enchères du souverain^{v.p.s.}, alors que l'on a fait pour moi un bordereau à leur égard, tandis qu'appartient au pastophore d'Amon</p>
<p>6) <i>n Dm3 hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imntḫ Dd-hr s3 P3-šr-Mn mw.t=f Nhm-s-n-Is.t p3y=k sn t3 pš.t n p3 hrw s^cnḥ 3 1/3 nty hry tw=y s n=tn mtw=tn s p3y=tn hrw n s^cnḥ 3 1/3 n p3 rpy n Hw.t-Hr hnw.t imntḫ hn^c nty nb nty t3y r-r=w nty hry n3.w šp=y swn.t.t=w n ḥd (n-)dr.t.t=tn iw=f mh iw.ty</i></p>	<p>6) de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Téos fils de Psenminis et Némésésis, ton frère, la moitié, pour compléter 3 jours 1/3 d'entretien ci-dessus. Je vous ai donné cela, c'est à vous qu'appartient cela, ce sont vos 3 jours 1/3 d'entretien dans le temple d'Hathor régente de</p>

	<p>l'occident, avec tout ce qui se rapporte à eux ci-dessus. J'ai reçu leur valeur en argent de votre part, qui était complète, sans</p>
<p>7) <i>sp nb 'r¹ ḥ3.ṯ=y mtre.w n-īm=w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.īr-n=tn (n) rn=w bn-iw rḥ rmṯ nb n p3 t3 ink mhw.t.ṯ=y ir syḥ n-īm=w (r-)bnr=tn n ṯ3y n p3 hrw r ḥry p3 nty iw=f r iy r-ḥr=tn r-db3.ṯ=w (n) rn=y (n) rn rmṯ nb n p3 t3 iw=y (r) dī.t w3y=f r-ḥr=tn mtw=y dī.t w^cb=w n=tn r sh nb qnb.t nb.t md.t nb.t n p3 t3</i></p>	<p>7) aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre vous à leur sujet. Personne au monde, moi ou ma famille ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf vous à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre vous à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de vous. Et je les purgerai pour vous de tout écrit, tout document juridique, toute chose au monde</p>
<p>8) <i>n ssw nb mtw=tn s n3y=w sh.w n3y=w qnb.t.w n ^c.wy nb nty iw=w n-īm=w sh nb i.īr=w r-r=w ḥn^c sh nb i.īr=w n=y r-r=w ḥn^c sh nb nty iw=y m3^c.k n-īm=w (n) rn=w mtw=tn s ḥn^c p3y=w hp mtw=tn nty m3^c.k n-īm=w (n) rn=w p3 ^cnḥ p3 ^cḥ^c (r) rd.wy.ṯ nty iw=w r dī.t s m-s3=tn n p3 ^c.wy n wpe.t n rn p3 hp n p3 sh nty ḥry i'.īr=y n=tn r dī.t</i></p>	<p>8) à tout moment. C'est à vous qu'appartient cela, leurs écrits et leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, avec tout écrit que l'on a fait pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. C'est à vous qu'appartient cela, avec leur droit. C'est vous qui faites valoir vos droits</p>

	sur eux en leur nom. Le serment ou l'attestation que l'on exigera de toi au tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour vous pour m'engager
9) <i>ir=y s iw=y (r) ir=f iw.ty dd qnb.t nb.t md.t nb.t n p3 t3 irm=tn sh Pa-ḥ3.t s3 P3-di-Is.t nty sh (n) rn Wsir-wr dd.t n=f Imn-ḥtp s3 Ns-p3-mtre p3 ḥm-nṯr n Dm3</i>	9) à faire cela, je l'accomplirai sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec vous. » Écrit par Paès fils de Péteésis, qui écrit au nom d'Osoroéris dit Aménothès fils d'Espmétis, le serviteur divin de Djémê.

2 alt. *w^cb* : *w^cb* ex *Pr-C3^{c.w.s.}* corr. | 7 *ink* : *ink* ex *inn* corr.

2 (*3rsyn3^{c.w.s.}* bis : *3rsjn^{c.w.s.}* Botti | *p3 mr sn* : *p3 mr-mw.t* Botti | 3 *Thsyths* : *Tjhstjhs* Botti | *dn n-m-b3ḥ* (*3rsyn3^{c.w.s.}* : *tn n nb n-m-b3ḥ 3rsjn^{c.w.s.}* Botti | 5 *nty ḥn* : *wn* Botti | *ḥr p3 c^{yš} n Pr-C3^{c.w.s.}* *iw=w ir n=y tygrp* : *n p3 hrw e=w pš p3 ḥd in Pr-C3^{c.w.s.}* *e=w m3^c.tj grp* Botti | 6 prim. 1/3 : 1/9 Botti | 7 *i.ir-n=tn* : *e.ir=tn* Botti | *bn-iw rh rmṯ* : *bn-e rmt* Botti | *mhw.t.t=y ir* : *mj.t.t nt e.ir* Botti | *r ḥry* : *nt ḥrj* Botti | *r ḥr=tn* : *e.ir=tn* Botti | *r sh nb* : *n sh nb* Botti | 8 *sh nb nty iw=y m3^c.k* : *sh nb e=j m3^c.k* Botti | *mtw=tn nty m3^c.k* : *mte=tn m3^c.k* Botti | *p3 sh nty ḥry i.ir=y n=tn* : *p3 sh nt ḥrj e.ir=tn* Botti | 9 *Pa-ḥ3.t* : *Pa-ḥtr* El-Amir *AcOr*, *P3-ḥtr* Botti.

Texte démotique B

1) <i>ḥsb.t 11 ibd-3 3ḥ.t (sw-)20 n Pr-C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} n3</i>	1) L'année de règne 11, mois Hathyr, jour 20 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} fils de Ptolémée ^{v.p.s.} et Cléopâtre ^{v.p.s.} , les dieux
---	--

<p><i>nṯr.w nty pr ṯrm p3 w^cb</i> <i>(3lgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty</i> <i>nḥm^r.ṯ¹ n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w</i> <i>mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr ṯt.ṯ=w n3</i> <i>nṯr.w nty pr n3 nṯr.w mr</i> <i>mw.t.ṯ=w ṯrm t3 f3y qn n^cš</i> <i>(Brng^{c.w.s.}</i></p>	<p>Épiphanes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtères, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, des dieux Philomètors, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.}</p>
<p>2) <i>t3 mnḥ.t ṯrm t3 f3y dn n-m-b3ḥ</i> <i>(3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn ṯrm t3 w^cb(.t)</i> <i>n (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr ṯt.ṯ=s r-ḥ(.t)</i> <i>n3 nty smn n R^c-qd ṯw Hyplws s3</i> <i>S3s n w^cb n p3 tš n Nṯw.t</i> <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.} ṯrm</i> <i>Pr-^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr nty</i> <i>pr (i.)ṯr ṯr n3{.w} nfr.w ṯrm p3</i> <i>w^cb (Ptlw(mys)^{c.w.s.}</i></p>	<p>2) Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, alors qu'Hippalos fils de Sosos remplit la fonction de prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphanes Euchariste, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}</p>
<p>3) <i>p3 mr sn ṯw Gn3s s3 Thsyths n</i> <i>w^cb Pr-^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} ṯrm</i> <i>(Glwptr^{c.w.s.} t3y=f mw.t ṯrm t3 f3y</i> <i>dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn</i> <i>ḍḍ ṯry-^c3 n Imn n Ḍm3 ḥm-nṯr</i> <i>Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t ṯmnṯ Pa-wn p3 ^c3</i> <i>s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f T3-šr.t-</i> <i>Mn n ṯry-^c3 n Imn n Ḍm3</i></p>	<p>3) Philadelphie, alors que Kinéas fils de Dosithéos remplit la fonction de prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et de Cléopâtre^{v.p.s.}, sa mère, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Pagonis l'aîné fils de Zmanrès et Senminis au pastophore</p>

<p>4) <i>ḥm-nṯr n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ</i> <i>Wsr-m^{3c}.t-R^c s3 P3-šr-Mn mw.t=f</i> <i>Nḥm-s-n-Is.t tw=y w3y.k r-r=k n</i> <i>p3y=k hrw n s^cnḥ 3 1/3 t3y=w</i> <i>pš(.t) 1 2/3 r hrw n s^cnḥ 3 1/3 ^cn</i> <i>irm t3y=w dny.t (n) ḥm-nṯr n p3</i> <i>rpy n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ ḥr ibd</i> <i>nb ḥpr=f ḥn^c n3y=w r3.w n n3</i> <i>hrw-5-ḥb.w ḥn^c t3y=w dny.t</i> <i>^c.wy wy^f</i></p>	<p>d'Amon de Djémê</p> <p>4) et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Psenminis et Némésésis : « Je suis quitte envers toi à propos de tes 3 jours 1/3 d'entretien, leur moitié étant 1 2/3, soit 3 jours 1/3 d'entretien à nouveau, avec leur partie en tant que serviteur divin dans le temple d'Hathor régente de l'occident chaque mois qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie de la maison de paysan,</p>
<p>5) <i>ḥn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥy.w</i> <i>n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w ḥn^c</i> <i>nty nb nty pr n-īm=w ḥn^c n3 nty</i> <i>īw=w r w3ḥ r-r=w n sḥ.t (n)</i> <i>ḥw.t-nṯr p3 d(my) m3^c nb nty ḥn</i> <i>p3 1/3 n p3 s^cnḥ n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t</i> <i>imnṯ nty ir hrw n s^cnḥ 10 ḥr ibd</i> <i>nb ḥpr=f r-īn=y r-db3 ḥd ḥr p3</i> <i>^cyš n Pr-^c3^{c.w.s.} īw=w ir n=y</i></p>	<p>5) avec leurs revenus et leurs usufruits, leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui provient d'eux, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, qui font partie d'1/3 d'entretien d'Hathor régente de l'occident, ce qui fait 10 jours d'entretien chaque mois qui vient, que j'ai achetés à la vente aux enchères du souverain^{v.p.s.}, alors que l'on a fait pour moi,</p>
<p>6) tygrp <i>r-r=w nty īw wn mtw i^{ry}-</i> <i>^c3 n Imn n Dm3 ḥm-nṯr Ḥw.t-Ḥr</i> <i>ḥnw.t imnṯ Dd-ḥr s3 P3-šr-Mn</i></p>	<p>6) un bordereau à leur égard, tandis qu'appartient au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor</p>

<p><i>mw.t=f Nhm-s-n-Is.t p3y=k sn t3y=f pš.t r-ir=y n=tn sh r-db3 hd r-r=w n hsb.t 11 ibd-3 3h.t (sw-)20 n Pr-c3^{c.w.s.} cnh d.t mtw=tn s p3y=tn hrw n s^cnh 3 1/3 hn^c nty nb nty t3y r-r=w n p3 rpy n</i></p>	<p>régente de l'occident Téos fils de Psenminis et Némésésis, ton frère, la moitié, à l'égard desquels j'ai fait pour vous un acte de vente en l'année de règne 11, mois Hathyr, jour 20 du souverain^{v.p.s.}, éternellement vivant. C'est à vous qu'appartient cela, ce sont vos 3 jours 1/3 d'entretien, avec tout ce qui se rapporte à eux dans le temple de</p>
<p>7) <i>Hw.t-Hr hnw.t imnt nty hry n3.w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.ir- n=tn (n) rn=w n t3y n p3 hrw r hry p3 nty iw=f r iy r-hr=tn r- db3.t=w (n) rn=y (n) rn rmt nb n p3 t3 iw=y (r) di.t w(3y)=f r- hr=tn iw=tn m-s3=y n p3 hp n p3 sh r-db3 hd i.ir=y n=tn r-r=w n hsb.t 11 ibd-3 3h.t (sw-)20 n Pr- c3^{c.w.s.} cnh d.t</i></p>	<p>7) Hathor régente de l'occident ci-dessus. Je n'ai rien au monde contre vous à leur sujet à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre vous à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de vous, tandis que vous pourrez me poursuivre pour le droit de l'acte de vente que j'ai fait pour vous à leur égard en l'année de règne 11, mois Hathyr, jour 20 du souverain^{v.p.s.}, éternellement vivant,</p>
<p>8) <i>r ir n=tn p3y=f hp n ssw nb (n) p3 bnr n p3 sh w(3y) nty hry r mh n sh 2 mtw=y ir n=tn p3y=w hp n ssw nb iw.ty sh nb sh Pa-h3.t s3 P3-di-Is.t nty sh (n) rn Wsir-wr dd.t n=f Imn-htp s3 Ns-p3-mtre</i></p>	<p>8) afin d'accomplir pour vous son droit à tout moment, en ajout à ce présent acte de cession, pour compléter les deux écrits. Et j'accomplirai leur droit pour vous à tout moment sans aucun</p>

p3 hm-ntr n Dm3

recours. » Écrit par Paès fils de Péteésis, qui écrit au nom d'Osoroéris dit Aménothès fils d'Espmétis, le serviteur divin de Djémê.

2 prim. (3rsyn3^{c.w.s.} : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s r-h(.t) n3 nty smn : 3rsyn^{c.w.s.} t3 mr-it.te=w r-h nt smn Botti | ult. (Ptlw(mys)^{c.w.s.} : Ptlwmjs^{c.w.s.} Botti | 3 p3 mr sn : p3 mr-mw.t Botti | Thsyths : Tjhstjhs Botti | (3rsyn3^{c.w.s.} : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | 4 w3y.k : wj Botti | 5 nty hn : wn Botti | 5-6 hr p3 cyš n Pr-c3^{c.w.s.} iw=w ir n=y tygrp : p3 hrw e=w pš p3 hd in Pr-c3^{c.w.s.} e=w m3^{c.} tj grp Botti | 6 r-ir=y n=tn : r.ir=j r-r=tn Botti | hn^c nty nb nty t3y : hn^c nb nt tj Botti | 7 i.ir-n=tn (n) rn=w : e.ir=tn n-im=w Botti | r hry : nt hrj Botti | i.ir=y n=tn : e.ir=j hr=tn Botti | 8 r ir n=tn : r ir=tn Botti | (n) p3 bnr n p3 sh w(3y) nty hry r mh n sh 2 mtw=y ir n=tn : r bnr n p3 sh r.ir=tn nt hrj nt ir n=j sh 2 nt tj=j r.r=tn Botti | 9 Pa-h3.t : Pa-htr El-Amir AcOr, Botti.

Texte grec C

<p>1) (1^{re} main) Ἔτε υς) ια Ἀθὺρ κς̄. Τέτακται εἰς τὴν τ ὕ ἐνκυ(κλί υ) ὠνήν κατὰ τὴν</p>	<p>1) L'an 11, le 26 Hathyr. Ont payé au titre de l'impôt de mutation, conformément à</p>
<p>2) πρ κειμένην συγγραφὴν παρὰ Ζμανρέ υς τ ὕ Ψεμμίνι ς (2^e main) καὶ Τέωτ ς Ψεμμίνι ς</p>	<p>2) l'acte ci-dessus, Zmanrès fils de Psemminis et Téos fils de Psemminis,</p>
<p>3) (1^{re} main) ἡμερῶν ἀγνευτικῶν Ἄφρ δίτης γγ', ἃ ἐπρίαντ παρὰ Φαγώνι ς μεγάλ υ</p>	<p>3) pour 3 jours 1/3 d'entretien d'Aphrodite, qu'ils ont achetés à Phagonis l'aîné</p>
<p>4) τ ὕ Ζμανρέ υς χα(λκ ὕ) (δραχμῶν) Γ τέ(λ ς) χα(λκ ὕ) πρὸς ἀ(ργύρι υ) (δραχμὰς) ρν.</p>	<p>4) fils de Zmanrès pour 3000 drachmes de bronze, en tant qu'impôt, en bronze au taux de l'argent, 150 drachmes.</p>

5) Ὑπέγραψαν Ἀμμώνι ος καὶ Θεοῦ παῖ ος ἰ πρὸς τῆ κ' τῶν Μεμ(γ νείων).	5) Ont soussigné Ammonios et Thotortaïos, les fermiers d'1/20 des Memnoneïa.
---	--

1 (Ἐτ υς) : L pap. || ἐνκυ(κλί υ) : ενκ^υ pap. || 2 παρὰ Ζμανρέ υς : l. Ζμανρης || Τέωτ ος : l. Τέωος || 3 γ' : γ pap. ||
ἐπρίαντ : επρια-τ pap. || 4 prim. χα(λκ ὀ) : χ^α pap. || (δραχμῶν) Ἰ : IP 7 pap. || τέ(λ ος) χα(λκ ὀ) πρὸς ἀ(ργύρι ον)
(δραχμὰς) : τ^ε χ^α πρ ο α' pap. || 5 Ἀμμώνι ος : α---νι ος pap. || τῆ κ' : τη κ' pap. || Μεμ(γ νείων) : με^μ pap.

2 Ψεμμίνι ος : prop. dub. Vitelli, Ψεμίνι ος ed. Vitelli, Botti || 3 Φαγόνι ος : Φαγόνι ος prop. dub. Vitelli || 5
Ἀμμώνι ος : Α..νι ος Vitelli, Botti || Θεοῦ παῖ ος : ...ρα.ι ος Vitelli, Botti.

Verso ↓

TA1) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-ḥrḫ</i>	TB1) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-ḥrḫ</i>	T1) Aménothès fils de Pachratès
TA2) <i>Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	TB2) <i>Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	T2) Pagonis fils d'Harsiésis
TA3) <i>P3-šr-Mnḫ s3 Ḥr-s3- Is.t</i>	TB3) <i>P3-šr-Mnḫ s3 Ḥr-s3- Is.t</i>	T3) Psenmonthès fils d'Harsiésis
TA4) <i>P3-hb s3 P3-šr-Stn</i>	TB4) <i>P3-hb s3 P3-šr-Stn</i>	T4) Phibis fils de Psen- Setné
TA5) <i>Dd-ḥr p3 ḥm s3 Imn-ḥtp</i>	TB5) <i>Dd-ḥr p3 ḥm s3 Imn-ḥtp</i>	T5) Téos le cadet fils d'Aménothès
TA6) <i>P3-hb s3 Dḥwty-ī.īr- dī-s</i>	TB6) <i>P3-hb s3 Dḥwty-ī.īr- dī-s</i>	T6) Phibis fils de Thotortaïos
TA7) <i>Ḥr s3 P3-dī-Ḥnsw</i>	TB7) <i>Ḥr s3 P3-dī-Ḥnsw</i>	T7) Horos fils de Pétéchonsis
TA8) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-Mnḫ</i>	TB8) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-Mnḫ</i>	T8) Aménothès fils de Pamonthès

TA9) <i>Hr s3 P3-šr-Mḥy(.t)</i>	TB9) <i>Hr s3 P3-šr-Mḥy(.t)</i>	T9) Horos fils de Psénémous
TA10) <i>Gly3 s3 c^onḥ-Ḥp</i>	TB10) <i>Gly3 s3 c^onḥ-Ḥp</i>	T10) Kléio fils d'Achoapis
TA11) <i>Twtw s3 P3-dī-Imn-īp</i>	TB11) <i>Twtw s3 P3-dī-Imn-īp</i>	T11) Totoès fils de Pétémenophis
TA12) <i>P3-šr-Imn-īpy s3 Hr-Dḥwty</i>	TB12) <i>P3-šr-Imn-īpy s3 Hr-Dḥwty</i>	T12) Psénaménophis fils d'Harthotès
TA13) <i>Imn-ḥtp s3 P3-šr-Dḥwty</i>	TB13) <i>Imn-ḥtp s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T13) Aménothès fils de Psenthotès
TA14) <i>Hry=w s3 P3-šr-Imn-īpy</i>	TB14) <i>Hry=w s3 P3-šr-Imn-īpy</i>	T14) Hérieus fils de Psénaménophis
TA15) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw s3 P3-hb</i>	TB15) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw s3 P3-hb</i>	T15) Snachomneus fils de Phibis
TA16) <i>Bl s3 Pa-nfr</i>	TB16) <i>Bl s3 Pa-nfr</i>	T16) Bellès fils de Panouphis

T1 *Pa-ḥrḫ* : *Pa-Dm3* Botti | **T4** *P3-šr-Stn* : *P3-šr-Stm* Botti | **T5** *ḥm* : *ḥy* Botti | **T7** *P3-dī-Ḥnsw* : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, *P3-3ḥ* Botti | **T9** *P3-šr-Mḥy(.t)* : *P3-šr-(n)-Ḥr-bk* Botti, *P3-šr-p3-wr* Andrews | **T10** *Gly3 s3 c^onḥ-Ḥp* : *Glyn s3 Dḥwty-m-ḥb s3* Botti. | **T12** *P3-šr-Imn-īpy* : *P3-dī-Imn-īpy* Kaplony-Heckel.

P. Tor. Totoès 4

Suppl. 6081 - TM 45079

Deir al-Medina
rouleau 30

L. x H. : 64,5 x 30,5 cm

Texte original : 13/08/159
Copie : autour du 08/05/109¹

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 4.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, pp. 62 et 64 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 215-17, n° 19 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 93 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 42, n° 38 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 8-9 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 96, 101-02 et 112 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 79-80 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 47-49 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1, p. 27, n. j, pp. 195-97 et 199-205 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 66-67 et 75-76 ; Pestman, *Amenothès*, p. 95, n. 2 ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 154-59 ; Johnson, dans Lesko (éd.), *Egyptological Studies in Honor of Richard A. Parker*, pp. 78-79 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian Conflict*, pp. 58-60, n. à la l. 18 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 330 et p. 414, nn. 9 et 15 ; Manning, dans Teeter et Larson (éd.), *Gold of Praise*, p. 281, n. 25 ; Kaplony-Heckel, *ZÄS* 128 (2001), p. 31, n° H 1 b ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 370-72 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 95 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 109, n. 24 et p. 111, n. 35 ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 373, n. 61 et p. 378 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), pp. 393-94, p. 396, n. 105 et pp. 399 et 402.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. VII ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé de 4 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

1 Voir Chapitre 6 C et Appendice E.

4	3	2	1
9,5	21,5	21,5	14,5

De rares cassures préexistaient à l'écriture des textes, notamment à la fin des ll. 1 et 4. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent (par exemple, à la fin des ll. 4-6 et 9, le long de la l. 10 et au milieu des ll. 19-20 et 22). Intervenues probablement après la rédaction, plusieurs cassures verticales se trouvent au niveau du bord droit du recto du 1^{er} *kollema*, notamment avant le début des ll. 1-3 et 12-19 ; une autre coupe le début des ll. 37-41 dans la troisième colonne en bas ; d'autres se trouvent au niveau du 4^e et dernier *kollema*, notamment après la fin des ll. 9-15. Une cassure traverse horizontalement la l. 15. De nombreux trous se sont formés au niveau de ces cassures : on en remarque d'autres aussi, surtout au début et au milieu des ll. 1-3.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée le long de la partie droite du bord supérieur et sur la marge droite du recto. Au verso, on remarque des fibres plus foncées et le bord gauche noirci, au niveau de la marge droite plus foncée du recto.

Marges du texte au recto : supérieure 2,5 cm, inférieure 5,5 cm, droite 5 cm, gauche 8 cm. Les marges droites et gauches sont généralement respectées : la marge gauche n'est dépassée que par la fin de la l. 1 de 2 cm et par les traits obliques des déterminatifs de *bw* à la fin de la l. 19 et de *s.t-mnṯ.t* à la fin de la l. 21, alors que la fin de la l. 2 rentre d'1 cm et la fin de la l. 20 d'1,5 cm. La l. 28 commence 1,5 cm au-dessous de la ligne 26 et 10,5 cm à gauche du bord droit du recto, à 5,5 cm du bord inférieur. À sa gauche, on trouve quatre colonnes qui portent les noms des témoins, tous de la même main qui a recopié l'acte. La première est constituée des l. 29 à 32 et commence 1 cm au-dessous de la l. 26 et 25,5 cm à gauche du bord droit, 2 cm à gauche de la l. 28 ; la l. 32 est éloignée de 3,5 cm du bord inférieur. La deuxième colonne est formée par les l. 33 à 36 et débute 1 cm au-dessous de la l. 26 et 35,5 cm à gauche du bord droit, 1,5 cm à gauche de la première colonne ; la l. 36 est éloignée de 3,5 cm du bord inférieur. La troisième colonne est constituée des l. 37 à 41 et commence 0,5 cm au-dessous de la l. 26 et 41,5 cm à gauche du bord droit, 2 cm à gauche de la colonne qui précède ; la l. 41 est éloignée de 3 cm du bord inférieur. La quatrième et dernière colonne est formée par les l. 42 à 45 et débute 0,5 cm au-dessous de la l. 26 et 50 cm à gauche du bord droit, 2 cm à gauche de la troisième colonne ; la l. 45 est éloignée de 3,5 cm du bord inférieur. Les marges droites de ces quatre colonnes sont respectées ; seuls les signes *ns* du début des l. 31 et 37 dépassent. Leurs marges gauches sont irrégulières. Le verso est anépigraphé.

L'encre est effacée à plusieurs endroits du texte, notamment au niveau des *kolleseis*. On remarque une biffe

avant le début de la l. 25. Au verso, des petites traces d'encre sont présentes sur le 2° et le 3° *kollema*.

Contenu : copie de l'acte de vente de six différentes transactions conclues le 13/08/159 entre Laboïs fille d'Aménothès (B) et Senhyris, et son fils Psenminis (D), fils de Zmanrès (E). Elle lui a vendu la moitié d'une chambre sur le côté nord, avec un magasin qui en était une dépendance, et un quart respectivement de l'entrée, de la terrasse et de la cour d'une maison dans le quartier sud de Djémê. Puis, le quart d'un pigeonnier, et des terrains vagues qui l'entouraient, dans le quartier nord de Djémê. Ensuite, un jour d'entretien par mois dans le lieu sacré d'Isis, lui aussi dans le quartier nord de Djémê, et 5/6 de jour par mois dans le temple d'Hathor régente de l'occident, dans la nécropole de Djémê. Encore, 3 aroures 3/4 d'un champ surélevé de 17 aroures 1/2 dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, alors qu'elle avait cédé à sa fille cadette, Sénaménothis, 5 autres aroures. Enfin, 3 aroures 1/2, à savoir la moitié, du champ dit « La Pointe » dans le domaine divin d'Amon dans la campagne Γ...¹².

Harsiésis (A) fils de Chestephnachthès (A) a rédigé d'autres actes uniques incluant plusieurs transactions : les *P.Choach.Survey* 34, 35 et 36, trois documents presque identiques délivrés le 09/07/124 par le choachte Horos fils d'Horos à trois de ses enfants³. Étant donné que Laboïs avait acheté les biens mentionnés auparavant à la vente aux enchères du souverain avec le même Psenminis (D), son fils aîné⁴, et non avec son mari Zmanrès (E), il est fort probable qu'avant le 13/08/159 ce dernier était mort ou qu'ils avaient divorcé. De plus, le fait que Laboïs ne semble garder aucune part de ses possessions, invite à interpréter cet acte de vente comme une disposition testamentaire qui ne serait devenue efficace qu'à sa mort, une vente *propter mortem*⁵, survenue peut-être peu après⁶. Enfin, le partage du champ surélevé de 17 aroures 1/2 entre les seuls Psenminis (D) et Sénaménothis, dans les proportions de 2/3 pour le fils aîné et 1/3 pour la fille cadette, suggère qu'ils étaient les deux seuls enfants (ou du moins, ceux encore vivants) de Laboïs et Zmanrès (E).

Une cinquantaine d'années après la rédaction⁷, probablement à l'occasion de la division de l'héritage de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), que le P. Tor. Totoès 18 place autour du 08/05/109, cette copie a été rédigée par Chestephnachthès (B) fils d'Harsiesis (A) pour Tatéhathyris, fille de Psemninis (D) et soeur de Pikos (B),

2 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198, n. b. Voir Chapitre 7 M.

3 Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 127-34.

4 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 197-98, n. a.

5 El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 93 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 83.

6 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 196, n. a.

7 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 330 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 95 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 393 ; *Trismegistos*, <<http://www.trismegistos.org/text/45079>>.

comme titre de propriété de la part de celle-ci. L'original est probablement resté en possession de son frère⁸.

Recto →

<p>1) h(.t) w^c sh r-db3 hđ r.ir n hsb.t 22 ibd-3 šmw sw-16 n n3 Pr- c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 hrd.t.w n (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr3^{c.w.s.} n3 ntr.w nty pyr m-s3 t3 nhb3(.t) n Pr-c3^{c.w.s.}</p>	<p>1) Copie d'un acte de vente fait en l'année de règne 22, mois Épeiph, jour 16 des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, ensuite le protocole du souverain^{v.p.s.}.</p>
<p>2) h.t.t=f đd s.hm.t Lby3 ta Imn-htp mw.t=s T3-šr.t-Hr n iry-c3 n Imn n Dm3 hm-ntr w^cb iry-c3 i3w.t nb.t shn nb n Hw.t-Hr hnw.t imnt Is.t hry-ib Dm3 P3-šr- Mn s3</p>	<p>2) Son contenu. A déclaré la femme Laboïs fille d'Aménothès et Senhyris au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission d'Hathor régente de l'occident et d'Isis qui réside à Djémê Psenminis fils de</p>
<p>3) Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Lby3 di=k mtry h3.t=y n p3 hđ n swn(.t) t3y=y pš.t n t3 ry.t nty qd hbs hn^c p3y=s pr-hđ nty m-s3=s n p3 hr mhđ hn^c t3y=y dny.t pš.t n t3 pš.t nty ir p3 1/4 n t3 hyt3.t</p>	<p>3) Zmanrès et Laboïs : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent de la valeur de ma moitié de la chambre, qui est construite et couverte, avec son magasin qui en dépend, sur le côté nord, avec ma demi-part de la moitié,</p>

⁸ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13-15, n. 1 et p. 197 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147.

<p>4) <i>p3 1/4 n p3 trt p3 1/4 n p3 inh nty iw wn mtw=k t3 k.t pš.t n t3 ry.t mhṯ.t n rn=s irm p3y=s pr-ḥd ḥn^c t3 pš.t n t3 pš.t nty ir p3 1/4 n t3 hṯt3.t p3 trt p3 inh r mh n t3 ry.t mhṯ.t dr=s irm p3y=s pr-ḥd</i></p>	<p>qui fait un quart, de l'entrée, 4) le quart de la terrasse et le quart de la cour, tandis que c'est à toi qu'appartient l'autre moitié de la chambre nord en question avec son magasin et la moitié de la moitié, qui fait un quart, de l'entrée, la terrasse et la cour, pour compléter la chambre nord dans sa totalité avec son magasin</p>
<p>5) <i>nty m-s3=s ḥn^c t3 pš.t n t3 hṯt[3].t p3 trt p3 inh nty iw wn mtw Dd-ḥr s3 P3-šr-Mn t3 ry.t rsy.t n p3^c.wy n rn=f ḥn^c t3 pš.t n t3 hṯt3.t p3 trt p3 inh r mh n p3^c.wy dr=f nty n t3 iwe.t rsy.t n Dm3</i></p>	<p>5) qui en dépend et la moitié de l'entr[é]e, la terrasse et la cour, tandis que c'est à Téos fils de Psenminis qu'appartient la chambre sud de la maison en question et la moitié de l'entrée, la terrasse et la cour, pour compléter la maison dans sa totalité, qui est dans le quartier sud de Djémê,</p>
<p>6) <i>(n) p3 ḥn n p3 sbt^{c3} n Dm3 n3 hyn.w n p3^c.wy dr=f rsy p3^c.wy n P3-šr-Mn s3 P3-di-Imn-ipy nty hr n3y=f ḥrd.ṯ.w iw p3 ḥyr n Pr-^{c3^c.w.s.} iwṯ=w mhṯ p3^c.wy n Pa-wn s3 P3-šr-Dḥwty iw t3 hr-n-pr.t iwṯ=w i3bṯ p3^c.wy n P3-hb s3 Imn-ḥtp</i></p>	<p>6) à l'intérieur du grand mur de Djémê. Les limites de la maison dans sa totalité : au sud, la maison de Psenminis fils de Pétéaménophis, qui est en possession de ses enfants, les deux séparées par la rue du souverain^{v.p.s.} ; au nord, la maison de Pagonis fils de Psenhotès, les deux séparées par une ruelle ; à l'est, la maison de Phibis fils d'Aménothès ;</p>

<p>7) <i>imnt_x p₃ ^c.wy n P₃-dⁱ-Sbk s₃ Wsr- m₃^c.t-R^c iw p₃ h_yr n Pr-^c₃^c.w.s. iw_t=w dm_d h_n^c t₃y=y dny.t p_s.t n t₃ p_s.t nty ir p₃ 1/4 n t₃ s.t- mn_t.t nty qd h_bs iw=s grg n grp h_n^c p₃ 1/4 n n₃y=s wr_h.w nty ir n=s mh_t i₃b_t imnt_x nty iw wn mtw=k</i></p>	<p>7) à l'ouest, la maison de Pétésouchos fils de Zmanrès, les deux séparées par la rue du souverain^{v.p.s.}, au total. Et de ma demi-part de la moitié, qui fait un quart, du pigeonnier, qui est construit et couvert, alors qu'il est loti de pigeons, avec le quart de ses terrains vagues, qui délimitent son nord, est et ouest, tandis que c'est à toi qu'appartient</p>
<p>8) <i>t₃ k.t p_s.t n t₃ p_s.t nty ir p₃ 1/4 r m_h n t₃ p_s.t n t₃ s.t-mn_t.t d_r=s irm n₃ nty m-s₃=s nty iw wn mtw Dd-h_r s₃ P₃-š_r-Mn t₃y=s k.t p_s.t r m_h n t₃ s.t-mn_t.t d_r=s irm n₃ nty m-s₃=s nty n t₃ iwe.t mh_t.t n Dm₃ n₃ hyn.w</i></p>	<p>8) l'autre moitié de la moitié, qui fait le quart, pour compléter la moitié du pigeonnier dans sa totalité, avec ce qui en dépend, tandis qu'appartient à Téos fils de Psenminis son autre moitié, pour compléter le pigeonnier dans sa totalité, avec ce qui en dépend, qui est dans le quartier nord de Djémê. Les limites</p>
<p>9) <i>n t₃ s.t-mn_t.t d_r=s rsy p₃ m₃ n Dm₃ mh_t imnt_x n₃ wr_h.w n t₃ ^cb₃(.t) n Is.t i₃b_t p₃ myt n Pr- ^c₃^c.w.s. dm_d h_n^c t₃y=y p_s.t n hrw n s^cn_h 2 r 1 r hrw n s^cn_h 2 ^cn h_r ib_d nb h_pr=f n t₃ ^cb₃(.t) n Is.t n Dm₃ nty iw t₃y=y p_s.t ir hrw</i></p>	<p>9) du pigeonnier dans sa totalité : au sud, le canal de Djémê ; au nord et à l'ouest, les terrains vagues du lieu sacré d'Isis ; à l'est, la route du souverain^{v.p.s.}, au total. Et de ma moitié de 2 jours d'entretien, soit 1, soit 2 jours d'entretien à nouveau chaque mois qui</p>

	vient, dans le lieu sacré d'Isis de Djémê, dont ma moitié fait 1 jour
<p>10) <i>n s^cnḥ 1 ḥr ibd nb ḥpr=f ḥn^c n3y=w šdy.w ḥn^c n3y=w iḥy.w ḥn^c nty nb nty pyr n-im=w ḥn^c nty nb nty šp r-r=w ḥn^c nty nb nty w3ḥ r-r=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-r=w n šḥ.t (n) ḥw.t-nṯr p3 dmy m3^c nb ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-ḥb.w ḥn^c t3y=w dny.t n n3 bny.t.w n3 nhy.w</i></p>	<p>10) d'entretien chaque mois qui vient, avec leurs revenus, avec leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie des dattiers, des sycomores,</p>
<p>11) <i>p3 sp šn nb nty rwd ḥn=s ḥn^c t3y=w dny.t n n3 wrḥ.w nty m qty=s ḥn^c t3y=w dny.t n n3 3ḥ.w n w3y n3 3ḥ.w Pr-^c3^{w.s}. ḥn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w nty nb nty t3y r-r=w nty iw wn mtw=k t3y=w k.t pš.t nty ir hrw n s^cnḥ 1 ḥr ibd nb ḥpr=f r mḥ n p3 hrw</i></p>	<p>11) du reste de tout arbre qui y pousse, avec leur partie des terrains vagues qui sont aux alentours, avec leur partie des champs exonérés et des champs du souverain^{v.p.s.}, avec leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui se rapporte à eux, dont t'appartient leur autre moitié, ce qui fait 1 jour d'entretien chaque mois qui vient, pour compléter 2 jours</p>
<p>12) <i>n s^cnḥ 2 ḥr ibd nb ḥpr=f irm n3 nty m-s3=w n3 hyn.w n t3 ^cb3(.t) n Is.t dr=s rsy p3 m3 mḥṯ p3 šy n n3y=w ḥw.t.w i3bṯ t3 s.t-mnṯ.t nty ḥry ḥn^c p3 myt n Pr-^c3^{w.s}.</i></p>	<p>12) d'entretien chaque mois qui vient, avec ce qui en dépend. Les limites du lieu sacré d'Isis dans sa totalité : au sud, le canal ; au nord, le puits de leurs tombes ; à l'est, le pigeonnier ci-dessus</p>

<p><i>imnṯ t3 mī.t n Imn r Dm3 dmd</i> <i>hn^c t3y=y dny.t pš.t n hrw n</i></p>	<p>et la route du souverain^{v.p.s.} ; à l'ouest, l'allée d'Amon vers Djémê, au total. Et de ma demi-part d'1 jour 2/3 de</p>
<p>13) <i>s^cnḥ 1 2/3 r 2/3 1/6 r hrw n s^cnḥ</i> <i>1 2/3 ^cn ḥr ibd nb ḥpr=f n p3 rpy</i> <i>n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ nty ḥr t3</i> <i>ḥ3s.t n Dm3 nty iw t3y=y pš.t ir</i> <i>hrw n s^cnḥ 2/3 1/6 ḥr ibd nb</i> <i>ḥpr=f hn^c n3y=w šdy.w hn^c</i> <i>n3y=w iḥy.w hn^c nty nb nty pyr</i> <i>n-im=w hn^c nty nb</i></p>	<p>13) entretien, soit 5/6, soit 1 jour 2/3 d'entretien à nouveau chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident, qui est dans la nécropole de Djémê, dont ma moitié fait 5/6 de jour d'entretien chaque mois qui vient, avec leurs revenus, avec leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce</p>
<p>14) [<i>nty</i>] <i>šp r-r=w hn^c nty nb nty w3ḥ</i> <i>r-r=w hn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-</i> <i>r=w n sh.t (n) ḥw.t-nṯr p3 dmy</i> <i>m3^c nb hn^c n3y=w r3.w n n3</i> <i>hrw-5-ḥb.w hn^c n3y=w šms.w</i> <i>n3y=w ^crš.w nty nb nty t3y r-r=w</i> <i>nty iw wn mtw=k t3y=w k.t pš.t</i> <i>nty ir hrw n s^cnḥ 2/3 1/6 ḥr ibd</i> <i>nb ḥpr=f r mḥ n p3 hrw n s^cnḥ</i></p>	<p>14) [qui] est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui se rapporte à eux, dont t'appartient leur autre moitié, qui fait 5/6 de jour d'entretien chaque mois qui vient, pour compléter 1 jour 2/3 d'entretien</p>
<p>15) <i>1 2/3 ḥr ibd nb ḥpr=f irm n3 nty</i> <i>m-s3=w n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr</i> <i>ḥnw.t imnṯ hn^c st3.t 3 1/2 1/4 3ḥ</i> <i>r st3.t 3 1/2 1/8 1/16 1/32 3ḥ r</i></p>	<p>15) chaque mois qui vient, avec ce qui en dépend dans le temple d'Hathor régente de l'occident. Et de 3 aroures 3/4 de champ, soit 3 aroures 23/32 de</p>

<p><i>st3.t 3 1/2 1/4 3h c n hn^c p3y=w c w n h3y hn t3y=y dny.t pš.t n p3 3h q3y nty ir st3.t 17 1/2 3h hn^c p3y=w c w n h3y nty iw t3y=y dny.t pš.t ir st3.t 8 1/2 1/4 3h</i></p>	<p>champ, soit 3 aroures 3/4 de champ à nouveau, avec leur augmentation de taille, dans ma demi-part du champ surélevé qui mesure 17 aroures 1/2 de champ, avec leur augmentation de taille, dont ma demi-part mesure 8 aroures 3/4 de champ,</p>
<p>16) <i>hn^c p3y=w c w n h3y nty iw wn mtw T3-šr.t-Imn-htp ta Wsr- m3^c.t-R^c mw.t=s Lby t3y=k sn.t hm.t t3 k.t st3.t 5 3h hn^c p3y=w c w n h3y r p3 hr mhṯ n p3 3h n rn=f nty iw wn mtw=k t3y=f k.t pš.t nty ir st3.t 8 1/2 1/4 3h r mh n t3y=k st3.t 12 1/2 3h hn^c p3y=w c w n h3y</i></p>	<p>16) avec leur augmentation de taille, dont appartiennent à Sénaménothis fille de Zmanrès et Labois, ta soeur cadette, les 5 autres aroures de champ, avec leur augmentation de taille, sur le côté nord du champ en question, dont t'appartient son autre moitié qui mesure 8 aroures 3/4 de champ, pour compléter tes 12 aroures 1/2 de champ, avec leur augmentation de taille,</p>
<p>17) <i>r p3 hr rsy r mh n p3 3h dr=f nty hr p3 htp-nṯr Imn n P3-šde-n- Imn-ipy n3 hyn.w n p3 3h dr=f rsy p3 3h n Pa-n3-ḥṯ.w s3 Hr mhṯ p3 3h n Dd-ḥr s3 P3-šr-Mn i3bṯ p3 myt n Pr-^c3^{c.w.s} imnṯ t3 ^cm.t n Pa- tn dmd hn^c t3y=y dny.t pš.t n</i></p>	<p>17) sur le côté sud, pour compléter le champ dans sa totalité, qui est dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé. Les limites du champ dans sa totalité sont : au sud, le champ de Panéchetès fils d'Horos ; au nord, le champ de Téos fils de Psenminis ; à l'est, la route du souverain^{v.p.s} ; à l'ouest, la digue en terre de Patinis, au</p>

	total. Et de ma demi-part du
18) <i>p3 3h q3y nty ir st3.t 7 3h r st3.t 6 1/2 1/4 1/8 1/16 1/32 3h r st3.t 7 3h cⁿ hn^c p3y=w c^w n h3y nty iw=w dd n=f P3-h3.t.t nty iw t3y=y pš.t ir st3.t 3 1/2 3h hn^c p3y=w c^w n h3y nty iw wn mtw=k t3y=f k.t pš.t nty ir st3.t 3 1/2 3h hn^c p3y=w c^w n h3y r mh n p3 3h dr=f nty hr p3 htp-ntr Imn n t3 sh.t</i>	18) champ surélevé qui mesure 7 aroures de champ, soit 6 aroures 31/32 de champ, soit 7 aroures de champ à nouveau, avec leur augmentation de taille, que l'on appelle "La Pointe", dont la moitié mesure 3 aroures 1/2 de champ, avec leur augmentation de taille, dont t'appartient son autre moitié qui mesure 3 aroures 1/2 de champ, avec leur augmentation de taille, pour compléter le champ dans sa totalité, qui est dans le domaine divin d'Amon dans la campagne
19) <i>r...¹⁹ n3 hyn.w n 3h dr=f rsy p3 3h n Dd-hr s3 P3-šr-Mn mhṭ t3 n3y.t r hn r p3 bw n ltm.t mtw=s hwtn r hr=f i3bṭ t3 c^{m.t} n Pa-tn imnṭ n3 šn^c.w hn^c p3y=k bw n ltm(.t) mtw=f hwtn r rsy r hr p3 bw</i>	19) (... ?). Les limites du champ dans sa totalité : au sud, le champ de Téos fils de Psenminis ; au nord, le poste d'amarrage jusqu'à la butte de l'arbre- <i>ltm.t</i> , et il la touche (?); à l'est, la digue en terre de Patinis ; à l'ouest, les jachères, avec ta butte de l'arbre- <i>ltm.t</i> et elle touche (?) au sud les trois buttes,
20) <i>3 nty ir n=f rsy dmḍ n n3 hyn.w</i>	20) qui délimitent son sud. Total des

9 Il est possible qu'on ait ici le même terme présent dans le *P.Sorb.* IV 160, l. 1 et le *P.LilleDem.* 110 v°, col. I, l. 3, qui n'a pas encore été correctement identifié et traduit à présent. Voir Uggetti, dans Chaufray et Wackenier (éd.), *Papyrus de la Sorbonne*, pp. 84-85, n. à la l. 1. Étant donné que le P. Tor. Totoès 21 A situe explicitement ce terrain de 7 aroures dans le domaine divin d'Amon de Pestenenopé, il est probable que ces signes encore non déchiffrés renvoient de manière raccourcie à ce même domaine divin, qui d'ailleurs a été cité à la l. 17 par rapport à un autre champ qui y était placé.

<p><i>n t3 ry.t nty qd ḥbs irm n3 nty m-s3=s ḥn^c t3 s.t-mnṯ.t irm n3 nty m-s3=s ḥn^c t3 ^cb3(.t) n Is.t n3 s^cnḥ.w n3 3ḥ.w nty wn ḥry r-tw=y n=k n3 m3^c.w nty ḥry ḥn=w r-in=y r-db3 ḥd iwṯ=y irm=k ḥr</i></p>	<p>limites de la chambre, qui est construite et couverte, avec ce qui en dépend, et du pigeonnier, avec ce qui en dépend, et du lieu sacré d'Isis, des entretiens et des champs qui sont énumérés ci-dessus, parmi lesquels je t'ai donné les lieux ci-dessus, que j'ai achetés avec toi à</p>
<p>21) <i>p3 ^cyš n Pr-^c3^{w.s.} iw=w ir n=n ty3grph3 r-r=w dī=y s n=k mtw=k s t3y=k pš.t n t3 ry.t nty qd ḥbs irm n3 nty m-s3=s ḥn^c p3y=k 1/4 n t3 ḥyt3.t p3 trt p3 inḥ ḥn^c p3y=k 1/4 n t3 s.t-mnṯ.t</i></p>	<p>21) la vente aux enchères du souverain^{v.p.s.}, alors que l'on a constitué pour nous un bordereau à leur égard. Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont ta moitié de la chambre, qui est construite et couverte, avec ce qui en dépend ; ton quart de l'entrée, la terrasse et la cour ; ton quart du pigeonnier,</p>
<p>22) <i>irm n3 nty m-s3=s ḥn^c t3y=k pš.t n p3 hrw n s^cnḥ 2 ḥr ibd nb ḥpr=f n t3 ^cb3(.t) n Is.t n Dm3 ḥn^c t3y=k pš.t n p3 hrw n s^cnḥ 1 2/3 ḥr ibd nb ḥpr=f n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ ḥn^c t3y=k st3.t 3 1/2 1/4 3ḥ ḥn^c p3y=w ^cw n ḥ3y</i></p>	<p>22) avec ce qui en dépend ; ta moitié de 2 jours d'entretien chaque mois qui vient, dans le lieu sacré d'Isis de Djémê ; ta moitié d'1 jour 2/3 d'entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident ; tes 3 aroures 3/4 de champ avec leur augmentation de taille</p>
<p>23) <i>ḥn p3 3ḥ q3y nty ir st3.t 17 1/2 3ḥ ḥn^c p3y=w ^cw n ḥ3y nty ḥry ḥn^c</i></p>	<p>23) à l'intérieur du champ surélevé qui mesure 17 aroures 1/2 de champ avec</p>

<p><i>t3y=k pš.t n p3 3h q3y nty ir st3.t</i> <i>7 3h hn^c p3y=w^c w n h3y nty hry</i> <i>n3.w šp=y swm.t.ḫ=w n ḫḏ</i> <i>(n-)ḏr.t.ḫ=k iw=f mh iw.ty sp nb</i> <i>h3.ḫ=y mtr.w n-im=w mn mtw=y</i> <i>md.t nb.t n p3 t3 i.ir-</i></p>	<p>leur augmentation de taille ci-dessus ; et ta moitié du champ surélevé qui mesure 7 aroures de champ avec leur augmentation de taille ci-dessus. J'ai reçu leur valeur en argent de ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre</p>
<p>24) <i>-n=k n rn=w bn-iw rh rmḫ nb n</i> <i>p3 t3 ink mit3y ir syh n-im=w</i> <i>(r-)bnr=k n t3y (n) p3 hrw r hry</i> <i>p3 nty iw=f r iy r-r=k r-ḏb3=w n</i> <i>rn=y rn rmḫ nb n p3 t3 iw=y di.t</i> <i>w3y=f r-r=k mtw=y di.t w^cb=w</i> <i>n=k r sh nb qnb(.t) nb.t md.t nb.t</i> <i>n p3 t3 n ssw nb mtw=k n3y=w</i></p>	<p>24) toi à leur sujet. Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi. Et je les purgerai pour toi de tout écrit, tout document juridique, toute chose au monde à tout moment. C'est à toi qu'appartiennent leurs</p>
<p>25) <i>sh.w n3y=w qnb.t.w n^c.wy nb</i> <i>nty iw=w n-im=w sh nb i.ir=w r-</i> <i>r=w hn^c sh nb i.ir=w n=y r-r=w</i> <i>hn^c sh nb nty iw=y (r) m3^c.kw n-</i> <i>im=w n rn=w mtw=k st hn^c</i> <i>p3y=w hp mtw=k p3 nty iw=y</i> <i>m3^c.kw n-im=w n rn=f p3^cnh p3</i> <i>di.t^ch^c (r) rd.wy.ḫ nty iw=w r di.t</i></p>	<p>25) écrits et leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, avec tout écrit que l'on a fait pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. C'est à toi qu'appartient cela, avec leur droit.</p>

<i>s m-s3=k n</i>	C'est à toi qu'appartient ce au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. Le serment ou l'attestation que l'on exigera de toi au
26) <i>p3^c.wy n wpy n rn p3 hp n p3 sh nty hry i.ir=y n=k r di.t ir=y s iw=y (r) ir=f iw.ty dd qnb(.t) nb.t md.t nb.t n p3 t3 irm=k sh Hr-s3-Is.t s3 Hnsw-t3y=f-nht.t nty sh n rn s.hm.t n s^cnḥ šr.t w^cb n Imn T3-šr.t-Hnsw s3.t it-nṯr hm-nṯr Ns-p3y=w-t3.wy</i>	26) tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour toi pour m'engager à faire cela, je l'accomplirai sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi. » Écrit par Harsiésis fils de Chestéphnachthès, qui écrit au nom de la femme dotée fille de prêtre d'Amon Senchonsis, fille du père divin et serviteur divin Spotous,
27) <i>t3 hm(.t)-nṯr n Dm3</i>	27) le serviteur divin féminin de Djémê.
28) <i>p3y=f sh n w3y m-s3=f iw=f mtn hr p3 shn n Pr-c3^{c.w.s}.</i>	28) Son acte de cession le suit, alors qu'il est enregistré à la banque du souverain ^{v.p.s.} .
29) <i>p3 rn n p3 mtre s 16 (i.)ir sh hr-r-r=f</i>	29) Les noms des 16 témoins, qui ont signés au verso :
30) <i>P3-di-Hr s3 P3-di-Nfr-tm</i>	30) Pétéhyris fils de Péténeptimis
31) <i>Ns-n3y=w-Hmn.w-iw s3 Pa-wn</i>	31) Snachomneus fils de Pagonis
32) <i>P3-ḥl-Hnsw s3 Pa-n3-ḥt.w</i>	32) Pchorchonsis fils de Panéchetès
33) <i>Hr-wd3 s3 P3-šr-Mn</i>	33) Haryothès fils de Psenminis
34) <i>Hr-s3-Is.t s3 Hl-c3</i>	34) Harsiésis fils d'Hellos
35) <i>Hr-s3-Is.t s3 Hr-s3-Is.t</i>	35) Harsiésis fils d'Harsiésis
36) <i>Si-y-p3-mwt s3 Hr</i>	36) Siepmous fils d'Horos
37) <i>Ns-n3y=w-Hmn.w-iw s3 Iy-m-htp</i>	37) Snachomneus fils d'Imouthès
38) <i>Hr s3 P3-šr-Mn</i>	38) Horos fils de Psenminis

39) P3-dī-Wsīr s3 Pa-n3-ḥṯ.w	39) Pétosiris fils de Panéchetès
40) P3-hb s3 Ḥr-nfr	40) Phibis fils d'Harnouphis
41) P3-dī-Ḥnsw s3 Pa-Gbk	41) Pétéchonsis fils de Pakebkis
42) Imn-ḥtp s3 Hry=w	42) Aménothès fils d'Hérius
43) P3-Mnṯ s3 P3-dī-Wsīr	43) Pamonthès fils de Pétosiris
44) P3-šr-Is.t s3 Pa-tm	44) Psénésis fils de Patimis
45) P3-šr-Imn s3 P3-rmṯ-mm	45) Psénamounis fils de Permamis

1 ḥ(.t) w^c sh : ḥ sh El-Amir *AcOr*, ḥ p3 sh Botti | r.īr : nt īr Botti, r.īr=(w?) Zauzich *Enchoria*, n īr Den Brinker et al. | nty pyr : nt pr.w Botti | Pr-^c3^{w.s.} : Pr-^c3.w^{w.s.} Botti | 2 i3we.t : knb.t Botti | 3 pr-ḥd nty m-s3=s : pr-ḥd m-s3=s Botti | 4 t3 k.t : s k.t Botti | 5 Ḍm3 : Ḍm3 ḥn^c Botti | 6 iw p3 ḥyr : irm ḥjr Botti | P3-šr-Ḍḥwty : P3-šr-(n)-Wsīr Botti | ḥr-n-pr.t : ḥr.t Botti, Zauzich *Enchoria* | 7 nty īr n=s mḥṯ : nt īr.r=s mḥte Botti | 8 t3y=s k.t : t3y=y k.t Botti | 10 nty pyr : nt pr Botti | n3 bny.t.w : t3 bnj.t Botti | 11 p3 sp šn : p3 sp sm Botti | šms.w n3y=w ^crš.w : šms.w ḥn^c n3e=w ^crš.w Botti | 12 n3 nty m-s3=w : n3 nt tj n-īm=w Botti | r Ḍm3 : n Ḍm3 Botti | 14 [nty] šp : šp Botti | 15 m-s3=w : e-w w3ḥ Botti | 3 1/2 1/4 3ḥ r st3.t 3 1/2 1/8 1/16 1/32 3ḥ r st3.t 3 1/2 1/4 3ḥ ^cn : 3 1/2 3ḥ r st3 3 1/4 1/8 1/16 1/32 r st3 3 1/2 1/4 1/8 1/16 1/32 ^cn Botti | ḥn : nty iw Botti | 17 r p3 ḥr : r p3e=f ḥr Botti | Pa-tn : stn Botti | 18 6 1/2 1/4 1/8 : 6 1/2 1/8 Botti | t3y=f k.t : t3e=j k.t Botti | 18-19 n t3 sh.t '...': n sh.t Ḥr s3 Is Botti, n t3 sh.t mḥtj Is Zauzich *Enchoria*, n t3 sh.t ... Is.t Den Brinker et al. | 19 hyn.w n 3ḥ : hjn.w n p3 3ḥ Botti | r ḥr=f : r ḥr=s Van't Dack et al. | Pa-tn : stn Botti | 20 prim. n3 nty m-s3=s ḥn^c : n3 m-s3=s kn^c Botti | 21 ty3grph3 : p3j 3grph3 Botti | n3 nty m-s3=s : n3 m-s3=s Botti | 22 n3 nty m-s3=s : n3 m-s3=s Botti | 3 1/2 1/4 3ḥ ḥn^c p3y=w ^cw : 3 1/2 3ḥ ḥn^c p3 ^cw Botti | 23 st3.t 17 : st3 3ḥ 17 Botti | swn.t.ṯ=w n ḥd (n-)ḍr.t.ṯ=k : swnte=w n dr.te=k Botti | 24 mīt3y : mjt.t Botti | r ḥry : nty ḥry Botti | 25 n ^c.wy nb nty iw=w n-īm=w : nkt.te nb nt e=w tj n-īm=w Botti | m3^c.kw bis : m3^c.k Botti | 26 hp n p3 sh : hp n sh Botti | īr=y s iw=y : īr=j e=y Botti | šr.t : ta prop. dub. Zauzich *BiOr* | Ns-p3y=w-t3.wy : Ns-pe.w-t3 El-Amir *AcOr* | 28 p3y=f sh : p3 sh Botti | iw=f mtn ḥr : e=f m ḥr ḥr Botti | 44 Pa-tm : Stn Botti.

P. Tor. Totoès 5 A+B

Suppl. 6078 - TM 45081

Deir al-Medina
rouleau 25

L. x H. : 195 x 31 cm

29/10/150

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 6 (textes démotiques A et B).

Bibliographie : Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 ; Zauzich, *Schreibertradition I*, p. 43, n° 40 et p. 94, n° 120 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 96 et 119 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 46-47 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 67 et 76-77 ; Chauveau, *BIFAO* 90 (1990), p. 158, n. 95 ; Felber, *GöttMisz* 123 (1991), pp. 29-30, n. 11 ; Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 373-75 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 100 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 44 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 107, n. 14 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 218, n. 141, pp. 219 et 241.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. IX ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. X.

Description : le support est composé de 12 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
10	14,5	18	18	18	18,5	18,5	18,5	18	18	18,5	8

De rares cassures préexistaient à l'écriture des textes : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction, sur lesquels l'encre passe rarement (par exemple, au milieu de la l. 1 du texte démotique B). Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on le note pour les *kollemata* 2 et 5 à 12. Trois petits fragments se sont détachés de la marge droite au recto du 1^{er} *kollema*, qui est aussi coupé par une cassure horizontale au milieu. Deux fractures verticales traversent le papyrus pour 2/3 de sa hauteur près des *kolleseis* entre les *kollemata* 7-8 et 8-9, à la moitié et à 3/4 environ du

texte démotique B. Plutôt qu'à droite, comme indiqué par Pestman¹, il semble que des « feuilles de garde » perfibrales aient été collées à gauche du papyrus : en effet, les *kollemata* 11 et 12 présentent une texture plus grossière et une couleur différente des autres et on a l'impression qu'ils ont été ajoutés dans l'antiquité pour mieux préserver le bord gauche du support.

Couleur : beige uniforme ; le seul 12^e et dernier *kollema* présente des fibres de couleur brune. Au verso, on remarque des fibres plus foncées.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 6,5 cm, inférieure 19,5 cm, droite 19,5 cm, gauche 44 cm ; espace entre les textes A et B : 10,5 cm. Les marges droites des deux textes sont respectées ; en ce qui concerne les marges gauches, seule la l. 4 du texte A et la l. 1 du texte B dépassent légèrement. À la fin de la l. 2 du texte A, comme aux ll. 4 et 5 du texte B, un court trait horizontal remplit la fonction de space-filler.

Position de *ḏd* au recto, texte démotique A : 8 cm du haut, 36-38 cm du bord droit ; texte démotique B : 8 cm du haut, 105-107 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 8 cm du haut, 36 cm du bord gauche ; texte démotique B : 7,5 cm du haut, 105 cm du bord gauche. Des bavures d'encre, au-dessous du milieu des textes A et B, ont été probablement laissées par le verso quand le papyrus a été enroulé.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) concernant 4 jours d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident. Le vendeur est Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et Sénapathès, qui possédait au total 7 jours 1/5 d'entretien par an dans ce sanctuaire, l'acheteur est Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi. À la fin de chacun des deux documents, le père du vendeur, Pagonis le cadet, a donné son consentement à la transaction. Le scribe est Paès (B) fils de Péteésis.

Recto →

Texte démotique A

<p>1) <i>ḥsb.t</i> 32 <i>tpy</i> 3<i>ḥ.t</i> (<i>sw</i>) <i>ᶜrqy n n3</i> <i>Pr-ᶜ3^{c.w.s.}.w</i> (<i>Ptlwmys^{c.w.s.}</i> <i>irm</i> <i>(Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 ḥrd.t.w</i></p>	<p>1) L'année de règne 32, mois Thôth, dernier jour des souverains^{v.p.s.}</p>
---	--

1 Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

<p><i>n (Ptlwmys^{c.w.s.} ïrm (Klwptr^{c.w.s.} n3 ntr.w nty pr ïrm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty nhm^{f.t} n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnh(.w) n3 ntr.w mr it.t=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr (r-)tn it=f n3 ntr.w mr mw.t.t=w ïrm t3 f(3y) qn n^{cš} (Brng^{c.w.s.} t3 mnh(.t) ïrm t3 f(3y) dn n-m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn ïrm t3 w^cb.t (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s</i></p>	<p>Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, des dieux Philomètors, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator,</p>
<p>2) <i>h(.t) n3 nty smn n R^c-qd.t ïrm p3 w^cb n p3 tš n Niw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.} ïrm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f ïrm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn ïrm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnh ïrm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t=f ïrm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr (i.)ïr ïr n3{.w} nfr.w ïrm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr (r-)tn it.t=f ïrm t3 w^cb.t n t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} ïrm</i></p>	<p>2) conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, avec le prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphane Euchariste, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Eupator, avec la prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, avec</p>
<p>3) <i>t3 w^cb.t (Klwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3</i></p>	<p>3) la prêtresse de Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la</p>

<p><i>nṯre.t nty pr ṯrm t3 f3y dn n-m- b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn dd ṯry-^{c3} n Imn Dm3 w^cb n Mn Hq3-Iwnw ḥm-nṯr n Hw.t-Hr ḥnw.t imnṯ Wsr-m3^{c.t-R^c} s3 Pa-wn p3 ḥ(m) mw.t=f T3-šr.t-^{c3}-pḥ.ṯ n ṯry-^{c3} n Imn Dm3 w^cb Mn Hq3-Iwnw ḥm- nṯr n Hw.t-Hr ḥnw.t imnt Wsr- m3^{c.t-R^c} s3 Pa-wn p3 ^{c3} mw.t=f T3-qwsy di=k mtre ḥ3.ṯ=y n p3 ḥd</i></p>	<p>déesse Épiphane, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis le cadet et Sénapathès au pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis l'aîné et Takousi : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent</p>
<p>4) <i>n hrw n s^cnḥ 4 t3y=w pš.(t) hrw 2 r hrw n s^cnḥ 4 ^cn ḥn p3y=y hrw s^cnḥ 7 1/5 n p3 ṯrpy n Hw.t-Hr ḥnw.t imnṯ nty ḥr p3 ḍw n Dm3 ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f ḥn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥe.w n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w ḥn^c nty nb nty pr n- im=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r- r=w n šḥ.t (n) ḥw.t-nṯr p3 d(my) pr Pr-^{c3}^{c.w.s.} m3^c nb ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-ḥb.w ḥn^c t3y=w dny.t n ḥne.(t) ql3^c.wy wy^f</i></p>	<p>4) de 4 jours d'entretien, leur moitié étant 2, soit 4 jours d'entretien à nouveau, parmi mes 7 jours 1/5 d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident, qui est sur la montagne de Djémê, chaque année qui vient, avec leurs revenus et leurs usufruits, leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui provient d'eux, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville, du palais du souverain^{v.p.s.} et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs parties de</p>

	l'association, du quai et de la maison de paysan.
<p>5) <i>tw=y s n=k mtw=k s p3y=k hrw s^cnḥ 4 n p3 ḥrpy n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t ḥmn.t ḥn^c nty nb nty t3y r-r=w ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f nty ḥry n3.w šp=y swn.t.t=w n ḥd (n-)dr.t.t=k ḥw=f mḥ ḥw.ty sp nb ḥ3.t=y mtre.w n-ḥm=w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 ḥ.ḥr-n=k (n) rn=w bn-ḥw rḥ rmt nb n p3 t3 ḥnk mhw.t.t=y ḥr syḥ n-ḥm=w (r-)bnr=k n t3y n p3 hrw r ḥry p3 nty ḥw=f r ḥy r-r=k r-db3.t=w (n) rn=y (n) rn rmt nb n p3 t3 ḥw=y (r) dḥ.t</i></p>	<p>5) Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 4 jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident, avec tout ce qui se rapporte à eux, chaque année qui vient, ci-dessus. J'ai reçu leur valeur en argent de ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni moi ni ma famille ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai</p>
<p>6) <i>w3y=f r-r=k mtw=y dḥ.t w^cb=w n=k r sh nb qnb.t nb.t md.t nb.t n p3 t3 n ssw nb mtw=k s n3y=w sh.w n3y=w qnb.t(.w) (n) ^c.wy nb nty ḥw=w n-ḥm=w sh nb ḥ.ḥr=w r-r=w ḥn^c sh nb ḥ.ḥr=w n=y r-r=w ḥn^c sh nb nty ḥw=y m3^c.k n-ḥm=w (n) rn=w mtw=k s ḥn^c p3y=w hp mtw=k nty m3^c.k n-</i></p>	<p>6) éloigner de toi. Et je les purgerai pour toi de tout écrit, tout document juridique, toute chose au monde à tout moment. C'est à toi qu'appartient cela, leurs écrits et leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, avec tout écrit que l'on a fait</p>

<p><i>im=w (n) rn=w p3^cnh p3^ch^c (r) rd.wy.t nty iw=w r di.t s m-s3=k n p3^c.wy n wpe(.t) (n) rn p3 hp n p3 sh nty hry r-ir=y n=k r di.t ir=y s iw=y (r) ir=f iw iry-c3 n Imn Dm3 w^cb Mn Hq3-Iwnw</i></p>	<p>pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. C'est à toi qu'appartient cela, avec leur droit. C'est toi qui justifies tes droits sur eux à leur nom. Le serment ou l'attestation que l'on exigera de toi au tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour toi pour m'engager à faire cela, je l'accomplirai. » Alors que le pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et</p>
<p>7) <i>hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imnt Pa-wn p3 h(m) s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f T3-šr.t-Mn p3y=f it.t dd šp sh (n-)dr.t iry-c3 n Imn Dm3 w^cb Mn Hq3-Iwnw hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imn.t Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn p3 h(m) mw.t=f T3-šr.t-c3-ph.t p3y=y šr nty hry r md.t nb.t nty hry h3.t=y mtre.w n-im=w iw.ty dd qnb.t nb.t md.t nb.t n p3 t3 irm=k sh Pa-h3.t s3 P3-di-Is.t nty sh (n) rn s.hm.t s^cnh šr(.t) w^cb Imn T3-šr.t-Hnsw s3.t n it-ntr Ns-p3y=w-t3.wy t3 hm(.t)-ntr Dm3</i></p>	<p>7) serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Pagonis le cadet fils de Zmanrès et Senminis, son père, dit : « Reçois l'écrit de la part du pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis le cadet et Sénapathès, mon fils ci-dessus, relativement à toute chose ci-dessus. Mon coeur en est satisfait, sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi. » Écrit par Paès fils de Péteésis, qui écrit</p>

au nom de la femme dotée fille de
prêtre d'Amon Senchonsis, fille du
père divin Spotous, le serviteur divin
féminin de Djémê.

5 n p3 irpy : n p3 ex p3 corr.

1 (3rsyn3^{c.w.s.} bis : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | 2 r-h(.t) n3 nty : r-h nt Botti | p3 mr mw.t=f : p3 ntr mr-mwt.te=f Botti
| p3 mr sn : p3 ntr mr-sn Botti | p3 mr it.t=f : p3 ntr mr-it.te=f Botti | (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr (r)-tn it.t=f
(Ptlwmjs^{c.w.s.} (r.) tn it.te=f Botti | 3 (3rsyn3^{c.w.s.} : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | Mn Hq3-İwnw bis : Mn-Hp Botti, Mn-kj-
šw.tj Grunert | T3-qwsy : T3-ḳwsj3 Botti, Grunert | 4 nty nb nty pr : nt nb (r) pr Botti | n3 nty iw=w r
w3h r-r=w : n3 nt e=w r.r=w Botti | r3.w n n3 hrw-5-hb.w : r3.w n hrw 5 (n) hb.w Botti | hne(.t) ql3
^{c.}wy wy^c : sw.n.t ḳl n ^{c.}wj wj^c Botti, sisnt El-Amir BIFAO | 5 hn^c nty nb nty t3y : hn^c nb nt tj Botti | bn-
iw rh rmt : bn-e rmt Botti | mhw.t.t=y ir syh : h^cy nty e ir sjh Botti | r hry : nt hrj Botti | iy r-r=k : ij r-
hr=k Botti | 6 w^cb=w n=k : w^cb=w r.ir=k Botti | i.ir=w n=y r-r=w hn^c : e.ir=w n=j hn^c Botti | mtw=k
nty m3^c.k : mte=k m3^c.k Botti | Mn Hq3-İwnw : Mn-Hp Botti, Mn-kj-šw.tj Grunert | 7 Mn Hq3-İwnw :
Mn-Hp Botti, Mn-kj-šw.tj Grunert | nty hry r md.t : nt hrj n mt Botti | Pa-h3.t : Pa-htr Botti | šr(.t) : ta
Botti.

Texte démotique B

- | | |
|--|--|
| <p>1) hsb.t 32 tpy 3h.t (sw) ^crqy n n3
Pr-^c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm
(Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 hrd.t.w
n (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} n3
ntr.w nty pr irm p3 w^cb
(3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty
nhm^r.t¹ n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w</p> | <p>1) L'année de règne 32, mois Thôth,
dernier jour des souverains^{v.p.s.}
Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur,
les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et
Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,
avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des
dieux Sôtters, des dieux Adelpes, des</p> |
|--|--|

<p><i>mnḥ(.w) n3 ntr.w mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr (r-)tn it.t̄=f n3 ntr.w mr mw.t.t̄=w irm t3 f(3y) qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnḥ(.t) irm t3 f(3y) dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s</i></p>	<p>dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, des dieux Philomètors, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator,</p>
<p>2) <i>r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd.t̄ irm p3 w^cb n p3 tš n Nīw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t̄=f irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr (i.)ir ir n3{.w} nfr.w irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr (r-)tn it.t̄=f irm t3 w^cb.t n t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.}</i></p>	<p>2) conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, avec le prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphane Euchariste, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Eupator, avec la prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.},</p>
<p>3) <i>irm t3 w^cb.t (Klwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 nṯre.t nty pr irm t3 f3y dn n-m- b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn dd iry-^c3 n Imn Dm3 w^cb Mn Hq3-İwnw ḥm-ntr n Hw.t-Hr ḥnw.t imnt̄ Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn p3 ḥ(m)</i></p>	<p>3) avec la prêtresse de Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la déesse Épiphane, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet</p>

<p><i>mw.t=f T3-šr.t-^{c3}-ph.t n iry-^{c3} n Imn Dm3 w^cb Mn Hq3-Iwnw hm- ntr Hw.t-Hr hnw.t imn[t] Wsr- m^{3c}.t-R^c s3 Pa-wn p3 ^{c3} mw.t=f T3-qwsy tw=y ww3y r-r=k n p3y=k hrw s^cnḥ 4 t3y=w pš(.t) hrw s^cnḥ 2</i></p>	<p>Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis le cadet et Sénapathès au pastophore d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occiden[t] Zmanrès fils de Pagonis l'aîné et Takousi : « Je suis quitte envers toi à propos de tes 4 jours d'entretien, leur moitié étant 2 jours d'entretien,</p>
<p>4) <i>r hrw s^cnḥ 4 ^cn n p3 irpy n Hw.t- Hr hnw.t imnḫ nty ḥr p3 ḏw Dm3 ḥr rnp.t nb.t hpr=f ḥn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥy.w n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w ḥn^c nty nb nty pr n- im=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r- r=w n sh.t (n) ḥw.t-ntr p3 d(my) pr Pr-^{c3}.w.s. m^{3c} nb ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-hb.w ḥn^c t3y=w dny.t n hne(.t) ql3 ^c.wy wy^f i 'ir=y n=k sh r-r=w n hsb.t 32 tpy 3ḥ.t (sw) ^crqy n Pr-^{c3}.w.s. ^cnḥ ḏ.t mtw=k s p3y=k hrw s^cnḥ 4</i></p>	<p>4) soit 4 jours d'entretien à nouveau dans le temple d'Hathor régente de l'occident, qui est sur la montagne de Djémê, chaque année qui vient, avec leurs revenus et leurs usufruits, leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui provient d'eux, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville, du palais du souverain^{v.p.s.} et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie de l'association, du quai et de la maison de paysan, à l'égard desquels j'ai fait pour toi un écrit en l'année régnale 32, mois Thôt, dernier jour des</p>

	<p>souverains^{v.p.s.}, éternellement vivants. C'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 4 jours d'entretien</p>
<p>5) <i>n p3 írpy n Hw.t-Hr hnw.t imnt hn^c nty nb nty t3y r-r=w hr rnp.t (nb.t) hpr=f nty hry n3.w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.ir-n=k (n) rn=w n t3y n p3 hrw r hry p3 nty iw=f r iy r-r=k r-db3.t=w (n) rn=y (n) rn rmt nb n p3 t3 iw=y (r) di.t w3y=f r-r=k iw=k m-s3=y n p3 hp n p3 sh r-db3 hd r-ir=y n=k r-r=w n hsb.t 32 tpy 3h.t (sw) ^cr^qy n n3 Pr-^{c3}.w.s.w ^cnh d.t r ir n=k p3y=f hp (n) p3 bnr n p3 sh r-db3 hd nty hry r mh n sh 2 mtw=y ir n=k p3y=w hp n ssw nb iw iry-c3</i></p>	<p>5) dans le temple d'Hathor régente de l'occident, avec tout ce qui se rapporte à eux, chaque année qui vient, ci- dessus. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi, tandis que tu pourras me poursuivre pour le droit de l'acte de vente que j'ai fait pour toi à leur égard en l'année de règne 32, mois Thôt, dernier jour des souverains^{v.p.s.}, éternellement vivants, afin d'accomplir pour toi son droit, en ajout à l'acte de vente ci-dessus, pour compléter les deux écrits. Et j'accomplirai leur droit pour toi à tout moment. » Alors que le pastophore</p>
<p>6) <i>n Imn Dm3 w^cb n Mn Hq3-Iwnw hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imnt Pa- wn p3 h(m) s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f T3-šr.t-Mn dd šp sh (n-)dr.t iry-c3 n Imn Dm3 w^cb Mn</i></p>	<p>6) d'Amon de Djémê, prêtre de Min de Medinet Habou et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Pagonis le cadet fils de Zmanrès et Senminis</p>

Hq3-Iwnw hm-ntr Hw.t-Hr hnw.t
 imntꜥ Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn p3
 h(m) mw.t=f T3-šr.t-^c3-ph.t
 p3y=y šr r md.t nb.t nty hry
 h3.t=y mtre.w n-īm=w iw.ty sh
 nb sh Pa-h3.t [s3] P3-di-Is.t nty sh
 (n) rn s.hm.t s^cnḥ šr(.t) w^cb Imn
 T3-šr.t-Hnsw s3.t n it-ntr Ns-
 p3y=w-t3.wy t3 hm(.t)-ntr Dm3

dit : « Reçois l'écrit de la part du
 pastophore d'Amon de Djémê, prêtre
 de Min de Medinet Habou et serviteur
 divin d'Hathor régente de l'occident
 Zmanrès fils de Pagonis le cadet et
 Sénapathès, mon fils, relativement à
 toute chose ci-dessus. Mon coeur en
 est satisfait, sans aucun recours. » Écrit
 par Paès [fils de] Péteésis, qui écrit au
 nom de la femme dotée fille de prêtre
 d'Amon Senchonsis, fille du père divin
 Spotous, le serviteur divin féminin de
 Djémê.

1 (3lgsntrws^{c.w.s.} : ^clgsntrws^{c.w.s.} Botti | (3rsyn3^{c.w.s.} bis : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | 2 irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr
 mw.t=f irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn : irm p3 w^cb Ptlwmjs^{c.w.s.} p3 ntr mr-sn Botti | p3 mr it.t=f :
 p3 ntr mr-it.te=f Botti | 3 (3rsyn3^{c.w.s.} : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | Mn Hq3-Iwnw bis : Mn-Hp Botti, Mn-kj-šw.tj
 Grunert | T3-qwsy : T3-kwsj3 Botti, Grunert | ww3y : wj Botti | 4 r3.w n n3 hrw-5-hb.w : r3.w n hrw 5 (n)
 hb.w Botti | hne(.t) ql3^c.wy wy^c : sw.n.t kl3 n^c.wj wj^c Botti, sisnt El-Amir BIFAO | Pr-^c3^{c.w.s.}.w : Pr-^c3^{c.w.s.}
 Botti | 5 hr rnp.t (nb.t) hpr=f : hr rnp.t nb.t hpr=f Botti | r hry : nty hry Botti | iw=k m-s3=y : ir=k m-
 s3=y Botti | (n) p3 bnr : r.ir-n=k Botti | 6 Mn Hq3-Iwnw bis : Mn-Hp Botti, Mn-kj-šw.tj Grunert | Pa-h3.t :
 Pa-htr Botti | šr(.t) : ta Botti.

Verso ↓

TA1) P3-iwiw-Hr s3 P3-di-
 nfr-ḥtp

TB1) P3-iwiw-Hr s3 P3-di-
 nfr-ḥtp

T1) Pinhyris fils de
 Péténéphotès

TA2) <i>W3ḥ-ib-R^c s3 P3-dī-nfr-ḥtp</i>	TB2) <i>W3ḥ-ib-R^c s3 P3-dī-nfr-ḥtp</i>	T2) Oaphrès fils de Péténéphotès
TA3) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 Ns-p3y=w-t3.wy</i>	TB3) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 Ns-p3y=w-t3.wy</i>	T3) Harsiésis fils de Spotous
TA4) <i>P3-dī-Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i>	TB4) <i>P3-dī-Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i>	T4) Pétéminis fils de Zmanrès
TA5) <i>Dḥwty-sḏm s3 İy-m-ḥtp</i>	TB5) <i>Dḥwty-sḏm s3 İy-m-ḥtp</i>	T5) Thotsytmis fils d'Imouthès
TA6) <i>Pa-wn s3 P3-šr-Dḥwty</i>	TB6) <i>Pa-wn s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T6) Pagonis fils de Psenthotès
TA7) <i>Ḥb3 s3 Dd-ḥr</i>	TB7) <i>Ḥb3 s3 Dd-ḥr</i>	T7) Abos fils de Téos
TA8) <i>Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	TB8) <i>Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	T8) Pagonis fils d'Harsiésis
TA9) <i>P3-šr-Mnṯ s3 P3-šr-Mn</i>	TB9) <i>P3-šr-Mnṯ s3 P3-šr-Mn</i>	T9) Psenmonthès fils de Psenminis
TA10) <i>P3-šr-Mnṯ s3 P3-dī-Mn</i>	TB10) <i>P3-šr-Mnṯ s3 P3-dī-Mn</i>	T10) Psenmonthès fils de Pétéminis
TA11) <i>İmn-ḥtp s3 Dd-ḥr</i>	TB11) <i>İmn-ḥtp s3 Dd-ḥr</i>	T11) Aménothès fils de Téos
TA12) <i>Pa-Dm3 s3 Dd-ḥr</i>	TB12) <i>P3-Dm3 s3 Dd-ḥr</i>	T12) Pasémis fils de Téos
TA13) <i>Šp-Mn s3 P3-ihy</i>	TB13) <i>Šp-Mn s3 P3-ihy</i>	T13) Spemminis fils de P-ihy
TA14) <i>P3-šr-İmn-ipy s3 Ns-n3-ḥṯ.w</i>	TB14) <i>P3-šr-İmn-ipy s3 Ns-n3-ḥṯ.w</i>	T14) Psénaménophis fils d'Esnéchatès
TA15) <i>R^c-ms-Is.t s3 P3-dī-Is.t</i>	TB15) <i>R^c-ms-Is.t s3 P3-dī-Is.t</i>	T15) Ra-mes-ésis fils de Péteésis
TA16) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw s3 İy-m-ḥtp</i>	TB16) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw s3 İy-m-ḥtp</i>	T16) Snachomneus fils d'Imouthès

T1 *P3-iwiw-Ḥr* : *P3-iw-n-Ḥr* Botti | **T2** *W3ḥ-ib-R^c* : *Pa-Dm3* Botti | **T7** *Ḥb3* : *Pa-b3* Botti | **T9** *P3-šr-Mn* :

P3-šr-(n)-Imn Botti | **T11** *Imn-ḥtp : s3 Imn-ḥtp* Botti | **T13** *P3-ihy : P3-imj* Botti | **T15** *R^c-ms-Is.t : Ḥr-šr-(n)-Is* Botti.

P. Tor. Totoès 6 A+B+C

Suppl. 6074 - TM 45077

Deir al-Medina	L. x H. : 150,5 x 32,5 cm	Textes démotiques A et B : 10/12/143
rouleau non identifié		Texte grec C : 04/01/142

Éditions antérieures : PSI IX 1015 (texte grec C) ; P.Tor.Botti 7 (textes démotiques A et B et texte grec C).

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 1, p. 17, p. 21, n. à la l. 1 et p. 35, n. à la l. 22 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 29, 45 et 82 ; El-Amir, *Archive from Thebes II*, p. 62, n. 5 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 212-13, n^{os} 14-15 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Zauzich, *Schreibertradition I*, p. 46, n^o 43 et p. 94, n^o 122 et II, p. 272, n. 385 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 338-39, n^{os} 10-11 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 91, 96 et 119 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 51-53 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VI*, p. 183 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1 et p. 202 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 67-68 et 76-78 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 248-49, n. 112 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Lanciers, dans Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII International Congress of Papyrology II*, p. 423, n. 62 ; Felber, *GöttMisz* 123 (1991), pp. 29-30, n. 11 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 146 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 375-78 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 103 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 44 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 193, n. 10, p. 195, n. 21, p. 218, n. 142 et p. 241 ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 378 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 214-15, n^o 1014 ; Rupprecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden XII*, p. 254 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 107, n. 14 et pp. 115-16, n. 65 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 191-92 et 195-97.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XI ; verso dans Botti, *L'archivio*

Description : le support est composé d'11 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
1	16,5	17	17	16,5	18	15	16	17,5	8,5	10

Des cassures préexistaient à l'écriture des textes et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment dans le texte démotique A au début des ll. 2, 3 et 11. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent. Deux fractures verticales traversent la marge inférieure du 4^e *kollema* ; une autre le milieu du 6^e, entre les deux textes démotiques A et B ; une dernière coupe toute la hauteur du papyrus au milieu du 9^e *kollema*, à environ 3/4 du texte démotique B. Plusieurs trous (notamment, au début du texte démotique A, entre les ll. 2 et 3, à la l. 4 et entre les ll. 6 et 7, et au-dessus du milieu de la l. 1 du texte démotique B) et la perte de nombreuses fibres (surtout au milieu du 1^{er} et du 2^e *kollema*) entament le support et touchent parfois aux textes, sans cependant empêcher la compréhension. Le 1^{er} *kollema* a été collé au-dessous du 2^e, dont la largeur est considérablement inférieure par rapport aux *kollemata* qui suivent : cela montre que l'apposition du 1^{er} *kollema* a été effectuée dans l'antiquité après la rédaction du texte, afin de préserver la marge droite du texte démotique A qui se trouvait visiblement en mauvais état. Enfin, le bord supérieur présente un profil sinusoïdal, notamment dans la moitié droite du papyrus, qui s'adoucit vers la gauche jusqu'à devenir presque linéaire : cela est la conséquence de la perte de fragments quand le papyrus était déjà enroulé.

Couleur : beige uniforme, plus foncée au niveau des *kolleseis*. Le 1^{er} *kollema* est d'une couleur plus claire, mais présente une zone noircie le long du bord droit, en bas, et une tache brune sur le coin supérieur droit. Au verso, on remarque de nombreuses fibres de couleur brune, voire noire.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 4,5 cm, inférieure 17,5 cm, droite 9,5 cm, gauche 17 cm ; espace entre les textes A et B : 7,5 cm. Les marges droites et gauches des deux textes sont respectées, sauf une indentation à la fin de la l. 2 du texte A et un dépassement à la fin de la l. 8 du texte B. On note des petits traits en fonction de *space fillers* dans le texte A, à la fin de la l. 1, et dans le texte B, à la fin des ll. 1 et 9. Marges du texte grec C au recto : supérieure 14,5 cm, inférieure 12,5 cm, droite 27,5 cm, gauche 92 cm. La marge gauche est respectée ; la marge droite est irrégulière. Le texte grec C est placé 2,5 cm au-dessous de la dernière ligne, la 11^e, du texte démotique A. On constate une petite dérogation à la pratique de la *scriptio*

continua : il y a des blancs avant et après (ταλάντων) β à la l. 4. Au-dessous du début de la l. 4 on note une *paragraphos*. La l. 5 du texte grec C se trouve 1 cm au-dessous de la l. 3 et 18 cm à droite de la marge gauche formée par les quatre autres lignes.

Position de *dd* au recto, texte démotique A : 8 cm du haut, 37,5-39,5 cm du bord droit ; texte démotique B : 9 cm du haut, 105-107,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 8,5 cm du haut, 35,5 cm du bord gauche ; texte démotique B : 9 cm du haut, 104 cm du bord gauche.

Des traces d'encre dans la marge inférieure au recto, sur le 3^e et le 8^e *kollema*, sont dues peut-être à la bavure du texte du verso quand le papyrus a été enroulé. Au verso, des taches se trouvent sur les *kollemata* 7 et 8. L'encre est effacée à plusieurs endroits du texte, notamment au niveau des *kolleseis* au recto. Dans le texte démotique B, il semble que le scribe ait parfois repassé certains signes : par exemple, la fin du nom de Cléopâtre I^{re} au milieu de la l. 1, ou le déterminatif géographique d'Alexandrie à la l. 2.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) et reçu de paiement de l'impôt de mutation d'1/20 à la banque d'Hermonthis (texte grec C) concernant : une chambre, avec une cour qui en dépendait, et la moitié d'un terrain à bâtir, correspondant à 1/8 de coudée de sol ou à 3,44 m², les deux dans le quartier sud de Djémê ; un jour d'entretien par mois dans le temple d'Hathor régente de l'occident, sur la montagne de Djémê ; 12 jours d'entretien par mois dans la chapelle d'Arensnouphis, située dans le quartier sud de Djémê. Leur valeur globale s'élevait à 2 talents, correspondant à 600 deben et à 12000 drachmes. Le vendeur est Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis, l'acheteuse est Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A). Le fait que le terrain à bâtir soit divisé à l'origine entre Zmanrès (C), qui en possédait la moitié (deux quarts), et ses soeurs Talous et Siepmous (A) filles de Pagonis (C), propriétaires d'un quart chacune, laisse penser que la situation contemporaine était la conséquence de la division de l'héritage de leurs parents, probablement morts avant le 10/12/143. À la fin des deux textes démotiques A (l. 11) et B (l. 10), une proposition circonstancielle négative au futur montre la substitution, pour désigner le sujet, du pronom suffixe féminin de la 2^e personne du singulier avec celui de la 3^e personne du singulier. Étant donné que le contexte reste celui du discours direct entre vendeur et acheteuse et que le référent de ce pronom doit être la seconde, on peut voir ressortir de cet emploi le point de vue du scribe, qui écrivait pour des tierces personnes. La même phrase note non seulement que les deux contractants sont mariés, comme évident par le P. Tor. Totoès 51, leur acte de mariage daté du 31/08/152, mais aussi qu'ils ont déjà eu des enfants, et que la vente est ainsi soumise à la condition que Tanouphis ne puisse céder les biens en question à personne d'autres qu'à leurs descendants. Par conséquent, la naissance au moins de leur premier fils doit avoir eu lieu entre le 31/08/152 et le 10/12/143. Le scribe est Paès (B) fils de Péteésis. Les

fermiers de l'impôt de mutation d'1/20 (le lieu de compétence n'étant pas spécifié) sont Apollonios et Ptolémaïos ; le contrôleur de leur bordereau de versement est Ammonios ; le banquier à la tête de la banque d'Hermonthis qui a encaissé l'argent est Hermophilos.

Recto →

Texte démotique A

<p>1) hsb.t 28 ibd-3 3h.t (sw-)14 n n3 Pr-C3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 ntr.w mnh(.w) n3 hrd.t.w n (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} n3 ntr.w nty pr irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty nhm^r.t¹ n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnh(.w) n3 ntr.w mr it.t=w n3 ntr.w nty pr n3 ntr.w mr mw.t.t=w p3 ntr (r-)tn it.t=f p3 ntr mnh irm t3 f(3y) qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnh(.t) irm t3 f(3y) dn</p>	<p>1) L'année de règne 28, mois Hathyr, jour 14 des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les dieux Évergètes, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, des dieux Philomètors, du dieu Eupator, du dieu Évergète, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore</p>
<p>2) n-m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s r- h(.t) n3 nty smn n R^c-qd irm p3 w^cb n p3 tš n Niw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f irm</p>	<p>2) d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, avec le prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.}</p>

<p><i>p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t=f irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr (i.)ir ir n3{.w} nfr.w</i></p>	<p>Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphane Euchariste,</p>
<p>3) <i>irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr (r-)tn it.t=f irm t3 w^cb.t n t3 Pr- c3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} irm t3 w^cb.t (Klwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 ntr.t nty pr irm t3 f(3y) dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn dd iry-c3 n Imn Dm3 ḥm-ntr Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnḥ Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn mw.t=f T3-šr.t-Is.t n s.ḥm.t Ta- nfr ta P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t- Dḥwty tw=t mtry ḥ3.t=y n p3 ḥd n</i></p>	<p>3) avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Eupator, avec la prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, avec la prêtresse de Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la déesse Épiphane, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis et Sénésis à la femme Tanouphis fille de Psenminis et Senthoytis : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent de</p>
<p>4) <i>t3y=y ry.t nty qd.t ḥbs ḥn^c p3y=s inḥ nty n t3 iwe.t rsy(.t) Dm3 n p3 ḥn n p3 sbt Dm3 nty iw n3y=s hyn.w rsy p3 š^cš n t3 ry(.t) n Iry- ḥms.t-nfr mḥt t3 ry(.t) n Hry=w s3 Wsr-Pth p3 w3ḥ mw nty hr n3y=f ḥrd.w iw t3 de(.t) b3k(.t)</i></p>	<p>4) ma chambre, qui est construite et couverte, avec sa cour, qui est dans le quartier sud de Djémê, à l'intérieur du mur de Djémê, dont les limites sont : au sud, la place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis ; au nord, la</p>

<p><i>iwṯ=w i3bt t3 ry.t Iry-ḥms.ṯ-nfr</i> <i>iw t3 de.t b3k(.t) iwṯ=w imnt t3</i> <i>ry.t n Hr s3 Pa-wn nty hr n3y=f</i> <i>hrd.w</i></p>	<p>chambre d'Hérieus fils d'Oseptais, le choachyte, qui est en possession de ses enfants, les deux séparées par le mur porteur ; à l'est, la chapelle d'Arensnouphis, les deux séparées par le mur porteur ; à l'ouest, la chambre d'Horos fils de Pagonis, qui est en possession de ses enfants,</p>
<p>5) <i>iw t3 de.t b3k(.t) iwṯ=w dmd ḥn^c</i> <i>t3y=y pš.t 'n' p3 wrḥ n^c.wy nty</i> <i>(n) p3 ḥn n sbt Dm3 nty iw wn</i> <i>mtw s.ḥm.t Ta-lw ta Pa-wn ḥn^c</i> <i>Si-y-p3-mwt t3y=s sn.t t3y=f kṯ.t</i> <i>pš.t r mḥ p3 wrḥ r-ḏr=f nty ir mḥ</i> <i>itn 1/4 r tw t3y=y pš(.t) ir mḥ itn</i> <i>1/8 r mḥ ḥt 12 1/2 r mḥ itn 1/8^cn</i> <i>n3 ḥyn.w p3 wrḥ r-ḏr=f rsy p3 šš</i> <i>n t3 ry(.t) Iry-ḥms.ṯ-nfr</i></p>	<p>5) les deux séparées par le mur porteur, au total. Et de ma moitié du terrain à bâtir qui est à l'intérieur du mur de Djémê, dont l'autre moitié appartient à la femme Talous fille de Pagonis et à Siepmous, sa soeur, pour compléter le terrain à bâtir dans sa totalité, qui fait 1/4 de coudée de sol, dont ma moitié fait 1/8 de coudée de sol, soit 12 coudées carrées 1/2, soit 1/8 de coudée de sol à nouveau. Les limites du terrain à bâtir dans sa totalité sont : au sud, la place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis ;</p>
<p>6) <i>mḥt t3 ry.t n Hry=w s3 Wsr-Pth</i> <i>p3 w3ḥ mw iw t3 dy.t b3k(.t)</i> <i>iwṯ=w i3bt t3 ry(.t) n Hr s3 Pa-wn</i> <i>iw t3 dy.t b3k(.t) iwṯ=w imnt t3</i> <i>ry(.t) n Ta-lw ta Pa-wn ḥn^c Si-y-</i></p>	<p>6) au nord, la chambre d'Hérieus fils d'Oseptais, le choachyte, les deux séparés par le mur porteur ; à l'est, la chambre d'Horos fils de Pagonis, les</p>

<p><i>p3-mwt t3y=s sn.t iw t3 de.t b3k(.t) iwṭ=w dmḍ ḥn^c hrw s^cnḥ 1 t3y=f pš(.t) 1/2 r hrw s^cnḥ 1 ^cn ḥn p3y=y hrw s^cnḥ 2 n p3 irpy n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t (imnt) nty ḥr p3 ḍw n</i></p>	<p>deux séparées par le mur porteur ; à l'ouest, la chambre de Talous fille de Pagonis et de Siepmous, sa soeur, les deux séparées par le mur porteur, au total. Et d'1 jour d'entretien, sa moitié étant 1/2, soit 1 jour d'entretien à nouveau, parmi mes 2 jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident, qui est sur la montagne de</p>
<p>7) <i>Dm3 ḥr ibd nb ḥpr=f ḥn^c p3y=y hrw s^cnḥ 12 t3y=w pš(.t) 6 r hrw s^cnḥ 12 ^cn n t3 ry(.t) n Iry-ḥms.ṭ- nfr ḥr ibd nb ḥpr=f nty n p3 ḥn n sbt Dm3 ḥn^c n3y=w šde.w n3y=w iḥy.w n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w ḥn^c nty nb nty pr n-im=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-r=w n sh.t (n) ḥw.t-nṯr p3 d(my) pr Pr.^{c3}.w.s. m3^c nb ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5- ḥb.w ḥn^c t3y=w dny.t n ḥne(.t) wrḥ</i></p>	<p>7) Djémê, chaque mois qui vient. Et de mes 12 jours d'entretien, leur moitié étant 6, soit 12 jours d'entretien à nouveau, dans la chapelle d'Arensnouphis chaque mois qui vient, qui est à l'intérieur du mur de Djémê, avec leurs revenus et leurs usufruits, leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville, du palais du souverain^{v.p.s.} et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs parties de l'association, de l'emplacement</p>
<p>8) <i>ql3 ^c.wy n wy^f dmḍ n3 hyn.w n t3 ry(.t) p3 wrḥ p3 hrw s^cnḥ 1 n</i></p>	<p>8) du quai et de la maison de paysan. Total des limites de la chambre, du</p>

<p><i>p3 ïrpy Hw.t-Hr hr ïbd nb hpr=f hn^c p3 ky hrw s^cnḥ 12 n t3 ry(.t) Iry-ḥms.t-nfr hr ïbd nb hpr=f nty ḥry ḏr=w tw=y s n=t mtw=t s t3y=t ry(.t) hn^c p3y=s ïnh hn^c t3 pš(.t) n p3 wrḥ hn^c p3 hrw s^cnḥ 1 n p3 rpy Hw.t-Hr ḥnw.t ïmntḥ hr ïbd nb</i></p>	<p>terrain à bâtir, d'1 jour d'entretien dans le temple d'Hathor chaque mois qui vient, et des 12 autres jours d'entretien dans la chapelle d'Arensnouphis chaque mois qui vient ci-dessus dans leur totalité. Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont ta chambre avec sa cour, la moitié du terrain à bâtir, 1 jour d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident chaque mois</p>
<p>9) <i>hpr=f hn^c p3y=t hrw s^cnḥ 12 n t3 ry(.t) Iry-ḥms.t-nfr hr ïbd nb hpr=f ïrm n3 nty m-s3=w nty ḥry n3.w šp=y swn.t.t=w n ḥḏ (n-)ḏr.t.t=t ïw=f mḥ ïw.ty sp nb ḥ3.t=y mtre.w n-ïm=w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 ï.ir-n=t (n) rn=w bn-ïw rḥ rmtḥ nb n p3 t3 ïnk mhw.t.t=y ïr syḥ n-ïm=w (r-)bnr=t n t3y n p3 hrw r ḥry p3 nty ïw=f r ïy r-ḥr=t r-ḏb3.t=w (n) rn=y (n) rn rmtḥ nb n p3 t3 ïw=y (r) ḏi.t</i></p>	<p>9) qui vient, et tes 12 jours d'entretien dans la chapelle d'Arensnouphis chaque mois qui vient, avec ce qui en dépend ci-dessus. J'ai reçu leur valeur en argent de ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni moi ni ma famille ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai</p>
<p>10) <i>w3y=f r-ḥr=t mtw=y ḏi.t w^cb=w</i></p>	<p>10) éloigner de toi. Et je les purgerai pour</p>

n=t r sh nb qnb.t nb.t [md.t] nb.t
 n p3 t3 n ssw nb mtw=t s n3y=w
 sh.w n3y=w qnb(.t).w n^c.wy nb
 nty iw=w n-im=w sh nb i.ir=w r-
 r=w hn^c sh nb i.ir=w n=y r-r=w
 hn^c sh nb nty iw[=y] m3^c.k n-
 im=w (n) rn=w mtw=t s hn^c
 p3y=w hp mtw=t nty m3^c.k n-
 im=w (n) rn=w p3^cnh p3^ch^c (r)
 rd.wy[.t] nty iw=w r di.t s m-s3=t
 n p3^c.wy n wpe (n) rn p3 hp n p3
 sh nty hry r-ir=y n=t r di.t ir=y s
 iw=y (r) ir=f

toi de tout écrit, tout document
 juridique, toute [chose] au monde à
 tout moment. C'est à toi qu'appartient
 cela, leurs écrits et leurs documents
 juridiques en tout lieu où ils se
 trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur
 égard, avec tout écrit que l'on a fait
 pour moi à leur égard, avec tout écrit
 au nom de quoi je fais valoir mes
 droits sur eux. C'est à toi qu'appartient
 cela, avec leur droit. C'est toi qui fais
 valoir tes droits sur eux en leur nom.
 Le serment ou l'attestation que l'on
 exigera de toi au tribunal au sujet du
 droit de ce présent écrit, que j'ai fait
 pour toi pour m'engager à faire cela, je
 l'accomplirai,

11) iw bn-iw=s rh di.t s n rmt nb n
 p3 t3 m-s3 n3 hrd.w r-ms[=t] n=y
 hn^c n3 nty i.ir=t ms.t=w n=y
 iw.ty dd qnb.t nb.t md.t nb.t n p3
 t3 irm=t sh Pa-h3.t s3 P3-di-Is.t
 nty sh (n) rn s.hm.t s^cnh šr(.t)
 w^cb Imn T3-šr.t-Hnsw s3.t n it-ntr
 Ns-p3y=w-t3.wy t3 hm(.t)-ntr
 Dm3

11) alors que tu ne pourras pas céder cela à
 personne au monde, excepté les
 enfants que [tu] as mis au monde pour
 moi et ceux que tu mettras au monde
 pour moi, sans discuter aucun
 document juridique ni aucune chose au
 monde avec toi. » Écrit par Paès fils de
 Péteésis, qui écrit au nom de la femme
 dotée fille de prêtre d'Amon

Senchonsis, fille du père divin
Spotous, le serviteur divin féminin de
Djémê.

5 ta : ta ex ḥn^c corr. | r tw : l. nty iw | 11 bn-iw=s : l. bn-iw=t.

2 (3rsyn3^{c.w.s.} bis : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | p3 mr mw.t=f : p3 ntr mr-mw.t.te=f Botti | p3 mr sn : p3 ntr mr-sn
Botti | p3 mr it.ḫ=f : p3 ntr mr-it.te=f Botti | 3 (3rsyn3^{c.w.s.} : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | 4 t3y=y ry.t nty qd.ḫ ḥbs :
t3e=t rj.t nt kt ḥbs.t Botti | (n) p3 ḥn : nt ḥn Botti | Iry-ḥms.ḫ-nfr : Iry-ḥms-nfr Botti | Wsr-Pth : Wsr-
m3^{c-r} Botti | iw t3 de.t b3k(.t) bis : e=s dj.t bk.t Botti | 5 iw t3 de.t b3k(.t) : e=s dj.t bk.t Botti | prim.
t3y=y pš.t : t3e=w pš.t Botti | Ta-lw : Ta-lw3 Botti | alt. t3y=y pš(.t) : t3e=s pš Botti | Iry-ḥms.ḫ-nfr : Iry-
ḥms-nfr Botti | 6 Wsr-Pth : Wsr-m3^{c-r} Botti | iw t3 dy.t b3k(.t) ter : e=s dj.t bk.t Botti | Ta-lw : Ta-lw3
Botti | ḥn p3y=y hrw : ḥn^c p3e=j hrw Botti | 7 nty nb nty pr : nt n3 nt pr.w Botti | ḥw.t-ntr p3 d(my) pr
Pr-3^{c.w.s.} : ḫ.t-ntr n pr Pr-3^{c.w.s.} Botti | ḥne(.t) : swnt.t Botti, sisnt El-Amir BIFAO | 8 ql3^c.wy n wy^c : ḫl3 n
^c.wj n wj^c Botti | n t3 ry(.t) p3 wrḫ : n t3 rj.t n p3 wrḫ Botti | mtw=t s : db3=s Botti | 9 n3 nty m-s3=w :
n3 m-s3=w Botti | swnt.t.ḫ=w n ḥd (n-)dr.t.ḫ=t : swnte=w n dr.te=t Botti | ink mhw.t.ḫ=y ir syḫ : ink
mj.t.t nty e ir shj Botti | r ḥry : nt ḥrj Botti | iy r-ḥr=t : ij ḥr=t Botti | 10 n3y=w sh.w n3y=w qnb(.t).w :
n3e=t sh.w n3e=t ḫnb.t.w Botti | m3^c.k bis : w3ḫ=w Botti | nty iw=w r dī.t s m-s3=t : r.ḥr=j n=t r tj s
m-s3=w Botti | 11 bn-iw=s rḫ : bn-e n=j rḫ Botti | iw.ty dd : mn dd Botti | Pa-ḫ3.t : Pa-ḫtr Botti | šr(.t) :
ta Botti.

Texte démotique B

- | | |
|--|---|
| <p>1) ḥsb.t 28 ibd-3 3ḫ.t (sw-)14 n n3
Pr-3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm
(Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 ntr.w
mnḫ(.w) n3 ḥrd.ḫ.w n
(Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} n3
ntr.w nty pr irm p3 w^cb n</p> | <p>1) L'année de règne 28, mois Hathyr, jour
14 des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et
Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les dieux
Évergètes, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.}
et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes,
avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des</p> |
|--|---|

<p>(3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w nty nhm^{r.t} n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnh(.w) n3 ntr.w mr it.t=w n3 ntr.w nty pr n3 ntr.w mr mw.t.t=w p3 ntr (r-)tn it.t=f p3 ntr mnh irm t3 f(3y) qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnh(.t) irm t3 f(3y) dn</p>	<p>dieux Sôtters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, des dieux Philomètors, du dieu Eupator, du dieu Évergète, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore</p>
<p>2) n-m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s r- h(.t) n3 nty smn n R^c-qd irm p3 w^cb n p3 tš n Niw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P(3)-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnh {irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnh} irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t=f irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.}</p>	<p>2) d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, avec le prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.},</p>
<p>3) p3 ntr nty pr (i.)ir ir n3{.w} nfr.w irm p3 w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr (r-)tn it.t=f irm t3 w^cb.t n t3 Pr-3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} irm t3 w^cb.t n (Klwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 ntr.t nty pr irm t3 f(3y) dn n-m- b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn dd iry-^c3</p>	<p>3) le dieu Épiphanes Euchariste, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Eupator, avec la prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, avec la prêtresse de Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la déesse Épiphanes, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le</p>

<p><i>n Imn Dm3 ḥm-nṯr n Hw.t-Hr ḥnw.t imnṯ Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn mw.t=f T3-šr.t-Is.t n s.ḥm.t Ta-nfr ta P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Dḥwty tw=y ww3e r-ḥr=t n t3y=t ry.t</i></p>	<p>pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis et Sénésis à la femme Tanouphis fille de Psenminis et Senthoytis : « Je suis quitte envers toi à propos de ta chambre,</p>
<p>4) <i>nty qd.t ḥbs ḥn^c p3y=s inh nty n t3 iwe.t rsy(.t) Dm3 n p3 ḥn n sbt Dm3 nty iw n3y=s hen.w rsy p3 šš n t3 ry(.t) n Iry-ḥms.t-nfr mḥt t3 ry(.t) n Hry=w s3 Wsr-Pth p3 w3ḥ mw nty ḥr n3y=f ḥrd.w iw t3 de.t b3k(.t) iwṯ=w i3bt t3 ry(.t) n Iry-ḥms.t-nfr iw t3 dy(.t) b3k(.t) iwṯ=w imnt t3 ry(.t) n Hr s3 Pa-wn nty ḥr n3y=f ḥrd.w iw t3 dy.t b3k(.t) iwṯ=w ḥn^c t3y=t pš(.t)</i></p>	<p>4) qui est construite et couverte, avec sa cour, qui est dans le quartier sud de Djémê, à l'intérieur du mur de Djémê, dont les limites sont : au sud, la place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis ; au nord, la chambre d'Hérieus fils d'Oseptais, le choachyte, qui est en possession de ses enfants, les deux séparées par le mur porteur ; à l'est, la chapelle d'Arensnouphis, les deux séparées par le mur porteur ; à l'ouest, la chambre d'Horos fils de Pagonis, qui est en possession de ses enfants, les deux séparées par le mur porteur. Et de ta moitié</p>
<p>5) <i>n p3 wrḥ n ^c.wy nty (n) p3 ḥn n sbt Dm3 nty iw wn mtw s.ḥm.t Ta-lw ta Pa-wn ḥn^c Siy-p3-mwt t3y=s sn.t t3y=f kṯ.t pš.t r mḥ p3 wrḥ r-ḡr=f nty ir mḥ itn 1/4 r tw</i></p>	<p>5) du terrain à bâtir qui est à l'intérieur du mur de Djémê, dont l'autre moitié appartient à la femme Talous fille de Pagonis et à Siepmous, sa soeur, pour</p>

<p><i>t3y=t pš(.t) ir mh itn 1/8 r mh ht 12 1/2 r mh itn 1/8 c n n3 hyn.w p3 wrh r-qr=f rsy p3 šš n t3 ry(.t) n Iry-ḥms.t-nfr mht t3 ry(.t) n Hry=w s3 Wsr-Pth p3 w3h mw iw t3 de.t</i></p>	<p>compléter le terrain à bâtir dans sa totalité, qui fait 1/4 de coudée de sol, dont ta moitié fait 1/8 de coudée de sol, soit 12 coudées carrées 1/2, soit 1/8 de coudée de sol à nouveau. Les limites du terrain à bâtir dans sa totalité sont : au sud, la place d'adoration de la chapelle d'Arensnouphis ; au nord, la chambre d'Hérieus fils d'Oseptaïs, le choachyte, les deux séparés par le mur</p>
<p>6) <i>b3k.t iwṯ=w i3bt t3 ry(.t) n Hr s3 Pa-wn iw t3 dy.t b3k(.t) iwṯ=w imnt t3 ry(.t) n s.ḥm.t Ta-lw ta Pa-wn ḥn^c Siy-p3-mwt t3y=s sn.t iw t3 dy(.t) b3k(.t) iwṯ=w ḥn^c p3y=t hrw s^cnḥ 1 r 1/2 r hrw s^cnḥ 1 c n ḥn p3y=y hrw s^cnḥ 2 n p3 irpy Hw.t-Hr ḥnw.t imnt nty ḥr p3 dw Dm3 ḥr ibd nb ḥpr=f ḥn^c p3y=t ky hrw s^cnḥ 12 t3y=w pš(.t) 6 r</i></p>	<p>6) porteur ; à l'est, la chambre d'Horos fils de Pagonis, les deux séparées par le mur porteur ; à l'ouest, la chambre de la femme Talous fille de Pagonis et de Siepmous, sa soeur, les deux séparées par le mur porteur. Et de ton jour d'entretien, sa moitié étant 1/2, soit 1 jour d'entretien à nouveau, parmi mes 2 jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident, qui est sur la montagne de Djémê, chaque mois qui vient. Et de tes autres 12 jours d'entretien, leur moitié étant 6, soit</p>
<p>7) <i>hrw s^cnḥ 12 c n n t3 ry(.t) n Iry-</i></p>	<p>7) 12 jours d'entretien à nouveau, dans la</p>

<p> <i>ḥms.ṯ-nfr nty (n) p3 ḥn n sbt n</i> <i>Dm3 ḥr ibd nb ḥpr=f ḥn^c n3y=w</i> <i>šdy.w n3y=w iḥy.w n3y=w šms.w</i> <i>n3y=w ^crš.w ḥn^c nty nb [nty] pr</i> <i>n-īm=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-</i> <i>r=w n šḥ.t (n) ḥw.t-nṯr p3 d(my)</i> <i>pr Pr-^c3^{c.w.s.} m3^c nb ḥn^c n3y=w</i> <i>r3.w n n3 hrw-5-ḥb.w ḥn^c t3y=w</i> <i>dny.t n ḥne(.t) wrḥ ql3^c.wy wy^f</i> <i>dmd n3 ḥyn.w n t3y=t ry.t ḥn^c</i> <i>t3y=t pš(.t) n p3 wrḥ</i> </p>	<p> chapelle d'Arensnouphis, qui est à l'intérieur du mur de Djémê, chaque mois qui vient, avec leurs revenus et leurs usufruits, leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce [qui] est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville, du palais du souverain^{v.p.s.} et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs parties de l'association, de l'emplacement du quai et de la maison de paysan. Total des limites de ta chambre, de ta moitié du terrain à bâtir, </p>
<p> 8) <i>ḥn^c p3 hrw s^cnḥ 1 n p3 irpy n</i> <i>Ḥw.t-Ḥr ḥr ibd nb ḥpr=f ḥn^c</i> <i>p3y=t hrw s^cnḥ 12 t3 ry(.t) Iry-</i> <i>ḥms.ṯ-nfr ḥr ibd nb ḥpr=f nty</i> <i>ḥry ḍr=w r-ir=y n=t šḥ r-ḍb3 ḥḍ</i> <i>r-r=w n ḥsb.t 28 ibd-3 3ḥ.t</i> <i>(sw-)14 n n3 Pr-^c3^{c.w.s.}.w ^cnḥ ḍ.t</i> <i>mtw=t s t3y=t ry(.t) nty qd.ṯ ḥbs</i> <i>ḥn^c p3y=s inḥ ḥn^c t3y=t pš(.t) n</i> <i>p3 wrḥ ḥn^c p3y=t hrw s^cnḥ 1 n p3</i> <i>irpy Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnt ḥr ibd</i> <i>nb ḥpr=f</i> </p>	<p> 8) d'1 jour d'entretien dans le temple d'Hathor chaque mois qui vient, et tes 12 jours d'entretien dans la chapelle d'Arensnouphis chaque mois qui vient, ci-dessus dans leur totalité, à l'égard desquels j'ai fait pour toi un acte de vente en l'année de règne 28, mois Hathyr, jour 14 des souverains^{v.p.s.}, éternellement vivants. C'est à toi qu'appartient cela, ce sont ta chambre, qui est construite et couverte, avec sa cour, ta moitié du terrain à bâtir, ton </p>

	<p>jour d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident chaque mois qui vient,</p>
<p>9) <i>hn^c p3y=t hrw s^cnh 12 n t3 ry(.t) Iry-ḥms.t-nfr hr ibd nb ḥpr=f irm n3 nty m-s3=w nty ḥry n3.w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.ir-n=t (n) rn=w n t3y n p3 hrw r ḥry p3 nty iw=f r iy r-ḥr=t r-db3.t=w (n) rn=y (n) rn rmt nb n p3 t3 iw=y (r) di.t w3y=f r-ḥr=t iw=t m-s3=y n p3 hp n p3 sh r-db3 ḥd r-ir=y n=t r-r=w n ḥsb.t 28 ibd-3 3h.t (sw-)14 n n3 Pr-^{c3^{w.s.}.w} cⁿnh d.t r ir n=t p3y=f hp (n) p3 bnr n p3 sh w3y nty ḥry r mh n sh 2</i></p>	<p>9) et tes 12 jours d'entretien dans la chapelle d'Arensnouphis chaque mois qui vient, avec ce qui en dépend ci-dessus. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi, tandis que tu pourras me poursuivre pour le droit de l'acte de vente que j'ai fait pour toi à leur égard en l'année de règne 28, mois Hathyr, jour 14 des souverains^{v.p.s.}, éternellement vivants, afin d'accomplir pour toi son droit, en ajout à ce présent acte de cession, pour compléter les deux écrits.</p>
<p>10) <i>mtw=y ir n=t p3y=w hp n ssw nb iw bn-iw=s rh di.t s n rmt nb n p3 t3 m-s3 n3 hrd.w r-ms=t n=y hn^c n3 nty i.ir=t ms.t=w n=y iw.ty sh nb sh Pa-ḥ3.t s3 P3-di-Is.t nty sh (n) rn s.ḥm.t s^cnh 'šr(.t)' w^cb Imn T3-šr.t-Ḥnsw s3.t n it-ntr</i></p>	<p>10) Et j'accomplirai leur droit pour toi à tout moment, alors que tu ne pourras pas céder cela à personne au monde, excepté les enfants que tu a mis au monde pour moi et ceux que tu mettras au monde pour moi, sans aucun</p>

Ns-p3y=w-t3.wy t3 hm(.t)-ntr
Dm3

recours. » Écrit par Paès fils de Péteésis, qui écrit au nom de la femme dotée fille de prêtre d'Amon Senchonsis, fille du père divin Spotous, le serviteur divin féminin de Djémê.

5 r tw : l. nty iw | 6 r 1/2 : l. t3y=f pš(.t) 1/2 | 10 bn-iw=s : l. bn-iw=t.

1 f(3y) qn n^cš : ff n n^cše Botti | 2 (3rsyn3^{c.w.s.} bis : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | p3 mr mw.t=f : p3 ntr mr-mwt.te=f Botti | p3 mr sn : p3 ntr mr-sn Botti | irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ {irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ} irm p3 w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it=f : irm p3 w^cb Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ irm p3 w^cb Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mr-it.te=f Botti | 3 (3rsyn3^{c.w.s.} : 3rsjn^{c.w.s.} Botti | 4 qd.ḫ ḥbs : kt ḥbs.t Botti | n p3 hn : nt hn Botti | Iry-ḥms.ḫ-nfr bis : Iry-ḥms-nfr Botti | Wsr-Pth : Wsr-m3^c-r^c Botti | iw t3 dy.t b3k(.t) ter : e=s dj.t bk.t Botti | t3y=t pš(.t) : t3e=w pš Botti | 5 p3 hn n sbt : p3 hn n p3 sbt Botti | Ta-lw : Ta-lw3 Botti | r tw t3y=t pš(.t) : r tj t3e=s pš Botti | Iry-ḥms.ḫ-nfr : Iry-ḥms-nfr Botti | Wsr-Pth : Wsr-m3^c-r^c Botti | iw t3 de.t : e=s dj.t Botti | 6 iw t3 dy.t b3k(.t) bis : e=s dj.t bk.t Botti | Ta-lw : Ta-lw3 Botti | p3y=t hrw s^cnḥ 1 : p3e=y hrw s^cnḥ 1 Botti | 7 ḥw.t-ntr p3 d(my) pr Pr-C3^{c.w.s.} : ḥ.t-ntr n pr Pr-C3^{c.w.s.} Botti | hne(.t) wrḥ ql3^c.wy wy^c : sw.n.t wrḥ kl3 n^c.wj wj^c Botti, sisnt El-Amir BIFAO | t3y=t ry.t : p3e-t rj.t Botti | 8 Iry-ḥms.ḫ-nfr : Iry-ḥms-nfr Botti | qd.ḫ ḥbs hn^c p3y=s inh hn^c t3y=t pš(.t) n p3 wrḥ : kt ḥbs.t hn^c p3e=t inh hn^c t3e=t p3 wrḥ Botti | 9 r hry : nty hry Botti | (sw-)14 : sw 24 Botti | r ir n=t p3y=f hp (n) p3 bnr : r ir p3e=f hp prj Botti | 10 bn-iw=s rḥ : bn-e n=j rḥ Botti | m-s3 n3 hrd.w : m-s3 hrte.w Botti | iw.ty sh : mn sh Botti | Pa-ḥ3.t : Pa-ḥtr Botti | [šr(.t)] : ta Botti.

Texte grec C

- | | |
|---|--|
| <p>1) Ἔτους κη Χοιάχ θ̄. (Τέτακται) ἐπὶ τὴν
ἐν Ἑρμ(ώνθει) τρά(πεζαν) ἐφ' ἧς
Ἑρμόφιλος κ' ἐγκυ(κλίου) κατὰ τὴν</p> | <p>1) L'an 28, mois Choïak, jour 9. A payé à
la banque d'Hermonthis, à la tête de
laquelle se trouve Hermophilos, au</p> |
|---|--|

παρὰ Ἀπολλωνίου καὶ Πτολεμαίου τῶν πρὸς τῇ ὠνήῃ διαγραφῆν,	titre de l'impôt de mutation d'1/20, conformément au bordereau de versement d'Apollonios et Ptolémaïos, les fermiers de l'impôt,
2) ὑφ' ἣν ὑπογράφει Ἀμμώνιος ὁ ἀντιγραφεὺς, Τάνουφισ Ψεμμίνιος οἴκου ὠικοδομημένου καὶ τὴν προσοῦσαν αὐλὴν ἐν τῷ ἀπὸ νό(του) (μέρει) Μεμ(νονεῖων)	2) en bas duquel soussigne Ammonios, le contrôleur, Tanouphis fille de Psemminis, pour une chambre qui est construite et la cour qui en dépend dans le quartier sud des Memnoneïa
3) καὶ ψιλὸς τόπος ἐντὸς τοῦ τείχους ἀπὸ πηχῶ(ν) δ' τὸ (ἥμισυ) ἦ', ὧν αἱ γεινῖαι πρόκεινται διὰ τῆς συγγραφῆς, καὶ ἡμερῶν ἀγνευτικῶν ιγ,	3) et pour un terrain vague à l'intérieur du mur, d'1/4 de coudée la moitié, à savoir 1/8, dont les riverains sont mentionnés ci-dessus dans l'acte, et pour 13 jours d'entretien
4) ἃ ἡγό(ρασεν) παρὰ Ζμανρέους τοῦ Φαγώνιος (ταλάντων) β τέλ(ος) οὔ ἀ(λλαγῆ) ἑξακοσίας <δραχμᾶς> (γίνονται) χ.	4) qu'elle a achetés à Zmanrès fils de Phagonis pour 2 talents, en tant qu'impôt au taux usuel, six cent drachmes, qui font 600.
5) Ἑρμόφιλος τρα(πεζίτης).	5) Hermophilos, banquier.

1 (Τέτακται) : IP 13 pap. || Ἑρμ(ώνθει) : IP 8 pap. || τρα(πεζαν) : IP 14 pap. || κ' : κ pap. || ἐγκυ(κλίου) : εγκ pap. ||

2 τὴν προσοῦσαν αὐλὴν : 1. τῆς προσοῦσης αὐλῆς || νό(του) : ν pap. || (μέρει) : IP 10 pap. || Μεμ(νονεῖων) : με
pap. || 3 ψιλὸς τόπος : 1. ψιλοῦ τόπου || πηχῶ(ν) δ' τὸ (ἥμισυ) ἦ' : πηχ' δ' το □ ἦ pap. || 4 ἡγό(ρασεν) : ηγο pap. ||

(ταλάντων) : □ pap. || τέλ(ος) οὔ ἀ(λλαγῆ) : τε οὔ pap. || (γίνονται) : □ pap. || 5 τρα(πεζίτης) : IP 14 pap.

2 Τάνουφισ : prop. Botti, Ἀγανοῦφισ Vitelli, ed. autem Botti || νό(του) (μέρει) : νότου Vitelli, Botti || 4 ἃ
ἡγό(ρασεν) : ἃ ἕων(ήσατο) Vitelli, Botti || Φαγώνιος : Ψεμμίνιος Vitelli, Botti.

Verso ↓

TA1) <i>Dḥwty-sḏm s3 Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	TB1) <i>Dḥwty-sḏm s3 Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	T1) Thotsytmis fils de Pagonis fils d'Harsiésis
TA2) <i>P3-šr-Stne s3 P3-šr-Mnḫ</i>	TB2) <i>P3-šr-Stne s3 P3-šr-Mnḫ</i>	T2) Psen-Setné fils de Psenmonthès
TA3) <i>Ḥnsw-t3y=f-nḥḫ.t s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	TB3) <i>Ḥnsw-t3y=f-nḥḫ.t s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	T3) Chestéphnachthès fils d'Harsiésis
TA4) <i>Ḥb3 s3 Dd^f-ḥr^f</i>	TB4) <i>Ḥb3 s3 Dd-ḥr</i>	T4) Abos fils de Téos
TA5) <i>Pa-Dm3 s3 Dḥwty-iw</i>	TB5) <i>Pa-Dm3 s3 Dḥwty-iw</i>	T5) Pasémis fils de Thoteus
TA6) <i>Pa-Dm3 s3 Hry=w</i>	TB6) <i>Pa-Dm3 s3 Hry=w</i>	T6) Pasémis fils d'Hérieus
TA7) <i>Pa-tm s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	TB7) <i>Pa-tm s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	T7) Patémis fils de Psenchonsis
TA8) <i>Pa-Dm3 s3 Ns-n3-ḥḫ.w</i>	TB8) <i>Pa-Dm3 s3 Ns-n3-ḥḫ.w</i>	T8) Pasémis fils d'Esnéchatès
TA9) <i>P3-šr-Imn s3 P3-šr-Dḥwty</i>	TB9) <i>P3-šr-Imn s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T9) Psénomounis fils de Psenthotès
TA10) <i>P3-dī-Mn 's3' Pa-iry</i>	TB10) <i>P3-dī-Mn s3 Pa-iry</i>	T10) Pétéminis fils de Paéris
TA11) <i>P3-šr-^c3-ph.ḫ s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	TB11) <i>P3-šr-^c3-ph.ḫ s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	T11) Psénapathès fils d'Harsiésis
TA12) <i>P3-dī-p3-š3y s3 Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw</i>	TB12) <i>P3-dī-p3-š3y s3 Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw</i>	T12) Pétépsaïs fils de Snachomneus
TA13) <i>Pa-wn s3 P3-šr-Dḥwty</i>	TB13) <i>Pa-wn s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T13) Pagonis fils de Psenthotès
TA14) <i>P3-šr-Imn s3 Pa-wn p3 ḥ(m)</i>	TB14) <i>P3-šr-Imn s3 Pa-wn p3 ḥ(m)</i>	T14) Psénomounis fils de Pagonis le cadet
TA15) <i>Wsr-Pth s3 P3-dī-Wsir</i>	TB15) <i>Wsr-Pth s3 P3-dī-Wsir</i>	T15) Oseptais fils de

		Pétosiris
TA16) P3-dì-nfr-ḥtp s3 Pa-ḥr	TB16) P3-dì-nfr-ḥtp s3 Pa-ḥr	T16) Péténéphotès fils de Paos

T4 Ḥb3 : Pa-b3 Botti | **T10** Pa-iry : Pa-Wn-nfr Botti | **T16** P3-dì-nfr-ḥtp : P3-tj-Ḳj-m-ḥtp Botti.

P. Tor. Totoès 7 A+B

Suppl. 6079 - TM 2959

Deir al-Medina

L. x H. : 212 x 32,5 cm

13/09/137

rouleau 21

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 8 (textes démotiques A et B).

Bibliographie : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, pp. 32 et 35, n° 22 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 221-22, n^{os} 29-30 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 55-56, n° 149 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 47, n° 44 et p. 94, n° 123 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 53-55 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 68-69 et 76-77 ; Zauzich, *Enchoria* 18 (1991), p. 145, n. 3 ; Pestman, *Tsenhor* I, p. 26 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 378-80 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 145, p. 147, n. 569, pp. 148-49, p. 151, n. 584 et p. 190 ; Depauw, *LingAeg* 10 (2002), p. 116 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 108 ; Mairs et Martin, *Enchoria* 31 (2008-2009), pp. 34-35, n. v ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 107, n. 14 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 247.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XIII ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XIV.

Description : le support est composé d'11 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur les autres, l'écriture est perfibrale.

11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2,5	18	21,5	21	21,5	21	22	21	20,5	22	23

De rares cassures préexistaient à l'écriture des textes. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus

n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe rarement (par exemple, texte démotique A, au milieu de la l. 3). Sur le 3^e kollema, à 1,5 cm de la kollesis avec le 4^e, une bandelette de papyrus de 0,5 x 8,5 cm a été appliquée verticalement en descendant du bord supérieur, avant que le texte démotique A ait été rédigé : le scribe y a écrit l'article t3 pour le mot suivant *Pr-c3^{c.w.s.}.t*. Le bord droit du 1^{er} kollema a été replié sur le verso pour 1,5 cm, avec une fonction de consolidation¹, étant donné que le papyrus était enroulé de gauche à droite², mais sa partie supérieure est aujourd'hui partiellement perdue.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau des bords supérieur et inférieur du papyrus. Au verso, la moitié gauche du 1^{er} kollema est devenue brune.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 6,5 cm, inférieure 18 cm, droite 33 cm, gauche 8 cm ; espace entre les textes A et B : 5,5 cm. Des signes horizontaux dépassent parfois dans les marges droites des deux textes (texte A : ll. 2 à 5 ; texte B : ll. 3, 5 et 7) ; les marges gauches sont respectées, sauf par deux traits obliques descendants aux ll. 2 et 7 du texte A et à la l. 7 du texte B (où on trouve une version très cursive du pronom suffixe =y).

Position de *dd* au recto, texte démotique A : 9,5 cm du haut, 45-51 cm du bord droit ; texte démotique B : 9,5 cm du haut, 175-180 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 9,5 cm du haut, 58,5 cm du bord gauche ; texte démotique B : 10 cm du haut, 178 cm du bord gauche.

Une trace d'encre au-dessous du texte démotique B, entre le 8^e et le 9^e kollema, a été probablement laissée par le verso quand le papyrus a été enroulé. Sur le 3^e kollema, au-dessous du texte A, il y a une biffe oblique. De rares bavures d'encre sont visibles au verso : une biffe horizontale est en bas du 5^e kollema, une tache ronde est au milieu du 7^e kollema et des traces d'encre sont visibles à droite du 3^e individu de la liste du texte démotique B, au-dessous du signe pour les témoins.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) concernant 3 jours 1/5 d'entretien par an dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê. Le vendeur est Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet et Sénathès, qui possédait 7 jours 1/5 au total, la même quantité que son frère Zmanrès (B) dans le P. Tor. Totoès 5 A+B ; l'acheteuse est Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A). Le scribe est Esminis fils de Pabis. Les prêtres éponymes de Ptolémaïs sont cités nommément dans le protocole.

1 Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

2 Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

Recto →

Texte démotique A

<p>1) ḥsb.t 33.t ibd-4 šmw sw-23 n Pr- c3^{c.w.s.} (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr mnḥ s3 (Pṭlwmys^{c.w.s.} ḥrm (Glwptr3^{c.w.s.} n3 nṯr.w nty pr ḥrm t3 Pr-c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t ḥrm t3 Pr- c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f s.ḥm.t n3 nṯr.w mnḥ.w ḥrm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} ḥrm n3 nṯr.w nty nḥm.w n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t=w n3 nṯr.w nty pr p3 nṯr mr mw.t.t=f p3 nṯr r-ṯn it.t=f ḥrm p3 nṯr mnḥ Tymkls s3 Tymkls n w^cb n p3 tš n Niw.t (Pṭlwmys^{c.w.s.} P3-Swtr^{c.w.s.}</p>	<p>1) L'année de règne 33, mois Mésorè, jour 23 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme, les dieux Évergètes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Sôtèrs, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et du dieu Évergète, Timoklès fils de Timoklès remplissant la fonction de prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.},</p>
<p>2) 3pwlmys s3 Pṭlwmys^{c.w.s.} n w^cb n Pr-c3^{c.w.s.} (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṯr nty pr i.ḥr nḥm iw=f ḥr n3 nfr.w 3pwlmys s3 Srpy3n n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn Hrmv3s s3 Pnmns n w^cb</p>	<p>2) Apollonios fils de Ptolémaïos remplissant la fonction de prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphanè Sôter Euchariste, Apollonios fils de Sarapion</p>

<p>(Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mnḥ Pnysqws s3 3pwlmys n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.ṭ=f Twry3n s3 Srpy3n n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṭr nty pr i.ir ir n3 nfr.w Thwkls s3 3lkys n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.ṭ=f</p>	<p>remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, Hermias fils de Pénéménès remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Évergète, Paniskos fils d'Apollonios remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator, Dorion fils de Sarapion remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphanie Euchariste, Théoklès fils d'Alkaïos remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor,</p>
<p>3) Pṭlwmys s3 Prtrqws n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṭr r-ṭny it.ṭ=f Brnyk3 ta Hrklyt n w^cb(.t) n t3 Pr- ^c3^{w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t Ty3gnys ta Strtn n w^cb(.t) n t3 Pr- ^c3^{w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f s.ḥm.t Tmtry3 ta 3pwlmys n w^cb(.t) n t3 Pr-^c3^{w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f šr.t Nyqstrt ta Nyqstrtws n w^cb(.t) n t3 Pr-^c3^{w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3 mw.t {n} t3 nṭre.t nty pr Mnphyl3 ta Mnntrtws s3 Strtnyqws n f3y</p>	<p>3) Ptolémaïos fils de Protarchos remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Eupator, Béréniké fille d'Hérakleïdès / Hérakleïtos remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, Diogénis fille de Straton remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme, Démétria fille d'Apollonios remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa « fille », Nikostrate fille de</p>

	<p>Nikostratos remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la déesse Épiphane, Ménophila fille de Ménentratos fils de Stratonikos remplissant la fonction de cané-</p>
<p>4) {n f3y} dn nbw m-b3h (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn dd iry-c3 n Imn Dm3 P3-šr-Mn ddy.t n=f P3-nhq s3 Pa-wn {s3} p3 hm mw.t=f T3-šr.t-c3-ph.t iw=f tn r rnp.t 40 rmt hy km slm wsh hr n s.hm.t Ta-nfr ta P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Dhwty di=t mtry h3.t=y n p3 hd n hrw s^cnh 3 irm 1/5 t3y=w pš.t 1 1/2 1/10'.t' r hrw n s^cnh 3 irm 1/5 ^cn hr rnp.t nb.t hpr=f hn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-hb.w n hm-ntr w^cb iry-c3 gw^t imy-wnw.t i3w(.t) nb.t shn nb n p3 rpy</p>	<p>4) -phore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet et Sénapathès, alors qu'il a 40 ans, homme de grande taille, au teint mat, (?), au visage large, à la femme Tanouphis fille de Psenminis et Senthoytis : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent de 3 jours et 1/5 d'entretien, leur moitié étant 1 3/5, soit 3 jours et 1/5 d'entretien à nouveau, chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, en tant que serviteur divin, prêtre, pastophore, portier, astronome, chargé de tout office et de toute commission dans le temple</p>
<p>5) Hw.t-Hr hnw.t imnt.t Dm3 hr p3 dw n Dm3 hn^c n3y=w šdy.w</p>	<p>5) d'Hathor régente de l'occident de Djémê sur la montagne de Djémê,</p>

<p> <i>n3y=w iħy.w nty nb nty t3y r-r=w</i> <i>ħn^c nty nb nty šp r-r=w ħn^c nty nb</i> <i>nty pr n-īm=w ħn^c n3 nty iw=w r</i> <i>w3ħ r-r=w n sh.t (n) ħw.t-ntr p3</i> <i>dmy ħn^c n3y=w šms.w n3y=w</i> <i>^crš.w nty ħn p3y=y hrw n s^cnħ 7</i> <i>irm 1/5 ħr rnp.t nb.t ħpr=f ħn^c</i> <i>n3y=w r3.w n n3 ħrw-5-ħb.w n p3</i> <i>rpy n rn=f di=y st n=t mtw=t st</i> <i>p3y=t hrw n s^cnħ 3 irm 1/5 t3y=w</i> <i>pš.t 1 1/2 1/10^r.t¹ r hrw n s^cnħ 3</i> <i>irm 1/5 ^cn ħr rnp.t nb.t ħpr=f ħn^c</i> <i>n3y=w r3.w n n3 ħrw-5-ħb.w n</i> <i>ħm-ntr n w^cb iry-^c3 gwṭ imy-</i> <i>wnw.t</i> </p>	<p>avec leurs revenus et leurs usufruits, tout ce qui se rapporte à eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui provient d'eux, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple et de la ville, avec leurs services religieux et leurs services de culte, qui font partie de mes 7 jours et 1/5 d'entretien chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes dans le temple en question. Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 3 jours et 1/5 d'entretien, leur moitié étant 1 3/5, soit 3 jours et 1/5 d'entretien à nouveau, chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, en tant que serviteur divin, en tant que prêtre, pastophore, portier, astronome,</p>
<p>6) i3w.t nb.t shn nb n p3 rpy n Ĥw.t-Ĥr ħnw.t imnṭ.t n Dm3 ħr p3 ḏw n Dm3 ħn^c n3y=w šdy.w n3y=w iħy.w nty nb nty t3y r-r=w ħn^c nty nb nty šp r-r=w ħn^c nty nb nty pr n-īm=w ħn^c n3 nty iw=w r</p>	<p>6) chargé de tout office et de toute commission dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê sur la montagne de Djémê, avec leurs revenus et leurs usufruits, tout ce qui se rapporte à eux, avec tout ce qui est</p>

w3h r-r=w (n) sh.t (n) hw.t-ntr p3
dmy hn^c n3y=w šms.w n3y=w
^crš.w nty hry p3y šp=y sw.n.t.ḫ=w
n ḥd (n-)dr.t.ḫ=t iw=f mh iw.ty sp
nb ḥ3.ḫ=y mtr.w n-im=w mn
mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.ir-n=t n
rn=w bn-iw rḥ rmt nb n p3 t3 ink
mit3y ir syh n-im=w (r-)bnr=t n
t3y n p3 hrw r hry p3 nty iw=f r iy
r-ḥr=t r-db3.ḫ=w n rn=y (n) rn
rmt nb n p3 t3 iw=y (r) di.t w3y=f
r-ḥr=t

reçu à leur égard, avec tout ce qui provient d'eux, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple et de la ville, avec leurs services religieux et leurs services de culte ci-dessus. J'ai reçu leur valeur en argent de ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi.

7) mtw=y di.t w^cb=f n=t r sh nb
qnb.t nb.t md.t nb.t n p3 t3 n ssw
nb mtw=t n3y=w sh.w n3y=w
qnb.t.w n ^c.wy nb nty iw=w n-
im=w sh nb r-ir=w r-r=f hn^c sh nb
r-ir=w n=y r-r=f hn^c sh nb nty
iw=y m3^c.k n-im=w n rn=w
mtw=t st hn^c p3y=w hp mtw=t p3
nty iw=y m3^c.k n-im=w n rn=w p3
^cnh p3 di.t ^ch^c r rd.wy.ḫ nty iw=w r
di.t s m-s3=t n p3 ^c.wy wpy.t n rn

7) Et je les purgerai pour toi de tout écrit, tout document juridique, toute chose au monde à tout moment. C'est à toi qu'appartiennent leurs écrits et leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, avec tout écrit que l'on a fait pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. C'est à toi

<p><i>p3 hp n p3 sh nty hry r-ir=y n=t r di.t ir=y st iw=y r ir=f iw.ty dd qnb.t nb.t md.t nb.t n p3 t3 irm=t sh Ns-Mn s3 Pa-by nty sh (n) rn n3 w^cb.w n Imn-R^c-nsw.t-ntr.w irm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnh.w n3 ntr.w mr it.t=f w n3 ntr.w nty pr p3 ntr mr mw.t.t=f</i></p>	<p>qu'appartient cela, avec leur droit. C'est toi celle au nom de laquelle je justifie les droits sur eux. Le serment ou l'attestation que l'on exigera de toi au tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour toi pour m'engager à faire cela, je l'accomplirai sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi.» Écrit par Esminis fils de Pabis, qui écrit au nom des prêtres d'Amonrasonther et des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor,</p>
<p>8) <i>p3 ntr r-tn it=f irm p3 ntr mnh p3 5 s3.w</i></p>	<p>8) du dieu Eupator et du dieu Évergète, des 5 phylés.</p>

1 (*Ptlwmys^{c.w.s.} ter : Ptlwmjs^{c.w.s.} Botti | s.hm.t : hm.t Botti | P3-Swtr^{c.w.s.} : P-Swtr^{c.w.s.} Botti | 2 Ptlwmys septies : Ptlwmjs Botti | Pnmns : Phmns Botti, pnmnys prop. dub. Thompson, ed. Ijsewijn, phmnys ed. autem Thompson, Phmnys ed. Ijsewijn, Phlly El-Amir AcOr | p3 mr it.t=f : p3 ntr mr-it.te=f Botti | p3 mr mw.t.t=f : p3 ntr mr-mw.t.te=f Botti | 3 Ptlwmys bis : Ptlwmjs Botti | Hrkllyt : Hrkljts Botti | Pr-^c3^{w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f s.hm.t : Pr-^c3.t^{c.w.s.} t3e=f hm.t Botti | Tmtry3 : Tmtrjs Botti, Tmtlja El-Amir AcOr | Nyqstrt : Nyqstrt3 Botti | 4 {n f3y} dn nbw : n fj (sic) tn Botti | ddy.t n=f P3-nhq : dd e=w.te-n=f P3-nhk Botti | rmt hy km slm : rmt htr sp slm.t Botti | r3.w n n3 hrw-5-hb.w : r3.w n hrw 5 (n) hb.w Botti | imy-wnw.t i3w(t) : imj-wnwt.w knb.t Botti | 5 r3.w n n3 hrw-5-hb.w : r3.w n hrw 5 (n) hb.w Botti | imy-wnw.t : imj-wnw.t.w Botti | 6 i3w.t : knb.t Botti | swnt.t.t=w n hd (n)-dr.t.t=t : swnte=w n p3 dr.te=t Botti | mit3y : mj.t.t Botti | r hry : nt hrj Botti | iy r-hr=t : ij hr=t Botti | r-hr=t : r.ir=t Botti | 7*

^c.wy nb nty : ^c.wj.w nt Botti | sh nb r-ir=w r-r=f hn^c sh nb r-ir=w n=y r-r=f hn^c sh nb nty iw=y
m3^c.k : sh nb nt r.r=w r.ir=w hn^c sh nb nt e=j m3^c.k Botti || p3 di.t ^ch^c : p3 ^ch^c Botti.

Texte démotique B

<p>1) hsb.t 33.t ibd-4 šmw sw-23 n Pr- ^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr3^{c.w.s.} n3 ntr.w nty pr irm t3 Pr-^c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t irm t3 Pr- ^c3^{c.w.s.}.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f s.ḥm.t n3 ntr.w mnḥ.w irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 ntr.w nty nḥm.w n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr it.t=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr mr mw.t.t=f p3 ntr r-tn it.t=f irm p3 ntr mnḥ</p>	<p>1) L'année de règne 33, mois Mésorè, jour 23 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme, les dieux Évergètes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Sôtèrs, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et du dieu Évergète,</p>
<p>2) Tymkls s3 Tymkls n w^cb n p3 tš n Niw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} P3-Swtr^{c.w.s.} 3pwnys s3 Ptlwmys n w^cb Pr- ^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr i.ir nḥm iw=f ir n3 nfr.w 3pwnys s3 Srpy3n n w^cb n (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn Hrmy3s s3 Pnmns n w^cb (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mnḥ Pnysqws s3 3pwnys n w^cb</p>	<p>2) Timoklès fils de Timoklès remplissant la fonction de prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.}, Apollonios fils de Ptolémaïos remplissant la fonction de prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphanè Sôter Euchariste, Apollonios fils de Sarapion remplissant la fonction</p>

<p>(Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t=f</p>	<p>de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, Hermias fils de Pénéménès remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Évèrgète, Paniskos fils d'Apollonios remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator,</p>
<p>3) Twry3n s3 Srpy3n n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 nṭr nty pr i.ir ir n3 nfr.w Thwkls s3 3lkys n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f Pṭlwmys^{c.w.s.} s3 Prtrqws n w^cb (Pṭlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f Brnyg3 ta Hrklyt n w^cb(.t) n t3 Pr-^{c3}.w.s.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f sn.t Ty3gnys ta Strtn n w^cb(.t) t3 Pr- ^{c3}.w.s.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f s.ḥm.t Tmtry3 ta 3pwl n</p>	<p>3) Dorion fils de Sarapion remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphanè Euchariste, Théoklès fils d'Alkaïos remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, Ptolémaïos fils de Protarchos remplissant la fonction de prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Eupator, Béréniké fille d'Hérakleïdès / Hérakleïtos remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, Diogénis fille de Straton remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme, Démétria fille d'Apollonios</p>
<p>4) n w^cb(.t) t3 Pr-^{c3}.w.s.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3y=f s.ḥm.t Nyqstrt3 ta Nyqstrtws n w^cb(.t) t3 Pr-^{c3}.w.s.t (Klwptr3^{c.w.s.} t3 mw.t {n} t3 nṭre.t nty pr Mnphyl3 ta Mnntrtws s3 Strtnyqws n f3y dn nbw m-b3ḥ</p>	<p>4) remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa « fille », Nikostrate fille de Nikostratos remplissant la fonction de prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère,</p>

<p>(3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn dd iry-c3 n Imn Dm3 P3-šr-Mn ddy.t n=f P3- nhq s3 Pa-wn {s3} p3 hm mw.t=f T3-šr.t-c3-ph.t n s.hm.t Ta-nfr ta P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Dhwty</p>	<p>la déesse Épiphané, Ménophila fille de Ménentratos fils de Stratonikos remplissant la fonction de canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet et Senapathès à la femme Tanouphis fille de Psenminis et Senthoytis :</p>
<p>5) di=y ww3y r-hr=t n p3y=t hrw n s^cnh 3 irm 1/5 t3y=w pš.t 1 1/2 1/10^{r.t} r hrw n s^cnh 3 irm 1/5 ^cn hr rnp.t nb.t hpr=f hn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-hb.w n hm-ntr n w^cb iry-c3 gw.t imy-wnw.t i3w(.t) nb.t shn nb n p3 rpy n Hw.t-Hr hnw.t imnt.t Dm3 hr p3 dw Dm3 hn^c n3y=w šdy.w n3y=w ihy.w nty nb nty t3y r-r=w hn^c nty nb nty šp r-r=w hn^c nty nb nty pr n- im=w hn^c n3 nty iw=w r w3h r- r=w n sh.t (n) hw.t-ntr</p>	<p>5) « Je suis quitte envers toi à propos de tes 3 jours et 1/5 d'entretien, leur moitié étant 1 3/5, soit 3 jours et 1/5 d'entretien à nouveau, chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, en tant que serviteur divin, en tant que prêtre, pastophore, portier, astronome, chargé de tout office et de toute commission dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê sur la montagne de Djémê, avec leurs revenus et leurs usufruits, tout ce qui se rapporte à eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui provient d'eux, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple et</p>

<p>6) <i>p3 dmy hn^c n3y=w šms.w n3y=w^c rš.w nty hn p3y=y hrw n s^cnḥ 7 irm 1/5 hr rnp.t nb.t hpr=f hn^c n3y=w r3.w n3 hrw-5-hb.w n p3 rpy n rn=f r-ir=y n=t sh r-db3 ḥd r-r=w n hsb.t 33 ibd-4 šmw n Pr-^c3^{c.w.s.} cⁿḥ d.t mtw=t s p3y=t hrw s^cnḥ 3 irm 1/5 t3y=w pš.t 1 1/2 1/10^{r.t} r hrw n s^cnḥ 3 irm 1/5 cⁿ hr rnp.t nb.t hpr=f hn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-hb.w n hm-nṯr (n) w^cb iry-c3 gwtḫ imy-wnw.t i3w.(t) nb.t shn nb (n) p3 rpy</i></p>	<p>6) de la ville, avec leurs services religieux et leurs services de culte, qui font partie de mes 7 jours et 1/5 d'entretien chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes dans le temple en question, à l'égard desquels j'ai fait pour toi un acte de vente en l'année de règne 33, mois Mésorè du souverain^{v.p.s.}, éternellement vivant. C'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 3 jours et 1/5 d'entretien, leur moitié étant 1 3/5, soit 3 jours et 1/5 d'entretien à nouveau, chaque année qui vient, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, en tant que serviteur divin, en tant que prêtre, pastophore, portier, astronome, chargé de tout office et de toute commission dans le temple</p>
<p>7) <i>Hw.t-Hr hnw.t imnṯ.t n Dm3 hr p3 dw n Dm3 hn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥy.w nty nb nty t3y r-r=w hn^c nty nb nty šp r-r=w hn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-r=w n sh.t (n) ḥw.t-nṯr p3 dmy hn^c n3y=w šms.w n3y=w^c rš.w nty ḥry p3y mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i-ir-</i></p>	<p>7) d'Hathor régente de l'occident de Djémê sur la montagne de Djémê, avec leurs revenus et leurs usufruits, tout ce qui se rapporte à eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple et de la ville, avec leurs services</p>

<p><i>n=t (n) rn=f bn-îw rĥ rmt nb n p3 t3 ink mit3y ir syĥ n-îm=f (r-)bnr=t n t3y n p3 hrw r ĥry p3 nty îw=f r iy r-ĥr=t r-db3.t=f n rn=y îw=y (r) dî.t w3y=f r-ĥr=t mtw=y</i></p>	<p>religieux et leurs services de culte ci-dessus. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux à mon nom, je le ferai éloigner de toi. Et je</p>
<p>8) <i>dî.t w^cb=f n=t r md.t nb.t n p3 t3 n ssw nb n ĥtre.t îw.ty mn îw=t m-s3=y n p3 hp n p3 sh r-db3 ĥd r-îr=y n=t r-r=w n ĥsb.t 33 ibd-4 šmw n Pr-^{c3}.^{w.s.} cⁿĥ d.t r ir n=t p3y=f hp (n) p3 bnr n p3 sh n w3y nty ĥry r mĥ n sh 2 mtw=y ir n=t p3y=w hp n ssw nb n ĥtre.t îw.ty mn îw.ty sh nb sh Ns-Mn s3 Pa-by nty sh (n) rn n3 w^cb.w n Imn-R^c-nsw.t-ntr.w irm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnĥ.w n3 ntr.w mr it.t=w n3 nt.w nty pr p3 ntr mr mw.t.t=f p3 ntr r-tñ it=f irm p3 ntr mnĥ</i></p>	<p>8) les purgerai pour toi de toute chose au monde à tout moment obligatoirement, sans délai, tandis que tu pourras me poursuivre pour le droit de l'acte de vente que j'ai fait pour toi à leur égard en l'année de règne 33, mois Mésorè du souverain^{v.p.s.}, éternellement vivant, afin d'accomplir pour toi son droit, en ajout à ce présent acte de cession, pour compléter les deux écrits. Et j'accomplirai leur droit pour toi à tout moment obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Esminis fils de Pabis, qui écrit au nom des prêtres d'Amonrasonther et des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor, du</p>

	dieu Eupator et du dieu Évergète,
9) <i>n p3 5 s3.w</i>	9) des 5 phylés.

3 alt. *p3 mr mw.t.t=f* : 1. *p3 ntr r-tny it.t=f* || 4 alt. *s.hm.t* : 1. *šr.t*.

1 (*Ptlwmys*^{c.w.s.} bis : *Ptlwmjs*^{c.w.s.} Botti || *s.hm.t* : *hm.t* Botti || 2 *Ptlwmys* sexies : *Ptlwmjs* Botti || *P3-Swtr*^{c.w.s.} : *P-Swtr*^{c.w.s.} Botti || *p3 mr sn* : *p3 ntr mr-sn* Botti || *Pnmns* : *pnmnys* prop. dub. Thompson, ed. Ijsewijn, *pḥmnys* ed. autem Thompson, *Phmnys* ed. Ijsewijn, *Phlny* El-Amir *AcOr* || *p3 mr it.t=f* : *p3 ntr mr-it.te=f* Botti || *p3 mr mw.t.t=f* : *p3 ntr mr-mw.t.te=f* Botti || 3 *Ptlwmys* ter : *Ptlwmjs* Botti || *Ptlwmys* tert. : *Ptlmwjs* Botti || *Hrklyt* : *Hrkljts* Botti || *s.hm.t* : *hm.t* Botti || *Tmtry3* : *Tjmtrjs* Botti, *Tmtlja* El-Amir *AcOr* || 4 *s.hm.t* : *šr.t* Botti || *f3y dn nbw* : *fj tn* Botti || *ddy.t n=f P3-nhq* : *qd e=w.te n=f P3-nhk* Botti || 5 *ww3y* : *wj* Botti || *imy-wnw.t i3w(t)* : *imj-wnwt.w knb.t* Botti || 6 *imy-wnw.t i3w(t)* : *imj-wnwt.w knb.t* Botti || 7 *mit3y* : *mj.t.t* Botti || *r ḥry* : *nt ḥrj* Botti || *iw=y (r) di.t w3y=f* : *e=y wj=f* Botti || 8 *r ir n=t p3y=f* *hp (n) p3 bnr n p3 sh* : *r.ir n=t p3e=f hp e.ir=tn p3 sh* Botti || *p3y=w hp* : *p3e=w hp.w* Botti.

Verso ↓

TA1) <i>Wsir-wr s3 Qlwd</i>	TB1) <i>Wsir-wr s3 Qlwd</i>	T1) Osoroéris fils de Kollouthès
TA2) <i>Hnsw-Dḥwty s3</i> <i>Dḥwty-i.ir-di-s</i>	TB2) <i>Hnsw-Dḥwty s3</i> <i>Dḥwty-i.ir-di-s</i>	T2) Chesthotès fils de Thotortaïos
TA3) <i>M3e-ḥs (s3) P3-di-B3st.t</i>	TB3) <i>M3e-ḥs (s3) P3-di-B3st.t</i>	T3) Miysis fils de Pétobastis
TA4) <i>P3-di-Iy-m-ḥtp s3</i> <i>P3-šr-Dḥwty</i>	TB4) <i>P3-di-Iy-m-ḥtp s3</i> <i>P3-šr-Dḥwty</i>	T4) Pétéimouthès fils de Psenthotès
TA5) <i>Pa-n3-ḥt.w s3 M3^c.t-R^c</i>	TB5) <i>Pa-n3-ḥt.w s3 M3^c.t-R^c</i>	T5) Panéchetès fils de Marrès
TA6) <i>Ns-p3y=w-t3.wy s3</i> <i>Iy-m-ḥtp</i>	TB6) <i>Ns-p3y=w-t3.wy s3</i> <i>Iy-m-ḥtp</i>	T6) Spotous fils d'Imouthès

TA7) <i>Ḥr-pa-Is.t s3 Ḥr-pa-Is.t</i>	TB7) <i>Ḥr-pa-Is.t s3 Ḥr-pa-Is.t</i>	T7) Harpaésis d'Harpaésis	fil
TA8) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 Hry=w</i>	TB8) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 Hry=w</i>	T8) Psenchonsis d'Hérieus	fil
TA9) <i>P3-šr-Itm (s3) P3-dī-Ḥr-p3-R^c</i>	TB9) <i>P3-šr-Itm (s3) P3-dī-Ḥr-p3-R^c</i>	T9) Psénatymis Pétéharprès	fil de
TA10) <i>P3-šr-Mḥe(.t) s3 Ḥr-m-ḥb</i>	TB10) <i>P3-šr-Mḥe(.t) s3 Ḥr-m-ḥb</i>	T10) Psénémous d'Harmaïs	fil
TA11) <i>Ir.t-Ḥr-r-r=w s3 P3-šr-Mn</i>	TB11) <i>Ir.t-Ḥr-r-r=w s3 P3-šr-Mn</i>	T11) Inaroy Psenminis	fil de
TA12) <i>Hry=w s3 P3-dī-Ḥr-p3-R^c</i>	TB12) <i>Hry=w s3 P3-dī-Ḥr-p3-R^c</i>	T12) Hérieus Pétéharprès	fil de
TA13) <i>M3y-ḥs s3 İw=f-^cnḥ</i>	TB13) <i>M3y-ḥs s3 İw=f-^cnḥ</i>	T13) Miysis Éphonychos	fil de
TA14) <i>P3-dī-İmn-ipy s3 Ns-Mn</i>	TB14) <i>P3-dī-İmn-ipy s3 Ns-Mn</i>	T14) Pétéménophis d'Esminis	fil
TA15) <i>Hry=w s3 Ḥnsw-Dḥwty</i>	TB15) <i>Hry=w s3 Ḥnsw-Dḥwty</i>	T15) Hérieus Cesthotès	fil de
TA16) <i>Pa^f-mte¹ (s3) P3-dī-Ḥnsw</i>	TB16) <i>Pa^f-mte¹ (s3) P3-dī-Ḥnsw</i>	T16) Pamétis (?) Pétéchonsis	fil de

T7 *Ḥr-pa-Is.t s3 Ḥr-pa-Is.t* : *Ḥr-s3-Is s3 Ḥr-s3-Is* Botti | **T8** *Hry=w* : *Ḥr3* Botti | **T10** *P3-šr-Mḥe(.t) s3 Ḥr-m-ḥb* : *P3-tj-Ḥr-p3-R^c s3 Ḥr-Dḥwtj* Botti.

P. Tor. Totoès 8

Suppl. 6069 - TM 45082

Deir al-Medina
rouleau 23

L. x H. : 137 x 35 cm

07/05/134

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 9. Botti a inversé le numéro d'inventaire avec celui du *P.Tor.Botti* 1 (*P. Tor. Totoès* 2). Il a également inversé la liste des témoins des deux papyrus¹.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 222-23, n° 31 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 338-39, n°s 1 et 12 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 92, 96 et 119 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 55-56 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 159 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 69-70 et 76-77 ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 160-63 ; Brunsch et Vittmann, *Enchoria* 13 (1985), p. 29, n° 33 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147-48 et p. 175, nn. e, f et l ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 85-86 ; Pestman, *Theban Choachytes*, pp. 145 et 340 ; Hoffmann, *Ägypten*, p. 80 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 380-81 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 110 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 44 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 107, n. 14, p. 111, nn. 34-35 et p. 113, n. 51 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 205.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. I ; le premier quart à droite du texte dans Roccati, dans Donadoni Roveri (éd.), *La vita quotidiana*, p. 31, fig. 20 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. II.

Description : le support est composé de 9 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur les autres l'écriture est perfibrale au recto.

9	8	7	6	5	4	3	2	1
15	17	18	18	18	18	5	13	17

¹ Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 1 et n. 3 et *Enchoria* 1 (1971), pp. 44-45, n. 5 et pp. 55-56, n. 9 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 364, 366 et 380-81.

Le papyrus à l'origine était très probablement composé des seuls *kollemata* 3 à 9, dont la largeur respecte un module fixe. Sa qualité n'était pas exceptionnelle, étant donné le nombre de cassures préexistant à l'écriture du texte, notamment au début des ll. 6 et 7 et sur toute la surface du 9^e *kollema*. Les deux premières feuilles sont d'une texture différente du reste du support originel et contiennent des bavures d'encre : elles ont été ajoutées après la rédaction de l'acte pour mieux le préserver² et apparemment, le premier *kollema* qui portait du texte (le 3^e aujourd'hui) a été partiellement coupé ou rogné le long de la marge droite avant le collage des « feuilles de garde ».

On constate de nombreuses traces de réparation dans l'antiquité, au recto comme au verso. Au recto, des bandelettes de papyrus larges de 1,5 cm à peu près renforcent la jonction entre le 2^e et le 3^e *kollema*, près du début des lignes du texte : trois sont verticales (celle du haut masque en partie le premier signe du mot *ḥsb.t*), mesurent respectivement 7 cm, 8,5 cm et 13,5 cm et couvrent presque toute la hauteur de la *kollesis* ; une bandelette de 6,5 cm relie horizontalement les deux bords inférieurs des *kollemata*. Une autre bandelette de 2,5 x 6,5 cm descend verticalement du coin supérieur droit du 4^e *kollema* et cache en partie la barre horizontale du terme *ḥsb.t*, ce qui confirme l'application de ces réparations après la rédaction du document. À côté de cette bandelette, le long du bord supérieur, une autre bandelette de 1,5 x 6,5 cm a été appliquée horizontalement. Pour renforcer le tiers supérieur de la *kollesis* entre les 4^e et 5^e *kollema*, une bande de 1,5 x 8,5 cm a été collée verticalement. Une autre de 1,5 x 18 cm répare une cassure verticale qui s'étendait sur bord inférieur du 6^e *kollema*. La *kollesis* entre le 6^e et le 7^e *kollema* est consolidée sur le bord supérieur par une bandelette horizontale de 2 x 7,5 cm. Une autre bandelette horizontale de 2 x 11 cm couvre des cassures à 2 cm du bord supérieur du 7^e *kollema*, passant sur 1,5 cm aussi sur le 8^e. Au total, on compte 10 bandes de papyrus utilisées pour restaurer le support originel au recto. Au verso, on en dénombre 4 : l'une, de 6,5 x 12 cm, est fixée horizontalement le long du bord supérieur du 4^e *kollema*, et couvre sur 2 cm le 3^e aussi. Une deuxième de 1 x 6,5 cm passe horizontalement au-dessus de la moitié droite du bord supérieur de la bande précédente. Une troisième de 2 x 9 cm court près du coin supérieur droit du 7^e *kollema*, en débordant de 1,5 cm au-dessus du 8^e *kollema* aussi : elle couvre l'extrémité supérieure d'une quatrième bandelette verticale de 2 x 7,5 cm, censée réparer une cassure du 7^e *kollema*.

Couleur : beige, plus foncée le long des bords supérieur et inférieur.

Marges du texte au recto : supérieure 8,5 cm, inférieure 18 cm, droite 29,5 cm, gauche 19 cm. Les marges droite et gauche sont respectées : seule la queue du pronom suffixe de l'expression *mw.t=f* dépasse dans la marge gauche de la l. 2. La ligne de contresignature se trouve 1 cm au-dessous de la l. 9 et à 55 cm du bord droit

² Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

du papyrus.

Position de *ḡḡ* au recto : 10 cm du haut, 70-74 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8,5 cm du haut, 74 cm du bord gauche.

Contenu : acte de donation de la part de Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi en faveur de son fils cadet Totoès, concernant 5 jours 4/5 d'entretien par an dans le sanctuaire d'Hathor régente de l'occident de Djémê³. Zmanrès (D) possédait 56 jours par an au total dans ce temple, dont 20 hérités de son père Pagonis l'aîné, ce qui confirme la mort de ce dernier avant le 07/05/134. Les autres jours, achetés soit en son propre nom, comme les 4 jours de Zmanrès (B) fils de Pagonis le cadet et les 12 jours de Tigonis fille d'Apathès, soit au nom de son fils aîné Pikos (A) pour un total de 16 jours 4/5, à savoir les 3 jours de Sheliba fille d'Aménothès, les 4 jours 4/5 de Tapsaïs fille d'Aménothès, les 5 jours d'Aménothès fils de Patémis et les 4 jours de Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet. Ce dernier avait vendu à Zmanrès (D) aussi les 3 jours 1/5 qui lui restaient, mais mis au nom de sa femme Tanouphis fille de Psenminis⁴, laquelle jouait le rôle de simple prête-nom. Cette dernière transaction correspond au P. Tor. Totoès 7 A+B, qui porte la date du 13/09/137 et, par conséquent, fixe le *terminus ante quem* du mariage entre Zmanrès (D) et Tanouphis. Le couple avait préparé aussi la transmission de leur héritage : un acte de partage rédigé entre le 24/04 et le 07/05/134, destinait à leur fils aîné Pikos (A) 14 jours, aux trois filles cadettes du couple Senhathyris, Thermouthis et Niouhou 12 jours ensemble et à leur petit-fils Pétéarensnouphis, né de Pikos (A) et Niouhou, 9 autres jours. Originellement destinataire de 16 jours 4/5 mis à son nom, Pikos (A) s'est vu assigner seulement 14 jours, les 2 jours 1/4 probablement assignés directement par Zmanrès (D) à son petit-fils Pétéarensnouphis. Quant à Totoès, il lui revenait les 21 jours restant sur le total de 56 jours : outre les 5 jours 4/5 de la donation, 15 autres jours 1/5 lui auraient été légués en héritage par sa mère, à savoir 3 jours 1/5 acquis par son père auprès de Psenminis dit Panéhéki fils de Pagonis le cadet, mais mis au nom de Tanouphis, et 12 autres jours que Zmanrès (D) avait vendu directement à sa femme. Étant donné que Zmanrès (D) n'a gardé aucun jour pour lui-même et qu'il a prévu leur attribution intégrale à ses descendants, cet acte de donation porte les traits caractéristiques d'une *donatio propter mortem*. À partir de la l. 4, l'énumération des jours d'entretien est accompagnée d'une série de relatives : la structure et le sens de la liste ne sont clairement compréhensibles que si l'on considère toutes les relatives en prolepse par rapport aux jours auxquels celles-ci se réfèrent, comme suggéré par Zauzich⁵. À la l. 6, le nom « Totoès » a été employé à la place du pronom suffixe masculin de la 2^e personne du singulier ; aussi, à la fin de la l. 7, un article possessif montre la substitution de ce

³ Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 86-87.

⁴ Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

⁵ Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 12 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 380.

même suffixe à celui de la 3^e personne du singulier. Étant donné que le contexte reste celui du discours direct entre donateur et donataire et que le référent est toujours ce dernier dans les deux cas, on peut voir ressortir de ces expressions le point de vue du scribe, Harsiésis fils de Chestéphnachthès, qui écrivait pour des tierces personnes, ou bien le fait qu'une autre personne, telle que sa mère Tanouphis, le représentait⁶. Le contresignataire est Panouphis.

Recto →

<p>1) (1^{re} main) h̄sb.t 36 ibd-4 pr.t <i>(sw-)</i>14 n Pr-C^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 n̄tr mn̄h s3 (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Klwptr^{c.w.s.} n3 n̄tr.w nty pr irm t3 Pr-C^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t irm t3 Pr-C^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f s.h̄m.t n3 n̄tr.w mn̄h.w irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 n̄tr.w nty n̄hm n3 n̄tr.w sn.w n3 n̄tr.w mn̄h.w n3 n̄tr.w mr it.t̄=w n3 n̄tr.w nty pr p3 n̄tr mr mw.t.t̄=f p3 n̄tr r-t̄n it.t̄=f irm p3 n̄tr mn̄h irm t3 f3y qn</p>	<p>1) L'année de règne 36, mois Pharmouthi, jour 14 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète, fils de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, et de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, sa femme, les dieux Évergètes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.} et des dieux Sôtters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètôr, du dieu Eupator et du dieu Évergète, avec l'athlo-</p>
<p>2) n^cš (Brnyk^{c.w.s.} t3 mn̄h.t irm t3 f3y dn nbw m-b3h̄ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-h̄(.t) n3 nty smn (n) R^c-qd</p>	<p>2) -phore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui</p>

⁶ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

<p><i>irm n3 nty smn n P3-sy nty n p3 tš n Niw.t dd iry-^{c3} Imn Dm3 hm- ntr Hw.t-Hr hnw.t imnt Wsr- m^{3c}.t-R^c s3 Pa-wn p3 ^{c3} mw.t=f T3-qwsy3 n iry-^{c3} n Imn Dm3 hm- ntr Hw.t-Hr hnw.t imnt Twtw s3 Wsr-m^{3c}.t-R^c mw.t=f Ta-nfr</i></p>	<p>sont établis à Alexandrie et à ceux qui sont établis à Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis l'aîné et Takousi au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis :</p>
<p>3) <i>p3y=y šr di=y n=k hrw s^cnh 5 2/3 1/10 1/30 t3y=w pš.t 2 2/3 1/6 1/15 r hrw s^cnh 5 2/3 1/10 1/30 ^cn n p3 rpy Hw.t-Hr hnw.t imnt Dm3 nty hr p3 dw Dm3 hr rnp.t nb.t hpr=f hn^c n3y=w šdy.w n3y=w ihy.w hn^c nty nb nty pyr n-im=w hn^c nty nb nty šp r-r=w hn^c nty nb nty w3h r-r=w hn^c n3 nty iw=w r w3h r-r=w n sh.t (n) hw.t-ntr p3 dmy pr Pr- ^{c3^c.w.s.} m^{3c} nb hn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-hb.w hn^c t3y=w dny.t n s(.t) hny(.t) ql(3)</i></p>	<p>3) « Mon fils, je t'ai donné 5 jours 4/5 d'entretien, leur moitié étant 2 9/10, soit 5 jours 4/5 d'entretien à nouveau, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, qui est sur la montagne de Djémê, chaque année qui vient, avec leurs revenus et leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville, du palais du souverain^{v.p.s.} et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie du siège de l'association, du quai et</p>

<p>4) c.wy wy^c hn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w nty nb nty t3y r-r=w nty iw p3 hrw s^cnḥ 5 2/3 1/10 1/30 ḥn p3y=y hrw s^cnḥ 56 ḥr rnp.t nb.t hpr=f n p3 rpy nty ḥry p3y=w wn nty pḥ r-ḥr=y (n) rn Pa-wn p3 ^c3 s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3y=y it.t hrw 20 r-ḥn=y r-db3 ḥd i.ḥr Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn p3 ḥm hrw 4 r-ḥn=y r-db3 ḥd i.ḥr T3y-wn ta ^c3-pḥ.t hrw 12 r hrw 36 r-ḥn=y r-db3 ḥd i.ḥr Šlyb3 ta Imn-ḥtp hrw 3 r-ḥn=y r-db3 ḥd</p>	<p>4) de la maison de paysan, avec leurs services religieux et leurs services de culte, tout ce qui se rapporte à eux, 5 jours 4/5 d'entretien qui font partie de mes 56 jours d'entretien chaque année qui vient, dans le temple ci-dessus. Leur énumération : ce que j'hérite de Pagonis l'aîné fils de Zmanrès, mon père, 20 jours ; ce que j'ai acheté chez Zmanrès fils de Pagonis le cadet, 4 jours ; ce que j'ai acheté chez Tigonis fille d'Apathès, 12 jours, soit 36 jours ; ce que j'ai acheté chez Sheliba fille de Aménothès, 3 jours ; ce que j'ai acheté</p>
<p>5) i.ḥr Ta-p3-š3y ta Imn-ḥtp hrw 4 2/3 1/10 1/30 r-ḥn=y r-db3 ḥd i.ḥr Imn-ḥtp s3 Pa-tm hrw 5 r-ḥn=y r- db3 ḥd i.ḥr P3-nhky dd.t n=f P3- šr-Mn s3 Pa-wn p3 ḥm hrw 4 r hrw 16 2/3 1/10 1/30 r-tw=y ḥr=w n3y=w sh.w r rn P3-k3 s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr p3y=y šr ^c3 p3y=k sn ^c3 r-ḥn=y r- db3 ḥd i.ḥr P3-nhky dd.t n=f P3- šr-Mn s3 Pa-wn p3 ḥ(m) r-tw=y ḥr=f p3y=w sh r rn Ta-nfr ta P3- šr-Mn t3y=k mw.t hrw 3 ḥrm 1/5</p>	<p>5) chez Tapsais fille d'Aménothès, 4 jours 4/5 ; ce que j'ai acheté chez Aménothès fils de Patémis, 5 jours ; ce que j'ai acheté chez Panéhéki dit Psenminis fils de Pagonis le cadet, 4 jours, soit 16 jours 4/5, dont j'ai fait mettre les écrits au nom de Pikos fils de Zmanrès et Tanouphis, mon fils aîné, ton frère aîné ; ce que j'ai acheté chez Panéhéki dit Psenminis fils de Pagonis le cadet, dont j'ai fait mettre l'écrit au nom de Tanouphis fille de Psenminis, ta mère,</p>

<p><i>r mḥ n p3y=y hrw s^cnḥ</i></p>	<p>3 jours et 1/5, pour compléter mes 56 jours d'entretien</p>
<p>6) <i>56 ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f nty ḥry nty iw p3y=k hrw s^cnḥ 5 2/3 1/10 1/30 nty ḥry ḥn=w nty iw wn mtw s.ḥm.t Ta-nfr ta P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Dḥwty t3y=y s.ḥm.t t3y=k mw.t ky hrw s^cnḥ 12 ḥn=w r-ir=y n=s šḥ r-dḥb3 ḥḏ r-r=w ḥn n3 nkt.w r-šḥ=y n=s r-r=w iw wn mtw=s ky hrw 3 irm 1/5 r-tw=y ir n=s P3-nhky dd.t n=f P3-šr-Mn s3 Pa-wn p3 ḥ(m) šḥ r-dḥb3 ḥḏ r-r=w t3 ḥ3.t r hrw 15 irm 1/5 mtw=w di.t st n Twtw (n) p3 bnr p3y=k hrw s^cnḥ 5 2/3 1/10 1/30 nty ḥry r mḥ n hrw 21</i></p>	<p>6) chaque année qui vient ci-dessus, parmi lesquels tes 5 jours 4/5 d'entretien ci-dessus ; parmi lesquels appartiennent à la femme Tanouphis fille de Psenminis et Senthoytis, ma femme, ta mère, 12 autres jours d'entretien, à l'égard desquels j'ai fait pour elle un acte de vente, parmi les biens que j'ai mis à son nom, alors que c'est à elle qu'appartiennent 3 autres jours et 1/5, à l'égard desquels j'ai fait en sorte que Panéhéki dit Psenminis fils de Pagonis le cadet fasse pour elle un acte de vente précédemment, soit 15 jours et 1/5, et on a fait cela pour toi, en ajout à tes 5 jours 4/5 ci-dessus, pour compléter 21 jours ;</p>
<p>7) <i>nty=iw wn mtw P3-k3 s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3y=y šr ^c3 p3y=k sn ^c3 ky hrw 14 ḥn=w iw wn mtw P3-di-Iry-ḥms-nfr s3 P3-k3 mw.t=f N3y=w-ḥw.w p3y=f šr ^c3 ky hrw 9 iw wn mtw T3-šr.t-Ḥw.t-Ḥr ta Wsr-m3^c.t-R^c T3-Rmwḏ3.t ta Wsr-m3^c.t-R^c N3y=w-ḥw.w ta Wsr-</i></p>	<p>7) parmi lesquels appartiennent à Pikos fils de Zmanrès, mon fils aîné, ton frère aîné, 14 autres jours ; alors qu'appartiennent à Pétéarensnouphis fils de Pikos et Niouhou, son fils aîné, 9 autres jours ; alors qu'appartiennent à Senhathyris fille de Zmanrès,</p>

<p><i>m3^c.t-R^c r 3.t mw.t=w Ta-nfr n3y=f sn(.t).w hm(.t).w hrw s^cnḥ 12 r hrw 35 r-ir=y n=w sḥ n dny.t r-r=w n hsb.t 36 ibd-4 pr.t n Pr-^c3^{w.s.} nty ^cnḥ d.t r mḥ n p3y=y hrw s^cnḥ</i></p>	<p>Thermouthis fille de Zmanrès et Niouhou fille de Zmanrès, soit 3, leur mère étant Tanouphis, tes soeurs cadettes, 12 jours d'entretien, soit 35 jours, à l'égard desquels j'ai fait pour elles un acte de partage en l'année de règne 36, mois Pharmouthi du souverain^{v.p.s.}, qui vit éternellement, pour compléter mes 56 jours d'entretien,</p>
<p>8) <i>56 nty iw p3y=k hrw s^cnḥ 5 2/3 1/10 1/30 nty ḥry ḥn=w dī=y s n=k mtw=k st p3y=k hrw s^cnḥ 5 2/3 1/10 1/30 r 2 2/3 1/6 1/15 r hrw s^cnḥ 5 2/3 1/10 1/30 ^cn n p3 rpy Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnḫ Dm3 ḥr rnp.t nb.t hpr=f ḥn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥy.w ḥn^c nty nb nty pyr n-im=w ḥn^c nty nb nty šp r-r=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r- r=w (n) sḥ.t (n) ḥw.t-nḫr p3 dmy m3^c nb ḥn^c n3y=w r3.w n3 hrw- 5-ḥb.w ḥn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w nty nb nty t3y r-r=w nty ḥry n3.w</i></p>	<p>8) parmi lesquels tes 5 jours 4/5 d'entretien ci-dessus. Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 5 jours 4/5 d'entretien, leur moitié étant 2 9/10, soit 5 jours 4/5 d'entretien à nouveau, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê chaque année qui vient, avec leurs revenus et leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leurs services religieux et leurs services de culte, tout ce qui se rapporte à eux ci-</p>

<p>9) <i>mn mtw=y md.t nb.t (n) p3 t3 i 'ir-n=k (n) rn=w bn-ïw rḥ rmt nb (n) p3 t3 ïnk mit3y ir syḥ n-ïm=w (r-)bnr=k (n) t3y n p3 hrw r ḥry p3 šr t3 šr.t šr šr n rmt nb (n) p3 t3 mtw=y nty iw=f r iy r-r=k r- db3.t=w iw=k m-s3=f n ḥḍ 3000 r krkr 10 r ḥḍ 3000 c n (n) dbc.t 24 r qd.t 2 r di.t tw=f st n=k iw=f (r) ww3y r-r=k n-ïm=w c n iw mtw=k st n ḥtre.t iw.ty mn iw.ty sh nb sh Hr-s3-Is.t s3 Hnsw- t3y=f-nḥt.t nty sh (n) rn s.ḥm.t scnh šr.t wcb Imn T3-šr.t-Hnsw s3.t n it-ntr ḥm-ntr Ns-p3y=w- t3.wy t3 ḥm(.t)-ntr Dm3</i></p>	<p>dessus.</p> <p>9) Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Le fils, la fille, le petit-fils de n'importe qui ou de moi, qui viendra contre toi à cause d'eux, tu pourras le poursuivre pour 3000 deben, soit 10 talents, soit 3000 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, pour le contraindre à te donner cela et il s'éloignera de toi relativement à eux à nouveau, alors que c'est à toi qu'appartient cela, obligatoirement, sans délai et sans aucun recours.» Écrit par Harsiésis fils de Chestéphnachthès, qui écrit au nom de la femme dotée fille de prêtre d'Amon Senchonsis, fille du père divin et serviteur divin Spotous, le serviteur divin féminin de Djémê.</p>
<p>10) (2^e main) <i>sh Pa-nfr iw=f n ir.t.t=w n p3 sh nty ḥry</i></p>	<p>10) Écrit par Panouphis, alors qu'il agit en tant que leur oeil pour le présent écrit.</p>

6 n Twtw : 1. n=k | 7 n3y=f : 1. n3y=k | 8 r 2 2/3 1/6 1/15 : 1. t3y=w pš.t 2 2/3 1/6 1/15.

1 s.ħm.t : ħm.t Botti | 2 (Brnyk^{c.w.s.} : (Brnjg^{c.w.s.} Botti | f3y dn nbw : fj tn Botti | r-ħ(.t) n3 nty smn : r-ħ nt smn Botti | 2 T3-qwsy3 : T3-ḳwsj Grunert ZÄS | 3 s(.t) ħny(.t) ql(3) : s.t swm.t ḳl Botti, sisnt El-Amir BIFAO | 4 ^crš.w nty nb : ^crš.w ħn^c nt nb Botti | nty iw p3 hrw : ħr p3 hrw Botti | 5 Pa-tm : Stn Botti, Grunert | r rn bis : n rn Botti | r mħ : r 26 Botti | 6 s.ħm.t : ħm.t Botti | n=s ter : r-r=s Botti | hrw 15 ħrm 1/5 mtw=w : hrw 10 2/3 ħn^c 1/5 mte Botti | (n) p3 bnr : r bnr Botti | 7 ħn=w iw wn : ħn=w nt e wn Botti | N3y=w-ħw.w bis : T3e=w-ħw Botti, Grunert | T3-Rmwḏ3.t : T3-rmwte.t Botti | Wsr-m3^c.t-R^c r 3.t mw.t=w Ta-nfr n3y=f sn(.t).w ħm(.t).w : Wsr-m3^c-r^c mw.t=w Ta-nfr n3e=j s3.w ḳj Botti | r.ħr=y n=w sħ : r.ħr=j r.r=w ḳj sħ Botti | Pr-^c3^{c.w.s.} nty ^cnħ ḏ.t : Pr-^c3^{c.w.s.} ^cnħ ḏ.t Botti | 8 ^crš.w nty nb : ^crš.w ħn^c nt nb Botti | 9 r ħry : nt ħrj Botti | (n) ḏb^c.t : ħmt Botti | ww3y : wj Botti | šr.t : ta Botti | 10 ħr.t.ḏ=w : ħr.t.te.w Botti.

Verso ↓

T1) ^r nħ-Ḥp ¹ s3 Ḥr-s3-Īs.t	T1) Achoapis (?) fils d'Harsiésis
T2) Pa-Ḍm3 s3 P3-šr-Ḥnsw	T2) Pasémis fils de Psenchonsis
T3) P3-šr-Īmn s3 P3-šr-Mn	T3) Psénomounis fils de Psenminis
T4) Pa-Mnḏ s3 P3-šr-Ḍḥwty	T4) Pamonthès fils de Psenthotès
T5) Twtw s3 P3-šr-Mn	T5) Totoès fils de Psenminis
T6) Ql s3 P3-šr-Mn	T6) Kel fils de Psenminis
T7) Ḍḥwty-sḏm s3 P3-ḏi-Mn	T7) Thotsytmis fils de Pétéminis
T8) P3-šr-Īmn s3 Īmn-ḥtp	T8) Psénomounis fils d'Aménothès
T9) Ḥr s3 Pa-ħrḏ	T9) Horos fils de Pachratès
T10) P3-šr-Mnḏ s3 P3-hb	T10) Psenmonthès fils de Phibis
T11) Pa-Mnḏ s3 P3-šr-Mnḏ	T11) Pamonthès fils de Psenmonthès
T12) P3-šr-Mnḏ s3 Īmn-ḥtp p3 ^c 3	T12) Psenmonthès fils d'Aménothès l'aîné
T13) P3-ḏi-nfr-ḥtp (s3) Ns-n3-ḥḏ.w	T13) Péténéphotès fils de Esnéchatès
T14) P3-ḏi-p3-š3y s3 Ḍḥwty-sḏm	T14) Pétepsaïs fils de Thotsytmis
T15) Nḥḏ-Mnḏ s3 P3-šr-Īs.t	T15) Nechtmonthès fils de Psénésis
T16) Ḥr-wḏ3 s3 P3-šr-Mnḏ	T16) Haryothès fils de Psenmonthès

T1 ^rnħ-Ḥp¹ : P3-tj-Šw Botti | T4 Pa-Mnḏ : Pa-Mnt-rs Botti | T9 Pa-ħrḏ : Pa-Ītn Botti.

P. Tor. Totoès 9 A+B+C

Suppl. 6115 - TM 5569

Deir al-Medina
rouleau 3

L. x H. : 76,5 x 14,5 cm

Textes grecs A et B : 21/12/129
Texte démotique C : après 21/12/129

Éditions antérieures : PSI IX 1016 (textes grecs A et B) ; *Sel.Pap.* I 37 (texte grec B). Vitelli, Hunt et Edgar ont adopté une numérotation continue entre les textes grecs A et B, alors que dans cette nouvelle édition, on a choisi d'en utiliser une distincte pour chaque texte, comme on l'a fait pour les actes de vente et de cession dans les mêmes papyrus démotiques. Par conséquent, on remarque que la l. 1 du texte grec B correspond à la l. 16 des éditions antérieures, et ainsi de suite les autres lignes.

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 16-18, p. 24, nn. aux ll. 1-4, p. 25, p. 26, n. à la l. 8, p. 30 et p. 31, n. à la l. 16 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76-79 ; Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 144 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 25, 46, 51, 53, 95 et 146 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 3 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 21 et p. 196, n. 2 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 70, 75-76 et 78 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 244-45 et pp. 248-49, n. 112 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VIII*, p. 404 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 414, n. 14 ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, p. 261, n° 21 ; Burnet, *L'Égypte ancienne*, p. 165, n° 101 ; Veïsse, *Les « révoltes égyptiennes »*, pp. 57-58, n. 112 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), p. 215, n° 1015 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 300, n. 133, p. 309, n. 178 et p. 333 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 106.

Photographies : recto inédit ; verso anépigraphie et inédit.

Description : le support est composé de 5 kollemata. Les fibres sont verticales sur le 1^{er} kollema ; sur les autres,

l'écriture est perfibrale au recto.

1	2	3	4	5
10	17,5	17,5	17,5	13

Le 1^{er} *kollema* a été collé au-dessous du 2^e et, avant la rédaction du texte grec A, une bandelette de papyrus de 1,5 x 5,5 cm a été appliquée verticalement dans sa partie inférieure pour le consolider, à 5 cm du bord gauche. Des cassures préexistaient à l'écriture des textes et le scribe a essayé de les éviter en laissant un espace à l'intérieur d'un mot, surtout dans le texte grec B, à la fin des ll. 3 et 15 et au milieu de la l. 7. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment dans le texte grec B, au début des ll. 1, 11 et 19, au milieu des ll. 5 et 9 et à la fin des ll. 3 et 15. Quatre fractures verticales fissurent la colonne 1 du texte B : la première part du bord supérieur pour arriver au début de la l. 8, la deuxième coupe au milieu les ll. 5 à 10, la troisième et la quatrième se trouvent vers la fin des lignes, l'une en traversant toute la hauteur du papyrus, l'autre uniquement la partie supérieure jusqu'à la l. 7. La colonne 2 comporte trois autres cassures : au début des lignes, du bord supérieur jusqu'à la l. 21 ; au milieu des ll. 13 à 20 ; de la fin de la l. 20 jusqu'au bord inférieur. Le 5^e *kollema* est fragilisé à plusieurs endroits. Plusieurs trous (notamment dans le texte B, au début des ll. 3, 6 et 10, au milieu des ll. 3, 7 et 20 et à la fin des ll. 6 et 7) et la perte de nombreuses fibres (surtout dans le 1^{er} *kollema*, dans la marge à gauche des ll. 1 à 8 et à la fin des ll. 11 à 16) entament le support et touchent parfois aux textes, sans cependant empêcher la compréhension. La déchirure de 0,7 x 1,5 cm au milieu de l'espace entre les textes grecs A et B marquait probablement l'emplacement originel du sceau (Seal ID 874) qui scellait le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, lequel n'a pas été retrouvé ; 2,5 cm à sa droite, le petit trou de 0,3 cm de diamètre pouvait éventuellement servir au passage de la ficelle pour la serrer.

Couleur : beige, plus foncée à gauche des ll. 2 à 7 du texte grec B.

Marges du texte grec A au recto : supérieure 2 cm, inférieure 0 cm, droite 70 cm, gauche 0,5 cm. La marge gauche est respectée ; la marge droite est irrégulière. Marges du texte grec B au recto : supérieure 1,5 cm, inférieure 4 cm, droite 19,5 cm, gauche 12,5 cm ; espace entre les deux colonnes : 1 cm. Les marges gauches des deux colonnes sont respectées : néanmoins, dans la colonne 1, celle des ll. 1 à 8, contenant le protocole de l'acte, est placée 0,5 cm à gauche de celle suivie par les ll. 9 à 12. Les marges droites sont irrégulières : ainsi, la l. 8 s'arrête 4 cm après son commencement. Le scribe semble avoir inséré des petits espaces pour séparer certains mots : à la l. 19 du texte grec B, on constate un *vacat* de 0,6 cm devant ἐπρίατο et un autre de 0,8 cm après

Πεπεμίνιος. Au-dessous du début de la l. 22 on remarque la présence d'une *paragraphos*. Au verso du 5^e kollema, à 3 cm du bord, on distingue les restes d'une note d'archivage effacée en démotique, qu'on a choisi de nommer texte démotique C : son orientation est perpendiculaire aux textes A et B au recto, mais parallèle aux fibres. Si elle se référait effectivement au contenu des textes A et B au recto, sa position derrière leur marge droite laisserait penser que le papyrus a été enroulé de la gauche vers la droite, de manière contraire à l'usage pour les documents grecs¹.

L'encre à la fin des ll. 12 et 13 du texte grec A a légèrement bavé. Une petite tache se trouve au recto au-dessous de la l. 24 du texte grec B.

Contenu : acte de vente agoranomique en double expédition, avec *scriptura interior* (texte grec A) et *scriptura exterior* (texte grec B), concernant 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite. Le prix d'achat est fixé à 4 talents, correspondant à 1200 deben et à 24000 drachmes. Les vendeurs sont Senmouthis fille d'Horos et son tuteur et parent Harsiésis fils de Patémis et Laboïs, l'acheteur est Psenminis fils de Pétéminis. Aucun personnage portant ce nom n'est connu à travers les papiers de Totoès : il serait trop jeune pour être le père de Tanouphis et le grand-père de Totoès, dont on ne connaît pas le patronyme. Les seuls autres personnages qu'on pourrait relier aux propriétaires des archives sont Laboïs, mère de Psenminis (D), dont Harsiésis aurait été un demi-frère issu de secondes noces, et Senmouthis mère de Pikos (B) et Tatéthathyris, dont le patronyme n'est pas attesté. Néanmoins, les deux sont rangées dans la partie des vendeurs : la présence de l'acte dans les archives ne serait pas donc facilement explicable. Le scribe est Hérakleïdès, agoranome du Peri Thèbes, qui a rédigé le document à Thèbes, la Diospolis Magna grecque ; il a omis sa signature et la validation exprimée par l'indicatif parfait κεχημάτκα à la fin du document.

L'effacement volontaire et efficace de la note d'archivage au verso (texte démotique C) ne permet pas d'affirmer avec certitude si elle se rapportait à la transaction en objet dans les textes A et B.

Recto →

Texte grec A

1) (Έτους) μβ Άθὺρ κθ̄.

1) L'an 42, le 29 Hathyr.

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

2) Ἀπέδο(ντο) Σένμουθις καὶ ἄλλ(λος)	2) Ont vendu Senmouthis et un autre
3) Ψενμίνει γέρας	3) à Psenminis la prérogative
4) ἡμερῶν ἀγνευ(τικῶν) δέκα	4) de dix jours d'entretien,
5) καὶ τὰς τούτων καρπεί-	5) et leurs reve-
6) ας καὶ λειτουργίας	6) nus et services religieux,
7) καὶ συνκύ(ροντα) καὶ προσεσόμε(να) πάν(τα)	7) et tout ce qui se rapporte à eux et ce qui leur sera ajouté
8) κατ' ἐνιαυτὸν ἕκασ(τον)	8) chaque année,
9) καὶ τὸ ἐπιβάλλ(λον) αὐ(τοῖς) μέ(ρος) τῶν	9) et la part qui leur échoit des
10) ἐπαγομέ(νων) καὶ τὰ προσκύ(ροντα)	10) jours éragomènes, et tout ce qui leur
11) τούτοις πάν(τα) ἐν ἱερῶι Ἄφρο-	11) est rattaché, dans le temple d'Aphro-
12) δισίωι καλου(μένωι) Ἄθυρ-	12) dite, que l'on appelle Hathor-
13) νουεμοντεσεμα	13) nouemontesema,
14) ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τ[ῶ]ν Με(μνονείων)	14) parmi les tombes des Memnoneïa,
15) τᾶφοις χα(λκοῦ) (ταλάντων) δ.	15) pour 4 talents en bronze.

1 (Ἔτους) : L pap. || 2 Ἀπέδο(ντο) : απεδ^ο pap. || ἄλλ(λος) : ἄ^λ pap. || 3 Ψενμίνει : ψεν ex πετε corr. || 4 ἀγνευ(τικῶν) : αγνε^υ pap. || 7 συνκύ(ροντα) : συνκ^υ pap. || προσεσόμε(να) πάν(τα) : προσεσομ^ε π^α pap. || 8 ἕκασ(τον) : εκ^α pap. || 9 ἐπιβάλλ(λον) αὐ(τοῖς) μέ(ρος) : επιβ^α α^υ μ^ε pap. || 10 ἐπαγομέ(νων) : επαγομ^ε pap. || προσκύ(ροντα) : προσκ^υ pap. || 11 πάν(τα) : π^α pap. || 12 καλου(μένωι) : καλο^υ pap. || 14 Με(μνονείων) : μ^ε pap. || 15 χα(λκοῦ) (ταλάντων) : χα^α pap.

2 Σένμουθις : Σεννοῦθις Vitelli || ἄλλ(λος) : prop. Vitelli, ἄλλ(λοι) ed. autem Vitelli || 7 προσεσόμε(να) πάν(τα) : προσεσόμεν[α] Vitelli || 11-12 Ἄφροδισίωι καλου(μένωι) : Ἄφροδίτης καλου(μένης) prop. corrigendum Wilcken.

Texte grec B

Col. 1

1) Βασιλεύοντος Πτολεμαίου θεοῦ Εὐεργέτου τοῦ Πτολεμαίου καὶ Κλεοπάτρας θεῶν Ἐπιφανῶν	1) Sous le règne de Ptolémée, le dieu Évergète, fils de Ptolémée et Cléopâtre, les dieux Ériphanes,
2) καὶ βασιλίσεως Κλεοπάτρας τῆς γυναικὸς θεᾶς Εὐεργέτιδος ἔτους μβ, ἐφ' ἱερέως τοῦ ὄντος	2) et de la souveraine Cléopâtre, sa femme, la déesse Évergète, l'an 42, du temps du prêtre qui est établi
3) Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν	3) d'Alexandre, des dieux Sôtters, des dieux Adelphees, des dieux Évergètes, des dieux
4) Φιλοπατόρων καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ Εὐπάτορος καὶ θεῶν	4) Philopators, des dieux Ériphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et des dieux
5) Εὐεργετῶν ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέτιδος κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου ἱερείας	5) Évergètes, et de l'athlophore de Bérénice Évergète, et de la canéphore d'Arsinoé Philadelphé, et de la prêtresse
6) Ἀρσινόης Φιλοπάτορος, ἐφ' ἱερείων καὶ ἱερείων τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν ἐν Πτολεμαίῳ	6) d'Arsinoé Philopator, et des prêtres et des prêtresses qui sont établis à Ptolémaïs,
7) μηνὸς Ἀθὺρ κϚ, ἐν Διοσπόλει τῇ μεγάλῃ τῆς Θηβαίδος ἐφ' Ἡρακλείδου ἀγορανόμου	7) le 29 du mois d'Hathyr, à Diospolis Magna de la Thébaïde, en présence d'Hérakleïdès, agoranome
8) τοῦ Περί Θήβας.	8) du Peri Thèbes.
9) Ἀπέδοτο Σένμουθις Ὁρου τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων τῆς Λιβύης τοῦ Παθυρίτου	9) A vendu Senmouthis fille d'Horos, habitante des Memnoneïa de la rive occidentale du Pathyrite,

10) ὥς (ἐτῶν) λ μέση μελάνχ(ρως) στρογγυλοπρ(όσωπος) ἔνσιμος οὐλή παρὰ χαλινὸν δεξι(ὸν) μῆλα μείζω μετὰ	10) âgée d'environ 30 ans, de taille moyenne, au teint foncé, au visage rond, au nez retroussé, avec une cicatrice près du coin droit de la bouche, aux joues assez grandes, ayant
11) κυρίου τοῦ ἑαυτῆς συγγενοῦς πρὸς γυναικογένειαν Ἄρσιήσιος τοῦ Πατήμιος μητρὸς	11) comme tuteur son parent par descendance maternelle Harsiésis fils de Patémis et
12) Λαβάιτος τῶν Πτολεμαίου τοῦ Πύρρου πεζῶν τακτομίσθου ὥς (ἐτῶν) λε μέσου μελιχροῦ	12) Laboïs, <i>taktomisthos</i> des fantassins de Ptolémaïos fils de Pyrros, âgé d'environ 35 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel,

Col. 2

13) ὑποκλάστου πλατυπροσώπου εὐθύρι(νος) ὄτα μεγάλα καὶ ἀφεστη(κότα) καὶ ἀρι(στερὸν) τετρη(μένον)	13) aux cheveux légèrement bouclés, au visage large, au nez droit, aux oreilles grandes et décollées, dont la gauche percée,
14) καὶ αὐτὸς Ἄρσιήσιος τὸ ὑπάρχον αὐτοῖς γέρας ἡμερῶν ἀγνευτικῶν δέκα	14) et Harsiésis lui-même, la prérogative qui leur appartient de dix jours d'entretien,
15) καὶ τὰς τούτων καρπείας καὶ λειτουργίας καὶ τὰ συνκύροντα καὶ προσ-	15) et leurs revenus et services religieux, et tout ce qui se rapporte à eux et ce qui leur
16) ἐσόμενα πάντα κατ' ἐνιαυτὸν ἕκαστον καὶ τὸ ἐπιβάλλον αὐτοῖς μέρος	16) sera ajouté chaque année, et la part qui leur échoit

17) τῶν ἐπαγομένων καὶ τὰ προσκύροντα τούτοις πάντα ἐν ἱερῶι Ἄφροδισίῳι	17) des jours épagomènes, et tout ce qui leur est rattaché, dans le temple d'Aphrodite,
18) καλουμένῳι Ἄθυρνουεμοντεσεμα ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονείων	18) appelé aussi Hathornouemontesema, parmi les tombes des Memnoneïa.
19) τάφοις. Ἐπρίατο Ψένμινις Πετεμίνιος τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων	19) A acheté Psenminis fils de Pétéminis, habitant des Memnoneïa,
20) ὥς (ἐτῶν) μ μέσος μελίχρως τετα(νός) πλατυπρ(όσωπος) εὐθύρι(ν) οὐλή μετώ(πῳι) ἐξ ἀμφοτέρων	20) âgé d'environ 40 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux raides, au visage large, au nez droit, avec une cicatrice sur les deux côtés du front,
21) χαλκοῦ νομίσματος ταλάντων τεσσάρων. Βεβαιωταὶ τῶν κατὰ τὴν ὄνην	21) pour quatre talents en monnaie de bronze. Garants de tout ce qui concerne cette vente
22) ταύτην πάντων οἱ ἀποδόμενοι, οὓς ἐδέξατο Ψένμινις ὁ πριάμενος.	22) sont les vendeurs, que l'acheteur Psenminis a agréés.

10 (ἐτῶν) : L pap. || μελάνχ(ρως) : μελάν^x pap., αν ex ι corr. || στρογγυλοπρ(όσωπος) : IP 11 pap. || δεξι(ὸν) : IP 3 pap. || 12 (ἐτῶν) : L pap. || 13 εὐθύρι(νος) : IP 9 pap. || ἀφεστη(κότα) : αφεστⁿ pap. || ἀρι(στερὸν) : IP 2 pap. || τετρη(μένον) : τετρⁿ pap. || 14 Ἀρσίσιος : 1. Ἀρσίσις || 20 (ἐτῶν) : L pap. || τετα(νός) : τετ^a pap. || πλατυπρ(όσωπος) : IP 11 pap. || εὐθύρι(ν) : IP 9 pap. || μετώ(πῳι) : μετ^o pap. || ἀμφοτέρων : μ ex ρι corr.

2 ἔτους : (ἔτους) Vitelli, Hunt et Edgar || 6 ἐν : ἐ[μ] prop. Vitelli || 9 Σένμουθις : Σεννοῦθις Vitelli, Hunt et Edgar || 10 μελάνχ(ρως) : μελίχ(ρους) Vitelli, Hunt et Edgar || δεξι(ὸν) : δεξι(ὸν) Vitelli, Hunt et Edgar || 13 εὐθύρι(νος) : εὐθύρ(ινος) Vitelli, Hunt et Edgar || ἀρι(στερὸν) : ἀρ(ιστερὸν) Vitelli, Hunt et Edgar || 17-18 Ἄφροδισίῳι καλουμένῳι : Ἄφροδίτης καλουμένης prop. corrigendum Wilcken || 20 εὐθύρι(ν) : εὐθύριν Vitelli, Hunt et Edgar.

Verso →

Texte démotique C

1) [[...]]

| 1) [[...]]

1 [[...]] : [[... sḥ ... P3-šr-Mn s3 Pa-Mnḫ hrw s^cnḫ 10]] propono dub.

P. Tor. Totoès 10 A+B+C

Suppl. 6068 - TM 43709

Deir al-Medina
rouleau 5

L. x H. : 236 x 31 cm

Textes démotiques A et B : 10/10/115

Texte grec C : 07/11/115

Éditions antérieures : PSI IX 1017 (texte grec C) ; P.Tor.Botti 12 (textes démotiques A et B et texte grec C).

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 1, pp. 17-18 et p. 20, n. à la l. 14 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), p. 76 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 48 et 106 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 69 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 208-09, n^{os} 5-6 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 57, n^o 59 et p. 102, n^o 134 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 113 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 86 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 70-71 et 78 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 248-49, n. 112 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VI*, p. 183 ; Clarysse, *Prosopographia Ptolemaica IX*, p. 278, n^o 7849 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146, p. 175, nn. f et h ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VIII*, p. 404 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 317, p. 336, n. f et p. 346 ; Pestman, *Tsenhor* I, p. 26 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden IX*, p. 319 ; Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), p. 23 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), p. 215, n^o 1016 ; Huß, *Ägypten*, p. 640, n. 115 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 383-85 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 125 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 192-93, 195 et 197-98.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XVII ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XVIII.

Description : le support est composé de 18 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur les autres, l'écriture est perfibrée.

9	8	7	6	5	4	3	2	1
13	13	13,5	14	13	13	13	14	14,5
18	17	16	15	14	13	12	11	10
14	12,5	13	13	13,5	12,5	13,5	13,5	13

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on le remarque notamment sur les *kollemata* 1, 2, 9, 11, 14 et 15. Une cassure verticale coupe le papyrus le long de toute sa hauteur au milieu du 10^e *kollema*, à un quart environ du début du texte démotique B : on remarque sur la photographie un léger glissement vers le haut du reste du document qui suit. D'autres fractures importantes se trouvent près de la *kollesis* entre les *kollemata* 11 et 12. Le 1^{er} *kollema* est d'une texture différente du reste du support original, ses fibres courent perpendiculairement aux autres feuilles et deux zones plus foncées en haut et au milieu se présentent au recto ; au verso, il est très foncé et, dans la partie supérieure, il y a des traces de couleur rougeâtre. Il est fort probable qu'il ait été ajouté après la rédaction de l'acte pour mieux le préserver comme « feuille de garde ». Son bord droit a été replié sur le verso pour 1,5 cm, avec une fonction de consolidation¹, étant donné que le papyrus était enroulé de gauche à droite², mais sa partie inférieure est aujourd'hui partiellement perdue.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau des *kollesis*. Une bande légèrement noircie, au recto, se trouve en haut à gauche de la *kollesis* entre le 8^e et le 9^e *kollema*, juste devant le début du texte démotique B. Le coin inférieur gauche du recto est lui-aussi légèrement foncé. Le verso du 8^e *kollema* présente des fibres de couleur brune.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 6,5 cm, inférieure 16 cm, droite 21,5 cm, gauche 57 cm ; espace entre les textes A et B : 12,5 cm. Les marges droites des deux textes sont respectées ; seul le *n* au début de la l. 3 du texte A dépasse dans la marge. Les marges gauches sont irrégulières. Marges du texte grec C au recto : supérieure 16,5 cm, inférieure 8 cm, droite 51 cm, gauche 156 cm. Le texte a été rédigé 3 cm au-dessous de la ligne 7 du texte démotique A, à gauche de la fin de la 8^e et dernière ligne. Sa marge gauche est respectée, mais la l. 5 commence 2 cm à droite de celle-ci, et la l. 6 à 23,5 cm ; sa marge droite est irrégulière. On constate certaines dérogations à la pratique de la *scriptio continua* : il y a des blancs entre Ζμηνρέους et ἡμερῶν à la l. 3, entre συνκύροντα et . à la l. 4 et surtout, avant et après (ταλάντων) γ à la l. 5. La l. 7 a été

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

² Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

apposée par une deuxième main et est placée 7 cm au-dessous de la ligne 7 du texte démotique A, 4,5 cm à gauche de la marge gauche du reste du texte grec C.

Position de *dd* au recto, texte démotique A : 8,5 cm du haut, 60,5-63,5 cm du bord droit ; texte démotique B : 9 cm du haut, 151,5-154 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 8,5 cm du haut, 62 cm du bord gauche ; texte démotique B : 9 cm du haut, 153 cm du bord gauche.

Dans le texte démotique B, il semble parfois que le scribe ait repassé certains signes : par exemple, le déterminatif du dernier *iry-c3* à la fin de la l. 2 ; à la l. 4, *hb* dans l'expression *hrw-5-hb.w* et le déterminatif de *ql3*. L'encre a légèrement bavé dans le texte grec C, notamment au milieu des ll. 3, 4 et 5. À droite de la l. 3 du texte démotique A et à droite de la l. 5 du texte grec C, d'autres bavures ont été probablement laissées par le verso quand le papyrus a été enroulé. Au verso, des taches d'encre horizontales se trouvent sur les *kollemata* de 6 à 9.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) et reçu de paiement de l'impôt de mutation d'1/10 à la banque d'Hermonthis (texte grec C) concernant 6 jours d'entretien par mois dans une chapelle d'Arensnouphis, située dans le quartier sud de Djémê, mitoyenne du mur de la ville. Leur valeur était de 3 talents, correspondant à 900 deben et à 18000 drachmes, pour 72 jours par an, à savoir pour 1 jour 12 deben et demi ou 250 drachmes³. Le vendeur est Psénapathès fils d'Harsiésis et Talous, l'acheteur est Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis. Le contenu des actes montre que les bénéficiaires en parts égales de l'achat, trois jours pour chacun, étaient en réalité deux : non seulement Totoès, mais aussi sa soeur Thermouthis. De même, on détaille la répartition des 30 jours de service chaque mois : outre les 6 jours de Totoès et Thermouthis, 12 autres appartenaient à Totoès et à ses collègues, les 12 restants au cercle de Psénapathès. Le scribe est Hérieus l'âgé fils de Phatrès. Les fermiers de l'impôt de mutation d'1/10 (le lieu de compétence n'étant pas spécifié) sont Memnon et Hermias ; le contrôleur de leur bordereau de versement est Ammonios ; le banquier à la tête de la banque d'Hermonthis qui a encaissé l'argent est Ammonios. Apollonidès (?) a signé à côté de la souscription bancaire. Au verso, on note l'inversion entre les signatures du 5^e et du 6^e témoin dans les deux listes. Les patronymes du 12^e (*3mnys*, « Ammonios ») et 13^e témoin (*Pwrhws*, « Pyrros ») sont à remarquer en tant que transcriptions de noms grecs.

Recto →

³ Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 198.

Texte démotique A

<p>1) hsb.t 3.t tpy 3h.t sw-20 n Pr- ^c3^{w.s.}.t (Glwptr^{c.w.s.} irm Pr-^c3^{w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} n3 ntr.w mr mw.t=w n3 ntr.w (nty) nhm irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty) nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr it.t=f n3 ntr.w nty pr p3 ntr nty tn it.t=f p3 ntr mr mw.t=f p3 ntr mr it.t=f n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr mw.t=w n3 ntr.w (nty) nhm irm t3 f3y qn n^cš</p>	<p>1) L'année de règne 3, mois Thôt, jour 20 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, les dieux Philomètors Sôtters, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes, des dieux Philomètors Sôtters, avec l'athlophore de</p>
<p>2) (Brnyg^{c.w.s.} t3 mnḥ.t irm t3 f3y dn m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb(t) (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s r- ḥ(t) n3 nty smn n R^c-qd irm n3 nty smn n P3-sy nty (n) p3 tš Niw.t dd rmḥ iw=f ir mnḥ n p3 msh n t3 ḥw.t Sbk n Dm3 P3- šr-^c3-ph.t s3 Hr-s3-Is.t mw.t=f Ta- lw3 n iry-^c3 n Imn Dm3 ḥm-ntr Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imntḥ</p>	<p>2) Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à ceux qui sont établis à Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes, a déclaré l'homme qui pare la momie du crocodile dans la tombe de Sobek à Djémê Psénapathès fils d'Harsiésis et Talous au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin</p>

<p>3) <i>n Dm3 Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr di=k mtre h3.t=y n p3 hđ p3y=y hrw n s^cnđ 6 hr ibđ nb hr rnp.t nb.t hpr=f n t3 ry.t n Iry-hms-nfr hn^c n3y=w šdy.w n3y=w ihy.w n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w hn^c nty nb nty šp r- r=w hn^c n3 nty iw=w (r) w3h r- r=w hn^c nty nb nty pr n-im=w hn^c nty nb nty t3y r-r=w hn^c n3y=w r3.w n3 hrw-5-hb(.w) n sh.t (n) hw.t-ntr p3 d(my)</i></p>	<p>d'Hathor régente de l'occident</p> <p>3) de Djémê Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent de mes 6 jours d'entretien chaque mois de chaque année qui vient, dans la chapelle d'Arensnouphis, avec leurs revenus et leurs usufruits, leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui se rapporte à eux, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, de la campagne, du temple et de la ville,</p>
<p>4) <i>hn^c p3y=y 1/5 n p3 ql3 nty hn=f nty iw wn mtw=k ky hrw n s^cnđ 12 (n) t3 ry.t (n) rn=s irm n3y=k sn.w iw wn mtw n3y=n sn.w p3 ky hrw n s^cnđ 12 r mđ p3 iry-c3 đr=f n t3 ry.t (n) rn=s (n) t3 iw(y.t) rsy(.t) n Dm3 (n) p3 hn p3 sbt n Dm3 nty iw n3y=s hen.w rsy p3 ^c.wy Pa-nfr p3 qđ hn^c Wsr- m3^c.t-R^c p3y=k it.t mđt t3 kt.t ry.t Iry-hms-nfr</i></p>	<p>4) avec mon 1/5 du quai qui y est inclus, dont t'appartiennent 12 autres jours d'entretien dans la chapelle en question avec tes collègues, alors que c'est à nos collègues qu'appartiennent les 12 autres jours d'entretien, pour compléter le service de pastophore dans sa totalité dans la chapelle en question dans le quartier sud de Djémê, à l'intérieur du mur de Djémê, dont les limites sont : au sud, la maison de</p>

	Panouphis, le maçon, et Zmanrès, ton père ; au nord, l'autre chapelle d'Arensnouphis ;
<p>5) <i>ĩ3bḫ p3 sbt Dm3 imntḫ p3 ḫyr n Pr-^{c3^{c.w.s.}} dmq r n3 hen.w t3 ry.t ĩrm n3 nty m-s3=s nty ḫry ḏr=w r-tw=y n=k p3y=y hrw s^cnḫ 6 ḫr ĩbd nb ḫr rnp.t nb.t ḫpr=f ĩrm n3 nty m-s3=w r-ḏb3 ḫḏ ḫn=w ĩrm s.ḫm.t T3-Rmwḫ ta Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=s Ta-nfr t3y=k sn.t ṯnw t3 pš.t r 1 n-ĩm=tn ṯnw hrw s^cnḫ 3 r 1 n-ĩm=tn ĩrm n3 nty m-s3=w ḫr ĩbd nb ḫr rnp.t nb.t ḫpr=f (n) t3 ry.t nty ḫry</i></p>	<p>5) à l'est, le mur de Djémê ; à l'ouest, la rue du souverain^{v.p.s.}. Total des limites de la chapelle avec ce qui en dépend ci-dessus dans leur totalité, dans laquelle je t'ai vendu mes 6 jours d'entretien chaque mois de chaque année qui vient, avec ce qui en dépend, et à la femme Thermouthis fille de Zmanrès et Tanouphis, ta soeur, chaque moitié à l'un d'entre vous, 3 jours d'entretien à chacun d'entre vous, avec ce qui en dépend, chaque mois de chaque année qui vient, dans la chapelle ci-dessus.</p>
<p>6) <i>tw=y s n=k mtw=k s p3y=k hrw n s^cnḫ 6 ḫr ĩbd nb ḫr rnp.t nb.t ḫpr=f n t3 ry.t nty ḫry t3y ĩrm T3-Rmwḫ t3y=k sn.t šp=y swn.t.ḫ=w n ḫḏ (n-)ḏr.t.ḫ=k ĩw=w mḫ ĩw.ty sp nb ḫ3.ḫ(=y) mtre.w n-ĩm=w mn mtw=y md.t nb.t (n) p3 t3 ĩ.ir-n=k (n) rn=w bn-ĩw rḫ rmtḫ nb (n) p3 t3 ĩnk mit3y ĩr syḫ n-ĩm=w (r-)bnr=k n t3y (n) p3 hrw</i></p>	<p>6) Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 6 jours d'entretien chaque mois de chaque année qui vient, dans la chapelle ci-dessus, ainsi qu'à Thermouthis, ta soeur. J'ai reçu leur valeur en argent de ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet.</p>

<p><i>r ḥry p3 nty iw=f r iy r-r=k r- db3.t=w (n) rn=y (n) rn rmt nb (n) p3 t3 iw=y (r) di.t</i></p>	<p>Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai</p>
<p>7) <i>w3y=f r-r=k mtw=y di.t w^cb=w n=k r qnb.t nb.t md.t nb.t (n) p3 t3 n ssw nb mtw=k s n3y=w qnb.t.w n ^c.wy nb nty iw=w n- im=w sh nb r-ir=w r-r=w sh nb r-ir=w n=y r-r=w hn^c sh nb nty iw iw=y m3^c.k n-im=w (n) rn=w mtw=k s hn^c p3y=w hp p3 nty iw=y (r) m3^c.k n-im=w (n) rn=w p3 ^cnh p3 ^chc (r) rd.wy.t nty iw=w r di.t s m-s3=k n p3 ^c.wy wpy(.t) (n) rn p3 hp n p3 sh nty ḥry r- ir=y n=k r di.t ir=y s iw=y (r) ir=f iw.ty dd qnb.t nb.t md.t nb.t (n) p3 t3 irm=k</i></p>	<p>7) éloigner de toi. Et je les purgerai pour toi de tout document juridique, toute chose au monde à tout moment. C'est à toi qu'appartient cela, leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, tout écrit que l'on a fait pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. C'est à toi qu'appartient cela, avec leur droit et ce au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. Le serment ou l'attestation que l'on exigera de toi au tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour toi pour m'engager à faire cela, je l'accomplirai sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi. »</p>
<p>8) <i>{irm=k} sh Hry=w p3 ^c3 s3 P3-</i></p>	<p>8) Écrit par Hérieus l'âgé fils de Phatrès,</p>

ḥtr nty sh̄ (n) rn n3 w^cb.w n **Mnt̄-**
nb-İwnw-šm^c-R^c-Ḥr-3ḥ.t.t̄ irm
n3 nṯr.w nty ḥtp irm=f p3 5 s3.w

qui écrit au nom des prêtres de
Montou-seigneur-d'Hermonthis-Rê-
Horakhty et des dieux qui résident
avec lui, des 5 phylés.

1 nty ṯn : nty ex mr corr. | 3 p3 d(my) : p3 ex n corr. | 4 r mḥ : r mḥ ex dmd corr. | 5 ḡr=w : =w ex =f corr.
| 6 t3y : l. n3.w.

2 (Brnyg^{c.w.s.} : Brnjg3^{c.w.s.} Botti | r-ḥ(.t) n3 nty : r-ḥ nt Botti | 4 wn mtw n3y=n : wn mte=k n3e=n Botti |
iry-^c3 : wn Botti | (n) p3 ḥn : ḥr ḥn Botti | n3y=s hen.w : t3e=w ḥjn.w Botti | 5 dmd r n3 hen.w t3 ry.t
irm n3 nty m-s3=s : dmd n n3 ḥjn-w t3 rj.t irm n3 m-s3=s Botti | T3-Rmwṯ : T3-rmwte.t Botti, Grunert |
6 T3-Rmwṯ : T3-rmwte.t Botti, Grunert | i.ir-n=k (n) rn=w : e.ir-n=k n-im=w Botti | r ḥry : nt ḥrj Botti |
7 mtw=k s n3y=w qnb.t.w : mte=k n3e=s ḥnb.t.w Botti | sh̄ nb nty iw iw=y : sh̄ nb r.e=j Botti | 8
Mnt̄-nb-İwnw-šm^c-R^c-Ḥr-3ḥ.t.t̄ : Mnt nb Ws.t-šm^c p3 nt ḥtp Botti.

Texte démotique B

1) **ḥsb.t** 3.t tpy 3ḥ.t sw-20 n Pr-
^c3^{c.w.s.}.t (Glwptr^{c.w.s.} irm Pr-^c3^{c.w.s.}
(Ptlwmys^{c.w.s.} n3 nṯr.w mr
mw.t=w n3 nṯr.w (nty) nḥm irm
p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 nṯr.w
(nty) nḥm n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w
mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t̄=w n3
nṯr.w nty pr p3 nṯr nty ṯn it=f p3
nṯr mr mw.t=f p3 nṯr mr it.t̄=f n3
nṯr.w mnḥ.w n3 nṯr.w mr
mw.t=w n3 nṯr.w (nty) nḥm

1) L'année de règne 3, mois Thôt, jour 20
de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du
souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, les dieux
Philomètors Sôtters, avec le prêtre
d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtters, des
dieux Adelphe, des dieux Évergètes,
des dieux Philopators, des dieux
Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu
Philomètor, du dieu Philopator, des
dieux Évergètes, des dieux

<p>2) <i>irm t3 f3y qn n^cš (Brnyg^{c.w.s.} t3 mnḥ.t irm t3 f3y dn m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb(t) (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd irm n3 nty smn n P3-sy nty (n) p3 tš Niw.t dd rmt iw=f ir mnḥ n p3 msh (n) t3 ḥw.t Sbk n Dm3 P3-šr-^c3-ph.t̄ s3 Hr-s3-Is.t mw.t=f Ta-lw3 n iry-^c3 Imn Dm3 ḥm-nṯr</i></p>	<p>Philomètors Sôtors, 2) avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à ceux qui sont établis à Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes, a déclaré l'homme qui pare la momie du crocodile dans la tombe de Sobek à Djémê Psénapathès fils d'Harsiésis et Talous au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin</p>
<p>3) <i>Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t n imnṯ Dm3 Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr dī=y w3y.k r-r=k n p3y=k hrw n s^cnḥ 6 ḥr ibd nb ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f n t3 ry.t Iry-ḥms-nfr ḥn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥy.w n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w ḥn^c nty nb nty šp r-r=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-r=w ḥn^c nty nb nty pr n-īm=w ḥn^c nty nb nty t3y r-r=w</i></p>	<p>3) d'Hathor régente de l'occident de Djémê Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Je suis quitte envers toi à propos de tes 6 jours d'entretien chaque mois de chaque année qui vient, dans la chapelle d'Arensnouphis, avec leurs revenus et leurs usufruits, leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec ce qui leur sera ajouté, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui se rapporte à eux,</p>
<p>4) <i>ḥn^c n3y=w r3.w n3 hrw-5-ḥb(.w) n sh.t (n) ḥw.t-nṯr p3 d(my) ḥn^c</i></p>	<p>4) avec leurs parts des cinq jours épagomènes, de la campagne, du</p>

<p><i>p3y=k 1/5 p3 ql3 nty hn=f nty iw wn mtw=k ky hrw n s^cnh 12 (n) t3 ry.t (n) rn=s irm n3y=k sn.w iw wn mtw n3y=n sn.w p3 ky hrw n s^cnh 12 r mh p3 iry-c3 dr=f (n) t3 ry.t (n) rn=s (n) t3 iw(y.t) rsy(.t) n Dm3 (n) p3 hn p3 sbt n Dm3 nty iw n3y=w hen.w rsy p3 c.wy</i></p>	<p>temple et de la ville, avec ton 1/5 du quai qui y est inclus, dont t'appartiennent 12 autres jours d'entretien dans la chapelle en question avec tes collègues, alors que c'est à nos collègues qu'appartiennent les 12 autres jours d'entretien, pour compléter la charge de pastophore dans sa totalité dans la chapelle en question dans le quartier sud de Djémê, à l'intérieur du mur de Djémê, dont les limites sont : au sud, la maison de</p>
<p>5) <i>Pa-nfr p3 qd hn^c Wsr-m3^c.t-R^c p3y=k it.t mht t3 kt.t ry.t Iry- hms-nfr i3bt p3 sbt Dm3 imnt p3 h_yr Pr-c3^{c.w.s} dmd r n3 hen.w t3 ry.t irm n3 nty m-s3=s nty hry dr=w r-tw=y n=k p3y=k hrw n s^cnh 6 hr ibd nb hr rnp.t nb.t hpr=f irm n3 nty m-s3=w r-db3 hd hn=w irm s.hm.t T3-Rmw_t ta Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=s Ta-nfr</i></p>	<p>5) Panouphis, le maçon, et Zmanrès, ton père ; au nord, l'autre chapelle d'Arensnouphis ; à l'est, le mur de Djémê ; à l'ouest, la rue du souverain^{v.p.s.}. Total des limites de la chapelle avec ce qui en dépend ci-dessus dans leur totalité, dans laquelle j'ai vendu à toi tes 6 jours d'entretien chaque mois de chaque année qui vient, avec ce qui en dépend, et à la femme Thermouthis fille de Zmanrès et Tanouphis,</p>
<p>6) <i>t3y=k sn.t tnw t3 pš.t r 1 n-im=tn tnw hrw n s^cnh 3 r 1 n-im=tn irm</i></p>	<p>6) ta soeur, chaque moitié à l'un d'entre vous, 3 jours d'entretien à chacun</p>

<p><i>n3 nty m-s3=w hr ibd nb hr rnp.t nb.t hpr=f (n) t3 ry.t nty hry r- ir=y n=k sh r-db3 hd r-r=w n hsb.t 3.t tpy 3h.t sw-20 n Pr-c3^{c.w.s.} c^cnh d.t mtw=k s p3y=k hrw s^cnh 6 hr ibd nb hr rnp.t nb.t hpr=f n t3 ry.t nty hry irm n3 nty m- s3=w irm s.hm.t T3-Rmwṯ ta Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=s Ta-nfr ṯnw</i></p>	<p>d'entre vous, avec ce qui en dépend, chaque mois de chaque année qui vient, dans la chapelle ci-dessus, à l'égard desquels j'ai fait pour toi un acte de vente en l'année de règne 3, mois Thôt, jour 20 du souverain^{v.p.s.}, éternellement vivant. C'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 6 jours d'entretien chaque mois de chaque année qui vient, dans la chapelle ci- dessus, avec ce qui leur est subordonné, et à la femme Thermouthis fille de Zmanrès et Tanouphis, chaque</p>
<p>7) <i>t3 pš.t r 1 n-îm=tn nty hry n3.w mn mtw=y md.t nb.t (n) p3 t3 î.îr-n=k (n) rn=f n t3y (n) p3 hrw r hry p3 nty iw=f (r) iy r-r=k r- db3.ṯ=w (n) rn=y (n) rn rmt nb (n) p3 t3 iw=y (r) di.t w3y=f r- r=k iw=k m-s3=y n p3 hp n p3y sh r-db3 hd r-ir=y n=k r-r=f n hsb.t 3.t tpy 3h.t sw-20 n Pr-c3^{c.w.s.} c^cnh d.t r ir n=k p3y=f hp n ssw nb (n) p3 bnr p3 hp n p3 sh nty hry r mḥ sh 2 mtw=y ir n=k (p3y=w hp) n ssw nb</i></p>	<p>7) moitié à l'un d'entre vous, ci-dessus. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi, tandis que tu pourras me poursuivre pour le droit de cet acte de vente que j'ai fait pour toi à leur égard en l'année de règne 3, mois Thôt, jour 20 du souverain^{v.p.s.}, éternellement vivant, afin d'accomplir pour toi son</p>

	droit à tout moment, en ajout au droit de ce présent écrit, pour compléter les deux écrits. Et j'accomplirai leur droit pour toi à tout moment,
8) <i>iw.ty sh nb sh Hry=w p3 c3 s3 P3-httr nty sh (n) rn n3 w^cb.w n Mnt-nb-Iwnw-šm^c-R^c-Hr-3h.t.t irm n3 ntr.w nty htp irm=f p3 5 s3.w</i>	8) sans aucun recours. » Écrit par Hérieus l'âgé fils de Phatrès, qui écrit au nom des prêtres de Montou-seigneur-d'Hermonthis-Rê-Horakhty et des dieux qui résident avec lui, des 5 phylés.

2 *mr it.t=s : it.t=s ex it.t=f corr. | hw.t Sbk : Sbk ex rsy n corr. | nty (n) p3 tš : nty ex p3 corr. | 6 hr rnp.t : hr ex rnp.t corr.*

2 (*Brnyg^{c.w.s.} : Brnjg3^{c.w.s.} Botti | 3 w3y.k : wj Botti | 4 prim. ry.t (n) rn=s : rj.t n rn=w Botti | wn mtw n3y=n : wn mte=k n3e=n Botti | iry-^c3 : wn Botti | (n) p3 hn : hr hn Botti | n3y=w hen.w : n3e=s hjn.w Botti | 5 dmd r n3 hen.w : dmd n n3 hjn.w Botti | 6 hr ibd nb hr rnp.t nb.t : hr ibd nb rnp.t nb Botti | 7 r hry : nt hrj Botti | iw=k m-s3=y n p3 hp n p3y sh : mte=k m-s3=j n p3 hp n p3 sh Botti | r ir n=k p3y=f hp n ssw nb (n) p3 bnr p3 hp : r ir=j n=k p3e=f hp n ssw nb p3e=k p3 hp Botti | mtw=y ir n=k (p3y=w hp) n ssw nb : nt e=j ir n=k n ssw nb Botti | 8 Mnt-nb-Iwnw-šm^c-R^c-Hr-3h.t.t : Mnt nb Ws.t-šm^c p3 nt htp Botti.*

Texte grec C

1) (1 ^{re} main) Ἔτους γ Φαωφὶ ἡ. Τέτακται ἐπὶ τὴν ἐν Ἑρμώνθει τρά(πεζαν) ἐφ' ἧς Ἀμμώνιος ἰ ἐγκυ(κλίου) κατὰ διαγραφὴν	1) L'an 3, mois Phaôphi, jour 18. A payé à la banque d'Hermonthis, à la tête de laquelle se trouve Ammonios, au titre de l'impôt de mutation d'1/10,
---	--

		conformément à un bordereau de versement
2) Μέμνονος καὶ Ἑρμίου τῶν πρὸς τῆι ὠνήι {διαγραφὴν}, ὅφ' ἦν ὑπογρά(φει) Ἄμμώνιος ὁ ἀντιγραφεύς,	2)	de Memnon et Hermias, les fermiers de l'impôt, en bas duquel soussigne Ammonios, le contrôleur,
3) τέλος ὠνῆς Τοτοῆς Ζμανρέους ἡμερῶν ἀγνευτικῶν ἐν τῶι Ῥαμεσνουφιεῖω ἐν τοῖς	3)	comme impôt de vente, Totoès fils de Zmanrès, pour des jours d'entretien dans la chapelle d'Arensnouphis dans les
4) Μεμνονεῖοις καὶ τὰ συνκύροντα, . . ἐωνήσατο παρὰ Ψεναπάθου τοῦ Ἄρσιήσιος	4)	Memnoneïa et tout ce qui en dépend, qu'il a achetées à Psénapathès fils d'Harsiésis
5) χαλκοῦ (ταλάντων) γ τέλος οὐ ἄλλαγι χιλίας ὀκτακοσίας <δραχμάς> (γίνονται) Ἄω.	5)	pour 3 talents en bronze, en tant qu'impôt au taux usuel, mille huit cent drachmes, qui font 1800.
6) Ἄμμώ(νιος) τρα(πεζίτης).	6)	Ammonios, banquier.
7) (2 ^ο main) Ἀπολλωνίδης κεχρη(μάτικα).	7)	Moi, Apollonidès (?), j'ai instrumenté.

1 τρά(πεζαν) : τρ^α pap. || ἰ ἐγκυ(κλίου) : ἰ ἐγκ^υ pap. || 2 ὑπογρά(φει) : υπογρ^α pap. || 3 ἀγνευτικῶν ἐν : sec. v atque sec. ε maculata || 4 τὰ συνκύροντα : 1. τῶν συνκυρόντων || . . ἐωνήσατο : prim. α atque ε maculata || 5 (ταλάντων) : τ pap. || χιλίας : λ maculatum || (γίνονται) Ἄω : □Ἄω pap. || 6 Ἄμμώ(νιος) τρα(πεζίτης) : ἀμμ^ω τρ^α pap. || 7 Ἀπολλωνίδης : α-----νιδης pap. || κεχρη(μάτικα) : κεχρ^η pap.

7 Ἀπολλωνίδης : prop. Clarysse apud Pestman *Theban Choachytes*, Ἀγανίσης ? ed. Vitelli, Botti, Αλανισης prop. dub. Vitelli, Ἀγανίσης(?) prop. Clarysse *Prosopographia Ptolemaica IX*, Α..νιδης prop. etiam Clarysse *Prosopographia Ptolemaica IX*.

Verso ↓

TA1) <i>Pa-Mnṯ s3 Hr-s3-Is.t</i>	TB1) <i>Pa-Mnṯ s3 Hr-s3-Is.t</i>	T1) Pamonthès d'Harsiésis	fil
TA2) <i>Hr-s3-Is.t (s3)</i> <i>Dḥwty^f-iw¹</i>	TB2) <i>Hr-s3-Is.t s3</i> <i>Dḥwty^f-iw¹</i>	T2) Harsiésis Thoteus (?)	fil de
TA3) <i>Hnsw-Dḥwty s3 P3-šr-Dḥwty</i>	TB3) <i>Hnsw-Dḥwty s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T3) Chesthotès Psenthotès	fil de
TA4) <i>Nḥṯ-Mn s3 Imn-ḥtp</i>	TB4) <i>Nḥṯ-Mn s3 Imn-ḥtp</i>	T4) Nechtminis d'Aménothès	fil
TA5) <i>P3-šr-Is.t s3 P3-ḥtre</i>	TB5) <i>Pa-Mnṯ s3 Hr</i>	T5) Psénésis Phatrès	fil de
TA6) <i>Pa-Mnṯ s3 Hr</i>	TB6) <i>P3-šr-Is.t s3 P3-ḥtre</i>	T6) Pamonthès Horos	fil de
TA7) <i>P3-wr-ì3bt s3 Twtw</i>	TB7) <i>P3-wr-ì3bt s3 Twtw</i>	T7) Porieuthès Totoès	fil de
TA8) <i>P3-šr-Hnsw s3</i> <i>Hnsw-Dḥwty</i>	TB8) <i>P3-šr-Hnsw s3</i> <i>Hnsw-Dḥwty</i>	T8) Psenchonsis Chesthotès	fil de
TA9) <i>Hr-s3-Is.t s3 P3-šr-Mnṯ</i>	TB9) <i>Hr-s3-Is.t s3 P3-šr-Mnṯ</i>	T9) Harsiésis Psenmonthès	fil de
TA10) <i>Hr-pa-Is.t s3 Hr-pa-Is.t</i>	TB10) <i>Hr-pa-Is.t s3 Hr-pa-Is.t</i>	T10) Harpaésis d'Harpaésis	fil
TA11) <i>P3-šr-Mnṯ s3 H^c-Hr</i>	TB11) <i>P3-šr-Mnṯ s3 H^c-Hr</i>	T11) Psenmonthès Chaiéhyris	fil de
TA12) <i>Pa-Wsir s3 3mnys</i>	TB12) <i>Pa-Wsir s3 3mnys</i>	T12) Pausiris d'Ammonios	fil
TA13) <i>P3-šr-Is.t s3</i> <i>Pwrhws</i>	TB13) <i>P3-šr-Is.t s3</i> <i>Pwrhws</i>	T13) Psénésis Pyrros	fil de
TA14) <i>T3y-Hr-p3-t3 s3</i> <i>Hnsw-Dḥwty</i>	TB14) <i>T3y-Hr-p3-t3 s3</i> <i>Hnsw-Dḥwty</i>	T14) Séharpτος Chesthotès	fil de
TA15) <i>Wn-nfr s3 ^cnḥ-Hp</i>	TB15) <i>Wn-nfr s3 ^cnḥ-Hp</i>	T15) Onnophris	fil

				d'Achoapis
TA16) P3-šr ^f -Mnt _x ¹	s3	TB16) P3-šr ^f -Mnt _x ¹	s3	T16) Psenmonthès (?) fils
H ^f tr ¹		H ^f tr ¹		d'Hatrès (?)

T2 Dḥwty^f-ìw¹ : Dḥwty-e.ìr-tj-s Botti | **T5** P3-ḥtre : Ḥwn Botti | **T12** Pa-*Wsir* : Pa-Mnt Botti | **T14** T3y-Ḥr-p3-t3 : Tj-Ḥr-r.r=w Botti | **T15** ^cnḥ-Ḥp : ^cnḥ-Ḥr Botti | **T16** H^ftr¹ : Ḥwn Botti.

P. Tor. Totoès 11 A+B

Suppl. 6093 - TM 45090 + 58892

Deir al-Medina
rouleau 27

L. x H. : 16,5 x 26,5 cm

Texte démotique A : 14/09/112

Texte démotique B : après 15/12/111

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 19 (textes démotiques A et B) ; *P.Ackerpacht*. pp. 20-22 (texte démotique A).

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 217, n° 20 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 14 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 114 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 89-90 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 157 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 10-11, n. k et pp. 48-49, n. cc ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, p. 246, n. 73 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 89, p. 91, n. 13, p. 94, p. 118, p. 134, nn. 194 et 196 et p. 135 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 3 et 388 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 127.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXIV ; verso dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXIII.

Description : le support est composé d'1 seul *kollema* ; l'écriture est perfibrale au recto. Le long du bord gauche au verso, pour 0,8 cm au maximum, les restes d'un autre *kollema*, dont l'orientation des fibres était perpendiculaire au support conservé, sont encore visibles.

Des cassures préexistaient à l'écriture des textes. Lors du processus de fabrication, les fibres du *kollema* n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment aux ll. 1, 4, 9, 10 11 et 14 du texte démotique A. Le papyrus est affecté par la perte de nombreuses fibres, comme on peut le remarquer sur le coin inférieur droit au recto, ainsi que par la formation de plusieurs trous, en particulier au début de la l. 6, à la fin de la l. 10 et au milieu de la l. 14.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au milieu de la marge supérieure au recto et au centre du verso.

Marges du texte démotique A au recto : supérieure 2,5 cm, inférieure 11 cm, droite 1,5 cm, gauche 0,5 cm. La marge droite est respectée : seule la barre horizontale du signe *hn* au début de la l. 12 la dépasse ; la marge gauche est irrégulière. La l. 14, portant le nom du scribe et la date, commence 1,5 cm au-dessous de la l. 13 et à 2,5 cm du bord droit. À l'exception des ll. 11 à 13, toutes les lignes penchent légèrement vers le haut. Marges du texte démotique B au verso : supérieure 7,5 cm, inférieure 8 cm, droite 1,5 cm, gauche 13,5 cm. Le texte B est constitué d'une seule ligne en démotique : son orientation est perpendiculaire au texte A au recto, mais parallèle aux fibres au verso. La ligne est interrompue en son milieu par un espace de 2,5 cm, qui avait été laissé pour le passage de la ficelle ou de la bandelette qui aurait dû fermer le document et probablement pour l'apposition aussi d'un sceau¹. La position de cette note d'archivage, placée derrière l'axe vertical central du texte A au recto, laisse penser que ce dernier a été enroulé de la gauche vers la droite², de toute manière horizontalement.

L'encre est effacée sur presque la totalité du texte démotique A au recto, ce qui entraîne des difficultés dans la lecture des ll. 5 à 12, parfois sans possibilité de solution.

Contenu : acte d'affermage (texte démotique A) concernant un tiers de 20 aroures d'un champ surélevé, à savoir 6 aroures 2/3, de la durée d'un an. Le propriétaire est Totoès fils de Zmanrès (D), le locataire est Psenmonthès fils d'Harsiésis. L'année de règne 5, mois Mésorè, dernier jour, apposée comme date à la fin du document et probablement le début réel du bail, est à attribuer à l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'an 5 correspondait à 113/112, puisque Totoès fils de Zmanrès (D) est né entre 139 (P. Tor. Totoès 29 B, l. 9) et 136 (P. Tor. Totoès 24 B, l. 10 et P. Tor. Totoès 27, l. 6)³, puisque la date utilisé dans le texte est simple et puisque Ptolémée X Alexandre I^{er} n'a commencé son règne solitaire qu'en l'an 14. Les dates mentionnées semblent délimiter la saison agricole dans la région thébaine entre de le dernier jour du mois Mésorè et le dernier jour du mois Pachons⁴. Le locataire s'engageait à enrichir au moyen d'engrais 3 aroures sur le côté oriental et à cultiver normalement le reste de la parcelle, sans indiquer les variétés de plantes utilisées. Ensuite, Psenmonthès se serait occupé, d'un côté, de payer directement l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et de faire mettre les reçus au nom de Totoès, de l'autre côté, de verser à ce dernier 6 artabes 2/3 de blé avant l'expiration du bail, en se fondant sur l'unité de mesure à grains d'une tierce personne, Panéchetès fils d'Imouthès. Étant donné que le nombre des aroures affermées est égal à celui des artabes à payer comme loyer, on peut considérer que le prix valable à l'époque pour la location d'une aroure était d'une artabe. La partie finale

1 Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, p. 246, n. 73.

2 Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

3 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

4 Terme qui revient dans les P. Tor. Totoès 17 A, ll. 20-21, P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 et P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23.

de l'acte n'est pas claire : le champ « La Pointe » est cité, mais on ignore la relation entre celui-ci et le terrain de 6 aroures $\frac{2}{3}$ en question. Le scribe est le locataire lui-même, Psenmonthès fils d'Harsiésis : il s'agit donc d'un chirographe⁵.

La note d'archivage au verso (texte démotique B) se rapporte au P. Tor. Totoès 14 et est à dater après la rédaction de celui-ci, le 15/12/111 : le P. Tor. Totoès 11 entourait ce dernier, en formant ainsi le rouleau 27⁶. Les seuls éléments en commun entre ces deux actes sont le propriétaire des biens, Totoès fils de Zmanrès (D), et le nom des locataires, Psenmonthès : celui du P. Tor. Totoès 11 est fils d'Harsiésis, alors que le père de celui du P. Tor. Totoès 14 est Paos. Il semble que la seule raison pour enrouler ensemble ces deux documents ait été l'assimilation erronée entre ces deux individus de la part de la personne qui a écrit cette note. Si tous ces rapprochements son corrects, Totoès y serait appelé *hl*, « le jeune ».

Recto →

Texte démotique A

1) <i>P3-šr-Mnt_x s3 Hr-s3-Is.t p3 nty dd n Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i>	1) Psenmonthès fils d'Harsiésis est celui qui dit à Totoès fils de Zmanrès :
2) <i>ir=y shn n=k (r) p3y=k 3h q3y nty ir p3 1/3 n st3.t 20 3h</i>	2) « J'ai fait un bail à ferme pour toi à l'égard de ton champ surélevé qui fait un tiers de 20 aroures de champ,
3) <i>nty ir st3.t 6 1/2 1/8 1/32 3h mtw=y sq3=f n p3 mw n hsb.t 5.t r hsb.t 6 mtw=y</i>	3) qui font 6 aroures $\frac{21}{32}$ de champ. Je le cultiverai entre la crue de l'an 5 et celle de l'an 6. Et je
4) <i>ph st3.t 3 3h n p3 hr i3bt_x r h(.t) n p3y=k 1/3 mtw=y sq3</i>	4) engraisserai 3 aroures de champ sur le côté oriental de ton tiers. Et je cultiverai
5) <i>p3 sp 3h n p3y=k 1/3 mtw=y mh</i>	5) le reste de ton tiers de champ. Et je

⁵ El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 217, n° 20.

⁶ Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 90, n. 12 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 21, n. à la l. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 388.

<i>ʿp3y=fʿ šmw r p3 wd3 Pr-C3^{c.w.s.}</i>	payerai son impôt sur la récolte au grenier du souverain ^{v.p.s.}
6) <i>r-h(.t) p3 nty (i.)ir n3 sh.w n Pr-C3^{c.w.s.} r sh=f r-hr=y mtw=y di.t ir=w n3y=f iw.w</i>	6) conformément à ce que les scribes du souverain ^{v.p.s.} écriront à mon égard. Et je ferai qu'ils rédigent ses reçus
7) <i>n mh n rn=k mtw=y di.t w3y Pr-C3^{c.w.s.} r-r=k n-im=f mtw=y di.t</i>	7) de paiement à ton nom. Et je ferai éloigner le souverain ^{v.p.s.} de toi relativement à lui. Et je te donnerai
8) <i>n=k rtb sw 6 2/3 r hn r hsb.t 6 tpy šmw sw crqy iw=w w^cb iw.ty 2.nw sth</i>	8) 6 artabes 2/3 de blé avant l'année de règne 6, mois Pachons, dernier jour, qui seront pures, sans équivalent ni balle,
9) <i>iw=w swt r p3y=k c.wy n p3 m^cd3.t n Pa-n3-h^t.w</i>	9) qui seront livrées dans ta maison, à la mesure de Panéchetès
10) <i>s3 Iy-m-h^tp mtw=k t3y p3 1/3 ʿp3 3h nty hry ...¹</i>	10) fils d'Imouthès. Et tu prendras le tiers du champ (?) ci-dessus (?) ...
11) <i>hr P3-h3.t.t mtw=y h3y=f irm=k mtw=k mh ʿp3y=f ...¹</i>	11) dans "La Pointe". Et je le mesurerai avec toi. Et tu payeras son (?) ...
12) <i>hn st3.t 6 2/3 (3h) nty sh hry iw mn mtw=k md.t wd3 hn^c Pr-C3^{c.w.s.}</i>	12) dans les 6 aroures 2/3 de champ qui sont écrites ci-dessus, alors que tu n'as rien à l'égard du grenier du souverain ^{v.p.s.} .
13) <i>mtw=y h3^c p3 3h nty hry i.ir-hr=k r hn r hsb.t 6 tpy šmw sw crqy</i>	13) Et je te restituerai le champ ci-dessus avant l'année de règne 6, mois Pachons, dernier jour. »
14) <i>sh P3-šr-Mnt s3 Hr-s3-Is.t n hsb.t 5.t ibd-4 šmw sw crqy</i>	14) Écrit par Psenmonthès fils d'Harsiésis en l'année de règne 5, mois Mésorè, dernier jour.

9 p3 m^cd3.t : 1. t3 m^cd3.t | 12 wd3 hn^c Pr-^c3^{w.s.} : 1. wd3 Pr-^c3^{w.s.}.

2 p3 1/3 n : st3 1/3 r Botti | 3 1/2 1/8 1/32 : 2/3 1/8 1/16 Botti | sq3=f n : shn=f r Botti | 4 ph : prh Botti
| i3bt : swt Botti | sq3 : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, shn Botti | 5 'p3y=f' : p3 Botti, Felber | šmw : pr Botti
| 6 ir=w n3y=f iw.w : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, m3^c Botti, 'r.w ne.w 'sw El-Amir *BIFAO* | 7 n rn=k : r
rn=k Felber | Pr-^c3^{w.s.} r-r=k n-im=f mtw=y di.t : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, r.r=k Botti | 8
iw.ty 2.nw sth : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, iwty sth Botti | 9 Pa-n3-ht.w : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, sw
Ns-Mn Botti | 10 mtw=k t3y p3 : nt ir tj st3 Botti | 'p3 3h nty hry ...' : r st3 Botti, n p3 Zauzich
Enchoria, Felber | 11 P3-h3.t.t : p3e=f h3.t.te Botti | irm=k mtw=k mh 'p3y=f ...' : r-hr=k Botti,
irm=k mtw=k(?) '.....' Felber | 12 st3.t : p3 Felber | 2/3 : 1/3 Botti | mn mtw=k md.t wd3 hn^c Pr-^c3^{w.s.} :
nt in H^c-m-hj ta T3-h3.t hn^c Botti, 'mn hp mt' r3 hn^c 'pr-^c3' Zauzich *Enchoria* | 13 p3 3h : nkt.w
Botti, p3j 3h Zauzich *Enchoria*.

Verso →

Texte démotique B

- | | |
|---|--|
| 1) p3 shn i.ir P3-šr-Mnṯ n hl r p3
hrw n s ^c nḥ 3 | 1) Le bail que Psenmonthès a fait pour le
jeune pour 3 jours d'entretien. |
|---|--|

1 P3-šr-Mnṯ n hl : inter P3-šr-Mnṯ et n vacat.

1 i.ir : nt e ir Botti.

P. Tor. Totoès 12

Suppl. 6089 - TM 45088

Deir al-Medina
rouleau 5

L. x H. : 26,5 x 30 cm

21/01/111

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 17.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 62, n. 5 et p. 81, n° 9 b ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 207, n° 4 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 100, 106 et 113 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 88 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 159 ; Nur El-Din, *The Demotic Ostraca*, pp. 314-15, n. à la l. 7 ; Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 79-80, nn. aux ll. 24-26 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 159 et II, p. 109, n. ff ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc ; Pestman, *Amenothès*, p. 95, n. f ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 3, p. 171, n° 12 et pp. 175-76, nn. d et j ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 75, n. 4 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j et pp. 230-31, n° 5 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 340 et p. 419, n. 1 ; Pestman, *Tsenhor* I, p. 27 ; Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), p. 23 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 386-87 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 128 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), pp. 115-16, n. 65 ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 368, n. 7 et p. 378 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 193-97.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXII ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XX.

Description : le support est composé de 2 kollemata ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
9,5	17,5

Lors du processus de fabrication, les fibres du papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe aux ll. 1, 5, 10, 12, 13, 18, 21, 22, 23, 25 et 27. Notamment, le scribe a adapté le *ductus* du début des ll. 12 et 13 au support, pour éviter la zone où seules les fibres verticales apparaissent au recto. Plusieurs trous entament le support, sans cependant empêcher la compréhension du texte : le plus grand se trouve au milieu de la l. 13.

Couleur : beige uniforme, plus foncée sur le 1^{er} *kollema* au recto autour du coin supérieur droit et sur deux bandelettes, l'une au niveau de la l. 13, l'autre le long du bord inférieur. Au verso, plusieurs fibres sont d'une couleur brune et une tache rougeâtre est visible près du coin inférieur gauche. Les bandes blanchâtres visibles au recto comme au verso pourraient être la conséquence d'inflorescences de sel.

Marges du texte au recto : supérieure 3,5 cm, inférieure 6 cm, droite 2,5 cm, gauche 3 cm. Les marges droites et gauches sont respectées.

Position de *dd* au recto : 7 cm du haut, 17,5-20,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8 cm du haut, 20 cm du bord gauche.

Au verso, des traces d'encre sont présentes au-dessus du signe pour les témoins et dans la marge inférieure.

*Contenu*¹ : acte de location d'immeubles attestée seulement par le P. Tor. Totoès 21 B, de la durée d'un an. Dans les deux cas, les contractants sont chacun propriétaire d'une partie du même immeuble et aussi parents proches : demi-frères dans le P. Tor. Totoès 12, frère et soeur dans le P. Tor. Totoès 21 B². Pour l'époque ptolémaïque, seuls deux autres baux d'habitations en démotique sont conservés, provenant de la région thébaine : le *P.Fam.Theb.* 12 du 28/06 - 27/07/277³, dont le verbe principal est *shn*, utilisé d'habitude dans les locations, et le P. Sallier 2 du 06/04 - 06/05/185, introduit par l'expression *hpr[=y] irm=k*⁴. Il s'agit de la même formule présente dans un modèle d'acte dans le Manuel Légal d'Hermopolis, col. II, ll. 23-26⁵ : la finalité de l'accord était *r hrh r p3y=k*^{c.wy}, « pour faire la garde sur ta maison ». Apparemment, il était question d'une mesure à adopter en cas d'absence de titre de propriété de l'immeuble : le maître des lieux devait dresser et conserver un acte chaque année pour trois ans, afin qu'un autre surveille la maison ; à la fin de la période, si personne ne l'avait réclamée, la pleine disponibilité légale du bien aurait été reconnue au premier. Néanmoins, à la l. 25 on établit que le

1 Pour la compréhension et la traduction de ce texte, j'ai profité des suggestions et des corrections des participants à la 8^e École d'Été Démotique, qui a eu lieu à Paris du 20 au 23/07/2015. Je tiens à les remercier ici, notamment M. Clarysse, Mlle Lippert, M. Martin, M. Quack et Mlle Von Lieven.

2 El-Amir, *Archive from Thebes II*, p. 80, n° 9 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 159 ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 368.

3 Lippert, *Einführung*, p. 97, § 4.1.2.2.1.

4 Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), pp. 22-23. Une translittération de ce texte, qui sera publié par Mme Widmer, a été aimablement fournie par M. Devauchelle, que je tiens à remercier ici.

5 Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 3, 22 et pp. 77-80, nn. aux ll. 23-26 ; Pestman, *Enchoria* 12 (1984), pp. 35-39 ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, pp. 18-21.

propriétaire donne de l'argent (des céréales dans le P. Sallier 2, l. 7) au locataire fictif pour sa tâche de gardien, alors que dans le P. Tor. Totoès 12 et le P. Tor. Totoès 21 B ce dernier devait plutôt payer un loyer au premier. De plus, le P. Tor. Totoès 12, ll. 18-20 montre que les intérêts des deux pouvaient s'opposer, étant copropriétaires dans le même bâtiment, alors que dans le Manuel Légal d'Hermopolis le gardien figure en tant que simple employé du propriétaire. Pour ces raisons, on n'est pas certain que les expressions $hpr[=y] \dot{r}m=k$ et $hpr=y \dot{r}rd.wy.t=k$ soient équivalentes, malgré leurs similarités. L'objet du bail sont des places inférieures dans une *ry.t* d'Arensnouphis : un édifice analogue est concerné par les P. Tor. Totoès 6 A+B et P. Tor. Totoès 10 A+B, dont on vendait des jours d'entretien (12 le premier, 6 le second) pour le culte qui s'y déroulait. De plus, d'après le P. Tor. Totoès 10 A, l. 4 et B, l. 4, la charge de pastophore y était rattachée : $p\dot{3} \dot{r}y.^c\dot{3} \dot{d}r=f n t\dot{3} ry.t (n) rm=s$. Par conséquent, on adopte pour *ry.t* la traduction de « chapelle »⁶. Le propriétaire est Aménouthès (A) fils de Snachomneus et Senthoytis (B), le locataire est son demi-frère Chesthotès fils de Snachomneus et Siepmous (B). Ce dernier était aussi possesseur des places supérieures dans la même chapelle : à la l. 9 on lit $nty \dot{i}w \dot{i}nk st n\dot{3}y=s .wy.w \dot{h}ry(.w)$, où le pronom indépendant a été employé comme possessif à l'intérieur d'une phrase relative⁷, analogue à la forme du P. Tor. Totoès 21 B, l. 10 $nty \dot{i}w wn mtw=y p\dot{3}y=f ky 2/3 \dot{h}^c=y$. Chesthotès s'engageait à occuper et à garder les places inférieures, en assumant les éventuelles négligences ou dommages constatés à la fin du bail ; en même temps, il aurait dû verser au mandataire d'Amenothès (A) un loyer de 3 deben, soit 2 kité 1/2 par mois, le même montant que dans le P. Tor. Totoès 21 B. Les ll. 18-20 contiennent une clause au Présent I, au sujet neutre exprimé par la 3^e personne féminin singulier, dont le complément d'objet direct régirait l'infinitif *qpe*, suivi par deux phrases circonstancielles négatives au futur. Cela constituerait une annexe, sinon la raison principale de la rédaction de l'acte : Chesthotès autorisait Amenothès (A) à refaire le plafond des places inférieures lors de son occupation des locaux, mais lui interdisait de le surélever car cela aurait été au détriment des places supérieures que le même Chesthotès possédait. Le scribe est Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A), qui agit aussi en tant que contresignataire. Le nom du 16^e témoin est d'origine grecque : *Gl3*, « Kialès ». Aménouthès (A) fils de Snachomneus est cité dans le P. Tor. Totoès 45 A du 15/07/108 : là, il désire conclure la vente à Totoès de la moitié d'une maison et d'une cour⁸, en garantissant que ses enfants ont donné leur consentement⁹. Amenothès avait déjà encaissé l'argent de Totoès pour l'achat¹⁰, mais l'absence d'autres actes dans les archives de Totoès à l'égard de ces immeubles, invite à penser que cette transaction n'a pas été menée à bien. Or, les P. Tor. Totoès 6 A+B et P. Tor. Totoès 10 A+B montrent l'implication de la famille de

6 Ainsi Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), p. 23. Quand le terme est suivi par un nom divin, la même solution a été adoptée aussi par *CDD I*, pp. 190-91 et *CDD R*, p. 12.

7 Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, p. 15, § 7.

8 Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137.

9 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, nn. e et g.

10 Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137.

Totoès dans le culte d'Arensnouphis, à travers l'achat de jours d'entretien. D'ailleurs, au cas où cet acte pourrait correspondre ou avoir une fonction similaire à l'exemple affiché dans le Manuel Légal d'Hermopolis, col. II, ll. 23-26¹¹, à savoir d'assurer la pleine propriété du bâtiment au maître des lieux, on pourrait en imaginer une application concrète, à condition d'envisager une tacite reconduction de l'accord entre Aménothès (A) et son demi-frère Chesthotès pour les trois ans prévus par la loi égyptienne. Étant donné que P. Tor. Totoès 45 A a été écrit plus de trois ans après le P. Tor. Totoès 12 et qu'Aménothès avait contracté une dette envers Totoès, il est possible que ce dernier ait pris cet acte en gage de la conclusion de la vente, ou en dédommagement de son échec. Cela pourrait expliquer la découverte de ce document dans les archives scellées de Totoès, bien qu'il ne concerne directement aucun de ses parents proches, ni de sa femme Tatéhathyris.

Recto →

1) <i>ḥsb.t 6 tpy pr(.t) sw-4 n t3 Pr- c3^{c.w.s.}.t (Glwptr3^{c.w.s.} irm Pr-c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.}</i>	1) L'année de règne 6, mois Tybi, jour 4 de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} et du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.}
2) <i>p3 mr mw.t.t=f (P3-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w</i>	2) Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.} et des dieux Sôtters, des dieux Adelpes,
3) <i>n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr it.t=f n3 ntr.w nty pyr p3 ntr r- tny it.t=f p3 ntr mr mw.t.t=f</i>	3) des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor,
4) <i>p3 ntr mr it.t=f n3 ntr.w mnḥ.w p3 mr mw.t.t=f (P3-Swtr^{c.w.s.} irm t3 f3y qny n^cš n</i>	4) du dieu Philopator, des dieux Évergètes, de Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec l'athlophore de
5) <i>(Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t n</i>	5) Bérénice ^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse de

11 Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 3, 22 et pp. 77-80, nn. aux ll. 23-26 ; Pestman, *Enchoria* 12 (1984), pp. 35-39 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. g ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, pp. 18-21.

<p>6) (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) P3-sy n p3 tš n Niw.t dd iry-c3 n</p>	<p>6) Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore de</p>
<p>7) Imn n Dm3 Hnsw-Dḥwty s3 Ns-n3y=w-Hmn.w-iw mw.t=f Siy-p3-mwt n iry-c3 n Imn n Dm3 Imn-ḥtp</p>	<p>7) Amon de Djémê Chesthotès fils de Snachomneus et Siepmous au pastophore d'Amon de Djémê Aménothès</p>
<p>8) s3 Ns-n3y=w-Hmn.w-iw mw.t=f T3-šr.t-Dḥwty ḥpr=y ḥr rd.wy.t̄=k n n3y=k ^c.wy.w ḥry(.w) n t3 ry.t</p>	<p>8) fils de Snachomneus et Senthoytis : « Je me suis trouvé à tes pieds dans tes places inférieures dans la chapelle,</p>
<p>9) nty qd ḥbs n sy nty iw ink st n3y=s ^c.wy.w ḥry(.w) nty ḥn t3 ry.t n Iry-ḥms-nfr nty</p>	<p>9) qui est construite et couverte en poutres, dont les places supérieures m'appartiennent, qui sont dans la chapelle d'Arensnouphis, qui est</p>
<p>10) n t3 iwe.t rsy.t n Dm3 (n) p3 ḥn n p3 sbt n Dm3 n3 hyn.w n t3 ry.t (ḍr=s) rsy p3 šš</p>	<p>10) dans le quartier sud de Djémê, à l'intérieur du mur de Djémê. Les limites de la chapelle dans sa totalité : au sud, la place d'adoration</p>
<p>11) n Iry-ḥms-nfr mḥt̄ t3 k.t ry.t n Iry-ḥms-nfr iw t3 ḍy.t b3k.t iw̄t̄=w i3bt̄</p>	<p>11) d'Arensnouphis ; au nord, l'autre chapelle d'Arensnouphis, les deux séparées par le mur porteur ; à l'est,</p>
<p>12) p3 inh nty iw̄t̄=y irm n3 ḥrd.t̄.w n Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn imnt̄ p3 ḥyr n Pr-^{c3}^{c.w.s.} dmd̄ n3 hyn.w</p>	<p>12) la cour qui est partagée entre moi et les enfants de Zmanrès fils de Pagonis ; à l'ouest, la rue du souverain^{v.p.s.}. Total des limites</p>
<p>13) n t3 ry.t ḍr=s nty iw n3y=k</p>	<p>13) de la chapelle dans sa totalité, dans</p>

<p>°.wy.w hry(.w) nty hry ḥn=s' mtw=y hpr n-īm=s iw=y hrḥ</p>	<p>laquelle sont tes places inférieures ci-dessus. Je serai à l'intérieur et j'en ferai la garde,</p>
<p>14) r-r=s n t3y (n) hsb.t 6 tpy pr(.t) sw-5 r hsb.t 7.t tpy pr(.t) sw-4 r 1.t rnp.t r ibd 12 1/6 r 1.t rnp.t °n mtw p3y=k rwd</p>	<p>14) à partir de l'année de règne 6, mois Tybi, jour 5 jusqu'à l'année de règne 7, mois Tybi, jour 4, soit 1 année, soit 12 mois 1/6, soit 1 année à nouveau. Et ton mandataire</p>
<p>15) dd p3y=w lwh n hrḥ irm=y i.īr p3 lwh p3 nby n n3y=k °.wy.w hry(.w) n t3 ry.t nty hry</p>	<p>15) discutera des éventuelles fautes dans leur garde avec moi. Sont à ma charge l'éventuelle négligence et le dommage de tes places inférieures dans la chapelle ci-dessus</p>
<p>16) hpr r °.wy=y n n3 ssw.w nty hry mtw=y dī.t r-dr.t p3y=k rwd hr p3 škr n n3y=k °.wy.w hry(.w) n</p>	<p>16) pendant la période ci-dessus. Et je confierai à ton mandataire pour le loyer de tes places inférieures dans</p>
<p>17) t3 ry.t nty hry n n3 ssw.w nty hry ḥd 3 r sttr 15 r ḥd 3 °n n db°.t 24 r qd.t 2 tñw qd.t 2 1/2 hr ibd n ḥtre.t</p>	<p>17) la chapelle ci-dessus pendant la période ci-dessus 3 deben, soit 15 statères, soit 3 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, 2 kité 1/2 par mois, obligatoirement et</p>
<p>18) iw.ty mn iw=s īr n=k sde qpe n3y=k °.wy.w hry(.w) n t3 ry.t nty hry n qpe.t iw</p>	<p>18) sans délai. Cela constitue pour toi une autorisation à doter tes places inférieures dans la chapelle ci-dessus d'un plafond, sans que</p>
<p>19) bn-iw=y rḥ °ḥ° ḥ3.t.t=k r hrḥr n3y=k sy.w iw bn-iw-iw=k rḥ dī.t sny t3 3tt.t n t3 qpe.t</p>	<p>19) je puisse t'empêcher de détruire tes poutres, mais sans que tu puisses faire</p>

	dépasser le sommet de la couverture
20) <i>p3 w3h sy n t3 ry.t nty hry r t3 p.t i.ir p3 hp n p3 shn nty hry hpr r d3d3=y hn^c n3y=y hrd.t.w</i>	20) du plafond de la chapelle ci-dessus vers le haut. C'est sur ma tête et mes enfants que retombe le droit de ce présent bail.
21) <i>nty nb nkt nb nty mtw=y hn^c n3 nty iw=y r di.t hpr=w n iwe.t n md.t nb.t nty hry š3^c-tw=y ir n=k r-h.t.t=w in-n3.w hsb.t 7.t</i>	21) Tout et chaque bien qui m'appartient et ce que j'acquerrai constituera le gage de toutes les paroles ci-dessus, jusqu'à ce que j'agisse envers toi conformément à elles. Quand l'année de règne 7,
22) <i>tpy pr.(t) sw-4 p3 ssw hrw nty hry hpr mtw=y h3^c n3y=k ^c.wy.w hry(.w) n t3 ry.t nty hry i.ir-hr=k</i>	22) mois Tybi, jour 4, le terme ci-dessus, arrivera, alors je te restituerai tes places inférieures dans la chapelle ci-dessus.
23) <i>mtw=k shn.t=w n p3 rm^t nty iw iw=k r mr shn.t=w n=f bn-iw=y rh dd shn p3y iw wdb=f rnp.t mtw=y ir n=k</i>	23) Et tu les loueras à qui il te plaira de les louer. Je ne pourrai pas dire : "C'est un bail qui a été reporté d'une année." Et j'agirai envers toi
24) <i>r-h.t.t=f n ssw nb iw=y st3.t=y r tm ir n=k r-h.(t) md.t nb.t nty hry iw=y di.t n=k hđ 600 r krkr 2 r hđ 600 ^cn</i>	24) conformément à lui à tout moment. Si je me refuse à agir envers toi conformément à toute parole ci-dessus, alors je te donnerai 600 deben, soit 2 talents, soit 600 deben à nouveau, conformément à
25) <i>db^c.t 24 r qd.t 2 iw=k m-s3=y n ir n=k r-h.(t) md.t nb.t nty hry ^cn n htre.t iw.ty mn iw.ty sh nb sh</i>	25) 24 oboles pour 2 kité, tandis que tu pourras encore me poursuivre pour

<i>Hnsw-t3y=f-nhṭ.t</i>	agir envers toi conformément à toute chose ci-dessus obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Chestéphnachthès
26) <i>s3 Hr-s3-Is.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3 hm-nṭr n Dm3 iw=f n ir.t.ṭ=w r p3 shn</i>	26) fils d'Harsiésis, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê, alors qu'il agit en tant que leur oeil pour ce
27) <i>nty hry</i>	27) présent bail.

8 *hry(.w)* : *hry* El-Amir *Archive* | 9 *'ink st'* : *imj.t* Botti | 10 *Dm3 (n) p3 hn* : *Dm3 nt p3 hn* Botti | 13 *dr=s* : *n·m-s* El-Amir *BIFAO* | *'hn=s'* : *dr=s* Botti, *n·m-s* El-Amir *BIFAO* | 14 1/6 *r* : *nb* Botti | 15 *p3y=w* : *p3e=f* Botti, *pe.f* El-Amir *BIFAO* | 16 *r^c.wy=y* : *r bn-e=j* Botti | *dì.t r-dr.t* : *tj ḥd n dr.te* Botti | *^c.wy.w* : *^c.wj* Botti | 17 *n ḡb^c.t* : *r ḥmt* Botti | alt. *qd.t 2* : *r 2* Botti | 18 *iw* : *i=f* Botti | 20 *w3h* : *hr* Botti | *p.t* : *pš.t* Botti | 23 *p3y iw wḡb=f* : *p3j wtb=f* Botti | 25 *ḡb^c.t* : *ḥmt* Botti | 26 *r p3 shn* : *n p3 shn* Botti, Pestman et al., Den Brinker et al.

Verso ↓

T1) <i>Hr-s3-Is.t s3 Pa-Mnṭ</i>	T1) Harsiésis fils de Pamonthès
T2) <i>Imn-ḥtp s3 Hnsw-t3y=f-nhṭ.t</i>	T2) Aménothès fils de Chestéphnachthès
T3) <i>P3y-k3 s3 P3-šr-Mn</i>	T3) Pikos fils de Psenminis
T4) <i>P3-šr-Wsir s3 P3-dì-Wsir</i>	T4) Psénosiris fils de Pétosiris
T5) <i>Pa-Ḥnm s3 Hry=w</i>	T5) Pachnoumis fils d'Hérieus
T6) <i>P3-šr-Ḥnm s3 Pa-Ḥnm</i>	T6) Psenchnoumis fils de Pachnoumis
T7) <i>Iy-m-ḥtp s3 Ns-n3y=w-Ḥmn.w- iw</i>	T7) Imouthès fils de Snachommeus
T8) <i>Iy-m-ḥtp s3 Pa-n3-ḥṭ.w</i>	T8) Imouthès fils de Panéchetès
T9) <i>P3y-'Is.t' s3 Hnsw-ḥtp</i>	T9) Piésis (?) fils de Chonsou-hétép

T10) P3-hb s3 °nh-Ḥp	T10) Phibis fils d'Achoapis
T11) Ḥr (s3) P3-šr-Imn	T11) Horos fils de Psénamounis
T12) Ḥr-s3-Is.t s3 P3-šr-Mn	T12) Harsiésis fils de Psenminis
T13) Pa-wn s3 P3-šr-Imn p3 ḥ(m)	T13) Pagonis fils de Psénamounis le cadet
T14) Ḥr-Dḥwty s3 İy-m-ḥtp	T14) Harthotès fils d'Imouthès
T15) Pa-n3.w-ntr s3 Ḥr-pa-Is.t	T15) Panentéris fils d'Harpaésis
T16) Gl3 s3 Ḥr p3 ḥm	T16) Kialès fils d'Horos le cadet

T1 Pa-Mnḫ : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al., Pa-kj Botti | **T5** Pa-Ḥnm : Pa-nḥt Botti | **T9** P3y-Is.t¹ s3 Ḥnsw-ḥtp : P3j-k3 s3 Ḥnsw-Dḥwtj Botti | **T10** °nh-Ḥp : °nh-Imn Botti, °o-Pth El-Amir *BIFAO* | **T14** Ḥr-Dḥwty : Ḥr-m-ḥb El-Amir *BIFAO* | **T15** Pa-n3.w-ntr s3 Ḥr-pa-Is.t : Pa-n3-ntr.w s3 Ḥr-s3-Is Botti | **T16** Ḥr : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, Ḥrt Botti.

P. Tor. Totoès 13

Suppl. 6103 - TM 45093

Deir al-Medina
rouleau non identifié

L. x H. : 24 x 18 cm

Avant 14/09/111

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 20.

Bibliographie : El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 114 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 90 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 23 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 71 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, n. r ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 388 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 128.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXIV ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
12,5	12

Lors du processus de fabrication, les fibres du 2^e *kollema* n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres. Une cassure verticale coupe toute la hauteur du papyrus à 7,5 cm du bord droit, au deux tiers des lignes ; trois autres partent du bord inférieur de la 2^e feuille.

Couleur : beige, sauf une zone foncée au centre du papyrus et d'autres plus petites sur le 1^{er} *kollema* au recto (par exemple, entre le début des ll. 4 et 5) et surtout au verso.

Marges du texte démotique au recto : supérieure 0,5 cm, inférieure 3,5 cm, droite 0,5 cm, gauche 12,5 cm. La marge droite est respectée, à l'exception du début de la l. 11 ; la marge gauche est irrégulière. Sauf les ll. 3 à 5, toutes les autres penchent vers le bas. L'auteur a limité l'écriture au seul 1^{er} *kollema*, formant la moitié droite du support, non seulement à cause du mauvais état du 2^e *kollema*, mais probablement aussi parce qu'il s'est rendu compte, après avoir entamé la rédaction, que la 2^e feuille était collée au-dessus de la 1^{re}, la *kollesis* pouvant donc gêner le passage du pinceau. Les lignes penchent légèrement vers le bas. Le verso est anépigraphé.

Contenu : reçu de paiement du loyer concernant 8 jours d'entretien, probablement chirographe. Le propriétaire

est Snachomneus le cadet fils de Chesthotès, la locataire est Tanouphis fille de Psenminis (B), ce qui est confirmé par l'ajout final : par conséquent, le premier a reçu le loyer payé par la seconde et la valeur du verbe *mḥ* au début du texte est forcément passive. Le cycle mensuel ou annuel auquel ils étaient liés, ainsi que la durée de la location, le sanctuaire auquel ils étaient rattachés et le nom du rédacteur du document, ne sont pas explicités. On peut supposer que Snachomneus le cadet fils de Chesthotès était le frère de Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, qui est mentionné dans le P. Tor. Totoès 46, l. 12 et le P. Tor. Totoès 48 A, ll. 10-11, deux documents précisément datés du règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}, après la mort de sa mère Cléopâtre III. Néanmoins, la date de « l'année de règne 6, mois Mésorè, dernier jour », citée dans le texte comme terme à venir du bail et donc *terminus ante quem* du reçu, ne peut pas se référer à ce souverain, car il a accédé au pouvoir en l'an 8 selon le comput de son règne, que l'on faisait commencer en 114/113, avec sa nomination comme roi de Chypre¹. Le règne le plus pertinent semble donc être celui de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'année 6 correspond à 112/111. On exclue la possibilité d'une datation sous Ptolémée VI Philomètor, dont l'an 6 équivalait à 176/175, car Tanouphis s'est mariée une première fois le 31/08/152 (P. Tor. Totoès 51) et a géré ses affaires au moins jusqu'au 07/10/104 (P. Tor. Totoès 31 A+B) : on suppose qu'en 176/175, si déjà née, aurait été trop jeune pour louer des jours d'entretien. Si tel est le cas, le lien entre les deux Snachomneus permettrait de rapporter ces 8 jours d'entretien au temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, dont Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès était l'un des *presbyteroi*.

Recto →

1) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw p3 ḥm s3</i> <i>Ḥnsw-Dḥwty</i>	1) Snachomneus le cadet fils de Chesthotès
2) <i>p3 nty ḏd n Ta-nfr ta P3-šr-Mn</i>	2) est celui qui dit à Tanouphis fille de Psenminis :
3) <i>tw=y mḥ n p3 škr n p3y hrw n</i>	3) « Je suis payé du loyer de ces 8 jours

¹ Samuel, *Ptolemaic chronology*, p. 151 ; Pestman, *Chronologie*, p. 70, n. e ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 79, n. 29 ; Mørkholm, *ANS* 20 (1975), p. 12 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 22 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 67 ; El-Aguizy, *BIFAO* 89 (1989), p. 93 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian conflict*, p. 22 ; Bennett, *AncSoc* 28 (1997), p. 76 ; Chauveau, dans Kramer et al. (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses I*, p. 164 et *L'Égypte*, p. 21 ; Hazzard, *Imagination of a monarchy*, p. 141 ; Hölbl, *History*, pp. 205 et 207 ; Huß, *Ägypten*, p. 628, n. 9 ; Schentuleit, dans Moers et al. (éd.), *Festschrift für Friedrich Junge II*, p. 592 ; Caßor-Pfeiffer, *Journal of Egyptian History* 1 (2008), p. 24 ; Traunecker, *CENiM* 8 (2013), p. 179 ; Bennett, « Ptolemy X », n. 8, dans *The Ptolemaic dynasty*, <http://www.tyndalehouse.com/egypt/ptolemies/ptolemy_x_fr.htm>.

<i>s^cnḥ 8</i>	d'entretien
4) <i>irm p3y=f r3 (n n3 hrw-5-ḥb.w)</i> <i>ḥn^c n3y=w šdy.w n3y=w iḥy.w</i>	4) et de leur part des cinq jours épagomènes, avec leurs revenus, leurs usufruits et
5) <i>n3y=w ^crš.w š3^c ḥsb.t 6.t ibd-4</i> <i>šmw sw ^crqy</i>	5) leurs services de culte, jusqu'à l'année de règne 6, mois Mésorè, dernier jour.
6) <i>iw=y st3.ḫ ḏr.t r tm di.t s n=t</i> <i>mtw=y</i>	6) Si je rétracte pour ne pas te donner cela et si je
7) <i>di.t s n gr rmtḫ mtw=y di.t (n=t)</i> <i>w^c krkr iw=t m-s3=y</i>	7) donne cela à une autre personne, alors je te donnerai un talent, tandis que tu pourras me poursuivre
8) n di.t <i>tw=y s n=t ^cn n ḥtre.ḫ</i> <i>iw.ty mn</i>	8) encore pour me contraindre à te donner cela obligatoirement et sans délai. »
9) <i>iw Ta-nfr ta P3-šr-Mn ḏd n Ns-</i> <i>n3y=w-Ḥmn.w-iw</i>	9) Alors que Tanouphis fille de Psenminis dit à Snachommeus
10) <i>p3 ḥm s3 Ḥnsw-Dḥwty in-n3.w</i> <i>ḥsb.t 6.t ibd-4 šmw (sw) ^crqy</i>	10) le cadet fils de Chesthotès : « Quand l'année de règne 6, mois Mésorè, dernier jour
11) r ḥpr <i>mtw=y ḥ3^c p3y=k hrw n</i> <i>s^cnḥ</i>	11) arrivera, alors je te restituerai tes 8 jours d'entretien
12) <i>8 nty ḥry i.ir-ḥr=k mtw=k</i> <i>šḥn.ḫ=f n p3 rmtḫ</i>	12) ci-dessus et tu les loueras à qui
13) <i>nty iw iw=k r mr šḥn.ḫ=f n=f</i>	13) il te plaira de les louer. »

4 r3 (n n3 hrw-5-ḥb.w) : tw Botti | 7 gr rmtḫ : wj Botti | iw=t m-s3=y : sm=j Botti | 8 r di.t : n tj Botti | 12 i.ir-ḥr=k : e.ir-ḥr-n=k Botti | 13 nty iw iw=k : prop. dub. Zauzich, ir bk Botti | n=f : ^cn Botti.

P. Tor. Totoès 14

Suppl. 6088 - TM 45094

Deir al-Medina
rouleau 27

L. x H. : 22 x 33,5 cm

15/12/111

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 21.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, pp. 67-68 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 217-18, n° 21 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 1 b ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1, pp. 106, 114, 118 et 119 ; Pestman, *Enchoria* 2 (1972), p. 36 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 91-92 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), pp. 158-59 ; Wildung, *Imhotep und Amenhotep*, pp. 269-70, § 173.5 et 174.2 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 71-72 et 78 ; Pestman, *Amenothès*, p. 156 ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 120-22 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 et p. 168, n. 3 ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 61, n. 31 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 230-31, n° 6 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 21, n. à la l. 1 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 136 et p. 192, n. 691 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 388-89 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 129 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 114.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXV ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXVII.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; liécriture est perfibrable au recto.

2	1
20	2,5

Lors du processus de fabrication, quelques très rares espaces entre les fibres se sont produits.

Couleur : beige uniforme. Certaines fibres au verso sont d'une couleur brune ou grise. Des petites zones plus foncées sont présentes le long du bord inférieur du recto, près du coin inférieur droit, et près du coin inférieur gauche du verso.

Marges du texte au recto : supérieure 4 cm, inférieure 10 cm, droite 4 cm, gauche 3 cm. Les marges droites et gauches sont respectées : dans ce but, à la fin de la l. 7 a été apposé un *space filler*.

Position de *gd* au recto : 8,5 cm du haut, 14,5-16,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8,5 cm du haut, 16,5 cm du bord gauche.

Au verso, une biffe descend de 8 cm du centre du bord supérieur du papyrus et est traversée au milieu par une autre. L'encre n'a bavé qu'au niveau du nom du 14^e témoin, fort probablement à cause de l'effacement de ce qui a été écrit dans un premier temps.

Contenu : acte de location de 3 jours d'entretien par an dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou. Le propriétaire est Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis, qui les avait achetés chez Psenthotès fils de Pébos ; le locataire est Psenmonthès fils de Paos et Tapsaïs. Le bail a une durée de 3 ans : étant donné que la période de location avait déjà débutée le 1^{er} Thôt, à savoir le 20/09/111, et que le montant du loyer avait été entièrement payé à l'avance, on peut voir dans cet acte la régularisation d'une situation déjà en cours depuis presque trois mois. Le scribe est Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A).

Recto →

<p>1) hsb.t 7.t ibd-3 3h.t sw-27 n t3 Pr- ^c3^{w.s.}.t (Glwptr^c.w.s. irm Pr-^c3^{w.s.}</p>	<p>1) L'année de règne 7, mois Hathyr, jour 27 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.}</p>
<p>2) (Ptlwmys^c.w.s. p3 mr mw.t.t=f (P3- Swtr^c.w.s. irm p3 w^cb n (3lgsntrws^c.w.s.</p>	<p>2) Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}</p>
<p>3) irm n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnh.w n3 ntr.w mr it.t=w n3 ntr.w</p>	<p>3) et des dieux Sôters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux</p>
<p>4) nty pyr p3 ntr r-tny it.t=f p3 ntr</p>	<p>4) Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu</p>

<i>mr mw.t.t̄=f p3 ntr mr it.t̄=f n3 ntr.w mnḥ.w</i>	Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes,
5) <i>p3 mr mw.t.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.} irm t3 f3y qny n^cš n (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t</i>	5) de Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
6) <i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.}</i>	6) avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.}
7) <i>t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) P3-sy n p3 tš n Niw.t ḏd iry-c3</i>	7) Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore
8) <i>n Imn n Dm3 ḥm-ntr w^cb iry-c3 i3w.t nb.t šḥn nb n šḥ-nsw.t Imn-ḥtp s3 Ḥp</i>	8) d'Amon de Djémê et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès fils d'Hapou
9) <i>P3-šr-Mnt̄ s3 Pa-ḥr mw.t=f Ta-p3- š3y n iry-c3 n Imn n Dm3 Twtw</i>	9) Psenmonthès fils de Paos et Tapsaïs au pastophore d'Amon de Djémê Totoès
10) <i>s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr šḥn=k n=y p3y=k hrw n s^cnḥ 3 t3y=w pš.t</i>	10) fils de Zmanrès et Tanouphis : « Tu m'as donné à bail tes 3 jours d'entretien, leur moitié étant
11) <i>1 1/2 r hrw n s^cnḥ 3 ^cn ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f n p3 ml ḥry p3 ml</i>	11) 1 1/2, soit 3 jours d'entretien à nouveau chaque année qui vient, dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire
12) <i>ḥry n šḥ-nsw.t Imn-ḥtp s3 Ḥp ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-ḥb.w ḥn^c t3y=w dny.t n</i>	12) inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie de
13) <i>ḥny(.t) ḥn^c t3y=w dny.t n 3ḥ nty nb nty t3y r-r=w ḥn^c n3y=w</i>	13) l'association, avec leur partie du

<i>šdy.w ḥn^c n3y=w iḥy.w</i>	champ, tout ce qui se rapporte à eux, avec leurs revenus, avec leurs usufruits,
14) <i>ḥn^c nty nb nty pyr n-im=w ḥn^c nty nb nty šp r-r=w ḥn^c nty nb nty w3ḥ r-r=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ</i>	14) avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté
15) <i>r-r=w n šḥ.t (n) ḥw.t-nṯr p3 dmy m3^c nb ḥn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w</i>	15) de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs services religieux et leurs services de culte,
16) <i>r-in=k r-db3 ḥd i.īr P3-šr-Dḥwty s3 P3-3b3 t3 ḥ3.t mtw=y ir n3 tḥb.w</i>	16) que tu as achetés chez Psenthotès fils de Pébos précédemment. Et j'accomplirai les libations,
17) <i>n3 šms.w n3 ^crš.w n p3y=k hrw n s^cnḥ 3 nty ḥry ḥr n t3y n ḥsb.t 7.t</i>	17) les services religieux et les services de culte de tes 3 jours d'entretien ci-dessus à partir de l'année de règne 7,
18) <i>tpy 3ḥ.t sw-1 r ḥsb.t 9.t ibd-4 šmw (sw) ^crqy r ibd 36 1/2 r rnp.t 3.t r ibd 36 1/2 ^cn mtw p3y=k</i>	18) mois Thôt, jour 1 jusqu'à l'année de règne 9, mois Mésorè, dernier jour, soit 36 mois 1/2, soit 3 ans, soit 36 mois 1/2 à nouveau. Et ton
19) <i>rwḏ dd p3y=w lwh n šms irm=y nty w3ḥ=y mḥ=k n p3y=w škr n t3 rnp.t 3.t</i>	19) mandataire discutera des éventuelles fautes dans leur service religieux avec moi, qui t'ai déjà payé leur loyer pour les 3 ans
20) <i>nty ḥry i.īr p3 hp n p3 šḥn nty ḥry ḥpr r d3d3=y ḥn^c n3y=y ḥrd.t.w</i>	20) ci-dessus. C'est sur ma tête et mes enfants que retombe le droit de ce présent bail.
21) <i>nty nb nkt nb nty mtw=y ḥn^c n3</i>	21) Tout et chaque bien qui m'appartient et

<p><i>nty iw=y r di.t hpr=w n iwe.t n md.t nb.t nty hry š3^c-tw=y</i></p>	<p>ce que j'acquerrai constituera le gage de toutes les paroles ci-dessus, jusqu'à ce que je</p>
<p>22) <i>ir n=k r-h.t.t=w in-n3.w hsb.t 9.t ibd-4 šmw (sw) ^crqy hpr mtw=y h3^c p3y=k hrw n s^cnh</i></p>	<p>22) agisse envers toi conformément à elles. Quand l'année de règne 9, mois Mésorè, dernier jour arrivera, alors je te restituerai tes 3 jours d'entretien</p>
<p>23) <i>3 nty hry i.ir-hr=k mtw=k shn.t=w n p3 rmt nty iw iw=k r mr shn.t=w n=f bn-iw=y rh</i></p>	<p>23) ci-dessus et tu les loueras à qui il te plaira de les louer. Je ne pourrai pas</p>
<p>24) <i>d d shn p3y iw wdb=f rnp.t mtw=y ir n=k r-h.t.t=f n ssw nb iw=y st3.t=y</i></p>	<p>24) dire : "C'est un bail qui a été reporté d'une année." Et j'agirai envers toi conformément à lui à tout moment. Si je me refuse</p>
<p>25) <i>r tm ir n=k r-h(t) md.t nb.t nty hry iw=y (r) di.t n=k hđ 600 r krkr 2 r hđ 600 ^cn n db^c.t</i></p>	<p>25) à agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus, alors je te donnerai 600 deben, soit 2 talents, soit 600 deben à nouveau, conformément à 24 oboles</p>
<p>26) <i>24 r qd.t 2 iw=k m-s3=y n ir n=k r-h(t) md.t nb.t nty hry ^cn n htret.t iw.ty mn iw.ty sh nb</i></p>	<p>26) pour 2 kité, tandis que tu pourras encore me poursuivre pour agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. »</p>
<p>27) <i>sh Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr-s3-Is.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr</i></p>	<p>27) Écrit par Chestépnachthès fils d'Harsiésis, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris,</p>
<p>28) <i>p3 hm-ntr n Dm3</i></p>	<p>28) le serviteur divin de Djémé.</p>

7 *r-h(.t) n3 nty : r-h nt* Botti | 8 *i3w.t : knb.t* Botti | 9 *Pa-hr : P3-Hr* Wildung | 11 *ml bis : šl* El-Amir *AcOr*, Botti, Wildung | 13 *hny.t : sw.n.t* Botti, *sisnt* El-Amir *BIFAO* | 17 *n3 šms.w n3 crš.w : n3 šms.w hn^c crš.w* Botti | *hr n t3y : hr (rnp.t nb) n tj* Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al. | 19 *p3y=w lwḥ : p3e=f lwḥ* Botti | *w3ḥ=y : hr=j* Botti | 21 *md.t nb.t : mt nb nb* Botti | 25 *n db^c.t : r hmt* Botti | 26 *r ir : n ir* Botti, Den Brinker et al.

Verso ↓

T1) <i>P3-šr-Hnsw s3 Hnsw-t3y=f-nḥt(.t)</i>	T1) Psenchonsis fils de Chestépnachthès
T2) <i>Pa-Mnḫ s3 Hry-İnp</i>	T2) Pamonthès fils d'Hérianoupis
T3) <i>P3-šr-Mn s3 Pa-wn</i>	T3) Psenminis fils de Pagonis
T4) <i>P3-šr-Dḥwty s3 Hr</i>	T4) Psenthotès fils d'Horos
T5) <i>P3-šr-Wsır s3 P3-di-Wsır</i>	T5) Psénosiris fils de Pétosiris
T6) <i>Pa-Mnḫ s3 Pa-n3.w-nṯr</i>	T6) Pamonthès fils de Panenteris
T7) <i>Hr-s3-Is.t s3 Pa-Mnḫ</i>	T7) Harsiésis fils de Pamonthès
T8) <i>P3-šr-Hnsw s3 P3-šr-Hnsw</i>	T8) Psenchonsis fils de Psenchonsis
T9) <i>Pa-tw s3 P3y-k3</i>	T9) Patès fils de Pikos
T10) <i>P3-šr-Mnḫ s3 Htr</i>	T10) Psenmonthès fils d'Hatrès
T11) <i>Hr-pa-Is.t s3 İmn-ḥtp</i>	T11) Harpaésis fils d'Aménothès
T12) <i>P3y-k3 s3 P3-šr-Mn</i>	T12) Pikos fils de Psenminis
T13) <i>Hr-s3-Is.t s3 P3-šr-^c3-ph.t</i>	T13) Harsiésis fils de Psénapathès
T14) <i>P3-šr-İmn-İp s3 İy-m-ḥtp</i>	T14) Psénaménophis fils d'Imouthès
T15) <i>Pa-Mnḫ s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T15) Pamonthès fils de Psenthotès
T16) <i>Ns-Mn s3 Ns-n3y=w-Hmn.w-İw</i>	T16) Esminis fils de Snachommeus

T14 *P3-šr-İmn-İp s3 İy-m-ḥtp : P3-šr-İmn-İp s3 İy* post corr.

T2 *Hry-İnp : Hrj=w* Botti | **T4** *Hr : Hrr* Botti | **T5** *P3-šr-Wsır s3 P3-di-Wsır : P3-šr-(n)-Mnt s3 P3-tj-Mnt* Botti | **T6** *Pa-n3.w-nṯr : Pa-tw* Botti, *Pa-?* Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al. | **T9** *Pa-tw : Pa-t-n'm.w* El-Amir *BIFAO* | **T10** *P3-šr-Mnḫ s3 Htr : P3-tj-Mnt s3 Ir.t-Hr-r.r=w* Botti, *Irt-Hr-p-ḥrt* El-Amir *BIFAO*,

Htr(?) Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al. | **T12** *P3-šr-Mn : P3-tj-Mn* Botti | **T14** *P3-šr-Imn-ip s3 Iy-m-
h̄tp : P3-šr-(n)-Imn s3 H̄nsw-t3e-f-n̄hte.t* Botti.

P. Tor. Totoès 15 A+B

Suppl. 6117 - TM 5572

Deir al-Medina
rouleau 3

L. x H. : 62 x 15,5 cm

Texte grec A : 04/12/110
Texte grec B : après 04/12/110

Éditions antérieures : PSI IX 1019 (texte grec A) ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1 (texte grec B).

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 21, nn. aux ll. 33 et 12, pp. 23, 27 et 30, p. 31, n. à la l. 16 et p. 33, n. à la l. 6 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76-78 ; Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 144 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 49, 52, 54, 80, 95, 103 et 146 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13 et 20-21, p. 24, n. 13 et pp. 194-97 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 72, 75-76 et 78 ; Messeri Savorelli, dans Pinaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-39 et pp. 240-41, n. 94 ; Pestman, *Amenothès*, p. 100, n. a ; Thissen, *Die Demotischen Graffiti von Medinet Habu*, p. 144 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 238 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VIII*, p. 404 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 216-17, n° 1018 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 106, n. 5, p. 110 et pp. 110-11, n. 33 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), pp. 198-99.

Photographies : recto et verso inédits.

Description : le support est composé de 4 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

1	2	3	4
17	16,5	16,5	12

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez

souvent, notamment dans le texte grec A, le long de la l. 1, au début des ll. 2, 4 et 8, au milieu des ll. 8, 11 et 13 et à la fin de la l. 6. Plusieurs trous (notamment dans le texte A, au milieu de la l. 2 et à la fin des ll. 1, 4 et 8) et la perte de quelques fibres (surtout dans la marge supérieure) entament le support et touchent parfois aux textes, sans cependant empêcher la compréhension.

Couleur : beige uniforme, plus foncée dans la moitié inférieure du 4^e *kollema* au recto. Au verso, certaines fibres présentent une couleur plus foncée aussi. Une zone ovale d'environ 1 x 2 cm, de couleur brune, au verso du 4^e *kollema* semble marquer l'emplacement originel d'un sceau, qui toutefois n'a pas été conservé.

Marges du texte grec A au recto : supérieure 2 cm, inférieure 3 cm, droite 26,5 cm, gauche 9,5 cm. La marge gauche est respectée : seuls les *alpha* au début des ll. 4 et 8 dépassent. La marge droite est irrégulière. La l. 15 se trouve 1 cm au-dessous de la l. 14 et 25 cm à droite du bord gauche. Au-dessous du début de la l. 14 on remarque la présence d'une *paragraphos*. Marges du texte grec B au verso : supérieure 5 cm, inférieure 9 cm, droite 54,5 cm, gauche 6 cm. Le texte B, constitué de deux lignes en grec, a été rédigé au verso du 4^e *kollema* : son orientation est tête-bêche par rapport au texte A au recto et perpendiculaire aux fibres. Il se trouve près de la zone ovale brune qui aurait porté le sceau et du bord droit du texte A au recto : cela laisse penser que ce dernier a été enroulé de la gauche vers la droite, de manière contraire à l'usage pour les documents grecs¹.

Deux traits horizontaux sont visibles au recto, l'un dans la marge gauche, entre les ll. 3 et 4, l'autre au-dessous du milieu de la l. 14 : on suppose qu'il s'agit de deux biffes d'encre, plutôt que de deux *paragraphoi*. Deux autres sont présentes au verso, en haut à gauche du texte grec B et au milieu du 2^e *kollema*. De nombreuses bavures et taches d'encre sont localisées le long du bord inférieur du recto et éparpillées au verso.

Contenu : acte de cession sous la forme d'homologie objective (texte grec A), concernant 10 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite. Le prix d'achat est fixé à 13 talents, correspondant à 3900 deben et à 78000 drachmes. Le vendeur est Imouthès fils de Thotsytès, les acheteurs sont Tatéhathyris fille de Psenminis (D), qualifiée de « Perse », et son frère Pikos (B), qui est aussi son tuteur : le fait que ce rôle n'ait pas été joué par le père Psenminis (D) n'implique pas forcément que ce dernier était décédé à cette date, étant donné qu'il n'est pas attesté par d'autres documents précédents comme tuteur de Tatéhathyris et que la tâche pouvait être accomplie par l'un des parents masculins de la femme². L'amende à payer en cas de violation des termes monte à 10 talents, outre les dommages conformément à la loi, à la partie adverse et 100 drachmes en argent frappé au trésor royal. L'auteur est Apollonios, le préposé à l'agoranomie des Memnoneia du Pathyrite ; il a signé en bas le document, mais a omis la validation exprimée par l'indicatif parfait *κεχημύτικα*. Son texte présente de nombreux

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

² Wolff, *Das Recht der Griechischen Papyri I*, p. 37 ; Lippert, *Einführung*, p. 116, § 4.1.4.3.

problèmes de syntaxe, ce qui pourrait être un indice du fait qu'il était plutôt égyptophone³. Notamment, la série d'accusatifs aux ll. 6-8 est probablement due à un document modèle qu'il suivait, mais qui n'a pas été adapté de manière cohérente au contexte spécifique, où les différents termes sont coordonnés à ἡμερῶν δέκα ἱερῶν ἀγνευτικῶν, au génitif puisque dépendant de la préposition ἀπό. À la l. 14, il a aussi mal interprété la formule κυρία ἔστω, en forgeant une forme d'impératif autrement inattestée ; l'intégration de ἦσσον s'appuie sur tous les 11 parallèles de l'expression⁴. Ce document a été rédigé le même jour que le P. Tor. Totoès 16 A et il est fort probable qu'il en ait partagé l'objet : Imouthès fils de Thotsytès aurait d'abord cédé à Pikos (B) et Tatéhathyris 10 jours d'entretien pour 13 talents, pour les prendre tout de suite en location pour 100 drachmes par mois⁵. Cela aurait permis à Imouthès d'immédiatement monétiser ses titres et en même temps, de continuer à bénéficier des revenus de l'activité de prêtre dans le sanctuaire en question jusqu'à la fin de l'année, en versant un loyer largement couvert par la vente précédente. Le temple mentionné dans chacun des deux textes serait donc le même, bien que les descriptions de sa position diffèrent, sans forcément entrer en opposition. De plus, les P. Tor. Totoès 15 A et P. Tor. Totoès 16 A citent comme tuteur de Tatéhathyris son frère Pikos (B), alors que le P. Tor. Totoès 27 B montre que ce rôle a été joué par son mari Totoès : il s'agit d'un acte comportant un protocole complet de l'an 13 équivalant au 10 de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er} et précisément daté du 03/06/104. Le mariage entre les deux est déjà indirectement connu par un autre acte, le P. Tor. Totoès 19 A, où Totoès a géré un terrain de propriété de Tatéhathyris⁶ : étant donné que l'indication de l'année 9 dans ce papyrus est simple et non double, il doit être situé sous le règne précédent de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II en 109/108. Les P. Tor. Totoès 15 A et P. Tor. Totoès 16 A font état d'une situation antérieure : par conséquent, l'an 8 qui y figure est lui aussi à assigner à la corégence avec Ptolémée IX Sôter II en 110/109⁷.

La note d'archivage (texte grec B), de la main du même Apollonios, montrerait le consentement de ce dernier à la transaction au recto.

Recto →

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21.

⁴ *Papyri.info*, <[http://papyri.info/search?STRING=\(%CE%BC%CE%B7%CE%B8%CE%B5%CE%BD\)&no_caps=on&no_marks=on&target=text&DATE_MODE=LOOSE&DOCS_PER_PAGE=15&STRING1=%CE%B4%CE%B9%CF%89%CE%BC%CE%BF%CE%BB%CE%BF%CE%B3%CE%B7%CE%BC%CE%B5%CE%BD%CE%B1&target1=TEXT&no_caps1=on&no_marks1](http://papyri.info/search?STRING=(%CE%BC%CE%B7%CE%B8%CE%B5%CE%BD)&no_caps=on&no_marks=on&target=text&DATE_MODE=LOOSE&DOCS_PER_PAGE=15&STRING1=%CE%B4%CE%B9%CF%89%CE%BC%CE%BF%CE%BB%CE%BF%CE%B3%CE%B7%CE%BC%CE%B5%CE%BD%CE%B1&target1=TEXT&no_caps1=on&no_marks1)>.

⁵ Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 25-26 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194, n. 1 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 216-17, n° 1018.

⁶ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

⁷ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 72.

Texte grec A

1) Ἔτους η̄ Ἀθὺρ ις̄, ἐπ' Ἀπολλωνίου τοῦ πρὸς τῆι ἀγορανομίαι τῶν Μεμνονέων τοῦ Παθυρίτου.	1) L'an 8, le 16 Hathyr, en présence d'Apollonios, le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa du Pathyrite.
2) Ὅμολογεῖ Ἴμουθῆς Θοτσύτου τῶν ἐκ τῶν Μεμ(νονέων) ἱερεὺς τοῦ Πανου θεοῦ μεγίστου ὡς (ἐτῶν) μ	2) Reconnaît Imouthès fils de Thotsytès, habitant des Memnoneïa, prêtre de Pan, le dieu le plus grand, âgé d'environ 40 ans,
3) μέσος μελίχρως τετανδὸς μακροπρόσωπος εὐθύριν Πίκωτει Ψεμμίσιος καὶ Τατε-	3) de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux raides, au visage allongé, au nez droit, à Pikos fils de Psemminis et à Taté-
4) αθύρει Περσίνη μετὰ κυρίου τοῦ ἑαυτῆς ἀδελφοῦ Πίκωτει τοῦ προγεγραμμένου	4) hathyris, « Perse », ayant comme tuteur son propre frère Pikos, le susmentionné,
5) ἀπέχειν παρ' αὐτῶν χαλκοῦ νομίσματος τάλαντα δεκατρία καὶ ἐξίστασθαι	5) recevoir de leur part treize talents en monnaie de bronze et d'être quitte
6) ἀπὸ ἡμερῶν δέκα ἱερῶν ἀγνευτικῶν καὶ τὰς τούτων καρπειῶν καὶ λιτουργίας	6) à propos de dix jours d'entretien sacré, et de leurs revenus et services religieux,
7) καὶ τὰ συνκύροντα καὶ προσεσόμενα πάντα κατ' ἐνιαυτὸν ἕκαστον καὶ τὸ ἐπιβάλλον	7) et de tout ce qui se rapporte à eux et ce qui leur sera ajouté chaque année, et de la part qui leur échoit
8) αὐτοῖς μέρος τῶν ἐπαγομένων καὶ τὰ	8) des jours épagomènes, et de tout ce qui

προσκύροντα τούτοις πάντα ἐν ἱερεῖ Ἄφροδισίῳ	leur est rattaché, dans le temple d'Aphrodite,
9) καλουμένη Ἄθϋρ ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονέων τάφοις καὶ μὴ ἐμποήσεσθαι	9) appelée aussi Hathor, parmi les tombes des Memnoneïa. Et que ni lui ni personne d'autre en son nom ne revendiquera ses droits
10) μηδ' ἐπελεύσασθαι μήτ' αὐτὸν μηδ' ἄλλον μηδένα ὑπὲρ αὐτοῦ ἐπὶ τὸν Πίκων καὶ Τατε-	10) ni n'attaquera en justice Pikos ni Taté-
11) αθύρει μηδ' ἄλλον μηδένα τῶν παρ' αὐτοῦ περὶ τῶν ἡμερῶν δέκα· εἰ δὲ μή, ἢ μὲν ἔφοδος	11) hathyris ni personne d'autre de leur part au sujet des dix jours ; sinon, que l'action alors
12) ἄκυρος ἔστω καὶ προσαποτεισάτωι ὁ ἐπιπορευόμενος ᾧ ἂν ἐπιπορεύηται περὶ τούτων	12) soit sans force légale, et que le plaignant paye en retour à celui contre qui éventuellement il porte plainte à leur sujet
13) ἐπίτιμον παραχρήμα χαλκοῦ νομίσματος (ταλάντων) ι καὶ τὸ βλάβος κατὰ τὸν νόμον καὶ εἰς τὸ	13) une amende immédiatement de 10 talent en monnaie de bronze ainsi que le dommage conformément à la loi, et au
14) βασιλικὸν ἀργυρίου ἐπισή(μου) δραχμᾶς ρ. Μηθὲν ἠῖσσον) κυριεύεσθαι τὰ διωμολογημένα.	14) trésor royal 100 drachmes d'argent frappé. Néanmoins, que les accords pris soient valides.
15) Ἀπολλώ(νιος).	15) Apollonios.

2 Μεμ(νονέων) : με^μ pap. || Πανου : I. Πανός || (ἐτῶν) : L. pap. || 4 Πίκωται : I. Πίκωτος || 6 τὰς : I. τῶν ||
λιτουργίας : I. λιτουργιῶν || 7 τὰ συνκύροντα καὶ προσεσόμενα πάντα : I. τῶν συνκυρόντων καὶ προσεσομένων
πάντων || τὸ ἐπιβάλλον : I. τοῦ ἐπιβάλλοντος || 8 μέρος : I. μέρους || τὰ προσκύροντα τούτοις πάντα : I. τῶν
προσκυρόντων τούτοις πάντων || ἱερεῖ : I. ἱερῶι || 9 καλουμένη : I. καλουμένωι || 10 ἐπελεύσασθαι : I.

ἐπελεύσεσθαι || 10-11 Ταταθύρει : 1. Ταταθύριν || 11 αὐτοῦ : 1. αὐτῶν || 12 προσαποτεισάτωι : 1. προσαποτεισάτω, alt. σ ex τ corr. || Ϝ̅ : ω pap. || 13 (ταλάντων) : τ pap. || νόμον : alt. ν ex μ corr. || 14 ἀργυ(ρίου) ἐπισή(μου) : ἀργ̅ ἐπις̅ pap. || δραχμὰς : μ post. corr. || κυριευέστωι : 1. κυριευέσθτω || 15 Ἀπολλώ(νιος) : *IP I* pap.

2 Πανου : Πανός(ς) Wilcken || 15 Ἀπολλώ(νιος) : Ἀ(πο)λλώ(νιος) Vitelli.

Verso ↓

Texte grec B

1) Ἑδέ(ξατο)	1) A agrée
2) Ἀπολλ(ώνιος).	2) Apollonios.

1 Ἑδέ(ξατο) : εδ̅ pap. || 2 Ἀπολλ(ώνιος) : ἀπολ̅ pap.

1-2 Ἑδέ(ξατο) Ἀπολλ(ώνιος) : ἐδά(νεισεν)() λ Pestman *Textes grecs*, Boswinkel et al., ἐδά(νεισεν) Ἀπόλ̅ prop. dub. Messeri Savorelli.

P. Tor. Totoès 16 A+B

Suppl. 6118 - TM 5573

Deir al-Medina
rouleau 3

L. x H. : 15,5 x 18 cm

Texte grec A : 04/12/110
Texte grec B : après 04/12/110

Éditions antérieures : PSI IX 1020 (texte grec A) ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1 (texte grec B).

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 1, pp. 23 et 25-26, p. 27, n. à la l. 10, p. 30, n. à la l. 32 et p. 33, n. à la l. 6 ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, p. 12, n. à la l. 10 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76-79 ; Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 144 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 25, 41, 49, 54, 80, 96, 145 et 150 ; David et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden III*, p. 227 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, n. 2, pp. 13 et 20-21, p. 24, nn. 11-13, p. 28, n. s et pp. 194-97 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 72, p. 75, n. 42 et pp. 76-79 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-39 et pp. 240-41, n. 94 ; Pestman, *Amenothès*, p. 100, n. a ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 238 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VIII*, p. 404 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 83 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 107, n. 11, p. 110 et pp. 110-11, n. 33.

Photographies : recto et verso inédits.

Description : le support a été tiré d'une bande coupée horizontalement d'un rouleau, tournée ensuite de 90° pour y écrire le texte grec A, dont l'écriture est transfibrale au recto. Il est composé de 2 *kollemata*, qui s'échelonnent du haut vers le bas : le 1^{er} *kollema* contient la totalité du texte, alors que le 2^e est anépigraphé.

1	15,5
2	2,5

Des cassures préexistaient à l'écriture des textes et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment dans le texte grec A à la fin de la l. 6 et dans le texte grec B entre les ll. 1 et 2. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, surtout au début des ll. 6 et 7, au milieu des ll. 3 et 4, à environ deux tiers des ll. 1 à 7 et à la fin des ll. 5 à 9. Une fracture horizontale traverse le quart gauche du support, entre les ll. 6 et 7. Plusieurs trous n'entament que marginalement le support et touchent parfois aux textes, sans cependant empêcher la compréhension.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée dans la zone centrale et le long du bord droit au recto. Le verso présente des fibres plus foncées.

Marges du texte grec A au recto : supérieure 2,5 cm, inférieure 4,5 cm, gauche 1,5 cm, droite 0 cm. La marge gauche est respectée : seul le *delta* de la l. 15 dépasse. Néanmoins, les ll. 1 et 2 sont placées 0,5 cm à gauche de la marge suivie par les ll. 3 à 15. La marge droite est irrégulière : la l. 2 s'arrête 4 cm avant les autres. La l. 16 se trouve 0,5 cm au-dessous du milieu de la l. 15 et 6,5 cm à droite du bord gauche du papyrus. Au-dessous du début de la l. 15 on remarque la présence d'une *paragraphos*. Marges du texte grec B au verso : supérieure 11,5 cm, inférieure 5 cm, droite 0 cm, gauche 8,5 cm. Le texte B, composé de deux lignes en grec, a été rédigé au verso des ll. 4 et 5 du texte grec A au recto : son orientation est tête-bêche par rapport à ce dernier et parallèle aux fibres. Sa rédaction sur une seule moitié du support laisserait penser que ce dernier aurait été plié en deux le long de l'axe vertical : cependant, aucun signe de pliure n'est visible.

Une trace d'encre est présente le long du bord droit au recto, près du coin supérieur, et une seconde au milieu de la marge inférieure. L'encre est effacée à la fin des lignes, surtout à la l. 14.

Contenu : acte de location (texte grec A) et note d'archivage (texte grec B) concernant 10 jours d'entretien dans le temple d'Aphrodite. La période commence le mois de la rédaction du document, Hathyr, et s'achève le 30 Mésorè : la durée est donc de 10 mois, au prix de 100 drachmes par mois, ce qui serait le prix mensuel de location d'un seul jour. Les titulaires des prérogatives de ces jours sont Tatéhathyris fille de Psenminis (D), qualifiée de « Perse », et son frère Pikos (B), qui est aussi son tuteur : le fait que ce rôle n'ait pas été joué par le père Psenminis (D) n'implique pas forcément que ce dernier était décédé à cette date, étant donné qu'il n'est pas attesté par d'autres documents précédents comme tuteur de Tatéhathyris et que la tâche pouvait être accomplie par l'un des parents masculins de la femme¹. La l. 13 du texte A, ainsi que le texte grec B, l. 2, portent à intégrer

¹ Wolff, *Das Recht der Griechischen Papyri* I, p. 37 ; Lippert, *Einführung*, p. 116, § 4.1.4.3.

le nom du locataire Imouthès fils de Thotsytès à la l. 5. Le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa du Pathyrite est Apollonios : de nombreuses particularités syntactiques invitent à supposer que sa langue maternelle était l'égyptien². Les clauses des ll. 11-14, interdisant au bailleur et ses proches de changer de locataire avant le terme fixé, ainsi qu'au locataire de négliger ses devoirs, sont presque identiques à celles présentes dans le P. Tor. Totoès 19 A, ll. 28-32. Ce dernier est un acte de la main du même scribe : cela donne l'impression qu'il disposait d'un modèle général pour les actes de location, appliquant les mêmes expressions aux différents contextes³. L'article neutre pluriel à la l. 14 pourrait se référer soit à un mot sous-entendu tel que γέρα, « les prérogatives », attesté en combinaison avec les « jours d'entretien » dans le P. Tor. Totoès 24 B, l. 7 (bien que décliné au génitif pluriel par le même Apollonios) et le P. Tor. Totoès 9 A, ll. 3-4 et B, l. 14 (où le mot figure au singulier), soit au chiffre δέκα, « dix », à la l. 15 dont on devrait alors supposer une substantivation au neutre. L'un ou les deux seraient aussi à intégrer à la l. 7 comme objet de la location, étant donné que le verbe principal ἐμίσθωσεν à la l. 3 n'a aucun accusatif auquel se rapporter aux ll. 7-8, pour éviter de corriger à l'accusatif tous les mots présents au génitif. À la l. 9, le pronom μοι à la place de αὐτοῖς semble indiquer que Pikos (B) était en train de parler, en représentant aussi sa soeur. Exactement comme dans un autre acte de location de la main d'Apollonios, le P. Tor. Totoès 19 A, ll. 32-34, afin que la phrase οὐ (l. ὄτι) ἐὰν αἰρήται ἐγμισθοῦν, « à quiconque il choisisse de les louer », aux ll. 14-15 puisse se relier au reste du discours, il faut prendre en considération une mise en facteur commun de l'impératif et du complément d'objet direct παραδότηι δὲ τὰ τῶν ἡμερῶν δέκα, ainsi qu'un changement de sujet, étant donné que la personne qui doit restituer les prérogatives des 10 jours d'entretien est nécessairement Imouthès, alors que leur titulaire, qui aura le droit de changer de locataire au terme de la période établie, est Pikos (B), qui agirait aussi au nom de sa soeur Tatéhathyris. Ce document a été rédigé le même jour que le P. Tor. Totoès 15 A et il est fort probable qu'il en ait partagé l'objet : Imouthès fils de Thotsytès aurait d'abord cédé à Pikos (B) et Tatéhathyris 10 jours d'entretien pour 13 talents, pour les prendre tout de suite en location pour 100 drachmes par mois⁴. Cela aurait permis à Imouthès d'immédiatement monétiser ses titres et en même temps, de continuer à bénéficier des revenus de l'activité de prêtre dans le sanctuaire en question jusqu'à la fin de l'année, en versant un loyer largement couvert par la vente précédente. Une conséquence serait aussi que le temple mentionné dans chacun des deux textes soit le même, bien que les descriptions de sa position diffèrent, sans forcément entrer en opposition. De plus, les P. Tor. Totoès 15 A et P. Tor. Totoès 16 A citent comme tuteur de Tatéhathyris son frère Pikos (B), alors que le P. Tor. Totoès 27 B montre que ce rôle a été joué par son mari

² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21.

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 28, n. s.

⁴ Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 25-26 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194, n. 1 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 216-17, n° 1018.

Totoès : il s'agit d'un acte doté d'un protocole complet de l'an 13 équivalant au 10 de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er} et précisément daté du 03/06/104. Le mariage entre les deux est déjà indirectement connu par un autre acte, le P. Tor. Totoès 19 A, où Totoès a géré un terrain de propriété de Tatéhathyris⁵ : étant donné que l'indication de l'année 9 dans ce papyrus est simple et non double, il doit être situé sous le règne précédent de Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, à savoir en 109/108. Les P. Tor. Totoès 15 A et P. Tor. Totoès 16 A font état d'une situation antérieure : par conséquent, l'an 8 qui y figure est lui aussi à assigner à la corégence avec Ptolémée IX Sôter II en 110/109⁶.

Recto ↓

Texte grec A

1) Ἔτους η̄ Ἀθὺρ ις̄, ἐπ' Ἀπολλωνίου τοῦ πρὸς τῆι ἀγορα(νομίαι)	1) L'an 8, le 16 Hathyr, en présence d'Apollonios, le préposé à l'agoranomie
2) τῶν Μεμνονέων τοῦ Παθυρίτου.	2) des Memnoneïa du Pathyrite.
3) Ἐμίσθωσεν Πίκως Ψεμμίνιος καὶ Τατεαθυρ	3) Ont donné à bail Pikos fils de Psemminis et Tatéhathyr
4) Ψεμμίνιος Περσίνη μετὰ κυρίου τοῦ ἑαυτῆς	4) fille de Psemminis, « Perse », ayant comme tuteur son propre
5) ἀδελφοῦ Πίκωτι τοῦ προγεγρα(μμένου) Ἰμουθεῖ Θοτσύτου) ἀπὸ τοῦ ὑπάρχοντος	5) frère Pikos, le susmentionné, à Imouthès fils de Thotsytès, de ce qui appartient
6) αὐτοῖς ἐν τῶι ἀπὸ βορρᾶ μέρει Μεμ(νονέων) ἐπὶ τοῦ ὄρο Ἀφροδι-	6) à eux dans la partie nord des Memnoneïa, sur la montagne du temple d'Aphrodi-
7) ου <γέρα δέκα> ἡμερῶν ἀγνευτικῶν	7) te, les prérogatives de dix jours

⁵ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

⁶ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 72.

καὶ τῶν πάντων	d'entretien et tout
8) λοιπῶν καὶ ἐπεσομένων φιλανθρώπων	8) le reste, et des privilèges qui en
καὶ τὸ	résulteront, et la
9) ἐπιβάλλον μοι μέρος τῶν ἐπαγομένων	9) part qui leur échoit des jours
εἰς	épagomènes, pour
10) τὸ η (ἔτος) ἀπὸ Ἀθὺρ ἕως Μεσορῆι λ	10) l'an 8, d'Hathyr au 30 Mésorè de la
τοῦ αὐτοῦ (ἔτους)	même année,
11) τοῦ μηνὸς χα(λκοῦ) δρα(χμῶν) ρ. Μῆ	11) pour 100 drachmes de bronze par mois.
ἐξέστωι δὲ τοῖς περὶ	Qu'il ne soit pas permis aux proches de
12) Πίκων ἑτέροις ἐγμισθοῦν ἐντὸς τοῦ	12) Pikos de donner à bail à d'autres durant
χρόνου	ce temps,
13) μηδὲ τῶι Ἴμουθει ἐλλείπειν τῶν	13) ni à Imouthes de négliger les jours du-
ἡμερῶν ἐν-	
14) τὸς τοῦ χρόνου· παραδότηι δὲ τὰ τῶν	14) rant ce temps ; qu'il lui restitue enfin
ἡμερῶν	les prérogatives (?) des dix jours
15) δέκα καὶ οὐδὲν αἰρήται ἐγμισθοῦν.	15) et qu'il les donne à bail à quiconque il
	choisisse de les louer.
16) Ἀπολλώ(νιος) κεχρη(μάτικα).	16) Moi, Apollonios, j'ai instrumenté.

1 ἀγορα(νομίαι) : αγορ^α pap. || Περσίνη : l. Περσίνη || 5 Πίκωτι : l. Πίκωτος || προγεγρα(μμένου) : προγεγρ^α pap. ||
6 Μεμ(νονέων) : με^μ pap. || ὄρο : l. ὄρους || 8 φιλανθρώπων : prim. ω post corr. || 9 μοι : l. αὐτοῖς || 10 (ἔτος) : L
pap. || Μεσορῆι : l. Μεσορῆ || (ἔτους) : L pap. || 11 χα(λκοῦ) δρα(χμῶν) : χ^α δρ^α pap. || ἐξέστωι : l. ἐξέστω || 13 τῶν
ἡμερῶν : l. τὰς ἡμέρας || 14 παραδότηι : l. παραδότηω || τὰ τῶν ἡμερῶν : post τὰ propono γέρα dub. || 15 οὐδὲν : l. οὐδὲ
|| 16 Ἀπολλώ(νιος) : IP I pap. || κεχρη(μάτικα) : κεχρ^η pap.

6 ὄρο : ὄρο(υ) Vitelli, ὄρου(ς) prop. Wilcken, Bilabel || 15 οὐδὲν : δ prop. corrigendum Wilcken, Bilabel, David et al.
|| 16 Ἀπολλώ(νιος) : Ἀ(πο)λλώ(νιος) Vitelli.

Verso →

Texte grec B

1) Ἐμίσθω(σεν) Πίκως καὶ Τατε-	1) Ont donné à bail Pikos et Taté-
2) αθυρ πρὸς Ἴμου(θῆν) Θοτσύ(του).	2) hathyr à Imouthès fils de Thotsytès.

1 Ἐμίσθω(σεν) : εμῖσθ^ο παρ. || 2 Ἴμου(θῆν) Θοτσύ(του) : ἰμ^ο θοτ^ς παρ.

P. Tor. Totoès 17 A+B+C

Suppl. 6107 - TM 45114

Deir al-Medina
rouleau 9

L. x H. : 12 x 33 cm

Texte démotique A : 16/01/109

Textes démotiques B et C : après 16/01/109

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 43 (textes démotiques A et C) ; *P.Batav.* 1 (textes démotiques A et C).

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 225, n° 38 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 69 ; Pestman, *RdE* 25 (1973), p. 26, n° 12 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 13, p. 15, n. 1, p. 16, nn., 12, 18 et 19, p. 17, n. g, p. 19, pp. 26-28, nn. h, l, m, p, s, t, pp. 48-49, n. cc, pp. 195 et 198-203 et 205 ; Bingen, *ChronEg* 53 (1978), p. 371 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 84-85 ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, p. 246, n. 73 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 22, p. 32, n. à la l. 1, p. 134, n. 196, pp. 129, 135 et 137 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 241 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 130.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLVIII ; copie dans Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 4 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLIX ; copie dans Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 5.

Description : le support est composé d'1 seul *kollema* ; l'écriture est perfibrale au recto.

Des cassures préexistaient à l'écriture des textes et on n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment dans le texte démotique A au recto, entre les ll. 15 et 16 et entre les ll. 19 et 20, et à la fin du texte C au verso, au niveau du déterminatif du mot *wsr*. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, surtout aux ll. 2, 5, 8, 12 et entre les ll. 24 et 25. Étant donné la qualité non optimale du support d'origine, il n'est pas possible de statuer si la perte de certaines fibres au verso a été antérieure ou postérieure à l'utilisation du papyrus.

Couleur : beige uniforme. Certaines fibres au verso sont d'une couleur plus foncée.

Marges du texte démotique A au recto : supérieure 0,5 cm, inférieure 9,5 cm, droite 0,5 cm, gauche 0 cm. La marge droite est essentiellement respectée, mais les barres horizontales des signes au début de certaines lignes mènent à son décalage progressif vers la droite, par écarts de 0,5 cm : le premier est marqué par le mot *rsy* à la l. 5, le deuxième par le terme *wḏ3* à la l. 10, de troisième par le signe *rwḏ* à la l. 19, le quatrième et dernier par le verbe *dī.t* à la l. 25. La marge gauche est irrégulière. Dans la moitié inférieure du texte, les lignes penchent légèrement vers le bas. L'interligne entre les ll. 25 (la fin du corps de l'acte) et 26 (portant le nom du scribe et la date) mesure 1 cm, alors que dans le reste du texte est souvent inférieur à 0,5 cm. À 1 cm du bord inférieur, deux lignes perfibrales écrites tête-bêche apparemment par le même scribe (texte démotique B), dont les marges ne peuvent être définies avec précision, ont été effacées en bavant l'encre : il semble de pouvoir y reconnaître le nom de la bailleresse à la fin de la première et son patronyme au début de la seconde, mais le reste de leur contenu n'est plus compréhensible. On pourrait songer à une première note d'archivage, ensuite effacée et remplacée par une autre plus courte au verso, puisqu'écrite à un endroit qui serait resté caché par l'enroulement du papyrus. Marges du texte démotique C au verso : supérieure 3 cm, inférieure 29 cm, droite 0,5 cm, gauche 0 cm. Le texte C est transfibral et est constitué d'une seule ligne en démotique : celle-ci est interrompue en son milieu par un espace de 1,5 cm, qui avait été laissé pour le passage de la ficelle ou de la bandelette qui aurait dû fermer le document et probablement pour l'apposition aussi d'un sceau¹. La position de cette note d'archivage, placée derrière les ll. 3 et 4 du texte démotique A au recto, laisse penser que ce dernier a été enroulé du bas vers le haut.

Le long du bord droit au recto, sont visibles des biffes d'encre, devant les ll. 5, 14 et 16. De l'autre côté, il semble que la fin des ll. 1, 4, 10, 13, 17, 22, 23 et 24 ait été mutilée. L'impression est que le scribe ait rédigé ses documents (au moins, celui-ci et le précédent à sa droite) avant de couper le rouleau de papyrus, probablement pour exploiter au maximum la surface à disposition pour l'écriture. De toute manière, il fixait la marge gauche pendant la rédaction : sinon, on ne pourrait pas expliquer la séparation entre le verbe *pḥ* à la fin de la l. 11 et son pronom suffixe =*f*, déplacé au début de la l. 12. Au verso, des taches d'encre sont visibles au-dessus de la place réservée au sceau, au-dessous de la fin du texte démotique C et au milieu du papyrus.

Contenu : acte d'affermage (texte démotique A) concernant un tiers² de « La Pointe », bien que non explicitement mentionnée, de la durée de deux ans. La propriétaire est Tatéhathyris fille de Psenminis (D), le locataire est

¹ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 12, n. t ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, p. 246, n. 73.

² Comme l'a affirmé Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 9-10, n. c, cela ne s'appliquait pas à la totalité de la parcelle, bien que les mots *p3y=t 3ḥ*, « ton champ », puissent le faire penser.

Psenmonthès fils de Zmanrès. La partie affermée est équivalente à celle revenant à la première de l'héritage de son père, propriétaire du champ dès le 13/08/159 (P. Tor. Totoès 4), alors que son frère aîné Pikos (B) possédait les autres deux tiers³ : il est donc certain que Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) est décédé auparavant⁴ et que Pikos (B) et Tatéhathyris étaient ses seuls enfants à cette époque-là (au moins ceux encore vivants, malgré l'absence de tout renseignement à propos d'autres). Cependant, la condition présentée est antérieure au partage attesté par le P. Tor. Totoès 18, où la parcelle toute entière a été attribuée à Tatéhathyris. Par conséquent, la date à la fin du document est de peu précédente à celle du P. Tor. Totoès 18, à son tour antérieure à celle du P. Tor. Totoès 21, qui est précisément située sous l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II : l'an 8 correspond donc à 110/109⁵. La date très tardive, le 29 Choïak, à la fin de la saison de la crue, pourrait se lier à la durée de deux ans de l'affermage⁶ ou sous-entendre que l'acte régularisait une situation déjà en cours⁷. Le locataire était chargé, pour l'an 8, de cultiver la terre, de verser l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et le fermage à Tatéhathyris ; pour l'an 9, il aurait engraisé au moyen d'*arakos* le champ et encore effectué le paiement des taxes, mais pas de loyer à la bailleuse⁸. Cependant, le P. Tor. Totoès 19 A montre que l'accord a été résilié après 9 mois, quand la parcelle a été confiée à Tachratis fille de Pésouris pour l'ensemencement en *arakos*⁹. Le revenu de l'an 8 devait être livré dans la maison de Tatéhathyris à Djémê, en présence de son mandataire, selon la mesure-*oïpé* de 29 *hin* : il s'élevait à 12 artabe 1/2 de blé, sans frais ni port dû. Si le calcul s'appliquait aux 7 aroures 1/2 normalement attestées pour « La Pointe » par les documents successifs, un tiers correspondrait à 2 aroures 1/2, et une rente de 12 artabes 1/2 menerait à une valeur de location de 5 artabe de blé par aroure¹⁰, qui serait très élevé par rapport à celles déclarées les années suivantes et proche plutôt de leur prix de vente¹¹. En revanche, si ce montant se référait à toutes les 7 aroures 1/2, le résultat serait le prix d'1 artabe 2/3 par aroure, aligné davantage aux autres taux¹². Cela pourrait cacher le fait qu'en réalité Psenmonthès fils de Zmanrès avait pris à ferme la totalité de « La Pointe », en dressant pour les autres deux tiers un acte similaire mais aujourd'hui perdu destiné à Pikos (B) fils de Psenminis (D), frère aîné de Tatéhathyris¹³. Celui-ci aurait bien pu

³ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

⁴ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

⁵ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 12, n. s et p. 195.

⁶ Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 32, n. à la l. 1 et p. 129.

⁷ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 10, n. j.

⁸ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

⁹ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 3 et 19 et p. 27, n. l.

¹⁰ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3 et p. 11, nn. m et o.

¹¹ Pour Pathyris en 110/109, le *P. Batav.* 6, ll. 19-25 et 30-33 révèle que 2 aroures 1/2 de terrain (un quart de deux champs, l'un de 8 et l'autre de 2 aroures) ont été vendues pour 13 artabes 1/2 de blé, au prix de vente donc de 5 artabes 2/5 par aroure.

¹² P. Tor. Totoès 11 A ; P. Tor. Totoès 30.

¹³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 6, p. 8, n. 19, pp. 9-10, n. c et p. 10, n. j.

jouer le rôle de son « mandataire » : mentionné deux fois, aux ll. 15 et 19, il s'occupait de percevoir le paiement dans la maison de Djémê pour le compte de Tatéhathyris, qu'à l'époque pouvait encore être la même habitation que Pikos (B)¹⁴. D'ailleurs, la confusion aux ll. 15 et 16 (cette dernière enfin corrigée) entre le masculin $p3y=k$ et le féminin attendu $p3y=t$, pourrait aussi indiquer que Pikos (B) avait accompagné sa soeur chez le scribe privé¹⁵. Les 12 artabes 1/2 auraient été donc le montant global de l'affermage revenant aux deux héritiers et Pikos (B) aurait pu l'encaisser sans qu'une exacte répartition des bénéfices ait été établie au préalable entre eux. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 M. Le dernier jour du mois Pachons revient plusieurs fois dans d'autres textes des archives¹⁶ en tant que terme de la période d'affermage. Le scribe est Psénosiris fils de Pétosiris.

La note d'archivage au verso (texte démotique C) a été probablement rédigée par la même main du texte A¹⁷, étant donné la graphie identique du patronyme $Wsr-m3^c.t-R^c$ sans pavois divin à la fin. D'après les traces identifiables, il semble qu'on peut affirmer la même chose à l'égard du texte démotique B.

Recto →

Texte démotique A

1) $P3-šr-Mn\bar{\chi}$ $s3$ $Wsr-m3^c.t-R^c$ $p3$ nty dd	1) Psenmonthès fils de Zmanrès est celui qui dit
2) n $Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr$ ta $P3-šr-Mn$	2) à Tatéhathyris fille de Psenminis :
3) $shn=t$ $n=y$ $p3$ $1/3$ n $p3y=t$ $3h$ $q(3y)$ nty hr $p3$ $h\bar{t}p(-n\bar{t}r)$	3) « Tu m'as donné à ferme le tiers de ton champ surélevé, qui est dans le domaine divin
4) Imn n $P3-šdy-n-Imn-ip$ nty $i\bar{w}$ $n3y=f$ $h(y)n.w$	4) d'Amon de Pesténéménopé, dont les limites sont :
5) rsy $p3$ $3h$ n $Pa-Dm3$ $s3$ $D\bar{h}wty-i\bar{w}$	5) au sud, le champ de Pasémis fils de

¹⁴ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 11, n. n.

¹⁵ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 19 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

¹⁶ P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13, P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 et P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23.

¹⁷ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 8, n. 32.

<i>mḥt p3 3ḥ</i>	Thoteus ; au nord, le champ
6) <i>n Wn-nfr s3 P3-šr-Mn i3bt Pa-d3</i>	6) d'Onnophris fils de Psenminis ; à l'est, Patinis ;
7) <i>imnt p3 3ḥ šn^c dmḍ n n3 h(y)n.w mtw=y</i>	7) à l'ouest, le champ en jachère. Total des limites. J'y
8) <i>ir=w n wp.t nb.t n wy^c n pr.t</i>	8) effectuerai tout travail agricole en hiver
9) <i>šmw mtw=y mḥ p3 šmw r p3</i>	9) comme en été. Et je payerai l'impôt sur la récolte au
10) <i>wd3 Pr-^c3^{c.w.s.} r-ḥ(.t) p3 nty (i.)ir n3 šḥ(.w) n Pr-^c3^{c.w.s.}</i>	10) grenier du souverain ^{v.p.s.} conformément à ce que les scribes du souverain ^{v.p.s.}
11) <i>r šḥ=f r-r=f n p3 mw n ḥsb.t 7.t r ḥsb.t 8.t mtw=y pḥ=</i>	11) écriront à son égard de la crue de l'année de règne 7 à l'année de règne 8. Et je l'engraisserai
12) <i>=f n ḥsb.t 9.t n wr(3) mtw=y mḥ p3y=f šmw r</i>	12) en l'année de règne 9 en <i>arakos</i> . Et je payerai son impôt sur la récolte au
13) <i>p3 wd3 Pr-^c3^{c.w.s.} r-ḥ(.t) p3 nty (i.)ir n3 šḥ.w n Pr-^c3^{c.w.s.}</i>	13) grenier du souverain ^{v.p.s.} conformément à ce que les scribes du souverain ^{v.p.s.}
14) <i>r šḥ=f r-r=f (n) wš n ḥw ^cḥwt n ḥsb.t 9.t</i>	14) écriront à son égard, sans l'intérêt de fermier de l'année de règne 9.
15) <i>mtw=y di.t r-dr.t p3y=k rwd n rn</i>	15) Et je confierai à ton mandataire, au sujet de
16) <i>p3 ḥw ^cḥwt n p3y=t 3ḥ n ḥsb.t 8.t</i>	16) l'intérêt de fermier de ton champ de l'année de règne 8,
17) <i>rtb n sw 12 1/2 t3y=w pš.t rtb n sw 6 1/4</i>	17) 12 artabes 1/2 de blé, leur moitié étant 6 artabes 1/4 de blé,
18) <i>r rtb n sw 12 1/2 ^cn iw=w swt r-dr.t p3y=t</i>	18) soit 12 artabes 1/2 de blé à nouveau, qui seront livrées à ton
19) <i>rwd n p3y=t ^c.wy n Dm3 n p3 q(w)s</i>	19) mandataire dans ta maison de Djémé, selon la mesure-

20) n (t3 ipy.t n hn) 29 iw.ty he <i>hm.t mtw=y h3^c p3y=t</i>	20) -oipé de 29 hin, sans frais ni port dû. Et je te restituerai ton
21) 3h nty hry i.ir-hr=t r hn r hsb.t <i>9.t tpy šmw sw^crqy</i>	21) champ ci-dessus avant l'année de règne 9, mois Pachons, dernier jour.
22) mtw=t shn.t=f n p3 rmt nty i <i>'ir(=t) (r) mr shn.t=f n=f</i>	22) Et tu l'affermes à qui il te plaira de l'affermes,
23) iw bn-iw=y rh dd shn p3y iw <i>wdb=f rnp.t</i>	23) sans pouvoir dire : "C'est un bail à ferme qui a été reporté d'une année."
24) iw=y st3.t r tm ir (n=t) r-h(.t) <i>md.t nb.t nty hry mtw=y</i>	24) Si je refuse d'agir pour toi conformément à toutes les paroles ci- dessus, alors je
25) dī.t krkr 2 r n3 gll(.w) n n3 Pr- <i>c3^{c.w.s.}.w</i>	25) donnerai 2 talents pour les holocaustes des souverains ^{v.p.s.} . »
26) sh P3-šr-Wsir s3 P3-dī-Wsir n hsb.t 8.t ibd-4 3h.t sw-29	26) Écrit par Psénosiris fils de Pétosiris en l'année de règne 8, mois Choïak, jour 29.

15 p3y=k : l. p3y=t | 16 p3y=t : y=t ex y=k corr. | 17 12 : 2 post corr.

5 Dhwty-iw : Dhwty-e.ir.tj-s Botti | 6 Pa-d3 : sb El-Amir AcOr, Botti, Pestman *Textes grecs*, Pa-b Zauzich | 8
ir=w : ir=f Pestman *Textes grecs* | 9-10 šmw r p3 wd3 : 1/10 nt e.in=j n r3 Botti | 11 mtw=y ph= : mte=j
in mt= Botti | 12 wr(3) : wr Botti | 12 šmw : 1/10 nt e in Botti | 14 (n) wš n hw^chwty : bnr n hw nt e rt
Botti | 15 r-dr.t : n dr.t Botti | 16 hw^chwty n p3y=t : hw nt e rt n p3e=k Botti | 17 t3y=w : t3e=s Botti | 18
r-dr.t p3y=t : n dr.t p3e=k Botti | 21 i.ir-hr=t r hn r : e.ir-hr r.r=t r hn n Botti | 22 shn.t=f : shn p3 1/3
Botti | 24 st3.t r tm ir (n=t) : m-s3=k r tj tm hpr Botti | 26 sw-29 : sw 25 Botti, Pestman *Textes grecs*.

Texte démotique B

1) p3 [...]] 'Ta-tw'[[[-Hw.t-Hr]]	1) Le [...]] Tatéhathyris (?)
-----------------------------------	-------------------------------

2) *ta 'P3-šr-Mn'* [[...]]

2) fille de Psenminis (?) [[...]]

1-2 non vidit Botti, Pestman *Textes grecs*.

Verso ↓

Texte démotique C

1) *p3 šḥn n P3-šr-Mnṯ s3 Wsr-
m3^c.t-R^c*

1) Le bail à ferme de Psenmonthès fils de
Zmanrès.

1 *P3-šr-Mnṯ s3* : inter *P3-šr-Mnṯ* et *s3* vacat.

P. Tor. Totoès 18

Suppl. 6104 - TM 45101

Deir al-Medina
rouleau 2 ?

L. x H. : 16,5 x 33,5 cm

08/05/109

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 28 ; *P.Batav.* 2.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 225-26, n° 41 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 115 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 94 ; Pestman et al., *Recueil* II, p. 97, n. n ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 7, nn. 2 et 5, p. 8, nn. 25-26, pp. 9-10, nn. c et f, p. 11, n. o, p. 12, n. s, pp. 13-15, n. 1, p. 19, pp. 26-27, n. h, pp. 195-98 et 202-04 ; Bingen, *ChronEg* 53 (1978), p. 371 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, n. r, p. 178, p. 181, n. 1 et pp. 183-85, nn. b, n, o et p et p. 190, n. à la l. 2 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 83-85 ; Rowlandson, *Women and Society*, pp. 226-27, n° 165 A ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 130.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXV ; copie dans Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 14 ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur le 2^e, l'écriture est perfibrale.

2	1
14	4

Couleur : beige uniforme.

Marges du texte démotique au recto : supérieure 3 cm, inférieure 18,5 cm, droite 3 cm, gauche 0,5 cm. La marge droite est respectée, sauf pour les dernières lignes légèrement décalées sur la gauche : seule l'extrémité droite de la préposition *n* au début de la l. 3 dépasse. Ce trait est aussi le seul à déborder sur le 1^{er} *kollema*, tout le document étant rédigé perfibralement sur le 2^e, et semble avoir été ajouté après une relecture de la part de

l'auteur, comme l'article $t\bar{3}$ à la l. 4 et peut-être la conjonction hn^c à la l. 5. La marge gauche est irrégulière. Les ll. 1 à 6 penchent vers le haut. Le verso est anépigraphé.

L'encre a bavé au milieu de la l. 4, à cause de l'effacement de ce qui a été écrit dans un premier temps. Une biffe est présente à la fin de la l. 5.

Contenu : acte concernant la parcelle « La Pointe », probablement un chirographe¹, où Pikos (B) fils de Psenminis (D) abandonne tout droit de possession et de jouissance sur ce terrain en faveur de sa soeur Tatéhathyris. D'après le droit égyptien, aux cadets comme Tatéhathyris échouait la moitié de ce qui revenait au frère aîné, ici Pikos (B)² : la proportion approximative entre les deux parties (un tiers à la première, deux tiers au second) confirme qu'ils étaient les seuls membres de la fratrie après la mort de leur père Psenminis (D) fils de Zmanrès (E), tombée avant le 16/01/109 d'après le contexte du P. Tor. Totoès 17 A³. Le patrimoine foncier de ce dernier s'élevait à 21 aroures distribuées sur plusieurs champs, alors que « La Pointe » mesurait 7 aroures 1/2. Le P. Tor. Totoès 17 A du 16/01/109 montrant encore une gestion partagée du terrain, il est probable que Pikos (B) ait demandé un dédommagement à Tatéhathyris pour la cession de la parcelle toute entière et pour la demi-aroure dont elle aurait pris possession en plus du tiers de l'héritage qui lui revenait⁴. Cette indemnité se concrétisait par 456 deben 1/3, ainsi que 6 artabes de blé, encaissés par Pikos (B), lequel aurait exigé encore 48 deben. Ce premier acompte versé aurait été comptabilisé dans le P. Tor. Totoès 26 comme 800 deben, où on révèle que le payeur était Totoès fils de Zmanrès (D), mari de Tatéhathyris. D'ailleurs, la substitution du pronom suffixe féminin de la 2^e personne du singulier avec le pronom masculin aux ll. 8 ($d\bar{i}=k$) et 9 ($(r-)\bar{d}\bar{3}\bar{d}\bar{3}=k$), précisément et exclusivement au sujet du dédommagement, semble indiquer que Totoès a accompagné Tatéhathyris, probablement devenue peu avant sa femme⁵, lors de la mise noir sur blanc de l'accord⁶ et que Pikos (B) s'est adressé à lui directement, pour conclure le texte en parlant peut-être aux deux. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 M. Le montant de la sanction s'élevait à 15 talents, correspondant à 4500 deben et à 90000 drachmes : 5 pour le dieu Montou, 5 pour le dieu Djémê⁷ et 5 pour le roi. Le P. Tor. Totoès 21 A, précisément daté de l'an 10 de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, renvoie à une

¹ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 15.

² Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

⁴ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181 et pp. 183-84, n. b.

⁵ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 13, p. 17, n. i, pp. 19 et 197-98.

⁶ Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 85.

⁷ Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 164-66 et 173-74.

situation postérieure à celle du P. Tor. Totoès 18, où l'héritage a été déjà divisé : par conséquent, la date au début de ce dernier, à savoir l'année de règne 8, mois Pharmouthi, jour 22, est à assigner au même règne, dont l'an 5 correspondait à 110/109⁸, et non au suivant⁹.

Recto →

1) hsb.t 8.t ibd-4 pr(.t) (sw-)22 P3y- k3 s3 P3-šr-Mn p3 nty dd	1) L'année de règne 8, mois Pharmouthi, jour 22, Pikos fils de Psenminis est celui qui dit
2) n Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr ta P3(-šr)-Mn t3y=f sn.t hm(.t) mtry=y	2) à Tatéhathyris fille de Psenminis, sa soeur cadette : « Je suis d'accord
3) n pš.t irm=t mtre=t (n) pš.t irm{=n}=y	3) avec toi pour le partage et tu es d'accord avec moi pour le partage
4) n (st3.t) 21 n 3ḥ r-tw n=n `p3y=n` it.t tw=y n=t t3 ht.t n 3ḥ	4) des 21 aroures de champ que nous a léguées notre père. Je t'ai donné la parcelle de terre
5) i.ir=w n P3-ḥ3.t.t nty iw ir (st3.t) 7 3ḥ.w irm 1/2 ḥn ^c p3y=w ^c w n	5) qu'on a faite en tant que "La Pointe", qui mesure 7 aroures et 1/2 de champ, avec leur augmentation de
6) ḥ3y nty iw n3y=f hyn(.w) rsy (p3 3ḥ n) Pa-Dm3 s3 Dḥwty-i.ir-di-s mḥt	6) taille, dont les limites sont : au sud, le champ de Pasémis fils de Thotortaïos ; au nord,
7) p3 3ḥ n Wn-nfr s3 P3-šr-Mn imnt (p3 3ḥ n) Wn-nfr (s3) P3-šr-Mn	7) le champ d'Onnophris fils de Psenminis ; à l'ouest, le champ d'Onnophris fils de Psenminis ;
8) i3bt p3 mw Pr- ^c 3 ^{w.s.} n rn n ḥd di=k n=y 400	8) à l'est, le canal du souverain ^{v.p.s.} » « Au sujet de l'argent, tu m'as donné 4-
	9) -56 deben 1/3 et 6 artabes de blé, sur

⁸ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 17, n. a et p. 195.

⁹ Botti, *L'archivio demotico* I, p. 151.

9) 56 1/3 6 rtb n sw (r-)d3d3=k hđ 48 p3 rmt n-îm=n mtw=f	ton compte encore 48 deben. » « Celui d'entre nous qui
10) r st3.t (r) tm îr r-h(.t) md.t nb.t nty hry mtw=f w3h krkr 5	10) refusera d'agir conformément à toutes les paroles ci-dessus, il déposera 5 talents
11) m-b3h Mnđ 5 m-b3h Dm3 5 r Pr- c3 ^{c.w.s.} îw(=w) m-s3=f	11) devant Montou, 5 devant Djémê et 5 pour le souverain ^{v.p.s.} , tandis qu'on pourra encore le poursuivre
12) n (dî.t) îr(=f) r-h(.t) md.t nb.t nty hry (c n)	12) pour le contraindre à agir conformément à toutes les paroles ci-dessus. »

3 n pš.t : n ex irm=t corr. | 4 r-tw n=n `p3y=n´ it.t : tw n=n it post corr. | 7 prim. Wn-nfr : Wn-nfr post corr. | imnt : imnt ex i3bt corr. | 9 mtw=f : l. nty îw=f | 10 mtw=f : l. îw=f.

1 ibd-4 : ibd-3 El-Amir AcOr | 3 irm{=n}=y : irm=n e nt Botti | 4 n (st3.t) 21 : n hr Botti | prim. n 3h : p3 3h Zauzich Enchoria | 3h bis : 3h.w Pestman Textes grecs | r-tw n=n : n h.t Botti | `p3y=n´ : {p3} `p3y=n´ Pestman Textes grecs | 5 i.îr=w n P3-h3.t.t : e hr p3 h3.t.te Botti, îw(=w) hr p3 h3t Pestman Textes grecs | 3h.w : 3h Zauzich Enchoria | 1/2 hn^c p3y=w : rws Botti | 6 Dhwty-i.îr-dî-s : Dhwty-îw Pestman Textes grecs | 8 n hđ dî=k n=y : n st3 sh.t Botti, p3 ht tj=k n=j Zauzich Enchoria, n îw^c dj=k n=j (hđ) Pestman Textes grecs | 9 6 rtb : r rtb Botti | (r-)d3d3=k : dđ3=n Botti, pe.w wt El-Amir BIFAO, (hmt) sp-2 prop. dub. Zauzich Enchoria | 10 r st3.t : st3.t(=f) Pestman Textes grecs | w3h : tj Botti, r dj.t Pestman Textes grecs | 11 m-b3h Dm3 : r r3 M3^c-r^c Botti | Pr-c3^{c.w.s.} îw(=w) : pr-c3.w prop. dub. Zauzich Enchoria | 12 n (dî.t) îr(=f) : r îr Botti, n îr Pestman Textes grecs.

P. Tor. Totoès 19 A+B+C+D

Suppl. 6119 - TM 44825

Deir al-Medina	L. x H. : 8 x 38 cm	Texte grec A : 20/10/109
rouleau non identifié		Textes démotiques B et C et texte grec D : après 20/10/109

Éditions antérieures : PSI IX 1021 (texte grec A) ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, p. 12 (texte grec A) ; P.Tor.Botti 45 (textes démotiques B et C et texte grec D) ; P.Batav. 3 (textes grecs A et D et textes démotiques B et C).

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 20, n. à la l. 14, p. 23 et p. 28, nn. aux ll. 13-14 ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, p. 12, n. à la l. 10 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76 et 79 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 32, 49, 54, 71-72 et 80 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; David et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden III*, p. 227 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 70 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VI*, p. 183 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, pp. 6-7, nn. 1 et 5, pp. 10-11, nn. d, f, k, l et o, p. 12, nn. q et s, p. 13, p. 17, nn. g et i, pp. 194 et 197-204 ; Bingen, *ChronEg* 53 (1978), p. 371 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-39 et pp. 240-41, n. 94 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 101 ; Clarysse et al., *Konkordanz 1-7*, p. 118 ; Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 149-51, n^{os} 19 et 20 C et n. 41 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84 ; Rowlandson, *Women and Society*, pp. 226-28, n^o 165 B ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), p. 217, n^o 1019 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 131.

Photographies : recto dans Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pl. VIII ; détail dans Paribeni et al., *Introduzione*, pl. 8 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. VIII et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pl. II, n° 3 ; copie des textes démotiques B et C dans Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24.

Description : le support a été tiré d'une bande coupée horizontalement d'un rouleau, tournée ensuite de 90° pour y écrire le texte grec A, dont l'écriture est transfibrale au recto. Il est composé de 3 *kollemata*, qui s'échelonnent du haut vers le bas : le 1^{er} *kollema* contient les ll. 1 à 28 et la fin de la l. 29, alors que le 2^e le début de la l. 29 et les ll. 30 à 35, en laissant le 3^e anépigraphé.

1	18,5
2	19
3	1

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment au milieu des ll. 11 à 15, à la fin des ll. 5 à 19 et 26 à 28. Une cassure horizontale au recto traverse les deux tiers gauches de la l. 20. Plusieurs trous, surtout entre les ll. 26 et 27 au recto, ainsi que la perte de certaines fibres au verso, près du bord inférieur, affectent le support et intéressent parfois le texte, sans toutefois empêcher la lecture.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée sur le 3^e *kollema* au recto. Le verso du 2^e *kollema* présente des fibres plus foncées et de nombreuses petites taches brunes.

Marges du texte grec A au recto : supérieure 1,5 cm, inférieure 16 cm, gauche 0 cm, droite 0 cm. La marge gauche est respectée : seuls les coins gauches des *alpha* au début des ll. 10 et 19 et des *delta* au début des ll. 29 et 31 dépassent. La marge droite est irrégulière : notamment, la l. 4 s'arrête 4 cm avant le bord droit. Les lignes dans les deux tiers supérieurs du document penchent vers le haut. Au-dessous du début de la l. 34 on remarque la présence d'une *paragraphos*. La l. 35 se trouve 0,5 cm au-dessous de la l. 34 et 2,5 cm à droite de la marge gauche du reste du texte grec A.

Marges du texte démotique B au verso : supérieure 33 cm, inférieure 4 cm, droite 0,5 cm, gauche 1 cm. Il a été écrit perfibralement derrière la marge inférieure du texte grec A au recto, est orienté comme celui-ci et est formé par une seule ligne de texte, au milieu de laquelle on a laissé un espace de 1,5 cm pour le passage de la ficelle ou de la bandelette qui aurait dû fermer le document.

Marges du texte démotique C au verso : supérieure 3 cm, inférieure 32,5 cm, droite 1,5 cm, gauche 1,5 cm. Les marges droite et gauche sont irrégulières. Le texte a été rédigé perfibrement au verso des ll. 3 à 6 du texte grec A au recto, est orienté comme ce dernier et présente deux lignes avec un espace vide de 1,5 cm au milieu, pour y faire passer la ficelle ou la bandelette qui aurait dû enserrer le papyrus.

Distances des bords du texte grec D au verso : supérieur 8,5 cm, inférieur 28 cm, droit 3,5 cm, gauche 0 cm. Il a été rédigé perfibrement sur deux lignes derrière les ll. 12 à 15 du texte grec A au recto, mais est orienté tête-bêche par rapport à celui-ci. Sa propre marge gauche est respectée, alors que sa marge droite est irrégulière.

La marge inférieure au recto présente des traces d'encre, mais l'on ne comprend pas s'il s'agit de lignes d'écriture effacées, éventuellement en démotique, ou de bavures laissée par le verso quand le papyrus a été enroulé du bas vers le haut. On remarque aussi une petite trace d'encre au recto dans la marge à gauche de la l. 21, et plusieurs le long du bord droit au verso. La partie droite du *nu* à la fin de la l. 9 semble avoir été coupée.

Contenu : acte d'affermage (texte grec A) pour un an concernant la totalité de « La Pointe », bien que non explicitement mentionnée. Le gestionnaire de la parcelle est Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis, la locataire est Tachratis fille de Pésouris, désignée comme « Perse », et son tuteur dans le cadre du droit grec est son fils à elle, Pamonthès fils de Psénomounis. Celle-ci a remplacé Psenmonthès fils de Zmanrès, qui avait affermé la parcelle le 16/01/109 pour deux ans, selon le P. Tor. Totoès 17 A¹. L'accord est stipulé avant l'ensemencement, qui donc n'avait pas encore eu lieu le 2 Phaôphi. À l'infinitif aoriste de la l. 20, ἀρακώσασθαι, peut être assignée une valeur finale par la mise en facteur commun de la préposition εἰς et de l'article à la ligne précédente² : le sujet est Tachratis et le verbe exprime le propos de sa location, à savoir l'engraissement au moyen d'*arakos* de toute la parcelle³. Au contraire, le participe présent au masculin de la l. 21, εἰσμετροῦντος, se rapporte au bailleur Totoès⁴, chargé du règlement des impôts au grenier royal. La spécification à la l. 22 τῆς βρεχῆσομένης γῆς, « pour le terrain qui sera inondé », souligne que la crue n'avait pas encore atteint la région thébaine. Aucun loyer n'est mentionné et la fermière pouvait apparemment garder toute la récolte : néanmoins, Totoès demandait le produit d'une demi-aroure d'*arakos* et les ll. 23-28 montrent que cela était évalué à deux artabes de blé à l'époque. La clause aux ll. 28-30, interdisant au propriétaire de changer de locataire avant le terme fixé, est très rare : celle-ci pourrait être liée au précédent subi par Psenmonthès fils de Zmanrès la même année⁵, mais il y a aussi la possibilité qu'elle ait été simplement présente dans le modèle employé par l'officier de l'agoranomie et

1 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 19, p. 27, n. 1 et p. 198.

2 Pour le sens final d'une phrase introduite par εἰς τό, suivis par un infinitif aoriste, voir Maysers, *Grammatik* II.3, p. 61, n° c 1 α.

3 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198.

4 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24, n. 7.

5 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 28, n. q.

réproduite dans les différents actes de location de sa main, comme le P. Tor. Totoès 16 A, ll. 11-12⁶. Exactement comme dans ce dernier texte aux ll. 14-15, afin que la phrase οὐ (l. ὦι) ἐὰν αἰρήται ἐγμισθοῦν, « à quiconque il choisisse de l'affermier », aux ll. 32-34 du présent acte puisse se relier au reste du discours, il faut prendre en considération une mise en facteur commun de l'impératif et du complément d'objet direct à la l. 32 παραδότωι δὲ τὴν ἑαυτοῦ γῆν, ainsi qu'un changement de sujet, étant donné que la personne qui doit restituer le terrain est forcément Tachratis et que son propriétaire, qui ensuite aura le droit de changer de locataire, est Totoès. Le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa est Apollonios : les particularités syntactiques remarquées, ainsi que l'emploi de sa part de formes purement nominales à la place du génitif absolu, comme aux ll. 14-15, où on s'attendrait la phrase ὧν ἀνὰ μέσον σωλήνου ὄντος plutôt que ἧς ἀνὰ μέσον σωλήνος⁷, invitent à supposer que sa langue maternelle était l'égyptien⁸. Le P. Tor. Totoès 18 révèle que la propriété toute entière de « La Pointe » revenait nominalement à Tatéhathyris : le fait qu'ici, dans le texte A, son gestionnaire soit Totoès fils de Zmanrès (D) témoigne de manière certaine de leur mariage avant l'écriture de ce document⁹ et de l'administration au moins commune des biens de l'épouse¹⁰. Union qui peut avoir entraîné le partage de l'héritage de Psenminis (D) et donc avoir eu lieu peu avant le P. Tor. Totoès 18, qui en fait état. De toute manière, elle était postérieure au 04/12/110, date des P. Tor. Totoès 15 A et P. Tor. Totoès 16 A, deux actes en grec où le tuteur légal de Tatéhathyris était encore son frère Pikos (B), alors que le P. Tor. Totoès 27 du 03/06/104 montre que Totoès avait assumé aussi cette charge suite au mariage. Au sujet de la datation, d'une part le P. Tor. Totoès 18 est assigné au 08/05/109 sur la base du P. Tor. Totoès 21 A précisément daté ; d'autre part, le préposé à l'agoranomie Apollonios a daté le P. Tor. Totoès 24 du 07/05/106 selon une double datation, typique du règne conjoint de Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}, mais celle-ci manque dans le présent texte. Par conséquent, ce dernier est à assigner à l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'an 9 correspondait à 109/108¹¹.

Une première note d'archivage (texte démotique B) a été rédigée au verso près du bord inférieur. En enroulant le papyrus du bas vers le haut, on s'est sans doute rendu compte qu'elle restait cachée : une autre main a donc muni le document d'une deuxième note d'archivage (texte démotique C) au verso dans une zone visible après enroulement, autour du bord supérieur.

Au contraire, le texte grec D au verso, en mentionnant Pétéchonsis l'aîné comme bailleur et Phibis comme

6 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 28, n. s.

7 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 24, n. 4 et pp. 26-27, n. h.

8 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21.

9 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13 et 197-98.

10 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

11 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 21, p. 26, n. a et p. 194.

locataire, n'a aucun lien avec le contenu du texte grec A au recto, comme pourrait le confirmer aussi l'orientation tête-bêche par rapport au texte démotique C : on ignore qui l'a écrite, quand et pourquoi¹².

Recto ↓

Texte grec A

1) Ἔτους θ Φαωφὶ β̄, ἐπ' Ἀπολλωνίου	1) L'an 9, le 2 Phaôphi, en présence d'Apollonios,
2) τοῦ πρὸς τῆι ἀγορανομίαι τῶν	2) le préposé à l'agoranomie des
3) Μεμ(νονέων) καὶ τῆς κάτω τοπαρχίας	3) Memnoneïa et de la toparchie inférieure
4) τοῦ Παθυρίτου.	4) du Pathyrite.
5) Ἐμίσθωσεν Τοτοῆς Ζμαν-	5) A donné à ferme Totoès fils de Zman-
6) ρέους Ταχρατεῖ Πεσοῦριος	6) rès à Tachratis fille de Pésouris,
7) Περσίνη μετὰ κυρίου τοῦ ἑαυ-	7) « Perse », ayant comme tuteur son propre
8) τῆς υἱοῦ Παμώνθου τοῦ Ψε-	8) fils Pamonthès fils de Psé-
9) ναμούνιος τὴν ὑπάρχουσαν	9) namounis, le champ qui lui appartient
10) αὐτῷ γῆν ἐμ Πεστενεμε-	10) dans Pesténémé-
11) νόφει ἄρου(ρῶν) ζϛ̄ ὧν γείτονες	11) nophis de 7 aroures 1/2, dont les limites sont :
12) νότου γῆ Πασήμιος τοῦ Θοτέ-	12) au sud, le champ de Pasémis fils de Thote-
13) ως, βορρᾶ γῆ Ὀννώφριος τοῦ Ψε-	13) us ; au nord, le champ d'Onnophris fils de Psé-
14) μίνιος ἦς ἀνὰ μέσον σωλῆ-	14) minis, entre lesquels passe une ri-
15) νος, ἀπηλιώτου Πατίνιος,	15) gole ; à l'est, Patinis ;
16) λιβδὸς γῆ Ὀννώφριος τοῦ Ψεμμί-	16) à l'ouest, le champ d'Onnophris fils de Psemmi-

¹² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 19, p. 25, n. 20 et pp. 28-29, n. v, était de l'avis que Tachratis, à travers son agent Petechonsis l'aîné, avait sous-loué la parcelle à Phibis et que la note était de la main d'Apollonios, comme le texte grec A au recto.

17) νιος, ἢ οἱ ἂν ὧσιν γείτονες πάν-	17) nis, ou quels que soient les limites sur chaque
18) τοθεν, εἰς τὸν σπόρον τοῦ θ (ἔτους)	18) côté ; pour l'ensemencement de l'an 9,
19) ἀρακώσασθαι τὴν προγεγραμ-	19) afin qu'elle engraisse en <i>arakos</i> le susmention-
20) μένην γῆν, εἰσμετροῦντος	20) né champ, alors qu'il verse
21) δὲ τῆς βρεχῆσομένης γῆς εἰς	21) pour le champ qui sera inondé au
22) τὸ βασιλικὸν καθήκοντα	22) grenier royal afférents
23) ἐκφόρια· ἐφ' ᾧ δώσει Ταχρα-	23) impôts en nature : à condition que Tachratis donne
24) τῆς τῶι Τοτοῖται ἡμιαρού(ριον)	24) à Totoès le produit d'une demi-aroure
25) ἀράκου καὶ δώσει Τοτοῖται	25) d' <i>arakos</i> et que Totoès donne
26) τῆι Ταχρατεῖ (πυροῦ) ἀρτά(βας) δύο	26) à Tachratis deux artabes de blé
27) ἐπὶ τῶν ἀλώνων ὑπὲρ τοῦ	27) sur les aires de battage, en échange du
28) ἡμιαρού(ρίου) ἀράκου. Μὴ ἐξέστωι	28) produit de la demi-aroure d' <i>arakos</i> . Qu'il ne soit pas permis
29) δὲ τῶι γεούχῳ ἐτέροις ἐγμισ-	29) au propriétaire d'affermier à d'autres
30) θοῦν ἐντὸς τοῦ χρόνου μη-	30) durant ce temps, ni
31) δὲ τῆι γεώργισσα ἐγλείπειν	31) à la fermière de négliger
32) τὴν γῆν (ἐντὸς) τοῦ χρόνου· παραδότηι	32) le champ durant ce temps ; qu'elle lui restitue
33) δὲ τὴν ἑαυτοῦ γῆν καὶ οὐ ἔαν	33) enfin son champ à lui et qu'il le donne à ferme à quiconque il
34) αἰρήται ἐγμισθοῦν.	34) choisisse de l'affermier.
35) Ἀπολλώ(νιος) κεχρη(μάτικα).	35) Moi, Apollonios, j'ai instrumenté.

3 Μεμ(νονέων) : με^u pap. || κάτω : l. κάτω || 7 ἑαυ- : υ supra lineam inopia spatii || 8 υἱοῦ : alt. υ ex υ cursim scripto corr. || 9 τὴν : v ex c corr. || ὑπάρχουσαν : v haud completus || 11 ἀρου(ρῶν) : αρ^o pap. || 13-14 Ψεμίσιος : ψεμισι ex θοτεωσ corr. || 14 ἦς : l. ὦν || 18 (ἔτους) : L pap. || 24 ἡμιαρού(ριον) : ημιαρ^o pap. || 26 (πυροῦ) ἀρτά(βας) : ± αρ^a pap. || 28 ἡμιαρού(ρίου) : ημιαρ^o pap. || ἐξέστωι : l. ἐξέστω || 30 χρόνου : v post corr. || 31 γεώργισσα : l. γεωργίσση || 32 παραδότηι : l. παραδότη || 33 οὐ : l. ὦι || 35 Ἀπολλώ(νιος) : IP 1 pap. || κεχρη(μάτικα) : κεχρⁿ pap.

3 Μεμ(νονέων) : Μεμ(νονείων) Vitelli, Με(μνονείων) Norsa || κάτωι : κάτω Vitelli, Norsa, Pestman *Textes grecs*, Messeri Savorelli || 15 οὐ : ὀ prop. corrigendum Wilcken.

Verso →

Texte démotique B

1) $p3\ s\eta n\ n\ p3\ 3\eta\ \dot{i}.\dot{i}r\ Ta-\underline{h}r\dot{\tau}$	1) Le bail à ferme du champ qu'a fait Tachratis.
---	--

1 3η : 3η ex h corr. || $p3\ 3\eta\ \dot{i}.\dot{i}r$: inter 3η et $\dot{i}.\dot{i}r$ vacat.

1 3η : htr Botti.

Texte démotique C

1) $p3\ s\eta n\ n\ Ta-\underline{h}r\dot{\tau}$	1) Le bail à ferme de Tachratis
2) $\dot{i}.\dot{i}r-\underline{h}r\ n\ P3-\underline{h}3.t.\dot{\tau}$	2) pour « La Pointe ».

1 $s\eta n\ n\ Ta-\underline{h}r\dot{\tau}$: inter $s\eta n$ et n vacat || 2 $\dot{i}.\dot{i}r-\underline{h}r\ n\ P3-\underline{h}3.t.\dot{\tau}$: inter $\dot{i}.\dot{i}r-\underline{h}r\ n$ et $P3-\underline{h}3.t.\dot{\tau}$ vacat.

2 $\dot{i}.\dot{i}r-\underline{h}r\ n\ P3-\underline{h}3.t.\dot{\tau}$: $e.\dot{i}r=s\ n\ p3\ htr$ Botti, $\dot{i}.\dot{i}r=s\ r\ p3\ h3\dot{\tau}$ Pestman *Textes grecs*.

Texte grec D

1) Ἐμίσθω(σεν) πρ(εσβύτερος)	Πετεχω(...)	1) A loué Pétéchonsis l'aîné
---------------------------------	-------------	------------------------------

2) Φίβει.

| 2) à Phibis.

1 Ἐμίσθω(σεν) Πετέχω(νσις) πρ(εσβύτερος) : εμῖθ̄̅ πετέχ̅̅ Π̅ pap. || Πετεχω(...) : Πετεχῶ(ν) aut Πετέχω(νσις)
propono.

P. Tor. Totoès 20

Suppl. 6090 - TM 45097

Deir al-Medina
rouleau 14

L. x H. : 22 x 32,5 cm

07/10/108

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 24.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 209-10, n° 9 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 114 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 92 ; Wildung, *Imhotep und Amenhotep*, pp. 269-70, § 173.6 et 174.3 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 72-73 et 78 ; Cruz-Uribe, *Serapis* 8 (1984-1985), p. 23, n. à la p. 181 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 20, n. 11 et p. 21, n. 59 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 232, n° 2 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 21, n. à la l. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 390-91 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 132 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 114.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXIX ; verso dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXIX.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrile au recto.

2	1
6	16

Lors du processus de fabrication, des très rares espaces entre les fibres se sont produits. Plusieurs trous et la perte de fibres affectent le support et intéressent parfois le texte, notamment au début des ll. 1, 14 et 18, le long d'une bande verticale qui traverse la totalité du texte à environ un quart des lignes, à la fin des ll. 1, 2 et 16 et dans la marge inférieure à droite.

Couleur : beige uniforme, plus foncée au recto près de la partie supérieure du bord droit et au niveau de la *kollesis*. Au verso, le papyrus présente des zones grises, surtout sur le tiers gauche du papyrus et vers le coin supérieur droit. Une tache grise est présente aussi au recto, au milieu de la marge inférieure.

Marges du texte démotique au recto : supérieure 3,5 cm, inférieure 14,5 cm, droite 2,5 cm, gauche 2 cm. La marge droite est respectée : seuls les *r* au début des ll. 6, 10 et 16 et le *nty* qui entame la l. 15 dépassent. La marge gauche est irrégulière.

Position de *gd* au recto : 8 cm du haut, 12-13,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8,5 cm du haut, 11,5 cm du bord gauche.

Au recto, à côté du début de la l. 2 se trouve une biffe d'encre en forme d'angle aigu, alors que dans la marge inférieure sont visibles des traces d'encre. Au verso, trois biffes se trouvent au-dessous de la liste des témoins.

Contenu : acte de location de 3 jours d'entretien par an dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur du scribe royal Aménothès fils d'Hapou. Le propriétaire est Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis, qui les avait achetés chez Psenhotès fils de Pébos et précédemment loués à Psenmonthès fils de Paos et Tapsaïs (P. Tor. Totoès 14) ; le locataire est Harsiésis fils de Chélo et Tipa. Le bail a une durée de 3 ans et le loyer s'élevait à 45 deben en cuivre, à savoir 15 deben par an. Le scribe est Hérieus l'âgé fils de Phatrès. Les pères du 1^{er} et du 6^e témoin semblent porter des noms grecs : *3sgl3*, « Asklas », et *3mnys*, « Ammonios ».

Recto →

<p>1) hsb.t 10.t tpy 3h.t sw-19 n Pr- <i>c3^{c.w.s.}.t (Glwptr^{c.w.s.} irm Pr-c3^{c.w.s.}</i> <i>(Ptlwm[ys^{c.w.]s.}</i></p>	<p>1) L'année de règne 10, mois Thôt, jour 19 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.} Ptolém[ée^{v.p.]s.}</p>
<p>2) <i>p3 mr mw.t=f P3-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty) nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w</i></p>	<p>2) Philomètor Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôters, des dieux Adelphe, des dieux</p>
<p>3) <i>mnh.w n3 ntr.w mr it.t=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr nty tn it=f p3 ntr mr mw.t=f p3 ntr mr it.t=f</i></p>	<p>3) Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator,</p>
<p>4) <i>n3 ntr.w mnh.w p3 mr mw.t=f P3-Swtr^{c.w.s.} irm t3 f3y qn n^cš (Brnyg^{c.w.s.} t3 mnh.t</i></p>	<p>4) des dieux Évergètes, de Philomètor Sôter^{v.p.s.}, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>

<p>5) <i>irm t3 f3y dn m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb(.t) (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s</i></p>	<p>5) avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator,</p>
<p>6) <i>r-h(.t) n3 nty smn (n) R^c-qd (n) P3-sy nty hn p3 tš Niw.t dd iry-c3 Imn Dm3 hm-ntr sh nsw.t</i></p>	<p>6) conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin du scribe royal</p>
<p>7) <i>Imn-htp s3 Hp Hr-s3-Is.t s3 Hl-c3 mw.t=f T3y-p^c n iry-c3 Imn Dm3 hm-ntr Hw.t-Hr</i></p>	<p>7) Aménothès fils d'Hapou Harsiésis fils de Chélo et Tipa au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor</p>
<p>8) <i>hnw.t imnt Dm3 Twtw s3 Wsr- m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr shn=k n=y p3y=k hrw</i></p>	<p>8) régente de l'occident de Djémê Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Tu m'as donné à bail tes 3 jours</p>
<p>9) <i>s^cnh 3 hr rnp.t nb.t hpr=f (n) t3y (n) hsb.t 10.t tpy 3h.t r hsb.t 12 ibd-4 šmw sw ^cr^qy nty ir ibd 36 1/2</i></p>	<p>9) d'entretien chaque année qui vient, à partir de l'année de règne 10, mois Thôt jusqu'à l'année de règne 12, mois Mésorè, dernier jour, qui fait 36 mois 1/2,</p>
<p>10) <i>r rnp.t 3.t mtw=y ir n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w hn^c nty nb nty t3y r-r=w n3 ssw(.w) nty hry</i></p>	<p>10) soit 3 années. Et j'accomplirai leurs services religieux et leurs services de culte, avec tout ce qui se rapporte à eux, pendant la période ci-dessus.</p>
<p>11) <i>mtw=y t3y n3y=w šdy.w n3y=w ih^e.w hn^c nty nb (nty) t3y r-r=w hr rnp.t nb.t t3 rnp.t 3.t nty hry</i></p>	<p>11) Et je percevrai leurs revenus et leurs usufruits, avec tout ce qui se rapporte à eux, chaque année pendant les 3</p>

	années ci-dessus.
12) <i>mtw=y dī.t n=k p3y=w ḥtre ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f ṯnw ḥḍ 15 r sttr 75 r ḥḍ 15^cn</i>	12) Et je te donnerai leur rente chaque année qui vient, au taux de 15 deben, soit 75 statères, soit 15 deben à nouveau,
13) <i>ḥmt (n) ḍb^c.t 24 (r) qd.t 2 ḥr rnp.t t3 rnp.t 3.t nty ḥry r ḥḍ 45 in-n3.w p3 mnq n3 ssw(.w) nty ḥry ḥpr</i>	13) en cuivre conformément à 24 oboles pour 2 kité, chaque année pendant les 3 années ci-dessus, équivalant à 45 deben. Quand la fin de la période ci-dessus arrivera,
14) <i>mtw=y ḥ3^c p3'y=k¹ hrw s^cnḥ 3 ḥr rnp.t nb.t ḥpr(=f) (n) p3 ml ḥry{.t} p3 ml ḥry{.t}</i>	14) alors je te restituerai tes 3 jours d'entretien chaque année, quand ils arrivent, dans le sanctuaire supérieur et le sanctuaire inférieur
15) <i>nty ḥry i.īr-ḥr=k mtw=k šḥn.ṯ=w (n) p3 rmt nty iw iw=k r mr šḥn.ṯ=w n=f p3 rmt n-im=n t3 ḥ.t 2.t nty iw=f (r) st3.ṯ=f</i>	15) ci-dessus. Et tu les loueras à qui il te plaira de les louer. Celui de nous deux qui se refusera
16) <i>r tm ir r-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry iw=f r dī.t krkr 2 r ḥḍ 600 r krkr 2^cn r n3 gll.w n Pr-^c3^{w.s.}.w</i>	16) à agir conformément à toutes les paroles ci-dessus, il donnera 2 talents, soit 600 deben, soit 2 talents à nouveau, pour les holocaustes des souverains ^{v.p.s.} ,
17) <i>iw=w m-s3=f r dī.t ir=f r-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry^cn n ḥtre.ṯ iw.ty mn iw.ty šḥ nb šḥ Hry=w p3^c3 s3 P3-ḥtr</i>	17) tandis qu'on pourra encore le poursuivre pour le contraindre à agir conformément à toutes les paroles ci-dessus obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Hérieus

	l'âgé fils de Phatrès,
18) <i>nty sh (n) rn n3 w^cb[.w n] Mnt_x-nb-İwnw-šm^c-R^c-Hr-3h.t.t p3 5 s3.w</i>	18) qui écrit au nom des prêtre[s de] Montou-seigneur-d'Hermonthis-Rê-Horakhty, des 5 phylés.

4 f3y qn n^cš : fj tn n^cše Botti | 6 r-h(.t) n3 nty : r-h nt Botti | P3-sy nty hn : P3-sj hn Botti | 7 T3y-p^c : prop. dub. Zauzich *Enchoria* atque Grunert, Ty^co El-Amir *AcOr*, Ta^c3 Botti | 9 tpy 3h.t : tpj 3h (sw) ^crkj Botti, tpj 3h (sw) 1 Zauzich *Enchoria* | 11 nty nb (nty) : n3 nti Pestman apud Den Brinker et al. | 12 htre : sm Botti | 13 hmt (n) db^c.t : hd hmt Botti | mnq : bt El-Amir *BIFAO* | 14 mtw=y h3^c p3'y=k¹ : mte wj p3 Botti | ml bis : šl Botti | 15 i.ir-hr=k mtw=k shn.t=w : e-hr-n=k mh sw Botti | h.t : dnj.t Botti | st3.t=f : gm=f Botti | 16 n Pr^c3^{c.w.s}.w : n3 Pr^c3.w ^{c.w.s} Botti | 18 İwnw-šm^c-R^c-Hr-3h.t.t : Ws.t-šm^c p3 nt htp Botti, İwnw-šm^c 'Hr-mnt_x¹ Zauzich *Enchoria*, Hr-mn Andrews.

Verso ↓

T1) <i>Siy-p3-mwt s3 3sgl3</i>	T1) Siepmous fils d'Asklas
T2) <i>P3-wr-i3bt s3 Hr-m-hb</i>	T2) Porieuthès fils d'Harmaïs
T3) <i>Pa-n3-bhn s3 P3-di-Wsir</i>	T3) Panebchounis fils de Pétoisiris
T4) <i>Nht-Mnt s3 Dhwtysdm</i>	T4) Nechtmonthès fils de Thotsytmis
T5) <i>P3-di-Hr-p3-R^c s3 Pa-Mnt</i>	T5) Pétéharprès fils de Pamonthès
T6) <i>P3-šr-Hnsw s3 3mnys</i>	T6) Psenchonsis fils d'Ammonios
T7) <i>Hr-s3-İs.t s3 Hr-P3-s-n-mtk</i>	T7) Harsiésis fils de Har-Psammétichos
T8) <i>Dhwtysdw s3 Ns-Mn</i>	T8) Thoteus fils d'Esminis
T9) <i>Pa-Mnt s3 'Hnsw-İDhwtys</i>	T9) Pamonthès fils de Chesthotès (?)
T10) <i>P3-šr-Mnt s3 Hr-p3y-İs.t</i>	T10) Psenmonthès fils d'Her-paï-ésis
T11) <i>Hr-wd3 s3 P3-wr-i3bt</i>	T11) Haryotès fils de Porieuthès
T12) <i>Pa-n3-h.t.w s3 Pa-Dm3</i>	T12) Panéchetès fils de Pasémis
T13) <i>Iy-m-htp s3 Dhwtysdm</i>	T13) Imouthès fils de Thotsytmis
T14) <i>P3-šr-Mnt s3 'Ir.t-Hr-r-r=w¹</i>	T14) Psenmonthès fils d'Inaroys (?)
T15) <i>Hr-s3-İs.t s3 Pa-Dm3</i>	T15) Harsiésis fils de Pasémis
T16) <i>Pa-Mnt s3 Hr-M3e-hse</i>	T16) Pamonthès fils d'Harmiysis

T3 *Pa-n3-bḥn* : *Pa-t3-bḥn* Botti | **T5** *Pa-Mnḫ* : *Pa-Dm3* Botti | **T7** *Ḥr-p3-s-n-mtk* : *Ḥr-p3-s3-mtk* Botti | **T9**
Ḥnsw-ḏḥwty : *Ḥr-Dḥwtj* Botti | **T10** *Ḥr-p3y-Is.t* : *Ḥr-s3-Is* Botti | **T11** *P3-wr-ḏ3bḫ* : *P3-tws* Botti | **T14** *P3-šr-Mnḫ* : *P3-šr-(n)-Mn* Botti | *Ir.t-Ḥr-r-r=w* : *P3-ws(?)* Botti atque Cruz-Uribe *Serapis*, *Ḥtr* El-Amir *BIFAO*.

P. Tor. Totoès 21 A+B+C

Suppl. 6077 - TM 45098

Deir al-Medina
rouleau 14

L. x H. : 79 x 31 cm

Textes démotiques A, B et C : 20/10/108

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 25 (textes démotiques A, B et C) ; *P.Ackerpacht*. pp. 23-26 (texte démotique A). Botti a analysé ce papyrus en commençant par le texte à gauche, alors que l'on préfère suivre, dans cette nouvelle édition, l'ordre de lecture en démotique, de droite à gauche, adopté aussi par Botti pour tous les autres papyrus constitués d'un acte de vente et d'un autre de cession. Par conséquent, le texte démotique A correspond à la « partie C » de Botti, qui a été suivi par Felber dans cette dénomination, tandis que le texte démotique C correspond à sa « partie A ».

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 62, n. 5 et pp. 80-81, n° 9 a ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 210-11, n°s 10-12 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 1 b ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 102, 106-07, 114-15 et 118 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 92-93 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 159 ; Pestman, *RdE* 25 (1973), p. 22, n. 1 ; Nur El-Din, *The Demotic Ostraca*, pp. 314-15, n. à la l. 7 ; Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 79-80, nn. aux ll. 24-26 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, nn. 2 et 5, p. 11, n. n, pp. 48-49, n. cc, pp. 195-96 et 199-203 et p. 205, n. 10 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 73, 75-76 et 78-79 ; Pestman, *Amenothès*, p. 95, nn. f et 2 et p. 155 ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 114-20 ; Pestman, *Enchoria* 12 (1984), p. 33, n. g ; Clarysse, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata Demotika*, p. 34, n° 27 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178, p. 182, n. 5 et p. 184, n. h ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j et p. 231, n°s c-e ; Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 89, p. 92, n. 17, p. 94 et p. 118 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 391-92 ; Depauw et al., *A*

Chronological Survey, p. 132 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46¹ ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 368, n. 7 et p. 378 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), p. 393.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXX-XXXII ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXX-XXXII ; détail des trois listes des témoins dans Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 231, n^{os} c-e.

Description : le support est composé par 5 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur les autres, l'écriture est perfibrile.

5	4	3	2	1
12,5	16	16,5	16,5	18

De rares cassures préexistaient à l'écriture des textes. Lors du processus de fabrication, les fibres de certains *kollemata* n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent. Le bord droit du 1^{er} *kollema* a été replié sur le verso pour 3 cm, avec une fonction de consolidation². Une cassure verticale traverse toute la hauteur du papyrus sur le 1^{er} *kollema*, à 12 cm du bord droit au recto. D'autres fractures importantes sont présentes sur le 1^{er} *kollema*, notamment dans la partie supérieure droite du recto, et sur le 5^e, à gauche de la *kollesis* avec le 4^e *kollema* et dans la partie gauche de la zone centrale. Les cassures affectent le seul texte démotique C, dans la partie centrale des ll. 17-19 et 24-25 et à la fin des ll. 18-25.

Couleur : beige uniforme, seul le 3^e *kollema* est légèrement plus sombre ; des zones plus foncées se trouvent aussi dans la partie supérieure du papyrus au niveau des *kolleseis* entre les 1^{er} et 2^e *kollemata* et entre les 4^e et 5^e *kollemata*. Le 1^{er} *kollema* présente des zones de couleur marron. Le 5^e *kollema* au recto présente le coin supérieur gauche et la moitié gauche de la partie centrale endommagées et noircies ; on peut constater les mêmes détériorations au verso. Là, le papyrus est plus foncé au niveau du milieu des listes de témoins des textes A et C, ainsi que de la *kollesis* entre les 1^{er} et 2^e *kollemata*.

Marges du texte au recto : supérieure 4,5 cm, inférieure 6 cm, droite 18,5 cm, gauche 6,5 cm ; espace entre les textes A et B : 3,5 cm ; espace entre les textes B et C : 3 cm. Les marges droites et gauches des trois textes sont respectées ; les lignes du texte C penchent légèrement vers le haut.

Position de *gd* au recto, texte démotique A : 9 cm du haut, 30-32,5 cm du bord droit ; texte démotique B : 10

1 Erronément noté comme Tor.Botti 28.

2 Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265 : un « reinforced border », selon sa terminologie, à la place de la « protective strip » qu'il a affirmé d'avoir constaté.

cm du haut, 49,5-51,5 cm du bord droit ; texte démotique C : 9,5 cm du haut, 67,5-70 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 9 cm du haut, 32 cm du bord gauche ; texte démotique B : 10 cm du haut, 51,5 cm du bord gauche ; texte démotique C : 9 cm du haut, 69 cm du bord droit.

Une biffe verticale d'encre se trouve sur le coin supérieur droit du recto du papyrus ; un second trait oblique se trouve au milieu du bord gauche du recto du papyrus. Au verso, des bavures d'encre se trouvent sur la partie supérieure du 2^e kollema.

Contenu : actes de location de trois types de biens différents, données par Tatéhathyris fille de Psenminis (D) à son frère Pikos (B). D'abord, le terrain « La Pointe » et un tiers de la digue de Patinis (P. Tor. Totoès 21 A)³. Le terme fixé, le dernier jour du mois Pachons de l'année en cours, semble indiquer la date de la fin des opérations de récolte dans la région thébaine chaque année⁴. D'après le contenu de l'acte, Pikos avait déjà payé les montants de l'impôt sur la récolte et de l'intérêt de fermier à Tatéhathyris, laquelle ensuite aurait dû s'acquitter du versement de la taxe au grenier du souverain. Ensuite, une location (*shn*), de la durée d'un an, d'un tiers d'une maison que Tatéhathyris avait reçue en héritage de son père Psenminis (D), dont Pikos (B) possédait les autres deux tiers en tant que frère aîné⁵, ainsi qu'un tiers de certaines constructions vers le quai de Medinet Habou (P. Tor. Totoès 21 B). Pikos s'engageait à les occuper et à en faire la garde, en s'assurant les éventuelles négligences ou dommages constatés à la fin du bail ; au même temps, il aurait dû verser au mandataire de Tatéhathyris un loyer de 3 deben, soit 2 kité 1/2 par mois, le même montant que dans le P. Tor. Totoès 12. Celui-ci est aussi le seul parallèle pour cet acte et dans les deux, les contractants sont chacun propriétaire d'une partie du même immeuble et aussi parents proches : demi-frères dans le P. Tor. Totoès 12, frère et soeur dans le P. Tor. Totoès 21 B⁶. Pour l'époque ptolémaïque, seuls deux autres baux d'habitations en démotique sont conservés, provenant de la région thébaine : le *P.Fam.Theb.* 12 du 28/06 - 27/07/277⁷, dont le verbe principal est *shn*, utilisé d'habitude dans les locations, et le P. Sallier 2 du 06/04 - 06/05/185, introduit par l'expression *hpr[=y] irm=k*⁸. Il s'agit de la même formule présente dans un modèle d'acte dans le Manuel Légal d'Hermopolis, col. II, ll. 23-26⁹ : la finalité de l'accord était *r hrh r p3y=k* ^c.wy, « pour faire la garde sur ta maison ». Apparemment, il était

3 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 198. Voir Chapitre 7 M.

4 Ce terme revient dans les P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13, P. Tor. Totoès 17 A, ll. 20-21 et P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23.

5 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78.

6 El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 80, n° 9 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 159 ; Chaufray, dans Michel (éd.), *De la maison à la ville*, p. 368.

7 Lippert, *Einführung*, p. 97, § 4.1.2.2.1.

8 Devauchelle, *BSEG* 22 (1998), pp. 22-23. Une translittération de ce texte, qui sera publié par Mme Widmer, a été aimablement fournie par M. Devauchelle, que je tiens à remercier ici.

9 Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, pp. 3, 22 et pp. 77-80, nn. aux ll. 23-26 ; Pestman, *Enchoria* 12 (1984), pp. 35-39 ; Donker Van Heel, *The Legal Manual of Hermopolis*, pp. 18-21.

question d'une mesure à adopter en cas d'absence de titre de propriété de l'immeuble : le maître des lieux devait dresser et conserver un acte chaque année pour trois ans, afin qu'un autre surveille la maison ; à la fin de la période, si personne ne l'avait réclamée, la pleine disponibilité légale du bien aurait été reconnue au premier. Néanmoins, à la l. 25 on établit que le propriétaire donne de l'argent (des céréales dans le P. Sallier 2, l. 7) au locataire fictif pour sa tâche de gardien, alors que dans le P. Tor. Totoès 12 et le P. Tor. Totoès 21 B ce dernier devait plutôt payer un loyer au premier. De plus, le P. Tor. Totoès 12, ll. 18-20 montre que les intérêts des deux pouvaient s'opposer, étant copropriétaires dans le même bâtiment, alors que dans le Manuel Légal d'Hermopolis le gardien figure en tant que simple employé du propriétaire. Pour ces raisons, on n'est pas certain que les expressions $hpr[=y] irm=k$ et $hpr=y hr rd.wy.t̄=k$ soient équivalentes, malgré leurs similarités. Enfin, le dernier acte prévoyait la location des jours d'entretien, pour une année, dans deux sanctuaires différents : 6 jours 2/3 dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê et 12 jours dans le lieu sacré d'Isis qui réside à Djémê. La somme versée pour ces 18 jours 2/3 était de 12 deben, équivalant à 1 par mois (P. Tor. Totoès 21 C). Le scribe des trois actes est Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A).

Recto →

Texte démotique A

<p>1) hsb.t 10.t ibd-2 3h.t sw-2 n t3 Pr- $c^3^{c.w.s.}.t$ (Glwptr$3^{c.w.s.}$ irm Pr-$c^3^{c.w.s.}$</p>	<p>1) L'année de règne 10, mois Phaôphi, jour 2 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.}</p>
<p>2) (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.}</p>	<p>2) Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}</p>
<p>3) irm n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnh.w n3 ntr.w mr it.t̄=w n3 ntr.w nty</p>	<p>3) et des dieux Sôters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épi-</p>
<p>4) pyr p3 ntr r-tny it.t̄=f p3 ntr mr mw.t.t̄=f p3 ntr mr it.t̄=f n3 ntr.w</p>	<p>4) -phanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator, des</p>

<i>mnḥ.w</i>	dieux Évergètes,
5) <i>p3 mr mw.t.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.} irm t3 f3y qny n^cš n (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t</i>	5) de Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
6) <i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.}</i>	6) avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.}
7) <i>t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) P3-sy n p3 tš n Nīw.t qd iry^c3 n</i>	7) Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore de
8) <i>Imn n Dm3 P3y-k3 s3 P3-šr-Mn mw.t=f T3-šr.t-Mw.t n s.ḥm.t Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr ta P3-šr-Mn</i>	8) Amon de Djémê Pikos fils de Psenminis et Senmouthis à la femme Tatéhathyris fille de Psenminis
9) <i>mw.t=s T3-šr.t-Mw.t šḥn=t n=y p3y=t 3ḥ q(3y) nty ir st3.t 7 3ḥ r st3.t 6 1/2 1/4 1/8 1/16 1/32 3ḥ r st3.t 7 3ḥ ^cn ḥn^c</i>	9) et Senmouthis : « Tu m'as donné à ferme ton champ surélevé qui mesure 7 aroures de champ, soit 6 aroures 31/32 de champ, soit 7 aroures de champ à nouveau, avec
10) <i>p3y=w ^cw n ḥ3y nty ḥr p3 ḥtp-nṯr Imn n P3-šde-n-Imn-ipy nty iw n3y=f hyn.w rsy</i>	10) leur augmentation de taille, qui est dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, dont les limites sont : au sud,
11) <i>p3 3ḥ n Pa-Dm3 s3 Dḥwty-i.īr-dī-s mḥṯ p3 3ḥ n Ptwlys s3 Wn-nfr i3bṯ Pa-tn imnṯ</i>	11) le champ de Pasémis fils de Thotortaïos ; au nord, le champ de Ptollis fils d'Onnophris ; à l'est, Patinis ; à l'ouest,
12) <i>p3 3ḥ n Wn-nfr s3 P3-šr-Mn dmd</i>	12) le champ d'Onnophris fils de

<p><i>hn^c p3y=t 1/3 n t3 dny.t n dny nty ph r P3-šr-Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i></p>	<p>Psenminis, au total. Et ton tiers de la partie de la digue que tu hérites de Psenminis fils de Zmanrès,</p>
<p>13) <i>p3y=t it.ṭ dmd n n3 hyn.w n p3y=t 3ḥ q(3y) hn^c p3y=t 1/3 n t3 dny.t n dny mtw=y sq3=w n p3 mw</i></p>	<p>13) ton père. Total des limites de ton champ surélevé et ton tiers de la partie de la digue. Et je les cultiverai entre la crue</p>
<p>14) <i>n ḥsb.t 9.t r ḥsb.t 10.t mtw=y mh=w n iḥ prt rmt stbh nb n wy^c n pr.t šmw mtw</i></p>	<p>14) de l'an 9 et celle de l'an 10. Et je les pourvoirai de boeufs, semences, hommes et tout outil agricole en hiver comme en été. Et</p>
<p>15) <i>p3y=t rdḍ ḍd p3y=w lwh n wy^c irm=y nty w3ḥ=y mh=t n p3y=w šmw p3y=w ḥw^cḥwt</i></p>	<p>15) ton mandataire discutera leur éventuel dommage agricole avec moi, qui t'ai déjà payé leur impôt sur la récolte et leur intérêt de fermier.</p>
<p>16) <i>mtw=t mh p3y=w šmw r p3 wd3 Pr-C3^{c.w.s.} r-ḥ(.t) p3 nty i.īr r n3 sh.w n Pr-C3^{c.w.s.} r sh=f r-r=w mtw=t di.t</i></p>	<p>16) Et tu payeras leur impôt sur la récolte au grenier du souverain^{v.p.s.} conformément à ce que les scribes du souverain^{v.p.s.} écriront à leur égard. Et tu feras</p>
<p>17) <i>ir=w n3y=w iw.w n mh mtw=t di.t w3y Pr-C3^{c.w.s.} r-ḥr=y n-im=w n ḥtre.ṭ iw.ty mn i.īr</i></p>	<p>17) qu'ils rédigent leurs reçus de paiement. Et tu feras éloigner le souverain^{v.p.s.} de moi relativement à elles obligatoirement, sans délai. C'est</p>
<p>18) <i>p3 hp n p3 shn nty ḥry ḥpr r ḍ3ḍ3=y hn^c n3y=y ḥrd.ṭ.w nty nb nkt nb nty mtw=y hn^c n3 nty iw=y</i></p>	<p>18) sur ma tête et mes enfants que retombe le droit de ce présent bail à ferme. Tout et chaque bien qui m'appartient et ce</p>

	que je
19) <i>r dī.t ḥpr=w n iwe.t n md.t nb.t nty ḥry š3^c-tw=y ir n=t r-ḥ.t.t̄=w in-n3.w ḥsb.t 10.t tpy šmw sw^crqy</i>	19) acquerrai constituera le gage de toutes les parole ci-dessus, jusqu'à ce que j'agisse envers toi conformément à elles. Quand l'année de règne 10, mois Pachons, dernier jour
20) <i>ḥpr mtw=y ḥ3^c p3y=t 3ḥ q(3y) ḥn^c p3y=t 1/3 n t3 dny.t n dny nty ḥry i.ir-ḥr=t mtw=t</i>	20) arrivera, alors je te restituerai ton champ surélevé et ton tiers de la partie de la digue ci-dessus. Et tu
21) <i>šḥn.t̄=w n p3 rmt̄ nty i.ir=t r mr šḥn.t̄=w n=f bn-iw=y rḥ ḡd šḥn p3y iw wḡb=f</i>	21) les affermeras à qui il te plaira de les affermer. Je ne pourrai pas dire : "C'est un bail à ferme qui a été reporté
22) <i>rnp.t mtw=y ir n=t r-ḥ.t.t̄=f n ssw nb iw=y st3.t̄=y r tm ir n=t r-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry iw=y</i>	22) d'une année." Et j'agirai envers toi conformément à lui à tout moment. Si je me refuse à agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus, alors je
23) <i>dī.t n=t ḥḡ 600 r krkr 2 r ḥḡ 600^cn n ḡb^c.t 24 r qd.t 2 iw=t m-s3=y n ir n=t r-ḥ(.t) md.t nb.t nty</i>	23) te donnerai 600 deben, soit 2 talents, soit 600 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, tandis que tu pourras encore me poursuivre pour agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-
24) <i>ḥry^c n n ḥtre.t̄ iw.ty mn iw.ty šḥ nb šḥ Ḥnsw-t3y=f-nḥ.t̄ s3 Ḥr-s3-Is.t nty šḥ n</i>	24) -dessus obligatoirement, sans délai et sans aucun recours.» Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, qui écrit au
25) <i>rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3 ḥm-</i>	25) nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le

nṯr n Dm3

serviteur divin de Djémê.

9 T3-šr.t-Mw.t : -šr.t- ex -di- corr.

1 sw-2 : sw 5 Botti | 5 (P3-Swtr^{c.w.s.} irm t3 f3y : (P3-Swtr^{c.w.s.} t3 fj Botti | 7 mr it.t̄=s : mr-it.te=f Botti | 10 p3y=w^{c.w.} : p3^{c.w.} Botti | 11 Pa-dn : stn Botti | 12 p3 3ḥ : p3 sḥ Botti | dny : ^ck Botti | 13 dny : ^ck Botti | 14 mtw : mtw=t̄ Felber | 15 p3y=w lwḥ : p3e=f lwḥ Botti | nty w3ḥ=y : nt ḥr=j Botti, r-w3ḥ=j Zauzich Enchoria | 16 p3y=w šmw : p3e=w pr šmw Botti | nty i.ṯr r : nt e.ṯr Botti | 17 ṯr=w n3y=w iw.w n : wt n-ṯm=w r Botti | 19 šmw : pr Botti | 20 dny : ^ck Botti | i.ṯr-ḥr=t : e.ṯr-ḥr-n=t Botti | 23 n ḡb^c.t : r ḥmt Botti | r ṯr n=t : n ṯr n=t Botti, Den Brinker et al.

Texte démotique B

1) <i>ḥsb.t 10.t ibd-2 3ḥ.t sw-2 n t3 Pr- ^c3^{c.w.s.}.t (Glwptr3^{c.w.s.} irm Pr-^c3^{c.w.s.}</i>	1) L'année de règne 10, mois Phaôphi, jour 2 de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} et du souverain ^{v.p.s.}
2) <i>(Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f (P3- Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.}</i>	2) Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.}
3) <i>irm n3 nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t̄=w n3 nṯr.w nty</i>	3) et des dieux Sôters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épi-
4) <i>pyr p3 nṯr r-t̄ny it.t̄=f p3 nṯr mr mw.t.t̄=f p3 nṯr mr it.t̄=f n3 nṯr.w mnḥ.w</i>	4) -phanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes,
5) <i>p3 mr mw.t.t̄=f (P3-Swtr^{c.w.s.} irm t3 f3y qny n^cš n (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t</i>	5) de Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
6) <i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ</i>	6) avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.}

<p>(3rsyn^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.}</p>	<p>Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.}</p>
<p>7) t3 mr it.t̄=s r-h(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) P3-sy n p3 tš n Niw.t d̄d iry-c3</p>	<p>7) Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore</p>
<p>8) n Imn n Dm3 P3y-k3 s3 P3-šr-Mn mw.t=f T3-šr.t-Mw.t n s.h̄m.t Ta- tw-H̄w.t-H̄r ta P3-šr-Mn</p>	<p>8) d'Amon de Djémê Pikos fils de Psenminis et Senmouthis à la femme Tatéhathyris fille de Psenminis</p>
<p>9) mw.t=s T3-šr.t-Mw.t hpr=y hr rd.wy.t̄=t n p3y=t 1/3 n p3^c.wy nty qd h̄bs nty n t3 iwe.t</p>	<p>9) et Senmouthis : « Je me suis trouvé à tes pieds dans ton tiers de la maison, qui est construite et couverte, qui est dans le quartier</p>
<p>10) rsy.t n Dm3 (n) p3 hn n p3 sbt n Dm3 nty iw wn mtw=y p3y=f ky 2/3 h^c=y r m̄h n</p>	<p>10) sud de Djémê, à l'intérieur du mur de Djémê, dont les deux autres tiers appartiennent à moi-même, pour compléter</p>
<p>11) p3^c.wy d̄r=f nty iw n3y=f hyn.w rsy p3^c.wy n Dd-h̄r s3 P3-šr-Mn iw=s d̄y.t</p>	<p>11) la maison dans sa totalité, dont les limites sont : au sud, la maison de Téos fils de Psenminis, les deux séparées par le mur</p>
<p>12) b3k.t iw̄t̄=w m̄h̄t̄ p3^c.wy n H̄r s3 Pa-wn iw t3 hr-n-pr.t iw̄t̄=w i3b̄t̄ p3^c.wy n P3-hb</p>	<p>12) porteur ; au nord, la maison d'Horos fils de Pagonis, les deux séparées par une ruelle ; à l'est, la maison de Phibis</p>
<p>13) s3 Imn-h̄tp imn̄t̄ p3 h̄yr n Pr-c3^{c.w.s.} dmd hn^c p3y=t 1/3 n n3 qd.w nty iry.t̄ r p3 ql n Hq3-Iwnw</p>	<p>13) fils d'Aménothès ; à l'ouest, la rue du souverain^{v.p.s.}, au total. Et de ton tiers des constructions qui sont faites vers le quai de Medinet Habou.</p>

<p>14) <i>dmd n n3 hyn.w n p3y=t 1/3 n p3^c.wy nty hry dr=f mtw=y hpr n-im=f iw=y hrh r-r=f n</i></p>	<p>14) Total des limites de ton tiers de la maison ci-dessus dans sa totalité. Je serai à l'intérieur et j'en ferai la garde, à</p>
<p>15) <i>t3y n hsb.t 10.t ibd-2 3h.t sw-2 r hsb.t 11 ibd-2 3h.t sw-2 r 1.t rnp.t r ibd 12 1/6 r 1.t rnp.t^cn mtw p3y=t</i></p>	<p>15) partir de l'année de règne 10, mois Phaôphi, jour 2 jusqu'à l'année de règne 11, mois Phaôphi, jour 2, soit 1 année, soit 12 mois 1/6, soit 1 année à nouveau. Et ton</p>
<p>16) <i>rwđ đđ p3y=f lwh n hrh irm=y i'.ir p3 lwh p3 nby n hrh n p3y=t 1/3 n p3^c.wy</i></p>	<p>16) mandataire discutera des éventuelles fautes dans sa garde avec moi. Sont à ma charge l'éventuelle négligence et le dommage de garde de ton tiers de la maison</p>
<p>17) <i>nty hry hpr r^c.wy=y n n3 ssw.w nty hry mtw=y di.t r-dr.t p3y=t rwđ hr p3 škr n p3y=t 1/3 n</i></p>	<p>17) ci-dessus pendant la période ci-dessus. Et je confierai à ton mandataire par rapport au loyer de ton tiers de</p>
<p>18) <i>p3^c.wy nty hry n n3 ssw.w nty hry hđ 3 r sttr 15 r hđ 3^cn n db^c.t 24 r qđ.t 2 tnw hđ qđ.t 2 1/2</i></p>	<p>18) la maison ci-dessus pendant la période ci-dessus 3 deben, soit 15 statères, soit 3 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, au taux de 2 kité 1/2</p>
<p>19) <i>hr ibd n htret iw.ty mn i.ir p3 hp n p3 shn nty hry hpr r đđđ=y hn^c</i></p>	<p>19) chaque mois, obligatoirement et sans délai. C'est sur ma tête et mes enfants que retombe le droit de ce présent bail.</p>
<p>20) <i>n3y=y hrd.t.w nty nb nkt nb nty mtw=y hn^c n3 nty iw=y r di.t hpr=w n iwe.t n md.t nb.t nty</i></p>	<p>20) Tout et chaque bien qui m'appartient et ce que j'acquerrai constituera le gage</p>

<p><i>hry š3^c-tw=y</i></p>	<p>de toutes les paroles ci-dessus, jusqu'à ce que je</p>
<p>21) <i>ir n=t r-h.t.t=w in-n3.w hsb.t 11 ibd-2 3h.t sw-2 hpr mtw=y h3^c p3y=t 1/3 n p3^c.wy hn^c p3y=t 1/3 n</i></p>	<p>21) agisse envers toi conformément à elles. Quand l'année de règne 11, mois Phaôphi, jour 2 arrivera, alors je te restituerai ton tiers de la maison et ton tiers des</p>
<p>22) <i>n3 qd.w nty iry.t r p3 ql n Hq3-Iwnw nty hry i.ir-hr=t mtw=t shn.t=w n p3 rmt nty i.ir=t</i></p>	<p>22) constructions qui sont faites vers le quai de Medinet Habou ci-dessus. Et tu les loueras à qui il te</p>
<p>23) <i>r mr shn.t=w n=f bn-iw=y rh dd shn p3y iw wdb=f rnp.t mtw=y ir n=t r-h.t.t=f n</i></p>	<p>23) plaira de les louer. Je ne pourrai pas dire : "C'est un bail qui a été reporté d'une année." Et j'agirai envers toi conformément à lui à</p>
<p>24) <i>ssw nb iw=y st3.t=y r tm ir n=t r-h(.t) md.t nb.t nty hry iw=y di.t n=t hđ 600 r krkr 2 r hđ</i></p>	<p>24) tout moment. Si je me refuse à agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus, alors je te donnerai 600 deben, soit 2 talents, soit</p>
<p>25) <i>600^cn n db^c.t 24 r qd.t 2 iw=t m-s3=y n ir n=t r-h(.t) md.t nb.t nty hry^cn n htret iw.ty mn</i></p>	<p>25) 600 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, tandis que tu pourras encore me poursuivre pour agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus obligatoirement, sans délai et</p>
<p>26) <i>iw.ty sh nb sh Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr-s3-Is.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr</i></p>	<p>26) sans aucun recours.» Écrit par Chestéphnachthes fils d'Harsiésis, qui écrit au nom d'Espmétis fils</p>

	d'Osoroéris,
27) p3 ḥm-nṯr n Dm3	27) le serviteur divin de Djémê.

1 sw-2 : sw 5 Botti | 10 p3y=f ky : pe.f kt El-Amir Archive, p3 kj Botti | ḥ^c=y : ḥ3t.te Botti | 11 n3y=f : n3e=w Botti | iw=s dy.t : e t3 dj.t Botti | 13 iry.t : ir=j.te Botti | Ḥq3-Iwnw : Ḥ^cpj Botti | 14 mtw=y ḥpr : mte n3 nt ḥpr Botti | ḥrḥ : ḥrḥ Botti | 15 sw-2 bis : sw 5 Botti | 17 ḥry ḥpr r^c.wy=y : ḥrj nt ḥpr r bn-e=j Botti | 18 n db^c.t : r ḥmt Botti | 21 n=t : n=j Botti | sw-2 : sw 5 Botti | 22 iry.t : ir=j.te=w Botti | Ḥq3-Iwnw : Ḥ^cpj Botti | 25 n db^c.t : r ḥmt Botti | r ir n=t : n ir n=t Botti, Den Brinker et al.

Texte démotique C

1) ḥsb.t 10.t ibd-2 3ḥ.t sw-2 n t3 Pr- c3 ^{c.w.s.} .t (Glwptr3 ^{c.w.s.} irm Pr-c3 ^{c.w.s.})	1) L'année de règne 10, mois Phaôphi, jour 2 de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} et du souverain ^{v.p.s.}
2) (Ptlwmys ^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f (P3-Swtr ^{c.w.s.} irm p3 w ^c b n (3lgsntrws ^{c.w.s.})	2) Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.}
3) irm n3 nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t=f w n3 nṯr.w nty	3) et des dieux Sôtors, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épi-
4) pyr p3 nṯr r-tny it.t=f p3 nṯr mr mw.t.t=f p3 nṯr mr it.t=f n3 nṯr.w mnḥ.w	4) -phanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes,
5) p3 mr mw.t.t=f (P3-Swtr ^{c.w.s.} irm t3 f3y qny n ^c š n (Brnyk ^{c.w.s.} t3 mnḥ.t	5) de Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
6) irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn ^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w ^c b.t n (3rsyn ^{c.w.s.}	6) avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.}

<p>7) <i>t3 mr it.t=s r-h(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) P3-sy n p3 tš n Niw.t qd</i> iry-^c3</p>	<p>7) Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore</p>
<p>8) <i>n Imn n Dm3 P3y-k3 s3 P3-šr-Mn mw.t(=f) T3-šr.t-Mw.t n s.hm.t Ta-tw-Hw.t-Hr ta</i></p>	<p>8) d'Amon de Djémê Pikos fils de Psenminis et Senmouthis à la femme Tatéhathyris fille de</p>
<p>9) <i>P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Mw.t šhn=t n=y p3y=t hrw n s^cnḥ 6 2/3 t3y=w pš.t 3 1/3 r hrw</i></p>	<p>9) Psenminis et Senmouthis : « Tu m'as donné à loyer tes 6 jours 2/3 d'entretien, leur moitié étant 3 1/3, soit 6 jours</p>
<p>10) <i>n s^cnḥ 6 2/3 ^cn ḥr rnp.t nb.t hpr=f n p3 rpy n Hw.t-Hr ḥnw.t imnḫ</i></p>	<p>10) 2/3 d'entretien à nouveau chaque année qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident</p>
<p>11) <i>n Dm3 ḥn^c p3y=t hrw n s^cnḥ 12 t3y=w pš.t 6 r hrw n s^cnḥ 12 ^cn</i></p>	<p>11) de Djémê et tes 12 jours d'entretien, leur moitié étant 6, soit 12 jours d'entretien à nouveau</p>
<p>12) <i>ḥr rnp.t nb.t hpr=f n t3 ^cb3(.t) n Is.t ḥry-ib Dm3 mtw=y ir n3 thb.w n3 šms.w</i></p>	<p>12) chaque année qui vient, dans le lieu sacré d'Isis qui réside à Djémê. Et j'accomplirai les libations, les services religieux et</p>
<p>13) <i>n3 ^crš.w n p3y=t hrw n s^cnḥ 18 2/3 ḥr rnp.t nb.t hpr=f nty ḥry ḥn^c n3y=w r3.w</i></p>	<p>13) les services de culte de tes 18 jours 2/3 d'entretien chaque année qui vient, ci-dessus, avec leurs parts</p>
<p>14) <i>n n3 hrw-5-hb.w nty nb nty t3y r-r=w ḥr n t3y n ḥsb.t 10.t ibd-2 3ḥ.t sw-2 r ḥsb.t 11 ibd-2 3ḥ.t sw-2 r 1.t rnp.t</i></p>	<p>14) des cinq jours épagomènes et tout ce qui se rapporte à eux, à partir de l'année de règne 10, mois Phaôphi, jour 2 jusqu'à l'année de règne 11,</p>

	mois Phaôphi, jour 2, soit 1 année,
15) <i>r ïbd 12 1/6 r 1.t rnp.t cⁿ mtw p3y=t rwd đd p3y=w lwh n thb šms ïrm=y</i>	15) soit 12 mois 1/6, soit 1 année à nouveau. Et ton mandataire discutera leur négligence de libation et service religieux avec moi.
16) <i>mtw=y di.t r-dr.t p3y=t rwd hr p3 škr n p3y=t hrw n s^cnđ 18 2/3 nty hry hr rnp.t</i>	16) Et je confierai à ton mandataire pour le loyer de tes 18 jours 2/3 d'entretien ci-dessus chaque année
17) <i>nb.t hpr=f nty hry n n3 ssw.w nty hry đđ 12 r sttr 60 [r] đđ 12 cⁿ n đb^c.t 24 r qd.t 2 tñw</i>	17) qui vient ci-dessus de la période ci-dessus 12 deben, soit 60 statères, [soit] 12 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, au taux de
18) <i>đđ 1 hr ïbd n htret.đ iw.ty mn ï.ïr p3 hp n p3 šđn nty hry hpr r đđđđ=y</i>	18) 1 deben chaque mois, obligatoirement et sans délai. C'est sur ma tête et mes enfants que retombe le droit de ce présent bail.
19) <i>đn^c n3y=y hrd.đ.w nty nb nkt nb nty mtw=y đn^c n3 nty ïw=y r di.t hpr=w n ïwe.t n md.t nb.t nty hry</i>	19) Tout et chaque bien qui m'appartient et ce que j'acquerrai constituera le gage de toutes les paroles ci-dessus,
20) <i>š3^c-tw=y ïr n=t r-đ.t.đ=w ïn-n3.w hsb.t 11 ïbd-2 3đ.t sw-2 hpr mtw=y đ3^c p3y=t hrw</i>	20) jusqu'à ce que j'agisse envers toi conformément à elles. Quand l'année de règne 11, mois Phaôphi, jour 2 arrivera, alors je te restituerai tes 18 jours
21) <i>n s^cnđ 18 2/3 hr rnp.t nb.t hpr=f đn^c nty nb nty t3y r-r=w nty hry ï.ïr-đr=t mtw=t šđn.đ=w</i>	21) 2/3 d'entretien chaque année qui vient, avec tout ce qui se rapporte à eux ci-dessus. Et tu les loueras

22) <i>n p3 rmt̄ nty i.îr=t r mr sh̄n.t̄=w n=f bn-iw=y rh̄ dd̄ sh̄n p3y iw wdb=f rnp.t</i>	22) à qui il te plaira de les louer. Je ne pourrai pas dire : "C'est un bail qui a été reporté d'une année."
23) <i>mtw=y îr n=t r-h̄.t.t̄=f n ssw nb iw=y st̄3.t̄=y r tm̄ îr n=t r-h̄(.t) md.t nb.t nty h̄ry iw=y (r) d̄i.t</i>	23) Et j'agirai envers toi conformément à lui à tout moment. Si je me refuse à agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus, alors je te donnerai
24) <i>n=t h̄d 600 r krkr 2 r h̄d 600 ^cn n db^c.t 24 r qd.t 2 iw=t m-s3=y n îr n=t r-h̄(.t) md.t nb.t</i>	24) 600 deben, soit 2 talents, soit 600 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, tandis que tu pourras encore me poursuivre pour agir envers toi conformément à toutes les paroles
25) <i>nty h̄ry ^cn n h̄tre.t̄ iw.ty mn̄ iw.ty sh̄ nb sh̄ H̄nsw-t3y=f-nh̄t̄.t s3 H̄r- s3-Îs.t</i>	25) ci-dessus obligatoirement, sans délai et sans aucun recours.» Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis,
26) <i>nty sh̄ n rn̄ Ns-p3-mtre s3 Ws̄ir- wr p3 hm-n̄tr n Dm3</i>	26) qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.

25 *h̄tre.t̄* : *h̄tre.t̄* post corr.

1 sw-2 : sw 5 Botti | 3 *n̄tr.w nty nh̄m* : *ntr.w nh̄m* Botti | 7 *r-h̄(.t) n3 nty* : *r-h̄ nt* Botti | 12 *t3 ^cb3(.t) n*
Is.t : *t3^cb-n-Is.t n Is.t* Pestman *RdE*, Den Brinker et al. | 14 sw-2 bis : sw 5 Botti | *hr* : *hr (rnp.t nb)* Zauzich
Enchoria, Den Brinker et al. | 15 *p3y=w* : *p3e=f* Botti | 17 *n db^c.t* : *r h̄mt* Botti | 18 *h̄d 1* : *h̄d w^c.t* Botti | 20
sw-2 : sw 5 Botti | 23 *nb.t nty h̄ry* : *nb h̄rj* Botti | 24 *n db^c.t* : *r h̄mt* Botti | *r îr n=t* : *n îr n=t* Botti, Den
Brinker et al.

Verso ↓

TA1) <i>Pa-Bḥ s3 S- Wsr</i>	TB1) <i>Pa-Bḥ s3 S- Wsr</i>	TC1) <i>Pa-Bḥ s3 S- Wsr</i>	T1) Pabouchis fils de Sésoosis
TA2) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr- Ḥnsw</i>	TB2) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr- Ḥnsw</i>	TC2) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr- Ḥnsw</i>	T2) Pétéménophis fils de Psenchonsis
TA3) <i>Pa-Mnṯ s3 P3[-šr-]Mnṯ</i>	TB3) <i>Pa-Mnṯ s3 P3-šr-Mnṯ</i>	TC3) <i>Pa-Mnṯ s3 P3-šr-Mnṯ</i>	T3) Pamonthès fils de Psenmonthès
TA4) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 P3-šr-c3-ph.t</i>	TB4) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 P3-šr-c3-ph.t</i>	TC4) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 P3-šr-c3-ph.t</i>	T4) Harsiésis fils de Psénapathès
TA5) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 P3-šr- Ḥnsw¹</i>	TB5) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 P3-šr- Ḥnsw</i>	TC5) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 P3-šr- Ḥnsw</i>	T5) Psenchonsis fils de Psenchonsis
TA6) <i>P3y-k3 s3 Pa^r-Mnṯ¹</i>	TB6) <i>P3y-k3 s3 Pa- Mnṯ</i>	TC6) <i>P3y-k3 s3 Pa- Mnṯ</i>	T6) Pikos fils de Pamonthès
TA7) <i>St3.t=w-t3- wt [s3] P3^r- šr-¹Mnṯ</i>	TB7) <i>St3.t=w-t3- wt s3 P3-šr- Mnṯ</i>	TC7) <i>St3.t=w-t3- wt s3 P3-šr- Mnṯ</i>	T7) Stotoétis fils de Psenmonthès
TA8) <i>İy-m-ḥtp s3 Pa-n3-ḥt.w</i>	TB8) <i>İy-m-ḥtp s3 Pa-n3-ḥt.w</i>	TC8) <i>İy-m-ḥtp s3 Pa-n3-ḥt.w</i>	T8) Imouthès fils de Panéchetès
TA9) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n³¹</i>	TB9) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n3</i>	TC9) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n3</i>	T9) Aménothès fils de Panas
TA10) <i>P3-di-Wsir s3 Pa-Mn[ṯ]</i>	TB10) <i>P3-di-Wsir s3 Pa-Mnṯ</i>	TC10) <i>P3^r-di-¹Wsir s3 Pa-Mnṯ</i>	T10) Pétoisiris fils de Pamonthès
TA11) <i>Pa-Mnṯ s3</i>	TB11) <i>Pa-Mnṯ s3</i>	TC11) <i>Pa-Mnṯ s3</i>	T11) Pamonthès fils

^c 3-ph.t	^c 3-ph.t	^c 3-ph.t	d'Apathès
TA12) <i>Ḳmn-ḥtp s3</i> <i>Ḳr-m3e[-ḥs]</i>	TB12) <i>Ḳmn-ḥtp s3</i> <i>Ḳr-m3e-ḥs</i>	TC12) <i>'Ḳmn-ḥtp'</i> <i>s3 Ḳr-m3e-ḥs</i>	T12) Aménothès fils d'Harmiysis
TA13) <i>Ḳr s3 S-</i> <i>Wsr.t</i>	TB13) <i>Ḳr s3 S-</i> <i>Wsr.t</i>	TC13) <i>'Ḳr s3</i> <i>S-'Wsr.t</i>	T13) Horos fils de Sésoosis
TA14) <i>Ḳr-s3-Is.t s3</i> <i>Pa-wn</i>	TB14) <i>Ḳr-s3-Is.t s3</i> <i>Pa-wn</i>	TC14) <i>'Ḳr-s3-Is.t'</i> <i>s3 Pa-wn</i>	T14) Harsiésis fils de Pagonis
TA15) <i>Ḳr-s3-Is.t s3</i> <i>Ḳl-c3</i>	TB15) <i>Ḳr-s3-Is.t s3</i> <i>Ḳr-c3</i>	TC15) <i>Ḳr-s[3-]Is.t</i> <i>s3 Ḳl-c3</i>	T15) Harsiésis fils de Chélo
TA16) <i>Ns-n3y=w-</i> <i>Ḳmn.w-iw</i> <i>s3 Dḥwty-</i> <i>sdm</i>	TB16) <i>Ns-n3y=w-</i> <i>Ḳmn.w-iw</i> <i>s3 Dḥwty-</i> <i>sdm</i>	TC16) <i>Ns-n3y=w-</i> <i>Ḳmn.w-iw</i> <i>s3 'Dḥwty-</i> <i>sdm'</i>	T16) Snachomneus fils de Thotsytmis

T1 S-Wsr : S3-(n)-Wsr.t Botti | T13 S-Wsr.t : S3-(n)-Wsr.t Botti.

P. Tor. Totoès 22

Suppl. 6092 - TM 45100

Deir al-Medina
rouleau non identifié

L. x H. : 12 x 30,5 cm

27/02/107

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 27.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 81, n° 10 b ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 209, n° 7 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 16 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 94 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, n. 2, pp. 48-49, n. cc et pp. 194-95 et 197 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 73 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, n. r et p. 179, n. e ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 25, n. à la l. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 393 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 132 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46, n. 85.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXIV ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé d'1 seul *kollema* ; l'écriture est perfibrile au recto.

La perte de plusieurs fibres a fragilisé la partie supérieure du papyrus, dans la zone occupée par les ll. 2 à 7 du texte : cette dégradation du support, combinée avec l'encre qui s'est effacée, affecte la lisibilité du début du texte, qui est possible en partie grâce aux parallèles.

Couleur : beige, avec une vaste zone brune au recto dans la partie supérieure du papyrus, au niveau des ll. 2 à 7, ainsi qu'au verso.

Marges du texte au recto : supérieure 2,5 cm, inférieure 14 cm, droite 0,5 cm, gauche 0,5 cm. La marge droite est respectée ; la marge gauche est irrégulière. Toutes les lignes penchent vers le haut. Le verso est anépigraphé.

Il semble que le scribe ait parfois repassé certains signes : par exemple, le pronom suffixe =*tn* au début de la l. 9, ou le signe pour *sh* à la l. 14.

Contenu : reçu de paiement du loyer, dont ni la durée ni le montant ne sont spécifiés, concernant un nombre indéfini de jours d'entretien dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê. Le propriétaire est Pikos (B)

fils de Psenminis (D), le locataire est Totoès fils de Zmanrès (D). Le corps du texte montre que la femme du dernier, Tatéhathyris fille de Psenminis (D), aussi soeur du bailleur (bien que le lien de parenté entre eux ne soit pas explicite), a probablement assisté son mari dans l'accomplissement des libations dans le lieu de culte. Ces noces ont eu lieu entre le 04/12/110 des P. Tor. Totoès 15 A et P. Tor. Totoès 16 A, où Pikos agissait encore en tant que tuteur de la soeur, et le 20/10/109 du P. Tor. Totoès 19 A, où Totoès administrait un champ de propriété de Tatéhathyris, sinon même avant le 08/05/109, date du P. Tor. Totoès 18 qui établit le partage de l'héritage de Psenminis (D) parmi ses deux enfants, sollicité peut-être par le nouveau mari¹. Ces considérations, ensemble à l'indication simple de l'année et non double, portent nécessairement à attribuer l'an 10 cité à la fin comme date du paiement, et probablement terme du bail, à l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, à savoir le 108/107². Étant donné les références aux ll. 6 et 9 *r hn r p3 hrw*, « jusqu'à aujourd'hui », on peut supposer que le bail a expiré ce jour-là. Le scribe est Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A).

Recto →

1) <i>P3y-k3 s3 P3-šr-Mn p3 nty dd</i>	1) Pikos fils de Psenminis est celui qui dit
2) <i>n Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mh=k t=y n</i>	2) à Totoès fils de Zmanrès : « Tu m'as payé
3) <i>p3 škr n n3y=y hrw.w n s^cnḥ</i>	3) le loyer de mes jours d'entretien
4) <i>r-tḥb=k r-r=w n p3 rpy n Ḥw.t- Ḥr</i>	4) à l'égard desquels tu as fait des libations dans le temple d'Hathor
5) <i>ḥnw.t imntḫ n Dm3 [...] 'n' t3y 'n'</i>	5) régente de l'occident de Djémê [...] à partir de
6) <i>n3 ssw.w t3 ḥ3.t r hn r p3 hrw irm Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr</i>	6) la période précédente jusqu'à aujourd'hui avec Tatéhathyris,
7) <i>t3y=k s.ḥm.t mn md.t iw=y^cš m-s3=tn</i>	7) ta femme. Il n'y a rien que je réclame contre vous
8) <i>n-im=s hr-r-r=w mn gr ḥd prt nty nb n p3 t3</i>	8) par rapport à eux. Il n'y a pas d'autre argent, semences ni aucune chose au

¹ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 13, 19 et 197-98.

² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 195 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 73 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 393 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 132.

	monde
9) <i>iw=y^{cš} m-s3=tn n-im=f r hn r p3 hrw</i>	9) que je réclame contre vous jusqu'à aujourd'hui.
10) <i>iw=y smy iw=y di.t smy=w</i>	10) Si je porte plainte ou si je fais que l'on porte plainte
11) <i>r-ḥr=tn ḥr md.t nb.t nty ḥry iw=y (r) di.t n=tn ḥd 1500 r</i>	11) contre vous relativement à toute parole ci-dessus, alors je vous donnerai 1500 deben, soit
12) <i>krkr 5 r ḥd 1500^cn n db^c.t 24 r qd.t 2 iw=tn</i>	12) 5 talents, soit 1500 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, tandis que vous
13) <i>m-s3=y n w3y r-ḥr=tn^cn n ḥtre.t iw.ty mn</i>	13) pourrez toujours me contraindre à m'éloigner de vous obligatoirement, sans délai et
14) <i>iw.ty sh nb sh Hnsw-t3y=f-nḥt.t s3 Hr-s3-Is.t</i>	14) sans aucun recours. » Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis
15) <i>r ḥrw=f n ḥsb.t 10.t ibd-2 pr(.t) sw-12</i>	15) à sa demande en l'année de règne 10, mois Mécheir, jour 12.

2 *mḥ=k t=y n : mḥtyk n* El-Amir *Archive*, *mḥ.te=j=k* Botti | 3 *škr n n3y=y hrw.w : škr n 22 hrw* Botti, *n n3j=j hrw* Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al. | 4 *r-r=w n p3 rpy : r hrw n p3 štj* Botti | 5 [...] *ʿnʿ t3y ʿnʿ* : Botti | 6 *irm* : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al., [*e.ḥr*] Botti | 7 *md.t iw=y : mt nb e=j* Botti | 8 *n-im=s : n ḥd e* Botti | 12 *n db^c.t : r ḥmt* Botti.

P. Tor. Totoès 23 A+B

Suppl. 6116 - TM 5571

Deir al-Medina
rouleau 33

L. x H. : 58,5 x 16 cm
(*scriptura interior* réenroulée)

Textes grecs A et B : 27/11/107

Éditions antérieures : PSI IX 1018 (textes grecs A et B) ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pp. 10-11 (textes grecs A et B). Vitelli et Norsa ont adopté une numérotation continue entre les textes grecs A et B, alors que dans cette nouvelle édition, on a choisi d'en utiliser une distincte pour chaque texte, comme on l'a fait pour les actes de vente et de cession dans les mêmes papyrus démotiques. Par conséquent, on remarque que la l. 1 du texte grec B correspond à la l. 5 des éditions antérieures, et ainsi de suite les autres lignes.

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 16 et 19, p. 23, n. à la l. 1, pp. 25, 28, 30 et p. 31, n. à la l. 11 ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, p. 12, n. à la l. 10 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76-78 ; Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 144 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 25, 41, 49, 52, 54, 96 et 151 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Mayser, *Grammatik* I.1, p. 159, n° 3 b et I.2, p. 48, n° 3 d ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-22, p. 24, n. 13, p. 194 et p. 196, n. 2 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 72, p. 75, n. 42 et pp. 76-78 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-39, n. 89 et pp. 240-41 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, pp. 68-69 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 238 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian Conflict*, p. 21 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 325 ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pp. 236 et 261, n° 23 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 215-16, n° 1017 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 107, n. 11 et pp. 112-13 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p.

199.

Photographies : recto dans Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pl. VII ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support visible est composé d'au moins 5 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto. La partie gauche du papyrus, qui contenait le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, a été réenroulée après avoir été étudiée par Vitelli et Norsa et n'est plus visible.

x+1	x+2	x+3	x+4	x+5
6	18	17,5	17	2

Des cassures préexistaient à l'écriture et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment dans le texte grec B au milieu des ll. 5 et 6. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment au début des ll. 2 et 6 et au milieu des ll. 1, 4 et 9. Une fracture verticale traverse la moitié inférieure de la hauteur du *kollema* x+1, à gauche des ll. 6 à 10. Plusieurs trous (notamment, au milieu des ll. 3, 6, 9 et entre les ll. 8 et 9 du texte grec B, ainsi qu'au niveau de la *kollesis* entre les *kollemata* x+3 et x+4) et la perte de nombreuses fibres (surtout au début des ll. 3, 6 et 10 et au milieu des ll. 7, 8 et 9 du texte B et dans le *kollema* x+4) entament le support et touchent parfois au texte B, sans cependant empêcher la compréhension.

Couleur : beige, plus foncée au niveau des *kolleseis* entre les *kollemata* x+1 et x+2, ainsi qu'entre les x+3 et x+4, et dans la moitié inférieure du *kollema* x+3. Des taches brunes sont visibles dans la partie droite du *kollema* x+4. Une zone ovale d'environ 1 x 2 cm, de couleur brune, au-dessus de la partie gauche repliée du support marque l'emplacement originel du sceau (Seal ID 877) qui scellait le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, lequel n'a pas été retrouvé. Au verso, la couleur est plus foncée sur le *kollema* x+5 et au niveau de la *kollesis* entre x+2 et x+3 ; des zones grises de forme arrondie sont présentes sur les *kollemata* x+2 et x+3.

Marges du texte grec B au recto : supérieure 2 cm, inférieure 5 cm, droite 22,5 cm. Il n'est pas possible d'évaluer l'étendue de celle de gauche, réenroulée. La marge gauche est respectée : seuls le *beta* de la l. 1, l'*omicron* de la l. 5 et l'*alpha* de la l. 6 dépassent. La marge droite est irrégulière : notamment, la l. 5 s'arrête 10 cm avant les autres. L'interligne entre les ll. 5 et 6 est de 1,5 cm. La l. 11 se trouve 0,5 cm au-dessous de la l. 9 et 15 cm à droite de la partie gauche réenroulée du papyrus. À la l. 8, on constate un *vacat* de 1 cm devant ἐπράτο. Au-dessous du début de la l. 10 on remarque la présence d'une *paragraphos*. Le verso est anépigraphé.

L'encre est effacée en plusieurs endroits du texte, notamment au milieu des ll. 3, 9 et vers la fin des ll. 1 et 2 du texte grec B.

Contenu : acte de vente agoranomique en double expédition, avec *scriptura interior* (texte grec A) et *scriptura exterior* (texte grec B), concernant 5 jours d'entretien dans le temple d'Aphrodite. Le prix d'achat est fixé à 10 talents, correspondant à 3000 deben et à 60000 drachmes ; leur périodicité n'est pas explicitée, mais il est probable qu'ils soient entendus par an¹. Le vendeur est Pikos (B) fils de Psenminis (D), l'acheteur est Totoès fils de Zmanrès (D). Le scribe est Apollonios, le préposé à l'agoranomie des Memnoneia du Pathyrite de la Thébaïde : son texte présente de nombreux problèmes de syntaxe, ce qui pourrait être un indice du fait qu'il était plutôt égyptophone². La série de génitifs aux ll. 7-8 laisse penser qu'il avait à l'esprit un autre mot que ἡμέρας comme complément d'objet direct auxquels les rattacher, tel que γέρας / γέρα, « la/les prérogative(s) », qui apparaît au pluriel (et aussi au génitif) dans le P. Tor. Totoès 24 B, l. 7, toujours de sa main, et au singulier dans le P. Tor. Totoès 9 A, ll. 3-4 et B, l. 14, correctement décliné par l'agoranome Hérakleïdès. Puisque le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, a été réenroulée après l'étude de Vitelli et Norsa, on s'appuie sur leur édition et leur photographie pour le présenter.

Recto →

Texte grec A

1) (Ἔτους) η Ἄθὺρ̄ ι.	1) L'an 8, le 10 Hathyr.
2) Ἀπέδοτο	2) A vendu
3) Πίκως	3) Pikos
4) ἡμέρας ε.	4) 5 jours.

1 (Ἔτους) : L pap.

1 (Ἔτους) η : (Ἔτους) (ια τοῦ και) η prop. dub. Vitelli atque Wilcken.

1 Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

2 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21.

Texte grec B

<p>1) Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ βασιλέως Πτολεμαίου υἱὸς ὁ ἐπικαλούμενος Ἀλέξανδρος θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων ἔτους η' Ἀθὺρ ἱ, ἐφ' ἱερέως</p>	<p>1) Sous le règne de Cléopâtre et du souverain Ptolémée, son fils, que l'on appelle Alexandre, les dieux Philomètors Sôtters, l'an 8, le 10 Hathyr, du temps du prêtre</p>
<p>2) τοῦ ὄντος ἐν Ἀλεξανδρείαι Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν Φιλομητόρων καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν</p>	<p>2) qui est établi à Alexandrie d'Alexandre, des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Ériphanes,</p>
<p>3) καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ Εὐπάτορος καὶ θεῶν Εὐεργετῶν ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέδιτος κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδελφος</p>	<p>3) du dieu Philomètor, du dieu Eupator et des dieux Évergètes, et de l'athlophore de Bérénice Évergète, et de la canéphore d'Arsinoé Philadelphé,</p>
<p>4) καὶ θεᾶς Ἀρσινόης Φιλοπατορου τῶν ὄντων ἐν Ἀλεξανδρείαι, ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερέων Πτολεμαί(ου) τοῦ μὲν Σωτήρος τῶν</p>	<p>4) et de la prêtresse d'Arsinoé Philopator, qui sont établis à Alexandrie, et à Ptolémaïs de la Thébaïde, du temps des prêtres de Ptolémée Sôter qui</p>
<p>5) ὄντων καὶ οὐσῶν, ἐπ' Ἀπολλωνίου τοῦ πρὸς τῇ ἀγορανομίαι τῶν Μεμνονέων τοῦ Παθυρίτου τῆς Θη(βαίδος).</p>	<p>5) sont établis, en présence d'Apollonios, le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa du Pathyrite de la Thébaïde.</p>
<p>6) Ἀπέδοτο Πίκως Ψεμμίνιος ὡς (ἐτῶν) κ μέσος μελίχρως κλαστὸς μακροπρόσωπος εὐθύριν οὐλῆ</p>	<p>6) A vendu Pikos fils de Psemminis, âgé d'environ 20 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux</p>

μετώπῳ μέσῳ, ἀπὸ τοῦ ὑπάρχοντος	bouclés, au visage allongé, au nez droit, avec une cicatrice au milieu du front, de ce qui appartient
7) αὐτῷ ἀπὸ βορρᾶ μέρει Μεμνονέων ἐπὶ τοῦ ὄρου Ἄφροδισιείου ἡμέρας πέντε ἀγνευτικῶν καὶ τῶν πάντων λοιπῶν {λοιπῶν}	7) à lui dans la partie nord des Memnoneïa, sur la montagne du temple d'Aphrodite, cinq jours d'entretien et tout le reste,
8) καὶ καρπεῶν καὶ ἐπεσομένῳ φιλανθρώπων. Ἐπρίατο Τοτοῆς Ζμανρέους τῶν ἐκ τῶν Μεμνονέων παστοφόρων χαλκοῦ	8) et les revenus et les privilèges qui en résulteront. A acheté Totoès fils de Zmanrès, des pastophores des Memnoneïa,
9) νομίματος τάλαντα δέκα. Προπωλητῆς καὶ βεβαιωτῆς τῶν κατὰ τὴν ὄνην ταύτην Πίκως ὁ ἀποδόμενος, ὃν ἐδέξατο	9) pour dix talents en monnaie de bronze. Courtier et garant de ce qui concerne cette vente est le vendeur Pikos, qu'a agréé
10) Τοτοῆς ὁ πριάμενος.	10) l'acheteur Totoès.
11) Ἀπολλώ(νιος) κεχρη(μάτικα).	11) Moi, Apollonios, j'ai instrumenté.

1 υἱὸς ὁ ἐπικαλούμενος Ἀλέξανδρος : 1. υἱοῦ τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου || 2 Φιλομητόρων : 1. Φιλοπατόρων || Εὐεργέδιτος : 1. Εὐεργέτιδος || Φιλαδελφος : 1. Φιλαδέλφου || 4 θεᾶς : 1. ἱερείας || Φιλοπατορου : 1. Φιλοπάτορος || 5 Θη(βαίδος) : ἦ pap. || 6 (ἐτῶν) : L. pap. || 7 ὄρου : 1. ὄρους || ἀγνευτικῶν : 1. ἀγνευτικὰς || τῶν πάντων λοιπῶν : 1. τὰ πάντα λοιπὰ || 8 καρπεῶν καὶ ἐπεσομένῳ φιλανθρώπων : 1. καρπέας καὶ ἐπεσόμενα φιλάνθρωπα || 9 τάλαντα : 1. ταλάντων || κατὰ : κ ex τ corr. || 11 Ἀπολλώ(νιος) : *IP I* pap. || κεχρη(μάτικα) : κεχρⁿ pap.

1 ἔτους η : ἔτους (ια τοῦ καὶ) η prop. dub. Vitelli atque Wilcken || 7 ὄρου : ὄρου Vitelli, ὄρου(ς) prop. Wilcken, ed. Norsa || ἡμέρας : <γέρως> ἡμερῶν prop. corrigendum Vitelli, Norsa || 8 φιλανθρώπων : φιλανθρώπων Vitelli, Norsa.

P. Tor. Totoès 24 A+B

Suppl. 6120 - TM 5574

Deir al-Medina
rouleau non identifié

L. x H. : 62 x 15,5 cm
(*scriptura interior* réenroulée)

Textes grecs A et B : 07/05/106

Éditions antérieures : PSI IX 1022 (textes grecs A et B) ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pp. 10-11 (textes grecs A et B). Vitelli et Norsa ont adopté une numérotation continue entre les textes grecs A et B, alors que dans cette nouvelle édition, on a choisi d'en utiliser une distincte pour chaque texte, comme on l'a fait pour les actes de vente et de cession dans les mêmes papyrus démotiques. Par conséquent, on remarque que la l. 1 du texte grec B correspond à la l. 9 des éditions antérieures, et ainsi de suite les autres lignes.

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 16 et 19, p. 21, nn. aux ll. 33 et 12, pp. 23-25 et p. 26, n. à la l. 8 ; Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, p. 12, n. à la l. 10 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76-77 et 79-80 ; Bilabel, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden II*, p. 144 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 49, 52, 54 et 95 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Maysers, *Grammatik* I.1, p. 65, n° 3 d β et p. 159, n° 3 b et I.2, p. 48, n° 3 d ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-23 et 194-97 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64, 74-76, p. 77, n. 46 et p. 78 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 238-39, n. 89 et pp. 240-41 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 68, n. 19 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 et p. 175, n. f ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 238 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 325 ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pp. 236, 261 et 291, n° 24 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 216-17, n° 1020 ; Rupperecht et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden XI*, p. 249 ; Bagnall et Derow, *The Hellenistic Period*, p. 276, n°

169 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 106, n. 5, p. 112 et p. 113, n. 51 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

Photographies : recto dans Norsa, *Papiri greci delle collezioni italiane*, pl. VII ; verso anépigraphé et inédit ; sceau dans Pestman, *Theban Choachytes*, p. 327 et Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pl. 45, fig. 2.

Description : le support visible est composé d'au moins 6 *kollemata* ; sur le 5 derniers, l'écriture est perfibrale au recto. La partie gauche du papyrus, qui contenait le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, a été réenroulée après avoir été étudiée par Vitelli et Norsa et n'est plus visible.

x+1	x+2	x+3	x+4	x+5	x+6
4,5	14	13,5	14,5	14,5	2

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment entre les ll. 1 et 2, les ll. 2 et 3, les ll. 4 et 5 et les ll. 5 et 6, au milieu de la l. 6 et à la fin des ll. 5 et 9. Une fracture verticale traverse le tiers supérieur de la hauteur du *kollema* x+1, à gauche des ll. 1 à 4 ; une seconde coupe toute la hauteur du support, au milieu du *kollema* x+3. La perte de quelques fibres (surtout au milieu des ll. 5, 7 et 9 du texte B et dans la partie inférieure du *kollema* x+1) entame le support et touche parfois au texte B, sans cependant empêcher la compréhension. Le sceau qui fermait la *scriptura interior* est conservé (Seal ID 878) et a été remis à sa place, au-dessus de la partie gauche réenroulée du papyrus : il n'est pas visible dans la photographie, mais se trouve au-dessous de la bande de ruban adhésif à gauche. En argile de couleur marron-gris, il a une forme ovale et mesure 1 x 1,5 cm : l'effigie est celle d'une tête barbue avec casque, tournée vers la droite.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au milieu du *kollema* x+2 et dans la moitié supérieure du *kollema* x+3. Au verso, certaines fibres sont d'une couleur brune ou grise.

Marges du texte grec B au recto : supérieure 2,5 cm, inférieure 4 cm, droite 23,5 cm. Il n'est pas possible d'évaluer l'étendue de celle à gauche, réenroulée. La marge gauche est respectée : seuls le *mu* de la l. 5 et l'*alpha* de la l. 6 dépassent. La marge droite est irrégulière : ainsi, la l. 5 s'arrête 3 cm avant les autres. L'interligne entre les ll. 5 et 6 est de 1 cm. À la l. 8, on constate un *vacat* de 0,5 cm devant ἐ πίατο. Au-dessous du début de la l. 11, on remarque la présence d'une *paragraphos*. Le verso est anépigraphé.

Des petites taches d'encre se trouvent sur les *kollemata* x+5 et x+6 au recto. Au verso, quelques bavures sont

localisées le long du bord inférieur du *kollema* x+4. L'encre est effacée à plusieurs endroits, surtout le long de la *kollesis* entre les *kollemata* x+1 et x+2 et les *kollemata* x+3 et x+4.

Contenu : acte de vente agoranomique en double expédition, avec *scriptura interior* (texte grec A) et *scriptura exterior* (texte grec B), concernant 3 jours d'entretien par an dans le temple d'Aphrodite. Le prix d'achat est fixé à 6 talents, correspondant à 1800 deben et à 36000 drachmes. Le vendeur est Pikos (B) fils de Psenminis (D), l'acheteur est Totoès fils de Zmanrès (D). Le scribe est Apollonios, le préposé à l'agoranomie des Memnoneia du Pathyrite de la Thébaidé ; il a omis sa signature et la validation exprimée par l'indicatif parfait κεχηρημάτικα à la fin du document. Son texte présente de nombreux problèmes de syntaxe, ce qui pourrait être un indice du fait qu'il était plutôt égyptophone¹. Puisque le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, a été réenroulée après l'étude de Vitelli et Norsa, on s'appuie sur leur édition et leur photographie pour le présenter. Sur la base du texte B, ll. 6-7 et du parallèle P. Tor. Totoès 9 A, l. 3 et B, l. 14, qui montre une construction syntaxique plus cohérente, on intègre γέρας dans le texte A et on le place à côté de l'article neutre au nominatif singulier τὸ à la l. 4, dont la lecture est certaine sur les planches de Norsa, qui n'aurait autrement aucun autre nom auquel se rattacher.

Recto →

Texte grec A

1) (Έτους) ια τοῦ καὶ η (Έτους)	1) L'an 11 qui est aussi l'an 8,
2) Φαρμουθὶ κα̅.	2) le 21 Pharmouthi.
3) Ἄ ἐδο(το) Πίκως	3) A vendu Pikos
4) Ψεμμίνιος τὸ (γέρας)	4) fils de Psemminis la prérogative
5) ὑ̅ ἄρχοντος	5) qui appartient
6) αὐτῷ Ἄφροδισει[ί]ο]υ	6) à lui, du temple d'Aphrodite,
7) ἡμερῶν τριῶν	7) de trois jours,
8) χα(λκοῦ) (ταλάντων) ς.	8) pour 6 talents de bronze.

1 (Έτους) bis : L pap. || 3 ἄ ἐδο(το) : α̅ εδο pap. || 5 ὑ̅ ἄρχοντος : l. ὑ̅ ἄρχον || 8 χα(λκοῦ) (ταλάντων) : χ̅ π pap.

¹ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 20-21.

4 τὸ : τοῦ Vitelli, Norsa, Wilcken || 6 Ἀφροδισειε[ί]ου : prop. dub. Vitelli, Ἀφροδισειε[ί]ου ed. Vitelli, Ἀφροδισειε[ίου] Norsa, Ἀφροδισειε[ίου] Wilcken, Bilabel.

Texte grec B

<p>1) Βασιλευόντων Κλεο άτρας καὶ βασιλέως Πτολεμαίου υἱοῦ τοῦ ἔ̄ ικαλουμένου Ἀλεξάνδρου θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων ἔτους ια τοῦ καὶ η (ἔτους)</p>	<p>1) Sous le règne de Cléopâtre et du souverain Ptolémée, son fils, que l'on appelle Alexandre, les dieux Philomètors Sôtters, l'an 11 qui est aussi l'an 8,</p>
<p>2) Φαρμουθὶ κᾱ, ἐφ' ἱερέως τοῦ ὄντος ἐν Ἀλεξανδρείαι Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν</p>	<p>2) le 21 Pharmouthi, du temps du prêtre qui est établi à Alexandrie d'Alexandre, des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux</p>
<p>3) Φιλομητόρων καὶ θεῶν Ἐ̄ ιφανῶν καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ Εὐ̄ άτορος καὶ θεῶν Εὐεργετῶν ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέδιτος</p>	<p>3) Philopators, des dieux Ériphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eupator et des dieux Évergètes, et de l'athlophore de Bérénice Évergète,</p>
<p>4) κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδελφος καὶ θεῆς Ἀρσινόης Εὐ̄ άτορου τῶν ὄντων ἐν Ἀλεξανδρείαι, ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαί(δ)ος ἐφ' ἱερέων Πτο-</p>	<p>4) et de la canéphore d'Arsinoé Philadelphe, et de la prêtresse d'Arsinoé Philopator, qui sont établis à Alexandrie, et à Ptolémaïs de la Thébaïde, du temps des prêtres de Pto-</p>
<p>5) λεμαίου τοῦ μὲν Σωτήρος τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν, ἔ̄ ' Ἀ̄ ολῶνίου τοῦ ρος τῆι ἀγορανομίαι τῶν Μεμνονέων τοῦ</p>	<p>5) léinée Sôter qui sont établis, en présence d'Apollonios, le préposé à l'agoranomie des Memnoneïa du</p>

Παθυρίτου τῆς Θη(βαίδος).	Pathyrite de la Thébaïde.
6) Ἄ ἐδοτο Πίκως Ψεμμίνιος ὡς (ἐτῶν) κε μέσος μελίχρως κλαστὸς μακρο- ρόσῳ ος εὐθύριν οὐλή ὄφρῦει ἀριστερῶι, ἃ ὁ τοῦ ὑ ἀρχοντος αὐτῶι	6) A vendu Pikos fils de Psemminis, âgé d'environ 25 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux bouclés, au visage allongé, au nez droit, avec une cicatrice sur le sourcil gauche, de ce qui lui appartient,
7) γερῶν ἡμερῶν τριῶν ἀγνευτικῶν καὶ τὰς τούτων καρ ἕας καὶ λειτουργικὰς καὶ τὰ συνκύροντα καὶ ροσεσόμενα	7) les prérogatives de trois jours d'entretien, et leurs revenus et services religieux, et tout ce qui se rapporte à eux et ce qui leur sera ajouté
8) ἄντα κατ' ἐνιαυτὸν ἕκαστον καὶ τὸ ἐ βάλλον αὐτῶι μέρος τῶν ἐ αγομένων καὶ τὰ ροσκύροντα τούτοις ἄντα ἐν ἱερεῖ	8) chaque année, et la part qui lui échoit des jours épagomènes, et tout ce qui leur est rattaché, dans le temple
9) Ἄφροδισειῶν καλουμένη Ἄθῶρ ἐν τοῖς κατὰ τοὺς τῶν Μεμνονέων τάφοις. Ἐ ρίατο Τοτοῆς Ζμανρέους τῶν ἐκ τῶν	9) d'Aphrodite, appelée aussi Hathor, parmi les tombes des Memnoneïa. A acheté Totoès fils de Zmanrès, des pastophores des
10) Μεμ(νονέων) αστοφόρων ὡς (ἐτῶν) λ ἐλάσσω μελίχρως τετανὸς στρογγυλο ρόσῳ ος εὐθύριν χαλκοῦ νομίσματος (ταλάντων) ς. Προ ωλητῆς καὶ	10) Memnoneïa, âgé d'environ 30 ans, d'assez petite taille, au teint couleur de miel, aux cheveux raides, au visage rond, au nez droit, pour 6 talents en monnaie de bronze. Courtier et
11) βεβαιωτῆς τῶν κατὰ τὴν ὠνήν ταύτην Πίκως ὁ ἃ οδόμενος, ὃν ἐδέξατο Τοτοῆς ὁ ριάμενος.	11) garant de ce qui concerne cette vente est le vendeur Pikos, que l'acheteur Totoès a agréé.

1 (ἔτους) : L pap. || 3 Φιλομητόρων : I. Φιλο απόρων || Εὐεργέτιδος : I. Εὐεργέτιδος || 4 Φιλαδελφος : I. Φιλαδέλφου || θεᾶς : I. ἱερείας || Εὐῖ ατορου : I. Φιλο άτορος || 5 Θη(βαίδος) : ῥ pap. || 6 (ἐτῶν) : L pap. || ἀριστερῶι : I. ἀριστερᾶι || 7 γερῶν : I. γέρα || λειτουργικάς : I. λειτουργίας || 8 ἱερεῖ : I. ἱερῶι || 9 Ἀφροδισιείου καλουμένη : I. Ἀφροδισιεῖοι καλουμένωι || 10 Μεμ(νονέων) : με pap. || (ἐτῶν) : L pap. || ἐλάσσω : I. ἐλάσσων || (ταλάντων) : π pap.

4 Θηβαί(δ)ος : Θηβαίδ(ο)ς Vitelli, Norsa || 10 λ ἐλάσσω(ν) : λε μέσω ed. Vitelli, Norsa, μέσος prop. corrigendum Vitelli, Norsa.

P. Tor. Totoès 25

Suppl. 6083 - TM 45102

Deir al-Medina
rouleau 19

L. x H. : 30 x 30,5 cm

16/08/105

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 29 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-80 et 188-89, n° 2.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 31, n. 1 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 209, n° 8 ; Shore et Smith, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 277 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 17 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 115 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 94-95 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, n. 2, p. 16, n. 23, pp. 17-18, n. j, pp. 48-49, n. cc et pp. 195-96 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147, p. 176, nn. k, q et r, p. 181, n. 3, p. 184, n. 1, pp. 184-85, n. p, p. 186, n. aux ll. 1, 5, 8, 11, 13, 14 et 17, p. 190, n. à la l. 8 et pp. 192-97 ; Shisha-Halevy, *Orientalia* 58 (1989), p. 31 ; Quack, *LingAeg* 3 (1993), p. 61 ; Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265 ; Rowlandson, *Women and Society*, p. 228, n. 2 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 244 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 134.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXV ; copie dans Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 189, n° 2 ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
16,5	14

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été correctement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc de nombreux espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, surtout dans le 2^e *kollema*, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment aux ll. 4, 7, 9 et 10. Plusieurs trous et la perte de nombreuses fibres (surtout au verso, autour de la *kollesis*, dans la partie supérieure du papyrus) entament le

support et touchent parfois au texte, sans cependant empêcher la lecture. Au recto, le bord gauche du 2^e *kollema* a été renforcé par une bandelette de papyrus large de 2 cm, dont la partie inférieure est partiellement perdue¹ : ses fibres verticales étant perpendiculaires aux fibres horizontales de la feuille, sa fonction était d'en préserver les extrémités gauches, en considération aussi de sa basse qualité générale, sans probablement tenir compte du sens dans lequel le document aurait été enroulé.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au recto dans la partie supérieure et inférieure du 2^e *kollema* et le long de la bandelette de protection. Le verso présente des fibres de couleur brune, certaines considérablement tachées de marron et noircies.

Marges du texte démotique au recto : supérieure 9,5 cm, inférieure 10,5 cm, droite 7 cm, gauche 8 cm. La marge droite est essentiellement respectée, mais les barres obliques des signes au début de certaines lignes entraînent un décalage progressif vers la droite, par écarts de 0,5 cm : le premier est marqué par le mot *s3* à la l. 8, le second par la préposition *r-h(.t)* à la l. 10. La marge gauche est irrégulière. Le verso est anépigraphé.

L'encre a été bavée à la fin de la l. 1, à l'endroit d'une correction², et elle est partiellement effacée aux autres lignes au niveau de la *kollesis*. Une petite biffe est présente dans la marge supérieure au recto.

Contenu : reçu de paiement du tiers des frais d'enterrement de Psenminis (D) fils de Zmanrès (E). La titulaire du paiement est sa fille Tatéhathyris, le responsable des honneurs funèbres qui a encaissé la somme est son fils Pikos (B)³. La proportion d'un tiers pour la fille cadette, auquel devaient correspondre les deux tiers du fils aîné⁴, confirme que Tatéhathyris et Pikos (B) étaient les deux seuls enfants vivants à la mort de Psenminis (D). Pikos (B) s'est engagé à ne pas demander à sa soeur d'autres fonds, sous peine de verser 5 talents pour les holocaustes du souverain et 5 autres pour le dieu Djémê⁵, et de s'occuper de l'enterrement, de la composition de l'apparat funéraire et probablement aussi des offrandes à apporter régulièrement à la chapelle funéraire pour leur père défunt. La double date à la fin du document assure la datation à l'année 9 du règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}, curieusement antéposée à l'année de règne de sa mère associée au pouvoir, l'année 12 de Cléopâtre III, correspondant à 106/105. Contrairement au P. Tor. Totoès 13, ll. 9-13, où une réplique de la contrepartie est introduite par une proposition circonstancielle avec le nom de celle-ci, ce texte permet de comprendre que les paroles aux ll. 5-7, qui reconnaissent l'autorité de Pikos (B) sur le choix des objets pour l'apparat funéraire, ont

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265, en correction de sa première proposition (le reste d'un autre *kollema* transfibral) exprimée dans Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 177.

² Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 179, n. b.

³ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 177.

⁴ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 147, 177-78, 181 et 196-98.

⁵ Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 165-66 et 173-74.

été prononcés par Tatéhathyris. C'est ce que suggère le passage des pronoms et adjectifs possessifs liés au destinataire du discours de la 2^e personne du féminin singulier à la 2^e personne du masculin⁶. Le même scribe privé, Aménothès fils de Panas, a pareillement omis de noter le nom de la personne à qui se rattachait le discours direct ajouté à la fin du P. Tor. Totoès 26, ll. 17-19, également de sa main. Ni le montant ni la nature de la dépense ne sont spécifiés dans le P. Tor. Totoès 25, alors que dans le P. Tor. Totoès 26 il est question de 1900 deben pour le terrain « La Pointe », plus que le double du montant apparemment établi pour ce même champ le 08/05/109 dans le P. Tor. Totoès 18. Il est donc possible que les P. Tor. Totoès 25 et P. Tor. Totoès 26, rédigés par la même main, soient complémentaires : le premier concernerait l'acquittement légal de Tatéhathyris envers Pikos (B) pour l'enterrement de leur père, le second la transaction financière pour le compte de Tatéhathyris entre son mari Totoès et son frère pour régler à la fois le transfert de propriété du champ et les frais pour les funérailles de Psenminis (D)⁷. La présence des paroles de Tatéhathyris et de la formule à la fin *r hrw=w n p3 s 2*, « à leur demande, en tant que 2 personnes », plutôt que révéler le caractère bilatéral du document, indique que les deux parties étaient présentes lors de sa rédaction⁸. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 M.

Recto →

1) <i>P3y-k3 s3 P3-šr-Mn p3 nty dd n Ta-tw-Hw.t-Hr ta P3-šr-Mn</i>	1) Pikos fils de Psenminis est celui qui dit à Tatéhathyris fille de Psenminis :
2) <i>tw=y mḥ n t3y dny.t 1/3 n t3 qs(.t) n P3-šr-Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i>	2) « Je suis payé de ce tiers de l'enterrement de Psenminis fils de Zmanrès,
3) <i>p3y=t it.t p3y=n it.t mn md.t iw=y^c š `m-s3=t' n-im=s</i>	3) ton père, notre père. Il n'y a rien que je réclame contre toi
4) <i>hr-r=f m-mtw=y qs=f m-mtw=y di.t htp=f n t3 hw.t</i>	4) par rapport à lui. Et je l'enterrerai. Et je ferai en sorte qu'il soit en paix dans la tombe,
5) <i>iw bn-pw=y šn.t=t r gr ḥd prt nty nb n p3 t3 iw mtw=k</i>	5) sans t'avoir demandé d'autre argent,

⁶ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 180, n. h et p. 192.

⁷ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

⁸ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

	semences ni aucune chose au monde. » « Alors que
6) <i>p3 nty ir shy n n3 nkt.w nty iw di=k mr di.t st (n) P3-šr-Mn</i>	6) c'est toi qui exerces ton pouvoir sur les biens que tu voudras / veux donner pour Psenminis,
7) <i>p3y=k it.t iw=y st3.t r-r=t n gr nkt hr t3 qs(.t) n P3-šr-Mn</i>	7) ton père. » « Si je reviens vers toi pour d'autres biens par rapport à l'enterrement de Psenminis
8) <i>s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3y=t it.t iw=y (r) di.t krkr 5 r n3 kll.w n n3 Pr-^c3^{c.w.s}(.w)</i>	8) fils de Zmanrès, ton père, alors je donnerai 5 talents pour les holocaustes des souverains ^{v.p.s.} .
9) <i>m-mtw=y di.t ky krkr 5 m-b3h Dm3 iw=w m-s3=y n di.t ir=y</i>	9) Et je donnerai 5 autres talents devant Djémê, tandis qu'on pourra encore me poursuivre pour me contraindre à agir
10) <i>r-h(.t) md.t nb.t nty hry (^cn) sh Imn-htp s3 Pa-n3 r hrw=w n p3 s 2 n hsb.t 9.t (i.)ir hsb.t 12.t</i>	10) conformément à toutes les paroles ci-dessus. » Écrit par Aménothès fils de Panas à leur demande, en tant que 2 personnes, en l'année de règne 9 correspondant à l'année de règne 12,
11) <i>ibd-4 šmw sw-3</i>	11) mois Mésorè, jour 3.

1 *ta P3-šr-Mn* : *ta P3-šr-Mn* ex *t3y=f sn.t* corr. | 2 *t3y* : *t3y* ex *t3y=t* corr. | 5 *prt* : *prt* ex *nty nb* corr. | 6 *nty iw di=k mr di.t st* : 1. *nty iw iw=k / i.ir=k (r) mr di.t st* vel *nty mr=k di.t st*.

2 *tw=y mh n t3y* : *tj-s nb.t n t3e=t* Botti, *tw=j mh n t3j[[=t]]=j* Pestman *Textes et études* | 4 *hr-r=f m-mtw=y* : *hr=f wn mte=j* Botti, Shisha-Halevy | *m-mtw=y di.t htp=f* : *wn mte=j htp=f* Botti, Shisha-Halevy | 5 *bn-pw=y šn.t=t* : *bn-e-y šn* El-Amir *BIFAO* | *r gr* : *t3e=f pš* Botti, Shisha-Halevy | *prt* : prop. dub. Zauzich *BiOr* ac *Enchoria*, *nt m-s3=t* Botti, Shisha-Halevy | *iw mtw=k* : *e nt ph* Botti, *mte=k* El-Amir *BIFAO* | 6 *di=k* : *twtw* Botti | 7 *p3y=k* : *p3e=t* Botti | *r-r=t* : *r-n=t* Botti, *r in=t* Zauzich *Enchoria* | 8 *r n3*

*kl.w : n n3 kll.w Botti | n3 Pr-^c3^{w.s.}(.w) : hr Pr-^c3 Botti, t Pr.^co.t El-Amir BIFAO | 9 m-mtw=y : wn
mte=j Botti | n dī.t : r tj Botti | 11 sw-3 : sw 4 Botti.*

P. Tor. Totoès 26

Suppl. 6106 - TM 45115

Deir al-Medina
rouleau 18

L. x H. : 14,5 x 30,5 cm

vers 16/08/105

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 44 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 181-85 et 190-91, n° 3.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 226, n° 42 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1, pp. 111 et 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), pp. 69-70 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, nn. 2 et 5, p. 16, nn. 19 et 23, pp. 17-18, nn. j et k, pp. 27-28, n. m, pp. 48-49, n. cc, pp. 195, 199 et 202-04 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5, p. 171, n° 8, p. 176, nn. q et r, p. 186, n. aux ll. 5, 8, 11, 13 et 14, p. 188, nn. aux ll. 5, 9 et 10 et pp. 192-97 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 244 ; Winkler, dans Depauw et Broux (éd.), *Acts of the Tenth International Congress of Demotic Studies*, p. 368, n. 21.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLIX ; copie dans Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 191, n° 3 ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé d'1 seul *kollema* ; l'écriture est perfibrale au recto.

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment aux ll. 1, 2, 3, 7, 14, 17 et entre les ll. 10 et 11.

Couleur : beige uniforme. Certaines fibres au verso sont d'une couleur plus foncée.

Marges du texte au recto : supérieure 4 cm, inférieure 4 cm, droite 1 cm, gauche 0 cm. La marge droite est majoritairement respectée : seuls les *r* au début des ll. 7, 16 et 19, les *n* au commencement des ll. 13 et 15 et le signe *s3* au début de la l. 20 dépassent. Aux ll. 18 à 20, elle se décale vers la droite de 0,5 cm, en suivant l'alignement des traits qui débordent aux ll. 15 et 16. La marge gauche est irrégulière : néanmoins, à la fin de la l. 8, un petit trait peut être interprété comme un *space filler*. Pareillement, à la fin de la l. 12, le scribe avait écrit la

préposition *n*, mais lors de la relecture finale il l'a confondue avec un *space filler* et l'a rajouté devant le début de la l. 13. Toutes les lignes penchent vers le haut. Le verso est anépigraphe.

L'encre a bavé à la fin des ll. 1¹, 14 et 16 au recto pour des corrections : à la l. 16, il est probable que le scribe avait écrit la date, manquante dans le document, avant d'ajouter le *post-scriptum* formé par les ll. 17-20. Dans la marge droite, entre les ll. 8 et 9, on note une biffe d'encre et une autre plus petite sur le bord juste devant. De l'autre côté, il semble que la queue du pronom suffixe =*f* à la fin de la l. 14 ait été coupée. Au verso, d'autres traces d'encre se trouvent au milieu du bord gauche et près du coin inférieur droit. Il semble que le scribe ait repassé certains signes dans le texte : par exemple, le nombre 7 au début de la l. 11, le groupe *p3 s 2* à la fin de la l. 16 ou le trait distinctif du chiffre 800 par rapport à 400, qui le précède, au milieu de la l. 18.

Contenu : reçu de paiement du deuxième acompte de 1100 deben pour la concession de l'intégralité du champ « La Pointe » à Tatéhathyris, dans le cadre de son tiers des terres héritées par son père Psenminis (D), et probablement aussi pour son tiers des frais d'enterrement de ce dernier². Le destinataire du versement est Pikos (B) fils de Psenminis (D), le payeur est Totoès fils de Zmanrès (D) pour le compte de sa femme Tatéhathyris³. Le formulaire semble indiquer que le total à payer, fixé à 1900 deben, a été acquitté, mais le P. Tor. Totoès 33 atteste que le solde final a eu lieu le 15/05/103, la somme s'étant élevée à 1950 deben. Dans l'ajout à la fin du document aux ll. 17-20, après la première signature du scribe, la personne qui parle est toujours Pikos (B), bien que son nom ne soit pas explicité⁴, et il est question du premier acompte de Totoès d'un montant de 800 deben encaissé précédemment. Les protases aux ll. 6 et 7, introduites par *iw=y*, restent en suspens : le scribe a commencé l'apodose à la l. 8, mais pendant la rédaction il s'est rendu compte qu'il devait rajouter les limites de « La Pointe », et il a donc corrigé *mtw=y di.t* en introduisant l'apodose en *nty iw*, puis il a commencé par l'indication du champ au sud, en oubliant d'écrire le mot *hyn.w* juste avant et de boucler la phrase hypothétique⁵. À la l. 9, Pikos (B) utilise le suffixe =*y* en se référant au terrain, comme si c'était sa propriété à lui et non celle de sa soeur. Le suffixe de la 1^{re} personne du pluriel employé dans la clause concernant l'amende (*p3 rmt n-im=n n p3 s 2*, « celui d'entre nous, en tant que 2 personnes ») et la présence de la formule aux ll. 16 et 20 *r hrw=w n p3 s 2*, « à leur demande, en tant que 2 personnes », plutôt que révéler le caractère bilatéral du document, indiquent que les deux parties étaient présentes lors de sa rédaction⁶. Bien que sans date (probablement effacée à

¹ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 179, n. b.

² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

⁴ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. m.

⁵ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 184, n. j et p. 192.

⁶ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

la l. 16 et ensuite omise), le papyrus est postérieur au partage du patrimoine foncier de Psenminis (D) et au paiement du premier acompte de 800 deben le 08/05/109 (P. Tor. Totoès 18), mais antérieur au solde final de la somme de 1950 deben le 15/05/103 (P. Tor. Totoès 33). Plus précisément, il pourrait être complémentaire et presque contemporain du P. Tor. Totoès 25 du 16/08/105, les deux de la main du scribe privé Aménothès fils de Panas⁷. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 M.

Recto →

1) <i>P3y-k3 (s3) P3-šr-Mn p3 nty dd n Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i>	1) Pikos fils de Psenminis est celui qui dit à Totoès fils de Zmanrès :
2) <i>tw=k n=y hđ 1100 r hđ 500 irm 50 r hđ 1100 ^cn n p3 šb n</i>	2) « Tu m'as donné 1100 deben, leur moitié étant 500 et 50 deben, soit 1100 deben à nouveau, en échange de
3) <i>P3-h3.t.t r-tw=y n Ta(-tw)-Hw.t- Hr t3y=y sn.t</i>	3) "La Pointe", que j'ai donnée à Tatéhathyris, ma soeur,
4) <i>hr t3y=s dny.t n 3h nty ph (r-)r=s n n3 3h(.w) n</i>	4) au titre de sa part des terres qu'elle hérite des champs de
5) <i>p3y=s it.t tw=y ww3y (r-)r=s n- im=f n t3y (n)</i>	5) son père. Je suis quitte envers elle à son sujet à partir
6) <i>p3 hrw r hry iw=y smi iw=y di.t smi=w</i>	6) d'aujourd'hui et désormais. Si je porte plainte ou si je fais en sorte que l'on porte plainte
7) <i>r-r=k hr P3-h3.t.t nty ir (st3.t) 7.t irm 1/2 3h hn^c p3y=w ^cw n</i>	7) contre toi par rapport à "La Pointe", qui mesure 7 aroures et 1/2 de champ, avec leur augmentation de
8) <i>h3y nty iw n3y=f (hyn.w) rsy (p3 3h n) Pa-Dm3 (s3) Dhwty-i.ir-di-s mh.t</i>	8) taille, dont les limites sont : au sud, le champ de Pasémis fils de Thotortaïos ; au nord,

⁷ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j et p. 195.

9) t3 my(.t) nty iwt=y irm (p3 3h n) Ptl3s i3bt Pa-t	9) la rigole qui passe entre moi et le champ de Ptollis ; à l'est, Patinis ;
10) imnt _x (p3 3h n) Wn-nfr (s3) P3-šr-Mn dmq n3 hyn.w n P3-h3.t.t	10) à l'ouest, le champ d'Onnophris fils de Psenminis. Total des limites de "La Pointe",
11) nty ir (st3.t) 7.t irm 1/2 (3h) nty hry p3 rmt n-im=n n p3 s 2 nty iw=f (r) st3.t r tm	11) qui mesure 7 aroures et 1/2 de champ, ci-dessus. Celui de nous deux qui refusera
12) ir r-h(.t) md.t nb.t nty hry mtw=f di.t krkr 10 r n3 kll.w n	12) d'agir conformément à toutes les paroles ci-dessus, il donnera 10 talents pour les holocaustes des
13) {n} n3 Pr- ^{c3} .w.s.(.w) mtw=f (di.t) ky krkr 10 m-b3h Dm3	13) souverains ^{v.p.s.} , il donnera 10 autres talents devant Djémê
14) mtw=f di.t ky krkr 10 m-b3h Mn _x iw=w m-s3=f	14) et il donnera 10 autres talents devant Montou, tandis qu'on pourra encore le poursuivre
15) n di.t ir=f r-h(.t) md.t nb.t nty hry (^c n) sh Imn-htp s3 Pa-n3	15) pour le contraindre à agir conformément à toutes les paroles ci-dessus. » Écrit par Aménothès fils de Panas
16) r hrw=w n p3 s 2 [...]	16) à leur demande, en tant que 2 personnes. [...]
17) iw mn mtw=k hp md.t n p3 t3 m-mtw=y hr hq	17) « Alors que tu n'as ni droit ni rien au monde à faire valoir contre moi par rapport aux 800 deben,
18) 800 r (hq) 400 r hq 800 ^c n r-tw=k n=y hr `P3-`h3.t.t n t3 h3.t	18) leur moitié étant 400 deben, soit 800 deben à nouveau, que tu m'as donnés au titre de "La Pointe" précédemment,
19) r mh hq 1900 r krkr 6 hq 100 sh	19) pour compléter 1900 deben, soit 6

<i>Imn-ḥtp</i>	talents et 100 deben.» Écrit par Aménothès
20) <i>s3 Pa-n3 r ḥrw=w n p3 s 2</i>	20) fils de Panas à leur demande, en tant que 2 personnes.

1 *s3 Wsr-m3^c.t-R^c : s3 Wsr-m3^c.t-R^c post. corr.* || 2 *r ḥḏ 500 : l. t3y=w pš.t ḥḏ 500* || 8 *nty iw t3y=f : nty iw t3 ex mtw=y di.t corr.* || 9 *Pa-t : Pa-t ex Pa-t3 corr.* || 14 *iw=w m-s3=f : iw=w m-s3 ex p3 nty ḥry corr.* || 18 *r (ḥḏ) 400 : l. t3y=w pš.t (ḥḏ) 400.*

2 *šb : šm El-Amir BIFAO* || 5 *ww3y : wj Botti* || 6 *r ḥry : nt ḥrj Botti* || 7 *7.t irm 1/2 : 7.t st3 1/2 Botti, 7 1/2 1/4¹ Zauzich* || 8 *nty : mtw Pestman Textes et études* || *Dḥwtj-ī.īr-di-s : Dḥwtj-īw Pestman Textes et études* || 9 *t3 my(.t) nty iwt=y irm : t me n·Mn El-Amir AcOr, t3 m3j n Imn p3j irm ḥm-ntr Botti, t3 m3j ntj iwḏ=j irm Zauzich, Pestman Textes et études* || *Pa-t : sb Botti, Pestman Textes et études, Pa-tn Zauzich* || 11 *7.t irm 1/2 : 7.t st3 1/2 Botti, 7 1/2 1/4¹ Zauzich* || *n p3 : nt e Botti* || 12 *mtw=f : nt e=f Botti* || 15 *n di.t ir=f : r tj ir Botti, r tj.t ir=f Zauzich* || 17 *m-mtw=y : wn mte=j Botti* || 18 *800 r (ḥḏ) 400 r ḥḏ 800 : 8000 r ḥḏ 4000 r ḥḏ 8000 Botti* || *t3 ḥ3.t : t3 sn.t Botti.*

P. Tor. Totoès 27

Suppl. 6124 - TM 5576

Deir al-Medina
rouleau 17

L. x H. : 99 x 15,5 cm

03/06/104

Éditions antérieures : PSI IX 1024.

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, p. 16, n. 1, p. 19, n. à la l. 3, p. 24 et p. 25, nn. aux ll. 12-13 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), pp. 76-78 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 49, 52, 80, 105, 146 et 150 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 21, pp. 194-95, n. 1 et pp. 196-97 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 74, p. 75, n. 42, p. 76, p. 77, n. 46 et p. 78 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 240-41 et pp. 241-42, nn. 95-96 ; Pestman, *Amenothés*, p. 95, n. 2 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. f ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VII*, p. 238 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), p. 217, n° 1022 ; Lanciers, *ChronEg* 90 (2015), pp. 393 et 397 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 199.

Photographies : recto inédit ; verso anépigraphie et inédit.

Description : le support est composé d'au moins 7 *kollemata* ; sur les 6 derniers, l'écriture est perfibrale au recto. La partie à gauche du texte est transfibrale, mesure 20 cm et a été repliée sur le verso : cette dimension semble excessive pour un seul *kollema*, néanmoins le conditionnement actuel du papyrus ne permet pas de le vérifier.

x+1	x+2	x+3	x+4	x5	x+6	x+7
20	13,5	13	13,5	13	14	12

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe

rarement, notamment entre les ll. 2 et 3 et au milieu de la l. 7. Trois fractures verticales traversent toute la hauteur du support au niveau des *kolleseis* : la première est 2,5 cm à gauche de celle entre les *kollemata* x+2 et x+3, la deuxième pareillement 2,5 cm à gauche de celle entre les *kollemata* x+4 et x+5, la troisième suit la *kollesis* entre les *kollemata* x+6 et x+7. Dans la photographie, à gauche du texte, sont visibles les restes d'une ficelle et une masse d'argile ovale d'environ 0,4 x 0,7 cm, de couleur marron-gris, qui était probablement un sceau. Étant donné l'absence de *scriptura interior*, les deux formaient probablement le dispositif de verrouillage du document entier.

Couleur : beige, plus foncée au recto au niveau du *kollema* x+3 et de la *kollesis* entre x+5 et x+6. Le *kollema* x+1 présente des fibres de couleur brune. Au verso, une zone brune de 5 x 7 cm est localisée dans la partie supérieure du *kollema* x+6.

Marges du texte au recto : supérieure 3,5 cm, inférieure 5,5 cm, droite 37,5 cm, gauche 23 cm. La marge gauche est respectée : néanmoins, la l. 1 est placée 0,5 cm à gauche de la marge suivie par les ll. 2 à 8. La marge droite est irrégulière. La l. 9 se trouve 1 cm au-dessous de la l. 7 et 54,5 cm à droite du bord gauche. Le scribe semble avoir laissé assez souvent des petits espaces entre les mots, par dérogation à la pratique de la *scriptio continua* : notamment, à la l. 5 on constate un *vacat* de 1,3 cm devant ἐπρίατο. Au-dessus du début de la l. 3 et au-dessous du début de la l. 8 on remarque la présence de deux *paragraphoi*. Le verso est anépigraphé.

Au verso, des taches d'encre se trouvent sur le 3^e *kollema*.

Contenu : acte de vente agoranomique concernant 1 jour d'entretien par mois, équivalant à 12 par an, dans le grand lieu sacré d'Isis dans les Memnoneïa et les terrains vagues aux alentours. Le prix d'achat est fixé à 4 talents et 1500 drachmes, correspondant à 1275 deben et à 25500 drachmes. Le vendeur est Pikos (B) fils de Psenminis (D), l'acheteuse est sa soeur Tatéhathyris, désignée comme « Perse », dont le tuteur est son mari, Totoès fils de Zmanrès (D). Le scribe est Hermodoros, agoranome à Hermonthis du Pathyrite de la Thébaïde.

Recto →

1) Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου τοῦ υἱοῦ θεῶν	1) Sous le règne de Cléopâtre et de Ptolémée, que l'on appelle Alexandre, son fils, les dieux Philomètors, l'an
--	---

Φιλομητόρων ἔτους τρεισκαιδεκάτου τοῦ καὶ δεκάτου,	treize qui est aussi le dix,
2) ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερείων καὶ κανηφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν μηνὸς Παχῶν ιθ', ἐν Ἑρμώνθει τοῦ Παθυρίτου τῆς Θηβαίδος ἐφ' Ἑρμοδώρου ἀγορανόμου.	2) du temps des prêtres, des prêtresses et de la canéphore qui sont établis, le 19 du mois de Pachons, à Hermonthis du Pathyrite de la Thébaïde, en présence de l'agoranome Hermodoros.
3) Ὦνή. Ἀπέδετο Πίκως Ψεμμίνιος τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων ὡς (ἐτῶν) λβ μέσ(ος) μελίχρ(ως) κλαστὸς μακροπρόσ(ωπος) εὐθύριν οὐλὴ ὄφρυι ἀρι(στερᾶι) ἄλλη ῥινὶ μέση	3) Vente. A vendu Pikos fils de Psemminis, habitant des Memnoneïa, âgé d'environ 32 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux bouclés, au visage allongé, au nez droit, avec une cicatrice sur le sourcil gauche et une autre au milieu du nez,
4) τὸ ἐπιβάλλον αὐτῶι μέρος ἡμερῶν ἀγνευτικῶν καὶ τῶν τούτων καρπειῶν καὶ λειτουργιῶν τοῦ ἐν τοῖς Μεμνονείοις μεγάλου Ἰσιείου καὶ ψιλῶν	4) la part qui lui échoit des jours d'entretien et de leurs revenus et services religieux du grand lieu sacré d'Isis dans les Memnoneïa et des terrains vagues
5) τόπων καὶ τῶν ἄλλων πάντων τοῦ μηνὸς ἡμέρας μιᾶς, τοῦ δὲ ἐνιαυτοῦ ἡμέρας δεκαδύο. Ἐπρίατο Τατεάθυρις Ψεμμίνιος Περσίγη	5) et de tous les autres, d'un jour par mois, de douze jours donc par année. A acheté Tatéhathyris fille de Psemminis, « Perse »,
6) ὡς (ἐτῶν) κε μέσ(η) μελίχρ(ως) μακροπρόσ(ωπος) ἔνσιμος οὐλὴ ῥινὶ ἐξ ἀρι(στερῶν) μετὰ κυρ(ί)ου τοῦ	6) âgée d'environ 25 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, au visage allongé, au nez retroussé, avec

<p>ἐαυτῆς ἀνδρὸς Τοτοέους τοῦ Ζμανρέους τῶν ἐκ τῶν Μεμνονεΐων παστοφόρων</p>	<p>une cicatrice sur le nez du côté gauche, ayant comme tuteur son propre mari Totoès fils de Zmanrès, des pastophores des Memnoneïa,</p>
<p>7) ὡς (ἐτῶν) λβ μέσ(ου) μελίχρ(ωτος) μακροπροσ(ώπου) εὐθύριν οὐλὴ καρπῶ δε(ξιῶι) χαλκοῦ νομίσματος ταλάντων τεσσάρων δραχμῶν χιλίων πεντακοσίων. Προπωλητῆς</p>	<p>7) âgé d'environ 32 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, au visage allongé, au nez droit, avec une cicatrice sur le poignet droit, pour quatre talents et mille cinq cent drachmes en monnaie de bronze. Courtier</p>
<p>8) καὶ βεβαιωτῆς τῶν κατὰ τὴν ὄνην Πίκως ὁ ἀποδόμενος, ὃν ἐδέξατο Τατεάθυρις ἢ πριαμένη.</p>	<p>8) et garant de ce qui concerne la vente est le vendeur Pikos, que l'acheteuse Tatéhathyris a agréé.</p>
<p>9) Ἑρμόδωρος κεχρη(μάτικα).</p>	<p>9) Moi, Hermodoros, j'ai instrumenté.</p>

1 tert. τοῦ : υ ex υ cursim scripto corr. || 3 (ἐτῶν) : L pap. || μέσ(ος) : με^ς pap. || μελίχρ(ως) : μελι^χ pap. || μακροπρόσ(ωπος) : IP 12 pap. || ἀρι(στερῶι) : IP 2 pap. || μέση : μεση pap. || 5 πάντων : π post corr. || alt. ἡμέρας : l. ἡμερῶν || 6 (ἐτῶν) : L pap. || μέσ(η) : με^ς pap. || μελίχρ(ως) : μελι^χ pap. || μακροπρόσ(ωπος) : IP 12 pap. || ἀρι(στερῶν) : IP 2 pap. || 7 (ἐτῶν) : L pap. || μέσ(ου) : με^ς pap. || μελίχρ(ωτος) : μελι^χ pap. || μακροπροσ(ώπου) : IP 12 pap. || εὐθύριν : l. εὐθύρινος || καρπῶ : καρπω pap. || δε(ξιῶι) : IP 4 pap. || 8 Πίκως : πι ex tot corr. || πριαμένη : l. πριαμένη || 9 κεχρη(μάτικα) : κεχρ^η pap.

3 ἀρι(στερῶι) : ἀρ(ιστερῶι) Vitelli || 6 ἀρι(στερῶν) : ἀρ(ιστερῶν) Vitelli.

P. Tor. Totoès 28

Prov. 5056 - TM 48935

Deir al-Medina
rouleau 17

L. x H. : 38,5 x 25,5 cm

après 03/06/104

Éditions antérieures : Botti, *L'archivio demotico* I, p. 204, n° 2 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1.

Bibliographie : Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. L ; verso anépigraphie et inédit.

Description : le support est composé d'une bande de lin de forme approximativement rectangulaire, partiellement déchirée.

Couleur : beige, avec de vastes zones brunes près du bord supérieur.

Distances du texte des bords : supérieur 2 cm, inférieur 19 cm, droit 16 cm, gauche 14 cm. Le texte est constitué de deux lignes en démotique, au milieu de la partie supérieure de la bande en oblique, penchant vers le bas.

Contenu : note d'archivage du P. Tor. Totoès 27¹, un acte de vente concernant un jour par mois dans le « grand lieu sacré d'Isis ». À la l. 4 de ce texte, il figure sous son nom en grec μέγα Ἴσιαιόν ; dans la note de la bandelette, on aurait son équivalent en démotique ^cb3(.t) *Is.t*. Pour des graphies similaires de ce terme, voir le P. Tor. Totoès 4, ll. 9, 12, 20 et 22. Étant donné que la bandelette enveloppait ce papyrus dans le rouleau 17², on peut fixer sa rédaction après la date de ce dernier, à savoir le 03/06/104.

Recto

1) p3 sh̄ n p3 hrw

1) L'écrit du jour

1 Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-95, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

2 Voir Chapitre 2 B.

2) $s^c n h n \text{ } ^c b 3(.t) \text{ } I s.t$

| 2) d'entretien dans le lieu sacré d'Isis.

1 $p 3 \text{ } h r w : P 3-t j-W s i r$ Botti | 2 $s^c n h : h (n) \text{ } ^c n h$ Botti | $n \text{ } ^c b 3(.t) : n \text{ } r t n$ Botti, '12' Pestman.

P. Tor. Totoès 29 A+B+C

Suppl. 6125 - TM 5577

Deir al-Medina	L. x H. : 116 x 15 cm	Textes grecs A et B : 05/09/104
rouleau non identifié	(<i>scriptura interior</i> réenroulée)	Texte grec C : 08/09/104

Éditions antérieures : PSI IX 1025 (textes grecs A, B et C). Vitelli a adopté une numérotation continue entre les textes grecs A, B et C, alors que dans cette nouvelle édition, on a choisi d'en utiliser une distincte pour chaque texte, comme on l'a fait pour les actes de vente et de cession dans les mêmes papyrus démotiques. Par conséquent, on note que la l. 1 du texte grec B correspond à la l. 9 et la l. 1 du texte grec C à la l. 20 de l'éditions *princeps*, et ainsi de suite les autres lignes.

Bibliographie : Vitelli, dans Vitelli et Norsa (éd.), *Papiri greci e latini. Volume nono*, pp. 16-17, p. 18, n. à la l. 1, p. 24, p. 25, n. à la l. 13, p. 32, n. à la l. 3 et p. 33, nn. aux ll. 6 et 8 ; Wilcken, *APF* 9 (1930), p. 76 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 33-35, 38, 50, 52 et 146 ; Otto, *Topographie*, p. 82 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Koenen, *ZPE* 5 (1970), p. 71, n. 11 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 21 et pp. 196-97 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 77, n. 46 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 242-43 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 et p. 175, n. f ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 699, n. 16 et p. 700, n. 22 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 411, n. 2 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 214 et 217-18, n° 1023.

Photographies : recto inédit ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le support visible est composé d'au moins 8 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto. La partie gauche du papyrus, qui contenait le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, a été réenroulée après avoir été étudiée par Vitelli et n'est plus visible.

x+1	x+2	x+3	x+4	x+5	x+6	x+7	x+8
12,5	14	14,5	12,5	16	15	16	16

Le dernier *kollema* a été rogné : on n'aperçoit les restes de la feuille suivante que par quelques millimètres. Plusieurs trous entament les *kollemata* x+5 à x+8 : le plus grand se trouve au milieu de la *kollesis* entre x+7 et x+8. Le sceau qui fermait la *scriptura interior* est conservé et a été remis à sa place, au-dessus de la partie gauche réenroulée du papyrus : malheureusement, il n'en reste qu'une masse d'argile ovale d'environ 0,5 x 0,6 cm, de couleur marron-gris.

On constate des réparations réalisées dans l'antiquité, au recto comme au verso. Au recto, deux bandelettes de papyrus renforcent les coins inférieurs droits des *kollemata* x+2 et x+3 : la première mesure 5,5 x 1,5 cm, alors que la seconde est de 6 x 2 cm et est cassée au milieu. Au verso du *kollema* x+2, une bande large d'1 cm couvre toute la hauteur du papyrus.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau des *kolleseis*.

Marges du texte grec B au recto : supérieure 3 cm, inférieure 2,5 cm, droite 76 cm. Il n'est pas possible d'évaluer l'étendue de celle de gauche, réenroulée. La marge gauche est respectée : néanmoins, la l. 1 est placée 0,5 cm à gauche de la marge suivie par les ll. 2 à 11. La marge droite est irrégulière : ainsi, la l. 5 s'arrête 4 cm avant les autres. La l. 12 se trouve 0,5 cm au-dessous de la fin de la l. 10 et 33,5 cm à droite de la partie gauche réenroulée du papyrus. Le scribe semble avoir laissé assez souvent des petits espaces entre les mots, par dérogation à la pratique de la *scriptio continua* : notamment, à la l. 9 on constate un *vacat* de 2 cm devant ἐπρίατο. Au-dessus du début de la l. 6 et au-dessous du début de la l. 11 on remarque la présence de deux *paragraphoi*. Marges du texte grec C au recto : supérieure 3,5 cm, inférieure 5,5 cm, droite 61,5 cm. Comme pour le texte B, l'ampleur de celle à gauche n'est pas déterminable. La marge gauche est respectée ; la marge droite est irrégulière. La l. 8 se trouve 0,5 cm au-dessous de la fin de la l. 7 et 52,5 cm à droite de la partie gauche réenroulée du papyrus. En partant de la marge devant le début de la l. 5, un trait descend verticalement jusqu'à la l. 7 pour ensuite poursuivre horizontalement au-dessus de cette ligne, tenant probablement lieu de *paragraphos*. Le verso est anépigraphe.

Au verso, des taches d'encre se trouvent sur le 4^e *kollema*. L'encre est effacée uniquement au début des ll. 10 et 11 du texte grec B. Au milieu de la l. 7 du texte grec C, l'encre a légèrement bavé.

Contenu : acte de vente agoranomique en double expédition, avec *scriptura interior* (texte grec A) et *scriptura exterior* (texte grec B), et reçu de paiement de l'impôt de mutation d'1/10 à la banque d'Hermonthis (texte grec C) concernant les 2/3 d'une partie indivisible équivalant à 1/6, par conséquent 1/9 du total, d'un champ de blé appelé Ptéménakoak, voire Pténakoak ou Ptnénakak, situé dans la plaine autour des Memnoneïa. La proportion des

deux tiers pourrait faire penser que le tiers restant était en possession de Tatéhathyris, soeur cadette de Pikos (B) et femme de Totoès, en tant que partie revenant du partage de l'héritage du père Psenminis (D)¹. Le prix d'achat est fixé à 4000 drachmes, correspondant à 200 deben. Le vendeur est Pikos (B) fils de Psenminis (D), l'acheteur est son beau-frère Totoès fils de Zmanrès (D). Le scribe est Hermodoros, agoranome à Hermonthis du Pathyrite de la Thébàide. De manière exceptionnelle, ce dernier a signé non seulement la *scriptura exterior*, mais aussi la *scriptura interior*². Le fermier de l'impôt de mutation d'1/10 (le lieu de compétence n'étant pas spécifié) est Psenchonsis, un individu portant un nom égyptien et non grec comme on le remarque habituellement ; le contrôleur de son bordereau de versement est Hérakleïdès ; le banquier à la tête de la banque d'Hermonthis qui a encaissé l'argent est Dionysios. Puisque le texte grec A, à savoir la *scriptura interior*, a été réenroulée après l'étude de Vitelli et aucune photographie le montrant n'a jamais été publiée, on s'appuie sur son édition pour le présenter.

Recto →

Texte grec A

1) Ἔτους) ιγ τοῦ καὶ ι Μεσο(ρή) κγ̄.	1) L'an 13 qui est aussi le 10, le 23 Mésorè.
2) Ἀπέδο(το) Πίκως Ψεμμί(νιος)	2) A vendu Pikos fils de Psemminis
3) Τοτοῆι Ζμανρέους	3) à Totoès fils de Zmanrès,
4) ἀπὸ γῆς σιτο(φόρου) καλου(μένης)	4) du champ de blé appelé
5) Πτεμενακοακ	5) Ptéménakoak,
6) ἀπὸ τοῦ ε' μέ(ρους) τὸ β'	6) les 2/3 d'une part d'1/6,
7) χα(λκοῦ) νο(μίσματος) (δραχμῶν) Δ̄.	7) pour 4000 drachmes en monnaie de bronze.
8) Ἐρμόδω(ρος) κεχρη(μάτικα).	8) Moi, Hermodoros, j'ai instrumenté.

1 Ἔτους) : L pap. || Μεσο(ρή) : μεσ̄ pap. || 2 ἀπέδο(το) : απεδο pap. || Ψεμμί(νιος) : ψεμμι pap. || 4 σιτο(φόρου) καλου(μένης) : σιτο καλο̄ pap. || 6 μέ(ρους) : με pap. || 7 χα(λκοῦ) νο(μίσματος) (δραχμῶν) Δ̄ : χ̄ νο ἑ δ̄ pap. || 8

1 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 177-78, 181 et 196-98.

2 Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, p. 242, n. 96

Ἑρμόδω(ρος) κεχηρη(μάτικα) : ερμοδω κεχηρη pap.

Texte grec B

1) Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου τοῦ υἱοῦ τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου θεῶν Φιλομητόρων ἔτους τρισκαιδεκάτου τοῦ καὶ δεκάτου, ἐφ' ἱερέως τοῦ ὄντος	1) Sous le règne de Cléopâtre et de Ptolémée, son fils, que l'on appelle Alexandre, les dieux Philomètors, l'an treize qui est aussi le dix, du temps du prêtre qui est établi
2) ἐν Ἀλεξανδρείαι Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν Φιλοπατόρων καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ θεοῦ Εὐπάτορος	2) à Alexandrie d'Alexandre, des dieux Sôtters, des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Ériphanes, du dieu Eupator,
3) καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ Νέου Φιλοπάτορος καὶ θεοῦ Εὐεργέτου καὶ θεῶν Φιλομητόρων ἱεροῦ πάλου Ἴσιδος μεγάλης μητρὸς θεῶν ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέ-	3) du dieu Philomètor, du dieu Néos Philopator, du dieu Évergète et des dieux Philomètors, et du hiéropolos d'Isis la grande, mère des dieux, et de l'athlophore de Bérénice Évergè-
4) τιδος κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου ἱερείας Ἀρσινόης Φιλοπάτορος τῶν οὐσῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι, ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θηβαίδος ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερείων	4) te, et de la canéphore d'Arsinoé Philadelphé, et de la prêtresse d'Arsinoé Philopator, qui sont établis à Alexandrie, et à Ptolémaïs de la Thébaïde, du temps des prêtres, des prêtresses
5) καὶ κανηφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν μηνὸς Μεσορῆ τρίτη καὶ εἰκάδι, ἐν	5) et de la canéphore qui sont établis, le vingt-troisième du mois de Mésorè, à

<p>Ἑρμώνθει τοῦ Παθυρίτου τῆς Θηβαίδος ἐφ' Ἑρμοδώρου ἀγορανόμου.</p>	<p>Hermonthis du Pathyrite de la Thébaïde, en présence de l'agoranome Hermodoros.</p>
<p>6) Ὦνή. Ἀπέδοτο Πίκως Ψεμμίνιος τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων παστοφόρων ὡς (ἐτῶν) λ μέσος μελίχρως κλαστὸς μακροπρ(όσωπος) εὐθύριν οὐλαὶ προσώπῳ πλείους</p>	<p>6) Vente. A vendu Pikos fils de Psemminis, des pastophores des Memnoneïa, âgé d'environ 30 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, aux cheveux bouclés, au visage allongé, au nez droit, avec d'assez nombreuses cicatrices sur le visage,</p>
<p>7) ἀπὸ γῆς σιτοφόρου ἐν τῷ περὶ τὰ Μεμνόχεια πεδίῳι καλουμένης Πτενακοακ τὸ ἐπιβάλλον αὐτῷι ἀδιαίρετον μέρος τοῦ ἕκτου μέρους τὸ δίμοιρον γείτο-</p>	<p>7) du champ de blé dans la plaine autour des Memnoneïa appelé Pténakoak, la part indivisible qui lui échoit, les deux tiers de la part d'un sixième ; limi-</p>
<p>8) νες τῆς ὅλης γῆς νότου λίμνη καλουμένης Πμενανουβιος, βορρᾶ λίμνη καλουμένηι Πμενακοακ, ἀπηλιώτου Τσατφε, λιβὸς γῆ Ψεννήσιος τοῦ Φα-</p>	<p>8) tes du champ entier : au sud, le bassin appelé Pménanoubios ; au nord, le bassin appelé Pménakoak ; à l'est, Tsatphé ; à l'ouest, le champ de Psennésis fils de Pha-</p>
<p>9) γώνιος νεωτέρου, ἧ οἱ ἄν ὦσι γείτονες πάντοθεν. Ἐπρίατο Τοτοῆς Ζμανρέους τῶν αὐτῶν παστοφόρων ὡς (ἐτῶν) λε μέσος μελίχρ(ως) στρογγυλοπρ(όσωπος) εὐθύριν οὐλῆ</p>	<p>9) gonis le cadet, ou quelles que soient les limites sur chaque côté. A acheté Totoès fils de Zmanrès, des mêmes pastophores, âgé d'environ 35 ans, de taille moyenne, au teint couleur de miel, au visage rond, au nez droit, avec une cicatrice</p>

10) καρπῶ δεξιῶι χαλκοῦ νομίσματος δραχμῶν τετρακισχιλίων. Προπωλητὴς καὶ βεβαιωτὴς τῶν κατὰ τὴν ὄνην Πίκως ὁ ἀποδόμενος, ὃν ἐδέξατο	10) sur le poignet droit, pour quatre mille drachmes en monnaie de bronze. Courtier et garant de ce qui concerne la vente est le vendeur Pikos, qu'a agréé
11) Τοτοῆς ὁ πριάμενος.	11) l'acheteur Totoès.
12) Ἑρμόδωρος κεχρη(μάτικα).	12) Moi, Hermodoros, j'ai instrumenté.

2 θεῶν Ἐπιφανῶν : θεῶν ex θεοῦ corr. || 4 ἱερείας : prim. ι ex β corr. || 5 τρίτη : τρίτη pap. || 6 (ἐτῶν) : L pap. || μακροπρ(όσωπος) : IP 11 pap. || προσώπῳ : προσωπῳ pap. || 7 Πτενακοακ : τ ex μ corr. || 8 καλουμένης : l. καλουμένη || καλουμένηι : l. καλουμένη || 9 (ἐτῶν) : L pap. || μελίχρ(ως) : μελιϚ pap. || στρογγυλοπρ(όσωπος) : IP 11 pap. || 10 καρπῶ : καρπῳ pap. || δεξιῶι : IP 5 pap. || 12 κεχρη(μάτικα) : κεχρⁿ pap.

7 καλουμένης : καλουμένωι prop. corrigendum Vitelli || Πτενακοακ : Πμεν Ακοακ ed. Vitelli, πμεν ex πι.εν corr. prop. Vitelli dub., πμεν ex πτεμεν corr. prop. etiam Vitelli dub.

Texte grec C

1) Ἔτους ιγ τοῦ καὶ ι Μεσορῆ κς. (Τέτακται) ἐπὶ τὴν ἐν Ἑρμ(ώνθει) τρά(πεζαν)	1) L'an 13 qui est aussi le 10, le 26 Mésorè. A payé à la banque d'Hermonthis,
2) ἐφ' ἧς Διονύ(σιος) ἰ ἔγκυ(κλίου) κατὰ διαγρα(φὴν) Ψενχώ(νσιος) τελ(ώνου), ὕφ' ἦν	2) à la tête de laquelle se trouve Dionysios, au titre de l'impôt de mutation d'1/10, conformément à un bordereau de versement de Psenchonsis, fermier de l'impôt, en bas duquel

3) ὑπογρά(φει) Ἡρα(κλείδης) ὁ ἀντιγρα(φεύς), τέλ(ος) ὠνῆς Τοτοῆς	3) soussigne Hérakleïdès, le contrôleur, en tant qu'impôt de vente, Totoès
4) Ζμανρέους ἀπὸ γῆς σιτο(φόρου) ἐν τοῖς περὶ τὰ Μεμ(νόνεια)	4) fils de Zmanrès, du champ de blé dans les plaines autour des Memnoneïa,
5) πεδί(οις) ἐν γῆι καλουμένηι Πτνενακακ	5) dans le champ appelé Ptnénakak,
6) τοῦ ἔκτου μέρους τὸ (δίμοιρον), ἦν ἐωνή(σατο) παρὰ	6) les deux tiers de la part d'un sixième, qu'il a achetés à
7) Πίκωτος τοῦ Ψεμμίνιος χα(λκοῦ) (δραχμῶν) ἄ τέλ(ος) υ <δραχμὰς>.	7) Pikos fils de Psemminis pour 4000 drachmes en bronze, en tant qu'impôt 400 drachmes.
8) Δι(ονύσιος) τραπ(εζίτης).	8) Dionysios, banquier.

1 (Τέτακται) : *IP 13* pap. || Ἐρμ(ώνθει) τρά(πεζαν) : εῤ τῤ pap. || 2 Διονύ(σιος) : διοῖν pap. || ἐνκυ(κλίου) : ενκῖ pap. || διαγρα(φῆν) Ψενχώ(νσιος) τελ(ώνου) : διαγῤ ψενχῖ τεῤ pap. || 3 ὑπογρά(φει) Ἡρα(κλείδης) ὁ ἀντιγρα(φεύς) τέλ(ος) : υπογῤ ἠῤ ο αντιγῤ τεῤ || 4 σιτο(φόρου) : σιτῖ pap. || Μεμ(νόνεια) : μεῖ pap. || 5 πεδί(οις) : *IP 6* pap. || 6 μέρους : μ ex haud completo † corr. || (δίμοιρον) ἦν ἐωνή(σατο) : † ἦν εωνῖ pap. || 7 Ψεμμίνιος : μμι maculata || χα(λκοῦ) (δραχμῶν) ἄ τέλ(ος) : χῖ δῖ τεῤ pap. || 8 Δι(ονύσιος) : *IP 6* pap. || τραπ(εζίτης) : τῤ pap.

1 Ἐρμ(ώνθει) : Ἐρ(μόνθει) Vitelli || 5 Πτνενακακ : Πμεν Ακακ Vitelli || 8 τραπ(εζίτης) : τρα(πεζίτης) Vitelli.

P. Tor. Totoès 30

Suppl. 6091 - TM 44011

Deir al-Medina
rouleau 15

L. x H. : 23 x 32 cm

01/10/104

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 30 ; P.Ackerpacht. pp. 26-29.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 214-15, n° 18 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 93 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 14 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 115 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 95 ; Brunsh, *Enchoria* 8.1 (1978), p. 103, n. 308 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, n. 5, p. 11, nn. k et l, p. 22, n. 2, p. 27, n. 1 et pp. 199-203 et 205 ; Pestman, dans Bondi et al. (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, p. 414 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5 ; Pestman, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, p. 151, n. 46 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Felber, *GöttMisz* 123 (1991), pp. 29-30, n. 11 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 230-31, n° 8 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 90, p. 92, n. 20, p. 94, p. 134, n. 196 et pp. 135 et 137 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 4 et 393 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 135 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXXVI ; verso dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXXVI.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
13	11

Des cassures préexistaient à l'écriture du texte : notamment, au verso certaines fibres verticales sont

manquantes sur la partie gauche de la liste des témoins, lacune qui n'a pas empêché d'écrire les patronymes des témoins 2 à 6 et 14. Au recto, plusieurs trous se sont formés au niveau de la bande verticale absente au verso, sans gêner la compréhension du texte. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on le remarque surtout dans la marge inférieure au recto. Deux courtes bandes horizontales se sont détachées du bord droit au recto, mais il est impossible de savoir si cela s'est produit avant ou après la rédaction du document.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau de la *kollesis* et près du coin supérieur droit au recto. Certaines fibres dans la marge inférieure au recto, vers la gauche, sont d'une couleur brune.

Marges du texte démotique au recto : supérieure 4 cm, inférieure 9,5 cm, droite 4 cm, gauche 1,5 cm. Les marges droite et gauche sont respectées : seule la barre horizontale du signe *rsy* au début de la l. 11 et les traits obliques à la fin des ll. 11, 16, 17 et 21 dépassent.

Position de *gd* au recto : 7 cm du haut, 16,5-19 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 6,5 cm du haut, 185 cm du bord gauche.

Au recto, sont visibles une biffe d'encre dans la marge droite, devant la l. 19, et une petite tache au-dessous de la dernière ligne. Au verso, des petits points noirs entourent la liste des témoins. L'encre est effacée que dans la moitié supérieure du texte au recto, au niveau de la *kollesis*.

Contenu : acte d'affermage concernant le terrain « La Pointe » (dont la dénomination n'est pas explicitée) pour un an. Le gestionnaire de la parcelle est Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis (à la place de sa femme Tatéhathyris)¹, le locataire est Pétepsaïs l'aîné fils d'Hérianoupis et Tasémis. Le locataire s'engageait à enrichir le champ au moyen d'*arakos*, en laissant à Totoès la possibilité de cultiver une demi-aroure avec du lin². Pétepsaïs se serait chargé de payer l'impôt sur la récolte au grenier du souverain aussi pour la partie qui revenait à Totoès, mais exigeait en contrepartie 2/3 d'artabe de blé nets d'intérêt de fermier. Au cas où cette quantité de céréales se rapporterait au maintien de la gestion de la demi-aroure de la part de Totoès, malgré l'affermage de la totalité de la parcelle à Pétepsaïs, on aurait alors le prix d'1 artabe 1/3 par aroure de champ. Le scribe est Aménothès fils de Chestéphnachthès (B). Pour le protocole, voir Chapitre 6 F. Dans le corps de l'acte, pour citer une date, on emploie le compte des années de règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}³.

¹ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199.

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 22, n. 2 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 69 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 29, n. à la l. 13 et p. 92, n. 20.

Recto →

<p>1) ḥsb.t 14 (i.)ir ir ḥsb.t 11 tpy 3ḥ.t sw-14 n t3 Pr-^c3^{c.w.s.} (Klwptr³^{c.w.s.}</p>	<p>1) L'année de règne 14 correspondant à l'année de règne 11, mois Thôth, jour 14 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.},</p>
<p>2) t3 nṯre.t mnḥ.t irm Pr-^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} nty iw=w dd</p>	<p>2) la déesse Évergète, et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, que l'on appelle</p>
<p>3) n=f (3lgsntrws^{c.w.s.} p3y=s šr n3 nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w</p>	<p>3) Alexandre^{v.p.s.}, son fils, les dieux Sôtters, les dieux Adelphe, les dieux</p>
<p>4) mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t̄=w n3 nṯr.w nty pyr p3 nṯr r-ṯny</p>	<p>4) Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eu-</p>
<p>5) it.t̄=f p3 nṯr mr mw.t.t̄=f p3 nṯr mr it.t̄=f n3 nṯr.w mnḥ.w n3 nṯr.w mr</p>	<p>5) -pator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes, les dieux Philo-</p>
<p>6) mw.t.t̄=w nty nḥm irm t3 f3y qny n^cš nty n R^c-qd dd rmt̄</p>	<p>6) -mètors Sôtters, avec l'athlophore qui est à Alexandrie, a déclaré le cava-</p>
<p>7) ḥtre iw=f sh r Iwnw-Mnt̄ P3-dī- p3-š3y p3 ^c3 s3 Hry-Īnp mw.t=f Ta-Ḍm3</p>	<p>7) -lier qui est enregistré à Hermonthis Pétepsaïs l'aîné fils d'Hérianoupis et Tasémis</p>
<p>8) n iry-^c3 n Imn n Ḍm3 Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr shn=k</p>	<p>8) au pastophore d'Amon de Djémê Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Tu m'as donné à ferme</p>
<p>9) n=y p3y=k 3ḥ q(3y) nty ir st̄3.t 7 1/2 3ḥ r st̄3.t 7 1/4 1/8 1/16 1/32 3ḥ r st̄3.t 7 1/2 3ḥ ^cn ḥn^c p3y=w</p>	<p>9) ton champ surélevé qui mesure 7 aroures 1/2 de champ, soit 7 aroures 15/32 de champ, soit 7 aroures 1/2 de</p>
<p>10) ^cw n ḥ3y nty ḥr p3 ḥtp-nṯr Imn n P3-išde-n-Imn-ipy nty iw n3y=f</p>	<p>10) augmentation de taille, qui est dans le</p>

<i>hyn.w</i>	domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, dont les limites sont :
11) <i>rsy p3 3h n Pa-Dm3 s3 Dhwty-iw mhꜥ imnꜥ p3 3h n Wn-nfr s3 P3-šr-Mn i3bꜥ</i>	11) au sud, le champ de Pasémis fils de Thoteus ; au nord et à l'ouest, le champ d'Onnophris fils de Psenminis ; à l'est,
12) Pa-tn <i>dmd n n3 hyn.w n p3 3h dr=f mtw=y ph=f n wr(3) n p3 mw</i>	12) Patinis. Total des limites du champ dans son ensemble. Et je l'engraisserai en <i>arakos</i> de la crue
13) <i>n hsb.t 10.t r hsb.t 11 mtw=y mh p3y=f šmw r p3 wd3 Pr-C3^{c.w.s.} r-h(.t) p3 nty i.ir r n3 sh.w n</i>	13) de l'année de règne 10 à l'année de règne 11. Et je payerai son impôt sur la récolte au grenier du souverain ^{v.p.s.} conformément à ce que les scribes du
14) <i>Pr-C3^{c.w.s.} r sh=f r-r=f mtw=y di.t ir=w n3y=f iw.w n mh mtw=y di.t w3y Pr-C3^{c.w.s.} r-r=k</i>	14) souverain ^{v.p.s.} écriront à son égard. Et je ferai qu'ils rédigent ses reçus de paiement. Et je ferai éloigner le souverain ^{v.p.s.} de toi
15) <i>n-im=w mtw=k ph st3.t 1/2 3h n mhy mtw=y mh p3y=f šmw mtw=k di.t n=y (rtb n) sw 2/3 r</i>	15) relativement à elles. Et tu engraisseras un 1/2 d'aroure de champ avec du lin. Et je payerai son impôt sur la récolte. Et tu me donneras 2/3 d'artabe de blé, leur moitié étant
16) <i>1/3 r (rtb n) sw 2/3 c n iw=f šp iw mn hw c hwtꜥ iw iw=y (r) di.t s n=k n htre.ꜥ</i>	16) 1/3, soit 2/3 d'artabe de blé à nouveau, qui seront eincassés sans y être un intérêt de fermier que je te doive donner obligatoirement et
17) <i>iw.ty mn i.ir p3 hp n p3 shn nty hry hpr r d3d3=y hn^c n3y=y</i>	17) sans délai. C'est sur ma tête et mes enfants que retombe le droit de ce présent bail à ferme.

<p>18) <i>ḥrd.t.w nty nb nkt nb nty mtw=y</i> <i>ḥn^c n3 nty iw=y r di.t ḥpr=w n</i> <i>iwe.t n md.t nb.t nty ḥry š3^c-</i></p>	<p>18) Tout et chaque bien qui m'appartient et ce que j'acquerrai constituera le gage de toutes les paroles ci-dessus, jusqu'à</p>
<p>19) <i>-tw=y ir n=k r-ḥ.t.t=w mtw=y</i> <i>ḥ3^c p3y=k 3ḥ nty ḥry i.ir-ḥr=k n</i> <i>p3 mnq n</i></p>	<p>19) ce que j'agisse envers toi conformément à elles. Et je te restituerai ton champ ci-dessus à l'expiration de</p>
<p>20) <i>n3 ssw.w nty ḥry mtw=k šḥn.t=f</i> <i>n p3 rmt nty iw iw=k r mr</i> <i>šḥn.t=f n=f bn-iw=y</i></p>	<p>20) la période ci-dessus. Et tu l'affermes à qui il te plaira de l'affermes. Je ne</p>
<p>21) <i>rḥ dd šḥn p3y iw wdb=f rnp.t</i> <i>mtw=y ir n=k r-ḥ.t.t=f n ssw nb</i> <i>iw=y</i></p>	<p>21) pourrai pas dire : "C'est un bail à ferme qui a été reporté d'une année." Et j'agirai envers toi conformément à lui à tout moment. Si je</p>
<p>22) <i>st3.t=y r tm ir n=k r-ḥ(.t) md.t</i> <i>nb.t nty ḥry iw=y (r) di.t n=k ḥd</i> <i>600 r krkr 2 r</i></p>	<p>22) me refuse à agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus, alors je te donnerai 600 deben, soit 2 talents, soit</p>
<p>23) <i>ḥd 600 ^cn n db^c.t 24 r qd.t 2</i> <i>iw=k m-s3=y n ir n=k r-ḥ(.t)</i> <i>md.t nb.t nty ḥry ^cn n</i></p>	<p>23) 600 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, tandis que tu pourras encore me poursuivre pour agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus</p>
<p>24) <i>ḥtre.t iw.ty mn iw.ty šḥ nb šḥ</i> <i>Imn-ḥtp s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥt.t nty</i> <i>šḥ</i></p>	<p>24) obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Aménouthès fils de Chestéphnachthès, qui écrit</p>
<p>25) <i>n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3</i> <i>ḥm-nṯr n Dm3</i></p>	<p>25) au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.</p>

15-16 r 1/3 : l. t3y=w pš.t 1/3.

1 (Klwptr³^{c.w.s.} : Glwptr³^{c.w.s.} Botti | 7 r Iwnw-Mnṭ : n Iwnw-Mnt Botti | P3-dī-p3-š3y p3^{c3} : P-šy.t-p^co El-Amir AcOr | 11 Dḥwty-īw : Dḥwtj-e.īr-tj-s Botti | 12 Pa-tn : stn Botti | pḥ=f n wr3 : prḥ=f n wrš Botti | 13 p3 nty i.īr r n3 : p3 nt e.īr n3 Botti | 15 pḥ : pḥ Botti | st3.t 1/2 3ḥ n mḥy : st3 1/2 n īr šnj Botti, py yḥ n mḥy El-Amir BIFAO | sw : ^cw Botti, pe.w El-Amir BIFAO | 16 sw : ^cw Botti, pe.w El-Amir BIFAO | šp īw : prop. dub. Zauzich *Enchoria*, šp 1/8 1/2 Botti | ^cḥwṭ īw : nt e nḥt.te 1/8 1/2 Botti | 18 nty īw=y : mte=j Botti | 19 mnq : ḥbt El-Amir BIFAO | 23 r īr : n tj īr Botti, n īr Den Brinker et al.

Verso ↓

T1) P3-šr-Is.t s3 Ḥr	T1) Psénésis fils d'Horos
T2) Ḥr-s3-Is.t s3 Wrše	T2) Harsiésis fils d'Orseus
T3) P3y-k3 s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥṭ.t	T3) Pikos fils de Chestéphnachthès
T4) P3-dī-Imn-īpy s3 Hry=w	T4) Pétéménophis fils d'Hérieus
T5) Pa-wn s3 P3-šr-Imn p3 ḥ(m)	T5) Pagonis fils de Psénamounis le cadet
T6) Ns-Mn s3 Ns-n3y=w-Ḥmn.w-īw	T6) Esminis fils de Snachommeus
T7) Pa-wn s3 Ḥr-s3-Is.t	T7) Pagonis fils d'Harsiésis
T8) Pa-Dm3 s3 Pa-dī-Wsīr	T8) Pasémis fils de Pétosiris
T9) Twtw s3 'Iy-m-ḥtp ¹	T9) Totoès fils d'Imouthès (?)
T10) P3-šr-Ḥnsw s3 '...-'Ḥnsw	T10) Psenchonsis fils de (?)-chonsis
T11) P3y-k3 s3 Dḥwty-ḥtp	T11) Pikos fils de Thot-hétép
T12) P3-šr-Mnṭ s3 Imn-ḥtp	T12) Psenmonthès fils d'Aménothès
T13) Hry=w s3 Iy-m-ḥtp	T13) Hérieus fils d'Imouthès
T14) Pa-Dm3 (s3) Ḥq-Īwnw	T14) Pasémis fils d'Hék-Iounou
T15) Ḥr-m-ḥb s3 Dd-ḥr	T15) Harmaïs fils de Téos
T16) P3y-k3 s3 Pa-Mnṭ	T16) Pikos fils de Pamonthès

T7 Ḥr-s3-Is.t : Ḥr-wr Botti | T9 Twtw s3 'Iy-m-ḥtp¹ : P3-Imn(?) s3 P3-tj-[Imn] (?) Botti | T10 '...-'Ḥnsw : [P3-šr-](n)-Ḥnsw Botti | T11 Dḥwty-ḥtp : Imn-ḥtp Botti | T14 Ḥq-Īwnw : Ḥk3-sm3-t3.wj Botti | T15 Ḥr-

m-ħb : *Ĥr-ħb* Botti.

P. Tor. Totoès 31 A+B+C

Suppl. 6072 - TM 45103

Deir al-Medina
rouleau 24

L. x H. : 121,5 x 29,5 cm

Textes démotiques A et B : 07/10/104

Texte démotique C : après 07/10/104

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 31 (textes démotiques A, B et C).

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 223-24, n^{os} 32-33 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 93 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, pp. 51-52, n^o 50 et p. 99, n^o 129 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n^o 1 b ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1, pp. 115 et 119 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 63 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 22, n. 2 et p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 74-77 ; Pestman, *Amenothés*, p. 156 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papirologie*, p. 147 ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Felber, *GöttMisz* 123 (1991), pp. 29-30, n. 11 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 231, n^o a ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 86-87 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 394 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 135 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 113, n. 51.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXVII ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXVIII ; détail de la liste des témoins du texte A dans Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 231, n^o a.

Description : le support est composé de 9 kollemata ; les fibres sont verticales sur le 1^{er}, le 8^e et le 9^e kollema, alors que sur les autres, l'écriture est perfibrale.

9	8	7	6	5	4	3	2	1
2	15,5	12	15,5	15,5	15	15,5	16	17,5

Le 1^{er} *kollema* présente une texture très similaire aux autres qui suivent : étant donné qu'il est transfibral, il est fort probable qu'il était le *protokollon* du rouleau de papyrus d'origine, coupé pour la rédaction des actes. Son bord droit a été replié sur le verso pour 2,5 cm, avec une fonction de consolidation¹ : cela pourrait témoigner du soin normalement porté aux *protokolla*, lors de la fabrication des rouleaux de papyrus. Au contraire, les deux dernières feuilles à gauche, elles aussi transfibrées, sont d'une texture différente, plus grossière, et d'une couleur plus sombre par rapport au reste du support original : les *kollemata* 8 et 9 ont été ajoutés dans l'antiquité pour mieux préserver le bord gauche du document, en tant que « feuilles de garde ». Cependant, il a fallu les restaurer à leur tour dans l'antiquité, car une bande de 1,5 x 22 cm, plus claire que le reste de la feuille, a été collée verticalement au milieu environ du 8^e *kollema*, à partir de son bord supérieur. Au verso, la jonction entre le 7^e et le 8^e *kollema* a été renforcée par une bandelette de papyrus de 2 cm de largeur qui couvre toute la hauteur de la feuille.

Couleur : beige uniforme, sauf le 3^e *kollema*, où des fibres brunes traversent la moitié inférieure de la feuille, et les *kollemata* 8 et 9, plus foncés.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 3,5 cm, inférieure 18 cm, droite 20,5 cm, gauche 19,5 cm ; espace entre les textes A et B : 2 cm. Les marges droites et gauches des deux textes sont respectées. Marges du texte démotique C au verso : supérieure 10 cm, inférieure 11 cm, droite 117,5 cm, gauche 3,5 cm. Le texte C, constitué d'une seule ligne en démotique, a été rédigé au verso du 1^{er} *kollema* : son orientation est perpendiculaire aux listes des témoins, mais puisque la direction des fibres de cette feuille-là est elle aussi perpendiculaire aux autres *kollemata*, le texte C demeure transfibral. Il se trouve près du bord, à un endroit où il serait resté lisible après l'enroulement du papyrus. La ligne est interrompue en son milieu par un espace de 2 cm, qui avait été laissé pour le passage de la ficelle ou de la bandelette qui aurait dû fermer le document.

Position de *gd* au recto, texte démotique A : 5 cm du haut, 53,5-56,5 cm du bord droit ; texte démotique B : 5 cm du haut, 96,5-99 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 5 cm du haut, 56,5 cm du bord gauche ; texte démotique B : 5 cm du haut, 98,5 cm du bord gauche.

Des bavures affectent les listes des témoins au verso, notamment celle du texte démotique B, au début des noms du 1^{er} et du 15^e témoin, probablement à cause de l'enroulement du papyrus avant que l'encre n'ait pas complètement séchée. D'autres taches sont visibles, notamment derrière les *kollemata* 3, 5, 7 et 8.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) et note d'archivage (texte

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

démotique C) concernant 15 jours 1/5 d'entretien par an, ce qui correspondait à 1 jour 4/15 par mois, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê. La vendeuse est Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A), l'acheteur est son fils Totoès, fils de Zmanrès (D). Le scribe est Chestépnachthès (B) fils d'Harsiésis (A). Pour le protocole, voir Chapitre 6 F. Dans le corps de l'acte, pour citer une date, on emploie le compte des années de règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}. Le père du 3^e témoin porte un nom grec : *Mmn*, « Memnon ».

Recto →

Texte démotique A

<p>1) <i>ḥsb.t 14 (i.)ir ir ḥsb.t 11 tpy 3ḥ.t sw-20 n t3 Pr-c3^{c.w.s.}t (Glwptr3^{c.w.s.} t3 nṯre.t mnḥ.t irm Pr-c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} nty iw=w ḏḏ n=f (3lgsntrws^{c.w.s.} p3y=s šr n3 nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w</i></p>	<p>1) L'année de règne 14 correspondant à l'année de règne 11, mois Thôth, jour 20 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la déesse Évergète, et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, que l'on appelle Alexandre^{v.p.s.}, son fils, les dieux Sôtters, les dieux Adelphe, les dieux</p>
<p>2) <i>mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t̄=w n3 nṯr.w nty pyr p3 nṯr r-t̄ny it.t̄=f p3 nṯr mr mw.t.t̄=f p3 nṯr mr it.t̄=f n3 nṯr.w mnḥ.w n3 nṯr.w mr mw.t.t̄=w nty nḥm irm t3 f3y qny n^cš nty n R^c-qd ḏḏ s.ḥm.t Tanfr ta</i></p>	<p>2) Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes, les dieux Philomètors Sôtters, avec l'athlophore qui est à Alexandrie, a déclaré la femme Tanouphis fille de</p>
<p>3) <i>P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Dḥwty n iry-c3 n Imn n Dm3 ḥm-nṯr n</i></p>	<p>3) Psenminis et Senthoytis au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin</p>

² Pestman, dans Boswink et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 22, n. 2 ; Boswink et Pestman, *Dionysios, fils de Kephala* I, p. 69 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 29, n. à la l. 13 et p. 92, n. 20.

<p><i>Hw.t-Hr hnw.t imnt Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr di=k mtry h3.t=y n p3 hd n p3y=y hrw n s^cnh 15 irm 1/5 hr rnp.t nb.t hpr=f</i></p>	<p>d'Hathor régente de l'occident Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent de mes 15 jours et 1/5 d'entretien chaque année qui vient,</p>
<p>4) <i>nty ir hrw n s^cnh 1 1/5 1/15 hr ibd nb hpr=f n p3 rpy n Hw.t-Hr hnw.t imnt n Dm3 hn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-hb.w hn^c t3y=w dny.t n s.t hny(.t) nty nb nty t3y r-r=w hn^c n3y=w šdy.w hn^c n3y=w ihy.w hn^c nty nb</i></p>	<p>4) qui font 1 jour 4/15 d'entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie du siège de l'association, tout ce qui se rapporte à eux, avec leurs revenus, avec leurs usufruits, avec tout ce</p>
<p>5) <i>nty pyr n-im=w hn^c nty nb nty šp r-r=w hn^c nty nb nty w3h r-r=w hn^c n3 nty iw=w r w3h r-r=w n sh.t (n) hw.t-ntr p3 dmy m3^c nb hn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w di=y st n=k mtw=k st p3y=k hrw n s^cnh 15 irm 1/5 hr rnp.t</i></p>	<p>5) qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs services religieux et leurs services de culte. Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 15 jours et 1/5 d'entretien chaque année</p>
<p>6) <i>nb.t hpr=f nty ir hrw n s^cnh 1 1/5 1/15 hr ibd nb hpr=f n p3 rpy n Hw.t-Hr hnw.t imnt n Dm3 hn^c nty nb nty t3y r-r=w nty wn hry n3.w šp=y swn.t.t=w n hd</i></p>	<p>6) qui vient, qui font 1 jour 4/15 d'entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec tout ce qui se rapporte à eux, qui est énuméré ci-</p>

<p>(n-)dr.t.ṭ=k iw=f mh iw.ty sp nb ḥ3.ṭ=y mtre.w</p>	<p>dessus. J'ai reçu leur valeur en argent de ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur est satisfait</p>
<p>7) n-îm=w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.îr-n=k n rn=w bn-îw rh rmṭ nb n p3 t3 ïnk mît3y îr syḥ n- îm=w (r-)bnr=k n ṭ3y n p3 hrw r ḥry p3 nty iw=f r iy r-r=k r- ḍb3.ṭ=w n rn=y rn rmṭ nb n p3 t3 iw=y (r) di.t w3y=f r-r=k mtw=y di.t w^cb=w</p>	<p>7) d'eux. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi. Et je les purgerai</p>
<p>8) n=k r sh nb qnb(.t) nb.t md.t nb.t n p3 t3 n ssw nb mtw=k n3y=w sh.w n3y=w qnb.t.w n ^c.wy nb nty iw=w n-îm=w sh nb i.îr=w r-r=w ḥn^c sh nb i.îr=w n=y r-r=w ḥn^c sh nb nty iw=y m3^c.kw n-îm=w n rn=w mtw=k st ḥn^c p3y=w hp mtw=k</p>	<p>8) pour toi de tout écrit, tout document juridique, toute chose au monde à tout moment. C'est à toi qu'appartiennent leurs écrits et leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, avec tout écrit que l'on a fait pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. C'est à toi qu'appartient cela, avec leur droit. C'est à toi qu'appartient</p>
<p>9) p3 nty iw=y m3^c.kw n-îm=w n rn=f p3 ^cnḥ p3 di.t ^cḥ^c (r) rd.wy.ṭ nty iw=w r di.t s m-s3=k n p3</p>	<p>9) ce au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. Le serment ou l'attestation que l'on exigera de toi au</p>

<p><i>c.wy n wpy(.t) n rn p3 hp n p3 sh nty hry i.ir=y n=k r di.t ir=y s iw=y (r) ir=f iw.ty dd qnb(.t) nb.t md.t nb.t n p3 t3 irm=k</i></p>	<p>tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour toi pour m'engager à faire cela, je l'accomplirai sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi. »</p>
<p>10) <i>sh Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr-s3-Is.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3 hm-ntr n Dm3</i></p>	<p>10) Écrit par Chestépnachthès fils d'Harsiésis, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.</p>

4 s.t hny(.t) : s(.t) swnt Botti, sisnt El-Amir BIFAO | 6 swnt.t.t=w n hđ (n-)đr.t.t=k : swnte=w n dr.te=k Botti | 7 r hry : nt hrj Botti | 8 n=k r sh : n=k p3 sh Botti | sh nb i.ir=w r-r=w hn^c sh nb i.ir=w n=y r-r=w : sh nb e.ir=w n=j r.r=w Botti | m3^c.kw : m3^c.k Botti | 9 m3^c.kw : m3^c.k Botti.

Texte démotique B

<p>1) <i>hsb.t 14 (i.)ir ir hsb.t 11 tpy 3h.t sw-20 n t3 Pr-c3^{c.w.s}.t (Glwptr3^{c.w.s}. t3 ntre.t mnht.t irm Pr-c3^{c.w.s}. (Ptlwmys^{c.w.s}. nty iw=w dd n=f (3lgsntrws^{c.w.s}. p3y=s šr n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w</i></p>	<p>1) L'année de règne 14 correspondant à l'année de règne 11, mois Thôth, jour 20 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la déesse Évergète, et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, que l'on appelle Alexandre^{v.p.s.}, son fils, les dieux Sôtars, les dieux Adelphe, les dieux</p>
<p>2) <i>mnht.w n3 ntr.w mr it.t=w n3 ntr.w nty pyr p3 ntr r-tny it.t=f p3 ntr mr mw.t.t=f p3 ntr mr</i></p>	<p>2) Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le</p>

<p><i>it.t=f n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr mw.t.t=w nty nḥm irm t3 f3y qny n^cš nty n R^c-qd dd s.ḥm.t</i></p>	<p>dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes, les dieux Philomètors Sôtters, avec l'athlophore qui est à Alexandrie, a déclaré la femme</p>
<p>3) <i>Ta-nfr ta P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Dḥwty n iry-c3 n Imn n Dm3 ḥm-ntr n Hw.t-Hr ḥnw.t imntḫ Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr di=y ww3y r-r=k n p3y=k hrw n s^cnḥ 15 irm 1/5 ḥr rnp.t</i></p>	<p>3) Tanouphis fille de Psenminis et Senthoytis au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Je suis quitte envers toi à propos de tes 15 jours et 1/5 d'entretien chaque année,</p>
<p>4) <i>nb.t hpr-f nty ir hrw n s^cnḥ 1 1/5 1/15 ḥr ibd nb hpr=f n p3 rpy n Hw.t-Hr ḥnw.t imntḫ n Dm3 ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-ḥb.w ḥn^c t3y=w dny.t n hny(.t) s.t nty nb nty t3y r-r=w ḥn^c n3y=w šdy.w ḥn^c</i></p>	<p>4) quand ils arrivent, qui font 1 jour 4/15 d'entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie du siège de l'association, tout ce qui se rapporte à eux, avec leurs revenus, avec</p>
<p>5) <i>n3y=w iḥy.w ḥn^c nty nb nty pyr n-im=w ḥn^c nty nb nty šp r-r=w ḥn^c nty nb nty w3ḥ r-r=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-r=w n sh.t (n) ḥw.t-ntr p3 dmy m3^c nb ḥn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w r-ir=y n=k sh r-db3 ḥd r-r=w n hsb.t 11 tpy 3ḥ.t n n3 Pr-c3^{c.w.s}.w</i></p>	<p>5) leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs services religieux et leurs services de culte, à l'égard desquels j'ai fait pour toi un</p>

	acte de vente en l'année de règne 11, mois Thôt des souverains ^{v.p.s.} ,
6) nty ^c nḥ ḏ.t mtw=k st p3y=k hrw n s ^c nḥ 15 irm 1/5 ḥr rnp.t nb.t hpr=f nty ir hrw n s ^c nḥ 1 1/5 1/15 ḥr ibd nb hpr=f n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnḫ n Ḍm3 ḥn ^c nty nb nty t3y r-r=w nty wn ḥry n3.w	6) qui vivent éternellement. C'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 15 jours et 1/5 d'entretien chaque année qui vient, qui font 1 jour 4/15 d'entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec tout ce qui se rapporte à eux, qui est énuméré ci-dessus.
7) mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.ir-n=k n rn=w bn-iw rḥ rmḫ nb n p3 t3 ink mit3y ir syḥ n-im=w (r-)bnr=k n t3y n p3 hrw r ḥry p3 nty iw=f r iy r-r=k r-ḏb3.ḫ=w n rn=y (n) rn rmḫ nb n p3 t3 iw=y (r) ḏi.t w3y=f r-r=k iw=k m-s3=y n	7) Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet. Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi, tandis que tu pourras me poursuivre pour
8) p3 hp n p3y sh r-ḏb3 ḥḏ i.ir=y n=k r-r=w n hsb.t 11 tpy 3ḥ.t n n3 Pr- ^c 3 ^{w.s.} .w nty ^c nḥ ḏ.t r ir n=k p3y=f hp (n) p3 bnr n p3 sh n w3y nty ḥry r mḥ n sh 2 mtw=y ir n=k p3y=w hp n ssw nb n ḥtre.ḫ iw.ty mn iw.ty sh nb sh	8) le droit de cet acte de vente que j'ai fait pour toi à leur égard en l'année de règne 11, mois Thôt des souverains ^{v.p.s.} , qui vivent éternellement, afin d'accomplir pour toi son droit, en ajout à ce présent acte de cession, pour compléter les deux écrits. Et j'accomplirai son droit pour toi à tout

	moment obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par
9) <i>Hnsw-t3y=f-nḥṯ.t s3 Ḥr-s3-Is.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3 ḥm-nṯr n Dm3</i>	9) Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osooroéris, le serviteur divin de Djémê.

4 *ḥny(.t) s.t* : l. *s.t ḥny(.t)*.

3 *ww3y* : *wj* Botti | 4 *ḥny(.t) s.t* : *swn.t s(.t)* Botti, *sisnt* El-Amir *BIFAQ* | 6 *mtw=k st p3y=k* : *mte=k s p3e=k s p3e=k* Botti | 7 *r ḥry* : *nt ḥrj* Botti | 8 *r ir n=k p3y=f hp (n) p3 bnr* : *r.ir=j n=k p3 hp p3 bk* Botti | *p3y=w hp* : *p3e=f hp* Botti.

Verso ↓

TA1) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	TB1) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	T1) Pétéménophis fils de Psenchonsis
TA2) <i>Wsr-ḥ3.t s3 P3-šr-Mnṯ</i>	TB2) <i>Wsr-ḥ3.t s3 P3-šr-Mnṯ</i>	T2) Osé-aès fils de Psenmonthès
TA3) <i>Ḥr-3by3 s3 Mmnn</i>	TB3) <i>Ḥr-3by3 s3 Mmnn</i>	T3) Har-ab fils de Memnon
TA4) <i>Pa-tm s3 Pa-Dm3</i>	TB4) <i>Pa-tm s3 Pa-Dm3</i>	T4) Patémis fils de Pasémis
TA5) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-ḥr</i>	TB5) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-ḥr</i>	T5) Aménothès fils de Paos
TA6) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 Pa-wn</i>	TB6) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 Pa-wn</i>	T6) Harsiésis fils de Pagonis
TA7) <i>Ḥnsw-Dḥwty s3 Dḥwty-iw</i>	TB7) <i>Ḥnsw-Dḥwty s3 Dḥwty-iw</i>	T7) Chesthotès fils de Thoteus

TA8) <i>Twtw s3 Pa-t3.wy</i>	TB8) <i>Twtw s3 Pa-t3.wy</i>	T8) Totoès fils de Patous
TA9) <i>P3-di-Wsir s3 Pa-Mnṯ</i>	TB9) <i>P3-di-Wsir s3 Pa-Mnṯ</i>	T9) Pétoisiris fils de Pamonthès
TA10) <i>Ḥr s3 P3-di-Ḥnsw</i>	TB10) <i>Ḥr s3 P3-di-Ḥnsw</i>	T10) Horos fils de Pétéchonsis
TA11) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw s3 sp-2</i>	TB11) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw s3 sp-2</i>	T11) Snachomneus fils de Snachomneus
TA12) <i>P3-hb s3 P3-šr-Mnṯ</i>	TB12) <i>P3-hb s3 P3-šr-Mnṯ</i>	T12) Phibis fils de Psenmonthès
TA13) <i>Ḥr s3 Ir.t-Ḥr-r-r=w</i>	TB13) <i>Ḥr s3 Ir.t-Ḥr-r-r=w</i>	T13) Horos fils d'Inaroy
TA14) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n3</i>	TB14) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n3</i>	T14) Aménothès fils de Panas
TA15) <i>Ḥr-wd3 s3 P3-šr-Mnṯ</i>	TB15) <i>Ḥr-wd3 s3 P3-šr-Mnṯ</i>	T15) Haryotès fils de Psenmonthès
TA16) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	TB16) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	T16) Psenchonsis fils de Psenchonsis

T1B *P3-di-Imn-ipy* : *P3-di-Imn* maculatum | **T9B** *P3-di-Wsir* : *Wsir* maculatum | **T15B** *Ḥr-wd3* : *Ḥr* maculatum.

T4 *Pa-tm* : *Stm* El-Amir *BIFAO* | **T13** *Ir.t-Ḥr-r-r=w* : *Ḥjte* Botti, *Ḥtr* El-Amir *BIFAO*.

Texte démotique C

1) *p3 sh i.ir Ta-nfr n Twtw*

1) L'écrit que Tanouphis a fait pour Totoès.

1 *Ta-nfr n Twtw* : inter *Ta-nfr* et *n vacat*.

P. Tor. Totoès 32

Provv. 5064 - TM 48938

Deir al-Medina
rouleau 24

L. x H. : 72,5 x 24 cm

après 07/10/104

Éditions antérieures : Botti, *L'archivio demotico* I, p. 205, n° 5.

Bibliographie : Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. L ; verso anépigraphie et inédit.

Description : le support est composé d'une bande de lin fortement déchirée.

Couleur : beige uniforme, avec une zone brune à la gauche du texte.

Distances du texte des bords : supérieur 12,5 cm, inférieur 7,5 cm, droit 17 cm, gauche 52,5 cm. Le texte est composé de deux lignes en démotique, au milieu de la partie droite de la bande, parallèles aux bords supérieur et inférieur.

Contenu : note d'archivage du P. Tor. Totoès 31 A+B¹, un acte dont le bénéficiaire était Totoès fils de Zmanrès (D). Étant donné que la bandelette enveloppait ce papyrus dans le rouleau 24, on peut fixer sa rédaction après la date de ce dernier, à savoir le 07/10/104, et aussi après l'écriture de la note d'archivage P. Tor. Totoès 31 C qui se trouve au verso du même papyrus, puisque la bandelette de lin l'aurait couverte et rendu superflue.

Recto

1) *p3 sh*

2) *n Twtw*

1) L'écrit

2) pour Totoès.

¹ Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

P. Tor. Totoès 33

Suppl. 6071 - TM 45104

Deir al-Medina
rouleau 13

L. x H. : 95,5 x 31 cm

15/05/103

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 32.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 206, n° 2 ; Shore et Smith, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 277, n. 2 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 93 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338, n° 1 b ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), pp. 63-64 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, nn. 2 et 5, pp. 17-18, n. j, pp. 48-49, n. cc, pp. 196 et 199-205 ; Pestman, *Amenothès*, p. 156 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178, p. 180, n. f, pp. 181-82 et pp. 183-85, nn. b, h et p ; Pestman, dans Bondi et al. (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, p. 414 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 27 ; Shisha-Halevy, *Orientalia* 58 (1989), p. 31 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Felber, *GöttMisz* 123 (1991), pp. 29-30, n. 11 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 230-31, n° 7 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 394-95 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 136 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46 ; Winkler, dans Depauw et Broux (éd.), *Acts of the Tenth International Congress of Demotic Studies*, p. 368, n. 21.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXIX ; détail du début du texte dans Zauzich, *Schreibertradition I*, p. 158 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XL.

Description : le support est composé de 7 kollemata ; l'écriture est perfibrale au recto.

7	6	5	4	3	2	1
9,5	14	15	14,5	14,5	14	14

La *kollesis* entre la 4^e et la 5^e feuille n'a pas été parfaitement réalisée.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau des *kolleseis*. La zone brune arrondie de 2 x 2 cm visible à la droite au recto et à la gauche au verso, à 13 cm du haut et à 3 cm du bord, serait susceptible de marquer l'emplacement d'un sceau, dont on n'a toutefois aucun renseignement. D'autres petites taches brunes sont présentes au verso.

Marges du texte démotique au recto : supérieure 8 cm, inférieure 15 cm, droite 28 cm, gauche 29 cm. Les marges droite et gauche sont respectées : seule la queue du pronom suffixe =*f* à la fin de la l. 4 dépasse dans la marge gauche.

Position de *dd* au recto : 10 cm du haut, 47,5-50 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 10,5 cm du haut, 50 cm du bord gauche.

Le *check mark* noté par Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), p. 53, § B a, devant le 10^e témoin est en réalité un trou dans le papyrus. Des taches d'encre sont présentes devant les noms du 9^e et du 16^e témoin, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse de marques de vérification.

Contenu : reçu de paiement du solde final du montant de 1950 deben pour la concession de l'intégralité du champ « La Pointe » à Tatéhathyris, dans le cadre de son tiers des terres héritées par son père Psenminis (D), et pour son tiers des frais d'enterrement de ce dernier¹. Le destinataire du versement est Pikos (B) fils de Psenminis (D), la payeuse est sa soeur Tatéhathyris. Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) était décédé avant le 16/01/109, date du P. Tor. Totoès 17 A où sa fille Tatéhathyris a donné à ferme une partie de « La Pointe », qui appartenait à son père dès le 13/08/159 (P. Tor. Totoès 4) : comme on l'affirme aux ll. 7-8, le 15/05/103, plus de six ans après, il n'avait pas encore été enterré². Le *shn* cité aux ll. 4 et 6 est un acte qui affirmait la renonciation aux droits de possession et de jouissance sur « La Pointe » de la part de Pikos (B) en faveur de Tatéhathyris : cela pourrait correspondre au P. Tor. Totoès 18. Étant donné que ce dernier témoigne du premier acompte de 800 deben et le P. Tor. Totoès 26 du deuxième de 1100 deben, le total étant fixé à 1950 deben, le solde a été de 50 deben : ceux-ci pourraient se rapporter aux 48 deben qui restaient sur le compte de Tatéhathyris dans le P. Tor. Totoès 18³. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 M. En cas de violation des termes statués, Pikos (B) aurait dû verser 30 talents au total, correspondant à 9000 deben et à 180000 drachmes : 10 à Tatéhathyris et 20 pour les

¹ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 17-18, n. j.

² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Quaegebeur, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 238, n. 54 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178.

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j.

holocaustes des souverains. Le scribe est Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A). Le patronyme du 11^e témoin est d'origine grecque : *Phyln* « Philon ».

Recto →

<p>1) hsb.t 14 (i.)ir ir hsb.t 11 <i>ibd-4</i> <i>pr.(t) (sw) ^crqy n t3 Pr-^{c3}.^{w.s.}t</i> <i>(Glwptr^{c3}.^{w.s.} t3 n^{tr}.t mn^h.t irm</i> <i>Pr-^{c3}.^{w.s.} (Ptlwmys^c.^{w.s.} nty iw=w</i> <i>ḏḏ n=f (3lgsntrws^c.^{w.s.} p3y=s šr</i></p>	<p>1) L'année de règne 14 correspondant à l'année de règne 11, mois Pharmouthi, dernier jour de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la déesse Évergète, et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, que l'on appelle Alexandre^{v.p.s.}, son fils,</p>
<p>2) <i>n3 n^{tr}.w nty n^hm n3 n^{tr}.w sn.w</i> <i>n3 n^{tr}.w mn^h.w n3 n^{tr}.w mr</i> <i>it.ḫ=w n3 n^{tr}.w nty pyr p3 n^{tr} r-</i> <i>t^{ny} it.ḫ=f p3 n^{tr} mr mw.t.ḫ=f p3</i> <i>n^{tr} mr it.ḫ=f n3 n^{tr}.w mn^h.w</i></p>	<p>2) les dieux Sôtters, les dieux Adelpes, les dieux Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes,</p>
<p>3) <i>n3 n^{tr}.w mr mw.t.ḫ=w nty n^hm</i> <i>irm t3 f3y qny n^cš nty n R^c-qḏ ḏḏ</i> iry-^{c3} <i>n Imn n Dm3 P3y-k3 s3 P3-</i> <i>šr-Mn mw.t=f T3-šr.t-Mw.t n</i> <i>s.ḥm.t</i></p>	<p>3) les dieux Philomètors Sôtters, avec l'athlophore qui est à Alexandrie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê Pikos fils de Psenminis et Senmouthis à la femme</p>
<p>4) <i>Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr ta P3-šr-Mn</i> mw.t=s T3-šr.t-Mw.t <i>dī=t n=y</i> <i>ḥḏ 1900 irm 50 r sttr 9700 irm</i> <i>50 r ḥḏ 1900 irm 50 ^cn n ḏb^c.t</i> <i>24 r qd.t 2 n šb(.t) ḥr p3 šhn i</i> <i>'ir=y n=t r p3 3ḥ q(3y) nty iw=w</i></p>	<p>4) Tatehathyris fille de Psenminis et Senmouthis : « Tu m'as donné 1900 et 50 deben, soit 9700 et 50 statères, soit 1900 et 50 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, en échange de la renonciation que j'ai</p>

<p><i>ḏd n=f</i></p>	<p>fait pour toi à l'égard du champ surélevé que l'on appelle</p>
<p>5) P3-ḥ3.t nty ḥr p3 ḥtp-nṯr Imn n P3-šde-n-Imn-ipy nty ir st3.t 7 3ḥ r st3.t 6 1/2 1/4 1/8 1/16 1/32 3ḥ r st3.t 7 3ḥ ^cn ḥn^c n3y=w šn^c.w ḥn^c p3y=w ^cw n ḥ3y n3 hyn.w n p3 3ḥ ḏr=f rsy p3 3ḥ n</p>	<p>5) "La Pointe", qui est dans le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé, qui mesure 7 aroures de champ, soit 6 aroures 31/32 de champ, soit 7 aroures de champ à nouveau, avec leurs jachères et leur augmentation de taille. Les limites du champ dans son ensemble : au sud, le champ de</p>
<p>6) <i>Pa-Dm3 s3 Dḥwty-ī.īr-dī-s mḥṯ p3</i> 3ḥ n Ptwlys s3 Wn-nfr i3bṯ Pa-tn imnṯ p3 3ḥ n Wn-nfr s3 P3-šr-Mn dmḏ n n3 hyn.w n p3 3ḥ ḏr=f r- īr=y n=t shn r-r=f ḥr t3y=t dny.t 1/3 n</p>	<p>6) Pasémis fils de Thotortaïos ; au nord, le champ de Ptollis fils d'Onnophris ; à l'est, Patinis ; à l'ouest, le champ d'Onnophris fils de Psenminis. Total des limites du champ dans son ensemble, à l'égard duquel j'ai fait pour toi une renonciation, par rapport à ton tiers des</p>
<p>7) n3 3ḥ.w q(3y.w) nty mtw P3-šr- Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3y=y it.ṯ p3y=t it.ṯ iw=y mḥ n t3 dny.t 1/3 nty t3y r-ḥr=t n t3 qs.t n P3-šr- Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3y=y it.ṯ p3y=t it.ṯ nty iw</p>	<p>7) champs surélevés qu'appartenaient à Psenminis fils de Zmanrès, mon père, ton père. Étant donné que je suis payé du tiers qui se rapporte à toi de l'enterrement de Psenminis fils de Zmanrès, mon père, ton père, que</p>
<p>8) <i>bw-īr-r^c-tw=y qs=f iw=y (r) qs=f</i> iw bn-iw=y rḥ ḥpr m-s3=t n nkt ḥr t3y=t dny.t 1/3 iw=y smy r-</p>	<p>8) je n'ai pas encore enterré, je l'enterrerai sans pouvoir te poursuivre relativement aux biens concernant ton</p>

<p><i>ḥr=t ḥr 3ḥ nty nb nkt nb nty mtw</i> <i>P3-šr-Mn s3 Wsr-m3^c.t-R^c p3y=y</i></p>	<p>tiers. Si je porte plainte contre toi par rapport au champ ou tout et chaque bien qu'appartenait à Psenminis fils de Zmanrès, mon</p>
<p>9) <i>it.ṯ p3y=t it.ṯ iw=y (r) di.t n=t ḥḍ</i> <i>3000 r krkr 10 r ḥḍ 3000 ^cn n</i> <i>ḍb^c.t 24 r qd.t 2 iw=y di.t ky ḥḍ</i> <i>6000 r krkr 20 r ḥḍ 6000 ^cn n</i> <i>ḍb^c.t 24 r qd.t 2 r n3 gll.w n n3</i> <i>Pr-^c3^{c.w.s}.w iw=t m-s3=y</i></p>	<p>9) père, ton père, alors je te donnerai 3000 deben, soit 10 talents, soit 3000 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, et je donnerai 6000 autres deben, soit 20 talents, soit 6000 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, pour les holocaustes des souverains, tandis que tu pourras encore me poursuivre</p>
<p>10) <i>n ir n=t r-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry</i> ^c<i>n n ḥtre.ṯ iw.ty mn iw.ty šḥ nb</i> <i>šḥ Ḥnsw-t3y=f-nḥṯ.t s3 Ḥr-s3-Is.t</i> <i>nty šḥ n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-</i> <i>wr p3 ḥm-nṯr n Dm3</i></p>	<p>10) pour agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.</p>

4 n ḍb^c.t : r ḥmt Botti | n šb : r mḥ Botti | 6 Pa-tn : stn Botti, st El-Amir AcOr | r-ir=y : p3j ir=j Botti | 8 bw-ir-r^c-tw=y : bw-ir r.r=w te=j Botti | 9 n ḍb^c.t bis : r ḥmt Botti | 10 r ir : n ir Botti, Den Brinker et al.

Verso ↓

T1) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n3</i>	T1) Aménothès fils de Panas
T2) <i>Pa-iry s3 Pa-Dm3</i>	T2) Paéris fils de Pasémis
T3) <i>Kp=f-ḥ^c-Ḥnsw s3 Iw=y^f-iw¹</i>	T3) Chapochonsis fils d'Iou-i-iou (?)
T4) <i>P3-šr-^c3-ph.t s3 Dd-ḥr-p3-hb</i>	T4) Psénapathès fils de Teéphibis
T5) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 P3-šr-^c3-ph.t</i>	T5) Harsiésis fils de Psénapathès
T6) <i>P3-šr-Mnṯ s3 Imn-ḥtp</i>	T6) Psenmonthès fils d'Aménothès
T7) <i>P3-šr-Imn s3 P3-di-Imn-ipy</i>	T7) Psénamounis fils de Pétéménophis
T8) <i>Twtw (s3) P3-šr-Imn-ṯp</i>	T8) Totoès fils de Psénaménophis
T9) <i>Pa-tw s3 P3y-k3</i>	T9) Patès fils de Pikos
T10) <i>P3-šr^f-t3-ih.t¹ (s3) Ns-p3^f-mtr¹</i>	T10) Psentaès (?) fils d'Espmétis (?)
T11) <i>Imn-ḥtp s3 Phyln</i>	T11) Aménothès fils de Philon
T12) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	T12) Pétéménophis fils de Psenchonsis
T13) <i>Pa-Mnṯ s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T13) Pamonthès fils de Psenthotès
T14) <i>Ḥr-pa-Is.t s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	T14) Harpaésis fils d'Harsiésis
T15) <i>P3-šr-Wsṯr s3 P3-di-Wsṯr</i>	T15) Psénosiris fils de Pétosiris
T16) <i>Ḥr s3 Pa-wn</i>	T16) Horos fils de Pagonis

T2 *Pa-iry* : *Ir.t-Ḥr-r.r=w* Botti | **T3** *Kp=f-ḥ^c-Ḥnsw s3 Iw=y^f-iw¹* : *Mnhlew^c s3 Ḥhj* Botti | **T4** *P3-šr-^c3-ph.t s3 Dd-ḥr-p3-hb* : *P3-šr-(n)-^c3-ph.tj s3 Ḥr-p3-s3-(n)-mtk(?)* Botti | **T5** *Ḥr-s3-Is.t s3 P3-šr-^c3-ph.t* : *P3-tj-p3-šj s3 ^c3-ph.tj* Botti | **T6** *P3-šr-Mnṯ* : *P3-tj-Mnt* Botti | **T10** *P3-šr^f-t3-ih.t¹ (s3) Ns-p3^f-mtr¹* : *P3-šr-(n)-Ḥnsw s3 G^cj* Botti | **T11** *Phyln* : *Nšj* Botti | **T15** *P3-šr-Wsṯr* : *P3-tj-Wsṯr* Botti.

P. Tor. Totoès 34

Provv. 6134 - TM 48934

Deir al-Medina
rouleau 13

L. x H. : 70,5 x 7,5 cm

après 15/05/103

Éditions antérieures : Botti, *L'archivio demotico* I, p. 204, n° 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 27.

Bibliographie : Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. L et dans Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 27 ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le support est composé d'une bande de lin de forme rectangulaire, en bon état de conservation. Le coin inférieur droit présente un noeud.

Couleur : beige.

Distances du texte des bords : supérieur 0 cm, inférieur 1,5 cm, droit 13 cm, gauche 47 cm. Le texte est composé par une seule ligne en démotique, dans la partie droite de la bandelette en oblique, penchant vers le bas.

Contenu : note d'archivage du P. Tor. Totoès 33¹, un document émis par Pikos (B) fils de Psenminis (D). Étant donné que la bandelette enveloppait ce papyrus dans le rouleau 13, on peut fixer sa rédaction après la date de ce dernier, à savoir le 15/05/103.

Recto

1) *p3 sh i.ir P3y-k3*

1) L'écrit que Pikos a fait.

1 Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Familiearchieven*, p. 27 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

P. Tor. Totoès 35 A+B

Suppl. 6073 - TM 45105

Deir al-Medina
rouleau 26

L. x H. : 148,5 x 30 cm

14/01/102

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 33 (textes démotiques A et B).

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 224, n° 34 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 93 ; Zauzich, *Schreibertradition* I, p. 52, n° 51 et p. 99, n° 131 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1, pp. 115 et 119 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 64 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), pp. 64 et 75-78 ; Pestman, *Amenothés*, p. 156 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 et p. 171, n° 11 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Vittmann, *GöttMisz* 109 (1989), p. 70, n. 16 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 231, n° b ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 33, n. à la l. 8 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 395-96 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 137 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46 ; Lanciers, *AncSoc* 44 (2014), p. 113, n. 51.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLI ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLII ; détail de la liste des témoins du texte B dans Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 231, n° b.

Description : le support est composé d'11 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur les autres, l'écriture est perfibrale.

11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
7	15	14,5	15	14	15	14	14	14	14	15,5

Le 1^{er} *kollema* présente une texture très similaire aux autres qui suivent : étant donné qu'il est transfibral, il est fort probable qu'il était le *protokollon* du rouleau de papyrus d'origine, coupé pour la rédaction des actes. Son

bord droit a été replié sur le verso pour 1 cm, avec une fonction de consolidation¹ : cela pourrait témoigner du soin normalement porté aux *protokolla*, lors de la fabrication des rouleaux de papyrus. De rares cassures préexistaient à l'écriture des textes. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe rarement (par exemple, texte démotique A, milieu des ll. 1 et 8 ; texte démotique B, début des ll. 2 et 6). Un trou de 0,8 cm de diamètre s'est formé au recto, à 6 cm du bord gauche du papyrus et à 18 cm du haut.

Couleur : beige, les *kollemata* 4, 7 et 8 étant légèrement plus foncés que les autres. Le coin inférieur droit du 1^{er} *kollema* au recto, ainsi que les deux tiers à gauche de son verso, sont de couleur brune. Certaines fibres verticales au verso sont plus foncées que les autres.

Marges des textes démotiques A et B au recto : supérieure 10 cm, inférieure 13,5 cm, droite 35 cm, gauche 29 cm ; espace entre les textes A et B : 3,5 cm. Les marges droites et gauches des deux textes sont respectées.

Position de *ḡḡ* au recto, texte démotique A : 11,5 cm du haut, 69-71,5 cm du bord droit ; texte démotique B : 11,5 cm du haut, 114-117,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso, texte démotique A : 11 cm du haut, 72 cm du bord gauche ; texte démotique B : 11,5 cm du haut, 117 cm du bord gauche.

Deux traces d'encre sont visibles au recto, près du bord supérieur du 4^e *kollema* et au-dessous du texte démotique B sur le 8^e *kollema*. Au verso, des bavures se trouvent à gauche de la liste de témoins du texte A et à droite de la liste du texte B, laquelle est aussi directement affectée pour les noms du 7^e, 9^e et 11^e témoin, probablement à cause de l'enroulement du papyrus avant que l'encre n'ait pas complètement séchée.

Contenu : actes de vente (texte démotique A) et de cession (texte démotique B) concernant 10 jours d'entretien par an, ce qui correspondait à 5/6 de jour par mois, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê. La vendeuse est Tatéhathyris fille de Psenminis (D) et Senmouthis, l'acheteur est son mari Totoès, fils de Zmanrès (D) et Tanouphis. Le scribe est Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A). Pour le protocole, voir Chapitre 6 F. Dans le corps de l'acte, pour citer une date, on emploie le compte des années de règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}². Le 14^e témoin et son père portent deux noms grecs : *3plnys*, « Apollonios », le premier et *Mntrs*, « Ménandros », le second.

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 22, n. 2 ; Boswinkel et Pestman, *Dionysios, fils de Kephalas I*, p. 69.

Texte démotique A

<p>1) ḥsb.t 15 (i.)ir ir ḥsb.t 12 ibd-4 3ḥ.t sw-29 n t3 Pr-^c3^{c.w.s.}t (Glwptr^{c.w.s.} t3 nṯre.t mnḥ.t irm Pr-^c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} nty iw=w ḏḏ n=f (3lgsntrws^{c.w.s.} p3y=s šr n3 nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w sn.w n3 nṯr.w mnḥ.w</p>	<p>1) L'année de règne 15 correspondant à l'année de règne 12, mois Choïak, jour 29 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, la déesse Évergète, et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, que l'on appelle Alexandre^{v.p.s.}, son fils, les dieux Sôtars, les dieux Adelpes, les dieux Évergètes,</p>
<p>2) n3 nṯr.w mr it.ṯ=w n3 nṯr.w nty pyr p3 nṯr r-ṯny it.ṯ=f p3 nṯr mr mw.t.ṯ=f p3 nṯr mr it.ṯ=f n3 nṯr.w mnḥ.w n3 nṯr.w mr mw.t.ṯ=w nty nḥm irm t3 f3y qny n^cš nty n R^c- qd ḏḏ s.ḥm.t Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr</p>	<p>2) les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes, les dieux Philomètors Sôtars, avec l'athlophore qui est à Alexandrie, a déclaré la femme Tatéhathyris</p>
<p>3) ta P3-šr-Mn mw.t=s T3-šr.t-Mw.t n iry-^c3 n Imn n Dm3 ḥm-nṯr n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr di=k mtry ḥ3.ṯ=y n p3 ḥḏ n p3y=y hrw n s^cnḥ 10 ḥr rnp.t nb.t hpr=f nty ir hrw n</p>	<p>3) fille de Psenminis et Senmouthis au pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Tu as satisfait mon coeur de l'argent de mes 10 jours d'entretien chaque année qui vient, qui font 5/6 de</p>

	jour de
<p>4) <i>s^cnḥ 2/3 1/6 ḥr ibd nb ḥpr=f n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnḫ n Dm3 ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5-ḥb.w ḥn^c t3y=w dny.t n s.t ḥny(.t) nty nb nty t3y r-r=w ḥn^c n3y=w šdy.w ḥn^c n3y=w iḥy.w ḥn^c nty nb nty pyr n-im=w ḥn^c nty nb</i></p>	<p>4) entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie du siège de l'association, tout ce qui se rapporte à eux, avec leurs revenus, avec leurs usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce</p>
<p>5) <i>nty šp r-r=w ḥn^c nty nb nty w3ḥ r-r=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-r=w n šḥ.t (n) ḥw.t-nṯr p3 dmy m3^c nb ḥn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w di=y st n=k mtw=k st p3y=k hrw n s^cnḥ 10 ḥr rnp.t nb.t ḥpr=f nty ir hrw n s^cnḥ 2/3 1/6 ḥr ibd nb ḥpr=f</i></p>	<p>5) qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs services religieux et leurs services de culte. Je t'ai donné cela, c'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 10 jours d'entretien chaque année qui vient, qui font 5/6 de jour d'entretien chaque mois qui vient,</p>
<p>6) <i>n p3 rpy n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnḫ n Dm3 ḥn^c nty nb nty t3y r-r=w nty wn ḥry n3.w šp=y swn.t.t̄=w n ḥḏ n-dṛ.t.t̄=k iw=f mḥ iw.ty sp nb ḥ3.t̄=y mtre.w n-im=w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.ir-n=k n rn=w bn-iw</i></p>	<p>6) dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec tout ce qui se rapporte à eux, qui est énuméré ci-dessus. J'ai reçu leur valeur en argent de ta part, qui était complète, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet.</p>

<p>7) rḥ rmt nb n p3 t3 ink mit3y ir syḥ n-im=w (r)bnr=k n t3y n p3 hrw r ḥry p3 nty iw=f r iy r-r=k r- db3.t=w n rn=y (n) rn rmt nb n p3 t3 iw=y (r) di.t w3y=f r-r=k mtw=y di.t w^cb=w n=k r sh nb qnb(.t) nb.t md.t nb.t n p3 t3 n ssw nb mtw=k n3y=w sh.w</p>	<p>7) Personne au monde, ni même moi, ne pourra exercer son pouvoir sur eux sauf toi à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux en mon nom ou au nom de n'importe qui, je le ferai éloigner de toi. Et je les purgerai pour toi de tout écrit, tout document juridique, toute chose au monde à tout moment. C'est à toi qu'appartiennent leurs écrits et</p>
<p>8) n3y=w qnb.t.w n ^c.wy nb nty iw=w n-im=w sh nb i.ir=w r- r=w ḥn^c sh nb i.ir=w n=y r-r=w ḥn^c sh nb nty iw=y m3^c.kw n- im=w n rn=w mtw=k st ḥn^c p3y=w hp mtw=k p3 nty iw=y m3^c.kw n-im=w n rn=f p3 ^cnh p3 di.t ^ch^c (r) rd.wy.t nty iw=w r di.t s m-s3=k n</p>	<p>8) leurs documents juridiques en tout lieu où ils se trouvent, tout écrit que l'on a fait à leur égard, avec tout écrit que l'on a fait pour moi à leur égard, avec tout écrit au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. C'est à toi qu'appartient cela, avec leur droit. C'est à toi qu'appartient ce au nom de quoi je fais valoir mes droits sur eux. Le serment ou l'attestation que l'on exigera de toi au</p>
<p>9) p3 ^c.wy n wpy(.t) n rn p3 hp n p3 sh nty ḥry i.ir=y n=k r di.t ir=y s iw=y (r) ir=f iw.ty dd qnb(.t) nb.t md.t nb.t n p3 t3 irm=k sh Ḥnsw-t3y=f-nḥ.t s3 Ḥr-s3-Is.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3</p>	<p>9) tribunal au sujet du droit de ce présent écrit, que j'ai fait pour toi pour m'engager à faire cela, j'accomplirai sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde</p>

ḥm-nṯr n Dm3

avec toi. » Écrit par Chestéphnachthès
fils d'Harsiésis, qui écrit au nom
d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur
divin de Djémê.

4 *ḥny(.t)* : *swn.t* Botti, *sisnt* El-Amir *BIFAO* | 5 *nty w3ḥ* : *nt ḥr ar.w* El-Amir *BIFAO* | 7 *r ḥry* : *nt ḥrj* Botti
| 8 *c.wy* : *c.wj.w* Botti | *sh nb i.ir=w n=y* | *sh nb ir=w n=j* Botti | *m3^c.kw* bis : *m3^c.k* Botti.

Texte démotique B

1) <i>ḥsb.t 15 (i.)ir ir ḥsb.t 12 ibd-4</i> <i>3ḥ.t sw-29 n t3 Pr-c3^{c.w.s}.t</i> <i>(Glwptr3^{c.w.s}. t3 nṯre.t mnḥ.t irm</i> <i>Pr-c3^{c.w.s}. (Ptlwmys^{c.w.s}. nty iw=w</i> <i>ḏd n=f (3lgsntrws^{c.w.s}. p3y=s šr n3</i> <i>nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w sn.w n3</i> <i>nṯr.w mnḥ.w</i>	1) L'année de règne 15 correspondant à l'année de règne 12, mois Choïak, jour 29 de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} , la déesse Évergète, et du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , que l'on appelle Alexandre ^{v.p.s.} , son fils, les dieux Sôtters, les dieux Adelphe, les dieux Évergètes,
2) <i>n3 nṯr.w mr it.t̄=w n3 nṯr.w nty</i> <i>pyr p3 nṯr r-t̄ny it.t̄=f p3 nṯr mr</i> <i>mw.t.t̄=f p3 nṯr mr it.t̄=f n3 nṯr.w</i> <i>mnḥ.w n3 nṯr.w mr mw.t.t̄=w nty</i> <i>nḥm irm t3 f3y qny n^cš nty n R^c-</i> <i>qd ḏd s.ḥm.t</i>	2) les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes, les dieux Philomètors Sôtters, avec l'athlophore qui est à Alexandrie, a déclaré la femme
3) <i>Ta-tw-Ḥw.t-Ḥr ta P3-šr-Mn</i> <i>mw.t=s T3-šr.t-Mw.t n iry-c3 n</i>	3) Tatéhathyris fille de Psenminis et Senmouthis au pastophore d'Amon de

<p><i>Imn n Dm3 hm-ntr n Hw.t-Hr hnw.t imntꜛ Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mw.t=f Ta-nfr di=y ww3y r-r=k n p3y=k hrw n s^cnḥ 10 ḥr</i></p>	<p>Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis : « Je suis quitte envers toi à propos de tes 10 jours d'entretien chaque</p>
<p>4) <i>rnp.t nb.t hpr=f nty ir hrw n s^cnḥ 2/3 1/6 ḥr ibd nb hpr=f n p3 rpy n Hw.t-Hr hnw.t imntꜛ n Dm3 ḥn^c n3y=w r3.w n n3 hrw-5- hb.w ḥn^c t3y=w dny.t n s.t hny(.t) nty nb nty t3y r-r=w ḥn^c n3y=w šdy.w ḥn^c n3y=w</i></p>	<p>4) année qui vient, qui font 5/6 de jour d'entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec leurs parts des cinq jours épagomènes, avec leur partie du siège de l'association, tout ce qui se rapporte à eux, avec leurs revenus, avec leurs</p>
<p>5) <i>iḥy.w ḥn^c nty nb nty pyr n-îm=w ḥn^c nty nb nty šp r-r=w ḥn^c nty nb nty w3ḥ r-r=w ḥn^c n3 nty iw=w r w3ḥ r-r=w n sh.t (n) ḥw.t-ntr p3 dmy m3^c nb ḥn^c n3y=w šms.w n3y=w ^crš.w r-ir=y n=k sh r-db3 ḥd r-r=w n hsb.t 12 ibd-4 3ḥ.t n n3 Pr-^c3^{w.s}.w nty ^cnḥ d.t</i></p>	<p>5) usufruits, avec tout ce qui provient d'eux, avec tout ce qui est reçu à leur égard, avec tout ce qui leur est ajouté, avec ce qui leur sera ajouté de la campagne, du temple, de la ville et de tout lieu, avec leurs services religieux et leurs services de culte, à l'égard desquels j'ai fait pour toi un acte de vente en l'année de règne 12, mois Choïak des souverains^{v.p.s.}, qui vivent éternellement.</p>
<p>6) <i>mtw=k st p3y=k hrw n s^cnḥ 10 ḥr rnp.t nb.t hpr=f nty ir hrw n s^cnḥ 2/3 1/6 ḥr ibd nb hpr=f n</i></p>	<p>6) C'est à toi qu'appartient cela, ce sont tes 10 jours d'entretien chaque année qui vient, qui font 5/6 de jour</p>

<p><i>p3 rpy n Hw.t-Hr hnw.t imnt n Dm3 hnc nty nb nty t3y r-r=w nty wn hry n3.w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3</i></p>	<p>d'entretien chaque mois qui vient, dans le temple d'Hathor régente de l'occident de Djémê, avec tout ce qui se rapporte à eux, qui est énuméré ci-dessus. Je n'ai rien au monde</p>
<p>7) <i>i.ir-n=k n rn=w n t3y n p3 hrw r hry p3 nty iw=f r iy r-r=k r- db3.t=w iw=y (r) di.t w3y=f r- r=k iw=k m-s3=y n p3 hp n p3y sh r-db3 hq i.ir=y n=k r-r=w (n) p3 bnr n p3 sh n w3y nty hry r mh n sh 2 mtw=y ir n=k p3y=w hp</i></p>	<p>7) contre toi à leur sujet à partir d'aujourd'hui et désormais. Celui qui viendra contre toi à cause d'eux, je le ferai éloigner de toi, tandis que tu pourras me poursuivre pour le droit de cet acte de vente que j'ai fait pour toi à leur égard, en ajout à ce présent acte de cession, pour compléter les deux écrits. Et j'accomplirai leur droit pour toi</p>
<p>8) <i>n ssw nb n htret iw.ty mn iw.ty sh nb sh Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr- s3-Is.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3 hm-ntr n Dm3</i></p>	<p>8) à tout moment obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.</p>

3 ww3y : wj Botti | hnc : hnc Botti | 4 hny(.t) : swnt Botti, sisnt El-Amir BIFAO | 5 n3y=w šms.w n3y=w
c^rš.w : n3e=w šms.w hnc n3e=w c^rš.w Botti | 7 r hry : nt hrj Botti | bnr : bk Botti | mh n sh : mh p3 sh
Botti | p3y=w hp : m-s3 hp Botti.

Verso ↓

TA1) <i>Wsr-ḥ3.t s3 P3-šr-Mnṯ</i>	TB1) <i>Wsr-ḥ3.t s3 P3-šr-Mnṯ</i>	T1) Osé-aès fils de Psenmonthès
TA2) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw s3 sp-2</i>	TB2) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w s3 sp-2</i>	T2) Snachomneus fils de Snachomneus
TA3) <i>Smn-R^c s3 P3-k3</i>	TB3) <i>Smn-R^c s3 P3-k3</i>	T3) Zmanrès fils de Pikos
TA4) <i>P3-šr-Ḥnsw (s3) Ns-p3-mtr</i>	TB4) <i>P3-šr-Ḥnsw (s3) Ns-p3-mtr</i>	T4) Psenchonsis fils d'Espmétis
TA5) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 Pa-wn</i>	TB5) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 Pa-wn</i>	T5) Harsiésis fils de Pagonis
TA6) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n3</i>	TB6) <i>Imn-ḥtp s3 Pa-n3</i>	T6) Aménothès fils de Panas
TA7) <i>Pa-wn s3 Iy-m-ḥtp</i>	TB7) <i>Pa-wn s3 Iy-m-ḥtp</i>	T7) Pagonis fils d'Imouthès
TA8) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	TB8) <i>P3-di-Imn-ipy s3 P3-šr-Ḥnsw</i>	T8) Pétéménophis fils de Psenchonsis
TA9) <i>P3-šr-Stne s3 Pa-Dm3</i>	TB9) <i>P3-šr-Stne s3 Pa-Dm3</i>	T9) Psen-Setné fils de Pasémis
TA10) <i>Ḥr-wd3 s3 P3-šr-Mn</i>	TB10) <i>Ḥr-wd3 s3 P3-šr-Mn</i>	T10) Haryotès fils de Psenminis
TA11) <i>P3-šr-Mnṯ s3 Imn-ḥtp</i>	TB11) <i>P3-šr-Mnṯ s3 Imn-ḥtp</i>	T11) Psenmonthès fils d'Aménothès
TA12) <i>Ḥr-Dḥwty s3 Iy-m-ḥtp</i>	TB12) <i>Ḥr-Dḥwty s3 Iy-m-ḥtp</i>	T12) Harthotès fils d'Imouthès
TA13) <i>P3-di-Wsir s3 Pa-Mnṯ</i>	TB13) <i>P3-di-Wsir s3 Pa-Mnṯ</i>	T13) Pétoisiris fils de Pamonthès
TA14) <i>3plnys (s3) Mntrs</i>	TB14) <i>3plnys (s3) Mntrs</i>	T14) Apollonios fils de Ménandros
TA15) <i>Pa-n3.w-nṯr s3 Ḥr-pa-Is.t</i>	TB15) <i>Pa-n3.w-nṯr s3 Ḥr-pa-Is.t</i>	T15) Panentéris fils d'Harpaéis
TA16) <i>P3-šr-Stne s3 Pa-iry</i>	TB16) <i>P3-šr-Stne s3 Pa-iry</i>	T16) Psen-Setné fils de Paéris

T7B *Pa-wn* : *wn* maculatum | **T9B** *P3-dî-Wsîr* : *Wsîr* maculatum | **T11B** *P3-šr-Mnḫ* : *P3-šr-Mn* maculatum |
TA14 *3plnys* : *3p* maculatum.

T3 *Smn-R^c s3 P3-k3* : *Pa-mn-R^c s3 P3y-k3* Botti | **T4** *Ns-p3-mtr* : *Ns-p3e=w-t3.wj* Botti | **T7** *Pa-wn* : prop.
dub. Zauzich *Enchoria*, *Pa-Pḥ.t* Botti | **T14** *Mntrs* : *Mnḫls* Botti | **T15** *Pa-n3.w-nṯr* : *Pa-n3-nṯr.w* Botti.

P. Tor. Totoès 36

Suppl. 6087 - TM 44038

Deir al-Medina
rouleau 28

L. x H. : 17 x 28,5 cm

16/11/101

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 37 ; P.Ackerpacht. pp. 29-33.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 218, n° 22 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), pp. 66-67 ; Mattha et Hughes, *The Demotic Legal Code*, p. 73, n. à la l. 9 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 27-28, n. m, p. 195, p. 199, n. 3 et pp. 199-204 ; Pestman, *Amenothès*, p. 146, n. 11 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5 ; Vleeming, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 207 ; Van't Dack et al., *The Judean-Syrian-Egyptian Conflict*, pp. 58-60, n. à la l. 18 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265 ; Martin, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, pp. 61 et 74-75 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 84 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 28, n. à la l. 1, p. 90, p. 92, n. 23, p. 94 et p. 125, n. 154 ; Huß, *Ägypten*, p. 653, n. 95 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 4-5 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 139 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XLV ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur le 2^e, l'écriture est perfibrale.

2	1
13,5	4,5

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres. Plusieurs trous et la perte de nombreuses fibres affectent le support et intéressent parfois le texte, notamment dans la marge supérieure et à la fin des ll. 4 et 9.

Couleur : beige uniforme. Certaines fibres au verso sont plus foncées.

Marges du texte démotique au recto : supérieure 3 cm, inférieure 4,5 cm, droite 3,5 cm, gauche 0,5 cm. La marge droite est respectée et suit de près les dernières fibres verticales du 1^{er} *kollema*. La marge gauche est irrégulière. Dans la moitié inférieure du document, les lignes penchent vers le bas. Les signatures parfaitement horizontales de 4 témoins se trouvent en bas du recto, 0,5 cm au-dessous de la dernière ligne et à 7 cm du bord droit du papyrus. Le verso est anépigraphé.

Des traces d'encre sont visibles près du bord inférieur au recto et dans la partie basse du papyrus au verso.

Contenu : acte d'affermage concernant le terrain « La Pointe » (dont le nom n'est pas mentionné) pour un an. Le gestionnaire de la parcelle est Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis (à la place de sa femme Tatéhathyris)¹, le locataire est Paéris fils de Psen-Setné et Tanouphis. La location est limitée à la seule partie du terrain atteinte par la crue, dont la taille demeure inconnue² : cela confirmerait la double conformation physique du champ, pour la plupart surélevé vers l'ouest sans doute, où le P. Tor. Totoès 4 notait plusieurs buttes, mais doté aussi d'une partie plus basse, probablement autour de Patinis, vers l'est, qui pouvait être submergée par les eaux du Nil³. La date tardive de l'acte⁴, en pleine saison de la crue, pourrait être rattachée à la définition précise de son objet, à savoir la portion inondée de terrain. Le dernier jour du mois Pachons revient dans d'autres textes des archives⁵ en tant que terme de la période d'affermage et de paiement du loyer : par conséquent, le locataire aurait dû choisir des plantes à semer avec un cycle végétatif de sept mois au maximum. Ce dernier se chargeait aussi de payer l'impôt sur la récolte au grenier du souverain et de faire livrer dans la maison de Totoès à Djémê 1 artabe 1/3 de blé, selon la mesure-*oipé* de 29 *hin*. Le scribe est Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) : voir Chapitre 7 L. Pour le protocole, voir Chapitre 6 G.

Recto →

1 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 26, n. f et pp. 197-99 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 5.

2 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 199.

3 Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 27-28, n. m et pp. 204-05.

4 Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 32, n. à la l. 1.

5 Les P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13, P. Tor. Totoès 17 A, ll. 20-21 et P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20.

1) (1 ^{re} main) ḥsb.t 14 <i>ībd-3 3ḥ.t sw-1</i> <i>n Pr-^{c3}.^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr</i>	1) L'année de règne 14, mois Hathyr, jour 1 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} Philo-
2) <i>mw.t.t̄=f ḥrm (3lgsntrws^{c.w.s.} ḥrm</i> <i>(Klwptr3^{c.w.s.} nty iw=w dd n=s</i>	2) -mètor et Alexandre ^{v.p.s.} et de Cléopâtre ^{v.p.s.} , que l'on appelle
3) <i>(Brnyg^{c.w.s.} ḥrm (3lgsntrws^{c.w.s.}</i> <i>p3y=s šr n3 nṯr.w</i>	3) Bérénice ^{v.p.s.} , et d'Alexandre ^{v.p.s.} , son beau-fils, les dieux
4) <i>mnḥ.w n3 nṯr.w mr it.t̄=w n3</i> <i>nṯr.w nty pyr p3 nṯr r-t̄n</i>	4) Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eu-
5) <i>it.t̄=f p3 nṯr mr mw.t.t̄=f p3 nṯr</i> <i>mr it.t̄=f n3 nṯr.w mnḥ.t ḥrm t3</i> <i>f3y</i>	5) -pator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator, les dieux Évergètes, avec l'athlo-
6) <i>qn n^{cš} n (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnḥ.t ḥrm</i> <i>t3 f3y dn n</i>	6) -phore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète, avec la canephore
7) <i>nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s</i> <i>r-ḥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd</i>	7) d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie
8) <i>(n) P3-sy (n) p3 tš n Niw.t dd rmṯ</i> <i>iw=f šp ḥbs iw=f sh r Niw.t</i>	8) et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le soldat recevant un salaire qui est enregistré à Thèbes
9) <i>Pa-iry s3 P3-šr-Stm mw.t=f Ta-nfr</i> <i>n iry-c3 n Imn n Dm3</i>	9) Paéris fils de Psen-Setné et Tanouphis au pastophore d'Amon de Djémê et
10) <i>ḥm-nṯr n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ</i> <i>Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i>	10) serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Totoès fils de Zmanrès
11) <i>mw.t=f Ta-nfr šn=k n=y p3 t3y-</i> <i>mw (i.)ḥr ḥpr ḥn p3y=k 3ḥ nty</i> <i>ḥr</i>	11) et Tanouphis : « Tu m'as donné à ferme le terrain atteint par la crue dans ton champ qui est dans
12) <i>p3 ḥtp-nṯr Imn n P3-šde-n-Imn-</i> <i>ipy n p3 mw n ḥsb.t 13 r ḥsb.t</i> <i>14</i>	12) le domaine divin d'Amon de Pesténéménopé de la crue de l'année de règne 13 à l'année de règne 14.

<p>13) <i>n3 hyn.w n p3 3h dr=f rsy (p3 3h n) Wsir-wr p3 w3h-mw mhṯ (p3 3h n) Wn-nfr nty hr</i></p>	<p>13) Les limites du champ dans son ensemble : au sud, le champ d'Osoroéris, le choachyte ; au nord, le champ d'Onnophris, qui est en possession de</p>
<p>14) <i>n3y=f hrd.t.w i3bt Pa-tn imnt p3 bw nty hn p3 3qb n Mn</i></p>	<p>14) ses enfants ; à l'est, Patinis ; à l'ouest, la butte qui est à l'intérieur de l'aire sacrée de Min.</p>
<p>15) <i>dmd n n3 hyn.w n p3 3h dr=f mtw=y sq3 p3 t3y-mw (i.)ir hpr hn=f</i></p>	<p>15) Total des limites du champ dans son ensemble. Et je cultiverai le terrain atteint par la crue dans lui</p>
<p>16) <i>n p3 mw n hsb.t 13 r hsb.t 14 mtw=y mh=f n ih prt rmt stbh nb n wy^c</i></p>	<p>16) entre la crue de l'an 13 et celle de l'an 14. Et je le pourvoirai de boeufs, semences, hommes et tout outil agricole,</p>
<p>17) <i>n pr.t (šmw) mtw=y mh p3y=f šmw r p3 wd3 Pr-^{c3^f.w.s.} r-h(.t) p3 nty i.ir r n3 sh.w n Pr-^{c3^f.w.s.}</i></p>	<p>17) en hiver comme en été. Et je payerai son impôt sur la récolte au grenier du souverain^{v.p.s.} conformément à ce que les scribes du souverain^{v.p.s.}</p>
<p>18) <i>r sh=f r-r=f mtw=y in n3y=f iw.w n mh mtw=y di.t r-dr.t p3y=k rwd hr p3 hw</i></p>	<p>18) écriront à son égard. Et j'apporterai ses reçus de paiement. Et je confierai à ton mandataire, concernant l'intérêt</p>
<p>19) <i>cḥwt n p3 t3y-mw nty hry rtb n sw 1 1/3 r 2/3 r rtb n sw 1 1/3^c n sw iw=f</i></p>	<p>19) de fermier du terrain atteint par la crue ci-dessus, 1 artabe 1/3 de blé, leur moitié étant 2/3, soit 1 artabe 1/3 de blé à nouveau, d'un blé qui sera</p>
<p>20) <i>w^cb iw.ty 2.nw stḥ n p3 qws n t3 (ipy.t n hn) 29 iw=w swṯ r</i></p>	<p>20) pur, sans équivalent ni balle, selon la mesure-<i>oïpé</i> de 29 <i>hin</i>, qui seront</p>

<i>p3y=k c.wy n Dm3</i>	livrées dans ta maison de Djémê
21) <i>r hn r hsb.t 14 tpy šmw sw craqy n htret.ṭ iw.ty mn i.ir p3 hp n p3 shn nty hry</i>	21) avant l'année de règne 14, mois Pachons, dernier jour obligatoirement et sans délai. C'est sur ma tête et mes enfants que
22) <i>hpr r d3d3=y hnc n3y=y hrd.ṭ.w nty nb nkt nb nty mtw=y hnc n3 nty iw=y r di.t hpr=w n iwe.t</i>	22) retombe le droit du ce présent bail à ferme. Tout et chaque bien qui m'appartient et ce que j'acquerrai constituera le gage
23) <i>n md.t nb.t nty hry š3c-tw=y ir n=k r-h.t.ṭ=w in-n3.w hsb.t 14 tpy šmw sw craqy (hpr) mtw=y h3c</i>	23) de toutes les paroles ci-dessus, jusqu'à ce que j'agisse envers toi conformément à elles. Quand l'année de règne 14, mois Pachons, dernier jour arrivera, alors je te restituerai
24) <i>p3y=k 3h nty hry i.ir-hr=k mtw=k shn.ṭ=f n p3 rmt nty iw iw=k r mr shn.ṭ=f n=f</i>	24) ton champ ci-dessus. Et tu l'affermes à qui il te plaira de l'affermes.
25) <i>bn-iw=y rh dd shn p3y iw wdb=f rnp.t mtw=y ir n=k r-h.t.ṭ=f n</i>	25) Je ne pourrai pas dire : "C'est un bail à ferme qui a été reporté d'une année." Et j'agirai envers toi conformément à lui à
26) <i>ssw nb iw=y st3.ṭ r tm ir (n=k) r- h(.t) md.t nb.t nty hry iw=y di.t n=k hḏ 600 r krkr</i>	26) tout moment. Si je refuse d'agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus, alors je te donnerai 600 deben, soit 2 talents,
27) <i>2 r hḏ 600 cn (n) dbc.t 24 (r) qd.t 2 iw=k m-s3=y r ir n=k r-h(.t) md.t nb.t nty hry cn n htret.ṭ</i>	27) soit 600 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, tandis que tu pourras encore me

	poursuivre pour agir envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus obligatoirement,
28) <i>iw.ty mn iw.ty sh nb sh Hr-s3-Is.t s3 Hnsw-t3y=f-nht.t nty sh n rn Ns-p3-mtr</i>	28) sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Harsiésis fils de Chestéphnachthès, qui écrit au nom d'Espmétis
29) <i>s3 Wsir-wr p3 hm-ntr Dm3</i>	29) fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.
30) (2 ^e main) <i>sh P3y-k3 s3 Hnsw-t3y=f-nht.t</i>	30) Écrit par Pikos fils de Chestéphnachthès.
31) (3 ^e main) <i>sh Hnsw-t3y=f-nht.t s3 Hr-s3-Is.t</i>	31) Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis.
32) (4 ^e main) <i>sh P3y-k3 s3 P3-šr-c3-ph.t</i>	32) Écrit par Pikos fils de Psénapathès.
33) (5 ^e main) <i>sh Hr s3 Hr</i>	33) Écrit par Horos fils d'Horos.

1 *sw-1* : 1 ex *n* corr. | 2 *irm* (*3lgsntrws*^{c.w.s.} : *irm* ex *n3 ntr.w* corr. | 5 *mnh.t* : 1. *mnh.w* | 6 *mnh.t* : *mnh.t* ex *mnh.w* corr. | 9 *P3-šr-Stm* : *Stm* ex *Mn* corr. | 15 *n p3 3h* : *n p3 3h* ex *dr* corr. | 19 *r 2/3* : 1. *t3y=w pš.t 2/3* | 24 *3h* : *3h* ex *nty hry* corr.

1 *sw-1* : *sw* ^c*r**k**j* Botti | 2 (*Klwptr3*^{c.w.s.} : prop. dub. Felber, *Klwptr* ^{c.w.s.} Botti, ed. Felber | 3 *nty iw=w dd n=s* : *e=w dt r.r=s* Botti | 5 *mnh.t* : prop. dub. Felber, *mnh.w* Botti, *mnh^f.w(?)*¹ ed. Felber | 6 (*Brnyk*^{c.w.s.} : *Brnyg*^{c.w.s.} Felber | 7 *r-h(t) n3 nty* : *r-h nt* Botti | 8 *hbs* : ^c*k* Botti, ^c*k hbs* El-Amir *AcOr*, *hbs hd* prop. etiam El-Amir *AcOr* | *r Niw.t* : *n Nw.t* Botti, El-Amir *AcOr* | 9 *P3-šr-Stm* : *P-šr-Sbk* El-Amir *AcOr* | 11 (*i*)*ir* : 20 Botti | 14 *Pa-tn* : *stn* Botti | 3*qb* : *kb* Zauzich | 15 (*i*)*ir* : 20 Botti | 17 (*šmw*) : prop. dub. Felber, legitur autem secundum Botti | *p3 nty i.ir r n3* : *p3 nt e.ir n3* Botti, *p3 nty iw-ir n3* Martin | 18 *n3y=f* : *n3y=w* Martin | *r-dr.t* : *r sh n=j* Botti | 19 ^c*hw**t* : *hr nkt* Botti | ult. *sw* : *hw* Botti | 22 *nkt nb nty mtw=y* : *nkt nb mte=j* Botti | 23 *šmw sw* ^c*r**q**y* : *šmw* ^c*r**q**y* Martin | (*hpr*) *mtw=y h3^c* : *hpr te=j wj* Botti | 24 *i.ir-hr=k* : *i.ir-hr=k* Martin | *rm**t* *nty iw iw=k r mr* : *rmt r.mr* Botti | *p3y iw wdb=f* : *p3j wtb=f* Botti | 27 (*n*) *db^c.t* : *r hmt* Botti | *r ir* : *n ir* Botti, Martin.

P. Tor. Totoès 37

Suppl. 6105 - TM 44010

Deir al-Medina
rouleau 8

L. x H. : 14,5 x 29,5 cm

03/07/121

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 10.

Bibliographie : Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 13 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), p. 56 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 159 et II, pp. 46-47, n. 1 ; Winnicki, *Ptolemäerarmee*, p. 59, n. 45 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 179, n. e ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 230-31, n° 4 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 340 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 381-82 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 119 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 348, n. 24 et p. 386 ; Lanciers, *SAK* 45 (2016), p. 205.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XV ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XV.

Description : le support est composé de 3 *kollemata* ; l'écriture est perfibrile au recto.

3	2	1
1,5	11	2,5

Des cassures préexistaient à l'écriture du texte et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment au début des ll. 9, 12 et 14 et à la fin des ll. 3, 9 et 10. Lors du processus de fabrication, presque toutes les fibres de papyrus ont été laissées légèrement détachées les unes des autres. Une fracture horizontale traverse la moitié droite de la marge supérieure du support au recto. Certains trous (notamment, au-dessous de la l. 16) et la perte de nombreux fragments (surtout le long des bords supérieur et inférieur, à la fin de s ll. 1 et 3 et au début de la l. 6) entament le support et touchent parfois au texte.

Couleur : beige uniforme, à l'exception de certaines bandes horizontales de couleur rougeâtre dans la marge inférieure au recto et de deux zones brunes circulaires, l'une au milieu de la l. 3, l'autre au centre des ll. 7 et 8. Au

contraire, la coloration du verso est fort irrégulière, plus foncée sur les côtés de la liste des témoins.

Marges du texte au recto : supérieure 5,5 cm, inférieure 13,5 cm, gauche 1 cm. La marge droite, ainsi que le début des ll. 1 à 15, est en lacune ; la marge gauche est irrégulière. Toutes les autres signatures du scribe Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A) montrent le titre d'Espmétis fils d'Osoroéris en tant que serviteur divin de Djémê : étant donné que le nom de ce dernier occupe la fin de la l. 15, cela impose la restitution d'une l. 16, qui néanmoins est entièrement en lacune. La l. 17, portant le contreseing, est située 0,5 cm au-dessous de la l. 15 et 1 cm à gauche du bord droit actuel du support.

Position de *gd* au recto : 9 cm du haut, 6-9,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 7,5 cm du haut, 8 cm du bord gauche.

Des taches d'encre se trouvent sur toute la surface au verso. L'encre est effacée dans la totalité des noms des témoins.

Contenu : quittance de remboursement total d'une dette, dont le montant et la nature ne sont pas spécifiés, mais qui probablement étaient marqués dans des billets à ordre émis précédemment et mentionnés à la l. 10. Le créancier est Péténéphotès fils d'Esnéchatès et Senhérieus, le débiteur est Péténéphotès fils de Téos et Tasémis. En cas de dispute, Péténéphotès fils d'Esnéchatès aurait dû payer à son ancien débiteur 1500 deben, correspondant à 5 talents et à 30000 drachmes. Le scribe est Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A). Sur la tâche de contresignataire et sur la personne qui l'accomplissait, voir Chapitre 7 L. Il n'est pas possible de justifier la présence de ce document dans les archives scellées de Totoès et de sa femme Tatéhathyris, étant donné qu'il ne concerne aucun des parents proches ni de l'un ni de l'autre.

Recto →

1) (1 ^{re} main) hsb.t 49 <i>ibd-2 šmw sw-15 n Pr-C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ s3</i>	1) L'année de règne 49, mois Payni, jour 15 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , le dieu Évergète, fils de
2) <i>[(Ptlwmy]s^{c.w.s.} irm t3 Pr-C3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t irm t3 Pr-C3^{c.w.s.}.t (Klwptr^{c.w.s.}</i>	2) [Ptolémée] ^{v.p.s.} , et de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} , sa soeur, et de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.} ,
3) <i>[t3y=f s.ḥm.t n3 ntr.w mn]ḥ.w</i>	3) [sa femme, les dieux Évergète]tes, avec

	<i>irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} irm n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w [sn.w]</i>		le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.} et des dieux Sôtters, des dieux [Adelphes,]
4)	<i>[n3 ntr.w mn]h.w n3 ntr.w mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr mr mw.t.t̄=f p3 ntr r-</i>	4)	[des dieux Évergè]tes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètor, du dieu Eu-
5)	<i>[-tn it.t̄=f n3] ntr.w mnh.w irm t3 f3y qn n^cš (Brnyk^{c.w.s.} t3 mnh.t</i>	5)	[-pator, des] dieux Évergètes, avec l'athlophore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
6)	<i>[irm t3 f3y dn] 'nbw' m-b3h [(]3r[sy]n^{c.w.s.} t3 mr sn irm t3 w^cb.t (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr</i>	6)	[avec la canéphore] d'Ar[si]noé ^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philo-
7)	<i>[it.t̄=s r-h(.t) n3 nty smn] (n) R^c-qd (n) P3-sy (n) p3 tš Niw.t qd rmt̄ htre iw=f sh</i>	7)	[-pator, conformément à ceux qui sont établis] à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le cavalier qui est enregistré
8)	<i>[... P3-di-]Nfr-htp s3 Ns-n3-h̄t.w mw.t=f s.hm.t n s^cnh T3-šr.t-hry=w n</i>	8)	[... Pété]néphotès fils d'Esnéchatès et de la femme dotée Senhérieus au
9)	<i>[... D]m3' P3-di-Nfr-htp s3 Dd-hr mw.t=f Ta-Dm3 di'=k' n=y</i>	9)	[... Djé]mê (?) Péténéphotès fils de Téos et Tasémis : « Tu (?) m'as donné
10)	<i>[...] nty sh n n3 sh.w n r^c-wh3 r-ir=k n=y n ssw nb tw=y ww3y r-r=k</i>	10)	[...] qui est écrit dans les billets à ordre que tu as faits pour moi à tout moment. Je suis quitte envers toi
11)	<i>[...] sh.w n rn=w mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 i.ir-n=k n rn=w n t3y n</i>	11)	[...] écrits à leur sujet. Je n'ai rien au monde contre toi à leur sujet à partir de
12)	<i>[p3 hrw r hry p3 nty iw=]f r iy r-r=k r-db3.t̄=w (n) rn=y iw=y di.t w3y=f r-r=k iw=y tm di.t</i>	12)	[aujourd'hui et désormais. Celui qui] viendra contre toi à cause d'eux en mon nom, je le ferai éloigner de toi. Si je ne [le] fais pas

13) [w3y=f iw=y r dī.t] n=k ḥḍ 1500 r krkr 5 r ḥḍ 1500 °n (n) ḍb ^c .t 24 r qd.t 2 iw=k m-s3=y n dī.t w3y=f	13) [éloigner, alors je] te [donnerai] 1500 deben, soit 5 talents, soit 1500 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, tandis que tu pourras me poursuivre [encore] pour le faire éloigner
14) [r-r=k °n n ḥtr]e.ḫ iw.ty mn mn gr sh mn gr md.t iw=y °š m-s3=k n-īm=s	14) [de toi obliga]toirement et sans délai. Il n'y a pas d'autre écrit ni d'autre chose que je réclame contre toi
15) [ḥr-r-r=w n ssw] nb sh Ḥr-s3-Is.t s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥḫ.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr	15) [par rapport à eux à] tout [moment]. » Écrit par Harsiésis fils de Chestéphnachthès, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris,
16) [p3 ḥm-nṯr Ḍm3]	16) [le serviteur divin de Djémê.]
17) (2° main) sh Ḥnsw-t3y=f-nḥḫ.t s3 Ḥr-s3-Is.t iw=f n ir.t.ḫ=w n p3 sh nty ḥry	17) Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, alors qu'il agit en tant que leur oeil pour le présent écrit.

1 s3 : non vidit Botti | 4 [n3 nṯr.w mn]ḥ.w : [n3 ntr.w m]r-mw.t=w Botti | 6 [(Ḍr[sy]n^{c.w.s.} : [3rsjn]^{c.w.s.}
Botti | 7 P3-sy (n) p3 tš : P3-sj nt p3 tš Botti | 8 [P3-dī-]Nfr-ḥtp : P3-tj-nfr-ḥtp Botti | 9 [Ḍ]'m3¹ : [M]3^{c-r^c}
Botti | Ta-Ḍm3 dī^f=k¹ n=y : T3-Ḍm3 te=j Botti | 10 nty : ir Botti | n r^c-wḥ3 : n n3 ḥrw-bk.w Botti |
ww3y r-r=k : wj r.ir=k n p3 bnr Botti | 12 r iy r-r=k r-ḍb3.ḫ=w : r.in=w r.ir=k ḍb3-ḥḍ Botti | 13 ḍb^c.t :
ḥmt Botti | 14 [ḥtr]e.ḫ : [sh]nb Botti | prim. gr : mt Botti | 15 [ssw] nb : [irm]=k Botti.

Verso ↓

T1) P3-šr-Mnḫ s3 [...]	T1) Psenmonthès fils de [...]
T2) P3 ^f -... ¹ [s3 ...]	T2) P-(?) [fils de ...]

T3) <i>P3-dì-ìry[-ḥms-nfr s3 P3y-]ʿk3ʿ</i>	T3) Pétéare[nsnouphis fils de Pi]kos (?)
T4) <i>Paʿ-... s3 ...ʿ</i>	T4) Pa-(?) fils de (?)
T5) <i>Pa-n3-ḥṯ[.w s3] ʿ...ʿ</i>	T5) Panéchet[ès fils de] (?)
T6) <i>Pa-Mnṯ [s3] ʿ...ʿ</i>	T6) Pamonthès [fils de] (?)
T7) Pa-tm <i>s3 ʿDḥwty-ìwʿ</i>	T7) Patémis fils de Thoteus (?)
T8) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 Ḥr</i>	T8) Psenchonsis fils d'Horos
T9) <i>ʿPa-Ḥr-... s3 Ḥr-m3^c-ḥrwʿ</i>	T9) Pahyris-(?) fils d'Harmachoros (?)
T10) <i>Ḥrʿ-s3-Ìs.t s3 Ns-ʿn3-ḥṯ.w</i>	T10) Harsiésis (?) fils d'Esnéchatès (?)
T11) <i>P3-dì-Ìmnʿ-ìpy s3 P3-šr-Ḥnswʿ</i>	T11) Pétéménophis (?) fils de Psenchonsis (?)
T12) <i>ʿP3-... s3 ...ʿ</i>	T12) P-(?) fils de (?)
T13) <i>Dd-ḥr s3 Dd-ḥr</i>	T13) Téos fils de Téos
T14) <i>Ḥr-pa-Ìs.t [s3] ʿ...ʿ</i>	T14) Harpaésis [fils de] (?)
T15) <i>Hry=w s3 ʿP3-šr-Ìmn-...ʿ</i>	T15) Hérieus fils de Psenamounis-(?)
T16) <i>ʿNs-n3-ḥṯ.w s3 Hry=wʿ</i>	T16) Esnéchatès (?) fils d'Hérieus (?)

T3 [P3y-]ʿk3ʿ : Sl? Botti | **T5** *Pa-n3-ḥṯ[.w s3] ʿ...ʿ* : *P3-tj-Ìmn s3 Ns-n3-nḥte.w* (?) Botti, *Pa-Ìmn* Zauzich *Enchoria*, *Pa-Ìmn s3 Ns-n3-ḥṯ.w* Den Brinker et al. | **T7** *Pa-tm s3 ʿDḥwty-ìwʿ* : *Pa-n3-nḥte.w s3* [illeggibile] Botti | **T9** *ʿPa-Ḥr-... s3 Ḥr-m3^c-ḥrwʿ* : *Ḥr-nḥt s3 Ḥr-m3^c-ḥrw* Botti | **T10** *Ḥrʿ-s3-Ìs.t s3 Ns-ʿn3-ḥṯ.w* : *P3-tj-Ḥnsw s3 Pa-n3-nḥte.w* Botti | **T11** *P3-dì-Ìmnʿ-ìpy s3 P3-šr-Ḥnswʿ* : *P3-tj-[illeggibile]* *s3 P3-tj-Ḥnsw* Botti | **T12** *ʿP3-... s3 ...ʿ* : *Ḥr-s3-Ìs s3 Pa-Mnt* Botti | **T13** alt. *Dd-ḥr* : ...?... Botti | **T15** *ʿP3-šr-Ìmn-...ʿ* : ...?... Botti.

P. Tor. Totoès 38

Suppl. 6110 - TM 45084

Deir al-Medina
rouleau 9

L. x H. : 14,5 x 31,5 cm

25/10/114

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 13.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 224, n° 35 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 110 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 87 ; Nur El-Din, *The Demotic Ostraca*, p. 164, n. à la l. 3 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 6-7, n. 1 ; Grunert, *ZÄS* 105 (1978), p. 121, n. 34 ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, p. 103 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), pp. 136-37 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 385 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 126.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XIX ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
4,5	11,5

Des cassures préexistaient à l'écriture du texte et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment à la fin des ll. 7 et 11. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, surtout aux ll. 3, 5, 8, 10 et 12 et entre les ll. 7 et 8. Plusieurs trous entament le support, notamment aux ll. 4, 6 et 9 et dans la marge inférieure.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au recto au milieu du bord gauche et dans la marge inférieure, au niveau de la *kollesis*. Au verso, certaines fibres dans la moitié supérieure du papyrus sont d'une couleur plus foncée.

Marges du texte au recto : supérieure 0,5 cm, inférieure 16 cm, droite 0,5 cm, gauche 0 cm. La marge droite est essentiellement respectée, mais penche vers la droite entre les ll. 1 à 5 et ensuite, les barres horizontales des

signes au début de certaines lignes entraînent un décalage progressif vers la droite, par écarts de 0,5 cm : le premier est marqué par la préposition *n* à la l. 7, le second par le signe *n=k* à la l. 9. La marge gauche est irrégulière. Le verso est anépigraphe.

Au verso, des taches d'encre sont présentes à plusieurs endroits, notamment près du bord inférieur. Au recto, l'impression que les signes à la fin des ll. 1, 4 et 9 ont été coupés est confirmée par la comparaison avec le P. Tor. Totoès 39. Les deux papyrus ont été rédigés le même jour par la même main et excisés du même rouleau, le P. Tor. Totoès 39 après le P. Tor. Totoès 38 : en effet, les irrégularités du support visibles sur le second se poursuivent sur le premier. D'abord, l'espace entre les fibres à la fin des ll. 3, 5 et 11 et dans l'interligne entre les ll. 7 et 8 du P. Tor. Totoès 38 sont visibles aussi au début des ll. 3, 6, 8 et 11 du P. Tor. Totoès 39. Ensuite, trois plis dans la marge inférieure du 2^e *kollema* du P. Tor. Totoès 38 continuent dans celle du 1^{er} *kollema* du P. Tor. Totoès 39. Enfin, bien que les bords latéraux des deux papyrus ne soient pas parfaitement jointifs à cause de leur dégradation au cours du temps, on peut encore constater les traces du dernier trait du pronom suffixe =y à la fin de la l. 8 du P. Tor. Totoès 38 sur le bord droit du P. Tor. Totoès 39, entre les débuts des ll. 8 et 9. Cela prouve que les deux textes ont été rédigés sur le rouleau ou la feuille de papyrus avant d'être découpés du support.

Contenu : reconnaissance de dette suite à un prêt de 7 artabes de blé. Le débiteur est Totoès fils de Psenchonsis, le créancier est Totoès fils de Zmanrès (D). L'intérêt est inclus dans le second montant mentionné de 10 artabes 1/2 : le premier étant de 7 artabes, on peut quantifier la charge pour le débiteur en 3 artabes 1/2, à savoir un taux de 50 %. Ces données sont confirmées par le P. Tor. Totoès 40 B, ll. 2-3. À la fin de la l. 6, une construction qui commence par *r-drt p3y=k*, bien lisible, devrait être complétée par *rwg n p3y=k^c.wy*. Néanmoins, le nombre de mots qui auraient été omis serait assez important ; en outre, le parallèle fourni par le P. Tor. Totoès 39, l. 7, écrit le même jour pour le même créancier et fort probablement par le même scribe, ne mentionne aucun mandataire de Totoès. Ces éléments invitent plutôt à prendre en considération un problème dans la formulation, qui aurait été recopiée d'un modèle où le mandataire était présent, mais qui n'aurait pas convenu au cas en question et qui aurait enfin été laissée en suspens par le scribe : on propose donc d'intégrer l'expression par *r-drt(=k r) p3y=k^c.wy*, « dans tes mains dans ta maison » ; une alternative serait *r{-drt} p3y=k^c.wy*, « dans ta maison ». Le dernier jour du mois Pachons revient plusieurs fois dans d'autres textes des archives en tant que terme de la période d'affermage¹ : c'était aussi en général le moment de solder les comptes agricoles à régler². Si Totoès fils de Psenchonsis n'avait pas respecté les termes de l'accord, il aurait cédé à Totoès fils de

1 P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13 ; P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 ; P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23 ; P. Tor. Totoès 17 A, l. 21.

2 Il apparaît en tant que tel aussi dans les P. Tor. Totoès 39, ll. 8-9 et 12 ; P. Tor. Totoès 40 B, l. 9 ; P. Tor. Totoès 42, ll. 14-15.

Zmanrès (D) six objets, qui semblent appartenir à une dot (celle de sa femme peut-être) et qui avaient apparemment été mis en gage pour garantir l'exécution de la dette. Un cas similaire est évoqué par le P. Tor. Totoès 39, ll. 10-11 : là, la caution était déjà dans les mains de Totoès, mais sa nature n'est pas indiquée. Dans la datation, le souverain n'est pas cité nommément. Néanmoins, puisque Totoès fils de Zmanrès (D) est né entre 139 (P. Tor. Totoès 29 B, l. 9) et 136 (P. Tor. Totoès 24 B, l. 10 et P. Tor. Totoès 27, l. 6)³, puisque la date utilisée aux ll. 1 et 12 est simple et puisque Ptolémée X Alexandre I^{er} n'a commencé son règne solitaire qu'en l'an 14, on peut attribuer le P. Tor. Totoès 38 à l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'an 4 correspond à 114/113. Les graphies des P. Tor. Totoès 38 et P. Tor. Totoès 39, dont l'élément commun est le créancier Totoès, sont similaires : ils sont deux chiromorphes d'un scribe resté anonyme. Plutôt que rendre ce titre de créance au débiteur, Totoès l'a conservé : il est probable qu'il lui ait remis à la place une quittance⁴.

Recto →

1) <i>ḥsb.t 4 ibd-2 3ḥ.t sw-2 Twtw s3 P3-šr-Ḥnsw p3 nty ḏd (n)</i>	1) L'année de règne 4, mois Phaôphi, jour 2, Totoès fils de Psenchonsis est celui qui dit à
2) <i>Twtw s3 Smn-R^c wn mtw=k rtb sw 7 nty ir 10 1/2</i>	2) Totoès fils de Zmanrès : « Tu as 7 artabes de blé, qui font 10 1/2,
3) <i>t3y=w pš(.t) 5 1/4 r rtb sw 10 1/2 ^cn iw p3y=w ḥw ḥn=w (i.ir-n=y)</i>	3) leur moitié étant 5 1/4, soit 10 artabes 1/2 de blé à nouveau, leur intérêt y compris, à exiger de moi.
4) <i>mtw=y ḥ3y=w n t3 m^cd(3).t r- ḥ3y=k n=y (sw) n-īm=s</i>	4) Je les jaugerais à la mesure à laquelle tu as jaugé le blé pour moi.
5) <i>mtw=y dī.t st n=k iw=w w^cb iw.ty 2.nw stḥ iw=w</i>	5) Et je te les donnerai pures, sans équivalent ni balle, étant
6) <i>ḥ3y.w iw=w f3y.w iw=w swḫ r- ḏr.t(=k r) p3y=k (^c.wy)</i>	6) mesurées, transportées et livrées dans tes mains dans ta maison
7) <i>n Dm3 mtw=y dī.t st n=k r hn r</i>	7) à Djémê. Et je te les donnerai avant le

3 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

4 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146.

<i>tpy šmw sw ^crqy</i>	mois Pachons, dernier jour.
8) i.ir <i>tpy šmw sw ^crqy ḥpr p3 ssw</i> <i>hrw nty ḥry mtw=y</i>	8) Quand le mois Pachons, dernier jour arrivera, le terme ci-dessus, alors je
9) <i>(dī.t) n=k p3 rtb sw {n} 10 1/2</i> <i>nty ḥry iw=y tm dī.t st n=k</i> <i>mtw=y</i>	9) te donnerai les 10 artabes 1/2 de blé ci-dessus. Si je ne te les donne pas, alors je
10) <i>w3y p3 inw ḥn^c p3 qll 2 t3 qndw</i>	10) céderai le tissu- inw avec les deux colliers- qll , la cuvette,
11) <i>t3 mrḥ3(.t) w^c t3y-ḥbs n qb3(.t)</i> <i>mtw=y</i>	11) le tamis et un vêtement de tissu- qb3.t . Et je
12) <i>w3y r-r=w šḥ n ḥsb.t 4 ibd-2 3ḥ.t</i> <i>sw-2</i>	12) serai quitte à leur propos. » Écrit en l'année de règne 4, mois Phaôphi, jour 2.

5 iw.ty : iw.ty post corr.

1 sw-2 : sw 5 Botti | 2 Smn-R^c : Pa-mn-r^c Botti, Wsy-M^c-R^c El-Amir AcOr | 4 r-ḥ3y=k n=y n-im=s : r.ḥj=k n-im=s Botti | 6 r-ḡr.t p3y=k : n dr.te p3 wr Botti | 11 qb3(.t) : ḳbḥ Botti | 12 r-r=w : r-r=k Botti | sw-2 : sw 5 Botti.

P. Tor. Totoès 39

Suppl. 6108 - TM 45085

Deir al-Medina
rouleau 9

L. x H. : 13 x 31,5 cm

25/10/114

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 14.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 224-25, n° 37 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 87 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 6-7, n. 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 et p. 176, n. r ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 385 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 126.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XIX ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
4,5	10

Des cassures préexistaient à l'écriture du texte et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment au milieu de la l. 8 et à la fin de la l. 13. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, surtout aux ll. 3, 6, 8 et 11. Plusieurs trous entament le support, notamment à la l. 8 et entre les ll. 10 et 11.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au recto dans le coin supérieur gauche. Au verso, certaines fibres ont une nuance plus foncée et une zone au milieu est de couleur brune.

Marges du texte au recto : supérieure 1 cm, inférieure 11,5 cm, droite 0,5 cm, gauche 0 cm. La marge droite est essentiellement respectée, mais penche vers la droite entre les ll. 1 à 5 puis se poursuit verticalement. La marge gauche est irrégulière. Les ll. 1 à 4 penchent vers le haut. L'interligne entre les ll. 14 et 15 est de 1,5 cm. Le verso est anépigraphe.

Au verso, des taches d'encre se rassemblent au milieu du support. Au recto, une biffe est visible sur le bord

gauche, près du coin inférieur. L'impression que les signes à la fin des ll. 1, 8 et 9 ont été coupés pourrait être confirmée par les considérations relatives à la fin des ll. 1, 4 et 9 du P. Tor. Totoès 38. Les deux papyrus ont été rédigés le même jour par la même main et excisés du même rouleau, le P. Tor. Totoès 39 après le P. Tor. Totoès 38 : en effet, les irrégularités du support remarquées sur le second se poursuivent sur le premier. D'abord, l'espace entre les fibres à la fin des ll. 3, 5 et 11 et dans l'interligne entre les ll. 7 et 8 du P. Tor. Totoès 38 sont visibles aussi au début des ll. 3, 6, 8 et 11 du P. Tor. Totoès 39. Ensuite, trois plis dans la marge inférieure du 2^e *kollema* du P. Tor. Totoès 38 continuent dans celle du 1^{er} *kollema* du P. Tor. Totoès 39. Enfin, bien que les bords latéraux des deux papyrus ne soient pas parfaitement jointifs à cause de leur dégradation au cours du temps, on peut encore constater les traces du dernier trait du pronom suffixe =y à la fin de la l. 8 du P. Tor. Totoès 38 sur le bord droit du P. Tor. Totoès 39, entre les débuts des ll. 8 et 9. Cela prouve que les deux textes ont été rédigés sur le rouleau ou la feuille de papyrus avant d'être découpés du support.

Contenu : reconnaissance de dette suite à un prêt de 15 artabes de blé. La débitrice est Tanouphis fille de Totoès, le créancier est Totoès fils de Zmanrès (D). La date de naissance du second est à circonscrire entre 139 (P. Tor. Totoès 29 B, l. 9) et 136 (P. Tor. Totoès 43 B, ll. 9-10 ; P. Tor. Totoès 27, l. 7)¹ : en 114, il aurait eu entre 22 et 25 ans. Par conséquent, il est peu probable qu'il ait eu des enfants qui à l'époque pouvaient agir de manière indépendante sur le plan économique, en demandant des prêts de blé. Malgré le patronyme, ainsi que le nom identique à celui de la mère de Totoès fils de Zmanrès (D), on exclut donc que Tanouphis soit fille de ce dernier : elle pourrait l'être plutôt de Totoès fils de Psenchonsis, qui a souscrit le même jour une attestation similaire, le P. Tor. Totoès 38. L'intérêt est inclus dans le montant des artabes, qui auraient été délivrées à la maison de Totoès à Djémê. Le dernier jour du mois Pachons revient plusieurs fois dans d'autres textes des archives en tant que terme de la période d'affermage² : c'était aussi en général le moment pour solder les comptes agricoles à régler³. En cas de non-paiement, Totoès pouvait garder les gages donnés par Tanouphis, qu'il détenait déjà mais dont la nature n'est pas spécifiée. Un cas similaire est évoqué par le P. Tor. Totoès 38, ll. 10-12, où les objets cités semblent venir d'une dot. Aux ll. 12-15, le passage du pronom suffixe masculin de la 2^e personne du singulier =k à celui féminin =t aux ll. 12 et 13, ainsi que le contexte, où le locuteur parle de restitution des gages quand l'autre partie aura payé, montrent que Totoès s'est adressé à Tanouphis, après les paroles de cette dernière : par conséquent, le passage *mtw=t mh=k* à la place de *mtw=t mh=y* est à considérer comme une confusion due à ce changement

¹ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

² P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13 ; P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 ; P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23 ; P. Tor. Totoès 17 A, l. 21.

³ Il apparaît en tant que tel aussi dans les P. Tor. Totoès 38, ll. 7-8 ; P. Tor. Totoès 40 B, l. 9 ; P. Tor. Totoès 42, ll. 14-15.

des référents. Bien que le souverain ne soit pas cité nommément, on peut attribuer le P. Tor. Totoès 39 à l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'an 4 équivaut à 114/113, puisque Totoès fils de Zmanrès (D) est né entre 139 (P. Tor. Totoès 29 B, l. 9) et 136 (P. Tor. Totoès 24 B, l. 10 et P. Tor. Totoès 27, l. 6), puisque la date employée aux ll. 1 et 15 est simple et puisque Ptolémée X Alexandre I^{er} n'a commencé son règne solitaire qu'en l'an 14. Les graphies des P. Tor. Totoès 38 et P. Tor. Totoès 39, dont l'élément commun est le créancier Totoès, sont similaires : ils sont deux chirographes d'un scribe resté anonyme. Plutôt que rendre ce titre de créance à la débitrice, Totoès l'a conservé : il est probable qu'il lui ait remis à la place une quittance⁴.

Recto →

1) hsb.t 4 {tpy} ïbd-2 3h.t (sw-)2 Ta-nfr (ta) Twtw t3 nty dd (n)	1) L'année de règne 4, mois Phaôphi, jour 2, Tanouphis fille de Totoès est celle qui dit à
2) Twtw s3 Smn-R ^c wn mtw=k rtb sw 15	2) Totoès fils de Zmanrès : « Tu as 15 artabes de blé,
3) t3y=w pš(.t) 7 1/2 r rtb sw {n} 15 ^c n	3) leur moitié étant 7 1/2, soit 15 artabes de blé à nouveau,
4) iw p3y=w hw hn=w (i.ir-n=y) mtw=y h3y=w n=k	4) leur intérêt y compris, à exiger de moi. Je les jaugerais pour toi
5) n t3 m ^c q3.t r-h3y=k n=y (sw) n- im=s iw=w w ^c b	5) à la mesure à laquelle tu as jaugé le blé pour moi, étant pures,
6) iw.ty 2.nw sth iw=w h3y.w iw=w f3y.w	6) sans équivalent ni balle, étant mesurées, transportées
7) iw=w swt r p3y=k ^c .wy n Dm3	7) et livrées dans ta maison à Djémê.
8) mtw=y di.t st n=k r hn r tpy šmw sw ^c rqy {p3 ssw	8) Et je te les donnerai avant le mois Pachons, dernier jour.
9) hrw nty hry} i.ir tpy šmw sw ^c rqy hpr p3 ssw hrw	9) Quand le mois Pachons, dernier jour arrivera, le terme

⁴ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146.

10) <i>nty ḥry iw bn-pw=y dī.t st n=k mtw=y w3y</i>	10) ci-dessus, si je ne te les ai pas données, alors je céderai
11) <i>r n3y=y iwe(.t).w nty (n-)ḡr.t=k iw=k m-s3=y n n3 nty</i>	11) mes gages qui sont dans tes mains, tandis que tu pourras me poursuivre encore pour ce qui
12) <i>sh^r.w¹ ḥry (^cn) i.īr tpy šmw sw ^crqy ḥpr mtw=t mḥ=k n n3 sw.w</i>	12) est écrit (?) ci-dessus. » « Quand le mois Pachons, dernier jour arrivera et tu paieras le blé
13) <i>nty sh ḥry mtw=y dī.t (n=t) n3y=t iwe(.t).w</i>	13) qui est écrit ci-dessus, alors je te donnerai tes gages,
14) <i>iw=y wḡ^r ... nty r-ḥr=t¹</i>	14) en payant (... ?) qui est (?) à ton égard (?). »
15) <i>sh n ḥsb.t 4 ibd-2 3ḥ.t sw-2</i>	15) Écrit en l'année de règne 4, mois Phaôphi, jour 2.

1 {tpy} ibd-2 3ḥ.t (sw-)2 : {tpy} ibd-2 3ḥ.t (sw-)2 ex tpy 3ḥ.t sw-2 corr. | 6 ḥ3y.w iw=w : .w iw=w ex iw sw corr. | 8 tpy : tpy post corr. | 9 ssw : ssw ex hrw corr. | 11 nty (n-)ḡr.t=k : nty (n-)ḡr.t ex iw=k m-s3 corr. | 12 mḥ=k : l. mḥ=y.

1 (sw-)2 : sw 5 Botti | 2 Smn-R^c : Pa-mn-r^c Botti, Wsy-M^c-R^c El-Amir AcOr | 5 r-ḥ3y=k n=y n-īm=s : r.ḥj=k n-īm=s Botti | 8 hn r : p3 hrw Botti | 9 ssw hrw : hrw p3 ssw Botti | 10 bn-pw=y dī.t st : bn-p=j st Botti | 11 prim. nty : tj Botti | 12 sh^r.w¹ : sh n ḥ3.t-sp Botti | mtw=t : mtw=j prop. corrigendum Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al. | mḥ=k n n3 sw.w : mḥ n n3 ḥw.w Botti | 13 n3y=t : n3y=w Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al. | 14 ^r... nty r-ḥr=t¹ : ḥr p3 nkt mḥ Botti, ^rḥr p3 ḥj hm¹ Zauzich *Enchoria*, Den Brinker et al., ... p3j=w ḥj hm prop. dub. Zauzich *Enchoria* | 15 ibd-2 3ḥ.t sw-2 : ibd-2 sw 5 Botti.

P. Tor. Totoès 40 A+B

Suppl. 6095 - TM 45086

Deir al-Medina
rouleau 9

L. x H. : 13 x 27,5 cm

Texte démotique A : avant 30/11/114

Texte démotique B : 30/11/114

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 15.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 224, n° 36 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 87 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 et p. 179, n. b ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 386 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 126.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XX ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
1	12

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe rarement, comme à la l. 3. Plusieurs trous entament la marge inférieure du support, sans affecter le texte.

Couleur : beige uniforme. Au verso, certaines fibres sont d'une nuance plus foncée.

Marges du texte démotique B au recto : supérieure 1,5 cm, inférieure 14 cm, droite 1 cm, gauche 0 cm. La marge droite est respectée : seules les barres horizontales des prépositions *n* au début des ll. 11 et 12 dépassent. La marge gauche est irrégulière. L'ajout du patronyme de la débitrice se trouve 0,5 cm au-dessus de la l. 1 et à 7,5 cm du bord droit du papyrus. Les ll. 1 à 5 penchent légèrement vers le haut. Le verso est anépigraphé.

Au verso, des taches d'encre se trouvent près du coin supérieur gauche du support. Au recto, certaines sont visibles le long des ll. 7 à 9. Les traces présentes le long du bord droit, devant les ll. 5 et 8, mais surtout sur le bord supérieur (texte démotique A), confirment les considérations relatives aux P. Tor. Totoès 38 et P. Tor. Totoès 39 : avant de couper le papyrus, d'autres textes en démotique avaient été écrits à la droite et au-dessous de celui conservé et y ont laissé des vestiges. En plus, le long du bord supérieur, il semble que de l'encre a bavé.

Contenu : reconnaissance de dette (texte démotique B) suite à un prêt de 7 artabes de blé, probablement un chirographe. La débitrice est Tasémis fille de Psenminis, le créancier nominal est Psenminis fils de Péténéphotès. Au premier montant fait suite un second de 10 artabes 1/2, dues après la récolte : sur la base du parallèle fourni par le P. Tor. Totoès 38, ll. 2-3, dans cette augmentation de 3 artabes 1/2 on peut voir un taux d'intérêt de 50 % appliqué par le créateur. Le texte semble mentionner des difficultés de la part de Tasémis et de ses proches à accéder à ses provisions, probablement à l'origine du prêt en question. La suite cite une autre dette de blé, contractée auparavant par Psenminis fils de Péténéphotès envers Totoès fils de Zmanrès (D), qui était aussi le propriétaire de la mesure utilisée : cela, ajouté au fait que le document a été retrouvé dans les archives de ce dernier, révèle que celui-ci était le bénéficiaire effectif, qui probablement a ensuite remis à la débitrice une quittance¹. Le dernier jour du mois Pachons revient plusieurs fois dans d'autres textes des archives en tant que terme de la période d'affermage² : c'était aussi en général le moment pour solder les comptes agricoles à régler³. Le souverain n'est pas cité nommément. Néanmoins, puisque Totoès fils de Zmanrès (D) est né entre 139 (P. Tor. Totoès 29 B, l. 9) et 136 (P. Tor. Totoès 24 B, l. 10 et P. Tor. Totoès 27, l. 6)⁴, puisque la date utilisée à la l. 1 est simple et puisque Ptolémée X Alexandre I^{er} n'a commencé son règne solitaire qu'en l'an 14, on peut attribuer le P. Tor. Totoès 40 B à l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'an 4 correspond à 114/113.

Les traces laissées en haut par le texte démotique A sont insuffisantes pour permettre d'avancer toute interprétation sur ce dernier et ses liens avec le texte démotique B.

Recto →

Texte démotique A

x+1)[...]

| x+1) [...]

x+1 non vidit Botti.

¹ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146.

² P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13 ; P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 ; P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23 ; P. Tor. Totoès 17 A, l. 21.

³ Il apparaît en tant que tel aussi dans les P. Tor. Totoès 38, ll. 7-8 ; P. Tor. Totoès 39, ll. 8-9 et 12 ; P. Tor. Totoès 42, ll. 14-15.

⁴ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

Texte démotique B

1) hsb.t 4.t ibd-3 3h.t sw-11 Ta-Dm3 `ta P3-šr-Mn´ t3 nty dd n P3-šr-Mn	1) L'année de règne 4, mois Hathyr, jour 11, Tasémis fille de Psenminis est celle qui dit à Psenminis
2) s3 P3-di-Nfr-htp tw=k n=y rtb sw 7 nty ir 10 1/2	2) fils de Péténéphotès : « Tu m'as donné 7 artabes de blé, qui font 10 1/2
3) r p3 šmw mtw=k t3y.t=w hr p3 hyt	3) à la récolte. Et tu les a prises sur l'aire de battage,
4) iw bn-pw=y ir shy n t3y sw hn	4) alors que je n'avais pas l'autorité de prendre du blé dans
5) t3y=n dny.t' hnc g(r) rmt mtw=y iw bn-pw=k	5) notre (?) partie (?) ni d'autres personnes de mon entourage, alors que tu n'as pas
6) mh Twtw s3 Wsr-m3 ^c .t-R ^c n p3 rtb sw	6) payé à Totoès fils de Zmanrès
7) 10 1/2 iw=w w ^c b iw.ty 2.nw sth n t3 md^c(.t)	7) 10 artabes 1/2 de blé, étant pures, sans équivalent ni balle, à la mesure
8) n Twtw s3 Wsr-m3 ^c .t-R ^c mtw=y di.t{`=y`} st	8) de Totoès fils de Zmanrès. Je te les donnerai
9) n=k r hn r tpy šmw sw ^c rqy	9) avant le mois Pachons, dernier jour. »

3 šmw : pr Botti | hyt : hj Botti | 5 t3y=n dny.t' hnc g(r) rmt : t3e=j 1/2 dnj.t hnc th Botti, t3j=j mw.t hnc gr rmt Zauzich | 6 n p3 : hr Botti | 7 iw.ty 2.nw sth : iwtj sth Botti.

P. Tor. Totoès 41 A+B

Suppl. 6113 - TM 45089

Deir al-Medina
rouleau 9

L. x H. : 14,5 x 14 cm

Texte démotique A : 06/03/111

Texte démotique B : après 06/03/111

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 18.

Bibliographie : Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 93 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1, pp. 111 et 114 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 88-89 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 6-7, n. 1, p. 18, n. k et pp. 48-49, n. cc ; Pestman, *Amenothès*, p. 116 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146, p. 176, nn. r et s et p. 184, n. m ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j ; Vandorpe, dans Boussac et Invernizzi (éd.), *Archives et sceaux*, pp. 245-46 et p. 275, n° 200 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 388 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 128 ; Winkler, dans Depauw et Broux (éd.), *Acts of the Tenth International Congress of Demotic Studies*, p. 368, n. 21.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXIII ; verso dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXIII.

Description : le support est composé d'1 seul *kollema* ; l'écriture est perfibrale au recto.

Des cassures préexistaient à l'écriture du texte et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment au milieu des ll. 1 à 4 ; une autre est visible au-dessous de la l. 11. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, surtout à la fin de la l. 6 et au milieu de la l. 9. Trois fractures verticales partent du coin inférieur droit du document : celle du milieu coupe le début des ll. 6 à 11. Plusieurs trous et la perte de plusieurs fibres (notamment, au recto, le long du bord droit et dans la marge inférieure et, au verso, au-dessus du texte démotique B) entament le support et touchent parfois aux textes, sans cependant empêcher la compréhension.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée vers le coin inférieur droit au recto, notamment devant le

début de la l. 10. Au verso, le texte est écrit sur des fibres considérablement plus foncées que les autres, mais qui appartiennent tout de même au support original et qui n'ont pas été appliquées plus tard.

Marges du texte démotique A au recto : supérieure 0,5 cm, inférieure 3 cm, droite 1,5 cm, gauche 0 cm. La marge droite est respectée ; la marge gauche est irrégulière. La fin des ll. 8 à 11 penche légèrement vers le haut. Marges du texte démotique B au verso : supérieure 3 cm, inférieure 10,5 cm, droite 0 cm, gauche 0,5 cm. Le texte B, constitué d'une seule ligne en démotique, a été rédigé au verso du début des lignes du texte démotique A au recto : son orientation est perpendiculaire au texte A, mais parallèle aux fibres, il est donc perfibral. La ligne est interrompue en son milieu par un espace de 2,5 cm, qui a été laissé pour le passage de la ficelle et l'apposition du sceau (Seal ID 1013), les deux encore partiellement en place. Ce dernier, en argile de couleur marron-gris, a une forme arrondie et un diamètre de 1,5 cm : l'effigie semble celle d'une tête barbue avec casque, tournée vers la droite, similaire à celle utilisée par l'agoranome Apollonios dans le P. Tor. Totoès 24. La position de cette note d'archivage laisse penser que le texte démotique A a été enroulé de la gauche vers la droite¹.

L'encre est effacée à plusieurs endroits du texte, notamment à la fin de certaines lignes au recto et dans les signes à la droite du sceau au verso.

Contenu : acte de cession qui parachève un échange d'animaux (texte démotique A)² et sa note d'archivage (texte démotique B). Tanouphis fille de Psenminis (B) a donné une vache et une génisse à son fils Totoès, fils de Zmanrès (D), et en a reçu en retour une ânesse. En cas de violation des termes de l'accord, la seule Tanouphis aurait été obligée de verser 5 talents, correspondant à 1500 deben et à 30000 drachmes, pour le travail de rénovation de Djémê, alors que chacun d'eux aurait dû payer 10 talents (en surplus pour Tanouphis), équivalant à 3000 deben et à 60000 drachmes, pour les holocaustes des souverains. Le suffixe de la 1^{re} personne du pluriel employée dans la clause concernant la seconde amende (*p3 rmt̄ n-îm=n*, « celui d'entre nous ») et la présence de la formule à la l. 11 *r hrw=w*, « à leur demande », plutôt que de révéler le caractère bilatéral du document, indiquent que les deux parties étaient présentes lors de sa rédaction³. Bien que le souverain ne soit pas cité nommément, on peut attribuer le P. Tor. Totoès 41 A à l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'an 6 équivaut à 112/111, puisque Totoès fils de Zmanrès (D) est né entre 139 (P. Tor. Totoès 29 B, l. 9) et 136 (P. Tor. Totoès 24 B, l. 10 et P. Tor. Totoès 27, l. 6)⁴, puisque la date utilisé dans le document est simple et puisque Ptolémée X Alexandre I^{er} n'a commencé son règne solitaire que l'an 14. Le scribe privé qui a

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

² Pestman, *Amenothès*, p. 116 ; Winkler, dans Depauw et Broux (éd.), *Acts of the Tenth International Congress of Demotic Studies*, p. 368, n. 21.

³ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

⁴ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 86.

rédigé le document est Imouthès fils de Panéchetès.

La différence entre les graphies du patronyme Zmanrès dans le texte démotique A (l. 1 : *Wsr-m3^c.t-R^c*) et le texte démotique B (l. 1 : *Ns-mn-R^c*) montrent que les deux textes ont été rédigés par deux individus différents.

Recto →

Texte démotique A

1) <i>Ta-nfr ta P3-šr-Mn t3 nty đđ n Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c</i>	1) Tanouphis fille de Psenminis est celle qui dit à Totoès fils de Zmanrès :
2) <i>tw=y ww3y r-r=k n p3 hp n t3y ih.t irm t3y</i>	2) « Je suis quitte envers toi à propos du droit sur cette vache et sur cette
3) <i>sk-ih.t r-tw=y n=k mn mtw=y hp md.t n p3 t3</i>	3) génisse que je t'ai données. Je n'ai ni droit ni rien au monde
4) <i>mtw=k hr-r-r=w n rn t3 c3.t r- w3y=k r-ħr=y n-īm=s</i>	4) à faire valoir contre toi par rapport à elles en vertu de l'ânesse que tu m'as cédée.
5) <i>iw=y st3.ṭ r tm ir r-ħ(.t) md.t nb.t nty ħry iw=y di.t krkr 5</i>	5) Si je refuse d'agir conformément à toute parole ci-dessus, alors je donnerai 5 talents
6) <i>r p3 hy n Dm3 iw=k m-s3=y n di.t {n} ir=y r-ħ.t.ṭ=w^cn</i>	6) pour le travail de rénovation de Djémê, tandis que tu pourras encore me poursuivre pour me contraindre à agir conformément à elles.
7) <i>p3 rmt n-īm=n nty iw=f r st3.ṭ r tm ir r-ħ(.t) md.t nb.t nty sh ħry</i>	7) Celui d'entre nous qui refusera d'agir conformément à toutes les paroles qui sont écrites ci-dessus,
8) <i>iw=f r di.t krkr 10 r n3 gll.w n n3</i>	8) il donnera 10 talents pour les

<i>Pr^c3^{w.s.}.w</i>	holocaustes des souverains ^{v.p.s.}
9) <i>(n) p3 bnr n p3 krkr 5 r p3 hy n Dm3 iw=w m-s3=f n di.t</i>	9) en plus des 5 talents pour le travail de rénovation de Djémê, tandis qu'on pourra encore le poursuivre pour le contraindre
10) <i>ir=f r-h.t.t=w °n n htret.t iw.ty mn iw.ty sh nb</i>	10) à agir conformément à elles obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. »
11) <i>sh Iy-m-htp s3 Pa-n3-ht.w r hrw=w n hsb.t 6 ibd-2 pr(.t) sw- 18</i>	11) Écrit par Imouthès fils de Panéchetès à leur demande en l'année de règne 6, mois Méchir, jour 18.

2 *ww3y* : *wj* Botti | *t3y* bis : *t3e=j* Botti | 3 *sk-ih.t* : *sg3.t* Botti, *sgs.t* Pestman *Amenothès*, Den Brinker et al. | 6 *p3 hy* : *sh hy* Botti | *r-h.t.t=w* : *r-h mt.w* Botti | 7 *st3.t* : *st3.t=f* Pestman apud Den Brinker et al. | 10 *r-h.t.t=w* : *r-h mt* Botti.

Verso →

Texte démotique B

1) <i>p3 b3k r-ir Ta-nfr `ta P3-šr-Mn´ n Twtw s3 Ns-mn-R^c</i>	1) Le document que Tanouphis fille de Psenminis a fait pour Totoès fils de Zmanrès.
--	---

1 *n Twtw* : inter *n* et *Twtw* vacat.

1 *Ns-mn-R^c* : *Wsr-m3^c-r^c* Botti.

P. Tor. Totoès 42

Suppl. 6086 - TM 45099

Deir al-Medina
rouleau 32

L. x H. : 20,5 x 30,5 cm

26/01/107

Éditions antérieures : Reich, *Mizraim* 3 (1936), pp. 26-30 ; P.Tor.Botti 26.

Bibliographie : Hughes et Nims, *AJSL* 57 (1940), pp. 252-53 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 214, n° 16 ; Seidl, *Ptolemäische Rechtsgeschichte*, p. 133, n. 4 et p. 139, n. 2 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 115 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 93-94 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 48-49, n. cc ; Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), p. 54, n° E a ; Clarysse, dans Thissen et Zauzich (éd.), *Grammata Demotika*, p. 34, n° 27 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 36, n. j et p. 225 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 210 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 392-93 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 132 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46.

Photographies : recto dans Reich, *Mizraim* 3 (1936), pl. III-IV et Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXIII ; copie dans Erichsen, *Demotische Lesestücke II.1*, pp. 175-76 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXIV.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrile au recto.

2	1
8,5	13

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on le remarque surtout dans les marges supérieure et inférieure. La perte de plusieurs fibres, notamment le long du bord supérieur et dans le quart inférieur du papyrus, entame le support et touche au texte dans les ll. 25 à 27, dont la lecture est néanmoins assurée par les parallèles.

Couleur : beige foncée. Au recto, de nombreuses zones sont noircies : le milieu des ll. 1 à 6, la *kollesis* entre les ll. 2 et 8, la fin des ll. 2 à 6, le début des ll. 12 à 15, la fin des ll. 22 à 27 et l'intégralité des ll. 26 et 27 ; au verso, les noms et les patronymes des témoins 12 à 16. Certaines fibres au verso ont une couleur brune.

Marges du texte au recto : supérieure 3,5 cm, inférieure 8 cm, droite 3,5 cm, gauche 3 cm. Les marges droite et gauche sont respectées.

Position de *dd* au recto : 7,5 cm du haut, 13,5-16 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 7 cm du haut, 16 cm du bord gauche.

On remarque une trace d'encre au milieu du bord gauche au recto et d'autres le long du centre du bord gauche au verso. L'encre est effacée à plusieurs endroits du texte, notamment dans les zones noircies du papyrus et dans la plus grande partie des ll. 25 à 27, ainsi qu'à la fin de la liste des témoins au verso. Le nom du neuvième témoin est précédé par un point¹.

Contenu : reconnaissance de dette suite à un prêt de 6 artabes 3/4 de blé. Le débiteur est Horos fils de Psénaménophis et Senthoytis, le créancier est Totoès fils de Zmanrès (D) et Tanouphis. L'intérêt est inclus dans le montant, qui a été donné et aurait dû être restitué sous forme de semences. Celles-ci auraient été évaluées selon la mesure de Totoès et délivrées, aux frais du débiteur, à son mandataire dans sa maison à Djémê. Le dernier jour du mois Pachons revient plusieurs fois dans d'autres textes des archives en tant que terme de la période d'affermage² : c'était aussi en général le moment de solder les comptes agricoles à régler³. Pour l'absence d'un complément d'objet direct, il est nécessaire de supposer que le terme *p3 prt* a été mis en facteur commun entre la relative qui s'achève à la l. 14 et la proposition principale qui commence juste après. Dans cette dernière, étant donné l'expression *n-im=w* qui suit *p3 prt*, la phrase *hn p3y=k rtb n sw 6 1/2 1/4 ntj hry* à la l. 15 se révèle pléonastique. Cette proposition établit que, en cas de non-paiement à la date d'expiration fixée, le mois suivant le débiteur devrait verser au créancier 60 deben pour chaque artabe non rendue. Comme déclaré aux ll. 18-20, cette reconnaissance de dette valait contre toute fausse déclaration d'Horos fils de Psénaménophis et, en cas de plainte, ce dernier était obligé, d'après les ll. 22-24, à rembourser à Totoès les frais de justice. Le scribe est Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A). Plutôt que rendre ce titre de créance au débiteur, Totoès l'a conservé : il est probable qu'il lui ait remis à la place une quittance⁴.

¹ Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), p. 54, n° E a.

² P. Tor. Totoès 11 A, ll. 8 et 13 ; P. Tor. Totoès 21 A, ll. 19-20 ; P. Tor. Totoès 36, ll. 21 et 23 ; P. Tor. Totoès 17 A, l. 21.

³ Il apparaît en tant que tel aussi dans les P. Tor. Totoès 38, ll. 7-8 ; P. Tor. Totoès 39, ll. 8-9 et 12 ; P. Tor. Totoès 40 B, l. 9.

⁴ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146.

Recto →

<p>1) ḥsb.t 10.t̄ tp̄ȳ pr(.t̄) sw-10' n̄ t̄3 Pr-c̄3^{c.w.s.}.t̄' (Glwptr̄3^{c.w.s.} ḥrm ' Pr- c̄3^{c.w.s.}</p>	<p>1) L'année de règne 10, mois Tybi, jour 10 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.}</p>
<p>2) (Ptlwmys^{c.w.s.} p̄3 m̄r̄ mw.t.t̄=f̄ (P3- Swtr^{c.w.s.} ḥrm ' p̄3 ' w^cb ' n (3lgsntrws^{c.w.s.}</p>	<p>2) Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}</p>
<p>3) ḥrm̄ n̄3 n̄tr.w̄ nt̄ȳ n̄ḥm̄ n̄3 n̄tr.w̄ sn.w̄ n̄3 n̄tr.w̄ mn̄ḥ.w̄ n̄3 n̄tr.w̄ mr̄ it.t̄=w̄ n̄3 n̄tr.w̄</p>	<p>3) et des dieux Sôters, des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux</p>
<p>4) nt̄ȳ pyr̄ p̄3 n̄tr̄ r-t̄nȳ it.t̄=f̄ p̄3 n̄tr̄ mr̄ mw.t.t̄=f̄ p̄3 n̄tr̄ mr̄ it.t̄=f̄ n̄3 n̄tr.w̄ mn̄ḥ.w̄</p>	<p>4) Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes,</p>
<p>5) p̄3 m̄r̄ mw.t.t̄=f̄ (P3-Swtr^{c.w.s.} ḥrm t̄3' f̄3ȳ qnȳ n^cš' n' (Brnyk^{c.w.s.} t̄3 mn̄ḥ.t</p>	<p>5) de Philomètor Sôter^{v.p.s.}, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>
<p>6) ḥrm̄ t̄3' f̄3ȳ dn' n' nbw' m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t̄3 m̄r̄ sn̄ ḥrm̄ t̄3 w^cb.t̄ n (3rsyn^{c.w.s.}</p>	<p>6) avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.}</p>
<p>7) t̄3 m̄r̄ it.t̄=s̄ r-h(.t̄) n̄3 nt̄ȳ sm̄n̄ n R^c-qd̄ (n) P3-sȳ n̄ p̄3 t̄s̄ n̄ N̄iw.t̄ ḡd̄ ḥry-c̄3</p>	<p>7) Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore</p>
<p>8) n̄ Imn̄ n̄ Dm̄3 Ḥr̄ s̄3 P3-šr-Imn-ipy mw.t=f̄ T3-šr.t-Dḥwt̄ȳ n̄ ḥry-c̄3 n Imn̄ n̄ Dm̄3</p>	<p>8) d'Amon de Djémê Horos fils de Psénaménophis et Senthoytis au pastophore d'Amon de Djémê</p>
<p>9) ḥm-n̄tr̄' n' Ḥw.t-Ḥr̄' ḥnw.t̄ imnt̄</p>	<p>9) et serviteur divin d'Hathor régente de</p>

<i>Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^e mw.t=f Ta-nfr</i>	l'occident Totoès fils de Zmanrès et Tanouphis :
10) <i>wnⁿ mtw=kⁿ rtbⁿ nⁿ swⁿ 6 1/2 1/4 t3y=wⁿ ps.t 3 1/4 1/8 rⁿ rtbⁿ nⁿ swⁿ 6 1/2 1/4 cⁿ iwⁿ p3y=wⁿ hw</i>	10) « Tu as 6 artabes 3/4 de blé, leur moitié étant 3 3/8, soit 6 artabes 3/4 de blé à nouveau, leur intérêt
11) <i>hn=wⁿ i.ir-n=yⁿ nⁿ rnⁿ n3 prt.wⁿ r-di=kⁿ n=yⁿ mtw=yⁿ di.t n=kⁿ p3y=kⁿ rtbⁿ nⁿ swⁿ 6 1/2 1/4</i>	11) y compris, à exiger de moi, au sujet des semences que tu m'as données. Je te donnerai tes 6 artabes 3/4 de blé
12) <i>nty hryⁿ nⁿ prt iw=fⁿ w^cb iw.ty 2.nw sthⁿ iw=wⁿ h3y.wⁿ iw=wⁿ f3y.w iw=wⁿ swⁿ r-dr.t</i>	12) ci-dessus en semences, étant pures, sans équivalent ni balle, étant mesurées, transportées et livrées à
13) <i>p3y=kⁿ rwdⁿ nⁿ p3y=kⁿ c.wyⁿ nⁿ Dm3 iw.ty h^e hm.t nty nbⁿ nⁿ p3 t3 rⁿ hn</i>	13) ton mandataire dans ta maison à Djémê sans frais, port dû ni aucune chose au monde, avant
14) <i>rⁿ hsb.t 10.t tyⁿ smwⁿ (swⁿ) cⁿrqyⁿ nⁿ t3y=kⁿ m^cd(3).t r-h3y=kⁿ n=yⁿ n-im=sⁿ p3 prt n-im=wⁿ nty iwⁿ bn-iw=yⁿ di.t s</i>	14) l'année de règne 10, mois Pachons, dernier jour, à ta mesure, à laquelle tu as jaugé les semences pour moi. Pour les semences relativement à elles que je ne te donnerai pas,
15) <i>n=kⁿ hnⁿ p3y=kⁿ rtbⁿ nⁿ swⁿ 6 1/2 1/4 nty hryⁿ rⁿ hnⁿ rⁿ hsb.t 10.t tyⁿ smw (swⁿ) cⁿrqyⁿ p3 sswⁿ hrw</i>	15) parmi tes 6 artabes 3/4 de blé ci-dessus, avant l'année de règne 10, mois Pachons, dernier jour, le terme
16) <i>nty hryⁿ mtw=yⁿ di.t sⁿ n=kⁿ tnwⁿ hq 60 rⁿ sttrⁿ 300 rⁿ hq 60 cⁿ nⁿ db^c.t 24 rⁿ qd.t 2 r</i>	16) ci-dessus, je te donnerai 60 deben, soit 300 statères, soit 60 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, par chaque
17) <i>p3 rtbⁿ nⁿ swⁿ nⁿ hsb.t 10.t ibd-2 smwⁿ p3 ibdⁿ nty m-s3 p3 ibdⁿ n</i>	17) artabe de blé en l'année de règne 10, mois Payni, le mois qui suit le mois en

<i>rn=f n htre.t iw.ty mn bn-iw=y</i>	question, obligatoirement et sans délai. Je ne
18) <i>rñ di.t n=k ky ssw hrw r-r=w m-s3 p3 ssw hrw ntý hry bn-iw=y rh dd</i>	18) pourrai pas te donner un autre terme à leur égard après le terme ci-dessus. Je ne pourrai pas dire :
19) <i>tw=y n=k prt hl ntý nb n p3 t3 n-im=w iw.ty iw iw=f h^e r rd.wy.t iw</i>	19) "Je t'ai donné semences, amende, toute chose au monde relativement à elles", sans reçu qui soit valide, tandis que
20) <i>p3 sh ntý hry (n-)dr.t.t=k i.ir p3 hp n p3 sh ntý hry hpr r d3d3=y</i>	20) ce présent écrit est dans tes mains. C'est sur ma tête et mes enfants que retombe le droit de ce présent écrit.
21) <i>hn^e n3y=y hrd.t.w ntý nb nkt nb ntý mtw=y hn^e n3 ntý iw=y r di.t hpr=w n iwe.t n p3y=k</i>	21) Tout et chaque bien qui m'appartient et ce que j'acquerrai constituera le gage de tes
22) <i>rtb n sw 6 1/2 1/4 ntý hry š3^c-tw=y mh=k n-im=w iw=f hpr iw smy=k r-hr=y</i>	22) 6 artabes 3/4 de blé ci-dessus, jusqu'à ce que je te les paie. S'il arrive que tu portes plainte contre moi,
23) <i>iw bn-pw=y ir n=k r-h(t) md.t nb.t ntý hry p3 3sy ntý iw iw=k r ir=f r p3 tsw</i>	23) parce que je n'aurai pas agi envers toi conformément à toutes les paroles ci-dessus, les dépens auxquels tu serais tenu envers l'officier,
24) <i>mtw=y di.t s n=k (n) p3 bn^r n md.t nb.t ntý hry p3y=k rwd p3 ntý nht.t r</i>	24) je te les rembourserai en plus de toute chose ci-dessus. Ton mandataire est celui qui est accredité à l'égard de
25) <i>md.t nb.t ntý iw=f r dd.t=w irm=y n rn md.t nb.t ntý hry mtw=y ir=w r hrw=f n</i>	25) toute chose, dont il discutera avec moi au sujet de toutes les paroles ci-dessus. Et je les accomplirai à sa demande à
26) <i>ssw nb n htre.t iw.ty mn iw.ty sh</i>	26) tout moment obligatoirement, sans

<i>nḅ sḥ Hnsw-t3y=f-nḥt.t s3</i>	délai et sans aucun recours. » Écrit par Chestéphnachthès fils de
27) <i>Hr-s3-Is.t nty' sḥ' n' [rn] Ns-p3-mtrē s3 Wsir-wr p3 ḥm-nṯr' n Dm3</i>	27) Harsiésis, qui écrit au [nom] d'Espmētis fils d'Osooroéris, le serviteur divin de Djémê.

1 (3lgsntrws^{f.w.s.} :^{??} Algsntrs Reich | 15 p3y=k : pe-t Reich | 16 n db^c.t : n ḥmṯ qṯ Reich, r ḥmṯ (kt) Botti | 22 r p3 tsw : n p3 tsw Pestman Theban Choachytes | 22 iw=f ḥpr' iw : e=f r ḥpr' r Botti | 24 di.t : ir Botti | ḥry : hrj Botti | 25 alt. md.t : rmt Botti.

Verso ↓

T1) <i>Imn-ḥtp' s3 Hnsw-t3y=f-nḥt.t</i>	T1) Aménothès fils de Chestéphnachthès
T2) <i>Pa-Bḥ s3 S-Wsr</i>	T2) Pabouchis fils de Sésoosis
T3) <i>Hr' s3 Ir.t-Hr-r-r=w</i>	T3) Horos fils d'Inaroys
T4) <i>Imn-ḥtp' s3 Hl-c3</i>	T4) Aménothès fils de Chélo
T5) <i>Iy-m-ḥtp' s3 Ns-n3y=w-Hmn.w-iw</i>	T5) Imouthès fils de Snachomneus
T6) <i>Iy-m-ḥtp' s3 Pa-n3-ḥt.w</i>	T6) Imouthès fils de Panéchatès
T7) <i>Pa-n3.w-nṯr' s3 Hr-pa-Is.t</i>	T7) Panentéris fils d'Harpaésis
T8) <i>Ns-n3y=w-Hmn.w-iw s3 '...'</i>	T8) Snachomneus fils de (?)
T9) <i>Hr' s3 Pa-wn</i>	T9) Horos fils de Pagonis
T10) <i>Hry=w' s3 Pa-Hnm</i>	T10) Hérieus fils de Pachnoumis
T11) <i>Pa-lw3 s3 'Pa-1N.t</i>	T11) Palous fils de Paneithès (?)
T12) <i>'P3-...' s3 ...-Hnm'</i>	T12) P-(?) fils de (?)-chnoumis
T13) <i>P3-di-Wsir' s3 Pa-Mnṯ</i>	T13) Pétoisiris fils de Pamonthès
T14) <i>Pa-Mnṯ s3 P3-šr-Mnṯ</i>	T14) Pamonthès fils de Psenmonthès
T15) <i>Hr' s3 'Hr-pa-1Is.t</i>	T15) Horos fils de Harpaésis (?)
T16) <i>'...'' s3 '...'</i>	T16) (?) fils de (?)

T2 S-Wsr : S-(n)-Wsr.t Botti | T3 Ir.t-Hr-r-r=w : Hjte Botti | T4 Hl-c3 : Hr² ...?... Botti, P.wš El-Amir

BIFAO | **T7** *Pa-n3.w-nṯr* : *Pa-wn* Botti | **T8** '...': *Pa..?*. Botti, Den Brinker et al., °*Nḥ-p-ḥrt* El-Amir *BIFAO* |
T10 *Pa-Ḥnm* : *Pa-nḥt* Botti | **T12** 'P3-...' s3 ...-*Ḥnm*': *T3j-dj* s3 *Ḥnm-ḥtp* Botti, -?' 'P3-dj'-*Ḥnm* Zauzich,
Den Brinker et al. | **T13** *P3-di-Wsir* : *P3-tj-Mnt* Botti | **T14** *P3-šr-Mnṯ* : *P3-tj-Mnt* Botti | **T15** 'Ḥr-pa-'*Is.t* :
P3-tj-Is Botti | **T16** '...?' s3 '...': *Imn-ḥtp* s3 *Ḥwn* Botti.

P. Tor. Totoès 43

Suppl. 6123 - TM 5575

Deir al-Medina
rouleau non identifié

L. x H. : 8 x 17 cm

09/07/106

Éditions antérieures : PSI IX 1023.

Bibliographie : Wilcken, *APF* 9 (1930), p. 76 ; Bataille, *Les Memnonia*, pp. 49 et 54 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 92-93 ; Boswinkel et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden V*, p. 125 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 339-40, n° 20 ; Mayser, *Grammatik* I.1, p. 63, n° 3 c ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 17-18, n. j et p. 48, n. 3 ; Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 248-49 ; Pestman, *Amenothès*, p. 54, n. 4 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Pestman et al., *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden VIII*, p. 404 ; Harrauer, *AnPap* 10-11 (1998-1999), p. 217, n° 1021.

Photographies : recto inédit ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est pefibrile au recto. Le 1^{er} à droite est superposé au 2^e : une disposition qui convenait à une rédaction de droite à gauche, comme en démotique, plutôt qu'à l'écriture grecque qui progressait de gauche à droite et qui aurait été gênée par la *kollesis* ainsi disposée.

2	1
5	2,5

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment à la fin de la l. 2 et le long de la l. 11.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au recto dans la marge supérieure et dans la partie inférieure du 1^{er} *kollema*. Au verso, les fibres à droite du 2^e *kollema* sont d'une couleur brune.

Marges du texte au recto : supérieure 2 cm, inférieure 4 cm, droite 0 cm, gauche 0 cm. La marge droite est

respectée ; seul le début des ll. 13 à 16 penche vers la droite. La marge gauche est irrégulière. Les ll. 17 et 18 se trouvent 1 cm au-dessous de la l. 15 et 2 cm à droite de la marge gauche du reste du texte. Toutes les lignes penchent vers le haut, sauf la 1^{re}. Le verso est anépigraphe.

Au verso, au moins 7 bavures d'encre sont visibles, pour la plupart dans la partie inférieure du support. Au recto, on a l'impression que certaines lettres à la fin des lignes aient été coupées : χ (l. 2), ν (l. 9), ι (l. 12) et ν (l. 14). L'encre est effacée le long d'une bande verticale autour de la *kollesis*, notamment au milieu des ll. 2, 5, 6, 7 et 18.

Contenu : première quittance, probablement un chirographe sous la forme d'homologie subjective, de remboursement partiel d'un prêt, dont l'acte original avait été établi dans les bureaux de l'agoranome Apollonios¹. Le créancier est Pikos (B) fils de Psenminis (D), le débiteur est Totoès fils de Zmanrès (D). Le montant acquitté est de 2 talents et 800 drachmes : il s'agit sans aucun doute du premier versement, car la somme encore à payer était d'1 talent et 5200 drachmes, qui additionnée à la précédente donne 3 talents et 6000 drachmes, à savoir 4 talents, le total emprunté à l'origine. Un deuxième paiement est attesté par le P. Tor. Totoès 44². La double date à la fin du document assure la datation de l'an 11 correspondant à l'an 8 de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}, à savoir en 107/106.

Recto →

1) Πίκως Ψεμμίνιος	1) Pikos fils de Psemminis
2) Τοτοῆτι Ζμανρέο(υς) χα(ίρειν).	2) à Totoès fils de Zmanrès, salut !
3) Ὅμολογῶμι ἀπέχειν	3) Je reconnais recevoir
4) παρὰ σοῦ χαλκοῦ νο-	4) de ta part, en monnaie de bronze,
5) μίσματος τάλαντα	5) deux talents
6) δύο δρα(χμὰς) ὀκτακοσίας	6) et huit cent drachmes
7) ἐκ τοῦ δανείου τῶν	7) sur le prêt de
8) ταλάντων τεσσάρων,	8) quatre talents,
9) ἦν τέθειμαί σου ἐν	9) que j'ai dressé pour toi dans
10) τοῖς Ἀπολλωνίου ἀγορα(νόμου)	10) les bureaux d'Apollonios, agoranome
11) ξενικοῦ. Ἔτι ἐνλί-	11) pour les étrangers. Il me manque

¹ Messeri Savorelli, dans Pintaudi (éd.), *Miscellanea Papyrologica*, pp. 248-49, n. 112.

² Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 339-40, n° 20 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 48, n. 3.

	encore
12) πει μοι ἐκ τοῦ δανί-	12) sur le prêt
13) ου τοῦ προγεγρα(μμένου) χα(λκοῦ)	13) susmentionné, en bronze,
14) τάλαντον ἐν δρα(χμὰς) πεν-	14) un talent et cinq
15) τακισχιλίας διακο-	15) mille deux
16) σίας.	16) cent drachmes.
17) (Ἔτους) ια τοῦ κ' η	17) L'an 11 qui est aussi le 8,
18) Παννὶ κδ̄.	18) le 24 Payni.

2 Ζμανρέο(υς) χα(ίρειν) : ρεο ᾗ ex ρεος corr. || 3 Ὁμολογῶι : l. Ὁμολογῶ || 6 δρα(χμὰς) : δρ̄ pap. || 9 ἦν : l. ὄ || σου (l. σοι) : co maculata || 10 ἀγορα(νόμου) : αγορ̄ pap. || 13 τοῦ : τ ex χ corr. || προγεγρα(μμένου) χα(λκοῦ) : προγεγρ̄ ᾗ pap. || δρα(χμὰς) : δρ̄ pap. || 14-16 δρα(χμὰς) πεντακισχιλίας διακοσίας : l. δρα(χμὰι) πεντακισχίλια διακόσια || 17 (Ἔτους) : L pap.

9 ἦν : <κατὰ δανείου συγγραφὴν> ἦν prop. Wilcken apud Vitelli || 10-11 : τοῖς Ἀπολλωνίου ἀγορα(νόμου) ξενικοῦ : τῷ Ἀπολλωνίου ἀγορα(νομείῳ) ξενικῷ prop. corrigendum Pestman apud Boswinkel et al. *Berichtigungsliste V*, τοῖς Ἀπολλωνίου ἀγορα(νόμου) ξενικοῦ <ἀρχείοις> prop. Messeri Savorelli.

P. Tor. Totoès 44

Suppl. 6097 - TM 45113

Deir al-Medina
rouleau 6

L. x H. : 18,5 x 16,5 cm

09/07/106 - 10/01/105

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 42.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 225, n° 39 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 338 et pp. 339-40, n° 20 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68 ; Cheshire, *Enchoria* 7 (1977), p. 54, n. j ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 6-7, n. 1, pp. 17-18, n. j et pp. 48-49, n. cc ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Clarysse, dans Vleeming (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography*, p. 22, n° 18 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 400-01.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XL ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support a été tiré d'un carré coupé d'un rouleau, tourné ensuite à 90° pour y écrire transfibrement le document. Il est composé de 2 *kollemata*, qui s'échelonnent du haut vers le bas : le 1^{er} *kollema* contient l'intégralité du texte, en laissant le 2^e anépigraphé.

1	13,5
2	3,5

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : au recto, on le remarque surtout dans la marge inférieure. La perte de plusieurs fibres entame la marge inférieure du support et touche aux ll. 4 et 7 du texte, sans cependant empêcher la compréhension.

Couleur : beige uniforme, plus foncée au verso du 2^e *kollema*.

Marges du texte au recto : supérieure 1 cm, inférieure 8,5 cm, droite 3 cm, gauche 3 cm. La marge droite est respectée ; la marge gauche est irrégulière. Les ll. 3 à 5 penchent légèrement vers le bas. La l. 7, qui présente la signature du scribe privé, se trouve 1 cm au-dessous de la l. 6 et 5 cm à gauche du bord droit. Le verso est anépigraphé.

Au verso, une grosse tache d'encre et d'autres plus petites se trouvent dans le coin supérieur gauche.

Contenu : deuxième quittance de remboursement partiel d'un prêt originellement de 4 talents. Le créancier est Pikos (B) fils de Psenminis (D), le débiteur est Totoès fils de Zmanrès (D). Le premier paiement est attesté par le P. Tor. Totoès 43 du 09/07/106¹. Étant donné que le jour du mois de ce dernier est le même du terme pour la restitution du total, le 24, et que l'année n'est pas notée dans le P. Tor. Totoès 44, on pourrait penser que le mois Choïak mentionné dans ce dernier était celui immédiatement suivant au mois Payni de l'an 11 équivalant à l'an 8 de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}, quand le P. Tor. Totoès 43 a été écrit. Cela permettrait de dater la dernière échéance prévue au 24 Choïak de l'an 12 correspondant à l'an 9 de ce règne, à savoir le 10/01/105, et de situer par conséquent la rédaction de la présente quittance avant celle-ci, mais après le 09/07/106 du P. Tor. Totoès 43. Ce dernier texte certifie que la dette restante s'élevait à 1 talent et 5200 drachmes : étant donné que le P. Tor. Totoès 44 a mis à jour le montant de la redevance à 144 deben, équivalant à 2880 drachmes, le paiement a été d'1 talent et 2320 drachmes, à savoir 416 deben. Le scribe privé est Paéris fils de Pasémis. La présence de la formule à la fin *r ḥrw=w (n) p3 s 2*, « à leur demande, en tant que 2 personnes », plutôt que révéler le caractère bilatéral du document, indique que les deux parties étaient présentes lors de sa rédaction².

Recto ↓

1) <i>P3y-k3 s3 P3-šr-Mn p3 nty ḡd n Twtw</i>	1) Pikos fils de Psenminis est celui qui dit à Totoès
2) <i>s3 Smn-R^c tw=y mḥy p3y šḥ</i>	2) fils de Zmanrès : « Je suis acquitté de cet acte
3) <i>tnn i.īr=k n=y r p3y grgr 4</i>	3) d'emprunt que tu as fait pour moi à l'égard de ces 4 talents,
4) <i>m bnr r ḥḡ 144 mn md.t iw=y^{cš}</i>	4) hormis 144 deben. Il n'y a rien que je réclame
5) <i>m-s3(=k) n-īm=s m bnr r (ḥḡ) 144 r hn (r)</i>	5) contre toi, hormis 144 deben avant

1 Zauzich, *BiOr* 26 (1969), pp. 339-40, n° 20 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 48, n. 3.

2 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

6) <i>ibd-4 3h.t (sw-)24</i>	6) le mois Choïak, jour 24. »
7) <i>sh Pa-iry s3 Pa-Dm3 r hrw=w (n) p3 s 2</i>	7) Écrit par Paéris fils de Pasémis à leur demande, en tant que 2 personnes.

2 *Smn-R^c : Pa-mn-r^c* Botti, *Wsy-M^c-R^c* El-Amir | *mhy p3y : mh p3e=(j) hd 2/3 p3* Botti, *st3=j(?) p3j*
Zauzich BiOr ac *Enchoria*, Den Brinker et al., *mh {=j} p3j* etiam *Zauzich Enchoria* | 3 *p3y : hd 2/3* Botti | 4 :
3 Botti | 4 *m bnr : mte=k* Botti, *Zauzich Enchoria*, Den Brinker et al. | 144 : 143 Botti | 5 *m bnr : mte=k*
Botti, *Zauzich Enchoria*, Den Brinker et al. | 144 : 143 Botti | 6 24 : 22 Botti | 7 *hrw=w : hrw* Botti.

P. Tor. Totoès 45 A+B

Suppl. 6084 - TM 45096

Deir al-Medina
rouleau 3

L. x H. : 40 x 31,5 cm

Texte démotique A : 15/07/108

Texte démotique B : après 15/07/108

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 23 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 172-76 et 186-87, n° 1.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 206-07, n° 3 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 15 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 114 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), pp. 91-92 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 6-7, n. 1, p. 16, nn. 19 et 23, pp. 17-18, nn. j et k et pp. 48-49, n. cc ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 78 ; Pestman, *Amenothès*, p. 110, n. h ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 152-53 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 148 et 168-71, pp. 184-85, n. p, p. 188, nn. aux ll. 6 et 10 et p. 190, nn. aux ll. 1, 4, 8, 11 et 17 et pp. 192-97 ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 146, n. e ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87 ; Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265 ; Allam, dans Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 21 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 244 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 131.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXVIII ; copie dans Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 187, n° 1 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XXVIII ; copie dans Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 173, n° 1.

Description : le support est composé de 3 *kollemata* ; les fibres son verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur les autres, l'écriture est perfibrale au recto.

3	2	1
9	15,5	17

Le papyrus à l'origine était composé des seuls *kollemata* 2 et 3. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été correctement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc de nombreux espaces vides antérieurs à la rédaction du texte démotique A, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment au début des ll. 5 et 8, au milieu des ll. 3, 6 et 10, à la fin des ll. 1, 3, 12 et 15, entre les ll. 6 et 7 et dans la marge inférieure du 2^e *kollema*. La qualité non exceptionnelle est relevée par le nombre de cassures et de fibres manquantes avant l'écriture du texte, surtout au début des ll. 4 et 14 et le long de la l. 11.

La première feuille a été collée après la rédaction de l'acte pour mieux le préserver : elle aussi présente une juxtaposition imparfaite de certaines fibres avant la rédaction de la note d'archivage (texte démotique B), qui passe au-dessus de ces défauts du support. Son bord droit a été replié sur le verso sur 1,5 cm, avec une fonction de consolidation¹. De nombreux éléments invitent à penser que 1^{er} *kollema* est un ajout postérieur à la rédaction du texte et non le *protokollon* du rouleau d'où on avait coupé le support d'origine. D'abord, la couleur beaucoup plus foncée du 1^{er} *kollema* au verso, par rapport aux *kollemata* 2 et 3, indique qu'ils n'ont sans doute pas été confectionnés à partir du même lot de fibres de papyrus. Ensuite, la mise en page du document, qui montrerait des marges latérales équivalentes, si l'on prenait en considération les seuls *kollemata* 2 et 3 : cela semble indiquer que la large marge droite actuelle n'avait pas été prévue lors de la rédaction. Enfin, la présence de signes démotiques dans le coin supérieur gauche du 1^{er} *kollema* au recto, restes probables de la première utilisation de cette feuille avant son collage sur le P. Tor. Totoès 45. L'auteur de cette intervention de consolidation dans l'antiquité pourrait être le rédacteur du texte démotique B, la note d'archivage au verso de la « feuille de garde ».

Couleur : beige uniforme au recto du 2^e et du 3^e *kollema*. Le 1^{er} *kollema* présente des fibres de couleur brune, ainsi que le verso du 2^e et 3^e *kollema*. Le verso du 1^{er} *kollema* est très foncé.

Marges du texte démotique A au recto : supérieure 2,5 cm, inférieure 12 cm, droite 21 cm, gauche 5,5 cm. La marge droite est respectée de manière approximative ; la marge gauche est irrégulière, avec les ll. 2 et 4 (outre la dernière) qui s'interrompent bien avant les autres. Toutes les lignes penchent vers le haut. Marges du texte démotique B au verso : supérieure 2,5 cm, inférieure 35,5 cm, droite 2,5 cm, gauche 8,5 cm. Le texte B, constitué d'une seule ligne en démotique, a été rédigé au verso du 1^{er} *kollema* : son orientation est perpendiculaire au texte A au recto et aussi aux fibres. La ligne est interrompue au milieu par un espace d'1 cm, qui a été laissé pour le passage de la ficelle ou de la bandelette qui devait fermer le document. La position de cette note d'archivage, placée derrière la marge droite du texte A au recto, laisse penser que ce dernier a été enroulé de la gauche vers la droite².

L'encre est légèrement effacée le long de la *kollesis* entre le 2^e et 3^e *kollema* et elle a partiellement bavé à la

1 Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

2 Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

fin de la l. 11. De très petites taches sont visibles au verso et dans les marges au recto.

Contenu : reconnaissance d'obligation sous-entendant un cautionnement³ (texte démotique A) et note d'archivage (texte démotique B) concernant la conclusion de la vente de la moitié d'une maison et d'une cour⁴. Le garant est Aménothès (A) fils de Snachomneus, le créancier est Totoès fils de Zmanrès (D). Le préambule des ll. 1 à 4 illustre qu'il s'agissait de la verbalisation d'accords pris à l'oral devant quatre des *presbyteroi* rassemblés en qualité de témoins⁵. Aménothès (A) avait déjà encaissé l'argent de Totoès pour l'achat⁶. Cependant, les biens n'appartenaient pas à lui à l'origine, mais à sa femme Thermouthis : une tierce personne qui agissait à sa place, Psénapathès fils d'Harsiésis, avait établi au nom de celle-ci un acte de vente ayant comme bénéficiaire Aménothès (A). On ignore la raison pour laquelle Thermouthis ne l'a pas fait directement : son décès aurait été probablement déclaré dans le texte⁷, mais il n'est pas à exclure. De toute manière, pour procéder aux démarches nécessaires à la vente à Totoès, il fallait le consentement des enfants du couple, Paihi et Patémis, comme statué par la loi de l'an 21 d'Amasis⁸. Ces derniers étaient probablement encore trop jeunes : pour cette raison, leur père Aménothès (A) s'est porté garant pour eux pour le faire à l'avenir⁹. L'infinitif *mḥ* à la l. 8 peut être expliqué par la mise en facteur commun de la principale *st mtw=k (r) c.wy=y* à la l. 6, dont dépend aussi l'infinitif *r ir* juste après, en sorte de prolepse de *mḥ* qui suit. L'absence d'autres actes dans les archives de Totoès à l'égard de ces immeubles, invite à penser que la vente n'a probablement pas été conclue au final : éventuellement, le P. Tor. Totoès 12, qui pourrait représenter le titre de propriété d'Aménothès (A) sur des places inférieures d'une chapelle d'Arensnouphis, aurait pu être pris en gage ou en dédommagement par Totoès, étant donné son intérêt envers le culte de ce dieu et la créance eue sur Aménothès (A). La suite des accords aux ll. 11-12 prévoyait que l'autre moitié de la maison et de la cour reste en possession des « filles ». Le nom de Thermouthis n'est attesté qu'une seule autre fois dans les archives de Totoès : elle était sans doute l'une des trois soeurs cadettes de Totoès et le terme pourrait indiquer celles-ci, à savoir Senhathyris, Thermouthis et Niouhou. Le P. Tor. Totoès 8, l. 9 révèle que leur père Zmanrès (D) avait dressé exclusivement pour ses trois filles un acte de partage (*sh n dny.t*) entre le 24/04 et le 07/05/134 : il est probable que celui-ci ait concerné non seulement les 12 jours d'entretien cités

3 Lippert, *Einführung*, pp. 163-64, § 4.2.6.10.1.

4 Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137.

5 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 174-75, n. a. Voir Chapitre 7 N.

6 Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137.

7 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 175, n. f.

8 *P.Siut* 10591 rto, col. X, ll. 7-9 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 148 ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87.

9 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 172 et p. 175, nn. e et g ; Pestman, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 87 ; Lippert, *Einführung*, p. 116, § 4.1.4.4.

dans le P. Tor. Totoès 8, mais aussi la totalité de la maison et de la cour en question¹⁰. On pourrait donc identifier « leur père » à la l. 12 avec Zmanrès (D). Le signe $p3y=f$ à la fin de la même ligne, écrasé entre $\dot{i}r$ et $\dot{i}t.t$, peut être pris en compte de deux manières différentes. Soit on le considère comme une faute pour $p3y=w$, « leur père », et alors les deux « pères » à la l. 12 seraient la même personne, Zmanrès (D), lequel aurait donné la maison et la cour à ses filles et établi qu'au moins la moitié demeure à leur disposition. Soit on l'interprète littéralement, « son père », et alors il se rapporterait au père de Zmanrès (D), Pagonis l'aîné, qui aurait prévu des dispositions testamentaires sur ses biens immobiliers en faveur de ses petites-filles, respectées par son fils et par son petit-fils Totoès¹¹. Une procédure analogue est visible dans le P. Tor. Totoès 8, l. 7, où Zmanrès (D) a disposé la transmission de 9 jours d'entretien directement à son petit-fils Pétéarensnouphis, fils de Pikos (A). Le montant de la sanction s'élevait à 20 talents, correspondant à 6000 deben et à 120000 drachmes : 10 pour les holocaustes des souverains et 10 pour les dépenses pour le dieu Djémê¹². Le suffixe de la 1^{re} personne du pluriel employée dans la clause concernant l'amende ($p3\ rmt\ n-\dot{i}m=n\ n\ p3\ s\ 2$, « celui d'entre nous, en tant que 2 personnes ») et la présence de la formule à la fin $r\ hrw=w\ n\ p3\ s\ 2$, « à leur demande, en tant que 2 personnes », plutôt que de révéler le caractère bilatéral du document, indiquent que les deux parties étaient présentes lors de sa rédaction¹³. Le scribe privé Aménothès fils de Panas a daté un autre papyrus, le P. Tor. Totoès 25, du 3 Mésorè de « l'année de règne 9 correspondant à l'année de règne 12 », indice évident du règne conjoint entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er} : étant donné qu'il utilise ici la date simple « l'année de règne 9, mois Payni, dernier jour » au début et à la fin du document et que Ptolémée X Alexandre I^{er} n'a commencé son règne solitaire qu'en l'an 14, on peut attribuer le P. Tor. Totoès 45 au moment de l'association au pouvoir entre Cléopâtre III et Ptolémée IX Sôter II, dont l'an 9 équivaut à 109/108.

Recto →

Texte démotique A

1) $n3\ hn.w\ (\dot{i})\dot{i}r\ hpr\ \dot{i}.\dot{i}r-hr\ n3$	1) Les accords conclus en présence des
$hl.w^c.y.w\ n\ hsb.t\ 9.t\ \dot{i}bd-2\ \check{s}mw$	<i>presbyteroi</i> en l'année de règne 9, mois

10 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, n. l.

11 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 176, n. m.

12 Uggetti, *RdE* 67 (2016), pp. 164-66 et 173-74.

13 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

<i>(sw) c r q y</i>	Payni, dernier jour.
2) <i>p3 rn n n3 hl.w-c.y.w r-wn-n3.w hms</i>	2) Le nom des <i>presbyteroi</i> qui siégeaient :
3) <i>P3-k3 (s3) Wsr-m3c.t-Rc Imn-htp s3 Hnsw-Dhwty P3-šr-Mnt s3 Imn-htp</i>	3) Pikos fils de Zmanrès, Aménothès fils de Chesthotès, Psenmonthès fils d'Aménothès,
4) <i>P3-di-p3-š3y (s3) P3-šr-Mn r s 4</i>	4) Pétepsaïs fils de Psenminis, soit 4 personnes.
5) <i>Imn-htp (s3) Ns-n3y=w-Hmn.w- iw p3 nty dd n Twtw</i>	5) Aménothès fils de Snachommeus est celui qui dit à Totoès
6) <i>(s3) Wsr-m3c.t-Rc st mtw=k (r) c.wy=y r ir P3-ihy s3 Imn-htp</i>	6) fils de Zmanrès : « Je m'engage avec toi afin que Paihi fils d'Aménothès
7) <i>hn^c Pa-tm s3 Imn-htp r n3y=y hrd.t.w (n3 hrd.t.w) n T3-Rmwṯ t3y=y s.hm.t</i>	7) et Patémis fils d'Aménothès, soit mes enfants, les enfants de Thermouthis, ma femme,
8) <i>mḥ p3 hp m-mtw=y di.t ir=w n=k w3y m-s3 p3 šḥ</i>	8) remplissent l'obligation. Et je ferai en sorte qu'ils fassent pour toi une cession après l'acte
9) <i>r-db3 ḥḏ r-ir n=y P3-šr-c3-ph.t s3 Hr-s3-Is.t (n) rn T3-(R)mwṯ</i>	9) de vente qu'a dressé pour moi Psénapathès fils d'Harsiésis au nom de Thermouthis,
10) <i>t3y=y s.hm.t (n) rn n3 ḥḏ.w r-di=k n=y hr t3 dny.t pš(.t) n p3 c.wy</i>	10) ma femme, au sujet de l'argent que tu m'as donné par rapport à la demi-part de la maison
11) <i>n rn=f hn^c t3 pš.t p3 inh m-mtw t3 ky dny.t pš(.t)</i>	11) en question et la moitié de la cour. Et l'autre demi-part
12) <i>r-tw n=w p3y=w it.t ḥpr hr n3 šr.t.w r-ḥ(.t) n3 hn.w r-ir p3y=f it.t</i>	12) que leur père leur a donnée restera en possession des filles, conformément aux accords qu'a conclus son / leur

	père.
13) <i>p3 rmt̄ n-īm=n n p3 s 2 nty iw=f st̄3.ṭ r tm ir r-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry</i>	13) Celui de nous deux qui refusera d'agir conformément à toutes les paroles ci-dessus,
14) <i>m-mtw=f dī.t krkr 10 r n3 gll.w n n3 Pr-^c3^{w.s.}(.w) mtw=w dī.t</i>	14) il donnera 10 talents pour les holocaustes des souverains ^{v.p.s.} et donnera
15) <i>ky gll 10 r p3 he n-m-b3ḥ Dm3 iw=w m-s3=f</i>	15) 10 autres talents pour les dépenses devant Djémê, tandis qu'on pourra encore le poursuivre
16) <i>(r) dī.t ir=f r-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry (^cn) sh̄ Imn-ḥtp s3 Pa-n3 r ḥrw=w n p3 s 2</i>	16) pour le contraindre à agir conformément à toutes les paroles ci-dessus. » Écrit par Aménothès fils de Panas à leur demande, en tant que 2 personnes,
17) <i>n ḥsb.t 9.t ibd-2 šmw (sw) ^crqy</i>	17) en l'année de règne 9, mois Payni, dernier jour.

9 *n=y* : *n=y* ex *p3* corr. | 11 *t3 pš.t* : *t3* ex *p3* corr. | *m-mtw t3 ky dny.t* : *m-mtw t3 ky dny.t* post corr. | 12 *p3y=f it.ṭ* : fortasse legendum *p3y=w it.ṭ* | 14 *mtw=w dī.t* : l. *mtw=f dī.t* | 15 *gll* : l. *krkr*.

1 *i.ir-ḥr* : *e.ir ḥd* Botti | 2 *ḥms* : *Kmj* Botti | 3 *P3-šr-Mnṭ* : *Wbst* prop. dub. El-Amir *AcOr* | 6 *st mtw=k (r)* ^c.*wy=y r ir P3-ihy s3* : ^c*ḥ^c mte=k tn=j r ir r rmt hj n* Botti | 7 *Pa-tm* : *Pa-wn* Botti, *Stna* El-Amir *BIFAO*, *Pa-n3* prop. dub. Zauzich *Enchoria* | *r n3y=y* : *nt n3e=j* Botti | *T3-rmwṭ* : *T3-rnnwṭ* Pestman *Textes et études* | 8 *m-mtw=y* : *nt mte=j* Botti | 9 *n=y* : *s* Zauzich *Enchoria*, *n[[=j]]=k* Pestman *Textes et études* | *T3-(r)mwṭ* : *T3-rnnwṭ* Pestman *Textes et études*, *T3-rnnwt* Kaplony-Heckel | 11 *p3 inḥ m-mtw t3 ky* : *p3e=j inḥ nt mte kj* Botti, *p3j=j inḥ mtw t3 k.t* Zauzich *Enchoria*, *p3 inḥ mtw t3 kṭ.t* Pestman *Textes et études* | 12 *šr.t.w* : *ḥrt.w* Botti | *r-ir p3y=f it.ṭ* : *ir it.te* Botti | 13 *n p3 s* : *r p3 s* Botti | 14 *r n3 gll.w* : *n n3 gll.w* Botti | 17 *ibd-2 šmw (sw)* : *ibd-2 (sw)* Botti.

Verso ↓

Texte démotique B

- | | |
|---|---|
| 1) <i>p3 b3k n hn r-ir Imn-ḥtp (s3) Ns-
n3y=w-Ḥmn.w-iw irm Twtw (s3)
Wsr-m3^c.t-R^c</i> | 1) Le document d'entente qu'Aménothès
fils de Snachommeus a conclu avec
Totoès fils de Zmanrès. |
|---|---|

1 *p3 b3k* : *p3* ex *n3* corr. | *Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw* : inter *Ḥmn.w* et *iw* vacat.

P. Tor. Totoès 46

Suppl. 6102 - TM 45106

Deir al-Medina
rouleau 11

L. x H. : 20,5 x 28,5 cm

15/01/100

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 34 A. Botti a rassemblé sous le même numéro d'inventaire (Suppl. 6100) deux papyrus en réalité distincts : le P. Tor. Totoès 46, catalogué comme Suppl. 6102, et le P. Tor. Totoès 47, le seul à porter le numéro Suppl. 6100. La pl. XLIII de son édition, qui les montre partiellement superposés, est trompeuse¹.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 76, n. 1 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 220, n° 25 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, p. 95 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 18 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 65 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 195 et 203 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 168-71 ; Huß, *Ägypten*, p. 653, n. 95 ; Allam, dans Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 22 ; Depauw, *ChronEg* 78 (2003), p. 68, n. 6 et pp. 75 et 109 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 396 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 140.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLIII ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrile au recto.

2	1
18	2,5

De rares cassures préexistaient à l'écriture du texte. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, par exemple à la fin des ll. 1, 2, le long des ll. 9, 15, 20 et 21 et entre les ll. 3-4 et 29-30.

¹ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 6 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 396.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau de la partie inférieure du bord droit au recto et, symétriquement, du bord gauche au verso.

Marges du texte au recto : supérieure 3 cm, inférieure 1,5 cm, droite 3,5 cm, gauche 3,5 cm. La marge droite est rigoureusement respectée, alors que la marge gauche l'est de manière approximative, avec la l. 2 (outre la dernière de l'acte, la l. 30) qui s'interrompt avant la fin des autres lignes. Les ll. 31 et 32 se conforment à la mise en page du reste du texte, alors que la l. 33 commence 2 cm à gauche de la marge droite. Ces trois dernières lignes ont été écrites par trois souscripteurs différents du scribe de l'acte. Le verso est anépigraphé.

Une biffe d'encre est visible dans la marge droite de la l. 7 au recto. Au verso, trois autres se trouvent au milieu du papyrus : la plus grande parmi elles ne peut pas être prise pour le début du signe pour les témoins, car sa distance du bord supérieur (11,5 cm) ne correspond pas à la hauteur du signe *dd* au recto (6,5 cm).

Contenu : copie² de l'acte de dévolution des fonctions entre Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A) et ses trois enfants Harsiésis (B), Aménothès et Pikos, avec l'approbation de tous les *presbyteroi* du temple et des prêtres d'Hathor³. Harsiésis (B), Aménothès et Pikos portent le titre de mandataires d'Hathor ; les six *presbyteroi* étaient Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, Totoès fils de Zmanrès, Pagonis fils d'Aménothès, Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis et Thotsytmis fils de Parès. L'objet est un document passé entre Chestéphnachthès (B) et les *presbyteroi* concernant 17 talents et d'autres pièces jointes, ainsi que des travaux de rénovation et des dépenses dans le temple d'Hathor réalisés à la fois par Chestéphnachthès (B) et par ses trois enfants jusqu'au jour précédent la rédaction de l'acte. Apparemment, le règlement de la part des *presbyteroi* pour la précédente prise en charge de ces tâches était en cours, mais n'était pas terminé ni pour le père Chestéphnachthès (B) ni pour ses enfants. L'éventuelle amende à payer s'élevait à 30000 deben, correspondant à 100 talents et à 600000 drachmes. Pour le protocole, voir Chapitre 6 G. Bien que l'acte soit daté du règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}, après le décès de sa mère Cléopâtre III, il est question dans le corps du texte, des périodes précédentes où la double datation était en vigueur. Le suffixe de la 1^{re} personne du pluriel employée dans la clause concernant l'amende (*p3 rmt̄ n-īm=n*, « celui d'entre nous »), la présence de la formule à la fin *r hrw=w dr=w*, « à leur demande à tous », et les souscriptions de la part d'Harsiésis (B) et Pikos, les deux frères du scribe Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), les trois formant l'une des parties contractantes, plutôt que révéler le caractère bilatéral du document, indiquent que vraisemblablement tous les membres des deux parties étaient présents lors de sa rédaction⁴. Un troisième témoin, Hérius fils de Promhéf (?), dont le lien avec les

2 Voir Appendice E.

3 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

4 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

presbyteroi et les mandataires demeure inconnu, a ajouté sa signature à la fin. La dévolution des fonctions était parachevée par le serment P. Tor. Totoès 47. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 N et O.

Recto →

1) (1 ^{re} main) hsb.t 14 tpy pr(.t) sw-1 n Pr- ^{c3} . ^{w.s.} (Ptlwmys ^{c.w.s.} nty iw=w	1) L'année de règne 14, mois Tybi, jour 1 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , que l'on
2) ḏd n=f (3lgsntrws ^{c.w.s.} p3 mr mw.t.ḏ=f irm	2) appelle Alexandre ^{v.p.s.} Philomètor, et
3) (Klwptr3 ^{c.w.s.} nty iw=w ḏd n=s (Brnyk ^{c.w.s.}	3) de Cléopâtre ^{v.p.s.} , que l'on appelle Bérénice ^{v.p.s.} ,
4) irm (3lgsntrws ^{c.w.s.} p3y=s šr n3 ntr.w mnḥ.w	4) et d'Alexandre ^{v.p.s.} , son beau-fils, les dieux Évergètes,
5) m-s3 t3 nḥb.t n n3 Pr- ^{c3} . ^{w.s.} .w ḏd sh iry- ^{c3}	5) ensuite le protocole des souverains ^{v.p.s.} , a déclaré le scribe, pastophore
6) n Imn n Dm3 ḥm-ntr n Hw.t-Ḥr ḥnw.t imnḏ	6) d'Amon de Djémê, serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et
7) ḥm-ntr w ^c b iry- ^{c3} i3w.t nb.t shn nb n sh-nsw.t Imn-ḥtp	7) serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal Aménothès
8) s3 Ḥp Ḥr-s3-Is.t s3 Ḥnsw-t3y=f- nhḏ.t mi-nn Imn-ḥtp s3	8) fils d'Hapou Harsiésis fils de Chestéphnachthès, le pareillement titré Aménothès fils de
9) Ḥnsw-t3y=f-nhḏ.t mi-nn P3y-k3 s3 Ḥnsw-t3y=f-nhḏ.t	9) Chestéphnachthès et le pareillement titré Pikos fils de Chestéphnachthès,
10) r s 3 n3 rwd .w n Hw.t-Ḥr n iry- ^{c3} n Imn	10) soit 3 personnes, les mandataires d'Hathor, au pastophore d'Amon
11) n Dm3 ḥm-ntr n Hw.t-Ḥr ḥnw.t	11) de Djémê et serviteur divin d'Hathor

<i>imnṯ</i>	régente de l'occident
12) <i>Ns-n3y=w-Hmn.w-iw p3 c3 s3</i> <i>Hnsw-Dḥwty mi-nn Twtw</i>	12) Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, le pareillement titré Totoès
13) <i>s3 Wsr-m3c.t-Rc mi-nn Pa-wn s3</i> <i>Imn-ḥtp mi-nn Imn-ḥtp s3</i>	13) fils de Zmanrès, le pareillement titré Pagonis fils d'Aménothès, le pareillement titré Aménothès fils de
14) <i>Dd-ḥr mi-nn Wn-nfr s3 P3-šr-Mn</i> <i>mi-nn Dḥwty-sḏm s3 Pa-Rc</i>	14) Téos, le pareillement titré Onnophris fils de Psenminis et le pareillement titré Thotsytmis fils de Parès,
15) <i>r s 6 n3 ḥl-cy.w n p3 rpy n Hw.t-</i> <i>Hr irm</i>	15) soit 6 personnes, les <i>presbyteroi</i> du temple d'Hathor et
16) <i>n3 wcb.w n Hw.t-Hr ḡr=w tw=n</i> <i>mḥ n p3y b3k r-ir=tn</i>	16) des prêtres d'Hathor dans leur totalité : « Nous nous conformons à ce document que vous avez passé
17) <i>n Hnsw-t3y=f-nḥṯ.t s3 Hr-s3-Is.t</i> <i>p3y=n it.ṯ r p3y krkr</i>	17) avec Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, notre père, concernant ces 17 talents,
18) <i>17 ḥnc b3k nb sh nb r-ir=tn ḥnc</i> <i>hy nb he</i>	18) avec tout document et tout écrit que vous avez passés, avec tout travail de rénovation et toute dépense
19) <i>nb i.ir=f n p3 rpy n Hw.t-Hr t3</i> <i>ḥ3.t r hn r</i>	19) qu'il a accomplis dans le temple d'Hathor précédemment jusqu'à
20) <i>ḥsb.t 17 (i.)ir ir ḥsb.t 14 ibd-4</i> <i>3ḥ.t sw crqy ḥnc n3.w ir=n ḥc=n r</i> <i>hn r</i>	20) l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14, mois Choïak, dernier jour, avec ceux que nous avons accomplis nous-mêmes jusqu'à
21) <i>ḥsb.t 17 (i.)ir ir ḥsb.t 14 ibd-4</i> <i>3ḥ.t sw crqy p3 ssw hrw nty ḥry</i> <i>c n</i>	21) l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14, mois Choïak, dernier jour, le terme ci-dessus à nouveau.

22) <i>mn md.t iw=n^c š m-s3=tn n-im=s iw=tn mh n</i>	22) Il n'y a rien que nous réclamons contre vous, tant que vous payez en
23) <i>ḥḏ nbw prt ḥmt ḥbs nty nb nkt nb (i.)ir ir iw r-ḏr.t.ḫ=f n</i>	23) argent, or, semences, cuivre, vêtements, tout et chaque bien constituant paiement pour lui, à savoir
24) <i>Ḥnsw-t3y=f-nḥḏ.t s3 Ḥr-s3-Is.t p3y=n it.ḫ ḥn^c n3 i.ir ir</i>	24) Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, notre père, avec ce qui constitue
25) <i>iw r-ḏr.t.ḫ=n ḥ^c=n r hn r ḥsb.t 17 (i.)ir ir ḥsb.t 14 ibd-4 3ḥ.t sw ^crqy</i>	25) paiement pour nous-mêmes, jusqu'à l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14, mois Choïak, dernier jour,
26) <i>p3 ssw hrw nty ḥry^c n p3 rmt n- im=n nty iw=f r st3.ḫ r tm ir r-</i>	26) le terme ci-dessus à nouveau. Celui d'entre nous qui refusera d'agir con-
27) <i>-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry iw=f r di.t ḥḏ 30000 r krkr 100 r ḥḏ 30000 ^cn n ḏb^c.t</i>	27) formément à toute parole ci-dessus, il donnera 30000 deben, soit 100 talents, soit 30000 deben à nouveau, conformément à 24 oboles
28) <i>24 r qd.t 2 iw=w m-s3=f n di.t ir=f r-ḥ(.t) md.t nb.t nty ḥry^c n n ḥtre.ḫ</i>	28) pour 2 kité, tandis qu'on pourra encore le poursuivre pour le contraindre à agir conformément à toutes les paroles ci-dessus obligatoirement,
29) <i>iw.ty mn iw.ty sḥ nb sḥ Imn-ḥtp s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥḏ.t r ḥrw=w</i>	29) sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Aménothès fils de Chestéphnachthès à leur demande
30) <i>ḏr=w n ḥsb.t 14 tpy pr(.t) sw-1</i>	30) à tous en l'année de règne 14, mois Tybi, jour 1.
31) (2 ^e main) <i>sḥ Ḥr-s3-Is.t s3 Ḥnsw- t3y=f-nḥḏ.t iw=f ḏḏ tw=y mtre.w</i>	31) Écrit par Harsiésis fils de Chestéphnachthès, en disant : « Je suis

<i>r md.t nb.t nty hry</i>	d'accord avec toutes les paroles ci-dessus. »
32) (3 ^e main) <i>sh P3y-k3 s3 Hnsw-t3y=f-nht.t iw=f dd tw=y mtre.w r md.t nb.t nty hry</i>	32) Écrit par Pikos fils de Chestéphnachthès, en disant : « Je suis d'accord avec toutes les paroles ci-dessus. »
33) (4 ^e main) <i>sh Hry=w s3 P3-rmt-'hf(3)'</i>	33) Écrit par Hérieus fils de Promhéf (?).

14 prim. *mi-nn* : *mi-nn* post corr.

5 *m-s3* : *nt hr* Botti | 7 *i3w.t* : *knb.t* Botti | 10 *rwḏ.w* : *hs.w* El-Amir *BIFAO*, Zauzich *Enchoria* | 15 6 *n3 hl-^cy.w* : 6 *hl-^cj.w* Botti | 17 *p3y* : *hd* Botti | 20 *n3.w ir=n h^c=n* : *n3.w ir mnḥw* Botti | 21 (*i.*)*ir ir ḥsb.t* 14 : *ir ir* 14 Botti | 23 *prt ḥmt ḥbs* : *pr-ⁱmnte mḥte* Botti, *pr ^ck ḥbs* El-Amir *BIFAO* | *r-ḡr.t.ḫ=f* : *n dr.te=f* Botti | 25 *r-ḡr.t.ḫ=n h^c=n* : *n dr-te mnḥ.w* Botti | 27 30000 bis : 3 Botti | *ḡb^c.t* : *ḥmt* Botti | 28 *r dī.t* : *n tj* Botti | *ḡb^c.t* : *ḥmt* Botti | *hry ^cn n ḥtre.ḫ* : *hrj n ḥtr.te* Botti | 33 *P3-rmt-ḥf(3)* : *P-rm-mm* El-Amir *AcOr*, *P3-rmt-mm* Botti.

P. Tor. Totoès 47

Suppl. 6100 - TM 47146

Deir al-Medina
rouleau 11

L. x H. : 8 x 28,5 cm

15/01/100

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 34 B+C. Botti a rassemblé sous le même numéro d'inventaire (Suppl. 6100) deux papyrus en réalité distincts : le P. Tor. Totoès 46, catalogué comme Suppl. 6102, et le P. Tor. Totoès 47, le seul à porter le numéro Suppl. 6100. La pl. XLIII de son édition, qui les montre partiellement superposés, est trompeuse¹.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 220, n° 26 ; Zauzich, *BiOr* 26 (1969), p. 339, n° 19 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 65 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169-71 ; Allam, dans Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 22 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 396-97 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 140.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XLIII ; verso recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XLIII.

Description : le support est composé d'1 seul *kollema* ; l'écriture est perfibrale au recto.

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des rares espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe au niveau de la l. 3.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au niveau de la fin des ll. 23 et 24. Le verso présente des fibres foncées, jusqu'à devenir de couleur brune au milieu du support.

Marges du texte au recto : supérieure 0,5 cm, inférieure 1 cm, droite 0,5 cm, gauche 0 cm. La marge droite est essentiellement respectée : seule la l. 28, la dernière, présente une indentation d'1 cm. La marge gauche est irrégulière. Les sept premières lignes penchent vers le haut. Marges du texte au verso : supérieure 1,5 cm,

¹ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 6 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 396.

inférieure 22 cm, droite 0,5 cm, gauche 0,5 cm. La marge droite est respectée, sauf à la dernière ligne, qui commence 2 cm à sa gauche. La marge gauche est irrégulière. Toutes les lignes penchent vers le haut.

De petites taches d'encre sont visibles dans la marge inférieure au verso.

Contenu : serment² qui faisait suite à la rédaction, le même jour, de l'acte de dévolution des fonctions P. Tor. Totoès 46. Les prêteurs du serment sont sept *presbyteroi* des prêtres d'Hathor : Totoès fils de Zmanrès (D), Pagonis fils d'Aménothès, Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis, Thotsytmis fils de Parès, Zmanrès fils de Pikos et Chesthotès fils de Snachomneus. Ce dernier est mentionné aussi à la l. 1 : la forme très raccourcie du nom Chesthotès et les signes fort cursifs à la fin de la ligne semblent indiquer une rédaction rapide. On ignore la fonction précise de cette note qui précède le document : il pourrait s'agir du destinataire spécifique du papyrus, celui à qui était destinée la copie du serment à prêter et ensuite à conserver. Dans ce cas-là, chaque *presbyteros* aurait reçu un exemplaire et la présence de cet exemplaire dans les archives de Totoès s'expliquerait par un échange anodin entre ce dernier et Chesthotès, le texte suivant étant identique. Bien que se rapportant à la gestion du temple d'Hathor, le serment était prêté devant et au nom d'Amon-de-l'Ogdoade. Il prévoyait que les *presbyteroi* agissent dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor et des bénéficiaires, sans causer des amendes pour le sanctuaire et sans entrâver les tâches des mandataires. Ces derniers sont Harsiésis (B) fils de Chestéphnachthès (B) et ses frères : dans le texte on s'adresse aux trois frères au pluriel, comme aux ll. 13-14 et 23, mais aux ll. 18-19 au seul Harsiésis (B). Des passages du singulier au pluriel se constatent aussi dans la formule finale (l. 26 : $p3y=w$; l. 33 : $n3y=w$) et sont dus au sens collectif du nom *rmṯ*, « personne ». Les ll. 18-19 semblent limiter la durée de la charge à 5 ans. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 N et O. Le scribe est Aménothès fils de Téos, l'un des *presbyteroi*. Quoique le texte ait été rédigé sous le règne du seul Ptolémée X Alexandre I^{er}, comme le montre le protocole du P. Tor. Totoès 46, ce scribe a inséré à deux reprises la double datation typique de l'association au pouvoir précédente entre Cléopâtre III et Ptolémée X Alexandre I^{er}. Les lignes au verso ne sont que la reformulation de la dernière phrase au recto et ont été écrites par la même main : par conséquent, on les considère comme la continuation et la conclusion du serment et non comme une note d'archivage en résumé du serment.

Recto →

2 « Promissorischer Eid ». Voir Kaplony-Heckel, *Tempelide I*, pp. 9 et 17 ; Lippert, *Einführung*, p. 105, § 4.1.3.2.1 et pp. 174-75, § 4.2.7.1.

1) Hnsw-Dḥwty (s3) Ns-n3y=w-Hmn.w ^r p3 ^c 3 ¹	1) Chesthotès fils de Snachommeus l'aîné (?).
2) <i>h(.t) p3 ^cnḥ nty i.īr Twtw</i>	2) Texte du serment que Totoès
3) <i>s3 Wsr-m3^c.t-R^c ḥn^c Pa-wn s3 Imn-ḥtp</i>	3) fils de Zmanrès, Pagonis fils d'Aménothès,
4) <i>ḥn^c Imn-ḥtp s3 Dd-ḥr ḥn^c Wn-nfr</i>	4) Aménothès fils de Téos, Onnophris
5) <i>s3 P3-šr-Mn (ḥn^c) Dḥwty-sḏm (s3) Pa-R^c (ḥn^c)</i>	5) fils de Psenminis, Thotsytmis fils de Parès,
6) <i>Wsr-m3^c.t-R^c s3 P3y-k3</i>	6) Zmanrès fils de Pikos
7) <i>ḥn^c Hnsw-Dḥwty s3 Ns-n3y=w-Hmn.w-īw</i>	7) et Chesthotès fils de Snachommeus
8) <i>r ir=f m-b3ḥ Imn-n3y=w-Hmn.w-īw</i>	8) prêteront devant Amon-de-l'Ogdoade
9) <i>n Hr-s3-Is.t s3 Hnsw-t3y=f-nḥt</i>	9) pour Harsiésis fils de Chestéphnachthès
10) <i>irm n3y=f sn.w dd ^cnḥ Imn-n3y=w-</i>	10) et ses frères, en disant : « Par Amon-de-
11) <i>-Hmn.w-īw nty ḥtp dy irm nṯr nb</i>	11) -l'Ogdoade qui réside ici et tout dieu
12) <i>nty ḥtp dy irm=f tw=n (ḥn)</i>	12) qui réside ici avec lui ! Nous agissons dans
13) <i>p3y=tn ^cš shn nfr bn-īw=n šm</i>	13) votre meilleur intérêt. Nous n'irons pas
14) <i>ḥn p3y=tn ^cš bīn</i>	14) contre votre intérêt
15) <i>n t3y (n) hsb.t 17 (i.)īr hsb.t 14 tpy pr.t (sw-)1 r ḥry</i>	15) à partir de l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14, mois Tybi, jour 1 et désormais.
16) <i>tw=n ḥn p3 ^cš shn nfr n</i>	16) Nous agissons dans le meilleur intérêt du
17) <i>p3 rpy Hw.t-Hr tw=n</i>	17) temple d'Hathor. Nous pourrions
18) <i>m-s3=k irm n3y=k sn.w n t3y rnp.t</i>	18) vous poursuivre, toi et tes frères, pendant ces 5 ans,

19) 5.t nty w3h=n ir n=k shn r-r=w n t3y (n) hsb.t 17	19) à l'égard desquels nous avons fait pour toi un bail à partir de l'année de règne 17
20) (i.)ir hsb.t 14 tpy pr.(t) (sw-)1 r hry bn-iw=n	20) correspondant à l'année de règne 14, mois Tybi, jour 1 et désormais. Nous ne
21) r'ir d3(.t).w ¹ n di.t ir p3 rpy	21) commettrons (?) pas de fautes (?) pour que le temple
22) Hw.t-Hr 3ys bn-iw=	22) d'Hathor ait à encourir une amende. Nous ne
23) =n ir ry.t r-hr=tn n t3y rnp.t 5.t	23) prendrons pas parti contre vous pendant ces 5 ans.
24) p3 rmt nty iw=f (r) hpr hn p3 °š shn	24) Celui qui agira contre l'intérêt
25) bìn n p3 rpy iw=n (r) hpr' hn	25) du temple, nous agirons
26) p3y=w °š bìn sh (n) hsb.t 17 (i.)ir hsb.t 14	26) contre son intérêt. » Écrit en l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14,
27) tpy pr.(t) (sw-)1 sh Imn-htp s3 Dd-hr	27) mois Tybi, jour 1. Écrit par Aménothès fils de Téos
28) r hrw=w	28) à leur demande.

Verso ↓

29) p3 rmt nty iw=f hpr hn p3	29) Celui qui agira contre le
30) °š shn bìn n3 rwd.w	30) intérêt des mandataires
31) irm p3 rpy (iw=)n (r) hpr	31) et du temple, nous agirons
32) hn `p3y=f' °š shn bìn	32) contre son intérêt
33) irm n3y=w iry.w	33) et celui de ses compagnons.
34) sh	34) Écrit.

18 *mp.t* : .*t* post corr. | 26 *p3y=w* : l. *p3y=f* | 33 *n3y=w* : l. *n3y=f*.

1 *Hnsw-Dḥwtj* (*s3*) *Ns-n3y=w-Hmn.w* 'p3 °3' : [*Hn*]sw-Dḥwtj wn n3 ntr.w ḥr *Ws.t* Botti, *Hnsw-dḥwtj*
Ns-n3j=w-hmnw-ḥw Zauzich *Enchoria* | 4 *Imn-ḥtp* : *Im-ḥtp* Botti | 8-11 *Imn-n3y=w-Hmn.w-ḥw* bis : *Imn*
nsw ntr.w Botti | 15 *r ḥry* : *nt ḥrj* Botti | 18 *m-s3=k ḥm n3y=k sn.w n t3y* : *mḥ=k ḥw bh.w n ḥrj* Botti
| 19 *w3ḥ=n ḥr n=k sḥn* : ḥd 60 ḥr ḥn=w Botti | 20 *r ḥry* : *nt ḥrj* Botti | 21 'ḥr ḡ3(.t).w' r *dī.t ḥr* : ḥr n3 *nt*
rj.t n rs ḥr Botti, ḥr *t3 rj.t* (???) r *tj.t ḥr* Zauzich *Enchoria*, prop. dub. Den Brinker et al. | 23 *n t3y* : *ḥr* Botti |
26 (i.)ḥr : *nt* Botti | 31 *rpj* (ḥw=)n : *rpj=n* Botti | 32 *ḥn* 'p3y=f' °š *sḥn* : *ḥn* °š-sḥn Botti, *ḥn* 'p3y=w' °š-
sḥn Zauzich *Enchoria* | 33 *n3y=w ḥry.w* : *n3e=f sḥ.w nt ḥn=w* Botti.

P. Tor. Totoès 48 A+B

Suppl. 6085 - TM 45108

Deir al-Medina	L. x H. : 33,5 x 32,5 cm	Texte démotique A : 17/04/100
rouleau 11		Texte démotique B : après 17/04/100

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 36.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 69 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 219-20, n° 24 ; Botti, dans Milano, Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (éd.), *Atti dell'XI congresso internazionale di papirologia*, pp. 93-95 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 66 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 18, n. k et p. 203 ; Jasnow, *Enchoria* 11 (1982), pp. 18-20, n. f ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169-71 ; Shisha-Halevy, *Orientalia* 58 (1989), p. 58, n° 15 ; Felber, *Ackerpachtverträge*, p. 28, n. à la l. 1 ; Huß, *Ägypten*, p. 653, n. 9 ; Allam, dans Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 22 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 398-99 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 140 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 46.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLIV ; copie dans El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 227-28 ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLIV.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
14,5	19

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment au milieu des ll. 10, 12 et 27 et à la fin des ll. 7, 12, 22 et 26. Des petits trous au recto, surtout dans la partie inférieure du texte, et la perte de quelques fibres au verso entament le support, en n'affectant que marginalement les textes.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée le long des bords supérieur et inférieur. Au verso, ces deux bords sont encore plus foncés, jusqu'à avoir une couleur brune près du texte démotique B.

Marges du texte démotique A au recto : supérieure 6,5 cm, inférieure 4,5 cm, droite 7,5 cm, gauche 4 cm. La marge droite est respectée : seule la l. 1 présente une indentation d'1,5 cm. La marge gauche est légèrement irrégulière. Les lignes dans la moitié inférieure de l'acte penchent légèrement vers le haut. Les ll. 28 à 31 commencent 7 cm à gauche de la marge droite. Ces quatre dernières lignes ont été écrites par quatre souscripteurs différents du scribe de l'acte. Marges du texte démotique B au verso : supérieure 0,5 cm, inférieure 31 cm, droite 4 cm, gauche 1,5 cm. Le texte B, constitué d'une seule ligne en démotique, a été rédigé au verso du 1^{er} *kollema* : son orientation est perpendiculaire au texte A au recto, mais parallèle aux fibres. La ligne est interrompue en son milieu par un espace de 3 cm, qui a été laissé pour le passage de la ficelle ou de la bandelette qui aurait dû fermer le document. La position de cette note d'archivage, placée derrière la marge droite du texte A au recto, laisse penser que ce dernier a été enroulé de la gauche vers la droite¹.

Des biffes d'encre sont visibles au recto dans le coin supérieur droit et dans la marge inférieure, près des signatures du 1^{er} et du 4^e témoin. De nombreuses petites taches se trouvent partout au verso.

Contenu : acte de location (texte démotique A) concernant trois troncs pour offrandes², l'un dans le parvis du temple d'Hathor, les deux autres dans la ville, pour cinq ans. Le locataire est aussi mandataire d'Hathor et scribe du document, Aménothès fils de Chestéphnachthès (B) et Sénésis, les adjudicateurs sont les six *presbyteroi* des prêtres d'Hathor : Snachomneus l'aîné fils de Chesthotès, Totoès fils de Zmanrès (D), Zmanrès fils de Pikos, Aménothès fils de Téos, Onnophris fils de Psenminis et Pagonis fils d'Aménothès. L'emploi de la préposition *m-b3h* à la l. 9 montre que l'acte est solennellement établi en présence de la déesse Hathor. La phrase aux ll. 16-17 n'est guère compréhensible, à moins qu'on admette une construction grammaticale originale. Le verbe *dî.t* ne semble pouvoir avoir qu'un sens causatif : sinon, le contexte suggérerait qu'Aménothès s'est donné à lui-même l'argent et les semences, mais il manquerait un complément d'attribution. L'objet est assez développé, *p3y=tn 1/4 n n3 hq.w n3 prt.w*, mais le scribe ne pouvait pas le mettre en prolepse et le rappeler ensuite au moyen d'un pronom, car la phrase était insérée dans une séquence de conjonctifs. D'ailleurs, l'expression *îr îw* est fort lexicalisée et l'insertion d'un sujet entre les deux termes était probablement gênante. On peut donc songer à une périphrase de la part du scribe, qui aurait opté, à la place de la structure *mtw=y dî.t îr p3y=tn 1/4 n n3 hq.w n3 prt.w îw r-dr.t.t=y*, pour une construction inhabituelle qui prévoit le causatif *dî.t* suivi par ce qui aurait dû être le sujet de *îr îw* (*p3y=tn 1/4 n n3 hq.w n3 prt.w*) et qui enfin lui a été rattaché par une relative au futur

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

² Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169.

(nty iw=w r ir iw). Cela signifierait qu'un quart des revenus des troncs, qui échouait normalement aux *presbyteroi* (p3y=tn 1/4), aurait été donné sous forme d'argent et de semences à Aménothès, formellement en tant que rétribution de la part de la déesse Hathor pour la gestion de ses affaires. Les trois autres quarts auraient été employés pour des travaux de rénovation et des dépenses habituelles : notamment, de l'or et de l'argent auraient été utilisés pour dorer la chapelle d'Hathor. Si Aménothès s'était soustrait à ses obligations, il aurait dû apporter le registre de compte d'Hathor devant les *presbyteroi* et verser 20 talents, correspondant à 6000 deben et à 120000 drachmes : 10 devant Hathor et 10 pour les holocaustes des souverains. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 N et O. Pour le protocole, voir Chapitre 6 G. Quoique l'acte soit daté du règne de Ptolémée X Alexandre I^{er}, après le décès de sa mère Cléopâtre III, dans le corps du texte on continue à se référer à des périodes futures en employant la double datation en vigueur sous cette dernière. Le suffixe de la 1^{re} personne du pluriel employée dans la clause concernant l'amende (p3 rmt n-im=n, « celui d'entre nous »), plutôt que révéler le caractère bilatéral du document, indique que vraisemblablement tous les membres des deux parties étaient présents lors de sa rédaction³. L'acte se termine en bas par les signatures de quatre témoins. La location était parachevée par le serment P. Tor. Totoès 49.

La note d'archivage (texte démotique B) semble avoir été rédigée par le même scribe que celui du texte démotique A, Aménothès fils de Chestéphnachthès (B).

Recto →

Texte démotique A

1) (1 ^{re} main) hsb.t 14 ibd-4 pr(.t) sw- 3 n Pr-C3 ^{c.w.s.} (Ptlwmys ^{c.w.s.} nty iw=w dd n=f	1) L'année de règne 14, mois Pharmouthi, jour 3 du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} , que l'on appelle
2) (3lgsntrws ^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t=f irm (Klwptr3 ^{c.w.s.} nty iw=w dd n=s	2) Alexandre ^{v.p.s.} Philomètor, et de Cléopâtre ^{v.p.s.} , que l'on appelle
3) (Brnyk ^{c.w.s.} irm (3lgsntrws ^{c.w.s.} p3y=s šr n3 ntr.w mnḥ.w n3	3) Bérénice ^{v.p.s.} , et d'Alexandre ^{v.p.s.} , son beau-fils, les dieux Évergètes, les

³ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168.

<i>nṯr.w</i>	dieux
4) <i>mr it.ṯ=w n3 nṯr.w nty pyr p3 nṯr r-ṯny it.ṯ=f p3 nṯr mr mw.t.ṯ=f p3 nṯr mr it.ṯ=f</i>	4) Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Eupator, le dieu Philomètor, le dieu Philopator,
5) <i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.ṯ=s r-ḥ(.t) n3 nty smn n</i>	5) avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à
6) <i>R^c-qd (n) P3-sy n p3 ṯš n Nṯw.t ḏd sh iry-c3 n Imn n Dm3</i>	6) Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le scribe, pastophore d'Amon de Djémê,
7) <i>ḥm-nṯr n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ ḥm-nṯr w^cb iry-c3 i3w.t nb.t shn nb n sh-nsw.t</i>	7) serviteur divin d'Hathor régente de l'occident et serviteur divin, prêtre, pastophore, chargé de tout office et de toute commission du scribe royal
8) <i>Imn-ḥtp s3 Ḥp Imn-ḥtp s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥṯ.t mw.t=f T3-šr.t-Is.t p3 rwḏ Ḥw.t-Ḥr</i>	8) Aménothès fils d'Hapou Aménothès fils de Chestéphnachthès et Sénésis, le mandataire d'Hathor,
9) <i>t3 nṯre.t c3.t m-b3ḥ Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ n Dm3 t3 nṯre.t c3.t</i>	9) la grande déesse, devant Hathor régente de l'occident de Djémê, la grande déesse,
10) <i>ḥ3(.t) iry-c3 n Imn n Dm3 ḥm-nṯr n Ḥw.t-Ḥr ḥnw.t imnṯ Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw</i>	10) devant le pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Snachomneus
11) <i>p3 c3 s3 Ḥnsw-Dḥwty mi-nn Twtw s3 Wsr-m3^c.t-R^c mi-nn Wsr-m3^c.t-R^c s3 P3-k3 mi-nn</i>	11) l'aîné fils de Chesthotès, le pareillement titré Totoès fils de Zmanrès, le pareillement titré Zmanrès fils de Pikos, le pareillement titré
12) <i>Imn-ḥtp s3 Dd-ḥr mi-nn Wn-nfr</i>	12) Aménothès fils de Téos, le

<p><i>s3 P3-šr-Mn mi-nn Pa-wn s3 Imn- h̄tp r s 6 n3 hl-^cy.w</i></p>	<p>pareillement titré Onnophris fils de Psenminis et le pareillement titré Pagonis fils d'Aménothès, soit 6 personnes, les <i>presbyteroi</i></p>
<p>13) <i>n n3 w^cb.w n H̄w.t-H̄r sh̄n=tn n=y t3 ^cft̄.t n h̄ft̄h n p3 rpy n H̄w.t-H̄r</i></p>	<p>13) des prêtres d'Hathor : « Vous m'avez donné à bail le tronc du parvis du temple d'Hathor,</p>
<p>14) <i>hn^c t3 ^cft̄.t 2.t n p3 dmy hr n t3y n h̄sb.t 17 (i.)ir̄ ir̄ h̄sb.t 14 tpy pr.(t) sw-1 r h̄sb.t 22 (i.)ir̄ ir̄ h̄sb.t 19</i></p>	<p>14) et les deux troncs de la ville à partir de l'année de règne 17 correspondant à l'année de règne 14, mois Tybi, jour 1 jusqu'à l'année de règne 22 correspondant à l'année de règne 19,</p>
<p>15) <i>ib̄d-4 3h̄.t sw ^cr̄qy r rnp.t 5.t r ib̄d 60 2/3 1/6 r rnp.t 5.t ^cn mtw=y ir̄ n3 šdy.w n p3 dmy</i></p>	<p>15) mois Choïak, dernier jour, soit 5 ans, soit 60 mois 5/6, soit 5 ans à nouveau. Et je m'occuperai des revenus de la ville</p>
<p>16) <i>r-h̄(.t) p3 sn̄t̄ hr̄ rnp.t n n3 ssw.w nty h̄ry mtw=y dī.t p3y=tn 1/4 n n3 h̄d̄.w n3 prt.w</i></p>	<p>16) selon l'usage chaque année de la période ci-dessus. Et je ferai en sorte que votre quart de l'argent et des semences</p>
<p>17) <i>nty iw=w r ir̄ iw r-dr̄.t.t̄=y hr̄ H̄w.t-H̄r n n3 ssw.w nty h̄ry hr̄ ib̄d mtw=y ir̄ p3 ky 1/2 1/4</i></p>	<p>17) constituent paiement pour moi au nom d'Hathor pendant la période ci-dessus chaque mois. Et je gèrerai les autres trois quarts</p>
<p>18) <i>n hy he hr̄.t mi-nn r-h̄(.t) p3 sn̄t̄ hr̄ rnp.t irm n3 h̄d̄.w n3 nbw.w nty iw=w r dī.t st</i></p>	<p>18) pour les travaux de rénovation, les dépenses, le nécessaire également selon l'usage chaque année, avec</p>

		l'argent et l'or que l'on donnera
19) <i>r ḥḏ=w n nbw r t3 gw.t n Ḥw.t- Ḥr iw bn-iw=y ir hy he iw.ty šn=tn</i>	19)	pour que l'on recouvre d'or la chapelle d'Hathor. Si je ne m'occupe pas des travaux de rénovation et des dépenses sans vous consulter,
20) <i>mtw=y in p3 ip n Ḥw.t-Ḥr i.ir- ḥr=tn n p3 hrw nty i.ir=tn r šn.t̄=y r-r=f</i>	20)	alors j'apporterai le registre de compte d'Hathor devant vous le jour où vous me le demanderez.
21) <i>n-im=f in-n3=w ḥsb.t 22 (i.)ir ir ḥsb.t 19 ibd-4 3ḥ.t sw ^crqy p3 mnq n t3 rnp.t 5.t nty ḥry ḥpr</i>	21)	Quand l'année de règne 22 correspondant à l'année de règne 19, mois Choïak, dernier jour, l'expiration des 5 ans ci-dessus, arrivera,
22) <i>mtw=y ḥ3^c n3 ^cft̄.t.w nty ḥry i.ir- ḥr=tn mtw=tn šn.t̄=w n p3 rmt̄ nty i.ir=tn r mr šn.t̄=w</i>	22)	alors je vous restituerai les troncs ci-dessus. Et vous les louerez à qui il vous plaira de les louer.
23) <i>n=f bn-iw=y rḥ ḏḏ šn p3y iw wḏb=f rnp.t mtw=y ir n=tn r- ḥ.t.t̄=f n ssw nb</i>	23)	Je ne pourrai pas dire : "C'est un bail qui a été reporté d'une année." Et j'agirai envers vous conformément à lui à tout moment.
24) <i>p3 rmt̄ n-im=n nty iw=f r st̄3.t̄ r tm ir r-ḥ(t) md.t nb.t nty ḥry iw=f r ḏi.t ḥḏ 3000 r krkr 10 r ḥḏ 3000 ^cn</i>	24)	Celui d'entre nous qui refusera d'agir conformément à toutes les paroles ci-dessus, il donnera 3000 deben, soit 10 talents, soit 3000 deben à nouveau
25) <i>m-b3ḥ Ḥw.t-Ḥr iw=f r ḏi.t ky ḥḏ 3000 r n3 gll.w n n3 Pr-^c3^{w.s.}.w iw=w m-s3=f n ḏi.t</i>	25)	devant Hathor et donnera 3000 autres deben pour les holocaustes des souverains ^{v.p.s.} , tandis qu'on pourra encore le poursuivre pour le contraindre

26) <i>ir=f r-h(.t) md.t nb.t nty hry^cn n htre.t iw.ty mn iw.ty sh nb sh Imn-htp s3 Hnsw-t3y=f-nht.t</i>	26) à agir conformément à toutes les paroles ci-dessus obligatoirement, sans délai et sans aucun recours. » Écrit par Aménothès fils de Chestéphnachthès,
27) <i>nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir- wr p3 hm-ntr n Dm3</i>	27) qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.
28) (2 ^e main) <i>sh Ns-n3y=w-Hmn.w- iw s3 P3-di-Hnsw</i>	28) Écrit par Snachommeus fils de Pétéchonsis.
29) (3 ^e main) <i>sh Hr-Dhwty s3 Hnsw- Dhwty</i>	29) Écrit par Harthotès fils de Chesthotès.
30) (4 ^e main) <i>sh P3y-k3 s3 Imn-htp</i>	30) Écrit par Pikos fils d'Aménothès.
31) (5 ^e main) <i>sh Hr s3 Pa-wn</i>	31) Écrit par Horos fils de Pagonis.

18 *nty iw=w* : *nty* ex *n3* corr.

1 (*3lgsntrws^{c.w.s.}* : *3lgntrws^{c.w.s.}* Botti | 5 *r-h(.t) n3 nty* : *r-h nt* Botti | 7 *i3w.t* : *knb.t* Botti | 8 *rwd* : *hs* El-Amir *BIFAO*, Zauzich | 9 *t3 ntre.t* bis : *imn hnw.t* Botti | 10 *h3(.t)* : *h* Botti | 10 *P3-k3* : *Py-k3* El-Amir *AcOr*, *P3j-k3* Botti | 14 *dmy* : *kmj* Botti | *sw-1* : *sw^crkJ* Botti | 16 *p3 snṯ* : *p3e=k mt r* Botti | 18 *mi-nn r-h(.t) p3 snṯ* : *mi-nn (?) r h p3 snṯ* Zauzich, *nb r-h snte* Botti | 21 *mnq* : *p 'bt n rn n* El-Amir *BIFAO* | 22 *shn.t=w* : *shn hr=w* Botti | 25 *r di.t* : *n tj* Botti, Den Brinker et al.

Verso →

Texte démotique B

1) <i>p3 shn r-ir Imn-htp s3 Hnsw- t3y=f-nht.t p3 rwd n Hw.t-Hr n n3 w^cb.w Hw.t-Hr n rnp.t 5.t</i>	1) Le bail qu'Aménothès fils de Chestéphnachthès, le mandataire d'Hathor, a fait au profit des prêtres
---	--

d'Hathor pour 5 ans.

1 p3 sḥn : p3 maculatum || rwd n Ḥw.t-Ḥr : inter rwd et n vacat.

1 rwd : ḥs Zauzich.

P. Tor. Totoès 49

Suppl. 6096 - TM 45111

Deir al-Medina
rouleau 18

L. x H. : 9 x 21 cm

vers 17/04/100

Éditions antérieures : O.Tempeleide 216 ; P.Tor.Botti 40.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 225, n° 40 ; Kaplony-Heckel, *ForschBer* 10 (1968), p. 163 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 91, n. 1 et p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68 ; Hughes, *JNES* 32 (1973), p. 156 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 203 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169-71 et p. 181, n. * ; Allam, dans Ryholt (éd.), *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies*, p. 22 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, p. 400.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico II*, pl. XLVII ; copie dans Kaplony-Heckel, *Tempeleide II*, pl. 200, n° 216 ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé de 2 kollemata ; l'écriture est perfibrile au recto.

2	1
3,5	6

Les deux premiers tiers de la l. 12 sont entièrement en lacune, à cause de la perte des fibres du 1^{er} kollema. Une partie du texte a été rédigée avant cette détérioration et on voit encore les extrémités inférieures des signes de cette ligne ; d'ailleurs, le pronom suffixe =k, appartenant au début de la l. 11, a été réécrit au-dessus de la cassure. Il pourrait s'agir donc d'un arrachement intentionnel du papyrus après relecture de la part du scribe, en guise de correction du texte. Un autre trou s'est formé dans la marge supérieure du document.

Couleur : beige uniforme.

Marges du texte au recto : supérieure 1 cm, inférieure 2 cm, droite 0,5 cm, gauche 0,5 cm. Les marges droites et gauches sont irrégulières. Le verso est anépigraphé.

L'encre à la l. 4 a complètement bavé et effacé le contenu. Une biffe se trouve devant la l. 14. Le long du bord

droit au recto, sont visibles des biffes d'encre, devant les ll. 3, 5, 6, 9 et 10. De l'autre côté, il semble que la fin de la l. 17 ait été mutilée. Il paraît que le scribe ait rédigé certains documents (au moins, celui-ci et le précédent à sa droite) avant de couper le rouleau de papyrus, probablement pour exploiter au maximum la surface à disposition pour l'écriture : dans ce cas spécifique, il pourrait s'agir des copies du serment à donner aux différents individus qui devaient le prêter.

Contenu : serment¹ qui faisait suite à la rédaction de l'acte de location P. Tor. Totoès 48 A. Bien que sans date, il a été écrit fort probablement peu après le P. Tor. Totoès 48 A, sinon le même jour, autour du 17/04/100. Ceux qui prêtent serment sont cinq *presbyteroi* des prêtres d'Hathor : Totoès fils de Zmanrès (D), Aménothès fils de Téos, Pagonis fils d'Aménothès, Chesthotès fils de Snachomneus et Onnophris fils de Psenminis. Le nom de Zmanrès fils de Pikos a été effacé à la l. 4, probablement parce qu'il était absent². Le bénéficiaire est Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), mandataire d'Hathor. Bien que lié à la gestion du temple d'Hathor, le serment était prêté au nom d'Amon-de-l'Ogdoade dans la cour du petit temple de Medinet Habou. Il prévoyait que les *presbyteroi* agissent dans le meilleur intérêt du temple d'Hathor et du bénéficiaire, sans nommer d'autres mandataires que ce dernier, mais au contraire en lui donnant tout support légal contre un éventuel contestataire³. La graphie du document ressemble beaucoup à celle du P. Tor. Totoès 48 A, qui lui est étroitement lié : il est fort probable que les deux documents aient été rédigés par le même scribe, Aménothès fils de Chestéphnachthès (B), qui était le bénéficiaire dans les deux cas. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 N et O.

Recto →

1) h(.t) p3 ^c nh nty i.ir r Twtw s3 Wsr-m3 ^c .t-R ^c	1) Texte du serment que Totoès fils de Zmanrès,
2) Imn-htp s3 Dd-ḥr Pa-wn s3 Imn-htp	2) Aménothès fils de Téos, Pagonis fils d'Aménothès,
3) Hnsw-Dḥwty s3 Ns-n3y=w- Hmn.w-iw	3) Chesthotès fils de Snachomneus,

1 « Promissorischer Eid ». Voir Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, pp. 9 et 17 ; Lippert, *Einführung*, p. 105, § 4.1.3.2.1 et pp. 174-75, § 4.2.7.1.

2 Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, p. 350, n. 2 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169 et 171.

3 Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, pp. 350-51, n. 4.

4) [[Wsr-m3 ^c .t-R ^c s3 P3-k3]]	4) [[Zmanrès fils de Pikos]]
5) Wn-nfr s3 P3-šr-Mn r [[...]] (ir=f) n	5) et Onnophris fils de Psenminis prêteront pour
6) Imn-ḥtp s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥt.t	6) Aménothès fils de Chestépnachthès,
7) p3 rwḏ n Ḥw.t-Ḥr `n p3 inḥ n Ḍm3' ḏd	7) le mandataire d'Hathor, dans la cour de Djémê, en disant :
8) ^c nḥ Imn-n3y=w-Ḥmn.w- iw nty ḥtp	8) « Par Amon-de-l'Ogdoade qui réside
9) dy irm nṯr nb nty ḥtp dy irm=f	9) ici et tout dieu qui réside ici avec lui !
10) iw=n r hpr irm=k n t3y rnp.t 5.t	10) Nous te soutiendrons pendant ces 5 ans,
11) nty w3ḥ=k ir šḥn r-r=w n=n bn- iw=n	11) à l'égard desquels tu as fait un bail pour nous. Nous ne
12) [...] bn-iw=n ir	12) [...] Nous ne nommerons
13) gr rmt n rwḏ (r-)bnr=k n t3y rnp.t 5.t	13) personne d'autre que toi comme mandataire pendant ces 5 ans.
14) tw=n ḥn p3y=k šḥn nfr tw=n	14) Nous agissons dans ton meilleur intérêt. Nous agissons
15) ḥn p3 šḥn nfr n p3 rpy	15) dans le meilleur intérêt du temple
16) n Ḥw.t-Ḥr p3 ḏd qnb(.t)	16) d'Hathor. Le contestataire
17) nty iw=f r iy r p3 m3 ^c Ḥw.t-Ḥr	17) qui viendra à l'emplacement d'Hathor,
18) iw=n r hpr irm=k wb3=f n	18) nous te soutiendrons contre lui par
19) gy nb	19) tous les moyens. »

5 [[...]] : [[... 6]] propono dub, [[P3-šr-...]] propono etiam dub. | 17 Ḥw.t-Ḥr : Ḥw.t ex p3 corr.

4 [[P3-k3]] : [P3j-k3] Kaplony-Heckel *Tempeleide*, P3j-k3 Botti | 5 r [[...]] (ir=f) : [r ... 6] r irj-f Kaplony-Heckel *Tempeleide*, Den Brinker et al., r=w ir=f Botti, 'r ir=f' ex r s 6 corr. Zauzich | 7 **rwḏ** : ḥs Zauzich | inḥ : prop. dub. Kaplony-Heckel *Tempeleide* | 11 w3ḥ=k : ḥr.k El-Amir *BIFAO* | 13 **rwḏ** : ḥs Zauzich.

P. Tor. Totoès 50

Suppl. 6109 - TM 45107

Deir al-Medina
rouleau 11

L. x H. : 30,5 x 14,5 cm

après 17/04/100

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 35.

Bibliographie : El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 66 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169, n. 8 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 397-98.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXXIX ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé d'1 seul *kollema* ; l'écriture est perfibrale au recto.

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres, notamment dans les marges supérieure et inférieure. Plusieurs trous et la perte de plusieurs fibres entament le support, surtout dans la marge supérieure et le long du bord inférieur.

Couleur : beige, plus foncée dans plusieurs zones de la moitié inférieure du recto, notamment près des coins inférieurs droit et gauche.

Marges du texte au recto : supérieure 9,5 cm, inférieure 1,5 cm, droite 5 cm, gauche 3 cm. Le texte est constitué d'une seule ligne en démotique, interrompue en son milieu par un espace de 3,5 cm, qui avait été laissé pour le passage de la ficelle ou de la bandelette qui aurait dû fermer le document. Le verso est anépigraphé.

L'encre est légèrement effacée dans la moitié gauche de la ligne du texte, autour de laquelle on remarque aussi des petites taches.

Contenu : note d'archivage qui enveloppait les P. Tor. Totoès 46, P. Tor. Totoès 47 et P. Tor. Totoès 48 A+B¹. On se réfère au P. Tor. Totoès 48 A comme au « bail des mandataires d'Hathor », alors que « la cession » est le P. Tor. Totoès 46 et « le document du serment » le P. Tor. Totoès 47 : par conséquent, le texte a été rédigé après la date du plus récent de ces trois papyrus, à savoir le 17/04/100 du P. Tor. Totoès 48 A. Pour la mise en contexte de ce papyrus, voir Chapitre 7 N et O.

¹ Botti, *L'archivio demotico* I, p. 179 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 169, n. 8 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 396-98.

Recto →

- | | |
|---|---|
| 1) <i>p3 sḥn n n3 rwd.w n Ḥw.t-Ḥr ḥrm</i>
<i>p3 w3y ḥrm p3 b3k n ḥnh</i> | 1) Le bail des mandataires d'Hathor, la
cession et le document du serment. |
|---|---|

1 *Ḥw.t-Ḥr ḥrm* : inter *Ḥw.t-Ḥr* et *ḥrm* vacat.

1 *rwd.w* : *ḥs.w* El-Amir, Zauzich | **2** *n ḥnh* : *p3 ḥnh* Botti.

P. Tor. Totoès 51

Suppl. 6076 - TM 2958

Deir al-Medina
rouleau 31

L. x H. : 80 x 30 cm

31/08/152

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 5.

Bibliographie : Thompson, dans Glanville et Macdonald Griffith (éd.), *Studies Presented to F. Ll. Griffith*, p. 21, n° 55 ; Glanville et Skeat, *JEA* 40 (1954), p. 53, n° 38 ; El-Amir, *Archive from Thebes II*, pp. 157-59 et 162-63, n° 14 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 211-12, n° 13 ; Pestman, *Marriage*, p. 22, n. 3, p. 28, n. 1, p. 63, n. 5, p. 65, pp. 91-92, nn. 4, 7 et 2, p. 93, nn. 3, 6 et 7, p. 94, nn. 4 et 7, p. 95, n. 4, p. 111, n. 2, p. 113, n. 3, p. 119, nn. 1 et 5, p. 122, nn. 4 et 5, p. 128, n. 5, p. 150, p. 156, n. 5, p. 170, n° 4, p. 173, n. 7, p. 193 et tableau A, n° 33 ; Ijsewijn, *De Sacerdotibus*, pp. 50-51, n° 134 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), pp. 91, 96-97 et 112-13 ; Zauzich, *Enchoria* 1 (1971), pp. 49-50 ; Pestman, *Enchoria* 2 (1972), p. 34 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147 ; Grunert, *ZÄS* 105 (1978), p. 120, n. 30 ; Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), p. 50, n° A 1 a ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 76, n. 43 ; Van't Dack, *Ptolemaica Selecta*, p. 170 ; Pestman, *Amenothès*, p. 24, n 20 et p. 158, n° 14 ; Huß, dans Bülow-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th International Congress of Papyrologists*, p. 555, n. 2, p. 557, n. 17 et p. 559 ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 36, n. 38 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 230-31, n° 1 ; Minas-Nerpel, *Die hieroglyphischen Ahnenreihen*, p. 142, n. 549 ; Huß, *Ägypten*, p. 578, n. 319 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste I*, pp. 372-73 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 99 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 44 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, p. 167, n. 43.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. VIII ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XVI.

Description : le support est composé de 5 kollemata ; l'écriture est perfibrale au recto.

5	4	3	2	1
16	19	20	19,5	6

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, notamment au milieu des ll. 2, 3 et 5. Une fracture oblique et une autre verticale traversent toutes les lignes du texte au milieu du 3^e *kollema* ; d'autres cassures partent du bord inférieur et coupent la moitié du support, notamment au niveau de la 1^{re} et de la 3^e *kollesis* et au milieu du 5^e *kollema*, ce dernier affecté aussi dans sa moitié supérieure. Plusieurs trous (notamment, le long de la 1^{re} *kollesis*, au milieu du 2^e *kollema* entre les ll. 2 et 3 au recto et au milieu du 3^e *kollema*, au niveau des noms des témoins 8 à 10 au verso) et la perte de plusieurs fibres (surtout sur le 5^e *kollema*) entament le support et touchent parfois aux textes, sans cependant empêcher la compréhension.

La dernière feuille présente une couleur beaucoup plus foncée que les autres *kollemata* au recto, ce qui suggère qu'ils n'ont pas été confectionnés à partir du même lot de fibres de papyrus. De plus, le long du bord gauche du 4^e *kollema*, il semble y avoir sur quelques millimètres les restes d'une autre feuille de la même texture et couleur que les quatre premières. Il est probable que celle-ci ait représenté la fin du document à l'origine et que le 5^e *kollema* ait été collé dans un deuxième temps pour mieux préserver l'acte : son bord gauche a été aussi replié sur le recto sur 1,5 cm, avec une fonction de consolidation¹. Ces éléments invitent à penser que le papyrus a été enroulé de droite à gauche, le sens normalement adopté pour les textes grecs, plutôt que pour les documents démotiques².

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée le long des *kollesis*. Au recto comme au verso, certaines fibres du 5^e *kollema* sont d'une couleur marron.

Marges du texte au recto : supérieure 7 cm, inférieure 18,5 cm, droite 7 cm, gauche 29,5 cm. Les marges droites et gauches du texte sont respectées : seule la barre horizontale du signe *k̄.t* au début de la l. 6 et la queue du pronom suffixe de l'expression *mw.t=f* à la fin de la l. 2 dépassent.

Position de *gd* au recto : 8 cm du haut, 35,5-37,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8 cm du haut, 35,5 cm du bord gauche.

L'encre est effacée aux ll. 3 à 7 autour de la 2^e *kollesis* au recto. Au verso, des petites taches se trouvent le long du bord supérieur du 2^e *kollema*. Devant le nom du douzième témoin on constate un *check mark* angulaire, alors que la signature du quatorzième témoin est précédée par une marque de vérification oblique.

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 265.

² Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

Contenu : acte de mariage où le mari donne 10 deben à sa femme comme cadeau de mariage, alors que la valeur de la dot de cette dernière s'élève à 910 deben en cuivre (correspondant à 4550 statères et à 18200 drachmes), 2 en petit or et 2 kité de vrai argent. L'époux est Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis, l'épouse est Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A). En cas de répudiation de sa femme, Zmanrès (C) doit lui verser 100 deben plus de sa dot ; si Tanouphis demande le divorce, elle ne peut récupérer que ses biens à elle, ou leur valeur en argent. La formule aux ll. 6-7 assure que les futurs enfants du couple partageront l'héritage de leur père avec les fils que ce dernier a eus précédemment : cela laisse entendre que Zmanrès (C) n'en était pas à son premier mariage³ et qu'il évite l'application de la loi de l'an 21 d'Amasis qui statue que les enfants issus de secondes noces ne peuvent pas toucher au patrimoine paternel après son décès⁴. D'après le P. Tor. Totoès 8, l. 5, le P. Tor. Totoès 7 A+B est un document établi par Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi au nom de Tanouphis, qui à l'époque était la mère de ses enfants : la date de ce dernier est le 13/09/137 et fixe le *terminus ante quem* du mariage entre Zmanrès (D) et Tanouphis et, par conséquent, du divorce de cette dernière et Zmanrès (C) fils de Pagonis (C) et Sénésis, ou bien du décès de celui-ci. Le scribe est Paès (B) fils de Pétéésis. Certains prêtres éponymes d'Alexandrie sont cités nommément dans le protocole.

Recto →

- | | |
|--|---|
| <p>1) ḥsb.t 29 <i>ibd-4 šmw (sw-)6 n Pr-</i>
 <i>c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm</i>
 <i>(Klwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 ḥrd.t.w</i>
 <i>n (Ptlwmys^{c.w.s.} ḥrm (Klwptr^{c.w.s.} n3</i>
 <i>nṯr.w nty pr iw Tmtrys s3</i>
 <i>3strtnyg3 n w^{c.b} (3lgsntrws^{c.w.s.} n3</i>
 <i>nṯr.w nty nḥm^r.t¹ n3 nṯr.w sn.w</i>
 <i>n3 nṯr.w mnḥ(.w) n3 nṯr.w mr</i>
 <i>it.t=w n3 nṯr.w nty pr p3 nṯr</i>
 <i>(r-)ṯn it.t=f</i></p> | <p>1) L'année de règne 29, mois Mésorè, jour 6 des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, alors que Démétrios fils de Stratonikos remplit la fonction de prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtters, des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des</p> |
|--|---|

³ Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 147.

⁴ *P.Siut* 10591 rto, col. I, ll. 17-20 et col. II, ll. 20-23.

<p>2) <i>n3 ntr.w mr mw.t.t=w iw Hyrn3 ta Tysqwryts f3y qn n^cš (Brng^{c.w.s.} t3 mnḥ(.t) iw Glwptr ta Ptlwmys f3y dn n-m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn ḡd iry^c3 n Imn n Dm3 ḥm-ntr n Hw.t-Hr ḥnw.t imnḫ Wsr-m3^c.t-R^c s3 Pa-wn mw.t=f T3-šr.t-Is.t</i></p>	<p>dieux Épiphanes, du dieu Eupator, 2) des dieux Philomètors, alors qu'Eirène fille de Dioskouridès est athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, alors que Kléopâtra fille de Ptolémaïos est canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémê et serviteur divin d'Hathor régente de l'occident Zmanrès fils de Pagonis et Sénésis</p>
<p>3) <i>n s.ḥm.t Ta-nfr ta P3-šr-Mn mw.t=s [T3-šr.t-]Dḥwty ir=y t=t n ḥm.t tw=y n=t ḥḡ 10 r sttr 50 r ḥḡ 10^cn n p3y=t šp n s.ḥm.t p3 wn n n3y=t nkt.w n s.ḥm.t r-ḥn=t r p3y=y^c.wy ḥrm=t w^c inw r ḥḡ 195 ky inw r ḥḡ 30 1.t qb3(.t) r ḥḡ 60 1.t šnt3 r ḥḡ 100 w^c rr3 r ḥḡ 90 ky rr r ḥḡ 20 1.t yl3 r ḥḡ 20</i></p>	<p>3) à la femme Tanouphis fille de Psenminis et [Sen]thoytis : « Je t'ai prise pour épouse. Je t'ai donné 10 deben, soit 50 statères, soit 10 deben à nouveau, comme ton cadeau de mariage. L'énumération des biens de ta dot que tu as apportés dans ma maison avec toi : un tissu-<i>ḥnw</i>, soit 195 deben ; un autre tissu-<i>ḥnw</i>, soit 30 deben ; un tissu-<i>qb3.t</i>, soit 60 deben ; un manteau, soit 100 deben ; un collier-<i>rr3</i>, soit 90 deben ; un autre collier-<i>rr</i>, soit 20 deben ; un miroir, soit 20 deben ;</p>
<p>4) <i>1.t qnd3^c3.t r ḥḡ 115 1.t qnd3 ḥm.t r ḥḡ 20 tr(.t) shr 2.t r ḥḡ 35 kt.t 4.t r ḥḡ 30 1.t mrḥ3(.t) r</i></p>	<p>4) une grande cuvette, soit 115 deben ; une petite cuvette, soit 20 deben ; deux houes en minéral-<i>shr</i>, soit 35 deben ;</p>

<p> <i>ḥḍ 50 1.t qb3(.t) n ḥmt r ḥḍ 30 w^c šš3 r ḥḍ 15 ḥmt sp-2 ḥḍ 100 w^c ^c.wy wh3 nbw ḥm 2 glt gswr ḥḍ sp-2 (r) qd.t 2 r mḥ n ḥḍ 910 r sttr 4550 r ḥḍ 910 ^cn n ḥmt (r) ḍb^c.t 24 (r) qd.t 2</i> </p>	<p> quatre autres, soit 30 deben ; un tamis, soit 50 deben ; une cruche-qb3.t en cuivre, soit 30 deben ; une cruche-šš3, soit 15 deben ; 100 deben de vrai cuivre ; une paire de boucles d'oreilles, de 2 en petit or ; une bague-glt-gswr en vrai argent de 2 kité, pour compléter 910 deben, soit 4550 statères, soit 910 deben à nouveau, en cuivre conformément à 24 oboles pour 2 kité, </p>
<p> 5) <i>nbw ḥm 2 ḥḍ sp-2 (n) ḍnf qd.t 2 n swn(.t) n3y=t nkt.w n s.ḥm.t r- in=t r p3y=y ^c.wy irm=t šp=y s (n-)ḍr.t.t=t iw=w mḥ iw.ty sp nb ḥ3.t=y mtre.w n-īm=w r iw=t n- ḥn r iw=t n-ḥn irm=w r iw=t (n-)bnr r iw=t (n-)bnr irm=w mtw=t p3y=w š3y ink p3y=w shf iw=y ḥ3^c.t=t n ḥm.t mtw=y mst=t mtw=y ḥne</i> </p>	<p> 5) 2 en petit or et vrai argent du poids de 2 kité, comme valeur des biens de ta dot que tu as apportés dans ma maison avec toi. J'ai reçu cela de ta part, étant complet, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Si tu restes dedans, tu y resteras avec eux ; si tu en sors, tu en sortiras avec eux. C'est à toi qu'appartient leur nue propriété, à moi leur usufruit. Si je te répudie comme épouse, si je te hais et si je préfère </p>
<p> 6) <i>kṯ.t s.ḥm.t r-ḥr=t iw=y (r) ḍi.t n=t ḥḍ 100 r sttr 500 r ḥḍ 100 ^cn (n) p3 bnr n3y=t nkt.w n s.ḥm.t nty wn ḥry r mḥ n ḥḍ 1010 r sttr 5000 irm 50 r ḥḍ 1010 ^cn n ḥmt (r) ḍb^c.t 24 (r) qd.t 2 nbw ḥm 2</i> </p>	<p> 6) une autre femme à toi, alors je te donnerai 100 deben, soit 500 statères, soit 100 deben à nouveau, hormis les biens de ta dot qui sont énumérés ci-dessus, pour compléter 1010 deben, </p>

<p><i>ḥḍ sp-2 (n) dnf qd.t 2 in-n3.w i 'ir=t mr šm n=t ḥ^c=t iw=y (r) dī.t n=t n3y=t nkt.w n s.ḥm.t nty ḥry gr swm.t.ḫ=w n ḥḍ r-ḥ(.t) p3 nty šḥ ḥry n3 ḥrd.ḫ.w nty i.ir=t (r)</i></p>	<p>soit 5000 et 50 statères, soit 1010 deben à nouveau, en cuivre conformément à 24 oboles pour 2 kité, 2 en petit or et vrai argent du poids de 2 kité. Si tu désires t'en aller toi-même, alors je te donnerai les biens de ta dot ci-dessus ou leur valeur en argent conformément à ce qui est écrit ci- dessus. Les enfants que tu</p>
<p>7) <i>ms.ḫ=w n=y n3 iry(.w) pš(.t) n n3y=y ḥrd.ḫ.w n nty nb nkt nb nty mtw=y ḥn^c n3 nty iw=y r dī.t ḥpr=w iw.ty ḡḡ qnb.t nb.t md.t nb.t n p3 t3 irm=t šḥ Pa-ḥ3.t s3 P3-dī-Is.t nty šḥ (n) rn s.ḥm.t s^cnḥ šr(.t) w^cb Imn T3-šr.t-Ḥnsw s3.t n it-nṯr Ns-p3y=w-t3.wy t3 ḥm(.t)-nṯr Dm3</i></p>	<p>7) mettras au monde pour moi seront les cohéritiers de mes enfants de tout et chaque bien qui m'appartient et de ce que j'acquerrai, sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi. » Écrit par Paès fils de Péteésis, qui écrit au nom de la femme dotée fille du prêtre d'Amon Senchonsis, fille du père divin Spotous, le serviteur divin féminin de Djémê.</p>

2 T3-šr.t-Is.t : Is.t ex Wsir corr.

1 Pr-C3^c.w.s.w : Pr-C3^c.w.s. Botti | 2 (3rsyn3^c.w.s. : 3rsjn^c.w.s. Botti | 3 195 : 175 El-Amir Family Archive atque AcOr, Pestman Marriage, Botti | 60 : 40 El-Amir Family Archive atque AcOr | 90 : 70 El-Amir Family Archive atque AcOr, Botti | 4 qnd3 bis : kb3 Botti | 115 : 125 El-Amir Family Archive atque AcOr | kḫ.t : tṯ El-Amir BIFAO | prim. 30 : 70 El-Amir Family Archive atque AcOr atque BIFAO, Botti, Den Brinker et al. | 15 : 25 El-Amir Family Archive atque AcOr | prim. sp-2 : wḥ Botti | nbw ḥm : ḥḍ ḥm Botti | ḥḍ sp-2 : sp-sn Botti |

ḏb^c.t : kt (óβ) Botti | 5 nbw : r ḥd Botti | (n) ḏnf : r mḥ Botti | (r-)bnr bis : n bnr Botti | 6 (n) p3 bnr : n bnr n Botti | 5000 irm 50 : 5050 Botti | ḏb^c.t : kt (óβ) Botti | nbw : ḥd Botti | (n) ḏnf : r mḥ Botti | 7 Pa-ḥ3.t : Pa-ḥtr El-Amir AcOr, Botti | šr(.t) : ta Botti | Ns-p3y=w-t3.wy : Ns-pe.w-t³ El-Amir AcOr.

Verso ↓

T1) <i>P3-šr-Wsir s3 Ḥrt3</i>	T1) Psénosiris fils d'Herta
T2) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw s3 Pa-wn</i>	T2) Snachomneus fils de Pagonis
T3) <i>Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw s3 Pa-ḥ3.t</i>	T3) Snachomneus fils de Paès
T4) <i>Pa-Dm3 s3 Dḥwty-ì.ìr-dì-s</i>	T4) Pasémis fils de Thotortaïos
T5) <i>Pa-Dḥwty s3 Ḥl-c3</i>	T5) Pathotès fils d'Hellos
T6) <i>Pa-Mntḫ s3 Ḥnsw-Dḥwty</i>	T6) Pamonthès fils de Chesthotès
T7) <i>Dd-ḥr s3 Ns-n3y=w-Ḥmn.w-iw</i>	T7) Téos fils de Snachomneus
T8) <i>Pa-tm s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	T8) Patémis fils d'Harsiésis
T9) <i>P3-šr-c3-ph.ḫ s3 'Ḥr-s3-Is.t'</i>	T9) Psénapathès fils d'Harsiésis (?)
T10) <i>N3-nḥḫ=f s3 P3-dì-Ḥr-sm3-t3.wy</i>	T10) Nechoutès fils de Pétéharsomtous
T11) <i>Ḥr-pa-Is.t s3 Dḥwty-sḏm</i>	T11) Harpaésis fils de Thotsytmis
T12) <i>Ḥb s3 Dd-ḥr</i>	T12) Abos fils de Téos
T13) <i>P3-šr-Mntḫ s3 P3-šr-Dḥwty</i>	T13) Psenmonthès fils de Psenhotès
T14) <i>Pa-ḥr s3 Ḥr-Dḥwty</i>	T14) Paos fils de Harthotès
T15) <i>P3-rmtḫ-mm s3 P3-mr-ìḥ</i>	T15) Permamis fils de Pélaïas
T16) <i>Ḥr-s3-Is.t s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥḫ.t</i>	T16) Harsiésis fils de Chestéphnachthès

T3 *Pa-ḥ3.t : Pa-ir.t* Botti | **T8** *Pa-tm* : Ḳp Botti, *Stn* prop. dub. Zauzich | **T9** *'Ḥr-s3-Is.t'* : Botti | **T10** *N3-nḥḫ=f : N3-nḥte=s* Botti | **T12** *Ḥb : P3-šj* Botti, ..?.. Den Brinker et al. | **T14** *Pa-ḥr s3 Ḥr-Dḥwty : s3 Pa-ḥr s3 Ḥr-Dḥwtj s3* Botti. | **T15** *P3-mr-ìḥ* : prop. dub. Zauzich, *P3-ḥ3s* Botti.

P. Tor. Totoès 52

Suppl. 6112 - TM 45109

Deir al-Medina
rouleau 8

L. x H. : 27,5 x 31,5 cm

154/153 ou 146/145

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 38.

Bibliographie : El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 116 ; Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 67 ; Nur El-Din, *Enchoria* 9 (1979), p. 54, n° E a ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 36, n. 39 et p. 75, n. 4 ; Depauw, *Teos and Thabis*, p. 121, n. 369 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 399.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLVI ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLVI.

Description : le document est fragmentaire. Le support restant est composé de 3 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

3	2	1
1,5	18	8

Des cassures préexistaient à l'écriture du texte et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment au milieu des ll. 3 et 4 et à la fin de la partie conservée des ll. 2, 5 et 6. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres, comme on peut le constater le long des bords gauches des *kollemata* 1 et 2. Deux fractures verticales traversent le milieu du 2^e *kollema*. Plusieurs trous et la perte de nombreuses fibres, notamment dans la marge inférieure et au niveau des *kolleseis*, entament ce qui reste du support.

Couleur : beige uniforme, plus foncée le long des bords supérieur et inférieur, au recto comme au verso. Le verso présente aussi des zones plus foncées à la droite de la liste des témoins, ainsi qu'une coloration brune des extrémités des fibres au niveau des *kolleseis*. Des bandes verticales blanchâtres sur les deux côtés du papyrus sont probablement dues à des inflorescences de sel.

L'état de conservation lacunaire du document ne permet pas d'évaluer l'ampleur originelle des marges droite et gauche : seules la supérieure et l'inférieure sont conservées, l'une de 7 cm, l'autre de 18 cm.

Position de *gd* au recto : 9,5 cm du haut, 9,5-12 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 9,5 cm du haut, 10 cm du bord gauche.

Une grosse biffe d'encre est visible dans la partie supérieure droite du verso, où on remarque aussi un point comme marque de vérification devant le nom du 12^e témoin.

Contenu : acte de mariage. L'énumération des biens de la dot de l'épouse permet d'attribuer ce document au type A de la classification de Pestman¹ et d'en restituer le contenu grâce aux parallèles, notamment pour le corps du texte le *P.Ehevertr.* 41, de la main du même scribe, et pour la signature de ce dernier à une époque plus ancienne que le papyrus mentionné, les *P.Choach.Survey* 7 et 8 A. Les noms des mariés sont presque entièrement en lacune : seul de l'époux on a conservé les titres et le début du nom, probablement Zmanrès. Celui-ci donne 10 deben à sa femme comme cadeau de mariage, alors que la valeur de la dot de cette dernière s'élève à 385 deben (correspondant à 1925 statères et à 7700 drachmes) et 2 en petit or au moins. En cas de répudiation de la part du mari, il aurait dû verser à sa femme 50 deben en ajout à sa dot ; si au contraire, cette dernière demandait le divorce, elle aurait récupéré seuls ses biens à elle, ou une compensation en argent. D'ailleurs, on interdit au mari de prêter un faux serment pour garder la dot de son épouse. La formule à la fin de la l. 4, bien que lacunaire, assure que les futurs enfants du couple auraient partagé l'héritage de leur père avec les fils qu'il avait eus précédemment : cela laisse entendre que celui-ci n'était pas à son premier mariage et aurait évité l'application de la loi de l'an 21 d'Amasis qui statuait que les enfants eus de secondes noces n'auraient pas pu hériter du patrimoine paternel après son décès². Pour la datation de cet acte, la restitution de son protocole et son assignation au scribe Hérieus l'âgé fils de Phatrès, voir Chapitre 6 H. La date du 146/145, entre le 31/08/152 du P. Tor. Totoès 51 et le 13/09/137 du P. Tor. Totoès 7 A+B, ainsi que les restes du nom de l'époux, feraient éventuellement songer à Zmanrès (D) fils de Pagonis l'aîné et Takousi, lui aussi pastophore d'Amon de Djémê et membre du personnel sacerdotal du temple d'Hathor, et à son mariage avec Tanouphis fille de Psenminis (B) et Senthoytis (A), dont l'acte aurait été conservé par leur fils Totoès : cependant, l'incertitude concernant la lecture du seul nom partiellement conservé et la quantité d'individus appelés Zmanrès à l'époque dans la région thébaine invitent à la prudence. Le 4^e témoin porte un nom d'origine grecque : *Pltn*, « Platon ». Étant donné qu'on ignore la position exacte des mots en lacune, entre la fin d'une ligne et le début de la suivante (à l'exception du commencement du document), on a partagé les intégrations de manière arbitraire entre les lignes et on a marqué ce choix en renversant les habitudes éditoriales, à savoir en mettant le texte entre accolades en police normale

1 Pestman, *Marriage*, pp. 21-32 et tableau A.

2 *P.Siut* 10591 rto, col. I, ll. 17-20 et col. II, ll. 20-23.

dans la translittération, en italique dans la traduction.

Recto →

<p>1) <i>[hsb.t ... ibd ... sw ... n n3 Pr- c3^{c.w.s.}.w (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} t3y=f sn.t n3 hrd.t.w] (Ptlwmys^{c.w.s.} irm (Glwptr^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty) pr irm p3 w^{cb} (3lgsntrws^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty) nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w mr it.t=w n3 [ntr.w nty pr (p3 ntr r-tn it.t=f) n3 ntr.w mr mw.t.t=w irm t3 f3y qn n^{cš} (Brnyg^{c.w.s.} t3 mnḥ.t irm t3 f3y dn m-b3ḥ (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn]</i></p>	<p>1) [L'année de règne ..., mois ..., jour ... des souverains^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, sa soeur, les enfants de] Ptolémée^{v.p.s.} et Cléopâtre^{v.p.s.}, les dieux Épiphanes, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôters, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des [<i>dieux Épiphanes, (du dieu Eupator,) des dieux Philomètors, avec l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète, avec la canéphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie,</i>]</p>
<p>2) <i>[irm t3 w^{cb}.t (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr it.t=s r-ḥ.t n3 nty smn n R^c-qd irm p3 (nty) i.ḥr Pr-c3^{c.w.s.} r ḥn=s] r ir=f p3 w^{cb} n p3 tš Nīw.t (Ptlwmys^{c.w.s.} (P3-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^{cb} Pr-c3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t=f irm p3 w^{cb} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr sn irm p3 [w^{cb} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mnḥ irm p3 w^{cb} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr it.t=f (irm p3 w^{cb} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr r-tn it.t=f) irm p3 w^{cb}</i></p>	<p>2) [<i>avec la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie, avec celui que le souverain^{v.p.s.} nommera]</i> pour qu'il soit prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée^{v.p.s.} Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.} Philomètor, avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philadelphie, avec le [<i>prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Évergète, avec</i></p>

<p>(Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr nty pr i.ir ir nfr.w]</p>	<p><i>le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.} Philopator, (avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Eupator,) avec le prêtre de Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Épiphané Euchariste,]</i></p>
<p>3) [irm t3 w^cb.t t3 Pr-^{c3}^{c.w.s.}.t (Glwptr^{c.w.s.} irm t3 w^cb.t (Glwptr^{c.w.s.} t3 mw.t t3 ntr.t nty pr irm t3 f3]y dn m-b3h (3rsyn3^{c.w.s.} t3 mr sn dd iry-c3 n Imn n Dm3 w^cb n Hw.t-Hr hnw.t imnt Ns- Wsr[-m3^c.t-R^c (?) s3 ... mw.t=f ... n s.hm.t ... ta ... mw.t=s ... ir=y t=t n hm.t tw=y n=t hđ 10 r sttr 50 r hđ 10 ^cn n p3y=t šp s.hm.t]</p>	<p>3) [<i>avec la prêtresse de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, avec la prêtresse de Cléopâtre^{v.p.s.}, la mère, la déesse Épiphané, avec la ca]néphore d'Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphé, a déclaré le pastophore d'Amon de Djémé et prêtre d'Hathor régente de l'occident Z[manrès (?) fils de ... et ... à la femme ... fille de ... et ... : « Je t'ai prise pour épouse. Je t'ai donné 10 deben, soit 50 statères, soit 10 deben à nouveau, comme ton cadeau de mariage.]</i></p>
<p>4) [iw=y h3^c=t n hm.t mtw=y mst=t mtw=y hn kt.t s.hm.t r-hr=t iw=y r di.t n=t hđ 50 r sttr] 2[50 r] hđ 50 ^cn (r) p3 bnr p3y=t hđ 10 nty hry r-tw=y n=t n p3y=t šp s.hm.t r mh hđ 60 r sttr 300 r hđ 60 ^cn n3 hrd.t.w nty i.ir=t r ms.t=w n=y n3 iry.w n pš(t) n n3y=y hrd.t.w [n nty nb nkt nb nty mtw=y hn^c n3 nty iw=y r di.t</p>	<p>4) [<i>Si je te répudie comme épouse, te hais et préfère une autre femme à toi, alors je te donnerai 50 deben, soit] 2[50 statères, soit] 50 deben à nouveau, hormis tes 10 deben ci-dessus que je t'ai donnés comme ton cadeau de mariage, pour compléter 60 deben, soit 300 statères, soit 60 deben à nouveau. Les enfants que tu mettras au monde</i></p>

<p>hpr=w p3 wn n3 nkt.w n s.ħm.t r- in=t r p3y=y ^c.wy ĩrm=t]</p>	<p>pour moi seront les cohéritiers de mes enfants [de tout et chaque bien qui m'appartient et de ce que j'acquerrai. L'énumération des biens de dot que tu as apportés dans ma maison avec toi :]</p>
<p>5) [w^c ĩnw (r) ĥđ ... 1.t qnd3] ^c3.t (r) ĥđ 100 1.t qnd3 ĥm.t (r) ĥđ 20 w^c ll (r) ĥđ 20 1.t mrħ(.t) (r) ĥđ 30 r mħ ĥđ 385 r sttr 1925 r ĥđ 385 ^cn nbw ĥm 2 '...' [... dmd swn(.t) n3y=t nkt.w s.ħm.t nty ħry šp=y s (n-)đr.t.ṭ=t ĩw=w mħ ĩw.ty sp nb ĥ3.ṭ=y mtr.w n-ĩm=w ĩw=t n-ħn n-bnr ĩw=t n-ħn n-bnr ĩrm=w]</p>	<p>5) [un tissu-ĩnw, soit ... deben ; ... une cuvette] grande, soit 100 deben ; une petite cuvette, soit 20 deben ; un collier-ll, soit 20 deben ; un collier-ll, soit 20 deben ; un tamis, soit 30 deben, pour compléter 385 deben, soit 1925 statères, soit 385 deben à nouveau, 2 en petit or, (?) [... Total de la valeur des biens de ta dot ci-dessus. J'ai reçu cela de ta part, étant complet, sans aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Si tu reste dedans ou en sors, tu y resteras ou en sortiras avec eux.]</p>
<p>6) [mtw=t p3y=w š3y ĩnk p3y=w shf p3 ssw n ĥ3^c=t (n) ĥm.t gr i '.ĩr=t mr šm n=t ĥ^c=t ĩw=y (r) đi.t n=t p3 smt n3 nkt.w s.ħm.t nty ĥry gr swm.t.ṭ=w] n ĥđ r-ħ(.t) p3 nty sh ĥry bn-ĩw=y rħ di.t ^cnħ m-s3=t r di.t ĩr=t s r-đb3 n3 nkt.w s.ħm.t nty ĥry đđ bn-pw=t ĩn.ṭ=w r p3y=y ^c.wy ĩrm=t mtw=t nty nħty.ṭ r-ħr=y [n-ĩm=w</p>	<p>6) [C'est à toi qu'appartient leur nue propriété, à moi leur usufruit. Le moment de te répudier comme épouse, ou si tu désires t'en aller toi-même, alors je te donnerai l'équivalent des biens de ta dot ci-dessus ou leur valeur] en argent conformément à ce qui est écrit ci-dessus. Je ne pourrai pas prêter serment contre toi pour te</p>

ìw.ty dd qnb.t nb.t md.t nb.t n p3
 t3 ìrm=t sh Hry=w s3 P3-ḥtr nty
 sh (n) rn n3 w^cb.w n **Mnt-nb-**
İwnw-šm^c-R^c-Ḥr-3ḥ.t.t p3 5
 s3.w]

contraindre à faire cela relativement
 aux biens de ta dot ci-dessus, en
 disant : "Tu ne les as pas apportés dans
 ma maison avec toi." C'est toi qui es
 accréditée auprès de moi [*relativement*
à eux, sans discuter aucun document
juridique ni aucune chose au monde
avec toi. » Écrit par Hérieus fils de
 Phatrès, qui écrit au nom des prêtres
 de Montou-seigneur-d'Hermonthis-Rê-
 Horakhty, des 5 phylés.]

1 (nty) pr : mnḥ.w Botti | 2 p3 w^cb : n w^cb Botti | 3 dn m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} : tn nb m-b3ḥ 3rsjn^{c.w.s.} Botti | 4
 50 : 500 Botti | n3 ìry.w : e.ìr sh=w Botti | 5 ḥm.t : wr.t Botti | 385 : 300 50 5 Botti | 385^cn nbw : 355
^cn .?. Botti, 385 nb Zauzich | '...': r ḥd 2 (?) Botti | 6 sh ḥry : sh nt ḥrj Botti | bn-pw=t ìn.t=w : mt Mnt
 Botti | ìrm=t mtw=t nty : m-s3=t mte ìr Botti.

Verso ↓

T1) Nḥt-Mnt s3 Pa ^c w	T1) Nechtmonthès fils de Paous
T2) P3-šr-Mnt s3 Ḥtr	T2) Psenmonthès fils d'Hatrès
T3) Twtw s3 İy-m-ḥtp	T3) Totoès fils d'Imouthès
T4) Pltn s3 İy-m-ḥtp	T4) Platon fils d'Imouthès
T5) P3-di-Mn s3 P3-di-Wsir-bḥ	T5) Pétéminis fils de Pétosorbouchis
T6) Ḥnsw-Dḥwty s3 Ḥnsw-Dḥwty	T6) Chesthotès fils de Chesthotès
T7) Ḥr-nfr s3 Pa-Wsir	T7) Harnouphis fils de Pausiris
T8) Qlwd ^r 3 ¹ (s3) Dḥwty-ì.ìr-di-s	T8) Kollouthès fils de Thotortaïos
T9) Ns-p3-mtry s3 Ḥr ^r -p3-nṯr ¹	T9) Espmétis fils d'Harpnoutès (?)

T10) P3[-...]-Wsr̄ (s3) Ns-mtry	T10) P[...]osiris fils d'Espmétis
T11) P3-dī-Ḥr̄ ^f -wr̄ ¹ s3 Pa-ḥr̄ḫ	T11) Pétéharoéris (?) fils de Pachratès
T12) N3-nfr-īb-R ^c s3 Ḥr-s3-Is.t	T12) Népherprès fils d'Harsiésis
T13) Dḥwty-sdm s3 Ḥnsw-Dḥwty	T13) Thotsytmis fils de Chesthotès
T14) P3-hb s3 ^c nḥ-Ḥp	T14) Phibis fils d'Achoapis
T15) Pa-Dm3 s3 Dḥwty-ī.īr-dī-s	T15) Pasémis fils de Thotortaïos
T16) Ḥr (s3) Dd-ḥr-p3-hb	T16) Horos fils de Teéphibis

T3 Twtw : prim. Tw maculatum | **T5** P3-dī-Mn : Mn maculatum | **T10** P3[-...]-Wsr̄ : P3[-šr]-Wsr̄ aut P3[-dī]-Wsr̄ propono.

T1 Nḥḫ-Mnḫ : Ns-p3-ḳj Botti | **T2** P3-šr-Mnḫ : P3-šr-(n)-Ḥnsw Botti | **Ḥtr** : Ḥwn prop. dub. Zauzich | **T4** Pltn : prop. dub. Den Brinker et al., Gl3 Botti, Bel El-Amir BIFAO | **T8** Qlwd'3' (s3) Dḥwty-ī.īr-dī-s : Ḳlwd s3 3we Botti | **T9** Ḥr̄^f-p3-ntr̄¹ : Ḥr-pa-Is Botti | **T10** P3[-...]-Wsr̄ : P3[-tj]-Wsr̄ Botti | **T11** P3-dī-Ḥr̄^f-wr̄¹ : P3-mtj Botti | **T12** N3-nfr-īb-R^c : P3-tj-nfr-ḥtp Botti | **T14** ^cnḥ-Ḥp : P3-ḥm-ntr-(n)-Mw.t Botti, ^co-Pth El-Amir BIFAO | **T16** Ḥr (s3) Dd-ḥr-p3-hb : Ḥr-wd3 s3 P3-hb Botti.

P. Tor. Totoès 53

Suppl. 6111 - TM 45083

Deir al-Medina
rouleau 8

L. x H. : 26 x 30,5 cm

01/02/118

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 11.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 157 et 162-63, n° 13 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), pp. 218-19, n° 23 ; Pestman, *Marriage*, p. 63, n. 5, p. 65, n. 6, p. 67, n. 2, p. 91, n. 4, p. 92, n. 2, p. 93, nn. 3, 6 et 7, p. 94, n. 4, p. 111, n. 2, p. 113, nn. 2-3, p. 119, n. 5, p. 128, nn. 4 et 5, p. 156, n. 5, p. 171, n^{os} 11-12, p. 173, n. 6, p. 174, p. 194 et tableau A, n° 38 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 113 ; Pestman, *Enchoria* 2 (1972), p. 34 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 85 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 159 et II, p. 109, n. ff ; Grunert, *ZÄS* 105 (1978), p. 120, n. 30 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 76, n. 43 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 340 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 382-83 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 121 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45 ; Bielman Sánchez et Lenzo, *Inventer le pouvoir féminin*, pp. 354 et 389.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XVI ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XVI.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
20	6,5

Des cassures préexistaient à l'écriture des textes et le scribe n'a pas hésité à rédiger au-dessus d'elles, notamment au milieu des ll. 3, 7, 12 et 16. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe assez souvent, surtout aux ll. 1, 3 et 6, outre que dans les marges supérieure et inférieure. Une fracture verticale qui coupe la moitié supérieure du document et le début des ll. 1 à 15, à 3 cm du

bord droit, s'accompagne à une cassure horizontale entre le début des ll. 15 et 16 : cela a porté au détachement de deux fragments, qui ont été légèrement éloignés de la pièce principale lors de la restauration du papyrus, mais qui sont en réalité jointifs avec cette dernière entre les ll. 5 et 11. Une autre fracture verticale, au milieu du 2^e *kollema*, part du bord supérieur et arrive jusqu'à la l. 6. Plusieurs trous (le long de la *kollesis* notamment, l'un d'une ampleur de 2 x 3 cm environ au début des ll. 3 à 6, deux autres au début des ll. 14 et 16) et la perte de nombreuses fibres entament le support et touchent parfois au texte, dont la lecture est néanmoins assurée par les parallèles.

Couleur : beige uniforme, plus foncée au recto le long de la partie inférieure du bord droit et de la *kollesis*. Le verso présente des fibres de couleur marron sur le tiers vertical gauche et des taches brunes le long du bord supérieur. Des traces verticales blanchâtres se répandent sur la plupart du verso : il s'agit probablement d'inflorescences de sel.

Marges du texte au recto : supérieure 5 cm, inférieure 11,5 cm, droite 2 cm, gauche 1 cm. La marge droite est respectée : seuls les *r* au début des ll. 4 et 9 dépassent. La marge gauche est irrégulière. La l. 17, portant le conteseing, est située 3 cm au-dessous de la l. 16 et 6,5 cm à gauche du bord droit. Toutes les lignes penchent légèrement vers le haut.

Position de *dd* au recto : 9 cm du haut, 18,5-20,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8,5 cm du haut, 21 cm du bord gauche.

Des biffes d'encre se trouvent autour du coin supérieur droit et au-dessus de la l. 1 au recto, alors qu'au verso elles sont près du signe pour les témoins et le long du bord gauche.

Contenu : acte de mariage où le mari donne 10 deben à sa femme comme cadeau de mariage, alors que la valeur de la dot de cette dernière s'élève à 700 deben (correspondant à 3500 statères et à 14000 drachmes). L'époux est Patémous fils de Psénésis et Sénamounis, l'épouse est Tasémis fille de Pasémis et Tasémis. En cas de répudiation de la part du premier, il aurait dû verser à la seconde 50 deben en ajout à sa dot ; si Tasémis demandait le divorce, elle aurait récupéré seuls ses biens à elle, ou leur valeur en argent. La formule aux ll. 14-15 certifie que les époux n'avaient pas eu d'enfants d'autres liaisons, ou mieux qu'il s'agissait du premier mariage pour les deux. Le scribe est Parès fils de Palous ; le contresignataire est son frère Aménothès. Dans le protocole, on peut supposer que l'emploi de la particule *iw* aux ll. 4 et 5, devant les sacerdoces féminins alexandrins, à la place de *irm*, soit une réminiscence de la part du scribe de l'ancienne formulation qui prévoyait le nom de la prêtresse juste avant le titre sacerdotal. D'ailleurs, l'insertion inhabituelle de la préposition *m-b3h* à la l. 5, dans la prêtrise pour Arsinoé Philopator, a été influencée par celle de la canéphore d'Arsinoé Philadelphie, où *m-b3h* est

couramment attesté. Les deux mariés ne sont attestés par aucun autre texte des archives de Totoès : la présence de cet acte dans les jarres de Deir al-Medina pourrait s'expliquer seulement si Totoès en était le gardien pour deux personnes qu'il connaissait, mais avec qui il n'a apparemment eu ni des liens familiaux ni des rapports économiques ou professionnels.

Recto →

<p>1) (1^{re} main) <i>hsb.t 52 tpy pyr(.t) (sw-)13 n Pr-C^c3^{c.w.s.} Ptlwmys^{c.w.s.} p3 ntr mnḥ^{c.w.s.} s3 Ptlwmys^{c.w.s.} irm</i></p>	<p>1) L'année de règne 52, mois Tybi, jour 13 du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu Évergète^{v.p.s.}, fils de Ptolémée^{v.p.s.}, et</p>
<p>2) <i>t3 Pr-C^c3^{c.w.s.}.t Glwptr3^{c.w.s.}.t t3y=f ḥm.t irm w^cb n 3lgsntrs^{c.w.s.} n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ(.w)</i></p>	<p>2) de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.}, son épouse, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Adelpes, des dieux Évergètes,</p>
<p>3) <i>n3 ntr.w nty pyr n3 ntr.w [...] n3 ntr.w mr it.t=w p3 [ntr] mr mw.t.t=f p3 ntr mr it.t=f p3 ntr</i></p>	<p>3) des dieux Épiphanes, des dieux [...], des dieux Philopators, du [dieu] Philomètor, du dieu Philopator, du dieu</p>
<p>4) <i>r-tn it.t=f n3 ntr.w [mnḥ](.w) iw t3 f3y qny n^cš Brnyg3^{c.w.s.}.t t3 mnḥ.t</i></p>	<p>4) Eupator, des dieux [Évergète]s, alors qu'il y a l'athlophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,</p>
<p>5) <i>iw t3 f3y dne nbw m[-b3ḥ] 3rsyn3^{c.w.s.}.t t3 mr sn iw t3 w^cb.t m-b3ḥ 3rsyn3^{c.w.s.}.t t3 mr</i></p>	<p>5) alors qu'il y a la canéphore [d']Arsinoé^{v.p.s.} Philadelphie, alors qu'il y a la prêtresse d'Arsinoé^{v.p.s.} Philo-</p>
<p>6) <i>it.t(=s) r-ḥ.t n3 nty smn n R^c[-qd i]rm n3 nty smn n P3-sy nty (n) p3 tš n Niw.t dd^c3m b3k Mnḥ</i></p>	<p>6) pator, conformément à ceux qui sont établis à Alexan[drie e]t à ceux qui sont établis à Ptolémaïs, qui est dans la province de Thèbes, a déclaré le berger</p>

		et serviteur de Montou
7) <i>Pa-t3-mi.t s3 P3-šr-Is.t mw.t=f T3-šr.t-Imn n s.ħm.t Ta-Dm3 ta Pa-Dm3 mw.t=s Ta-Dm3 ĩr=y t̄=t n ħm.t</i>	7)	Patémous fils de Psénésis et Sénamounis à la femme Tasémis fille de Pasémis et Tasémis : « Je t'ai prise pour épouse.
8) <i>tw=y n=t ħd 10 r sttr 50 r ħd 10^cn (n) ħmt (r) db^c.t {1/}24 (r) qd.t 2.t n p3y=t špe n s.ħm.t p3wn n n3y=t nkt.w n s.ħm.t r-ĩn=t</i>	8)	Je t'ai donné 10 deben, soit 50 statères, soit 10 deben à nouveau, en cuivre conformément à 24 d'oboles pour 2 kité, comme ton cadeau de mariage. L'énumération des biens de ta dot que tu as apportés
9) <i>r p3y=y^c.wy ĩrm=t w^c ĩnw r ħd 300 1.t gtn r ħd 300 ħmt sp-2 ħd 100 r dmd n3y=t nkt.w n s.ħm.t r-ĩn=t r p3y=y^c.wy</i>	9)	dans ma maison avec toi : un tissu ĩnw, soit 300 deben ; une tunique, soit 300 deben ; 100 deben de vrai cuivre ; soit le total des biens de ta dot que tu as apportés dans ma maison
10) <i>ĩrm=t ħd 700 r sttr 3500 r ħd 700^cn šp=y st (n-)dr.t.t̄=t ĩw=w mħ ĩw.ty sp nb ħ3.t̄=y mtry.w</i>	10)	avec toi : 700 deben, soit 3500 statères, soit 700 deben à nouveau. J'ai reçu cela de ta part, étant complet, sans aucun reste. Mon coeur est satisfait
11) <i>n-ĩm=w ĩw=t n-ħn ĩw=t n-ħn ĩrm=w ĩw=t n-bnr ĩw=t n-bnr ĩrm=w^cn mtw=t p3y=w š3y ĩnk p3y=w syħf ĩw=y ħ3^c=t n ħm.t</i>	11)	d'eux. Si tu reste dedans, tu y resteras avec eux ; si tu en sors, tu en sortiras avec eux à nouveau. C'est à toi qu'appartient leur nue propriété, à moi leur usufruit. Si je te répudie comme épouse,
12) <i>mtw=y mst=t mtw=y ħne kt̄.t s.ħm.t r-ħr=t ĩw=y (r) dī.t n=t ħd</i>	12)	te hais et préfère une autre femme à

<p>50 r sttr 200 irm 50 r ḥḍ 50 ^cn (n) p3 bnr n n3y=t</p>	<p>toi, alors je te donnerai 50 deben, soit 200 et 50 statères, soit 50 deben à nouveau, hormis les</p>
<p>13) nkt.w n s.ḥm.t r-in=t r p3y=y ^c.wy irm=t r mḥ n ḥḍ 700 irm 50 r sttr 3700 irm 50 r ḥḍ 700 irm 50 ^cn in-n3.w i.ir=t mr</p>	<p>13) biens de ta dot que tu as apportés dans ma maison avec toi, pour compléter 700 et 50 deben, soit 3700 et 50 statères, soit 700 et 50 deben à nouveau. Si tu désires</p>
<p>14) šm n=t ḥ^c=t mtw=y dī.t n=t n3y=t nkt.w n s.ḥm.t nty ḥry gr swn.t.t̄=w r-ḥ.t p3 nty šḥ ḥry p3y=t šr ^c3 p3y=y šr ^c3 p3 nb nty nb</p>	<p>14) t'en aller toi-même, alors je te donnerai les biens de ta dot ci-dessus ou leur valeur conformément à ce qui est écrit ci-dessus. Ton fils aîné est mon fils aîné et le propriétaire de tout</p>
<p>15) nkt nb nty mtw=y ḥn^c n3 nty iw=y (r) dī.t ḥpr=w iw.ty ḍḍ qnb.t nb.t {n} md.t nb.t n p3 t3 irm=t šḥ Pa-R^c s3 Pa-lw nty šḥ (n) rn</p>	<p>15) et chaque bien qui m'appartient et de ce que j'acquerrai, sans discuter aucun document juridique ni aucune chose au monde avec toi. » Écrit par Parès fils de Palous, qui écrit au nom</p>
<p>16) n3 w^cb.w n Imn-R^c-nsw.t-nṯr.w p3 nṯr ^c3 p3 5 s3.w</p>	<p>16) des prêtres d'Amonrasothen, le grand dieu, des 5 phylés.</p>
<p>17) (2^e main) šḥ Imn-ḥtp s3 Pa-lw iw=f n ir.t.t̄=w n md.t nb.t nty šḥ ḥry</p>	<p>17) Écrit par Aménothès fils de Palous, alors qu'il agit en tant que leur oeil pour toute parole qui est écrite ci-dessus.</p>

1 52 : 2 El-Amir Family Archive | pyr(t) : šm El-Amir Family Archive, Pestman Marriage | 2 3lgsntrs^{c.w.s} : 3lgsntrws^{c.w.s} Botti | 3 n3 nṯr.w [...] : n3 ntr.w [mr-mw.t.te=w] Botti | 5 dne nbw m[-b3ḥ] : tnj [m-b3ḥ] Botti | 6 R^c[-qd i]rm n3 : prop. dub. Zauzich, Den Brinker et al., [R^c-k]t n3 Botti | 8 (r) ḍb^c.t {1/}24 (r)

qd.t : *kt 24 r ḥd kt* Botti | **9** *sp-2* : *wth* Botti | alt. 300 : 200 El-Amir *AcOr* atque *BIFAO* | **10** 700 bis : 500 El-Amir *Family Archive*, *AcOr* atque *BIFAO* | 3500 : 2500 El-Amir *AcOr* | **11** *irm=w* ^e*n* *mtw=t* : *irm=w mte=t* Botti | **12** 50 bis : 45 El-Amir *Family Archive*, *AcOr* atque *BIFAO* | 200 *irm 50* : 250 Botti | **13** 700 *irm 50* bis : 700 *p3 ḥ* Botti | 3700 *irm 50* : 3500 *p3 ḥ* Botti | **14** *gr* : *wn pa* Botti | *p3 nty sh* : *p3 sh* Botti | *šr* bis : *ḥrd* Botti | **15** *Pa-lw* : *Pa-lw3* El-Amir *AcOr*, Botti, prop. Pestman et al. *Recueil*, *Pa-lwh* prop. etiam Pestman et al. *Recueil* | **17** *Pa-lw* : *Pa-lw3* Botti, prop. Pestman et al. *Recueil*, *Pa-lwh* prop. etiam Pestman et al. *Recueil* | *ir.t.ḫ=w* : *ḥtr* El-Amir *BIFAO*.

Verso ↓

T1) <i>Pa-Dm3 s3 Ḥr</i>	T1) Pasémis fils d'Horos
T2) <i>Pa-Mnḫ s3 Hry=w</i>	T2) Pamonthès fils d'Hérieus
T3) <i>Pa-Ḥnm s3 P3-dī-Ḥnm</i>	T3) Pachnoumis fils de Pétéchnoumis
T4) <i>Twtw s3 Imn-ḥtp</i>	T4) Totoès fils d'Aménothès
T5) <i>P3-dī-Ḥnsw s3 P3-msh</i>	T5) Pétéchonsis fils de Pemsais
T6) <i>Ḥr s3 Ḥnsw-Dḥwty</i>	T6) Horos fils de Chesthotès
T7) <i>P3-dī-Ḥr-wr s3 Ḥnsw-Dḥwty</i>	T7) Pétéharoéris fils de Chesthotès
T8) <i>Pa'-ḥḫ¹ s3 Twtw</i>	T8) Pachoîtès (?) fils de Totoès
T9) <i>Pa-tw s3 Ḥr-sḏm</i>	T9) Patès fils d'Harsytmis
T10) <i>P3-dī'-Ḥnsw¹ s3 P3-dī-Ḥnsw</i>	T10) Pétéchonsis (?) fils de Pétéchonsis
T11) <i>Pa-Dm3 s3 P3-ḏw</i>	T11) Pasémis fils de Pétautos
T12) <i>P3-ḏw s3 Ḥnsw-Dḥwty</i>	T12) Pétautos fils de Chesthotès
T13) <i>Pa-Dm3 s3 Pa-ḥrḫ</i>	T13) Pasémis fils de Pachratès
T14) <i>Pa-N.t s3 Ḥr</i>	T14) Paneithès fils d'Horos
T15) <i>P3-wr-5 s3 Pa-ḥḫ</i>	T15) Portis fils de Pachoîtès
T16) <i>Pa-ḥḫ s3 P3-šr-Is.t</i>	T16) Pachoîtès fils de Psénésis

T8 *Pa'-ḥḫ¹* : *Pa-Mnt* Botti, *Pa-nḥḫ* Zauzich, *Pa-Ḥnm* Den Brinker et al. | **T9** *Pa-tw* : *Pa-Nj.t* Botti | *Ḥr-sḏm* : *Ḥr-s3-Is p3 ḥm* Botti, *Ḥr-stm*-Ἀποურης El-Amir *BIFAO* | **T10** *P3-dī'-Ḥnsw¹* : *P3-tj-n3-nḥte.w* Botti | **T11** *P3-ḏw* : prop. dub. Zauzich, Den Brinker et al., *Hry=w* Botti | **T12** *P3-ḏw* : prop. dub. Zauzich, Den Brinker et al., *Hry=w* Botti | **T15** *P3-wr-5* : *P3-wr* Botti.

P. Tor. Totoès 54

Suppl. 6094 - TM 45087

Deir al-Medina

L. x H. : 14,5 x 32 cm

29/12/114

rouleau 18 ?

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 16.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 149, n. 2, p. 161, n° 4 et p. 165, n° 8 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 214, n° 17 ; Pestman, *Marriage*, p. 25, n. 1, p. 56, n. 1, p. 58, n. 2, p. 72, nn. 5-7, p. 73, nn. 4-6, p. 76, n. 3, p. 77, p. 161, nn. 3-4, p. 170, n° 4, p. 175, n. 5, pp. 200 et 205 et tableau Z, n° 8 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 96 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 88 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 159 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 7, n. 2 et p. 15 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 76, n. 43 ; Grunert, *Der Kodex Hermopolis*, pp. 134-35 ; Pestman, dans Veenhof (éd.), *Schrijvend verleden*, pp. 199-200, n° 4 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 168, n. 3 et p. 181, n. * ; Kaplony-Heckel, *OLZ* 82 (1987), p. 137 ; Thompson, dans Criscuolo et Geraci (éd.), *Egitto e storia antica*, pp. 700-01, n. 23 ; Andrews, *Ptolemaic Legal Texts*, p. 53, n. 24 ; Pestman, *Tsenhor* I, p. 27 ; Rowlandson, *Women and Society*, pp. 160-61, n° 120 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 386 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 126 ; Arlt, dans Widmer et Devauchelle (éd.), *Actes du IX^e congrès international des études démotiques*, p. 45.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXI ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le support est composé de 2 *kollemata* ; les fibres sont verticales sur le 1^{er} *kollema*, alors que sur le 2^e l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
12	2,5

De rares cassures préexistaient à l'écriture du texte. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la

rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe rarement, notamment au milieu de la l. 14. Une cassure verticale, à 5 cm du bord droit, coupe la presque totalité du support ; une deuxième court à 3,5 cm du bord gauche. Une fracture horizontale s'ouvre dans la moitié gauche du papyrus, entre les ll. 9 et 10. Plusieurs trous (notamment, à la fin des ll. 9 à 13 et au milieu des ll. 21 et 22) entament le support et touchent parfois au texte, sans cependant empêcher la compréhension.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée le long des bords supérieur et inférieur au recto et d'une fibre au milieu du verso.

Marges du texte au recto : supérieure 7,5 cm, inférieure 8,5 cm, droite 1,5 cm, gauche 0,5 cm. La marge droite est respectée ; la marge gauche est irrégulière. Les quatre dernières lignes, qui portent les signatures des témoins, ont été écrites 1,5 cm au-dessous de la l. 22 et 3,5 cm à gauche du bord droit du papyrus. Celles-ci penchent vers le haut, ainsi que la l. 1, alors que les ll. 13 à 22 penchent vers le bas. Le verso est anépigraphé.

Contenu : acte de divorce entre Harpaésis fils d'Esnéchatès et Thatrès et la femme Tétosiris fille de Pchembik et Sénimouthis. L'ex-mari s'engage à ne pas empêcher son ex-femme de trouver un autre homme. Puisqu'elle a eu des enfants issus de l'union, les ll. 19-20 assurent que leur vieil acte de mariage reste en possession de la femme, probablement pour sauvegarder les droits de leurs fils à l'avenir. Le scribe est Harsiésis (B) fils de Chestépnachthès (B) : voir Chapitre 7 L. Les deux divorcés ne sont attestés dans aucun autre texte des archives de Totoès : la présence de cet acte dans les jarres de Deir al-Medina pourrait s'expliquer seulement si Totoès et Tatéhathyris en étaient le gardien pour deux personnes qu'il connaissaient, mais avec qui ils n'ont apparemment eu ni des liens familiaux ni des rapports économiques ou professionnels. D'ailleurs, le 3^e témoin à la l. 25 est Pikos (B) fils de Psenminis (D), frère de Tatéhathyris.

Recto →

1) (1 ^{re} main) hsb.t 4.t <i>ibd-4 3h.t sw-10 n t3 Pr-C3^{c.w.s.}(t) (Glwptr^{c.w.s.}</i>	1) L'année de règne 4, mois Choïak, jour 10 de la souveraine ^{v.p.s.} Cléopâtre ^{v.p.s.}
2) <i>irm Pr-C3^{c.w.s.} (Ptlwmys^{c.w.s.} p3 mr mw.t.t̄=f</i>	2) et du souverain ^{v.p.s.} Ptolémée ^{v.p.s.} Philomètor
3) <i>(P3-Swtr^{c.w.s.} irm p3 w^cb n (3lgsntrws^{c.w.s.} irm</i>	3) Sôter ^{v.p.s.} , avec le prêtre d'Alexandre ^{v.p.s.} et

4) <i>n3 ntr.w nty nhm n3 ntr.w sn.w n3 ntr.w mnḥ.w n3 ntr.w</i>	4) des dieux Sôtters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux
5) <i>mr it.t̄=w n3 ntr.w nty pyr p3 ntr r-t̄n</i>	5) Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eu-
6) <i>it.t̄=f p3 ntr mr mw.t.t̄=f p3 ntr mr it.t̄=f n3 ntr.w</i>	6) pator, du dieu Philomètor, du dieu Philopator, des dieux
7) <i>mnḥ.w p3 mr mw.t.t̄=f (P3- Swtr^{c.w.s.} irm t3 f3y</i>	7) Évergètes, de Philomètor Sôter ^{v.p.s.} , avec l'athlo-
8) <i>qny n^cš n (Brnyg^{c.w.s.} t3 mnḥ.t</i>	8) phore de Bérénice ^{v.p.s.} Évergète,
9) <i>irm t3 f3y dn n nbw m-b3ḥ (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr</i>	9) avec la canéphore d'Arsinoé ^{v.p.s.} Phila-
10) <i>sn irm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.} t3 mr it.t̄=s r-ḥ(.t)</i>	10) delphe, avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.} Philopator, conformément à
11) <i>(n3 nty) smn n R^c-qd (n) P3-sy (n) p3 tš n Niw.t dd iry-c3</i>	11) ceux qui sont établis à Alexandrie et à Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore
12) <i>n Imn n Dm3 Hr-pa-Is.t s3 Ns-n3- ḥt̄.w mw.t=f T3-ḥtr.t</i>	12) d'Amon de Djémê Harpaésis fils d'Esnéchatès et Thatrès
13) <i>n s.ḥm.t Ta-tw-Wsir ta P3-ḥ(m)- bik mw.t=s T3-šr.t-İy-m-ḥtp</i>	13) à la femme Tétosiris fille de Pchembik et Sénimouthis :
14) <i>ḥ3^c=y t̄=t n ḥm.t tw=y ww3y r- ḥr=t n hp n ḥm.t</i>	14) « Je t'ai répudié comme épouse. Je suis quitte envers toi à propos du droit d'épouse.
15) <i>mn mtw=y md.t nb.t n p3 t3 r c.wy=t n rn n ḥm.t ink</i>	15) Je n'ai rien au monde à exiger de toi en raison du droit d'épouse. C'est moi
16) <i>p3 nty dd n=t i.iry n=t hy bn- iw=y rḥ^c ḥ3.t.t̄=t</i>	16) qui te dis : "Trouve-toi un mari !" Je ne pourrai pas te faire obstacle
17) <i>n^c.wy nb nty i.İR=t r šm r-r=w dr=w iw iry n=t hy</i>	17) en tous lieux où tu iras dans leur totalité pour te trouver mari
18) <i>n-İM=w n t3y n p3 hrw r ḥry</i>	18) à partir d'aujourd'hui et désormais. Si

<i>iw=y gm.t̄=t irm rmt̄ nb n p3 t3 bn-iw=y</i>	je te trouve avec n'importe quel homme au monde, je ne
19) <i>rḥ ḏd n=t mtw=t t3y=y ḥm.t i 'ir=t mḥt̄ n p3y=t ḏm^c</i>	19) pourrai pas te dire : "Tu es mon épouse !" C'est à cause de tes enfants que tu a mis au monde pour moi que tu t'empares de ton acte
20) <i>n ḥm.t r-ḏb3 n3y=t ḥrd.t̄.w r- ms=t n=y iw.ty ḏd qnb(.t) nb.t</i>	20) de mariage, sans que je discute aucun document juridique
21) <i>md.t nb.t n p3 t3 irm=t sh Ḥr-s3- Is.t s3 Ḥnsw-t3y=f-nḥt̄.t</i>	21) ni aucune chose au monde avec toi. » Écrit par Harsiésis fils de Chestépnachthès,
22) <i>nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir- wr p3 ḥm-nṯr n ḏm3</i>	22) qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osoroéris, le serviteur divin de Djémê.
23) (2 ^e main) <i>sh P3y-k3 s3 Ḥr-s3-Is.t</i>	23) Écrit par Pikos fils d'Harsiésis.
24) (3 ^e main) <i>sh Imn-ḥtp s3 Ḥnsw- t3y=f-nḥt̄.t</i>	24) Écrit par Aménothès fils de Chestépnachthès.
25) (4 ^e main) <i>sh P3y-k3 s3 P3-šr-Mn</i>	25) Écrit par Pikos fils de Psenminis.
26) (5 ^e main) <i>sh Pa-tm s3 Pa-tm</i>	26) Écrit par Patémis fils de Patémis.

4 *mnh.w* : .w ex .t corr. | 17 *iw* : l. r | *iry* : *iry* ex *ir=t* corr. | 18 *gm.t̄=t* : =t ex =w corr.

12 *Ns-n3-ḥt̄.w* : *Ns-nḥt-ḥrt* El-Amir *AcOr* | 14 *ww3y* : *wj* Botti | 15 ^c.*wy=t* : *ij* Botti | 16 *i.iry* : *e gm.te* Botti
| 17 *r-r=w* : *n3e=f nkt* Botti | *iry* : *gm.te* Botti, *iw-ir=t* Zauzich | 18 *r ḥry* : *nt ḥrj* Botti | 20 *iw.ty* : *mn*
Botti | 26 *Pa-tm* bis : *Stn3* Botti.

P. Tor. Totoès 55 A+B

Suppl. 6082 - TM 45095

Deir al-Medina
rouleau 29

L. x H. : 38 x 30,5 cm

Texte démotique A : 21/05/108
Texte démotique B : après 21/05/108

Éditions antérieures : P.Tor.Botti 22.

Bibliographie : El-Amir, *Archive from Thebes* II, p. 159 et 162-63, n° 15 ; El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 206, n° 1 ; Pestman, *Marriage*, p. 63, n. 5, p. 65, n. 5, p. 67, n. 2, p. 91, n. 4, p. 93, n. 3, p. 95, n. 6, p. 111, n. 2, p. 112, n. 6, p. 117, n. 5, p. 119, p. 156, nn. 3 et 5, p. 171, n^{os} 11-12, p. 174, n. 7, p. 194 et tableau A, n° 43 ; El-Amir, *BIFAO* 68 (1969), p. 97, n. 2 et p. 114 ; Zauzich, *Enchoria* 2 (1972), p. 91 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, pp. 194-96 ; Grunert, *ZÄS* 106 (1979), p. 76, n. 43 ; Pestman, *Amenothès*, p. 24, n. 5 et p. 92, n. 28 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, p. 29, n. 19 et pp. 232-33, n° 1 ; Martin, dans Geller et Maehler (éd.), *Legal Documents of the Hellenistic World*, p. 71 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 389-90 ; Depauw et al., *A Chronological Survey*, p. 131.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXVI ; verso dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XXVI et XXVII.

Description : le support est composé de 3 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

3	2	1
5	17,5	16

Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe souvent, notamment au début des ll. 6, 7 et 9, au milieu des ll. 1 et 3, à la fin des ll. 1, 4, 6 et 9 et entre les ll. 7 et 8. Deux fractures verticales traversent la marge inférieure, au niveau de la 1^{re} *kollesis* et au milieu du 2^e *kollema*. Plusieurs trous et la perte de nombreuses fibres (surtout au niveau des *kolleseis* et des coins gauches supérieur et inférieur au recto) entament le support et touchent parfois aux textes, sans cependant empêcher la

compréhension.

Couleur : beige, légèrement plus foncée au recto au milieu du 2^e et dans tout le 3^e *kollema*, au verso le long des bords droit et gauche.

Marges du texte démotique A au recto : supérieure 7,5 cm, inférieure 14,5 cm, droite 5 cm, gauche 3,5 cm. Les marges droites et gauches sont respectées : seuls l'article *w^c* au début et le signe *nb* à la fin de la l. 7 dépassent. On note deux petits traits obliques en fonction de *space fillers* à la fin des ll. 3 et 5. Marges du texte démotique B au verso : supérieure 35 cm, inférieure 1,5 cm, droite 6 cm, gauche 18 cm. Le texte B, constitué par une seule ligne en démotique, a été rédigé au verso du 1^{er} *kollema* : son orientation est perpendiculaire à la liste des témoins, mais parallèle aux fibres, il est donc perfibril. La position de cette note d'archivage, placée derrière la partie inférieure de la marge droite du texte A au recto, laisse penser que ce dernier a été enroulé de la gauche vers la droite¹.

Position de *gd* au recto : 8,5 cm du haut, 24,5-27,5 cm du bord droit. Position du centre du signe pour les témoins au verso : 8 cm du haut, 27 cm du bord gauche.

L'encre n'est effacée qu'au début des lignes.

Contenu : acte de mariage (texte démotique A) où le mari donne 10 deben à sa femme comme cadeau de mariage, alors que la valeur de la dot de cette dernière s'élève à 725 deben (correspondant à 3625 statères et à 14500 drachmes). Dans ce total ne sont pas inclus un collier-*qll* et une bague-*hlq*, les deux en argent, de la valeur globale de 8 kité, bien qu'ils soient énumérés parmi les biens de la femme. L'époux est Piouéris fils de Psenhotès et Senchonsis, l'épouse est Senmouthis fille de Pasémis et Senthoytis. Soit que le mari ait répudié la femme, soit qu'au contraire Senmouthis ait voulu le quitter, cette dernière aurait récupéré seuls ses biens à elle, ou leur valeur en argent : d'ailleurs, il est interdit à Piouéris de prêter un faux serment pour les garder. La formule à la l. 5 certifie que les époux n'avaient pas eu d'enfants d'autres liaisons, ou mieux qu'il s'agissait probablement du premier mariage pour les deux. Cela ne permet pas d'identifier l'épouse Senmouthis avec la mère de Pikos (B) et Tatéhathyris², les deux majeurs à l'époque, bien que son mari Psenminis (D) fils de Zmanrès (E) était mort probablement avant le 16/01/109 du P. Tor. Totoès 17 A, qui sous-entendrait cet événement³, mais certainement avant le 08/05/109 du P. Tor. Totoès 18, où Pikos (B) et Tatéhathyris se sont partagés une partie de l'héritage paternel. Ainsi, la présence de cet acte dans les jarres de Deir al-Medina pourrait s'expliquer seulement si Totoès

¹ Pestman, dans Eyre et al. (éd.), *The Unbroken Reed*, p. 267, n. 30.

² Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 194 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 146.

³ Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 3, p. 10, n. j, p. 196, n. b et p. 198, n. c ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 178.

et Tatéhathyris en étaient les gardiens pour deux personnes qu'il connaissaient, mais avec qui il n'ont apparemment eu ni des liens familiaux ni des rapports économiques ou professionnels. Le scribe est Phatrès fils d'Harmaïs. Dans le protocole, au milieu du nom de la souveraine Cléopâtre III, entre le *w* et le *p*, celui-ci a tracé une ouverture de cartouche : apparemment, après avoir commencé par écrire les trois premiers signes *glw* du nom de la reine, il a ensuite détourné l'attention vers le début du nom « Ptolémée », dont la graphie est très proche de la fin du nom « Cléopâtre », en écrivant la séquence de monolittères *ptrw*. Enfin, en se rendant compte de la faute, il a clos le nom de la souveraine avec le pavois divin, sans se soucier d'effacer ni l'ouverture du cartouche, ni le *w* final qui n'est autrement pas attesté pour le nom « Cléopâtre »⁴. De manière analogue, pour le nom du souverain Ptolémée IX Sôter II qui suit, Phatrès semble avoir écrit la fin du nom « Cléopâtre », plutôt que le début du nom « Ptolémée » : après les monolittères *ptl*, il paraît y avoir le signe vertical du pavois divin, lequel se distingue dans ce texte du *w* pour un petit trait additionnel en bas (comme on peut le constater à la même ligne pour l'épithète *P3-Swtrw^{c.w.s.}*, dont les deux *w* diffèrent du pavois divin à la fin). Ensuite, le scribe aurait aisément caché sa faute en complétant le nom grâce aux signes *mys* et à un autre pavois divin, qui auraient conféré à la séquence la lecture *Ptlwmys* pour « Ptolémée ». D'ailleurs, à la l. 2, il a écrit *n3 ntr.w mr {tn} it.t=w*, en mélangeant les épithètes de Philopator et d'Eupator, sans effacer le terme *tn*. Ce scribe ajoute souvent un petit trait supplémentaire dans certains mots qui en présentent déjà plusieurs, par exemple devant le mot *s.hm.t* ou à la fin du pronom suffixe de la 1^e personne du singulier =*y*. Les pères de plusieurs témoins portent des noms dont l'étymologie ne semble pas égyptienne : *3mnys*, « Ammonios », le 1^{er} ; *3sql3*, « Asklas », le 7^e ; *Šbty*, « Sabbataios », le 9^e. Ainsi le 12^e témoin, *Nylws*, « Neïlos », et le 14^e témoin avec son père : *3ntywghs s3 Hrmys*, « Antiochos fils d'Hermias ».

La note d'archivage au verso (texte démotique B) présente, comme seul point en commun avec l'acte de mariage au recto (texte démotique A), l'année de règne 9. Les autres Petosiris présents dans les documents des archives de Totoès figurent tous dans les listes des témoins : on ignore donc à quoi se réfère ce texte.

Recto →

Texte démotique A

1) **hsb.t** 9 tpy šmw sw-5 n t3 Pr- | 1) L'année de règne 9, mois Pachons, jour

⁴ Lüddeckens et al., *Demotisches Namenbuch* I, 13, p. 989 ; TM Nam 3639.

<p>$c3^{c.w.s.}(t)$ (Glw{({})ptrw^{c.w.s.} irm Pr- $c3^{c.w.s.}$ (Ptlw^{c.w.s.}}mys^{c.w.s.} p3 ntr^{c.w.s.} mr mw.t=f P3-Swtrw^{c.w.s.} irm p3 w^cb 3lgstrs^{c.w.s.} n3 ntr.w (nty) nhm n3 ntr.w sn.w</p>	<p>5 de la souveraine^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.} Ptolémée^{v.p.s.}, le dieu^{v.p.s.} Philomètor Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}, des dieux Sôtters, des dieux Adelpes,</p>
<p>2) n3 ntr.w mnḥ(w) n3 ntr.w mr {tn} it.t=w n3 ntr.w nty pr p3 ntr^{c.w.s.} (r-)tn it.t=f p3 ntr mr mw.t=f P3-Swtrw^{c.w.s.} dd c3m b3k Mnt^{c.w.s.}-nb-Iwnw-šm^c</p>	<p>2) des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu^{v.p.s.} Eupator, du dieu Philomètor Sôter^{v.p.s.}, a déclaré le berger et serviteur de Montou-seigneur- d'Hermonthis</p>
<p>3) P3y-wr s3 P3-šr-Dḥwty mw.t(=f) T3-šr.t-Ḥnsw n s.ḥm.t T3-šr.t- Mw.t ta Pa-Dm3 mw.t=s T3-šr.t- Dḥwty ir=y t=t n ḥm.t tw=y n=t ḥd 10 n p3y=t šp s.ḥm.t</p>	<p>3) Piouéris fils de Psenthotès et Senchonsis à la femme Senmouthis fille de Pasémis et Senthoytis : « Je t'ai prise pour épouse. Je t'ai donné 10 deben comme ton cadeau de mariage.</p>
<p>4) iw=y ḥ3^c=t n ḥm.t n-mtw=y mst=t n-mtw=y ḥn kt.t s.ḥm.t r- ḥr=t iw=y (r) dī.t n=t ḥd 50 (r) p3 bnr p3y ḥd 10 nty ḥry r-tw=y n=t n p3y=t šp s.ḥm.t r mḥ</p>	<p>4) Si je te répudie comme épouse, te hais et préfère une autre femme à toi, alors je te donnerai 50 deben hormis ces 10 deben ci-dessus que je t'ai donnés comme ton cadeau de mariage, pour compléter</p>
<p>5) ḥd 60 r sttr 300 r ḥd 60 ^cn p3y=t šr ^c3 p3y=y šr ^c3 p3y n3 ḥrd.t.w nty i.ir=t ms.t=w n=y n3 nb.w nty nb nkt nb nty mtw=y ḥn^c n3 nty iw=y (r) dī.t ḥpr=w p3 wn</p>	<p>5) 60 deben, soit 300 statères, soit 60 deben à nouveau. Ton fils aîné est mon fils aîné. Les enfants que tu mettras au monde pour moi seront les propriétaires de tout et chaque bien qui</p>

		m'appartient et de ce que j'acquerrai. L'énumération
6) <i>n3 nkt.w s.ḥm.t r-ḥn=t r p3y=y</i> <i>°w.y ḥrm=t w° inw (r) ḥd 300 1.t</i> gtn <i>s.ḥm.t (r) ḥd 180 1.t qb(.t)</i> <i>(r) ḥd 140 w° ḫb3 (r) ḥd 65 ky ḫb3</i> <i>(r) ḥd 40</i>	6)	des biens de ta dot que tu as apportés dans ma maison avec toi : un tissu- <i>ḥnw</i> , soit 300 deben ; une tunique pour femme, soit 180 deben ; un tissu- <i>qb.t</i> , soit 140 deben ; une cruche- <i>ḫb3</i> , soit 65 deben ; une autre cruche- <i>ḫb3</i> , soit 40 deben ;
7) <i>w° qll ḥd sp-2 (r) qd.t 6 1.t hlq</i> ḥd sp-2 <i>(r) qd.t 2.t r mḥ ḥd 725</i> <i>r sttr 3625 r ḥd 725 °n r n3y=t</i> <i>nkt.w s.ḥm.t nty ḥry šp=y s</i> <i>(n-)dr.t=t iw=w mḥ iw.ty sp nb</i>	7)	un collier- <i>qll</i> en vrai argent de 6 kité ; une bague- <i>hlq</i> en vrai argent de 2 kité, pour compléter 725 deben, soit 3625 statères, soit 725 deben à nouveau, à l'égard des biens de ta dot ci-dessus. J'ai reçu cela de ta part, étant complet, sans aucun reste.
8) <i>ḥ3.ḫ=y mtry.w n-ḥm=w iw=t</i> <i>(n-)ḥn iw=t (n-)ḥn ḥrm=w iw=t</i> <i>(n-)bnr iw=t (n-)bnr ḥrm=w °n n-</i> mtw=t <i>p3y=w š3y ink p3y=w shf</i> <i>iw=y ḥ3°=t n ḥm.t</i>	8)	Mon coeur en est satisfait. Si tu reste dedans, tu y resteras avec eux ; si tu en sors, tu en sortiras avec eux à nouveau. C'est à toi qu'appartient leur nue propriété, à moi leur usufruit. Si je te répudie comme épouse
9) <i>gr n-mtw=t mr šm n=t ḥ°=t</i> <i>iw=y (r) dī.t n=t n3y=t nkt.w</i> <i>s.ḥm.t nty ḥry gr swn.t.ḫ=w (n)</i> <i>ḥd r-ḥ(.t) p3 nty sh {nty} ḥry bn-</i> <i>iw=y rḥ dī.t °nḥ m-s3=t r dī.t</i>	9)	ou si tu désires t'en aller toi-même, alors je te donnerai les biens de ta dot ci-dessus ou leur valeur en argent conformément à ce qui est écrit ci-dessus. Je ne pourrai pas prêter

<i>ir(=t) s r-db3</i>	serment contre toi pour te contraindre à faire cela relativement
10) <i>n3y=t nkt.w s.ḥm.t nty ḥry dd bn-pw=t in.t̄=w r p3y=y c.wy irm=t n-mtw=t p3 nty nḥty.t̄ r- ḥr=y n-īm=w iw.ty sh nb sh P3- ḥtr s3 Ḥr-m-ḥb</i>	10) aux biens de ta dot ci-dessus en disant : "Tu ne les as pas apportés dans ma maison avec toi." C'est toi qui es accréditée auprès de moi relativement à eux, sans aucun recours. » Écrit par Phatrès fils d'Harmaïs.

1 (Glw{()ptrw^{c.w.s.} : Glwptr^{c.w.s.} Botti | P3-Swtrw^{c.w.s.} : P3-Swtr^{c.w.s.} Botti | 3lgstrs^{c.w.s.} : 3lgsntrws^{c.w.s.} Botti | 2 P3-Swtrw^{c.w.s.} : P3-Swtr^{c.w.s.} Botti | Mn̄t^{c.w.s.}-nb-İwnw-šm^c : Mnt nb Ws.t-šm^c Botti | 3 P3y-wr : P3y-k3 Botti, Py-Kw El-Amir AcOr | T3-šr.t-Mw.t : T-šrt-Pth El-Amir AcOr | 4 ḥ3^c=t n ḥm.t : ḥ3^c r bnr=t n ḥm.t Botti | 7 r n3y=t : n n3y=t Botti | 8 ḥ3^c=t n ḥm.t : ḥ3^c r bnr=t n ḥm.t Botti | 9 swnt.t.t̄=w (n) ḥd r-ḥ(.t) p3 nty sh {nty} ḥry : swnte=w r-ḥ nt sh nt ḥrj Botti | 10 r p3y=y : n p3e=j Botti | p3 nty : e nt Botti.

Verso ↓

T1) <i>P3-šr-Ḥnsw s3 3mnys</i>	T1) Psenchonsis fils d'Ammonios
T2) <i>Ḥr s3 Pa-Mn̄t̄</i>	T2) Horos fils de Pamonthès
T3) <i>Pa-Mn̄t̄ s3 Ḥnsw-Dḥwty</i>	T3) Pamonthès fils de Chesthotès
T4) <i>S-Wsr s3 Ḥr-s3-İs.t</i>	T4) Sésoosis fils d'Harsiésis
T5) <i>Ḥr s3 Ḥr-nfr</i>	T5) Horos fils d'Harnouphis
T6) <i>P3-di-B3st.t s3 Pa-Ḥr-ḥby</i>	T6) Pétobastis fils de Pa-Harchébis
T7) <i>Pa-Mn̄t̄ s3 3sql3</i>	T7) Pamonthès fils d'Asklas
T8) <i>Ḥr-s3-İs.t s3 N3-nḥt̄=f</i>	T8) Harsiésis fils de Néchoutès
T9) <i>Ḥr-m3y-ḥs s3 Šbty</i>	T9) Harmiysis fils de Sabbataïos
T10) <i>Twtw s3 Pa-t3.wy</i>	T10) Totoès fils de Patous
T11) <i>Hry=w s3 N3-nḥt̄=f</i>	T11) Hérieus fils de Néchoutès
T12) <i>Nylws s3 Ḥr-p3-'Bḥt̄'</i>	T12) Neïlos fils d'Harbachtis (?)
T13) <i>P3-ḥb s3 Dḥwty-m3^c.t</i>	T13) Phibis fils de Thotomous

T14) <i>3ntywghs s3 Hrmys</i>	T14) Antiochos fils d'Hermias
T15) <i>P3-šr-İmn s3 '...'</i>	T15) Psénamounis fils de (?)
T16) <i>Pa-Mnṯ s3 İmn-ḥtp</i>	T16) Pamonthès fils d'Aménothès

T4 *S-Wsr* : *Sn-Wsr.t* Botti | **T5** *Ḥr-nfr* : *Ḥr-Mnt* Botti | **T6** *Pa-Ḥr-ḥby* : *Pa-ḥr-ḥb* Botti | **T7** *3sql3* : *3skl* Botti | **T9** *Šbty* : prop. dub. Zauzich, *S3-wrtj* Botti | **T12** *Ḥr-p3-'Bḥṯ'* : *Ḥr-p3-bjk* Botti, *Ḥr-p3-ḡnm* (?) Den Brinker et al. | **T14** *3ntywghs* : *3npjwrhs* Botti, *3ntywḳhs* Zauzich | **T14** *Hrmys* : *Hrmy3s* Botti | **T15** *'...'* : *Grn* Botti.

Verso →

Texte démotique B

- | | |
|---|---|
| <p>1) <i>p3 šḥ i.īr n=y P3-dī-Wsīr n ḥsb.t</i>
<i>9.t</i></p> | <p>1) L'écrit que Pétosiris a fait pour moi
l'année de règne 9.</p> |
|---|---|

1 *n=y P3-dī-Wsīr* : *T3e=f-nḥt-R^c* Botti.

P. Tor. Totoès 56

Suppl. 6099 - TM 47148 + 45110

Deir al-Medina	L. x H. fragment 1 : 8,5 x 8,5 cm	110/109 ou 108/107
fragments 1 et 2 : rouleau 2	L. x H. fragment 2 : 8 x 9,5 cm	

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 39. Botti a introduit une ligne supplémentaire entre les ll. 1 et 2, qui cependant n'existe pas¹ : par conséquent, on note un décalage entre les numérotations des lignes 2 à 9 du fragment 1. Dans le fragment 2, la numérotation reprend à l'identique, car Botti a vu les deux fragments comme une pièce unique et n'a pas reconnu la manque d'une ligne entre les fragments 1 et 2, en annulant ainsi l'écart précédemment créé.

Bibliographie : Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68 ; Pestman, *Amenothès*, p. 24, n. 20 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 399-400.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. XLVII ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le document est formé par deux fragments, le premier provenant de la partie supérieure droite du texte, le second de sa portion inférieure droite. Ils ont été retrouvés dans le même rouleau, mais séparés, comme le montre la photographie C 1799 des archives photographiques de la Surintendance Archéologie, Beaux-Arts et Paysage pour la Ville Métropolitaine de Turin². Cependant, lors d'une intervention de restauration à Turin avant la publication de Botti, les deux parties ont été jointes de manière incorrecte et on le voit dans cette reconstitution sur les planche de l'édition *princeps*. Bien que Zauzich et Pestman aient supposé une origine distincte pour chacun des deux fragments³, qui semblerait encouragée par la différente ampleur de leur marge droite et par la diverse densité de leur écriture, l'appartenance de ces derniers au même papyrus a été confirmée d'après un examen autoptique par Mme Demichelis, égyptologue de la Surintendance de Turin, que je tiens à remercier ici. Cela est soutenu par la comparaison avec un autre texte de la main de Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A), à qui la composition du P. Tor. Totoès 56 peut être attribuée sur la base de la paléographie⁴. Une graphie plus serrée dans le protocole, visible dans le fragment 1, mais plus étendue dans le corps du même acte,

1 Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68, n. 17 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 399.

2 Voir Chapitre 2 B.

3 Zauzich, *Enchoria* 3 (1973), p. 68, n. 16 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, pp. 399-400.

4 Voir voir Chapitre 6 I.

lequel serait conservé dans le fragment 2, a été adopté par ce scribe dans le P. Tor. Totoès 14 aussi. Le protocole de ce dernier est presque identique à celui du P. Tor. Totoès 56 : leurs lignes commencent par les mêmes signes. Grâce à cela, on peut constater qu'un peu moins de la moitié droite du document est conservée et on peut supposer que la partie gauche du texte en lacune mesurait environ 4 cm. Au recto, on ne distingue qu'un seul *kollema*, sur lequel l'écriture est perfibrile au recto. La perte de nombreuses fibres dans les deux fragments, surtout aux ll. 1, 5, 11, 13, 15 et 19, outre les bords supérieurs et inférieurs, entament ce qui reste du support et touchent parfois au texte, dont la lecture est néanmoins assurée par les parallèles.

Couleur : beige, avec des zones plus foncées au recto, notamment à la fin des ll. 3 à 4 et au milieu des ll. 6 à 9 sur le fragment 1, au début et au milieu des ll. 11 à 13 sur le fragment 2.

L'état de conservation lacunaire du document ne permet pas d'évaluer l'ampleur originelle des marges. Le fragment 1 conserve 2,5 cm de la marge supérieure et 1,5 cm de celle à droite, alors que le fragment 2 ne conserve que 0,2 cm de la marge droite, toutes les autres étant entièrement en lacune. Le verso des deux est anépigraphe. La correspondance entre la position du verbe *ḡḡ* au recto et celle du centre du signe pour les témoins au verso est assurée par les mesures prises sur les autres papyrus des archives de Totoès et a été déjà remarquée par Pestman⁵. Par conséquent, l'absence des signatures des témoins au verso du P. Tor. Totoès 56 peut être expliquée par le fait que le signe *ḡḡ* au recto se trouvait dans la partie gauche du papyrus, aujourd'hui perdue.

Des taches d'encre sont présentes au verso, près du coin inférieur gauche du fragment 1 et du coin supérieur gauche du fragment 2. L'encre est effacée à plusieurs endroits du fragment 1, notamment aux extrémités gauches des ll. 1 à 4 et au milieu des ll. 5 à 8.

Contenu : acte de mariage. L'énumération des biens de la dot de l'épouse permet d'attribuer ce document au type A de la classification de Pestman⁶ et d'en restituer le contenu grâce aux parallèles recensés pour le II^e siècle dans la région thébaine par Lüddeckens⁷ et les P. Tor. Totoès 51, P. Tor. Totoès 53 et P. Tor. Totoès 55. Le fragment 1 conserve le protocole, les noms et les titres fragmentaires des deux époux : dans la lacune à la fin de la l. 9 et dans toute la l. 10 était présente la formule qui scellait le mariage et le début de la liste de la dot de la femme, alors que le fragment 2 contient le reste de l'énumération et certaines clauses concernant l'éventuel divorce. Le nom de l'époux est Pikos et celui de son père est probablement Psenminis : bien que son matronyme soit totalement en lacune, le seul autre Pikos fils de Psenminis attesté dans les archives de Totoès est le frère aîné de

5 Pestman, *Amenothès*, p. 161 ; Pestman, *Il processo di Hermias*, pp. 225-32 ; Pestman, *Tsenhor I*, pp. 26-27.

6 Pestman, *Marriage*, pp. 21-32 et tableau A.

7 Lüddeckens, *Eheverträge*, pp. 254 et 257 et tableau VII.

sa femme Tatéhathyris et on peut facilement penser qu'il ait demandé à sa soeur et à son beau-frère de garder son acte de mariage. Malheureusement, les noms de l'épouse et de son père sont perdus ; pour la mère de celle-ci, les traces disponibles semblent suggérer le nom Senminis. On ignore le montant du cadeau de mariage, alors que la valeur de la dot de la femme s'élève à 840 deben (correspondant à 4200 statères et à 16800 drachmes) et 2 en petit or au moins. En cas de répudiation de la part de Pikos, il aurait dû verser à sa femme 100 deben en ajout à sa dot. Pour la datation de cet acte, la restitution de son protocole et son assignation au scribe Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A), voir Chapitre 6 I. Étant donné qu'on ignore la position exacte des mots en lacune entre la fin de la l. 9 et la l. 10, on a partagé les intégrations de manière arbitraire entre les deux lignes et on a marqué ce choix en renversant les habitudes éditoriales, à savoir en mettant le texte entre accolades en police normale dans la translittération, en italique dans la traduction.

Recto →

<p>1) <i>ḥsb.t</i> [...]'.t' ḥ'ibd ... sw ...' n t3 <i>Pr-ḥ3^c.w.s.t</i> (<i>Glwptr3^c.w.s.</i> ḥrm <i>Pr-ḥ3^c.w.s.</i>)</p>	<p>1) L'année de règne [...], mois (?), jour (?) de la souverain[e^{v.p.s.} Cléopâtre^{v.p.s.} et du souverain^{v.p.s.}]</p>
<p>2) (<i>Ptlwmy[s^c]^{w.s.}</i> p3 mr <i>mw.t.t̄=f</i> [<i>(P3-Swtr^c.w.s.</i> ḥrm p3 <i>w^cb</i> n <i>(3lgsntrws^c.w.s.)</i>]</p>	<p>2) Ptolémé[e^{v.}]^{p.s.} Philomètor [Sôter^{v.p.s.}, avec le prêtre d'Alexandre^{v.p.s.}]</p>
<p>3) ḥrm n3 nṯr.w nty nḥm n3 nṯr.w <i>sn.w</i> n3 nṯr[.w <i>mnḥ.w</i> n3 nṯr.w mr ḥt.t̄=w n3 nṯr.w]</p>	<p>3) et des dieux Sôtors, des dieux Adelphes, des dieu[x Évergètes, des dieux Philopators, des dieux]</p>
<p>4) nty pyr p3 nṯr r-ṯny ḥt.t̄=f p3 nṯr [<i>mr mw.t.t̄=f</i> p3 nṯr mr ḥt.t̄=f n3 nṯr.w <i>mnḥ.w</i>]</p>	<p>4) Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu [Philomètor, du dieu Philopator, des dieux Évergètes,]</p>
<p>5) p3 mr [<i>mw.t.t̄=f</i> (<i>P3-]Swtr^c.w.s.</i> ḥrm t3 <i>f[3y qny n^cš</i> n (<i>Brnyk^c.w.s.</i> t3 <i>mnḥ.t</i>]</p>	<p>5) de Philo[mètor] Sôter^{v.p.s.}, avec l'ath[lophore de Bérénice^{v.p.s.} Évergète,]</p>
<p>6) ḥrm t3 <i>f3y dn</i> n <i>nbw m-b3ḥ</i></p>	<p>6) avec la canéphore d'Ars[inoé^{v.p.s.}]</p>

<i>(3rs[yn^{c.w.s.} t3 mr sn ĩrm t3 w^cb.t n (3rsyn^{c.w.s.}]</i>	Philadelphie, avec la prêtresse d'Arsinoé ^{v.p.s.}]
7) <i>t3 mr ĩt.t̄=s r-ĥ(.t) n3 nty smn n R^c-qd (n) [P3-sy n p3 tš n Nĭw.t đđ ĩry-^c3]</i>	7) Philopator, conformément à ceux qui sont établis à Alexandrie et à [Ptolémaïs dans la province de Thèbes, a déclaré le pastophore]
8) <i>[n] 'Īmn' [n] Dm3 P3y-k3 s3 P3- šr^f-Mn' [mw.t=f ... n s.ĥm.t ...]</i>	8) [d']Amon (?) [de] Djémê Pikos fils de Psenminis (?) [et ... à la femme ...]
9) <i>[ta ...]^f...¹ mw.t=s 'T3-šr.t-Mn' ĩr[=y t̄=t n ĥm.t tw=y n=t ĥđ ... r sttr ... r ĥđ ... ^cn]</i>	9) [fille de ...] (?) et Senminis (?) : « [Je t']ai prise [pour épouse. Je t'ai donné ... deben, soit ... statères, soit ... deben à nouveau,]
10) <i>[n p3y=t šp s.ĥm.t p3 wn n n3(y=t) nkt.w n s.ĥm.t r-ĩn=t]</i>	10) [comme ton cadeau de mariage. L'énumération des biens de (ta) dot que tu as apportés]
11) <i>r p3y=y ^c.wy w^c ĩnw r ĥđ 280 1.t [... r ĥđ]</i>	11) dans ma maison : un tissu- <i>ĩnw</i> , soit 280 deben ; une [..., soit deben]
12) <i>180 w^c ll r ĥđ 40 w^c t̄b r ĥđ [...]</i>	12) 180 ; un collier- <i>ll</i> , soit 40 deben ; une cruche- <i>t̄b</i> , soit deben [...]
13) <i>1.t qndw3 r ĥđ 1 1/3 1.t ylw [r ĥđ ...]</i>	13) une cuvette, soit 1 deben 1/3 ; un miroir, [soit deben ...]
14) <i>r qd.t 2 w^c ^c.wy n wh3 r nbw ĥm [2 ... r mĥ n]</i>	14) soit 2 kité ; une paire de boucles d'oreilles de [2] en petit or [... pour compléter]
15) <i>ĥđ 840 r sttr 4200 r ĥđ 840 ^cn [...]</i>	15) 840 deben, soit 4200 statères, soit 840 deben à nouveau [...]
16) <i>šp=y st (n-)đr.t.t̄=t ĩw=w mĥ ĩw.ty [sp nb ĥ3.t̄=y mtr(y).w n- ĩm=w ĩw=t]</i>	16) J'ai reçu cela de ta part, étant complet, sans [aucun reste. Mon coeur en est satisfait. Si tu]

17) <i>n-ḥn (i^w=t) n-ḥn ḥrm=w i^w=t n- bnr (i^w=t) n-bnr [i^{rm}=w mtw=t p³y=w š³y ink p³y=w shf]</i>	17) reste dedans, tu y resteras avec eux ; si tu en sors, tu en sortiras [avec eux. C'est à toi qu'appartient leur nue propriété, à moi leur usufruit.]
18) <i>i^w=y ḥ^{3c}=t n ḥm.t mtw=y ḥny k.t [s.ḥm.t r-ḥr=t i^w=y (r) dī.t n=t ḥḍ 100 r]</i>	18) Si je te répudie comme épouse et préfère [une autre femme à toi, alors je te donnerai 100 deben, soit]
19) <i>sttr 500 r ḥḍ 100 ^cn (r) ḍb^c.t 24 r qd.t 2 (r) p³ [bnr n³y=t nkt.w n s.ḥm.t (nty wn ḥry) r mḥ n ḥḍ 940 r sttr 4700 r ḥḍ]</i>	19) 500 statères, soit 100 deben à nouveau, conformément à 24 oboles pour 2 kité, hor[mis les biens de ta dot (qui sont énumérés ci-dessus), pour compléter 940 deben, soit 4700 statères, soit deben]
20) <i>^r9[40] ^rc n n ḥmt¹ nbw ḥm 2 ^r...¹ [...]</i>	20) 9[40] (?) à nouveau (?) en cuivre (?), 2 en petit or, (?) [...]

9 ^r...¹ : ^r-Imn¹ aut ^r-Ḏḥwty¹ propono | 15 [...]: [n ḥmt r ḍb^c.t 24 r qd.t 2 nbw ḥm 2] aut [nbw ḥm 2 n
swn.t n³y=t nkt.w n s.ḥm.t r-ḥn=t r p³y=y ^c.wy (i^{rm}=t)] aut [nbw ḥm 2 dmḍ n n³y=t nkt.w n s.ḥm.t
r-ḥn=t r p³y=y ^c.wy (i^{rm}=t)] propono.

1 n t3 Pr-^c3^c[^{w.s.}.t] : ...tracce... Botti, ^rpr-^c3¹ Zauzich, Den Brinker et al. | 4 ḥt.ḥ=f p³ nḥr : ḥt.te=f p³
Botti | 5 [(P3-]Swtr^{c.w.s.} : [P3-Sw]tr^{c.w.s.} Botti | 6 nbw : n^cš Botti | 7 r-ḥ(.t) n³ nty : r-ḥ nt Botti | 8 P3-šr^r-
Mn¹ : Botti | 9 ^r...¹ mw.t=s : Imn Pa-Ḏm3 Botti | 11 280 : 250 Botti | 12 180 : 150 Botti | 13 qnḍw3 :
ḵbw3 Botti | 14 nbw : prop. dub. Zauzich, ḥḍ Botti | 17 n-bnr [i^{rm}=w] : n bnr ḥrm Botti | 18 ḥny k.t :
ḥnj Botti | 19 (r) ḍb^c.t : ḥmt Botti | 2 (r) p³ : 2 ...tracce... Botti | 20 nbw : prop. dub. Zauzich, dbn
Botti.

P. Tor. Totoès 57

Suppl. 6098 - TM 45112

Deir al-Medina
rouleau 9

L. x H. : 20 x 13 cm

vers 124-118

Éditions antérieures : *P.Tor.Botti* 41.

Bibliographie : El-Amir, *AcOr* (C) 25 (1960), p. 220, n^{os} 26 ; Pestman et al., *Recueil* I, p. 159 ; Pestman, *Theban Choachytes*, p. 340 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 400.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. VIII ; verso anépigraphe et inédit.

Description : le document est fragmentaire. Le support restant est composé de 2 *kollemata* ; l'écriture est perfibrale au recto.

2	1
10	10

Des cassures préexistaient à l'écriture du texte. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on remarque donc des espaces vides antérieurs à la rédaction du texte, sur lesquels l'encre passe dans la plupart de la l. x+2.

Couleur : beige uniforme. Au recto, le coin supérieur gauche est noirci. Au verso, les fibres autour de la *kollesis* sont légèrement foncées.

L'état de conservation lacunaire du document ne permet pas d'évaluer l'ampleur originelle des marges supérieure, droite et gauche : seule l'inférieure est conservée et mesure 12,5 cm. La l. x+2 contient le contreseing, qui d'habitude était de la main d'un scribe différent de celui du reste de l'acte et ne s'alignait pas aux marges de ce dernier. Il se trouve 0,5 cm au-dessous de la l. x+1 et ses autres marges actuelles sont : inférieure 11,5 cm, droite 5,5 cm, gauche 2,5 cm. Le verso est anépigraphe.

Contenu : la nature de l'acte demeure inconnue à cause de l'état de conservation du papyrus. Seul le contreseing à la l. x+2 est clairement lisible et porte le nom de Chestéphnachthès (B) fils d'Harsiésis (A)¹. La ligne x+1 montre

¹ Pestman et al., *Recueil* I, p. 159.

les traces du nom « Chestéphnachthès » : étant donné qu'il ne s'agit pas du contresaignement d'un document rédigé par lui-même, lequel autrement aurait été aligné au reste du texte comme dans le P. Tor. Totoès 12, et que le contresignataire était parfois le fils du scribe de l'acte au-dessus², il est fort probable que la l. x+1 contienne le nom du père du scribe, qui aurait été Harsiésis (A) fils de Chestéphnachthès (A). Les contresaignements de Chestéphnachthès (B) pour les textes de son père Harsiésis (A) sont attestés entre 124 et 118 : on pourrait donc circonscrire la rédaction de l'acte à ce laps de temps. Étant en charge à l'époque Espmétis (B) fils d'Osooroéris dit Aménothès comme serviteur divin de Djémê³, on propose de restituer à la fin de la l. x+1 le nom et le titre de ce dernier, qui apparaissent régulièrement dans la conclusion des actes. Puisque ce papyrus provient d'archives scellées, puisque il ne peut être rejoint à aucun texte y conservé et puisque, dans son état, il n'apporte aucun renseignement utile pour être conservé en tant que tel, on peut se demander si, après avoir été déchiré pour des raisons inconnues, il n'ait été réemployé dans les archives de Totoès comme enveloppe d'autres documents de son rouleau, comme c'est le cas pour le P. Tor. Totoès 50.

Recto →

<p>x+1) (1^{re} main) [... sh Hr-s3-Is.t s3] Hnsw-t3y=f-nh[ḫ.t nty sh n rn Ns-p3-mtre s3 Wsir-wr p3 hm- nṯr Dm3]</p>	<p>x+1) [... Écrit par Harsiésis fils de] Chestéphnach[thès, qui écrit au nom d'Espmétis fils d'Osooroéris, le serviteur divin de Djémê.]</p>
<p>x+2) (2^e main) sh Hnsw-t3y=f-nhḫ.t s3 Hr-s3-Is.t iw=f n ir.t.ḫ=w n p3 sh nty hry</p>	<p>x+2) Écrit par Chestéphnachthès fils d'Harsiésis, alors qu'il agit en tant que leur oeil pour le présent écrit.</p>

x+1 non vidit Botti.

² Voir Chapitre 7 L.

³ Pestman et al., *Recueil I*, pp. 141-44.

P. Tor. Totoès 58 A+B

Suppl. 6101 - TM absent

Deir al-Medina rouleau non identifié	L. x H. : 9,5 x 14,5 cm	Textes démotiques A et B : 194 - 100
---	-------------------------	--------------------------------------

Éditions antérieures : absentes.

Bibliographie : absente.

Photographies : absentes.

Description : le document est constitué d'un fragment qui conserve le début des 7 lignes du texte démotique A au recto et la fin de plusieurs lignes du texte démotique B au verso. Au recto, on ne distingue qu'un seul *kollema* sur lequel l'écriture est perfibril. Une fracture verticale coupe le début de toutes les lignes à 2,5 cm du bord droit ; une deuxième part du milieu de la l. 3 et arrive jusqu'au bord inférieur aujourd'hui conservé. Plusieurs trous, notamment au recto aux ll. 1, 3 et 6, et la perte de nombreuses fibres entament ce qui reste du support et touchent aux textes, dont la lecture demeure problématique.

Couleur : beige, légèrement plus foncée dans la moitié gauche au recto. Au verso, la plupart des fibres présentent une couleur presque brune.

L'état de conservation lacunaire du document ne permet pas d'évaluer l'ampleur originelle des marges. Au recto, autour du texte démotique A, sont conservés 0,5 cm de la marge supérieure, 6,5 cm de celle inférieure et 1,5 cm de celle à droite, la marge gauche étant entièrement en lacune avec la fin des lignes. Les traces d'encre visibles sur la photographie au verso le long du bord, près du coin supérieur droit, se trouvent au-dessus de fibres horizontales répliées du recto et appartiennent en réalité à la fin de la l. 2 du texte démotique A : celles-ci complètent la locution *wn mtw* et montrent aussi la continuation de la barre horizontale du chiffre 100 qui précède. Au verso, la mise en page du texte démotique B n'est pas claire : au-dessous des signes appartenant à la l. x+1, à intervalles réguliers en vertical on constate deux zones où l'encre a bavé, ce qui pourrait correspondre aux vestiges de deux lignes, distantes de 4 cm du bord droit. Étant donné que le reste du texte, au contraire, est coupé par le même bord droit, la relation entre les signes en haut à gauche et le reste du document demeure énigmatique : il ne peut pas s'agir de deux colonnes du même texte, car les ll. x+5 et x+6 occupent presque toute la largeur du support à disposition, jusqu'à 1,5 cm du bord gauche.

L'encre est effacée à plusieurs endroits du fragment, notamment dans la moitié gauche des ll. 2 à 5 au recto.

Au verso, les deux bavures notées au-dessous de la l. x+1 pourraient contenir du texte : pour cette raison, on a choisi de les numéroter comme x+2 et x+3.

Contenu : compte (texte démotique A), dont la nature demeure incertaine. Il est introduit par une date et pourrait contenir plusieurs noms d'individus avec leurs patronymes, dont seul celui à la l. 4 est suffisamment lisible, liés à différents montants : la présence de la locution *r hn r*, certainement à la fin de la l. 6, probablement aussi à la fin de la l. 3, pourrait éventuellement faire allusion à une échéance pour leur restitution. À la l. 2, la graphie du terme *r w'lynn*, « grec » semble sûre, alors que la mention à la l. 7 du terme *sh dmy*, *komogrammateus*, n'est pas certaine. La nature du texte démotique B au verso est encore plus douteuse : il semble que l'on puisse distinguer des chiffres aux ll. x+4 et x+5, ainsi que le mot *inw* à la l. x+5 et la fin d'un nom propre au début de la l. x+6, mais toute proposition et restitution reste hypothétique. Puisque ce papyrus provient d'archives scellées, ne peut être raccordé à aucun des textes qui y sont conservés et que, dans son état, il n'apporte aucun renseignement utile pour être gardé en tant que tel, on peut se demander si, après avoir été déchiré pour des raisons inconnues, il n'a pas été remployé dans les archives de Totoès comme protection additionnelle pour d'autres documents, comme le P. Tor. Totoès 59 : par exemple, à l'intérieur d'un des rouleaux enveloppés dans du lin, visibles dans les clichés D 98, D 99 et D 142 des archives photographiques de la Surintendance Archéologie, Beaux-Arts et Paysage pour la Ville Métropolitaine de Turin¹.

Recto →

Texte démotique A

1) <i>hsb.t '6.t' tpy 3h.t sw 20'...' p3 ip 'n n3 ...' .w r-tw=y '...' [...]</i>	1) L'année de règne 6 (?), mois Thôt, jour 20+(?). Le compte des (?) (... ?) que j'ai donnés (... ?) [...]
2) <i>'... w'lynn '...' 3 'dmq' 100 iw wn- mtw' =... ' [...]</i>	2) (... ?) grec (... ?) 3, au total (?) 100, alors que c'est à (... ?) [...]
3) <i>šp '...' r h'n' [r ...]</i>	3) A reçu (... ?) avant (?) [...]
4) <i>P3'-'...'-Wsir s3 P3-šr-Imn-ipy '...' '...</i>	4) P(?)osiris fils de Psénaménophis (... ?)

¹ Voir Chapitre 2 B.

<i>100^r...¹ [...]</i>	100(+?) (... ?) [...]
5) <i>'...¹ n=f n^r...¹ [...]</i>	5) (... ?) à lui dans (... ?) [...]
6) <i>iw p3y=w hw 60^r...¹ [... iw=]f (r)</i> <i>dī.t s.t r hn [r ...]</i>	6) alors que leur intérêt est de 60(+?) [...] il donnera cela avant [...]
7) <i>iw [...]'sh dmy ...¹ [...]</i>	7) alors que [...] le scribe (?) du village (?) (... ?) [...]

4 P3^r-...¹-Wsir : P3^r-šr¹-Wsir aut P3^r-dī¹-Wsir propono.

Verso ↓

Texte démotique B

<i>x+1)[...]'...¹ [...]</i>	x+1) [...] (... ?) [...]
<i>x+2)^r...¹ [...]</i>	x+2) (... ?) [...]
<i>x+3)^r...¹</i>	x+3) (... ?)
<i>x+4)[...]'...¹ n 16^r...¹</i>	x+4) [...] (... ?) de 16 (... ?)
<i>x+5)[...]'...¹ inw ...¹ 130^r...¹</i>	x+5) [...] (... ?) tissu-inw (?) (... ?) 130(+?) (... ?)
<i>x+6)[...]'...¹</i>	x+6) [...] (... ?)
<i>x+7)[...]'... r-tw ...¹ [...]</i>	x+7) [...] (... ?) que (?) a donné (?) (... ?) [...]
<i>x+8)[...]'...¹ [...]'...¹ [...]</i>	x+8) [...] (... ?) [...] (... ?) [...]
<i>x+9)[...]'...¹</i>	x+9) [...] (... ?)

P. Tor. Totoès 59

Suppl. 6114 - TM absent

Deir al-Medina
rouleau 2

L. x H. : 3,5 x 7 cm

194 - 100

Éditions antérieures : absentes.

Bibliographie : absente.

Photographies : absentes.

Description : le document est formé par un fragment qui garde la fin des 5 premières lignes d'un texte autrement perdu au recto, où on ne distingue qu'un seul *kollema* perfibral. Lors du processus de fabrication, les fibres de papyrus n'ont pas été parfaitement juxtaposées les unes aux autres : on le remarque immédiatement au-dessus de la l. 1.

Couleur : beige uniforme, légèrement plus foncée au verso, où on constate une concrétion blanchâtre près du coin supérieur droit.

L'état de conservation fort lacunaire du document ne permet pas d'évaluer l'ampleur originale des marges : seule celle supérieure se conserve pour 3 cm, la gauche étant irrégulière, alors que la droite et l'inférieure sont en lacune. Le verso est anépigraphé.

Contenu : il n'est pas possible de définir la nature du texte d'origine. Dans les brouillons de son édition *princeps*, Botti a inséré ce petit fragment dans la description du P. Tor. Totoès 56 et a expliqué qu'il a été retrouvé au-dessus de la ficelle qui liait ce dernier texte, en guise de protection supplémentaire¹.

Recto →

1) [...] ʾ... 9 ¹	1) [...] (... ?) 9 (?)
2) [...] ʾšp ¹	2) [...] reçu (?)

¹ *AST, Fondo Botti*, doss. 7, fasc. 4 : « Frammento: Suppl. 6114. [...] Fu trovato ulteriormente sopra la legatura immediata del papiro sul rotolo n. 2. » Voir Chapitre 2 B.

3) [...] '...¹ [...]	3) [...] (... ?) [...]
4) [...] 'p3 bnr¹	4) [...] au dehors (?)
5) [...] '...¹	5) [...] (... ?)

P. Tor. Totoès 60

Prov. 5057 - TM 48936

Deir al-Medina
rouleau 18

L. x H. : 30,5 x 11 cm

après 17/04/100

Éditions antérieures : Botti, *L'archivio demotico* I, p. 205, n° 3.

Bibliographie : Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181, n. * ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. L ; verso anépigraphie et inédit.

Description : le support est composé d'une bande de lin de forme rectangulaire, légèrement déchirée, notamment le long du bord inférieur.

Couleur : beige.

Distances du texte des bords : supérieur 5,5 cm, inférieur 0 cm, droit 10 cm, gauche 15,5 cm. Le texte est constitué de deux lignes en démotique, dressées dans la partie droite de la bandelette en oblique, penchant vers le bas.

Contenu : note d'archivage des papyrus du rouleau 18, à savoir le P. Tor. Totoès 49, le P. Tor. Totoès 26 et peut-être le P. Tor. Totoès 54¹. La mention des « 6 documents » pourrait faire référence aux 6 copies du serment qui avaient été rédigées pour chacun des *presbyteroi* du temple d'Hathor dont la présence était demandée (Zmanrès fils de Pikos aurait finalement été absent et son nom aurait été par conséquent effacé²) : le P. Tor. Totoès 49 serait la copie pour Totoès. Dans ce cas, on pourrait fixer la rédaction de la note sur la bandelette après la date de ce serment, autour du 17/04/100. De toute manière, elle n'a pas pu être rédigée avant le 29/12/114, date de l'acte le plus ancien qui pourrait être rattaché au rouleau 18, à savoir le P. Tor. Totoès 54.

Recto

1 Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, p. 181, n. *. Voir Chapitre 2 B.

2 Kaplony-Heckel, *Tempeleide* I, p. 350, n. 2 ; Pestman, dans Pestman (éd.), *Textes et études de papyrologie*, pp. 169 et 171.

1) '...'

2) p3 'b3k' 6

1) (... ?)

2) les 6 documents (?).

1 '...': p3 sh Botti || 2 p3 'b3k' 6 : n p3 6 wr.w Botti.

P. Tor. Totoès 61

Provv. 5065 - TM 48937

Deir al-Medina
rouleau 20

L. x H. : 85,5 x 7 cm

194 - 100

Éditions antérieures : Botti, *L'archivio demotico* I, p. 205, n° 4 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1.

Bibliographie : Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401.

Photographies : recto dans Botti, *L'archivio demotico* II, pl. L ; verso anépigraphé et inédit.

Description : le support est composé d'une bande de lin de forme rectangulaire, en bon état de conservation.

Couleur : beige.

Distances du texte des bords : supérieur 2 cm, inférieur 1 cm, droit 64 cm, gauche 15,5 cm. Le texte est composé d'une seule ligne en démotique, rédigée dans la partie gauche de la bandelette en oblique, penchant vers le haut.

Contenu : note d'archivage qui enveloppait le rouleau 20, auquel aucun texte ne peut être rattaché¹ : par conséquent, la référence qu'elle contient demeure obscure. La proposition de Botti, adoptée aussi par Thieme et Pestman, de lire à la fin de la ligne le nom « Tétéésis » ne donne aucun point de repère, car le nom n'est pas attesté dans les archives de Totoès. On pourrait prudemment proposer d'y voir à la place les monolittères ^cqyq, qui pourraient éventuellement correspondre à la transcription en grec Ακοακ. Un terrain situé dans une plaine de ce nom fait l'objet d'une vente dans le P. Tor. Totoès 29, l'un des papyrus dont on ne connaît pas le rouleau d'origine : elle est transcrite Πτεμενακοακ ou Πτενακοακ (dans le même document, un bassin est appelé Πμενακοακ). Si tel était le cas, on pourrait dater cette note d'archivage après la date du P. Tor. Totoès 29, à savoir le 05/09/104. Mais pour l'instant, tout rapprochement demeure hypothétique.

Recto

¹ Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), *Textes grecs, démotiques et bilingues*, p. 144, n. 1 ; Den Brinker et al., *Berichtigungsliste* I, p. 401. Voir Chapitre 2 B.

1) $p3 s\dot{h} n \text{ } ^{\prime} \dots \text{ } ^{\prime}$

| 1) L'écrit de (... ?)

1 $\text{ } ^{\prime} \dots \text{ } ^{\prime}$: $^{\circ} qyq$ propono dub., $t3 s-\dot{h}m.t T3.te-Is$ Botti, Thieme et Pestman.

Tableaux de correspondance

<u>P. Tor. Totoès</u>	<u>Éditions antérieures</u>	<u>Numéro d'inventaire</u>	<u>Numéro Trismegistos</u>
1	<i>P.Tor.Botti 2</i>	Suppl. 6075	TM 45078
2	<i>P.Tor.Botti 1</i>	Suppl. 6070	TM 2956
3	<i>PSI IX 1014 ; P.Tor.Botti 3</i>	Suppl. 6080	TM 2957
4	<i>P.Tor.Botti 4</i>	Suppl. 6081	TM 45079
5	<i>P.Tor.Botti 6</i>	Suppl. 6078	TM 45081
6	<i>PSI IX 1015 ; P.Tor.Botti 7</i>	Suppl. 6074	TM 45077
7	<i>P.Tor.Botti 8</i>	Suppl. 6079	TM 2959
8	<i>P.Tor.Botti 9</i>	Suppl. 6069	TM 45082
9	<i>PSI IX 1016 ; Sel.Pap. I 37</i>	Suppl. 6115	TM 5569
10	<i>PSI IX 1017 ; P.Tor.Botti 12</i>	Suppl. 6068	TM 43709
11	<i>P.Tor.Botti 19 ; P.Ackerpacht. pp. 20-22</i>	Suppl. 6093	TM 45090 + 58892
12	<i>P.Tor.Botti 17</i>	Suppl. 6089	TM 45088
13	<i>P.Tor.Botti 20</i>	Suppl. 6103	TM 45093
14	<i>P.Tor.Botti 21</i>	Suppl. 6088	TM 45094
15	<i>PSI IX 1019 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), Textes grecs, démotiques et bilingues, pp. 194-95, n. 1</i>	Suppl. 6117	TM 5572
16	<i>PSI IX 1020 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), Textes grecs, démotiques et bilingues, pp. 194-95, n. 1</i>	Suppl. 6118	TM 5573
17	<i>P.Tor.Botti 43 ; P.Batav. 1</i>	Suppl. 6107	TM 45114
18	<i>P.Tor.Botti 28 ; P.Batav. 2</i>	Suppl. 6104	TM 45101
19	<i>PSI IX 1021 ; Norsa, Papiri greci delle collezioni italiane, p. 12 ; P.Tor.Botti 45 ; P.Batav. 3</i>	Suppl. 6119	TM 44825
20	<i>P.Tor.Botti 24</i>	Suppl. 6090	TM 45097
21	<i>P.Tor.Botti 25 ; P.Ackerpacht. pp. 23-26</i>	Suppl. 6077	TM 45098
22	<i>P.Tor.Botti 27</i>	Suppl. 6092	TM 45100

23	<i>PSI IX 1018 ; Norsa, Papiri greci delle collezioni italiane</i> , pp. 10-11	Suppl. 6116	TM 5571
24	<i>PSI IX 1022 ; Norsa, Papiri greci delle collezioni italiane</i> , pp. 10-11	Suppl. 6120	TM 5574
25	<i>P.Tor.Botti 29 ; Pestman, dans Pestman (éd.), Textes et études de papyrologie</i> , pp. 177-80 et 188-89, n° 2	Suppl. 6083	TM 45102
26	<i>P.Tor.Botti 44 ; Pestman, dans Pestman (éd.), Textes et études de papyrologie</i> , pp. 181-85 et 190-91, n° 3	Suppl. 6106	TM 45115
27	<i>PSI IX 1024</i>	Suppl. 6124	TM 5576
28	Botti, <i>L'archivio demotico I</i> , p. 204, n° 2 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95, n. 1	Prov. 5056	TM 48935
29	<i>PSI IX 1025</i>	Suppl. 6125	TM 5577
30	<i>P.Tor.Botti 30 ; P.Ackerpacht.</i> pp. 26-29	Suppl. 6091	TM 44011
31	<i>P.Tor.Botti 31</i>	Suppl. 6072	TM 45103
32	Botti, <i>L'archivio demotico I</i> , p. 205, n° 5	Prov. 5064	TM 48938
33	<i>P.Tor.Botti 32</i>	Suppl. 6071	TM 45104
34	Botti, <i>L'archivio demotico I</i> , p. 204, n° 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Familiearchieven</i> , p. 27	Prov. 6134	TM 48934
35	<i>P.Tor.Botti 33</i>	Suppl. 6073	TM 45105
36	<i>P.Tor.Botti 37 ; P.Ackerpacht.</i> pp. 29-33	Suppl. 6087	TM 44038
37	<i>P.Tor.Botti 10</i>	Suppl. 6105	TM 44010
38	<i>P.Tor.Botti 13</i>	Suppl. 6110	TM 45084
39	<i>P.Tor.Botti 14</i>	Suppl. 6108	TM 45085
40	<i>P.Tor.Botti 15</i>	Suppl. 6095	TM 45086
41	<i>P.Tor.Botti 18</i>	Suppl. 6113	TM 45089
42	Reich, <i>Mizraim 3</i> (1936), pp. 26-30 ; <i>P.Tor.Botti 26</i>	Suppl. 6086	TM 45099
43	<i>PSI IX 1023</i>	Suppl. 6123	TM 5575
44	<i>P.Tor.Botti 42</i>	Suppl. 6097	TM 45113
45	<i>P.Tor.Botti 23 ; Pestman, dans Pestman (éd.), Textes et études de papyrologie</i> , pp. 172-76 et 186-87, n° 1.	Suppl. 6084	TM 45096
46	<i>P.Tor.Botti 34 A</i>	Suppl. 6102	TM 45106
47	<i>P.Tor.Botti 34 B+C</i>	Suppl. 6100	TM 47146
48	<i>P.Tor.Botti 36</i>	Suppl. 6085	TM 45108

49	<i>O.Tempeleide</i> 216 ; <i>P.Tor.Botti</i> 40	Suppl. 6096	TM 45111
50	<i>P.Tor.Botti</i> 35	Suppl. 6109	TM 45107
51	<i>P.Tor.Botti</i> 5	Suppl. 6076	TM 2958
52	<i>P.Tor.Botti</i> 38	Suppl. 6112	TM 45109
53	<i>P.Tor.Botti</i> 11	Suppl. 6111	TM 45083
54	<i>P.Tor.Botti</i> 16	Suppl. 6094	TM 45087
55	<i>P.Tor.Botti</i> 22	Suppl. 6082	TM 45095
56	<i>P.Tor.Botti</i> 39	Suppl. 6099	TM 47148 + 45110
57	<i>P.Tor.Botti</i> 41	Suppl. 6098	TM 45112
58		Suppl. 6101	
59		Suppl. 6114	
60	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 3.	Provv. 5057	TM 48936
61	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 4 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , p. 144, n. 1	Provv. 5065	TM 48937

<u>Éditions antérieures</u>	<u>P. Tor.</u>	<u>Numéro</u>	<u>Numéro</u>
	<u>Totoès</u>	<u>d'inventaire</u>	<u>Trismegistos</u>
<i>P.Tor.Botti 1</i>	2	Suppl. 6070	TM 2956
<i>P.Tor.Botti 2</i>	1 A+B	Suppl. 6075	TM 45078
<i>P.Tor.Botti 3</i>	3 A+B+C	Suppl. 6080	TM 2957
<i>P.Tor.Botti 4</i>	4	Suppl. 6081	TM 45079
<i>P.Tor.Botti 5</i>	51	Suppl. 6076	TM 2958
<i>P.Tor.Botti 6</i>	5 A+B	Suppl. 6078	TM 45081
<i>P.Tor.Botti 7</i>	6 A+B+C	Suppl. 6074	TM 45077
<i>P.Tor.Botti 8</i>	7 A+B	Suppl. 6079	TM 2959
<i>P.Tor.Botti 9</i>	8	Suppl. 6069	TM 45082
<i>P.Tor.Botti 10</i>	37	Suppl. 6105	TM 44010
<i>P.Tor.Botti 11</i>	53	Suppl. 6111	TM 45083
<i>P.Tor.Botti 12</i>	10 A+B+C	Suppl. 6068	TM 43709
<i>P.Tor.Botti 13</i>	38	Suppl. 6110	TM 45084
<i>P.Tor.Botti 14</i>	39	Suppl. 6108	TM 45085
<i>P.Tor.Botti 15</i>	40 B	Suppl. 6095	TM 45086
<i>P.Tor.Botti 16</i>	54	Suppl. 6094	TM 45087
<i>P.Tor.Botti 17</i>	12	Suppl. 6089	TM 45088
<i>P.Tor.Botti 18</i>	41 A+B	Suppl. 6113	TM 45089
<i>P.Tor.Botti 19</i>	11 A+B	Suppl. 6093	TM 45090 + 58892
<i>P.Tor.Botti 20</i>	13	Suppl. 6103	TM 45093
<i>P.Tor.Botti 21</i>	14	Suppl. 6088	TM 45094
<i>P.Tor.Botti 22</i>	55 A+B	Suppl. 6082	TM 45095
<i>P.Tor.Botti 23</i>	45 A+B	Suppl. 6084	TM 45096
<i>P.Tor.Botti 24</i>	20	Suppl. 6090	TM 45097
<i>P.Tor.Botti 25</i>	21 A+B+C	Suppl. 6077	TM 45098
<i>P.Tor.Botti 26</i>	42	Suppl. 6086	TM 45099
<i>P.Tor.Botti 27</i>	22	Suppl. 6092	TM 45100
<i>P.Tor.Botti 28</i>	18	Suppl. 6104	TM 45101
<i>P.Tor.Botti 29</i>	25	Suppl. 6083	TM 45102
<i>P.Tor.Botti 30</i>	30	Suppl. 6091	TM 44011
<i>P.Tor.Botti 31</i>	31 A+B+C	Suppl. 6072	TM 45103
<i>P.Tor.Botti 32</i>	33	Suppl. 6071	TM 45104
<i>P.Tor.Botti 33</i>	35 A+B	Suppl. 6073	TM 45105

<i>P.Tor.Botti 34 A</i>	46	Suppl. 6102	TM 45106
<i>P.Tor.Botti 34 B+C</i>	47	Suppl. 6100	TM 47146
<i>P.Tor.Botti 35</i>	50	Suppl. 6109	TM 45107
<i>P.Tor.Botti 36</i>	48 A+B	Suppl. 6085	TM 45108
<i>P.Tor.Botti 37</i>	36	Suppl. 6087	TM 44038
<i>P.Tor.Botti 38</i>	52	Suppl. 6112	TM 45109
<i>P.Tor.Botti 39</i>	56	Suppl. 6099	TM 47148 + 45110
<i>P.Tor.Botti 40</i>	49	Suppl. 6096	TM 45111
<i>P.Tor.Botti 41</i>	57	Suppl. 6098	TM 45112
<i>P.Tor.Botti 42</i>	44	Suppl. 6097	TM 45113
<i>P.Tor.Botti 43</i>	17 A+C	Suppl. 6107	TM 45114
<i>P.Tor.Botti 44</i>	26	Suppl. 6106	TM 45115
<i>P.Tor.Botti 45</i>	19 B+C+D	Suppl. 6119	TM 44825
<i>Botti, L'archivio demotico I, p. 204, n° 1</i>	34	Provv. 6134	TM 48934
<i>Botti, L'archivio demotico I, p. 204, n° 2</i>	28	Provv. 5056	TM 48935
<i>Botti, L'archivio demotico I, p. 205, n° 3</i>	60	Provv. 5057	TM 48936
<i>Botti, L'archivio demotico I, p. 205, n° 4</i>	61	Provv. 5065	TM 48937
<i>Botti, L'archivio demotico I, p. 205, n° 5</i>	32	Provv. 5064	TM 48938
<i>PSI IX 1014</i>	3 C	Suppl. 6080	TM 2957
<i>PSI IX 1015</i>	6 C	Suppl. 6074	TM 45077
<i>PSI IX 1016</i>	9 A+B	Suppl. 6115	TM 5569
<i>PSI IX 1017</i>	10 C	Suppl. 6068	TM 43709
<i>PSI IX 1018</i>	23 A+B	Suppl. 6116	TM 5571
<i>PSI IX 1019</i>	15 A	Suppl. 6117	TM 5572
<i>PSI IX 1020</i>	16 A	Suppl. 6118	TM 5573
<i>PSI IX 1021</i>	19 A	Suppl. 6119	TM 44825
<i>PSI IX 1022</i>	24 A+B	Suppl. 6120	TM 5574
<i>PSI IX 1023</i>	43	Suppl. 6123	TM 5575
<i>PSI IX 1024</i>	27	Suppl. 6124	TM 5576
<i>PSI IX 1025</i>	29 A+B+C	Suppl. 6125	TM 5577

Norsa, <i>Papiri greci delle collezioni italiane</i> , pp. 10-11	24 A+B	Suppl. 6120	TM 5574
Norsa, <i>Papiri greci delle collezioni italiane</i> , pp. 10-11	23 A+B	Suppl. 6116	TM 5571
Norsa, <i>Papiri greci delle collezioni italiane</i> , p. 12	19 A	Suppl. 6119	TM 44825
Reich, <i>Mizraim 3</i> (1936), pp. 26-30	42	Suppl. 6086	TM 45099
<i>Sel.Pap.</i> I 37	9 B	Suppl. 6115	TM 5569
<i>O.Tempeleide</i> 216	49	Suppl. 6096	TM 45111
<i>P.Batav.</i> 1	17 A+C	Suppl. 6107	TM 45114
<i>P.Batav.</i> 2	18	Suppl. 6104	TM 45101
<i>P.Batav.</i> 3	19 A+B+C+ D	Suppl. 6119	TM 44825
Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , p. 144, n. 1	61	Provv. 5065	TM 48937
Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95, n. 1	28	Provv. 5056	TM 48935
Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95, n. 1	16 B	Suppl. 6118	TM 5573
Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95, n. 1	15 B	Suppl. 6117	TM 5572

Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Textes et études de papyrologie</i> , pp. 172-76 et 186-87, n° 1.	45 A+B	Suppl. 6084	TM 45096
Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Textes et études de papyrologie</i> , pp. 177-80 et 188-89, n° 2	25	Suppl. 6083	TM 45102
Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Textes et études de papyrologie</i> , pp. 181-85 et 190-91, n° 3	26	Suppl. 6106	TM 45115
Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Familiearchieven</i> , p. 27	34	Provv. 6134	TM 48934
<i>P.Ackerpacht</i> . pp. 20-22	11 A	Suppl. 6093	TM 45090 + 58892
<i>P.Ackerpacht</i> . pp. 23-26	21 A	Suppl. 6077	TM 45098
<i>P.Ackerpacht</i> . pp. 26-29	30	Suppl. 6091	TM 44011
<i>P.Ackerpacht</i> . pp. 29-33	36	Suppl. 6087	TM 44038

<u>Numéro</u> <u>d'inventaire</u>	<u>P. Tor.</u> <u>Totoès</u>	<u>Éditions antérieures</u>	<u>Numéro</u> <u>Trismegistos</u>
Prov. 5056	28	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 204, n° 2 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95, n. 1	TM 48935
Prov. 5057	60	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 3.	TM 48936
Prov. 5064	32	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 5	TM 48938
Prov. 5065	61	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 4 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , p. 144, n. 1	TM 48937
Prov. 6134	34	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 204, n° 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Familiearchieven</i> , p. 27	TM 48934
Suppl. 6068	10	<i>PSI IX 1017 ; P.Tor.Botti 12</i>	TM 43709
Suppl. 6069	8	<i>P.Tor.Botti 9</i>	TM 45082
Suppl. 6070	2	<i>P.Tor.Botti 1</i>	TM 2956
Suppl. 6071	33	<i>P.Tor.Botti 32</i>	TM 45104
Suppl. 6072	31	<i>P.Tor.Botti 31</i>	TM 45103
Suppl. 6073	35	<i>P.Tor.Botti 33</i>	TM 45105
Suppl. 6074	6	<i>PSI IX 1015 ; P.Tor.Botti 7</i>	TM 45077
Suppl. 6075	1	<i>P.Tor.Botti 2</i>	TM 45078
Suppl. 6076	51	<i>P.Tor.Botti 5</i>	TM 2958
Suppl. 6077	21	<i>P.Tor.Botti 25 ; P.Ackerpacht. pp. 23-26</i>	TM 45098
Suppl. 6078	5	<i>P.Tor.Botti 6</i>	TM 45081
Suppl. 6079	7	<i>P.Tor.Botti 8</i>	TM 2959
Suppl. 6080	3	<i>PSI IX 1014 ; P.Tor.Botti 3</i>	TM 2957
Suppl. 6081	4	<i>P.Tor.Botti 4</i>	TM 45079
Suppl. 6082	55	<i>P.Tor.Botti 22</i>	TM 45095
Suppl. 6083	25	<i>P.Tor.Botti 29 ; Pestman, dans Pestman (éd.), Textes et études de papyrologie</i> , pp. 177-80 et 188-89, n° 2	TM 45102
Suppl. 6084	45	<i>P.Tor.Botti 23 ; Pestman, dans Pestman (éd.), Textes et études de papyrologie</i> , pp. 172-76 et 186-87, n° 1.	TM 45096
Suppl. 6085	48	<i>P.Tor.Botti 36</i>	TM 45108
Suppl. 6086	42	Reich, <i>Mizraim</i> 3 (1936), pp. 26-30 ; <i>P.Tor.Botti 26</i>	TM 45099
Suppl. 6087	36	<i>P.Tor.Botti 37 ; P.Ackerpacht. pp. 29-33</i>	TM 44038

Suppl. 6088	14	<i>P.Tor.Botti</i> 21	TM 45094
Suppl. 6089	12	<i>P.Tor.Botti</i> 17	TM 45088
Suppl. 6090	20	<i>P.Tor.Botti</i> 24	TM 45097
Suppl. 6091	30	<i>P.Tor.Botti</i> 30 ; <i>P.Ackerpacht.</i> pp. 26-29	TM 44011
Suppl. 6092	22	<i>P.Tor.Botti</i> 27	TM 45100
Suppl. 6093	11	<i>P.Tor.Botti</i> 19 ; <i>P.Ackerpacht.</i> pp. 20-22	TM 45090 + 58892
Suppl. 6094	54	<i>P.Tor.Botti</i> 16	TM 45087
Suppl. 6095	40	<i>P.Tor.Botti</i> 15	TM 45086
Suppl. 6096	49	<i>O.Tempeleide</i> 216 ; <i>P.Tor.Botti</i> 40	TM 45111
Suppl. 6097	44	<i>P.Tor.Botti</i> 42	TM 45113
Suppl. 6098	57	<i>P.Tor.Botti</i> 41	TM 45112
Suppl. 6099	56	<i>P.Tor.Botti</i> 39	TM 47148 + 45110
Suppl. 6100	47	<i>P.Tor.Botti</i> 34 B+C	TM 47146
Suppl. 6101	58		
Suppl. 6102	46	<i>P.Tor.Botti</i> 34 A	TM 45106
Suppl. 6103	13	<i>P.Tor.Botti</i> 20	TM 45093
Suppl. 6104	18	<i>P.Tor.Botti</i> 28 ; <i>P.Batav.</i> 2	TM 45101
Suppl. 6105	37	<i>P.Tor.Botti</i> 10	TM 44010
Suppl. 6106	26	<i>P.Tor.Botti</i> 44 ; Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Textes et études de papyrologie</i> , pp. 181-85 et 190-91, n° 3	TM 45115
Suppl. 6107	17	<i>P.Tor.Botti</i> 43 ; <i>P.Batav.</i> 1	TM 45114
Suppl. 6108	39	<i>P.Tor.Botti</i> 14	TM 45085
Suppl. 6109	50	<i>P.Tor.Botti</i> 35	TM 45107
Suppl. 6110	38	<i>P.Tor.Botti</i> 13	TM 45084
Suppl. 6111	53	<i>P.Tor.Botti</i> 11	TM 45083
Suppl. 6112	52	<i>P.Tor.Botti</i> 38	TM 45109
Suppl. 6113	41	<i>P.Tor.Botti</i> 18	TM 45089
Suppl. 6114	59		
Suppl. 6115	9	<i>PSI IX</i> 1016 ; <i>Sel.Pap.</i> I 37	TM 5569
Suppl. 6116	23	<i>PSI IX</i> 1018 ; Norsa, <i>Papiri greci delle collezioni italiane</i> , pp. 10-11	TM 5571
Suppl. 6117	15	<i>PSI IX</i> 1019 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95,	TM 5572

		n. 1	
Suppl. 6118	16	<i>PSI IX 1020</i> ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95,	TM 5573
		n. 1	
Suppl. 6119	19	<i>PSI IX 1021</i> ; Norsa, <i>Papiri greci delle collezioni italiane</i> , p. 12 ; <i>P.Tor.Botti 45</i> ; <i>P.Batav. 3</i>	TM 44825
Suppl. 6120	24	<i>PSI IX 1022</i> ; Norsa, <i>Papiri greci delle collezioni italiane</i> , pp. 10-11	TM 5574
Suppl. 6123	43	<i>PSI IX 1023</i>	TM 5575
Suppl. 6124	27	<i>PSI IX 1024</i>	TM 5576
Suppl. 6125	29	<i>PSI IX 1025</i>	TM 5577

<u>Numéro</u>	<u>P. Tor.</u>	<u>Éditions antérieures</u>	<u>Numéro</u>
<u>Trismegistos</u>	<u>Totoès</u>		<u>d'inventaire</u>
TM 2956	2	<i>P.Tor.Botti 1</i>	Suppl. 6070
TM 2957	3	<i>PSI IX 1014 ; P.Tor.Botti 3</i>	Suppl. 6080
TM 2958	51	<i>P.Tor.Botti 5</i>	Suppl. 6076
TM 2959	7	<i>P.Tor.Botti 8</i>	Suppl. 6079
TM 5569	9	<i>PSI IX 1016 ; Sel.Pap. I 37</i>	Suppl. 6115
TM 5571	23	<i>PSI IX 1018 ; Norsa, Papiri greci delle collezioni italiane, pp. 10-11</i>	Suppl. 6116
TM 5572	15	<i>PSI IX 1019 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), Textes grecs, démotiques et bilingues, pp. 194-95, n. 1</i>	Suppl. 6117
TM 5573	16	<i>PSI IX 1020 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), Textes grecs, démotiques et bilingues, pp. 194-95, n. 1</i>	Suppl. 6118
TM 5574	24	<i>PSI IX 1022 ; Norsa, Papiri greci delle collezioni italiane, pp. 10-11</i>	Suppl. 6120
TM 5575	43	<i>PSI IX 1023</i>	Suppl. 6123
TM 5576	27	<i>PSI IX 1024</i>	Suppl. 6124
TM 5577	29	<i>PSI IX 1025</i>	Suppl. 6125
TM 43709	10	<i>PSI IX 1017 ; P.Tor.Botti 12</i>	Suppl. 6068
TM 44010	37	<i>P.Tor.Botti 10</i>	Suppl. 6105
TM 44011	30	<i>P.Tor.Botti 30 ; P.Ackerpacht. pp. 26-29</i>	Suppl. 6091
TM 44038	36	<i>P.Tor.Botti 37 ; P.Ackerpacht. pp. 29-33</i>	Suppl. 6087
TM 44825	19	<i>PSI IX 1021 ; Norsa, Papiri greci delle collezioni italiane, p. 12 ; P.Tor.Botti 45 ; P.Batav. 3</i>	Suppl. 6119
TM 45077	6	<i>PSI IX 1015 ; P.Tor.Botti 7</i>	Suppl. 6074
TM 45078	1	<i>P.Tor.Botti 2</i>	Suppl. 6075
TM 45079	4	<i>P.Tor.Botti 4</i>	Suppl. 6081
TM 45081	5	<i>P.Tor.Botti 6</i>	Suppl. 6078
TM 45082	8	<i>P.Tor.Botti 9</i>	Suppl. 6069
TM 45083	53	<i>P.Tor.Botti 11</i>	Suppl. 6111
TM 45084	38	<i>P.Tor.Botti 13</i>	Suppl. 6110
TM 45085	39	<i>P.Tor.Botti 14</i>	Suppl. 6108

TM 45086	40	<i>P.Tor.Botti</i> 15	Suppl. 6095
TM 45087	54	<i>P.Tor.Botti</i> 16	Suppl. 6094
TM 45088	12	<i>P.Tor.Botti</i> 17	Suppl. 6089
TM 45089	41	<i>P.Tor.Botti</i> 18	Suppl. 6113
TM 45090	11	<i>P.Tor.Botti</i> 19 ; <i>P.Ackerpacht</i> . pp. 20-22	Suppl. 6093
TM 45093	13	<i>P.Tor.Botti</i> 20	Suppl. 6103
TM 45094	14	<i>P.Tor.Botti</i> 21	Suppl. 6088
TM 45095	55	<i>P.Tor.Botti</i> 22	Suppl. 6082
TM 45096	45	<i>P.Tor.Botti</i> 23 ; Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Textes et études de papyrologie</i> , pp. 172-76 et 186-87, n° 1.	Suppl. 6084
TM 45097	20	<i>P.Tor.Botti</i> 24	Suppl. 6090
TM 45098	21	<i>P.Tor.Botti</i> 25 ; <i>P.Ackerpacht</i> . pp. 23-26	Suppl. 6077
TM 45099	42	Reich, <i>Mizraim</i> 3 (1936), pp. 26-30 ; <i>P.Tor.Botti</i> 26	Suppl. 6086
TM 45100	22	<i>P.Tor.Botti</i> 27	Suppl. 6092
TM 45101	18	<i>P.Tor.Botti</i> 28 ; <i>P.Batav.</i> 2	Suppl. 6104
TM 45102	25	<i>P.Tor.Botti</i> 29 ; Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Textes et études de papyrologie</i> , pp. 177-80 et 188-89, n° 2	Suppl. 6083
TM 45103	31	<i>P.Tor.Botti</i> 31	Suppl. 6072
TM 45104	33	<i>P.Tor.Botti</i> 32	Suppl. 6071
TM 45105	35	<i>P.Tor.Botti</i> 33	Suppl. 6073
TM 45106	46	<i>P.Tor.Botti</i> 34 A	Suppl. 6102
TM 45107	50	<i>P.Tor.Botti</i> 35	Suppl. 6109
TM 45108	48	<i>P.Tor.Botti</i> 36	Suppl. 6085
TM 45109	52	<i>P.Tor.Botti</i> 38	Suppl. 6112
TM 45110	56	<i>P.Tor.Botti</i> 39, ll. 11-20	Suppl. 6099
TM 45111	49	<i>O.Tempeleide</i> 216 ; <i>P.Tor.Botti</i> 40	Suppl. 6096
TM 45112	57	<i>P.Tor.Botti</i> 41	Suppl. 6098
TM 45113	44	<i>P.Tor.Botti</i> 42	Suppl. 6097
TM 45114	17	<i>P.Tor.Botti</i> 43 ; <i>P.Batav.</i> 1	Suppl. 6107
TM 45115	26	<i>P.Tor.Botti</i> 44 ; Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Textes et études de papyrologie</i> , pp. 181-85 et 190-91, n° 3	Suppl. 6106
TM 47146	47	<i>P.Tor.Botti</i> 34 B+C	Suppl. 6100
TM 47148	56	<i>P.Tor.Botti</i> 39, ll. 1-10	Suppl. 6099
TM 48934	34	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 204, n° 1 ; Pestman, dans Pestman (éd.), <i>Familiearchieven</i> , p. 27	Provv. 6134

TM 48935	28	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 204, n° 2 ; Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , pp. 194-95, n. 1	Provv. 5056
TM 48936	60	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 3.	Provv. 5057
TM 48937	61	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 4 ; Thieme et Pestman, dans Boswinkel et Pestman (éd.), <i>Textes grecs, démotiques et bilingues</i> , p. 144, n. 1	Provv. 5065
TM 48938	32	Botti, <i>L'archivio demotico</i> I, p. 205, n° 5	Provv. 5064
TM 58892	11 B	<i>P.Tor.Botti</i> 19	Suppl. 6093

Table des matières

P. Tor. Totoès 1 A+B	p. 2
P. Tor. Totoès 2	p. 12
P. Tor. Totoès 3 A+B+C	p. 19
P. Tor. Totoès 4	p. 32
P. Tor. Totoès 5 A+B	p. 46
P. Tor. Totoès 6 A+B+C	p. 59
P. Tor. Totoès 7 A+B	p. 78
P. Tor. Totoès 8	p. 93
P. Tor. Totoès 9 A+B+C	p. 103
P. Tor. Totoès 10 A+B+C	p. 111
P. Tor. Totoès 11 A+B	p. 126
P. Tor. Totoès 12	p. 131
P. Tor. Totoès 13	p. 140
P. Tor. Totoès 14	p. 143
P. Tor. Totoès 15 A+B	p. 150
P. Tor. Totoès 16 A+B	p. 156
P. Tor. Totoès 17 A+B+C	p. 162
P. Tor. Totoès 18	p. 169
P. Tor. Totoès 19 A+B+C+D	p. 173
P. Tor. Totoès 20	p. 181
P. Tor. Totoès 21 A+B+C	p. 187
P. Tor. Totoès 22	p. 204
P. Tor. Totoès 23 A+B	p. 207
P. Tor. Totoès 24 A+B	p. 212
P. Tor. Totoès 25	p. 218
P. Tor. Totoès 26	p. 223
P. Tor. Totoès 27	p. 228
P. Tor. Totoès 28	p. 232
P. Tor. Totoès 29 A+B+C	p. 234
P. Tor. Totoès 30	p. 241
P. Tor. Totoès 31 A+B+C	p. 248
P. Tor. Totoès 32	p. 259
P. Tor. Totoès 33	p. 260
P. Tor. Totoès 34	p. 266

P. Tor. Totoès 35 A+B	p. 267
P. Tor. Totoès 36	p. 277
P. Tor. Totoès 37	p. 283
P. Tor. Totoès 38	p. 288
P. Tor. Totoès 39	p. 292
P. Tor. Totoès 40 A+B	p. 296
P. Tor. Totoès 41 A+B	p. 299
P. Tor. Totoès 42	p. 303
P. Tor. Totoès 43	p. 310
P. Tor. Totoès 44	p. 313
P. Tor. Totoès 45 A+B	p. 316
P. Tor. Totoès 46	p. 323
P. Tor. Totoès 47	p. 329
P. Tor. Totoès 48 A+B	p. 334
P. Tor. Totoès 49	p. 342
P. Tor. Totoès 50	p. 345
P. Tor. Totoès 51	p. 347
P. Tor. Totoès 52	p. 354
P. Tor. Totoès 53	p. 361
P. Tor. Totoès 54	p. 367
P. Tor. Totoès 55 A+B	p. 371
P. Tor. Totoès 56	p. 378
P. Tor. Totoès 57	p. 383
P. Tor. Totoès 58 A+B	p. 385
P. Tor. Totoès 59	p. 388
P. Tor. Totoès 60	p. 390
P. Tor. Totoès 61	p. 392
Tableaux de correspondance	p. 394

Résumé :

En 1905 en Haute Égypte, la Mission Archéologique Italienne découvrit deux jarres intactes contenant 44 papyrus en démotique, 8 en grec et 4 bilingues, ainsi que 5 bandelettes de lin inscrites. Ces 61 documents, que les protocoles datent entre 194 et 100 avant notre ère, forment les archives familiales du prêtre Totoès et de sa femme Tatéhathyris et sont conservés au Musée Égyptien de Turin.

Les textes grecs et démotiques ayant été publiés séparément, la thèse vise leur réédition intégrale, en croisant les données disponibles dans les deux langues. Les recherches archivistiques ont permis de rétablir les circonstances de la trouvaille et de mettre au jour deux fragments inédits. La rédaction de certains papyrus a été attribuée ou réassignée aux scribes de la région et leur interprétation a parfois changé. Enfin, l'étude des nombreux noms de personne et de lieu a permis de dresser un cadre partiel de la vie dans l'ancienne Djémê / Memnoneïa.

Mots clés :

Démotique, Grec ancien, Égypte, Papyrus, Thèbes, Époque ptolémaïque

Title : The bilingual archive of Totoes and Tatehathyris

Abstract:

In 1905 in Deir al-Medina (Upper Egypt), the Italian Archaeological Mission discovered two sealed jars, containing 44 papyri in Demotic, 8 in Greek and 4 bilinguals, as well as 5 inscribed linen bands. These 61 documents, dated by their protocols between 194 and 100 BCE, formed the family archive of the priest Totoes and his wife Tatehathyris and are now kept in the Egyptian Museum in Turin.

Greek and Demotic texts having been published separately, the dissertation aims to their new complete edition, intertwining datas in the two languages. Archival researches have permitted the identification of the circumstances of the finding and of two unpublished fragments belonging to this ensemble. By studying the hands, some papyri were ascribed for the first time to their scribes and so, some interpretations could be changed. Finally, the study of the names of individuals and of the place names gives a picture of the life in old Djeme / Memnoneia.

Keywords:

Demotic, Ancient Greek, Egypt, Papyrus, Thebes, Ptolemaic Period